UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01315766 4

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par arrêté du 2 mai 1913, le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution, a chargé M. Armand Rebillon, professeur au Lycée de Rennes, de publier l'ouvrage intitulé : *La situation économique du clergé à la veille de la Révolution, dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré.*

M. Henri Sée, professeur à l'Université de Rennes, membre de la Commission, a suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaire responsable.

SE TROUVE A PARIS

A LA LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

Rue Bonaparte, 28.

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS
SUR
L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
PUBLIÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU CLERGÉ

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

DANS LES

DISTRICTS DE RENNES, DE FOUGÈRES ET DE VITRÉ

PAR

ARMAND REBILLON
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
PROFESSEUR AU LYCÉE DE RENNES

135-256
23

RENNES
IMPRIMERIE OBERTHUR
MDCCCCXIII

MICROFILMED
PRESERVATION
SERVICES
DATE FEB 14 1990

BX
1531
I3R4

INTRODUCTION

On pourra s'étonner que nous ayons pris, pour cadre de cette publication, une circonscription administrative révolutionnaire, le district, alors qu'il s'agit de décrire un état de choses antérieur à la Révolution. N'eût-il pas été plus naturel de choisir une circonscription ancienne, de caractère proprement ecclésiastique, et d'étendre notre étude à tout l'ancien diocèse de Rennes ?

Mais nous avions à nous préoccuper, avant tout, de l'état de la documentation conservée pour les différentes régions qui s'offraient à notre choix. Cette documentation devait être suffisamment abondante et sûre pour nous fournir les éléments de tableaux détaillés et complets et d'évaluations générales qui fussent acceptables.

Or cette documentation n'existait, aussi satisfaisante, que pour certains districts. Nos sources principales, nous les devons, on le verra, aux enquêtes faites, de 1790 à 1793, par les administrations locales, sur l'état de la fortune ecclésiastique, et ce sont les administrations de district qui ont principalement dirigé le travail et rassemblé ses résultats. C'est par district que sont réunis nos meilleurs ensembles de documents : suivant les districts, ils diffèrent de valeur et même de nature.

Nous avons donc choisi trois circonscriptions dotées de bonnes sources. Elles forment un territoire compact, couvrant, d'un seul tenant, 232.417 hectares, soit plus du tiers du département (superficie totale de l'I.-et-V., 644.439 hectares), et comprenant trois villes, dont Rennes, chef-lieu de l'Ille-et-Vilaine, ancienne capitale politique et administrative de la Bretagne, et siège de son plus important évêché.

Pour atteindre, au delà des trois districts de Rennes, de Fougères et de Vitré, les limites de l'ancien diocèse de Rennes, il nous eût fallu comprendre dans notre étude les districts de La Guerche et de Bain et une notable partie de ceux de Redon, de Montfort et de Dol. Or, pour aucun d'eux, les résultats des enquêtes de l'époque révolutionnaire n'ont été complètement conservés; il n'en reste, le plus souvent, que des fragments insignifiants, et les fonds de l'ancien régime ne permettaient pas d'en combler les lacunes.

D'ailleurs, les anciennes circonscriptions ecclésiastiques ne présentaient, en ce qui concerne la situation économique du clergé, aucun intérêt particulier. Souvent, un même établissement percevait des revenus et acquittait des charges en différents diocèses. Chaque établissement, chaque bénéficiaire, administrait séparément son temporel, et il n'y avait pas de budget diocésain.

Nos trois districts possédaient un évêché, le chapitre et les dignitaires d'une église cathédrale, ceux de 2 collégiales, 2 séminaires, 2 abbayes d'hommes avec un prieuré conventuel, 2 abbayes de femmes, 12 communautés d'hommes et 20 de femmes, sans compter les écoles et les établissements d'assistance occupés par des congréganistes, 20 prieurés indépendants ou rattachés à des établissements étrangers à la région [1], 14 paroisses urbaines [2], 130 paroisses rurales et 5 trèves desservies séparément. Aux établissements proprement ecclésiastiques, il faudrait ajouter 4 collèges ou importantes maisons d'éducation, et 7 grands hôpitaux [3].

Les villes groupaient à peu près tous les établissements importants. Avec son évêché et son chapitre, ses abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Georges, 7 communautés d'hommes et 13 de femmes, et 2 séminaires, Rennes apparaissait tout d'abord comme une ville d'Eglise. La ville parlementaire et bourgeoise, réduite à peu près aux quartiers neufs du centre, reconstruits après l'incendie de 1720, était étroitement enserrée

(1) Nous ne comptons ici ni les prieurés-cures, ni les prieurés dépendant des établissements situés dans les trois districts.

(2) Nous comptons *Saint-Laurent de Rennes* parmi les paroisses rurales.

(3) Nous ne tenons pas compte ici des petits hôpitaux de *Chantepie*, de *Hédé* et de *Vezin*, qui ne dépassaient pas en importance les autres fondations charitables des paroisses rurales.

dans une large zone, à peu près continue, de couvents, de collèges et d'hôpitaux, auxquels appartenait la majeure partie des vieux quartiers et des faubourgs [1].

Vitré et Fougères n'avaient pas été envahies au même degré que Rennes par la propriété ecclésiastique. La première comptait encore, toutefois, une collégiale, un prieuré conventuel et un autre prieuré, 2 communautés d'hommes et 5 de femmes. Fougères possédait une abbaye de chanoines réguliers, 3 communautés de femmes et une d'hommes, et 3 prieurés très largement dotés. Vitré contenait 3 paroisses et Fougères 2. Chacune des deux villes possédait, enfin, un hôpital général et un Hôtel-Dieu, et Vitré avait un collège.

(1) A l'intérieur même des anciens remparts, les Cordeliers occupaient, de la rue Saint-Georges à la rue Saint-François (rue Hoche), tout le quartier du N.-E.; ils possédaient tout le côté oriental de la place du Palais. A l'autre bout de la ville, les maisons du Chapitre, les couvents de la Trinité et du Calvaire de Cucé, l'hôpital Saint-Yves et leurs dépendances se partageaient à peu près tout l'espace qui s'étend des Lices à la Vilaine, et de Saint-Sauveur à la cathédrale. Hors des murs, de la Vilaine à la rue Reverdiays (d'Antrain), les enclos de Saint-Georges, du Petit-Séminaire (ancien couvent des Catherinettes), de Saint-Melaine avec le palais épiscopal, des Carmes déchaussés, de la Visitation et des Carmélites, formaient une suite continue, sans autre interruption que le passage des routes de Paris et de Fougères; la rue Saint-Melaine, resserrée entre la Visitation et les Carmélites, appartenait tout entière à ces deux couvents et à Saint-Melaine. De la rue d'Antrain, le couvent des Capucins s'étendait jusqu'au voisinage de la rue Saint-Malo et de la maison des Ignorantins; plus bas, vers le nord, c'étaient encore les vastes enclos des Petites Ursulines et de l'Enfant-Jésus. La rue Saint-Malo franchie, descendaient, en une suite ininterrompue, jusqu'à la rivière d'Ille, les couvents et les dépendances des Jacobins, du Grand-Séminaire, des Minimes et des Augustins; leurs propriétés bordaient toutes les rues voisines jusqu'au faubourg l'Evêque (rue de Brest). Là, elles touchaient presque aux moulins et prairies du chapitre et de l'évêché, voisins eux-mêmes de la maison de la Sagesse et du couvent de Saint-Cyr. Au delà, rejoignant la Vilaine vers le moulin du Comte, se succédaient sans interruption les prairies et les métairies de ce dernier couvent et des prieurés de Saint-Cyr et de Saint-Martin.

De la Vilaine aux remparts, le collège, l'hôtel de Kergus, les Grands Carmes et les Petites Ursulines occupaient toute la partie orientale des vieux quartiers de la rive gauche, possédant la majeure partie des rues Saint-Germain, Saint-Thomas, Vasselot et du Pré-Botté. Hors des murs, c'étaient, au S.-E., l'Hôpital général et son annexe des Incurables, propriétaires des vastes prairies qui s'étendaient de la rivière jusqu'au voisinage du Pré-Perché; vers l'ouest, le couvent du Colombier, ses dépendances et celles des Grands Carmes bordaient les remparts, depuis la rue de Nantes jusqu'au faubourg Saint-Hélier, touchant, au sud, aux terres du prieuré de Beaumont et de Kergus (maison de Lorette), et avoisinant, à l'ouest, la maison des Dames Budes.

3 églises paroissiales (Saint-Sauveur, Saint-Germain et Toussaints) et la cathédrale s'élevaient dans l'ancienne enceinte de la ville, et 6 autres au dehors (Saint-Etienne, Saint-Martin, Saint-Aubin, Saint-Jean, Saint-Pierre en Saint-Georges et Saint-Hélier). Trois d'entre elles, Toussaints, Saint-Aubin et Saint-Germain, étaient largement dotées d'immeubles dans leur voisinage.

Les campagnes ne connaissaient guère que le clergé paroissial. Nous n'avons d'autres grands établissements à citer, dans le district de Rennes, que l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt et le couvent des Ursulines de Hédé, dans le district de Fougères, que le monastère des Cordeliers de la Forêt, en Landéan, et, dans le district de Vitré, que la collégiale de Champeaux; aucun autre établissement scolaire que les écoles de village, aucun autre hôpital que les trois modestes maisons de Chantepie, de Hédé et de Vezin, abritant chacune quatre lits au plus.

Quelle était l'importance du personnel ecclésiastique de la région? On ne saurait l'évaluer exactement. L'église de Rennes, son chapitre, et les deux collégiales de Vitré et de Champeaux, comptaient, outre l'évêque, 5 dignitaires sans canonicat, 38 chanoines et 9 clercs; 160 religieux et 650 religieuses, au plus, occupaient les abbayes, les communautés, les hôpitaux et quelques rares écoles et maisons d'assistance: 143 recteurs et 169 vicaires desservaient les églises paroissiales. Les collèges et Kergus comptaient une vingtaine de régents ecclésiastiques: les hôpitaux et les communautés de femmes, de 30 à 40 chapelains. Mais combien de prêtres encore vivaient des offices des grandes paroisses, des chapellenies, fondations et petits bénéfices de diverse sorte, ou même simplement d'un casuel précaire [1]?

Au total, un personnel ecclésiastique de 1.300 à 1.400 personnes occupait nos trois districts, dont la population ne devait pas dépasser de beaucoup 200.000 habitants. Les religieuses formaient près de la moitié, et le clergé régulier près des trois cinquièmes de ce personnel.

(1) L'abbaye de Rillé, le prieuré conventuel de Saint-Melaine de Vitré et la plupart des autres prieurés étaient en commende.

CHAPITRE PREMIER

Les Sources.

Il était, pour l'objet de cette publication, une catégorie de documents d'une importance capitale. C'est celle que nous devons aux mesures prises, de 1789 à 1793, par les administrations nouvelles, pour préparer la liquidation des biens ecclésiastiques nationalisés, régler les traitements et les pensions prévus par les décrets de la Constituante, contrôler enfin et réformer les budgets des établissements religieux, hospitaliers et scolaires qui étaient conservés.

Ces documents nous ont fourni les principaux éléments de nos tableaux de revenus et de charges, de dettes et de créances, au moment de la Révolution. Mais il était toujours utile d'en contrôler les données, et il nous fallut souvent parer à leur insuffisance ou à leurs lacunes.

Aux documents relatifs à la liquidation des biens nationaux, nous avons demandé des éléments de contrôle et des compléments indispensables pour l'étude de la propriété foncière du clergé. Les anciens fonds ecclésiastiques, ceux des hôpitaux et des maisons d'éducation, ainsi que le fonds de l'intendance, nous ont non seulement fourni des compléments précieux, mais permis encore de suivre l'administration de la fortune ecclésiastique et ses fluctuations pendant les périodes antérieures. Les cahiers des paroisses pour les Etats Généraux de 1789, enfin, nous ont apporté, avec certains détails utiles, des témoignages contemporains d'une valeur objective souvent certaine.

Notre documentation provient, à peu près exclusivement, des Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, principalement des séries Q (domaines nationaux) et V (administration des cultes), et des anciens fonds ecclésiastiques (séries G et H) et scolaires (série D).

Nous pensions trouver dans la série Q, non seulement les documents relatifs à la liquidation des biens nationaux, mais encore tous ceux que les administrations locales avaient dû rassembler, avant 1792, sur les biens du clergé, et qu'elles auraient dû transmettre, suivant le décret du 19 août 1791, à l'Administration des Domaines, désormais chargée de la gestion desdits biens [1]. En fait, la série Q n'a reçu que les inventaires des maisons religieuses du district de Rennes [2]; la masse principale des déclarations du clergé et de ses fermiers, et des états ou tableaux dressés par les municipalités et les administrations de district, se trouvent sommairement classés dans la série V. A cette dernière nous devons encore les états de situation des fabriques en 1792 ou 1793, les comptes de gestion du clergé pour l'année 1790, et, d'une façon générale, les documents relatifs à ses traitements et pensions.

A la série L nous n'avons emprunté que les éclaircissements que nous pouvaient fournir les registres de délibérations des administrations du département et des districts, sur les mesures prises par elles pour recenser la fortune de l'ancien clergé. La série C, enfin, nous a fourni les résultats des enquêtes administratives ordonnées, au XVIII[e] siècle, sur la situation des hôpitaux et des autres établissements d'assistance.

Les Archives Nationales n'ont rien conservé des déclarations, ni des inventaires, dont les municipalités et les districts devaient expédier le double au Comité ecclésiastique de la Constituante; le fonds de la Commission des Secours et celui de la Commission des Réguliers ne nous ont fourni, sur l'état de certains couvents au XVIII[e] siècle, que des indications très sommaires et d'un intérêt médiocre.

Des archives municipales, celles de Rennes seules possédaient un fonds intéressant pour nous, celui du collège. Seules, également, les archives des Hospices de Rennes nous ont procuré des indications abondantes et précises sur les

(1) Voir la délibération prise par le Conseil général du département, le 6 déc. 1791, pour préparer ce transfert (Arch. dép. d'I.-et-V., Reg. délib. du Conseil général, L 214).

(2) Liasses 1 Q 300 et 301.

revenus des anciens hôpitaux et même des bureaux d'assistance de la ville.

Quant aux anciennes archives des fabriques, nous nous en sommes rapporté, pour ce qui en reste après les versements faits aux Archives Départementales, au témoignage de Guillotin de Corson qui eut, pour les étudier, plus de facilité que personne. Il n'a certainement omis, dans son *Pouillé de l'Archevêché de Rennes*, aucune des données qu'elles pouvaient lui fournir sur les fondations charitables et scolaires, données en réalité bien maigres. Il signale d'autre part tous les comptes de fabriques qu'il a pu connaître: aucun ne concerne le XVIII[e] siècle. Si nous en jugeons d'ailleurs par ceux qui ont été rassemblés aux Archives Départementales, ces fonds paroissiaux, réduits le plus souvent à quelques titres de fondations et à des cahiers de délibérations plus ou moins mutilés, ne présentaient ordinairement aucun intérêt pour nous.

I. Les enquêtes de l'époque révolutionnaire (1789-1793).

Nous distinguerons : 1° les documents qui émanent du clergé lui-même; 2° les déclarations de ses fermiers; 3° les documents qui proviennent des administrations publiques.

§ I. — Les documents d'origine ecclésiastique

Les premières déclarations du clergé. — Aussitôt la nationalisation de ses biens décidée, le clergé fut invité à en déclarer lui-même la nature et le revenu. Le décret des 13-18 novembre 1789 oblige les titulaires de bénéfices et les chefs d'établissements religieux à faire, dans le délai de deux mois, « par devant les juges royaux ou les officiers municipaux, une » déclaration détaillée de tous les biens mobiliers ou immo- » biliers dépendant desdits bénéfices, maisons ou établisse- » ments, ainsi que de leurs revenus, et à fournir, dans le » même délai, un état détaillé des charges dont lesdits biens » peuvent être grevés. Lesquels déclarations et états seront » publiés et affichés, à la porte principale des églises de

» chaque paroisse où les biens sont situés, et envoyés à l'As-
» semblée Nationale par lesdits juges et officiers ». Un décret du 27 novembre suivant ordonne, d'autre part, le dépôt, « aux » greffes des juges royaux ou des municipalités les plus voi-» sines, des états et catalogues des livres » appartenant aux bibliothèques ou archives des monastères et des chapitres.

On paraît, dans notre région, avoir rapidement et généralement obéi au décret du 18 novembre. Nous ne possédons pas, il est vrai, toutes les déclarations réclamées; mais il est certain qu'il y en eut d'égarées. Beaucoup, en effet, ne nous sont parvenues que dans l'exemplaire original, rédigé et envoyé par le déclarant lui-même. Combien de ces feuilles volantes, dont beaucoup sont encore aujourd'hui dispersées, au hasard, dans les séries L, Q et V des Archives d'Ille-et-Vilaine, ont pu disparaître ? Suivant la résidence des déclarants, ou même leur caprice, les déclarations avaient été envoyées en des lieux divers. La plupart, toutefois, furent reçues par les greffes des sénéchaussées et les municipalités urbaines; celles que recueillirent le greffe de la sénéchaussée de Rennes et les municipalités de Rennes et de Vitré nous sont intégralement parvenues, inscrites sur des registres spéciaux. Mais les autres ? Les directoires des districts avaient dû rassembler toutes les déclarations, pour les recensements généraux qu'ils eurent à faire des biens ecclésiastiques de leurs circonscriptions; c'est par les districts, et dans leurs archives, que nous ont été conservées celles qui subsistent encore. Or, ces archives ont souffert de bien des pertes, de bien des mutilations et d'un long désordre. Il se peut, d'ailleurs, que les directoires n'aient parfois obtenu des municipalités que des extraits des déclarations: cela paraît bien avoir été le cas dans le district de Vitré. Peut-être quelques déclarations se pourraient-elles retrouver dans les archives des communes, en feuilles, ou bien inscrites sur les registres de délibérations. Les rechercher serait une besogne difficile et probablement vaine.

Voici l'état des déclarations que nous connaissons :

Un registre ouvert au greffe de la sénéchaussée de Rennes, le 20 janvier 1790, et transmis ensuite au greffe de la municipalité, porte 199 déclarations reçues jusqu'au 12 mars sui-

vant. La plupart ne font que reproduire la majeure partie des déclarations détachées qui nous ont été conservées pour le district de Rennes et ses alentours. Ce ne sont que des copies; mais il est à remarquer qu'elles sont toujours signées, et parfois même écrites, de la main du déclarant ou de son mandataire. Elles viennent de tous les points de la sénéchaussée; le plus grand nombre, toutefois, intéressent la ville et le district de Rennes. Mais, complétées même par les autres déclarations détachées, elles ne forment, ni pour la ville, ni pour le district, un ensemble absolument complet.

Pour les districts de Vitré et de Fougères, nous possédons également de belles collections de déclarations détachées. D'autre part, un cahier, ouvert par la municipalité de Vitré, en a reçu, du 24 février au 27 avril 1790, 38, relatives, à peu près toutes, aux établissements et bénéfices de la ville. A Fougères, 65, dont les originaux manquent souvent, ont été copiées, par les soins sans doute du directoire du district, sur un cahier spécial. La municipalité du chef-lieu en avait reçu un grand nombre, mais le registre en a été perdu [1].

Au total, nous avons à peu près toutes les déclarations des grands établissements, chapitres, abbayes et communautés, et des prieurés. Il nous manque environ le tiers de celles des recteurs et des titulaires de petits bénéfices. Une dizaine seulement nous viennent des généraux de paroisses ou des trésoriers des fabriques; mais il n'était pas certain que le décret du 18 novembre visât les biens des fabriques, et, d'ailleurs, le détail de leurs revenus et de leurs charges a parfois été rapporté dans les déclarations des recteurs.

On peut se demander si les déclarants ont bien donné l'état de tous les bénéfices qu'ils pouvaient posséder, non seulement dans la région, mais au delà de ses limites; s'ils ont complètement fait connaître, d'un coup, l'état de leur fortune.

Le décret du 24 février 1790 avait ordonné à tout ecclésiastique de remettre, à la municipalité de la ville la plus proche de sa résidence ordinaire, l'état complet de ses bénéfices. Quelques bénéficiaires, mais en bien petit nombre, si l'on

(1) Nous ne le connaissons que par une allusion du directoire du district, dans une lettre au département (27 septembre 1790. — Reg. délib. du directoire du district de Fougères, Arch. dép. d'I.-et-V., série L).

excepte les recteurs et les vicaires qui jouissaient de diverses fondations dans leurs propres paroisses, nous ont laissé de ces déclarations générales, et seuls, certains chanoines de Rennes, un chanoine de Vitré et les recteurs de Montautour et de Veneffles, ont déclaré des bénéfices étrangers à nos trois districts. Mais, l'évêque de Rennes excepté, il n'est aucun des ecclésiastiques possédant, à notre connaissance, plusieurs bénéfices, qui n'en ait fait une déclaration commune à l'une des municipalités de nos trois villes, soit avant, soit après la publication du décret précédant. On peut admettre que le clergé de la région se conforma généralement à la loi.

On remarquera le nombre relativement considérable des déclarations fournies, à Rennes, à Fougères ou à Vitré, par des ecclésiastiques étrangers à nos districts, pour les bénéfices qu'ils y possédaient. Nous croyons les avoir toutes, hormis une seule, celle d'un vicaire de Broons (Côtes-du-Nord), pour une petite fondation de la paroisse de Saint-Georges-de-Reintembault.

Que valent les déclarations du clergé ? Sont-elles complètes et suffisamment explicites ? Furent-elles sincères ?

Chacun les a rédigées à sa manière, généralement avec assez d'ordre et de clarté. Revenus et charges sont classés d'après leur nature, et même, quand il s'agit d'établissements importants dont les possessions s'étendaient en dehors de la région, les propriétés seigneuriales et foncières, et les dîmes sont parfois groupées par diocèse. La description n'en est jamais bien longue ni toujours aussi complète qu'on le voudrait. On donne quelquefois le produit global des rentes constituées, sans énumérer les différents contrats ni indiquer leur valeur en capital et leur taux; il est rare qu'on porte la contenance des terres et les conditions détaillées des fermages.

Le décret des 13-18 novembre, conçu, on l'a vu, en termes très généraux, n'imposait d'ailleurs pas de règles fixes aux déclarants, et nous ne connaissons aucune instruction qui le commente.

La plupart des déclarants n'ont indiqué que leurs revenus fixes et les casuels tenant à une propriété quelconque ou à l'exercice d'un droit. Certains recteurs ont cependant fait entrer en compte le profit que pouvait leur valoir le casuel

du culte. Quelques-uns ont donné le revenu brut de leurs dîmes, comptant parmi leurs charges les frais de récolte, tandis que la plupart des décimateurs en ont simplement indiqué le revenu net. L'indécision fut générale au sujet des presbytères, des couvents et des autres immeubles occupés par le clergé. Parfois les déclarants en ont évalué la valeur locative complète, parfois ils n'ont compté que le produit des enclos ou des pourpris effectivement exploités; souvent, enfin, ils ne les ont mentionnés que pour mémoire. Mais on constate des divergences plus graves dans le calcul des charges.

Le décret ne réclamait que l'état des charges « grevant les » biens déclarés ». Les déclarants ont toujours compris qu'il s'agissait de l'ensemble des charges qui leur incombaient. Mais, tandis que les uns s'en tenaient aux frais de réparations et aux charges fixes, décimes, pensions, arrérages et redevances diverses, acquit de fondations, d'autres y comprenaient des dépenses d'entretien, honoraires, gages, salaires et même nourriture du personnel, des frais de culte, leurs aumônes, etc... Parmi les titulaires de fondations, les uns se sont contentés de mentionner les messes et services qu'ils devaient, d'autres en ont porté le prix; or, il n'est nullement certain que les premiers s'acquittaient en personne desdits offices, ni que les seconds les faisaient célébrer moyennant salaire.

On devra donc se souvenir que nos totaux de charges, et même de revenus, ne sont pas toujours comparables entre eux. Il suffit d'ailleurs que les conditions des fermages diffèrent, que les fermiers soient ou non tenus d'acquitter certaines des charges imposées aux déclarants, pour que les résultats généraux des déclarations, établis suivant des règles diverses, présentent une valeur et un sens différents.

Ces observations n'atténuent en rien l'intérêt des déclarations. Les déclarants n'ont pas péché par omission: tous ont au moins donné ce qu'on leur demandait; et, s'il faut, avant de tenir compte d'un total, toujours examiner le détail qui le justifie, les indications les plus importantes pour nous ne font défaut nulle part. Ajoutons qu'elles méritent généralement confiance.

Quand bien même le clergé aurait eu des motifs sérieux de

cacher sa véritable situation, et nous ne voyons pas clairement quel intérêt chacun des déclarants, en particulier, aurait eu à le faire, la fraude était difficile. Les revenus et les biens de l'Eglise n'étaient pas de ceux qu'on pût dissimuler aisément. Ses contrats de rente étaient nominatifs; ses droits seigneuriaux, ses dîmes et ses immeubles étaient connus de tous dans les localités intéressées, et il était aisé, en tout cas, aux administrations locales, d'en contrôler la nature et le produit. Ces enquêtes administratives ont eu lieu dans la suite et n'ont révélé aucune lacune grave, aucune tentative de fraude bien caractérisée.

Voici, au surplus, les réserves à faire :

Les déclarants n'avouent à peu près jamais les pots de vin que comportaient la plupart des fermages ecclésiastiques, tant de dîmes et de droits seigneuriaux que d'immeubles. C'était réduire, dans une notable proportion souvent, le revenu réel de leurs biens. Pour l'estimation des biens nationaux, la Constituante ordonna plus tard d'augmenter toujours le prix des fermages d'une fraction des deniers d'entrée calculée en raison de la durée des baux. Il faut toutefois reconnaître qu'il n'était fait aucune mention de ces deniers dans les décrets relatifs aux déclarations, et que les déclarants, les employant ordinairement à rétablir l'équilibre de leur budget, à liquider une situation embarrassée ou à acquitter des dépenses exceptionnelles, pouvaient, avec quelque raison, ne pas en tenir compte dans la somme de leurs revenus fixes et réguliers.

Les déclarants ont, d'autre part, apprécié à leur gré les prestations, les redevances et les fermages en nature, ainsi que le produit des dîmes, des terres et des droits, directement exploités par eux. Ne les ont-ils pas estimés trop bas ? Remarquons d'abord que leurs évaluations concordent ordinairement avec les données des inventaires et des états qui nous viennent des municipalités et des districts, documents qui ne prêtent guère à la critique.

Par comparaison, cependant, avec les prix atteints dans les ventes et, parfois même, dans les expertises des biens nationaux, on peut trouver trop faibles les évaluations des terres affermées à moitié ou à détroit, « ou tenues par mains. » Mais, experts et acquéreurs n'avaient à considérer que le revenu

probable des années à venir, et pouvaient escompter les conséquences des réformes et l'accroissement continu du prix des denrées. Or, cet accroissement, si considérable et si rapide pendant la période qui précéda immédiatement la Révolution, explique justement que les déclarants, se fondant, comme il était naturel, sur les résultats moyens des années antérieures, aient donné des évaluations inférieures au produit effectivement obtenu en 1789.

Pour les dîmes directement exploitées par les recteurs, les seuls décimateurs à peu près qui n'affermaient pas les leurs, nous avons, dans les comptes qu'ils durent fournir de la gestion de leurs biens en 1790, un élément de contrôle dont nous justifierons plus loin la valeur. Or, dans 19 comptes sur 42, le produit net des dîmes est sensiblement égal ou même inférieur aux sommes portées dans les déclarations des comptables [1], et si, dans l'ensemble, le résultat des comptes est supérieur aux évaluations des déclarants, n'est-il pas admissible que le produit de 1790 ait, en divers endroits, dépassé la moyenne ordinaire ?

En définitive, ces premières déclarations du clergé sont assez complètes et ne cachent rien de ses charges ni de la nature de ses revenus, qu'elles énumèrent avec assez d'exactitude et de détail; les évaluations en sont parfois insuffisantes; mais nous avons souvent le moyen de déterminer dans quelle mesure et de faire les rectifications nécessaires.

Les secondes déclarations du clergé et les comptes de 1790. — Pendant l'année 1790, le clergé continua à régir une partie de ses biens, les immeubles, les dîmes et les droits seigneuriaux qu'il ne donnait pas à ferme: il en devait même garder le produit jusqu'à concurrence du montant des charges par lui acquittées, et des traitements ou pensions auxquels il avait droit. Les décrets des 20-22 avril et des 11-24 août 1790 lui ordonnèrent, en conséquence, d'en remettre, avant le 31 janvier 1791, les comptes aux directoires de district, qui les

(1) 30 comptes donnent un produit réel de 61.518 l. 3 s., contre un produit déclaré de 52.674 l. — 9 comptes donnent un produit réel de 14.512 l. 11 s. 4 d., contre un produit déclaré de 16.195 l. — 3 comptes donnent un résultat équivalent au produit déclaré.

devaient transmettre aux directoires de département, après vérification par les municipalités des lieux de situation des biens.

Les décrets des 24 juillet-24 août et des 11-24 août, en fixant les traitements et pensions du clergé, invitèrent, d'autre part, tous les ecclésiastiques à fournir, dans le délai de trois semaines, aux directoires des départements où étaient situés leurs principaux offices ou bénéfices, « d'après les baux » actuellement existants, pour les objets tenus à bail ou ferme, » et d'après les comptes de régie ou d'exploitation, pour les » autres objets, un état estimatif de tous les revenus dont ils » jouissaient, ainsi que des charges dont ils étaient grevés ». Les casuels et les produits des droits supprimés sans indemnité n'y devaient pas être compris. Le décret des 24 juillet-24 août ordonnait, en outre, communication des états « aux munici- » palités des lieux où les biens étaient situés, pour être con- » tredits ou approuvés ».

De ces dernières déclarations, un petit nombre seulement nous sont parvenues, relatives, à peu près toutes, au district de Vitré. Celles-ci, au nombre de 54, nous ont été conservées sur le registre où elles furent copiées par les soins de l'administration du district: 27 intéressent les cures, et les 27 autres diverses chapellenies ou petits bénéfices. Il ne faut pas s'étonner qu'il n'en reste aucune provenant des communautés, les décrets de juillet et d'août ne concernant que les offices ou bénéfices personnels. Rien ne distingue ces déclarations des précédentes. Souvent même, leurs auteurs se contentent de renvoyer l'administration à celles qu'ils ont déjà produites. Quand ils en ont fourni de nouvelles, elles portent, dans tous les cas où la comparaison est possible, et les mêmes articles et les mêmes évaluations que les autres: on remarque seulement que les décimes ne sont plus comptés dans les charges. On ne saurait donc accuser le clergé de la région d'avoir, dans ces secondes déclarations, exagéré à dessein le montant de ses revenus, afin d'obtenir des traitements plus avantageux.

Quand ils doublent des inventaires administratifs, ou des déclarations, les comptes de gestion de 1790 nous apportent le plus souvent, au contraire, des évaluations nouvelles. Mais seuls, à peu près, les recteurs décimateurs nous en ont laissé.

Leurs comptes étaient, d'ailleurs, les plus précieux pour nous, puisque ces recteurs sont les seuls bénéficiaires qui aient pu, en général, continuer à percevoir eux-mêmes l'ensemble de leurs anciens revenus. C'étaient les seuls décimateurs, en effet, qui d'ordinaire exploitaient directement leurs dîmes, et, souvent, ils ne possédaient aucun autre bien qu'un pourpris « tenu par mains ». Les gros bénéficiaires et les communautés donnaient à bail, au contraire, la majeure partie de leurs biens, et, quand ils nous sont parvenus, ce qui est rare, leurs comptes de 1790 ne comprennent que des objets accessoires d'importance médiocre.

Nous avons les comptes de 61 recteurs décimateurs sur 104. Ordinairement dressés dans le plus grand détail, ils sont rarement d'une parfaite clarté. Enumérant les ventes de denrées ou les rentrées de fonds, chacune à leur date, ils ne distinguent pas toujours nettement le produit des différentes espèces de dîmes: les résultats seuls en sont à retenir. Les vérifications des municipalités et des directoires de district et de département, ces dernières toujours minutieuses, concluent généralement à leur exactitude. Trois de nos comptes seulement ont été gravement contestés, ceux des recteurs de Beaucé, de Chauméré et de Saint-Germain-sur-Ille. A tous les trois l'on reproche d'avoir dissimulé une partie de leur recette réelle, soit par des apprécis trop faibles, soit en omettant certaines rentrées, soit en « enflant » les frais de récolte. N'y eut-il pas d'autres tentatives de fraude? Il était aisé, sans doute, de vérifier l'exactitude des apprécis et de discuter les frais de récolte: c'est d'ailleurs là-dessus que portent d'ordinaire les rectifications. Mais comment connaître la quantité des denrées réellement récoltées? Seules les municipalités étaient à même d'exercer, sur ce point, un contrôle efficace, et il était rare, certainement, qu'elles fussent en aussi mauvais termes avec leurs recteurs que celle de Chauméré. Nous avons, cependant, de bonnes raisons de croire à la sincérité des comptes. Dans plus de la moitié des cas, nous l'avons vu, leurs résultats sont sensiblement supérieurs aux évaluations portées dans les déclarations, et ils dépassent également celles que l'on pourrait déduire des fermages de portions de dîmes équivalentes, dans la même région. Leurs données, en somme,

valent bien celles que nous pouvons recueillir par ailleurs sur les revenus des biens non affermés, et nous apportent plutôt des estimations supérieures. Nous les avons toujours rapportées, au moins comme termes de comparaison, et, pour 14 paroisses même, elles constituent l'unique source qui nous fasse connaître la situation des recteurs. Ajoutons que ces comptes nous ont seuls fourni quelques détails précis sur les frais de récolte des dîmes.

§ II. — Les déclarations de fermiers et de locataires

Le décret des 11-24 août 1790 avait obligé tous les fermiers, locataires ou autres concessionnaires de biens ecclésiastiques, de représenter leurs titres aux secrétariats des districts où étaient situés lesdits biens, et d'y déclarer, dans tout leur détail, les conditions de leurs fermages ou loyers, sans omettre les sommes versées à titre de pots de vin, ou promises par billets ou contre-lettres. Ces déclarations paraissent avoir été faites avec exactitude dans nos trois districts. Dans les originaux ou sous forme d'extraits, nous les possédons pour la plus grande partie des biens affermés. Toujours précises, elles donnent parfois, avec les nom, domicile et qualité du fermier et les conditions du bail, des détails utiles sur la consistance des biens. Comme il est rare qu'elles ne mentionnent pas des prestations ou des pots de vin, souvent considérables, nous pouvons les présumer sincères. Jamais, d'ailleurs, nous n'avons relevé de contradictions entre elles et les indications rapportées dans les inventaires administratifs ou les procès-verbaux d'estimation des biens nationaux. Il est superflu d'insister sur l'importance des compléments que nous devons à cette remarquable série de documents, qui se trouvent actuellement, aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, dans les mêmes liasses de la série V que les déclarations du clergé.

§ III. — Les documents d'origine administrative

Les administrations locales, municipalités et directoires de district et de département, eurent à reconnaître directement

la situation de certains établissements, et, d'autre part, à rassembler et à vérifier les données de toute sorte, fournies par les déclarations et les inventaires. Nous leur devons : 1° des inventaires particuliers de communautés et autres maisons religieuses, et d'hôpitaux; 2° divers recensements généraux des biens ecclésiastiques de leurs ressorts.

Les inventaires des municipalités et des directoires de district. - Ce furent d'abord les municipalités que la Constituante, par le décret des 20-26 mars 1790, chargea de faire l'inventaire des maisons et communautés religieuses. « Les » officiers municipaux », disait le décret, « se transporteront, » dans la huitaine, dans toutes les maisons de religieux de » leur territoire, s'y feront représenter tous les registres et » comptes de régie, les arrêteront, et formeront un résultat » des revenus et des époques de leurs échéances. Ils dresse- » ront, sur papier libre et sans frais, un état et description » sommaire de l'argenterie, argent monnayé, des effets de la » sacristie, bibliothèque, livres, manuscrits, médailles, et du » mobilier le plus précieux de la maison, en présence de tous » les religieux, à la charge et garde desquels ils laisseront » lesdits objets, et dont ils recevront les déclarations sur l'état » actuel de leurs maisons, de leurs dettes mobilières et immo- » bilières, et des titres qui les constatent. » Ils devaient dresser également l'état du personnel de chaque maison.

Le décret des 20-22 avril suivant invita les directoires de district à aider les municipalités dans leurs opérations et à comprendre dans celles-ci tous les bénéfices, corps et communautés ecclésiastiques sans exception.

Cependant, nous ne possédons d'inventaires que pour les maisons et communautés religieuses de Rennes, de Saint-Sulpice et de Hédé, et pour un seul hôpital, celui de Saint-Nicolas de Vitré. La plupart furent faits, par les soins de la municipalité de Rennes, en mai et juin 1790. Au mois de septembre suivant, les commissaires du district descendirent à l'abbaye de Saint-Sulpice, et, en novembre, chez les Ursulines de Hédé. En 1791 et 1792, en exécution de nouveaux décrets, ils procédèrent aux inventaires des séminaires et des maisons d'éducation, de retraite et de refuge.

Tous les procès-verbaux, qu'ils émanent des commissaires de la municipalité de Rennes ou de ceux du district, paraissent établis avec un soin minutieux. Revenus et charges y sont ordinairement énumérés avec plus de détail que dans les déclarations du clergé, et l'état en est suivi de l'indication sommaire, tout au moins, des dettes et des créances. On y rapporte le détail des prestations en nature, et, souvent, le montant des pots de vin; il est rare toutefois qu'on y donne la contenance des terres. Ces inventaires seuls nous ont fait connaître avec certitude la composition du personnel des communautés, avec les nom, prénoms, âge et qualité de chacun de leurs membres. Mobilier, argenterie et objets du culte y sont toujours décrits dans le plus grand détail. Bibliothèques et archives le sont d'une façon beaucoup plus sommaire; on n'indique, en général, que le nombre des livres de chaque format, et, tout au plus, le genre des pièces réunies dans chaque liasse. Ce n'était pas, il faut le dire, le moment de dresser des catalogues complets, et les commissaires ont au moins vérifié, sur les baux en cours, les livres rentiers et les derniers comptes, les conditions des fermages, l'état des revenus et la situation financière des établissements inspectés. Pour les revenus non affermés, ils ont ordinairement accepté les déclarations des religieux, sans jamais paraître douter de leur véracité.

Nulle autre catégorie de documents ne pouvait nous offrir un ensemble plus complet de détails utiles et certains. Toutes les fois que ces inventaires doublent une déclaration ecclésiastique, celle-ci perd à peu près tout intérêt pour l'objet de notre travail.

Etats et déclarations des municipalités. — Outre leurs inventaires, les municipalités nous ont encore laissé divers états ou tableaux généraux des biens et revenus du clergé, dans leur circonscription. Ce sont d'abord des états « désignatifs et estimatifs », réclamés aux municipalités par le Comité Ecclésiastique de la Constituante, au mois de mars 1790. Pour l'ancien diocèse de Rennes tout entier, la Commission Intermédiaire des anciens Etats de Bretagne, qui tint jusqu'en juillet la place des futures administrations de dépar-

tement et de district, en réunit 62 qu'elle adressa au Comité, le 27 avril. Les Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine en ont conservé les originaux; la plupart concernent les districts de Rennes et de Vitré.

Ce sont ensuite de nouveaux états de revenus, des états de fermiers, des tableaux de biens et des déclarations, envoyés par les municipalités aux directoires des districts, de septembre à décembre 1790. Ces directoires, aussitôt constitués, c'est-à-dire dès le mois de juillet, avaient dû se préoccuper de former l'état des biens nationaux vendables, et de reconnaître les revenus dont la gestion leur incombait désormais. Sans attendre les nouvelles déclarations réclamées au clergé, ni celles de ses fermiers, obéissant aux ordres de l'administration départementale, ils prièrent les municipalités de leur adresser toutes celles qu'elles avaient elles-mêmes reçues, en exécution du décret des 13-18 novembre 1789, et de dresser à nouveau l'état de tous les biens ecclésiastiques de leur territoire [1]. Les municipalités répondirent avec plus ou moins de hâte et d'exactitude. Les districts leur avaient fait parvenir des imprimés, divisés en bandes horizontales, pour les bénéfices ou établissements, et en colonnes verticales, pour les diverses catégories de revenus; elles n'ont pas toujours su les remplir, et beaucoup même ne les ont pas utilisés. Leurs réponses sont parvenues sous les formes les plus diverses et offrent une valeur inégale. Certaines municipalités n'ont signalé que les immeubles, ou même ont donné simplement l'état des fermiers ecclésiastiques; d'autres se sont contentées d'envoyer la déclaration de leur recteur; beaucoup ont omis les biens des fabriques et des fondations qui en dépendent. Les contenances qu'elles indiquent ne sont jamais qu'approximatives, et leurs évaluations, quand elles ne confirment pas simplement celles du clergé, paraissent absolument arbitraires. Les mêmes remarques valent pour les premiers états, envoyés en mars et avril.

Tels qu'ils sont, néanmoins, ces documents constituent un moyen de contrôle qu'on ne saurait négliger, et ils nous ont

1) Voir les délibérations et la correspondance du département et des districts (Reg. de délib. des conseils généraux et des directoires; reg. de correspondance du district de Fougères. Août-décembre 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., série L).

permis de combler beaucoup de lacunes. La collection en est à peu près complète pour les trois districts, et, là où ils existent, nous sommes d'ordinaire assurés de connaître tous les revenus fonciers et les dîmes du clergé, à l'exception parfois de ceux des fabriques et de leurs fondations; encore arrive-t-il que ces derniers ne nous soient connus que par les déclarations des municipalités.

Etats concernant les fabriques et les hôpitaux. — A la fin de l'année 1792, la municipalité de Rennes fit dresser l'état des revenus de toute sorte perçus par les fabriques de la ville, revenus dont elle devait, conformément au décret du 3 septembre de la même année, assumer désormais la gestion. Ces états, transmis à l'administration départementale, nous sont tous parvenus. Les archives des Hospices de Rennes conservent un état des revenus et des charges de l'Hôpital général avant 1789, vérifié par la Commission des Hospices civils, le 15 fructidor VIII, deux états, sans date, des biens dont le même hôpital et l'Hôtel-Dieu avaient continué à jouir depuis la Révolution, et un état, non daté également, des revenus dont le dernier avait été privé par la Révolution. C'est assez pour reconstituer l'état de la fortune de ces établissements en 1790. Mais, pour aucune autre localité, nous ne possédons de documents comparables, si ce n'est le procès-verbal de la descente faite à l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré par les commissaires du district. Les archives des Hospices de Rennes (séries H et T) nous ont encore fourni divers états de rentes mobilières appartenant aux hôpitaux et autres établissements d'assistance de la ville; les Archives Départementales possèdent deux états analogues qui intéressent les fabriques et les établissements d'assistance du district de Vitré. Mais ces tableaux, fragmentaires et discordants, ne donnent aucun résultat certain ni complet; aucune indication n'en révèle la date ni l'origine.

Les recensements généraux, par district. — Par ses délibérations des mois d'août et septembre et par son compte rendu du 15 septembre 1790 au Conseil général, nous savons que le directoire du district de Rennes s'occupa activement de

rassembler tous les éléments d'un tableau général de la propriété ecclésiastique dans son ressort. Il réclama partout et vérifia les déclarations et les inventaires déjà faits; il obtint de Sauveur, receveur des décimes dans le diocèse, un état de tous les bénéfices imposés, et, de Du Margat, directeur de la trésorerie des États de Bretagne, l'état des rentes sur la province que possédaient les corps et communautés religieuses du district. De tout ce labeur, il ne reste aucune trace. Nous n'avons retrouvé, non plus, aucun des états particuliers des biens ecclésiastiques, par commune, dont le procureur syndic Gandon annonçait, dans le compte rendu du 15 septembre, la formation par le directoire, et l'envoi à toutes les municipalités, pour qu'elles les vérifient et, au besoin, les complètent.

Pour 12 communes du district de Vitré, nous restent, dans les dossiers qui réunissent les déclarations particulières à chacune, des « Extraits de déclarations » rapportant l'état complet des immeubles, dîmes et rentes ecclésiastiques de leur territoire; on y mentionne également les biens des hôpitaux. Aucun n'est daté ni signé; mais tous ont été dressés sur le même modèle et écrits de la même main. Ce sont évidemment les vestiges d'un travail entrepris pour l'ensemble du district et par son directoire. Très précis, très utiles pour combler les lacunes des déclarations, il est à remarquer que ces extraits ne se rencontrent guère que là où font défaut les bonnes déclarations municipales.

Seule, l'administration du district de Fougères nous a laissé le résultat définitif de ses travaux dans un « État général des » biens ecclésiastiques et domaniaux » de son territoire. Conservé en parfait état, il nous donne, pour chaque commune, le produit des dîmes, droits féodaux, rentes foncières et immeubles de chaque propriétaire ecclésiastique, sans omettre les revenus des fabriques, des hôpitaux et des fondations charitables et scolaires. La description des biens pourrait être souvent plus précise. Les évaluations reproduisent ordinairement celles des déclarations ecclésiastiques. Cependant, lorsque les municipalités ont fourni des évaluations supérieures, le district les a toujours adoptées de préférence. Ce document offre, en définitive, le plus grand intérêt; seul il nous apporte un ensemble aussi complet d'indications relativement sûres, pour une région aussi vaste.

II. — Les documents relatifs aux biens nationaux.

De ces documents, nous n'avons examiné que ceux qui concernaient les immeubles. Sur le sort des objets du culte et des meubles du clergé, sur la liquidation de ses rentes mobilières ou foncières, on ne saurait, en effet, recueillir, en Ille-et-Vilaine, que des indications fragmentaires et très insuffisantes.

On doit, au contraire, retrouver la trace de tous les immeubles dans les collections de procès-verbaux d'adjudication et d'estimation, ou dans les états sommaires des biens vendus ou invendus. Certaines dépendances des hôpitaux et des établissements d'assistance, qui n'avaient fait l'objet d'aucune estimation, et qui, distraites dès l'an VIII de la masse des biens nationaux, ne figurent pas sur les états de biens invendus dressés depuis, pouvaient seules échapper à nos recherches.

Cette réserve faite, les documents relatifs à la vente des biens nationaux permettent un recensement complet de la fortune immobilière du clergé. En l'absence de déclarations et d'inventaires, nous avons pu, grâce à eux, reconstituer au moins l'état des revenus fonciers de beaucoup de fabriques et de fondations. Nous leur devons encore les seules évaluations solidement fondées que l'on puisse opposer à celles des déclarants, et, pour les terres non affermées en argent au moins, l'indication de contenances constatées sur place, sinon rigoureusement mesurées. Pour les biens affermés en argent, en effet, le prix d'estimation fut, jusqu'en l'an III, calculé d'après le fermage augmenté, s'il y avait lieu, de la valeur des prestations en nature et d'une fraction des deniers d'entrée. Pour les autres, on procéda toujours à des expertises qui furent, autant que l'on en peut juger, conduites avec assez de soin et de sincérité. Les procès-verbaux d'expertises, en tout cas, décrivent les immeubles dans le détail, donnent la contenance, la qualité et le revenu des terres, pièce à pièce, et le taux de leurs évaluations tend plutôt à surpasser celui des fermages dans la même région. Beaucoup de terres étant affermées à prix d'argent, nous ne pouvons malheureusement calculer avec exactitude l'étendue du domaine ecclésiastique,

ni en bien connaître la nature. Les procès-verbaux d'adjudication, les baux, les déclarations, ni aucun autre document, ne peuvent suppléer les procès-verbaux d'expertises.

III. — Les anciens fonds ecclésiastiques et scolaires.

Les anciens fonds ecclésiastiques et scolaires offrent des ressources fort inégales. Très riches, en général, pour les chapitres et les abbayes, celle de Rillé exceptée, pour certains prieurés et pour la plupart des congrégations rennaises, ces fonds sont très pauvres et font même totalement défaut, parfois, pour les communautés fougeraises et vitréennes, ainsi que pour les cures, les fabriques et les petits bénéfices. Le fonds de l'évêché de Rennes, à peu près complètement rempli par les documents de l'officialité et du secrétariat, n'a presque rien conservé qui concerne le temporel du bénéfice. Les fonds des maisons d'éducation, conservés dans la série D, n'intéressent que les établissements rennais et sont fort réduits. Celui du collège de Rennes, aux archives municipales, est abondant, mais ne nous a offert que peu de ressources utilisables.

Titres de propriété et dossiers de procédures. — Nous avons renoncé très vite à l'étude approfondie des uns et des autres. Nous n'avions pas à suivre, en effet, dans tous les détails de son histoire, la fortune de chaque établissement, mais à en établir simplement l'état à certains moments, ce que ne pouvaient permettre avec certitude des documents de cette nature. Ils témoignent du moins de l'existence de revenus dont nous pouvions, en l'absence de relevés généraux, ne pas trouver trace ailleurs. En fait, nous ne leur devons aucune révélation importante; mais c'étaient des moyens de contrôle qui appelaient un examen sommaire. Les procédures concernent, le plus souvent, des affaires de dîmes: elles présentent un intérêt capital pour l'étude des relations entre décimateurs et décimables, et surtout entre décimateurs et recteurs portionnaires.

Etats de revenus et de charges. — En maintes circonstances, à l'occasion de demandes de secours, de répartition de

décimes, de réformes intérieures, de réunions de communautés, de transferts de biens, etc.... bénéficiaires, communautés et autres établissements ecclésiastiques pouvaient avoir à fournir des états plus ou moins détaillés de leurs revenus et de leurs charges. Il en reste dans les fonds des établissements rennais, de l'abbaye de Saint-Sulpice et du prieuré de Sainte-Croix de Vitré. Nous avons retenu tous ceux qui prêtent à comparaison avec ceux que nous avons pu dresser pour 1790. En l'absence de moyens de contrôle suffisants, la critique en est difficile et souvent même impossible. Ces états, notamment, un seul excepté, ne mentionnent jamais de pots de vin, et rien ne nous peut apprendre s'il en avait été versé en leur temps, ni à combien ils s'élevaient. Les prix de fermage y sont, du moins, rapportés avec exactitude, comme le prouvent tous les baux qui nous restent.

Tels qu'ils sont, ces états anciens montrent la progression des revenus du clergé, dans le courant du XVIII[e] siècle. Les baux, les rentiers et les comptes permettent de la suivre de plus près et avec plus de certitude; mais les états, déjà, révèlent, au premier coup d'œil, les objets qu'elle affecte principalement, et les résultats généraux en paraissent parfois assez sûrs pour qu'on les puisse comparer entre eux. Aux tableaux de revenus et de charges sont parfois jointes des observations sur la situation et les besoins des établissements qu'ils concernent. Sans doute, peuvent-elles paraître d'un pessimisme exagéré, puisqu'elles viennent ordinairement à l'appui de demandes de secours. Mais aux chiffres des tableaux, elles ajoutent toujours des compléments et des éclaircissements utiles à retenir, et nous les avons, dans tous les cas, intégralement reproduites.

Rentiers et terriers. — S'il en subsistait davantage, et s'ils avaient toujours été tenus à jour avec le soin nécessaire, ils auraient formé la principale et la plus sûre de nos sources. Nous en possédons, en effet, qui réservent, à chaque article de revenu ou de charge, une page spéciale où sont portés, avec leur date, pendant de longues suites d'années, toutes les recettes ou tous les paiements effectués. Nous y pouvons, non seulement relever tous les revenus certains et toutes les

charges obligatoires de l'établissement, mais constater encore leurs variations, et juger de la régularité avec laquelle on acquitte les uns et les autres. Nous n'avons malheureusement qu'un très petit nombre de rentiers utilisables, ceux des Bénédictins de Rennes et de Vitré, des Augustins de Rennes et des deux séminaires de la même ville.

Les livres de comptes de certaines maisons portent parfois un état général de leurs revenus et de leurs charges. C'est ainsi, par exemple, que nous a été conservé le seul état de ce genre que nous ayons pour l'hôtel de Kergus.

Baux. — Les collections de baux sont souvent abondantes pour le XVIII^e^ siècle. Parmi les derniers en date, beaucoup ont été joints aux procès-verbaux d'estimation des biens nationaux et transférés dans la série Q. Ce ne sont d'ailleurs pas les plus utiles pour nous, puisque leurs conditions se retrouvent ordinairement sur les déclarations, les inventaires ou d'autres tableaux de revenus, dont ils nous ont toutefois servi à vérifier les données. Mais les séries antérieures nous ont permis de suivre les variations progressivement survenues dans le prix des fermages et dans la nature de leurs conditions, et de constater, notamment, la hausse considérable qui s'est produite après 1765. Les pots de vin réservés, ils nous apportaient, en cette matière, les indications les plus précises et les plus sûres: nous ne savons jamais guère que par eux à qui, du bailleur ou du preneur, incombait le paiement des impôts seigneuriaux et royaux. Rappelons, toutefois, qu'à de rares exceptions près, ils ne donnent aucun détail sur la consistance des domaines affermés.

Comptes. — Seuls, l'évêché et le chapitre de Rennes, quelques fabriques et plusieurs communautés de la même ville, trois fabriques de paroisses rurales et l'abbaye de Saint-Sulpice nous ont laissé des restes, plus ou moins considérables, de leur comptabilité.

Des comptes ainsi conservés, il en est de toute sorte, de généraux et de spéciaux, de détaillés et de sommaires.

Pour la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Melaine, nous restent deux comptes de fermiers généraux, datant du

XVII[e] siècle, et le compte de la régisseuse générale, M[me] Bruté de Rémur, pour 1789. Celui-ci nous offre un état sommaire des revenus et des charges de la mense, fort précieux, car nous n'en avons aucun autre pour la même époque. Dans les premiers, la recette se réduit à un seul article, le prix du fermage; ils nous donnent en revanche, avec le détail des dépenses du fermier, celui des charges de l'abbé, à la fin du XVII[e] siècle. Les Bénédictins de Saint-Melaine nous ont laissé des comptes généraux de leurs dettes et de leurs créances à différents moments, entre 1774 et 1790.

Pour les autres établissements, nous n'avons guère conservé que des journaux de recettes et de dépenses, dont les résultats généraux, par année, ou, tout au moins, par périodes égales, ne sont pas toujours faciles à reconnaître. Pour un même établissement, les exercices n'ont pas toujours la même durée et ne partent pas toujours de la même date; les sommaires récapitulatifs, par mois ou par année, et par nature de recettes et de dépenses, font le plus souvent défaut. Ces comptes méritent cependant un examen attentif. Nous n'avons aucune raison de douter de leur exactitude et nous avons beaucoup à y apprendre. Par eux seuls nous pouvons connaître le mouvement réel des recettes et des dépenses. Plus souvent que les registres rentiers, ils nous permettent de juger de la régularité des paiements de rentes et de fermages. Surtout, ils nous révèlent des catégories de revenus dont on ne trouve presque jamais trace dans les documents de 1790 et qui formaient, cependant, la principale ressource des maisons religieuses les plus récentes et des fabriques, produit des pensions, des ouvroirs, des quêtes, dons et aumônes, des droits de sacristie, des locations de bancs et de chaises dans les églises, etc... Les comptes des fabriques nous apprennent encore quels honoraires recevait le clergé sur le produit du casuel; ceux des communautés, combien coûtaient la nourriture et l'entretien de leur personnel; il faut toutefois se souvenir que certains établissements, les abbayes de Saint-Sulpice et de Saint-Georges par exemple, consommaient directement la majeure partie de leurs recettes en nature et n'en tenaient pas toujours le compte. En somme, ces comptes, souvent disparates, incomplets, confus ou d'une inextricable

complexité, ne donnent guère de résultats comparables d'un établissement à l'autre. Mais eux seuls nous révèlent les véritables conditions d'existence des maisons qu'ils concernent; il n'est pas d'incident de leur vie matérielle, emprunts ou prêts, constructions nouvelles, accroissement ou réduction du personnel, réforme des pensions, qu'ils ne traduisent en quelque manière. Nous n'en avons extrait que des données sommaires. Leurs séries, souvent considérables et continues pour de longues périodes, demeurent, dans leur détail, une source inédite dont il est superflu d'expliquer plus longuement l'intérêt, non seulement pour l'histoire économique du clergé, mais encore pour l'histoire des prix et des salaires.

IV. — Les anciens fonds administratifs.

Situation des hôpitaux de la province. — Pour les hôpitaux des trois villes, il nous reste des états de revenus et de charges datant de 1725 et de 1752, ou environ, et des états de situation dressés, en 1752, d'après les recettes et les dépenses des années précédentes. Tous ont été fournis sur la demande du gouvernement royal et durent être également produits par tous les hôpitaux de nos districts; mais le fonds de l'intendance ne les a jamais conservés tous les trois à la fois pour le même hôpital. Rédigés avec clarté et précision, accompagnés pour la plupart d'observations détaillées, ces états sont d'autant plus précieux pour nous que certains établissements n'en ont pas toujours laissé d'aussi complets pour les dernières années de l'ancien régime.

Les enquêtes de 1770 et de 1774 sur l'assistance publique. — Les deux enquêtes auxquelles les intendants d'Agay et Dupleix firent successivement procéder, en 1770 et 1774, sur l'état des institutions d'assistance dans la province, auraient dû nous valoir une description précise et complète de ces institutions, dans chaque localité. Tous les recteurs, en effet, furent invités à fournir la liste des fondations charitables de leurs paroisses, avec l'indication de leurs ressources; les subdélégués avaient à s'informer des secours distribués par les

hôpitaux, les bureaux de charité et les maisons religieuses des villes, et à former, de tous les renseignements qu'ils auraient reçus des recteurs ou recueillis directement, des états récapitulatifs détaillés. Il nous est resté une quantité considérable de lettres de recteurs, souvent pleines d'intérêt, et la collection complète des états formés par subdélégation, tant en 1770 qu'en 1774. Mais nombre de recteurs ne répondirent pas; ce fut le cas dans 4 paroisses du district de Rennes, en 1770, et dans 11, en 1774; d'où autant de lacunes dans les états sommaires. Certains subdélégués paraissent même avoir négligé de consulter leurs recteurs; on s'expliquerait ainsi que celui de Fougères ait pu répondre, en 1770, qu'il n'existait chez lui aucune fondation charitable, alors que les documents de 1790 nous en ont révélé dans 23 paroisses du district. L'enquête de 1770 n'ayant abouti à aucune mesure efficace, il ne serait pas surprenant, d'ailleurs, que les recteurs n'aient pas mis d'empressement à répondre à la suivante. La première, du moins, paraît avoir été consciencieusement conduite dans les subdélégations de Rennes et de Vitré, et celle de 1774 y ajouta encore, pour les mêmes régions, des compléments intéressants. Ainsi, bien que leurs résultats soient loin d'être complets, les enquêtes de 1770 et de 1774 constituent une source précieuse et capable de suppléer, en matière d'assistance, à l'insuffisance des documents de l'époque révolutionnaire.

V. Les cahiers des paroisses et du bas clergé, en 1789.

Tout ce que ces cahiers peuvent contenir d'intéressant pour notre sujet, on le retrouvera aisément, grâce à la publication de MM. Sée et Lesort et à l'excellent index qui l'accompagne. Sur les revenus du clergé, sur le produit, ou même simplement le partage des dîmes, ils ne nous apprennent rien de précis, et les chiffres donnés en note, par les éditeurs, proviennent de documents que nous avons nous-mêmes utilisés. Mais, par leurs plaintes contre les abus des décimateurs, certains articles apportent des détails à retenir sur l'extension des menues dîmes et sur le taux et le mode de perception des

grosses. Çà et là, nous pouvons saisir quelques indications sur les conditions du service paroissial, l'état de l'assistance et des écoles, le partage du produit des fondations, et sur les rapports, parfois peu cordiaux, des recteurs avec les généraux de paroisses. Si l'on veut, enfin, juger de la condition du bas clergé, l'opinion des fidèles n'est pas à négliger. Leurs impressions et leurs sentiments sont, en tout cas, à rapprocher des chiffres que nous avons pu établir par ailleurs. On en peut dire autant de l'opinion du bas clergé du diocèse de Rennes, exprimée dans son cahier particulier. Celui-ci n'offre, au reste, aucun des détails utiles et précis que l'on peut rencontrer dans les cahiers des paroisses.

CHAPITRE II

Méthode de publication.

Nous ne pouvions songer à reproduire intégralement la plupart des documents que nous venons d'énumérer. Beaucoup se répètent; beaucoup ne répondent pas directement à la question qui nous occupe et ne pouvaient nous fournir que des appoints secondaires ou des moyens de contrôle. Les plus satisfaisants ne sont jamais parfaits et appellent, le plus souvent, des compléments.

De chacun, nous n'avons donc retenu que les données utiles à notre sujet. Nous en avons principalement formé, pour chaque établissement ou bénéfice, des tableaux détaillés de revenus et de charges non seulement en 1790, mais encore, quand c'était possible, à différents moments du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. A ces tableaux, nous avons joint, partout où nous en avions les éléments, des états de dettes et de créances, des extraits et résultats sommaires de comptes, et les observations d'ordre économique que nous fournissaient les documents eux-mêmes. Ainsi, se trouve établie, dans une première partie, de beaucoup la plus importante de la publication, la situation économique de chaque unité ecclésiastique, bénéfice, corps, communauté, maison, ainsi que de chaque établissement d'assistance ou scolaire.

Ne peut-on nous reprocher d'avoir ainsi groupé arbitrairement des éléments empruntés aux documents les plus disparates ?

Nous avons du moins compris que les données de nos tableaux ne pouvaient provenir de documents contradictoires, et qu'elles devaient, pour que les résultats généraux en demeurassent acceptables, former un ensemble suffisamment homogène. Nous n'avons pas non plus oublié que nous avions à

préparer une publication documentaire, où il devait être facile de reconnaître l'origine de nos indications. C'est pourquoi nous nous sommes tenu le plus près possible des documents qui, répondant directement à l'objet de notre travail, nous offraient déjà des tableaux de revenus et de charges. Nous n'avons jamais apporté à leurs données que des rectifications ou des compléments d'une nécessité évidente, toujours signalés en note, lorsqu'il peut être utile d'en discerner le caractère ou la valeur.

Pour 1790, les inventaires de la municipalité et du district de Rennes et les déclarations du clergé, et, pour les périodes antérieures, les états et déclarations de diverse sorte, trouvés dans les anciens fonds ecclésiastiques, administratifs, hospitaliers ou scolaires, ont servi de base à notre travail, quand ils subsistent. Pour établir les situations antérieures à 1790, nous n'avons eu, le plus souvent, qu'à reproduire purement et simplement les documents eux-mêmes: il nous fut rarement possible, même, d'en vérifier les données.

En 1790, au contraire, nombre de documents nous permettaient souvent, soit de compléter des désignations trop sommaires, soit de modifier certaines évaluations. Nous n'avons jamais négligé l'occasion de donner, d'un revenu ou d'un bien quelconque, une description plus précise; aux baux, aux rentiers, aux procès-verbaux d'estimation des biens nationaux, nous avons, dans cette intention, emprunté tous les détails utiles, taux des rentes, conditions secondaires des fermages, contenances des terres, etc... Lorsque des revenus de diverse nature se trouvaient confondus dans une évaluation commune, nous avons distingué la valeur respective de chacun, aussi souvent que cette discrimination a été possible avec assez de certitude. D'articles nouveaux, nous n'en avons jamais introduit d'autres que quelques lopins de terre, retrouvés parmi les biens nationaux. Une omission plus grave, indispensable à réparer, c'était celle des deniers d'entrée et des prestations en nature. Déclarations et inventaires, quelques-uns de ceux-ci exceptés, ne les ont jamais comptés, nous l'avons vu, dans le produit des fermages. Nous avons toujours augmenté le prix des baux, suivant la règle fixée par la Constituante, d'une fraction des pots de vin obtenue en divisant leur somme par

le nombre des années de bail; nous l'avons accru encore de la valeur des prestations en nature, toutes les fois qu'elle nous était donnée par ailleurs. Si bien que nos états de revenus ont parfois abouti à des totaux supérieurs à ceux des documents originaux. Nous avons toujours justifié la différence et distingué, en particulier, la somme que représentait le produit des pots de vin, dans le total que nous donnions.

Quand plusieurs estimations différentes nous sont restées du revenu d'un même bien, nous n'avons porté, dans nos états, que celle du document principalement utilisé; nous avons rapporté les autres en note, avec la mention de leurs origines.

Mais, pour beaucoup d'établissements et de bénéfices, d'établissements d'assistance, de fabriques et de cures, surtout, nous ne possédons ni déclarations, ni inventaires. Il a fallu nous borner à rassembler, en des états plus ou moins incomplets, les indications que nous avions glanées partout où se pouvait relever quelque trace de leurs revenus; souvent même nous n'avons donné que l'état de leurs immeubles connus comme biens nationaux. L' « Etat général des biens ecclé- » siastiques du district de Fougères » nous a du moins révélé intégralement les revenus, sinon toujours les charges, de tous les établissements et bénéfices de ce district.

On pourrait se demander si nous avons bien connu toutes les fondations, chapellenies ou autres petits bénéfices; nous ne possédons, en effet, aucun moyen de contrôle absolument sûr, et l'administration du district de Fougères en a fort bien pu omettre dans l'Etat général que nous venons de citer. Les documents relatifs aux biens nationaux nous ont, tout au plus, fait connaître les établissements dotés d'immeubles. Or, nombre de fondations et de chapellenies ne possédaient que des rentes. Les chapellenies domestiques, d'ailleurs, considérées comme propriétés particulières, n'étaient pas atteintes par les décrets de nationalisation, et il n'était pas toujours facile d'établir le caractère public des autres. Quelles qu'elles fussent, cependant, il ne peut en être échappé beaucoup à nos recherches. Guillotin de Corson, d'après les registres des insinuations ecclésiastiques et les titres des fondations, a relevé, en effet, dans son *Pouillé*, la liste des chapelles de

chaque paroisse, et indiqué, quand il y avait lieu, les bénéfices qui y étaient desservis et le nom de leur dernier titulaire connu. Or, il ne nous a jamais révélé que des chapellenies domestiques ou des chapelles dénuées de toute fondation: nous connaissions déjà tous les bénéfices qu'il cite par ailleurs.

Dans notre première partie, les établissements, corps ou bénéfices, ont été étudiés séparément et classés par district. Suivant à peu près l'ordre adopté par Guillotin de Corson, dans son *Pouillé*, nous avons consacré un chapitre spécial à chaque établissement ou bénéfice important, évêché, chapitre, dignité, abbaye, communauté, séminaire, collège, hôpital. Nous avons formé, d'autre part, pour chaque paroisse, un chapitre qui groupe sa cure, sa fabrique, ses fondations pieuses, scolaires et charitables, ainsi que les petits bénéfices et les prieurés qui y étaient desservis.

Par la multiplicité de leurs paroisses et l'importance de leurs établissements d'assistance ou d'éducation, les villes de Rennes, de Fougères et de Vitré nous ont paru mériter qu'on leur fît une place bien distincte. Chacune d'elle, sous sa rubrique spéciale, offre une série de chapitres consacrés à ses différentes paroisses et à ses différents hôpitaux, institutions d'assistance et maisons d'éducation. Les paroisses rurales de son district suivent, dans l'ordre alphabétique.

A la suite des subdivisions respectivement formées par nos trois districts, nous avons, dans une quatrième, donné, dans la mesure où nous les avons pu connaître, les revenus qui étaient perçus et les charges qui étaient acquittées, dans la région entière, par les établissements ou bénéfices étrangers, chacun de ceux-ci occupant toujours un chapitre distinct.

Ce plan nous a paru le plus propre à faire ressortir la localisation des établissements ecclésiastiques, hospitaliers et scolaires, en même temps que la situation économique de chacun.

La seconde partie de notre publication offre une disposition beaucoup plus simple que la précédente. Nous avons voulu que l'on pût, d'un coup d'œil, se rendre compte de l'importance des revenus et de la propriété ecclésiastique, dans chaque commune. Nous ne pouvions évidemment tenir compte

que des revenus localisables, c'est-à-dire du produit des immeubles et des dîmes; sur les rentes foncières et les droits seigneuriaux, nous manquions trop souvent de détails explicites.

Nous avons, dans le total des dîmes, distingué la part de chaque décimateur, et, parmi les immeubles, celle de chaque catégorie de propriétaires : 1° cure, fabrique, fondations et petits bénéfices de la paroisse; 2° mêmes établissements des paroisses étrangères; 3° évêché, dignités et chapitres; 4° séminaires; 5° prieurés; 6° abbayes; 7° communautés d'hommes; 8° communautés de femmes; 9° hôpitaux; 10° maisons d'éducation. Pour chacune nous indiquons le revenu global et la nature des immeubles possédés. Nous avons calculé l'étendue probable de ceux-ci, pour la commune entière, toutes les fois qu'il est possible d'atteindre un résultat quelque peu certain. Il s'agit, en somme, d'une récapitulation, pour laquelle nous avons simplement utilisé les données de la première partie.

Un index alphabétique des principaux établissements, des paroisses, des titulaires de bénéfices, des recteurs et des vicaires, et des principaux fermiers, facilitera les études particulières auxquelles cette publication peut servir.

En l'état de la documentation, nous n'espérions pas qu'elle fût absolument complète. Il est des régions où l'on pourra mieux faire et donner, par exemple, sur la consistance de la propriété foncière de l'Eglise, des indications plus précises et plus sûres. Néanmoins, aucune lacune grave ne dépare l'ensemble de cet ouvrage. Nous connaissons avec assez de détail et de certitude la situation de tous les établissements importants de nos districts; nos tableaux de revenus et de charges ne sont incomplets que pour deux petites communautés, les Récollets de Fougères et les Cordeliers de Landéan, cinq hôpitaux, un petit nombre de cures, plusieurs fabriques et certaines fondations; le plus souvent, d'ailleurs, seul le détail des charges nous manque.

On devra toutefois se souvenir, en étudiant le chapitre suivant, que nos données ne permettent pas des calculs d'ensemble d'une exactitude rigoureuse. Les évaluations de revenus ne proviennent pas toujours de sources identiques, même pour des établissements de même catégorie; nous avons

souvent dû renoncer à retrouver la valeur des revenus en nature que les déclarants n'avaient pas évalués eux-mêmes, ou à distinguer le revenu respectif de chacun des différents objets affermés en bloc par un même fermier; si peu importantes enfin que soient les lacunes signalées plus haut, elles seules suffiraient à donner à certains totaux un caractère approximatif.

La masse de données comparables entre elles et certaines, dont nous disposons, est telle, cependant, que nos chances d'erreur se trouvent assez étroitement limitées, et que nous pouvons dégager d'une documentation, somme toute satisfaisante, des conclusions suffisamment précises et bien fondées.

Or, qu'il s'agisse de reconnaître la proportion, dans l'ensemble de sa fortune, des divers revenus dont vivait le clergé, ou leur répartition entre ses diverses classes ou catégories, des calculs précis, même s'ils ne doivent donner que des résultats approximatifs, sont la condition première de toute conclusion acceptable.

CHAPITRE III

Les biens et les revenus du clergé.

Le clergé et les établissements d'assistance et d'éducation de nos districts tiraient annuellement, de leurs propriétés, dîmes et droits divers, 1.256.000 l. au moins de revenus, sans compter le produit, certainement très considérable, de différents casuels.

Ce n'étaient pas là des revenus nets. Certains se trouvent comptés deux fois, les pensions des recteurs portionnaires et des vicaires par exemple, prises sur le produit des dîmes déjà compris dans le revenu des décimateurs [1]. Il faut en déduire, d'autre part, les décimes, les rentes passives de toute sorte [2], les impôts royaux, les droits seigneuriaux, les frais de réparations, tout un ensemble de charges dont nous ne connaissons pas toujours le montant et que les déclarants n'ont pas toujours comptées de la même manière. Pour 1.106.000 l. de revenus, le plus grand nombre et les plus importants de nos établissements ont avoué environ 360.000 l. de charges diverses, pensions comprises. A quelle somme pouvaient s'élever les charges des autres ? Comme il s'agissait surtout de petits bénéfices, de fondations, de fabriques et d'établissements hospitaliers ou scolaires, qui n'avaient ni portions congrues à fournir, ni souvent de rentes à payer, on peut admettre que leurs revenus n'étaient pas grevés dans une plus forte proportion, et évaluer leurs charges au même taux, soit à 47.000 l. au plus. Le revenu net des établissements de nos districts se trouverait ainsi réduit à 850.000 l., soit à un peu plus des deux tiers de leur revenu total. C'est une réduction

(1) 79.650 l. incombant aux décimateurs de nos districts, et 2.100 l. à des décimateurs étrangers.

(2) 50.000 l. au moins.

évidemment exagérée, car certains établissements ont compté parmi leurs charges des dépenses d'entretien.

Quels étaient exactement, et à combien s'élevaient, ces revenus « certains », toujours compris dans les déclarations ecclésiastiques ? Voici le tableau que nous en avons pu dresser d'après leurs différentes origines :

Revenu des immeubles	322.750 l. 12 s. 5 d.	25,71 %
Dîmes	495.767 l. 6 s. 9 d. (1)	39,41
Rentes diverses	214.836 l.	17,19
Droits seigneuriaux	29.263 l. 19 s. 4 d.	2,33
Droits divers	31.518 l. 1 s. 1 d.	2,50
Pensions des recteurs et des vicaires (2).	81.750 l.	6,50
Indéterminés	81.160 l. 7 s. 3 d.	6,36
Total	1.256.946 l. 3 s. 2 d.	

Comme le dernier article consistait surtout en dîmes et en immeubles affermés ensemble, parfois avec quelques droits seigneuriaux et des rentes foncières, on voit que le produit des dîmes dépassait sensiblement les deux cinquièmes et celui des immeubles le quart du total. Faute d'indications toujours explicites sur la nature des rentes, on ne peut distinguer rigoureusement, des rentes foncières et des autres redevances, le produit des capitaux mobiliers: nous avons toutefois reconnu, on le verra, que le revenu de ceux-ci atteignait 150.000 l. au moins, soit, dans l'ensemble, une proportion de 12 %.

Du total de ces revenus, 124.205 l., soit le dixième environ, provenaient d'immeubles, de dîmes, de droits seigneuriaux et de rentes foncières, étrangers à nos districts (3). En revanche, divers établissements étrangers percevaient, dans la région, 37.808 l. 15 s. 1 d. (4) de revenus divers: 20.000 l. environ provenaient de dîmes sur lesquelles étaient pensionnés 2 recteurs

(1) Produit net aux mains du clergé, tous frais de récolte déduits.

(2) Suivant le tarif de 1786, soit 700 l. pour les recteurs et 350 l. pour les vicaires.

(3) 119.205 l. 11 s. 2 d., appartenaient à des établissements ecclésiastiques, et 5.000 l. au collège de Rennes (revenus du prieuré de Brégain, dans le diocèse et le district de Dol).

42.870 l. provenaient de dîmes d'immeubles et de droits seigneuriaux affermés ensemble, 68.237 l. de dîmes, et 13.008 l. d'immeubles.

(4) 36 758 l. 15 s. 1 d., appartenaient à diverses abbayes et prieurés, 820 l. aux fondations de paroisses limitrophes, et 410 l. aux collèges de Laval et de Quimper.

et 2 vicaires, 15.300 l. d'immeubles, et le reste de droits seigneuriaux. Dans tous les cas, le produit des dîmes surpassait de beaucoup tous les autres revenus; le produit des immeubles même lui restait toujours sensiblement inférieur.

I. — Les dîmes.

Le produit net des dîmes ecclésiastiques perçues dans les limites des trois districts s'élevait à 450.000 l. environ. C'était, nous venons de le voir, le plus important des revenus de l'Eglise, dans notre région; il y surpassait de 130.000 l., au moins, celui de ses immeubles. Les dîmes grevaient ainsi la propriété foncière d'une lourde charge. Dans toutes nos paroisses elles enlevaient, au moins, le 13e des fruits décimables, dans certaines le 12e et dans beaucoup le 11e. On peut en évaluer le taux moyen au 12e, qu'il s'agisse des anciennes ou des novales, des grosses ou des menues.

Partout, elles atteignaient les mêmes catégories de terres et frappaient, à peu près, les mêmes objets. Toutes les terres cultivées étaient, en principe, décimables. Cependant, la déclaration royale du 6 juin 1768, particulière à la Bretagne, accordait aux terres nouvellement défrichées l'exemption de la dîme pendant 20 ans, et le privilège de ne la payer dans l'avenir qu'à la 50e gerbe. Il se peut que des terres nobles aient également joui d'une exemption complète ou partielle; nos documents n'en font, toutefois, nulle mention; il ne s'agissait, en tout cas, que d'exemptions particulières, peu onéreuses, dans l'ensemble, pour le clergé, et dont il avait depuis longtemps arrêté l'extension. Il ne paraît pas avoir souffert, comme en d'autres régions, du progrès des cultures fourragères; ni ses déclarations, ni ses baux ne font, du moins, la moindre allusion à une réduction de la matière ou des surfaces décimables, ni les cahiers des paroisses aux conflits qu'eût inévitablement soulevés l'introduction de cultures nouvelles, sur lesquelles le droit de dîmer était contestable; or, on sait avec quelle âpreté les paysans ont, dans leurs cahiers, défendu leurs intérêts de décimables; ils n'y auraient pas négligé pareil grief.

Partout on levait, non seulement la dîme des gros grains (blé, seigle et avoine) ou grosse dîme, mais encore diverses « menues dîmes », portant partout sur le blé noir, le chanvre et le lin (dîmes vertes) et en certains endroits sur le produit des jardins, sur les agneaux et les porcs (charnage). Beaucoup de ces menues dîmes étaient d'origine récente, « insolites », et nombre de cahiers dénoncèrent, en 1789, leur extension abusive; les paysans se plaignirent d'autre part, en beaucoup de paroisses, qu'on n'exemptât pas de tout prélèvement les grains destinés aux semences.

Les novales, c'est-à-dire les dîmes des terres nouvellement défrichées[1] ou chargées à nouveau de fruits décimables, étaient perçues dans les mêmes conditions que les anciennes. Le produit en était généralement considérable, dépassant parfois le dixième du produit total des dîmes de la paroisse. Mais la proportion en était trop différente, d'une paroisse à l'autre, et nous l'ignorons trop souvent, pour qu'il soit intéressant, ou même possible, d'en calculer la moyenne.

D'ailleurs, nos documents ne nous ont fourni d'ordinaire que peu de détails sur le produit respectif des différentes espèces de dîmes et leur mode de perception. Les baux eux-mêmes sont toujours rédigés en termes généraux et vagues, se bornant à dire que le preneur se conformera aux usages, sans spécifier ni les objets décimables, ni le taux du prélèvement[2].

Nous avons pu donner, du moins, l'état des différents décimateurs ecclésiastiques de chaque paroisse et déterminer assez exactement la part de chacun. Quant aux décimateurs laïques, possesseurs de dîmes inféodées, nous ne connaissons guère que ceux déjà signalés par MM. Sée et Lesort, dans leur édition des cahiers de la sénéchaussée de Rennes; ils n'en ont découvert que dans 5 paroisses des districts de Rennes et

(1) Une fois réputée novale, une dîme le demeurait indéfiniment. On peut donc se demander à partir de quelle époque le domaine des dîmes anciennes a cessé de s'étendre; M. Sée signale la constitution de novales dès le XVI[e] siècle, époque à laquelle commence son étude; mais il pouvait sans doute en exister de plus anciennes (H. SÉE, *Les Classes rurales en Bretagne*, p. 168).

(2) Aucune description spéciale, ni complète, du régime des dîmes dans la région, n'a encore été tentée. Mais on consultera, avec intérêt, le chapitre dans lequel M. Sée étudie particulièrement quelles multiples charges elles imposaient aux paysans bretons (H. SÉE, *Les Classes rurales en Bretagne*, chap. XII).

de Vitré; les tableaux des dîmes inféodées, rachetées par le Trésor public, que nous donnent les rapports annuels du directoire du département au conseil général, ne nous en ont révélé que trois ou quatre autres, possesseurs de dîmereaux insignifiants [1]. Le Trésor, il est vrai, n'était tenu qu'au rachat des dîmes inféodées d'origine ecclésiastique. Mais, à peu près partout, les dîmes demeurées effectivement aux mains du clergé et connues de nous suffisaient à remplir le total certain des dîmes de la paroisse. Quelles qu'elles fussent, il paraît bien que les dîmes inféodées ne formaient dans nos 3 districts qu'une somme insignifiante, très probablement inférieure à 4.000 l. [2].

Le haut clergé et le clergé régulier, contrairement peut-être à ce qui se passait dans les régions où les abbayes et les gros bénéfices étaient plus nombreux et plus riches, ne pos-

(1) I. Dîmes inféodées signalées par MM. Sée et Lesort :

Dans le district de Rennes. — *En La Mézière :* 700 l. au seigneur.

En Montgermont : Moins du tiers, soit 700 l. au plus, à M. Viart de Jussé.

En Nouvoitou : Plusieurs traits, au seigneur de Châteaugiron; affermés, en 1765, 494 l.

En Vern : Plusieurs traits, au même.

Dans le district de Vitré. — *En Mondevert :* 210 l., au marquis des Nétumières.

II. Dîmes inféodées, d'origine ecclésiastique, rachetées par le Trésor (Extraits des rapports annuels du directoire du département au conseil général, 15 novembre 1791 et 4 décembre 1792. Arch. dép. d'I.-et-V., L 218) :

	Prix de rachat au denier 20 ou 25. —
District de Rennes, en 1791 :	
Lodin, curé de Brécé, 16 bx. de seigle, mes. de Châteaugiron	2.054 l.
Enfants Viart de Jussé, 12 M. de seigle, sur le trait de Bréal, en *Montgermont*	6.442 l. 10 s.
Consorts de Cornulier, dîmereau de la Claujardière, en *Melesse*	127 l. 1 s. 8 d.
Pauvres de La Mézière, 2 traits en *La Mézière*	12.275 l.
Frédéric de Thalouët, 2 dîmereaux dépendant de la Havardière, en ?	2.425 l.
Jean Drouin, les 2/3 d'une dîme verte, en *Nouvoitou*	1.000 l.
District de Fougères, en 1792 :	
Le Monnier, un trait de dîme de chanvre mâle, en *Vendel*	225 l.
Total	24.548 l. 11 s. 8 d.

On remarquera que l'une de ces dîmes appartenait à un recteur et une autre à une fondation charitable.

(2) En d'autres régions bretonnes, on peut constater au contraire une extension considérable des dîmes inféodées. Dans son étude sur *Les Classes rurales en Bretagne*, M. Sée avait déjà signalé quelques paroisses des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine, où des seigneurs laïques enlevaient les deux tiers ou même, parfois, la totalité des dîmes. Mais la publication des cahiers des paroisses de la sénéchaussée de Rennes a révélé la fréquence et l'importance des dîmes inféodées dans toute l'étendue des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier (H. Sée et A. Lesort, *Les Cahiers de la sénéchaussée de Rennes*, t. III et IV).

sédait pas, dans notre région, la plus forte part des dîmes, sinon dans le district de Rennes. Voici d'ailleurs la répartition approximative de celles-ci :

Districts	Évêque, dignitaires, chapitres, prieurés, abbayes, communautés et séminaires.			Hôpitaux et principaux établissements d'éducation		Cures, fabriques, fondations et petits bénéfices			Totaux		
	l.	s. d.	%	l.	%	l.	s. d.	%	l.	s. d.	
Rennes...	89.679	18 8	60,81	5.564	3,76	52.217	19 6	35,42	147.461	18 2	
Fougères..	67.921	3 6	38,00	300	0,16	110.501	10 1	61,83	178.722	13 7	
Vitré	38.651	15 6	31,70	9.126	7,48	74.136	19 6	60,81	121 914	15	
Totaux..	196.252	17 8	43,79	14.990	3,34	236.856	9 1	52,86	448.099	6 9	

Les recteurs percevaient, à eux seuls, 222.746 l. 18 s. 4 d., soit près de la moitié du total; les fabriques ne comptaient que pour 7.342 l., et les fondations et petits bénéfices divers, pour 6.668 l. 11 s. 9 d.

C'est que, dans une notable partie des paroisses, la moitié au moins des dîmes, et souvent même la majeure partie, appartenaient au recteur. Le tableau suivant le montre nettement :

Districts	Nombre total de recteurs	NOMBRE DES RECTEURS QUI POSSÉDAIENT			Nombre de recteurs pensionnés
		la totalité des dîmes (2)	la moitié au moins des dîmes	moins de la moitié des dîmes	
Rennes...	58(1)	11	9	12	24
Vitré.....	47	16	7	20	4
Fougères..	39	11	11 (3)	7	10
Totaux..	144	38 (26,76 %)	27 (18,59 %)	39 (27,46 %)	38 (26,76 %)

Les recteurs décimateurs possédaient toujours, dans leur lot, la majeure partie des dîmes vertes et les novales, et, par-

(1) Les recteurs de Saint-Germain et de Saint-Sauveur n'avaient ni pension, ni dîmes.

(2) Ou à peu près. Il pouvait arriver que quelque petit trait dépendît d'une fondation ou appartînt à un décimateur étranger.

(3) Nous comptons ici le doyen de Champeaux, qui remplissait dans cette paroisse les fonctions de recteur, mais dont les dîmes devaient plutôt être considérées comme dépendance de la collégiale.

fois même, ne possédaient que les unes et les autres. Il paraît d'ailleurs probable que l'extension des dîmes vertes a eu principalement pour objet de suppléer à l'insuffisance des grosses dîmes laissées aux recteurs. Quant aux novales, elles appartenaient en principe aux recteurs, et les congruistes eux-mêmes en jouissaient toujours, nonobstant leur pension, avant la déclaration de 1768. Ceux qui les conservèrent dans la suite durent renoncer à une partie plus ou moins considérable de leur pension, et, tout au moins, au supplément que cette déclaration leur accordait. C'était le cas de quatre parmi les nôtres.

Lorsque la part des recteurs était inférieure à la moitié des dîmes, elle comprenait, le plus souvent, le tiers des grosses et la totalité des novales et des menues, suivant une tradition souvent invoquée dans les cahiers des paroisses, en 1789. Certains avaient abandonné aux principaux décimateurs leurs portions de dîmes, moyennant une rente fixe, en grains. Celui d'Acigné recevait ainsi, en 1789, 1.100 l. de l'évêque de Rennes, pour les 50 M. de seigle auxquelles avait été fixé son « gros », c'est-à-dire sa part des grosses dîmes.

Le reste des dîmes n'appartenait qu'à des établissements ou à des bénéfices de fondation ancienne. Les nombreuses communautés fondées depuis le XVI[e] siècle n'en possédaient jamais. Avec les recteurs, c'étaient donc l'évêché, les chapitres, les abbayes, les prieurés et la commanderie du Temple de La Guerche qui en profitaient principalement. Le collège de Rennes et les séminaires jouissaient des dîmes attachées aux prieurés qu'on leur avait réunis. Des hôpitaux, celui de Saint-Nicolas de Vitré seul en possédait, en raison sans doute de son ancienneté.

Plusieurs décimateurs, sans même compter le recteur, se partageaient souvent les dîmes d'une même paroisse. C'était le cas dans 19 paroisses du district de Rennes et dans 12 de chacun des deux autres. Les parts étaient d'ordinaire fort inégales.

Le mode d'exploitation différait avec les décimateurs, et le même décimateur ne suivait pas toujours la même règle.

Les recteurs percevaient généralement leurs dîmes eux-mêmes; les autres décimateurs, plus éloignés des lieux de

perception, les confiaient toujours à des fermiers (1). Mais on voit le même tantôt donner à un fermier unique toutes les dîmes qu'il possédait dans une paroisse, tantôt les partager entre plusieurs. En 1789, l'évêque de Rennes affermait en bloc toutes ses dîmes de Cesson, qu'il partageait entre 11 fermiers en 1770; en 1789, d'ailleurs, il partageait ses dîmes d'Acigné en 8 petits lots, tout comme vingt ans auparavant. On peut remarquer, toutefois, que les décimateurs ne morcelaient beaucoup les fermages que dans les paroisses les plus rapprochées de leur résidence. Dans les localités éloignées, le fermage unique était la règle, et il arrivait souvent qu'un établissement ou un bénéficiaire confiât au même fermier les biens de toute sorte qu'il pouvait posséder en une même paroisse ou en plusieurs paroisses voisines, dîmes, terres, droits seigneuriaux et autres redevances; c'était d'ordinaire le cas pour les biens des prieurés dépendant des grands établissements. Les recteurs, quand il leur arrivait d'affermer leurs dîmes, préféraient les petits fermages aux gros. Il en était, cependant, qui affermaient toutes les leurs en bloc.

Les petites fermes étaient naturellement prises par des habitants de la localité, généralement par des paysans; elles étaient souvent de très minime importance, le plus petit hameau ayant parfois un fermier particulier, choisi parmi ses habitants, qui levait les dîmes des trois ou quatre métairies environnantes. Les grosses allaient à des fermiers plus largement solvables, à des gens d'affaires ou à des hommes de loi, qui parfois habitaient fort loin des lieux de perception et devaient choisir des intermédiaires sur place. C'est ainsi que Lebouc de la Bouteillère, avocat à Fougères, fermier de l'évêque de Rennes pour les dîmes de Saint-Georges-de-Reintembault, avait pris des arrangements particuliers avec 106 habitants de la paroisse, dont le recteur; dans la plupart des 127 villages, il avait un sous-fermier. Ces arrangements lui assuraient une recette de 9.796 l., soit un bénéfice de 596 l. sur le fermage qu'il payait lui-même à l'évêque. C'est, il est vrai, le seul exemple que nous puissions donner des procédés de perception des gros fermiers. Lorsqu'ils habitaient sur place, ils trouvaient, sans doute, plus profitable d'en user

(1) L'abbaye de Saint-Sulpice, seule, faisait exception, pour les dîmes de sa propre paroisse.

comme les recteurs dont nous avons les comptes pour 1790, et de faire eux-mêmes ramasser, charroyer, engranger, battre et vendre le produit de leurs dîmes. Ces gros fermiers, d'ailleurs, étaient souvent des négociants de campagne, des marchands de grains surtout, qui trouvaient, dans l'affermage des dîmes, un aliment pour leur commerce et l'occasion de spéculer.

Les baux de dîmes étaient, comme les baux de terres, généralement conclus pour 9 ans, parfois pour 6, beaucoup plus rarement pour 12 ou 18; ils comprenaient toujours la récolte de la dernière année. Le paiement intégral en argent était la règle ordinaire; nous n'avons relevé qu'un petit nombre de fermages payables en grains, paille et argent, et il se peut que la proportion en ait diminué, comme pour les fermages de terres, dans le courant du XVIII[e] siècle; il était même très rare que le fermier fût tenu à aucune prestation ou redevance accessoire en nature.

Nous ne pouvons savoir à quelle époque remontait l'usage des pots de vin ou deniers d'entrée qui, souvent, augmentaient clandestinement, dans des proportions considérables, le prix des baux. Un état des revenus du chapitre de Rennes, en 1772, nous apprend que pour les baux, tant de dîmes que de terres, courant à cette date, les pots de vin avaient produit 11.000 l. Mais, dans leur déclaration de 1790, les religieuses de Saint-Sulpice, en avouant les deniers d'entrée reçus de leurs fermiers, ont expliqué qu'elles les avaient réclamés, au dernier renouvellement des baux seulement, afin de libérer l'abbaye de ses vieilles dettes. On sait au reste que nous ne les connaissons ordinairement que par les déclarations des fermiers eux-mêmes, en 1790. Il en a pu échapper à nos recherches, et l'intérêt que le clergé pouvait avoir à dissimuler le produit réel de ses biens, ne fût-ce que pour frauder sur les droits de contrôle, existait depuis longtemps. Nos documents ne nous en ont révélé aucun pour les fermes de dîmes de l'évêché, du chapitre de Rennes et de l'abbaye de Saint-Georges. Mais le produit des dîmes de l'abbaye de Saint-Sulpice s'en trouvait accru dans la proportion de 7 %, et celui de ses prieurés, dont les dîmes formaient le principal revenu, dans la proportion de 12 %.

Nous n'avons découvert que trois exemples d'une augmentation du prix des baux de dîmes par contre-lettre, ou engagement clandestin du fermier; il s'agissait de dîmes de l'abbaye de Rillé, dont le prix de fermage se trouvait ainsi accru de 30 %.

Partout où les dîmes étaient affermées séparément et où nous connaissons le produit des pots de vin, nous savons avec certitude ce qu'elles rapportaient à leurs possesseurs. Il est plus difficile de savoir ce qu'elles coûtaient aux décimables. Il faudrait tenir compte, en effet, des frais de récolte et du bénéfice des fermiers. Il est bien difficile d'apprécier le second. Lebouc de la Bouteillère gardait 6,08 % du produit de ses sous-fermages de Saint-Georges-de-Reintembault; ce n'est pas là un taux exagéré, et il est probable qu'en présence des risques que leur faisaient courir l'incertitude des récoltes et les variations du prix des grains, les fermiers s'assuraient toujours au moins pareil bénéfice.

Sur les frais de récolte, les comptes de gestion fournis par les recteurs, pour l'année 1790, nous apportent des données précises; mais nous nous sommes étonnés du taux considérable auquel ces frais sont évalués le plus souvent. En voici le montant et le taux moyen dans tous les cas où nous les connaissons, c'est-à-dire pour 33 de nos 103 recteurs décimateurs :

Districts	Nombre de comptes	Produit brut des dîmes	Montant des frais	Taux des frais %
		l. s. d.	l. s. d.	
Rennes	11	21.922 3 6	3.487 10 6	15,91
Fougères	15	32.010 11 9	6.120	19,12
Vitré	7	13.397 2 4	2.459 6 6	18,35
Totaux	33	67.329 17 7	12.066 17	17,92
Produit net		55.263 » 7		

Beaucoup de recteurs se sont contentés de donner, sans plus de détail, le produit de leurs grosses dîmes, en ajoutant que celui des menues dîmes a couvert leurs frais.

Le taux des frais était, d'ailleurs, suivant les paroisses, fort inégal. Dans certains comptes, il approche, ou même dépasse, 25 % (à Broons, 23,5 %, à Saint-Gondran, 26,7 %).

A Montreuil-sous-Pérouse, à Aubigné, à Liffré, à Poilley, il descend, au contraire, aux environs de 10 %. Certains recteurs n'auraient-ils pas exagéré leurs dépenses? Nos documents témoignent plutôt en faveur de leur sincérité; les administrations de district et certaines municipalités paraissent, en effet, avoir examiné de très près le détail des frais, et elles étaient capables d'en apprécier au moins la vraisemblance. Or, elles n'ont contesté, nous l'avons vu, que trois comptes; encore le recteur de Chauméré, seul, fut-il nettement accusé de fraude; sa municipalité lui reprocha d'avoir dissimulé 407 l. de recettes et « enflé » la note de ses frais de 120 l.

En réduisant à 15 % du produit net le taux moyen des frais de récolte et à 5 % le bénéfice ordinaire des fermiers, c'est de 20 % au moins qu'il faudrait augmenter le prix des fermages pour évaluer la charge réelle des contribuables. Cette majoration, s'appliquant à 250.000 l. au moins, donnerait une charge totale de 300.000 l. Les 200.000 l. de dîmes récoltées directement par les recteurs ayant, d'autre part, coûté 230.000 l. aux contribuables, l'imposition totale aurait atteint 530.000 l. C'est là, certainement, une évaluation trop modérée.

Le produit des dîmes devait naturellement refléter les fluctuations du prix des denrées, et, comme celui des terres, il s'accrut, depuis 1760, dans de notables proportions. Nous ne pouvons malheureusement suivre les variations des dîmes directement exploitées, les grands établissements et les gros bénéficiaires nous ayant seuls laissé quelques données sur leurs revenus antérieurs. Les exemples suivants prouvent un accroissement de 100 % environ depuis 1770; mais le prix de certains baux tripla [1].

Dîmes :	Produit en 1789.	Valeur.
de l'abbaye de Saint-Melaine (mense abbatiale)	15.784 l.	en 1770, 8.549 l. 8 s.
du prieuré de Saint-Melaine de Morlaix	2.259 l. 15 s.	id. 1.999 l. 19 s. 10 d.
du prieuré de Planguenoual.	7.825 l.	id. 3.847 l.
du chapitre de Rennes.....	18.045 l. 15 s.	en 1772, 7.528 l.
de l'abbaye de Saint-Georges.	19.967 l. 10 s.	en 1706, 3.247 l.
de l'abbaye de Saint-Sulpice.	12.962 l.	en 1762, 6.000 l.

(1) Voir, en particulier, les notes jointes aux états des revenus des abbayes de Saint-Georges et de Saint-Sulpice.

Il n'est nullement besoin d'invoquer les progrès de l'agriculture, ni les défrichements, pour expliquer pareille augmentation: l'accroissement du prix des denrées y suffit. Les terres nouvellement défrichées n'étaient pas alors décimables et il est à remarquer que les apprécis portés dans les baux qui stipulent des paiements en grains et en argent ont subi une progression plus rapide et plus considérable encore que les fermages exclusivement payables en argent.

Tout progrès dans la production agricole devait, néanmoins, profiter aux décimateurs. Priver le clergé de la dîme, c'était non seulement lui enlever le plus considérable de ses revenus, mais encore le plus précieux, grâce à l'équilibre qu'il établissait tout naturellement entre ses ressources et le prix des denrées agricoles.

II. — La propriété foncière [1].

Tous les auteurs qui ont cherché à évaluer, avec quelque précision, l'étendue ou la valeur de la propriété ecclésiastique sous l'ancien régime, ont été unanimes pour en reconnaître la médiocre importance. Ils en ont signalé, d'autre part, le morcellement extrême et l'inégale répartition, suivant les différentes régions du royaume et suivant les paroisses, à l'intérieur d'une même région [2].

Nulle part ailleurs, sans doute, elle n'a été moins importante, plus morcelée et plus inégalement répartie qu'en Bretagne. M. L. Dubreuil avait déjà reconnu, pour une partie de la province, ces caractères de la propriété ecclésiastique [3]. Nous arrivons, pour nos trois districts, aux mêmes conclusions, et l'étude des autres districts de l'Ille-et-Vilaine,

(1) Il s'agit évidemment de toutes les propriétés ecclésiastiques situées dans les limites de nos trois districts, y compris celles des établissements étrangers à la région; mais nous ne tenons aucun compte des possessions des établissements de la région, situées au dehors.

(2) Voir en particulier, Ch. Porée, *La Vente des biens nationaux dans le district de Sens* (Collection des documents inédits sur l'Histoire économique de la Révolution), et J. Loutchisky, *Quelques remarques sur la Vente des biens nationaux*, pp. 129 et sq., *La propriété paysanne en France, à la veille de la Révolution*, chap. III, et *L'Etat des classes agricoles en France, à la veille de la Révolution*, pp. 42 et 43.

(3) Léon Dubreuil, *La Vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord*, chap. III.

de ceux du sud et de l'est surtout, ne pourrait que les renforcer.

A vrai dire, nous ne pouvons connaître exactement l'étendue des terres ecclésiastiques: nous avons signalé l'insuffisance de nos documents sur ce point. Nous avons, cependant, tenté de suppléer à leurs lacunes, en évaluant les superficies qu'ils ne donnent pas, d'après le revenu moyen à l'hectare des terres de la même catégorie, et, d'autre part, à raison d'un revenu fixe de 24 l. à l'hectare. La première méthode permet d'approcher probablement la vérité de plus près: la seconde, fondée sur un revenu très bas, au-dessous duquel ne descendaient que les très mauvaises terres, les landes, les marais et les bois, aboutit à une évaluation maxima qui justifiera plus fortement encore nos conclusions [1].

Les deux tableaux suivants [2] donnent l'état de la propriété foncière de l'Eglise : 1° par catégorie de propriétaires et de propriétés, avec la superficie probable et la superficie maxima des terres; 2° par commune, avec la superficie maxima des terres ecclésiastiques et leur pourcentage dans la superficie totale de la commune.

La carte jointe à cet ouvrage a été dressée d'après les données de ce dernier tableau. Nous avons exclu du premier les presbytères, maisons d'école, couvents, hôpitaux et autres immeubles occupés par le clergé lui-même; nous avons dû renoncer aussi à y tenir compte des immeubles dont nous ignorions à la fois la contenance et le prix, et dont les revenus ont été comptés, dans les tableaux précédents, parmi les revenus de nature indéterminée.

Nos districts viennent donc s'ajouter à la liste des nombreuses régions où M. Loutchisky signale une proportion de la propriété ecclésiastique inférieure, en étendue, à 5 %. Nos statistiques confirment ainsi l'opinion de cet auteur, trop prudent encore, sans doute, quand il élève jusqu'à 12 % la proportion possible de la propriété foncière du clergé, dans la superficie totale du royaume [3].

(1) On remarquera que nous comprenons dans nos calculs les biens des établissements d'éducation et d'assistance.

(2) Cf. *infra*, pp. LIV et LVI.

(3) Loutchisky, *Quelques remarques sur la Vente des biens nationaux*, p. 20.

Les immeubles urbains comptaient, dans le revenu total de la propriété foncière, pour 95.000 l., soit pour 30 %, si l'on y comprend les dépendances des cures, fabriques et fondations, et pour plus de 80.000 l., soit pour 25 %, si l'on ne considère que ceux des principaux établissements. Ces immeubles consistaient le plus souvent en maisons de construction ancienne et de très médiocre valeur. On sait qu'à Rennes les propriétés du clergé s'étendaient surtout dans les faubourgs et les vieux quartiers. Ses maisons n'étaient guère que des masures, vieilles souvent de plusieurs siècles, bâties en bois et en terre, et louées à de petites gens. Quelques-unes des maisons du chapitre, les immeubles récemment construits par les Cordeliers sur la place du Palais, une maison appartenant aux Ursulines, sur le Pré-Botté, et une autre aux Carmes, dans la rue de la Monnaie, faisaient seules exception. A Fougères et à Vitré, il ne s'agit jamais que de maisons anciennes et peu importantes. Les loyers étaient pourtant productifs et paraissent aussi élevés qu'aujourd'hui, dans les mêmes immeubles, si l'on tient compte de la valeur de l'argent en ce temps-là.

Il était rare que les immeubles ruraux formassent de vastes domaines d'un seul tenant. Nous n'en voyons pas d'autres à citer, en tout cas, que la terre de Houzillé, en Vergéal, et les dépendances de l'abbaye de Clermont, en Argentré. Les terres d'un même établissement étaient ordinairement partagées entre diverses métairies, closeries, parcelles, isolées les unes des autres, et souvent dispersées en différentes paroisses. Tout au plus peut-on remarquer une certaine concentration de la propriété ecclésiastique autour des villes où les principaux établissements avaient leur siège.

On aura jugé, par notre premier tableau, de la médiocre importance des exploitations que le clergé donnait à ferme. Les closeries, louées 300 l. au plus, et couvrant en général moins de 10 hectares, l'emportent de beaucoup en nombre sur les métairies d'un prix supérieur. Celles-ci ne couvraient elles-mêmes, en moyenne, que 26 hectares chacune, pour un prix de fermage de 685 l.; 28 seulement sur 153 [1] étaient

(1) Nous ne faisons pas entrer en compte les métairies dépendant des terres de Houzillé, de Champfleury et des Vaux, dont nous ignorons le revenu particulier.

I. — Les immeubles des différentes catégories

	CONTENANCE CONNUE		
	NOMBRE d'articles	REVENU l. s. d.	CONTENANCE hect. c.
1° Évêché, dignités, chapitres, prieurés,			
MAISONS			
MÉTAIRIES	76	56.182 16 5	2.025
Contenance et revenu moyens par article		739 5	26 65
CLOSERIES(1)	33	6.518 11	250
Contenance et revenu moyens par article		197 10	7 57
PIÈCES DE TERRE		2.606 16	47
MOULINS ET TERRES			
FOURS			
GRANDS DOMAINES	1	2.132	80
BOIS		1.718 9 6	300
TOTAL des revenus :			
2° Cures, fabriques, fondations pieuses,			
MAISONS	103		
MÉTAIRIES	10	5.527	200
Contenance et revenu moyens par article		552 14	20
CLOSERIES	151	17.554 6 1	627
Contenance et revenu moyens par article		116 5	4 15
PIÈCES DE TERRE		22.578 16 4	612
TOTAL des revenus :			
3° Hôpitaux, et principales			
MAISONS			
MÉTAIRIES	9	6.561	273
Contenance et revenu moyens par article		729	30 33
CLOSERIES	3	745	21
Contenance et revenu moyens par article		248 6	7
PIÈCES DE TERRE		96	4
MOULINS	2	1.200	10
TOTAL des			

TOTAL GÉNÉRAL des revenus : 311.739 l., 4 s., 3 d.

(1) Nous avons compris sous ce nom, toutes les exploitations agricoles d'un fermage ou d'un

d'établissements ecclésiastiques, hospitaliers et scolaires.

Revenu moyen à l'hectare	CONTENANCE INCONNUE — Nombre d'articles	CONTENANCE INCONNUE — REVENU	CONTENANCE TOTALE — PROBABLE	CONTENANCE TOTALE — Maxima à raison de 24 l. par hectare
l. s		l. s. d.	hect.	
abbayes, communautés et séminaires.				
.....	.....	70.090 17 2 (dont 67.747 l., 7 s., 2 d., à Rennes)	»	»
27 15	38	26.127 19 2	2.966	3.114
»	»	»	»	»
26 1	24	4.035	405	418
»	»	»	»	»
55 9	.....	4.800	134	247
.....	15	15.080	628	628
.....	3	520	»	»
26 13	3	9.891 6 8	451	492
.....	.....	.....	300	300
199.703 l., 15 s., 11 d. — TOTAL des contenances..			4.884	5.199
charitables, scolaires et petits bénéfices.				
.....	.....	18.655 11 6 (dont 13 598 l., 18 s., à Rennes)	»	»
27 13	4	2.201	280	292
»	»	»	»	»
27 18	51	5.998 4	842	877
»	»	»	»	»
36 18	.....	8.820 10 5	852	980
82.225 l., 8 s., 4 d. — TOTAL des contenances..			1.974	2.149
maisons d'éducation.				
.....	.....	11.500 (dont 10.000 l. à Rennes	»	»
24	16	8.241	617	617
»	»	»	»	»
35 10	4	668	40	49
»	»	»	»	»
24	»	2.799	120	120
.....	.....	.....	10	10
revenus : 29.810 l. — TOTAL des contenances....			787	796
TOTAL GÉNÉRAL des contenances.....			7.653	8.144

revenu net de 300 l. au plus.

II. — Etendue des propriétés des établissements ecclésiastiques, hospitaliers et scolaires, par commune.

Le point d'interrogation indique les approximations les moins certaines, et toujours une contenance maxima, sensiblement supérieure, le plus souvent, à la réalité.

1° *District de Rennes*

Communes	Superficie des communes	Étendue des immeubles considérés	
	hectares	hectares	%
Rennes	4.984	500 ?	10,00
Acigné	2.953	80 ?	2,70
Andouillé	1.261	5	0,39
Aubigné	220	5 ?	2,27
Bâzouges-sous-Hédé	1.426	50	3,5
Betton	2.671	180 ?	6,73
Brécé	716	60 ?	8,37
Cesson	3.214	160 ?	4,97
Chantepie	1.197	40 ?	3,34
La Chapelle-des-Fougerets	871	11	1,26
Chasné	947	25 ?	2,63
Châteaugiron	51	10 ?	20,00
Chevaigné	1.033	18 ?	1,74
Cintré	824	10	1,21
Domloup	1.918	25	1,30
Ercé-près-Liffré	1.578	20 ?	1,26
Gévezé	2.753	40 ?	1,45
Guipel	2.511	5 ?	0,19
Hédé	26	»	»
L'Hermitage	656	9	1,37
Langouët	699	2,4	0,34
Liffré	7.372	250 ?	3,39
Melesse	3.276	150	4,57
La Mézière	1.623	15 ?	0,92
Moigné	480	20	4,17
Montgermont	464	62	13,36
Montreuil-le-Gast	914	250 ?	27,35
Montreuil-sur-Ille	1.515	4	0,26
Mordelles	2.984	25 ?	0,83
Mouazé	839	50 ?	5,95
Nouvoitou	1.894	40 ?	2,11
Noyal-sur-Vilaine	3.361	100 ?	2,97
Pacé	3.521	250 ?	7,38

Communes	Superficie des communes	Étendue des immeubles considérés	
	hectares	hectares	%
Parthenay	480	25	5,23
Le Rheu	1.409	80 ?	5,67
Saint-Aubin-d'Aubigné	2.354	28	1,19
Saint-Aubin-du-Pavail	582	8	1,37
Saint-Germain-sur-Ille	355	5	1,40
Saint-Gilles	2.072	20 ?	0,96
Saint-Gondran	440	3	0,68
Saint-Grégoire	1.733	60 ?	3,46
Saint-Jacques	1.182	10 ?	0,84
Saint-Médard	1.825	11	0,60
Saint-Sulpice	672	250	37,20
Saint-Symphorien	791	9	1,13
Servon	1.524	20	1,31
Thorigné	672	9	1,33
Veneffles	420	8	1,90
Vern	1.971	15 ?	0,76
Vezin	786	50 ?	6,36
Vignoc	1.409	8	0,56
Totaux	81.429	3.090,4	3,79

2° *District de Fougères.*

Fougères	390	100 ?	25,64
Baillé	624	5 ?	0,80
La Bâzouges-du-Désert	2.460	30	1,21
Beaucé	961	100	10,40
Billé	1.687	12	0,71
La Chapelle-Janson	2.674	15	0,59
La Chapelle-Saint-Aubert	974	20 ?	2,05
Le Châtellier	1.343	50	3,72
Coglès	1.721	15 ?	0,87
Combourtillé	936	23	2,47
Dompierre-du-Chemin	968	45	4,64
Le Ferré	1.695	4	0,23
Fleurigné	1.708	9	0,52
Gosné	1.813	7	0,38
Javené	1.845	20 ?	1,08
Laignelet	1.751	80 ?	4,56
Landéan	2.731	50	1,83

Communes	Superficie des communes	Étendue des immeubles considérés	
	hectares	hectares	%
Lécousse	1.392	300 ?	21,55
Le Loroux	1.230	10 ?	0,81
Louvigné-du-Désert	4.166	18	0,43
Luitré et la Selle	3.648	100 ?	2,74
Mellé	1.550	9	0,58
Mézières	2.474	9	0,36
Monthault	820	5	0,61
Montours	1.527	8	0,52
Parcé	1.688	2	0,12
Parigné	1.967	65	3,30
Poilley	1.078	9	0,83
Romagné	2.692	250	9,28
Saint-Aubin-du-Cormier	2.737	20	0,73
Saint-Brice-en-Coglès	1.646	20	1,21
Saint-Christophe-de-Valains	327	1 ?	0,30
Saint-Etienne-en-Coglès	2.265	10 ?	0,44
Saint-Georges-de-Chesné	1.162	70	6,02
Saint-Georges-de-Reintembault	3.102	10	0,32
Saint-Germain-en-Coglès	3.209	132	4,11
Saint-Hilaire-des-Landes	1.828	10	0,54
Saint-Jean-sur-Couësnon	1.832	45	2,45
Saint-Marc-le-Blanc	1.753	10 ?	0,57
Saint-Marc-sur-Couësnon	1.205	3	0,25
Saint-Ouen-des-Alleux	1.520	9	0,59
Saint-Sauveur-des-Landes	1.860	60	3,22
La Selle-en-Luitré	Voir Luitré.		
La Selle-en-Coglès	823	12,5	1,51
Le Tiercent	370	0,8	0,21
Vendel	637	15,5	2,43
Villamée	1.066	65	6,09
Totaux	77.855	1.863,8	2,39

3° *District de Vitré.*

Vitré	3.679	350 ?	9,51
Argentré	3.292	370	11,24
Balazé	4.320	110	2,54
La Bouëxière	4.964	62	1,25
Bréal-sous-Vitré	574	26	4,53

Communes	Superficie des communes	Étendue des immeubles considérés	
	hectares	hectares	%
Broons-sur-Vilaine	1.150	23	2,00
Champeaux	957	45	4,70
La Chapelle-Erbrée	1.740	23	1,32
Châteaubourg	1.126	16	1,42
Châtillon-en-Vendelais	3.120	80	2,56
Chauméré	274	2	0,73
Cornillé	1.213	33	2,72
Domagné et La Valette	2.320	61	2,62
Dourdain	1.378	28	2,03
Erbrée	3.446	35	1,01
Etrelles	2.620	200	7,63
Izé-Landavran	4.703	210	4,46
Livré	1.578	200	12,66
Louvigné-de-Bais	1.493	56	3,75
Marpiré	1.035	50	4,83
Mecé	1.519	18	1,18
Mondevert	480	19	3,91
Montautour	689	75	10,88
Montreuil-des-Landes	913	10 ?	1,09
Montreuil-sous-Pérouse	1.499	100 ?	6,66
Ossé	899	60 ?	6,67
Le Pertre	4.307	100 ?	2,32
Pocé	1.525	170 ?	11,14
Princé	1.236	18	1,45
Saint-Aubin-des-Landes	1.028	80	7,78
Saint-Christophe-des-Bois	926	16	1,72
Saint-Didier	1.144	50	4,36
Saint-Jean et Saint-Melaine	1.591	180 ?	11,25
Saint-M'Hervé	2.964	140 ?	4,72
Taillis	1.210	33	2,72
Torcé	1.400	33	2,35
La Valette	Voir Domagné.		
Vergéal	1.121	300 ?	26,76
Totaux	73.133	3.382	4,62
Total pour les 3 districts	232.417	8.335,12	3,41[1]

(1) La surface occupée par les immeubles urbains était trop médiocre pour modifier sensiblement ce pourcentage; en la défalquant, on eût, tout au plus, abaissé celui-ci à 3,31 %.

affermées plus de 1.000 l.; aucune de celles dont nous connaissons la contenance ne dépassait 75 hectares, et une dizaine au plus en atteignaient 50. Les propriétés du clergé paroissial, ou plus exactement des cures, des fabriques et des fondations et autres petits bénéfices, formaient, tant en valeur qu'en étendue, plus du quart de la propriété ecclésiastique. Or, pour la moitié de leur valeur, elles consistaient en pièces de terres louées isolément ou par groupes de faible étendue. Les parcelles isolées comptaient encore pour plus de 10.000 l. dans les revenus des autres établissements.

Par sa dispersion et son morcellement, la propriété ecclésiastique présentait des analogies frappantes avec la propriété paysanne, et s'en rapprochait, en tout cas, beaucoup plus que de la propriété noble ou bourgeoise, sensiblement moins éparpillée.

Comme il était naturel, le clergé donnait à ferme presque tous ses biens. Seuls quelques enclos de couvents et quelques pourpris de cures étaient exploités directement, tenus « par mains ». Le mode d'affermage variait surtout suivant la nature et l'importance des immeubles. Les maisons, à la ville et à la campagne, se louaient d'ordinaire pour 3 ans, plus rarement pour 6. Les locations les moins importantes comportaient souvent un bail notarié; le prix en était toujours payable en argent, et les conditions fort simples; les locataires n'assumaient généralement pas d'autre charge que les frais de réparations locatives.

Pour les terres, les baux étaient de 6 ou de 9 ans, rarement de 12 ou 18. Ils partaient, suivant les régions, de la Saint-Georges (23 avril), de la Saint-Jean (24 juin) ou de la Saint-Michel (29 septembre). Le paiement en argent était la règle ordinaire quand il s'agissait de pièces de terres louées séparément ou de petites closeries. Le métayage proprement dit, ou location à moitié fruits, ne s'appliquait guère qu'aux exploitations les plus importantes; même pour celles-ci il était moins fréquent, de beaucoup, que le fermage à rente fixe. Les mêmes établissements usaient indifféremment des divers modes de fermage, et ceux-ci voisinaient au hasard dans les mêmes paroisses. Tout au plus peut-on remarquer que le bail

à détroit [1] ne se rencontrait qu'autour des villes de Fougères et de Vitré.

Il est cependant certain que le fermage à rente fixe tendait progressivement à se substituer au métayage proprement dit, et le paiement en argent au paiement en nature. Les séries de baux successifs, que certains établissements nous ont laissées pour le XVIII[e] siècle tout entier, le prouvent nettement. Il est exceptionnel, à la fin du siècle, qu'un bail à rente fixe comporte une grosse redevance en grains; or, ce mode de fermage était encore très fréquent vers 1750. Non seulement le fermage à rente fixe et en argent simplifiait la gestion des biens-fonds, mais il permettait encore au propriétaire d'accaparer plus aisément tout le profit de la hausse des denrées; on pourrait s'expliquer ainsi que le clergé en ait usé davantage à la fin du XVIII[e] siècle. Est-ce également à cette époque qu'il adopta le bail à détroit, correction du bail à moitié fruits fort avantageuse au propriétaire pour la même raison [2] ? Comme nous n'avons rencontré ce mode de fermage que sur les terres d'établissements dont les anciennes archives ont disparu, la question reste indécise.

Nous ne pouvons pas savoir, non plus, nous l'avons déjà dit au sujet des dîmes, à quelle époque remontait l'usage des pots de vin ou deniers d'entrée. Peut-être ne sont-ils qu'une forme de l'augmentation des fermages à la fin du XVIII[e] siècle. La valeur en était fort inégale, parfois insignifiante, quelquefois considérable. Ils atteignaient leur taux le plus élevé avec les plus gros fermages, mais restaient, à prix de fermage égal, généralement inférieurs à ceux consentis par les fermiers de dîmes.

Mais c'étaient les fermages généraux, comprenant à la fois des dîmes et des terres, qui comportaient les pots de vin les plus considérables. Il en est bien peu pour lesquels nous n'en connaissions, et au taux de 10 à 15 % le plus souvent. L'importance de ces fermages augmentait en effet l'intérêt multiple que le clergé avait, dans tous les cas, à cacher le produit réel

(1) Mode de fermage comportant, avec le partage de la majeure partie des récoltes, le paiement d'une rente fixe en argent. Celle-ci s'appelait encore « effouil ».

(2) Sur les conditions des fermages en Bretagne, voir SÉE, *Les Classes rurales en Bretagne*, IV[e] partie, chap. 1[er].

de ses biens. Nous n'avons toutefois trouvé trace que d'une seule augmentation clandestine du prix de fermage d'une terre par contre-lettre; il s'agit d'une métairie de l'abbaye de Rillé, dont le détroit se trouvait ainsi porté de 200 à 300 l.

Il faut noter que les baux mettaient généralement à la charge des fermiers le paiement intégral des rentes seigneuriales et des impôts royaux.

Le clergé paraît s'être conformé, en somme, aux usages locaux, et la variété même de ses modes de fermages suffirait à le prouver. On peut seulement se demander s'il n'a pas eu plus souvent et plus largement recours aux pots de vin que les autres propriétaires.

Mais notre ignorance sur ce point montre combien il est difficile de reconnaître s'il tirait de ses terres le même profit que les laïques. Pour les immeubles urbains, ce n'est pas douteux. Si leur prix de vente comme biens nationaux, de 1790 à 1792, dépasse sensiblement, en général, leur prix d'estimation, c'est que celui-ci n'avait été calculé qu'a raison de 10 ou 12 fois le revenu net; ces maisons n'étaient, pour la plupart, ni belles, ni neuves; mais elles sont encore aujourd'hui presque toutes debout.

Mais les immeubles ruraux n'étaient-ils pas, eux, affermés à trop bas prix? Estimés, en effet, à raison de 18 ou 20 fois leur revenu, ils n'ont pas, de 1790 à 1792, bénéficié d'enchères moins considérables que les maisons des villes. N'est-il pas invraisemblable, pourtant, que toutes les communautés et tous les bénéficiaires, sans exception, aient eu assez peu le souci de leurs intérêts pour négliger de tirer de leurs biens un revenu normal? Etait-il donc si difficile pour le clergé de gérer convenablement ses terres, quand il ne s'agissait pour lui que de trouver des fermiers? Il en changeait assez souvent, ce qui peut prouver une certaine concurrence autour de ses fermes. La plupart des fabriques, l'évêque de Rennes et certaines communautés adjugeaient d'ailleurs leurs fermes aux enchères. La résiliation d'office des baux ecclésiastiques à tout changement de bénéficiaire était évidemment une cause sérieuse de dépréciation, en un temps surtout où les propriétaires profitaient de toute occasion pour augmenter considérablement le prix des fermages. Mais elle ne pouvait affecter

qu'un très petit nombre d'immeubles, la majeure partie des biens du clergé dépendant de possesseurs impersonnels, chapitres, communautés, fabriques, séminaires, etc... Dispersées parmi d'autres terres, n'était-il pas fatal, enfin, que celles de l'Eglise se missent à leur taux ? Des comparaisons rigoureuses sont difficiles; mais, autant que nous en avons pu juger par les fermages des biens confisqués sur les émigrés, les biens d'Eglise se louaient, dans les mêmes paroisses, aussi avantageusement que ceux-ci.

L'accroissement du prix de ses fermages pendant les vingt-cinq dernières années de l'ancien régime apporte, d'autre part, le meilleur témoignage de l'attention du clergé à bien louer ses terres. Cet accroissement fut tel que nul autre propriétaire n'a pu en réaliser de plus considérable. Comme celui des dîmes, il s'explique évidemment par la hausse des denrées agricoles, mais il paraît avoir également été plus considérable et plus rapide que celle-ci. Il atteignit parfois 200 % et la majeure partie des baux doubla au moins de prix[1].

Nous avons d'ailleurs des attestations formelles du soin qu'ont apporté certains chefs d'établissements à l'administration de leurs revenus : à la suite de l'état général des biens de l'abbaye de Saint-Sulpice, dressé en juin 1762, on observe que M^me^ de Clermont, la nouvelle abbesse, a accru de 1.703 l. 6 s., soit de 10 % environ, le produit des fermages.

Il faut remarquer que les plus grands établissements et les plus riches bénéficiaires eux-mêmes préféraient, autant que possible, traiter directement avec les cultivateurs. Ils n'avaient jamais recours à l'intermédiaire de fermiers généraux que pour leurs possessions les plus éloignées.

Il est donc probable que, si les acquéreurs des biens nationaux ont acheté ceux-ci à si haut prix, ce n'est pas parce qu'ils estimaient les anciens fermages insuffisants pour leur époque, mais parce qu'ils escomptaient peut-être un nouvel accroissement du prix des denrées et, plus probablement, l'effet des

(1) Nous avons donné en note, dans le cours de cette publication, le prix de tous les anciens baux qui nous sont restés. On pourra, pour beaucoup de fermes, en suivre la progression pendant tout le XVIII^e^ siècle, et on remarquera qu'après avoir été très lente, et s'être même arrêtée vers 1740, elle s'accéléra soudainement à partir de 1760 et surtout de 1770 (Voir en particulier : *Abbaye de Saint-Georges, Jacobins de Rennes, Calvairiennes de Saint-Cyr, Grand* et *Petit Séminaire*).

réformes, en particulier de l'abolition des dîmes et du régime seigneurial. Dans nos districts, les premières enlevaient 8 % environ du revenu brut des terres. C'est autant dont les acquéreurs entendaient bien profiter eux-mêmes.

III. — Les rentes.

Chaque année, les établissements et les bénéficiaires de nos districts percevaient 216.000 l. [1] environ, en rentes de différentes sortes.

Dans le total, les rentes viagères comptaient pour 8.105 l., et les rentes consenties en échange de dîmes, pour 6.155 l.; il faudrait ajouter à cette dernière somme la valeur de 168 boisseaux de froment et de 54 boisseaux de seigle non évalués dans la déclaration de l'abbaye de Rillé, soit 800 l. au plus. 26.400 l. représentaient le montant des bourses fondées à l'hôtel de Kergus et à la maison de l'Enfant-Jésus. Mais nous ne pouvons établir exactement le montant des rentes foncières ni des redevances reçues à des titres divers, sans constitution d'aucune hypothèque. Nos documents ne les distinguent pas toujours, en effet, des rentes perpétuelles constituées sur des capitaux mobiliers; nous savons seulement que ces dernières s'élevaient au moins à 124.163 l. 9 s. 4 d., et les rentes foncières au moins à 11.945 l. 12 s. 5 d. Restaient, en rentes diverses, 36.000 l. et 100 mines de grains, soit environ 40.000 l. Les rentes seigneuriales ne sont pas comprises dans cette somme; nous les étudierons plus loin, avec les autres droits seigneuriaux.

Des capitaux mobiliers, la majeure partie, produisant 66.280 l. 5 s. 4 d. au moins, était placée en rentes sur la province de Bretagne. Venaient ensuite, par ordre d'importance, les placements sur le clergé de France, produisant 19. 847 l. 15 s. 11 d.; les placements sur la ville de Paris, les tailles de Bretagne, le trésor royal, les villes de Rennes et de Nantes, et la province de Languedoc, produisant, en tout, 15.946 l. 4 s.; les placements sur les établissements religieux,

(1) Nous ignorons absolument le montant de celles que pouvaient posséder le collège de Rennes, les hôpitaux de Fougères et quelques fabriques.

produisant 9.169 l. 11 s.; et, en dernière ligne, les placements sur les particuliers, qui donnaient seulement 3.864 l. 11 s. 7 d. Nous ignorons de quels placements provenait la somme restante, soit 9.064 l. 1 s. 6 d.

Le taux ordinaire des placements était 5 %. Mais quelques contrats sur le clergé et sur la province, conclus depuis 1760, étaient au taux de 4 % seulement, et bon nombre de contrats sur la province, d'une origine antérieure à la conversion qui suivit la banqueroute de Law, avaient alors été ramenés à celui de 2 %; leur valeur nominale devait être réduite en conséquence.

La répartition des capitaux mobiliers du clergé ne correspondait nullement à celle de ses propriétés foncières.

Remarquons d'abord que 40 % des rentes mobilières allaient aux établissements d'éducation et d'assistance; encore cette proportion serait-elle sensiblement augmentée si nous étions complètement informés des revenus de ceux-ci. Les communautés de femmes, si pauvres en immeubles parfois, et toujours démunies de dîmes, prenaient plus de la moitié du reste, soit 36.953 l. 10 s. 4 d.; ajoutons qu'elles possédaient toutes les rentes viagères signalées plus haut.

Des 36.000 l. restantes, l'évêché, les chapitres, les abbayes, les communautés d'hommes et les prieurés prenaient 24.000 l., les cures, les fabriques et les fondations pieuses, 12.000 l. En rappelant les détails de cette répartition, le tableau suivant [1] montre que ces deux dernières catégories détenaient, au contraire, la majeure partie des rentes foncières et des rentes de caractère indéterminé: les rentes affectées au service des fondations, rentes le plus souvent foncières, sont d'ailleurs comptées parmi les dernières.

Ainsi, les établissements les plus récents étaient les plus largement dotés en rentes mobilières. Les communautés de femmes, hôpitaux, collèges, petites écoles et fondations charitables, subsistant en 1790, remontaient, tout au plus, aux dernières années du XVI[e] siècle, et c'étaient eux qui, depuis, avaient principalement bénéficié de la générosité des fidèles. Il paraît donc certain que les dons en argent et en titres mobi-

(1) Cf. *infra*, p. LXVI.

	RENTES CONSTITUÉES	RENTES VIAGÈRES	RENTES POUR DIMES
Évêché, chapitres, abbayes, communautés d'hommes, prieurés, séminaires	23.999 l. 17 s. 4 d.	»	6.155 l. 168 bx. fr. et 54 bx. s.
Communautés de femmes	36.953 l. 10 s.	8.105 l.	»
Cures, fabriques, fondations pieuses.	12.263 l. 3 s.	»	»
Établissements d'assistance	35.805 l. 15 s. + ?	»	»
Établissements d'éducation	15.141 l. 4 s.	»	»
Totaux	124 163 l. 9 s. 4 d.	8.105 l.	6.155 l. 168 bx. fr. et 54 bx. s.

liers l'ont alors emporté sur les concessions de terres qui avaient autrefois fondé la fortune des abbayes, chapitres et bénéfices anciens: dès cette époque, les revenus des établissements de mainmorte tendent à changer de caractère et se constituent sous une forme plus moderne.

Il nous était toutefois difficile de suivre le développement de la fortune mobilière, tant du clergé que des établissements d'assistance ou d'éducation. Nous ignorons trop souvent l'état de leurs revenus aux époques antérieures à 1790, et les comptes que nous avons conservés nous donnent rarement des indications claires et suffisantes sur la formation et l'emploi de leurs capitaux.

IV. — Les droits seigneuriaux.

Nous n'avons pu évaluer exactement le produit des droits seigneuriaux perçus par le clergé dans nos trois districts. Nos documents nous laissent complètement ignorer, en effet, combien pouvaient valoir ceux du Grand Séminaire de Rennes, de l'Ordre de Malte et de six prieurés [1]. Ceux des autres

(1) De Hédé (aux Bénédictins de Rennes), de Saint-Cyr de Rennes, de la Trinité de Fougères, d'Iné, de Villamée et de la Bretonnière.

RENTES FONCIÈRES	RENTES FONDÉES	RENTES DIVERSES	TOTAL
9.682 l. 2 s. 3 d.	»	6.398 l. 5 s. 8 d. 116 bx. fr. et 7 bx. s.	46 235 l. 5 s. 3 d. et 345 bx. de grains.
904 l.	»	»	45.962 l. 10 s.
»	»	22.495 l. 5 s. 8 d. 24 M., 50 bx. et 208 demeaux de grains	34.758 l. 8 s. 8 d. 24 M., 350 bx. et 208 demeaux de grains.
125 l.	»	5 022 l. 10 s. 9 d. 21 M. et 31 bx. de grains.	40.953 l. 5 s. 9 d. 21 M. et 31 bx. de grains.
1.234 l. 10 s. 2 d.	26.400 l.	1.580 l.	44.355 l. 14 s. 2 d.
11 945 l. 12 s. 5 d.	26.400 l.	35.496 l. 2 s. 1 d. 45 M., 504 bx. et 208 demeaux de grains	212.265 l. 3 s. 10 d. 45 M., 726 bx. et 208 demeaux de grains.

établissements ne sont d'ailleurs pas toujours évalués d'une façon suffisamment précise ni complète. Il nous paraît peu probable, en tout cas, que le produit total de ces droits ait dépassé 35.000 l. Ceux dont le revenu nous est connu produisaient annuellement 32.065 l. 2 s. 3 d., non compris la valeur de 690 boisseaux de froment, 8 de seigle et 13 1 2 d'avoine, et de quelques oies, poules et corvées. Les droits appartenant au collège de Rennes et à l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré comptaient pour 1.185 l. 8 s. dans le total, et ceux dépendant d'établissements étrangers à la région, pour 2.801 l. 2 s. 11 d., dont 2.780 l. 2 s. 11 d. perçus par la seule abbaye de Savigny.

Plusieurs établissements de la région possédaient, hors de ses limites, des droits seigneuriaux parfois considérables. Mais, ces droits, étant généralement affermés avec des terres et des dîmes, leur produit échappe à toute estimation. Il paraît toutefois avoir formé une notable partie du revenu des prieurés dépendant des abbayes de Saint-Melaine, de Saint-Georges et de Saint-Sulpice; le chapitre de Rennes tirait, en 1789, 2.000 l. de ses champarts et censives de Pordic (Côtes-du-Nord), et leur seigneurie du Grannec rapportait aux Carmes déchaussés de Rennes, avec un revenu proprement seigneurial de 131 l. 8 s. 7 d., 1.828 l. 8 s. 8 d. de rentes convenancières.

Cette dernière communauté est le seul établissement de

fondation relativement récente que nous ayons trouvé en possession de droits seigneuriaux. Ceux des séminaires et du collège de Rennes leur venaient, comme leurs dîmes, des anciens prieurés qu'on leur avait unis. L'usage de concéder au clergé de pareils droits avait donc été abandonné, dans la région, depuis le XIV^e^ siècle au plus tard, et, depuis, le clergé lui-même ne s'était pas soucié d'en acquérir.

C'étaient, il est vrai, des revenus souvent peu productifs et particulièrement difficiles à administrer et à percevoir. Le morcellement des seigneuries, la faible importance et la dispersion des fiefs, l'extrême variété, la valeur fréquemment médiocre et la forme parfois désuète des redevances favorisaient l'infidélité des redevables et la négligence des seigneurs eux-mêmes.

Au moment de la Révolution, nombre de fiefs ecclésiastiques étaient, dans notre région, perdus ou ruinés depuis longtemps. Le pouillé de l'archiviste de l'évêché, P. Gicquel, nous montre comment les usurpations des seigneurs voisins, les prétentions des vassaux, les aliénations décidées « pour satis- » faire aux subventions et doubles décimes » et, surtout, l'incurie des abbés et des religieux, avaient, au XVI^e^ siècle, singulièrement réduit les domaines et les revenus seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Melaine. En 1790, semble-t-il, il y avait bien longtemps que le Grand Séminaire ne tirait plus rien de ses fiefs de Pacé et de Saint-Sauveur-des-Landes, ni les Grands Carmes de leur fief de la rue Vasselot.

Nous n'avons, d'autre part, trouvé la trace, aux approches de la Révolution, d'aucune tentative de nos seigneurs ecclésiastiques pour restaurer leurs fiefs, d'aucune réfection de terriers. Certains établissements, au contraire, à cause soit de leur propre négligence, soit de la mauvaise volonté de leurs vassaux, ont vu diminuer encore le produit de leurs rentes à la fin de l'ancien régime.

Les religieuses de l'abbaye de Saint-Sulpice déclarent, en 1790, que, « depuis très longtemps, la majeure partie des » rentes dues sur leurs fiefs ne leur sont plus payées et » qu'aucun de ces fiefs n'a été réformé depuis plus d'un » siècle ». Ils auraient dû rapporter, cependant, 2.935 l. 10 s., dont 2.870 l. 8 s. en quatre paroisses.

Le pouillé de l'archiviste Gicquel nous apprend que la majeure partie des rentes, encore payées à l'ancienne abbaye de Saint-Melaine au cours du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, n'avaient pas été perçues, en 1790, depuis une période variant de 4 à 18 ans.

Cependant, on ne saurait conclure à une décadence générale des seigneuries ecclésiastiques, ni, dans l'ensemble, à une diminution de leurs revenus. Observons d'abord que les rentes non perçues depuis moins de 30 ans n'étaient pas nécessairement perdues. Il arrivait, de temps en temps, qu'on s'occupât de recouvrer l'arriéré des petites redevances négligées et de « pourvoir » le rôle d'un bailliage pour une longue suite d'années, comme le montre l'état des revenus de l'abbaye de Saint-Georges en 1774.

Plusieurs déclarations, inventaires ou autres états de revenus nous donnent, d'ailleurs, des descriptions de seigneuries, des énumérations de fiefs qui paraissent complètes et portent l'indication détaillée de revenus importants, sans faire aucune réserve sur leur produit réel, ou, mieux encore, en comptant à part, pour une somme insignifiante, le montant des rentes non perçues [1].

Si la valeur des rentes fixes en argent a toutefois baissé, avec celle du numéraire lui-même, il était des revenus seigneuriaux, d'un intérêt plus considérable pour leurs possesseurs, dont l'accroissement est certain à la fin de l'ancien régime. Les rentes en grains, les plus fréquentes de toutes, ont bénéficié de la hausse des denrées; elles ont suivi, sans doute, sur certains fiefs, le sort des autres; mais ce fut une perte largement compensée par l'augmentation de la valeur des rentes conservées, les plus importantes certainement. De 750 l. en 1745, le chapitre de Rennes vit la valeur de ses censives et champarts de Pordic monter à 1.000 l. en 1768, et à 2.000 l. en 1790. L'évêque de Rennes et les abbayes de Saint-Georges et de Savigny n'avaient sûrement pas profité d'un moindre accroissement sur les rentes en grains qu'ils percevaient, par centaines de boisseaux, en Bruz, Saint-

(1) Nous savons ainsi que l'abbaye de Rillé, sur 240 l. 16 s. 4 d. de rentes en argent, percevait effectivement 212 l. 13 s. 3 d., et le collège de Rennes, 171 l. 17 s. sur 183 l. 8 d.

Grégoire et autres paroisses de la région rennaise, ainsi qu'en Louvigné-du-Désert.

La même influence avait agi sur le produit des lods et ventes, proportionnel au produit des terres, et des moulins banaux, où le droit de mouture se payait ordinairement en grains. Or les premiers formaient souvent le plus important revenu des seigneuries et, là même où le revenu des rentes avait baissé, on ne constate aucune diminution du leur, au contraire. Le revenu moyen des lods et ventes de la mense abbatiale de Saint-Melaine fut évalué à 4.000 l. en 1790, contre 1.500 ou 2.000 l. en 1770, suivant que l'on doive y comprendre ou non les lods et ventes du prieuré de Morlaix: le revenu moyen des dix années 1780-89 s'était même élevé à 5.954 l. 14 s. 11 d.

On évalue de même à 4.000 l. seulement les lods et ventes de l'évêché, dont le revenu moyen s'était élevé à 5.834 l. 5 d. pour les années 1780-89. En 1790, les religieuses de l'abbaye de Saint-Georges portèrent à 3.017 l. 7 s. 3 d. le produit moyen des mêmes droits, pendant la même période, dans leurs bailliages du diocèse de Rennes, alors que l'état général de leurs revenus l'avait évalué, 16 années auparavant, à 3.000 l. pour tous les fiefs et seigneuries de l'abbaye dans les diocèses de Rennes, de Dol et de Saint-Malo.

La progression rapide des lods et ventes augmenta naturellement leur importance relative par rapport aux autres droits seigneuriaux. Pour l'évêché de Rennes, leur produit atteignait, en 1790, 4.000 l. au moins contre 7.200 l. au plus; pour la mense abbatiale de Saint-Melaine, 4.000 l. contre 1.500; pour le chapitre de Rennes, 1.000 l. contre 2.400; pour l'abbaye de Saint-Georges, dans le diocèse de Rennes, 3.000 l. contre 2.000; pour l'abbaye de Rillé, 500 l. contre 800; pour le Petit Séminaire, 250 l. contre autant.

L'accroissement du revenu de la propriété foncière suffit à expliquer celui du produit des lods et ventes sans qu'il soit utile d'invoquer une fréquence plus grande des mutations.

Dans l'ensemble, le revenu des banalités augmenta également. Il est à remarquer, toutefois, que le prix de fermage des fours ne s'est jamais accru que dans une faible proportion et qu'il est même souvent resté stationnaire, tandis que celui

des fermages de moulins a suivi la hausse générale des denrées et des terres; c'est que le monopole des moulins était beaucoup plus rigoureux, et que le droit de mouture se percevait en grains.

De tous les revenus seigneuriaux, celui de la justice est, avec les rentes en argent, le seul qui n'ait témoigné d'aucune tendance à s'accroître. Toutefois, à peu près partout où des comparaisons sont possibles avec les époques antérieures, il paraît être resté stationnaire. Le greffe des juridictions du chapitre de Rennes est le seul dont le produit ait, à notre connaissance, diminué. Affermé 350 l. en 1745, il ne rapportait plus que 166 l. en 1768, et 117 l. 7 s. 9 d., en moyenne, de 1780 à 1789. Les divers greffes des abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Georges, toujours affermés, ont au contraire conservé leur prix; celui de Saint-Melaine rapportait même 700 l. en 1770 et en 1790, contre 580 l. en 1688. Sans être très considérables, ces revenus judiciaires n'étaient jamais négligeables.

Depuis trois siècles, certaines redevances avaient perdu de leur importance et de leur valeur, et parfois même disparu; depuis une vingtaine d'années, le mécontentement général des paysans était une menace sérieuse pour les revenus seigneuriaux du clergé, et ceux-ci, en définitive, étaient moins bien assurés en ses mains que ceux de ses immeubles et de ses dîmes. Ils n'en constituaient pas moins pour leurs possesseurs, à la veille même de la Révolution, une grosse ressource, en voie d'accroissement par le seul effet du progrès des prix, et une lourde charge pour les redevables. Il faut remarquer, en effet, que l'évêché et le chapitre de Rennes, les abbayes de Saint-Melaine, de Saint-Georges, de Saint-Sulpice, de Rillé et de Savigny, et l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, soit neuf établissements, se partageaient plus de 30.000 l., c'est-à-dire la totalité, à peu de chose près, des droits seigneuriaux perçus par le clergé dans nos trois districts. Si l'on considère, d'autre part, que les vassaux de l'évêché, en Bruz et en Saint-Grégoire, et ceux de l'abbaye de Savigny, en Louvigné-du-Désert, payaient annuellement, dans chacune de ces paroisses, de deux à trois mille livres, pour des terres qui n'en occupaient probablement pas la superficie entière, que la petite

paroisse de Saint-Sulpice payait, tant en nature qu'en argent, 872 l. à l'abbaye de Saint-Sulpice, soit en moyenne 1 l. 8 s. par hectare, et que la même abbaye pouvait tirer plus de 2.000 l. d'une partie seulement des paroisses de Betton, Chasné et Mouazé, on peut juger de combien le clergé augmentait parfois, comme seigneur, la charge qu'il imposait déjà, comme décimateur, aux propriétaires fonciers et aux cultivateurs. A Saint-Grégoire, l'augmentation allait à 50 % au moins, et, à Louvigné, à 30 %, en supposant que les fiefs de l'évêché et de Savigny aient intégralement occupé le territoire des deux paroisses. Or, c'est peu probable, et nous n'avons tenu compte d'aucun produit casuel, pas même des lods et ventes.

V. — Privilèges et droits divers.

Quelques établissements et quelques bénéficiaires ajoutaient au revenu de leurs biens, de leurs seigneuries et de leurs dîmes, le produit de droits perçus en raison, soit de leur qualité, soit d'une concession des pouvoirs publics ou de quelque seigneur. L'évêque levait ainsi des droits synodaux et cathédratiques sur certains membres de son clergé, le chapitre de Rennes diverses rentes et pensions sur des prieurés, des chapellenies et des cures, et le Grand-Archidiacre de Rennes, au début du XVIII[e] siècle, percevait encore 430 l. 8 s. 10 d. sur les 102 cures et les 25 prieurés de son ressort. Nous n'avons pu tenir compte, dans nos calculs, que des 361 l. 6 s. 7 d. que le chapitre touchait encore en 1789, l'évêque n'ayant pas déclaré le montant de ses droits et le Grand-Archidiacre ayant cessé depuis longtemps de lever les siens. Il faut d'ailleurs noter que ces redevances ecclésiastiques formaient une somme égale de charges pour le clergé du diocèse.

Ceux des hôpitaux exceptés, les autres privilèges mentionnés dans nos tableaux de revenus rapportaient, en tout, 1.600 l. au plus, et certains tendaient à disparaître. Les plus productifs consistaient en droits d'entrée ou de foire sur diverses denrées. L'évêché reçut ainsi en 1789, pour sa part dans les droits d'entrée de la ville de Rennes, 353 l. 8 s. 10 d.,

et la déclaration de l'abbaye de Saint-Georges évalue à 300 l. le produit d'un droit de coutume dans la même ville. Les abbayes de Saint-Georges, de Saint-Melaine et de Saint-Sulpice pouvaient autrefois prendre, dans les forêts de Rennes, de Saint-Aubin-du-Cormier et de Liffré, tout le bois nécessaire à leur chauffage et aux réparations de leurs immeubles; mais, depuis le XVII[e] siècle, on avait réduit leur privilège à la jouissance du bois de chauffage, et encore en quantité strictement limitée.

Droits et privilèges valaient, au contraire, de très beaux revenus à certains hôpitaux. Les anciens hôpitaux, plus spécialement destinés aux malades, tels que Saint-Yves de Rennes, Saint-Nicolas de Vitré et Saint-Nicolas de Fougères, étaient ordinairement moins largement dotés, à cet égard, que les hôpitaux généraux. Nous ignorons quels droits pouvait posséder Saint-Nicolas de Fougères; mais Saint-Yves de Rennes n'avait que le monopole de la vente des cercueils, dont il tirait annuellement, en moyenne, 2.017 l., de 1780 à 1789. Le même monopole et quelques autres droits rapportaient à Saint-Nicolas de Vitré 754 l., en 1790.

Ses droits sur les boissons, son privilège de papegaut, ses droits de chapelle et de réception sur les officiers de justice, et ses divers monopoles, vente de la viande pendant le carême, services funéraires, cris publics, etc..., avaient, au contraire, procuré à l'hôpital général de Rennes 267.298 l., de 1780 à 1789 inclus, formant les deux cinquièmes de ses recettes totales. Nous savons qu'en vertu de ses lettres patentes de fondation, celui de Fougères jouissait du monopole de la vente des cercueils et du débit de la viande en carême, d'une partie du produit des aumônes publiques et des amendes reçues dans la ville, et de 50 cordes de bois de chauffage à prendre dans la forêt.

VI. — Pensions des recteurs et des vicaires.

Dans notre tableau général des revenus du clergé de nos districts, nous avons compris les pensions des recteurs à portion congrue et des vicaires des paroisses. Elles méritaient

d'y être comprises au même titre que toutes les rentes ou redevances servies à des membres du clergé sur ses propres revenus.

Nous les avons comptées à raison de 700 l. pour les recteurs et de 350 l. pour les vicaires, suivant le tarif fixé par l'édit de septembre 1786; c'est d'ailleurs à pareilles sommes qu'elles sont généralement portées dans les déclarations. Quelques gros décimateurs ne les ont toutefois comptées dans leurs charges qu'à raison de 500 et de 250 l., et les observations de certains recteurs prouvent qu'en 1789 les pensionnés ne touchaient pas davantage [1]. Les vicaires n'auraient ainsi reçu que 41.000 l., au lieu de 57.400, et les recteurs 17.500 l., au lieu de 25.100. La charge des décimateurs se trouvait ainsi réduite de 34,37 %.

A tous ces revenus s'ajoutait le produit de divers casuels. Mais la nature et l'importance de ces casuels dépendaient trop étroitement du caractère et des fonctions de leurs bénéficiaires, pour que nous puissions en séparer l'étude de l'étude particulière des différentes catégories d'établissements et de bénéfices [2].

(1) L'édit de septembre 1786 ne fut d'ailleurs enregistré au Parlement de Rennes que le 16 février 1789 (Arch. du Parl. de Rennes, B 48).

(2) Voir chapitre V.

CHAPITRE IV

Les charges du clergé.

Nous n'avons pu évaluer, on l'a vu, le montant total des charges des divers établissements et bénéfices de notre région que d'une façon approximative. Lesquelles, d'ailleurs, faire entrer en compte ? Sans doute, les dépenses rigoureusement obligatoires indépendamment de tout frais d'entretien personnel, c'est-à-dire les impôts royaux et les redevances seigneuriales, les rentes passives, les pensions dues par les décimateurs aux recteurs et aux vicaires, les frais de réparation, les frais du culte. Mais certains recteurs ont, en outre, déclaré le montant de leurs aumônes et les frais d'entretien des domestiques et des chevaux qu'exigeait le service de leur paroisse; la plupart des communautés ont compté les honoraires de leurs médecins et hommes d'affaires, les gages de leurs domestiques, leurs frais de pharmacie; nombre de chapelains ont porté parmi leurs charges le prix des messes et services auxquels ils étaient tenus, et quelques recteurs, même, le prix de leur messe paroissiale.

Ce serait une entreprise ingrate et probablement vaine que de tenter la critique de nos tableaux de charges, pour n'en conserver que les éléments incontestables, ceux qui doivent être légitimement déduits dans le calcul du revenu net. Il n'est, au reste, aucune catégorie de charges, les pensions des recteurs et des vicaires exceptées, dont on puisse évaluer complètement le montant total. Nous devrons donc nous borner à apporter quelques éclaircissements sur le caractère et la portée des principales d'entre elles.

I. — Les impositions royales et seigneuriales.

Rarement les tableaux de charges mentionnent des redevances seigneuriales et, plus rarement encore, des impôts royaux. C'est que le clergé n'était astreint que par exception à acquitter personnellement pareilles charges. Or, les impôts ou redevances qui frappaient directement ses terres étaient, nous l'avons vu, ordinairement mis à la charge de ses fermiers.

Des impôts royaux, la capitation seule avait un caractère nettement personnel et le clergé en était exempt; il ne payait que celle de ses domestiques. Il était également exempt de tous les impôts levés accessoirement en Bretagne avec la capitation, 21 d. pour livre, casernement et milice, ainsi que du logement des troupes et de la fourniture aux casernes.

Le clergé ne devait, non plus, aucun vingtième sur aucune de ses diverses catégories de revenus, à l'exception des rentes constituées à son profit depuis l'édit de mai 1749. Cependant, l'évêché et l'abbaye de Saint-Georges payaient cet impôt pour quelques immeubles tombés en leurs mains, par déshérence, sur leurs fiefs. Quant aux fouages, les ecclésiastiques de condition roturière, seuls, et les communautés les devaient pour les terres affermées dépendant de leurs bénéfices; ils en étaient exempts pour les terres « tenues par mains ».

Ajoutons que le clergé breton échappait à tous les impôts sur les boissons, très lourds dans la province.

Les établissements d'assistance et d'éducation bénéficiaient de tous ses privilèges fiscaux.

Ces établissements et le clergé lui-même n'acquittaient directement que des redevances seigneuriales insignifiantes. Les rentes payées par leurs fermiers devaient, par contre, réduire sensiblement le revenu de leurs terres. Mais leurs biens, étant de main-morte, échappaient au plus lourd impôt seigneurial, les lods et ventes.

En définitive, à peu près totalement exempt des impôts royaux, le clergé ne souffrait qu'indirectement et dans une mesure restreinte du régime seigneurial.

II. — Les impositions ecclésiastiques.

Les redevances ecclésiastiques, par contre, compensaient dans une large mesure les privilèges fiscaux du clergé. Une seule, il est vrai, les décimes, atteignait le clergé de nos districts dans son ensemble et constituait pour lui un fardeau sensible. Par ailleurs, nous n'avons à signaler que les médiocres redevances payées au chapitre par certains bénéfices, les droits synodaux et cathédratiques dus à l'évêque par les abbayes et les prieurés, et quelques modiques contributions dues, par certains prieurés, aux abbayes dont ils avaient été détachés.

Il est malheureusement regrettable qu'aucune catégorie de documents ne nous ait fourni l'état complet des décimes payés par les différents établissements et bénéficiaires de nos districts. Seuls, les premières déclarations du clergé et les inventaires administratifs antérieurs au mois de juillet 1790 les mentionnent: mais les collections n'en sont pas complètes et nul document, provenant de l'administration des décimes, ne permet de suppléer à leur insuffisance. Nous savons, du moins, comme le montre le tableau suivant, quelle charge les décimes constituaient pour la moitié environ du revenu total de nos établissements et bénéfices de toute sorte.

Tableau sommaire des décimes connus, par catégorie d'établissements :

	Revenu total.			Montant des décimes.			% des décimes.
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	
Evêché, dignités et chapitre de Rennes	86.727	2	1	4.915	9	6	5,66
Collégiale et trésorier de Vitré.	14.153	9	6	413	10		2,91
Abbayes de St-Melaine (mense conventuelle) et de St-Sulpice (sans les prieurés)	60.143	15		2.654	16		4,41
Abbaye de Rillé	20.444			2.803	12		13,72
Communautés de Rennes	106.363	16	4	3.151	18		2,96
— de Fougères	12.782	19	4	415	4		3,25
— de Vitré	22.560	7	6	905	5	8	4

	Revenu total.			Montant des décimes.			% des décimes.
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	
Prieurés (10)	18.133	15	5	3.244	18		17,92
Séminaires	34.035	13	7	1.184			3,48
Collège de Rennes	18.458	17		1.838	6		9,90
Bénéfices cures	170.105	4		9.753	9	9	5,73
Recteurs à portion congrue(12).	8.546	7		159	18		1,87
Petits bénéfices et fabriques....	31.253	»	9	888	2		2,84
Totaux	603.708	»	6	32.328	8	11	5,35

Aucune étude approfondie n'a encore été tentée du mode de répartition des décimes. Dans son ouvrage sur Machaut, M. Marion a du moins signalé les tendances conservatrices du clergé sur ce point; les gros bénéficiaires s'opposaient à toute réforme d'une répartition arbitraire et compliquée, faite, par des bureaux diocésains où dominait le haut clergé, d'après des « pouillés » anciens qui, au XVIII[e] siècle, ne correspondaient plus, depuis longtemps, à la situation réelle des contribuables. Notre tableau fait déjà ressortir l'inégalité de la répartition entre les diverses catégories d'établissements ou de bénéfices; mais, entre établissements ou bénéfices de même catégorie, l'inégalité n'était pas moindre. Nous avons tenu à montrer que l'abbaye de Rillé payait, à revenu égal, trois fois autant que celles de Saint-Melaine et de Saint-Sulpice; entre recteurs ou prieurs, on constaterait les mêmes différences de taux. Il est à remarquer, toutefois, que les possesseurs de dîmes étaient, dans l'ensemble, plus fortement taxés que le reste du clergé. Il semble, d'autre part, que l'on ait eu égard à la condition de certains ecclésiastiques et au caractère de certains établissements. Les recteurs à portion congrue ne payaient que 12 l. pour leur cure, et les vicaires, 5 l. 10 s.; c'étaient ordinairement les recteurs qui acquittaient les décimes de leurs vicaires. Les chapellenies et les fabriques étaient presque aussi modérément imposées, et les communautés, tant d'hommes que de femmes, ne payaient jamais plus de 5 % de leur revenu brut. Les prieurés, au contraire, étaient toujours lourdement taxés, et jamais à un moindre taux que 10 %, qu'ils possédassent ou non des dîmes.

Malgré des inégalités souvent considérables et inexplicables, il semble donc que l'on gardait un certain souci d'équité dans la répartition des décimes. Le haut clergé n'était pas systématiquement épargné; les congruistes et les couvents les plus récents qui, parfois, s'acquittaient de quelque œuvre utile, étaient ménagés; si les revenus des prieurés, enfin, subissaient un aussi fort prélèvement, n'était-ce pas parce qu'ils procuraient à leurs détenteurs un profit exempt de tout service effectif, de toute obligation utile pour les fidèles?

III. — Rentes passives.

A l'actif représenté par les rentes mobilières et foncières que touchaient chaque année nos établissements ecclésiastiques, charitables et scolaires, s'opposait un passif constitué de même façon, moins considérable sans doute, mais encore important. Nous donnons, à la page suivante, le tableau des rentes dues par les établissements de nos trois districts, de celles du moins que nous connaissons, toutes redevances féodales exclues.

Mais, si l'on considère que nous connaissons à peu près toute la dette des plus gros débiteurs de rentes, et celle de la majeure partie des cures, des fabriques et des fondations, il paraîtra peu probable que le total réel des rentes de toute sorte dues par notre clergé ait dépassé de beaucoup la somme de 60.000 l. détaillée dans ce tableau.

Il importe de remarquer que trois communautés devaient, à elles seules, 9.525 l. 3 s. de rentes viagères [2].

IV. — Réparations.

L'entretien de ses immeubles coûtait au clergé de la région, à en juger par les déclarations qui nous restent, des sommes considérables. Encore doit-on se souvenir que nos établissements laissaient à la charge de leurs fermiers ou locataires

(1) Bénédictins de Saint-Melaine, 6.450 l.; Dames Budes, 2.060 l.; Carmélites, 1.015 l. 3 s.

	RENTES MOBILIÈRES DUES :	
	A DES ÉTABLISSEMENTS religieux	A DES PARTICULIERS
Évêché, chapitres, abbayes, séminaires, communautés[1] et 4 prieurés.....	2.375 l. 2 s. 10 d.	17.196 l. 6 s. 8 d.
Cures, fabriques, fondations pieuses et chapellenies[2].....	6.683 l. 17 s. 9 d.	
Collège de Rennes et maisons de Kergus et de l'Enfant-Jésus.....	920 l.	1.916 l. 5 s.
Hôpital Saint-Nicolas de Vitré.....	»	»
Hôpital Général de Rennes.....	669 l.	
Totaux.....	29.760 l. 12 s. 3 d.	

(1) Nous ignorons quelles rentes pouvaient devoir les Dominicains de Vitré, les Hospitaliers
(2) Pour une partie seulement.

les réparations locatives et une notable partie des grosses: les fermiers des métairies devaient toujours faire les charrois et nourrir en partie les ouvriers. C'était donc pour ses couvents, ses immeubles urbains et les édifices du culte que le clergé était appelé à débourser le plus. La plupart des couvents, par l'importance de leurs bâtiments et leur vétusté, auraient été d'un entretien plus onéreux encore si leurs occupants n'avaient banni toute préoccupation d'art et de luxe, et même de confort. Les comptes des communautés et les descriptions que nous donnent certains inventaires témoignent de l'économie rigoureuse de notre clergé en pareille matière, du moins au XVIII[e] siècle. L'indigence artistique des productions de cette époque est, d'ailleurs, le caractère le plus frappant de l'architecture religieuse, dans toute la région.

Pour les édifices du culte, le clergé ne se montrait pas moins parcimonieux. Il ne supportait pourtant que la moins lourde part de leur entretien. Les abbayes, les communautés et certains prieurs et chapelains devaient naturellement subvenir entièrement à celui de leurs églises ou de leurs chapelles. Mais les réparations des chœurs et chanceaux des églises

RENTES FONCIERES	RENTES DIVERSES ET DE NATURE INDÉTERMINÉE	RENTES VIAGÈRES
897 l. 13 s. 6 d.	4.494 l. 3 s. 9 d.	11.845 l. 1 s. 4 d.
2 M. de froment.	85 bx. 1/2 de grains.	320 l.
154 l. 13 s. 4 d.	»	3.400 l.
28 l.	»	»
»	»	6.500 l.
1.180 l. 6 s. 10 d. + 2 M. fr.	4.494 l. 3 s. 9 d. + 85 bx. 1/2 de gr.	22.065 l. 1 s. 4 d.

le la Miséricorde de la même ville, et les Récollets et les Cordeliers de Fougères.

paroissiales incombaient seules aux décimateurs, les généraux des paroisses devant pourvoir à celles des nefs et des clochers, de beaucoup les plus coûteuses. Or il semble bien, — et les plaintes des cahiers des paroisses en 1789 sont, sur ce point, trop fréquentes, trop vives et trop précises, pour n'être pas fondées, — que les décimateurs se préoccupaient fort peu de leurs obligations, laissant souvent les chanceaux tomber en ruines, tandis que les paroissiens s'imposaient de lourdes taxes pour l'entretien des nefs et des clochers.

Les recteurs supportaient tous les frais de réparation de leurs presbytères. Ils s'en déchargeaient ordinairement sur le général de la paroisse, par un abonnement dont le prix variait de 40 à 120 l. pour les grosses réparations, et de 20 à 50 l. pour les réparations locatives. Dans leurs déclarations, toutefois, plusieurs recteurs signalent des dépenses considérables directement engagées par eux. L'entretien des presbytères était, d'ailleurs, la source de fréquents conflits entre généraux et recteurs, et les cahiers de 1789 dénoncent la vraie cause du mal en montrant que ni les uns ni les autres n'avaient souvent le moyen de pourvoir aux dépenses nécessaires.

V. — Les frais du culte.

C'était aux fabriques à suffire, dans les paroisses, à toutes les exigences matérielles du culte, fourniture de vin, de cire et d'huile, achat et entretien des ornements de toute sorte et des cloches. Les patrons ou les bénéficiaires y subvenaient naturellement dans les chapelles particulières, et les communautés dans leurs propres églises ou chapelles. La générosité des fidèles et les dons des ecclésiastiques eux-mêmes allégeaient, sans doute, la charge des fabriques, mais de façon fort inégale, suivant les localités.

Le trésor des églises et des chapelles de la région, autant que l'on en peut juger par les descriptions que donnent les inventaires des communautés et certaines déclarations de recteurs et de fabriques, ne paraît avoir été nulle part considérable ni de grande valeur; nous en avons toujours extrait au moins ce qui concerne l'argenterie. On verra que ces descriptions ne signalent jamais l'intérêt artistique d'aucun objet et n'en mentionnent nul autre de quelque originalité que le vœu en argent, figurant la ville de Rennes, déposé dans l'église des Jacobins de Bonne-Nouvelle. Ce vœu, qui existe encore, était d'ailleurs la propriété de la communauté de ville.

Les comptes et les déclarations, tant des fabriques que des communautés, portent généralement à une somme assez élevée les frais ordinaires de sacristie, sans qu'on trouve jamais la mention d'aucun achat d'objet précieux. Mais l'entretien des ornements et d'une lingerie considérable, ainsi que la fourniture des cierges, suffisent à justifier une grosse dépense. Retenons en tout cas que, dans les églises paroissiales, c'est-à-dire dans les plus nombreuses et dans les seules qui fussent absolument utiles aux fidèles, cette dépense était laissée, avec la plus grosse part des frais d'entretien des églises elles-mêmes, à la charge des paroissiens, dont les contributions alimentaient le budget des fabriques.

VI. — Portions congrues et acquit des fondations.

Nous avons vu quelle charge les pensions des recteurs et des vicaires constituaient pour les décimateurs. Quelques établissements y devaient ajouter les honoraires payés aux desservants des chapelles de leurs prieurés: ces honoraires grevaient assez lourdement les abbayes de Saint-Melaine, de Saint-Georges et de Saint-Sulpice.

Pour les chapitres, les abbayes et communautés de femmes, les fabriques et les hôpitaux, l'acquit des fondations pieuses constituait une charge pécuniaire incontestable; c'était le cas également pour les prieurs, les chapelains et les divers titulaires de fondations, qui faisaient célébrer moyennant salaire les messes et services auxquels ils étaient tenus. Mais cette charge, comme celle des pensions des congruistes et des honoraires de chapelains, était acquittée au profit du clergé lui-même.

Quant aux aumônes fondées sur des établissements ou des bénéfices ecclésiastiques, elles étaient peu nombreuses et peu coûteuses; elles ne s'élevaient pas à plus de 3.000 l. en tout, y compris la valeur de quelques redevances en grains.

Toutes ces dépenses obligatoires acquittées, le clergé n'était-il pas, par les devoirs de son état, soumis moralement au moins à d'autres charges? N'était-ce pas à lui qu'incombait le soin de l'assistance et de l'instruction publiques?

En étudiant plus loin la situation des établisssements d'éducation et d'assistance, ainsi que des communautés religieuses et des recteurs, nous aurons l'occasion de montrer dans quelle mesure le clergé de la région contribuait, tant par ses deniers que par la propre activité de ses membres, à ce double service.

CHAPITRE V

La situation matérielle des différentes catégories d'établissements et de bénéfices.

Nous avons découvert, au clergé et aux établissements d'éducation et d'assistance de nos districts, 1.256.946 l. 3 s. 2 d. de revenus certains ainsi répartis :

	Personnel ecclésiastique.	Revenus.		
		l.	s.	d.
Evêché, chapitres, dignités, prieurés, menses abbatiales et priorales.	71	231.973	10	6
Abbayes	75	197.290	7	9
Séminaires	12	34.035	13	7
Communautés d'hommes	de 112 à 130	57.911	6	6
Communautés de femmes	de 525 à 540	113.084	11	8
Cures, fondations pieuses, chapellenies et autres petits bénéfices	143 rect. et 169 vic.	396.840	4	3
Fabriques		44.615	6	7
Fondations charitables et scolaires.		29.991	7	11
Maisons d'éducation et collèges		66.430		
Hôpitaux		84.773	14	5
Total		1.256.946	3	2

En signalant les lacunes de notre documentation, nous avons déjà fait remarquer que nous ignorions, en totalité ou en partie, les revenus de plusieurs fabriques, de fondations de diverse sorte et de quelques hôpitaux: quatre des derniers articles du précédent tableau se trouvent diminués d'autant.

I. — Le Haut Clergé.

Les 71 bénéficiaires du premier article de notre tableau s'en partageaient le montant de la façon la plus inégale. A lui seul, l'évêque de Rennes en prenait plus du tiers (81.000 l. 2 s. 10 d.;

net, 62.045 l. 15 s. 9 d.). Mais les chapitres ne pouvaient assurer à leurs chanoines que de très maigres prébendes, 1.320 l. à Rennes, y compris le logement, la même somme, tout au plus, à Champeaux, et moins de 600 l. à la Madeleine de Vitré. Les dignités étaient parfois fructueuses : la trésorerie de Rennes valait, net, plus de 4.000 l., la chantrerie, plus de 3.000, l'archidiaconé du Désert, 1.500, et la trésorerie de Vitré, plus de 1.600. Mais la pénitencerie de Rennes ne rapportait guère que 800 l., et le grand archidiacre, ainsi que le scholastique, ne retiraient plus rien de leurs charges. Il était des prieurés, comme ceux de Sainte-Croix de Vitré et de la Trinité de Fougères, qui rapportaient de 9 à 12.000 l., et d'autres quelques centaines de livres seulement.

On ne peut juger, il est vrai, par le seul revenu de ces bénéfices, de la condition de leurs titulaires, qui souvent les cumulaient avec d'autres [1]. L'évêque de Rennes jouissait ainsi de trois abbayes; un chanoine de sa cathédrale était abbé de Boquen; un autre, abbé de Lanvaux; un troisième, abbé de Coëtmaloën; d'autres possédaient des pensions sur des abbayes ou des évêchés. Plusieurs prieurés appartenaient à des dignitaires de diocèses parfois lointains, celui de Saint-Cyr à un chanoine et vicaire général de Saint-Malo, celui de Villamée à un acolyte de Paris, celui de la Trinité de Fougères à un vicaire général de Narbonne, celui de Sainte-Croix de Vitré à un vicaire général de Cambrai.

Nous ne pouvons songer, dans la plupart des cas, à évaluer la fortune totale des bénéficiaires étrangers à la région ou possessionnés hors de ses limites. Il apparaît clairement, toutefois, que ces cumuls, loin d'atténuer l'inégalité des conditions premières, l'accusaient plus fortement encore. Nul chanoine n'ajoutait à sa prébende des revenus comparables à ceux que l'évêque de Rennes tirait de ses trois abbayes: les uns, d'ailleurs, n'y ajoutaient rien, tandis que les autres cumulaient pensions, chapellenies, prieurés et abbayes: si bien qu'au chapitre de Rennes, l'échelle des revenus nets allait de 910 l. à 7.020 l. Aucun chanoine de Champeaux ni de Vitré n'atte-

(1) Nous n'avons tenu compte, pour former le tableau précédent, que du revenu des bénéfices situés dans nos trois districts.

gnait, il est vrai, pareil maximum; nous ne leur connaissons d'autres revenus accessoires que ceux de petites chapellenies. Les chapitres des deux collégiales, il faut le dire, étaient exclusivement roturiers, tandis que celui de Rennes ne se recrutait guère que dans la meilleure noblesse bretonne. C'était également à de hauts dignitaires d'origine noble qu'appartenaient les meilleurs prieurés.

Mais tous ces bénéficiaires, même les plus modestes, doivent-ils être comptés parmi le haut clergé? Si l'on entend par haut clergé, et c'est la seule définition nette qu'on en puisse donner, les principaux dignitaires de l'Église, il n'est pas de chanoine, si médiocre que soit sa prébende, qui ne mérite d'y être compris, et la plupart des titulaires de prieurés lui appartenaient incontestablement. Nous ne relevons, parmi ces derniers, que deux recteurs: encore étaient-ils l'un et l'autre titulaires de gros bénéfices-cures qui en faisaient les principaux décimateurs de leurs paroisses. Quels qu'ils fussent, au reste, ces prieurés assuraient à leurs possesseurs une dotation exempte de toute obligation assujettissante, en faisaient de véritables rentiers, les élevant ainsi à une situation privilégiée.

On en pourrait dire autant, il est vrai, de certaines chapellenies; pourquoi n'en avoir pas compris les revenus dans la part du haut clergé? C'est que nous ignorions trop souvent la qualité et le nom même des titulaires des petits bénéfices, pour tenter de distribuer ceux-ci entre des catégories ecclésiastiques qu'on ne saurait définir rigoureusement elles-mêmes. Dans l'impossibilité où nous étions de pouvoir toujours déterminer les situations personnelles, nous avons dû ne tenir compte que du titre des bénéfices. Nous avons certainement confondu ainsi, dans la part du bas clergé, des revenus dont les bénéficiaires n'avaient rien à envier à certains prieurs ou comptaient même effectivement parmi les hauts dignitaires ecclésiastiques; mais nous n'en avons que plus sûrement distingué la part qui ne pouvait, en toute circonstance, appartenir qu'aux éléments supérieurs du clergé.

Nous avons formé ainsi un groupe homogène de bénéfices, tous de fondation ancienne et dotés de revenus analogues. La plupart étaient pourvus de dîmes et de droits seigneuriaux,

plus largement même que d'immeubles; ils ne comportaient jamais, en outre du revenu de leurs biens, aucun casuel accessoire. Mais le produit de leurs dîmes et leurs revenus fonciers, tout au moins, étaient, au moment de la Révolution, en plein accroissement. De 1727 à 1790, le revenu net de l'évêché de Rennes avait presque triplé, passant de 11.243 l. 11 s. à 32.985 l. 3 s. 8 d.; l'évêque avait vu, d'autre part, doubler celui de la mense abbatiale de Saint-Melaine, depuis vingt ans qu'il en jouissait : en 1770 elle rapportait, net, 15.531 l. 13 s. 2 d., et, en 1789, 29.250 l. 12 s. 1 d.

Dans le même temps, le revenu total du chapitre de Rennes s'était élevé de 32.000 l. environ à 57.890 l. 15 s. 8 d. Le prieuré de Sainte-Croix de Vitré, qui ne valait pas 1.000 livres nettes, à son titulaire, en 1622, en rapportait sans doute près de 4.000 en 1733, près de 5.000 en 1762, et 11.500 en 1789. Pareille progression compensait largement le préjudice que la hausse des denrées avait pu causer aux bénéficiaires en augmentant leurs dépenses d'entretien.

II. — Les abbayes et leurs prieurés.

Nous pourrions répéter, pour nos quatre abbayes, ce que nous venons de dire de la nature et de l'accroissement des revenus des bénéfices précédents. Ces abbayes étaient des établissements très anciens, des foyers primitifs de vie religieuse, appelés jadis à étendre très loin leur action, et dont les nombreux prieurés étaient dispersés souvent au delà des limites du diocèse; l'abbaye de Saint-Sulpice en possédait jusqu'en Poitou. Au temps de leurs origines, elles avaient reçu des seigneuries et des terres, ainsi que les dîmes des paroisses placées sous leur patronage. Au cours des siècles, leur domaine primitif fut parfois entamé; des fiefs et des terres furent usurpés ou aliénés, des terres furent afféagées, des prieurés formèrent des bénéfices indépendants. Mais, à la veille de la Révolution, nos abbayes conservaient encore un ensemble imposant de biens et de revenus de toute sorte, et le produit de leurs dîmes, de leurs terres, de leurs lods et ventes, de leurs redevances en grains profitait de l'accroissement général des

prix. Les revenus des Bénédictins de Saint-Melaine passèrent, de 30.000 l. environ, en 1769, à 47.420 l., en 1789, et ceux de l'abbaye de Saint-Georges, de 43.834 l. 6 s., en 1774, à 71.245 l. 13 s. 2 d., en 1789. Les anciens états de situation de l'abbaye de Saint-Sulpice ne mentionnent pas la valeur des revenus en nature, et tout terme de comparaison nous manque pour l'abbaye de Rillé et le prieuré conventuel de Notre-Dame de Vitré; mais nous pouvons présumer que ces trois établissements bénéficièrent de la même hausse.

On en devrait, semble-t-il, légitimement conclure à la prospérité de tous. Les comptes partiels qui nous restent pour les abbayes de Saint-Georges et de Saint-Sulpice suffisent à prouver l'équilibre de leurs budgets. Les religieuses de Saint-Sulpice se plaignent, il est vrai, à la fin de leur déclaration de 1790, des lourdes dépenses que les réparations d'un couvent très ancien leur ont précédemment causées; mais c'est pour justifier les pots de vin qu'elles ont exigés de leurs fermiers et expliquer que le produit en a été absorbé d'un coup. Notons que ces pots de vin n'avaient pas empêché l'augmentation du prix des baux.

En l'absence de tout compte et de tout état de dettes, nous ne pouvons juger de la situation financière de l'abbaye de Rillé et du prieuré de Notre-Dame de Vitré que par les déclarations de leurs revenus et charges en 1790; mais ces déclarations suffisent à prouver que chacune des deux maisons disposait de 6.000 l. de revenu net, pour 4 religieux; encore le prieur claustral de Rillé jouissait-il, par surcroît, des revenus de deux prieurés, soit de 800 l. nettes.

Les Bénédictins de Saint-Melaine se trouvaient, par contre, à la fin du XVIII[e] siècle, dans une situation désastreuse. En raison de leur petit nombre, cependant, leur fortune valait celle de Saint-Sulpice ou de Saint-Georges. Mais une dette de 174.200 l. les obligeait à servir, chaque année, 5.180 l. de rentes perpétuelles et 6.450 l. de rentes viagères, absorbant ainsi plus du tiers de leurs revenus. Leurs états de dettes, conservés pour 1774, 1775 et 1790, nous les montrent perpétuellement redevables d'un arriéré considérable à leurs fournisseurs; leur dette se maintint, pendant ces trois années, et sans doute aussi pendant la période intermédiaire, entre

30.000 et 40.000 l. [1], leurs créances immédiatement recouvrables étant déduites. Cette situation obérée ne paraît pas antérieure au milieu du siècle; elle aurait eu son origine dans la gestion de Dom Quinquet (1754-1769). Le mémoire justificatif de celui-ci [2] nous montre, en effet, la somme des rentes passives s'élever de 1.130 l., en 1754, à 10.120 l., en 1769; depuis cette date, la dette consolidée de la mense ne s'est pas sensiblement accrue. Dom Quinquet justifie, il est vrai, les emprunts qu'il avait contractés, par la détresse de Saint-Melaine en 1754, l'urgence de réparations considérables et les charges considérables dont l'abbaye avait été accablée précédemment. Les comptes qui nous restent témoignent de l'équilibre à peu près satisfaisant des budgets immédiatement antérieurs à la Révolution: mais la complexité et l'obscurité de ces comptes ne permettent pas de bien comprendre la situation réelle du couvent. Tout au plus peut-on constater la persistance d'un léger déficit, l'irrégularité de certains articles de recette et de dépense, et l'importance des remboursements et des acquits de dettes, effectués par la communauté.

Nous n'avons pas compris, bien entendu, dans le revenu des abbayes, celui de la mense abbatiale de Saint-Melaine, unie à l'évêché de Rennes depuis 1771. Nous en avons distrait également les parts revenant respectivement à l'abbé commendataire de Rillé et au prieur commendataire de N.-D. de Vitré (3.400 l. nettes à chacun), pour en tenir compte dans les revenus du haut clergé.

Nos documents ne distinguent pas des revenus généraux de l'abbaye la mense particulière de l'abbesse de Saint-Sulpice, et nous ne connaissons celle de l'abbesse de Saint-

(1) Extraits des rapports du procureur syndic du Directoire du district de Rennes, au Conseil général (15 sept. 1790 et 15 oct. 1791. — Arch. dép. d'I.-et-V., 2 L 112).

« Les inventaires mobiliers faits jusqu'à ce jour, ... annoncent que la plupart » des maisons [religieuses] sont en bon état. MM. les Bénédictins forment une » exception bien défavorable pour eux. Il n'est point de fournisseurs à qui ils ne » doivent considérablement. Ils ont pris à viage des sommes assez considérables » que les prêteurs sont exposés à perdre... » (1790).

« ... Une seule de ces maisons, celle des Bénédictins, a laissé à acquitter 3.620 l. » de rentes constituées, 9.450 l. de rentes viagères, et en dettes exigibles, connues » jusqu'à présent, 50.439 l. 8 s. 2 d.... » (1791).

Voir au surplus, *infra*, pp. 64 et sqq., et 72.

(2) Voir pages 86 et sqq.

Georges que par un document de 1774. Le revenu de cette mense, consistant exclusivement en droits seigneuriaux et principalement dans le produit des lods et ventes sur toutes les seigneuries de l'abbaye, fut alors évalué à 4.500 l. au total, et, net, à 2.500 l. seulement. C'était le dixième au plus du revenu général de l'abbaye. Or celle-ci ne devait, en outre, à son abbesse que la nourriture et l'entretien personnel, dans les mêmes conditions qu'à toute autre religieuse.

En définitive, la fortune de nos abbayes, les Bénédictins de Saint-Melaine exceptés, suffisait à assurer convenablement l'existence de leur personnel.

A la même exception près, aucun symptôme de décadence, d'ailleurs, dans leur administration matérielle. Nous avons déjà cité certains témoignages du soin avec lequel étaient gérés leurs revenus. Leur personnel ne les employait au reste qu'à son propre entretien. Une fois acquittées les charges qui lui étaient obligatoirement imposées, il ne contribuait plus à aucun service de culte, d'éducation ou d'assistance.

Les abbayes payaient 19.000 l. environ de portions congrues, 2.000 l. à divers desservants de chapellenies et 750 l. d'aumônes fondées. D'après leurs propres déclarations, elles ne distribuaient pas 2.000 l. en aumônes volontaires. Elles n'entretenaient aucun hospice, ni aucune école.

Si les abbayes de Saint-Georges et de Saint-Sulpice s'occupaient de l'éducation des jeunes filles, c'était dans la mesure où le recrutement de leur propre personnel l'exigeait. Saint-Georges n'avait qu'un pensionnat de 21 lits, et la déclaration de Saint-Sulpice mentionne 13 pensionnaires seulement; nous ignorons à combien s'élevait, pour Saint-Georges, le produit des pensions; mais nous savons que, de 1756 à 1777, il est, à Saint-Sulpice, resté ordinairement inférieur à 2.000 l., sans jamais atteindre 5.000 l. On ne saurait donc considérer ces deux couvents comme des maisons d'éducation. Religieux et religieuses jouissaient en réalité des biens des abbayes comme d'une concession gratuite; dans leurs charges obligatoires, ils voyaient moins une contribution utile au service du culte qu'une réduction fâcheuse de leurs revenus; qu'il s'agît du règlement des portions congrues ou des réparations des chanceaux, auxquelles ils étaient tenus comme décimateurs, ils se

conduisaient toujours en propriétaires âprement soucieux de sauvegarder avant tout leurs propres intérêts [1]. Ainsi l'étude des documents relatifs à la situation financière des abbayes confirme nettement, en définitive, l'opinion commune des contemporains à l'égard de cette partie du clergé monastique; confinée dans ses cloîtres, elle consommait ses revenus sans remplir aucun rôle évidemment utile.

III. — Les Communautés modernes.

Il importe de distinguer les abbayes et les prieurés conventuels, d'origine toujours ancienne, des établissements dépendant des ordres fondés depuis le XIII[e] siècle. Dans notre région, d'ailleurs, la plupart de ces dernières communautés, toutes celles de femmes en particulier, dataient du XVII[e] siècle, au plus tôt; c'est par la fondation de nombreux couvents, en effet, que s'y manifesta surtout la renaissance catholique qui suivit les guerres de religion. Or, les communautés les plus récentes offrent toujours des différences sensibles, et dans leur régime économique, et dans les formes de leur activité, avec les établissements plus anciens.

De 26.000 l. moins considérables, pour un personnel huit fois plus nombreux, les revenus fixes des communautés modernes étaient, d'autre part, autrement constitués que ceux des anciennes abbayes. Nous savons déjà qu'ils ne comprenaient à peu près jamais ni dîmes, ni droits seigneuriaux [2]; les rentes mobilières (49.000 l.), tant viagères que perpétuelles, formaient, au contraire, 28 % du total, et le revenu des immeubles (105.400 l.), le reste, ou peu s'en faut.

Ces immeubles plus considérables, dans leur ensemble, que ceux des établissements précédents, n'étaient jamais dispersés loin des communautés dont ils dépendaient; parfois même on les trouve, groupés autour d'elles, dans un même quartier. Si les Carmes déchaussés de Rennes avaient des

(1) Voir les nombreux procès soutenus par l'abbaye de Saint-Georges au sujet des portions congrues, p. 105.

(2) Seuls les Carmes déchaussés de Rennes possédaient une seigneurie importante, en Basse-Bretagne, et les Augustins de Vitré quelques dîmes rapportant en tout, 340 l.

biens en Basse-Bretagne, c'est qu'ils étaient venus de Carhaix.

Ne percevant pas de dîmes, les communautés récentes n'avaient ni portions congrues à servir, ni églises à entretenir. Leurs dettes, leurs fondations et les réparations de leurs immeubles, toutefois, constituaient pour elles de lourdes charges. Elles avaient à payer annuellement près de 5.000 l. de rentes viagères et de 10.000 l. de rentes perpétuelles, ce qui représentait les 2·5 de la dette totale du clergé de nos districts. Leur revenu net, réduit à une centaine de mille livres, ne pouvait, en définitive, suffire à l'entretien d'une trentaine de couvents peuplés de plus de 650 religieux et religieuses. Tous ces établissements devaient plus ou moins compter sur des ressources accessoires qui supposent une toute autre activité que celle des anciens ordres.

Quelques communautés, sans doute, mériteraient un jugement aussi sévère que ceux-là. C'étaient surtout les communautés d'hommes, c'est-à-dire les plus anciennes, de fondation antérieure, pour la plupart, au XVII[e] siècle. Aucune ne s'occupait d'assistance; aucune, les Eudistes et les Ignorantins exceptés, ne s'occupait d'enseignement, et l'état de leurs bibliothèques ne témoigne jamais d'une sérieuse activité intellectuelle. Si les religieux s'employaient encore à la prédication et, nécessairement, à l'exercice du culte, le clergé séculier était plutôt porté à se plaindre de leur concurrence qu'à se louer de leur aide superflue. Les revenus des sacristies conventuelles diminuaient d'autant ceux des fabriques et du clergé paroissial. Cependant, quêtes, sermons, messes et services assuraient l'équilibre des budgets des couvents. Les Capucins et les Récollets n'avaient pas d'autres ressources. Dans les années qui précédèrent la Révolution, les Augustins et les Minimes de Rennes, avec le seul produit de leurs sacristies, accroissaient leurs recettes de près de 40 %; les Grands Carmes, de 30 %.

Les communautés de femmes répondaient mieux, en général, à notre conception actuelle de leur rôle. Quelques-unes, toutefois, celles de Bénédictines, de Carmélites, de Calvairiennes, de Visitandines et d'Urbanistes, appartenant à des ordres contemplatifs, ne s'occupaient guère que de l'édu-

cation de pensionnaires, destinées en partie à la vie religieuse, et de l'entretien de dames pieuses qui venaient faire au couvent une retraite définitive ou passagère; elles ne recevaient que des pensionnaires de condition au moins bourgeoise, pour un prix toujours suffisant et parfois élevé; il est à remarquer qu'elles comptaient toutes parmi les communautés les plus anciennes et les plus riches. Toutes les autres consacraient exclusivement à des œuvres d'assistance et d'éducation leur personnel et leurs revenus. Les unes desservaient des établissements fondés par elles ou qui leur avaient été remis en toute propriété; d'autres étaient employées au service de fondations ou d'établissements publics ou particuliers. Les Ursulines possédaient à Rennes, à Hédé, à Fougères et à Vitré d'importants pensionnats; à celui des Grandes Ursulines de Rennes, au moins, étaient annexées des classes d'externes, ouvertes gratuitement aux jeunes filles pauvres. Les Hospitalières de la Miséricorde, les Filles du Cœur Immaculé de Marie et les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve assuraient le service des hôpitaux; les dernières tenaient, d'autre part, la Maison de l'Enfant-Jésus, fondée à Rennes pour l'éducation des jeunes filles de la pauvre noblesse de Bretagne. Les Filles de N.-D. de la Charité et du Bon Pasteur desservaient, à Rennes, deux refuges. Les sœurs de la Charité, ou de Saint-Vincent de Paul, et celles de la Sagesse se consacraient particulièrement au service des orphelinats et des bureaux de charité, ainsi qu'aux petites écoles; en 1790, les sœurs de la Sagesse se chargèrent de l'Hôpital Général de Fougères, qu'elles desservent encore. Les Dames de l'Union Chrétienne ou Gigonnes avaient fondé, à Fougères et à Louvigné-du-Désert, des écoles de filles. Les Dames Budes tenaient une maison de retraite avec une école de filles [1].

A cette liste on ne pourrait joindre que deux communautés d'hommes, celle des Eudistes qui desservaient les deux séminaires de Rennes, et celle des frères de la Doctrine Chrétienne qui, en 1790, n'avaient plus qu'une seule école dans la région,

(1) Trois de ces communautés, les Dames Budes, les Filles du Cœur immaculé de Marie et les Gigonnes étaient d'origine locale, fondées, les deux premières à Rennes, où se trouvait l'unique établissement de chacune, et la dernière, à Fougères.

celle de la rue Haute, à Rennes; les Jésuites avaient dû quitter le collège de Rennes en 1762.

A l'exception des Hospitalières de la Miséricorde et des Grandes Ursulines, ces communautés actives étaient, de toutes, les plus pauvres; les Gigonnes, les dames Budes ne possédaient que leur couvent ou leurs écoles; certaines même, comme les sœurs de la Sagesse de Fougères et de Louvigné-de-Bais, et les sœurs de la Charité, ne possédaient rien en propre et vivaient des revenus des établissements auxquels elles étaient attachées. Il est parfois difficile, d'ailleurs, de décider si les religieuses étaient, ou non, les véritables propriétaires de l'établissement desservi par elles. Ni ces communautés, ni leurs œuvres ne pouvaient jamais vivre, en tout cas, du seul revenu de leurs biens. Hormis celles qui étaient attachées au service des grands hôpitaux urbains, des séminaires et de la Maison de l'Enfant-Jésus, établissements capables de pourvoir à l'entretien de leur personnel, c'est aux aumônes des fidèles, aux pensions ou rétributions scolaires de leurs élèves, au produit du travail de leurs hospitalisés, qu'elles devaient demander de subvenir principalement, et parfois complètement, aux besoins de leurs maisons. Jamais les revenus fixes des communautés dont nous avons conservé les comptes ne formaient plus du quart de leur recette totale. Pour certaines, ils n'en formaient même pas la quinzième partie [1]. On ne constate jamais une aussi faible proportion de revenus fixes dans la recette des communautés dépendant d'ordres contemplatifs. Ces dernières, cependant, tiraient encore parfois de leurs pensions la plus notable partie de leurs ressources [2].

(1)	Revenus fixes. —	Recette totale (Moyenne approximative des derniers comptes) —
Grandes Ursulines de Rennes	6.500 l.	24.000 l.
Petites Ursulines de Rennes	1.350 l.	24.000 l.
Ursulines de Hédé	2.755 l.	25.000 l.
Trinité	3.500 l.	24.000 l.
Sagesse	500 l.	4.000 l.
Bon Pasteur	525 l.	8.000 l.

(2)	Revenus fixes. —	Recette totale. —
Calvairiennes de Cucé	3.000 l.	11.000 l.
Calvairiennes de Saint-Cyr	5.600 l.	12.000 l.
Carmélites	6.000 l.	16.000 l.
Visitandines du premier couvent	13.000 l.	20.000 l.
Visitandines du Colombier	11.000 l.	27.000 l.

Il n'est donc pas surprenant que les biens des communautés n'aient pu suffire à constituer, en 1790, les pensions religieuses prévues par les décrets, comme le constate le rapport du procureur syndic du district de Rennes au conseil général [1]. Cela ne prouve nullement que ces communautés étaient incapables de subsister ou acculées à une ruine certaine [1]. Autant que nous en pouvons juger, par les comptes qu'elles nous ont laissés, elles conservaient en général à leurs budgets un équilibre satisfaisant: c'était le cas des Petites Ursulines elles-mêmes, quoi qu'en dise le rapport que nous venons de citer. A la fin de l'ancien régime, recettes et dépenses s'accroissent sensiblement chez la plupart des communautés de femmes; le nombre des religieuses et des pensionnaires augmente également. La situation de ces communautés restait sans doute perpétuellement précaire; mais elles réussissaient à vivre, à poursuivre leur mission, et conservaient une bonne discipline. Quant aux communautés d'hommes, si la décadence intellectuelle et morale en était indéniable, leurs ressources matérielles cependant demeuraient largement suffisantes; Augustins et Minimes, le détail de leurs dépenses le prouve, vivaient largement, et les comptes qui nous restent ne révèlent un déficit persistant que chez les Carmes déchaussés.

(1) « Les moindres pensions des religieuses ont été fixées à 200 l.; et, pour les » porter à cette somme, il a fallu ajouter considérablement aux revenus de six de » ces maisons de dames. Celle des Petites Ursulines et celle des Carmélites ne » possédaient en mauvais biens, pour chaque religieuse, la première, que 33 l. 1 s. » 1 d. par an, et la seconde, 104 l. 8 s. 8 d.; ces maisons préparaient inévitable- » ment une banqueroute et elles ne la retardaient qu'en contractant de nouvelles » dettes.

» La surprise ne peut cesser quand on voit que les Petites Ursules, qui sont au » nombre de 30, n'avaient pour tout revenu que 800 l., et qu'elles devaient à la fin » de 1790, en rentes constituées, 1.032 l. 10 s., en rentes viagères, 820 l., et, en dettes » exigibles, 5.897 l. 19 s., en sorte que les rentes annuelles qu'elles devaient étaient » beaucoup plus que doubles de leurs revenus, et que le capital de leurs dettes » était beaucoup plus que double de la valeur de leurs propriétés.

» Les dames Carmélites nous ont laissé 400 l. de rentes constituées et 806 l. 13 s. » 4 d. de rentes viagères à acquitter, 9.978 l. 17 s. 11 d. de dettes exigibles à payer...

» Dans toutes les autres, il n'en est que quatre qui aient pu fournir le minimum » fixé à 200 l....

» Les maisons religieuses d'hommes étaient généralement moins obérées que » celles de femmes ».

(Compte rendu au Conseil général du département, 15 sept. 1790. — Arch. dép. d'I.-et-V., 2 L 112).

En l'absence d'anciens états de revenus et de comptes assez explicites, nous ne pouvons bien juger des variations de la fortune d'aucun de ces établissements au cours du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. Les communautés largement pourvues de terres, Carmes, Jacobins, Hospitalières de la Miséricorde, Visitandines du Colombier, virent leurs revenus s'accroître sensiblement depuis 1760. Mais celles-là même souffrirent au moins autant de la hausse des denrées qu'elles n'en profitèrent, obligées qu'elles étaient de nourrir un nombreux personnel. Pour les communautés pauvres, ou dotées principalement en rentes mobilières et en immeubles urbains, c'est-à-dire pour la plupart des communautés occupées à des œuvres d'éducation ou d'assistance, les conséquences de la hausse furent plus graves encore; aucun accroissement de leurs revenus certains ne vint en effet compenser celui des frais d'entretien de leurs pensionnaires. On verra comment les Ursulines durent, à la fin du XVIII[e] siècle, augmenter rapidement et considérablement le prix de leurs pensions; de 1774 à 1786, elles le haussèrent de 40 %. Mais les refuges, les orphelinats et autres maisons de charité n'avaient même pas cette ressource.

IV. — Le clergé paroissial.

Les hauts dignitaires mis à part, on pouvait, dans le reste du clergé séculier, distinguer trois catégories : les recteurs, les vicaires [1] et ces prêtres aux titres et aux fonctions les plus diverses, et parfois sans titres ni fonctions bien définis, sacristes, chantres et autres « prêtres de chœur », chapelains, « altaristes », « habitués » et « prêtres libres », qui vivaient de quelque charge ou office auprès d'une grande paroisse, du revenu de fondations ou de petits bénéfices, du service de quelque chapelle ou souvent même, tout simplement, d'un « casuel » des plus précaires [2].

(1) Dans notre région, on désignait ordinairement les vicaires sous le nom de « curés », et le principal desservant de la paroisse était toujours appelé recteur.

(2) Sur cette catégorie du clergé, voir A. Dupuy, *L'Administration municipale en Bretagne*, pp. 116 et sq

Si l'on en croit l'opinion commune, cette dernière catégorie aurait été, avant la Révolution, fort nombreuse. Mais nos documents ne nous ont conservé la trace que des officiers des paroisses urbaines, de quelques titulaires de bénéfices et des chapelains d'hôpitaux, de couvents et de prisons. Beaucoup de prêtres libres, peut-être, affluaient dans les villes, où le casuel du culte était plus fructueux. Mais nous ne croyons pas qu'on doive juger de l'état ecclésiastique des campagnes de notre région d'après celui des campagnes de Basse-Bretagne, où d'autres ressources favorisaient l'existence d'un nombreux clergé « libre »[1].

Quel qu'ait été le nombre des prêtres libres de nos districts, nous savons du moins que leurs revenus fixes étaient des plus médiocres. Les fondations particulières et les divers petits bénéfices de nos trois districts rapportaient de 75 à 80 mille livres; même en ajoutant à cette somme les revenus des fondations confiées aux fabriques, on n'obtiendrait pas un total supérieur à 120.000 l. Or, de ces revenus fixes, recteurs et vicaires prenaient la meilleure part, et c'étaient eux encore qui bénéficiaient principalement du casuel du culte. Dans leurs paroisses, ils détenaient souvent les meilleures chapellenies, et c'étaient eux, d'abord, qui étaient appelés à desservir les fondations des fabriques. Parmi les autres prêtres, on rencontrait, d'ailleurs, les conditions les plus différentes. Les sacristes et les chantres des grandes paroisses urbaines, toujours pourvus d'une ou plusieurs chapellenies, et assurés d'un bon casuel, jouissaient de situations fort enviées; il était des chapelains bien rentés; certains prêtres trouvaient des places avantageuses, préceptorats ou aumôneries. Mais beaucoup

(1) Dans un curieux mémoire, récemment analysé par l'abbé Laveille, un chanoine de Saint-Brieuc, contemporain de la Révolution, l'abbé Lesage, nous a laissé une description très vivante de la condition du bas clergé de son pays; il retrace en quelques lignes particulièrement intéressantes la carrière besogneuse et difficile du pauvre clerc, aspirant, en vain parfois, pendant de longues années, après une vicairerie ou un rectorat pourtant médiocres. Bien des détails de ce tableau valent pour le clergé d'Ille-et-Vilaine. Celui-ci, cependant, devait moins compter que celui des Côtes-du-Nord sur la générosité des fidèles, et nous n'avons trouvé aucune trace, dans notre région, des quêtes qui permettaient de vivre aux pauvres altaristes bas-bretons. Il est à noter, d'ailleurs, que l'usage des quêtes et oblations en nature subsiste encore dans beaucoup de paroisses de Basse-Bretagne, tandis qu'on ne conserve le souvenir d'aucune coutume analogue dans la région rennaise (Abbé Laveille, *Les revenus du clergé breton avant la Révolution*, Revue des Questions historiques, octobre 1912).

devaient vivre médiocrement, à la poursuite de gains précaires, en attendant le bénéfice ou la charge qui leur vaudrait une existence mieux assurée.

Les résultats de nos calculs attribuent aux cures un revenu de 264.244 l. 12 s. 4 d. Nous ne comprenons pas dans cette somme la valeur locative des presbytères. De quels éléments ce revenu était-il formé ? Les plus pauvres recteurs n'avaient à toucher que la pension servie par les décimateurs de leurs paroisses: en 1789 encore, nous l'avons vu, ils ne recevaient effectivement que 500 l. Ceux de Cesson, de Thorigné et de Saint-Jacques-de-la-Lande, ayant conservé des novales ou des menues dîmes, voyaient leur pension réduite en conséquence. Il est à remarquer que les recteurs congruistes ne tiraient de leurs cures d'autre revenu que la pension légale. Ils ne comptaient pas non plus au nombre des possesseurs de bénéfices fructueux. Leurs revenus, il est vrai, ne supportaient d'autres charges que les décimes (12 l.) et les frais d'entretien du presbytère: mais c'était encore beaucoup pour une aussi faible somme. Hormis ceux des villes, peut-être, qui pouvaient profiter d'un meilleur casuel, ces recteurs étaient ainsi les plus mal dotés de tous et leur condition devait fréquemment toucher à la misère. Mais, dans nos districts, ils n'étaient, nous l'avons vu, qu'en petit nombre, 37 en tout (sur 144 recteurs), dont 11 dans les paroisses urbaines [1]. Les villes, en effet, ne fournissaient guère de dîmes, et celles de leur voisinage appartenaient le plus souvent aux abbayes, chapitres et gros bénéfices qui y avaient leur siège. Rappelons que les recteurs de Saint-Germain et de Saint-Sauveur de Rennes n'avaient ni dîmes, ni portions congrues, et devaient vivre principalement de leur casuel.

Tous les autres recteurs vivaient principalement de dîmes. Rentes et immeubles ne constituaient qu'une faible part de leurs revenus; leurs terres se réduisaient ordinairement à un

(1) Nombre des recteurs pensionnés :

District de :	Dans les paroisses urbaines :	Dans les paroisses rurales :
Rennes	6 sur 10	17 sur 48
Fougères	2 sur 2	2 sur 45
Vitré	3 sur 3	7 sur 36
	11 sur 15	26 sur 129

pourpris de quelques journaux qu'ils tenaient « par mains ». Nous savons d'ailleurs que les recteurs levaient, à eux seuls, la moitié des dîmes de nos districts, étant uniques décimateurs dans 38 paroisses et principaux décimateurs dans 26 autres. Le profit, toutefois, n'était pas égal pour tous. Le recteur de Saint-Martin de Rennes, auquel les Bénédictins de Saint-Melaine avaient abandonné toutes les dîmes de sa paroisse, n'en tirait guère que la valeur d'une pension. Il était peu de gros bénéficiaires, par contre, mieux rentés que le recteur de La Bâzouges-du-Désert, auquel ses dîmes rapportaient 8.000 l. Sans atteindre à pareille somme, 20 recteurs percevaient encore de 3.000 à 5.400 l.; 49 autres levaient de 1.500 à 3.000 l., et 34 seulement moins de 1.500 l. (1).

Les autres revenus des cures étaient ordinairement trop faibles pour modifier l'état de choses qui résultait de l'inégale répartition des dîmes. Ils ne s'élevaient, pour l'ensemble des bénéfices-cures de nos districts, qu'à une dizaine de mille livres: 8.000 l. environ provenaient d'immeubles et 2.000 l. de rentes.

Les charges des recteurs décimateurs n'étaient pas plus équitablement réparties entre eux que leurs revenus. Nous n'en connaissons pas toujours le détail ni le montant; mais nous pouvons, du moins, constater que le taux en était beaucoup plus élevé pour les petits revenus que pour les gros. Quelle que fût leur part dans les dîmes de leurs paroisses, les recteurs décimateurs payaient toujours les pensions des vicaires (2). C'était un gros avantage pour les autres décimateurs dont les dîmes se trouvaient ainsi grevées dans une bien moindre proportion. Mais le coût des pensions, pour les recteurs eux-mêmes, n'était nullement proportionnel au produit des dîmes. Aucun, même des mieux pourvus, n'avait plus de

(1) Ce n'est pas là un classement rigoureusement exact, puisqu'en bien des cas le produit des dîmes rectorales ne nous est connu que par les comptes de 1790 dont les résultats sont ordinairement supérieurs aux évaluations des autres documents. Mais cette réserve ne saurait atteindre l'impression très nette et très sûre qui se dégage des chiffres précédents. Il ne s'agit jamais, ici, que du produit net, tous frais de récolte déduits.

(2) Seul, l'évêque de Rennes payait, à Saint-Georges-de-Reintembault, la pension d'un vicaire. Il faut dire qu'il jouissait de toutes les grosses dîmes, valant 9.200 l. de revenu net, tandis que le recteur ne tirait, des menues dîmes et des novales, que 1.100 l., sur lesquelles il devait payer la pension du second vicaire.

deux vicaires à pensionner: mais la même charge incombait à beaucoup de ceux qui n'avaient pas plus de 2.000 l. de revenu. Il ne semble pas, toutefois, que les recteurs aient jamais supporté plus que leur juste part des réparations des chœurs et chanceaux.

L'entretien des presbytères coûtait à peu près le même prix à tous: le prix de l'abonnement payé aux généraux de paroisse, pour y pourvoir, ne variait pas, en tout cas, en raison du revenu des cures. Quant aux décimes, on chercherait en vain quel principe en réglait la répartition: le taux en paraît absolument arbitraire. Les gros revenus, sans doute, étaient en général plus fortement taxés: mais, pour des revenus sensiblement équivalents, variant de 1.400 à 1.610 l., nous voyons les taxes de différents recteurs s'échelonner de 30 à 160 l. Le taux moyen, en raison du revenu brut des cures, était de 5,73 %: mais plusieurs recteurs étaient imposés à plus du double. A considérer le revenu net des contribuables, l'inégalité n'apparaît pas moindre : pour 1.220 l., le recteur de La Selle-en-Coglès payait 35 l.; celui de Saint-Hilaire-des-Landes, 63 l. pour 1.050, et celui de Vendel, 100 l. pour 730.

Depuis la misère de certains congruistes jusqu'à l'aisance largement assurée de certains décimateurs, on rencontrait, en définitive, parmi les recteurs, tous les degrés de fortune. Le tableau suivant montre toutefois que les conditions les plus modestes étaient les plus fréquentes :

REVENUS DES RECTEURS :

Districts de	NOMBRE DE RECTEURS JOUISSANT D'UN REVENU BRUT			
	inférieur à 1.000 l.	de 1.001 l. à 2.000 l.	de 2.001 l. à 4.000 l.	supérieur à 4.000 l.
Rennes	25	25	8	»
Fougères	9	16	12	10
Vitré	10	15 [1]	10	4
TOTAL	44 (dont 36 recteurs pensionnés).	56 (dont 1 recteur pensionné).	30	14

On remarquera que le district de Fougères, où les recteurs étaient le plus largement pourvus de dîmes, offrait la plus forte proportion de gros revenus.

(1) Y compris le doyen-recteur de Champeaux.

Les revenus accessoires que certains recteurs pouvaient tirer de fondations ou de divers petits bénéfices n'atténuaient qu'exceptionnellement l'inégalité du revenu des cures: les desservants des plus pauvres cures n'étaient pas les mieux pourvus par ailleurs.

Les recteurs des paroisses urbaines trouvaient parfois, sans doute, dans le produit d'un casuel plus fructueux quelque compensation à l'insuffisance de leurs portions congrues.

La fabrique de Saint-Germain de Rennes distribuait, chaque année, de 2.000 à 2.400 l. à ses prêtres; celles de Saint-Aubin et de Saint-Etienne, un millier de livres chacune. Mais, dans les paroisses rurales, le casuel ne pouvait être que des plus médiocres. Les fabriques dont il nous reste des comptes ne distribuaient pas annuellement, à la fin du siècle, 100 l. par 500 fidèles, à leurs prêtres. Indépendamment de ce qu'ils recevaient des fabriques [1], les recteurs pouvaient, il est vrai, bénéficier d'un casuel personnel: mais ce n'était pas encore là, pour eux, une bien grosse ressource. Les quêtes et oblations en nature, si fructueuses pour le clergé en d'autres régions bretonnes, n'étaient guère d'usage dans nos districts, sinon au profit des fabriques: aucune déclaration ecclésiastique ou municipale, aucun cahier de paroisse n'y fait allusion: nous n'avons découvert, non plus, aucune trace de « deniers pascaux », ni d'aucun autre de ces droits paroissiaux, introduits ailleurs par certains recteurs pour suppléer à l'insuffisance de leurs revenus [2].

Au-dessous des recteurs les plus pauvres, les vicaires formaient, à l'exception de quelques privilégiés, un véritable prolétariat ecclésiastique, voué aux besognes les plus pénibles du ministère, soumis à une étroite sujétion, salarié au plus bas prix, et auquel toute ambition était le plus souvent interdite. Une pension limitée, récemment encore, à 250 l., et un casuel généralement infime ne pouvaient suffire à assurer décemment leur existence: il semble bien, d'ailleurs, que les recteurs leur fournissaient souvent la pension en nature et se

(1) Sur le partage des divers casuels entre les recteurs et les fabriques, voir A. Dupuy, *L'Administration municipale en Bretagne*, pp. 365 et sq.

(2) Voir, A. Dupuy, *L'Adm. munic. en Bretagne*, pp. 110 et sq., et H. Sée, *Les Classes rurales en Bretagne*, pp. 172 et sq.

croyaient quittes envers eux quand ils les avaient logés et nourris: certains recteurs mentionnent, en effet, les pensions de vicaires dans leurs charges sans en compter le montant, ou les évaluent arbitrairement comme une dépense d'entretien. A défaut de revenus personnels, il fallait, de toute nécessité, qu'un vicaire tirât, de quelque fondation ou bénéfice, des ressources supplémentaires. Dans beaucoup de paroisses, certaines chapellenies leur étaient réservées; quelques-uns jouissaient même de bénéfices étrangers à leur propre paroisse; mais aucun ne réunissait ainsi une somme de revenus équivalente au traitement que leur accorda la Constituante. Certains vicaires ne touchaient même aucune pension: c'était le cas de quatre au moins parmi les nôtres[1]; les gros décimateurs se défendaient âprement, en effet, contre tout accroissement de charges, et ne se laissaient jamais contraindre sans procès à payer les nouveaux vicaires qu'exigeait parfois le service des paroisses. L'abbaye de Saint-Georges avait ainsi obtenu de ne pas pensionner celui de Montgermont, et, en 1789, plaidait encore pour échapper a la même charge à Tinténiac et à Kerbors.

Ce qui était surtout fâcheux, pour la plupart des vicaires, c'était d'être condamnés à ne jamais sortir de leur condition subordonnée et médiocre. Les meilleures cures allaient souvent à des privilégiés qui n'avaient jamais connu le vicariat; plusieurs, dans le district de Fougères, étaient réservées à des chanoines réguliers de Rillé. La grande majorité des vicaires pouvaient espérer, tout au plus, une cure à portion congrue, et, dans notre région, nous avons rencontré, parmi eux, quelques vieillards.

Nos documents ne nous apprennent à peu près rien sur les rapports des recteurs avec leurs vicaires. Sans doute, ceux-ci devaient-ils assumer la part la plus lourde et la plus désagréable du service paroissial; mais il semble, du moins, que dans nos districts les recteurs remplissaient effectivement leur office. Rien ne nous permet de présumer qu'aucun de nos titulaires de bénéfices-cures n'occupait pas son poste en personne.

(1) Les troisièmes vicaire de Toussaints de Rennes, et d'Izé, et les vicaires de Montgermont et de Saint-Christophe-des-Bois.

Le clergé paroissial et le clergé « libre » virent, en général, leurs revenus s'accroître à la fin du XVIII[e] siècle, tout comme le haut clergé et le clergé monastique. Les revenus de leurs dîmes et de leurs terres profitèrent de la progression commune de tous les revenus de même nature; les pensions des congruistes furent accrues de 28 %; un décret de l'évêque de Rennes éleva enfin, en 1786, le prix des messes basses de 12 à 15 s., celui des messes chantées de 15 à 20 s., et les honoraires de tous les autres services cultuels dans la même mesure. Mais l'augmentation des pensions réduisit d'autant le profit des recteurs décimateurs qui avaient des vicaires à leur charge, et celle des honoraires ecclésiastiques greva les bénéficiaires qui ne pouvaient desservir en personne leurs fondations.

Beaucoup de prêtres, d'ailleurs, ne trouvèrent, dans l'accroissement de leurs revenus, qu'une insuffisante compensation à celui de leurs dépenses les plus nécessaires: le gouvernement royal n'avait, on le sait, imposé l'augmentation des pensions que pour répondre à la hausse générale des prix.

La Révolution aurait-elle du moins valu, au clergé paroissial de notre région, une amélioration certaine de son sort? Les vicaires, sans aucun doute, auraient tous plus ou moins gagné au décret du 12 juillet 1790, qui accordait à chacun 7 ou 800 l. de traitement. Beaucoup de recteurs, par contre, tiraient auparavant de leurs cures un revenu net supérieur aux traitements de 1.200, 1.500 ou 1.800 l. fixés pour eux dans le même décret. On peut estimer que 20 % au moins des recteurs, réalisant avant la Révolution un profit net supérieur à 1.800 l., auraient subi un préjudice sensible. Parmi les autres, plusieurs encore auraient payé de quelque diminution de revenu l'avantage d'échapper désormais à l'obligation désagréable de lever la dîme. Mais une bonne moitié, et, en particulier, tous les congruistes, auraient connu une situation sensiblement meilleure. A ne considérer que le produit des pensions et des cures, le profit, pour l'ensemble des recteurs et des vicaires, aurait été sensible. Cures et vicaireries rapportaient, en 1789, en supposant appliqué le nouveau tarif des pensions, 324.000 l. environ. Or les traitements prévus, en 1791, pour un même nombre d'ecclésiastiques, dépassant cette somme de

plus de 40.000 l., s'élevaient à 366.645 l. 8 s. 4 d. (1). Les vicaires, il est vrai, bénéficiant à eux seuls d'une augmentation de 60.000 l. au moins, les recteurs perdaient en apparence une vingtaine de mille livres; mais il faut tenir compte des charges dont ils se trouvaient allégés, soit de 60.000 l. au bas mot, si bien qu'ils profitaient encore, dans leur ensemble, d'un accroissement de revenu net de 40.000 l. Les chapellenies et fondations supprimées leur rapportaient-elles une somme équivalente ? C'est douteux, et il paraît probable, en définitive, que les plus pauvres d'entre eux auraient plus gagné à la réforme que les autres n'y auraient perdu.

V. — Les Fabriques (2).

Les traitements des recteurs et des vicaires et les frais de réparations des chœurs et des chanceaux exceptés, le budget des fabriques devait suffire à toutes les dépenses du culte paroissial et à l'entretien des églises. Les fabriques avaient ordinairement à assurer, d'autre part, le service de fondations et de chapellenies dont elles percevaient les revenus. Leur administration s'étendait souvent, enfin, à diverses confréries pieuses, dont les prévôts comptaient parmi les marguilliers.

Leurs revenus fixes étaient presque toujours médiocres. A 104 d'entre elles nous connaissons 24.441 l. 3 s. de revenus fonciers, 12.835 l. 13 s. 7 d. de rentes diverses et 7.342 l. de dîmes: les dix paroisses de Rennes, les trois paroisses de Vitré et une des deux paroisses de Fougères comptent à elles seules pour 21.249 l. dans le total, soit pour près de la moitié.

(1) District de Rennes ..... 160.389 l. 9 s. 7 d.
District de Fougères ..... 113.568 l.
District de Vitré ..... 92.688 l.
366.645 l. 9 s. 7 d.
(Rapport du procureur syndic du district de Rennes, au Conseil général, 15 oct. 1791. — Arch. dép. d'I.-et-V., 2 L 112).

(2) Sur l'organisation et le fonctionnement des fabriques, en Bretagne, il n'existe aucune étude moderne quelque peu étendue ou détaillée. On doit encore se reporter à l'*Introduction au gouvernement des paroisses*, de POTIER DE LA GERMONDAYE (Rennes, 1777). Cependant on trouvera des indications intéressantes et précises dans l'ouvrage d'A. DUPUY, l'*Administration municipale en Bretagne* (pp. 93 et sq., et 348 et sq.). On doit, d'autre part, à M. l'abbé F. DUINE, une bonne étude sur *Le Général de Saint-Martin de Vitré* (Annales de Bretagne, 1907-1908, t. XXIII).

Les documents relatifs aux biens nationaux ne nous ont laissé ignorer aucun des immeubles que pouvaient posséder les fabriques de la région: nous sommes également certains de connaître leurs dîmes; quelques-unes de leurs rentes seulement ont pu échapper à nos recherches. Ces rentes ne pouvaient former une somme considérable, et il est bien probable que la plupart des fabriques sur lesquelles nos documents ne nous apprennent rien ne possédaient en propre aucun revenu. Comme il est impossible, souvent, de distinguer le revenu particulier des fabriques de celui de leurs fondations, nous avons pris le parti de comprendre, dans le revenu général des premières, celui des fondations qui, à notre connaissance, en dépendaient; mais il faudrait certainement ajouter à la somme ainsi obtenue les revenus de nombreuses fondations que nous avons, dans l'ignorance où nous étions de leur caractère, confondues parmi les fondations et bénéfices indépendants.

Seules, quelques fabriques rennaises, celles de Saint-Etienne, de Saint-Aubin, de Saint-Germain et de Toussaints, disposaient d'une importante fortune, indépendamment même de toute fondation. Elles pouvaient se permettre ainsi le luxe d'un important personnel de chantres, d'enfants de chœur, de bedeaux, avoir un organiste, et même distribuer d'assez grosses aumônes. C'étaient toutefois leurs revenus casuels qui alimentaient principalement leur budget. Ces revenus consistaient essentiellement dans « les droits de fabrique », honoraires payés par les fidèles pour les services funéraires, les mariages et les baptêmes. Le clergé et le personnel auxiliaire une fois rétribués, ces droits laissaient, dans les paroisses riches et peuplées, un appréciable reliquat que venaient augmenter le produit des quêtes et des dons, et surtout celui de la location des chaises ou des bancs de l'église. Dans les grandes paroisses, ce dernier article, en général abonné au bedeau, pouvait rapporter jusqu'à 2.000 l. Mais, dans les paroisses rurales, si nous en jugeons par les comptes qui nous restent, aucun de ces casuels n'était bien productif.

Quant aux fondations, elles ne laissaient, nulle part, de gros bénéfices; les charges en absorbaient généralement tout le revenu, si bien qu'il fallut souvent réduire le nombre des

messes et des services fondés quand le nouveau tarif épiscopal en eut augmenté le prix. Beaucoup de fondations, et les chapellenies dont la collation appartenait aux généraux de paroisses, étaient d'ailleurs complètement abandonnées au clergé local, sans aucun profit pour la fabrique, si ce n'est parfois une rente de quelques livres. Les confréries pieuses, enfin, coûtaient d'ordinaire plus qu'elles ne rapportaient; chacune disposait bien de revenus particuliers, possédait parfois quelques terres ou quelques rentes, faisait des quêtes, vendait des bulles, imposait des cotisations à ses membres, mais elles ne pouvaient toujours subvenir aux frais de leurs cérémonies, et c'était alors aux fabriques à combler le déficit de leurs budgets.

Trop peu de comptes nous restent[1] pour que nous puissions porter un jugement bien fondé sur la gestion des fabriques de nos paroisses. Il paraît du moins certain qu'à de rares exceptions près, leurs budgets devaient être des plus modestes. Les recettes énumérées plus haut pouvaient tout au plus suffire aux dépenses courantes, achat de cire, d'huile et de vin, entretien des ornements, menues réparations de l'église, salaires du bedeau et des choristes. Quelques paroisses, cependant, accumulaient des réserves. Les trésoriers de Montours déclarent conserver « au coffre, de 1.700 » à 1.800 l., pour les réparations de la nef et de la sacristie ». Neuf fabriques du district de Vitré possédaient, placés sur la Province ou le Clergé, des capitaux de 1.200 à 2.000 l. qui pouvaient provenir de leurs économies. Mais on voit ailleurs les trésoriers dénoncer une situation obérée, et nous savons, d'autre part, que c'est par des contributions extraordinaires sur les fidèles, et par des emprunts, que les généraux de paroisse couvraient ordinairement les frais de réparation de leurs églises.

Nous verrons plus loin que les fabriques étaient parfois chargées de fondations charitables ou scolaires. Mais elles se bornaient à en dispenser les revenus; à quelques aumônes près, il ne paraît pas qu'elles y aient jamais rien ajouté de leurs propres fonds.

(1) Nous n'avons conservé que ceux de quelques fabriques rennaises, et ceux des fabriques de Chantepie et de Vezin.

VI. — Les établissements d'assistance et d'éducation.

Dans notre région, comme dans le reste du pays, il n'était pas, avant la Révolution, d'institution charitable ou scolaire qui ne procédât d'une intention pieuse et n'offrît un caractère religieux très apparent. Si nos établissements d'assistance et d'éducation n'appartenaient pas toujours en propre au clergé, il en assumait le plus souvent, tout au moins, la direction ou le contrôle; il n'en était guère dont le fonctionnement ne supposât sa collaboration active et son esprit de sacrifice.

Mais, dans quelle mesure, au juste, le clergé de nos districts s'occupait-il du développement des œuvres d'utilité publique? Quelle part de ses revenus et de son personnel leur consacrait-il?

Peu d'établissements, parmi les plus importants surtout, devaient leur existence à son initiative. Ceux-là même qui lui appartenaient exclusivement, lui avaient été remis, pour la plupart, par des fondateurs laïques. Les cinq couvents d'Ursulines, l'unique école des Ignorantins, les deux écoles des Gigonnes et celle des Dames Budes sont, avec deux écoles de paroisses, dotées par des recteurs, les seuls établissements scolaires de fondation ecclésiastique que nous ayons découverts. Parmi les établissements d'assistance, deux seulement, le refuge du Bon Pasteur et l'hôpital des Incurables[1], à Rennes, avaient été créés par les communautés qui les desservaient. Les recteurs, suivant leur générosité et leurs moyens, distribuaient des aumônes plus ou moins abondantes; nous avons maints témoignages du cruel souci que leur causait l'affreuse misère des campagnes. Mais ils ne pouvaient, le plus souvent, que déplorer l'insuffisance de leurs ressources et l'avarice des gros décimateurs: ils n'avaient à compter sur aucune aide que celle de leurs paroissiens aisés. Cinq sœurs de la Sagesse ou de la Charité, installées dans deux paroisses par des donateurs laïques, tel était tout le personnel religieux

(1) Olive Morel du Verger, fondatrice de la communauté des Filles du Cœur immaculé de Marie, qui institua cet hôpital dans les conditions les plus modestes, en 1660, passa, avec ses religieuses, au service de l'Hôpital général, en 1677, et son établissement se trouva incorporé à celui-ci (Voir GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, III, 202).

voué à l'assistance publique dans les campagnes de nos districts. La tentative de l'évêque Barcau de Girac, en 1778, pour organiser des bureaux de charité, sous la direction des recteurs, n'aboutit à aucun résultat[1].

A part cette tentative, nous n'avons constaté aucun effort du clergé pour développer des œuvres charitables et scolaires qui répondissent aux besoins des fidèles. Toutes les institutions importantes, les hôpitaux, les collèges et la plupart des bureaux de bienfaisance, ne subsistaient que grâce à l'intervention des pouvoirs publics, communautés de ville, généraux de paroisse, province, gouvernement royal. Cependant, les congrégations vouées à des œuvres actives s'étaient multipliées pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime. Mais elles ne furent guère que les auxiliaires, à la vérité indispensables et dévouées, de la bienfaisance officielle ou laïque. Leurs communautés étaient, de toutes, les plus pauvres. Par elles-mêmes, elles étaient, le plus souvent, incapables de rien fonder, ou même de vivre.

Leur fortune, si modeste qu'elle fût [2], représentait pourtant, avec les aumônes des recteurs, la principale contribution pécuniaire du clergé à l'assistance et à l'instruction publique. L'Église n'avait consacré par ailleurs à ce double service que les revenus des prieurés, des chapellenies et des dîmes, attribués à deux collèges et à un hôpital, soit 25.000 l. environ. C'est de leurs propres revenus, provenant de la générosité des fidèles, du travail de leurs pensionnaires, ou des concessions des pouvoirs publics, que vivaient principalement, et souvent exclusivement, les établissements d'assistance et d'éducation; ils ne devaient, ordinairement, au clergé que des ressources accessoires.

§ I. — Séminaires et Collèges

C'est à la fin du XVII[e] siècle seulement que furent fondés, à Rennes, les deux séminaires qui devaient assurer le recru-

(1) Voy. P. Delarue, *Une tentative de Mgr. de Girac pour organiser les bureaux de charité dans le diocèse de Rennes* (*Annales de Bretagne*, t. XXIII, 1907-1908, pp. 22 et sq.).

(2) Revenu total, 56.000 l. environ; le service des rentes passives et des fondations le réduisait à une quarantaine de mille livres.

tement et l'instruction des prêtres du diocèse. Le Grand Séminaire n'était, en réalité, qu'une maison de retraite destinée à parachever et à fortifier l'éducation religieuse, non seulement des ordinands, mais aussi des prêtres en exercice. Le Petit Séminaire était un noviciat ecclésiastique dont les élèves suivaient les cours du collège. L'un et l'autre, confiés aux Eudistes, avaient été dotés d'une fortune assez considérable, formée principalement des biens de divers prieurés. Le second jouissait, d'autre part, du produit de divers droits institués en sa faveur et de plus de 6.000 l. de rentes mobilières, provenant de legs et de dons à lui faits par l'évêque, les États de Bretagne, le clergé du diocèse et divers particuliers; il ne pouvait, malgré tout, assurer à ses nombreux pensionnaires qu'un régime très frugal. La situation financière des deux établissements paraissait satisfaisante en 1789; si l'entretien de leurs pensionnaires leur coûtait de plus en plus cher, le revenu de leurs dîmes et de leurs terres allait toujours croissant. De 3.000 l. en 1728, le revenu net du Grand Séminaire était passé, en 1789, à 8.300 l., sans qu'il eût acquis de nouveaux biens.

Il n'existait, à vrai dire, qu'un seul grand établissement public d'éducation dans nos districts, le collège de Rennes, tenu par les Jésuites jusqu'à leur expulsion. Le collège de Vitré était des plus modestes, occupant trois régents et disposant de 960 l. seulement de revenus certains; faute de ressources, celui de Fougères avait disparu en 1774. Dans la région qui devait former le département d'Ille-et-Vilaine, on ne trouvait, d'ailleurs, au moment de la Révolution, que deux autres établissements où l'on donnât réellement l'enseignement secondaire, les collèges de Dol et de Saint-Malo.

Le collège de Rennes, pourvu de 13 professeurs, y compris le principal, jouissait d'une fortune assez considérable, d'origine à peu près exclusivement ecclésiastique. C'était l'ancien patrimoine des Jésuites, diminué seulement, après leur départ, de trois métairies qu'on avait vendues pour acquitter leurs dettes. Mais c'était la communauté de la ville de Rennes qui avait créé le collège, l'avait construit à ses frais, ainsi que son église, et obtenu la concession des quatre prieurés qui en constituaient la principale dotation. Après le départ

des Jésuites, c'est à elle qu'en fut confiée l'administration. Comme principal et comme régents, la ville choisit des prêtres séculiers; l'enseignement des mathématiques et du dessin seulement était donné par des professeurs laïques.

Les biens du collège, consistant principalement dans les dîmes, les droits féodaux et les terres de ses prieurés, lui rapportaient, en 1789, un revenu net de 14.000 l. environ; les traitements de ses professeurs s'élevaient à 15.100 l. Les rétributions payées par les élèves devaient assurer aisément l'équilibre de son budget. La ville ne fournissait rien de plus que la pension de quelques boursiers.

Les maisons de Kergus et de l'Enfant-Jésus étaient exclusivement destinées à l'éducation d'un certain nombre de boursiers, fils ou filles de pauvres gentilshommes de la province. En dehors des bâtiments et des terres qu'ils occupaient eux-mêmes, leur fortune ne comprenait guère que les capitaux des pensions fondées par les États, la famille royale et quelques personnages de la province. Leur personnel était tout ecclésiastique; mais ils dépendaient l'un et l'autre des États de Bretagne.

La maison de l'Enfant-Jésus exceptée, nous ne connaissons d'autres pensionnats de filles que ceux des communautés religieuses [1]. Nous avons vu que, parmi celles-ci, les Ursulines seules se consacraient spécialement à l'enseignement; elles paraissent avoir tenu les établissements les plus importants de la région et y avoir, seules, annexé des classes d'externes.

§ II. — Les petites écoles

C'est au clergé qu'appartenait le contrôle de l'enseignement primaire [2], et ses membres, parfois, enseignaient eux-mêmes dans les petites écoles. Cinq communautés de femmes seulement tenaient, toutefois, des écoles de filles, et en bien petit nombre, une dizaine tout au plus. Les Frères de la Doctrine

(1) Voir plus haut, p. XCII et XCIII.

(2) Voir l'article de l'abbé Piederrière, *Les Petites écoles en Bretagne avant la Révolution* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1877). On y trouvera le texte des principaux statuts et règlements qui régissaient cette matière.

chrétienne ne possédaient plus, au moment de la Révolution, qu'une école de trois classes, à Rennes. Il faut dire que, pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, la corporation des maîtres d'école de cette ville avait suscité tous les obstacles possibles à leur installation. Mais, ni à Fougères, ni à Vitré, ni dans les campagnes, aucune communauté d'hommes ne tenta jamais aucune création d'école. Dans certaines paroisses, un vicaire faisait la classe: le cas était rare. Les écoles, tant de garçons que de filles, étaient généralement tenues par des laïques pourvus d'une autorisation épiscopale qu'on leur accordait, d'ailleurs, sans aucun examen sérieux de leurs capacités.

Guillotin de Corson, désireux de prouver que l'enseignement public n'était pas, avant la Révolution, aussi négligé qu'on le croit généralement, a soigneusement relevé, au cours de ses longues et laborieuses recherches, toutes les traces d'établissements scolaires qu'il a pu découvrir dans la région.

Il a ainsi trouvé quelque témoignage de l'existence, dans 45 des 130 paroisses rurales de nos districts, de 50 écoles de garçons ou de filles. Mais les preuves qu'il apporte sont, le plus souvent, bien incertaines, et beaucoup ne concernent, en tout cas, que le XVI[e] ou le XVII[e] siècle.

Nos documents ne nous ont révélé que 30 écoles, appartenant à 28 paroisses rurales différentes, soit 23 écoles de garçons et 6 de filles. Encore ne sommes-nous pas absolument sûrs qu'elles étaient toutes effectivement desservies. Ces documents ne pouvaient, il est vrai, nous faire connaître que les écoles dotées de quelques revenus fixes, ou dont la maison, tout au moins, gratuitement mise à la disposition du maître, dépendait de la fabrique ou de quelque chapellenie. Il en existait, peut-être, d'autres dont les maîtres n'avaient à compter que sur les rétributions payées par les élèves. C'était le cas, sans doute, dans les villes où nous n'avons trouvé trace que des rares écoles tenues par des communautés. Une clientèle plus nombreuse et plus riche y faisait certainement vivre un nombre plus ou moins considérable de maîtres privés, installés à leurs risques et périls.

Les écoles « fondées » dépendaient ordinairement des fabriques ; c'étaient les marguilliers qui en choisissaient les maîtres et administraient les revenus; les fondations scolaires n'étaient guère attribuées à des prêtres de la paroisse que lorsque les revenus en étaient assez importants. Les revenus certains de 26 de nos écoles « fondées » s'élevaient, en tout, à 3.476 l. 4 s. 9 d., non compris la valeur locative des maisons occupées par les maîtres et les classes. 2.420 l. 10 s. provenaient de fermages d'immeubles, et 1.055 l. 14 s. 9 d. de rentes diverses. C'était une bien médiocre fortune. Cinq écoles, d'ailleurs, comptaient, à elles seules, dans le total, pour 2.160 l. Deux autres, par contre, ne disposaient que de leur propre maison. Celles de Balazé et de Chantepie, participant aux revenus de fondations charitables, n'avaient pas de dotation particulière. Partout, c'étaient les rétributions payées par les élèves qui assuraient principalement l'existence des maîtres. Les actes de fondation stipulent, d'ordinaire, que le titulaire de l'école devra instruire gratuitement les enfants pauvres; mais, en réalité, cette clause devait rester, le plus souvent, lettre morte. Les mêmes actes fixent quelquefois le tarif de la rétribution scolaire; à Parigné, le maître d'école ne pouvait exiger plus de 10 s. par mois, pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture, ni plus de 20 s. de ceux qui apprenaient le latin. L'enseignement se bornait, d'ailleurs, pour la plupart des élèves, à celui de la lecture et du catéchisme.

Le maître d'école de Louvigné-de-Bais devait chanter au lutrin et apprendre aux enfants de chœur à répondre la messe; la fabrique lui payait 60 l. par an, « pour l'attacher davantage » et pour qu'il prît soin des ornements de l'église. C'est le seul exemple que nous ayons rencontré de pareille subvention; mais il est probable que, partout, le maître d'école devait s'acquitter des mêmes offices qu'à Louvigné-de-Bais, et, d'ordinaire, gratuitement.

En somme, le clergé ne fournissait aux écoles qu'un bien petit nombre de maîtres et aucun fonds. Il paraît même certain que beaucoup de chapelains ne s'acquittaient plus des services scolaires dont leurs bénéfices avaient été chargés à l'origine.

§ III. — Les hôpitaux

Il n'existait guère d'hôpitaux que dans les villes. Trois paroisses rurales seulement, Chantepie et Vezin, près de Rennes, et Hédé, dans le même district, possédaient, sous le même nom, de modestes établissements respectivement dotés de 400, de 78 et de 500 l. de revenu. Ceux de Hédé et de Chantepie auraient dû disposer de 4 lits chacun; mais la municipalité de Hédé déclare, en 1790, que le premier n'avait hospitalisé personne depuis bien longtemps. Ces hôpitaux ne recevaient du clergé aucune aide d'aucune sorte. Fondés et dotés par des particuliers, ils étaient desservis par des laïques pieuses. En dehors de leurs revenus fixes, nous ne leur connaissons aucune ressource accessoire, exception faite cependant de l'hôpital de Chantepie, auquel une quête annuelle parmi les paroissiens rapportait un médiocre subside.

Les campagnes de la région avaient jadis possédé nombre d'hôpitaux, de léproseries, de maladreries[1]. Mais tous ces établissements, au XVIII^e^ siècle, avaient disparu depuis longtemps; une chapelle en marquait parfois l'emplacement, et leurs anciens revenus avaient tourné au bénéfice des fabriques ou de chapelains.

Les villes de Rennes, de Fougères et de Vitré possédaient chacune un hôpital principalement destiné aux malades, ou Hôtel-Dieu, placé sous le patronage de saint Nicolas et de saint Yves, et un hôpital général où l'on recueillait les vieillards et les incurables. Les enfants trouvés étaient, suivant les villes, reçus dans l'un ou dans l'autre. L'Hôpital Général de Rennes servait, en outre, de maison de force pour les mendiants et les vagabonds. Dans cette dernière ville, il faut citer encore l'hôpital Saint-Méen, fondé, au XVII^e^ siècle, par un riche bourgeois pour l'assistance des pèlerins qui allaient à la fontaine miraculeuse de Saint-Méen, près de Montfort, se guérir de la gale. Au XVIII^e^ siècle, sous la direction de la ville, cet établissement servit à la fois d'asile d'aliénés et de prison politique. Les communautés de ville gouvernaient

(1) Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, t. III, livre V.

tous ces hôpitaux. Des trois hôpitaux généraux, celui de Rennes avait été fondé spontanément par la municipalité, et les deux autres furent établis par les corps de ville, en exécution de l'édit royal de 1662. Quant aux Hôtels-Dieu, dont les origines lointaines et complexes remontent parfois à des fondations seigneuriales ou ecclésiastiques, ils n'ont pu connaître une organisation stable que sous l'administration municipale.

Celui de Saint-Méen excepté, tous ces établissements disposaient d'une fortune assez considérable. Nous n'avons pas l'état complet des revenus de quatre d'entre eux, les deux hôpitaux de Fougères, celui de Saint-Méen et l'Hôpital Général de Vitré; nous connaissons du moins leurs immeubles et les rentes mobilières du dernier.

Nos sept grands hôpitaux possédaient, en biens-fonds, 27.815 l. de revenu. Quatre d'entre eux percevaient, annuellement, 18.099 l. 6 s. de rentes mobilières, 1.182 l. 10 s. 2 d. de rentes foncières et 2.092 l. de rentes diverses. Le seul qui possédât des dîmes, l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, les affermait, en 1790, 5.908 l. De leurs droits seigneuriaux, le même hôpital et celui de Saint-Nicolas de Fougères tiraient environ 685 l. par an. De tous ces revenus, les dîmes et, peut-être, certains droits seigneuriaux avaient seuls une origine ecclésiastique.

Certaines abbayes et divers prieurs avaient été obligés, par les lettres patentes de fondation de l'Hôpital Général de Fougères (1683), de verser audit hôpital le produit des rentes qui leur avaient été attribuées, sur le domaine royal, pour être distribuées en aumônes; mais, en 1764, sur la somme de 1.206 l. 6 s. 6 d. qui lui avait été ainsi affectée, l'hôpital ne recevait que 437 l. 10 s., et, en 1790, que 27 l. seulement.

Autant que nous en pouvons juger par les comptes et les anciens états de situation qui nous restent, ces établissements n'ont guère accru leur fortune ni leurs revenus au XVIII[e] siècle. Les revenus de leurs dîmes et de leurs terres ont naturellement profité de la progression générale des revenus de même nature; mais cette augmentation ne compensa, pour aucun hôpital, même pour celui de Saint-Nicolas de Vitré, le mieux pourvu de terres et le seul qui eût des dîmes, l'accroissement de ses charges. Aucun, d'ailleurs, n'accrut son

domaine foncier. Nous savons que, de 1750 à 1790, l'Hôpital Général de Rennes vit doubler la somme de ses capitaux mobiliers, mais sa dette doubla également. Dans le même temps, l'Hôtel-Dieu de la même ville bénéficia d'un léger accroissement de ses rentes mobilières, mais ses rentes foncières diminuèrent d'autant.

Tous les hôpitaux, d'ailleurs, vivaient principalement de divers casuels : produit de droits et de privilèges, aumônes, dons et legs, et profits réalisés sur le travail des hospitalisés. Ce dernier article compta, de 1780 à 1790, pour plus du quart dans les recettes de l'Hôpital Général de Rennes. Le même établissement tirait, à la même époque, 26.729 l. 16 s. 3 d. par an de divers droits ou privilèges. Ses droits sur les boissons lui rapportaient 16.912 l. 2 s., et ses droits de papegaut, près de 1.000 l.; il avait, d'autre part, le monopole de la boucherie pendant le carême et celui de divers services funéraires. Les anciens états de situation de l'hôpital Saint-Yves de Rennes mentionnent, en 1724 et en 1750, un droit sur les boissons qui aurait alors rapporté, annuellement, 11.000 l. Il n'en est pas question dans les états dressés à l'époque de la Révolution. Ceux-ci, en revanche, tiennent compte, comme celui de 1750, pour 2.000 l. environ, du produit du monopole des cercueils, dont l'état de 1724 ne fait pas mention. A Vitré, l'hôpital Saint-Nicolas jouissait du même monopole. A Fougères, c'est à l'Hôpital Général qu'il appartenait, ainsi que le monopole de la boucherie pendant le carême. Nous savons que, de 1780 à 1790, le produit des legs s'est élevé, pour l'Hôpital Général de Rennes, à 4.597 l. en tout, et celui des aumônes et des emprunts, à 70.620 l.; en 1752, le même établissement et l'hôpital Saint-Yves avaient reçu, chacun, 2.500 l. environ de dons et aumônes diverses. Il est impossible d'évaluer, d'après des données aussi fragmentaires, quelles ressources la générosité publique pouvait valoir à nos hôpitaux. Il paraît du moins certain que le produit des dons et legs était généralement absorbé, à brève échéance, par les dépenses courantes, sans jamais pouvoir constituer d'importantes réserves. Les états de revenus et les rapports, fournis en réponse aux enquêtes gouvernementales de 1723 et de 1752, révèlent, la première, dans les établissements de Fougères,

et la seconde, dans ceux de Rennes, la situation la plus lamentable. Partout l'argent manque; les hôpitaux ne peuvent entretenir ou soigner, de la façon la plus misérable, qu'un nombre dérisoire de malheureux. En 1752, les deux hôpitaux de Rennes n'équilibraient, depuis longtemps, leurs budgets qu'au moyen d'emprunts. En 1790, la situation paraît meilleure; on ne se plaint plus de la même détresse financière. Mais les ressources restaient partout déplorablement insuffisantes.

Au clergé, ces hôpitaux ne devaient que les services des religieuses hospitalières. Hospitalières de la Miséricorde et de Saint-Thomas de Villeneuve, Filles de la Sagesse et du Cœur Immaculée-de Marie les desservaient avec le plus parfait désintéressement. Les religieuses des deux derniers ordres, ne possédant aucun revenu particulier, devaient être, il est vrai, entretenues aux frais des hôpitaux; mais les autres vivaient principalement de leurs propres revenus, et l'on peut considérer qu'elles les consacraient ainsi, au moins en partie, au service des établissements auxquels elles étaient attachées. Les Hospitalières de la Miséricorde avancèrent même des fonds importants à l'hôpital Saint-Yves de Rennes, dans les années de détresse. Mais, des autres communautés et des gros bénéficiaires, nos hôpitaux paraissent bien n'avoir reçu que le produit de faibles redevances obligatoirement imposées par le roi ou certains fondateurs; encore avons-nous vu comment les aumônes confiées, pour les pauvres et les hôpitaux, à certains bénéficiaires pouvaient tourner, en définitive, au profit exclusif de ceux-ci.

§ IV. — Orphelinats, maisons de refuge et maisons de charité

Rennes possédait un orphelinat, confié par ses fondateurs aux sœurs de la Sagesse. Dans la même ville, existaient deux maisons de refuge pour filles repenties, véritables prisons, dont les pensionnaires étaient enfermées, soit à la demande de leur famille, soit par autorité de justice. Ces trois établissements vivaient principalement du travail des orphelins ou des pénitentes. Les revenus des communautés qui les desservaient n'atteignaient pas 5.000 l. au total, dont 3.500 l. appartenaient aux seules religieuses de la Trinité.

A Rennes, à Fougères (maison de la Providence), à Vitré et dans deux paroisses rurales, Balazé et Louvigné-de-Bais, de charitables donateurs avaient institué des « Maisons de charité » ou des « Marmites des Pauvres », où l'on distribuait aux indigents des secours de toute sorte, des vivres, des vêtements, des remèdes et des soins. Le service en était assuré par des sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Rennes, à Vitré et à Louvigné-de-Bais, et par des sœurs de la Sagesse, à Fougères et à Balazé. Les religieuses gouvernaient ordinairement à leur gré ces bureaux de bienfaisance. A Rennes seulement, elles étaient soumises à l'autorité de deux comités dont la composition, assez complexe, est mal connue. Dans cette ville, elles disposaient de 10.000 l. environ de revenus certains, auxquels s'ajoutaient, semble-t-il, des contributions importantes fournies par les fabriques; installées dans la maison du Griffon, elles étaient 14 au moment de la Révolution. A Vitré, les 4 sœurs de la Charité avaient été dotées d'un vaste hôtel et de 7.000 l. de rente. Mais les autres maisons ne possédaient chacune que de 800 à 1.000 l. de revenu, somme à peine suffisante pour assurer l'existence des deux ou trois religieuses qui les desservaient.

Au moment même de la Révolution, en 1789, l'abbé Carron fonda, aux portes de Rennes, l'hospice de la Piletière. C'était une manufacture de toiles qu'il avait acquise pour y donner du travail aux indigents, et auprès de laquelle il installa un asile de 18 lits, pour ses ouvriers malades, infirmes ou âgés. Cet établissement subsiste encore, sous la direction des Petites Sœurs des Pauvres [1].

§ V. — Les fondations charitables et les bureaux d'assistance

Plusieurs arrêts du Parlement de Bretagne avaient, en 1693, 1703 et 1723, ordonné l'organisation dans chaque paroisse, par les soins du général ou du recteur, d'un bureau d'assistance qu'aurait alimenté une taxe spéciale sur les paroissiens aisés [2]. Aucun de ces arrêts, ni dans les villes ni dans les

(1) Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 345.
(2) Paul Delarue, *op. cit.*

campagnes de nos districts, n'avait eu de suite. Toutes les « Marmites des Pauvres » et bureaux de charité que nous venons de signaler étaient dus à l'initiative privée. A Rennes seulement, le bureau de charité, tenu par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, paraît avoir fonctionné avec le concours régulier de la communauté de ville et des fabriques; quelques-unes des fabriques rennaises distribuaient, d'autre part, des secours importants aux indigents de leurs paroisses.

Dans nos 129 paroisses rurales, hormis trois petits hôpitaux et deux maisons de charité, il n'existait aucune autre institution d'assistance que les fondations charitables confiées aux fabriques ou aux recteurs. Encore n'en avons-nous découvert que dans 52 paroisses. Pour 41 paroisses, elles nous ont été révélées par nos documents de 1790; pour 9, par les enquêtes administratives de 1770 ou de 1774, et pour 2, par le *Pouillé* de Guillotin de Corson. Il se peut qu'il nous en ait échappé. Nous savons du moins, avec certitude, qu'il n'existait aucune fondation pour les pauvres dans 40 des 82 paroisses rurales des districts de Rennes et de Vitré. Celles que nous connaissons ne possédaient pas, en tout, 7.500 l. de revenu, soit, en moyenne, 140 l. par paroisse. La majeure partie de ces revenus, soit 4.900 l., provenaient de rentes diverses, en argent ou en grains; 240 l. provenaient de dîmes, et le reste, d'immeubles. Dues à des libéralités particulières, ces fondations n'avaient entamé en rien les revenus propres de l'Eglise; leurs dîmes elles-mêmes étaient des dîmes inféodées, dont aucun établissement ecclésiastique n'avait joui de temps immémorial.

De si médiocres ressources se trouvaient toujours épuisées en une ou deux distributions de grains ou d'argent. Elles ne pouvaient suffire à soulager sensiblement l'atroce misère des campagnes. Les pauvres ne pouvaient compter, au surplus, que sur les aumônes des recteurs et les libéralités de quelques rares seigneurs. Les subdélégués et les recteurs, lors des enquêtes de 1770 et de 1774, ainsi que les rédacteurs des cahiers des paroisses, en 1789, dénoncèrent unanimement l'avarice et l'indifférence des gros bénéficiaires ecclésiastiques et des gros propriétaires. Le recteur de Saint-Aubin-du-Pavail, en 1770, après avoir déclaré qu'il n'existe aucune institution charitable dans sa paroisse, observe que lui-même, réduit à

sa portion congrue, ne peut rien pour les pauvres, et qu'il n'a « jamais ouï dire que les Bénédictins de Marmoutier, gros » décimateurs de la paroisse, leur aient jamais fait du bien ». Celui de Mouazé, « depuis quarante ans qu'il est recteur, n'a » jamais reçu 4 s., pour les pauvres, des décimateurs ni des » plus aisés de sa paroisse [1] ».

En 1770, le subdélégué de Vitré, Thomas de la Plesse, ne pouvait signaler, dans cette ville, d'autres « données volon- » taires » que l'aumône distribuée chaque dimanche, par le chapitre de la Madeleine, à 18 pauvres, à raison de 1 s. par tête, et les 25 l. de toile que les religieuses hospitalières don- naient, par an, aux pauvres sortant de l'Hôpital Général. Son collègue de Fougères, M. de Montigny, écrivait, en réponse à la même enquête : « Nous avons quatre commu- » nautés de ville qui font leurs aumônes comme le reste, et » une abbaye de chanoines réguliers qui ont une paroisse » dont les pauvres ne sont pas autrement secourus que les » autres ».

L'évêque Bareau de Girac envoya, le 12 février 1778, à tous ses recteurs, des instructions fort bien conçues [2] pour l'éta- blissement de bureaux de charité. Mais c'était à la charité privée qu'il les invitait, en définitive, à demander les res- sources indispensables. Sa circulaire n'eut pas plus d'effet, semble-t-il, que les arrêts du Parlement et les enquêtes de l'intendant. Voici, d'après nos documents, à quoi se borne les progrès de l'assistance, depuis 1770 : l'installation des sœurs de la Charité à Vitré, au service, d'ailleurs, d'un bureau qui existait depuis 130 ans; la fondation de la maison de la Providence, à Fougères, et de celle de la Piletière, à Rennes; et, enfin, le don d'une rente de 40 l., par le recteur de Mont- germont, en faveur des pauvres de sa paroisse. Le gouver- nement ne combattit la mendicité que par l'emprisonnement des mendiants, et, si l'on en croit les cahiers des villes et des paroisses, le mal était à son comble au moment de la Révolution.

(1) Arch. dép. d'I.-et-V., C 1292.
(2) Voir Paul DELARUE, *op. cit.*

CONCLUSION

Confirmant l'opinion générale des contemporains, telle qu'elle se manifeste en particulier dans les cahiers du tiers-état, nos documents attribuent à l'ancien clergé de nos districts une fortune considérable. Toutes charges déduites, et sans y comprendre ceux des établissements d'assistance et d'éducation, la somme de ses revenus valait deux fois au moins celle des traitements ecclésiastiques accordés, dans les mêmes circonscriptions, par la Constituante. Ce n'est pas, toutefois, que notre clergé fût si largement pourvu de biens-fonds. Nous avons pu calculer que la propriété foncière de l'Eglise représentait au plus 3,41 % de la superficie totale de nos districts. Nobles, paysans et bourgeois, dans l'ensemble de la région, et même dans la plupart des paroisses, détenaient une plus belle part d'immeubles. Le clergé, au reste, ne tirait pas des siens plus du quart de son revenu total. Nous lui avons découvert, par contre, une fortune mobilière d'une importance remarquable pour l'époque, et qui lui rapportait un revenu au moins égal à la moitié de celui de ses biens-fonds. Elle était d'origine récente, et son développement progressif depuis deux siècles tendait sans doute à modifier le caractère général de la fortune ecclésiastique. Les éléments les plus anciens de cette fortune, toutefois, n'avaient pas nécessairement perdu de leur importance à la fin de l'ancien régime. Ses droits seigneuriaux ne valaient pas à notre clergé, en 1789, un moindre revenu qu'au XVI[e] siècle, et c'était toujours de ses dîmes qu'il vivait principalement. Elles lui rapportaient deux fois autant que ses immeubles. Pour les paysans, elles constituaient une charge plus lourde qu'aucun impôt royal, provincial ou seigneurial, et, dans bien des paroisses, leur produit surpassait celui de tous les impôts directs du roi et de la province réunis.

Notre enquête justifie, d'autre part, les griefs des fidèles et du bas clergé contre la répartition et l'emploi des revenus ecclésiastiques. Un petit nombre de dignitaires et de titulaires de prieurés, trois chapitres, quatre abbayes et un prieuré conventuel, soit, en tout, moins de 150 personnes, détenaient les deux cinquièmes de ces revenus, tandis que la grande majorité du clergé paroissial vivait dans une étroite médiocrité. Cependant, l'évêque de Rennes et quelques titulaires de prieurés en commende exceptés, la condition d'aucun de nos bénéficiaires ne dépassait une honnête aisance. Le mieux pourvu de nos chanoines jouissait d'un revenu net de 7.000 l., et le revenu net de notre plus riche abbaye ne s'élevait qu'à 50.000 l. Il est à remarquer, d'autre part, que les recteurs possédaient, au total, la moitié des dîmes levées dans les trois districts. Si l'on tient compte du montant des pensions payées aux recteurs congruistes et aux vicaires par les autres décimateurs, c'étaient les trois cinquièmes du revenu net des mêmes dîmes qui restaient aux mains du clergé paroissial. Celui-ci bénéficiait, en somme, d'une large part des revenus ecclésiastiques; il souffrait moins de l'insuffisance de ses ressources que de leur mauvaise répartition.

La distinction traditionnelle entre haut et bas clergé, fondée, en réalité, sur des considérations de hiérarchie plutôt que de fortune, donne, au reste, une idée au moins incomplète de l'état social de l'ancien clergé: elle crée une perpétuelle confusion entre le titre ecclésiastique et la situation matérielle du titulaire: elle dissimule la diversité et l'inégalité des conditions, à tous les degrés de la hiérarchie. Entre les gros bénéficiaires, tous étrangers à la région d'ailleurs, sauf l'évêque de Rennes, et le prolétariat des vicaires et des plus pauvres recteurs, l'étude des conditions d'existence de nos ecclésiastiques révèle une nombreuse classe moyenne, une véritable « bourgeoisie ecclésiastique », formée d'une notable partie des recteurs décimateurs, ainsi que de la plupart des chanoines et des prieurs. La condition sociale de chacun n'était jamais sans dépendre quelque peu de son titre ou de la nature de ses fonctions; mais son titre ne compensait jamais, pour un chanoine de nos collégiales, l'avantage que valaient, à certains de nos recteurs, des revenus s'élevant au triple ou au qua-

druple des siens. Il est difficile, sans doute, de fixer les limites de ce clergé moyen. Y doit-on faire entrer, en raison de leur seul titre, certains chanoines réellement pauvres ? A partir de quel chiffre de revenus, d'autre part, y comprendre les recteurs et les autres bénéficiaires ? Cela dépendrait, sans doute, de diverses circonstances accessoires, et surtout des conditions d'existence particulières à chaque localité. Il n'en est pas moins certain qu'il importe de distinguer cette classe du véritable bas clergé. Etrangère à l'opulence des prélats, elle ignorait également la détresse et l'étroite dépendance de celui-ci. La nature et l'importance de leurs revenus, autant que l'ancienne organisation religieuse du royaume, assuraient à ses membres une situation dont il serait, sans doute, difficile de retrouver l'équivalent dans le clergé reconstitué depuis la Révolution. Il n'y devait guère accéder, d'ailleurs, qu'une minorité de privilégiés, d'origine le plus souvent noble ou bourgeoise, favorisés par leur naissance ou leurs relations.

Si nous considérons maintenant les communautés religieuses, nous voyons que, par leur situation économique, les anciennes abbayes se distinguaient nettement des couvents de fondation plus récente. Les premières seules possédaient des dîmes et des droits seigneuriaux, et leurs communautés étaient les seules qui pussent vivre exclusivement du revenu de leurs biens. Les autres communautés étaient beaucoup moins riches. Toutes, et les mieux dotées elles-mêmes, devaient demander à divers casuels un complément indispensable de ressources. Parmi les plus pauvres, comptaient les communautés vouées à des œuvres d'éducation ou d'assistance; plusieurs ne possédaient en propre aucun revenu.

Nous avons ainsi constaté que, des revenus du clergé monastique, une très faible partie seulement se trouvait consacrée à des services d'utilité publique. Le reste du clergé contribuait moins encore à ces services. Les établissements d'assistance et d'éducation, fondés et dotés, pour la plupart, par les fidèles eux-mêmes ou les pouvoirs publics, vivaient de revenus particuliers, nettement distincts, en général, des revenus du clergé; les dotations des collèges de Vitré et de Rennes et les dîmes d'une fondation charitable provenaient seules du fonds ecclésiastique. Nous avons vu, d'autre part,

que les fidèles eux-mêmes devaient pourvoir aux frais matériels du culte, et c'était du casuel fourni par eux que vivait en partie le clergé paroissial. Bénéficiaires et communautés, en définitive, considéraient généralement leurs revenus comme exclusivement destinés à leur entretien personnel. Ils les géraient en propriétaires soucieux de réduire leurs charges au minimum et de maintenir intact leur patrimoine.

Mais, de tout temps, les fidèles s'étaient fait une autre idée de la destination des biens ecclésiastiques. En 1789, leur opinion se manifesta très nettement dans les cahiers des paroisses. Les cahiers du bas clergé, c'est-à-dire du clergé paroissial dont la partie la plus nombreuse et la plus pauvre souffrait directement des vices du régime, confirment d'ailleurs nettement les griefs des laïques. Il est à remarquer que l'on ne reproche guère au clergé l'excès de sa richesse, et que l'on ne demande à peu près jamais la nationalisation pure et simple de ses biens. On proteste contre l'extension abusive des dîmes et on réclame une diminution de leur taux, mais non leur suppression. D'autre part, dans la plupart des paroisses, on formule nettement ce principe que les biens du clergé ne lui ont été confiés qu'à charge d'assurer le service du culte, ainsi que de pourvoir à l'assistance et à l'instruction publiques. On dénonce, parfois en termes fort vifs, l'avarice des gros bénéficiaires et des moines; beaucoup de cahiers demandent que leurs biens leur soient en totalité ou en partie enlevés pour servir à l'augmentation du traitement des recteurs et des vicaires, ainsi qu'à l'organisation de l'assistance publique. On déclare encore que le produit des dîmes doit être intégralement consacré aux besoins des paroisses sur le territoire desquelles elles sont levées, et que c'était là, d'ailleurs, leur « destination primitive ». Pour le faire en des termes plus mesurés, le cahier du bas clergé du diocèse de Rennes n'en dénonce pas moins le caractère parasite du clergé monastique. Il affirme nettement le droit primitif « des pasteurs et des pauvres » à la possession intégrale des dîmes de leurs paroisses; rappelant avec ironie les augmentations dérisoires accordées en 1786, il demande que, si l'on ne veut pas dépouiller complètement les autres décimateurs, l'on accorde tout au moins aux recteurs portionnaires et aux vicaires des pensions convenables.

Ainsi, l'ancienne organisation économique du clergé se trouvait sérieusement menacée, en 1789, par le soulèvement général de l'opinion et le mécontentement du bas clergé. Cependant, la décadence morale de certains ordres monastiques n'entraînait pas forcément la diminution de la prospérité matérielle de leurs couvents; la mauvaise répartition des richesses de l'Eglise n'était pas un obstacle à leur bonne administration. A de rares exceptions près, nos établissements et nos bénéficiaires conservaient leurs finances en bon état et géraient soigneusement leur fortune. Le revenu de leurs dîmes et de leurs terres profitait de la hausse générale des prix, et celui de leurs droits seigneuriaux, lui-même, tendait plutôt à s'accroître. Il est certain, et les papiers de la Commission des Réguliers le prouvent, que la situation des couvents n'était pas toujours, en d'autres régions, aussi satisfaisante. Mais il y aurait à rechercher si les établissements ruinés n'avaient pas dû leur décadence à l'insuffisance originelle de leurs ressources, plutôt qu'à la dilapidation de leurs biens, si les décisions de la Commission n'intéressaient pas, le plus souvent, des couvents de religieux mendiants et des communautés de femmes d'origine récente.

Il est intéressant de constater que, dans nos districts, ces dernières, malgré la médiocrité de leurs revenus ou même l'absence de toute dotation primitive, avaient réussi, grâce à leur activité, à subsister par leurs propres moyens. Et ce sont précisément ces établissements, dont la situation paraissait le moins solidement assise, qui avaient de l'avenir, car ils formaient, avec les recteurs et les vicaires des paroisses, l'élément actif du clergé, celui qui assurait son influence parmi le peuple. Tout au contraire, l'apparente prospérité que les anciens établissements et les gros bénéficiaires tiraient de leurs richesses a précipité leur ruine; si leur propriété a pu être si facilement anéantie, c'est qu'elle ne rendait plus aucun des services auxquels elle avait été destinée.

Nous ne saurions terminer cette Introduction sans dire avec quelle sollicitude M. Henri Sée a suivi notre travail, avec quelle attention dévouée il nous a constamment aidé de ses

observations et de ses conseils. Nous devons aussi remercier tout particulièrement M. A. Lesort, actuellement archiviste de Seine-et-Oise, M. Bourde de la Rogerie, qui lui a succédé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, et M. Le Hir, bibliothécaire de la ville de Rennes, de l'obligeance avec laquelle ils ont facilité et souvent guidé nos recherches, ainsi que des renseignements précieux que nous a valus leur érudition.

BIBLIOGRAPHIE

Nous n'indiquons ici que les ouvrages qui intéressent directement l'histoire ecclésiastique de nos trois districts, ou qui peuvent servir à l'intelligence de cette publication.

Nous devons signaler tout particulièrement parmi eux le *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, de Guillotin de Corson. L'auteur a voulu nous donner une description précise et détaillée de l'état ecclésiastique, antérieurement et postérieurement à la Révolution, des régions comprises dans les limites actuelles de l'archevêché de Rennes, c'est-à-dire dans le département d'Ille-et-Vilaine. Conçue dans un esprit étroitement catholique, cette œuvre considérable a toutefois été conduite avec une science très sûre et beaucoup de méthode. Elle nous offre un répertoire complet, ou il s'en faut certainement de très peu, de tous les établissements et bénéfices du département pendant les deux derniers siècles au moins de l'ancien régime. Elle fut ainsi pour nous un moyen de contrôle des plus utiles, et nous lui avons emprunté de nombreux compléments. Les notices historiques consacrées à chaque établissement ou à chaque paroisse rassemblent fréquemment toutes les notions qui nous restent de leur passé. Nécessairement brèves, elles n'en forment pas moins un ensemble commode et précieux ; nous y renvoyons souvent. On ne devra, néanmoins, jamais utiliser qu'avec prudence, et sous toutes réserves, les indications que ces notices contiennent sur les revenus ou la situation économique des établissements qu'elles concernent. Guillotin de Corson accepte, en effet, et rapporte, sans aucune critique, les données de documents de nature diverse et de valeur fort inégale. Les chiffres qu'il cite auraient mérité le plus souvent un contrôle attentif, ou, tout au moins, quelque commentaire. On s'en apercevra, en particulier, si l'on compare les détails qu'il donne sur la situation matérielle du clergé en 1790 avec les indications de cette publication.

Anger (Abbé). — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt* (*Mém. de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1905-1911, t. XXXIV-XL). Tiré à part, Rennes, 1911, 1 vol. in-8°.

Anne-Duportal (A.). — *Les Ecoles à Hédé avant la Révolution* (*Mém. de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1911, t. XL).

Aulard. — *Lettres de l'abbé Barbotin*. Paris, 1910, 1 vol., in-8° (Publications de la *Société de l'histoire de la Révolution française*)

Banéat (P.). — *Le Vieux Rennes.* Rennes, 1910, in-4°.

Delarue (P.). — *Une tentative de Mgr. Bareau de Girac pour organiser les bureaux de charité dans le diocèse de Rennes (12 février 1778)* (*Annales de Bretagne*, 1907-1908, t. XXIII).

Deric (Abbé). — *Histoire ecclésiastique de Bretagne.* Saint-Malo, 1777-1789, 6 vol. in-12. 2e éd., Rennes, 1847, 2 vol. in-4°.

Dubreuil (Léon). — *La vente des biens nationaux dans les Côtes-du-Nord (1790-1830).* Paris, 1912, 1 vol. in-8° (thèse de doctorat-ès-lettres).

Duine (Abbé F.). — *Les généraux des paroisses bretonnes: Saint-Martin de Vitré (Annales de Bretagne*, 1907-1908, t. XXIII).

Dupont (E.). — *La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes à la veille de la Révolution, d'après les cahiers des paroisses.* Paris et Rennes, 1901, 1 vol. in-8° (Extrait des *Annales de Bretagne*, 1900 et 1901, t. XV et XVI).

Dupuy (Antonin). — *Etudes sur l'administration municipale en Bretagne au XVIIIe siècle.* Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

Fierville (Ch.). — *Histoire du collège de Quimper.* Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

Frain de la Gaulayrie. — *Une paroisse du Vitréais: Pocé.* Vitré, 1905, 1 vol. in-16.

Giffard (André). — *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles (1661-1791).* Paris, 1902, 1 vol. in-8° (thèse de doctorat en droit, publiée dans la *Bibliothèque de la Fondation Thiers*).

Guillotin de Corson (Chanoine). — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes.* Paris, 1880-1886, 6 vol. in-8°.

— *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits Chevaliers de Malte, en Bretagne.* Nantes, 1901, 1 vol in-8° (Extrait du *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, 1893-1901).

— *Les confesseurs de la foi.* Rennes, 1900, 1 vol. in-8°.

Guillou (A.) et Rébillon (A.). — *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans les districts de Rennes et de Bain.* Paris, 1911, 1 vol. in-8° (Coll. de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution).

La Bigne-Villeneuve (P. de). — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes.* Rennes, 1876, 1 vol. in-8°.

— *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes.* Paris, 1855-1858, 2 vol. in-12.

LAVEILLE (Abbé). — *Les revenus du clergé breton avant la Révolution* (*Revue des questions historiques*, octobre 1912).

LOUTCHISKY (J.). — *Les classes paysannes en France au XVIII^e siècle* (*Revue d'Hist. moderne et contemporaine*, 1911, t. XV et XVI). Publié à part, Paris, 1911, in-12.

— *Quelques remarques sur la vente des biens nationaux*. Paris, 1913, in-12.

MARION (Henri). — *La dîme ecclésiastique en France au XVIII^e siècle et sa suppression*. Bordeaux, 1912, 1 vol. in-8° (thèse de doctorat en droit).

MASSABIAU (Abbé). — *La cathédrale de Rennes* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, novembre 1863).

MATHURIN (Abbé). — *Les Bénédictines de Vitré* (*Semaine religieuse* du diocèse de Rennes, 16 mai 1908).

MAUPILLÉ. — *Notices historiques et archéologiques sur les paroisses de l'arrondissement de Fougères* (Par cantons. *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. VI, VIII, XI et XIII, 1868-1879).

ORY (Joseph-Marie). — *Les origines de N.-D. de Charité*. Abbeville, 1891, 1 vol. in-8°.

PARIS-JALLOBERT (Abbé). — *Journal historique de Vitré*. Vitré, 1880, 1 vol. in-4°.

PIEDERRIÈRE (Abbé). — *Les petites écoles en Bretagne avant la Révolution* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1877).

POTIER DE LA GERMONDAYE. — *Introduction au gouvernement des paroisses, suivant la jurisprudence du Parlement de Bretagne*. Saint-Malo, Hovius, 1877.

SÉE (Henri). — *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*. Paris, 1906, 1 vol. in-8°.

SÉE (H.). et LESORT (A.). — *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les États Généraux de 1789*. Paris, 1909-1912, 4 vol. in-8° (Coll. de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution).

Gravures et Plans.

Vue de l'abbaye de Rillé (Bibl. Nat. V^e 20, dessin).

Plans du collège de Rennes : 1° 4 plans du XVII^e s. (Bibl. Nat. Estampes H^d 4 b.) ; 2° 8 plans (Bibl. de Quimper, mss. Turmel).

ABRÉVIATIONS

adj	adjudication.
arp	arpent.
av	avoine.
b., bx	boisseau, boisseaux.
bât	bâtiments.
c	corde.
char	charretée.
d	denier.
estim	estimation.
fr	froment.
hect., c.	hectare, centiare.
jl., jx.	journal, journaux.
l., s., d., m.	livre, sou, denier, maille
locat	locataire.
lab.	labours, terres labourables.
M	mine.
m.	maille
mes	mesure.
p.	pied.
p.-de-v.	pot de vin.
par	paroisse.
port. cg.	portion congrue.
pr.-v	procès-verbal.
s.	seigle ou sou.

PREMIÈRE PARTIE

SITUATION ÉCONOMIQUE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES BÉNÉFICES

ÉTAT SOMMAIRE DES SOURCES (1)

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine :

I. — Registres des délibérations des directoires et des conseils généraux du département et des trois districts. — Comptes rendus annuels des mêmes directoires aux mêmes conseils généraux. — Registres de correspondance, des mêmes (1790-1792)..... Série L.

II. — Déclarations du clergé (1790). — Déclarations de fermiers et de locataires (1790 et 1791). — Etats et tableaux dressés par les municipalités et par les administrations de district (1790) :

Pour les trois districts. — 1° Dossiers détachés, par commune, et feuilles isolées, le tout réuni en liasses provisoirement classées dans..... 1 V.

2° Registre ouvert au greffe de la sénéchaussée de Rennes, puis transmis à la municipalité de la même ville, contenant 199 déclarations ecclésiastiques reçues du 20 janvier au 12 mars 1790..... Ibid.

Pour le district de Rennes. — Quelques déclarations se trouvent dans..... 1 Q 300 et 301.

(1) Au cours de cette publication, nous indiquons, avec autant de précision que possible, les documents particulièrement utilisés pour chacune de ses parties, avec leur origine. Toutefois quand il s'agit des déclarations, comptes, états et tableaux classés dans la série V des Arch. dép. d'I.-et-V., nous nous contentons de citer les documents, sans rappeler leur place dans un classement encore sommaire et provisoire, que nous indiquons ici une fois pour toutes.

Pour le district de Fougères. — 1° « Extrait du » registre des déclarations des biens ecclésiastiques » faites au district »; 2° Trois états généraux des biens et revenus ecclésiastiques du district, par commune (1791) ..... Ibid.

Pour le district de Vitré. — Registre des déclarations ecclésiastiques reçues par la municipalité de Vitré (38 déclarations relatives aux établissements et aux bénéfices de la ville, du 24 février au 27 avril 1790)..... Ibid.

Extraits des déclarations ecclésiastiques, en dossiers détachés, par commune (1790)..... Ibid.

III. — Comptes de gestion des établissements et bénéfices ecclésiastiques pendant l'année 1790 (1791) :

Pour les trois districts. — Dossiers détachés, réunis en liasses provisoirement classées dans..... 6 V.

Pour le district de Fougères. — « Etat général » du clergé régulier et séculier du district de » Fougères » (15 janvier 1791)..... Ibid.

Pour le district de Vitré. — « Registre conte- » nant les déclarations des biens des ecclésias- » tiques, pour parvenir à la fixation et au paie- » ment de leur traitement » (49 déclarations ou comptes; octobre 1790-juin 1791); provisoirement classé dans ..... 1 V.

IV. — Inventaires des commissaires délégués par la municipalité ou l'administration du district de Rennes (1790-1792) ..... 1 Q 300 et 301.

V. — Tableaux des traitements et pensions du clergé pour les années 1790 et 1791..... 6 V.

VI. — Documents relatifs aux biens nationaux (Procès-verbaux d'estimation et d'adjudication, soumissions, états des ventes faites, états des biens restant à vendre, 1790-1809)..... Série Q.

VII. — Fonds des divers établissements et bénéfices ecclésiastiques (avant 1790)..... Séries G et H.

VIII. — Etablissements d'éducation (Collège de Rennes, Hôtel de Kergus, Maison de l'Enfant-Jésus; avant 1790)..... Série D.

IX. — Assistance, hôpitaux, fondations charitables (avant 1790)..... C 1265 à 1294.

Archives municipales de Rennes :

I. — Registres des délibérations du Bureau d'administration de la Ville et Communauté (3 janvier 1789-6 mars 1790), du Corps municipal (1790 et 1791) et du Conseil général de la commune (1790-1791)..... 557 et D 1 et 2.

II. — Fonds du Collège (1762-1790)..... 289 et 569.

Archives des Hospices de Rennes :

Divers états de rentes, de revenus et de charges..... H[1] 170 et T 469.

Archives municipales de Fougères :

Registre des délibérations de la municipalité : Soumission de la municipalité pour l'acquisition de biens nationaux, avec évaluation desdits biens (22 juillet 1790).

Archives Nationales :

Fonds de la Commission des Réguliers..... G 9.

Population des paroisses. — Les fonds antérieurs à 1790 ne nous fournissant aucune statistique générale, nous avons dû recourir aux documents de l'époque révolutionnaire, en utilisant les données les plus rapprochées de 1790. Des états de population dressés en 1791, seuls ont été conservés ceux du district de Vitré (Arch. Nat., D IV[bis] 51). Pour le district de Fougères, nous avons eu du moins des données aussi anciennes, empruntées à l'Etat général du Clergé, du 15 janvier 1791 (Arch. dép. d'I.-et-V., 6 V). Pour le district de Rennes, nous avons dû nous borner à donner la population de 1793, d'après les statistiques conservées aux Arch. dép. d'I.-et-V., série L.

DISTRICT DE RENNES

ÉGLISE DE RENNES

ÉVÊCHÉ DE RENNES[1]

Sommaire : I. *Evêché.* Etat des revenus et des charges : 1° en 1790; 2° de 1724 à 1727. — II. *Abbaye de Saint-Melaine.* 1° Etat des revenus et des charges en 1790 et 1770, et compte de 1789. 2° Comptes pour 1688 et 1689. 3° Déclarations et comptes pour les années 1725-1732. — III. *Officiers de l'évêché.*

1° Evêché.

I. — *En 1790 :*

Sources : « Etat des revenus et des charges ordinaires de l'Evêché de Rennes » (1790. — Arch. dép. d'I.-et-V., G 13). — Déclarations de fermiers (1790-91).

REVENUS :

1° Droits seigneuriaux et privilèges :

Rentes dues aux bailliages suivants (moyenne des 10 années 1778-1787) :

Faubourg-l'Evêque, à Rennes[2]..... 96 l. 4 s. 6 d.

En Bruz (y compris les rentes sur la Vigne des Bois, celles que doivent

(1) A l'évêché de Rennes, était unie la mense abbatiale de l'abbaye bénédictine de Saint-Melaine. Mgr Bareau de Girac, évêque depuis 1770, était en outre titulaire des abbayes de Saint-Evroult (diocèse d'Evreux), de Froidmont (diocèse de Beauvais) et de Saint-Sever-Cap (Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, t. I). L'ancien manoir abbatial de Saint-Melaine devint, en 1770, le palais épiscopal. Il fut évalué, en capital, à 87.000 l. par le pr.-v. estim. du 8 oct. 1792 (Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, II. 124).

(2) L'état mentionne une rente de 92 l., due par les dames de l'Enfant-Jésus sur le Petit Pré de Saint-Melaine; mais c'est par double emploi avec une rente déjà comptée dans les revenus de l'abbaye.

MM. de Rennes et les deniers bontés (?) qui se paient séparément)	2.072 l. 19 s. 4 d.
En la Chapelle-des-Fougerets [1]	81 l. 2 s. 9 d.
En Nouvoitou. — Acquimen et Villampen : non pourvus depuis longtemps; le produit en est d'ailleurs très modique.	Mémoire.
En Rannée. — Voir Dîmes.	
En Saint-Grégoire. — 860 bx. fr., 2 chapons et 8 l. 1 s.	3.245 l. 15 s. 10 d.
En Saint-Jacques-de-la-Lande	52 l. 7 s. 3 d.
En Saint-Laurent	462 l. 9 s. 7 d.
Greffe des régaires et droit de coutume, affermés à M. Chevalier	450 l.
Rente due à la seigneurie des régaires par M. de la Colinière, sur sa terre du Chesnay, 20 M. fr. (non payée depuis 1785)	591 l. 12 s. 8 d.
Rentes d'indemnité :	
Sur les Augustins de Rennes	133 l. 5 s.
Sur le Petit Séminaire de Rennes; l'évêque lui en fait la remise	Mémoire.
Sur la Trinité de Rennes; l'évêque lui en fait la remise	Mémoire.
Abonnement des moulins de Bruz; payé par M. Sauveur, receveur du clergé à Rennes	1.000 l.
Part revenant à l'évêque dans les droits d'entrée régis par M. Guilbaud, receveur de la traite domaniale, produit moyen des 10 dernières années	353 l. 8 s. 10 d.
Lods et ventes : le produit moyen des 10 dernières années s'élève à 5.834 l. » s. 5 d.; mais on fait remar-	

(1) Le fief des régaires valait, à lui seul, 31 bx. et 4 écuellées 1/2 de grain, et 6 l. 10 s.

quer que « pour avoir un produit » plus égal il faudrait tirer l'année » commune sur 30, et en ce cas on » ose assurer qu'elle n'excéderait pas » 4.000 l. » ..... 4.000 l.

Total ..... 12.539 l. 5 s. 9 d.

2° Dîmes et revenus affermés avec elles :

En Bruz. — Manoir épiscopal et dépendances [1] (Bât. et chapelle, 67 c. 1/2; lab., 15 jx.; prés, 24 jx. 60 c.). — Droit de pêche. — Dîmes : traits du Bourg, de Barbotte, de Bouteiller, de Caliot, de la Chênonnerie, de Chéruel, de Cicé, de Crotigné, de Mons et de Pan [2].

En Chartres. — Dîmes du trait du Bourg et du Grand Trait.

En Laillé. — Dîmereau de Caran.

En Noyal-sur-Seiche. — Dîmes des traits du Chesnay, des Communs, de la Masure, de Moncioux, de Monceau, de la Noë d'Etole, de la Rivière et du trait aux Moines, affermées solidairement à Georges Bourtoureaux, Jean Even, Pierre Gauchard, Marc Gougeon et Pierre Rouault ..... 3.100 l.

En Rannée. — Fief, rentes féodales, casuels, dîmes (toutes les dîmes avec les novales, à l'exception des traits de la Croix-au-Martin, de Marquerie et de Malaunay, abandonnés au recteur en

Le tout affermé à MM. Thébaudeau, procureur au Parlement de Rennes, et Gandon de la Mettrie, procureur au Présidial, pour 6.000 l.

(1) Cet immeuble fut évalué, en 1790, 17.000 l. et vendu 28.200 l. le 21 février 1791.

(2) Les fermiers pouvaient librement sous-affermer les dîmes, à l'exception du trait de la Chênonnerie, obligatoirement uni au manoir, et de celui du Bourg dont le curé jouissait par abonnement en échange de ses novales; en 1787, 4 sous-fermiers, tous de la localité, se partageaient ainsi l'exploitation des 6 autres traits (G 13, notes jointes au bail de 1787).

échange des novales), et pièce des Salles (2 jx.), le tout affermé à MM. Desprez et Lesage de la Haye...	5.325 l.
En Saint-Georges-de-Reintembault. — La dîme des grains dans toute la paroisse (au 11e), à l'exception du dîmereau réservé au prieur de Saint-James et fixé à 6 M. de seigle et 8 M. d'avoine, que le fermier paie suivant l'apprécis en diminution du prix de son bail, sans pouvoir exiger plus de 300 l. (1). Fermier, M. Lebouc de la Bouteillère, avocat à Fougères.....	9.200 l.
Total.....	23.625 l.

3° Immeubles :

A Rennes. — Four à ban, au carrefour Jouaust; « occupé pour le pain des troupes ». M. Boullet, chargé du service des vivres, paie, suivant le règlement de l'intendant.....	250 l.
Moulins du Faubourg-l'Evêque (pour les 3/4, l'autre quart appartenant au Chapitre), prairie, jardin, courtil et droit de pêche dans l'Ille, le tout affermé à Jean Bourgine.....	1.818 l. 15 s.
En Nouvoitou. — Pièce du Chardonnay et pré de la Fontaine (biens provenant d'une déshérence), affermés.....	27 l.
Total.....	2.095 l. 15 s.
Total des revenus.....	38.260 l. » s. 9 d.

(1) Pour l'exploitation de ses dîmes le fermier passait des baux particuliers avec les principaux décimables de chaque village. En 1787, 106 habitants, dont le recteur, lui payaient ainsi, pour le bourg et les 126 villages de la paroisse, 9.796 l., somme qui aurait dû valoir à Lebouc un bénéfice de 596 l.; mais il prétendait que le paiement du dîmereau de Saint-James lui causait une perte de 250 l., ce qui aurait réduit son bénéfice à 346 l. (Etat des dîmes de Saint-Georges. Arch. dép. d'I.-et-V., G. 13).

CHARGES :

1° Décimes	1.550 l.
2° Portions congrues :	
Bruz. — Au recteur (supplément 300 l.) et aux 2 vicaires (700 l.)	1.000 l.
Chartres. — Au recteur (supp. 300 l.) et au vicaire (350 l.)	650 l.
Noyal-sur-Seiche. — Au recteur et au vicaire	380 l.
Rannée. — Au vicaire	350 l.
Saint-Georges-de-Reintembault. — A l'un des vicaires	350 l.
Total	2.730 l.
3° Rentes, redevances et frais divers :	
Rente au Chapitre de Rennes, 8 M. de seigle évaluées	183 l. 6 s. 6 d.
Droit d'O (?)	7 l. 4 s.
Sur les dîmes de Saint-Georges-de-Reintembault :	
Au prieuré de Saint-James, 6 M. de seigle et 8 M. d'avoine, pour les quelles on diminue au maximum au fermier, sur le prix de son bail	300 l.
A la chapelle d'Ardennes, 7 bx. de seigle mesure de Fougères, évalués	86 l. 18 s. 6 d.
Pain bénit, à Bruz, évalué	2 l. 14 s. 9 d.
Fouages et vingtièmes pour la déshérence de Nouvoitou	1 l. 10 s. 10 d.
Au greffier des régaires, pour les frais des plaids tenus à Bruz et à Saint-Grégoire, en moyenne	50 l.
Total	631 l. 14 s. 7 d.

4° Charges extraordinaires :

« 1/10e de ce qui se trouve employé dans » les 10 derniers comptes pour répa- » rations et autres charges extraordi- » naires »..... 563 l. 2 s. 6 d.

Total des charges..... 5.474 l. 17 s. 1 d.

Revenu net..... (1) 32.785 l. 3 s. 8 d.

II. — *De 1724 à 1727 :*

Sources : « Compte tant en charge que décharge que le sieur de la » Martinière Chevy rend à Mgr de Breteuil, évêque de Rennes, du » prix de la ferme de son évêché pour les années qui ont commencé » le 1er février 1724 et qui finiront le 1er janvier 1727 » (Arch. dép. d'I.-et-V., G 13).

CHARGE :

3 années de bail, à raison de 15.000 l. par an..... 45.000 l.

DÉCHARGE :

Décimes.....	2.952 l. 6 s.	
Portions congrues :		
Au recteur de Bruz (463 l. 11 s. + 450 l. + 450 l.)...	1.363 l. 11 s.	
Au recteur de Noyal-sur-Seiche (280 l. × 3).....	840 l.	
Aux pauvres de Bruz (en 1724).....	300 l.	
Pain bénit à Bruz (9 l. + 4 l. 2 s. 6 d.).....	13 l. 2 s. 6 d.	
Prédicateurs à la cathédrale (200 l. + 200 l. pour avents, 300 l. pour un carême).....	700 l.	
Rente à l'abbaye de Saint-Benoît-des-Ondes sur les dîmes de Saint-Georges-de-Reint. (100 l. × 3).	300 l.	
Pour remise de la rente due par les religieuses de la Trinité de Rennes (157 l. × 3).....	471 l.	

(1) Guillotin de Corson (*Pouillé*, I, 130) prétend qu'en 1790 les administrateurs du district, « donnant plus exactement que dans l'état précédent le chiffre des » charges, montrèrent que le revenu net n'était que de 27.902 l. 14 s. 3 d. ». Guillotin de Corson ne paraît pas avoir lu le document qu'il cite, car il aurait dû voir que les administrateurs y ont évalué les revenus et les charges de l'évêque, conformément aux nouveaux décrets de la Constituante, en vue de la liquidation de son traitement de 1790; ils ont ainsi ajouté 5.070 l. au chapitre des portions congrues pour obtenir le chiffre des nouveaux traitements accordés au clergé paroissial; d'autre part, ils ont porté les charges extraordinaires au 20e du revenu, soit à 1.917 l. 12 s., et n'ont pas tenu compte des décimes supprimés (1.550 l.).

Pour remise de la rente due par les prêtres du Petit Séminaire, en 1726	159 l.	7 s.	
Indemnité pour non-affermage pendant deux ans du manoir de Bruz, inhabitable faute de réparations	500 l.		
Indemnité pour non-jouissance du greffe des régaires depuis le 15 septembre 1725 « jour auquel » le sénéchal de la dite juridiction a été installé » par Monsieur le Sénéchal de Rennes en exé- » cution d'arrêt de la cour » (à raison de 650 l. par an)	1.106 l.	10 s.	
Indemnité pour non-jouissance du produit de la charge de sénéchal de la même juridiction pendant le même temps	1.106 l.	10 s.	
Indemnité pour non-jouissance du greffe de l'officialité pendant un an	100 l.		
Frais d'un procès	116 l.	10 s.	
Réparations (principalement aux moulins du Faubourg-l'Evêque)	670 l.	10 s.	5 d.
Pavés devant l'évêché et le four banal	29 l.	19 s.	
Payé à l'évêque ou à son ordre	31.524 l.	14 s.	8 d.
Beurre envoyé à l'évêque, à Paris	494 l.	7 s.	
Total	42.748 l.	7 s.	7 d.
Le comptable doit	2.251 l.	12 s.	5 d.

L'évêque a donc retiré de son bénéfice 34.270 l. 14 s. 1 d. net, soit par an 11.423 l. 11 s. 4 d. en moyenne.

2° Mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Melaine.

I. — *En 1790 et en 1770 :*

Sources : 1° « Etat des revenus et des charges ordinaires de » l'abbaye royale de Saint-Melaine », fait en 1790, non signé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H 14);

2° Etat des mêmes revenus et charges, fait en 1770, non signé (Ibid.);

3° Compte de la régie de l'abbaye pendant l'année 1789, rendu à l'évêque par Madame veuve Bruté de Rémur, le 2 janvier 1791 (Ibid., série 1 V, Déclarations des biens ecclésiastiques);

4° Sommier des revenus de l'abbaye, dressé en 1791 par P. G. Gicquel, archiviste de l'évêché (Ibid., 1 H 16).

REVENUS (1) (*) :

	1790	1770
1° Droits seigneuriaux et privilèges (2) :		
Fief du petit pré Saint-Melaine (rente due par les dames de l'Enfant-Jésus, 4 l. 9 s. 7 d. et 17 bx. 1/2 fr.).	70 l. 5 s. 9 d. (3)	
Rente sur le Lierre au Cordel, en *Saint-Laurent*, 1 M. fr. évalué (moyenne de 8 ans).....	30 l. 15 s.	Les rentes en grains et en argent payées exactement, non compris celles qui sont rapportées ci-dessous, sont évaluées, sans détail,
2 rentes sur la Tènerie, en *Pacé*.....	6 l.	727 l. 15 s. 6 d.
Rente d'indemnité sur :		
les Carmes de Rennes.....	185 l.	185 l.
les Grandes Ursulines de Rennes	47 l. 7 s.	
les Petites Ursulines de Rennes.	79 l.	
l'école charitable des filles de la rue Haute.....	30 l. (4)	
Casuels de lods et ventes, tant pour l'abbaye que pour le prieuré de Morlaix; le produit moyen des 10 années 1780-1789 s'élève à 5.954 l. 14 s. 11 d.; cependant on n'a porté que	4.000 l. (5)	1.500 l. (6)
Rente sur le domaine du Roi.....	72 l.	»
Greffe de la juridiction de Saint-Melaine	M. Rapatel, notaire à Rennes, 700 l.	Le sr Richelot, de Rennes, 700 l.
Total.....	5.220 l. 7 s. 9 d.	3.112 l. 15 s. 6 d.

FERMIERS ET FERMAGES

	1790	1770
2° Dîmes :		
En Saint-Jean de Rennes. — Dîmes (au 11e) avec droit de coutume à la foire aux oignons.....	Jean Ducleux, 66 l.	Ducleux, 60 l.

(1) (*) *Voir les notes à la fin des tableaux.*

	FERMIERS ET FERMAGES	
	1790	**1770**
En Acigné. — Dîmes des traits :		
de Bourgon	Pierre Lecoq, 410 l.	Joseph Louapré, 250 l.
d'Epinay	Vincent Natu, 550 l.	Pierre Natu, 250 l.
de Grébusson	Julien Veillard, 235 l.	Maurice Daillier (?) 140 l.
de Vernée	Jean Cadieu, 810 l.	Pierre Assicot, 450 l.
de la Jarsais	Le recteur, 200 l.	Le recteur, 150 l.
de la Ville	Jean Trucas, 420 l.	François Le Nacher, 300 l.
En Amanlis. — Trait de Néron (au 12e)	M. de la Lande-Moulin, 1.005 l.	Toussaint Besnard, 450 l.
En Bain. — Portion de dîmes (au 12e)	Le recteur, 170 l.	Le recteur, 176 l. 4 s.
En Bais. — Dîmes (au 12e)	MM. Colliot de la Galaizière et de la Lande Moulin, 1.210 l.	Mlle Briand, Vve de la Cresnay, 552 l.
En Cesson. — Dîmes (au 12e) des traits :		
du Bourg		Le recteur, 260 l.
de Bouriande, de Calendrou et de Moucon		Etienne Jouanne, 350 l.
de Coësmes		René Thomazel, 105 l.
de Forges		Jacques Coupel, 70 l.
de la Hâterie	MM. Corbin de Pontbriand, Le Guay de Châteaugiron et Loriot, 3.740 l.	Richomme, 240 l.
de Ménouvielle		François Mallet, 55 l.
de Moussaut et de la Salmondière		Etienne Coupel, 150 l.
de Nantiveuil		Noël Chévy, 100 l.
d'Orson		René Thouin, 60 l.
de Sévigné		Joseph Daugan, 160 l.
En Châtillon-sur-Seiche. — Traits de Lancé et de la Rivière (au 11e)	Voir *Immeubles.*	Jacques Brossard, 470 l.
Trait du Bourg		Voir *Immeubles.*

	FERMIERS ET FERMAGES	
	1790	**1770**
En Chevaigné. — Dîmes (au 12e) des traits :	—	—
du Bourg, avec le clos du presbytère	M. Mondehair de la Galonnais, 295 l.	Le recteur, 160 l.
de la Cabochais et d'Outre l'eau.	Louis Loret et Olivier Aubin, 1.805 l.	Pierre Charrière, 650 l.
de Canon		Jean Chausseblanche, 440 l.
En Gévezé. — Dîmereau (au 12e) de Champagné et de Clairet	La vve de François Sauvé, 250 l.	François Sauvé, 100 l.
En Guer. — Un dîmereau, au 12e	Marie Hochet, vve Morin, 18 l.	La Dlle Bébin, 15 l.
En Guichen. — Dîmes, au 11e	Mme vve Le Guay, de Châteaugiron, 1.200 l.	M. Dayot, 900 l.
En Melesse. — Traits de Coyère, de Fresnais, de Mainbuet, de la Masure, du Pail, de Vallier et du Verger (au 13e)	Voir *Immeubles.*	
En Miniac-sous-Bécherel. — Dîmes, au 12e	Olivier et Guillaume Le Tournoux, 2.400 l.	Mlles de Launay-Daviel, 1.200 l.
En Pancé. — Dîmes, au 12e	MM. Turquety, 600 l.	Le recteur, 431 l. 4 s.
En Saint-Didier. — Dîmes, au 12e	Opposition de l'hôp. Saint-Nicolas de Vitré qui les réclame.	L'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, 70 l.
En Vignoc. — Le quart des dîmes de la paroisse (au 11e, mais on ne veut payer qu'au 13e)	François et Jean Rebillard, 400 l.	Le recteur, 325 l.
Total	15.784 l.	9.089 l. 8 s.
3° Immeubles :		
En Rennes. — Palais abbatial	Occupé par l'évêque.	Loué à la ville pour l'intendant, 2.000 l.
Moulins et prairies de Trublé, prairies de Saint-Martin et de l'Oseraie	Françoise Louail, vve Brunet, 2.340 l.	Martin Quénard, 1.700 l.

	FERMIERS ET FERMAGES	
	1790	**1770**
	—	—
En Châtillon-sur-Seiche. — Moulins de Châtillon, dîmes (au 11e) des traits du Bourg, de Lancé et de la Rivière, droits de pêche, de bateau, de péage et de coutume.....	M. Thibeaudeau, ancien proc. au Parlement, 2.060 l.	Jean Fouré, (sans les dîmes de Lancé et de la Rivière). 600 l.
En Chevaigné. — Clos du Presbytère.	Voir *Dîmes.*	
En Melesse. — Manoir des Mesnils et dîmes.....	M. Philouze, Jean Bastard et Mathurin Priour, 7.120 l.	Mlle de l'Aune-Longchamp et Paul Legrand, greffier du Présidial, 3.090 l.
Total.....	11.520 l.	7.390 l.
4° Prieuré de Saint-Melaine de Morlaix :		
Four banal.....	Gabriel Gillet, 1.030 l.	
Dîmes de la Madeleine : en *Ploujan* (au 36e).....	Jeanne Roudant, 130 l.	Mlle de Goasmoal de Kerbost, 1.999 l. 19 s. 10 d.
en *Plouënan*.....	M. Le Gall de Ruphervé, 1.020 l.	Jouissait-elle des casuels ?
dans l'île d'*Ouëssant* (au 12e).....	Jean Tual, 70 l.	
2 rentes foncières, en *Plouënan*.....	9 l. 15 s.	
Casuels du fief.....	Voir *Casuels.*	
Total.....	2.259 l. 15 s.	1.999 l. 19 s. 10 d.
5° Prieuré de Planguenoual :		
En Planguenoual. — Dîmes (au 12e), aire à battre et rente foncière de 2 perrées de fr., mesure de Lamballe	François Hourdin, et Sébastien Barbedienne, de Pléneuf, 6.400 l.	
En Coëtmieux, etc... — Dîmes, au 36e en *Coëtmieux* et *Bréhan*, et au 12e en *Pommeret*; droit de coutume à la foire de la Madeleine, en *Trédaniel*	Mme Boullaire de la Villemoysan, de Lamballe, 1.425 l.	M. Leclerc des Aulnais, avocat à Lamballe, 3.847 l. » s. 6 d.
Total.....	7.825 l.	

	1790	1770
6° Déshérences :		
Rente constituée sur le sr Le Roux...	96 l.	»
Terrain vague, rue Haute (de Saint-Malo)	21 l.	»
Maison, même rue.....	117 l.	»
Chambre et cellier, même rue.....	17 l.	»
Partie de maison, rue Saint-Michel...	80 l.	»
Total.....	331 l.	»
Total des revenus.....	42.940 l. 2 s. 9 d.	25.439 l. 3 s. 10 d.

CHARGES :

1° Décimes :		
Dans l'évêché de Rennes.....	1.815 l. 18 s.	2.940 l. 18 s. Y compris 300 l. pour l'oblat.
— de Saint-Brieuc	1.025 l.	541 l. » s. 6 d.
— de Tréguier.....	250 l.	200 l.
Droits synodaux, à l'évêque de Rennes	»	23 l. 8 s. 9 d.
Total.....	3.090 l.	3.705 l. 7 s. 3 d.
2° Portions congrues :		
Acigné. — Au recteur, pour son gros, 50 M. de seigle.....	Abonnement de 1787, 1.100 l.	Abonnement de 1768, 800 l.
Saint-Jean de Rennes. — Au recteur et au vicaire.....	1.050 l.	700 l.
Cesson. — Id.....	650 l.	450 l.
Chevaigné. — Id.....	1.050 l.	700 l.
Coëtmieux. — Au recteur.....	350 l.	250 l.
Guichen. — Au recteur et aux deux vicaires	600 l. (8)	498 l.
Ouëssant. — Au vicaire.....	70 l.	19 l. 19 s. 10 d

	1790	1770
Planguenoual. — Au recteur.....	120 l. [9]	526 l.
Pommeret. — Id.....	526 l. [10]	130 l.
Saint-Melaine de Morlaix. — Au recteur et au vicaire.....	1.050 l.	700 l.
Vignoc. — Id.....	262 l. 10 s.	175 l.
Total.....	7.008 l. 10 s.	4.948 l. 19 s. 10 d.
3° Dessertes :		
Acigné. — Au recteur.....	40 l.	64 l.
Amanlis. — Au chapelain de Néron.	400 l.	150 l.
Bain. — Au recteur.....	Compris dans le bail des dîmes	31 l. 4 s.
Bais. — Id.....	52 l.	52 l.
Cesson. — Id.....	60 l.	60 l.
Guichen. — Id.....	300 l. [11]	30 l.
Melesse. — Id.....	106 l.	90 l.
Pancé. — Id.....	Acquitté sans dimin. par le fermier des dîmes.	31 l. 4 s.
Total.....	778 l.	508 l. 8 s.
4° Redevances diverses :		
2 rentes de 12 bx. fr. chacune sur les dîmes de Plouënan, valant.....	114 l. 11 s. 4. d.	130 l.
A l'hôpital Saint-Yves de Rennes, 30 M. de seigle, pour aumône.....	664 l. (valeur moyenne des 10 dernières années.)	480 l.
Au Chapitre de Rennes, 2 rentes (134 l. 8 s. et 16 s.).....	135 l. 4 s.	135 l.
Vingtièmes des biens de déshérence.	17 l. 12 s.	»
	931 l. 7 s. 4 d.	745 l.
5° Réparations, frais de justice et autres charges extraordinaires, moyenne des 10 dernières années....	1.880 l. 15 s. 4 d.	»
Total des charges.....	13.689 l. 10 s. 8 d.	9.907 l. 15 s. 1 d.

(1) Nous distinguons les revenus des prieurés de Morlaix et de Planguenoual et ceux provenant des deshérences.

(2) En 1791, P.-G. Gicquel, archiviste de l'évêché de Rennes et de l'abbaye de Saint-Melaine, dressa pour le Directoire du district un « *Etat ou sommier* général » des fiefs et bailliages, biens, revenus et rentes » de ladite abbaye, qui, absolument insuffisant quand il s'agit du revenu des dîmes et des terres, nous donne au contraire des renseignements précis et vraisemblablement très exacts sur l'étendue et le produit des droits seigneuriaux et féodaux, tant de la mense abbatiale que de la mense conventuelle. Si les derniers baux et les dernières quittances manquaient à Gicquel, il avait, en effet, à sa disposition tous les anciens titres de l'abbaye (1 H 16).

Fiefs et Rentes de la mense abbatiale (pour ceux de la mense conventuelle, voir Bénédictins de Rennes) :

En Rennes. — 1° Fief et Grand Bailliage de Saint-Melaine. — A valu 168 l., 146 bx. 1/3 fr., 2 cochets blancs, 1 poule blanche, 38 gousses d'ail et 2 cierges de 2 livres chacun. — A produit, en chacune des années 1782 et 1783, 136 l. 13 s. et 8 bx. fr.; n'a pas été pourvu depuis.

Rentes foncières ou d'indemnité :

Sur la maison Morfouace	60 l.
Sur la maison Ramard	13 l.
Sur une maison appartenant aux Jacobins	6 l. 5 s.
Sur la Grande Visitation	20 l.

Aucune de ces rentes n'a été payée depuis 1781 inclus.

Sur les écoles charitables et les Petites-Ursulines, 99 l., régulièrement payées.

2° Fief et bailliage du petit pré Saint-Melaine. — A valu 14 l. 2 s. 6 d. et 20 bx. 1/2 fr. — Ne produit plus que 10 l. 16 s. 8 d. et 17 bx. 1/2 fr.; non pourvu depuis 1777, mais la maison de l'Enfant-Jésus a payé régulièrement sa rente (4 l. 9 s. 7 d. et 17 bx. 1/2 fr.).

3° Fief et bailliage de Vasselot. — Vaut 6 l. 18 s. 2 d.; n'a pas été pourvu depuis 1772.

Rente foncière sur les Grandes-Ursulines, 47 l. 7 s. 3 d., régulièrement payée.

4° Fief et bailliage de la Fontaine-Renault (en Saint Aubin). — A valu 24 l. 2 s. 3 d., 8 bx. fr. et 1 chapon. — Ne vaut plus que 16 l. 2 s. 2 d., 6 bx. 1/2 fr. et 1 chapon; non pourvu depuis 1772, mais quelques rentes ont été payées.

5° Fief et bailliage de Saint-Hélier. — A valu 12 l. et 1 M. 1/4 fr. — Ne vaut plus que 3 l. 18 s. 10 d. 1/2; non pourvu depuis 1772.

6° Fief et bailliage de Saint-Laurent. — A valu 4 l. 10 s. et 9 bx. 1/2 fr. — Ne vaut plus que 17 l. 12 s. et 9 bx. 1/3 fr.; a produit en 1775, 15 l. 12 s. et 9 bx. fr.; non pourvu depuis, mais quelques rentes ont été payées.

Rente foncière pour indemnité sur la chapellenie du Petit-Cordel, 12 l. (due depuis 1774 inclus).

7° Fief et bailliage de Saint-Martin. — A valu 14 l. 16 s. 6 d. et 64 bx. 1/2 fr. — Ne vaut plus que 29 l. 11 s. 4 d. et 59 bx. fr. — A produit, en 1775, 30 l. 3 s. et 47 bx. 1/2; en 1779, 188 l. 3 s. 10 d.; en 1781, 29 l. 7 s. 6 d. et 48 bx. 1/12; non pourvu depuis.

En Acigné. — 1° Fief et bailliage des Vieilles-Baillées. — Vaut 4 l. 3 s. 10 d., 7 poules 15/64 et 5 bx. 19/24 de mesure fr. — A produit 100 l. par an de 1770 à 1773; non pourvu depuis.

Rente foncière et féodale pour indemnité sur l'école charitable des filles, » l. 15 s.

2° Fief et bailliage des Nouvelles-Baillées-de-Vernée. — Vaut 3 l. 16 s. 8 d., 5 poules 11/16 et 22 bx. 1 mesure 15/16 d'avoine menue. — A produit 50 l. 3 s. 6 d. par an de 1770 à 1773; non pourvu depuis.

Rente foncière et féodale pour indemnité sur les généraux de Noyal et d'Acigné, pour legs de la pièce de la Perrière, 1 l. 10 s.

3° Fief et bailliage du prieuré de Bourgon. — Vaut 18 l. 18 s. 9 d. et 1 paire 3/5 de gants blancs à 5 s. la paire. — A produit 19 l. 6 s. 3 d. par an, de 1770 à 1773; non pourvu depuis.

En Amanlis. — Fief et bailliage du prieuré de Néron : Aliéné ou usurpé au XVI^e^ s.

En Bais. — Fief et bailliage de Saint-Melaine. — A valu 28 l. 16 s.; aliéné ou usurpé au XVI^e^ s.

En Brécé. — Fief et bailliage. — A valu 5 l. 3 s. 3 d.; aliéné, retiré, puis négligé et perdu.

En Cesson. — Fief et bailliage de la Chapelle-de-Calendrou. — Vaut 6 l. 2 s. 9 d.; non pourvu depuis 1772.

En Chartres. — 1° Fief et bailliage de Chartres. — Valait 1 l. 16 s.; non pourvu depuis longtemps.

Rente seigneuriale et féodale due par le général, pour indemnité sur la maison de la Douve, 1 l.

2° Fief et bailliage de Saint-Madée. — Valait 2 l. 8 s.; aliéné ou usurpé depuis longtemps.

En Châtillon-sur-Seiche. — Fief et bailliage. — Valait 26 l. 8 s., mais ne produisait plus que de 6 à 10 l. par suite des refus de paiement; non pourvu depuis 1772.

Rentes foncières pour divers affeagements..... 8 l. 10 s.

Rente féodale sur une maison (non payée depuis 1770)..... » 2 s. 5 d.

En Chevaigné. — Fief et bailliage. — Valait 4 l. 13 s. 4 d.; usurpé vers 1578.

En Cintré. — Fief et bailliage du prieuré. — Valait 4 l. 4 s. et 14 bx. fr.; n'a produit chaque année, en 1770 et 1771, que 2 s. 9 d.; non pourvu depuis.

Rente sur le lieu de la Bobetière-Trélan..... 3 l. 18 s. et 1/3 b. fr.

Droit de chéant et levant, dans le fief, 6 s. à chaque mutation (Payé par les uns, refusé par les autres).

En Clayes. — Fief et bailliage. — Valait 12 l.; aliéné ou usurpé en 1564.

En Gévezé. — Fief et bailliage; aliéné ou usurpé au XVI^e^ s.

En Guer. — Fief et bailliage. — Valait 5 l. 13 s. 10 d. et 4 corvées d'août; très réduit depuis longtemps; non pourvu depuis 1772.

Lods et ventes; droit de fief; juridiction; 1/3 de la coutume ou étalage des marchandises tant vivantes que mortes, aux foires de Saint-Michel, de Montgargan et de Mont-de-Tombe, à Guer.

Rente foncière sur les dames de la Visitation de Guer.

En Guichen. — Fief et bailliage du prieuré; aliéné au XVI^e^ s. pour satisfaire aux subventions et doubles décimes

En Maure. — Fief et bailliage. — Valait 7 l. 15 s. et 2 bx. fr.; aliéné ou usurpé vers 1578.

En Melesse. — Fief et bailliage des Mesnils. — A valu 36 l. et 1 paire de gants blancs aux changements d'abbé; tombé à 12 l. 17 s. 6 d.; non pourvu depuis 1772.

Rente de 3 l., et une somme de navets due par le général pour tenir lieu à l'abbé de la dîme des navets.

En La Mézière. — Fief et bailliage; on n'en trouve plus aucun aveu.

En Miniac-sous-Bécherel et Saint-Maden. — Fief et bailliage dans chaque paroisse. — Ont valu ensemble 39 l. 17 s. 3 d.; tombés à 30 l. 8 s. 5 d. En outre, lods et ventes, droits de fiefs et juridiction — Aliénés respectivement en 1563 et 1587; retirés en 1633; non pourvus depuis longtemps.

En Noyal-sur-Seiche. — Fief et bailliage de la Boisardière. — Vaut 1 l. 16 s. et 2 bx. 1/3 d'avoine; ne paraît pas avoir été pourvu depuis 1772.

En Noyal-sur-Vilaine. — Fief de la Ville-du-Bois. — Vaut 2 l. 14 s.; non pourvu depuis 1772; certains vassaux en ont profité pour rendre des aveux ne portant qu'obéissance.

Rentes pour affeagements..... 3 l. 6 s. et 1/4 b. fr.

Rente due par le recteur..... 12 l.

Rente sur le prieuré de la Chantrerie (due par le Collège de Rennes et revendiquée par les Bénédictins)..... 6 l.

En Pacé. — Fief et bailliage. — Valait 6 l. 14 s. 4 d. et 36 bx., 6 quints et 7 hanaps fr.; ne produit plus rien.

Rentes foncières pour afféagements (10 articles, dont 2 en Saint-Laurent valant 1 l. 17 s. 3 d.), 32 l. 5 s. 3 d. (5 articles n'ont pas été acquittés depuis 1780, 3 depuis 1781).

En Pancé. — Fief et bailliage du prieuré. — Valait 8 l. 8 s.; aliéné ou usurpé vers 1578.

Rente foncière et féodale pour afféagement (1756)..... 2 l.

Rente due par le seigneur de Bain sur les recettes et cohue de la ville de Bain (acte d'août 1789 — payée jusqu'en 1780 au moins)..... 38 l. 8 s.

En Planguenoual. — Fief et bailliage du prieuré. — Valait 5 s. 9 d. et 3 tonneaux et 6 bx. 1/4 fr., mesure de Lamballe; aliéné au XVI^e^ s. pour satisfaire aux subventions et doubles décimes.

Rentes foncières pour afféagements (2 art.)..... 6 l. et 2 perrées de froment.

En Plélan. — Fief et bailliage. — Valait 5 l. 7 s. 9 d.; lods et ventes, droits de fief et juridiction. — Aliéné au XVI^e^ s., retiré au XVII^e^ s., mais non pourvu depuis longtemps.

En Saint-Didier. — Fief et bailliage. — Valait 21 l.; aliéné ou usurpé depuis longtemps.

En Saint-Melaine de Morlaix. — Fief et bailliage du prieuré; moitié des lods et ventes qui se perçoivent au 12^e^.

Rentes foncières en Morlaix..... 39 l. 4 s., 6 bx. fr. et 2 bx. de seigle.
— en Plouënan..... 50 l. 8 s.
— en Ouëssant..... 22 l.

Bois de chauffage et d'usage dans la forêt de Cuburrien pour la cuisson du sel et le four banal du prieuré.

Four banal à Morlaix.

En Vignoc. — Fief et bailliage du prieuré. — Aliéné, vendu ou usurpé depuis longtemps.

Autres rentes : Sur la châtellenie de Montauban-de-Bretagne..... 5 M. fr.
Sur la châtellenie de Romillé..... 3 M. fr.
Sur le lieu de la Cloustière en Saint-Etienne de Rennes..... 5 bx. 1/2 fr.
Sur la terre du Chesne, en Hénon (Côtes-du-Nord)..... 7 l. 7 s. 8 d.
Sur la terre de Ruellan, en Hénon (Côtes-du-Nord)..... » l. 18 s. 6 d.
Sur la terre de Rocquet de la Villéon, en Tréhant (Côtes-du-Nord)... » l. 12 s.

(3) D'après l'Etat des revenus, les grains étant évalués à la moyenne des 10 dernières années. Le compte de M^e^ Bruté, évaluant les grains à l'apprécis de la Saint-Michel 1790, porte cette rente à 98 l. 15 s. 10 d.

(4) D'après M^e^ Bruté; non portée à l'Etat des revenus.

(5) Pour 1789, d'après M^e^ Bruté, 855 l. 17 s. 6 d. (9 articles), à Rennes, et 1.606 l. 2 s. 6 d. (14 articles), à Morlaix.

(6) On ne dit pas si cette somme comprend les lods et ventes du prieuré de Morlaix.

(7) Bât., lab. (48 jx.) et prés (25 jours de fauche); estim. (par la municipalité), 1.100 l. Dîmes (même estim.), 6.020 l.

(8) « Il y a instance au Présidial de Rennes entre les décimateurs de la par. de » Guichen pour la contribution à la port. cg. du recteur et des 2 curés de cette » paroisse que l'abbaye a payée seule dans les dernières années. On prévoit que » sa contribution, sur 1.400 l., sera de 500 à 600 l. ».

(9) Suivant l'ancien tarif, car si le recteur réclame une augmentation de sa port. cg. conformément à la nouvelle déclaration, il devra abandonner un trait de dîmes.

(10) Instance pendante au présidial de Rennes entre le recteur et les décimateurs; on prévoit que désormais la contribution de l'abbaye sera de 300 l. (anciennement 130 l.).

(11) Même procès que pour la portion congrue.

Analyse sommaire du compte de Madame Bruté de Rémur pour l'année 1789 :

RECETTES :

1° Droits seigneuriaux, rentes et privilèges :			
Greffe de la juridiction de Saint-Melaine	520 l.		
Rentes diverses	294 l.	17 s.	10 d.
Rente sur le domaine royal, 4 années	282 l.	10 s.	
Lods et ventes (abbaye et prieuré de Morlaix)	2.461 l.	19 s.	8 d.
Total	3.559 l.	7 s.	6 d.

M^me^ Bruté ne compte pas de la rente de 185 l. sur les Carmes, qui se paie à Paris.

2° Dîmes et revenus affermés avec elles	33.968 l.		
3° Moulins et prés de Trublé et fours de Morlaix	3.370 l.		
4° Déshérences	331 l.		
Total général	41.228 l.	7 s.	6 d.

DÉPENSES :

1° Décimes	3.115 l.	18 s.	
2° Portions congrues	5.475 l.	19 s.	2 d.
3° Dessertes	687 l.	11 s.	9 d.
4° Redevances diverses	1.233 l.	16 s.	
5° Réparations et frais de justice	329 l.	8 s.	
Total	10.842 l.	12 s.	11 d.

Dans ce compte, les grains sont toujours évalués suivant les appréciis de 1790, c'est-à-dire à un prix sensiblement supérieur au prix moyen des 10 dernières années adopté dans l'état précédent. Les 30 M. de seigle dues à l'hôpital Saint-Yves sont ainsi évaluées 930 l. au lieu de 664 l.

II. — *En 1688 et 1689 :*

Sources : Compte rendu à Messire Jean-François d'Estrades, abbé de Saint-Melaine, par Pierre Parthon, régisseur du temporel de l'abbaye, le 4 juillet 1690 (Années 1688 et 1689. — Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H 18).

RECETTES :

	1688	1689
1° Droits seigneuriaux et privilèges :	—	—
Greffe de Saint-Melaine, affermé	580 l.	580 l.
Rente sur le domaine du Roi	72 l.	72 l.
— Michel Beliard	13 l.	13 l.

	1688		1689
Lods et ventes	—	995 l. 3 s.	—
Amendes	4 l. 15 s.		»
2° Dîmes :			
En Saint-Jean de Rennes. — Dîmes et coutume, affermées	45 l.		45 l.
En Amanlis. — Trait de Néron, affermé	240 l.		240 l.
En Acigné, Bain, Châtillon-sur-Seiche et Guichen. — Dîmes, affermées	1.740 l.		1.740 l.
En Bais. — Dîmes, affermées	330 l.		330 l.
En Guer. — Dîmes, affermées	12 l.		12 l.
En Guichen. — Autres dîmes, affermées	260 l.		260 l.
En Melesse. — Trait de Coyère, affermé	110 l.		110 l.
Trait de Fresnais, affermé	300 l.		300 l.
Trait de Mainbuet, affermé	240 l.		240 l.
Traits du Pail et du Verger, affermés	440 l.		440 l.
Trait de Vallier, exploité directement en 1688 et affermé en 1689	254 l.		260 l.
Autres traits, affermés	280 l.		280 l.
En Miniac-sous-Bécherel. — Dîmes, affermées	850 l.		850 l.
En Saint-Didier. — Dîmes, régies par le recteur	—	76 l.	—
En Vignoc. — Trait de Montbourcher, affermé	105 l.		105 l.
En ? — Dîmes, régies par M. de Beauvais.	—	60 l.	—
3° Immeubles :			
Moulins de Trublé, affermés	750 l.		750 l.
Prés de Saint-Martin, affermés	500 l.		500 l.
Maison provenant de déshérence, affermée.	25 l.		25 l.
Moulins de Châtillon, affermés	330 l.		330 l.
Fermes diverses sur le lieu des Mesnils	645 l.		645 l.
4° Prieuré de Saint-Melaine de Morlaix, affermé	2.120 l.		2.120 l.
5° Prieuré de Planguenoual, affermé	2.400 l.		2.400 l.
6° Des évêques de Saint-Malo et de Tréguier, pour contribution à des portions congrues	—	149 l. 17 s. 10 d.	—
Recette totale pour les 2 années.	26.573 l. 15 s. 10 d.		
Moyenne pour chacune	13.286 l. 17 s. 11 d.		

DÉPENSES :

	1688	1689
1° Décimes	— 3.421 l. 15 s. 3 d.	—
Droits synodaux	— 283 l. 3 s. 10 d.	—
— — , arriéré	— 33 l. 15 s. 2 d.	—
Pension de l'oblat	150 l.	150 l.
2° Portions congrues :		
Saint-Jean de Rennes	450 l.	450 l.
Acigné (50 M. de seigle)	250 l.	220 l.
Cesson	450 l.	450 l.
Chevaigné	450 l.	450 l.
Coëtmieux	100 l.	100 l.
Guichen	300 l.	300 l.
Melesse	40 l.	40 l.
Planguenoual	110 l.	110 l.

3° Dessertes :	1688	1689		1688	1689
Acigné	64 l.	64 l.	*Cesson*	60 l.	60 l.
Amanlis	66 l.	66 l.	*Melesse*	50 l.	50 l.
Bain	20 l.	20 l.	*Planguenoual*	156 l.	156 l
Bais	52 l.	52 l.			

4° Redevances diverses :	1688	1689
Rentes au Chapitre de Rennes	127 l. 4 s.	127 l. 4 s.
Aumône à l'hôpital Saint-Yves, 30 M. fr., évaluées	165 l.	142 l. 10 s.
Taxe pour l'hôpital général	48 l.	48 l.
5° Réparations	— 3.036 l. 3 s. 6 d.	—
6° Divers :		
Gages du Sénéchal de la juridiction	150 l.	150 l.
— Procureur	60 l.	60 l.
Frais des plaids généraux	117 l. 10 s.	90 l.
Procès	— 372 l. 3 s. 10 d.	—
Chirurgien	»	40 l.
Frais de Quintaine	34 l. 5 s.	»
Remise au fermier des dîmes de Chevaigné.	30 l.	»
— — du prieuré de Planguenoual	— 320 l.	—
Ornements pour la chapelle de Néron	»	74 l. 4 s. 6 d.
Affiches, frais de baux, voiturage de dîmes.	— 108 l. 16 s.	—
Total des dépenses propres à l'abbaye.	14.545 l. 15 s. 1 d.	
Moyenne annuelle	7.272 l. 17 s. 6 d. 1/2	

	1688	1689
La dépense du compte porte encore :	—	—
7° Pension du chevalier d'Estrades.....	1.500 l.	1.500 l.
Autre pension	»	250 l.
8° Frais de Régie.....	1.500 l.	1.500 l.
Dépense totale.....	20.795 l. 15 s. 1 d	

III. — *De 1725 à 1732 :*

1° D'après la déclaration, donnée au bureau du diocèse de Rennes, par Me Jacques Gault, substitut du P. G. du Parlement de Bretagne, procureur de l'abbé du Bellay, conformément à la délibération de l'Assemblée générale du Clergé du 12 décembre 1726 (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H 18).

Revenus :

Ferme du Sr de la Josserie Dumaine :

1° Rentes sur le domaine royal, sur les fouages, sur les Halles de Bains, sur le couvent de la Grande Visitation de Rennes, sur Béliard.

2° Fiefs, juridictions, rentes féodales, droits de coutume.

3° Dîmes en *Acigné*, *Amanlis*, *Bain*, *Bais*, *Cesson*, *Châtillon*, *Chevaigné*, *Gévezé*, *Guichen*, *Miniac*, *Saint-Didier*, *Saint-Jean de Rennes et Vignoc*. — Les dîmes dont l'abbé devait jouir à *Cintré* et à *Rannée* ont été usurpées par les recteurs.

4° Moulins de Trublé et de Châtillon, prés de Saint-Martin et de l'Oseraie, lieu des Mesnils.

5° Prieurés de Planguenoual, de Plélan et de Morlaix.

Le prix du bail est de 15.000 l., mais une remise de 1.000 l. est consentie au fermier pour les dîmes de Cintré et de Rannée; reste.....	14.000 l.		

Charges :

1° Décimes :			
Au diocèse de Rennes (dont 200 l. pour le Petit Séminaire).....	2.400 l.		
Au diocèse de Saint-Malo, pour le prieuré de Planguenoual.....	350 l.		
Au diocèse de Léon, pour le prieuré de Morlaix.	120 l.		
Droits synodaux à Rennes (27 l.) et à Saint-Malo (11 l. 3 s. 2 d.).....	38 l.	3 s.	2 d.
Total.....	2.908 l.	3 s.	2 d.

2° Portions congrues :

Saint-Jean de Rennes. — Au recteur, vicaire perpétuel, et au curé	450 l.
Acigné. — Le fermier paie au recteur 50 M. de seigle, sans diminution sur le prix du bail	mémoire.
Cesson. — Au vicaire perpétuel, et au curé	450 l.
Chevaigné. — id. id.	450 l.
Coëtmieux. — Au recteur, vicaire perpétuel	150 l.
Guichen. — id. id. , et aux 2 curés	600 l.
Planguenoual. — Au recteur, vicaire perpétuel.	356 l.
Saint-Melaine de Morlaix. — Au vicaire perpétuel et à son sous-curé	450 l.
Total	2.906 l.

4° Chapelains :

Acigné	64 l.	*Guichen*	30 l.
Amanlis (Néron)	75 l.	*Melesse*	50 l.
Bain	20 l.	*Pancé*	25 l.
Bais	52 l.		
Cesson	60 l.	Total	376 l.

5° Réparations	600 l.

6° Charges diverses :

Frais des procédures criminelles sous la juridiction de l'abbaye	600 l.
« Frais et procédures qu'on est obligé de faire » contre les recteurs qui usurpent journelle- » ment les dîmes sous prétexte de novales », et autres procès	500 l
A l'hôpital Saint-Yves, pour aumônes, 30 M. de seigle	450 l.
Au chapitre de Rennes, rente	120 l. 16 s.
id. id. , pour son assistance à la messe en l'église abbatiale le jour de Saint Melaine	14 l. 8 s.
A l'archidiacre de Rennes	6 l. 3 s.
Au procureur fiscal de l'abbaye	60 l.
Total	1.751 l. 7 s.
Total des charges propres à l'abbaye...	8.541 l. 10 s. 2 d.
7° Rente créée sur l'abbaye par brevet du roi et homologuée en cour de Rome au profit de M. le marquis du Bellay	3.000 l.
Total	11.541 l. 10 s. 2 d.

2° D'APRÈS les comptes, rendus à l'abbé du Bellay, par le S[r] de la Josserie Dumaine, fermier général de l'abbaye : 1° pour l'année échue à la Saint-Jean 1726, 2° pour les 4 années échues à la Saint-Jean 1732 (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H 18).

24 Juin 1725 — 24 Juin 1726.

CHARGE :

1° Prix du bail	15.000 l.		
2° Reçu du s[r] Le Gouverneur pour jouissance de la maison abbatiale	616 l.		
Total	15.616 l.		

DÉCHARGE :

1° Charges et dépenses de l'abbaye	6.617 l.	17 s.	11 d.
2° Remis à l'abbé ou payé à son ordre	8.712 l.	7 s.	4 d.
3° Pour non-jouissance des rôles rentiers non remis par l'abbé	800 l.		
Total	16.130 l.	4 s.	3 d.

24 Juin 1728 — 24 Juin 1732.

CHARGE :

Prix du bail (15.000 × 4)	60.000 l.		

DÉCHARGE :

1° Charges et dépenses de l'abbaye	25.084 l.	3 s.	1 d.
2° Remis à l'abbé ou payé à son ordre	23.465 l.	13 s.	
3° Le comptable était en avance sur son dernier compte de	15.273 l.	3 s.	1 d.
Total	63.822 l.	19 s.	2 d.
Le comptable abandonne la remise de 800 l. à lui consentie sur chacun des 3 comptes précédents pour non-jouissance de rôles rentiers, soit	2.400 l.		
Reste	61.422 l.	19 s.	2 d.

3° Officiers de l'évêché.

Aux vicariats généraux, à l'officialité et au secrétariat n'étaient attachés aucuns revenus particuliers.

Grand-Pénitencier [1] : Joseph Le Barbier, recteur de Saint-Sauveur de Rennes (Déclaration, 1790).

(1) La pénitencerie n'était ni dignité ni canonicat (GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, I, 142).

Revenus :

1° Chapellenies de Vaurouil et du Petit-Pilier : Maison, rue Saint-Guillaume; estim.	400 l.
Maison et jardin, chemin de la Paillette; affermés	110 l.
2° Chapellenie de Saint-Joseph : *En Le Rheu*, ferme de la Heuzardière, affermée...	135 l.
3° Chapellenie de Saint-Jean : *En Argentré*, un trait de dîmes, affermé à René Louaisil, de la Guilloisière, en Argentré, 320 l., avec p. de v. de 72 l. pour 9 ans, soit	328 l.
Rente sur le prieuré de Brielles	20 l.
Total	993 l.

Dans cette somme, le produit des p. de v. est compris pour 8 l.

Charges :

Décimes	26 l.
Rente à l'évêché de Rennes	3 l.
Rente au chapitre, pour la maison de la rue Saint-Guillaume	8 l. 11 s. 8 d.
Fouages, pour la Heuzardière	5 l.
136 messes à 15 s., à la cathédrale	102 l.
Réparations	24 l. 8 s. 4 d.
Total	169 l.

CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE RENNES

Sommaire : I. En 1790 : 1° Etat des revenus et des charges. 2° Emploi des revenus. 3° Revenus de chacun des chanoines en particulier. — II. Etat des revenus et des charges de 1745 à 1770.

I. — *En 1790 :*

Sources : « 26 février 1790. — Déclaration des Revenus et des » Charges du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Rennes, présentée » à Messieurs les juges du présidial de Rennes en vertu des lettres » patentes de Sa Majesté du 18 novembre dernier, expédiées sur un » décret de l'assemblée nationale de France du 13 du dit mois : En » ce non compris les Revenus affectés aux dignités de la dite Eglise, » lesquels sont totalement distincts de la manse capitulaire. » (Arch. d'I.-et-V., série 1 V.) — Déclarations de fermiers et locat. (1790-91, Ibid.)

PERSONNEL

1° 16 chanoines prébendés et 2 semi-prébendés; 2° au bas-chœur, 4 prêtres, 2 clercs et 11 laïques. (En voir le détail plus bas.)

REVENUS :

1° Rentes et pensions par deniers sur les dignités de l'église de Rennes et divers prieurés, chapellenies et bénéfices cures :

Sur le trésorier	2 l. 2 s.
Autre sur le même	75 l.
Sur le premier archidiaconé	4 l. 11 s. 4 d.
Sur le second archidiaconé	5 l. 15 s. 2 d.
Pour le droit d'O (?) sur M. l'Evêque	7 l. 4 s.
Pour le même sur chacun des 5 dignitaires, 6 l.; total	30 l.
Sur le prieuré d'Acigné uni à l'évêché	» l. 16 s.
Sur la chapellenie de Saint-Claude (pour la terre du Baudrier)	» l. 15 s.
Sur celle de Sainte-Marguerite (pour une maison près la trésorerie)	1 l. 10 s.
Sur la pénitencerie	8 l. 11 s. 8 d.
Sur le prieuré de Tremblai	6 l.
Sur le prieuré de Saint-Cyr, 4 chapons et 1 livre d'encens	?
Sur celui de Vaux, 1 mouton	?
Sur les cures ci-après :	
Acigné	1 l.
Antrain	15 l. 4 s. 10 d.
Bain	12 l. 17 s. 1 d.

Bais	36 l.	18 s.	
Bazouges-la-Pérouse	10 l.	7 s.	7 d.
Corps-Nuds	8 l.	18 s.	3 d.
Gévezé	18 l.	18 s.	
Javené	17 l.	8 s.	
L'Hermitage	4 l.	16 s.	
Luitré	19 l.	1 s.	7 d.
Le Rheu	23 l.	8 s.	
Romazy	» l.	7 s.	10 d.
Saint-Erblon	7 l.	16 s.	
Saint-Jean-sur-Vilaine	» l.	12 s.	
Servon	9 l.	18 s.	3 d.
Vern	» l.	12 s.	
Visseiche	16 l.	13 s.	
Total	361 l.	6 s.	7 d.

2° Rentes constituées sur :

Les Etats de Bretagne, 43 articles au denier 50 pour anciennes fondations...	3.622 l.	18 s.	4 d
Les mêmes, 2 articles au denier 20	1.200 l.		
Les Aides et Gabelles, au denier 40, 272 l. 2 s.; après déductions	268 l.	4 s.	
L'Etat du Roi : une rente au denier 50, 98 l.; une autre rente fondée par la duchesse Anne, 31 l. 4 s.; total, après déductions	126 l.		
Le Clergé de France, au denier 25	292 l.		
La ville de Rennes, au denier 25	399 l.	2 s.	
L'abbaye de Saint-Sulpice	325 l.		
Total	6.233 l.	4 s.	4 d.

3° Rentes féodales et droits seigneuriaux :

Greffe, affermé à moitié, produit moyen des 10 dernières années	117 l.	7 s.	9 d.
Lods et ventes, produit moyen des 10 dernières années	987 l.	19 s.	5 d.
En Rennes. — Grand Bailliage	20 l.	18 s.	
Bailliage de Cleunay	10 l.	16 s.	6 d.

de Saint-Michel, en Saint-Hélier (3 s. 8 d. et 3 bx. 1/2 fr.).....	12 l.	11 s.	2 d.
de Saint-Laurent	12 l.	17 s.	7 d.
Droit de coutume et de bouteillage perçu aux foires Saint-Pierre et Saint-Laurent, dont le produit est laissé aux sergents, à l'exception de	» l.	4 s.	6 d.
En Cesson. — Bailliage de Calendrou....	21.	15 s.	8 d.
En La Chapelle-des-Fougerets. — Bailliage de La Chapelle-des-Fougerets.	21.	8 s.	4 d.
Bailliage des Piltières (54 bx. 5/8 fr.), produit moyen des 10 dernières années	159 l.	8 s.	6 d.
En Saint-Grégoire. — Bailliage de Saint-Grégoire	81.	16 s.	7 d.
Total.....	1.336 l.	4 s.	5 d.

4° « Rentes censives consistant dans » environ 560 bx. fr., mesure de Saint- » Brieuc, et autres redevances en argent, » poules et chapons, avec un champart à » la 36e gerbe dans les dîmeries de Mal- » brousse et de la Villeprido, paroisse de » *Pordic;* le tout affermé..... 2.000 l.

5° Rentes foncières pour fondations :

3 articles sur la recette des domaines du Roi (2 l. 8 s., par le duc Jean en 1288; 6 l., par le duc Pierre en 1453; 240 l., par Isabelle de Bretagne en 1493); total, après déductions	246 l.	5 s.	6 d.
Sur l'abbaye de Saint-Melaine (mense abbatiale).....	14 l.	8 s.	
Sur la terre de Chanteloup, en ladite paroisse.....	10 l.		
Total.....	270 l.	13 s.	6 d.
6° Autres rentes foncières (29 articles).	422 l.	19 s.	4 d.

7° Dîmes :

En Saint-Hélier de Rennes. — Le tiers des dîmes, au 11e	745 l.
En Saint-Laurent de Rennes. — Dîmes...	1.706 l.
En Toussaints de Rennes. — 1/6 des dîmes, au 11e	707 l. 10 s.
En Acigné. — Trait de la Gretais	180 l.
En Cesson. — Traits : de Calendrou	54 l.
de la Menouriais	125 l.
de Saint-Gilles	415 l.
En La Chapelle-des-Fougerets. — Voir *Saint-Grégoire*	»
En Châtillon-sur-Seiche. — Trait de la Josselinais	130 l.
En Gévezé. — Traits : de Champagne	560 l.
de la Cornilière	144 l.
de Vrillé et du Crucifix	240 l.
En Guipel et Saint-Médard. — Traits de Villegueu et de Montmur, affermés à Jean Caron	300 l.
En Laillé. — Un trait	120 l.
En La Mézière. — Trait des Certeaux, affermé à Pierre Jugon	203 l.
Trait des Quintaux (1), affermé à Julien Monnier et Jean Thébault	212 l.
En Montreuil-le-Gast. — Dîmes, avec le clos des Douëttaux	1.380 l.
En Saint-Germain-en-Coglès. — Les 8/9 des dîmes, affermés à J.-B. Cloutier, de Fougères	4.500 l. (2)
En Saint-Grégoire et La Chapelle-des-Fougerets. — Dîmes et terres, affermées à divers	5.303 l.

(1) C'est la cinquième partie de la dîme que le seigneur de Tixue lève sur les 4 traits du Bois de la Croix, de Brays, du Luth et du Gilt.

(2) La déclaration du fermier porte 5.400 l.

En Saint-Grégoire. — Trait de Tréal....	224 l.
En Saint-Jacques-de-la-Lande. — Dîmes, avec les pièces de terre dépendant autrefois de la cure, et des rentes foncières, pour 7/12 (fermière, Françoise Roul)	1.181 l. 5 s.
En Saint-Médard. — Voir *Guipel*.....	»
En Saint-Pern. — Le quart de la dîme des grains (appartenant autrefois à la chapellenie de Saint-Eustache réunie à la mense capitulaire).....	530 l.
En Le Sel. — Un trait.....	120 l.
En Vezin. — Dîmes, avec les pièces de terre dépendant autrefois de la cure...	3.300 l.
Total.....	22.429 l. 15 s.

8° Rentes sur dîmes :

Sur les dîmes de *Chartres*, 8 M. de seigle valant (moyenne des 10 dernières années)	183 l. 6 s. 6 d.
Sur les dîmes de *Châtillon-sur-Seiche* dépendant de la mense abbatiale de Saint-Melaine	120 l.
Sur les dîmes de *Corps-Nuds*, 61 M. 1/2 de seigle, mesure de Rennes, affermées	1.300 l.
Sur les dîmes de *Messac*, 43 M. et 1 boisseau de seigle, mesure de Bain, affermées	990 l.
Sur les dîmes d'*Orgères*, 2 M. de seigle valant (moyenne des 10 dernières années)	45 l. 16 s. 6 d.
Sur les dîmes de *Saint-Erblon*, 4 M. fr., 52 de seigle et 28 de grosse avoine, affermées	1.650 l.
Total.....	4.289 l. 3 s.

9° Immeubles :	Prix de location.
A Rennes. — Maison sur l'emplacement du four banal, rues du Chapitre et de la Psalette	700 l.
Autre, rue Saint-Guillaume	203 l.
Autre, ibid	120 l.
Autre, ibid	110 l.
Maison, rue de la Psalette, affectée au logement du receveur	Mémoire.
Autre, ibid., pour le logement des enfants de chœur et du maître de la Psalette	Mémoire.
Autre, ibid	125 l.
Autre, ibid., n° 525	357 l.
Autre, ibid., n° 526	634 l.
Autre, ibid., n° 527	1.000 l.
Autre, rue du Chapitre, n° 513	563 l.
Autre, ibid., n° 511	780 l.
Autre, rue du Griffon, affectée au logement du sacriste et des effets de la sacristie	Mémoire.
Autre, ibid., n° 502	1.053 l.
Autre, rue des Dames, n° 497	3.205 l.
Autre, place de la Monnaie, près la chapelle de la Cité, n° 550	1.188 l.
Autre, place Saint-Pierre, n° 546	1.330 l.
Autre, rue de la Trinité, n° 545	1.022 l.
Autre, rue Saint-Sauveur, n° 531	490 l.
Autre, ibid., n° 530	280 l.
Autre, ibid., n° 532	2.026 l.
Autre, rue Saint-Yves, n° 482 (sous-chantrerie)	245 l.
Maison, encore en construction, sur partie de l'emplacement de l'ancien évêché, rue de la Trinité	Mémoire.
Maison et jardin, rue de la Magdeleine.	160 l.
Maison et jardin de la Vacherais, rue Basse	120 l.

	Prix de location.
En Rennes. — Les deux prés de la Gauretais, près de l'Hôpital général.....	80 l.
Pré de la Teillais, près des douves du Mail	50 l.
Moulins du faubourg l'Evêque (pour un quart, par indivis avec l'évêque de Rennes).....	340 l. 6 s.
Ferme de la Diacrerie, à Cleunay.....	140 l.
Champ du Pont d'Etusse, en Saint-Laurent	25 l.
Champ de Carizy, ibid.....	22 l.
Pré de la Folie, ibid.....	130 l.
En Bruz. — Métairie de la Petite-Giraudais	172 l.
En Montreuil-le-Gast. — Pré du Chapitre.	15 l.
Clos des Douëttaux (54 c.), affermé avec les dîmes	»
En Saint-Grégoire. — Champ de la Dîme, (25 c.), clos du Poirier (1 jl. 5 c.), clos Guihard (37 c.) et les Noës (18 c. 1/2), affermés avec les dîmes...	»
Métairie de Tréal.....	78 l.
En Vezin. — Pièce de la Petite-Piltière (1 jl. 6 c.), Champ-Robert (37 c.) et clos Noël (55 c.), affermés avec les dîmes	»
Dans l'Ile de Bouin (Vendée). — Terres, affermées	200 l.
Marais salants, produit moyen des 10 dernières années.....	228 l. 3 s. 10 d.
Total.....	17.433 l. 9 s. 6 d.
Revenu total.....	54.776 l. 15 s. 8 d.
Les articles employés pour mémoire étant évalués à.....	3.114 l.
le revenu total peut être porté à.....	57.890 l. 15 s. 8 d.

CHARGES :

1° Rentes constituées :

Emprunt de 17.000 l., au denier 20, pour la construction de la maison neuve de la rue de la Trinité.....	850 l.		

2° Rentes féodales :

Au domaine du Roi.....	1 l.	6 s.	
A la vicomté de Rennes.....	» l.	4 s.	9 d.
A l'évêché, par le Grand Bailliage du faubourg l'Evêque.....	10 l.	7 s.	11 d.
Total.....	11 l.	18 s.	8 d.

3° Portions congrues :

Saint-Hélier de Rennes. — Au recteur et au vicaire, pour un tiers.....	350 l.		
Saint-Laurent de Rennes. — Au recteur et au vicaire (le recteur jouit des novales)	650 l.		
Toussaints de Rennes. — Au recteur et à 2 vicaires, pour 1/6.....	233 l.	6 s.	8 d.
Montreuil-le-Gast. — Au recteur et au vicaire, sur 1.050 l.....	910 l.		
Saint-Germain-en-Coglès. — Au recteur et aux 2 vicaires, sur 1.400 l.....	350 l.		
Saint-Grégoire et La Chapelle-des-Fougerets. — Au recteur et aux 2 vicaires.	1.400 l.		
Saint-Jacques-de-la-Lande. — Au recteur et au vicaire, pour 7/12 (le recteur jouit des novales).....	379 l.	3 s.	4 d.
Saint-Médard. — Rente fixe.....	23 l.	6 s.	6 d.
Vezin. — Au recteur et au vicaire.....	1.050 l.		
Total.....	6.541 l.	16 s.	11 d.

4° Honoraires des messes dues par le Chapitre, en raison de différentes fondations faites sur partie des biens ci-dessus : 1.484 messes à 15 s. d'honoraires, 1.113 l.; 1.201 messes à 12 s. seulement, en attendant une réduction, vu l'insuffisance des fonds y destinés, 720 l. 12 s.; total..... 1.833 l. 12 s.

5° Aumônes fondées et rentes pour fondations acquittées hors de l'église cathédrale :

Pour les pauvres honteux et les prisonniers	26 l. 18 s.
Au chapelain de Saint-Nicolas.....	10 l.
A l'hôpital Saint-Yves.....	84 l.
Au général de La Bazouges-du-Désert....	59 l. 9 s.
— de Javené	20 l.
— de Sainte-Croix de Josselin...	12 l. 10 s.
de Saint-Etienne de Rennes.	» l. 6 s.
Total.....	203 l. 3 s.

6° Appointements ou honoraires de différente officiers de l'église, autres que les sujets du chœur :

Au sénéchal, au procureur fiscal et au greffier pour l'assistance aux plaids....	21 l.
Au secrétaire du chapitre.....	150 l.
Au receveur, outre son logement.....	725 l.
Total.....	896 l.

7° Paiements fixes à des sujets du chœur :

Au maître de cérémonies.....	12 l.
Au porte-croix.....	30 l.
Au premier massier.....	60 l.
Au deuxième massier	36 l.
Au garde du chœur.....	42 l.
Au maître de musique.....	900 l.

A l'économe de la psalette pour lui et la nourriture et l'entretien de 6 enfants de chœur ..... 2.100 l.

Total..... 3.180 l.

8° « Somme annuelle qui doit être prélevée et mise en réserve chaque année aux fins du décret d'union des maisons prébendales à la mense, revêtu de lettres patentes enregistrées au parlement, et ce pour faire face aux reconstructions qui seraient nécessaires..... 4.000 l.

Total des charges..... 17.516 l. 10 s. 7 d.

« Nota. — L'on a omis de faire entrer ici en ligne de compte » la charge du rachat dû sur les rentes censives de Pordic » pour le paiement duquel le chapitre a nommé un homme » vivant et mourant. Ce rachat a eu lieu tout récemment. Il » en a coûté 2.000 l. pour l'acquitter.

» Le total des charges fixes ci-dessus... étant déduit du » revenu, il reste la somme de trente-sept mille deux cent » soixante livres quatre sols huit deniers [37.260 l. 4 s. 8 d.], » laquelle est employée comme suit, savoir :

» Pour les gros fruits et assistances, tant à l'office canonial » qu'aux chapitres et aux fondations, pour seize chanoines et » deux grands chapelains semi-prébendés, et la pension » tenant lieu de logement de 250 l. à chacun des douze plus » anciens chanoines, et de moitié à chaque semi-prébendé; » en total ..... 21.421 l. 13 s.

» Pour les appointements et rétributions des » sous-chantre, sacriste, diacre et sous-diacre » d'office, de sept choristes et des musiciens » externes environ..... 6.600 l. (1)

(1) La mense affectée à cet article est en réalité de 6.679 l. 11 s. 10 d. La dépense totale du bas-chœur s'élevant à 10.531 l. 12 s. 18 d., la mense capitulaire doit donc prendre à sa charge une somme de 3.852 l. 1 s. 8 d.; or le 7e chapitre de la charge ne porte que 3.180 l.; il reste donc 672 l. 1 s. 8 d. à imputer aux dépenses extraordinaires (voir plus bas, *Etat des officiers du bas-chœur*).

» Lesquelles sommes déduites, il reste celle de neuf » mille deux cent trente-huit livres onze sols un denier » [9.238 l. 11 s. 1 d.] pour faire face :

» 1° Aux impositions royales. — 2° Aux dépenses de la » sacristie, savoir : la fourniture d'encens, d'huile, cire, vin, » linge, ornements, et l'entretien des cloches. — 3° Aux répa- » rations de 27 maisons, tant en ville qu'à la campagne, la » plupart vieilles et caduques, et d'une portion de moulin. - » 4° A celles des chanceaux des paroisses où le chapitre » est décimateur.

» En sorte qu'il faut la plus grande économie dans tous » ces objets afin de pouvoir subvenir aux besoins extraordi- » naires, tels que frais de procès et autres. C'est la cause » pour laquelle le clergé de France, dans ses dernières assem- » blées, convaincu de l'insuffisance des revenus de l'Eglise » de Rennes, avait arrêté qu'il lui serait payé annuellement » une somme de 4.000 l. pour faire face à l'augmentation des » portions congrues.

» Déclare au surplus le chapitre que loin d'avoir actuel- » lement des fonds libres, il doit au contraire une somme de » 3.650 l. empruntée sans intérêt outre le capital de 17.000 l. » ci-dessus, pour la construction de la maison neuve, et de » plus environ 8.000 l. à différents ouvriers pour la coque » seulement dudit édifice, sans compter les ouvrages du » dedans qui restent à faire.

» Déclare enfin n'avoir ni posséder aucun mobilier en » commun que celui de la sacristie, laquelle est médiocrement » pourvue de ce qui convient à la décence du service divin.

» Laquelle déclaration je soussigné affirme véritable pour » et au nom du chapitre de l'église de Rennes, en vertu de » la délibération capitulaire de ce jour 26 février 1790. »

Signé : De la Croix, chanoine syndic.

EMPLOI DES REVENUS DU CHAPITRE

D'après l' « Etat des titulaires, bénéficiers, officiers et suppôts du » haut et bas chœur des églises cathédrales et collégiales dans le » département de l'Ille-et-Vilaine, avec le produit net de leurs reve- » nus communs et particuliers, sur lesquels leur traitement doit être » fixé. » (Arch. d'I.-et-V., série 1 V.)

« *Chapitre de Rennes.* — Suivant la déclaration qu'il a fournie » au présidial le 26 février 1790, le total de ses revenus monte à la » somme de 54.776 l. 15 s. 3 d., non compris celle de 3.114 l. provenant » de différents objets employés dans cette déclaration seulement pour » *mémoire*, dont le détail est compris dans un état particulier qu'il » a fourni au directoire du département le 14 septembre, d'où il » suit que le revenu total de ce chapitre est de 57.890 l. 15 s. 3 d. Sur » cette dernière somme, déduisant celle des charges qui se montent à » 18.023 l. 5 s. 9 d., reste un revenu net de 39.867 l. 9 s. 6 d.

» Sur cette somme restante de 39.867 l. 9 s. 6 d., il faut déduire :

» 1° Celle de 3.000 l. pour tenir lieu de logement à chacun des » douze plus anciens chanoines, à raison de 250 l.

» 2° Celle de 750 l. pour idem, aux deux semi-prébendés, et aug- » mentation de traitement.

» Ces deux sommes prélevées, reste celle seulement de 36.117 l. 9 s. 6 d., » dont la totalité semble devoir être partable entre les seize cha- » noines et les deux semi-prébendés qui composent le chapitre. Cepen- » dant le chapitre convient que, pour la décence du culte, il affectait » encore sur cette somme celle de 3.852 l. 1 s. 8 d., pour procurer une » existence plus honnête aux suppôts du bas-chœur; qu'il affectait de » même une somme fixe de 4.000 l., sur la généralité de ses revenus, » pour être employée en augmentation des rétributions quotidiennes. » En sorte que, suivant l'ancien ordre de son administration, il ne » partageait privativement qu'une somme de 18.190 l. qui, divisée » entre 17 prébendés et par proportion égale, ne donne pour chaque » chanoine qu'un produit annuel de 1.070 l. Par conséquent, il reste » un excédent de 17.927 l. 9 s. 6 d. dont le chapitre réclame le partage » entre toutes les prébendes, comme étant destiné dans son origine à » leur dotation. »

REVENUS de chacun des Chanoines en particulier,

tant ceux qu'ils reçoivent de la mense capitulaire, que ceux qui proviennent des bénéfices dont ils sont titulaires.

D'après l'état précédent et les déclarations des chanoines au greffe de la sénéchaussée (février-octobre 1790).

a) Chanoines dignitaires de l'Eglise de Rennes [1].

1° *Louis-Armand Loisel de la Villedeneu*, grand-chantre, 32 ans.

Son canonicat [2]	1.070 l.	4.268 l.
Son indemnité de logement	250 l.	
Sa dignité	2.948 l. [3]	

(1) Voir plus bas l'état des 5 dignitaires de ladite église.

(2) Voir l'état précédent.

(3) Sa déclaration ne porte le même revenu qu'à 2.900 l., charges non déduites

2° *Louis-Alexandre Le Mintier de la Motte-Basse*, second archidiacre, 64 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.	1.320 l.	
Pension sur l'évêché de Tréguier, 3.000 l., réduites par les retenues à.....	2.100 l.	5.760 l.
Pension sur l'abbaye de Breteuil (diocèse de Beauvais), 1.200 l., réduite par les retenues à	840 l.	
Son archidiaconé, net.....	1.500 l.	

b) Chanoines logés :

3° *Pierre-Pélage Fournier*, 62 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.		1.320 l.

4° *Jean-Anne de la Croix*, 60 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.		1.320 l.

5° *Simon Le Prévost de Bourgerel*, 54 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.	1.320 l.	2.720 l.
Pension sur l'abbaye de Bon Repos (diocèse de Quimper), net.....	1.400 l.	

6° *Jean-Marie Le Mintier*, abbé de Boquen, 63 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.	1.320 l.	5.020 l.
L'abbaye de Boquen, net.....	1.600 l.	
Pension sur l'évêché de Tréguier, 3.000 l., réduite par les retenues à.....	2.100 l.	

7° *Jean-André de Fajole*, vicaire général, 49 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.	1.320 l.	2.034 l. 18 s.
Prieuré de St-Yves, à Rennes, net.....	180 l. 15 s.	
— St-Lazare (diocèse de Rodez), net.	140 l.	
Chapellenie de Fajole (même diocèse), net.	180 l. 10 s.	
— du Chatellier de Boué (diocèse de Nantes), net.....	213 l. 13 s.	

8° *Jean-Baptiste-Marie Le Corsin*, abbé de Lanvaux, 38 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.	1.320 l.	3.720 l.
L'abbaye de Lanvaux (diocèse de Vannes), net.	2.400 l.	

9° *Esprit-Félicien de Ravenel du Boisteilleul*, 50 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.	1.320 l.	1.975 l. 18 s.
Chapellenies de la Freslonnière et de l'Hôpital *du Rheu*, net	655 l. 18 s.	

10° *René-François Gascher du Val*, 55 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.	1.320 l.	1.504 l. 4 s.
Chapellenie des Burons, en *Thourie*, net....	184 l. 4 s.	

11° *Benjamin-René de Goyon*, abbé de Coëtmaloën, 36 ans.

Son canonicat et son indemnité de logement.	1.320 l.	7.020 l.
L'abbaye de Coëtmaloën, net.....	5.700 l.	

12° *Hippolyte-Charles du Noday*, 32 ans.

Son canonicat et son logement.....	1.320 l.	1.704 l.
Chapellenie de Sainte-Catherine, en *Saint-Maden* (C.-du-N.), net.....	384 l. (1)	

c) Chanoines non logés :

13° *Joseph de Fénieux*, 41 ans.

Son canonicat	1.070 l.	3.170 l.
Pension sur l'abbaye de Prières (diocèse de Vannes), 3.000 l., après déductions.....	2.100 l.	

14° *François-Marie Le Maître*, 48 ans.

Son canonicat	1.070 l.	2.229 l.
Prieurés et chapellenies de Chantereine, N.-D. de Guipry, etc..., net.....	1.159 l.	

15° *Joseph de la Sépouse*, 30 ans.

Son canonicat	1.070 l.

16° *Yves-Joseph Lesné de Penfantan*, 46 ans.

Son canonicat	1.070 l.

d) Semi-prébendés :

17° *Thomas-Pierre Greslan*, 62 ans.

Semi-prébende et demi-indemnité de logement.	660 l.	910 l.
Pour augmentation	250 l.	

18° *Etienne-Marie Bameule*, 58 ans.

Semi-prébende, demi-indemnité de logement, et pour augmentation	910 l.

(1) *Revenus :* Dîmes affermées, en Le Quiou 558 l., en Pleudihen 72 l., en Plouasne 120 l. Petite terre près l'église de Saint-Maden, affermée 9 l. Total, 759 l. — *Charges :* Une messe quotidienne dans l'église de Saint-Maden, 300 l. Suppl. de portion cg. au recteur de Quiou, 75 l. Total, 375 l. — Reste 384 l.

Etat des officiers et suppôts du bas-chœur de l'église cathédrale de Rennes, et de leurs appointements.

NOMS	ÉTAT	PROFESSIONS	AGE	TEMPS de service	APPOINTEMENTS
			ans	ans	
André Hélo.....	Prêtre	sous-chantre en titre	53	30	714 l. 13 s.
Jean-Franç. Mestif.	Prêtre	secrétaire et diacre d'office	38	21	807 l. 5 s. 6 d.
Joseph Gobaille...	Prêtre	sous-diacre d'office	37	2	532 l. 13 s.
François Pairier...	Prêtre	1er chappier	41	3	652 l. 5 s. 6 d.
Gaspard Le Mai....	Laïc	maître de musique	46	13	1.060 l. 15 s.
Noël Plihon.....	Laïc	haut-contre	46	13	635 l. 5 s.
Félix Boete.....	Laïc	musicien et psalteur	36	10	556 l. 5 s.
Antoine d'Epery...	Laïc	1er serpent	56	9	635 l. 5 s.
Marie-Aug. Roussin	Laïc	basse-contre et 1er chappier	28	8	760 l. 13 s.
Hilaire Baudri.....	Laïc	2e serpent	36	4	521 l. 9 s.
Thomas Ducat.....	Clerc	choriste psalteur	30	1	513 l. 9 s.
Jacques Oudel.....	Laïc	violoncelle	58	20	100 l.
Jean-François Lebon	Laïc	violon	28	12	90 l.
Joseph Orain.....	Laïc	porte-croix	19	4	120 l.
Michel Vitré.....	clerc tonsuré	maître de cérémonie / sacriste en titre	21	3	24 l. / 434 l. 15 s. 6 d.

Psalette :

Il est payé au sieur Hélo, sous-chantre, comme économe de la psalette, pour nourriture et entretien de 6 enfants de chœur et un précepteur. 2.160 l.

Massiers :

Joseph Amice, laïc, 1er massier..... 150 l.
François Aubrée, laïc, 2e massier..... 60 l.

Total général des appointements du bas-chœur... 10.531 l. 12 s. 18 d.
La mense affectée à son entretien est de..... 6.679 l. 11 s. 10 d.

Le surplus fourni par la mense capitulaire est de 3.852 l. 1 s. 8 d.

II. — *De 1745 à 1770 :*

Sources : Comptes rendus par Patrice-Jean-François de l'Isle, prévôt et receveur général (Arch. d'I.-et-V., G 216) :

1° Comptes de la mense capitulaire pour les exercices suivants : 1er août 1745-31 juillet 1747, 1er août 1749-31 juillet 1751, 1er août 1765-31 juillet 1767, 1er août 1767-31 juillet 1769, 1er août 1769-31 juillet 1771.

2° Comptes des maisons prébendales pour les années de loyer suivantes : Saint-Jean (24 juin) 1763-64, Saint-Jean 1766-67, Saint-Jean 1767-68, Saint-Jean 1769-70.

A) Détail des principaux articles de recette et de dépense :

RECETTES :	1er août 1745. 31 juillet 1746.	1er août 1768 31 juillet 1769.
1° Rentes sur dignités et bénéfices ecclésiastiques (1) :	—	—
Sur la cure de Vezin	5 l. 14 s.	»
Mêmes rentes qu'en 1790	Même produit qu'en 1790.	
2° Rentes féodales et droits seigneuriaux :		
Greffe	Affermé 350 l.	Produit, 166 l.
Droits de bouteillage et étalage aux foires Saint-Pierre et Saint-Laurent	» l. 18 s.	» l. 4 s.
	En 2 ans, (1745-47) —	En 2 ans, (1769-71) —
Bailliages : de Rennes	17 l. 5 s.	»
de Cleunay	»	»
de Saint-Laurent	»	23 l. 7 s. 2 d.
de Calandrou	»	»
de la Chapelle-des-Fougerets	100 l.	»
des Piltières	135 l. 11 s. 4 d.	198 l. 19 s.
de Saint-Grégoire	»	17 l. 2 s. 7 d.
	En un an, 1er août 1745 31 juillet 1746. —	En un an, 1er août 1770. 31 juillet 1771. —
3° Dîmes :		
En Saint-Hélier de Rennes	Voir Redevances sur les dîmes.	
En Saint-Laurent de Rennes, et trait d'Outre-Ille en *Saint-Grégoire*	840 l.	1.000 l.
En Toussaints de Rennes	Contestation avec l'abbaye de Saint-Georges.	300 l.
En Acigné. — Trait de la Gretais	50 l.	92 l.
En Cesson. — Traits : de Calendrou	12 l. en 1745. 18 l. en 1746.	36 l.
de la Menouriais	50 l.	54 l.
de Saint-Gilles	»	160 l.

(1) Le comptable s'excuse toujours de n'avoir pas touché les rentes suivantes (non portées d'ailleurs sur la déclaration de 1790) :

Sur la cure de Saint-Etienne de Rennes, 32 l. 8 s., abandonnée par traité, ainsi que les dîmes de la paroisse, à M. de la Monneraye, ci-devant vicaire perpétuel.

Sur les cures de Saint-Hélier de Rennes, de Saint-Germain-en-Coglès et de Saint-Grégoire, 2 l. 8 s., 48 l. et 70 l. 10 s., abandonnées attendu que l'on paie des portions congrues aux recteurs.

	En un an. 1er août 1745. 31 juillet 1746.	En un an. 1er août 1770. 31 juillet 1771.
En la Chapelle-des-Fougerets	155 l.	580 l.
En Châtillon-sur-Seiche. — Trait de la Josselinais	24 l.	55 l.
En Gévezé. — Traits : de Champagne	230 l. en 1745. 315 l. en 1746.	410 l.
de la Cornillère	55 l.	72 l.
de Vrillé	70 l.	75 l.
En Guipel et Saint-Médard	70 l.	150 l.
En Laillé	95 l.	135 l.
En La Mézière. — Traits : des Certeaux.	75 l.	78 l.
des Quintaux	45 l.	86 l.
En Montreuil-le-Gast. — Traits : du Bourg et de la Boschais	210 l.	Avec le clos des Douettaux. 713 l.
de la Maillerie	112 l.	
de Souvenel	116 l.	
de Torfan	95 l.	
En Saint-Germain en Coglès	1.000 l. Fermier, le recteur.	834 l. 3 s. 4 d.
En Saint-Grégoire. — Traits : du Chesnay.	280 l.	350 l.
d'Izé	230 l.	350 l.
de Mongiron	370 l.	460 l.
de Rennes	457 l.	480 l.
de Tréal	103 l.	112 l.
du Val	410 l.	470 l.
En Saint-Jacques de la Lande	35 l. Fermier, le recteur,	80 l.
En Saint-Pern	310 l.	360 l.
En Le Sel	27 l.	36 l.
En Vezin	Voir Redevances sur les dîmes.	
4° Redevances sur les dîmes de :		
Saint-Hélier de Rennes (2 M. 4 bx fr., 11 M. 5 bx 1/4 de seigle, 12 M. de grosse avoine), affermées	310 l.	340 l.
Novales (depuis 1768), affermées	»	23 l.
Chartres, évaluées suivant apprécis	68 l. en 1745. 88 l. en 1746.	242 l. 13 s. 4 d. en 1769 170 l. 13 s. 4 d. en 1770
Châtillon-sur-Seiche	120 l.	120 l.
Corps-Nuds, affermées	550 l.	590 l.
Messac, affermées en 1745, évaluées suivant apprécis en 1768-69	483 l.	1.690 l. 9 s. en 1769.

	En un an. 1er août 1745. 31 juillet 1746.	En un an. 1er août 1770. 31 juillet 1771.
Orgères, évaluées suivant apprécis.	17 l. en 1745. 26 l. 16 s. 4 d. en 1746.	60 l. 13 s. 4 d. en 1769. 42 l. 13 s. 4 d. en 1770.
Saint-Erblon, affermées	800 l.	892 l. 4 s.
Vezin (8 M. fr., 2 de seigle et 10 d'avoine), affermées	550 l.	416 l.
5° Immeubles (1) :		
En Rennes. — Maison de la Vacherais	150 l.	100 l.
Moulins du faubourg l'Evêque	280 l.	304 l.
Maison de la Madeleine	120 l.	140 l.
Prés : de la Folie	70 l.	92 l.
de la Gauretais	60 l.	70 l.
de l'Isle	27 l.	28 l.
des Paulieux	» l. 10 s.	néant.
de la Teillais	40 l.	54 l.
Champ du Pont d'Etusse	»	25 l.
Champ de Carisy	»	20 l.
Ferme de la Diacrerie	115 l.	120 l.
En Montreuil-le-Gast. Clos des Douëttaux.	9 l. 5 s.	avec les dîmes.
Pré du Chapitre	15 l.	15 l.
En Saint-Grégoire. — Métairie de Tréal.	55 l.	56 l.
Ile de Bouin. — Terres et marais salants.	202 l.	348 l.
6° Biens en Pordic	750 l.	1.000 l.
	En 2 ans, 1er août 1745. 31 juillet 1747.	En 2 ans, 1er août 1769. 31 juillet 1771.
DÉPENSES :		
1° Décimes	1.044 l. 8 s.	1.028 l. 2 s.
2° Distribué aux chanoines :		
Grands Cuilibets	4.276 l. 5 s. 4 d.	4.357 l. 10 s. 6 d.
Petits Cuilibets	1.361 l. 7 s. 4 d.	1.361 l. 7 s. 4 d.
Carte des gros	4.860 l.	9.000 l.
Pour assistance	»	600 l.
3° Fondations :		
Obits et Fondations	11.357 l. 17 s. 4 d.	13.862 l. 9 s. 8 d.
Chapellenies et prestimonies	1.504 l. 12 s.	2.215 l. 2 s.
Fondations en dehors de la cathédrale	341 l. 18 s.	341 l. 18 s.

(1) A l'exception des maisons prébendales, dont le produit entre dans un compte particulier

	En 2 ans. 1er août 1745. 31 juillet 1747.	En 2 ans. 1er août 1769. 31 juillet 1771.
Rentes à la Fabrique de la cathédrale.....	695 l. 18 s	1.159 l. 18 s.
Aux pauvres honteux et aux prisonniers.	53 l. 16 s	53 l. 16 s.
4° Aux officiers du bas-chœur.....	562 l. 10 s. 4 d.	251 l. 2 s.
Au procureur d'office.....	12 l.	12 l.
Au secrétaire	80 l.	200 l.
Appointements du comptable.....	1.200 l.	1.400 l.
5° Portions congrues aux recteurs et curés de :		
Saint-Hélier de Rennes.....	150 l. ×2	233 l. 6 s. 8 d. ×2
Saint-Laurent de Rennes.....	440 l. ×2	440 l. ×2
Toussaints de Rennes.....	75 l. ×2	»
La Chapelle-des-Fougerets	150 l. ×2	200 l. ×2
Montreuil-le-Gast.....	372 l. ×2	606 l. 13 s. 4 d. ×2
Saint-Grégoire.....	510 l. ×2	700 l. ×2
Saint-Médard.....	23 l. 6 s. 8 d. ×2	23 l. 6 s. 8 d. ×2
Au prieur des Vaux.....	12 l. 10 s. ×2	12 l. 10 s. ×2
6° Luminaire	1.898 l. 15 s.	891 l. 7 s.
7° Divers.....	4.646 l. 10 s. 3 d.	4.852 l. 903 d.

B) **Recettes et dépenses totales de la mense capitulaire pendant les exercices biennaux suivants :**

	Recettes.	Excédent du compte précédent.	Dépenses.
1er août 1745-31 juillet 1747.....	37.038 l. 13 s.	+ 3.799 l. 17 s. 11 d.	37.051 l. 8 s. 11 d.
— 1749- — 1751....	38.373 l. » s. 6 d.	+ 2.698 l. 4 s. 9 d.	38.390 l. 8 s. 7 d.
— 1765- — 1767....	50.937 l. 1 s. 10 d.	+ 3.423 l. 6 s. 7 d.	41.546 l. 9 s. 4 d.
— 1767- — 1769.....	46.075 l. 13 s. 2 d.	+ 12.813 l. 19 s. 1 d.	48.077 l. 11 s. 10 d.
— 1769- — 1771....	52.184 l. 4 s. 10 d.	+ 10.812 l. 1 s. 8 d.	46.308 l. 10 s. 1 d.

Ces totaux ne comprennent pas les recettes et les dépenses particulières aux maisons prébendales, dont il est compté à part.

C) **Résultats du compte des maisons prébendales pendant les exercices suivants :**

	Recettes.	Excédent de l'exercice précédent.	Dépenses.
24 juin 1763-23 juin 1764.....	7.068 l. 1 s. 2 d.	+ 6.506 l. 5 s. 10 d.	3.797 l. 17 s. 11 d.
— 1766- — 1767.....	12.788 l. 7 s. 10 d.	+ 11.838 l. 5 s.	15.720 l. 8 s.
— 1767- — 1768.....	9.741 l. 6 s.	+ 8.906 l. 4 s.	18.539 l. 15 s. 1 d.
— 1769- — 1770.....	10.560 l. 11 s. 2 d.	+ 2.513 l. 12 s. 8 d.	9.392 l. 7 s. 9 d.

Entrent dans la recette des dits comptes le produit des loyers des maisons affectées, au moins en principe, au logement des chanoines, et celui des emprunts conclus pour les frais de construction et de réparation des dites maisons.

La dépense comprend : 1° les décimes particuliers des chanoines prébendés et semi-prébendés; 2° les indemnités de logement accordées à 14 ou 16 d'entre eux; 3° 119 l. 3 s. 8 d. de rentes foncières dues sur les maisons prébendales à la mense capitulaire; 4° des droits d'amortissement; 5° les frais d'entretien, de réparations et autres.

DIGNITÉS DE L'ÉGLISE DE RENNES

« L'Eglise de Rennes avait, après l'évêque, cinq dignitaires » en dehors et au-dessus du Chapitre dont ils pouvaient tou- » jours faire partie; c'étaient le trésorier, le chantre, l'archi- » diacre de Rennes ou premier archidiacre, l'archidiacre du » Désert et le scholastique. » (Guillotin de Corson, *Pouillé*, I, 146). A chacune de ces dignités étaient attachés des revenus particuliers, distincts à la fois de ceux de l'évêché et de ceux du chapitre. Toutefois, lorsqu'un dignitaire appartenait au chapitre, ce qui arrivait souvent, il jouissait de sa prébende tout comme les autres chanoines, et, s'il comptait au nombre des 12 plus anciens, il recevait un logement, à moins que sa dignité ne lui en assurât déjà un.

I. — *Trésorier* : Olivier-Julien Gibon du Pargo (Déclaration, 1er mars 1790).

Revenus :

1° Dîmes :

En La Chapelle-Thouarault. — Trait de Classé, affermé à Jean Le Comte.....	820 l.
En Mordelles. — Traits du Bourg, de Cramon et de Guerre, affermés à Jean Lambart.....	1.770 l.
Trait de Nouillé, affermé à M. Douët.....	1.000 l.
Total.....	3.590 l.

Les fermiers de Mordelles ont payé 60 l. de p. de v. pour 7 ans.

2° Maison et jardin de la Trésorerie, rue du Griffon, à Rennes, affermée..... 800 l.

Total des revenus..... 4.390 l.

Charges :

Décimes ..... 216 l.
Rente au Chapitre..... 75 l.
Au recteur de Mordelles..... 45 l.

Total..... 336 l.

Olivier Gibon du Pargo était, d'autre part, abbé commendataire de l'abbaye de Pornic, qui lui rapportait, net, 6.000 l.

II. — *Grand-Chantre* : Louis-Armand Loisel de la Villedeneu (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus :

Dîmes en *Domloup*, et un trait en *Cesson;* le tout affermé aux demoiselles Revel..... 2.900 l.

Charges :

Décimes ..... ?
Au chapitre ..... 6 l
Toutes les réparations du chœur et du chanceau de Domloup et des ornements de l'église de la même paroisse.

III. — *Grand-Archidiacre* : François-Ange de Romilley (Déclaration, 2 mars 1790).

Revenus :

Rente foncière due par le recteur de La Bazouges-du-Désert ..... 54 l.
Rente sur le recteur de Monthaut..... 6 l.

Rente sur la mense capitulaire de Rennes...	37 l. 3 s. 7 d.
Fief dans le bourg de Monthaut [1].....	»
Total..... [2]	97 l. 3 s. 7 d.

Charges :

Décimes	10 l. 11 s. 6 d.
Rente au Chapitre....	5 l. 8 s.
Total.....	15 l. 9 s. 6 d.

IV. — *Archidiacre du Désert* : Louis-Alexandre Le Mintier de la Motte-Basse (Déclaration, 25 février 1790).

Revenus :

En Nouvoitou. — Maison et terres, près le bourg, affermées	155 l. 10 s.
Dîmes, en la même paroisse, et droits synodaux sur les prieurs et les recteurs de son archidiaconé	?

Le titulaire évalue le produit de son office, net de toutes charges, à 1.500 l.

V. — *Scholastique* : Joseph Razeau des Beauvais (Déclaration, 4 mars 1790).

Revenus :

Pension payée par le titul. du bénéfice-cure de Trans.	36 l.

Charges :

Décimes	22 l.

(1) Depuis plus de 20 ans ce fief n'a rien produit.

(2) Le Grand-Archidiacre percevait encore au début du XVIII[e] s., sur les 102 cures et les 25 prieurés de son ressort, de minimes redevances variant de 1 s. 2 d. à 7 l. 4 s., le plus grand nombre étant de 3 l. 10, 12 ou 15 s.; le total s'élevait à 352 l. 1 s. 10 d. pour les cures, et à 78 l. 7 s. pour les prieurés (Tableau détaillé dressé en 1718, copié par P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, *Arch. dép. d'I.-et-V., fonds de la B V.*).

ABBAYES

BÉNÉDICTINS DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-MELAINE DE RENNES [1]

Sommaire : I. Situation en 1790 : 1° Revenus et charges du couvent, et revenu net des prieurés non-unis. 2° Extraits des comptes (Détail annuel des recettes et dépenses de 1784 à 1789. Résultats sommaires des comptes des prieurés non-unis). 3° Dettes et créances (1789-90). — II. Situation en 1729, 1751 et 1772 : *a*) Mense conventuelle, *b*) Petit couvent, *c*) Offices claustraux, *d*) Prieurés non-unis (pour 1772 seulement). — III. Situation en 1754 et 1769 (Mémoire de Dom Quinquet).

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration du prieur (1er mars 1790. — Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 301). — Inventaire des commissaires de la municipalité de Rennes, avec état des dettes et des créances de l'abbaye (18 mai-25 juin 1790. — Ibid.). — Déclarations de fermiers (1790-91). — « Etat ou sommier général des fiefs et bailliages, biens, revenus et » rentes, dressé par P. G. Gicquel, archiviste de l'évêché de Rennes » et de l'abbaye de Saint-Melaine. » (1791. — Ibid., série 1 H). — Comptes divers (1766-1790. — Ibid., 1 H 18). — Etat des dettes passives de l'abbaye (1769, 1772, 1774 et 1775. — Ibid.).

PERSONNEL :

Religieux (11). — *Prieur :* Jean-François Dureau, 64 ans. — *Sous-prieur :* Mathieu Le Go, 34 ans. — *Procureur et cellérier :*

(1) Fondée avant le VIIe s. Le couvent, en partie détruit, est encore occupé par un hospice de vieillards qui l'abandonnera à bref délai. Le palais abbatial devint palais épiscopal en 1770. L'église est devenue l'église paroissiale de Notre-Dame. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, II, 97.

En 1770 une bulle pontificale accorda à l'évêque de Rennes l' « extinction du » titre de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Melaine, et l'union de ses » revenus et droits à la mense de l'évêché de Rennes, avec réservation à la nomi- » nation du roi de tous les bénéfices, autres qu'à charge d'âmes, dépendant de » ladite abbaye. » Nous ne donnons donc ici que l'état des charges et des revenus de la mense conventuelle, laissée à la communauté des Bénédictins.

Sébastien Rio, 40 ans. — *Sacristin :* Alexandre Devahez de la Cour, 29 ans. — Autres religieux : Antoine Quinquet, *syndic de la Province de Bretagne*, 70 ans; René-François-Pierre Fougerolle, 50 ans; François Gendron, 32 ans; Jean-Baptiste Debroise, 24 ans; Jean-Baptiste-Prudent de la Croix, 23 ans; Jean-François-Yves Bobe des Salles, 22 ans; Trinité Gaultier, 26 ans.

Un suisse, un cuisinier et 6 autres domestiques.

MOBILIER :

Archives : « 1° Cartulaire très-précieux, écrit en caractères » gothiques... avec l'index alphabétique en tête; le tout en vélin et » relié; le premier acte commençant en l'année 1139 et le dernier » finissant en l'année 1374.

» 2° Un livre manuscrit, en papier commun et relié, rempli depuis » la page première jusqu'à la page 468, le reste en blanc; le dit livre » contenant les affaires spirituelles et temporelles des religieux de » l'abbaye de Saint-Melaine, avec plusieurs estampes et armoiries » historiées dans un genre assez curieux.

» 3° Un registre intitulé *Inventaire des Chartes de Bretagne*, dont » l'original est dit se trouver à la Chambre des Comptes de Nantes, » le dit registre rempli jusqu'au 375e feuillet.

» 4° Un autre registre intitulé *Manse conventuelle*, contenant l'in- » ventaire des titres et papiers de l'abbaye de Saint-Melaine de » Rennes, iedit registre contenant 50 feuillets et arrêté au mois de » juillet 1707.

» 5° Un registre contenant les collations et actes de présentation » des bénéfices dépendant de l'abbaye de Saint-Melaine en Rennes, » par Mgr d'Estrades, depuis l'année 1670 jusqu'en l'année 1676.

» 6° Autre registre non relié, contenant les mêmes objets que le » précédent depuis 1676 jusqu'en 1684.

» 7° L'*Etat des cens, rentes et revenus du monastère de Saint-* » *Melaine de Rennes*, contenant 51 feuillets.

» 8° Deux volumes de *Re Diplomatica* par Dom Mabillon. » (Inventaire des commissaires municipaux).

D'autre part, papiers et titres divers.

Bibliothèque : « ... En bois ou en chambranle ou mansarde... Je » dois à la vérité que la bibliothèque n'a jamais été bien surveillée; » plusieurs religieux en ont constamment la clef et ne se sont fait » aucun scrupule de prêter les meilleurs livres à leurs parents ou » amis; cette multiplicité de clefs s'est transmise aux séculiers, qui » pendant les offices y entraient journellement. Ainsi cette partie,

» primitivement enrichie de très-bonnes éditions et bien complètes, » ne présente plus que des débris. » (Déclaration du prieur).

In-folio	622	Total : 3.050 volumes.
In-4°	646	
In-8°	1.466	
In-12	316	

Eglise : 4 tapisseries dans le chœur; 8 tableaux, dont 4 avec cadres dorés, dans le chœur et ses bas-côtés; 8 tableaux dans la nef « parmi » lesquels nous avons remarqué l'Adoration des Mages qui nous a » paru d'un très bon artiste » (Inventaire des com. mun.); un buffet de petites orgues en mauvais état; horloge à 3 timbres; — « 3 grosses cloches très-harmonieuses, dont la seconde cassée depuis » peu, pesant ensemble 10.500 livres » (ibid.); 4 cloches au-dessus du chœur (poids total : 1.425 livres); autre petite cloche de 65 livres.

Sacristie : Entièrement boisée; 2 glaces, piscine de marbre, 14 tabeaux dont 2 très petits; missels et livres de chœur.

Argenterie et reliquaires : 6 calices dont 4 dorés, 2 ciboires, un soleil, 3 croix, 2 « textres », 2 paix, 2 encensoirs avec navettes et cuillers, 8 chandeliers, 4 burettes et 2 bassins, un bâton de chantre, 2 masses de bedeau, une boite aux saintes huiles, un bénitier avec goupillon. — La chasse de Saint Amand, en argent; 2 bustes, l'un de Saint Amand, l'autre de Saint Melaine, en argent, le dernier doré; la châsse de Saint Melaine en bois doré; 9 petits reliquaires en ébène garnis de quelques fleurs d'argent.

Argenterie de table : 38 couverts, 11 cuillers à café, 6 grandes cuillers, une tasse, 2 porte-huilier, 6 couteaux à manches garnis d'argent. « Cette argenterie provient en partie des dons faits par » les novices entrant en religion. »

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :

les Etats de Bretagne	320 l.	
la ville de Rennes (pour la vente de l'hôtel de Cornulier, 8 mars 1771; arriéré, 2 ans)	1.160 l.	
la ville de Nantes	57 l. 18 s.	3 d.
Total	1.537 l. 18 s.	3 d.

2° Droits seigneuriaux et féodaux, rentes foncières et droits divers [1] :

Fief de l'Aumônerie (*à Rennes*, paroisse Saint-Jean et rue Vasselot); produit (en grains et argent) évalué..... 25 l. 10 s.

(1) Le produit des fiefs et des diverses rentes féodales ou foncières, dépendant de la mense conventuelle, ne diminua pas moins au XVIII[e] siècle que celui des fiefs et rentes de la mense abbatiale. Nous en donnons, d'après le sommier de l'archiviste Gicquel, l'extension ancienne et l'état au moment de la Révolution :

A Rennes. — Fief et bailliage de l'Aumônerie :

Valait, suivant les anciens titres, 15 l. 16 s. 1 d. et 6 bx. 2/3 fr. — Ne vaut plus que 2 l. 2 s. et 6 bx. 2/3 fr., qui n'ont pas été payés depuis plusieurs années.

30 articles de rentes féodales et foncières..... 57 l. 8 s. 9 d.

Une rente de 1 l. 16 s. 6 d. a été acquittée en 1789, une de 1 l. 15 s. 6 d. en 1788; aucune des autres ne l'a été depuis 1786, et la plupart, depuis 1770.

Rente féodale sur les Petites Ursulines..... 10 s.

— foncière — ..... 143 l. 15 s.

et un cierge d'une livre 1/2 à la Saint-Melaine.

Ces 2 articles n'ont pas été acquittés depuis longtemps. Les divers comptes et états de revenus de la mense conventuelle que nous possédons ne les mentionnent pas. Les comptes et états provenant des Petites Ursulines ne portent qu'une redevance d'une livre et d'un cierge d'une livre.

Rente foncière sur la Grande Visitation..... 18 s. et un cierge de 3 livres.

Régulièrement acquittés.

2 rentes foncières sur les Carmes déchaussés..... 2 l. 10 s. 8 d.

N'ont pas été payées depuis 1786.

Sur les Carmélites, rente féodale et foncière..... 3 l. 18 s,

— rente foncière..... 15 l.

— pour indemnité..... 100 l.

Le second article n'est porté ni aux états de revenus des Bénédictins ni aux états de charges des Carmélites. Les autres paraissent acquittés assez régulièrement.

Rente foncière sur le Chapitre, pour la maison du Petit Saint-Melaine..... 100 l.

Régulièrement acquittée.

Un cierge de cire, sur le couvent des Catherinettes..... »

N'a pas été payé depuis l'installation du Petit Séminaire audit couvent.

Sur la ville de Rennes, rente foncière pour l'hôtel de Cornulier..... 100 l. 5 s.

— — pour lods et ventes du même hôtel 543 l.

Régulièrement acquittées.

Sur le Palais de Justice de Rennes, pour indemnité des divers droits de l'abbaye..... 218 l. 15 s.

En Cesson. — Rente foncière et censive, sur le Clos du Carrefour de Calendrou..... 5 l.

Non acquittée depuis 1786.

En Châtillon-sur-Seiche. — Diverses menues rentes..... 3 l. 15 s. 11 d.

On n'en trouve aucune trace depuis l'aveu au Roi du 26 janvier 1732.

Rente foncière sur la maison et le jardin de Tenegrières..... 1 l. 1 s. 3 d.

— sur le Clos de la Marre..... 1 l. 2 s. 10 d.

— sur une maison et un jardin au bourg..... » l. 10 s. 10 d.

Le premier article n'a pas été acquitté depuis 1786, le second depuis 1760, le troisième depuis très longtemps.

En Cornillé. — Fief et bailliage de l'ancien prieuré. — Aliéné ou usurpé.

Casuel des fiefs.....	400 l.
17 articles de rentes féodales ou foncières (arriéré de 5 à 26 ans); produit (en grains, cierges et argent) évalué.....	93 l. 10 s. 9 d.
Sur la ville de Rennes, pour l'hôtel de Cornulier, rente féodale et foncière (arriéré, 2 ans).....	100 l. 5 s.
Id., rente foncière pour indemnité des lods et ventes (arriéré, 2 ans).....	543 l.
Rente foncière sur le Clos-Bouvier.....	15 l.
— sur la maison du Petit Saint-Melaine	

En Coglès. — Fief et bailliage de l'ancien prieuré, a valu..... 3 l.
Depuis longtemps, perdu, égaré ou usurpé, ne vaut plus que 3 d.

En Marcillé-Raoul. — Fief et bailliage du prieuré. — Aliéné au XVIe siècle.

En Montgermont. — Fief et bailliage de l'Aumônerie, vaut..... 2 s. 9 d., 117 bx. 5/6 de seigle, et 35 bx. d'avoine grosse.

En Pacé. — Fief et bailliage de l'ancien prieuré. — Aliéné au XVIe s.

En Saint-Symphorien. — Fief et bailliage de l'ancien prieuré; rentes, 19 l. 11 s. 8 d. En outre, juridiction et droits divers.
Produit inégal; perception irrégulière.

En Thorigné. — Fief et bailliage du prieuré. — Aliéné en 1564.

En Vern. — Fief et bailliage de l'Infirmerie, vaut..... 8 l. 8 s. et 30 bx. d'avoine menue mesure et apprécis de Châteaugiron.
N'a pas été pourvu depuis 1772. On a perçu une rente de 4 s. 3 d. sur le pré des Pâturiaux jusqu'en 1784.

FIEFS, RENTES ET DROITS DÉPENDANT DES PRIEURÉS NON UNIS :

Beauchesne et Pont-Remi-Saint-Blaise. — Fief aliéné depuis longtemps.

Bédée. — Fief et bailliage, valant 6 l. 18 s. 5 d., et 47 à 49 bx. fr. mesure de Montfort, avec haute, moyenne et basse justice, droit de foire et de coutume le jour de la Nativité de la Vierge.
Le revenu en a beaucoup diminué, par suite des refus de paiement.

Betton. — Fief et bailliage, valant 8 l. 1 s. 1 d. 2 m., 4 poules, 9 corvées 3/4, 5 bx. fr. et 5 bx. 5/8 d'avoine menue.
On n'a rien perçu depuis 30 ans au moins, sinon quelques rentes.

Les Brûlais. — Fief et bailliage.
Aliénés ainsi que la juridiction.

Châtelaudren. — Fief et bailliage aliénés au XVIe s.

Saint-Sauveur de Guingamp. — Fief et bailliage valant 27 l. 16 s. 8 d., 91 bx. fr., 2 bx. d'avoine grosse, 5 bx. de mouture, 6 chapons, 8 poulets, 5 poules. Haute, moyenne et basse justice; greffe; lods et ventes; droit de foire et de coutume; banalités. 2 rentes foncières pour afféagement de 2 maisons, valant 15 l. 17 s.
Affermés avec le reste des revenus du prieuré. On en ignore le produit réel en 1790.

Hédé. — Fief et bailliage, ayant valu 7 l. 15 s. 6 d., 2 bx. 1/2 fr. mesure de Hédé, 3 bx. 5/8 fr. mesure de Tinténiac, 8 bx. fr. mesure de Montfort, 2 corvées et 1/8 de corvée d'août à scier ou à battre, 1 poule et 5 poulets 1/2; lods et ventes; moyenne et basse justice; droit de bouteillage (2 pots par pipe de toutes boissons vendues

(au Chapitre), rue du Four-du-Chapitre	100 l.
Sur les Carmélites de Rennes, rente foncière	3 l. 18 s.
pour droits d'indemnité.....	100 l.
Sur la Grande-Visitation de Rennes, un cierge de 3 livres et 18 s.....	6 l. 18 s.
Sur le Palais de Justice de Rennes, « pour » rente foncière et indemnité des droits » féodaux, seigneuriaux, censifs ou sur » cens » (arriéré, 5 ans).....	218 l. 15 s.

ou débitées à Hédé); chant nuptial; direction des écoles de Hédé, Bâzouges et Pleumeleuc.

Fief très négligé et presque totalement usurpé; on en ignore le produit réel.

Moncontour. — Fief et bailliage du prieuré de Saint-Michel :

En Moncontour, 19 l. 7 s. 1 d. de rentes, 1 l. 17 s. 8 d. de rentes mangières et 1 perrée de seigle.

En Plemy, 3 l. 2 s. 7 d. de rentes, 10 l. 17 s. 8 d. de cens, 6 perrées, 4 bx. 1/4 de seigle, 12 combles d'avoine menue, 6 chapons, 6 poules et 6 corvées; d'autre part, en rentes mangières, 1 s. 10 d., 8 bx. 1/6 et 2/3 de godet de seigle, et 2 perrées et 1/4 de comble de froment.

En Hénon, 1 s. 10 d. de cens. — *En Bréhand*, 12 s. de cens. — *En Nodaine* (?) 1/4 de comble de froment.

(Les grains sont toujours à la mesure et apprécis de Moncontour).

Devoir de taille égaillable sur les paroissiens contribuables aux fouages de Saint-Michel de Moncontour, 24 l. 3 s. 8 d.

1 s. 8 d. sur les cordonniers, et 10 d. sur les tanneurs et marchands de cuir de la même paroisse.

Droits de haute, basse et moyenne justice et pots patibulaires dans le Clos de la justice au prieur; droits d'officiers de foire, à la Saint-Michel; de chevauchée, de guet à cheval et à pied; de coutume sur tous les bestiaux et toutes les marchandises étalées à ladite foire; droit de fanage; droits de lods et ventes, de sergentise, de rôles rentiers, etc... Four à ban auquel sont sujets tous les paroissiens de Saint-Michel (droit de cuisson 1 s. 8 d. par pièce ou tourte).

Fief et bailliage du prieuré de la Madeleine : Rentes en grains, 12 perrées de fèves et pois et 6 perrées de froment, mesure de Lamballe. 2 rentes féodales pour affeagements, 5 s. 6 d. Droit de coutume à la foire de la Madeleine.

On ignore le produit réel de ces 2 fiefs. D'ailleurs, en 1790, le prieuré n'appartient plus aux Bénédictins.

Montfort. — Fief et bailliage. — Les rentes en ont produit autrefois 15 l. 3 s. 11 d., 9 bx. 5/12 fr., et 17 s. pour 2 corvées de fanage à 6 s. et un chapon à 5 s.; depuis longtemps elles produisent au plus 9 l. 3 s. 11 d. et 4 bx. 5/12 fr. par suite des refus de paiement. — Haute et moyenne justice, droit de foire et de coutume, lods et ventes.

On ignore le produit réel du fief.

Saint-Gilles. — Fief et bailliage, ayant produit 3 l. 2 s. 6 d. et 6 bx. fr. mesure de Montfort; moyenne et basse justice. Aliéné aux Montbourcher moyennant une rente de 80 l. franchie en 1770.

Sur les Ursulines de Hennebont, rente foncière pour aliénation du prieuré de Kerguelen, en 1677 (arriéré, 3 ans).....	30 l.	
Sur l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, en échange de dîmes, 24 M. fr. évaluées (moyenne des 10 dernières années).....	750 l.	
Sur la cathédrale de Rennes, « pour un » obit en cas d'assistance du prieur de » Saint-Melaine »	» l.	15 s.
Sur le recteur de Saint-Jean de Rennes, pour la chapelle de Plaisance [1] (arriéré, 3 ans).....	30 l.	
Sur les prieurés : de Beauchesne.....	7 l.	10 s.
de Saint-Nicolas de La Guerche (arriéré, 10 ans).....	7 l.	10 s.
de Montfort	7 l.	10 s.
de Noyal-sur-Vilaine (arriéré, 4 ans).	6 l.	
30 charretées de bois à prendre dans la forêt de Rennes [2], faisant 45 cordes évaluées	600 l.	
Sur l'évêché de Rennes, pour arrentement perpétuel du verger joignant le Thabor (6 jx. 25 c.) et d'une salorge (cellier à sel), 30 M. fr. évaluées.....	937 l.	10 s.
Total.....	3.983 l.	11 s. 9 d.

3° Dîmes :

En Saint-Aubin de Rennes. — Toutes les dîmes (au 11e), dont une moitié cédée au recteur pour port. cg. et l'autre affermée avec la métairie du Bois-l'Abbé	Mémoire.

(1) Cette chapelle était située dans l'église du monastère; pour sa desserte, les Visitandines devaient 60 l. aux Bénédictins; mais, aux fins d'un arrangement amiable entre le recteur de Saint-Jean, chapelain de Plaisance, et ceux-ci, elles payaient cette somme au recteur qui en remettait la moitié aux Bénédictins.

(2) Jusqu'en 1768, les Bénédictins eurent le droit de prendre dans la forêt de Rennes tout le bois nécessaire à leur chauffage et aux réparations de leur monastère. Un arrêt du Conseil limita, en 1768, leur privilège à 30 charretées de bois de chauffage.

En Saint-Martin de Rennes. — Toutes les dîmes (au 11e, mais beaucoup ne veulent payer qu'au 12e), affermées avec la métairie du Bois-l'Abbé	Mémoire.
En Betton. — Moitié des dîmes de Rigné (au 13e); fermier, M. Hélias.....	600 l.
En Brécé. — Partie des dîmes (au 11e); abandonnées au recteur pour port. cg.; il rapporte en outre à l'abbaye.....	162 l.
En Cesson. — Trait de Nantiveuil; fermiers, MM. Gouin.....	30 l.
Trait de Normandière, affermé avec les dîmes de Coglès.....	Mémoire.
En Coglès. — Les 2/3 des dîmes (au 11e), avec un petit fief, l'emplacement d'une grange, une aire à battre et un fournil, le tout près de l'église, et en outre le trait de Normandière, en Cesson, affermé autrefois séparément 12 l. (le reste des dîmes est abandonné au recteur pour port. cg.); fermiers, MM. Gouin de la Germondais, de Fretay en Le Chatellier, pour 1.800 l., avec p. de v. de 1.800 l. pour 9 ans, soit.....	2.000 l.
En Cornillé. — Moitié des dîmes (au 12e); les srs Peltier, fermiers, paient 500 l., les pensions du recteur et du vicaire (1), 5 l. à la fabrique et un p. de v. de 1.200 l. pour 9 ans, soit.....	1.163 l. 6 s. 8 d.
En Lécousse et Saint-Germain-en-Coglès. — Les deux traits de Saint-Melaine ou de la Bayette (au 11e), affermés à M. Deshayes pour 400 l. et 3 douzaines de serviettes, soit.....	454 l.

(1) Pour moitié seulement, l'autre partie incombant aux Bénédictins de Vitré.

En La Mézière. — Les 2/3 du trait de Montbourcher (au 13e, l'autre tiers est abandonné au recteur); affermés à Olivier Lédé pour 198 l. et 2 M. fr., soit..... 260 l. 10 s.

En Marcillé-Raoul. — Dîmes, affermées avec le prieuré ..... Mémoire.

En Melesse. — Dîmereau de Beaucé, affermé à M. Anneix..... 18 l.

En Noyal-sur-Seiche. — Trait aux Moines, sur grains, et trait du Bourg, sur chanvre, lin et filasse (au 11e, mais les décimables ne veulent payer qu'au 12e et au 13e), affermés à Michel Noyal pour 116 l., 3 M. fr. et 25 livres de beurre, soit..... 220 l.

En Noyal-sur-Vilaine. — 7 traits (au 11e, mais on ne veut payer qu'au 12e et au 13e); fermier, M. Groult, de Beauvais... 3.050 l.

En Pacé. — 7 traits (au 11e) :

Trait du Bourg, affermé à Jean Davy pour 900 l., 4 M. fr. et 1 M. avoine, avec p. de v. de 600 l. pour 9 ans, soit..... 1.105 l. 11 s. 6 d.

Trait du Breil, affermé avec la métairie des Landelles ..... Mémoire.

Trait de la Bretonnière, affermé à Jean Berthelot pour 480 l., 16 M. fr. et 120 livres de beurre, soit..... 1.034 l.

Trait du Cheminet, affermé à Pierre Durand pour 753 l. 6 s. 8 d. et 100 liv. de beurre, soit ..... 798 l. 6 s. 8 d.

Trait de Gon, affermé à Yvonne Berthelot pour 1.020 l., avec 372 l. de p. de v. pour 9 ans, soit..... 1.061 l. 6 s. 8 d.

Trait de Place, affermé à Jean Sauvé. 920 l.

Trait de la Tiérière, cédé au recteur pour port. cg.....	Mémoire.
Trait de Tixue, abandonné au recteur en échange de ce qu'on lui doit (novales, 18 M. de seigle et 4 messes hebd.)	Mémoire.
En Pocé. — Les 2/3 des grosses dîmes, au 11e (l'autre tiers est abandonné au recteur pour port. cg.), affermés à M. Mellet du Louvre, de Vitré, pour 1.200 l., et, en outre, 120 l. à la chapelle, 36 l. à la sacristie et 1.200 l. de p. de v. pour 9 ans, soit.....	1.489 l. 6 s. 8 d.
En Saint-Symphorien. — 1/3 des dîmes, au 13e (1/3 a été d'autre part abandonné au recteur pour port. cg.), et un fief, affermés à M. Gersin pour 500 l., avec p. de v. de 600 l. pour un bail de 18 ans, soit	533 l. 6 s. 8 d.
En Thorigné. — Dîmes, affermées avec le prieuré	Mémoire.
En Vern. — 9 traits (au 12e) :	
Traits de Gaudon, d'Outre-Seiche, des Communes et de la Bretonnière, abandonnés au recteur pour portion congrue.....	Mémoire.
Trait de l'Infirmerie, affermé au recteur	72 l.
Trait du Crapaudet, affermé à Jean Savin pour 190 l. et 100 livres de beurre, soit.....	234 l. 16 s.
Trait de Launay-Peillac, affermé à M. de la Chalotais pour.....	375 l.
Trait de Villegât, affermé à Pierre Perlemoine pour 200 l. et 25 livres de beurre, soit.....	211 l. 4 s.
Total.....	15.805 l. 14 s. 10 d.

4° Immeubles :

I. — Dans la ville de *Rennes :*

Jardin du monastère, non affermé.....	800 l.
Jardin de la Vigne, contigu au précédent, non affermé	700 l.
Le Thabor, « n'est qu'un objet de dépense ».....	Mémoire.
Portion de jardin, joignant la Vigne, affermée à l'intendant (arriéré, 4 ans)...	200 l.
Terrain entre les églises Notre-Dame et Saint-Jean, affermé	24 l.
2 chambres dans le couvent, affermées à l'intendant pour dépôt d'archives.....	80 l.
Rue Saint-Melaine. — Four à ban, avec maison de la Boule-d'Or et jardin, affermés (arriéré, 4 ans).....	150 l.
Masures et jardins, dits de l'Infirmerie, affermés (arriéré, 3 ans 1/2).....	150 l.
Barre Saint-Just (faub. de Fougères). — Ancienne chapelle Saint-Just, affermée à l'intendant comme remise (arriéré, 5 ans).....	60 l.
Maison et jardin de l'Aumônerie, et champ près le pavé de Maurepas (4 jx.), affermés.....	230 l.
Autre jardin de l'Aumônerie (18 c.), affermé	18 l.

II. — A la campagne :

En Saint-Aubin de Rennes. — Métairie du Bois-l'Abbé (bâtim., jardins et bois, 2 jx. 5 c.; lab., 16 jx. 15 c.; prés, 7 jx. 40 c.), les dîmes de la paroisse Saint-Martin et la moitié de celles de Saint-Aubin (au 11e, mais beaucoup ne veulent payer qu'au 12e), le tout affermé

à la veuve Ruë pour 1.400 l., 25 M. fr., 8 char. de paille, 100 livres de beurre et 4 douz. de serviettes, soit..... 2.420 l.

En Saint-Martin de Rennes. — Métairie de la Buanderie (bât., jardins et vergers, 3 jx. 30 c.; lab., 21 jx. 5 c.; prés, 9 jx. 19 c.) et les champs d'Etival (8 à 9 jx.), le tout affermé pour 600 l., 300 livres de beurre et 1 douzaine de serviettes ..... 753 l.

Prairie de Trublé; produit, année commune, 64 milliers de foin évalués... 960 l.

Pré Méen, derrière l'Eglise Saint-Martin, affermé ..... 172 l.

En Châtillon-sur-Seiche. — Pré du Feil, ou pré aux Moines, affermé..... 30 l.

En Pacé. — Métairie des Landelles (bât.; jardins, 70 c. 12 p.; lab., 67 jx. 26 c.; pré, 62 c.; jannaie, 2 jx. 10 c.; futaie, 62 c.), et dîmes du Breil (au 13e), le tout affermé à Pierre Guérin pour 1.180 l., 10 M. fr., 12 M. avoine et 200 livres de beurre, soit..... 1.721 l.

En Pocé. — Petit emplacement près le presbytère, affermé..... 11 l. 10 s.

Total..... 8.469 l. 10 s.

5° Prieurés unis :

Prieuré de Marcillé-Raoul (uni au Petit-Couvent) : Les 2/3 des dîmes des grains et la moitié de la dîme des lins, chanvres et filasses; la maison et métairie de la Maison-Blanche (bât. et jardins, 1 jl.; lab., 28 jx. 60 c.; pré, 1 jl.); le tout affermé au sr de la Fosse pour 1.800 l., avec p. de v. de 1.200 l. pour un bail de 9 ans, soit..... 1.933 l. 6 s. 8 d.

Prieuré de Thorigné (uni à la sacristie) : Toutes les grosses dîmes de la paroisse (les novales sont laissées au recteur), maison priorale et dépendances (13 c. 10 p.), le tout affermé à François Cotterel pour 1.310 l. et 15 M. fr., avec p. de v. de 300 l. pour un bail de 9 ans, soit ..... 1.812 l. 1 s. 8 d.

Total des revenus..... 33.542 l. 3 s. 2 d.

Dans cette somme, les pots-de-vin sont comptés pour 774 l. 13 s. 4 d.

CHARGES :

1° Rentes constituées :	Capital.	Rente.
A M. Le Gault (8 avril 1745).....	2.000 l.	80 l.
Au sieur Harembert (20 mai 1754).....	2.500 l.	125 l.
Aux religieuses hospitalières de Vitré (6 avril 1756) [2 années sont dues]....	3.000 l.	150 l.
Aux Chanoines réguliers de Beaulieu, près Dinan (1er avril 1757).....	11.000 l.	500 l.
Aux dlles Harembert (5 décembre 1759).	3.000 l.	150 l.
Aux dlles Oren, de Dinan (18 août 1760).	2.000 l.	95 l.
Aux dlles Lamarre (5 mars 1762).....	2.000 l.	100 l.
Au sieur Périgault (8 avril 1762).....	2.000 l.	100 l.
A la dlle La Palère, dame Bude (9 avril 1762)	3.000 l.	150 l.
Aux Carmes déchaussés de Brest (29 décembre 1762) [7 années sont dues]	4.000 l.	200 l.
A Mme Vve Malherbe (17 mars 1763).....	3.500 l.	175 l.
A M. Leprince (1er avril 1763).....	5.000 l.	250 l.
Au général de Saint-Jean de Rennes (24 décembre 1764).....	5.000 l.	250 l.
A Mme Vve Bigot (22 juin 1765).....	3.000 l.	150 l.
A M. Mauvy de Carcé (6 sept. 1765)...	8.000 l.	400 l.
A M. l'abbé de Pezée (11 février 1768).	12.000 l.	480 l.
A la dlle Preux (12 février 1768).....	5.000 l.	200 l.

	Capital.	Rente.
Aux d[lles] Harembert (6 novembre 1768).	2.500 l.	100 l.
Au sieur de la Marre, avocat (19 novembre 1772)	2.000 l.	100 l.
Aux Cordeliers de Vannes (1[er] octobre 1774) [2 années sont dues]	5.500 l.	275 l.
A l'hôpital de Martigné en Anjou (novembre 1775)	3.000 l.	150 l.
A Louise Lelièvre, femme Pierre Baratte (16 fevrier 1776)	4.000 l.	200 l.
Aux religieuses hospitalières de Vannes (22 juillet 1782)	3.000 l.	150 l.
Aux d[lles] Harembert (6 août 1782)	2.000 l.	100 l.
Aux Ursulines de Hennebont (15 novembre 1782) [2 années sont dues]	8.000 l.	400 l.
A M[me] Pitteu (23 août 1783)	3.000 l.	150 l.
Totaux (26 articles)	109.000 l.	5.180 l.

2° Rentes viagères :

A M[me] de la Souallaye (21 oct. 1756)	14.500 l.	1.450 l.
A M[me] de la Pajotière (15 janv. 1759).	20.000 l.	2.000 l.
A M[lle] Boussé de la Chapelle (27 septembre 1760)	2.000 l.	200 l.
A M[lle] Lemétayer de Kerdaniel (25 novembre 1761)	4.700 l.	400 l.
A M[lle] Champion de Cicé (5 mai 1762).	2.000 l.	200 l.
A M[lle] Robert (6 juillet 1764)	6.000 l.	600 l.
A l'abbé des Achards (4 octobre 1771).	4.000 l.	400 l.
A M[me] V[ve] Clémenceau (20 avril 1777)	12.000 l.	1.200 l.
Totaux (8 articles)	65.200 l.	6.450 l.

3° Portions congrues :

Aux recteurs et aux curés :

de *Saint-Martin de Rennes*	1.050 l.
de *Cornillé*, pour moitié	525 l.
de *Marcillé-Raoul*	1.050 l.
de *Noyal-sur-Seiche*, pour supplément	106 l.
de *Pacé*, pour supplément	240 l.

de *St-Germain-en-Coglès*, pour supplément.	25 l. 15 s.
de *Saint-Symphorien*, pour supplément.....	20 l.
de *Thorigné*	300 l.
Total.....	3.416 l. 15 s.

4° Dessertes :

Au chapelain de *Coglès*.....	93 l. 12 s.
de *Marcillé-Raoul*.....	60 l.
Aux chapelains de *Pocé*.....	600 l. (1)
Aux chanoines de *Rillé* (sur les dîmes de Marcillé-Raoul)	280 l.
A la fabrique de *Cornillé*, 5 l., payés par les fermiers des dîmes.....	Mémoire.
A la fabrique de *Pacé*.....	6 l.
Total.....	1.039 l. 12 s.

5° Charges diverses :

Décimes et droits cathédratiques.....	1.456 l. 6 s.
Pour la Caisse économique.....	960 l.
Pour le Régime	268 l.
Pension de l'abbé de la Bove, ancien prieur du Pont-Saint-Rémy	1.200 l.
Pension du syndic.....	10 l.
Serpent, bedeaux, enfants de la sacristie, sonneurs, blanchisseuses et lingères.....	600 l.
Cire, huile des lampes, chandelles du chœur.	600 l.
Blanchissage du linge de la communauté.....	600 l.
Gages et capitation des domestiques et jardiniers	1.200 l.
Médecin, chirurgien, apothicaire	400 l.
Réparations locatives.....	2.000 l.
Aumônes	400 l.
Total.....	9.694 l. 6 s.
Total des charges.....	25.680 l. 7 s.

(1) La déclaration du fermier des dîmes porte qu'il devait payer, outre le prix de son bail, 120 l. à la chapelle et 36 l. à la sacristie; les Bénédictins ne font nulle part mention de ces charges.

REVENU NET DES PRIEURÉS NON UNIS

Les religieux de Saint-Melaine disposaient, au XVIII[e] siècle, des revenus de plusieurs prieurés non unis, attribués cependant à des titulaires particuliers qui tous étaient des bénédictins étrangers à l'abbaye. Ces revenus entraient dans une caisse spéciale, administrée par le R. P. procureur qui en rendait un compte distinct (voir plus bas). En 1785 et 1786, l'abbaye perdit les revenus des prieurés de Beauchesne, des Brûlais et de Moncontour.

Ni la déclaration du prieur, ni le procès-verbal des officiers municipaux ne mentionnent les charges particulières de ces prieurés en 1790. On en trouvera l'état plus loin, d'après un document de 1772.

I. — *Prieuré de Betton* (Saint-Martin). — Titul., dom Nicolas Renaudin.

En Betton. — Dîmes (au 13[e]), droits seigneuriaux et immeubles (bât., 26 c.; jardins, 40 c.; pré, 3 jx., 40 c.; jannaie, 3 jx. 12 c.; taillis, 1 jl. 64 c.), affermés à M. Elias 1.800 l., avec p. de v. de 2.400 l. pour 9 ans, soit[(1)] ..... 2.066 l. 13 s. 4 d.

II. — *Prieuré de Châtelaudren* (N.-D. du Tertre). — Titul., dom Raoul Lamandé,

En Plouagat. — Dîmes (au 12[e]) : Le tiers dans les traits des Maros et de Kerhamon; les traits de Querarquello, de Hirquello, de Bodandie, des Cours de l'Eglise, Manachdu, de la Bastardière et de Lanlef; le tout affermé ..... 380 l.

(1) Le fermier déclare (27 septembre 1790) un fermage de 2.400 l., avec le même p.-de-v. Il devait acquitter, en outre du prix de son bail, les charges suivantes :

A la fabrique de Betton	71. 10 s.
Au recteur, pour messes de fondations	62 l. 8 s.
Au chapitre de l'abbaye	71. 10 s.
10 milliers de paille à l'abbaye.	

III. — *Prieuré de Guingamp* (Saint-Sauveur). — Titul., dom Dudouy.

En Saint-Sauveur de Guingamp : 1° Fief (ayant valu 27 l. 16 s. 8 d., 91 bx. fr., 2 bx. avoine grosse, 5 bx. mouture, 6 chapons, 8 poulets et 5 poules). Haute, moyenne et basse justice, greffe, lods et ventes, droits de foire et de coutume.

2° Four et moulin banals.

3° Rentes foncières (15 l. 7 s.), pour afféagement de 2 maisons.

4° Dîmes : sur le poisson (2 d. par charge et le tiers des « dorés »); sur le sel (« de la main sur les 2 doigts » de ceux qui le débitent, et 1 écuellée par charge de cheval de ceux qui viennent de Guérande à Guingamp); quelques dîmes de grains au 12e.

5° 10 pièces de terre données à convenant (rentes, 166 l.) — Le tout affermé à M. Homo avocat. (Le vicaire jouit de la maison priorale.)..... 600 l.

IV. — *Prieuré de N.-D. de Hédé.* — Titul., dom J.-B. Giron.

1° Fief, très négligé, en *Hédé* et paroisses voisines; lods et ventes; moyenne et basse justice; droit de bouteillage (2 pots par pipe de boisson débitée ou vendue à Hédé).

Dîmes : La totalité à *Bazouges* (au 13e); un dîmereau en *Tinténiac;* un autre en *La Chapelle-Chaussée.* — Immeubles en *Hédé et Bazouges* : maison, cour et jardin de 47 c., 5 pièces en lab. et jannaie (13 jx. 73 c. 20 p.) et 2 prairies (5 jx. 57 c. 12 p.).

Le tout affermé ..... 1.500 l.

2° *En Pleumeleuc.* — Le tiers d'un trait de dîmes, affermé ..... 236 l.

Portion dans le tiers d'un autre trait, affermée 1.000 l., avec p. de v. de 300 l. pour un bail de 9 ans, soit..... 1.033 l. 6 s. 8 d.

3° *En Saint-Brieuc-des-Iffs.* — Les 2/3 des dîmes, affermés.....	513 l. 13 s. 4 d.
4° *En Vignoc.* — La moitié des dîmes, affermée aux frères Lebrun.....	852 l. (1)
Total.....	3.136 l.

V. — *Prieuré de Montfort* (Saint-Nicolas). — Titul., dom Laurent Gallais.

En Bédée. — La moitié des dîmes dans les traits suivants (au 12e) (2) :	
1° Traits du Domaine et de Telouët, affermés 853 l. 6 s. 8 d., 6 mines d'avoine et 100 livres de beurre; soit, pour moitié.	490 l. 17 s. 3 d.
2° Traits du Coudray et de Blavon, affermés 1.244 l. 6 s. 9 d., et 6 mines d'avoine; soit, pour moitié.....	663 l. 17 s. 10 d.
3° Trait de Pellan, affermé 598 l., 4 mines d'avoine et 90 livres de beurre; soit, pour moitié.....	344 l. 16 s. 4 d.
4° Trait de Jardret, affermé 550 l., 5 mines d'avoine et 80 livres de beurre; soit, pour moitié.....	327 l. 15 s. 5 d.
5° Petit trait, ou trait du Bourg, affermé 960 l. (3), soit.....	475 l.
6° Trait de Saint-Vinat, affermé 699 l. 6 s., soit.....	349 l. 13 s.
7° Trait de Balensacq, affermé 900 l., 6 mines d'avoine et 72 l. de beurre; soit, pour moitié.....	507 l. 18 s. 6 d.
8° Trait de Rohel, affermé 360 l., soit	180 l.

(1) Un nouveau bail porte le fermage à 1.000 l. à partir de la récolte de 1789, avec pot-de-vin de 240 l. pour 9 ans.

(2) L'autre moitié des articles exploités en Bédée appartient au prieur de Bédée. Les deux moitiés de chaque article sont toujours affermées par un seul bail à un même fermier.

(3) Le fermier dudit trait est tenu en outre d'acquitter toutes les charges du prieuré.

Moitié d'un droit de foire, affermé 100 l., soit	50 l.
Moitié d'un rôle rentier, évalué 250 l., soit	125 l.
En Bréteil. — Toutes les dîmes (au 12e), affermées au recteur	1.500 l.
Une rente féodale, en blé et en argent, évaluée	40 l.
En Montfort. — Maison priorale et dépendances (jardin, 5 c.; verger, 24 c.; champ du Thabor, 24 c.; prairie, 1 jl.); le tout affermé	75 l.
En Pleumeleuc. — Moulin aux Moines, avec jardin et prairies (tot., 2 jx. 20 c.), affermé	90 l.
Total	5.219 l. 18 s. 4 d.

VI — *Prieuré de Saint-Gilles.* — Titulaire, dom J.-F. Dupuy.

En Saint-Gilles. — Dîmes du trait de Travoret, affermées 803 l. 8 s. 8 d. et 100 livres de beurre, soit	848 l. 8 s. 8 d.
En Clayes. — Dîmes du trait de la Perrière, affermées 600 l., avec p. de v. de 250 l. pour un bail de 9 ans, soit	627 l. 15 s. 6 d.
Total	1.476 l. 4 s. 2 d.
Revenu total des prieurés	13.878 l. 15 s. 8 d.

Dans cette somme, le montant des pots de vin est compté pour ..... 327 l. 15 s. 6 d.

COMPTES :

1° Extraits des journaux de recettes et de dépenses (avec sommaires annuels), de 1784 à 1789 (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H 16 et 18) :

	1784	1785	1786	1787	1788	1789
Recettes :	—	—	—	—	—	—
Ordinaire	16.476 l. 4 s. 8 d.	16.355 l. 4 s.	16.095 l. 18 s.	17.899 l. 16 s.		13.012 l. 8 s.
Vente des Espèces	4.696 l.	4.325 l. 5 s.	5.131 l.	1.552 l.		6.091 l.
Casuel	1.427 l.	671 l.	4.723 l. 15 s.	335 l.		1.820 l.
Prieurés non unis (1)	954 l. 14 s.	600 l.	600 l.	3.000 l.		»
Subsistance et pension du sindic.	13.132 l.	13.685 l.	12.185 l.	7.875 l.		2.100 l.
Reprises et restats	1.164 l.	4.093 l. 3 s. 6 d.	3.407 l. 18 s.	3.436 l. 11 s.		3.571 l. 9 s.
Pension des novices	»	»	»	»		350 l.
Total	37.849 l. 18 s. 8 d.	39.729 l. 12 s. 6 d.	42.143 l. 11 s.	34.058 l. 7 s.		26.944 l. 17 s.
Dépenses :						
Nourriture	6.043 l. 14 s.	7.462 l. 9 s.	6.675 l. 5 s.	4.728 l. 8 s.		6.435 l. 1 s. 6 d.
Divers	1.658 l.	2.080 l. 4 s.	3.464 l. 12 s.	1.400 l. 16 s.		2.509 l. 2 s. 6 d.
Vestiaire	1.391 l. 4 s.	2.393 l. 8 s.	1.901 l. 16 s.	2.523 l. 4 s.		3.589 l. 10 s. 6 d.
Infirmerie et frais communs	2.135 l. 19 s. 6 d.	2.588 l. 12 s.	3.417 l. 12 s.	2.299 l. 6 s.		2.913 l. 3 s. 3 d.
Eglise	749 l. 12 s.	799 l.	1.008 l. 16 s. 6 d.	714 l. 8 s.		1.008 l. 5 s. 6 d.
Aumônes	182 l. 6 s.	213 l. 2 s.	437 l. 2 s.	227 l. 10 s.		131 l. 14 s.
Charges, rentes, gages	13.670 l. 12 s. 3 d.	14.757 l. 13 s. 6 d.	16.391 l. 7 s.	14.160 l. 9 s.		14.953 l. 16 s. 3 d.
Réparations	652 l. 16 s.	943 l. 14 s.	803 l. 8 s.	736 l. 13 s. 6 d.		538 l. 10 s.
Voyages, ports de lettres	1.318 l. 19 s.	1.259 l. 1 s.	1.481 l. 18 s.	1.080 l. 12 s.		963 l. 2 s.
Remboursements et acquits de dettes	9.925 l. 6 s.	6.038 l. 18 s.	7.089 l. 18 s.	5.976 l.		734 l. 16 s.
Dépenses pour les fonds qu'on fait valoir	654 l.	147 l. 12 s.	391 l. 18 s.	316 l. 16 s.		343 l. 4 s.
Procès	»	»	120 l.	430 l.		308 l.
Total	38.382 l. 3 s. 3 d.	38.683 l. 13 s. 6 d.	43.183 l. 12 s. 6 d.	34.594 l. 2 s. 6 d.	*On n'a pas de comptes complets pour l'année 1788.*	34.429 l. 19 s. 6 d.

(1) Un compte spécial leur est consacré; on ne porte ici que les sommes remises au cellérier sur la recette des dits prieurés; elles sont portées en dépense à leur compte spécial.

2° Extraits des comptes des prieurés non unis (Journaux de recettes et de dépenses, avec totaux annuels, 1783-1790. — Ibid., 1 H 16 et 18) :

	Recettes.	Dépenses.
1783	13.742 l. 3 s. 2 d.	7.754 l. 13 s.
1784	12.400 l. 5 s.	8.490 l. 6 s.
1785	11.525 l. 17 s. 5 d.	9.625 l. 18 s.
1786	12.391 l. 8 s. 2 d.	11.882 l. 15 s. (1)
1787	12.994 l. 10 s.	17.595 l. 4 s. (2)
1788	13.689 l. 16 s.	10.839 l. 15 s.
1789	11.297 l. 14 s. 1 d.	4.900 l. 19 s. 6 d.
1790 (de janvier à fin mars).	4.025 l.	5.240 l. 14 s.

Il est compté à part des excédents de recette, dont le comptable par conséquent ne se charge jamais dans la recette de l'année suivante.

La dépense comporte, d'une part, l'acquit des charges et réparations des prieurés, et, d'autre part, des avances au cellérier pour les besoins de la communauté.

DETTES ET CREANCES :

1° Extraits des divers « Etats des dettes actives et passives (immédiatement exigibles) du monastère de Saint-Melaine. » (du 1er août 1769 au 30 juin 1775. — Ibid., 1 H 18) :

Dettes actives :	1er août 1769.	14 janvier 1774.	25 janvier 1775.	30 juin 1775.
Dû par divers fermiers et débiteurs de rentes	»	6.013 l. 10 s.	7.616 l. 11 s. 6 d.	5.058 l. » s. 3 d.
Dettes passives :				
Emprunts sans intérêts	»	7.433 l. 19 s. 3 d.	3.992 l. 4 s. 9 d.	6.092 l. 4 s. 9 d.
Décimes	»	2.580 l. 12 s. 6 d.	2.580 l. 12 c. 6 d.	2.818 l. 9 s. 8 d.
Rentes	»	8.554 l. 11 s. 3 d.	8.256 l. 17 s. 3 d.	6.680 l. 2 s. 3 d.
Honoraires	»	3.655 l. 13 s.	2.633 l. 8 s.	2.680 l. 11 s.
Gages	»	1.198 l. 6 s. 8 d.	854 l. 8 s. 4 d.	854 l. 10 s. 7 d.
Ouvriers	»	4.769 l. 6 s.	3.958 l. 1 s. 6 d.	4.086 l. 9 s. 3 d.
Fournisseurs	»	20.820 l. » s. 11 d.	15.363 l. 9 s. 1 d.	18.583 l. 14 s. 10 d.
Portions congrues	»	4.322 l. 18 s.	3.630 l. 10 s.	»
Total	57.254 l. 11 s. 1 d.	53.335 l. 8 s. 8 d.	40.369 l. 11 s. 5 d.	41.806 l. 2 s. 4 d.

2° Situation en 1790 :

Dettes actives (Etat présenté à la municipalité le 25 juin 1790. — Ibid., 1 Q 301). — Total 29.361 l. 14 s. 1 d.

Il s'agit exclusivement des termes échus et non encore recouvrés

(1) En 1783 les Bénédictins jouissaient des prieurés de Betton, Châtelaudren, Saint-Sauveur de Guingamp, Hédé, Moncontour, Montfort et Saint-Gilles. Ils perdirent celui de Moncontour en 1785. Ceux de Bédée, de Beauchesne et des Brûlais leur avaient été enlevés quelques années auparavant.

(2) Payé 2.094 l. 15 s. pour réparations à Saint-Michel de Moncontour, et prêté 3.000 l. au cellerier.

des diverses rentes, redevances, dîmes, loyers, fermages, etc..., appartenant aux Bénédictins.

Dettes passives (Etat présenté à la municipalité le 17 mai 1790. — Ibid.) :

Aux fournisseurs (dont 13.633 l. 6 s. à M. Fontemoing, négociant à Libourne, pour vins et autres provisions)	31.299 l. 15 s. 1 d.
Termes échus des rentes constituées	6.605 l.
— — viagères et des pensions.	3.475 l.
Total	41.379 l. 15 s. 1 d.

« Il est dû en outre à plusieurs MM. Recteurs et Curés portionnaires de l'abbaye; mais, comme les circonstances et facultés ne nous ont pas permis d'y satisfaire lors de leur demande, que presque tous nos biens sont arrêtés, il nous est absolument impossible de donner un état exact et fidèle pour ce qui concerne cet objet. »

II. — *En 1729, 1751 et 1772 :*

Sources (1) : 1° « Déclaration des revenus temporels et des charges de l'abbaye de Saint-Melaine, tant de la mense abbatiale que de la mense conventuelle, faite en 1729 à MM. de l'Assemblée générale du Clergé de France et à MM. du Bureau ecclésiastique du diocèse de Rennes, pour satisfaire à la délibération de l'Assemblée générale du Clergé du 12 déc. 1726 » (20 septembre 1729; signée de Joseph Castel, prieur; Amand Le Moine, procureur, et Guillaume-Michel Allain, dépositaire. — Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H 18).

2° Déclaration faite au Bureau du diocèse de Rennes des revenus et des charges des Bénédictins de Saint-Melaine, « pour satisfaire à la déclaration du Roi du 17 août 1750 ». (10 mars 1751; signée de Mathurin Lefresne, prieur. — Ibid.).

3° « Etat général et circonstance de tous les biens et revenus, charges et affaires de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes » (6 avril 1772; signé de Malherbe, procureur. — Ibid.).

(1) Intéressants à confronter dans le détail, ces trois documents n'offrent pas de résultats qui soient comparables. Le premier est beaucoup plus bref que les deux autres et d'ailleurs très incomplet; on verra qu'il ne fait nulle mention de certains revenus dont l'abbaye jouissait certainement en 1729, en particulier de plusieurs rentes féodales et foncières. Aucune des deux déclarations ne porte le produit du casuel. Seule, d'autre part, la déclaration de 1751 évalue le revenu de la maison conventuelle. Parmi les charges, il est surprenant que l'on ne compte, en 1729 et en 1751, ni rentes constituées, ni pensions viagères, articles qui s'élèvent à 10.061 l. en 1772.

On remarquera que l'état de 1772 note et évalue à part les revenus en nature que les deux déclarations confondent dans l'évaluation générale de chaque article. Enfin, l'état de 1772 est le seul qui donne le revenu et les charges des prieurés non unis; c'est même le seul document qui nous éclaire sur le détail de leurs charges.

REVENUS :

	1729	1751	1772
	—	—	—
A) Mense conventuelle.			
1° Rentes et droits divers :		PERSONNEL : 16 profès et 8 novices.	
Rente sur le Palais du Parlement	218 l.	218 l. 15 s.	218 l. 15 s.
Rente sur l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (24 M. fr.)	360 l.	288 l.	24 M. fr.
Rente foncière sur les Carmélites de Rennes	100 l.	100 l.	100 l.
— sur la maison du Petit Saint-Melaine	»	100 l.	100 l.
Bois dans la forêt de Rennes	»	75 l.	Limité à 30 cordes par arrêt du Conseil de 1768.
Exemption des droits d'entrée à Rennes	»	120 l.	»
2° Dîmes :			
En Saint-Aubin de Rennes	Cédées pour port. cg.	»	»
En Saint-Martin de Rennes	Exploitées directement; estim., 500 l.	Exploitées directement; estim., 528 l.	Meslay. 200 l. +25 M. fr. +8 char. paille +3 douz. serviettes.
En Betton. — Dîmes de Rigné	Le sr Serpin, 200 l.	Pierre Hensroy, 220 l.	M. de la Tribonnière, 300 l. +7 l. 10 s. à la fabrique.
En Brécé	Port. cg. +65 l. (Arrangement avec le recteur.)	Port. cg. +65 l.	Port. cg. +65 l.
En Coglès	Le sr Lamy, 800 l	Le sr Lamy, 850 l.	Dlle Lamy, 700 l. (p. de v., 600 l.) (Pour les 2/3 des dîmes seulement, le recteur recevant l'autre pour port. cg.).
En Cornillé	René Sourdille et consorts, 465 l.	Georges Peltier, 465 l.	Georges Peltier, 240 l. +225 au recteur (p. de v., 2.000 l.)
En Lécousse et Saint-Germain en Coglès	Le sr Longuet, 180 l.	Dlle Le Goyer, 215 l.	Dlle Le Goyer, 230 l. (p. de v., 300 l.)

En La Mézière. — Trait de Montbourcher.....	François Davy, 190 l.	Jean Bertel et François Davy, 174 l.	M. Olivier Pé, 180 l. et 2 M. fr. (p. de v., 72 l.)
En Noyal-sur-Seiche	Julien Lesné, 130 l.	Le recteur, Port. cg. + 30 l.	Joachim Rouault, 106 l. et 3 M. fr.
En Noyal-sur-Vilaine. — Traits :			
du Bourg, avec rentes seign. et grenier.....	Clément Marchand, Pierre Legendre et Julien Behourd, 840 l.	Le sr Dogmané, 350 l.	
de Posé.....		Julien Menuet, 320 l.	
de la Rousselaye.....		Jean Chassé, 270 l.	
de Rocon et de la Tarterais.....	Le sr du Tertre-Martigné, 900 l.	Le sr de la Foucardière, 600 l.	M. Gault de Beauvais, dîmes et prieuré : 4.140 l.
de la Barre.....		Messière, 200 l.	« Il est bien intéressant » de conserver la ferme du » prieuré ; nos dîmes se- » raient sans lui bien dis- » créditées, vu le droit oné- » reux du prieur pour le » saut de gerbe. »
de la Taisnière.....	Julien Jamais, 200 l.	Achille des Ormes, 250 l.	
de Viaunay	Le sr Pasquier, 260 l.	Ch.-F. Loychon, 300 l.	
de Goiré	Jean Morel, 350 l.	Le sr du Tertre-Martigné, 300 l.	En 1729, en 1751 et en 1772, les Bénédictins prennent en conséquence le prieuré à ferme, des Jésuites, et le donnent à bail au fermier des dîmes.
du Noyer	Jean Morel, 100 l.	Guillaume Souëff, 100 l.	
d'Olivet.....	Pierre Bintin, 100 l.	Jacques Trépart, 90 l.	
de Launay	L'abbé Gouyon, 160 l.	François Georges, 170 l.	
des Onglées	»	Pierre Joly, 16 l.	
du Bois-Orcan	»	Le sr Chauvin, 30 l.	
En Pacé. — Traits : du Bourg.....		Jean Bon, 700 l.	Julien Berthelot, 650 l. + 4 M. fr. + 1 M. av. (p. de v., 600 l.)
de la Bretonnière.....		Jean David, 420 l.	Vve Robert Legendre, 240 l. + 16 M. fr. + 100 l. beurre (p. de v., 75 l.)

	1729	1751	1772
	—	—	—
du Cheminet	Jean Bon, Bertrand Turpin, les srs Saint-Jean et Baëtelay, 2.010 l.	Pierre Bon, 380 l.	Julien Berthelot, 500 l. + 100 livr. beurre (p. de v., 300 l.)
de Tixue		Julien Fourel, 400 l.	Au recteur, en échange de ce qu'on lui doit (novales, 18 M. seigle, 4 messes heb. et 6 l. à la fabrique).
de Gon et des Places	M. de la Rossignolière, 760 l.	Gilles Berthelot, 880 l.	Jean Berthelot et vve Fourché, 1.200 l. + 200 l. beurre (p. de v., 300 l.)
de la Tierière	Cédé pour port. cg.	Cédé pour port. cg.	Cédé pour l'anc. port. cg.
du Breil	Affermé avec la métairie des Landelles.		
En Pocé	Le sr Benoit, 600 l.	Le sr Morin, 600 l.	M. Séré du Teil, 650 l. (p. de v., 600 l.)
	Le recteur jouit du tiers des dîmes pour portion congrue.		
En Saint-Symphorien	Le sr Guissot, 200 l.	Le recteur, Port. cg. + 150 l.	Le recteur, Port cg. + 220 l. (p. de v., 300 l.)
En Vern. — Sur le trait de Launay-Peillac	Mlle du Challonge, 200 l.	Mlles Alain des Ecotais, 67 l.	M. Corbin, 300 l. + 25 l. de beurre (p. de v., 72 l.)
Traits : de Villegât	Pierre Josset, 80 l.	M. Le Gault des Ormeaux, 95 l.	M. Clémenceau, procureur à la Cour, 120 l. + 100 l. de beurre.
du Crapaudet et de Champeigné	Jacques Texier, 100 l.	Guillaume Fresneau, 120 l.	Gilles Fresneau, 120 l. + 25 l. de beurre (p. de v., 24 l.)
de Gaudon, de Vaugon, d'Outre-Seiche, des Communes, de la Bretonnière et de l'Infirmerie	Au recteur, pour portion congrue et 50 M. de seigle; il abandonna en outre ses novales et donna un p. de v. de 500 l., en 1755.		

3° Immeubles :			
A Rennes. — Le couvent et ses dépendances...	»	800 l.	200 l. (location du jardin de la Vigne).
Sur la métairie du Bois-l'Abbé, et dîmes en Saint-Martin.....	230 l.	260 l.	465 l. + 100 l. de beurre (le fermier prend 6 milliers de foin dans Trublé).
Sur la métairie de la Buanderie.....	150 l.	400 l.	400 l. + 300 l. de beurre (le fermier jouit du regain de Trublé).
Prairie de Trublé.....	380 l.		(p. de v., 300 l.) Exploitée directement; produit évalué 500 l.
En Pacé. — Métairie des Landelles et dîmes du Breil	500 l.	En argent et en nature : 896 l.	976 l. + 10 M. fr. + 12 M. avoine.
B) **Petit Couvent** :			
1° Rentes :			
Rentes foncières et féodales sur diverses maisons à Rennes.....	»	36 l.	23 l. 9 s. 1 d.
Rente foncière sur le Clos Bouvier.....	»	15 l.	15 l.
— sur les Ursulines de Hennebont.	»	30 l.	30 l.
Redevances pour la chapelle de Plaisance.....	»	30 l.	30 l.
— de divers prieurés.....	»	40 l. 10 s.	21 l.
Rente constituée sur les Etats de Bretagne.....	»	»	320 l.
— sur la Ville de Nantes.....	»	»	57 l. 18 s. 3 d.
2° Dîmes :			
En Cesson. — Dîmereau de Normandière.....	»	Jean Rioux, 12 l.	Mlle Lamy, 12 l.
Dimereau de Nantiveuil.....	»	Vve Chassé, 20 l.	M. Noël Chevy, 27 l.
En Melesse. — Trait de Beaucé.....	»	Joseph Prioul, 6 l.	Abandonné à M. de Rosnyvinen qui en distribue le produit aux pauvres.

	1729	1751	1772
	—	—	—
En Vern. — Sur le trait de Launay-Peillac..	Part non déterminée dans le bail de Mlle du Challonge.	Mlles Alain des Ecotais, 23 l.	Part non déterminée dans le bail de M. Corbin (voir Mense).
3° Immeubles :			
A Rennes. — Four à ban, rue Saint-Melaine	250 l.	200 l.	250 l.
Sur la métairie du Bois-l'Abbé.....	70 l.	70 l.	Compris dans le fermage porté ci-dessus (Petit-Couvent).
— de la Buanderie et Trublé..	»	250 l.	
Pré Méen	»	80 l.	100 l.
En Châtillon-sur-Seiche. — Prairie du Feil, ou pré aux Moines.....	80 l.	80 l.	Non louée. Devrait produire 90 l. ou 100 l. ; mais « elle est devenue » un marais affreux de- » puis les travaux de la » mine de Pontpéan ».
4° Prieuré de Marcillé-Raoul.....	Le sr de la Fosse, 1.100 l.	Le sr de la Fosse, 1.000 l.	Le sr de la Fosse, 1.100 l. (p. de v., 420 l.)
C) **Offices claustraux :**			
1° Fiefs et rentes :			
Fief de l'Aumônerie, à *Rennes*.....	»	25 l. 5 s.	224 l. 16 s. 10 d.
Fief de *Montgermont*.....	»	101 l.	et 5 bx. fr.
Rente foncière sur l'Hôtel de Cornulier, à *Rennes*.....	»	100 l. 5 s.	100 l. 5 s.
Rente constituée sur la ville de Rennes, pour lods et ventes de l'hôtel de Cornulier.....	»	»	543 l.
Rente constituée pour l'achat du même hôtel...	»	»	1.160 l.
2° Dîmes :			
En Saint-Jean de Rennes.....	»	Ne produisent rien.	»
3° Immeubles :			
A Rennes. — Maisons de l'Infirmerie, rue Saint-Melaine.....	150 l.	100 l.	72 l.

La salerie	»	80 l.	200 l.
Maison de l'Aumônerie	170 l.	150 l.	200 l.
Jardin de l'Aumônerie		10 l.	18 l.
Chapelle Saint-Just	»	59 l.	140 l.
Champ d'Etival	120 l.	Affermé avec la Buanderie.	(avec 2 chambres dans le couvent). »
4° Prieuré de Thorigné	Le recteur, 500 l.	Le recteur, 560 l.	M. Cotrel, 500 l. + 15 M. fr. (p. de v., 300 l.)
5° Casuel	»	»	1.000 l.
6° Pension du R. P. syndic	»	»	800 l.
Valeur des revenus en nature	Comprise, quand il y a lieu, dans l'évaluation de chaque article.		3.300 l.
Total des revenus	13.768 l.	15.700 l. 15 s.	21.312 l. 14 s. 2 d. Pour les baux courants, les pots de vin ont produit, en outre, 6.263 l.

CHARGES :

A) **Mense conventuelle :**			
Décimes de la mense	Voir plus bas.	246 l. 16 s.	Voir plus bas.
Droits synodaux à l'évêché de Rennes	»	22 l. 8 s. 4 d.	16 l. 8 s. 11 d.
Décimes du prieuré de Noyal	»	»	98 l. 14 s.
Portions congrues :			
St-Martin de Rennes. — Au recteur et au curé.	450 l.	450 l.	700 l.
Coglès. — Au recteur et au curé	450 l.	450 l.	Le recteur jouit du tiers des dîmes.
Cornillé. — Au recteur et au curé	230 l.	225 l.	350 l.
Noyal-sur-Seiche. — Au recteur et au curé	106 l.	»	106 l.

	1729	1751	1772
	—	—	—
Noyal-sur-Vilaine. — Au recteur et au curé...	650 l	750 l.	750 l.
Pacé. — Au recteur et au curé.....	18 M. seigle évaluées 200 l	»	240 l.
Saint-Germain-en-Coglès. — Au recteur, pour droits	15 l.	15 l.	27 l. 10 s.
Saint-Symphorien. — Au recteur.....	20 l.	20 l.	20 l.
Aux chapelains : de *Coglès*.....	90 l.	93 l. 12 s.	93 l. 12 s.
de *Pacé*.....	135 l.	200 l.	Le recteur jouit du trait de Tixue.
de *Pocé*.....	450 l.	400 l.	420 l.
A la paroisse de *Betton*, luminaire.....	7 l. 10 s.	7 l. 10 s.	7 l. 10 s.
— de *Pacé*, pain et vin de communion....	»	6 l.	Payés par le recteur.
Aux R. P. Jésuites, sur les dîmes de *Noyal-sur-Vilaine*.....	600 l.	570 l.	1.500 l.
A la seigneurie de la Gueldrais.....	»	40 l.	»
Au Chapitre de Rennes, sur le Petit St-Melaine..	»	2 l. 2 s.	2 l. 2 s.
Luminaire de l'église.....		680 l.	600 l.
Organiste, bedeaux, garçons de sacristie et sonneurs		400 l.	500 l.
Entretien des ornements et du linge.....		150 l.	»
Réparations.....		715 l.	Voir plus bas.
Jardiniers		400 l.	»
Capitation des domestiques.....	Voir plus bas.	10 l. 2 s. 10 d.	21 l. 3 s.
B et C) **Petit Couvent et offices claustraux.**			
Décimes de la sacristie.....		16 l. 18 s.	Voir plus bas.
— de l'aumônerie.....		18 l. 18 s.	
Droits synodaux pour Marcillé-Raoul.....		6 l. 19 s. 3 d.	6 l. 19 s. 3 d.

Portions congrues et desservies :			
Marcillé-Raoul. — Au recteur et au curé.....	540 l.	570 l.	760 l.
Thorigné. — Au recteur et au curé.....	450 l.	500 l.	450 l.
A l'ancien recteur, pension viagère en échange de la résiliation du bail viager qu'il avait.	»	»	300 l.
Aux chanoines de Rillé, sur les dîmes de *Marcillé*, 10 M. fr., évaluées.....	300 l.	280 l.	280 l.
Réparations.....	Voir plus bas.	420 l.	»
	Décimes, don gratuit, capitation : 380 l.	»	Décimes : 1.386 l. 14 s.
	Réparations, entretien de l'église : 1.500 l.	»	Médecin : 60 l.
Charges communes.....	»	»	Réparations : 2.400 l.
	»	»	Aumône fondée : 115 l. 4 s.
	»	»	Rentes constituées : 4.410 l.
	»	»	Rentes viagères : 5.650 l.
Total des charges.....	7.173 l. 10 s.	7.665 l. 6 s. 3 d.	21.271 l. 17 s. 2 d.

D) **Prieurés non unis** (en 1772) :

REVENUS :

I et II. — *Saint-Pierre de Bédée et Saint-Nicolas de Montfort :*

1° Maison priorale de Bédée, terres, et traits de dîme du Coudray et de Blavon, en *Bédée*, le tout affermé à la V^ve^ Chemin..... 560 l.
+ 20 M. de seigle et 6 M. d'avoine.

2° Dîmes affermées :

En Bédée. — Trait du Jardret, à Eveillard..... 500 l.
+ 80 livres de beurre (p. de v., 84 l.).
Trait de Saint-Vinat, à M. de Châteaubriand..... 636 l.
(p. de v., 100 l.).
Trait de Pellan, à François Rabineau..... 420 l.
+ 4 M. d'avoine + 80 livres de beurre (p. de v., 72 l.).
Trait de Balansacq, à Pierre Gillouais..... 630 l.
+ 6 M. d'avoine + 72 livres de beurre (p. de v., 200 l.).
Trait du Bourg, au recteur, qui tient le prieur quitte de 8 M. de seigle, 8 d'avoine, 6 messes hebdomadaires, 15 l. au prédicateur du Carême, et cède ses novales... 155 l.
Trait de Rohelle, au s^r^ Gaudon, greffier des prieurés... 190 l.
+ 3 M. d'avoine.
Trait du Domaine, à Pierre Tarteras..... 600 l.
+ 6 M. d'avoine + 100 livres de beurre (p. de v., 300 l.).
En Bréteil. — Moitié des dîmes, à Raoul Denieul..... 1.000 l.
+ 200 livres de beurre (p. de v., 300 l.).

3° Droits divers :

Droits de foire, affermés..... 110 l.
(p. de v., 20 l.).
Bailliages des 2 prieurés, estimés..... 150 l.

4° Immeubles :

En Montfort. — Prieuré..... 60 l.
En Pleumeleuc. — Moulin aux Moines..... 155 l.

III. — *Saint-Martin de Betton :*

Immeubles, dîmes et droits, affermés à M. Ruault de la Tribonnière..... 2.000 l.
et l'acquit de toutes les charges.

IV et V. — *Beauchesne et le Pont-Rémy Saint-Blaise :*

1° Immeubles :

En Brie. — Prieuré, affermé..... 300 l.
Pièce du Rifray, avec les deux petites dîmes de Chanteloup et des Trois-Maries, affermées à M. du Chastelier. 120 l.
Pièce du Perray, affermée..... 72 l.
Pièce du Grand-Clos, affermée..... 40 l.

2° Dîmes :

En Brie. — La Haye de Teillé, affermée à J. Jaret..... 12 l.
En Tresbœuf. — Dîmes, affermées à l'abbé Pattier..... 375 l. (1)
(p. de v., 300 l.).

3° Prieuré du Pont-Remy Saint-Baise :

Immeubles en *Dompierre-du-Chemin*, affermés..... 120 l.
(p. de v., 150 l.).

VI. — *Saint-Etienne des Brûlais :*

Immeubles, dîmes et droits, affermés à M. Rozi..... 1.500 l.
(p. de v., 2.000 l.).

VII. — *Châtelaudren :*

Affermé à M^me^ Delpeuch..... 240 l.
et l'acquit de toutes les charges (p. de v., 36 l.).

VIII. — *Saint-Sauveur de Guingamp :*

En régie. Produit évalué à..... 1.400 l.

IX. — *N.-D. de Hédé :*

1° Prieuré, terres et dîmes de *Bazouges*, affermés à M. de Martigné..... 1.100 l.
(p. de v., 240 l.).

2° Dîmes :

En Pleumeleuc. — 1/3 des dîmes, affermé à Maître André Pichon..... 600 l.
(p. de v., 72 l.).
1/3 des dîmes, affermé à la V^ve^ Chenar..... 600 l.
+ 6 M. d'avoine (p. de v., 300 l.).
En Saint-Brieuc des Iffs. — Dîmes, affermées à Olivier Rouault..... 330 l.
+ 20 M. d'avoine (p. de v., 72 l.).
En Vignoc. — Dîmes, affermées au recteur et à J. Lebrun, solidairement..... 650 l.

(1) « Les dîmes de Tresbœuf ne sont pas affermées à moitié valeur; il faut espérer » qu'au renouvellement du bail on ne se laissera pas surprendre par le vieux » chicaneur qui en jouit depuis longtemps ».

X. — *Saint-Michel de Moncontour :*

Affermé à MM. Henry et Glais de la Villeblanche..... 1.800 l.
(p. de v., 300 l.).

XI. — *Saint-Gilles :*

Dîmes :

Trait du Travoret, affermé à P. Morlas..... 500 l.
+ 100 livres de beurre (p. de v., 120 l.).
Trait de la Perrière, affermé à Jean Laisné, sous la caution de M. de Liray de la Bourdonnais..... 400 l. (1)

Total { en argent..... 17.325 l.
en nature..... 800 l.

Total général..... 18.125 l.

Les pots de vin des baux courants ont en outre produit 4.738 l.

CHARGES :

I. — *Saint-Pierre de Bédée :*

Décimes..... 603 l. 10 s.
Droits cathédratiques..... 11 l. 8 s. 8 d.

II. — *Saint-Nicolas de Montfort :*

Décimes..... 469 l. 10 s.
Droits cathédratiques..... 21 l.
Portion congrue du recteur de Saint-Nicolas..... 500 l.
Au chapelain..... 90 l.
A l'hôpital..... 30 l.
+ 20 M. de seigle.
Messes..... 93 l. 12 s.

VII. — *Saint-Martin de Betton :*

Décimes..... 346 l. 19 s.
Droits cathédratiques..... 6 l. 19 s. 3 d.
Les autres charges incombent au fermier.

IV. — *Beauchesne :*

Décimes..... 181 l. 2 s.
Droits cathédratiques..... 6 l. 19 s. 3 d.
A l'abbé des Achars..... 400 l.
Desserte des messes..... 156 l.

(1) « Il n'est pas à moitié valeur, mais comment le tirer des mains de M. de » Liray ou le décider à augmenter? »

V. — *Pont-Rémy Saint-Blaise :*

Décimes	22 l. 6 s.

VI. — *Saint-Etienne des Brûlais :*

Décimes	200 l. 6 s.
Au recteur de *Comblessac*	600 l.
Au curé de *Comblessac*	200 l.
Au curé des *Brûlais*	200 l.
Desserte des messes	62 l. 8 s.

VII. — *Châtelaudren :*

Toutes les charges incombent au fermier.

VIII. — *Saint-Sauveur de Guingamp :*

Décimes	180 l.
Au recteur et au curé de *Guingamp*	700 l.
Contribution au logement du recteur	10 l.
A la fabrique	3 l. 5 s.
Au régisseur	97 l. 10 s.

IX. — *N.-D. de Hédé :*

Décimes	431 l. 6 s.
Droits cathédratiques	6 l. 19 s. 3 d.
Portions congrues :	
Au recteur et aux curés de *Hédé*	900 l.
Au recteur et au curé de *Vignoc*	350 l.
Desserte de messes, à *Hédé*	93 l. 12 s.

X. — *Saint-Michel de Moncontour :*

Décimes	350 l.
Pension à l'abbé Chauvelin	1.000 l.
Au recteur et au curé de *Moncontour*, portion congrue et messes	693 l. 12 s.

XI. — *Saint-Gilles :*

Décimes	236 l. 16 s.
Droits cathédratiques	6 l. 19 s. 3 d.
Au recteur (1)	40 l.
Total { en argent	9.301 l. 19 s.
Total { en nature	420 l.
Total général	9.701 l. 19 s.

(1) On abandonne à celui-ci la maison priorale et les traits de Boculan et de Cassé, en échange des novales, de sa portion congrue et de celle de son curé, de 93 l. 12 s. pour messes et d'une aumône de 2 M. de seigle due aux pauvres.

III. — *En 1754 et 1769 :*

Extraits du Mémoire justificatif présenté en 1769 par le cellérier Dom Antoine Quinquet (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H 18) :

« Dom Antoine Quinquet, céllerier et procureur de ladite abbaye, » depuis le 1er août 1754, instruit depuis longtemps combien dans la » province et auprès de ses supérieurs on lui imputait le triste état » de Saint-Melaine, n'a pas cru pouvoir mieux se blanchir de ces » imputations... que de mettre sous les yeux de la Province assemblée » et du Chapitre même, représentant le corps tout entier, tous les » effets de son administration à compter du 1er août 1754 jusqu'au » 1er avril 1769... »

REVENUS :

1° Revenus en argent :

	1754	1769
Mense conventuelle	9.004 l. 15 s.	9.819 l. 15 s.
Petit couvent	3.552 l. 17 s. 4 d.	3.626 l. 91 s. 4 d.
Offices claustraux	583 l. 6 s. 10 d.	1.950 l. 13 s. 10 d.
Total	13.140 l. 19 s. 2 d.	15.396 l. 18 s. 2 d.

2° Revenus en nature :

	1754		1769	
Froment	59 M. 5 bx., à 18 l. la M.,	1.073 l. 5 s.	94 M. 5 bx., à 20 l. la M.,	1.892 l. 10 s
Blé noir	30 M. » bx., à 8 l. la M.,	240 l.	46 M. » bx., à 10 l. la M.,	460 l.
Orge	2 M. » bx., à 10 l. la M.,	20 l.	4 M. » bx., à 14 l. la M.,	56 l.
Avoine	33 M. 2 bx., à 8 l. la M.,	266 l.	95 M. » bx., à 8 l. la M.,	760 l.
Seigle	13 M. 4 bx., à 12 l. la M.,	162 l.	38 M. » bx., à 14 l. la M.,	532 l.
Paille	7 charretées, à 6 l. la ch.,	42 l.	12 charretées, à 6 l. la ch.,	72 l.
Foin	4 — à 15 l. la ch.,	60 l.	45 — à 15 l. la ch.,	675 l.
Beurre	122 livres, à 6 s. la L.,	36 l. 12 s.	1.482 livres, à 6 s. la L.,	444 l. 12 s.
Bois	30 charr., mes. du Roi, val. 45 c., à 5 l. la c.,	225 l.	30 charr., val. 45 cordes, à 5 l. la corde	225 l.
Total		2.124 l. 17 s.		5.117 l. 2 s.

3° Revenus des Prieurés non unis :

	1754	1769
Bédée et Montfort	4.417 l.	4.956 l.
Les Brûlais	1.400 l.	1.500 l.
Hédé	2.110 l.	3.170 l.
Saint-Gilles	860 l.	980 l.

	1754	1769
Châtelaudren	240 l.	240 l.
Gesté	1.000 l.	perdu en 1762.
Saint-Sauveur de Guingamp	860 l.	1.200 l.
Betton, récupéré en 1756	»	1.800 l.
Saint-Michel de Moncontour, récupéré en 1757	»	2.100 l.
Beauchesne, récupéré en 1756	»	919 l.
Pont-Rémy Saint-Blaise, récupéré en 1756	»	120 l.
Total	10.887 l.	16.985 l.
Total des revenus	26.152 l. 16 s. 2 d.	37.499 l. » s. 2 d.

CHARGES :

1° Décimes :

Mense conventuelle et petit couvent	276 l.	1.323 l. 10 s.
Offices claustraux	36 l. 16 s.	46 l. 2 s.
Prieurés : de Hédé	444 l. 16 s.	427 l. 10 s.
de Saint-Gilles	252 l. 10 s.	236 l.
des Brûlais	202 l. 18 s.	200 l. 6 s.
de Montfort	517 l. 15 s. 6 d.	469 l. 10 s.
de Bédée	661 l. 8 s. 4 d.	603 l. 10 s.
de Guingamp	155 l.	180 l.
de Gesté	payés par le fermier.	»
de Châtelaudren	id.	payés par le fermier.
de Beauchêne	»	179 l. 2 s.
de Betton	»	332 l. 18 s.
du Pont-Rémy Saint-Blaise.	»	22 l.
de Moncontour	»	332 l. 14 s.
Total	2.547 l. 3 s. 10 d.	4.353 l. 2 s.
2° Droits cathédratiques (y compris ceux des prieurés)	75 l. 14 s. 9 d.	89 l. 13 s. 3 d
3° Portions congrues aux prêtres :		
de *Coglès*	450 l.	700 l.
de *Saint-Germain en Coglès.*	15 l.	25 l.
de *Saint-Martin de Rennes.*	460 l.	700 l.
de *Noyal-sur-Vilaine*	750 l.	750 l.

	1754	1769
de *Saint-Symphorien*	20 l.	20 l.
de *Marcillé-Raoul*	510 l.	700 l.
de *Montfort*	300 l.	500 l.
de *Comblessac*	600 l.	900 l.
de *Guingamp*	315 l.	700 l.
de *Hédé*	»	900 l.
de *Moncontour*	»	700 l.
de *Thorigné*	»	700 l.
de *Cornillé*	»	125 l.
de *Vignoc*	»	350 l.
Total	3.420 l.	7.770 l.

4° Chapelains :

de *Pacé*	200 l.	»
de *Coglès*	93 l. 12 s.	93 l. 12 s.
de *Pocé*	400 l.	420 l.
de *Montfort*	90 l.	90 l.
de *Bréteil*	93 l. 12 s.	93 l. 12 s.
de *Marcillé-Raoul*	60 l.	60 l.
de *Comblessac*	62 l. 8 s.	62 l. 8 s.
de *Moncontour*	»	90 l.
de *Betton*	»	62 l. 8 s.
de *Beauchesne*	»	156 l.
de *Hédé*	»	93 l. 12 s.
Total	999 l. 12 s.	1.221 l. 12 s.

5° Rentes constituées	730 l.	4.410 l.
6° Rentes viagères	400 l.	5.710 l.
7° Pensions sur bénéfices	»	1.400 l.

8° Autres charges :

Au Collège de *Rennes*	600 l.	1.500 l.
Aux chanoines de Rillé	280 l.	280 l.
A la paroisse de *Betton*	»	15 l.
Au Chapitre de Rennes	2 l. 2 s.	2 l. 2 s.
A la fabrique de *Guingamp*	3 l. 5 s.	3 l. 5 s.
Pour le logement du recteur de *Guingamp*	»	10 l.

	1754	1769
Pour une aumône fondée.....	115 l. 4 s.	115 l. 4 s.
Pour le pain des pauvres de *Saint-Gilles*.....	4 l.	4 l.
A la fabrique de *Pacé*.....	6 l.	»
Au recteur de *Thorigné*	»	300 l.
Total.....	1.010 l. 11 s.	2.229 l. 11 s.
Total des charges.....	9.183 l. 1 s. 7 d.	27.183 l. 18 s. 3 d.
Excédent disponible.....	16.969 l. 14 s. 7 d.	10.315 l. 1 s. 11 d.

Dom Quinquet ajoute :

1° Que « lorsqu'il prit la manutention de la maison au 1er août 1754, » toute la province sait en quel état elle était. Elle manquait sûre- » ment des choses les plus essentielles, à ce point que les voisins four- » nissaient les draps pour les religieux passants; il n'y avait que » 21 draps et 171 serviettes tant fines que grosses, pas un lit à pouvoir » coucher décemment un voyageur, ni une chambre honnête; il a donc » fallu remonter la maison en entier sur ces objets. »

2° Qu'il a fait exécuter pour 75.834 l. 3 s. 10 d. de réparations; en 1768, on a dû en particulier reconstruire à neuf la métairie des Landelles « qui s'était totalement assolée sous elle-même. »

3° « Combien n'ont pas occasionné de dépenses les religieux » malades dont Saint-Melaine a été écrasé depuis 15 ans, les recol- » ligés qu'on a pris à tâche d'y envoyer dans les 4 premières années » de la régie de Dom Quinquet, la quantité de novices qui ont été » reçus sans pension et d'autres qui, en sortant, ne les ont point » payées? Rien que depuis 2 ans, il en a été admis au noviciat 13 à 14 » dont les uns ont resté plus ou moins longtemps; 4 seuls ont fait » profession, dont 2 ont payé. Et. s'il a été des novices bien coûteux » par des maladies secrètes dont ils se sont trouvés attaqués, combien » n'ont pas coûté les obédiences de jeunes profès allant à Marmou- » tiers, ce qu'on eût pu faire éviter à Saint-Melaine si on eût voulu » tenir un jeune profès à Redon ou autres maisons voisines. »

4° « Combien n'ont pas coûté les provisions de bénéfices et ceux » qu'on a fait rentrer?... »

5° « Le bail des dîmes de Noyal, pour les avoir de l'économe, coûte » près de 900 l. de faux-frais. »

6° « Qu'on réunisse à tout cela la chèreté des denrées depuis » 10 ans!... Le vin, par exemple (provision qui écrase la maison), » depuis 1757 n'a pas été au-dessous de 80 à 85 l. la barrique; même, » dans ces dernières années, il a coûté jusqu'à 109 l.; et il en faut, » pour la provision annuelle de la maison, de 35 à 40 barriques. »

ABBAYE DE SAINT-GEORGES DE RENNES [1]

(Bénédictines)

Sommaire : I. Etat des revenus et des charges : 1° en 1790; 2° en 1641; 3° en 1706; 4° en 1764; 5° en 1774 (avec distinction des deux menses et des différentes parties de l'administration de la mense conventuelle). — II. Extraits des comptes de la Grande Recette (1744-1784).

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration de l'abbesse (28 février 1790. — Arch. dép. d'I.-et-V., série Q [2]). — Inventaires des commissaires municipaux (14 mai 1790 et 2-17 mai 1792. — Ibid., 1 Q 300). — Déclarations de fermiers (1790. — Ibid., série Q). — Baux et titres divers (Ibid., 2 H¹, 38 à 45 et 325 à 328).

PERSONNEL :

Dames de chœur (26) : *Abbesse*, Julie Bareau de Girac. — *Prieure*, Madeleine-Françoise de Lesguen (63 ans). — *Dépositaire*, Françoise-Andrée de Launay (68 ans). — *Sacristes :* Marthe de Ravenel (62 ans); Emilie-Louise Pioger (26 ans). — *Boursière*, Bonne Hingant (60 ans). — *Cellérière*, Marianne de Ravenel du Bois-Faroge (60 ans). — *Grainetière*, Françoise Hingant de Saint-Maur (62 ans). — *Receveuses :* Angélique du Boisteilleul (64 ans); Anne-Marie Pioger (33 ans). — *Portières :* Françoise Pioger de Saint-Perreu (60 ans); Anne de la Forest (47 ans); Jeanne Nouël de la Ville-Heulin (33 ans). — *Tourières :* Marie de la Noë des Salles (45 ans); Anne Nouël de la Ville Heulin (39 ans); Jeanne-Françoise du Rocher (32 ans). — *Chantres :* Marie-Rose de Keriolet (56 ans); Françoise de la Moussaye (49 ans); Angélique Picot de Peccadeuc (29 ans). — *Infirmière*, Anne Leziart (45 ans). — *Maîtresses du Pensionnat :* Marie-Sidonie Pioger (32 ans); Marie-Madeleine Le Daën de Kermenenau (26 ans). — *Cuisinière*, Julie Bonin (48 ans). — *Sans emploi :* Ursule-Marie Lelimonier du Colledo (20 ans); Mathurine Lamour de Lanjegu (34 ans); Thérèse du Bois-Boissel (74 ans).

Sœurs converses (11) : Marie-Dorothée André (45 ans); Françoise Aubry (42 ans); Hélène Fablet (41 ans); Augustine Hindré (38 ans); Jacquemine Jarnier (60 ans); Marie Ladohier (45 ans); Marguerite Legendre (40 ans); Marthe Lesaige (37 ans); Anne-Charlotte Lucas (51 ans); Marie-Anne Sauvée (36 ans); Louise Soret (53 ans).

Sœur donnée : Gillette Jean.

(1) Fondée aux environs de 1032. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 256 et II, 257.

(2) Dans son *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Georges*, M. P. de la Bigne-Villeneuve a donné le texte intégral de cette déclaration.

Novices (3) : Françoise Jouneaux du Breilhoussoux; Marianne de Lavalette (18 ans); Marguerite du Plessix (25 ans).

Postulante : Marguerite-Rose Duplessix de la Hercherie (25 ans).

Chapelains : MM. Hardy et Moisan.

COUVENT ET MOBILIER :

« Notre monastère consiste dans une église, chapelles, maisons de » régularité, infirmeries, cours, jardins et en maisons et logements » pour nos chapelains, gens d'affaires, tourières et domestiques, qui, » bien loin de nous rapporter des revenus, demandent au contraire » des réparations considérables.

» Chaque religieuse a, dans sa cellule, un lit, une armoire, un » prie-Dieu et quelques chaises.

» Il n'y a en vrai commun que les ornements de l'église, qui ne » consistent que dans ceux nécessaires pour la décence du service » divin et la décoration des autels; que les ustensiles de la cuisine, » les tables et nappes du réfectoire, les lits, linges, armoires et » chaises des infirmeries, les lits des pensionnaires, les lits et linges » pour nos chapelains, nos tourières et domestiques, et les ustensiles » du jardin.

» Nous avons envoyé à la Monnaie de Nantes l'argenterie dont » nous pouvions nous passer.

» Nous n'avons aucun manuscrit dans notre bibliothèque qui n'est » composée que de vieux bréviaires et de quelques livres de piété et » d'histoire, le tout au nombre de 1.007 volumes. » (Déclaration de l'abbesse).

ARGENTERIE :

Un soleil, 5 calices dont un en vermeil, 2 ciboires, une custode, 6 burettes avec 2 bassins, 2 croix processionnales dont une dorée, une croix d'autel, 2 encensoirs et une navette, un bénitier, une lampe, une crosse, 2 reliquaires, 2 bras, une jambe, une tête, un coffret, une vierge dorée, 8 chandeliers et un candélabre (Inventaire des commissaires municipaux).

REVENUS :

I. — Rentes constituées sur :

L'Hôtel de Ville de Paris (11.800 l.).....	287 l. 10 s.
Le Clergé de France (rente provenant d'une déshérence)	20 l.
Le Chapitre de la cathédrale de Rennes (4.000 l.).	200 l.
Divers particuliers (5 articles de 11 à 128 l.).....	409 l. 16 s.
Total.....	917 l. 6 s.

II. — Dans l'Evêché de Rennes :

1° Droits seigneuriaux :

En Rennes. — Greffe de la juridiction de Rennes, affermé au sieur Pontallié..... 400 l.

Rentes du rôle du bailliage de l'abbaye, à Rennes (96 l. 14 s. 6 d. monnaie, 171 l. 6 s. tournois, 254 bx. 2/3 et 2 écuellées 2/3 de froment, 2 corvées, 2 cierges, un faix de jonc, une demie géline) ..... ?

Rentes du rôle de Sainte-Foy (15 s. et 1 boisseau 1/2 de froment)..... ?

En Rennes, Chantepie et Cesson. — Rentes des 2 bailliages de Saint-Hélier et de Chantepie et Cesson (24 s., 47 bx. de froment et 2 bx. d'avoine)..... ?

En Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande. — Rentes du rôle de Blosne (19 s. et 1 b. 7/12 de froment)..... ?

En Acigné. — Rentes des bailliages du Chesnay et d'Epinay (7 l. et 160 bx. de froment) ..... ?

En Brécé. — Rentes du rôle de la Mazure (42 s. 1 d. 1/3)..... ?

En Bruz. — Rentes du bailliage de la Pavais (15 s. environ)..... ?

En La Chapelle-Janson. — Greffe de la juridiction de La Chapelle-Janson, affermé à Cloutier (bail du 30 nov. 1785) 40 l.

Rentes de la seigneurie de La Chapelle-Janson .....[1] 133 l. 19 s. 9 d.

En Chavagne. — Rentes du rôle de Chavagne (4 l. 13 s. 6 d., 1 bx. 1/4 de froment, 19 douzaines d'œufs et 2 oies)... ?

(1) Dont 130 l. pour l'afféagement des bât., moulin et terres de l'ancien prieuré de la Chapelle-Janson.

En Montgermont. — Rentes du rôle de Montgermont (11 l. 2 s. 6 d.)..... ?

Dans toutes lesdites paroisses. — Lods et ventes, rachat et casuel, produit moyen des 10 dernières années..... 3.017 l. 7 s. 3 d.

2° Revenus divers :

Droit de coutume en la ville de *Rennes* (en régie), environ..... 300 l.

Rente due par le duc de la Trémoille sur la châtellenie de Chevré..... 6 l.

Rente sur le prieuré de Brielles et la chapellenie de Saint-Julien de Goulias, en la paroisse de *Gennes*..... 10 l.

Rente sur les domaines du Roi à *Rennes*, *Hédé* et *Vannes*..... 39 l. 10 s.

« Au lieu du droit que nous avions, tant » par achat que par donation des ducs » de Bretagne, de prendre dans les » forêts de Rennes, Saint-Aubin et » Liffré, tous les bois nécessaires pour » réparer et réédifier nos églises, mai- » sons et moulins, et pour notre chauf- » fage, on ne nous délivre plus que » 30 cordes de gros bois et un millier » de fagots par an »..... ?

3° Dîmes (avec quelques terres et rentes):

En St-Georges et Toussaints de Rennes. — Toutes les dîmes (au 13e) de la paroisse Saint-Georges et du trait de Coësmes, en Toussaints, affermées à M. Dayot en grains et argent; le tout évalué à..... 795 l. (1)

En Saint-Hélier de Rennes. — Les 2/3 de

(1) En 1699, 256 l. et 2 charretées de paille blanche. — En 1702, 266 l. et id. — De 1709 à 1739, 306 l., 4 bx. de fr. et id. — Depuis 1739, en grains et argent; estim. en 1774, 584 l.

toutes les dîmes de la paroisse, affermés à Mme Bruté de Rémur, en grains, paille et argent; le tout évalué à..... 1.495 l. (1)

En Toussaints de Rennes. — Les 3/4 de toutes les dîmes (au 11e) des traits des Bois et de Guines, affermés à Julien Jollivault ..... 1.503 l. 15 s.

Toutes les dîmes (au 11e) du trait de Blosne, affermées à Julien Lépinay.... 100 l. (2)

Les 3/4 de toutes les dîmes (au 11e) du trait des Couardières, affermés à Françoise Raoul ..... 1.680 l. (3)

En Acigné. — Grosses dîmes du trait de la Piverdais, affermées à Vincent Natu 150 l. (4)

En Bruz. — Grosses dîmes (au 13e) du trait de Pan, affermées à Vincente Lemenu, à charge de fournir en outre 20 livres de beurre..... 505 l. (5)

En Cesson. — Les 5/8 des dîmes du trait de Pocelles, affermés à Mme veuve Vincente Leguay ..... 60 l. (6)

En Chantepie. — Les 5/6 de toutes les dîmes de la paroisse, affermés au recteur Artur, en grains et argent; le tout évalué à..... 2.470 l.

En La Chapelle-Janson. — Les 2/3 des dîmes de la paroisse, affermés à J.-B. Cloutier, de Fougères..... 4.140 l. (7)

(1) En 1706, argent, grains et prestations, estim. 320 l. 10 s. — En 1742, id., estim. 495 l. — En 1769, id., estim. 595 l. — En 1774, id., estim. 1.060 l.

(2) En 1706, 33 l. — En 1774, 60 l. — Bail de 1776, 70 l.; de 1783, 100 l.

(3) Traits des Bois, de Guines et des Couardières, ensemble : baux de 1759 et 1763, 1.312 l.; de 1769, 1.800 l.; de 1774, 2.295 l.; de 1783, 3.183 l. 15 s.

(4) En 1706, 30 l. — Bail de 1721, 40 l.; de 1725, 50 l.; de 1733, 45 l.; de 1740 et 1747, 48 l.; de 1757, 50 l.; de 1765, 52 l.; de 1775, 60 l.; de 1781, 100 l.; de 1786, 150 l.

(5) En 1706, 80 l. — Baux de 1716 à 1752, 120 l. et 20 livres de beurre; de 1761, 140 l. et id.; de 1766, 160 l. et id.; de 1774, 180 l. et id.; de 1780, 256 l. et id.; de 1786, 505 l. et id.

(6) En 1706, 20 l. — En 1774, 35 l. — Bail de 1776, 45 l.; de 1782, 54 l.

(7) Le fermier payait en outre 60 l. pour le greffe. — Bail de 1776, 1.800 l.

En Guipel. — Les 2/3 des dîmes (au 13e) relevant du fief des Vaux, affermés à Jean Guérin..... 245 l. (1)

En Laillé. — Les 2/3 des dîmes du trait de Martigné, à l'exception des novales, affermés à Jean Diau..... 120 l. (2)

En Montgermont. — Les 2/3 de toutes les dîmes de la paroisse (au 13e) et même la totalité sur quelques pièces de terre — en outre, 3 pièces de terre (4 j. 41 c.); — le tout affermé à Michel Fourché, en grains et argent, 1.400 l.; le revenu des terres fut évalué à 65 l. par pr.-v. de 1790; reste pour les dîmes..... 1.335 l. (3)

En Mordelles. — La moitié des dîmes vertes des traits de Beaumont et de la Viollais, affermée à Julien Fontaine... 12 l.

La moitié de toutes les dîmes (au 13e) des traits suivants (à l'exception des novales) :

du Bourg, fermier Pierre Hindré, pour grains, paille et argent; le tout évalué à..... 588 l. (4)

de Classé, fermier Jean Lecomte, pour grains et argent; le tout évalué à.... 1.000 l.

de Cramoux, fermier Louis Prioul, pour grains, bois et argent; le tout évalué à..... 600 l. (5)

de Guerré, fermier Jean-Baptiste Macé, pour grains, paille et argent; le tout évalué à..... 530 l. (6)

(1) En 1706, 105 l. — Baux : de 1755, 70 l.; de 1762 et 1766, 90 l.; de 1771, 115 l.; de 1778, 120 l.; de 1783, 245 l.

(2) En 1706, 48 l. — Bail de 1779, 80 l.

(3) Apprécis de 1706, 330 l.

(4) Apprécis de 1706, 171 l. 5 s.; de 1727 à 1745, 167 l. 10 s.; en 1751 et 1764, 161 l.

(5) Apprécis de 1706, 150 l.; de 1731, 156 l.; de 1738 et 1745, 164 l.; de 1753 à 1768, 182 l.; en 1774, 434 l.; en 1782, 560 l.

(6) Apprécis de 1706, 192 l. 15 s.; de 1739 et 1750, 140 l.; de 1759 et 1765, 195 l.; de 1771, 310 l.

de Nouillé, fermier Pierre Jumel, pour grains et argent; le tout évalué à..... 883 l. (1)

Quatre au moins des fermiers de Mordelles ont payé chacun 27 l. de p. de v. pour des baux de 6 ans.

En Sainte-Colombe. — Le quart de toutes les dîmes, à l'exception des novales et des moutons, affermé à Lhoir..... 200 l. (2)

En Saint-Jacques-de-la-Lande. — 5/12 de toutes les dîmes, à l'exception des novales, et 5/12 du revenu de quelques terres et rentes (le reste appartient au chapitre de la cathédrale de Rennes); le tout affermé à Françoise Raoul 843 l. 15 s.; le revenu des terres fut évalué à 73 l. par le pr.-v. du 18 nov. 1790; reste pour les dîmes et les rentes..... 830 l. 15 s. (3)

En Vignoc. — Le quart de toutes les dîmes (au 13e) du trait du Bourg, et la moitié de celles du trait de Montbourcher; le tout affermé à Olivier..... 725 l. (4)

Total..... 19.967 l. 10 s.
et 20 livres de beurre.

« Nous avions des dîmes dans les paroisses de *Bréal*, *Bruc*, » *Chavagne* et *Noyal*, mais nous n'en jouissons plus depuis » plusieurs années » (Déclaration).

4° Immeubles :

A Rennes. — Four à ban, rue Saint-Georges, affermé à charge de fournir, outre le prix du bail, 18 bx. de son... 120 l. (5)

Maison, rue des Violiers (Gambetta), affermée..... 36 l. (6)

(1) Apprécis de 1706, 240 l.; de 1718, 206 l.; de 1737, 234 l.; de 1759 et 1764, 245 l.; de 1770, 304 l.; de 1774, 648 l.; de 1782, 760 l.

(2) En 1706, 12 l. — En 1774, 100 l.

(3) En 1774, 450 l. — Bail de 1781, 600 l.

(4) En 1706, 120 l. — Bail de 1776, 375 l.; de 1786, 725 l.

(5) En 1706, 75 l. — En 1774, 35 l. et 18 bx. de son.

(6) En 1706, 45 l. — En 1774, 40 l. — Bail de 1780, 50 l.; de 1787, 60 l.

Maison et jardin, rue Saint-Thomas, affermés à Guillaume Leray, couvreur. 350 l. (1)

Maison et jardin de la Vergue (1 jl. 43 c.), rue Hue (de Paris), et pré de Landujan (5 jx. 14 c.), affermés..... 550 l. (2)

Buanderie, avec maison et jardin, rue des Francs-Bourgeois, affermée.... 160 l. (3)

Moulin et pré de la Poissonnerie, affermés à Pierre Fouré..... 2.200 l. (4)

Moulin et prairie de Saint-Hélier, avec le droit de pêche dans la Vilaine, des arches Saint-Yves au moulin de Joué; le tout affermé à Perrine André. 2.750 l. (5)

Métairie du Petit-Paris, rue Hue (fbg. de Paris : bât., jardin et verger, 3 jx. 22 c.; lab., 12 jx. 54 c.; prés, 20 jx. 54 c.), affermée..... 1.018 l. (6)

Grands Prés de Saint-Georges, affermés, à charge d'entretenir les ponts et de fournir 20 charretées de fumier..... 800 l. (7)

En Chantepie. — Pré du Parc (52 c. 3 p.); pièces du Pâtis (62 c.) et de la Chaleau (41 c. 4 p.); le tout affermé au recteur... 30 l. (8)

En La Chapelle-Janson. — Moitié, par indivis, de la closerie du Mesnil-Fisiau, affermée..... 60 l. (9)

(1) En 1706, 124 l. 10 s. — En 1774, 200 l. — Bail de 1780, 280 l.; de 1785, 350 l.

(2) En 1706, 200 l. — En 1774, 336 l. — Bail de 1780, 540 l.

(3) Le revenu du même immeuble est porté à 470 l. sur le pr.-v. estim. du 15 nov. 1790. La différence provient de ce que le locataire était tenu de blanchir gratuitement le linge de la communauté. — En 1774, 80 l.

(4) En 1706, 1.300 l. — En 1774, 1.500 l. — Bail de 1776, 1.530 l.; de 1782, 2.000 l.; de 1788, 2.200 l. La déclaration de l'abbesse n'en porte le revenu qu'à 2.000 l.

(5) En 1706, 1.585 l. — En 1774, 1.550 l. — Bail de 1777, 1.750 l.; de 1783, 2.750 l.

(6) En 1706, 400 l. — En 1774, 550 l. — Bail de 1776, 580 l.; de 1782, 770 l.

(7) Non portés dans la déclaration de l'abbesse. — En 1706, 480 l. — En 1774, 400 l. et l'entretien des ponts. — Bail de 1780, 400 l., 13 charretées de fumier et l'entretien des ponts.

(8) En 1774, 24 l.

(9) Non porté sur la déclaration de l'abbesse. Nous le donnons d'après l'état des biens ecclés. du district de Fougères. Il provenait d'une déshérence, et la fermière avait payé, en outre du prix de son bail, 435 l. pour frais et réparations dus par l'abbaye.

En Chavagne. — Pièce de la Croix-des-Hayes (1 jl. 70 c.), au terroir de la Bazette, affermée	26 l. (1)
En Liffré et La Bouëxière. — Métairie du Feu, affermée	500 l. (2)
Moulin du Feu, affermé	500 l. (3)
En Montgermont. — 2 pièces en lab. et pré (1 jl.), affermées au recteur	30 l.
3 pièces lab. (4 jx. 41 c.), affermées avec les dîmes; revenu (d'après pr.-v. estim. de 1790)	65 l.
En Saint-Jacques-de-la-Lande. — Les 5/12 du revenu des pièces suivantes : Petits Chanteriaux (1 jl. 16 c.), Champ Rifaut (40 c.), pré des Goutais (39 c.); le tout affermé avec les dîmes; revenu total (pr.-v. estim. du 18 nov. 1790), 32 l.; les 5/12 en valent	13 l.
Total	9.208 l.
Total, dans l'évêché de Rennes...	33.122 l. 7 s.

III. — Dans les Evêchés de Dol et d'Avranches :

1° Le greffe de la juridiction de Saint-Georges-de-Grehaigne.

2° Les rentes féodales, lods et ventes, treizième et rachat sur les fiefs :

du Bourg et du Marais de Saint-Georges-de-Grehaigne.

du Val Saint-Revers et des Mondrins en Roz-sur-Couësnon.

du Pin et de la Higourdière en Pleine-Fougères.

de Ruetal en Crolon, Juillé et Vergoncey.

3° Les 3/4 de toutes les dîmes de Saint-Georges-de-Grehaigne, à l'exception des novales.

(1) Non porté dans la déclaration de l'abbesse, ni dans l'état de 1774.
(2) En 1706, 230 l. — En 1774, 420 l. — Bail de 1777, 450 l.; de 1783, 500 l.
(3) En 1706, 350 l. — En 1774, 400 l. — Bail de 1777, 420 l.; de 1786, 500 l.

4° Le quart de toutes les dîmes de Moidrey, à l'exception des novales.

5° Maisons et terres du *Prieuré de Saint-Georges-de-Grehaigne* (70 jx., dont 7 en prés et 8 dans le marais) [1].

Le tout affermé à Racinais..... 4.310 l.

IV. — Dans l'Evêché de Nantes.

Payé par les fermiers généraux de la Prévôté de Nantes, pour tenir lieu d'un droit attribué à l'abbaye sur chaque muid de blé ou de sel qui monte ou descend la Loire..... 30 l.

V. — Dans l'Evêché de Quimper.

Rente due par le chapitre de la cathédrale de Quimper, à raison des dîmes dont l'abbaye jouissait autrefois dans la paroisse de *Priziac*..... 180 l.

VI. — Dans l'Evêché de Saint-Malo.

1° Droits seigneuriaux, immeubles et partie des dîmes dépendant des seigneuries de Saint-Domineuc et de Tinténiac, et du prieuré de Tinténiac :

a) Greffe de la juridiction de *Tinténiac*, affermé à Duclos [2] ..... 136 l.

b) Lods et ventes, casuel et rachat, sous la même juridiction; revenu moyen des 10 dernières années..... 372 l. » s. 8 d.

c) Rentes féodales sur les terres et la seigneurie de Montmuran (en *Tinténiac* et diverses paroisses voisines)..... 48 l.

d) Rente féodale sur la prairie du Pont-à-l'Abbesse, en *Trévérien*..... 80 l.

(1) Le revenu net de ces immeubles est porté à 1.120 l. sur le pr.-v. estim. du 9 déc. 1790

(2) L'Auditoire (édifié en pierre et terre, couvert en tuiles et ardoises, situé au N.-O. du cimetière) fut vendu 108 l., par contrat du 26 pluviôse V.

e) Rente d'indemnité sur les terres dépendant de la rectorerie de *Cardroc*... 31 l.

f) Maisons, four, moulin et terres, en *Tinténiac* (1).

Rentes des bailliages :

de la Ville-Alais, en *Bazouges-sous-Hédé* (2).

de *Cardroc*.

de Tragosnoux, en *Combourg* et *Lourmais*.

des Cours et de Merdrel, en *Saint-Domineuc*.

de la Besnelais, de Châtelain et de la Ville, en *Tinténiac*.

de la Rouëlle-Pontdolais, en *Trévérien*.

Quelques dîmes.

Le tout affermé à Ginguené..... 1.300 l.

g) Métairie de Broménicy, en *Tinténiac*, affermée..... 842 l. (3)

h) Métairie de *Saint-Séglin* et partie des dîmes de ladite paroisse; le tout affermé à Pierre Launée et Jean Oresve pour 830 l. et 84 boisseaux de gros sel, évalués à 100 l. par le bail, soit..... 930 l. (4)

Total..... 3.711 l. » s. 8 d.

(1)

	Estimation en 1790.
Four banal	»
Prieuré (maison, jardin, champ)	1.410 l. 4 s.
Prés à Madame	2.200 l.
Pré Saint-Denis (2 jx.)	1.884 l. 8 s.
Prairie du Pont-à-l'Abbesse (2 jx.)	2.173 l. 6 s. 6 d.
Moulin étang et bardeau du Pont-à-l'Abbesse	3.000 l.

Nous ne savons si ce bail comprenait les moulins de Rouis, en Meillac, évalués en l'an VII 2.600 fr.; il n'en est fait aucune mention dans la déclaration de l'abbesse.

(2) Estimé 150 l. par la municipalité.

(3) En 1774, 350 l. — Bail de 1776, 400 l.; de 1781, 765 l.; de 1788, 842 l.

(4) La métairie seule fut évaluée 6.000 l., dans le pr.-v. estim. du 10 mai 1791, ce qui correspond à un revenu net de 280 l. environ. En 1706, la maison et la métairie de Saint-Séglin étaient évaluées, en revenu, à 220 l. — En 1774, la ferme de la terre et des dîmes, était, outre le sel, de 415 l.; le bail de 1778 la porta à 430 l., et celui de 1785, à 830 l.

2° Dîmes :

En La Baussaine. — Toutes les dîmes (au 12e) des traits :

de la Garde, fermier François Glemée. 1.300 l. (1)
de Trélubin, fermier Joseph Glemée... 1.560 l. (2)
de la Tremblaye, fermier Pairier de Saint-Baut ..... 860 l. (3)
de la Vieuxvillé, fermier Mathurin Josse ..... 900 l. (4)

En Cardroc. — Les grosses dîmes (au 12e), à l'exception des novales, des traits :

du Bourg, fermier Pierre Fissot..... 410 l. (5)
de Saint-Lian, fermier François Bouget 400 l. (6)
de la Ville-Esnault (un dîmereau excepté), fermier Julien Busnel..... 515 l. (7)

En La Chapelle-aux-Fils-Méen. — Voir Saint-Domineuc.

En La Chapelle-Chaussée. — Toutes les dîmes (au 12e) du trait du Goulon, à l'exception d'un dîmereau, affermées à Sébastien Busnel ..... 1.700 l. (8)

Toutes les dîmes du trait de Lesnonen (au 12e), à l'exception d'un dîmereau, et toutes celles d'un canton de la paroisse des *Iffs*, affermées à Chartier en grains et argent; le tout évalué à..... 1.367 l. (9)

(1) En 1706, 340 l. — Baux : de 1723 et 1727, 370 l.; de 1739, 355 l.; et 1745 et 1750, 340 l.; de 1756 et 1763, 380 l.; de 1769, 400 l.; de 1774, 600 l.; de 1781, 824 l.; de 1786, 1.300 l.

(2) En 1706, 500 l. — Bail de 1729, 500 l.; de 1735 à 1752, 480 l.; de 1761, 490 l.; de 1767, 500 l.; de 1774, 660 l.; de 1780, 720 l.; de 1785, 1.560 l.

(3) En 1706, 213 l. — Bail de 1741, 480 l.; de 1750, 455 l.; de 1776, 550 l.; de 1783, 730 l. — Dîmes vertes : Bail de 1774, 100 l.; de 1783, 130 l.

(4) En 1706, 500 l. — Bail de 1727, 480 l.; de 1736 et 1742, 470 l.; de 1745, 450 l.; de 1750 et 1760, 460 l.; de 1765, 500 l.; de 1772, 615 l.; de 1777, 651 l.; de 1783, 900 l.

(5) En 1774, 265 l. — Bail de 1778, 280 l.; de 1785, 410 l.

(6) En 1774, 265 l. — Bail de 1778, 270 l.; de 1785, 400 l.

(7) En 1774, 267 l. — Bail de 1779, 300 l.; de 1785, 515 l. — En 1706 les 3 traits de Cardroc valaient ensemble 448 l.

(8) En 1706, 281 l. — Bail de 1718, 540 l.; de 1727, 513 l.; de 1736, 560 l.; de 1760 600 l.; de 1772, 650 l.; de 1778, 1.050 l.

(9) Apprécis de 1763, 390 l.; de 1772, 550 l.

En Goven. — Les 2/3 de toutes les dîmes du dîmereau de Paimpont, affermées à Delin ..... 10 l.

En Langouël. — Le tiers de toutes les dîmes (au 13e) sur diverses pièces de terre dans les traits du Bourg, de la Huardais et de Penabat, affermé à Olivier en grains et argent; le tout évalué à ..... 200 l. (1)

En Saint-Domineuc. — Les grosses dîmes (à l'exception des novales), des traits du Bourg et de la Garde, affermées à Jean Neveu ..... 2.175 l. (2)

En Saint-Domineuc, La Chapelle-aux-Fils-Méen et Tinténiac. — Les grosses dîmes du trait du Prieuré, avec la prairie de la Noë-Morin (5 jx.), en Saint-Domineuc; le tout affermé à François Preschoux ..... 860 l. (3)

En Talensac et Le Verger. — 1/6 des dîmes des deux paroisses, les novales exceptées, affermé à Marie Berhault en grains évalués à..... 400 l.

En Tinténiac. — Toutes les dîmes du trait du Bois, affermées à Pierre Lévêque ..... 818 l. (4)

Toutes les dîmes du trait de la Besnelaie, à l'exception d'un dîmereau, affermées à Jean Duhil et Jean Sévegran en grains et argent, le tout évalué à ..... 1.145 l. (5)

(1) Apprécis de 1727 à 1763, 48 l.; en 1774, 142 l.

(2) L'abbaye abandonne au recteur les novales et le trait de Férioux. — Bail de 1775, 880 l.; de 1781, 1.300 l.; de 1786, 2.175 l.

(3) En 1774, 655 l.

(4) En 1706, 250 l. — En 1774, 430 l.+115 l. pour les dîmes vertes. — Baux de 1783, 668 l.+150 l.

(5) En 1706, 254 l. — En 1774, 727 l.+66 l. pour les dîmes vertes.

Les grosses dîmes des traits suivants: du Trébuchet, affermées à Pierre Arribart en grains et argent, le tout évalué à	760 l. (1)
de la Garde (à l'exception d'un dîmereau), affermées à Julien Commercuc	1.320 l. (2)
de Trimer, affermées à François Boullier	915 l. (3)
de Trougard et de la Ville, affermées à Julien Aoustin	1.180 l. (4)
Voir en outre *Saint-Domineuc.*	
En Le Verger. — Voir *Talensac.*	
Total	18.795 l.
Total dans l'évêché de Saint-Malo	22.506 l. » s. 8 d.

VII. — Dans l'Evêché de Tréguier.

Le greffe de la juridiction de *Plougasnou*; rentes, lods et ventes et rachat, dîmes, domaines et revenus divers, dans la même paroisse; le tout affermé à Brichet et Prigent, par le même bail	2.430 l.
Le greffe de la juridiction de *Pleubihan*; rentes, lods et ventes et rachat, dîmes, maisons, moulins, terres et autres revenus, dans la même paroisse; le tout affermé à Jean Prigent	5.750 l.
Total	8.180 l.

VIII. — Dans l'évêché de Vannes.

Le greffe de la juridiction de l'*Ile d'Arz*; rentes, champarts, lods et ventes et ra-

(1) En 1706, 124 l. — En 1774, 472 l. 10 s.
(2) En 1706, 262 l. 10 s. — En 1774, 609 l. — Bail de 1776, 650 l.; de 1781, 1.268 l.; de 1785, 1.320 l.
(3) En 1706, 245 l. — En 1774, 530 l. — Bail de 1781, 915 l.
(4) En 1706, 150 l. — En 1774, 420 l. — Bail de 1781, 720 l.; de 1786, 1.180 l.

chat, moulin, îles et la moitié des dîmes, dans les paroisses de l'*Ile d'Arz* et de *Sarzeau*; le tout affermé à Mme Fabre.... 2.000 l.

Total général des revenus..... 71.245 l. 13 s. 8 d.

non compris 30 cordes de bois et un millier de fagots, dans la forêt de Rennes, et le produit de divers droits seigneuriaux rapportant, au plus, 310 l., 466 bx. fr., 2 bx. d'avoine, 2 oies et quelques corvées.

CHARGES :

1° Charges ecclésiastiques :

Au receveur des décimes de l'évêché de Rennes, en vertu d'arrêt du Conseil, pour la maison de Saint-Cyr à Paris...	216 l. 13 s. 6 d.
Au même, en vertu d'arrêt du Conseil, pour contribuer à l'entretien du Petit Séminaire de Rennes.....	101 l. 8 s.
Droits synodaux et cathédratiques :	
A l'évêque de Rennes.....	18 l. 11 s. 3 d.
A l'évêque de Saint-Malo.....	4 l. 5 s.
Total.....	340 l. 17 s. 9 d.

2° Portions congrues et suppléments :

Saint-Georges de Rennes. — Au recteur et au curé.....	1.050 l.
Saint-Hélier de Rennes. — Au recteur et au curé (pour 2/3).....	750 l.
Toussaints de Rennes. — Au recteur et à deux curés (pour 3/4).....	1.050 l.
La Baussaine. — Au recteur et au curé.	1.050 l.
Bruz. — Au recteur et au curé [1].....	Mémoire.
Cardroc. — Au recteur et au curé (pour	

(1) « Le recteur jouit de toutes les dîmes vertes, pour lui tenir lieu, et à son » curé, de notre contribution à leur portion congrue » (Déclaration).

supplément), 80 bx. de seigle, 128 d'avoine et 60 l.; le tout valant.....	?
Chantepie. — Au recteur et au curé (pour 5/6)	875 l.
La Chapelle-Chaussée. — Au recteur et au curé (pour supplément).....	120 l.
Ile d'Arz. — Au recteur et au curé (pour la moitié).....	525 l.
Moidrey (Normandie). — Au curé (pour supplément)	16 l. 6 s. 8 d.
Montgermont. — Au recteur.....	800 l. (1)
Mordelles. — Au recteur (pour supplément), 3 mines de seigle, valant.....	?
Pleubihan. — Au titulaire de la trève de Kerbors (2)	Mémoire.
Saint-Domineuc. — Au recteur et au curé (pour supplément)	50 l.
Saint-Jacques-de-la-Lande. — Au recteur et au curé (pour 5/12, déduction faite de l'ensemble du produit des novales dont le recteur jouit).....	270 l. 16 s. 8 d.
Saint-Séglin. — Au recteur (pour supplément)	220 l.
Tinténiac. — Au recteur et aux 2 curés(3).	1.400 l.
Vignoc. — Au recteur et au curé (pour 1/4)	262 l. 10 s.
Total.....	8.439 l. 12 s. 8 d.

(1) « Dont 100 l. pour lui aider à avoir un prêtre, quoiqu'il ait été décidé que » cette paroisse n'a pas droit de curé » (Déclaration).

(2) « Nous sommes en procès au présidial de Rennes au sujet de la portion » congrue que demande le titulaire de la trève de Kerbors; nous convenons qu'il » doit être stipendié, mais nous soutenons que c'est le recteur de Pleubihan qui » doit le faire » (*Ibid.*).

(3) « Nous sommes instruites que le général de cette paroisse a mis requête » devant Mgr l'évêque de Saint-Malo, pour avoir un troisième curé; il y a eu un » procès-verbal rapporté; nous nous sommes référées à la justice de l'évêque, et » nous croyons que nous paierons 1.750 l. » (*Ibid.*).

3° Redevances sur les dîmes :

Aux pauvres des paroisses suivantes, sur les dîmes qui y sont perçues :		
La Chapelle-Chaussée, 8 bx. de seigle et 16 de blé noir.....	?	
Moidrey, 4 ruches d'orge.....	?	
Saint-Gondran (sur les dîmes de *La Chapelle-Chaussée*).....	10 l.	
Tinténiac, 12 boisseaux de seigle.....	?	
Au trésorier de la cathédrale de Rennes, sur les dîmes de *Mordelles*, 10 mines de seigle valant	?	
A l'abbaye de Saint-Sulpice, sur les dîmes de *Chantepie*, « à raison d'un droit qu'elle avait sur lesdites dîmes ».....	12 l.	
Au curé de *Chantepie*, sur les mêmes dîmes [1]	30 l.	

4° Acquit de fondations :

Messes de 6 heures dites à l'abbaye, tous les dimanches et fêtes.....	66 l.	
Messes d'actions de grâces dites à l'abbaye, les jours de communion de règle.	100 l.	
Au recteur et au curé de la paroisse Saint-Georges	33 l.	
Entretien de la chapelle de la Vierge.....	76 l.	4 s.
A la sacristie.....	150 l.	
Contribution à l'entretien de l'infirmerie.	50 l.	
Au titulaire de la sacristie de l'abbaye, 3 mines de seigle et 2 pipes de vin.....	?	
12 messes « pour les dernières de nous décédées ».		
Messe, le premier jour de chaque mois.	?	
« Outre les fondations en grand nombre		

(1) « M. le curé prétend que partie des dîmes que nous percevons en ladite » paroisse doit être portée et battue à la grange de sa métairie de la Faroulais, » et qu'il doit avoir les cossons, gerbes déliées et ce qui tombe en déchargeant, à » raison de quoi il fait payer 30 l. » (Déclaration).

» que nous acquittons et faisons ac- » quitter par MM. nos Chapelains, » nous devons faire acquitter les » messes fondées à nos chapelles de » Pleubihan, Plougasnou, Tinténiac et » à celle du Feu » (Déclaration).....	?
5° Redevances féodales, domaniales et autres :	
« A MM. du Chapitre de l'église cathé- » drale de Rennes, une poêlée de » bouillie, le mardi de Pâques, qu'ils » viennent célébrer la messe à notre » abbaye ».....	?
« A certains de nos tenanciers de nos » bailliages de Rennes et de Saint-Hé- » lier, un pain de seigle et un morceau » de lard le lundi gras ».....	?
» Au premier prévôt de notre fief de » Plougasnou, 6 bx. 1/2 de froment ».	?
Au domaine du Roi à Rennes :	
Pour indemnité des juridictions de l'abbaye [1]	1 l. 4 s.
2 rentes (59 l. 15 s. et 20 l.).....	79 l. 15 s.
Au prieuré de Saint-Morand, pour l'arrentement d'un pré dépendant de la ferme des moulins de la Poissonnerie [2]	57 l.
Pour le pain bénit en différentes paroisses, 10 mines et 6 bx. de froment.	
6° Rentes viagères :	
Divers articles.....	726 l. 10 s.
A Julienne Gory, « pour héritage par droit de fief ».....	6 l. 5 s.
Total.....	732 l. 15 s.

(1) « Nous observons à cet égard que MM. les directeurs du domaine nous font » un procès, qui est pendant au présidial de Rennes, pour nous faire payer des » droits d'indemnité, etc... » (Déclaration)

(2) « Nous observons qu'il y a bien des années que nous n'avons payé cette rente » qui ne nous a pas été demandée » (*Ibid.*).

7° Impositions :

Capitation des domestiques, en moyenne 50 l.

« Nous payons les charges royales dans » tous les diocèses où nous avons des » biens ».

8° Aumônes :

« La règle nous oblige à donner à boire » et à manger aux passants. Nous ne » parlons pas ici des aumônes que nous » faisons, soit à la ville, soit dans les » campagnes; elles sont proportionnées » à nos facultés et à la valeur des dîmes » dont nous jouissons dans les différentes » paroisses. » (Déclaration). — Voir, au surplus, § 3° Redevances sur les dîmes.

9° Clergé :

Aux 2 aumôniers, « outre leur pension, » blanchissage et traitement, sains ou » malades »	240 l.	
A celui qui fait l'office de sous-diacre	40 l.	
Aux frères Carmes, confesseurs de l'abbaye	200 l.	
Au prédicateur de l'Avent	24 l.	
— du Carême	120 l.	
Aux autres prédicateurs	60 l.	
Total	684 l.	

10° Réparations aux 30 chanceaux d'églises paroissiales dans lesquelles l'abbaye possède des dîmes, et à ses maisons, moulins, bâtiments divers, etc.; moyenne des 10 dernières années 10.508 l. 7 s. 10 d.

11° Dépenses diverses :

Au médecin	150 l.	
Au chirurgien et à l'apothicaire, « suivant leurs mémoires »	»	

A l'horloger	25 l.		
A l'organiste	200 l.		
A l'homme d'affaires de l'abbaye, outre son logement	500 l.		
Frais de procès, moyenne des 10 dernières années	956 l.	4 s.	9 d.
Total	1.831 l.	4 s.	9 d.
Total des charges	23.254 l.	1 s.	

non compris quelques redevances seigneuriales sans importance, l'acquit de quelques fondations, 2 pipes de vin, 4 ruches d'orge, 10 M. et 20 bx. de seigle et 16 bx. de blé noir.

« Sur les revenus ci-devant détaillés, doit se prendre la » nourriture et l'entretien de 37 religieuses, de 3 novices, de » 2 postulantes et de 2 chapelains, les gages et nourriture de » 11 domestiques, des garde-malades et des ouvriers que nous » employons journellement, comme aussi les frais de procé- » dure criminelle dans nos 7 juridictions et l'entretien assez » considérable de notre sacristie. »

II. — *En 1641* (Mense conventuelle seule) :

Sources : « Etat des revenus de la mense conventuelle, présenté à » M. l'Alloué pour y avoir égard dans la levée que l'on veut faire » sur les communautés de cette ville pour l'Hôpital Général, et » parce que le dit état est ancien il se trouve à présent beaucoup » diminué (1). » (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H¹ 6).

Personnel. — 55 dames de chœur, 20 converses, 3 tourières, 4 servantes, 3 prêtres, un homme d'affaire, un garçon de sacristie, un valet de bras, un portier, un pourvoyeur. Total : 91 personnes.

REVENUS :

1° Rentes constituées	2.775 l.
2° Rentes féodales, fermes, maisons, moulins, etc.	7.380 l.
3° Dîmes en argent	2.600 l.

(1) Cet état avait été dressé en 1641; l'Hôpital général n'ayant été fondé qu'en 1679 et la première pierre des nouveaux bâtiments de l'abbaye n'ayant été posée qu'en 1670, la copie qui nous est parvenue est donc de beaucoup postérieure à l'original, et les remarques qu'on y a ajoutées ne peuvent se rapporter qu'à la fin du XVII^e siècle.

4° Dîmes en grains :

115 M. de froment, à 15 l.	1.725 l.
295 M. de seigle, à 10 l.	2.950 l.
160 M. d'avoine grosse, à 5 l.	800 l.
30 M. d'avoine menue, à 3 l.	90 l.
17 M. de blé noir, à 8 l.	136 l.
Total	18.456 l.

CHARGES :

1° Décimes ordinaires	100 l.
2° Pain et lard aux sujets du Grand Bailliage, le lundi gras	60 l.
3° Pain bénit des fêtes et confréries de Saint-Hélier...	60 l.
4° Au trésorier de Rennes	100 l.
5° Portions congrues aux prêtres de :	
Saint-Pierre en Saint-Georges de *Rennes*	200 l.
Saint-Hélier de *Rennes*	150 l.
Broons-sur-Vilaine	140 l.
la sacristie de l'abbaye	80 l.
Mordelles	30 l.
Saint-Jacques de la Lande	150 l.
6° Au chapelain de la chapelle du Feu, en *Liffré*	50 l.
7° Frais de sacristie et cloches	600 l.
8° Réparations	1.650 l.
9° Batterie de cuisine	100 l.
10° Gages et Honoraires :	
Chapelains	300 l.
Confesseurs	200 l.
Homme d'affaires	400 l.
Médecin	150 l.
Chirurgien	300 l.
Valets	300 l.
11° Entretien :	
Nourriture (100 bouches à 100 l.)	10.000 l.
Linge et habits	1.500 l.
Bois et fagots	2.100 l.
Pharmacie	500 l.
Total	19.220 l.

Observations. — « Depuis 10 ans, par suite de banqueroutes ou » manque de bien, l'abbaye a perdu 1.688 l. de rentes qu'il faut

» diminuer sur les revenus ci-dessus. » — Elle a perdu en particulier 16.000 l. « sur la manque des Gobert, ce qui oblige à cesser » l'entreprise du bâtiment qui a coûté des sommes énormes pour les- » quelles on paie 2.000 l. » (Cette somme n'est pas comptée dans les charges).

III. — *En 1706 :*

Sources : « Etat du revenu de l'abbaye de Saint-Georges, au » diocèse de Rennes, et de ses charges et dépenses. » (17 janvier 1706). — Signé de l'abbesse et de 7 religieuses; remis à l'intendant (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H¹ 6).

Personnel. — 74 dames de chœur, 21 converses, 3 tourières, 3 chapelains, 7 domestiques, 3 journaliers. Total : 114 personnes.

REVENUS :

I. — *Rentes constituées :*

1° Contrats dont les rentes sont payées (23 articles)	4.817 l. 19 s. 8 d.
2° Contrats « dont il est dû 3 à 4 années d'ar- » rérages, et dont on doute de la sûreté » (4 articles)	866 l. 12 s. 10 d.
3° Contrats « dont le fonds paraît perdu » (3 articles)	611 l. 2 s. 2 d.
Total	6.295 l. 14 s. 8 d.

II. — *Dans l'évêché de Rennes :*

1° Droits seigneuriaux :	
Greffe de la juridiction de Saint-Georges de *Rennes*, affermé	400 l.
Bailliages : de *Rennes* (25 l. et 18 M. 3 bx. fr.).	325 l.
de Saint-Hélier (10 l. et 3 M. fr.)	46 l.
de Blosne	3 l. 9 s.
de Sainte-Foy	1 l. 1 s. 1 d.
du Chesnay et de l'Epinay, en *Acigné* (108 s. et 4 M. fr.)	53 l. 8 s.
de *Brécé*	1 l. 4 s.
de *Chavagne*	7 l. 5 s.
de *Montgermont*	10 l. » s. 6 d.
Juridiction et seigneurie de la *Chapelle-Janson*. (Le produit de la ferme du greffe, 20 l., est absorbé par les taxes.)	3 l. 3 s. 9 d.
Total	850 l. 11 s. 4 d.

2° Rentes diverses :

Sur la chapellenie de Beaumont, à *Rennes*.....	15 l.
Sur le domaine du Roi, à *Rennes*.....	36 l.
id. à *Hédé*.....	1 l. 10 s.
Droit de coutume dans la ville de *Rennes*, affermé..	15 l.
Total.....	67 l. 10 s.

L'abbaye n'a pu exercer depuis 35 ans son droit de chauffage sur les forêts de Rennes et de Saint-Aubin-du-Cormier, ce qui lui cause un préjudice de 3.000 l. par an.

3° Dîmes:	Prix de fermage
En Rennes. — En Saint-Pierre en Saint-Georges.	270 l.
En Saint-Hélier (en grains et argent).....	320 l. 10 s.
En Toussaints (en grains et argent).....	330 l.
Trait de Blosne et dîmereau.....	33 l.
En Acigné	30 l.
En Bruz	80 l.
En Cesson	20 l.
En Chantepie	550 l.
En Guipel	105 l.
En Laillé	48 l.
En Montgermont (en grains).....	330 l.
En Mordelles. — Traits : du Bourg (grains et argent, 171 l. 5 s.); de Cramoux (grains, 150 l.); de Guerré (grains, 192 l. 15 s.); de Nouillé (grains, 240 l.), et de Classé (grains, 220 l.)	974 l.
En Sainte-Colombe	12 l.
En Saint-Jacques de la Lande.....	20 l.
En Vignoc	120 l.
En Noyal	4 l. 10 s.
Total.....	3.247 l.

4° Immeubles :

A Rennes. — Four à Ban.....	75 l.
Maison, rue des Violiers.....	45 l.
Maison, rue Saint-Thomas.....	124 l. 10 s.
Maison et jardin de la Vergue.....	200 l.
Maison, jardins et pré de la Sablonnière, près la Vergue	220 l.
Métairie du Petit-Paris.....	400 l.
Prés de Landujan, de Chambault et des Grandes Iles	180 l.

Pré de Saint-Georges	480 l.
Moulins à eau et moulins à foulon de Saint-Hélier	1.540 l.
Moulins de la Poissonnerie	1.300 l.
Droit de pêche et de bateau sur la Vilaine	45 l.
En Liffré. — Métairie du Feu	230 l.
Moulin du Feu	350 l.
Total	5.189 l. 10 s.
Total dans l'év. de Rennes	9.354 l. 11 s. 4 d.

III. — *Dans les évêchés de Dol et d'Avranches :*

Seigneurie de *Saint-Georges de Grehaigne* (juridiction, rentes et droits divers, dîmes, immeubles), affermée ..... 500 l.

IV. — *Dans l'évêché de Nantes :*

Payé par la prévôté de Nantes (droit sur les blés et sels qui montent ou descendent la Loire). 30 l.

V. — *Dans l'évêché de Quimper :*

Payé par le Chapitre de Quimper, sur les dîmes de *Priziac* ..... 180 l.

VI. — *Dans l'évêché de Saint-Malo :*

1° Seigneurie de *Tinténiac :*

Greffe, affermé	80 l.
Bailliages : de *Tinténiac* (13 l. 8 s.); de la Ville-Allée (30 l.); de Châtelain (11 l. 1 s.); de Tragônoux (1 l. 9 s. 2 d.); de *Cardroc* (5 l. 19 s.). Total	61 l. 17 s. 2 d.
2° Rentes féodales sur les terres et la seigneurie de Montmuran	48 l.
3° Redevances dues par les dames prieures de *Tinténiac* et de *Pleubihan*	16 l. 16 s.
4° Dîmes :	Prix de fermage.
En La Baussaine. — Plusieurs traits affermés séparément : La Garde (340 l.); Trélubin (500 l.); La Vieuxville (500 l.); La Tremblaye (en grains et argent, 213 l.). Total	1.553 l.
En Cardroc (en grains)	448 l.
En la Chapelle-Chaussée. — Trait du Goulon (en grains)	281 l.
Traits de Lesnonen et du Milieu (en grains)	332 l. 10 s.
En Langouët (en grains)	55 l.

En Saint-Domineuc (en grains).....	324 l.
En Saint-Séglin	190 l.
En Tinténiac. — Plusieurs traits affermés séparément : La Besnelaye (en grains, 254 l.); Les Bois (250 l.); La Garde (en grains et argent, 262 l. 10 s.); Trébuchet (en grains, 124 l.); Trimer (en grains et argent, 245 l.); Trougard (en grains et argent, 150 l.). Total.....	1.285 l. 10 s.
En Talensac (en grains).....	200 l.
Total.....	4.669 l.
5° Immeubles :	
En Saint-Séglin. — La maison et métairie de Saint-Séglin.....	220 l.
Total dans l'év. de Saint-Malo.....	5.095 l. 13 s. 2 d.
VII. — *Dans l'évêché de Tréguier :*	
Seigneurie et juridiction de *Plougasnou*, affermées.....	200 l.
VIII. — *Dans l'évêché de Vannes :*	
Seigneurie et dépendances du prieuré de l'*Ile d'Arz*, affermées.....	850 l.
Total des revenus.....	22.505 l. 19 s. 2 d.

CHARGES :

1° Décimes et subventions.....	650 l.
2° Portions congrues :	
Aux recteurs : de Saint-Pierre de *Rennes*.....	300 l.
de Saint-Hélier de *Rennes*.....	300 l.
de *La Baussaine*	420 l.
de *Bruz*.....	25 l.
de *Cardroc* (en grains et argent).....	202 l. 10 s.
de *Chantepie*.....	330 l.
de *la Chapelle-Chaussée* (en grains et argent).	130 l.
de *Montgermont*.....	375 l
de *Mordelles*.....	75 l.
de *Saint-Séglin*.....	60 l.
de *Tinténiac*.....	500 l.
Au vicaire perpétuel de l'*Ile d'Arz*.....	129 l.
A l'abbé Barrin.....	50 l.
Total.....	2.896 l. 10 s.

Autres redevances sur les dîmes :

A l'abbesse de Saint-Sulpice	12 l.
Aux trésoriers du Chapitre de Rennes, 10 mines de seigle	100 l.
Total	112 l.

3° Entretien des religieuses :

« On paie annuellement à plusieurs dames religieuses de l'abbaye, pour leur entretien dont Messieurs leurs parents se sont déchargés, par leur dot, sur la communauté. »	2.800 l.
Pour l'entretien de 24 sœurs converses, on paye...	400 l.
Total	3.200 l.

4° Divers :

Capitation des dames et domestiques	896 l.
Confesseurs	200 l.
Prédicateurs	200 l.
Trois chapelains	500 l.
Garçon de sacristie et portier	60 l.
Tourières	75 l.
Aux officiers de l'abbaye, au 1er jour de l'an, en argent et bougies	50 l.
Médecin	200 l.
Chirurgien	200 l.
Pharmacie	650 l.
Pourvoyeur	100 l.
Trois valets et un jardinier	160 l.
Pavé devant l'abbaye et ses maisons	65 l.
Réparations	2.400 l.
Procès	600 l.
Total	6.356 l.

5° Dépenses de l'abbaye (nourriture, vêtements, chauffage, éclairage, culte, etc.)	22.074 l.
Dépense totale	35.288 l. 10 s. (1)

Dettes :

A M. d'Andigné	6.000 l.
A M. Dupré	3.000 l.
A M. du Bouëxic	2.000 l.
A M. de Varenne	2.200 l.

(1) Par suite d'une erreur d'addition, l'état ne porte ce total qu'à 35.263 l. 10 s.

A Me de ?, la douairière	1.500 l.
A divers fournisseurs	8.650 l.
Réparations des dégâts causés par l'ouragan du 30 déc. 1705, estimées	8.000 l.
Total	31.350 l.

IV. — *En 1764 :*

Sources : Mémoire adressé au roi par les religieuses pour demander l'exemption des charges que l'édit d'août 1776 semble leur imposer (contribution à l'entretien de la Maison de Saint-Cyr). (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H1 6).

Les religieuses exposent que, d'après l'état fourni à l'évêque de Rennes, le 16 novembre 1764, leurs revenus ne s'élèvent qu'à 24.507 l. 7 s. 6 d., tandis que leurs charges montent à 19.319 l. 17 s. 3 d. :

Décimes et subventions	2.919 l. 11 s. 3 d.
Portions congrues	7.117 l.
Rentes foncières, obits, fondations	1.387 l. 6 s.
Rentes constituées et viagères	3.505 l.
Honoraires et gages	1.991 l.
Réparations	2.400 l.
Total	19.319 l. 17 s. 3 d.

V. — *En 1774 :*

Sources : « Etat des biens et revenus de l'Abbaye royale de Saint-» Georges de Rennes. » 1774. (Registre de 45 fos. — Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H1 6).

Cet état est le seul qui distingue les revenus et charges de la mense conventuelle de ceux de la mense abbatiale; il distingue, d'autre part, les différentes parties de l'administration de la mense conventuelle.

I. — Etat de la Mense abbatiale.

REVENUS :

« Quoiqu'il n'existe aucun partage de la mense abbatiale et de la » mense conventuelle, il est d'usage que les dames abbesses jouissent » privativement des choses ci-après dont elles donnent des quit-» tances » :

1° « Lods et ventes et rachats seulement des fiefs et bail-» liages de *Rennes*, de Saint-Hélier, *Chantepie* et *Cesson*, » d'*Acigné*, de *Brécé*, de *Bruz*, de Blosne et Sainte-Foy en

» Toussaints, de *Montgermont*, de *Chavagne* et *Mordelles* », et de tous les fiefs et bailliages sous les seigneuries de *Tinténiac*, de *Saint-Georges de Grehaigne* et de *la Chapelle-Janson*. « Ces casuels peuvent produire, année commune... 3.000 l.

» Les dames abbesses ne devraient point avoir les casuels » des fiefs dépendant des prétendus prieurés de Tinténiac » et de Saint-Georges de Grehaigne, parce que tous les biens » qui en dépendaient ont été réunis à la mense conventuelle; » mais elles sont en possession de les percevoir. »

2° Revenus de la seigneurie de *Saint-Georges de Grehaigne* (Immeubles, greffe, rentes, moulin, dîmes), affermés pour 9 ans, de la Saint Michel 1768..... 700 l.

Le bail de 1785 porta la ferme à 2.155 l.

3° Greffe de la juridiction de Saint-Georges à *Rennes*, affermé pour 6 ans, du 6 juin 1772..... 400 l.

4° Greffe de la juridiction de Saint-Georges à *Tinténiac*, affermé pour 6 ans, du 6 mars 1772..... 130 l.

5° Greffe de la juridiction de *la Chapelle-Janson*, affermé pour 9 ans, de la Saint-Jean 1768..... 20 l.

6° Droit d'indemnité dû par les Ursulines du Pré-Botté... 50 l.

7° « La mense conventuelle de l'abbaye leur paie, le 1er oc- » tobre de chaque année, 100 l. pour leur tenir lieu de l'an- » cien droit qu'elles avaient sur les dîmes vertes dépendant » de la dite abbaye »..... 100 l.

8° Epingles à chaque renouvellement des fermes des terres et seigneuries de *Saint-Georges de Grehaigne*, de *Plougasnou*, de *l'Ile d'Arz*, des dîmes de la *Chapelle-Janson*, des moulins de Saint-Hélier et de la Poissonnerie (100 l. pour 6 ans, 150 l. pour 9 ans); moyenne annuelle..... 100 l.

Total..... 4.500 l.

« Les dames abbesses, imitant l'exemple dangereux de plusieurs » autres seigneurs ecclésiastiques, ont coutume de vendre les charges » de sénéchal, alloué et procureur fiscal de chaque juridiction dépen- » dant de leur abbaye; mais, comme cela ne leur arrive ordinairement » qu'une fois lors de leur avènement à l'abbatial, et que les deniers » qu'elles en retirent sont employés aux frais d'obtention de leurs » bulles et autres dépenses qu'elles sont obligées de faire, on ne peut » regarder cet objet comme revenu, et Madame l'Abbesse donne » actuellement gratis tous les mandements. »

(*Addition.* — « Par transaction du 4 juin 1782, passée entre » Madame l'Abbesse et les administrateurs de l'hôpital de Joué, le » droit d'indemnité dû pour environ 20 c. de terre dans la pièce de » la Malitourne, par eux acquise le 6 juillet 1781 d'avec le sr Anneix, » a été fixé à une rente perpétuelle de 3 l. 8 s.; mais Me Bareau de » Girac a fait des arrérages de ladite rente pendant qu'elle sera » abbesse de Saint-Georges. »)

CHARGES :

1° Frais de poursuite des crimes qui se commettent sous les fiefs dépendant des juridictions de l'abbaye.

2° Entretien des auditoires des dites juridictions.

3° Entretien des moulins et granges de la seigneurie de *Saint-Georges de Grehaigne;* des chœurs et chanceaux des églises de *Saint-Georges de Grehaigne* et de *Moidrey.*

4° Frais des procès au sujet de la terre et seigneurie de *Saint-Georges de Grehaigne.*

5° Les abbesses entretiennent l'appartement qu'elles occupent, « la » mense conventuelle étant seulement obligée de meubler l'abbatial » à chaque mutation d'abbesse. »

6° « Si les dames abbesses veulent avoir une femme de chambre » ou autres domestiques, elles sont obligées de les nourrir et de les » payer; elles sont également obligées de fournir aux dépenses » qu'elles voudraient faire, la mense conventuelle n'étant obligée de » les nourrir que comme une des autres dames religieuses, au réfec- » toire, et cependant comme supérieures. »

7° « Elles sont, comme toutes les autres dames, obligées de s'en- » tretenir, et en cas de maladie, si elles veulent appeler d'autres » médecins ou chirurgiens que ceux de la maison, elles sont obligées » de les payer, comme aussi les avocats, procureurs et hommes d'af- » faires qu'elles voudraient avoir en particulier. »

II. — Etat de la Mense conventuelle.

A) Grande Recette.

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :

l'Hôtel de Ville de Paris.....	287 l. 10 s.
les Grands Carmes de Rennes.....	200 l.
divers particuliers (5 art. de 11 à 128 l.).....	409 l. 16 s.
Total.....	897 l. 6 s.

2° Rentes des bailliages de :

Saint-Georges à *Rennes* (grains et argent) (1).....	920 l. 15 s.
Saint-Hélier (grains et argent).....	180 l. 19 s. 11 d.

(1) « *Bouteillage et chevauchée.* — Quoiqu'il n'y ait pas de ferme du droit de » bouteillage qui se lève le jour de la mi-carême sur tous les débitants demeurant » sous le fief et dans le champ de foire, on croit devoir néanmoins en faire » mention, quand ce ne serait que pour faire connaître l'abus que les officiers en » font par la liberté qu'ils se donnent d'en disposer à leur profit; ce droit peut

Acigné (grains et argent)	567 l. 6 s. 1 d.
Chavagne et Mordelles. — Devrait produire en argent, 17 l. « La dernière pourvoyance de ce » rôle a été faite pour les années 1747 à 1754, » et il fut payé le 27 septembre 1755, 91 l. 19 s., » pour les 8 années ci-dessus, non compris la » rente de 18 s. 6 d., monnaye due sur le Vau- » demeux en Bréal, qui fut payée séparément. » Ce rôle a été pourvu pour 1755 et années sui- » vantes, jusques et y compris 1778. »	»
Brécé. — Longtemps négligé. « On a formé un » rôle et il y a été pourvu pour 29 années » en 1782. »	»
Montgermont. — Devrait produire 13 l. 5 s. « Le » 18 septembre 1779, le rôle a été pourvu pour » depuis et compris 1750, jusques et compris » 1778. »	»
De Blosne, de Sainte-Foy et de la Pavaye. Rôles négligés; on ne sait depuis quand ils ont été pourvus, ni ce qu'il est dû de rentes	»
Total	1.669 l. 1 s.

3° Rentes et droits divers :

Rentes sur le domaine du Roi (Halle et cohue de Rennes, 36 l.; domaine de Vannes, 2 l.; domaine de Hédé, 1 l. 10 s.)	39 l. 10 s.
Droit de coutume en la ville de *Rennes*, affermé pour 9 ans, du 1er janvier 1772	200 l.
Droits sur le blés et sels qui descendent ou remontent la Loire	mémoire (1).
Rente sur la baronnie de Vitré	6 l.
Rente sur la terre et seigneurie de Montmuran.	48 l.

« produire 8 ou 10 l., plus ou moins suivant le nombre de débitants et d'étalages. » Il en est de même de la *chevauchée*, qui est un droit que l'abbaye a de faire » monter à cheval tous ses vassaux étagers le jour de la foire de la mi-carême; les » officiers pour exempter quelqu'un prennent 1 l. ou plus... et les défaillants sont » condamnés à 3 l. 4 s. d'amende dont ils disposent également. Cet article peut » produire, année commune, plus de 36 à 40 l. C'est un abus auquel on devrait » remédier ». — Addition : « En 1780, Madame a exigé que tous montassent à cheval » pour cette fois ».

(1) « L'abbaye a été obligée d'essuyer de nombreux procès avec les fermiers de » la Prévôté de Nantes... Elle n'a rien touché depuis la Saint-Michel 1752 ». Le Conseil d'Etat, par arrêt du 3 avril 1781, obligea les fermiers à rendre compte à l'abbaye des droits perçus depuis cette époque; par décision postérieure de la même année, il abonna le droit aux fermiers moyennant 30 l. par an, à moins que l'abbaye ne préférât le percevoir directement. L'abbaye accepta cette décision et toucha, avec intérêts, les années échues depuis 1753.

Afféagement d'un terrain, rue des Francs-Bourgeois (9 nov. 1763)..... 72 l.
Afféagement de la prairie du Pont-à-l'Abbesse, en *Trévérien* (5 mai 1626)..... 80 l.
Afféagement des immeubles du prieuré de la Chapelle-Janson (26 mai 1758)..... 130 l.
Droit d'indemnité sur 2 pièces de terre, en *Cardroc*..... 3 l. 4 s.
Rente foncière sur le prieuré de *Brielles*, 10 l. Non payée ..... »
Payé par le Grenier de l'abbaye sur les deniers d'entrée des fermes dépendant dudit grenier... 80 l.

Total..... 658 l. 14 s.

4° Prieuré de *Tinténiac*. — Immeubles, dîmes, rentes féodales, affermés ensemble..... 1.000 l.
Le bail du 10 juin 1783 (6 ans de la Saint-Michel 1784) porta la ferme à 1.300 l.

5° Prieuré de *Saint-Georges de Grehaigne*. — Immeubles et dîmes, affermés..... 700 l.
Le bail du 17 avril 1776 porta la ferme à 1.050 l., et celui du 5 décembre 1785 à 2.155 l.

6° Seigneurie de l'*Ile d'Arz*. — Droits seigneuriaux, immeubles, dîmes, affermés..... 1.260 l.
Le bail du 10 février 1776 porta la ferme à 1.500 l., et celui du 11 avril 1785 à 2.000 l.

7° Seigneurie de *Plougasnou*, affermée..... 1.200 l.
Le bail du 4 mai 1775 porta la ferme à 1.400 l., et celui du 28 juillet 1786 à 2.400 l.

8° Prieuré de *Pleubihan*, affermé 2.500 l..... mémoire (1).
Le bail du 16 novembre 1775 porta la ferme à 3.000 l., et celui du 3 avril 1784 à 5.750 l.

9° Dîmes :

En Saint-Hélier de Rennes. — Dîmes vertes (baux de 1769-75-79-88) ..... 50 l.
En Acigné. — Dîmes de la Piverdais..... 52 l.
En Chantepie. — Voir Immeubles.
En la Chapelle-Janson. — Dîmes, greffe et rentes féodales..... 1.240 l.
En Mordelles. — Dîmes vertes des traits de la Viollaie (12 l.), du Bourg (10 l.), de Nouillé (18 l.), de Classé (63 l.), de Cramoux (12 l.) et de Querré (10 l.). Total..... 125 l.

(1) Cf. *infra*.

En 1782, les fermes furent portées, pour le trait du Bourg à 12 l., pour celui de Nouillé à 23 l., pour celui de Cramoux à 15 l., et pour celui de Querré à 22 l. 10 s. En 1785, le trait de Classé fut affermé 80 l. A cette date, le total s'éleva à 164 l. 10 s.	
En Noyal. — Dîmes de Lorières. Depuis 1742, les fermiers de l'évêque de Rennes en jouissent moyennant 5 l. par an. Mais ils n'ont rien payé depuis 1766	»
En Chavagne. — Les dîmes qu'y levait autrefois l'abbaye auraient valu plus de 200 l. en 1774. Mais le recteur les a usurpées depuis 1725 (1).	»
En Sainte-Colombe et Essé. — Dîmes (2)	600 l.
En La Baussaine. — Dîmes vertes du trait de la Tremblaye	100 l.
En Goven. — Dîmes	10 l.
En Saint-Domineuc. — Trait du Prieuré et prairie de la Noë-Morin	655 l.
En Tinténiac. — Trait du Prieuré	80 l.
Trait de Lamboul et dîmes vertes du trait de la Besnelaye	66 l.
Autre trait du Prieuré et dîmes vertes du trait des Bois	115 l.
En Saint-Séglin. — Voir Immeubles.	
En Priziac. — Du Chapitre de Quimper, pour dîmes	180 l.
Total	3.273 l.

(1) « En 1725, il y avait contestation entre le recteur de Chavagne et l'abbaye » de Saint-Georges au sujet de l'étendue des terres sur lesquelles l'abbaye avait » droit de dîmes. La décision en fut remise à M. Perrin, recteur de Toussaint, qui « n'en porta point. Le sr Chevy, recteur, lors en a joui. On afferma en 1761 au » sr Fosse, voyant que M. Chevy se contentait de donner des paroles, sans effet, » d'arranger l'affaire. Il avait donné plusieurs fois des paroles d'honneur à » M. Even, conseil de l'abbaye, à M. Goury, procureur, et à plusieurs autres. Mais, » voyant que l'abbaye avait affermé, il opposa le sr Fosse de percevoir et on a été » obligé d'abandonner parce que ce recteur avait lors la possession quadragénaire. » Dieu lui pardonne cette usurpation ».

(2) 500 l. étaient versées au recteur et 100 l. seulement à l'abbaye. — Le bail du 3 mai 1775 porta la ferme à 1.072 l., dont 566 l. à l'abbaye, 500 l. au recteur et 6 l. à l'abbaye de la Meilleraye. Le fermier devait en outre donner au général de Sainte-Colombe 16 bx. de seigle, et se charger des réparations des couvertures, vitres et pavés du chanceau de l'église. — Mais un avis arbitral du 21 juillet 1781 n'a maintenu l'abbaye que dans la jouissance du quart des dîmes de Sainte-Colombe, sans qu'elle dût rien verser au recteur ni au général. Cette part fut affermée 175 l. en 1782, et 200 l. en 1788.

10° Immeubles :

A Rennes. — Maisons et chambres, près et sur le portail d'entrée de la cour de l'abbaye. Autrefois louées. Maître Jean-François Maufras du Châtellier, avocat et intendant des affaires de l'abbaye, en jouit gratuitement en considération de ses services	»
Four à ban, rue Saint-Georges, 18 bx de son et	35 l.
Maison, rue des Violiers	40 l.
Maison et jardin de la Vergue, et pré de Landujan	336 l.
Buanderie, avec maison et jardin (le fermier doit blanchir gratuitement le linge de l'abbaye)	80 l.
Grands Prés de Saint-Georges (le fermier doit entretenir les ponts, ce qui coûte par an plus de 20 l.)	400 l.
Moulins de la Poissonnerie, pré des Gras et pré de Saint-Morand (le fermier doit l'entretien des tournants, moulants et mouvants, et les réparations, ce qui coûte au moins 400 l. par an)	1.500 l.
Moulins, maisons et prés de Saint-Hélier, et droit de pêche dans la Vilaine (mêmes charges que pour les précédents)	1.550 l.
Métairie du Petit-Paris	550 l.
En Chantepie. — 3 pièces de terre et dîmes vertes.	24 l.
En Liffré. — Métairie du Feu	420 l.
Moulin du Feu	400 l.
En Tinténiac. — Métairie de Broménicy	350 l.
En Saint-Séglin. — Terres et dîmes, affermées pour 84 bx. de sel et	415 l.
Total	6.100 l.
Total des revenus de la grande recette...	16.758 l. 1 s.

CHARGES :

1° Décimes des Prieurés de *Tinténiac* (264 l. 14 s.) et de *Saint-Georges de Grehaigne* (145 l. 18 s.)	410 l. 12 s.
Les décimes de *Plougasnou* et de *Pleubihan* sont à la charge des fermiers.	
2° Droits synodaux et cathédratiques :	
A l'évêque de Rennes	18 l. 11 s. 3 d.
A l'évêque de Saint-Malo	4 l. 16 s.

3° Portions congrues :

Au recteur de *Sainte-Colombe*	500 l.
Au recteur de *Saint-Séglin*	50 l.
Au recteur et au curé de l'*Ile d'Arz*	300 l.
4° Pensions viagères à 9 religieuses	706 l. 10 s.
5° Fondations et pain bénit	258 l.
6° Rentes :	
Pour l'affèagement des douves (60 l. 19 s.) et des tours (20 l.) comprises dans l'enclos	80 l. 19 s.
Sur le pré de Saint-Morand, 17 l., qui ne se paient pas	»
A M^me^ de Pinieux, par contrat de constitution.	80 l.
7° Divers :	
Lin et chanvre de l'abbesse	100 l.
Confesseurs	200 l.
Sénéchal (27 l.) et procureur fiscal (18 l.) de la juridiction	45 l.
« C'est une charge dont l'abbaye ferait bien » de se dispenser. »	
Secrétaire	500 l.
Total	3.254 l. 8 s. 3 d.

« Outre les charges ci-devant, il s'en trouve souvent d'extraordi-» naires qui sont supportables par la Grande Recette, comme procès, » voyages, ports de lettres et autres faux-frais, auxquelles on peut » ajouter les réparations qui ne sont pas un petit objet. »

B) Petite Recette.

REVENUS :

1° Rentes féodales :

Rente sur la chapellenie de Beaumont	15 l.
25 bx. de froment et 25 l. par les vassaux du Grand Bailliage	123 l.
Affèagement d'une portion du jardin de la Porte-Blanche.	12 l.
Total	150 l.
2° Dîmes :	
En Toussaints de Rennes. — Trait de Blosne	60 l.
En Cesson. — Trait de Pocelles	35 l.
En Chantepie. — Dîmes	72 l.
En Laillé. — Trait de Martigné	72 l.
Total	239 l.

3° Immeubles :

A Rennes. — Maison et jardin près la Porte-Blanche (rue Saint-Thomas)	200 l.
Prés des Chambeaux et du Couvent	200 l.
Total	400 l.
Total des revenus de la Petite Recette	789 l.

CHARGES :

« Au lieu des sommes que la petite recette fournissait » autrefois aux dames religieuses, on est dans l'usage » de donner 400 l. par an à la dame cellérière pour le » commun. »	400 l.
Aux sœurs converses, pour leur entretien, à raison de 15 l. à chacune des deux plus anciennes et de 13 l. 10 s. à chacune des autres	166 l. 10 s.
A sœur Mélanie	12 l.
Messes pour les 3 dernières sœurs décédées	6 l.
Messes de fondations	12 l.
A l'abbesse, pour les confitures des pauvres	15 l.
A la Grande Prieure	12 l.
Total	623 l. 10 s.

En outre, réparations des immeubles. « Elles sont assez considé- » rables surtout pour la maison de la Porte-Blanche. »

C) Grenier.

REVENUS :

Ils ne consistent qu'en dîmes, affermées pour la majeure partie en grains.

En Rennes. — Dîmes de St-Georges et de Coësmes...	584 l.
Dîmes de Saint-Hélier	1.060 l.
Dîmes de Toussaints	1.965 l.
En Bruz. — Trait de Pan, 180 l. et 20 livres de beurre.	186 l.
En Chantepie. — Dîmes	1.290 l.
En Guipel. — Dîmes	115 l.
En Montgermont. — Dîmes et terres	930 l.
En Mordelles. — Trait du Bourg	364 l.
Trait de Classé	572 l.
Trait de Cramoux	434 l.
Trait de Guerré	388 l.
Trait de Nouillé	648 l.
En Saint-Jacques de la Lande. — Dîmes	450 l.
En Vignoc. — Dîmes	325 l

En La Baussaine. — Trait de la Garde	600 l.
Trait de Trélubin	660 l.
Trait de la Tremblaye	500 l.
Trait de la Vieuxville	615 l.
En Cardroc. — Trait du Bourg	265 l.
Trait de Saint-Lian	265 l.
Trait de la Ville-Esnaut	267 l.
Les fermiers de ces traits doivent en outre chacun 20 l., 27 bx. de seigle et 40 bx. de grosse avoine au recteur.	
En la Chapelle-Chaussée. — Trait du Goulon	650 l.
Trait de Lesnonen	948 l. 15 s.
Trait du milieu (cédé depuis au recteur aux fins de transaction)	715 l.
En Langouët. — Dîmes	142 l.
En Saint-Domineuc. — Dîmes	700 l.
En Talensac. — Dîmes	440 l.
En Tinténiac. — Trait de la Besnelaye	727 l.
Trait des Bois	430 l.
Trait de la Garde	609 l.
Trait de Trébuchet	472 l. 10 s.
Trait de Trimer	530 l.
Trait de Trougat	420 l.
Total	19.267 l. 5 s.

CHARGES :

1° Portions congrues et suppléments :

Saint-Pierre en Saint-Georges. — Au recteur	450 l.
Saint-Hélier. — Au recteur et au curé	466 l. 13 s. 4 d.
Toussaints. — Au recteur et à deux curés	675 l.
La Baussaine. — Au recteur et au curé	700 l.
Bruz. — On abandonne, au recteur et au curé, les dîmes vertes « en quoi l'abbaye perd considé- » rablement »	mémoire.
Cardroc. — Les fermiers donnent au recteur, en supplément de leur ferme, 80 bx. de seigle, 120 bx. d'avoine et 60 l.	mémoire.
Chantepie. — Au recteur et au curé	583 l. 6 s. 8 d.
La Chapelle-Chaussée. — Au recteur et au curé	340 l.
Depuis qu'ils jouissent du trait du Milieu, ils ne touchent plus que 120 l.	
Montgermont. — Au recteur	500 l.
Le recteur fit un procès à l'abbaye afin d'obtenir	

un curé. « Le recteur et le général furent débou-
» tés pour le droit de curé, mais on leur donne
» 100 l. de gratification », ce qui fait en tout 600 l.

Mordelles. — Au recteur et aux curés	60 l.
Saint-Domineuc. — Au recteur	50 l.
Saint-Jacques de la Lande. — Au recteur et au curé.	225 l.
Tinténiac. — Au recteur et à deux curés	900 l.
Vignoc. — Au recteur et au curé	175 l.
Total	5.125 l.

2° Autres charges sur les dîmes :

A l'abbaye de Saint-Sulpice, sur les dîmes de *Chantepie*	12 l.
Aux Trésoriers du Chapitre de Rennes, sur les dîmes de *Mordelles*	200 l.
A la Sacristie de Saint-Georges, 3 mines de froment.	60 l.
« Grellage » des grains	200 l.
Gages du domestique du grenier	45 l.
A la Grande Recette, pour deniers d'entrée des fermes.	80 l.
Total	597 l.
Total des charges du Grenier	5.722 l.

III. — Prieuré de Pleubihan (1), affermé 2.500 l.

RÉCAPITULATION

Revenus :

de la mense abbatiale		4.500 l.
de la mense conventuelle :		
Grande Recette	16.758 l. 1 s.	36.814 l. 6 s.
Petite Recette	789 l.	
Grenier	19.267 l. 5 s.	
Prieuré de Pleubihan		2.500 l.
Droits sur la Loire, déshérences, indemnités, etc...		100 l.
Total		43.834 l. 6 s.

Charges :

de la mense abbatiale, incertaines	2.000 l.

(1) Madame du Halgouët, religieuse de l'abbaye, était, en 1774, titulaire de ce prieuré, des revenus duquel elle disposait librement. Après sa mort, il fut rattaché à la mense conventuelle.

de la mense conventuelle :

Grande Recette, certaines.....	3.254 l. 8 s. 3 d.	
id. , incertaines.....	1.200 l.	
Petite Recette, certaines.....	623 l. 10 s.	
id. , incertaines.....	50 l.	
Grenier, certaines	5.722 l.	
id. , « il fournit les blés né- » cessaires pour la consomma- » tion du pain qui se fait dans » l'abbaye et pour les pauvres; » il donne aussi des grains en » charité; ce qui peut monter, » chaque année commune, à » 70 M. de froment et à 68 M. » de seigle. »	3.320 l.	16.149 l. 18 s. 3 d.

« Comme la Grande Recette et celle du Grenier sont les seules à » fournir aux dépenses de la maison, attendu que madame l'abbesse » et madame du Halgouët disposent des revenus qui leur appar- » tiennent, et que la Petite Recette a ses charges particulières, qui » excèdent son revenu, et, comme le produit de la Grande Recette » et du Grenier ne monte qu'à 36.125 l. 6 s. et qu'elles ont 13.496 l. » 8 s. 3 d. de charges, il s'ensuit que l'abbaye n'a que 22.628 l. 17 s. 9 d. » pour faire face aux décimes, réparations, acquits de constituts et » pour la nourriture et autres dépenses. »

Comptes de la Grande Recette.

Sources : Registres de la Receveuse (1744-1760 et 1760-1784, détail et totaux annuels. — Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H[1] 53).

			Recette	Dépense
			—	—
1er avril	1744-31 mars	1745.....	10.485 l. 15 s. 10 d.	10.225 l. » s. 4 d.
—	1745- —	1746.....	10.523 l. 4 s. 3 d.	10.936 l. 10 s. 2 d.
—	1746- —	1747.....	12.492 l. 14 s. 6 d.	12.374 l. 7 s. 11 d.
—	1747-29 févr.	1748.....	12.430 l. » s. 2 d.	12.535 l. 12 s. 10 d.
1er mars	1748-28 —	1749.....	12.884 l. 1 s. 6 d.	12.692 l. 16 s. 1 d.
—	1749- —	1750.....	13.863 l. 18 s. 6 d.	14.198 l. 8 s. 2 d.
—	1750- —	1751.....	14.172 l. 15 s. 5 d.	14.317 l. 15 s.
—	1751- —	1752.....	13.381 l. 17 s. 10 d.	13.652 l. 11 s. 5 d.
—	1752- —	1753.....	13.085 l. 8 s. 7 d.	14.259 l. 1 s. 5 d.
—	1753- —	1754.....	14.494 l. 5 s. 3 d.	14.078 l. 18 s. 9 d.
—	1754- —	1755.....	12.424 l. 9 s. 1 d.	12.523 l. 3 s. 3 d.
—	1755- —	1756.....	12.577 l. 8 s. 10 d.	12.770 l. 2 s. 1 d.
—	1756- —	1757.....	15.007 l. 14 s. 7 d.	15.044 l. 9 s.

				Recette	Dépense	
				—	—	
1er mars	1757-28	févr.	1758	10.859 l. 7 s. 3 d.	10.432 l. 8 s. 11 d.	
—	1758-	—	1759	13.473 l. 7 s. 9 d.	14.394 l. 11 s. 8 d.	
—	1759-	—	1760	12.471 l. 1 s. 7 d.	11.647 l. 8 s. 6 d.	
—	1760-	—	1761	13.404 l. 6 s. 1 d.	14.375 l. 17 s. 11 d.	
—	1761-	—	1762	15.265 l. 16 s. 1 d.	14.918 l. 14 s.	
—	1762-	—	1763	11.874 l. 7 s. 4 d.	11.107 l. 15 s. 10 d.	
—	1763-	—	1764	10.099 l. 9 s. 8 d.	9.113 l. 6 s. 6 d.	
—	1764-	—	1765	21.437 l. 5 s. 4 d.	23.028 l. 18 s. 3 d.	(1)
—	1765-	—	1766	14.675 l. 3 s. 7 d.	13.299 l. 3 s. 7 d.	
—	1766-	—	1767	14.396 l. 19 s. 11 d.	13.844 l. 14 s. 3 d.	
—	1767-	—	1768	15.547 l. 11 s. 5 d.	16.364 l. 5 s.	
—	1768-	—	1769	14.342 l. 18 s. 9 d.	14.088 l. 9 s. 7 d.	
—	1769-	—	1770	13.973 l. 18 s. 3 d.	13.221 l. 11 s. 3 d.	
—	1770-	—	1771	12.961 l. 16 s. 11 d.	13.732 l. 13 s.	
—	1771-	—	1772	12.343 l. 18 s. 6 d.	12.693 l. 6 s. 3 d.	
—	1772-	—	1773	18.093 l. » s. 7 d.	18.410 l. 11 s.	
—	1773-	—	1774	21.810 l. 17 s. 11 d.	21.861 l. 4 s. 11 d.	(2)
—	1774-	—	1775	15.195 l. 6 s. 11 d.	15.298 l. » s. 1 d.	
—	1775-	—	1776	14.823 l. 15 s. 10 d.	14.687 l. 7 s. 2 d.	
—	1776-	—	1777	14.661 l. 10 s. 3 d.	14.488 l. 10 s. 1 d.	
—	1777-	—	1778	13.911 l. 3 s. 10 d.	14.255 l. 13 s. 9 d.	
—	1778-	—	1779	16.286 l. 3 s. 9 d.	16.918 l. 12 s. 1 d.	
—	1779-15	déc.	1779	14.554 l. 2 s. 1 d.	14.727 l. 14 s. 6 d.	
15 déc.	1779-28	févr.	1781	23.765 l. 7 s. 10 d.	20.785 l. » s. 5 d.	
1er mars	1781-	—	1782	24.369 l. 15 s. 3 d.	23.293 l. 6 s. 2 d.	(3)
—	1782-	—	1783	28.797 l. 1 s. 4 d.	25.645 l. 16 s. 6 d.	(4)
—	1783-	—	1784	27.638 l. 8 s. 2 d.	26.472 l. 17 s. 9 d.	(5)

On a compté, dans la dépense, des remises de fonds disponibles faites à la dépositaire; on n'y a fait entrer aucune dépense de nourriture ou d'entretien, sinon les frais de réparation des chanceaux.

(1) Cet accroissement du budget de la Grande Recette est dû à la déshérence de Gabriel Guyard qui a produit 4.892 l. 11 s. 3 d., net, et au paiement de rentes et de fermages arriérés (1.500 l. environ). On a porté en dépense les remises de fonds disponibles à la dépositaire.

(2) Les Carmes ont payé, en mai 1773, 8 annuités arriérées d'une rente de 200 l.; d'autre part, on a vendu en janvier 1774 le lieu de la Petite Bouquinaye, en Saint-Hélier (produit net, 3.480 l.).

(3) Reçu, en oct. 1781, le produit de la déshérence de Joseph du Parq, seigneur de Contrescart (2.399 l. 10 s. net).

(4) Reçu, en mars 1782, 3.358 l. 4 s., aux fins d'une transaction avec Mgr de Boisgeslin de Cucé, pour droit de rachat sur les moulins de Joué.

(5) En oct. 1783, l'abbesse a fait présent de 3.000 l. à la communauté. La recette a d'autre part bénéficié de l'excédent du compte précédent, soit 3.151 l. 4 s. 10 d.

ABBAYE DE SAINT-SULPICE-LA-FORÊT [1]

(Bénédictines)

Sommaire : I. Etat des revenus et des charges : 1° en 1790; 2° en 1722; 3° en 1762. — II. Extraits des Comptes : 1° de 1717 à 1727; 2° de 1736 à 1755; 3° de 1751 à 1778.

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration signée de la dépositaire et de l'abbesse (9 juillet 1790. — Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300). — Etat désignatif et estimatif des biens ecclésiastiques situés dans la commune de Saint-Sulpice, par la municipalité (14 mai 1790. — Ibid.). — Inventaire des commissaires du district (8 septembre 1790. — Ibid.). — Déclarations de fermiers (1790. — Ibid., série Q). — Baux et titres (Ibid., 2 H² 116 à 141). — Description des prieurés (cahier manuscrit, 1786-1788. — Ibid., 2 H² 64).

PERSONNEL :

Dames de chœur (16). — *Abbesse :* Marie-Angélique-Henriette Le Maître de la Garlaye (56 ans). — *Prieure :* Perrine-Marie de Quincé (66 ans). — *Sous-prieure :* Claude Julie du Feu (63 ans). — *Dépositaires :* Angélique-Scholastique-Renée du Bourg du Bois-Jourdan (56 ans); Anne-Françoise-Charlotte de Gouyon de Beaucorps (51 ans); Marie-Jeanne-Joseph de la Houssaye (23 ans). — *Cellérières :* Reine-Renée-Jeanne de la Ville-Thébault (43 ans); Marie-Jeanne Leroux du Minihy (23 ans). — *Infirmières :* Louise Le Lay de Ker-Raoul (34 ans); Julie-Jacquette-Gillette de la Houssaye du Plessis (35 ans). — *Grainetières :* Marie-Félicité-Perrine Dallet de la Roche (29 ans); Françoise-Louise Chrétien (31 ans). — *Tourière :* Marie-Catherine Hervé (34 ans). — *Sacriste :* Perrine-Françoise Termellier (43 ans). — Sans emploi : Marie-Emilie de la Moussaye (69 ans); Renée-Bertine-Victoire de Rosnyvinen (60 ans).

Sœurs lais (6). — *Portière :* Angélique-Ursule Verdier (75 ans). — *Cavière :* Marguerite-Anne-Julienne Lostié (61 ans). — *Cuisinières :* Marie-Anne Latouche Rageot (62 ans); Julie-Michelle Feuveille (62 ans). — Autres sœurs : Marie-Jeanne et Gabrielle Lesaint (43 et 33 ans).

13 pensionnaires.

Chapelains : MM. Morazin et ?...

(1) Fondée vers le commencement du XII[e] siècle. Nous devons rappeler ici la publication, par M. l'abbé Anger, du *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sulpice* (Mém. de la Soc. Arch. d'I.-et-V., t. 34 à 40, 1905-1911). L'auteur a connu et utilisé la plupart des documents qui nous ont servi depuis.

Un agent et régisseur. — 24 domestiques, « tant hommes que filles, » pour le service de la maison, et pour la culture des jardins et » terres et les soins des bestiaux. »

MOBILIER (1) :

I. — Cuisine, réfectoire, appartements divers ·

Argenterie. — 8 moyens plats ronds, 3 ovales, 2 écuelles avec leurs couvercles, 6 cuillers à potage et à ragoût, 38 cuillers à bouche, 34 fourchettes, 15 cuillers à café, une moyenne cafetière, 6 moyens flambeaux, un bougeoir, un porte-mouchettes.

Lits. — 92 lits, dont 3 de sangle, 2 de papier, 17 à quenouille; 25 seulement ont des couëttes, les autres n'ayant que paillasse et matelas; tous sont vieux et garnis de drap, de serge ou d'indienne.

En outre, 21 lits de domestiques, sans couëttes ni garnitures.

Armoires. — 60 armoires « vieilles pour la très majeure partie et » dont un grand nombre ne pourrait être changé de place sans être » détruit ».

Linge. — 823 draps, dont la plupart très vieux et usés; 393 taies d'oreillers, 1.456 serviettes, 150 nappes, 426 torchons.

Ustensiles de cuisine et vaisselle. — 147 assiettes, 18 plats et 8 écuelles, le tout en étain, 3 tournebroches, 34 casseroles, 16 tourtières, etc...

Chambres. — « Les chambres des dames de chœur, des sœurs » converses et des pensionnaires sont, au surplus, garnies de chaises » et fauteuils, de rideaux de fenêtres et portieres, et de petites tables, » les unes de bureaux, les autres de commodes; il en est de même » des autres appartements, mais rien n'est neuf, ni précieux; au » contraire, la majeure partie mérite à peine qu'on en fasse » mention (2). »

Bibliothèque. — « Il n'y a point de bibliothèque dans la maison, » les livres qui y existent n'étant que quelques volumes de pratique » de dévotion, excepté quelques sermonaires, une partie tronquée » de l'histoire ecclésiastique, l'histoire de Bretagne et quelques dic- » tionnaires. »

II. — Sacristie :

Argenterie. — Crosse abbatiale, soleil doré, 6 calices avec leurs patènes, 2 ciboires, 2 paires de burettes avec leurs bassins, 2 gobelets, croix d'autel, croix processionnale avec bâton recouvert d'argent,

(1) La description en est donnée d'après la déclaration des religieuses. Le pr.-v. rapporté par les commissaires du district reconnait cette déclaration exacte, après inventaire. Il n'est fait mention que des objets appartenant à la communauté.

(2) Les commissaires du district mentionnent en outre « quelques tableaux de » famille et de saints, dont la peinture ne [leur] a pas paru mériter une articu- » lation particulière ».

encensoir avec sa navette, 2 bénitiers avec leurs goupillons, 6 chandeliers d'autel, 2 autres portatifs, 2 autres en filigrane, 2 moyennes lampes, 5 couronnes dont 4 petites.

Ornements et linge. — 4 vieilles chapes dont une très sale; 13 chasubles avec leurs voiles, bourses, étoles et manipules; 17 autres chasubles, sales, avec leurs étoles et manipules, 15 voiles et 15 bourses; 20 dalmatiques, 10 étoles, 20 manipules, 2 chasubles de laine; un tour de dais, 2 écharpes, 3 garnitures de grille pour la communion, 8 tapis d'autel, 7 tapis de pupître, 2 vieux draps mortuaires, 17 devants d'autel; 2 carreaux, l'un de drap et l'autre de velours; 2 pavillons pour le grand autel; une tenture.

33 aubes garnies et 34 non garnies; 31 surplis, 110 nappes d'autel et de communion, 54 amicts, 126 purificatoires, 90 lavabos, 36 corporaux, 7 pales, 20 cordons d'aube.

12 chandeliers de fonte, 17 de cuivre, 4 d'argent haché avec un bougeoir, 11 de bois; bouquets d'autels, niche pour le Saint-Sacrement; livres de chœur, missels et cartes d'autel.

III. — Basse-cour et provisions :

Bestiaux [1]. — 8 bœufs dont 4 moyens, 20 vaches, 4 taureaux dont un petit, 2 génisses et 5 chevaux.

Matériel agricole. — 2 vieilles charrettes, 2 vieilles charrues [2], harnais et outils divers.

Provisions (au 10 septembre 1790). — 71 fûts de différente taille contenant environ 400 barriques de cidre; 17 barriques de vin rouge en fûts d'une barrique; une barrique de vin rouge et une de vin blanc, en bouteilles; — 2.000 livres de beurre; — 43 mines de froment; une de blé noir; 10 mines et 7 boisseaux de seigle; 21 mines d'avoine; — 25 fortes charretées de foin; — 25 cordes de gros bois; 8 à 10.000 fagots; 5.000 « glènes ».

REVENUS :

(On a rapporté à part, comme l'ont fait les religieuses dans leur déclaration, les revenus des prieurés).

1° Rentes sur :

Le domaine du Roi à *Rennes*.....	49 l. 12 s. 6 d.
Les Etats de Bretagne.....	143 l. 16 s.

(1) Vente aux enchères publiques (25 oct. 1792) : 13 vaches, vendues de 55 à 121 l., au prix total de 1.108 l. 10 s. — 1 taureau, vendu 60 l. — 3 couples de bœufs, vendus 566 l., 433 l. 10 s. et 433 l., soit 1.432 l. 10 s. — 4 porcs, vendus 36 l. 1 s., 37 l., 46 l. 8 s. et 54 l., soit 173 l. 9 s. — 2 truies, vendues 29 l. 17 s. et 31 l. 19 s., soit 61 l. 16 s. — Produit total de la vente, 2.836 l. 5 s.

(2) Les 2 charrettes furent vendues, le 25 oct. 1792, 180 l. et 193 l. 10 s.; les 2 charrues, 27 l. et 36 l. 9 s.

L'abbaye de Saint-Georges de Rennes (pour les dîmes de *Chantepie*).....	12 l.		
Les bénéfices :			
de *Chauméré*, 64 bx. de seigle évalués	192 l.		
de *Chesné* (*Saint-Georges-de-*), 2 mines de froment évaluées.....	60 l.		
de *Dingé*, 10 mines de seigle évaluées	240 l.		
de *Domagné*, 144 bx. de seigle évalués	432 l.		
La terre de la Vieuville, en *Mouazé*.....	18 l.		
Le moulin de Tizé, en *Saint-Grégoire*, 2 mines de froment évaluées.....	60 l.		
La terre du Boisgeffroy, en *Saint-Médard-sur-Ille*, 10 mines, 6 bx. 2/3 de froment évalués	325 l.		
La métairie du Gué de Servon, en *Servon*, 32 boisseaux de seigle évalués.....	96 l.		
Les sieurs Bigot et Sorin, représentants de la d[lle] Françoise Bigot, pour l'arrentement de l'hôtellerie de la Claye et dépendances, en Bourgneuf-la-Forêt, province du Maine.....	6 l.		
La dame des Hulières, pour l'arrentement du prieuré de Sainte-Catherine.....	19 l.	8 s.	9 d.
Total.....	1.653 l.	17 s.	3 d.

2° Droits seigneuriaux :

En Saint-Sulpice. — Greffe de la juridiction de Saint-Sulpice.....	Mémoire.		
Fief s'étendant sur toute la paroisse; en argent, grains, volailles et épingles, d'après la valeur moyenne des denrées pendant les 10 dernières années [1].....	872 l.		
En Betton et Mouazé. — Bailliages de			

(1) Ce fief « n'a pas été réellement réformé depuis beaucoup plus d'un siècle... » Depuis très longtemps, n'y ayant eu que la moindre partie de ces rentes à être » payées, et aujourd'hui personne à vrai dire ne voulant s'en acquitter, et n'étant » pas possible de songer à la contrainte sans s'exposer à de vrais dangers, ce revenu » est nul. » (Déclaration). La même observation est répétée pour tous les fiefs.

Rigné, de la Vieuville et de Mouazé; en argent, grains et volailles..... 1.300 l.

En Chasné. — Bailliages de Rez-le-Fief, du Bois-Guillaume et du Gué Maubertrand; en argent, grains et volailles.... 702 l. 12 s.

En Rennes. — Fief s'étendant sur trois maisons près du cimetière de Toussaints, qui ne doivent que l'obéissance, et sur une autre à l'angle des rues de Rohan et de Volvire, qui doit..... 3 l.

En Saint-Aubin-d'Aubigné. — Fief du Champaubois, 20 s. monnaie, valant en monnaie actuelle..... 1 l. 4 s.

En Vitré et Le Pertre. — Greffe de Saint-Sulpice, à Vitré, affermé..... 36 l.

Bailliages de Vitré et de la Touche-Godet : pour le premier, 9 l., le « sep-» tain denier sur chaque maisonnier, le » dimanche précédent la Saint-Vincent, » et en outre droit de coutume sur les » marchandises vendues sous le dit » fief »; — pour le second, 10 l. monnaie, en valant 12 monnaie actuelle; on peut au plus compter, sous la réserve de l'observation faite au sujet du premier article..... 21 l.

Total..... 2.935 l. 16 s.

3°. Droits d'usage :

« L'abbaye a droit d'usage dans les » forêts de Rennes, de Saint-Aubin-du-» Cormier et de Liffré, pour y prendre » du bois pour ménage, chauffage, édifi-» cations, réparations et entretien des » églises, chapelles, cloîtres, maisons, » moulins, chaussées, ponts et fuyes dé-» pendant de ladite abbaye, et pour paître » ses chevaux, bêtes d'aumaille et porcs,

» comme aussi pour y faucher litière. —
» Mais tous ces droits sont suspendus
» depuis quelques années, et, des bois de
» la forêt, il n'est plus délivré à l'abbaye,
» par chaque année, sur l'adjudication et
» vente qui se fait dans lesdites forêts,
» que 80 cordes de gros bois de 3 pieds 1/2
» de long, à prendre sur le lieu, ce qui ne
» peut être estimé que. ..... 480 l.

4° Dîmes « sans mélange d'héritages » :

Evêché de Rennes :

En Saint-Sulpice-la-Forêt. — Dîmes de la paroisse, exploitées par l'abbaye; produit estimé ..... 200 l.

En Balazé. — Toutes les dîmes sur les terres de la Fleuriais, de la Hurairie, de Launay, de Lépine, de Mébrehard et de la Seurairie, affermées..... 180 l. (1)

En Bais. — Les 2/3 des grosses et menues dîmes, affermés 2.525 l. et 3.000 l. de denier d'entrée (2), soit ..... 3.025 l. (3)

(1) Evaluées à 350 l. par la municipalité de Balazé.

(2) Nous répartissons, comme de coutume, le montant des deniers d'entrée, ou pots-de-vin, sur toute la durée des baux, qui sont toujours de 6 ans pour les dîmes de l'abbaye de Saint-Sulpice, et généralement de 9 ans pour ses immeubles. Dans leur déclaration, les religieuses observent que ces deniers d'entrée « dont elles ont » presqu'uniquement augmenté les baux » ont été imposés aux fermiers, afin de constituer une caisse d'amortissement qui a permis de rembourser la plus grande partie des capitaux empruntés pour la reconstruction de l'abbaye, et les créances de nombreux fournisseurs.

(3) « Les titres de Saint-Sulpice lui donnent les 2/3 des dîmes grosses et menues » dans la paroisse de Bais; c'est à cette quotité et dans cette étendue qu'elle les a » toujours affermées. Cependant le fermier actuel, qui est entré en jouissance à la » Saint-Jean 1789, et qui au lieu de 1300 l., prix auquel elles étaient, les a, en cette » considération, portées à la dite somme de 2.525 l. et 3.000 l. de denier d'entrée pour » 6 ans, prétend ne pas devoir définitivement payer ces sommes parce que : 1° le » Recteur de la paroisse, par une possession que l'on dit être plus que quadra- » génaire, perçoit seul toutes les menues et vertes dîmes; 2° qu'il perçoit de même » la moitié des grosses dîmes; 3° que l'abbé de Saint-Melaine de Rennes en perçoit » aussi une partie, qu'il veut étendre jusqu'aux 2/3 dans les cantons où il la lève, » et qu'il afferme une somme de 1.200 l. par an ou environ. Ces difficultés vont » sans doute former la matière d'un procès ou d'une transaction entre le fermier » et l'abbaye, lorsqu'il va être question du paiement de la première année de son » bail qui est échue de la Saint-Jean 1790. » (Déclaration).

En Betton. — Dîmes de Veauchalet, affermées 80 l. et 2 mines de froment rendables à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes; le tout valant..... 140 l.

En La Bouëxière. — Dîmes des Hayes, affermées 300 l. et 96 l. de denier d'entrée, soit ..... 316 l.

En La Chapelle-Saint-Aubert. — Le tiers des dîmes, affermé au recteur..... 400 l.

En Chasné. — Partie des dîmes, affermée 400 l. (1)

En Gévezé. — Partie des dîmes, affermée à Mathurin Philouze pour 22 mines de froment rendables à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, valant..... 660 l.

En Montreuil-le-Gast. — Dîmes de la Touche, affermées 210 l. et 48 l. de denier d'entrée, soit ..... 218 l.

En Mouazé. — Partie des dîmes (au 13e), affermée 1.200 l. et 600 l. de denier d'entrée, soit..... 1.300 l. (2)

En Moulins. — Partie des dîmes, affermée 560 l. et 144 l. de denier d'entrée, soit. 584 l.

En Nouvoitou. — Dîmes de Poligné, de la Puchais et de la Vauzelle, affermées 90 l. et 24 l. de denier d'entrée, soit... 94 l.

En Rétiers. — Partie des dîmes, affermée 400 l. et 600 l. de denier d'entrée, soit 500 l.

En Saint-Aubin-d'Aubigné. — Dîmes (au 11e) des traits suivants :
de la Besrouëlle, affermées à Pierre Ferré, 600 l. et 144 l. de denier d'entrée, soit ..... 624 l. (3)

(1) Baux de 1772 à 1788, 400 l.

(2) Bail de 1729, 560 l.; de 1738, 500 l.; de 1744, 550 l.; de 1756, 600 l.; de 1765, 610 l.; de 1774, 840 l.; de 1782, 1.150 l.; de 1788, 1.200 l.

(3) Bail de 1695, 300 l.; de 1709 et 1716, 360 l.; de 1729, 370 l.; de 1752, 300 l.; de 1775, 520 l.; de 1782 et 1785, 600 l.

du Chêne-Romé, affermées à Michel Huchet ..... 550 l. (1)

du Chesnay, affermées à François Chevalier, 750 l. et 300 l. de denier d'entrée, soit ..... 800 l. (2)

des Gâtines, affermées à Joseph Ruaudel, de la Reboursais en Saint-Aubin, 400 l. et 144 l. de denier d'entrée, soit..... 424 l. (3)

Les fermiers des quatre traits devaient fournir en outre 3 bx. de méteil chacun à la fabrique de Saint-Aubin.

En Saint-Jean-sur-Couësnon. — Dîmes de la Selinais, affermées..... 43 l.

En Saint-Marc-le-Blanc. — Fief, dîmes, maison, jardin et pré, formant autrefois un prieuré, le tout affermé à Martin, prêtre de Saint-Marc, à l'exception des lods et ventes et droits casuels, 1.500 l., avec 300 l. de denier d'entrée pour 6 ans, soit..... 1.550 l. (4)

En Vendel. — Partie des dîmes, affermée 300 l.

En Vern. — Partie des dîmes, affermée 50 l.

Evêché de Dol :

En La Fontenelle. — Partie des dîmes, affermée 160 l. et 120 l. de denier d'entrée, soit..... 180 l.

(1) Bail de 1645, 300 l.; de 1721, 1736 et 1741, 330 l.; de 1756 et 1761, 370 l.; de 1778, 475 l.; de 1784, 550 l.; de 1789, 700 l.

(2) Baux de 1736 et 1741, 340 l.; de 1752, 398 l.; de 1769, 420 l.; de 1775, 560 l.; de 1784, 750 l.; de 1789, 900 l.

(3) Baux de 1701, 1703, 1719 et 1721, 180 l.; de 1742, 240 l.; de 1745 et 1754, 220 l.; de 1756, 230 l.; de 1763, 250 l.; de 1772, 330 l.; de 1782 et 1785, 400 l.

(4) Les immeubles, couvrant en tout 1 jl. 22 c., furent estimés, en revenu, 80 l., et, en capital, 1.760 l., par pr.-v. du 5 nov. 1790. Ils furent vendus 4.000 l. le 22 juin 1791.

Evêché du Mans :

En Beaulieu, Méréal, Montjean et Saint-Poix. — Diverses dîmes, affermées..... 424 l.

Total..... 12.962 l.

Dans cette somme les deniers d'entrée sont comptés pour 920 l.

5° Immeubles :

En Saint-Sulpice-la-Forêt. — « Bâtiments du dehors de l'abbaye » : étables, refuges à porcs, fannerie, granges, boucherie, buanderie, logements de domestiques; cour; moulin; terres (jardins, 4 jx. 28 c. 18 p.; lab., 26 jx. 35 c.; prés, 44 jx. ? jannaies et bruyères, 51 jx. ?); 2 étangs (11 et 20 jx.). Les religieuses en jouissent directement..... 2.132 l. (1)

Grande Auberge du bourg, avec four et pressoirs banals, geôle, jardin (22 c.), courtil de la Geôle (15 c.), pré (75 c.), le tout affermé..... 126 l.

Courtil Brouëssin (41 c.), affermé.... 24 l.

Les 3 pièces des Closeaux (1 jl.), affermées ..... 18 l.

Métairie de Chantepie (bât.; jardins, 40 c.; lab., 36 jx. 40 c.; prés, 14 jx.; pâture, 8 jx.; futaie, 1 jl.), affermée 100 l., la moitié des pommes, 10 mines de froment, 4 de blé noir, 10 d'avoine, 100 livres de beurre frais, 12 pots de crême, 12 chapons, 24 poulets, 24 cordes de bois, 6 jours de corvée et 24 l. de

(1) C'est l'évaluation portée sur l'état dressé par la municipalité. Dans leur déclaration, les religieuses évaluent à 418 l. le revenu de quelques prairies et pâtures, et ne font pas entrer en compte le produit du reste. Le tout fut estimé valoir, avec le couvent, par le pr.-v. du 30 thermidor IV, 4.526 fr. de revenu, ce qui correspondait, d'après la loi du 28 ventôse IV, à une valeur en capital de 99.572 fr.

pot de vin à l'homme d'affaires; le tout évalué ..... 900 l. (1)

Le fermier doit rendre à sa sortie un cheptel de 300 l.

Métairie du Fayet (bât.; jardins, 60 c.; lab., 20 jx. 20 c.; prés, 3 jx.?; bruyères, 12 jx.), affermée (bail du 26 mars 1790, 9 ans, 24 l. de pot de vin à l'homme d'affaires) ..... 350 l. (2)

Le fermier doit rendre à sa sortie un cheptel de 300 l.

Métairie de la Hamonaye (bât.; jardins, 60 c.; lab., 22 jx. 40 c.; prés, 5 jx.; jannaies, 11 jx.; chât., 20 c.), affermée 280 l.

Métairie de Landrot (bât.; jardins, 40 c.; lab., 34 jx. 40 c.; prés, 14 jx.; pâture, 8 jx.; futaie, 1 jl.), affermée (bail de 1790, 9 ans, 24 l. de pot de vin à l'homme d'affaires), 350 l., 20 cordes de bois, 10 journées de harnais et 4 pots de crême; le tout évalué..... 491 l. 12 s. (3)

Le fermier doit rendre à sa sortie un cheptel de 400 l.

Bois directement exploités par l'abbaye (4) :

Chênaie des Moulins-Neufs et de Chantepie (17 arp. 27 perches)..... 72 l.

« Petit buisson ou touffe de haute futaie » du pré de la Chaussée..... 3 l. 15 s.

Haute futaie de Landrot (6 arp. 10 perches)..... 24 l. 12 s.

(1) C'est l'évaluation portée sur la déclaration des religieuses; la municipalité n'évalue le même revenu qu'à 800 l.

(2) Déclaration du fermier (11 sept. 1790). Le bail précédent ne montait qu'à 260 l. Les religieuses évaluent le revenu de cette ferme à 327 l., et la municipalité à 293 l. 12 s.

(3) Evaluation de la municipalité; elle paraît plus juste que celle des religieuses qui monte à 600 l.

(4) Nous en donnons le revenu d'après la déclaration des religieuses; il monte à 787 l. 29 s. 6 d. au total; l'état de la municipalité le porte à 840 l., dont 200 l. pour les futaies et 640 l. pour les taillis, mais ne l'évalue pas en détail.

Bois de la Hamonaie (bruyère embarrassée de houx et d'épines, 3 arp. 20 perches)	6 l. 8 s.
Bois du Fayet (94 arp.)	378 l.
Les Bastilles (3 arp. 66 perches)	14 l. 13 s. 6 d.
Taillis de la Marre (2 arp. 23 perches)	8 l. 9 s.
Bois Mauger (taillis, 2 arp. 66 perc.).	5 l. 6 s.
Chênaie du Pré-Devant (taillis, 1 arp. 92 perches)	7 l. 13 s. 6 d.
Taillis de la Jannaie ou de la Lande-Colin (2 arp. 27 perches)	9 l.
Chênaie du pré de la Noë-Blanche (taillis, 75 perches)	3 l.
Bois du champ de l'Etang et chênaie des Petits-Moulins-Neufs (futaie, 17 arp. 91 perches)	71 l. 12 s. 6 d.
Bois des Champs-Lauriers (futaie, 25 arp. 13 perches)	101 l.
Bois des Pleines-Raies et du Champ-Blanc (taillis, 14 arp. 55 perches)	58 l.
Taillis du Pré-Auffray (12 arp. 70 p.).	25 l.
En Chasné. — Ferme du Placis-Moulin, affermée	120 l. (1)
Petit pâtis (40 c.), au terroir du Placis-Moulin	1 l. 16 s.
En Mouazé. — Ferme du Prépicquet, affermée	200 l. (2)
Deux quantités dans les Grands Prés de Mouazé (3 jx. 40 c.), affermées	90 l.
Moulin du Gahil (bât., 5 c.; jardin, 24 c.; 2 prés, 5 jx. 47 c.; 2 pâtures, 72 c.), affermé 600 l. et 48 l. de pot de vin, soit (3)	605 l. 6 s. 8 d.

(1) Bail de 1756, 80 l.
(2) Bail de 1680, 70 l.; de 1722, 75 l.
(3) D'après la déclaration de l'abbesse; le bail de 1783 porte un fermage de 800 l.

Les trois quarts des moitiés orientales du clos Brizard et du clos des Bignons, affermés..... 21 l.

Total..... 6.148 l. 4 s. 2 d.

Dans cette somme les deniers d'entrée sont comptés pour 5 l. 6 s. 8 d.

Revenus des Prieurés réunis à la Mense conventuelle [1].

Evêché de Rennes :

1° *Prieuré du Teillay* ou de *Saint-Malo* (paroisse d'*Ercé-en-Lamée*) :

Chapelle en ruines; maison priorale et dépendances (est. en 1792, 154 l.); retenue avec moulin et étang (sous-affermée 200 l.); métairie de la Porte (sous-affermée 400 l.); métairie de Legay (sous-affermée 280 l.); taillis; droit de pacage dans la forêt de Teillay; le tout en *Ercé-en-Lamée.*

Dîmes en *Ercé, Bains, Essé, Issé et Le Sel.*

Fiefs, rentes en grains et argent, en *Ercé.*

Le tout affermé, non compris les lods et ventes et autres casuels de fief (pour le motif exposé plus haut, p. 132, note 1)... 2.044 l. 9 s. [2]

Denier d'entrée, pour les prieurés du Teillay et de Saint-Honoré (n° 13), 4.800 l. pour 9 ans, soit..... 533 l. 6 s. 8 d.

Evêché d'Angers :

2° *Prieuré de Lattay* (paroisse de *Faye*) :

Chapelle, maisons et terres, en *Faye.*

Dîmes en *Faye;* dîmerie au lieu de

(1) Pour les charges dont l'acquit est imposé aux fermiers, voir *infra* chap. des Charges.

(2) Bail de 1732, 1.400 l.; de 1741, 1.300 l.

l'Etang, en *Martigné-Briand;* dîmerie des Nonnains, en *Thouarcé.*

Rente de 8 setiers de seigle, mesure de Brissac, sur la terre des Marchais-Ravard et châtellenie de Rouchrétien, dépendant du duché-pairie de Brissac.

Fief, en *Faye.*

Le tout affermé, sous la même réserve que le précédent, et quitte de toutes charges sauf les décimes..... 1.200 l.

Bois (taillis et futaies, 19 arp. 171 perc.), directement exploités par l'abbaye..... 83 l.

Denier d'entrée pour le prieuré du Lattay et la métairie de Saint-Sauveur (Voir n° 4), 3.000 l. pour 9 ans, soit..... 333 l. 6 s. 8 d.

3° *Prieuré de la Pierre-Aubrée* (paroisse *Saint-Martin de Beaupréau*) :

Chapelle, bâtiments, terres et closerie de Beaubuisson, en *Beaupréau.* — Borderie de la Clospière et métairie de la Bourlière, en *le Pin-en-Mauges.* — Le pré et les deux champs de la Pierre-Aubrée, en *la Poitevinière.*

4 setiers et 8 bx. de seigle sur la métairie de Marcillé, une mine de blé requérable sur la métairie de la Roche-Vételay (toutes deux en *la Chapelle-Aubry*); 4 bx. de blé requérable sur la métairie de la Guilletière, 2 bx. de froment sur la pièce de la Minée dépendant des Grandes-Places, un chapon et la corvée d'une charrette attelée de quatre bœufs sur la métairie de la Petite-Houssaie, un journal de terre dans la Grande Prée de la Baulais (le tout en *Saint-Martin de Beaupréau*); 4 setiers et une mine de seigle; le tout

affermé, quitte de toutes charges sauf les décimes ..... 2.000 l.

Denier d'entrée, 2.400 l. pour 9 ans, soit 266 l. 13 s. 4 d.

4° *Prieuré de Saint-Sauveur* (paroisse de *Saint-Jean-Baptiste* en *Saint-Julien*, près d'*Angers*) :

a) Chapelle, bât., jardin, cour, arrentés, quittes de toutes charges sauf les décimes, pour une redevance annuelle et foncière de 7.291 livres de blé, estimées..... 600 l.

b) Métairie de Saint-Sauveur, ou Hanneloup, avec le fief de Jérusalem (en *Saint-Augustin*), affermés, quittes de toutes charges sauf les décimes (sous la même réserve que précédemment pour les lods et ventes et casuels de fief)..... 800 l.

c) Rente foncière de 21 l. et un denier de cens, due par la Maison de Ville d'Angers, pour arrentement de 4 boisselées 1/4 de terres utiles à l'agrandissement du champ de foire..... 21 l. » s. 1 d.

d) Rente foncière de 24 l. et 6 d. de cens, pour arrentement de 4 boisselées 1/2 dans le champ des Minimes..... 24 l. » s. 6 d.

d) Rente foncière de 120 l. et 5 s. de cens, pour arrentement de l'enclos de Saint-Fiacre ..... 120 l. 5 s.

e) Bois taillis de Virloing (15 arp. 16 perches) et du Picquart (5 arp. 30 p.), exploités directement par l'abbaye..... 82 l.

Evêché de Dol :

5° *Prieuré de Saint-Grégoire* (paroisse de *Miniac-Morvan*) :

Chapelle en ruines. Dîmereau affermé avec le prieuré de la Ville-aux-Nonnains (Voir n° 21)..... Mémoire.

Evêché de Léon :

6° *Prieuré de Lesneven :*

Maison priorale, maison manable, aire, jardin, 3 parcs et pièce de terre chaude et petit courtil, en la paroisse *Saint-Michel de Lesneven.*

Les fours banaux de la même paroisse.

Un parc de terre chaude, en *Kernouës.*

Le tout affermé, quitte de toutes charges. 300 l.

Evêché du Mans :

7° *Prieuré de Belle-Saule* ou de *l'Hermitage* (paroisses de *Savigné* et de *Courcebœufs*) :

Chapelle, bât., cour, jardins, lab. et prés, le tout affermé, quitte de toutes charges sauf les décimes..... 400 l.

Denier d'entrée, 600 l. pour 9 ans, soit 66 l. 13 s. 4 d.

Evêché de Nantes :

8° *Prieuré de Couëtou* (paroisse de *Lusanger*) :

Chapelle, bât., terres, en *Lusanger.*

Un trait de dîmes dans chacune des paroisses de *Lusanger*, *Issé*, *Saint-Aubin-des-Châteaux* et *St-Vincent-des-Landes.*

Le tout affermé, charges à déduire..... 330 l.

9° *Prieuré d'Etival* (paroisse d'*Avessac*) :

Chapelle, bât., terres, rentes en grains et en argent, en *Avessac* et *Frégueriac;* le tout affermé, quitte de toutes charges et impositions..... 160 l.

Denier d'entrée, 72 l. pour 9 ans, soit 8 l.

Dîmes du trait de Trégouët, en *Plessé*, affermées ..... 150 l.

Bois taillis d'Etival, directement exploité par l'abbaye..... 33 l.

10° *Prieuré d'Evedet* (paroisse de *Guenrouët*) :

Bât. et terres, affermés, quittes de toutes impositions, « à l'exception de » quelques redevances foncières dues par » divers particuliers, à raison de quelques » portions de landes leur arrentées, dont » on ignore le montant »..... 160 l.

11° *Prieuré des Iles Corbières* ou de *Saint-Nicolas* (paroisse du *Pellerin*) :

« Ancien emplacement de chapelle, aujourd'hui en prairie, pâtures et vasières » dont l'état et l'étendue varie suivant les » caprices fréquents » de la Loire, affermés, quittes de toutes charges..... 900 l.

12° *Prieuré de l'Ile Fleurie* ou de *Saint-Grégoire* (paroisse de *St-Herblain*) :

Chapelle, bât., terres, marais. Dîmes sur vins, blés, lins et chanvres, laines et agneaux. Le tout affermé, quitte de toutes charges ..... 1.200 l.

Denier d'entrée, pour les prieurés de l'Isle-Fleurie et de la Giraudière (n° 15), 1.100 l. pour 9 ans, soit..... 122 l. 4 s. 5 d.

13° *Prieuré de Saint-Honoré* (paroisse de *Héric*).

Chapelle, bât., terres, taillis. Rentes. Fief. Le tout en *Héric*.

Dîmes en *Héric*, *Blain* et *Saffré*.

Le tout affermé (même réserve que précédemment pour les lods et ventes et casuels de fief)..... 1.600 l.

14° *Prieuré de Ste-Radegonde* (paroisse du *Loroux-Bottereau*) :

Bât. et terres; closerie du Pré-Clos; vignes à devoir de quart et chapons; mou-

lins à eau sur la Divette; en *le Loroux-Bottereau*.

Métairie de la Richeudière, en *Saint-Martin-de-la-Renaudière*.

Borderies de la Giraudière et de la Hairie, en *La Boissière*.

Métairie de la Blandelière, en *Landemont* (Anjou).

Métairie de la Chouinière, en *Gesté* (Anjou).

Prairie et droit de pacage pour 100 moutons (lieu ?).

Rentes :

de 14 setiers de seigle, mesure de Nantes (arrentement du moulin à vent du prieuré);

de 8 setiers de seigle, même mesure (arrentement du bois des Bruyères, en *le Loroux-Bottereau*);

de 6 et de 2 setiers de seigle, même mesure, et de 4 l. sur divers immeubles, même paroisse;

48 bx. de seigle, mesure de Chantoceaux, sur le lieu des Frêches, en *Landemont;*

de 8 bx. de seigle, sur la métairie du Bordage du Frêne, même paroisse;

de 2 setiers de seigle, mesure du Loroux, et corvée d'une demi-journée de harnois, dus par les propriétaires du village de la Brégeonnière, en *la Boissière;*

de 2 setiers de seigle, même mesure, sur la métairie de la Herse, en *Doré* (Anjou);

de 2 setiers de seigle et 2 bx. d'avoine,

même mesure, sur la métairie de Lisière, même paroisse;

de 5 setiers de seigle et 40 bx. d'avoine, même mesure, sur la métairie du Boullay et Vieille-Garenne, en *St-Julien* (Anjou);

de 2 bx. de seigle, mesure de Chantoceaux, sur la métairie de Gaigné, en *Champtoceaux* (Anjou);

de 4 bx. de seigle, même mesure, sur la métairie de la Picaulière, même paroisse.

Fief du Prieuré, en *le Loroux-Bottereau*. — Rente de 5 l. 18 s. 4 d., due par les vassaux du Prieuré, « mais qu'ils » refusent depuis longtemps de payer ». Rente de 20 s. tournois sur la métairie de la Blanchetière, en *Saint-Laurent-des-Autels* (Anjou).

Dîmes en *le Loroux-Bottereau* (la totalité sur les terres du Prieuré, et la closerie du Pré-Clos, la totalité sur le Clos Martray, les 2/3 sur les cantons de la Bréhandière et des Novelles, la moitié sur le canton du Chemin-Broutin); en *la Chapelle-Bassemer;* en *la Renaudière* (la moitié sur la métairie de Sanci); en *Landemont* (1/12 de toutes les dîmes); en *Saint-Germain* (Anjou) (portion sur une pièce de terre de la métairie de Léraudière); de *Saint-Laurent-des-Autels* (portion sur une pièce de terre de la métairie de la Blanchetière).

Le tout affermé (même réserve que précédemment pour les lods et ventes et casuels de fief)..... 3.000 l.

Denier d'entrée, 9.000 l. pour 9 ans, soit..... 1.000 l.

Bois de Sainte-Radegonde (49 arp. 270 perches 12), exploités directement.... 206 l.

Evêché de Poitiers :

15° *Prieuré de la Giraudière* (paroisse de *Saint-Amand*) :

Chapelle, bât., terres. Rentes en grains et en argent. Fief; lods et ventes et autres casuels. Dîmes. — Le tout affermé, quitte de toutes charges..... 800 l.

16° *Prieuré de Vaucouleurs* (paroisse de *Massais*) :

Chapelle, bât., terres, bois; métairies de la Barbotinière et de la Cerinière.

Rente de 5 setiers et 5 bx. de seigle, mesure de Vihiers, et 18 s., sur la terre de Tire-Poil; rente de 20 douzaines de blé, mesure de Thouars, due par les tenanciers du moulin de Vieux-Vaucouleurs.

Fief; droit de garenne et de chasse; droit de pêche dans la rivière d'Argenton.

Dîmes.

Le tout affermé, avec le prieuré de Sainte-Lienne de Vrillé (voir n° 17), quitte de toutes charges, sauf les décimes..... 1.400 l.

Evêché de Quimper :

17° *Prieuré de Keranlian* (paroisse de *Maël-Carhaix*) :

Chapelle et domaines congéables. Aucun revenu [1]..... Mémoire.

(1) « Depuis un temps assez reculé pour que, soit par titres, soit par tradition, elle » ne puisse en fixer l'époque, l'abbaye n'en jouit absolument plus. Cependant en » 1785, le sieur Bozec, prêtre vicaire de Landeleau près Carhaix, en demanda et » obtint la régie, a condition qu'il n'intenterait aucun procès et qu'il ne demanderait pour ses honoraires du desservice de la chapelle rien au delà, charges et » réparations déduites, du reliquat de ses comptes qu'il n'a point encore rendus, » et sur lesquels il n'a donné aucune instruction, non plus que sur la consistance, » les droits et les charges du prieuré qui d'apparence se compensent. » (Déclaration).

Evêché de La Rochelle :

18° *Prieuré de Sainte-Lienne de Vrillé* (paroisse de *Moutiers*) :

Chapelle en ruine, bât., terres; « quart, tiers et dîmes de vignes »; le tout affermé avec le prieuré de Vaucouleurs (V. n° 16). Mémoire.

Evêché de Saint-Malo :

19° *Prieuré de Saint-Germain-des-Prés* ou de *Saint-Nicolas* (paroisse de *Saint-Germain-des-Prés*, près *Lohéac*) :

Chapelle, bât. et terres, en *St-Germain*.

Rente foncière de 15 mines de seigle, mesure de Lohéac, sur les terres de Blossac et de la Thébaudais, en *Saint-Germain*.

Fief, en *Saint-Germain*. Droits de bouteillage, d'étalage et de coutume pendant la foire de Saint-Germain.

3 traits de dîme, par grains, lins et chanvres, en *Saint-Germain*, *Lohéac* et *Guignen*.

Le tout affermé (mêmes réserves que précédemment pour les lods et ventes, casuels de fief, rentes et redevances seigneuriales) ..... 810 l.

20° *Prieuré de Thélouët* (paroisse de *Paimpont*) :

Bât., terres et métairie, en *Paimpont* et *Gaël* (1).

(1) Les pr.-v. d'adj. et d'estim. de biens nationaux ne mentionnent à Paimpont qu'une métairie de l'abbaye de Thélouët, et l'attribuent à l'abbaye de Paimpont. Il est certain que c'est par erreur; les documents antérieurs, en effet, ne mentionnent qu'une seule métairie de Thélouët, et l'attribuent toujours à l'abbaye de Saint-Sulpice. Cette exploitation contenait 70 jx.; elle fut estimée 13.400 l., dont 1.400 l. pour le bois des Noues, et vendue, le 30 mai 1792, 25.000 l. A Gaël, on vendit, le 24 pluviôse II, 2 pièces de terre provenant de l'abbaye de Saint-Sulpice : le Clos Bedange ou Champ Blanc (1 jl. 40 c., estim. 264 l., vendu 505 l.), et la pièce du Bois de Rimée (1 jl., estim. 132 l., vendue 210 l.).

Fief en *Paimpont*. — Bailliage des 3 paroisses de *Montfort* et de celles de *Bédée*, *Concoret*, *Gaël*, *Iffendic*, *Irodouër*, *Montauban*, *Saint-Ehan* et *Saint-Gonlay*.

Dîmes en *Bédée* (diverses, et le dîmereau alternatif sur le trait du Demaine), en *Boisgervilly* (la totalité), en *Concoret* (le quart, et le dîmereau de Compère), en *Gaël* (un dîmereau), en *Irodouër* (un dîmereau), en *Saint-Ehan* (un dîmereau), en *Saint-Gonlay* (la totalité), en *Saint-Jean-de-Montfort* (un dîmereau), en *Talensac* (le quart).

Le tout affermé, charges à déduire sauf 3 l. (même réserve que précédemment pour les lods et ventes et casuels de fief). 3.000 l. (1)

Denier d'entrée, 3.600 l. pour 9 ans, soit..... 400 l.

Bois dans la forêt de Brécilien (38 arp. 74 perches), exploités directement..... 155 l.

21° *Prieuré de la Ville-aux-Nonnains* (paroisse de *Saint-Suliac*) :

Chapelle; métairie de l'Abbesse (bât. et jardin; lab., 40 jx.; prés et perrières, 10 jx. Estim. 21.538 l. et vendus, le 1er juin 1791, 37.400 l.).

Fief, juridiction et greffe, rentes seigneuriales et féodales.

Dîmes.

Le tout en *Saint-Suliac*, affermé, avec le prieuré de Saint-Grégoire (Voir n° 5), quitte de toutes charges, sauf les décimes (mêmes réserves que précédemment pour les lods et ventes et autres casuels de fief). 1.400 l.

Denier d'entrée, 2.400 l. pour 9 ans, soit..... 266 l. 13 s. 4 d.

(1) Bail de 1724, 1.642 l.; de 1769 et 1777, 2.388 l.; de 1785, 3.000 l.

Evêché de Tours :

22° *Prieuré de la Fresnaye* (paroisse de *Cléré*) :

Chapelle, bât., terres, en *Cléré;* métairie seigneuriale de la Gilberdière, en *Savigné;* l'Annexe aux Nonnains, en *Ambillou;* prés, en *Langeais.*

Dons, legs, rentes en grains et en argent.

Fief en *Cléré;* cens, rentes seigneuriales, lods et ventes, droits de foire, en *Savigné.*

Dîmes sur la Gilberdière.

Le tout affermé, charges à déduire..... 1.400 l.

Bois de la Fresnaye (futaies, 12 arp. 75 perches; taillis, 10 arp. 68 perches), exploités directement..... 96 l.

Evêché de Vannes :

23° *Prieuré de Kerléano :*

Les 4 convenants de Kerléano, Kerguinourec, Granec et Guéric, en *Brech* et *Crach*, payant en tout 23 l. 10 s. tournois, 4 pérées de froment et 4 de seigle, et 8 chapons, le tout évalué (charges à déduire) ..... 180 l.

Denier d'entrée, 2.400 l. pour 9 ans, soit..... 266 l. 13 s. 4 d.

24° *Prieuré de Prissiac* (paroisse de *Molac)* :

Chapelle, bât., terres. — Fief; droit de sépulture. — Dîmes à la onzième gerbe.

Le tout affermé, quitte de toutes charges (même réserve que précédemment pour les lods et ventes et les rentes seigneuriales) ..... 65 l.

25° *Prieuré de Saint-Léonard de la Vieille-Forêt* (paroisse de *Saint-Martin-sur-Oust*) :

Chapelle, bât., terres et taillis.
Affermé, quitte de toutes charges sauf le desservice d'une messe les dimanches et fêtes..... 200 l.
Denier d'entrée, 48 l. pour 9 ans, soit 5 l. 6 s. 8 d.

Revenu total des prieurés..... 28.188 l. 12 s. 3 d.

Dans cette somme les deniers d'entrée sont comptés pour 3.260 l. 17 s. 9 d.

Total des revenus de l'abbaye [1]... 52.368 l. 9 s. 8 d.

Dans cette somme les deniers d'entrée sont comptés pour 4.186 l. 4 s. 5 d.

Prieurés-cures, cures, vicairies et bénéfices simples à la collation de l'abbesse :

Evêché de Rennes : Prieurés-cures de *Bais*, *Ercé-en-Lamée*, *Mouazé* et *Saint-Aubin d'Aubigné*. — Cures de *La Bouëxière*, *Chasné* et *Saint-Sulpice-la-Forêt*. — Prieuré de Sérigné, en *Liffré*. — Chapellenie de Saint-Gabriel, en *Mouazé*.

Evêché de Léon : Vicairerie de *Lesneven*.

Evêché du Mans : Vicairerie de *la Fontaine*.

Evêché de Nantes : Chapellenie de la Boisdrotière, en *le Loroux-Bottereau*.

Evêché de Quimper : Vicairerie de *Locmaria*.

Evêché de La Rochelle : Cure de *la Fougerouse*.

Evêché de Saint-Malo : Cure de *Saint-Germain-des-Prés*.

(1) Il importe de remarquer que le revenu de certains articles est net de toutes charges, tandis que pour d'autres des charges restent à déduire. Nous donnons ci-après le détail de ces charges. Sur la déclaration des religieuses, le revenu total ne monte qu'à 43.574 l. 9 s. 9 d. La différence provient de ce que nous avons compté : 1° 2.899 l. 16 s. de droits seigneuriaux que l'abbaye prétendait ne plus percevoir en 1790; 2° 1.714 l. pour le revenu de l'enclos et de terres directement exploitées par l'abbaye; 3° 4.186 l. 4 s. 5 d. en sus du fermage des dîmes et des prieurés, à cause des deniers d'entrée. Nous avons d'autre part rectifié l'évaluation du revenu de quelques métairies.

Prieurés conventuels existant sous l'obéissance, et dont la prieure est à la nomination de l'abbesse :

Evêché du Mans : Prieuré de la Fontaine Saint-Martin.
Evêché de Quimper : Prieuré de Locmaria.
Evêché de La Rochelle : Prieuré de la Fougerouse.
Evêché de Vannes : Prieuré de Locmariaquer.

CHARGES :

(Les charges particulières aux prieurés sont rapportées à part, comme dans la déclaration des religieuses).

1° Rentes :

A M. de Pirieux (principal, 54.000 l.), après déduction des vingtièmes.....	2.403 l.
A l'Hôpital de Joué, près Rennes (principal, 6.000 l.), payée sans retenue.....	300 l.
Aux héritiers de La Bourbansais (principal, 5.000 l.), payée sans retenue.....	250 l.
Au Chapitre de Rennes (principal, 6.500 l.), payée sans retenue.....	325 l.
A la Grande Visitation de Rennes (principal, 7.000 l.), payée sans retenue.....	350 l.
A la famille Bonin de la Villebouquais (principal, 4.000 l.), après déduction des vingtièmes	178 l.
Aux Minimes de Rennes (principal, 3.000 l.), payée sans retenue.....	150 l.
Rente foncière, dite de la Hubiais, payée à la fabrique de *Saint-Sulpice*.....	20 l.
Total (principaux, 85.500 l.).....	3.976 l.

2° Rentes et pensions viagères :

Au frère Florentin, carme, facteur d'orgue, pour travaux à l'orgue de Saint-Sulpice	40 l.
A Mme Gouyon de Beaucorps.....	120 l.
A sœur Marguerite Lostier.....	30 l.
Total.....	190 l.

3° Charges royales et seigneuriales :

Abonnement du droit de rachat.....	200 l.
En outre, « pour le 18me des 8 années antérieures à 1784 ».....	88 l. 17 s. 9 d.
Au domaine du Roi, pour l'étang de la Coûte	4 l. 18 s. 6 d.
Total.....	293 l. 16 s. 3 d.

« Dans lesquelles [charges] on n'a pas fait entrer plusieurs rentes » seigneuriales et foncières, plusieurs rachats et autres devoirs de » fiefs, tant royaux que seigneuriaux, parce que l'on n'en a pas une » connaissance assez positive et que, pour l'acquérir, d'une manière » douteuse sans doute encore, il faudrait un temps, un travail et » des recherches prodigieux. » (Déclaration).

4° Charges ecclésiastiques :

Décimes, pour l'abbaye, les 2 chapelains, le prieuré de Teillay et l'auberge du Bourg.....	1.198 l. 10 s.
Secours au Petit Séminaire.....	75 l. 12 s.
Total.....	1.274 l. 2 s.

5° Charges afférentes aux dîmes :

A) Portions congrues (entières ou partielles) :

Au recteur de *Saint-Sulpice*.....	700 l.
Au recteur et au curé de *Saint-Aubin-d'Aubigné*	1.050 l.
Au recteur et au curé de *Chasné*.....	186 l. 13 s. 4 d.
Au recteur et au curé de *Mouazé*.....	1.050 l.
Au curé de *Saint-Jean-sur-Couësnon*...	7 l.
Au recteur et au curé de *Montreuil-le-Gast*	126 l. 10 s. 6 d.
Total.....	3.120 l. 3 s. 10 d.

B) Redevances diverses :

A l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, 24 mines de froment, valant.....	720 l.

A la fabrique de *Saint-Aubin-d'Aubigné*. 12 bx. de blé métillon, valant.....	36 l.
Total.....	756 l.

C) Réparation des chœurs et chanceaux :

Les religieuses déclarent ne pouvoir les évaluer exactement.....	?

6° Charges afférentes aux fiefs :

« On n'en parlera point, parce que l'on » n'en est pas bien instruit » (Déclaration)	?

7° Réparations des immeubles :

Divers	351 l. 10 s. 4 d.
Couvent et dépendances immédiates....	1.500 l.
Total.....	1.851 l. 10 s. 4 d.

8° Entretien et service de l'abbaye :

2 chapelains et un agent.....	3.800 l.
Chirurgien « seulement pour le fixer » dans le lieu ».....	250 l.
Correspondant à Rennes « chez lequel » se déposent toutes les commissions »...	150 l.
« Fermage d'une écurie, à Rennes, où » logent le cheval de bagage pour les » provisions et autres chevaux de la mai- » son, le tout sans parler des pensions et » gages des domestiques de toutes es- » pèces, non plus que du salaire des » ouvriers, qui consomment, et au-delà, » tout le produit de l'enclos et autres » terres dont l'abbaye jouit par mains. » (Déclaration)	40 l.
Total.....	4.240 l.

9° Charges des prieurés :

1° *Le Teillay* : Décimes (Voir décimes

de l'abbaye). Messes, 93 l. 12 s. Réparations [1], 170 l. 7 s. 5 d. — Total..... 263 l. 19 s. 5 d.

2° *Lattay :* Décimes..... 237 l. 10 s.

Service de la chapelle, 39 l. Réparations, 100 l. A la charge du fermier..... Mémoire.

3° *La Pierre-Aubrée :* Décimes.

Messes, 80 l. Réparations, 166 l. 13 s. 4 d. A la charge du fermier..... Mémoire.

4° *Saint-Sauveur :* Décimes..... 145 l.

Réparations, 66 l. 13 s. 4 d., à la charge du fermier ..... Mémoire.

5° *Saint-Grégoire.* — Voir la Ville-aux-Nonnains (n° 21).

6° *Lesneven.* — Décimes, 60 l. Réparations, 36 l. A la charge du fermier..... Mémoire.

7° *Belle-Saule.* — Décimes..... 40 l.

Service de la chapelle, 35 l. Réparations, 33 l. 6 s. 8 d. A la charge du fermier Mémoire.

8° *Couëtou.* — Service de la chapelle, 60 l. Réparations, 27 l. 10 s. — Total.... 87 l. 10 s.

9° *Etival :* Décimes, 59 l. Service de la chapelle, 30 l. Réparations, 13 l. 6 s. 8 d. - Total, 102 l. 7 s. 8 d., à la charge du fermier ..... Mémoire.

10° *Evedet :* Réparations, 13 l. 6 s. 8 d., à la charge du fermier..... Mémoire.

11° *Les Iles-Corbières :* Détail ignoré. A la charge du fermier..... Mémoire.

12° *L'Ile-Fleurie :* Décimes et service de la chapelle, 200 l. Réparations, 100 l. — Total, 300 l., à la charge du fermier... Mémoire.

13° *Saint-Honoré :* Décimes, 288 l. 15 s. Service de la chapelle, 140 l. 3 setiers de

(1) Evaluées au douzième du revenu.

seigle chaque semaine aux pauvres du lieu, 50 l. Réparations, 133 l. 6 s. 8 d. — Total ..... 612 l. 1 s. 8 d.

14° *Sainte-Radegonde :* Décimes, 467 l. 19 s. Service de la chapelle, 600 l. Réparations, 250 l. — Total..... 1.317 l. 19 s.

15° *La Giraudière.* — Décimes et service de la chapelle, 65 l. Réparations, 66 l. 13 s. 4 d. — Total, 131 l. 13 s. 4 d., à la charge du fermier..... Mémoire.

16° *Vaucouleurs* et *Sainte-Lienne.* — Décimes ..... 171 l.

Messes, 156 l. 9 bx. de seigle au curé de Massais et 240 au prieuré de la Fougerouse, 420 l. Réparations, 116 l. 13 s. 4 d. A la charge du fermier..... Mémoire.

17° *Kerléans.* — Charges inconnues.... Mémoire.

18° *Sainte-Lienne-de-Vrillé.* — Voir Vaucouleurs (n° 16)..... Mémoire.

19° *Saint-Germain-des-Prés.* — Décimes, 65 l. 15 s. Portion congrue du recteur, 700 l. Service de la chapelle, 39 l. Réparations, 34 l. 3 s. 3 d. — Total..... 838 l. 18 s, 4 d.

20° *Thélouët :* Décimes, 532 l. 10 s. Portion congrue du recteur de Saint-Gonlay, 140 l. Réparations, 250 l. — Total 1.622 l. 10 s.

21° *La Ville-aux-Nonnains* et *Saint-Grégoire :* Décimes..... 289 l. 10 s.

Portion congrue des curés de Pleudihen, 36 l. 8 s. Messes, 150 l. Réparations, 116 l. 13 s. 4 d. A la charge du fermier... Mémoire.

22° *La Fresnaye :* Décimes, 42 l. 16 s. Service de la chapelle, 117 l. Réparations, 116 l. 13 s. 4 d. — Total..... 276 l. 9 s. 4 d.

23° *Kerléano :* Décimes, 24 l. 4 s. Ser-

vice de la chapelle, 30 l. Réparations de la chapelle, 6 l. — Total..... 60 l. 4 s.

24° *Prissiac :* Messes, 31 l. 4 s. Réparations, 6 l. — Total, 37 l. 4 s., à la charge du fermier..... Mémoire.

25° *Saint-Léonard de la Vieille-Forêt :* Service de la chapelle..... 60 l.

Réparations, 16 l. 13 s. 4 d., à la charge du fermier .. .. Mémoire.

Total..... 6.022 l. 11 s. 9 d.

Total des charges de l'abbaye..... 21.724 l. 4 s. 2 d.

non compris les réparations des chanceaux, les charges des fiefs, les gages et salaires des domestiques et des ouvriers, et l'entretien du personnel de l'abbaye.

II. — *En 1722 :*

Sources : « Bref état des Revenus de l'Abbaye de Saint-Sulpice. » (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H² 26).

REVENUS :

	En nature.	En argent.
1° Fiefs :	—	—
Fief de la juridiction (M. J.-B. Coulon).....		60 l.
Grand Fief	216 bx. fr. portable.	77 l.
Rez-le-Fief	164 bx. fr. 2 bx. seigle. 12 bx. avoine. 7 gélines.	53 l. 8 s.
Bois-Guillaume.....		9 l. 7 s. 3 d.
Gué Mont-Bertrand.....	3 chapons.	4 l.
Mouaze.....	278 bx. fr.	50 l.
Rigné.....	62 bx. seigle. 19 bx. avoine.	15 l.
Sur la Vieuville Hédé, rente foncière.....		18 l.
Greffes, rentes et revenus casuels vitréens (le sieur du Tertre Georgeaux).....		60 l.

2° Métairies :	Champs Lauriers. —	Chantepie. —	Fayet. —	Landrot. —
Bx. fr.	»	1	»	1
Bx. meteil	50	90	48	100
Bx. blé noir	20	20	20	20
Bx. avoine grosse	50	90	48	100
Bx. avoine menue	32	60	30	60
Beurre (livres)	60	200	100	200
Chapons	12	18	»	24
Poulets	12	18	»	24
Génisses	1	1	»	1
Journées de harnois	20	24	18	24
Pommes	moitié	moitié	moitié	moitié

La Hamonaye ..... 130 l.
Le Placis-Moulin ..... 80 l.
Le Pré Picquet ..... 75 l.

3° Autres immeubles :

Hôtellerie de la Ville (grande auberge du Bourg) ..... 60 l.
Rez-de-Chaussée de l'Auditoire ..... 12 l.
Petit Clos des Rivières ..... 10 l.
Moulin de Gahil ..... 280 l.
Pré de Mouazé ..... 35 l.

4° Dîmes :	En nature. —	En argent —
En Saint-Sulpice, en Chasné (partie), *en Mouazé* (2 traits)	Exploitées directement.	
En Bais. — Le recteur		800 l.
En Balazé. — Le recteur		100 l.
En Betton. — Le Sr de la Richardière Serpin		15 l.
En La Bouëxière. — M. de la Bouëxière.		120 l.
En La Chapelle Saint-Aubert. — M. de la Ch. Saint-Aubert	8 M. de seigle.	
En Gévezé. — L'abbé de Beauvais		180 l.
En Montreuil-le-Gast. — Joseph Roger		100 l.
En Moulins. — Le recteur		190 l.
En Nouvoitou. — Julien Ruffaut et Julien Collin		45 l.
En Rétiers. — M. du Halay		110 l.
En Saint-Aubin d'Aubigné. — 1° La Besrouëlle, Jacques Bonenfant		360 l.
2° Le Chêne Romé, Michelle Besnard		330 l.
3° Le Chesnay, la vve Groschesne Navart.		340 l.
4° Les Gastines, Guillaume Dy		180 l.

	En nature.	En argent.
En Saint-Jean-sur-Couësnon. — Pierre Ramandé		24 l.
En Saint-Marc-le-Blanc. — Le Sr de Vaudoré		440 l.
En Vendel. — Le recteur	16 M. de seigle.	
En La Fontenelle. — Les héritiers de Mlle de la Sansonnière		50 l.
En Beaulieu, etc. — Les héritiers du Sr du Bignon Poulain		140 l.
5° Rentes sur :		
le domaine du Roi		51 l.
l'abbaye de Saint-Georges de Rennes		12 l.
les bénéfices : de *Chaumeré*	64 bx. s.	
de *Chesné*	2 M. fr.	
de *Dingé*	10 M. s	
de *Domagné*	144 bx. s.	
la terre du Bois-Geffroy, en *Saint-Médard.*	10 M. 6 bx. 2/3 fr.	
le moulin de Tizé, en *Saint-Grégoire*	2 M. fr.	
la terre du Gué de *Servon*	32 bx. s.	
6° Constituts sur :		
M. de Toucheprès (1)		150 l.
M. de Grénédan		150 l.
les Etats de Bretagne		144 l.
7° Pensions viagères des religieuses :		
5 pensions de 200 l., une de 300 l. et une de 50 l.		1.350 l.
9° Prieurés :		
Le Teillay. — Pioger de la Houssinaye		1.300 l.
Le Lattay. — Coustard		550 l.
La Pierre-Aubrée. — Les Aubrons et Moreaux		626 l.
Saint-Sauveur. — Bellières		290 l.
Lesneven. — Tanguy		137 l. 10 s
L'Hermitage. — Michel Pelerin		150 l.
Couëtou. — Veuve Gobé		150 l.
Etival. — Philiberte Pigoust		160 l.

(1) « Il y a 16 ans que le constitut n'a pas été payé, ma sœur de Toucheprès » s'étant saisie par adresse de la grosse originale dudit constitut, étant dépo- » sitaire ».

	En nature.	En argent.
Evedet. — Certain		100 l.
Les Isles Corbières. — Taillart		460 l.
L'Isle Fleurie. — Veuve Pichon		250 l.
Saint-Honoré. — La D^lle^ de la Ducheté		500 l.
Sainte-Radegonde. — Les Aubrons		1.700 l.
La Giraudière. — Jacques Gabory		250 l.
Vaucouleurs. — René Courgeau		380 l.
Saint-Germain des Prés. — M. le Procureur Général (rente sur ses terres de Blossac et de la Thébaudais)	120 bx. s.	
Thélouët. — 1° Le S^r^ des Plesses le Tourneux (pour le prieuré)		1.522 l.
2° Blaise Gapais (pour la retenue)		250 l.
La Ville-aux-Nonnains et Saint-Grégoire. — Le S^r^ de Lorme		900 l.
La Fresnaye. — Pierre Huet		300 l.
Kerléano. — Mathias le Vigoureux		65 l. (1)
Prissiac. — Julien Berty		36 l.
Saint-Léonard. — Dabo		130 l.
Sainte-Catherine. — Jean Dondel		35 l.
Vrillé et *Keranlian* « ne produisent rien, » les charges en absorbent les revenus. »		

Les fermiers des prieurés de *Thélouët*, du *Teillay*, de *Sainte-Radegonde*, de la *Ville-aux-Nonnains* et *Saint-Grégoire*, de *Saint-Honoré*, d'*Etival*, de l'*Isle Fleurie*, de *Kerléano*, de *Lesneven*, de *Vaucouleurs*, de *Vrillé*, de *Saint-Sauveur*, de *La Fresnaye*, de l'*Hermitage* et de *Saint-Germain* n'acquittent pas les décimes.

Récapitulation :	En argent.
Rentes et fermages	4.693 l. 9 s. 3 d.
Prieurés	10.241 l. 10 s.
Constituts	444 l.
Pensions viagères des religieuses	1.350 l.
Total	16.738 l. 19 s. 3 d.

	En nature.
Froment	10 M. et 699 bx. 2/3
Métillon	288 bx.

(1) « Sans comprendre les droits de nouveautés » (baillées des convenants).

	En nature.
Blé noir	60 bx.
Avoine, tant grosse que menue	501 bx.
Seigle	34 M. et 324 bx.
Beurre	560 livres.
Génisses	3
Chapons	57
Poulets	54
Gélines	7
Journées de harnois	86

Moitié des pommes sur 4 métairies.

« Tous les grains ci-dessus sont apportés aux greniers et consom-» més en l'abbaye sans qu'il en soit vendu. »

III. — *En 1762 :*

Sources : « Etat général des biens [et des charges annuelles] de l'abbaye de Saint-Sulpice. » (Juin 1762. — Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H² 64).

REVENUS :

	Bail actuel.	Bail précédent.
1° Fiefs en argent	200 l.	
2° Immeubles :		
Grande Auberge du bourg et pressoir banal.	150 l.	150 l.
Moulin de Gahil	300 l.	260 l.
Moulin de la Ridelaye	140 l.	140 l.
Métairies : de la Hamonaye	260 l.	260 l.
du Placis-Moulin	80 l.	70 l.
du Pré-Picquet	106 l.	70 l.
3° Rentes sur :		
le domaine du Roi	49 l.	
les Etats de Bretagne	144 l.	
4° Dîmes :		
Saint-Sulpice	150 l.	150 l.
Bais	920 l.	800 l.
Balazé	120 l.	120 l.
Betton	en nature (1)	40 l.
La Bouëxière	150 l.	150 l.
Chasné	280 l.	250 l.

(1) 4 M. de fr. rendables à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes.

	Bail actuel.	Bail précédent
La Chapelle Saint-Aubert	140 l.	100 l.
Gévezé	en nature (1)	195 l.
Montreuil-le-Gast	90 l.	85 l.
Mouazé	600 l.	550 l.
Moulins	200 l.	200 l.
Nouvoitou	56 l. 6 s.	30 l.
Rétiers	160 l.	140 l.
Saint-Aubin d'Aubigné	1.388 l.	1.280 l.
Saint-Jean sur Couësnon	40 l.	40 l.
Saint-Marc-le-Blanc (avec maison au bourg).	610 l.	480 l.
Vendel	145 l.	néant (2)
Vern	15 l.	néant (3)
La Fontenelle	75 l.	75 l.
Beaulieu	200 l.	150 l.
5° Pensions des religieuses	700 l.	
6° Prieurés :		
Le Teillay	1.400 l.	1.400 l.
Le Lattay	474 l.	474 l.
La Pierre-Aubrée	860 l.	800 l.
Saint-Sauveur	699 l.	560 l.
Lesneven	240 l.	230 l.
L'Hermitage	180 l.	180 l.
Couëtou	200 l.	150 l.
Etival, 1re partie	112 l.	112 l. (4)
Id., dîmes en Plessé	80 l.	70 l.
Evedet	100 l.	100 l.
Les Isles Corbières	525 l.	500 l.
L'Isle Fleurie	510 l.	360 l.
Saint-Honoré	550 l.	550 l.
Sainte-Radegonde	2.326 l.	2.176 l.
La Giraudière	450 l.	400 l.
Vaucouleurs	590 l.	500 l.
Saint-Germain des Prés (5). — Rente sur la Thébaudais	160 l.	160 l.

(1) 15 M. de fr. rendables à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes et 2 M. de métillon.

(2) L'abbaye n'en jouissait plus depuis un temps immémorial. — Bail du 30 août 1757.

(3) L'abbaye n'en jouissait plus depuis plus de 50 ans. — Bail du 22 juin 1757.

(4) N'a pu être augmenté à cause de l'incendie de 1754 qui a brûlé les bois taillis et endommagé le prieuré.

(5) Le recteur jouit du revenu du prieuré, pour l'acquit tant de sa pension que du service de la chapelle. Le dernier bail l'oblige à payer les décimes (37 l. 10 s.), acquittés auparavant par l'abbaye.

	Bail actuel.	Bail précédent.
Thélouët	2.100 l.	2.000 l.
La Ville-aux-Nonnains et Saint-Grégoire	1.090 l.	1.000 l.
La Fresnaye	700 l.	600 l.
Kerléano	70 l.	60 l.
Prissiac	40 l.	38 l.
Saint-Léonard	150 l.	150 l.
Total général des revenus en argent.	21.074 l. 6 s.	

L'abbaye de Saint-Sulpice possédait à l'entrée de Madame de Clermont 18.470 l. 10 s. de revenu (non compris celui des pensions et des fiefs). Madame de Clermont a augmenté les fermes de 1.703 l. 16 s.

On ne tient pas compte ici du produit des fermes en nature et des terres et bois directement exploités par l'abbaye.

CHARGES :

1° Décimes, en 11 diocèses (1) :

A Rennes. — Pour l'abbaye	814 l. 12 s.
Pour Le Teillay	261 l.
A Angers. — Pour Saint-Sauveur	200 l.
A Dol. — Pour Saint-Grégoire	62 l. 12 s.
Au Mans. — Pour l'Hermitage	51 l.
A Nantes. — Pour Etival	20 l.
Pour l'Isle Fleurie	65 l.
Pour Saint-Honoré	100 l. 16 s.
Pour Sainte-Radegonde	380 l. 6 s.
A Poitiers. — Pour Vaucouleurs	100 l.
A La Rochelle. — Pour la Giraudière	161 l. 3 s. 2 d.
Pour Vrillé	141 l. 8 s. 3 d.
A Saint-Malo. — Pour Thélouët	664 l.
Pour la Ville-aux-Nonnains	302 l.
A Saint-Pol de Léon. — Pour Lesneven	44 l. 12 s.
A Tours. — Pour La Fresnaye	68 l. 12 s.
A Vannes. — Pour Kerléano	18 l. 15 s. 8 d.
Total	3.455 l. 17 s. 1 d.

2° Portions congrues :

Aux recteurs : de *Saint-Sulpice*	400 l.
de *Chasné*	80 l.
de *Concoret*	100 l.
de *Montreuil-le-Gast*	78 l.

(1) On ne tient pas compte des décimes laissés à la charge des fermiers des prieurés.

de *Mouazé*	450 l.
de *Nouvoitou*	6 l.
de *Pleudihen*	14 l.
de *Saint-Aubin d'Aubigné*	450 l.
de *Saint-Jean-sur-Couësnon*	8 l.
Total	1.586 l.

3° Rentes foncières et féodales :

Au Roi, pour l'étang de Contre	4 l. 18 s.
Au seigneur de Betton	3 l.
— du Bordage	» l. 15 s.
A la fabrique de *Saint-Sulpice*	20 l.
— de *Saint-Aubin d'Aubigné*	24 l.
Aux Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes, 24 M. de froment, évaluées, à 24 l. la mine	576 l.
Total	628 l. 13 s.

4° Rentes constituées au profit :

du Chapitre de Rennes	325 l.
des Minimes de Rennes	150 l.
de la Grande Visitation de Rennes	700 l.
des Hospitalières de Vitré	225 l.
de l'hôpital Saint-Méen de Rennes	300 l.
des héritiers de M. du Guersans	1.100 l.
des héritiers de M. de Pinieux	1.600 l.
de M. de la Bourbansaye	810 l.
de MM. Leray, de Rennes	450 l.
de M. de Marigny, de Saint-Malo	300 l.
de M^lles^ de la Villebouquais	200 l.
de la veuve Champagne, de Saint-Malo	300 l.
Total	6.460 l.

5° Service des chapelles des prieurés :

La Fresnaye	220 l.
L'Hermitage	20 l.
La Giraudière	80 l.
Saint-Léonard	50 l.
Saint-Sauveur	60 l.
Total	410 l.

6° Réparations :

Abbaye, immeubles, prieurés, chapelles	3.000 l.
Chanceaux des églises	300 l.

Entretien des 3 moulins près l'abbaye (suivant marché fait avec Gohël).....	135 l.
Total.....	3.435 l.
Total des charges.....	15.975 l. 10 s.

Comptes :

I. — Extraits du livre de comptes (Détail et récapitulation par périodes inégales, 1717-1727. — Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H² 26).

	Recettes.	Dépenses.
	—	—
Année 1719.....	27.913 l. 11 s. 3 d.	29.396 l. 10 s. 4 d.
— 1720.....	25.180 l. 11 s. 4 d.	26.168 l. 7 s. 5 d.
Du 5 août 1721 au 5 août 1722.	16.096 l. 5 s. 2 d.	22.179 l. 7 s. 7 d.

	D'août 1722 à août 1723.	D'août 1723 à août 1724.	D'août 1724 à août 1725.
Recettes :	—	—	—
Rentes, fiefs, fermes, etc..	7.118 l. 5 s. 10 d.	6.644 l. 3 s. 6 d.	7.022 l. 10 s.
Pensions de religieuses.....	2.087 l. 10 s.	2.300 l.	1.050 l.
Prieurés.....	6.251 l.	4.069 l. 8 s.	5.050 l. 16 s.
Recettes extraordinaires	900 l.	1.696 l. 19 s.	1.362 l.
Total.....	16.356 l. 15 s. 10 d.	14.710 l. 10 s. 6 d.	14.485 l. 6 s.
Dépenses :			
Décimes et portions congrues.	1.562 l. 8 s.	1.716 l. 3 s.	1.727 l.
Aumônes.....	179 l. 7 s.	110 l. 19 s.	78 l. 12 s.
Eglise.....	67 l.	42 l. 5 s.	56 l. 18 s.
Procédures.....	2.230 l. 9 s.	329 l. 2 s.	268 l. 10 s. 7 d.
Gages des domestiques.....	744 l. 9 s.	445 l. 11 s.	632 l. 14 s. 8 d.
Reprises.....	614 l. 14 s.	540 l. 10 s.	276 l. 10 s.
Entretien et travaux.....	17.424 l. 6 s. 5 d.	13.139 l. 4 s. 6 d.	15.945 l. 15 s. 9 d.
Total..	22.712 l. 13 s. 5 d.	16.323 l. 14 s. 6 d.	18.986 l. 1 s. » d.

II. — Extraits du livre de dépenses (Détail et quelques sommaires annuels, 1736-1755. — Ibid., 2 H² 27) :

	Recettes.	Dépenses.
	—	—
Année 1737.....	19.360 l. 3 s. 10 d.	19.573 l. 1 s. 4 d.
— 1738.....	18.707 l. 14 s. 8 d.	22.631 l. 16 s. 10 d.
— 1747.....	21.544 l. 16 s.	23.176 l. 10 s. 5 d.

III. — Extraits des livres de recettes (1751-1764, 1764-1777) et de dépenses (1756-1764, 1772-1778). (Détail et sommaires par périodes inégales. — Ibid.) :

	1756	1757	Du 1er janv 1758 au 1er mars 1759	Du 1er mars 1759 à mars 1761	De mars 1761 à mars 1762	De mars 1762 à mars 1763	De mars 1763 à mars 1764	De mars 1764 à mars 1765
Recettes :	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
Dimes	3.890 2	4.893	6.752	9.671	3.420 4	6.814 12 6	3.653	4.618 10
Moulins, fermes, rentes, fiefs, près l'abbaye	1.352 4	1.740 17	2.540 12	3.758 13 5	1.510 15	2.660 16 5	1.287 11 9	2.585 17
Pensions	3.971 4	2.745 14 6	2.676 4 4	4.252	1.947 18	2.064 3	1 653 17	2.049 17
Prieurés	5.588 7 6	8.229 18	7.527 16	22.700 18 10	6.879 7	7.087 8	7.622 4 3	6.284 18 6
Ventes de bétail, grains, etc.	4.740 15 4	1.321 5 6	501 13	5.489 19 9	3.926 16	1.697 18	974 9 3	564 3
Emprunts	14.000	»	»	»	»	»	»	»
Reliquats	»	»	287 3 10	»	211 17 8	178 2 5	249 6 2	38 9 9
Total	33.542 12 10	18.930 15	20.285 9 2	45.722 12	17.896 17 8	20.503 » 4	15.440 8 5	16.141 15 9
Dépenses :								
Décimes, portions congrues, rentes	2.002 3 8	1.871 15 3	»	4.543 14 4	1.835 17 6	4.236 6	1.647 6 6	»
Intérêts	10.262 15 6	2.756 16 6	»	10.196 16 8	3.380	3.396 13 6	3.609 4	»
Honoraires	2.007 5	456	»	618 4	389 14	2.456 12	380	»
Gages des domestiques	1.615 2 11	858 10	»	2.052 9 3	1.019 6	674 10	693 7 6	»
Réparations	1.155 14	712 8	»	1.893 8 11	961 1	570 5	363 9	»
Entretien et divers	16.273 17	11.265 5 3	»	26.356 1 6	10.132 16 9	8.919 7 8	8.708 11 9	»
Reprises	1.026	800 5	»	»	»	»	»	»
Total	34.342 18 1	18.721	20.460 3 9	45.660 14 8	17.718 15 3	20.253 14 2	15.401 18 8	»

	De mars 1765 à mars 1766			De mars 1766 à mars 1767			De mars 1767 à mars 1768			De mars 1768 à mars 1769			De mars 1769 à mars 1770			De mars 1770 à mars 1771			De mars 1771 à mars 1772		
Recettes :	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Dîmes	3.659	3		7.154			5.841	12		4.787	12		5.849			5.183	8		6.681	10	
Moulins, fermes, rentes, fiefs près l'abbaye	3.059	5	7	2.145	4	5	2.478	6	9	3.547	7	3	3.007	17	3	2.499	1	8	3.579	12	
Pensions	3.740	2		4.909	15	8	2.641	9		2.941	12	9	4.343	9	9	4.962	8		3.044	19	1
Prieurés	6.448	10	6	8.121	12	6	8.275	19	6	8.481	3	9	7.076	3	3	8.212	12	3	8.297	19	9
Ventes de bétail, grains, etc.	1.988	5		970	2		2.311	7		5.058	17	4	1.627			4.949			2.172		
Reliquats	»			»			»			33	2		»			»			»		
TOTAL	18.895	6	1	23.300	14	7	21.548	14	3	28.849	15	1	21.903	10	3	25.806	9	11	23.776	»	10
Dépenses :	?			?			?			?			?			?			?		

	De mars 1772 à mars 1773			De mars 1773 à mars 1774			De mars 1774 à mars 1775			De mars 1775 à mars 1776			De mars 1776 à mars 1777			De mars 1777 à mars 1778		
Recettes :	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d(	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Dîmes	4.949			5.244			4.591	3	4	8.140	10		6.673	3	4	»		
Moulins, fermes, rentes, fiefs près l'abbaye	1.944	11	1	5.137	18	3	3.347	10	9	4.115	10	2	8.527	2	9	»		
Pensions	3.932	5		1.588	10	2	970	9		1.792	10		1.542	17	1	»		
Prieurés	6.970	6	9	8.095	11	3	8.217	4	9	5.088	6	9	9.059	17	6	»		
Ventes de bétail, grains, etc.	1.455	6		4.399	15	4	3.480	2		1.819	14	3	1.997	15	6	»		
TOTAL	19.251	8	10	24.465	15		20.606	9	10	20.956	11	1	27.800	16	3	»		
Dépenses :																		
Décimes, portions congrues, rentes	3.342	5	7	3.727	9	6	2.851	9		4.624	19	10	2.576	17	1	3.609	5	9
Intérêts	2.942			4.042			5.347	7		4.375	10		3.033	10		8.255	19	
Honoraires	937	4		162	16		606	6		424	18	6	1.218	19		550		
Gages des domestiques	977	1		975	1		1.162	4		1.131	4	1	855	5	4	1.756	12	2
Réparations	1.055	15	6	1.199	3		1.305	11	6	669	9	6	1.334	2	2	3.046	3	
Entretien et divers	10.514	1	3	14.577	5		8.534	13	6	10.592	18	6	18.492	13	2	22.293	5	11
Reprises	818	15	6	1.335	14	6	1.553	14		»			862	9	3	»		
TOTAL	20.587	2	10	26.019	9		21.361	5		21.819	»	5	28.373	16		39.511	5	10

COMMUNAUTÉS

AUGUSTINS DE RENNES [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Extraits des comptes (1784-1789).

I. — *En 1790 :*

Sources : Inventaire détaillé remis par les religieux au greffe du présidial, le 26 février 1790 (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 301). — Inventaire des commissaires municipaux (9 et 10 septembre 1790. Ibid.). — Procès-verbal de récolement et d'apposition de scellés, par les commissaires municipaux (5 janvier 1791. Ibid.).

PERSONNEL ET MOBILIER :

Religieux (4). — *Prieur :* le P. Joseph Vaucher, 49 ans, né à Reims, affilié de la maison de Paris. — *Sous-prieur et bibliothécaire :* le P. Etienne-Clément des Vignes, 45 ans, né à Paris, affilié de la maison de Paris. — *Sacriste et procureur :* le P. Paulin-Marie Trébault, 37 ans 1/2, né à Louvigné de Bais (Ille-et-Vilaine), affilié de la maison de Montmorillon. — *Autre religieux :* le P. Etienne Fontarive, 30 ans, né à Orléans, affilié de la maison de La Rochelle.

Bibliothèque. — Mise en ordre en 1788 par le P. des Vignes. Description rédigée par le même (5 janvier 1791) :

« Il fut fait, en 1748, un catalogue, encore existant et ici joint, qui » portait à environ 2.000 volumes le contenu de cette bibliothèque; » mais, pendant 40 ans, elle fut dilapidée, jetée de grenier en grenier » et rongée et souillée par toutes sortes d'animaux. » Depuis 1788, le P. des Vignes l'a remise en ordre, mais n'a pu encore faire de nouveau catalogue.

« 1° On dira en général que cette bibliothèque est pauvre, tant en » ouvrage rares et précieux, que par la vétusté et la difformité des » livres qui la composent.

» 2° Ce qui peut seul souffrir quelque tolérance, c'est en fait d'Ecri- » ture Sainte : une Bible hébraïque, un Nouveau Testament, avec

(1) Installés en 1663. Leur couvent, établi dans quelques anciennes maisons du carrefour Jouaust, fut vendu en prairial IV, sur une estimation de 13.914 francs. Leur église est devenue l'église paroissiale de Saint-Etienne. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 317.

» des notes et des institutions de même idiôme, et un Nouveau Tes-
» tament arabe.

» 3° On y trouve les Conciles généraux en 5 grands volumes,
» presque tous les ouvrages des Saints-Pères, entre autres 8 grands
» volumes grecs de Saint Chrysostôme. »

Argenterie. — Un soleil garni de pierres fausses, une boite à hosties, un calice, 4 custodes avec leurs patènes, un encensoir avec navette, cuiller et chaîne, une paire de burettes avec leur plateau, une croix processionnale avec bâton garni d'argent, un bénitier avec son aspersoir, une lampe, 2 flambeaux, un petit croissant pour tenir l'hostie (Poids total de l'argent, 68 marcs 14 onces 2 gros).

11 couverts, 3 grandes cuillers dont une à soupe et 2 à ragoût, 6 cuillers à café (Poids total, 10 marcs 3 onces).

REVENUS :

1° Immeubles. — *A Rennes :*

Faubourg l'Evêque (rue de Brest) :	Prix de location.
Maison, avec boutique au rez-de-chaussée, un étage, grenier, écurie.....	240 l.
Petite maison à un étage, avec boutique.	76 l.
Maison : rez-de-chaussée (boutique, arrière, cellier).....	100 l.
id., id.....	90 l.
chambre et cabinet.....	30 l.
chambre, cabinet et grenier.....	30 l.
Maison avec boutique et un étage.....	180 l.
Maison et jardin.....	200 l.
Maison à un étage, avec boulangerie	300 l
Maison avec boutique.....	102 l
Maison avec boutique.....	160 l
Maison avec boutique.....	150 l.
Carrefour Jouaust :	
Maison à un étage, avec boutique de perruquier	150 l.
Maison à un étage, avec deux boutiques, occupée par divers locataires.....	333 l.
Auberge des Trois-Maures.....	400 l.
Petite maison à un étage, avec boutique.	72 l.

	Prix de location.
Maison à un étage, avec deux boutiques, deux caves et un grand magasin, joints à cette maison	174 l.
Maison à un étage, avec boutique	180 l.
Rue Basse (de Dinan) :	
Maison de la Buanderie, avec jardin, cour, grange, buanderie	600 l.
Total	3.687 l.

Toutes ces maisons sont anciennes et construites principalement en terre. Les baux sont de 6 ou 9 ans et partent de la Saint-Jean (24 juin).

2° Confréries de métiers :

La confrérie des Menuisiers, pour l'office de la Saint-Joseph et l'office des morts célébré le lendemain, pour une petite chambre, où est son coffre-fort, et pour le droit de s'assembler dans le petit salon, paie	50 l.
La confrérie des Couteliers, « pour tout », paie	12 l.
Total	62 l.

3° Rentes constituées sur :

Boissière, Payen et Prioux, pour fondation	30 l.
l'Hôtel de Ville de Paris	203 l. 13 s. 6 d.
Total	233 l. 13 s. 6 d.
Total des revenus	3.982 l. 13 s. 6 d.

CHARGES :

Décimes	100 l.
A la province, pour taxe	150 l.
A la paroisse Saint-Etienne de Rennes, rentes foncières	195 l. 10 s.

A M. de la Rivière-Chéreil, pour un constitut		103 l. 16 s. 8 d.
Aux régaires de l'Evêché :		
pour droit d'indemnité		133 l. 5 s. 4 d.
selon l'évaluation des grains		9 l.
pour une chevauchée		1 l.
A la Vicomté de Rennes, pour droits seigneuriaux		1 l. 18 s.
Réparations des immeubles, environ (évaluation des religieux)		1.200 l.
Gages :		
de Ravaud, cuisinier	80 l.	
du garçon de sacristie	24 l.	
du perruquier	30 l.	
de la blanchisseuse	96 l.	
de l'organiste	100 l.	
du petit souffleur d'orgue	7 l. 4 s.	388 l. 16 s.
du bedeau	12 l.	
de la loueuse de chaises	24 l.	
de la porteuse d'eau	14 l. 8 s.	
du porteur de lettres	1 l. 4 s.	
Total des charges		2.333 l. 6 s.

II. — *Comptes :*

Sources : Registre de recette et registre de dépense (1784-90. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H 8).

Recettes :	1787	1788	1789
Rentes constituées	390 l.	231 l. 10 s. 1 d.	245 l. 14 s.
De l'abbesse de St-Georges (15 s. par mois)	10 l. 10 s.	7 l. 10 s.	7 l. 10 s.
Loyers et confréries	4.420 l.	4.027 l. 5 s.	3.324 l. 5 s.
Fondations	»	60 l.	30 l.
Sacristie	1.418 l. 10 s.	1.923 l. 9 s. 9 d.	1.877 l. 6 s.
Dons et aumônes	348 l.	9 l.	200 l.
Jardin	»	34 l. 4 s.	»
Divers	25 l. 10 s.	9 l. 2 s.	20 l. 16 s.
Pensionnaire (53 jours).	»	53 l.	»
Argent laissé par un religieux décédé	»	393 l. 5 s. 3 d.	»
Total	6.612 l. 10 s.	6.748 l. 6 s. 1 d.	5.705 l. 11 s.

	Du 30 avril 1784 au 30 avril 1787.	Du 30 avril 1787 au 30 avril 1790.
Recettes	17.200 l. 7 s. 8 d.	17.249 l. 15 s. 1 d.
Reliquat antérieur	589 l. 6 s. 10 d.	144 l. 18 s. 3 d.
Dépenses	17.645 l. 8 s. 3 d.	16.542 l. 1 s. 1 d.
Moyenne annuelle des recettes	5.733 l. 9 s. 2 d. 2/3	5.747 l. 18 s. 4 d. 1/3
Moyenne annuelle des dépenses	5.881 l. 16 s. 1 d.	5.514 l. » s. 4 d. 1/3

CAPUCINS DE RENNES [1]

Sources : Déclarations des religieux (11 janvier 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 301). — Inventaire des commissaires municipaux (5 et 6 septembre 1792. Ibid.).

PERSONNEL :

Religieux profès (13). — Pierre-Jean Quéré, de Rennes (P. Victorin, 42 ans), *provincial;* François Benoît, de Lamballe (P. Louis, 51 ans); Pierre-Jean Cornu, de Rennes (P. Protais, 72 ans); Simon Demnat, de Callac (P. Joseph, 45 ans); Pierre-Céleste Edy, de Loudéac (P. Théodore, 46 ans); François Gallée, de Dinan (P. Ambroise, 45 ans); Brieuc-Yves Lebreton, de Quintin, diacre (P. Raphaël, 23 ans); Louis Lemonnier, de Rennes (P. Ange, 68 ans); Pierre Marot, du Croisic (P. Ambroise, 30 ans); François Pichart, de Saint-Onen, diacre (P. Norbert, 22 ans); François-Alexis Sevestre, de Fougères (P. Fidèle, 62 ans); Jean Talvart, de Combourg (P. Barnabé, 56 ans); ?..., d'Amiens (P. Gervais).

Frères lais ou convers (7). — François Bodiguel, de Redon (F. Vincent, 50 ans); Yves Bude, de Quintin (F. Nicolas, 38 ans); Guillaume-Mathieu Gaubert, de Saint-Brieuc (F. Donatien, 38 ans); Pierre Guégan, de Saint-Brieuc (F. Maurice, 52 ans); François-Pierre Lefondré, de Rennes (F. Louis, 76 ans); Charles Mercier, de Nantes (F. Michel, 61 ans); Samson-Jean-Pierre Renaut, de Saint-Malo (F. Agathange, 54 ans).

Oblats (2). — Julien Guesdon, de Betton (70 ans); René-Marie Perron, de Châteaugiron (43 ans).

Mère et Gardienne. — Les D[lles] Olive Leveau et Marie d'Eteau.

(1) Etablis en 1604. Leur couvent, aujourd'hui détruit, fut vendu, avec la maison de la Mère, le 29 janvier 1793, sur un prix d'estimation total de 29.500 l. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 34.

ARGENTERIE :

Un soleil, un ciboire, 2 custodes, 7 calices avec leurs patènes, 2 couronnes, une petite boîte.

Les Capucins de Rennes n'avaient aucun revenu fixe; ils ne possédaient que leur couvent, avec la maison de leur « mère », situés rue d'Antrain, sur l'emplacement actuel du collège Saint-Martin. Les d^lles^ Leveau et d'Eleau servaient gratuitement les religieux, la première depuis 1758 et la seconde depuis 1765.

GRANDS CARMES DE RENNES

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation après 1766. — III. Extraits des comptes.

I. — *En 1790* :

Sources : Déclaration du prieur (1^er^ mars 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 301). — Inventaire des commissaires municipaux (4-13 avril 1791. Ibid.). — Déclarations de locataires (1790). — Tableau des traitements du clergé (1791).

PERSONNEL (en 1791) :

Religieux profès (19). — Jacques-Jean Graffard, *prieur* (49 ans): Joseph Bameulle (56 ans); Jacques Biard (60 ans); Pierre Chauvin (77 ans); Pierre Desperrois (70 ans); Louis et Pierre Duval (29 et 34 ans); Julien Glon (24 ans); Jacques Lorre (55 ans); Pierre Martin (35 ans); Louis Menoust (47 ans); Etienne Michel (28 ans); Pierre Mouiliet (74 ans); André Nicole (72 ans); Jean Pichon (69 ans); Julien Raimbault (52 ans); Denis Rufflé (63 ans); Alexis Servestre (61 ans); Jean-Marie de la Villegirouard (61 ans).

Frère convers (3). — Yves Cudennec (54 ans); Georges Gouyon (56 ans); Théodore Hardy (65 ans).

COUVENT (1) :

Fondé par le duc François II (acte du 6 juillet 1448).

« Toisé et description » du couvent, sis au côté méridional des rues Vasselot et Saint-Thomas (Inventaire) :

(1) Ce couvent, aujourd'hui presque entièrement détruit, fut vendu en plusieurs lots, le 14 nivôse VI, sur une estimation totale de 34.020 francs. — Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, II, 187 et 189.

Réfectoire, 85 p. de longueur sur 28 p. de largeur.	68 toises		1/9
Près le réfectoire, un petit bâtiment	3	—	1/18
Dépense, cuisine et corridor	32	—	2/3
Salle de compagnie	17	—	1/9
Grande Salle, occupée par l'hôpital militaire	74	—	1/9
Bâtiment en retour vers midi, occupé par le même hôpital	27	—	
La bibliothèque, située dans les mansardes dudit bâtiment, a 90 p. de longueur sur 30 p. de largeur.			
Terrain de décharge, au midi des dits bâtiments, joignant le rempart de la ville	218	—	
Grand cloître, au midi de l'église, avec cour et puits au milieu	301	—	
Bâtiment en retour vers l'ouest, portail et passage de la cour de l'église au jardin, porterie, etc.	48	—	1/3
Surplus du cloître	49	—	
Jardin potager planté d'arbres fruitiers	2.016	—	
Cour de l'église	36	—	
Eglise et chapelles	308	—	
Tour	16	—	
Sacristie	25	—	1/2
Basse-cour, petit cloître de la basse-cour, et granges.	158	—	
Total	3.414 toises		
ou 2 journaux 53 cordes 6 toises			

MOBILIER :

Eglise. — Entièrement boisée; 12 chandeliers de cuivre, dont 6 dorés; un lustre et 2 lampes de cuivre; lutrin de bois; 12 tableaux des apôtres, presque effacés; chaire; orgue; 5 cloches dont 2 assez grosses.

Sacristie. — Boisée; possède un chapier et 3 armoires.

Argenterie :	Marcs.	Onces.	Grains.
	—	—	—
Grand soleil et croissant	14	2	»
Grand calice doré et patène	5	1	5
Calice doré et patène	4	2	1
id.	1	7	4
Calice non doré et patène	3	4	2
id.	2	7	3
id.	2	4	3
Ciboire doré	4	7	»
Ciboire non doré	8	»	2
2 paix	»	6	»
Croix et couverture du bâton	19	4	4
Croix d'autel	8	2	»

	Marcs.	Onces.	Grains.
Encensoir et navette	6	1	»
Petite boîte aux saintes huiles	»	4	5
Bassin, avec 2 burettes, et petit reliquaire	4	2	3
Statues de la Vierge et de saint Simon	34	7	3
Grande patène de vermeille pour consacrer les hosties	1	»	3
Garniture d'un piédestal, de 4 reliquaires, de la canne et de la baleine du bedeau	2	1	4
2 cuillers à soupe, 2 à ragoût et 2 couverts	4	7	6
3 colliers de perles fines, une petite croix d'or, une tête de bague, montée de 7 pierres fines	»	»	6
Total	130 m.	2 o.	»

Bibliothèque. — 3 grandes tables; pupitre; 3 globes dont 2 de la sphère céleste et un de la sphère terrestre.

In-folio	1.858 volumes.
In-4°	1.174 —
In-8°	324 —
In-12	7.244 —
Total	10.600 volumes.

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :	Principal.	Revenu.
Les Etats de Bretagne	15.000 l.	755 l.
Les tailles de la province de Bretagne	7.378 l. 10 s.	245 l. 19 s.
Les Grandes Ursulines de Rennes, à 5 %	8.000 l.	400 l.
à 4 %	2.000 l.	80 l.
Les Carmes de Dol	2.000 l.	100 l.
Les Jacobins de Beauvoir (évêché de Nantes)	3.000 l.	150 l.
Les Jacobins de Coutances	3.000 l.	150 l.
M. Feudé, conseiller au présidial	7.000 l.	350 l.
Les enfants de Laurent des Barres	100 l.	6 l. 5 s.
Total	47.578 l. 10 s.	2.237 l. 4 s.

2° Rentes foncières :

18 rentes pour fondations, s'élevant à.....	965 l.
Une rente foncière et féodale due par les enfants mineurs de Paul Robigo.....	6 l.
Total.....	971 l.

3° Rentes féodales :

« Fief de la Fontaine. — Par contrat du » 26 février 1483, les Grands Carmes de Rennes » acquirent, d'avec Jean Corpsum, une partie » du fief de la Fontaine pour la somme de » 33 l. 12 s., sans comprendre l'achat de l'em- » placement et bâtissage du four banal, rue » Saint-Thomas, où est le grand autel de notre » église. Nous touchions autrefois 4 l. 19 s. » de rente censive et 12 d. de rente féodale; » mais, depuis très longtemps, nous ne perce- » vons plus ces deux petites rentes par la négli- » gence des procureurs. Nous touchâmes » néanmoins, le 30 août 1769, du sieur Jacques » Lepetit, 30 l. pour lods et ventes »..... Mémoire.

4° Immeubles :

I. — Dans la ville de *Rennes :*

Rue de la Monnaie. Maison, 6 locataires (174 l., 550 l., 240 l., 200 l., 260 l., 210 l.)...	1.634 l.
Rue Saint-Germain. — Maison, 3 locataires (perruquier 45 l., 45 l., 80 l.).....	170 l.
Rue Saint-Hélier. — Buanderie et maison (le locataire est tenu de blanchir gratuitement le linge de la communauté).....	90 l.
Ibid. — Rez-de-chaussée et jardin, loués à un tailleur	30 l.
Rue Saint-Thomas. — 5 maisons, 22 locataires (couvreur 150 l., encaveur 72 l., tailleur 30 l., cordier 260 l., 21 l., 42 l., 7 l., 60 l., 30 l., 21 l., 40 l., 14 l., 72 l., 30 l., 15 l.,	

24 l., 24 l., 20 l., 140 l., 6 l. 10 s., 21 l., 24 l.; une boutique, frappée d'alignement, est inoccupée)	1.123 l. 10 s.
Placis de Toussaints. — Boutique, louée à un tailleur	45 l.
Rue Vasselot. — Grande maison, 21 locataires (maître de danse 100 l., huissier 135 l., 140 l., 135 l., 180 l., 42 l., 40 l., 60 l., 20 l., 24 l., 168 l., 168 l., 132 l., 33 l., 32 l., 100 l., 33 l., 21 l., 96 l., 30 l., 18 l.)	1.707 l.
Ibid. — Diverses maisons, 18 locataires (30 l., 20 l., 18 l., 12 l., 10 l., 78 l., 72 l., 170 l., 50 l., 96 l., 300 l., 156 l., 156 l., 120 l., 27 l., 100 l., 10 l., 24 l.	1.449 l.
Ibid. — Petite boutique, louée	16 l.
Total	6.264 l. 10 s.

Toutes ces maisons sont anciennes et construites principalement en terre, à l'exception de la première.

II. — A la campagne :

En Rennes. — Métairie de la Verrerie ou Vayrie	300 l.
Champ de Beaumont, ou champ Montmorin (Champ de Mars actuel), arrenté à la communauté de Rennes 15 mines de froment, soit	450 l.
Lieux du Cormier et de la Richardière	300 l.
En Acigné. — Ferme des Huptières	180 l.
En Baillé (district de Fougères). — 3 champs affermés au recteur	60 l.
En Betton. — Métairie du Basboussard	400 l.
— de Caleuvre	400 l.
En Cesson. — La Petite-Boulaye, arrentée à M. Harembert	36 l.
En Châtillon-sur-Seiche (district de Bain). — Ferme de Launay	150 l.

En Gévezé et Pacé. — 2 pièces de terres.....	45 l.
En Guignen (district de Redon). — Métairie de la Bézardais.....	250 l.
Maisons et terres au bourg.....	72 l.
En Pacé. — Le pré et les 4 pièces des Pâtis...	72 l.
En Saint-Senoux (district de Bain). — 3 pièces de terre (5 jx. 3 c.).....	69 l.
En Veneffles. — Pré et champ.....	100 l.
Total.....	2.884 l.
Total des revenus.....	12.356 l. 14 s.

CHARGES :

1° Décimes et subventions.....	400 l.	
2° Rentes féodales sur les propriétés foncières de la communauté :		
Au domaine du Roi, 2 rentes.....		3 l. 6 s. 10 d.
Au fief du Chapitre de Rennes, 2 rentes.		» l. 3 s. 6 d.
Au fief de l'abbaye de Saint-Melaine, 3 rentes.....		2 l. 3 s. 6 d.
Au fief de Saint-Thomas (collège de Rennes), 1 rente.....		» l. 1 s. 7 d.
A divers fiefs laïques, 18 rentes.....		36 l. 9 s. 1 d.
Total.....		42 l. 5 s.
3° Rentes viagères, au nombre de 5....		321 l. 13 s. 4 d.
4° Rentes annuelles à 4 P. Carmes, « pour des sommes de leurs pécules qu'ils » ont ajoutées à celles fournies et collo- » quées par notre communauté ».....		312 l. 10 s.
5° Capitation des domestiques.....		91. 15 s.
6° Réparations	2.400 l.	
Total des charges.....		3.486 l. 3 s. 4 d.

II. — *Après 1766 :*

Un État de situation non daté, mais certainement postérieur à 1766, attribue au couvent de Rennes un personnel de 18 religieux, non compris les novices, et un revenu net de 7.681 l. (Arch. Nat., G⁹ 45, Commission des Réguliers)

III. — *Comptes :*

Sources : Deux journaux de recettes détaillés (1736-1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H⁴ 81).

	1787	1788	1789
	—	—	—
Rentes constituées, fermes et loyers	9.722 l. 17 s.	7.692 l. 3 s. 6 d.	9.287 l. 13 s. 9 d.
Rentes foncières pour fondations	877 l. 13 s. 3 d.	1.004 l. 6 s.	879 l.
Pensions de novices	500 l.	615 l. 10 s.	610 l.
Des Carmes de Sainte-Anne, secours pour le noviciat	»	450 l.	300 l.
Sacristie	3.265 l. 5 s.	3.154 l. 18 s.	3.003 l. 17 s.
Produits du jardin	210 l. 2 s.	»	115 l. 10 s.
Location de l'hôpital militaire.	1.061 l. 8 s. 9 d.	857 l. 6 s. 10 d.	1.047 l. 5 s. 9 d.
Arrentement du Champ Montmorin	»	1.410 l.	»
Recettes extraordinaires	207 l.	359 l. 4 s.	583 l. 6 s.
Total	15.844 l. 6 s.	15.543 l. 8 s. 4 d.	15.826 l. 12 s. 6 d.

CARMES DÉCHAUSSÉS DE RENNES (1)

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation après 1766. — III. Extraits des comptes (1760-1765 et 1780-1789).

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration du prieur (13 mars 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 301). — Inventaire des commissaires municipaux (5 juin 1790, 31 mars et 26 novembre 1791. Ibid.).

(1) « La communauté de Saint-Sauveur » (de Carhaix) « fut transférée à Rennes, » avec les biens qu'elle possédait, par lettres patentes de 1690, aux conditions que » nous ne serions point à charge aux habitants. » (Déclaration).

PERSONNEL :

Religieux profès (6). — *Prieur :* Yves Danet (en religion Jean-Louis de la Croix), 64 ans. — *Sous-prieur* : Augustin Rio (Augustin de Saint-Antoine), 44 ans. — *Sacriste :* Joseph Petit (Aubert de Saint-Arsène), 32 ans. — *Autres religieux :* Mathurin Perruchot (André de Saint-Mathurin), 63 ans; Corentin-Louis Caradeuc de Kerdrein (Valentin de Saint-Louis), 37 ans; Simon Courcour (Simon de Saint-Marcel), 35 ans.

Frère convers. — Guillaume Lebreton (Maurice de Saint-Guillaume), 46 ans, chargé de la roberie.

COUVENT :

« Une vieille maison que nous avons acquise, une petite chapelle » que nous avons fait bâtir, une cour entre l'église et la maison, » deux autres petites cours, le tout pouvant contenir ensemble un » quart de journal. Deux jardins potagers et un petit à fleurs, conte- » nant environ trois quarts de journal (1). » Le tout fut estimé, par pr.-v. du 9 ventôse II, 8.000 l.

ARGENTERIE :	Marcs.	Onces.	Gros.
6 chandeliers	32	5	»
Soleil et croissant	7	1	»
Calice doré	3	6	»
Calice non doré	2	4	»
Custode	»	4	5 1/2
Croix d'autel	6	2	7
2 burettes et leur plateau	4	1	2
Encensoir et navette	4	1	»
Ciboire	3	»	»
Bénitier et goupillon	5	1	»
Niche avec anges d'argent, non démontée; poids de l'argent	8	»	»
Total en argent	77 m.	2 o.	6 g. 1/2

8 couverts, une cuiller à potage et une à ragoût, 2 petits chandeliers.

Bibliothèque. — 1.938 volumes.

(1) Le tout était situé rue de la Quintaine (de Fougères), sur l'emplacement occupé depuis par l'établissement des Missionnaires et, aujourd'hui, par une annexe de la Préfecture. Rien ne subsiste des anciens bâtiments des Carmes. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 238 et II, 255.

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :

Les tailles (vingtièmes déduits)	361 l. 2 s.
L'Hôtel de Ville de Paris	72 l.
Les Carmélites de Ploërmel (principal, 3.000 l.).	150 l.
M. Chauveau, avocat à Carhaix (vingtièmes déduits), principal 400 l.	22 l. 4 s.
Total	280 l. 6 s.

2° Droits seigneuriaux (seigneurie du Grannec, évêché de Quimper) :

Greffes, affermés	72 l.
Chef-rentes, 11 articles	2 l. 3 s. 7 d.
Rente sur Praden Kernevez et Praden Goazven	31 l. 5 s.
Féage du bois taillis de Lohennec	24 l.
Féage du bois du Château	30 l.
Total	131 l. 8 s. 7 d.

3° Domaines congéables :	Rente convenancière (Valeur portée pour 1788 sur les registres de la communauté.) —
Convenant Kervéguen (22 l. 10 s., poule, corvée, 2 bx. de froment, 4 de seigle, 6 d'avoine) [1]	93 l. 3 s. 9 d.
Convenant Treolfec (1 l. 17 s. 8 d., mêmes redev. en nature)	69 l. 5 s.
Convenant Keroué (3 l. 12 s., mêmes redev. en nature)	73 l. 5 s. 10 d.
Convenant Kergus (2 l. 8 s., mêmes redev. en nature)	78 l. 17 s.
Convenant Kergusquellennec (2 l. 2 s., poule, corvée, 2 bx. de fr., 2 de seigle, 4 d'avoine), et un pré (12 s., 2 poules).	62 l. 12 s. 4 d.
Convenant Caroff (3 l. et les mêmes redev. en nature que les premiers)	70 l. 7 s. 4 d.

(1) L'évaluation des redevances en nature approche des chiffres suivants : la corvée 12 l., la poule 6 s., le boisseau de froment 12 l. 3 s. 4 d., celui de seigle 4 l. 6 s. 2 d. et celui d'avoine 2 l. 4 s. 4 d.

	Rente convenancière (Valeur portée pour 1788, sur les registre de la commonauté).
Convenant Tanguy (2 l. 6 s. 3 d., mêmes redev. en nature)	69 l. 13 s. 7 d.
Convenant Burlogot (2 l. 14 s. 1 d., mêmes redev. en nature)	70 l. 1 s. 4 d.
Convenant Gouilis (6 l., mêmes redev. en nature)	75 l. 10 s. 4 d.
Convenant Nushervéou (3 l. 6 s., mêmes redev. en nature)	70 l. 13 s. 4 d.
Convenant Couadic (2 l. 4 s. 9 d., mêmes redev. en nature)	67 l. 12 s. 1 d.
Convenant Jean Bihan (2 l. 14 s., mêmes redev. en nature)	71 l. 11 s. 4 d.
Convenant Lejeune (2 l. 14 s., mêmes redev. en nature, et en outre, pour deux pièces de terre, 2 l. 8 s. et 2 poules)	72 l. 17 s. 4 d.
Convenant de Keranparc Izellaff (2 l. 10 s., mêmes redev. en nature)	70 l. 7 s. 4 d.
Convenant Grall (3 l. 6 s. 3 d., mêmes redev. en nature)	70 l. 13 s. 7 d.
Convenant Riou (2 l. 8 s. 8 d., poule, corvée, 2 bx. de froment, 4 de seigle et 4 d'avoine)	69 l. 16 s.
Convenant Jézéquel (1 l. 19 s., corvée, 2 chapons, 2 bx. de fr., 4 de seigle, 7 d'avoine, et 18 l. net pour la ferme du Coz)	84 l. 19 s.
Convenant Kerganévet (3 l. 15 s., corvée, poule, 2 bx. de fr., 4 de seigle, 6 d'av., et 30 s. pour une pièce de terre)	72 l. 12 s. 4 d.
Convenant Le Cloître (8 s. 4 d., corvée évaluée 1 l. 10 s., 2 bx. de seigle et 1 d'avoine)	12 l. 15 s.
Convenant Penanech (2 l. 8 s. 8 d., corvée, poule, 2 bx. de fr., 6 de seigle et 6 d'avoine)	78 l. 8 s. 4 d.
Convenant Bos (5 l. 10 s. 8 d., corvée, poule, 2 bx. de fr., 4 de seigle et 6 d'av.)	72 l. 18 s.

	Rente convenancière (Valeur portée pour 1788, sur les registres de la communauté).
Convenant Jaffré (2 l. 8 s. 6 d., mêmes redev. en nature)	69 l. 15 s. 10 d.
Convenant Morvan (3 l., mêmes redev. en nature)	70 l. 7 s. 4 d.
Convenant La Baillée	7 l. 4 s.
Convenant Kersiélou	20 l. 8 s.
Convenant Tavennec	36 l.
1/4 du convenant de Restaunouil	10 l.
1/4 du convenant des Hervé	12 l.
Lieu et manoir de Keranparc Izellaff (2 l. 10 s., corvée, poule, 2 bx. de fr., 4 de seigle et 6 d'avoine)	70 l. 13 s. 4 d.
Bois de Lohennec	54 l.
Total	1.828 l. 8 s. 8 d.

4° Immeubles :

I. — Dans l'Evêché de Rennes :	Prix de location.
A Rennes. — Hôtel de Volville, joignant le couvent, affermé au Roi comme magasin	1.400 l.
Baraque sur la rue Saint-Melaine, bonne à démolir, non affermée	»
Tribune dans la chapelle, affermée au procureur général de Caradeuc de la Chalotais (le locataire doit 778 l. pour fermages impayés)	60 l.
En Melesse. — Métairie de la Sépelais (affermée 500 l. et des prestations estimées 52 l. par pr.-v. des 6 et 7 oc. 1790)	552 l.
En Montreuil-le-Gast. — Métairie de Launay du Han	900 l.
Métairie de Soret	300 l.
II. — Dans l'Evêché de Quimper :	
En Collorec. — Maison au bourg	28 l.
Moulin de Kerroc	180 l.

	Prix de location.
Moulin du Parc, laissé en jouissance aux Carmes de Carhaix	90 l.
En Saint-Hernin. — Lieu de Saint-Sauveur, « où était autrefois la mai- » son conventuelle dont il subsiste » encore une partie ». La chapelle a été incendiée en 1788; le clocher subsiste avec 2 cloches pesant environ 300 livres. Laissé en jouissance aux Carmes de Carhaix	»
Métairie de Saint-Sauveur	300 l.
Terre du Grannec. — Métairie noble de Botlan	400 l.
Métairie noble de Pennencoat Bihan, et métairie roturière de Stangleis, affermées ensemble	300 l.
Moulin Coz ou du Grannec	225 l.
III. — Dans l'Evêché de Léon :	
A Morlaix. — Moitié de la maison de Saint-Martin	60 l.
Total	4.795 l.
Total des revenus [1]	7.035 l. 3 s. 3 d.

CHARGES :

Décimes	300 l.
A l'église de Montreuil-le-Gast	25 l.
Aux Jacobins de Rennes	14 l.
Aux Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes	3 l.

(1) La déclaration du prieur ne porte le même total qu'à 6.702 l. 15 s. La différence provient de ce que cette déclaration ne porte le prix de location de l'hôtel de Volville qu'à 1.200 l., ne tient pas compte de la valeur des prestations dues par le fermier de la Sépelais et du prix de location du moulin du Parc, et évalue suivant un apprécis différent les redevances en nature comprises dans les rentes convenancières. Nous avons adopté les chiffres de l'inventaire municipal relevés sur les comptes et sur les titres de la communauté.

Au domaine du Roi	64 l.		
Aux seigneuries : de Launay-Piquet	12 l.	18 s.	6 d.
du Plessis-Melesse	25 l.		
du Rusquec, pour le moulin de Kerroc.	60 l.		
de Kergoat, pour le convenant Larvor, à Saint-Sauveur	67 l.		
Au domaine de Châteauneuf	4 l.	7 s.	9 d.
Rentes : à M. de Boisglaume (capital, 9.600 l. au denier 50)	192 l.		
à M^me^ Gaulard (6.000 l. au denier 50)	120 l.		
aux d^lles^ Leray (2.000 l. au denier 20)	100 l.		
Fouages : en Montreuil-le-Gast	27 l.		
en Melesse	23 l.		
Frais de régie, pour les biens de l'évêché de Quimper	300 l.		
Réparations	900 l.		
Aux Carmes de Carhaix, jouissance de la métairie de Saint-Sauveur	300 l.		
Aux mêmes, jouissance du moulin du Parc	90 l.		
109 messes chantées, à 4 l. l'une	436 l.		
496 messes basses, à 15 s. l'une	372 l.		
Total des charges	3.435 l.	6 s.	3 d.

DETTES ET CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ

(D'après l'inventaire municipal du 5 juin 1790) :

I. Dettes :

Au marchand de vin de Libourne	2.481 l.	3 s.	3 d.
Aux Carmes déchaussés de Paris, pour eau de mélisse.	66 l.		
Au chirurgien	120 l.		
A l'apothicaire	24 l.		
A M. Cave, avocat	60 l.		
A un procureur de Châteauneuf du Faôu, pour vacations	88 l.		
Au fermier des devoirs	200 l.		
Arrérages aux D^lles^ Leray (1 an)	100 l.		
id. à Madame de Rocfeuille (2 ans)	134 l.		
id. aux Jacobins de Rennes (1 an)	14 l.		
Total	3.287 l.	3 s.	3 d.

II. Créances :

Sur les tenanciers de Collorec, terme échu à la Saint-Michel 1789	3.000 l.
Sur M. de Caradeuc de la Chalotais, location de la tribune de la chapelle, depuis plusieurs années...	778 l.
Sur les Carmélites de Rennes, arrérages échus en octobre 1789	150 l.
Sur plusieurs particuliers qui avaient chargé le prieur de leur faire venir des vins	1.118 l. 3 s.
Total	5.046 l. 3 s.

II. — *Après 1766 :*

Un Etat de situation non daté, mais certainement postérieur à 1766, nous a fourni le tableau suivant :

Personnel : 9 religieux profès et un frère.

Revenus :

Revenu fixe	4.500 l.
Casuel (messes de fondations défalquées)	975 l.
Quêtes	»
Total	5.475 l.

Charges :

Décimes	190 l.
Rentes diverses	800 l.
Réparations et divers	300 l.
Total	1.290 l.

(Arch. Nat., G⁹ 43, Commission des Réguliers.)

III. — *Comptes :*

Sources : Nous ne possédons qu'un livre de comptes donnant seulement le sommaire des recettes et des dépenses, par mois, de 1760 à 1790 (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H⁴ 40).

	Recettes.	Dépenses.
1760	4.395 l. 6 s.	4.395 l. 12 s. 3 d.
1761	4.955 l. 12 s. 2 d.	4.950 l. 7 s. 2 d.
1762	3.493 l. 2 s. 8 d.	3.611 l. 11 s. 2 d.
1763	3.270 l. 18 s. 3 d.	3.491 l. 18 s. 3 d.
1764	4.240 l. 19 s. 7 d.	4.249 l. 19 s. 7 d.
1765	3.193 l.	3.180 l.

	Recettes.	Dépenses.
....	.....	.....
1780.....	6.149 l. 18 s.	6.125 l. 18 s.
1781.....	8.647 l. 1 s.	8.807 l.
1782.....	4.226 l. 10 s.	4.040 l. 10 s.
1783.....	5.834 l. 3 s.	6.237 l. 3 s.
1784.....	6.950 l. 15 s.	6.678 l. 17 s.
1785.....	5.641 l. 8 s.	7.331 l. 3 s.
1786.....	6.490 l. 6 s.	6.674 l. 7 s.
1787.....	5.611 l. 5 s.	5.960 l. 10 s.
1788.....	5.206 l. 5 s.	5.031 l. 11 s.
1789.....	4.354 l. 19 s.	7.220 l. 13 s.

CORDELIERS DE RENNES

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation vers 1770.

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration du gardien (23 février 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., série Q). — Inventaire des commissaires municipaux (16 mai 1790. Ibid., 1 Q 301).

PERSONNEL :

Religieux profès (12). — Mathurin-André Puz, 62 ans 1/2, *ancien provincial, supérieur.* — Joseph Tuollais, 74 ans, ancien missionnaire apostolique, *définiteur perpétuel.* — Charles-François Levacher, 30 ans 1/2, licencié en théologie, *professeur.* — François Graffard, 69 ans, *définiteur.* — André Chauvin, 64 ans, *ancien custode.* — Louis-Jean Gendrot, 41 ans, *custode en exercice.* — Julien-Pierre Renault, 39 ans. — Martin Fourniol, 28 ans. — Germain-Joseph Boulard, 28 ans. — Mathurin-Julien Trillard, 38 ans. — Jean-Baptiste Gresseau, 32 ans, *maître des novices.* — François Hamard, 26 ans.

Frères (2). — Claude-Julien Riousse, 27 ans, et René Toussaint, 27 ans 1/2.

COUVENT :

« Le couvent des frères mineurs conventuels de la ville de Rennes » a été fondé, dans le XIII[e] siècle, par les ducs de Bretagne. Saint » Yves y étudia sous un religieux de cet ordre qui enseignait la

» théologie. Il y a environ trois cents ans que la sacristie, où se » trouvait le dépôt des archives, fut incendiée; aussi le titre le plus » ancien que les religieux peuvent fournir sont des lettres patentes » de Henri II qui portent défense à toutes personnes de bâtir sur le » terrain des dits religieux et les maintiennent dans tous leurs droits » et privilèges. Ce couvent n'a ni fiefs, ni dîmes, ni procès. L'extrait » des registres de la réformation des domaines, en date du 13 juin » 1747, porte que l'église, passage, cloître, parloir, maison, cour et » jardin contiennent par fonds 2.196 toises et demi, le tout dans la » partie supérieure de la ville, paroisse Saint-Germain, relevant » du roi. » (Déclaration).

Jardin. — « Le jardin est petit; il contient au plus un demi- » journal; il est planté d'environ 500 jeunes arbres fruitiers qui » commencent à être de bon rapport. Le jardin est sans ornements. » A peine fournit-il les légumes nécessaires à la nourriture des reli- » gieux; en sorte que, loin d'en retirer un bénéfice casuel, il coûte » plus qu'il ne rapporte. » (Déclaration).

Rien ne subsiste aujourd'hui du couvent, vendu par contrats des 9, 25 et 26 messidor IV, sur une estimation totale de 45.882 francs. Voir Banéat, *le Vieux Rennes*, I, 299 et 477.

MOBILIER :

Bibliothèque. — « La bibliothèque est dans un état de dépérisse- » ment anciennement occasionné par défaut de réparation du toit » et par le gaspillage. En 1775, on trouva le moyen de s'y introduire » en se faisant un passage par le plafond. Les armoires où se » trouvait ce qu'il y avait de mieux en livres nouveaux furent vidées. » La quantité de bouquins qui s'y trouvent surpasse de beaucoup les » bons ouvrages qui y sont restés. On se proposait de placer dans » un endroit plus sûr et plus commode ce qui avait échappé à des » mains infidèles; les facultés n'ont pu répondre jusqu'ici au désir » qu'on avait d'opérer ce changement. Nous prions MM. de la Muni- » cipalité d'y faire apposer le scellé ou de faire patteficher la porte. » (Déclaration).

Les commissaires municipaux déclarent avoir trouvé la biblio- thèque dans un tel désordre que « leurs fonctions publiques ne leur » laissaient pas un temps suffisant pour en faire l'inventaire, vu » surtout qu'il n'existait aucun catalogue. »

Archives. — « Les archives sont de peu de conséquence, mais en » bon état. Il y a des titres à renouveler; on s'est donné des soins » pour remplir cet objet; ils ont été en partie inutiles. » (Décla- ration).

Eglise. — « L'église est située au midi du couvent; elle contient, » outre le maître autel, onze chapelles dont cinq sont closes et quatre » renfermées par des balustrades ou tables de communion; celle du

» maître autel est en fer; elle a pour ornement les écussons de France » et de Bretagne. Il y a, soit dans l'église, soit dans les chapelles, » dix-huit tableaux dont six ont quelque valeur. Au milieu du chœur » est un pupitre de bois, près le maître autel deux grands candé- » labres de bois doré, une table de marbre pour crédence. La partie » du sanctuaire du côté du nord est boisée à hauteur de huit pieds; » il en est ainsi de la nef. Le sanctuaire et le chœur sont parquetés. » Le clocher est au milieu de la nef; il contient trois cloches moyennes » et une petite pour annoncer les messes privées. Le bénitier est de » marbre. Le buffet d'orgues est placé à droite du maître autel; il a » été refait à neuf depuis six ans; il est en bon état. » (Déclaration).

Argenterie. — Grand et petit soleil, 7 calices avec leurs patènes, 2 ciboires, une paix, une custode, un encensoir avec sa navette, un bénitier et son aspersoir, une boîte pour les saintes huiles, 2 paires de burettes avec leurs bassins, une croix d'autel, une croix processionnale, 6 chandeliers d'autel, 2 autres petits et 2 pour les acolytes. En outre, « 28 marcs d'argent ont été séquestrés, soit pour la mon- » naie, soit pour le soulagement des pauvres. »

REVENUS :

1° Fondations. — Au nombre de 19, dont une fondation royale de 50 l., acquittée par le domaine..... 624 l. 18 s. 3 d.

« Outre ces fondations, dont le revenu » se perçoit difficilement, il en existait » d'autres qui avaient été une fois payées » et remboursées. L'incendie qui con- » somma la plus grande partie des biens » de la communauté, en 1720, sur lesquels » biens étaient hypothéquées les rentes » une fois payées ou remboursées, les a » périmées. Il en est d'autres hypothé- » quées sur les revenus actuels; elles ne » sont pas en grand nombre. Il est facile » de rendre compte du tout. » (Déclaration).

2° Rentes foncières (3 articles)..... 48 l. 4 s.

3° Rentes constituées sur :

Les tailles ecclésiastiques ..... 60 l. 5 s.

L'Hôtel de Ville de Paris..... 27 l. 10 s.

L'Hôtel de Ville de Rennes (2 articles, 236 l. 5 s. et 678 l. 13 s. [1])	914 l. 18 s.
Les Augustins de Lannion	60 l.
Total	1.062 l. 13 s.

4° Immeubles :

	Prix de location.
I. — Dans la ville de *Rennes :*	
Plusieurs maisons, rue Saint-François, côté oriental de la place du Palais, et rue Saint-Georges, louées au total	8.212 l. [2]
II. — A la campagne :	
En Betton. — Ferme de la Trunais	200 l.
En Nouvoitou. — Métairie de la Tremblais	180 l.
Total	8.592 l.
Total des revenus	10.327 l. 15 s. 3 d.

CHARGES :

Décimes	300 l.
Rente au domaine royal	1 l. 16 s.
Rente seigneuriale	1 l.
Capitation des domestiques	91. 14 s.
Rentes viagères à des religieux de l'ordre et à d'autres particuliers (15 articles)	1.635 l.
Rentes constituées (13 articles, capital de 12.400 l.)	600 l.
Réparations	700 l.
Total des charges	3.247 l. 10 s.

Dettes actives	2.931 l. 7 s. 6 d.
Dettes passives	15.584 l. 14 s. 6 d.
Excédent du passif	12.653 l. 7 s.

(1) Le second article est dû à la communauté « pour fonds aliénés pour la » bâtisse du Palais. La rente n'a pas été payée depuis la Saint-Jean 1773. Les » religieux l'ont destinée pour l'embellissement de la place; aussi, quoique munis » d'un nouveau titre et d'une ordonnance de M. l'Intendant, ils ne se sont pas » présentés pour demander et recevoir les arrérages. » (Déclaration).

(2) « Les loyers des maisons diminuent considérablement. » (Déclaration).

II. — *Vers 1770 :*

L'État des revenus des maisons de la province de Touraine, au moment du chapitre tenu à Blois, en 1772, attribue aux Cordeliers de Rennes un revenu global de 40.000 l., pour les 3 années précédentes, soit de 13.333 l. par an, en moyenne. Aucun détail n'est donné à l'appui de cette estimation qui nous paraît bien exagérée.

Un autre état, non daté, mais rédigé sans aucun doute vers la même époque, donne d'ailleurs les indications suivantes :

Personnel : 17 religieux profès.

Revenus :

Revenus fixes	8.128 l.
Casuel (messes de fondations défalquées)	2.300 l.
Quêtes	80 l.
Total	10.508 l.

Charges :

Rentes constituées	1.496 l.
Décimes, réparations, etc.	?

(Arch. Nat., G⁹ 56).

DOMINICAINS OU JACOBINS DE BONNE-NOUVELLE DE RENNES [1]

Sources : Déclaration du prieur (27 février 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., série Q). — Inventaire des commissaires municipaux (15 mai 1790. Ibid., 1 Q 301). — Baux (Ibid., 1 H⁵ 28 et 29).

PERSONNEL :

Religieux profès (15). — *Prieur :* François-Marie Coste, professeur en théologie et prédicateur général, né à Rennes le 31 mai 1737. — *Sous-prieur :* Mathurin Gicquel, professeur en théologie, né à la

(1) Le couvent de Bonne-Nouvelle a été fondé, en 1368, par le duc Jean IV, qui lui donna seulement un coin de terre où bâtir partie de l'église, 80 l. sur les finances et l'exemption des droits d'entrée. Situé au N.-E. de l'église Saint-Aubin aujourd'hui détruite, près du débouché de la rue Haute (de Saint-Malo), le couvent comprenait divers bâtiments à un et deux étages disposés autour d'un cloître et d'une grande cour. A l'ouest et au nord s'étendait un jardin. Ce jardin, estimé 11.886 francs par pr.-v. du 28 frimaire et du 15 prairial VI, fut vendu en 2 lots le 8 pluviôse et le 4 messidor de la même année. Ce qui subsiste du couvent est actuellement occupé par des magasins militaires. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 206, et II, 82 et 254.

Trinité-Porhoët (Morbihan), le 14 avril 1749. — *Dépositaire :* Jean-Marie-Louis Marcel, ex-prieur, né à Josselin (Morbihan), le 1er juin 1738. — *Procureur syndic :* François Jamin, prédicateur général, né à Bais (Ille-et-Vilaine), le 8 novembre 1731. — *Sacriste et Père du Rosaire :* Jean-Henri Bordères, né à Renazé (Maine-et-Loire), le 20 novembre 1728. — *Maître des novices :* Charles Bordères, né à Congriès (Maine-et-Loire), le 7 février 1751. — *Autres religieux :* Isaac Marie, né à Rennes, le 23 avril 1735, aveugle; Marc-Michel Pin, né à Dinan, le 29 septembre 1738; Alexandre Dauphin, né à Sains (Ille-et-Vilaine), le 1er juin 1738, infirme; Joseph-Marie Caillebot, professeur en théologie et prédicateur général, né à Rennes, le 27 mars 1741; Félix Mainguy, mêmes dignités, né à Rennes, le 18 octobre 1747; Pierre-Michel Lesage, mêmes dignités, né à Rennes, le 2 décembre 1760; André Arnoldy, né à Wisweiller (diocèse de Metz), le 2 octobre 1741; Urbain Joyau, né à Angers, le 29 mars 1767; Jean-Pierre Klein, né à Faulquemont (diocèse de Metz), le 8 mai 1767.

Frères convers (2). — Jean-Jacques Marius, dit frère Dominique, né à Waris (diocèse de Metz), le 14 avril 1726; Henri Coquil, dit frère Raymond, né à Plusquellec (Finistère), le 11 février 1765.

MOBILIER :

Cloître. — « Propre et en bon état; les arcades sont fermées de » grilles de fer; il est orné de 16 tableaux dont 2 encadrés dans des » voûtes; ces tableaux représentent la vie de Saint Thomas d'Aquin. » (Inventaire municipal).

Bibliothèque. — 6 bureaux, grande table, bancs et chaises de bois.

Manuscrits : Bible in-folio sur vélin, en caractères gothiques, datée de 1226.

Ouvrages imprimés :

In-folio	1.401	Total : 5.298 volumes.
In-4°	538	
Autres	3.359	

Un globe terrestre et un globe céleste.

Argenterie. — « Il y a environ 29 ans que nous donnâmes à l'Etat » 32 marcs d'argent. En décembre 1789, nous avons donné à l'Etat » (don patriotique) et à la maison de ville (pour travaux de charité) » 78 marcs d'argenterie. »

Il reste : 7 calices dont 2 sont antiques et surchargés d'ornements, 2 ciboires, 2 soleils, un ostensoir avec une épine de la couronne de Notre Sauveur; une petite statue en argent représentant sainte Hélène, où est un morceau de la Vraie Croix; 2 burettes avec cuvette et plateau; 6 chandeliers d'autel, 2 d'acolytes, une croix, un crucifix, 6 vases d'argent à fleurs, un encensoir avec navette, un bénitier avec un goupillon, une lampe d'argent, 2 lampes de cuivre.

Ornements et linge d'église. — 64 chasubles, 34 dalmatiques, 21 chappes, 14 surplis, 15 devants d'autel, 64 aubes, 26 nappes d'autel.

Eglise et chapelle. — 9 tableaux dans la nef, 5 dans le fond des autels, 8 dans la chapelle, plusieurs autres de moyenne et de petite taille, plusieurs ex-voto; grand chœur fermé d'un grillage de fer; 10 tapisseries de haute lice pour en garnir le fond; jubé avec stalles hautes et basses; lutrin de bois; jeu d'orgue de 16 pieds.

Dans la chapelle de la Vierge, vœu en argent représentant la ville de Rennes et lui appartenant.

Dans la tour, 4 grosses cloches d'accord dont la plus grosse pèse 2.400 livres. Sur le chancel, 2 autres cloches pesant respectivement 100 et 50 livres.

REVENUS :

1° Fondations :

37, en rentes foncières payables en argent, et produisant, y compris les 80 l. données par le duc Jean IV..... 768 l. 2 s. 6 d.

Ces fondations ne sont pas exactement acquittées; certaines sont dues depuis 17 ans.

2° Rentes constituées sur :	Capital.	Revenu.
Les Etats de Bretagne.....	13.000 l.	650 l.
Les Ursulines de Rennes.....	3.000 l.	150 l.
Les Bénédictins de Saint-Gildas-des-Bois	2.000 l.	100 l.
Les Bernardins de Coëtmaloën.	4.000 l.	200 l.
Les Jacobins de Coutances.....	3.000 l.	150 l.
Les Jacobins de Morlaix.....	4.000 l.	200 l.
Totaux.....	29.000 l.	1.450 l.

3° Rentes foncières sur :	
Une maison et un jardin, à Rennes, rue Saint-Dominique	60 l.
L'hôpital Saint-Méen de Rennes.....	6 l.
La terre des Forgeais, en Guignen (district de Redon).....	30 l.
Total.....	96 l.

4° Immeubles :

I. — Dans la ville de *Rennes :*

Rue Saint-Louis. — Maison du Charbon-Blanc, 7 locataires (50 l., 65 l., 120 l., 270 l., 42 l., 36 l., 48 l.).....	631 l.
Maison des Bas-Côtés, 8 locataires (40 l., 40 l., 30 l., 53 l., 36 l., 250 l., 190 l., 24 l.)	663 l.
Devant la porte mortuaire de Saint-Aubin: Maison du Mouton-Blanc, 8 locataires (240 l., 100 l., 22 l., 27 l., 33 l., 180 l., 70 l., 107 l.).....	779 l.
Rue d'Echange. — Maison des Classes, 10 locataires (40 l., 163 l., 173 l., 36 l., 30 l., 35 l., 24 l., 36 l., 24 l., 45 l.)....	826 l.
Maison et jardin, en face de la précédente, 8 locataires (150 l., 36 l., 30 l., 35 l., 24 l., 36 l., 24 l., 45 l.).....	380 l.
Rue Basse. — Maison et jardin (le locataire doit blanchir le linge de la communauté, ce qu'on évalue à 200 l.).....	112 l.
Maison et jardin (loués 150 l. par le bail qui commencera le 24 juin 1790).....	120 l.
Maison et jardin (loués 60 l. par le bail qui commencera le 24 juin 1791).....	35 l.
Maison et jardin.....	60 l.
Rue Saint-Dominique. — Baraques, 12 locataires (60 l., 21 l., 20 l., 15 l., 15 l., 15 l., 12 l., 15 l., 12 l., 48 l., 72 l., 75 l.).....	380 l.
Ibid. et Cour Marchande. — Baraques, boutiques et magasins, un locataire.....	340 l.
Cour Marchande. — Boutiques et appentis, 4 locataires (10 l., 15 l., 20 l., 52 l.).....	97 l.
Rue Reverdiais (d'Antrain). — Maison et jardin	180 l.
Total.....	4.603 l.

Toutes ces maisons sont anciennes et construites principalement en terre et en bois.

II. — A la campagne :

En Saint-Etienne de Rennes. — Pré des Polieux, au haut du Mail..... 150 l.

En Saint-Georges de Rennes. — Métairie de la Motte-au-Duc ou de Joué..... 500 l.

Lieu des Grandes-Cours, rue Hue (fbg. de Paris) : 1re partie, maison avec boutique et jardin..... 150 l.

2e partie, maison, étable, jardin, pré, et les 2 pièces des Bas-Chemins..... 200 l.

En Saint-Martin de Rennes. — Mauvaise maison et 2 champs, au Gros-Malhon.... 80 l.

En Betton. — Les Champs Frilouses (3 champs et un morceau de pré; un nouveau bail porte le fermage à 100 l.)..... 90 l.

En Bréal (district de Montfort). — Métairie du Chêne-Masnier..... 250 l.

Métairie de la Haie-Fossart..... 600 l.

Closerie des Janneaux..... 60 l.

Métairie de Tréfieux..... 600 l.

En Gévezé. — Champ de Launc..... 50 l.

En L'Hermitage. — Les 3 champs et le pré du Brocy (1 jl. 71 c.)..... 36 l.

En Melesse. — Les champs de Dom Damien (Grande Baille, quantité dans le clos du Four et dans la Noë du Champmorand). 40 l.

Clos Gillet et partie du pré de Lambergère 72 l.

En La Mézière. — Champs de la Cour-Morel et de la Taverne..... 90 l.

En Pacé. — Métairie de Launay-Thébert (un nouveau bail porte le fermage à 350 l., à partir du 29 septembre 1791)..... 300 l.

En Le Rheu. — Métairie du Bœufru..... 90 l.

Closerie de la Huberdière (un nouveau bail porte le fermage à 36 l., à partir du 29 septembre 1791)..... 30 l.

Closerie de la Mulonnaie..... 66 l.

En Saint-Gilles. — Métairie de la Pirrouaie.	200 l.
En Saint-Grégoire. — Métairie de la Bretèche	300 l.
En Vezin. — Métairie de la Motte-Beaucé.	900 l.
Total	4.854 l. (1)
Total des revenus	11.771 l. 2 s. 6 d.

CHARGES :

Décimes et subvention	250 l.
Capitation de 6 domestiques	14 l. 12 s.
Frais du culte et réparations	3.000 l.
Total des charges	3.264 l. 12 s.

(1) Les baux mettent toujours à la charge des fermiers les réparations des chemins, les réparations locatives de couvertures et de pressoir, et le paiement des fouages et des rentes seigneuriales. Ils commencent généralement à la Saint-Michel (29 septembre) et les fermages sont payables en deux termes, Pâques et la Saint-Michel. Font exception les biens situés en Bréal, Saint-Gilles et Vezin, la métairie de la Mulonnaie en Le Rheu et le Clos Gillet en Melesse, dont les baux partent de la Saint-Jean (24 juin) et dont les fermages sont payables à Noël et à la Saint-Jean. Le bail du pré des Polieux, en Rennes, part du 2 août, et le fermage est payable le 2 février et le 2 août. Tous les fermages ont été sensiblement augmentés au XVIII[e] s. Les baux conservés dans 1 H[5] 28 et 29 nous ont permis de dresser le tableau suivant :

Pré des Polieux : *1772*, 60 l.; *1779*, 100 l.; en *1790*, 150 l.

La Motte au Duc : *1732* et *39*, 250 l.; *1748*, 290 l.; *1757* et *64*, 300 l.; *1772*, 350 l.; en *1790*, 500 l.

Les Grandes Cours : *1766*, 68 l.; en *1740*, 150 l.

Les Champs-Frilouses : *1766*, 45 l.; *1790*, 100 l.

Le Chêne-Masnier : *1719*, 123 l.; *1728*, 130 l.; *1744* et *68*, 150 l.; *1776*, 200 l.; en *1790*, 250 l.

La Haie-Fossart : *1750*, 250 l.; *1759*, 300 l.; *1766*, 340 l.; en *1790*, 600 l.

Les Janneaux : *1761*, 33 l.; *1770*, 36 l.; en *1790*, 60 l.

Tréfieux : *1761*, 300 l.; *1771*, 350 l.; *1779*, 430 l.; en *1790*, 600 l.

Champ de Laune : *1762*, 22 l.; *1771*, 30 l.; en *1790*, 50 l.

Le Brocy : *1740* et *51*, 20 l.; *1765*, 24 l.; en *1790*, 36 l.

Champs de dom Damien : *1727-50*, 19 l.; *1759-68*, 20 l.; *1776*, 30 l.; en *1790*, 40 l.

Clos Gillet : *1727-68*, 45 l.; *1776*, 60 l.; en *1790*, 72 l.

La Cour-Morel : *1735-45*, 45 l.; *1557*, 50 l.; en *1790*, 90 l.

Le Bœufru : *1716*, 42 l.; *1725-50*, 45 l.; *1759-69*, 48 l.; *1776*, 60 l.; en *1790*, 90 l.

La Huberdière : *1727*, 20 l.; *1733-45*, 24 l.; *1753-70*, 25 l.; en *1790*, 36 l.

La Mulonnaie : *1721*, 50 l.; *1726-51*, 60 l.; *1756-63*, 63 l.; en *1790*, 66 l.

La Pirrouaie : *1729-52*, 120 l.; *1761*, 132 l.; *1770*, 162 l.; *1776*, 172 l.; en *1790*, 200 l.

La Bretèche : *1770*, 200 l.; *1778*, 230 l.; en *1790*, 300 l.

La Motte-Beaucé : *1770*, 600 l.; *1777*, 700 l.; en *1790*, 900 l.

Ajoutons que les fermiers du Chêne-Masnier, jusqu'en 1758, ceux du Brocy, jusqu'en 1765, et ceux de la Cour Morel, jusqu'en 1742, ne supportaient ni les rentes seigneuriales ni les fouages.

DETTES ET CRÉANCES

(Inventaire municipal du 15 mai 1790).

I. Dettes :

Au marchand de bois de chauffage	197 l. 18 s.
Au marchand de vin, 4 barriques de vin blanc et rouge	369 l. 17 s.
A l'entrepreneur, aux menuisiers, au vitrier, au serrurier, au terrassier, divers mémoires non encore produits	»
Au chirurgien et à l'apothicaire, soins et fourniture depuis le mois de janvier	»
A l'épicier, fourniture depuis le 26 mars, et au boulanger depuis le 7 mai	»

II. Créances :

Divers articles, dont beaucoup sont douteux	4.327 l. 5 s. 8 d.
Somme disponible entre les mains du P. Procureur.	1.828 l. 16 s. 3 d.

MINIMES DE RENNES [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Extraits des comptes (1787-1788-1789).

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration du correcteur (6 mars 1790). — Inventaire des commissaires municipaux et récolement par les mêmes (27 mai 1790 et 5 avril 1791. Arch. d'I.-et-V., 1 Q 301). — Déclarations de fermiers (1790. Ibid., 1 Q 208).

PERSONNEL :

Religieux profès (6). — Hippolyte de Vaux, 59 ans, *correcteur.* — René Hubert, 66 ans, et Pierre Gilles, 59 ans, *anciens supérieurs et définiteurs.* — Pierre-Yves Chevalier, 41 ans, *ancien supérieur.* — François Pélerin, 53 ans, *définiteur.* — Michel-Martin Guéry, 41 ans, *définiteur et sacriste.*

Frère. — Etienne Compain, 65 ans.

(1) Etablis en 1623. Le couvent (rue Saint-Louis), aujourd'hui détruit, fut estimé, avec ses dépendances, 19.080 francs, dans le pr.-v. du 29 prairial IV. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, II, 78

MOBILIER :

Bibliothèque. — Manuscrits : Un seul, en 3 volumes, intitulé *Les Illustres Prélats*, par Guy Pelaud, minime, mort en 1669.

Ouvrages imprimés : 402 in-folio, 306 in-4°, 606 in-8°, 288 in-12°; total : 1 602 volumes.

Argenterie d'église :	Marcs.	Onces.	Gros.
Soleil garni de ses cristaux.....			
Croix d'autel garnie de ses reliques.....	13	2	6
2 burettes avec leur plateau.....			
Boîte à hosties.....			
Calice doré avec sa patène.....	4	6	4
4 calices et leurs patènes.....	10	3	»
Bénitier et aspersoir.....	16	4	»
2 encensoirs et leurs navettes.....			
2 ciboires et 2 goblets.....	6	2	2
Bâton de la grande croix et garniture de la baleine du bedeau.....	5	5	»
Couronne d'une statue de la Vierge.....	»	5	4
L'argenterie de table et la grande croix processionnale (y compris le cuivre de sa douille) pèsent ensemble	15	6	6
Total.....	72 m.	9 o.	6 g.

Les Minimes possédaient en outre 2 calices et leurs patènes qu'ils ont donnés à la municipalité pour les travaux de charité.

Argenterie de table. — Cuiller à potage, cuiller à ragoût, 7 couverts.

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :

L'abbaye de Saint-Sulpice.....	150 l.
Les Bénédictins de Saint-Gildas.....	50 l.
Les Augustins de Lannion.....	150 l.
Total.....	350 l.

2° Rentes foncières :

4 articles.....	136 l.
Arrentement du Clos du Chemin, en La Mézière, un boisseau de froment, estimé.....	4 l.
Total.....	140 l.

3° Immeubles :

I. — Dans la ville de *Rennes*, rue Saint-Louis :

La Maison Vieille, à 3 étages, 10 locataires	912 l.
La Maison Neuve, à 3 étages, 5 locataires	1.330 l.
L'ancienne infirmerie, avec petit jardin	150 l.
L'ancien parloir, près de l'église	40 l.
2 magasins (30 l. et 60 l.)	90 l.
Petite maison, près de la vieille	90 l.
Emplacement (31 toises 1/2)	50 l.
Maison	160 l.
Chantier, derrière ladite maison	75 l.
Chantier, en face de l'église	36 l.
Chantier, derrière l'église	90 l.
6 écuries, affermées à 5 locataires	236 l.
Total	3.259 l.

II. — A la campagne :

En Saint-Hélier de Rennes. — Pré, près de Joué	80 l.
En Bédée (district de Montfort). — Clos Marquet	30 l.
En Betton. — Métairie de la Maisonneuve	150 l.
Champ et pré du Clos de la Fontaine, près le Vauchalet (un nouveau bail porte le fermage à 45 l., à partir du 29 septembre 1790)	36 l.
Jardin et terres à la Basse-Plesse	60 l.
En Le Rheu. — Champ Guichard (1 jl.)	26 l.
En Saint-Grégoire. — Métairie noble de la Chênaie	324 l.
Métairie des Fréats	110 l.
Total (1)	816 l.
Total des revenus	4.565 l.

(1) Les baux mettent généralement à la charge des fermiers les réparations locatives et le paiement des fouages et des rentes seigneuriales.

Ils commencent à la Saint-Michel (29 septembre), à l'exception de ceux de la Chênaie, en Saint-Grégoire (Saint-Jean, 24 juin), et du Pré-de-Joué (2 février).

CHARGES :

Décimes	100 l.
Fouages, pour le Clos de la Fontaine, en Betton	6 l. 15 s.
Rentes seigneuriales	11 l. 18 s. 1 d.
Devoir de sergentise et chevauchée dus à la seigneurie de Saint-Pierre	1 l. 10 s.
Rente viagère au Père Chardonneau, minime	20 l.
Gages du jardinier	264 l.
Réparations, et fumier pour le jardin	800 l.
Total des charges	1.204 l. 3 s. 1 d.

Les Minimes étaient exempts de l'entretien des pavés de la rue Saint-Louis, devant leur couvent et leur chapelle, « dans l'étendue de 171 toises ».

II. — *Comptes :*

Sources : Registre de recette et de dépense (1781-1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H⁷ 12).

Recettes :	1787	1788	1789
Rentes constituées	350 l.	350 l.	350 l.
Rentes foncières	90 l.	111 l.	165 l.
Fermes et loyers	3.573 l.	4.048 l. 10 s.	4.621 l. 15 s.
Magasinage de farines	960 l.	470 l.	1.872 l.
Pensions de retraitants	1.537 l.	1.512 l.	1.350 l.
Autres pensionnaires	»	50 l.	570 l.
Aumônes et sacristie	2.713 l. 12 s.	2.423 l. 2 s.	2.667 l. 9 s.
Légumes	108 l. 3 s.	131 l. 3 s.	»
Divers	»	80 l.	»
Total	9.331 l. 15 s.	9.176 l. 5 s.	11.596 l. 4 s.
Dépenses	12.675 l. 5 s. 5 d	9.059 l. 15 s. 3 d.	11.789 l. 12 s.

Du 15 janvier 1782 au 11 mars 1787 :

Recettes : 54.119 l. 15 s. 2 d. + reliquat de 1.775 l. 12 s. 6 d.
Dépenses : 47.833 l. 16 s. 11 d.

BON PASTEUR DE RENNES (FILLES DU) [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Extraits des comptes.

I. — *En 1790 :*

Sources : « Inventaire de la maison du Bon Pasteur de Rennes, » pour l'année mil sept cent quatre-vingt-dix », signé de sœur Huet, *assistante*, et des sœurs Cézé, Tondoux, Hervé, Hannier, Lucas et Fauvel, *officières* (9 mars 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300). — L'inventaire des off. mun., du 22 février 1791 (Ibid.), confirme les données du précédent.

MOBILIER :

« *Meubles.* — 61 lits garnis consistant en une couchette, une pail- » lasse, un matelas, un oreiller, 2 couvertures et des rideaux tant » en basin qu'en étoffe de fil et laine, pour 61 officières ou pénitentes, » plus 7 lits aux infirmeries, lesquels sont également garnis que ci- » dessus.

» 30 armoires à 2 battants, dont il y a plus de mauvaises que de » bonnes, 12 petites à un battant, 16 bas d'armoires dont 10 très- » petits, 6 coffres, 4 couëttes, 10 tables,

» 300 chaises, une pendule ; les ustensiles strictement nécessaires » pour la cuisine et le réfectoire. (On n'a point de nappes au réfec- » toire ; les pénitentes y mangent avec des cuillers et des fourchettes » de bois.)

» Les hardes et le linge en commun sont en très-petite quantité et » fort usés.

» *Bibliothèque.* — Chaque sœur officière et pénitente y a sa paire » d'heures, son livre de la semaine sainte, celui de l'office du Bon » Pasteur et celui de l'Imitation de Jésus-Christ ; quelques unes y » ont un petit Graduel et un petit Vespéral in-12. De plus, il se » trouve à la bibliothèque : la Vie des Saints (3 vol. in-folio), les » œuvres de Grenade (2 vol. in-folio), les œuvres de Saint François » de Sales (1 vol. in-folio), la Cour Sainte (2 vol. in-folio), le Mys- » tère de l'Homme-Dieu (1 vol. in-folio), l'Homme religieux (2 vol. » in-4°), la Perfection chrétienne (4 vol. in-4°), l'Homme d'oraison » (6 vol. in-12), l'Exercice de piété (6 vol. in-12), Thomas de Jésus » (4 vol. in-12) et plusieurs autres petits livres de dévotion de peu » de valeur. »

Chapelle, Sacristie et Salle. — Quelques tableaux et des rideaux. « Une lampe et un bénitier de cuivre, 4 burettes d'étain et 2 de cristal ; » 3 garnitures de chandeliers en bois doré et argenté ; 3 garnitures

(1) Etablies, en 1718, pour la garde de filles repenties. Le couvent existe encore, occupé par l'administration militaire. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 69.

» de bouquets; les ornements nécessaires des 4 couleurs pour les » dimanches et jours ordinaires, linge à proportion, le tout en petit » nombre et bien usé; 2 missels et 2 grands livres de chœur notés; » 68 chaises à la chapelle, 10 à la salle, 5 fauteuils bourrés dont un » est propre; la salle est garnie en partie de quelques mauvais mor- » ceaux de différentes tapisseries et papiers.

» *Argenterie* pour les 2 autels de la chapelle. — 2 petits ciboires, » 2 calices avec leurs patènes, une custode, un soleil, une lampe, un » crucifix, un encensoir, 7 chandeliers, une paire de mouchettes, le » tout très mince et très léger.

» *Argenterie de table.* — 20 fourchettes, 29 cuillers dont 2 à ragoût » et 8 à café, 2 gobelets. »

Chapelain : Letailleur.

« REVENUS ANNUELS :

1° » 400 l. d'une rente constituée de » 8.000 l. sur les dames du Premier monas- » tère de la Visitation de cette ville, pro- » venant de legs pieux, pour messes et » saluts à desservir à notre chapelle du » Bon Pasteur	400 l.
2° » 60 l. sur le Clergé, à charge d'une » messe par semaine.....	60 l.
3° » 35 l. sur les Etats de Bretagne (au » denier 50), pour l'entretien de l'huile de » la lampe.....	35 l.
4° » Rente viagère payée à la maison » pendant la vie d'une de nos pénitentes...	30 l.
Total.....	525 l.

« CHARGES ANNUELLES :

1° » Honoraires de M. le Directeur et Chapelain	600 l.
2° » A un petit choriste.....	18 l.
3° » A M. le Médecin.....	30 l.
4° » Au Domaine	3 l. 1 s. 6 d.
5° » Rente viagère payable à une péni- » tente pour une somme de 500 l. qu'elle a » placée sur la maison à fonds perdu.....	40 l.
Total.....	691 l. 1 s. 6 d.

DETTES EXIGIBLES :

1° A la veuve Bigot, bouchère	800 l.
2° A Thébaut, boulanger	548 l.
3° Au marchand de cidre	146 l.
4° A la blanchisseuse	36 l.
5° Au serrurier	60 l.

CRÉANCES :

« Pour des ouvrages finis et prêts à toucher »	200 l.

II. — *Extraits des comptes :*

Le principal revenu de la maison consistait dans le produit des aumônes, du travail des pénitentes et des dots ou pensions de quelques-unes d'entre elles, et la principale dépense dans l'entretien des pénitentes et des sœurs officières. L'inventaire ci-dessus n'en fait aucune mention et ne donne même pas le nombre des pénitentes. Pour la période qui précède immédiatement la Révolution, nous ne possédons qu'un registre de la recette provenant des ouvrages des pénitentes (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H³ 4 *bis*).

Ce registre nous apprend que, du 16 août 1782 jusqu'au 11 novembre 1790, le produit des ouvrages s'est élevé :

1° Pour la lingerie, à	6.014 l. 7 s.
2° Pour les broderies d'or, argent, soie et laine, à	26.768 l. 6 s.
3° Pour les façons d'ornements et profits sur la vente des étoffes, galons et bougrans, à	9.089 l. 2 s. 6 d.
Soit, au total, à	41.873 l. 15 s. 6 d

pour une période de 8 ans 2 mois (moyenne annuelle, 5.127 l. 8 s.).

Nous n'avons de registre donnant le détail complet des recettes et des dépenses de la maison que pour la période qui va du 6 avril 1752 au 18 mai 1762 (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H³ 4 *bis*). Recettes et dépenses sont classées par chapitres dont voici les résultats sommaires :

RECETTES :

1° Lingerie et broderie	26.014 l. 2 s.
2° Façon d'ornements, profit sur la vente des étoffes	9.595 l. 15 s. 2 d.
3° « Estames, filages et reteursages »	3.238 l. 16 s. 3 d.
4° « Dots, aumônes, entrées des filles »	41.109 l. 5 s. 7 d.
Total	79.957 l. 19 s.

DÉPENSES :

1° Viandes et boissons	19.641 l. 8 s. 10 d.
2° Poissons, œufs, légumes, lait, fruits	6.167 l. 7 s. 6 d.
3° Pain, gruau, blé noir, farine	19.195 l. 10 s. 5 d.

4° Beurre, sel, épicerie, sucre, miel, ustensiles, vaisselle de terre, encre, papier, cire à cacheter, port des lettres	5.868 l. 18 s. 8 d.
5° Gros bois, fagots, charbon, chandelle, meubles, réparations de la maison	7.981 l. 16 s. 3 d.
6° Blanchissage, lessive, savon et empois	2.473 l. 12 s. 11 d.
7° Habillement et chaussures des pénitentes, gages des domestiques, entretien des sœurs officières	7.952 l. 9 s. 9 d.
8° Fil à coudre, aiguilles, ciseaux et ce qui concerne la chambre du travail	1.061 l. 16 s. 3 d.
9° Infirmerie	1.464 l. 16 s.
10° Sacristie, chapelain, messes	7.952 l. 9 s. 9 d.
Total	79.760 l. 6 s. 4 d.
Moyenne annuelle de la recette	7.995 l. 15 s. 11 d.
id. dépense	7.976 l. » s. 8 d.

Le même registre mentionne d'autre part, en recette, une somme de 37.664 l. 2 s. 3 d., provenant d'un reliquat de 6.000 l. et d'aumônes, dots et ventes d'ouvrages, réalisées du 14 mai 1747 au 3 juin 1752 et spécialement consacrées à la reconstruction des bâtiments du Bon Pasteur. Il porte également le détail d'une dépense de 42.064 l. 15 s., effectuée pour les dits bâtiments, à la même époque.

Les comptes des religieuses étaient arrêtés et visés, à des intervalles irréguliers, tous les 15 mois en moyenne, par un vicaire général de l'évêque de Rennes.

CALVAIRIENNES DE CUCÉ DE RENNES [1]

Sommaire : I. Situation en 1790 — II. Extraits des comptes (1789-1790).

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration de la prieure (11 mars 1790). — Inventaire des officiers municipaux (20 déc. 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300).

PERSONNEL :

Religieuses de chœur (12). — *Supérieure :* Marie-Catherine de la Roche (Mère Cœur-de-Marie, 55 ans et 38 de profession). — *Econome* : Rose-Marie Levêque (M. de Sainte-Placide, 74 ans et 44 de

(1) Etablies en 1671. Le couvent, situé place du Carthage, fut vendu le 8 thermidor IV, sur une estimation de 19.440 l. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 95.

prof.). — *Sacristines :* Rose David (M. de Sainte-Scholastique, 60 ans et 39 de prof.). — Madeleine Rouëssart (M. de Saint-Léon, 52 ans et 29 de prof.). — *Portières :* Marie-Perrine-Julienne Fouruder (M. de Saint-Benoît, 62 ans et 40 de prof.); Angélique Bilange (M. de Saint-Pierre, 59 ans et 24 de prof.). — *Tourières :* Jacquette-Perrine Joly (M. Cœur-de-Jésus, 59 ans et 39 de prof.); Angélique-Marguerite du Perray (M. de Sainte-Marie, 48 ans et 25 de prof.). — *Maîtresse des novices :* Jeanne Perrine Leroy (M. de Sainte-Plaude, 64 ans et 42 de prof.). — *Maîtresses des pensionnaires :* Marie Duperray (M. de Saint-Joseph, 50 ans et 25 de prof.); Marie Lohier (M. de Sainte-Pélagie, 41 ans et 16 de prof.). — *Sans fonctions indiquées :* Josseline-Yvonne Mancel (M. des Anges, 42 ans et 9 de profession).

Sœurs converses (6). — Etiennette-Marie Beauvais (Sœur de la Providence, 73 ans et 45 de prof.); Marthe des Masures (S. Julie, 58 ans et 35 de prof.); Perrine-Julienne Barbotin (S. Angélique, 50 ans et 24 de prof.); Françoise-Julienne Huchet (S. Agathe, 48 ans et 14 de prof.); Julienne-Marie André (S. Catherine, 43 ans et 10 de prof.); Renée-Mathurine Berée (S. Sainte-Anne, 34 ans et 4 de prof.).

COUVENT :

Les religieuses « déclarent, premièrement, qu'elles occupent cette » maison depuis le 8 décembre 1671, qu'elle leur a été donnée par » M^me^ la Présidente de Cucé, comme le porte l'acte de leur fondation » du 25 novembre 1671.

» 2^ment^, que leur bâtiment consiste en trois corps de logis dont le » principal contient le chapitre, le réfectoire, les infirmeries, etc...; » le second, les sacristies, l'église, le chœur, la tribune, des apparte- » ments de pensionnaires; le 3^e^, la cuisine, les tours, les parloirs, » le petit logement des sœurs Sainte Claire, qui leur a été donné par » la fondatrice; plus, dans le centre de la maison, un petit jardin » de six petits carrés, dont elles en ont acquis deux après l'incendie » de 1740; un autre carré de jardin séparé du premier par un mur » et un escalier; au même endroit, une petite chambre isolée et une » chapelle qui est le lieu de leur sépulture. » (Déclaration).

« Cette maison pourrait contenir une grande quantité de sujets si » on voulait loger des religieuses dans les appartements actuellement » occupés par les pensionnaires; mais elle est susceptible de grandes » réparations et d'un entretien très considérable. » (Inventaire).

MOBILIER :

Argenterie. — Un ostensoir, 2 ciboires, 3 calices et leurs patènes, une custode, un vase pour les saintes huiles, un gobelet pour les ablutions de Noël, 2 burettes et leur bassin, un encensoir et sa navette, un petit christ sur une croix d'ébène; 10 grands reliquaires d'ébène, 8 petits et 4 en écaille, tous garnis d'argent.

10 couverts, 3 cuillers, une cuiller potagère, 6 cuillers à café, une écuelle, 3 petites timbales et un gobelet.

Bibliothèque. — « 400 volumes environ, dont les principaux sont » l'Ecriture Sainte, l'histoire ecclésiastique, etc... » (Déclaration).

Ornements et linge d'église. — « 8 chandeliers d'autel et 4 flam- » beaux argentés, une croix, une lampe, un bénitier et une clochette » de même matière; des chandeliers de bois doré pour les autels du » dehors et du dedans; un christ de cuivre; 51 aubes, 32 surplis et » autre linge nécessaire pour la sacristie, comme amicts, lavabos, » purificatoires, nappes de communion et d'autel, le tout fort simple » ainsi que les ornements consistant en 4 chapes, plusieurs chasubles, » dalmatiques, voiles de calice et bourses; 8 devants d'autel sans or » ni argent; un tapis de Turquie pour couvrir le marchepied de » l'autel; les statues et tableaux de l'église; 13 tableaux grands et » petits au chœur, 6 dans la tribune, 10 à 12 dans la maison, de mince » valeur. » (Déclaration).

Infirmerie (3 pièces). — 5 lits de serge brune, de très médiocre valeur, 4 armoires, 2 tables, un prie-Dieu, quelques chaises, 3 tableaux, 2 paravents.

Cellules des religieuses. — « Nous n'y avons trouvé que le plus » étroit nécessaire, tel qu'un mauvais lit, une chaise, un prie-Dieu. » (Inventaire).

Chambres des pensionnaires. — 21 lits avec matelas et couvertures, 4 couchettes, 8 armoires, quelques tables et des chaises.

Réfectoire. — 6 tables avec des bancs d'attache, 2 tableaux.

Chapitre. — Bancs d'attache, 3 tableaux.

Chambre de la communauté. — Une table, un mauvais sopha, des chaises, quelques mauvais tableaux.

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :

L'Hôtel de Ville de Paris (3 contrats).....	1.964 l. 2 s.
Le Clergé de France (1.200 l.).....	48 l.
Les Etats de Languedoc (9.000 l.).....	450 l.
Total.....	2.462 l. 2 s.

2° Rentes foncières sur :

L'Hôpital Général de Rennes (donation de Robert-Constantin, abbé de Montrion, 6 février 1707).....	150 l.
Le jardin des Polieux, pour fondation d'un octave de salut (30 avril 1720).....	50 l.
Total.....	200 l.

3° Immeubles. — *A Rennes :*

3 baraques adossées à l'église et une petite maison du côté de la Poissonnerie, affermées ensemble	355 l.
Un petit terrain inculte depuis l'incendie de 1740, dont les religieuses ne tirent aucun profit, n'ayant pas le moyen de rebâtir	Mémoire.
Total des revenus	3.017 l. 2 s.

CHARGES :

« Les petites maisons ci-dessus déclarées sont en saisie depuis le mois de juin 1785, pour les frais d'un procès avec les Etats de la province »	355 l.	
Décimes	37 l. 18 s.	
Indemnité au domaine du roi, pour une partie de jardin acquise après l'incendie de 1740	74 l.	9 s. 6 d.
2 rentes foncières à l'hôpital Saint-Yves (108 l. et 10 l.)	118 l.	
2 petites pensions à des religieuses absentes [1]	150 l.	
Messes de fondation, réduites à 426, à 15 s	320 l.	
Messes pour les défuntes de la congrégation (60 environ)	45 l.	
Honoraires du confesseur	150 l.	
Gages des domestiques	222 l.	
Capitation des domestiques	7 l.	7 s. 6 d.
Total	1.479 l.	15 s.

II. — *Comptes :*

Sources : Inventaire des commissaires municipaux (20 déc. 1790).

Recettes du 1er décembre 1789 au 30 novembre 1790. 10.716 l. 15 s. 3 d.
Dépenses du 1er novembre 1789 au 31 octobre 1790. 11.582 l. 9 s. 9 d.

(1) Jeanne Lemarchand (de Saint-Hyacinthe), 66 ans, au Calvaire de Saint-Servan. — Adélaïde Besnard (de Saint-Placide), 25 ans, au Calvaire de Loudun.

Il est à remarquer que la recette provient presque uniquement des pensions des élèves. Sur 11.289 l. 12 s. 3 d. perçus du 10 novembre 1789 au 1er décembre 1790, les revenus de la maison ne comptent que pour 1.666 l. 6 s.

Dettes :

Emprunté à des pensionnaires, sans obligation	1.412 l.
A divers fournisseurs	1.696 l. 1 s.
Total	3.108 l. 1 s.

Avoir :

Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, 1789	1.924 l.
Pensions échues	1.757 l.
Numéraire en caisse	21 l.
Total	3.702 l.

CALVAIRIENNES DE SAINT-CYR DE RENNES [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Extraits des comptes (1770-71 et 1779-81).

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration de la prieure (12 mars 1790). — Déclarations de fermiers (1790). — Baux (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H3).

PERSONNEL :

Dames de chœur (14). — *Supérieure :* Thérèse-Françoise Jouan de Penhouët (du Saint-Sacrement, 60 ans). — *Procureuse et maîtresse du séminaire :* Marie-Anne Barbrau (de Saint-Jean, 58 ans). — *Cellérière et pharmacienne :* Julienne Aulnet du Vautenet (de Sainte-Scholastique, 62 ans). — *Seconde infirmière :* Rosalie Marchais (de Sainte-Thérèse, 28 ans). — *Sacristines :* Jacquette-Françoise Chassé (de Saint-Cyr, 65 ans) ; Vincente Nail (de Sainte-Adélaïde, 44 ans). — *Portières :* Perrine Tillon (de Saint-Charles, 68 ans) ; Marie-Julie Lallemant (67 ans). — *Tourières :* Marie-Anne Pasquier (de Saint-Paulin, 61 ans) ; Françoise Trévéant du Tertre (du Saint-Sacrement, 31 ans) ; Marguerite Guicheteau (de Sainte-Flavie, 33 ans). — *Lingère :* Laurence Moisan (de Saint-Maur, 38 ans). — *Maîtresses*

(1) Etablies en 1630. Le couvent existe encore, en partie occupé par une maison de correction. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, II, 30.

du pensionnat : Clotilde Abgrall (de Sainte-Placide, 33 ans) ; Anne-Françoise La Motte le Comte (de Sainte-Marie, 32 ans).

Sœurs converses (4). — Jacquette de Léon (de Saint-Joseph, 60 ans) ; Marie Leray (de Saint-François, 68 ans) ; Jeanne Deguen (de Sainte-Anne, 65 ans) ; Perrine Urvoy (de Sainte-Madeleine, 41 ans) ; Perrine Lesénéchal (de Saint-Joachim, 44 ans). — *Novice converse :* Renée-Olive Le Corgne (de Sainte-Catherine, 34 ans).

Sœurs tourières (2) — Louise Plantard et Françoise Lanoë.

Pensionnaires perpétuelles (2). — Guyonne-Louise Paré (56 ans) et Marie-Françoise Chauval (56 ans).

Chapelains. — *Premier chapelain et confesseur :* M. Lanoë. — *Second chapelain :* M. Badin.

20 pensionnaires. — 3 servantes. — 3 jardiniers.

MOBILIER :

Argenterie. — 2 ciboires, 2 petits calices dont un doré (l'un est très petit), une custode, un petit soleil d'argent doré, un petit vase pour les saintes huiles, 2 paires de burettes et leurs cuvettes, un encensoir et sa navette.

8 couverts, une cuiller à potage, une à ragoût et 6 à café, un gobelet.

Bibliothèque. — Environ 300 volumes, « tant bréviaires que bou-» quins, livres de dévotion, entre lesquels on distingue une douzaine » de manuscrits qui sont des exhortations du fondateur des dites » dames. »

REVENUS :

1° Rentes sur :

Le Trésor Royal (1.500 l., 19 nov. 1721).....	37 l. 10 s.
Les Etats de Bretagne (20 juillet 1783).....	400 l.
L'Hôtel de Ville de Lyon.....	300 l.
Les Calvairiennes de Vendôme.....	400 l.
Les Bénédictins de Redon (9 déc. 1788).....	200 l.
Total.....	1.337 l. 10 s.

2° Pensions de religieuses :

6 pensions viagères	560 l.
3 pensions « pour des religieuses que l'obéissance retient à Rennes ».....	380 l.
Total.....	890 l.

3° Produit du jardin (2 jx.)..... 600 l.

4° Immeubles.

I. — Dans la ville de *Rennes* :

Maison de la Porte du Jardin, avec jardin.....	140 l. (1)
Maison, jardin et pré de la Buanderie.....	180 l. (2)
Maison et jardin de la Retenue.....	120 l. (3)
La Grande Maison (9 locataires).....	347 l.
Maison de la Boulangerie.....	100 l. (4)
Maison et jardin, près le moulin.....	80 l. (5)
Jardin, en face le portail (5 c.).....	10 l. 10 s.

Le tout situé faubourg l'Evêque; les baux sont de 6, 7 ou 9 ans, et partent de la Saint-Jean (24 juin).

II. — A la campagne :

En Saint-Etienne de Rennes. — Métairie de la Croix-Guéhenneuc, ou de la Croix-Rouge...	900 l. (6)
En Betton. — Métairie de la Chapronnais et lieu du Petit-Launay.....	800 l. (7)
En Saint-Grégoire. — Lieu de la Grande-Cour.	70 l. (8)

Les charges incombent en partie aux fermiers; elles s'élèvent à 17 l. pour la Croix-Guéhenneuc, 72 l. pour la Chapronnais, et 18 l. 16 s. pour la Grande-Cour.

Total..... 2.753 l. 10 s.

Total des revenus..... 5.581 l.

(1) En 1762, 70 l.; en 1773, 80 l.; en 1779, 120 l.
(2) En 1763 et en 1770, 140 l.
(3) En 1763 et en 1770, 60 l.
(4) En 1762, 66 l.; en 1770, 80 l.
(5) En 1762 et en 1770, 54 l.; en 1778, 66 l.
(6) Les Champs-Morfouaces, affermés séparément avant 1779, furent unis ensuite à cette métairie. — Anciens baux de la Croix-Rouge : en 1762, 440 l.; en 1770, 460 l. — Anciens baux des Champs-Morfouaces : en 1765, 110 l.; en 1770, 135 l. — Bail de 1779 pour les deux terres réunies : 620 l.
(7) En 1762, 400 l.; en 1768, 460 l.; en 1770, 600 l.; en 1779, 700 l.
(8) En 1761, 60 l.

CHARGES :

Décimes	30 l. 4 s.
Capitation des domestiques	12 l. 10 s.
Fouages et droits seigneuriaux	75 l. 18 s.
Réparations	1.200 l.
Au premier chapelain, pour acquit des fondations et ministère	400 l.
Au second chapelain, pour une messe dimanches et fêtes, « suivant l'intention d'une » religieuse qui l'exigea en payant sa dot ».	120 l.
Au prieur de Saint-Cyr, pour 2, 3 ou 4 messes par semaine, suivant les fêtes, et l'entretien de la chapelle	110 l. 12 s.
Pension de 3 religieuses qui, par obéissance, sont en d'autres communautés	280 l.
Frais de jardinage (y compris les gages des 3 jardiniers et des journaliers)	439 l. 13 s.
Total	2.668 l. 17 s.

Il faudrait ajouter à ce total les frais d'entretien des religieuses, des pensionnaires perpétuelles (dont les dots représentent un revenu de 150 l.) et du premier chapelain.

Aux revenus, il faudrait ajouter le profit réalisé sur les pensionnaires [1].

II. — *Comptes :*

Sources : Registre des comptes (1762-1781. Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H³ 13).

(1) D'après les comptes de 1762 à 1781, les prix de pension, qui ne subirent à cette époque aucune variation, étaient, pour une année, de 200 l., 212 l., 250 l. ou 300 l.; quelques pensionnaires, accompagnées de domestiques, payaient 500 l. et même 700 l. Le couvent de Saint-Cyr n'était pas une maison d'éducation; la plupart des pensionnaires étaient des dames dont plusieurs n'y faisaient qu'une retraite passagère.

Recettes :	1er août 1770 au 31 juillet 1771. —	1er août 1779 au 31 juillet 1780. —	1er août 1780 au 31 juillet 1781. —
Fermes et loyers	1.730 l. 6 s. 8 d.	1.986 l.	2.323 l.
Rentes constituées	75 l.	37 l.	37 l.
Pensions religieuses	1.230 l.	910 l.	910 l.
Pensions séculières	6.402 l. 7 s.	5.793 l. 18 s. 6 d.	6.888 l. 18 s.
Aumônes, pots de vin, ouvrages, etc.	408 l. 1 s. 6 d.	1.057 l. 6 s.	1.610 l. 8 s.
Produits du jardin	293 l.	518 l. 9 s.	781 l. 14 s.
Arriéré rentré	486 l. 18 s. 3 d.	963 l. 18 s. 4 d.	104 l. 14 s. 7 d.
Total	10.625 l. 13 s. 5 d.	11.266 l. 11 s. 10 d.	12.655 l. 14 s. 7 d.
Reprises	116 l.	21 l.	115 l.
Dépenses :			
Nourriture	6.968 l. 12 s. 9 d.	7.621 l. 4 s.	8.408 l. 2 s. 2 d.
Lingerie et draperie	713 l. 10 s. 9 d.	662 l. 2 s. 3 d.	589 l. 2 s.
Sacristie	129 l. 19 s.	157 l. 9 s.	142 l. 13 s. 6 d.
Ustensiles	46 l. 2 s. 9 d.	23 l. 12 s. 3 d.	28 l. 14 s. 3 d.
Réparations	797 l. 12 s.	1.117 l. 14 s.	1.448 l. 11 s.
Jardin	162 l. 17 s.	355 l. 17 s.	327 l. 5 s.
Rentes constituées	175 l.	»	»
Pensions religieuses	100 l.	»	»
Gages du chapelain, des tourières et des domestiques	458 l.	556 l. 5 s. 6 d.	414 l.
Capitation des domestiques	10 l.	12 l.	12 l. 10 s.
Rentes féodales	3 l. 15 s	43 l. 7 s.	»
Rente au prieuré de Saint-Cyr.	108 l.	237 l. 13 s. 6 d.	135 l. 6 s. 6 d.
Fouages	16 l.	16 l. 14 s.	16 l.
Dépenses extraordinaires	680 l. 9 s. 9 d.	357 l. 18 s. 9 d.	544 l. 3 s. 3 d.
Total	10.371 l. 19 s.	11.161 l. 17 s. 3 d.	12.056 l. 11 s. 8 d.
Dettes actives	448 l. 9 s.	104 l.	198 l.
Dettes passives	4.064 l.	650 l.	715 l. 12 s.
Excédent du passif	3.615 l. 11 s.	546 l.	517 l. 12 s.

CARMÉLITES DE RENNES [1]

Sommaire : I. Etat des revenus et des charges en 1790. — II. Comptes pour 1789-1790.

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration de la prieure et de la procureuse (12 mars 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., série Q). — Inventaire des commissaires municipaux (14-27 mai 1790. Ibid., 1 Q 300). — Déclarations de fermiers et de locataires (1790-91. Ibid., série Q). — Etat des fermes des Carmélites (Ibid., 1 Q 211). — Cartulaire (1650-1721. Ibid., 2 H³ 17).

PERSONNEL :

Supérieur : Joseph Bameule. — *Directeurs :* Pierre-Marie Duval et Jean Pichon.

Dames de chœur (32). — *Prieure :* Jeanne du Breil (de Saint-Augustin, 69 ans). — *Sous-prieure :* Louise Le Minihy (Rosalie, 69 ans. — *Discrètes :* (et *maîtresse des novices*) Louise Fouchard (Marie-Joseph, 65 ans); (et *secrétaire*) Jeanne Chambron (Marie-Constance); Anne-Marie Lebreton de Ranzégat (Thérèse des Séraphins, 54 ans); Anne Houerry (Marie-Archange du Saint-Esprit, 55 ans). — *Procureuse :* Marie-Marguerite Cosson (Saint-Joachim, 72 ans). — *Dépensière :* Catherine-Marie Boullé (Marie-Claire, 51 ans). — *Infirmière :* Marie-Françoise Bois-Janson Gautier (Marie-Ange, 38 ans). — *Pharmaciennes :* Perrine Blanchard (Marie des Anges, 53 ans); Marie-Jeanne Fouësnel (Marie-Fidèle de Jésus, 49 ans). — *Portières :* Louise d'Estoc (Félicité, 60 ans); Yvonne-Gillette Boylesve (Marie-Madeleine de Pazzi, 54 ans); Marie-Jeanne Bébin (Marie-Euphrosine, 43 ans). — *Sacristes :* Perrinne Fleury (Marie-Reine, 44 ans); Marie-Louise Roysard (de Saint-Vincent, 33 ans); Jeanne Duchemin (Marie-Jeanne, 44 ans). — *Bibliothécaire :* Marie-Jeanne de Bray (Marie-Thaïs, 53 ans). — *Maîtresse du pensionnat :* Perrinne Samson (Marie-Gabrielle, 62 ans). — *Sans fonctions indiquées :* Renée Rocan (Prudence, 79 ans); Jeanne-Marie Le Gault des Ormeaux (Anne-Joseph de Saint-Ange, 67 ans); Michel-Guillemette Lair (Marie-Rose, 61 ans); Rose Pélagie Aubaud, veuve de Jules-César de Saint-Pern (de Tous les Saints, 77 ans); Renée de Boëdan (Marie-Victoire, 66 ans); Françoise Aubut (Marie-Thérèse de Jésus, 60 ans); Suzanne Aubut (Mélanie, 57 ans); Marie-Anne Duchemin (Marie-Agathe-Ange, 41 ans); Marie-Eléonore Lambin de

(1) Etablies en 1619. Le couvent, situé rue Saint-Melaine, fut vendu le 2 vendémiaire IV sur une estimation de 34.000 l. Aujourd'hui détruit. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 38

Champthierry (Eléonore, 31 ans); Marie Le Landais (Marie-Angélique, 29 ans); Marie Ferail (Marie-Anne-Thérèse, 24 ans); Jeanne-Françoise Sorieul (Thérèse-Pélagie, 23 ans); Françoise Ruelle (Madeleine de Pazzi, 31 ans).

Sœurs converses (4). — Perrine Desnos (Marie-Madeleine de Saint-Christophe, 69 ans); Marie-Madeleine Oger (Anne-Marie-Madeleine de Saint-Joseph, 59 ans); Jeanne-Françoise Jean (Marie-Joseph de Sainte-Thérèse, 29 ans); Jeanne-Etienne Chierdelle (Sainte-Emilie de la Croix, 21 ans).

Novice converse : Anne Choux (Saint-Pierre, 26 ans).

Postulante du bas-chœur : Angélique du Châtelet (Marie-Céleste, 25 ans).

Pensionnaire perpétuelle : Marie-Thérèse Avenant [1].

En outre, la maison a 40 pensionnaires, dont une aliénée, la D^lle^ Le Boucher, accompagnée de 2 femmes de chambre.

Les sœurs Rocan, Le Gault, Desnos, Choux et du Châtelet ne savent pas signer.

ARGENTERIE :

Eglise et Sacristie. — Un ostensoir, 3 calices, 2 ciboires, une paix, un gobelet d'oblation avec son couvercle, un encensoir, une paire de burettes avec leur cuvette, une lampe, une croix processionnale, 2 chandeliers, 2 couronnes, 2 sceptres, petite croix, plusieurs cœurs et autres petits vœux.

Table. — 13 couverts, 11 cuillers à café et une à potage.

Infirmerie et pharmacie. — 7 cuillers, 3 fourchettes, 2 spatules et 6 gobelets.

REVENUS :

1° Rentes sur :

Les Etats de Bretagne (2.500 l. au denier 50)...	50 l.
L'Hôtel de Ville de Malestroit (3.500 l. au denier 50)	70 l.

(1) Cette dame a donné 1.500 l. à la maison, en forme de dot par acte notarié, « à la condition que le monastère la nourrira à la pension de 300 l. et lui fournira » son blanchissage, que, de plus, il nourrira pendant 6 mois chaque année une » gardienne. Par billet capitulaire, on s'était de plus obligé à lui fournir la » chambre où nous étions, pour lequel loyer elle avait payé une somme de 500 l.; » la dite dame reconnaissant que le prix de sa pension était insuffisant, veut » donner à la maison, en cas qu'elle y décède, tous les meubles qui garnissent sa » chambre; son intention est de rester dans la maison n'ayant qu'à s'applaudir » des procédés des dames religieuses. » (Pr.-v. des off. mun., d'après la déclaration que la dame Avenant leur a faite, en particulier).

Les Roblot (300 l.)	16 l. 13 s. 4 d.
Les d[lles] Chassé	13 l. 5 s.
Total	149 l. 18 s. 4 d.

2° Rentes viagères, pour partie de la dot de deux religieuses (100 l. et 50 l.)... 150 l.

3° Pensions séculières :

Produit en 1789 (40 pensionnaires)..... 10.395 l. 12 s. (1)

4° Immeubles :

I. — Dans la ville de *Rennes*.

Dans la cour et près de l'enclos de la communauté :

Appartements des directeurs, évalués.....	100 l.
Rez-de-chaussée et jardin de la même maison (3 locataires).....	150 l.
Maison en pans de bois (3 locat., 90 l., 80 l. (2) et 200 l.).....	370 l.
Id. (2 locat., 150 l. et 80 l.).....	230 l.
7 baraques (28 l., 30 l., 38 l., 90 l., 45 l., 18 l., 10 l.).....	259 l.
Maison du Portail (12 locat., 18 l., 58 l., 52 l., 120 l., 130 l., 18 l., 96 l., 100 l., 210 l., 18 l., 28 l., 16 l.).....	754 l.
Petite maison, 1 locataire.....	108 l.
Petite baraque, 1 locataire.....	18 l.

Rue Reverdiais (d'Antrain) :

Maison et jardin (2 locat., 142 l. et 20 l.).	162 l.
Maison des 3 Rois et jardin.....	380 l.
Maison et jardin.....	122 l.
Maison	30 l.
Jardin	60 l.
Baraques	280 l.
Chantier et baraques	400 l.

(1) D'après les comptes, le prix ordinaire de la pension était de 265 l. par an
(2) Y compris une augmentation de 10 l., à partir du 24 juin 1790.

Rue Saint-Melaine :		
Maison en pans de bois (4 locat., 130 l., 60 l., 50 l., 24 l.)	264 l.	
Maison en pans de bois et chantier	350 l.	
Maison en pans de bois	160 l.	
Rue de la Quintaine (de Fougères) :		
Champ de foire	150 l. (1)	
Total	4.347 l.	
II. — A la campagne :		
En Betton. — Métairie de la Fontaine-Guillaume	456 l.	15 s.
En Le Rheu. — Métairie de la Jannaie, affermée 750 l. et des prestations, le tout évalué	769 l.	10 s.
En Plouasne (Côtes-du-Nord). — Partie du lieu de la Gillais	30 l. (2)	
Total	1.256 l.	5 s.
Total des revenus	16.298 l.	15 s. 4 d.

CHARGES :

1° Rentes constituées :		
A l'hôpital des Incurables	280 l.	
A la d[lle] Delaune (3.000 l. au denier 25)	120 l.	
Aux héritiers Fouchard	34 l.	
Total	434 l.	
2° Rentes viagères, pour arrérages des dots données aux religieuses	1.015 l.	13 s.
3° Rentes foncières :		
Aux Bénédictins de Rennes, sur la maison conventuelle et autres maisons en dépendant	103 l.	18 s.
A l'hôpital Saint-Yves, sur divers terrains	4 l.	3 s. 9 d.
Total	108 l.	1 s. 9 d.

(1) Y compris une augmentation de 30 l., à partir du 29 sept. 1790.
(2) Bail de 1743, 26 l. 13 s. 4 d. — En 1750, 35 l. — Depuis 1772, 30 l.

4° Rentes seigneuriales :

A l'abbé de Saint-Melaine, 6 s. 1 d. monnaie, 2 l. 10 s. tournois et 6 bx. de froment mesure de Rennes, soit environ...	25 l. 10 s.	
Sur la métairie de la Fontaine-Guillaume, 10 l. 7 s. 8 d. et 6 bx. de froment, soit environ	32 l. 17 s.	8 d.
Total.....	58 l. 7 s.	8 d.

5° Impositions :

Décimes	181 l. 2 s.	
Fouages sur la Fontaine-Guillaume.....	20 l.	
Capitation des domestiques.....	21 l. 17 s.	
Total.....	222 l. 19 s.	

6° Divers :

A la paroisse Saint-Jean.....	» l. 7 s.	
Aux directeurs et au médecin.....	230 l.	
Réparations (en 1789, 3.373 l. 3 s.).....	2.000 l.	
Fondations (19 grandes messes, 136 messes basses, 129 fondations de saluts ou expositions du T. S. S. le matin, un cierge perpétuel de l'Adoration qui consomme par an 56 livres de cire, et 45 livres de cire pour le service divin.....	?	
Total des charges (sans les fondations, ni l'entretien des religieuses, des directeurs, des domestiques et des pensionnaires)	4.069 l. 8 s.	5 d.

II. — *Compte sommaire de la Communauté* du 1er déc. 1789 au 31 décembre 1790 :

Sources : Analyse des comptes par les commissaires du district (12 janvier 1791. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300 (1)).

(1) Les comptes détaillés (1635-1789, *ibid.*, 2 H³ 30, 31 et 61) sont, en l'absence de sommaires, difficilement utilisables.

RECETTES :

Produit des rentes et des immeubles		4.607 l. 4 s.
Secours accordé par le directoire du district (12 novembre 1790)		1.500 l.
Pensions		14.097 l. 9 s.
Total		20.204 l. 13 s.

DÉPENSES :

Acquittées		15.528 l. 15 s.
Non acquittées :		
Aux domestiques (1)	547 l.	
Fourniture de beurre	1.554 l.	
A la d[lle] Brette, épicière	282 l. 17 s.	
A M. Fontemoing, pour vin	1.600 l.	
A la bouchère et à la boulangère	1.210 l. 11 s.	
A Marais, couvreur	1.464 l.	9.232 l. 8 s.
A Maudet, terrasseur	1.371 l.	
A la veuve Bourbet, vitrière	30 l.	
A Lamotte, serrurier	15 l.	
A Louis Janniaux	468 l.	
A François Girot	700 l.	
Total		24.761 l. 3 s.

Arriéré au 1[er] décembre 1789	8.252 l. 16 s.
Arriéré au 1[er] janvier 1791	12.617 l. 1 s.
Arriéré supplémentaire	3.072 l.
Arriéré total	15.689 l. 1 s.

Cet arriéré est représenté par 9.232 l. 8 s. de dépenses non acquittées en 1790, et par 6.456 l. 13 s. empruntés sur les pécules particuliers des religieuses depuis 4 ans.

« Chaque religieuse déposait aux mains de la procureuse le petit » pécule que ses ouvrages et les bienfaits de sa famille et de ses amis » lui procuraient; ce petit pécule était destiné à son entretien et à » ses petits besoins pour lesquels la communauté ne lui fournissait » rien; la dame procureuse lui délivrait les petites sommes dont » elle avait besoin. Les revenus de la communauté ne suffisant pas » chaque année à sa dépense, la dame procureuse se trouvait forcée » d'emprunter sur le pécule des religieuses...; cet emprunt se couvrait » avec le produit des dots, mais depuis 4 ans il n'a pas été fait de » profession... » (Compte).

(1) A l'un il est dû 3 années, à un autre 4 années de gages.

RETRAITE DE RENNES (FILLES de la VIERGE ou de la) OU DAMES BUDES [1]

Sources : Déclaration de la supérieure (13 mars 1790). — Inventaire des commissaires du district (15-19 octobre 1792. Arch. dép d'I.-et-V., 1 Q 300). — Titres divers (Ibid., 2 H³ 3).

PERSONNEL :

Religieuses (7). Marie-Laurence Robinot des Moulières (75 ans, infirme); Jeanne Prévot de la Thoumelerie (74 ans, infirme); Jeanne-Françoise Glais Villeblanche (63 ans); Rose-Bénit Le Barbier (56 ans); Elisabeth-Félicité du Bouëxic (50 ans); Françoise-Elisabeth Lévêque-Beaumard (38 ans); Anne Keroulas (34 ans).

Sœurs données (3). — Anne-Marie Blanchard (45 ans); Marie Faverais (46 ans); Julienne Lépinay (46 ans).

Domestiques. — 1 jardinier chef (à 120 l. par an), 2 hommes (à 66 l. et 36 l. par an) et 4 femmes (une à 66 l., et 3 à 30 l. chacune, par an).

EXTRAIT de la déclaration de la supérieure :

« *Observation.* — Cette association séculière [a été] fondée » par Madame Bude pour les personnes du sexe qui veulent » se retirer du monde; [elles] n'ont d'autre engagement que » le vœu simple de chasteté qu'elles font dans leur particulier, » jouissent et disposent de leurs biens comme personnes sécu- » lières, sont chargées par la fondation de donner les retraites » aux personnes du sexe et faire les écoles charitables et gra- » tuites aux petites filles de la ville et campagne, comme elles » se présentent.

» *Nos biens.* — Ayant vendu nos maisons sur le Pré Botté » à la maison de ville 72.000 l., dont 12.000 ont été employées » à acheter le terrain où nous sommes, il ne nous reste que » 60.000 l. en constituts, au denier 20, quittes de toute charge. » *C'est tout notre bien* avec le revenu du jardin qui peut aller » à 500 ou 600 l. par an.

(1) Communauté fondée en 1681, près du Pré-Botté; transférée par lettres patentes, en 1758, rue et paroisse Saint-Hélier. Cette communauté existe encore; elle a réoccupé son ancien établissement en 1821. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, II, 61, et Comte de Palys, *Les Dames Budes*.

» *Nos dettes.* — 47.760 l. constituées au denier 20; emprunt » fait pour le bâtiment.

» *Nos charges* sont les honoraires de notre chapelain, » l'abonnement du médecin, les gages de nos domestiques, » leur capitation, se montant à la somme de 848 l.

» *Nos meubles.* — Nos pensionnaires fournissent les » meubles de leurs chambres et leur linge. Nos demoiselles » meublent leurs chambres à leurs frais, et ces meubles n'ap- » partiennent à la maison qu'après leur mort, si elles n'en ont » pas disposé auparavant. Les meubles les plus honnêtes, à » l'exception de 3 ou 4 lits, appartiennent à des personnes » bienveillantes pour la retraite [qui], voyant que nous n'étions » pas en état de meubler la maison à nos frais, ont bien voulu » nous prêter ceux qui servent actuellement aux retraites et » [qui] ne peuvent, suivant leurs intentions, servir à d'autre » usage et qu'elles peuvent retirer au moment qu'elles » désireront.

» Ce qui est positivement à nous, c'est environ 70 ou » 80 couchettes, les unes garnies de matelas, de couëttes [et] » d'oreillers, et les autres simplement de matelas paillasses, » avec des rideaux de serge, enfin les autres garnis de pail- » lasses et ballières.

» Nous avons très peu de linge et nous en empruntons dans » les grandes retraites, ainsi que des couverts d'argent [1], n'en » ayant à peine que le nécessaire pour les petites retraites.

» Nous avons quelque vaisselle d'étain pour les basses pen- » sions; pour la première, nous la servons en faïence.

» Une batterie de cuisine très médiocre, plus considérable » en fer et en terre qu'en cuivre.

» *La sacristie.* — Nous n'avons en argenterie [1] que ce qui » est nécessaire au culte, ainsi que des ornements et du linge.

» *La bibliothèque.* — Environ 300 ou 400 volumes de dévo- » tion, dont la moitié sont très vieux et gaulois (?); le tout nous » a été donné pour notre usage et celui des retraites. »

(1) L'inventaire des off. mun. ne mentionne aucune argenterie.

Résumé des revenus et des charges :

Revenus : Constitut sur la maison de ville de Rennes (60.000 l.)	3.000 l.
Charges : Emprunts de 47.560 l. [1]	2.348 l.
Pensions viagères tant au dehors que dans la maison [2]	2.060 l.
Honoraires, gages, etc	848 l.
Total des charges	5.256 l.

DETTES EXIGIBLES, au 19 octobre 1792 :

Au jardinier chef, 6 mois de gages	60 l.
Aux autres domestiques, 18 mois de gages	387 l.

(1) Liste des contrats mentionnés dans l'inventaire des commissaires du district, et sur un état dressé par les religieuses (2 H[3] 3) :

	Principal.	Rente.
Aux Visitandines du Colombier de Rennes (11 juillet 1758)	8.000 l.	400 l.
Aux Religieuses de la Trinité de Rennes (5 sept. 1759)	3.000 l.	150 l.
Aux pauvres de Gennes (15 avril 1761)	3.360 l.	168 l.
Au général de Romazy (20 juin 1777)	1.200 l.	60 l.
Au recteur et prêtres de Guignen (29 sept. 1760)	1.200 l.	60 l.
A l'Hôpital Général de Rennes (27 février 1773, transfert)	3.000 l.	150 l.
A Mme Marie-Thérèse Trouëssard, Vve Renouard (1er mai 1759)	9.000 l.	450 l.
A Mme Marie-Rose de Varennes, Vve Champion de Cicé (13 juillet 1759)	3.000 l.	150 l.
A Mlle Buino (1er mars 1761)	800 l.	40 l.
A Mlle Perrine Menard de Ros (29 mars et 28 juillet 1760)	6.000 l.	300 l.
A Mme Marie-Jeanne Gourdan, Vve Destuere (23 nov. 1767) Tous sans retenue.	3.000 l.	120 l.
A Mme Marie-Charlotte Dampierre (9 février 1759) Avec retenue.	6.000 l.	300 l.
Total	47.560 l.	2.348 l.

Nous donnons toujours le nom du prêteur, et non celui du bénéficiaire en 1790.

(2) Il n'est fait aucune mention, ni dans l'inventaire, ni dans la déclaration, de l'emploi des capitaux des pensions viagères.

Liste des pensions viagères (Etat dressé par les religieuses, 2 H[3] 3) :

	Principal.	Rente.
A Mlle de Trégomain (24 juin 1761)	2.500 l.	150 l.
A Mlle de Trégomain (4 avril 1786)	5.000 l.	250 l.
A Mlle Lacroix (20 avril 1769)	5.000 l.	250 l.
A Mlle Dupoint (20 avril 1769)	5.000 l.	250 l.
A Mlle ? pierre (20 avril 1769)	5.000 l.	250 l.
A Mlle Léger (?) (21 avril 1769)	5.000 l.	250 l.
A M. Noël (30 oct. 1769)	800 l.	60 l
A Mlle Vatar (3 mars 1775)	3.000 l.	300 l.
A Mlle de la Thoumelerie (24 août 1779)	3.000 l.	300 l.
Total	34.300 l.	2.060 l.

A la boulangère et à la bouchère, le mois courant.....	mémoire.
A Fresnais, 4 barriques de cidre.....	60 l.
A Deschamps, 40 cordes de bois à 15 l.....	600 l.
Au charbonnier, 30 barriques à 45 s.....	67 l. 10 s.
Au marchand de fagots, un millier.....	120 l.
A Du Lattay, médecin, 6 années de traitement.....	300 l.

HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE [1]

(Hospice Saint-Yves de Rennes).

Sources : Déclarations de la supérieure et de la dépositaire (11 avril 1790). — Inventaires de la municipalité (30 juin 1791 et 18 prairial III. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300).

PERSONNEL :

Religieuses de chœur (31). — Georgine-Catherine Chatton du Guilio (Sœur Marie de Saint-Georges), *supérieure;* Rose Varin (S. de Saint-Paul), *dépositaire;* Julienne Audibert (S. de Sainte-Madeleine; Louise-Jeanne Blin (S. de Sainte-Agathe); Louise-Reine Bonamy (S. Marie-Eugénie); Catherine-Madeleine Chouvoust (S. de Saint-Tranquille); Madeleine Coulon (S. de Saint-Yves); Hélène de la Croix-Herpin (S. Marie-Xavier); Modeste-Louise Dupont (S. de Saint-François de Salles); Julienne Dusers (S. Marie-Fidèle); Thérèse Ecolan (S. de l'Ange-Gardien); Flore Elie (S. Marie-Flore); Marie Fournier (S. de Sainte-Thérèse); Anne-Michelle Gédouin (S. Jeanne-Françoise); Jeanne-Marie Gédouin (S. de Saint-Stanislas); Sophie Gédouin (S. Marie-Victoire); Anne Jouaust (S. de Saint-Pierre); Perrine-Françoise Laceron (S. de Sainte-Anne); Désirée Langevinais (S. de Saint-Charles); Laurence-Françoise Lemarchand (S. de Sainte-Ursule); Marie-Scholastique du Liepvre (S. de Sainte-Scholastique); Marie-Thérèse Naviceau (S. Marie-Céleste); Anne-Perrine Picot (S. Marie des Anges); Reine Pollet (S. de Sainte-Marie); Flore Ponthays (S. de Saint-Augustin); Marie-Louise Ponthays (S. de Sainte-Angèle); Jeanne-Prudence Simon (S. de Saint-Louis); Eugénie Thibaudeau (S. de Saint-Vincent); Thérèse Thibaudeau (S. Marie de la Miséricorde); Françoise-Antoinette Trouëssart (S. Marie-Pélagie); Jeanne-Aimée Trouëssart (S. de Saint-Ambroise).

Sœurs converses (6). — Marie Brodin (S. de Sainte-Marthe); Jeanne Hardy (S. de Saint-Jean); Jeanne Laurier (S. Marie de

1 Etablies en 1674

Sainte-Catherine); Julienne Maignant (S. de Saint-Michel); Anne Ménard (S. de Sainte-Hyacinthe); Yvonne Sellier (S. de Saint-Joachim).

ARGENTERIE :

« Indépendamment du don patriotique fait le 19 septembre 1789, » suivant le certificat de même date du sieur Thomas, directeur, » reste : un soleil avec sa garniture, 2 calices, 2 ciboires, 2 petites » custodes pour les malades, une petite cuvette avec les burettes et » clochette, un encensoir, un crucifix, 8 petites couronnes, 11 couverts, » 2 cuillers à ragoût, 6 cuillers à café, 9 cuillers et une tasse pour » purifier, une spatule, une aiguière et 2 petites cuillers, un taber- » nacle de bois noir garni en feuilles d'argent, un bénitier et aspersoir. » Aucun argent monnayé; ce que la communauté possède maintenant » est emprunté. »

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :

Les États de Bretagne (2 contrats)	1.550 l.
Le Clergé de France (4 contrats)	1.135 l.
Le Clergé du diocèse (1 contrat)	240 l.
Total	2.925 l.

2° Rentes viagères :

En faveur de diverses religieuses	718 l.
Contrats pour 2 dots	300 l.
Total	1.018 l.

3° Immeubles :

A Rennes. — Maison, rue du Carthage	344 l.
2 maisons, rue aux Juifs	1.060 l.
En Bédée. — Métairie du Demaine (15 jx. environ), affermée	324 l.
En La Chapelle-des-Fougerets. — Métairie de Montgison (bât., 2 c. 18 p.; jardins, 44 c. 12 p.; lab., 5 jx. 10 c.; prés, 2 jx. 35 c.; pât., 58 c.; avenue, 15 c. 6 p.), affermée	170 l.
En Melesse. — Métairie du Pré-Garnier (bât., 19 c.; jardin, 1 jl. 5 c.; lab., 34 jx.; prés, 12 jx.), affermée	649 l.

En Montgermont. — Métairie de la Talmousière (bât. et jardins, 2 jx.; lab., 38 jx. 10 c.; prés, 5 jx. 40 c.; taillis, 3 jx. 30 c.), affermée	788 l.
Métairie du Domaine (bât., 23 c.; jardins, 1 jl. 30 c.; lab., 48 jx.; prés, 8 jx. 20 c.), affermée	970 l.
En Vern. — Métairie des Noines, affermée	362 l.
Total	4.667 l.
Total des revenus	8.610 l.

CHARGES :

Décimes et subvention	397 l.
Rente au domaine du roi	40 l.
Réparations de la maison conventuelle	250 l.
Réparations, fouages, vingtièmes et autres charges propres aux immeubles affermés	542 l.
Luminaire de l'église	60 l.
Facteur de l'orgue	30 l.
Chapelain	700 l.
Médecin	50 l.
Gages des domestiques	102 l.
Capitation des domestiques	12 l.
Total	2.183 l.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE

(Hôpital Général de Rennes)

Sources : Inventaire des commissaires municipaux (22 octobre 1792. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300).

Demoiselles de chœur (10) :	Age : —	En congrégation depuis : —
Marie Rocher, *supérieure*	66 ans.	41 ans.
Jeanne-Thérèse Achin	66	43
Anne Chenclière Ernoult	32	9
Julienne-Perrine Lullier	43	18
Hyacinthe du Pays	68	46

	Age :	En congrégation depuis :
Madeleine-Radegonde Quintin de la Marre...	60	35
Jeanne-Noëlle Rome Kersermant.....	93	68
Jacquette-Marie Rousselin du Rocher.....	56	31
Françoise-Julienne Trabaud.....	32	8
Marie-Rose de la Villéon.....	39	19
Sœurs converses (13) :		
Olive Bouquet.....	62	42
Marie-Jeanne Choux.....	32	10
Julienne Gaignon	40	19
Françoise Godelon.....	52	26
Louise Herpe.....	36	12
Marguerite Hue.....	45	22
Hélène Lefay	57	38
Reine-Françoise Lemessager.....	53	23
Perrine Lhospitalier.....	39	11
Marie Martin	34	9
Perrine Poiré.....	34	16
Perrine Simon.....	62	42
Jeanne Soufflet.....	78	53

ARGENTERIE :

Un ostensoir, un calice, un ciboire, une custode, 2 burettes. 3 religieuses possédaient en propre chacune un couvert d'argent à son nom.

REVENUS :

La supérieure a déclaré qu'elle avait envoyé à Paris, à la ci-devant générale, pour remettre au Bureau de Liquidation, 4 contrats de constitution sur le Clergé produisant en tout douze cents et quelques livres.

SAGESSE (FILLES DE LA) (1)

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Extraits des comptes : 1° Résultats sommaires (1767-1792) ; 2° Détail des recettes (1768, 1775, 1788, 1789).

(1) Etablies en 1724. Leur maison, située au n° 62 actuel du faubourg de Brest, fut vendue le 29 janvier 1793 sur une estimation de 7 500 l. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I. 86.

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration de la supérieure (3 avril 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H³ 63). — Inventaire des officiers municipaux (20 octobre 1792. Ibid., 1 Q 300).

PERSONNEL :

Religieuses (3). — Marie Lefeuvre (Sœur Chrétienne, 68 ans), *supérieure;* ? Duval (Sœur Saint-Eloi, 56 ans); Marie Guineuf (Sœur Adrienne, 35 ans).

Une domestique.

12 pensionnaires orphelines, dont 2 paient chacune une pension de 6 l. par mois; les autres sont entretenues gratuitement par la maison.

ETABLISSEMENT (Faubourg l'Evêque).

Bâtiment principal : Au rez-de-chaussée, « chambre d'ouvrage », chapelle et sacristie. — Au premier étage, cuisine, décharge, réfectoire, 2 chambres de religieuses. — Au second, dortoir des orphelines et petite chambre. — Au troisième, chambre.

Boulangerie avec chambre et grenier au-dessus.

Classe des externes avec cave.

Cour au milieu de ces 3 bâtiments, 12 c.

Jardin de 68 c.

REVENUS :

Rentes sur :

Les Etats de Bretagne (7.300 l.)	365 l.
Le Clergé de France (3.300 l.)	132 l.
Les Cordeliers de Rennes (1.000 l.)	50 l.
La Marmite des Pauvres	150 l.
Total	697 l. (1)

CHARGES :

Rente féodale au prieuré de Saint-Cyr	30 l.
Rente aux Augustins	» l. 5 s.
A la fabrique de Saint-Etienne de Rennes	30 l.
Appointements des aumôniers, fouages, etc	135 l. 4 s.
Total	195 l. 9 s.

(1) La déclaration de la supérieure ne porte les rentes sur les Etats qu'à 350 l.

II. — *Comptes :*

1° RÉSULTATS SOMMAIRES :

	Recette.	Dépense.	Balance (1).
1767	3.665 l. 3 s.	3.910 l. 17 s.	— 245 l. 14 s.
1768	4.881 l. 11 s.	4.415 l. 9 s. 6 d.	+ 406 l. 1 s. 6 d
1769	4.022 l. 12 s. 6 d.	3.987 l. 10 s. 9 d.	+ 35 l. 1 s. 9 d.
1770	3.348 l. 10 s.	3.449 l. 6 s.	+ 100 l. 16 s.
1771	3.585 l. 9 s.	3.585 l. 9 s.	»
1772	3.465 l. 10 s.	3.309 l.	+ 156 l. 9 s.
1773	3.418 l. 14 s.	3.352 l.	+ 66 l. 14 s.
1774	3.198 l. 8 s.	3.276 l.	— 77 l. 12 s.
1775	5.638 l. 16 s.	5.425 l. 18 s.	+ 212 l. 18 s.
1776	4.353 l. 8 s.	4.407 l. 8 s.	— 54 l.
1777	4.975 l. 10 s.	4.892 l. 12 s.	+ 82 l. 8 s.
1778	3.729 l. 8 s.	3.404 l. 19 s.	+ 324 l. 19 s.
1779	3.110 l. 9 s.	2.684 l. 18 s.	+ 425 l. 11 s.
1780	3.052 l. 6 s.	2.940 l. 11 s.	+ 111 l. 15 s.
1781	3.329 l. 15 s.	3.350 l. 6 s.	— 20 l. 11 s.
1782	3.474 l. 10 s.	3.443 l. 4 s.	+ 31 l. 6 s.
1783	3.919 l. 10 s.	3.602 l. 13 s.	+ 316 l. 17 s.
1784	3.969 l. 1 s.	3.764 l. 10 s.	+ 204 l. 11 s.
1785	2.927 l.	2.521 l. 10 s.	+ 405 l. 10 s.
1786	3.478 l. 10 s.	3.266 l. 5 s.	+ 212 l. 5 s.
1787	2.608 l. 5 s.	2.516 l. 2 s.	+ 92 l. 3 s.
1788	2.783 l. 3 s.	3.443 l. 14 s.	— 660 l. 11 s.
1789	2.802 l. 10 s.	2.668 l. 7 s.	+ 134 l. 3 s.
1790	2.829 l.	2.769 l. 5 s.	+ 59 l. 15 s.
1791	2.153 l. 16 s. 6 d.	2.144 l. 16 s.	+ 9 l. » s. 6 d.
1792 (jusqu'au 30 oct.)	993 l. 10 s.	1.029 l. 14 s.	— 36 l. 4 s.

2° DÉTAIL DES RECETTES :

	1768	1775	1788	1790
Rentes	596 l.	378 l. 6 s.	366 l.	616 l.
Aumônes	1.411 l. 9 s.	1.568 l.	1.490 l.	837 l.
Pensions	208 l.	697 l. 10 s.	60 l.	172 l.
Bas	1.945 l. 16 s.	2.058 l.	312 l.	818 l.
Légumes et fruits	277 l. 8 s.	260 l.	463 l.	242 l.
Pour messes et sermons	218 l. 16 s.	»	»	»
Excédent de l'année précédente	»	»	92 l. 3 s.	134 l. 3 s.

(1) Il est compté du déficit, ou de l'excédent, dans la dépense, ou dans la recette, de l'année suivante.

TRINITÉ DE RENNES (Filles de N.-D. de la Charité ou de la) [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation en 1720. — III. Déclaration faite vers 1725.

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration de la supérieure (1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300). — Inventaire des commissaires municipaux (11-12 mai 1790. Ibid.).

PERSONNEL :

Dames de chœur (22). — *Supérieure :* Sœur Marie Saint-Augustin Marcorelles (64 ans) — *Assistantes :* S. Marie-Rosalie Le Roy (80 ans); S. Marie-Sophie Freslon (et *sacriste*, 56 ans). — *Procureuse :* S. Marie-Céleste Puz (63 ans). — *Econome :* S. Marie Sainte-Rose Tranchant (50 ans). — *Dépensière :* S. Marie-Pélagie Bonnard (40 ans). — *Lingère :* S. Marie-Mélanie Trillard (49 ans). — *Robière :* S. Marie Sainte-Claire Langée (52 ans). — *Réfectoirière :* S. Marie-Angélique Le Vayer (24 ans). — *Pharmacienne :* S. Marie des Anges de la Motte-Fouqué (43 ans). — *Infirmière :* S. Marie-Séraphique Chevillard (76 ans). — *Portières :* S. Marie Saint-Benoît Saulnier (56 ans); S. Marie-Constance Bidon (45 ans); S. Marie-Victoire Chauvin (62 ans). — *Maîtresses des pénitentes :* S. Marie Sainte-Thérèse Goury (47 ans); S. Marie Sainte-Agathe Maugé (38 ans); S. Marie-Emmanuel Brunest (29 ans). — *Maîtresse du pensionnat :* S. Marie-Eugénie Hilliard (38 ans). — *Maîtresse du noviciat :* S. Marie-Gonzague Robinault (31 ans). — *Sans fonctions indiquées :* S. Marie-Flavie Daubert (63 ans); S. Marie-Félicité Pépin (49 ans); S. Marie-Scholastique Rosset de la Jumelière (53 ans).

Sœurs converses (6). — *Seconde économe :* S. Marie Saint-Alexis Ruaux (53 ans). — *Seconde robière :* S. Marie-Marthe Avenel (68 ans). — *Sans fonctions indiquées :* S. Marie Saint-Luc Colin (87 ans); S. Marie-Madeleine Quelavoine (25 ans); S. Marie Saint-Louis Coller (53 ans); S. Marie Saint-Joseph Colombel (39 ans).

Novices (3). — S. Marie Lambert de Salles (*seconde maîtresse du pensionnat*), 33 ans; S. Marie-Elisabeth Rocher, 27 ans; S. Marie Dausiterre (*novice converse*), 33 ans.

Domestiques. — 7 femmes de chambre, 2 tourières, 5 filles de service, 3 valets.

Pensionnaires. — 38.

(1) Etablies en 1673, pour la garde de filles repenties. Leur établissement, aujourd'hui détruit, se trouvait rue de la Monnaie. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 475.

PÉNITENTES ET DÉTENUES. — 1° 8 détenues par autorité de justice (1); 2° 19 pénitentes « entrées pour le plus grand nombre de » leur propre volonté, et qui toutes y demeurent maintenant volon- » tairement. »

MOBILIER :

Argenterie. — Un soleil, 3 calices, 2 ciboires, 2 burettes et leur bassin, une patène, un encensoir, 6 chandeliers, un bougeoir, quelques petites couronnes pesant ensemble 2 marcs 3 onces.

36 cuillers, 15 couverts, 34 cuillers à café, une écuelle.

Bibliothèque. — 32 in-folio, 770 in-12.

REVENUS :

1° Rentes sur :	Principal.	Revenu.
Les Etats de Bretagne.....	69.000 l.	2.010 l.
Les Tailles de Bretagne.....	2.729 l. 5 s.	136 l. 9 s. 3 d.
Les Carmélites de Ploërmel.	6.000 l.	300 l.
Les Dames Budes.....	3.000 l.	150 l.
Les Bénédictins de Vitré.....	2.000 l.	100 l.
Le marquis de Bédée.....	7.500 l.	345 l. 10 s. 3 d.
M. Maulny.....	380 l.	7 l. 12 s.
Totaux.....	90.609 l. 5 s.	3.049 l. 11 s. 6 d.

(1) 1° La demoiselle Labbé de la Soudre « Ordre de M. Mangourit, juge cri- » minel de Rennes, du 5 nov. 1782, portant invitation à la recevoir, parce que son » mari ou tel autre de la famille s'obligeraient de payer pension, entretien et » autres fournitures, et cela pour éviter les suites d'une procédure criminelle » commencée à instruire à la requête du procureur du roi du siège présidial de » Rennes. »

2° Anne Cavé (50 ans au moment de la détention), dresseuse, sur ordre de M. de Catuelan (1er président du Parlement), du mois de janvier 1783.

3° Elisabeth Galais, sur « lettre de M. de Caradeuc, du 23 juillet 1784, portant » invitation a la recevoir, pour cause d'inconduite et en vertu des prières de la » famille de la dite Galais, des environs de la terre de Caradeuc. »

4° Angélique Gautier, sur « invitation de M. de Catuelan, du 23 nov. 1785, de la » recevoir et détenir jusqu'à nouvel ordre de sa part. »

5° Anne Le Bras (18 ans au moment de la détention), sur « lettre de M. de la » Houssaye, du 30 mai 1787, invitant la supérieure de la vouloir bien recevoir au » nombre des pénitentes, pour inconduite et sur la demande de ses père et mère. »

6° Nicole-Perrine Hervé, sur lettre de M. de la Houssaye du 22 nov. 1788 (la famille demande l'internement et paiera la pension).

7° Laurence Daugand, sur lettre de M. de la Houssaye du 24 sept. 1789.

8° Michelle Rocher, sur « billet d'invitation de M. de Caradeuc, du 17 août 1788 »; la mère paiera la pension.

(Inventaire des off. mun.).

2° Immeubles. — *A Rennes :*

Maison du Chapeau-Rouge, pl. des Lices.	420 l.
Partie de maison, rue de la Cordonnerie [1]	»
Total des revenus.....	3.469 l. 11 s. 6 d.

CHARGES :

1° Au prieur de Saint-Morand :	
Rente pour logements et terrain (rachetable moyennant 5.000 l.)	250 l.
Droit d'indemnité pour 2 petites maisons relevant de lui.....	27 l. 10 s.
Rente féodale.....	1 l. 4 s.
2° A l'évêque de Rennes :	
Droit d'indemnité pour divers acquêts.....	136 l. 12 s.
Rente féodale	6 l.
3° Au Chapitre, 2 petites rentes.....	22 l. 4 s.
4° Fondations de messes.....	267 l. 10 s.
5° Fondations de saluts, huile, pain à chant.	157 l.
6° Fondation perpétuelle de l'abbé Vallot, pénitencier de Rennes (18 juillet 1699), « pour » l'entretien de 2 pauvres écoliers qui se destinent à l'état ecclésiastique, lesquels doivent » être des paroisses de Trédaniel et de Pléneuf, » diocèse de Saint-Brieuc ».....	200 l.
Total.....	1.068 l.

(1) « En 1786, ayant cédé à la communauté de la ville de Rennes une maison » qui servait à loger nos chapelains, nos tourières et domestiques, et dont partie » était affermée, laquelle maison était située rue de la Cordonnerie, paroisse » Saint-Etienne, et nous avait été donnée par contrat du 5 juin 1710, pour la » fondation d'une place gratuite pour une pénitente à perpétuité, ladite commu- » nauté de ville s'est obligée de nous donner en remplacement, dans le bâtiment » nouvellement construit vis-à-vis de notre porte conventuelle, et ce à titre de » propriété, une salle au rez-de-chaussée donnant sur la rue, 2 chambres au » second étage, l'une sur le devant, l'autre sur le derrière, une mansarde, le » tout avec cheminée, une cave et un grenier, qui doit nous être donné en » jouissance, cette année 1790, par le sieur Vimont, adjudicataire. » (Déclaration).

En outre, la maison doit l'entretien de 3 pensionnaires volontaires dont les places sont fondées à perpétuité, « obli-» gation que nous remplissons au quadruple, en nourrissant » et entretenant gratuitement 15 à 18 de ces personnes ».

COMPTES :

	1788	1789
Recette	23.948 l. 1 s. 11 d.	24.790 l.
Dépense	23.719 l. 11 s.	24.898 l.
Balance	+228 l. 10 s. 11 d.	—108 l.

(Sommaire rapporté dans l'inventaire des officiers municipaux).

II. — *En 1720 :*

« **ETAT** de la Communauté des religieuses de N.-D. de Charité, » dites du Refuge, établies à Rennes, par lettres patentes, en l'an » 1665 (1). » (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H³ 68) :

« Ces lettres patentes furent obtenues par les représentations de » feu Mgr de la Vieuxville, évêque de Rennes, de Nosseigneurs du » Parlement de Bretagne, de feu M. le marquis de Coëtlogon, gou-» verneur, et des sindics et échevins composant la communauté de la » ville, sur la nécessité d'avoir dans une aussi grande ville que Rennes » une maison de refuge, qu'ils crurent ne pouvoir être mieux gou-» vernée que par des religieuses qui font vœu de travailler à la » conversion des filles et femmes qui, après avoir vécu licencieuse-» ment, se retirent volontairement pour faire pénitence. Mais, comme » cette obligation ne parut pas procurer un assez grand soulagement » pour la ville, l'on nous imposa celle de recevoir, à l'ordre de la » police, toutes les filles et femmes dont le désordre trouble la paix » des familles et la tranquillité publique, de les nourrir et entretenir » à nos frais.

» Le premier fonds donné pour cet établissement fut de 4.000 l., en » argent, et un emplacement de 60 p. sur 45 donné par feu Mgr de » la Vieuxville.

» Mme d'Argouges, première présidente et protectrice de ce nouvel » établissement, obtint des Etats de Bretagne un don de 9.000 l. pour » faire le bâtiment et la chapelle des pénitentes dans cet empla-» cement.

» MM. de la communauté de ville... nous firent donner, sur les » revenus de l'Hôpital Général, 48 livres de pain par jour; mais, cet » hôpital s'étant trouvé par la suite surchargé par le grand nombre

(1) Cet état n'est pas daté, mais le texte en permet de fixer la date à l'année 1720.

» des pauvres et mauvais temps, cette charité nous fut retranchée » il y a environ douze ans.

» Le nombre des pénitentes augmentant considérablement et le » terrain de la première donation ne suffisant pas, nous achetâmes » par contrat du 31 mars 1676 une maison voisine, dépendante du » chapitre, pour 8.000 l.

» Ne trouvant pas encore dans cette nouvelle acquisition ce qui » était nécessaire pour la disposition des lieux réguliers du monas- » tère, nous fûmes obligées, au mois d'avril suivant, d'acquérir un » emplacement dépendant du prieuré de Saint-Morand, qui nous fut » délaissé à titre de rente foncière...

» M. le Président de Bris et Madame donnèrent une maison sur » les Lices affermée présentement 200 l.

» Il nous a été donné par M. et Me Masson une maison pour loger » notre chapelain et nos srs tourières, à la charge de recevoir à per- » pétuité une pénitente à la présentation de leur famille.

» A l'occasion de ces donations et acquisitions, ayant été employés » pour droits d'amortissement et nouveaux acquêts à une somme » considérable..., S. M. eut la bonté de mettre notre maison sur le » pied des hôpitaux dont les revenus se consomment dans l'exercice » d'une hospitalité actuelle et, pour cet effet, nous fit employer, au » mois de novembre 1695, dans le rôle de modification, pour la somme » de 12 l. seulement. En conséquence de cette grâce, Nosseigneurs » les contrôleurs généraux nous ont fait décharger de toutes les » autres impositions auxquelles les communautés ont été sujettes.

» ... Nous fûmes déchargées, en 1703, de 2.000 l. de nouveaux amor- » tissements et, en 1771, nous le fûmes encore de 2.500 l. pour l'amor- » tissement des rentes constituées à prix d'argent.

» Mgr Desmarets, plus particulièrement informé du fâcheux état » de notre communauté, recommanda à MM. les Intendants d'en » soulager la misère et, dans ces derniers temps, nous n'avons sub- » sisté que par les dons et aumônes qu'ils ont eu la bonté de nous » procurer. »

ETAT DES FONDS avant les remboursements et réductions :

Sur les Etats de Bretagne	44.000 l.
Sur les octrois de Nantes	11.000 l.
Sur divers particuliers	14.884 l.
Faisant la somme de	69.884 l.

CHARGES DE LA MAISON :

A Mgr de Rennes, pour indemnité d'acquêts	168 l. 18 s.
Au Chapitre, pour indemnité	22 l. 4 s.
Au prieur de Saint-Morand, pour acquisition d'immeubles	278 l. 14 s.

Rente d'une somme de 4.000 l., prise par la communauté en 1689, à fonds perdu, dans un besoin pressant.....	375 l.
3 messes de fondations.....	600 l.
Pension du chapelain.....	400 l.
Gages des valets.....	150 l.
Réparations	500 l.
Total.....	2.494 l. 16 s.

« Dettes de la maison, contractées dans le » besoin, pour vivre »..... 12.000 l.

» Nombre des religieuses de la dite maison et » autres personnes à sa charge » :

Religieuses de chœur.....	44
Sœurs converses	4
— tourières.....	3
Un jardinier et 2 valets.....	3
Pénitentes, « actuellement (et communément plus, » ayant eu depuis quelque temps la permission d'en » envoyer au Mississipi) ».....	60

« Faisant en tout 114 personnes » à nourrir et à entretenir. »

« Etat des fonds et revenus, de la manière qu'ils se trouvent » présentement.

» Les fonds de 55.000 l. placés aux octrois de Nantes nous ayant » été remboursés dans l'entier, nous en avons mis 10.000 l. à payer » pareille somme que nous devions avec intérêts, sans comprendre » celle de 12.000 l. qui nous reste de dettes, marquée ci-dessus, qui » ne courent point d'intérêts. Partant, nous restait des 55.000 l. qui » nous ont été remboursées, 45.000 l. que nous avons été obligées de » convertir en papier, n'osant garder de l'argent à cause des défenses » du roi, ni le mettre en rente, attendu l'arrêt du Conseil portant » défense aux communautés de placer leurs fonds ailleurs qu'à la » banque royale. Dans cet embarras, nous avons pris 5 actions d'Oc- » cident à 9.000 l. chacune, croyant ce moyen sûr pour en assurer » le fonds et espérant trouver dans le produit du dividende quelque » secours dans notre pressant besoin. Il ne nous reste donc présen- » tement d'autres fonds que les 14.884 l. placées chez des particuliers » qui vont nous rembourser en papier sous 15 jours. Ainsi, pour la » subsistance et entretien du nombre de personnes marquées ci-dessus, » et pour satisfaire aux charges de la maison, il ne nous reste uni- » quement que les 200 l. de rente provenant de la maison située sur » les Lices et une pension de 150 l. payée par le trésor royal pour » la dot d'une religieuse.

» Voilà, dans la sincérité, le triste état où nous nous trouvons » réduites et qui ne nous laisse d'espérance que dans la charité de » ceux à qui le Seigneur a confié le gouvernement de l'Etat, dont » nous implorons le secours. »

III. — *En 1725* (?) :

Déclaration des religieuses de la Trinité (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H³ 68) (1).

PERSONNEL :

42 religieuses de chœur, 4 sœurs converses, « 2 sœurs associées pour » servir aux pensionnaires »; — 3 tourières; — 2 chapelains dont un confesseur, un petit clerc pour servir les messes; — un jardinier et un valet.

39 pénitentes, « dont un petit nombre, qui ne sont point de la ville, » paient de médiocres pensions. »

REVENUS :

« Ont été presque tous anéantis par les réductions et les rembour- » sements qui ont été faits en papier. »

64.000 l. sur les Etats de Bretagne, au denier 50	1.280 l.
1.700 l. sur un particulier, au denier 22	82 l.
Une maison affermée	400 l.
Une pension viagère sur le trésor royal, pour la dot d'une religieuse	150 l.
Une fondation pour la lampe du sanctuaire	50 l.
Un ancien contrat de 2.000 l., au denier 20	100 l.
Produit des ouvrages des religieuses et des pénitentes, environ	1.200 l.
Produit des pensions, de 5 à 6.000 l.	6.000 l.
Total	9.262 l.

DÉPENSES :

Nourriture, « depuis que la communauté ne boit que » de l'eau », au moins	10.000 l.
Linge, vêtements, remèdes, médecin, environ	800 l.
Bois, charbon, chandelle	1.500 l.
Blanchissage	650 l.
Ustensiles, ports de lettres	250 l.
Gages des valets et tourières	160 l.

(1) Cette déclaration, non datée, paraît avoir été envoyée au gouvernement en 1725.

Réparations	300 l.
Au confesseur, pour ses messes	150 l.
Messes de fondations	200 l.
Cire pour l'autel	150 l.
A l'évêque de Rennes, droit d'indemnité	168 l.
Au chapitre, droit d'indemnité	22 l. 4 s.
Au prieur de Saint-Morand, rente foncière	278 l. 14 s.
Fondation pour 2 pauvres écoliers	200 l.
Rentes viagères à divers particuliers	333 l.
Total des charges, environ	15.161 l. 18 s.

Le déficit dépasse toujours 6.000 l.

SITUATION :

« Depuis 4 ans, on a été obligé d'emprunter pour vivre 14.000 l. » qui nous ont été prêtées sans intérêts et qui, jointes aux aumônes » qui nous ont été faites, ont suppléé au défaut des revenus. » L'impossibilité où nous nous sommes trouvées de rendre ce qui » nous a été prêté, fait que nous ne trouvons plus à emprunter. » N'ayant point reçu de religieuses depuis 6 ans, nous n'avons espé- » rance de pouvoir subsister que par les secours que nous attendons » comme un hôpital utile au public, étant dans cette cruelle année » sans argent et sans provisions. Dans le même temps, Nosseigneurs » les commissaires, nommés pour distribuer les aumônes de la cour » aux incendiés, nous donnèrent 1.500 l. qui, jointes aux aumônes » de quelques particuliers, se montèrent dans l'année à près de » 1 000 écus dont la plus grande partie fut employée à rétablir la » clôture et les meubles perdus et brisés, sans pouvoir réparer la » perte du linge qui nous manque encore présentement. »

GRANDES URSULINES DE RENNES (1)

SOMMAIRE : I. Situation en 1790. — II. Extraits des comptes : 1° Pensions; 2° Résultats sommaires des comptes (1709-1786); 3° Détail des recettes et des dépenses (3 tableaux).

I. — *En 1790 :*

SOURCES : Inventaire des commissaires municipaux (1er juin 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300). — Déclarations de locataires (1790. Ibid., série Q).

(1) Etablies en 1614. Leur couvent, situé sur le Pré-Botté, est aujourd'hui détruit Voir BANÉAT, *Le Vieux Rennes*, I, 558.

PERSONNEL :

Dames de chœur (23). — *Supérieure :* Marie-Renée de Couësnon de la Barillère (Marie de Sainte-Thérèse, 75 ans). — *Assistante et sacriste :* Françoise de Merliez de Longueville (Marie de Saint-Ambroise, 59 ans). — *Dépositaires :* Marie Gallier (Marie-Victoire, 44 ans) ; Sophie-Marie-Elisabeth de Launay de la Bliardière (Sainte-Anne, 29 ans). — *Portières :* Françoise-Marie-Thérèse Gerbier de Vologé (Thérèse de Jésus, 65 ans) ; Marie-Julienne d'Andigné de Saint-Germain (Marie-Angélique, 55 ans). — *Céllerière* : Jeanne-Félicité Pépin de Martigné (Marie-Fidèle, 55 ans). — *Infirmières :* Sainte-Marguerite Jammes (Marie de Sainte-Madeleine, 47 ans) ; Rose-Marie Hervé (Marie des Anges, 38 ans). — *Maîtresse des novices :* Marie Gaultier de Mérole (Marie de Sainte-Hyacinthe, 71 ans). — *Maîtresses du pensionnat :* Anne-Françoise Le Gouvello de la Porte (Marie de Gonzague, 55 ans, *maîtresse générale*) ; Marie-Rose Le Gouvello du Timat (Marie-Prudence, 34 ans) ; Thérèse-Louise-Augustine Bouvier (Marie de Sainte-Rosalie, 22 ans). — *Maîtresse des externes :* Marie de la Croix-Herpin (Marie de Saint-Louis, 65 ans, *maîtresse générale et zélatrice*) ; Renée Brossais de Saint-Marc (de Sainte-Scholastique, 66 ans) : Marie du Plessix de la Badoulière (Marie de Sainte-Rose, 51 ans) ; Anne-Olive Canon (Marie-Xavier, 52 ans) ; Catherine de Kersauzon (Marie de Sainte-Angèle, 26 ans). — *Maîtresses d'écriture :* Anne-Marie-Joseph Monnier (de Sainte-Marie, 26 ans) ; Françoise-Marguerite Jamet (Marie de Sainte-Ursule, 30 ans, et *lingère*). — *Sans fonctions indiquées :* Henriette-Sainte Pépin de Martigné (Marie-Félicité, 58 ans, aliénée). — *Absentes :* Perrinne-Hélène Eon (de Saint-Augustin, 80 ans, en pension chez les Urbanistes de Fougères) ; Marie-Céleste Desnos (Marie-Céleste, 37 ans, chez sa mère à Plénée-Jugon, pour raison de santé).

Novices (2). — *Maîtresses des externes :* Félicité-Marie-Jeanne de Launay de la Bliardière (22 ans) ; Victoire-Gillette Launay de la Bliardière (21 ans).

Sœurs converses (8). — Anne Piederrière (de Sainte-Thècle, 85 ans) ; Renée Migeon (de Saint-Alexis, 77 ans) ; Julienne Dagorne (de Saint-Dominique, 78 ans) ; Catherine Brouard (de Saint-Joseph, 72 ans) ; Bertrande-Françoise Guillot (de Saint-André, 57 ans) ; Anne Urvoy (de Sainte-Marthe, 60 ans) ; Marguerite Poulain (de Saint-Félix, 56 ans). — *Absente :* Perrinne-Marie Tison (de Saint-Jean, 81 ans, en pension chez les Urbanistes de Fougères).

5 des converses ne savent signer.

Pensionnaires (25). — Le pensionnat comprend une classe, 2 dortoirs, 3 chambres, un réfectoire. 10 ou 12 pensionnaires occupent des cellules de religieuses.

Externat. — 6 classes où l'on fait gratuitement l'école à plus de 200 jeunes filles pauvres du quartier.

REVENUS :

1° Rentes sur :	Principal.	Revenu.
Les Etats de Bretagne	42.800 l.	892 l.
Les Tailles	1.385 l.	27 l. 14 s.
Les Dominicains de Vitré	5.400 l.	110 l.
Totaux	49.585 l.	1.029 l. 14 s.

2° Immeubles. — *A Rennes :*

Maison, à l'angle de la place du Pré-Botté et de la rue Chalais (vendue 33.500 l. en 1791)	?
2 maisons, à l'angle de la même place et de la rue Saint-Germain	311 l.
Maison, rue Saint-Germain, n° 167 (vendue 7.230 l. en 1792)	?
Id., n° 168 (vendue 4.250 l. en 1792)	?
Id., n° 169 (3 locataires)	199 l.
Id., n° 170 (4 locataires)	307 l.
Id., derrière les deux précédentes	105 l.
Id., n° 171	576 l.
Id., au côté Ouest (5 locataires)	581 l.
Id., derrière la précédente (vendue 2.000 l. en 1791)	?
Part de 1/6 dans la maison n° 207, même rue (vendue 821 l. en 1792)	?
Produit total des locations	5.388 l.
Total des revenus	6.417 l. 14 s.

CHARGES :

1° Rentes constituées au profit :	
Des Carmes de Rennes (8.000 l. au denier 20 et 2.000 l. au denier 25)	480 l.
Des Visitandines du Colombier de Rennes (6.000 l.)	300 l.
Des Ursulines de Ploërmel (3.000 l.)	150 l.
De Desclos, prêtre (3.000 l.)	150 l.

De la d[lle] Jeanne Huart (1.200 l.)	60 l.
De la d[lle] de Kernezin ? (3.000 l. au denier 25)	120 l.
De M. de Lambily (13.000 l.)	650 l.
De M. de la Barillère-Couasnon (1.000 l.)	50 l.
Des d[lles] Audouard (1.000 l.)	50 l.
De la d[lle] Le Roux (2.000 l.)	100 l.
Total (principal, 43.200 l.)	2.110 l.

2° Rentes foncières :

A l'abbaye de Saint-Melaine, « pour » acquit de l'indemnité due sur les différentes acquisitions faites sous le fief » de Saint-Melaine »	47 l. 7 s. 3 d.
A l'abbaye de Saint-Georges	50 l.
Au fief de la Tourniole	2 l. 16 s.
A la fabrique de Saint-Germain	6 l. 5 s.
A l'hôpital Saint-Yves	1 l. 4 s.
Total	107 l. 12 s. 3 d.

3° Divers :

Décimes et subvention	205 l.
Capitation des domestiques	9 l. 5 s.
Messes de fondations et honoraires du chapelain	655 l. 16 s.
Luminaire de l'autel	100 l.
Médecin	50 l.
Gages des domestiques	262 l. 10 s.
Réparations	600 l.
Total	1.882 l. 11 s.
Total des charges	4.100 l. 3 s. 3 d.

II. — *Comptes :*

Sources. — Nous avons conservé : 1° des journaux détaillés de recettes et de dépenses (168 registres annuels de 1619 à 1786) dans lesquels la recette des pensions séculières forme toujours un chapitre spécial ; 2° 4 registres donnant le sommaire des diverses catégories

de recettes et de dépenses par mois, par années et, au XVIII[e] siècle, par périodes triennales (1619-1645, 1709-1735, 1735-1749 et 1749-1777). (Arch. dép d'I.-et-V., 2 H[3] 86).

Nous en avons extrait les tableaux suivants :

1° PENSIONS DES ÉLÈVES ET DES DAMES PENSIONNAIRES

Le journal de recette de 1786 nous a permis de calculer que la communauté a toujours compté, cette année-là, de 38 à 42 élèves internes; 48 en tout y ont passé pendant l'année. Sur ce nombre, 33 payaient une pension de 60 l., et 15 une pension de 80 l. par trimestre.

5 dames pensionnaires, dont 2 étaient accompagnées de femmes de chambre, payaient respectivement 50 l., 63 l., 80 l., 160 l. et 185 l., par trimestre.

Le prix de la pension des élèves s'est considérablement élevé à la fin du XVIII[e] siècle. De 1619 à 1714, il s'était maintenu, pour chacun des trois degrés de pension, à 30 l., 33 l. 15 s. et 37 l. 10 s. par trimestre. En 1715, on ne conserva plus que 2 degrés de pension et les prix en furent élevés à 37 l. 10 s. et 50 l.; ils se maintinrent au même taux jusqu'en 1775. Cette année-là, les prix furent portés à 55 l. et 75 l., et en 1786 on les augmenta chacun de 5 l.

Voir plus loin le produit annuel ou triennal des pensions.

2° RÉSULTATS SOMMAIRES DES COMPTES :

	Recettes.	Dépenses.
D'avril 1709 au 17 avril 1712.....	59.785 l. 3 s. 4 d.	60.632 l. 10 s. 8 d.
Du 18 avril 1712 au 17 mars 1715...	90.158 l. 13 s. 9 d. (1)	90.376 l. 5 s. 3 d. (2)
Du 18 mars 1715 au 20 mars 1718...	72.034 l. 16 s. 5 d. (3)	72.579 l. 17 s. 7 d. (4)
Du 21 mars 1718 au 21 mars 1721...	165.498 l. 18 s. 2 d. (5)	149.989 l. 14 s. (6)
Du 22 mars 1721 au 20 mars 1724...	65.384 l. 1 s. 6 d. (7)	53.523 l. 2 s. 10 d. (8)
Du 21 mars 1724 au 20 mars 1727...	57.047 l. 10 s. 7 d. (9)	52.479 l. 15 s. 5 d. (10)
Du 21 mars 1727 au 12 avril 1730...	54.532 l. 14 s. 5 d.	55.456 l. 7 s. 2 d. (11)
Du 13 avril 1730 au 13 avril 1733...	57.936 l. 3 s. 3 d.	62.703 l. 16 s. 1 d.
Du 14 avril 1733 au 12 avril 1736...	51.088 l. 12 s. 1 d.	51.225 l. 13 s. 6 d.

(1) Remboursements, 24.301 l. — Dots, 14.786 l.
(2) Placé, 25.604 l. — Remboursé, 4.104 l.
(3) Remboursements, 4.000 l. — Dots, 20.000 l.
(4) Placé, 115.000 l.
(5) Remboursements, 112.300 l. — Dots, 10.135 l.
(6) Placé, 88.700 l.
(7) Au dépôt, 19.835 l. 14 s. 2 d.
(8) Billets de banque à constitut, 1.386 l. — Perdu sur billets liquidés, 689 l. — Rabais d'argent, 375 l.
(9) Au dépôt, 13.108 l. 8 s.
(10) Rabais d'argent, 4,261 l. 3 s.
(11) Placé, 6.200 l. — Achat d'une maison, 4.000 l.

	Recettes.	Dépenses.
Du 11 nov. 1737 au 10 nov. 1740...	89.695 l. 8 s. 4 d. (1)	91.013 l. 5 s. 4 d. (2)
Du 11 nov. 1740 au 10 nov. 1743...	54.077 l. 5 s. 7 d.	55.212 l. 8 s. 11 d.
Du 11 nov. 1743 au 11 nov. 1746...	48.702 l. 7 s. 6 d.	51.856 l. 5 s. 6 d.
Du 12 nov. 1746 au 18 nov. 1749...	63.614 l. 4 s. 4 d.	67.670 l. 10 s.
Du 19 nov. 1749 au 28 nov. 1752...	55.084 l. 8 s.	56.457 l. 19 s. 3 d.
Du 29 nov. 1752 au 27 nov. 1755...	68.061 l. 8 s. 4 d.	66.179 l. 9 s. 3 d.
Du 28 nov. 1755 au 28 nov. 1758...	55.514 l. 4 s. 6 d.	56.647 l. 3 s. 9 d.
Du 29 nov. 1758 au 17 déc. 1761...	54.289 l. 4 s. 8 d.	54.397 l. 10 s. 11 d.
Du 18 déc. 1761 au 17 déc. 1764...	53.835 l. 14 s. 4 d.	53.537 l. 13 s. 8 d.
Du 18 déc. 1764 au 17 déc. 1767...	61.148 l. 16 s. 7 d.	61.818 l. 17 s. 7 d.
Du 18 déc. 1767 au 19 janv 1771...	48.854 l. 13 s. 3 d.	48.582 l. 14 s. 9 d.
Du 20 janv. 1771 au 17 janv. 1774...	50.151 l. 10 s.	50.671 l. 10 s.
Du 18 janv. 1774 au 19 janv. 1777...	48.757 l. 13 s.	50.613 l. 7 s.

	Recettes.	Rentes, loyers, dots, etc.	Pensions des élèves et des dames pensionnaires.	Dépenses.
1778.....	24.999 l. 14 s.	(17.072 l. 11 s.	7.927 l. 3 s.)	18.371 l. 9 s.
1779.....	24.246 l. 18 s.	(17.331 l. 15 s.	6.915 l. 3 s.)	15.652 l. 12 s.
1780.....	24.178 l. 15 s.	(15.263 l. 10 s.	8.915 l. 5 s.)	23.446 l. 12 s.
1781.....	23.422 l. 14 s.	(14.100 l. 13 s.	9.322 l. 1 s.)	24.689 l. 13 s.
.....	.....	.....	.....	.....
1783.....	19.694 l. 5 s.	(10.937 l. 11 s.	8.756 l. 14 s.)	18.768 l. 8 s.
1784.....	17.848 l. 4 s.	(8.354 l. 18 s.	9.493 l. 6 s.)	19.040 l. 8 s.
1785.....	20.247 l. 19 s.	(8.792 l. 10 s.	11.455 l. 9 s.)	19.957 l. 10 s.
1786.....	28.065 l. 13 s.	(18.888 l. 5 s.	9.177 l. 8 s.)	19.820 l. 8 s.

3° DÉTAIL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

1er tableau (époque de la fondation de la communauté) :

Recettes :	1620	1621	1623
Pensions de religieuses.....	1.511 l. 3 s.	4.215 l. 7 s. 3 d.	2.133 l. 13 s.
— des enfants.....	979 l. 6 s. 6 d.	2.316 l. 8 s.	1.724 l. 10 s.
Rentes.....	107 l. 5 s.	510 l. 14 s.	787 l.
Produit de ventes.....	2 l. 5 s.	670 l. 15 s. 7 d.	»
Emprunts à constitut.....	»	1.600 l.	»
Dots.....	»	»	1.456 l. 5 s.
Ameublement de religieuse..	»	»	100 l.
Dons.....	»	»	345 l. 2 s.
Franchissement de rentes....	»	»	600 l.
Total.....	2.599 l. 14 s. 6 d.	9.313 l. 4 s. 10 d.	7.151 l. 10 s.

(1) Emprunt à constitut, 25.000 l.
(2) Bâtiment, 38.514 l. 10 s. 4 d.

	1620	1621	1623
Dépenses :			
Nourriture :			
Froment	270 l. 18 s.	1.159 l. 3 s.	1.004 l. 7 s.
Viande	425 l. 11 s.	887 l. 15 s.	566 l. 11 s. 6 d.
Marché	421 l. 2 s.	967 l. 1 s.	583 l. 6 s. 4 d.
Vin	295 l. 3 s.	197 l. 17 s. 7 d	378 l.
Total	1.412 l. 14 s.	3.211 l. 16 s. 7 d.	2.532 l. 4 s. 10 d.
Autres dépenses :			
Remboursements	771 l. 15 s. 8 d.	660 l.	682 l.
Médecin	8 l.	15 l. 5 s.	30 l.
Apothicaire	150 l.	200 l.	167 l. 10 s.
Tourières	68 l. 6 s.	86 l. 19 s.	»
Blanchissage	88 l. 5 s. 6 d.	199 l. 10 s. 10 d.	157 l. 13 s.
Porteur d'eau	8 l.	43 l. 15 s.	32 l. 13 s.
Bois et charbon	336 l. 12 s.	292 l. 5 s.	447 l. 9 s.
Marchandises	124 l. 3 s. 6 d.	1.048 l. 3 s.	410 l. 10 s.
Vitrier	42 l.	»	4 l. 9 s.
Menuisier	334 l. 18 s.	270 l. 11 s.	20 l.
Serrurier	148 l.	124 l.	147 l.
Charpentier	30 l. 16 s.	23 l.	»
Ouvriers	102 l. 19 s. 10 d.	297 l. 1 s.	91 l. 13 s.
Mises communes	340 l. 7 s.	797 l. 18 s. 11 d.	288 l. 9 s. 8 d.
Cordonnier	»	96 l.	44 l. 4 s.
Chapelain	»	19 l. 1 s.	285 l. 10 s.
Matériaux	»	151 l.	17 l. 16 s.
Provisions	»	17 l. 16 s.	»
Rentes	»	47 l.	»
Sacristie et cierges	»	»	55 l. 13 s.
Bâtiment	»	»	1.009 l. 7 s. 2 d
Jardin	»	»	6 l. 6 s.
Suif	»	»	32 l.
Toile	»	»	45 l. 19 s.
Etameur	»	»	19 l. 7 s.
Fruits de carême	»	»	11 l. 6 s.
Voyage de retour de notre Mère à Paris	»	»	300 l.
Total	2.554 l. 1 s 4 d.	3.374 l. 1 s. 9 d.	4.296 l. 19 s. 9 d.
Dépense totale	9.313 l. 9 s. 10 d.	7.585 l. 18 s. 4 d.	6.829 l. 4 s. 7 d.

2e tableau (XVIIIe siècle) :

Recettes :	Du 11 nov. 1737 au 10 nov. 1740.	Du 28 nov. 1752 au 28 nov. 1755.	Du 18 janv. 1774 au 19 janv. 1777.
Dots de religieuses	16.500 l.	23.400 l.	1.500 l.
Remboursemts de constituts.	4.100 l.	»	»
Emprunts gratuits	4.700 l.	»	»
Emprunts à constitut.	25.000 l.	4.200 l.	4.900 l.
Emprunts à fonds perdu	4.500 l.	»	»
Rentes constituées	4.570 l. 5 s. 4 d.	3.638 l. 16 s.	3.582 l.
Loyers	12.165 l. 17 s. 6 d.	13.453 l. 16 s. 9 d.	12.880 l. 8 s.
Habits, meubles et repas de prise d'habit	1.324 l.	1.330 l.	»
Pour messes	75 l.	»	»
Pensions de religieuses	174 l. 17 s.	»	480 l.
Pensions de novices	590 l.	1.352 l.	»
Pensions des élèves et des dames pensionnaires	14.117 l. 4 s.	19.286 l. 5 s. 9 d.	23.039 l. 3 s.
Remèdes remboursés	45 l. 18 s.	»	»
Façon d'ouvrages	1.272 l. 16 s.	168 l. 4 s.	1.665 l. 2 s.
Vente de son, cendres, etc.	559 l. 10 s. 6 d.	538 l. 11 s. 6 d.	482 l. 18 s.
Frais funéraires et remèdes remboursés	»	507 l. 16 s.	»
Chaises de l'église	»	138 l. 18 s. 4 d.	133 l. 2 s.
Fleurs du parterre	»	»	95 l.
Trouvé au dépôt	»	48 l.	»
Total	89.695 l. 8 s. 4 d.	68.061 l. 8 s. 4 d.	48.757 l. 13 s.

Dépenses :			
Nourriture :			
Froment	7.329 l. 2 s.	6.803 l. 19 s. 6 d.	9.509 l. 3 s.
Vin, cidre, verjus, eau	1.987 l. 15 s.	2.098 l. 15 s.	1.942 l.
Viande	7.800 l. 13 s. 3 d.	9.611 l. 19 s.	7.185 l. 10 s.
Volaille	600 l. 4 s. 3 d.	1.004 l. 11 s. 9 d.	192 l. 13 s.
Poisson et morue	2.080 l. 17 s. 3 d.	3.199 l. 3 s. 9 d.	1.659 l. 11 s.
Lait et œufs	2.127 l. 7 s. 4 d.	2.816 l. 2 s.	1.970 l. 5 s.
Beurre	3.750 l. 17 s. 6 d.	5.732 l. 8 s. 3 d.	4.210 l.
Cassonade et biscuits	469 l. 1 s. 3 d.	431 l. 10 s.	203 l. 11 s.
Fruits de carême et autres	1.110 l. 12 s. 6 d.	935 l. 2 s.	»
Farine de blé noir, sel, gruau.	196 l. 11 s. 6 d.	»	»
Huile d'olive	241 l. 18 s.	297 l. 12 s. 3 d.	268 l. 2 s.
Miel et cerisé	51 l. 13 s.	»	»
Infirmerie	341 l. 14 s. 6 d.	285 l. 14 s.	»
Marché	504 l. 2 s. 6 d.	575 l. 19 s.	474 l. 18 s.
Sel, gruau, cerisé, farine	»	307 l. 9 s. 9 d.	196 l. 16 s.
Fruits et cerisé	»	»	350 l. 1 s.
Total	28.592 l. 9 s. 10 d.	34.100 l. 4 s. 5 d.	28.162 l. 10 s.

	Du 11 nov. 1737 au 10 nov. 1740.	Du 28 nov. 1752 au 28 nov. 1755.	Du 18 janvier 1774 au 19 janvier 1777.
Autres dépenses :			
Aumônes	83 l. 7 s. 9 d.	100 l. 8 s. 6 d.	59 l. 14 s.
Messes, confesseur, sacristie.	1.860 l. 7 s. 3 d.	1.621 l. 17 s.	2.390 l. 15 s.
Remboursem^ts^, taxes, rentes.	6.399 l. 2 s. 2 d.	17.183 l. 6 s. 10 d.	10.042 l. 1 s.
Bâtiment neuf	38.514 l. 10 s. 4 d.	»	»
Médecin et chirurgien	212 l.	199 l. 10 s.	406 l.
Réparations au dedans	2.599 l. 9 s. 6 d.	404 l. 12 s. 3 d.	136 l. 10 s.
Réparations au dehors	1.030 l. 15 s.	938 l. 18 s. 6 d.	878 l. 1 s.
Meubles de jeunes professes.	481 l. 5 s. 6 d.	»	»
Laine, façon et teinture d'étoffes	1.470 l. » s. 6 d.	1.296 l. 11 s. 3 d.	858 l. 1 s.
Toile, fil et filet	2.092 l. 18 s. 6 d.	2.146 l. 12 s.	82 l. 3 s.
Bois, fagots, charbon.	4.104 l. 19 s.	4.243 l. 19 s. 9 d.	4.480 l.
Suif et huile à brûler	704 l. 2 s. 6 d.	883 l. 19 s. 6 d.	729 l. 4 s.
Entretien du pavé	172 l. 14 s.	»	»
Cordonnier et savetier	324 l. 1 s.	318 l. 5 s. 6 d.	196 l. 17 s.
Frotteur du chœur	50 l.	»	»
Blanchissage	1.402 l. 16 s. 4 d.	1.406 l. 4 s. 9 d.	1.035 l. 2 s.
Gage des domestiques	520 l. 16 s.	747 l. 3 s.	869 l. 14 s.
Mise commune	397 l. 10 s. 2 d.	587 l. 18 s. 9 d.	286 l. 9 s.
Total	62.420 l. 15 s. 6 d.	32.079 l. 4 s. 10 d.	22.450 l. 17 s.
Dépense totale	91.013 l. 5 s. 4 d.	66.179 l. 9 s. 3 d.	50.613 l. 7 s.

3^e^ tableau (fin du XVIII^e^ siècle) :

Recettes :	1775	1776	1777
Emprunt	»	600 l.	»
Emprunts à constitut.	3.300 l.	»	1.800 l.
Rentes constituées	1.194 l. 12 s.	1.000 l. 4 s.	1.043 l. 15 s.
Loyers	4.671 l. 2 s.	4.394 l. 3 s.	3.844 l. 2 s.
Pensions de religieuses	75 l.	150 l.	150 l.
Pensions des élèves et des dames pensionnaires	7.764 l. 16 s.	7.214 l.	6.525 l. 10 s.
Façon d'ouvrages	314 l. 2 s.	486 l.	1.269 l.
Chaises de l'église	37 l. 7 s.	35 l. 15 s.	34 l.
Fleurs du parterre	48 l.	47 l. 1 s.	44 l. 11 s.
Vente de cendres, graisses, son, etc	121 l. 14 s.	141 l. 4 s.	143 l. 10 s.
Vente de vieux meubles	»	»	36 l.
Une dot	»	1.200 l.	»
Remboursement	»	»	1.666 l. 13 s.
Total	17.526 l. 13 s.	15.268 l. 6 s.	16.557 l. 1 s.

	1775	1776	1777
Dépenses :			
Nourriture :			
Froment	5.058 l. 3 s.	1.731 l.	1.900 l. 14 s.
Vin et cidre	929 l.	713 l.	325 l. 546 l.
Viande	2.450 l. 2 s.	2.013 l. 6 s.	2.411 l. 16 s.
Volailles	67 l. 9 s.	76 l. 10 s.	78 l. 3 s.
Poisson et morue	551 l. 19 s	617 l. 18 s.	549 l. 16 s.
Beurre	1.280 l. 18 s.	1.417 l. 7 s.	1.512 l. 13 s.
Lait et œufs	684 l. 1 s.	650 l. 1 s.	627 l. 7 s.
Fruits	71 l. 7 s.	126 l. 11 s.	113 l. 3 s.
Cassonade, biscuits et épicerie	53 l. 8 s.	44 l. 4 s.	62 l. 16 s.
Farine et gruau	67 l. 18 s.	65 l. 3 s.	53 l. 13 s.
Légumes	178 l. 9 s.	103 l. 1 s.	160 l. 1 s.
Totaux	11.392 l. 14 s.	7.558 l. 1 s.	8.341 l. 2 s
Autres dépenses :			
Aumônes	20 l. 4 s.	19 l. 7 s.	19 l. 8 s.
Messes, pain à chant, confesseur, etc	922 l. 18 s	760 l. 8 s.	891 l. 14 s.
Médecin	30 l.	76 l.	44 l. 15 s.
Laine, façon et teinture d'étoffes	305 l. 8 s.	299 l. 6 s.	276 l. 17 s.
Réparations au dedans	85 l. 4 s.	9 l. 16 s.	40 l.
Réparations au dehors	221 l. 17 s.	312 l. 8 s.	1.046 l. 15 s.
Bois, fagots, charbon	1.556 l. 3 s.	1.449 l. 14 s.	1.091 l. 17 s.
Suif, mèches, huile à brûler.	226 l. 15 s.	252 l. 8 s.	163 l. 2 s.
Gages des domestiques	326 l.	311 l.	381 l. 10 s.
Cordonnier et savetier	91 l. 7 s.	60 l. 10 s.	69 l. 2 s.
Buandière	340 l. 7 s.	332 l. 5 s.	330 l. 8 s.
Mises communes	87 l. 13 s.	109 l. 16 s.	88 l. 2 s.
Pensions rendues et rentes payées	3.708 l. 17 s.	3.071 l. 15 s.	3.112 l. 12 s.
Remboursements	»	»	620 l.
Totaux	7.922 l. 13 s.	7.064 l. 13 s.	8.181 l. 12 s.
Dépense totale	19.315 l. 7 s.	14.622 l. 14 s.	16.522 l. 14 s.

PETITES URSULINES DE RENNES [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Extraits des comptes : 1° Comptes de 1787-88; 2° Sommaires annuels (XVII[e] et XVIII[e] siècles).

I. — *En 1790 :*

Sources : Inventaire des commissaires municipaux (7 mai 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300).

PERSONNEL :

Dames de chœur (23). — *Supérieure :* Thérèse-Charlotte Duparc Louvel (de Saint-Jean, 46 ans). — *Préfète :* Catherine Le Roux (de Saint-Basile, 74 ans). — *Discrète* (et *régente*) : Anne Gresland (Madeleine, 64 ans). — *Procureuse :* Perrine Le Ray (Saint-Joseph, 50 ans); — *Dépensière :* Jeanne-Marie Gresland (Sainte-Geneviève, 57 ans). — *Sacristes :* Thérèse-Rose Le Chapelier (Marie-Rose, 43 ans); Thérèse Ollivier (Eulalie, 35 ans). — *Infirmière :* Jeanne Gazon Sainte-Marie, 63 ans). — *Pharmacienne :* Guillemette-Perrine Rouëssart (Sainte Placide, 56 ans). — *Portières :* Julienne Lefranc (de Sainte-Croix, 67 ans); Anne Lemarchand (Angèle, 57 ans); Perrine Rihet (Cécile, 48 ans); Joséphine Esnault (Aimée, 41 ans). — *Générale des classes :* Thérèse Anneix (Sainte-Pélagie, 52 ans). — *Assistante des maîtresses :* Jeanne Levoyer (Saint-Charles, 55 ans). — *Maîtresse des novices :* Marie-Françoise Lejeune (Pacifique, 56 ans). — *Maîtresses des pensionnaires :* Thérèse Jan (Céleste, 45 ans); Thérèse-Françoise Rihet (Sainte-Thérèse, 50 ans); Marie-Joseph de la Chauvinaye (Marie-Reine, 30 ans). — *Régentes :* Mathurine Chauvin (Sainte-Claire, 64 ans); Perrine Malherbe (Scholastique, 51 ans); Elisabeth Lefrançois (Rosalie, 34 ans). — *Maîtresse d'écriture :* Charlotte Gaultier (Marie des Anges, 24 ans).

Sœurs converses (7). — Laurence Even (Saint-Laurent, 69 ans, *au jardin et au réfectoire*); Jeanne Gicquel (Anastasie, 69 ans, *à la lingerie*); Laurence Gicquel (Saint-Dominique, 58 ans, *robière*); Jeanne du Temple (Jeanne-Marie, 51 ans, *au pensionnat*); Olive-Mathurine Henri (Saint-Michel, 47 ans, *à la cuisine*); Anne-Thérèse Blanchet (Marianne, 32 ans, *à la boulangerie*); Julienne Ferrier (Saint-Pierre, 44 ans, *à l'infirmerie*).

Postulantes (3). — Louise Gaultier (Sainte-Ursule, 21 ans); Geneviève Le Métayer (Saint-Augustin, 23 ans); Anne-Marie Haquin (Félicité, 24 ans).

(1) Etablies en 1677. Le couvent, aujourd'hui détruit, fut vendu le 9 messidor IV, sur une estimation de 17.100 l. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 36 et II, 228.

Postulantes converses (2). — Mathurine Huchet (Ange, 32 ans); Jacquette Bredin (Elisabeth, 34 ans).

Pensionnaires. — Les élèves internes étaient certainement nombreuses, puisqu'après avoir progressé d'une façon à peu près continue, le produit des pensions est toujours demeuré supérieur à 10.000 l. à partir de 1758. Aucun document ne nous a permis de retrouver le prix de la pension, ni le nombre des pensionnaires.

ARGENTERIE :

Ciboire, custode, boîte et patène, en argent doré; ostensoir, 2 burettes avec plateau, 2 calices, lampes, encensoir, bénitier.

REVENUS :

1° Lieu de la Grande-Cochardière (à *Rennes*, faubourg d'Antrain), affermé	800 l. (1)
2° Produit de 2 contrats au denier 10 (4.000 l., 27 avril 1758 et 21 juin 1726), constitués sur la tête de la supérieure, par son père, « comme partie » de la dot et pour lui tenir lieu de pension »	400 l.
3° Dons annuels des familles des religieuses	735 l.
4° Arrérages de la dot de la procureuse, dont le capital n'a pas été versé	150 l.
5° Ouvrages des religieuses, environ	300 l.
Total des revenus	2.385 l.

CHARGES :

1° Rentes féodales :		
A l'évêque de Rennes		79 l.
Aux Bénédictins de Rennes, 1 l. et un cierge d'une livre estimé 2 l. 7 s.		3 l. 7 s.
Total		82 l. 7 s.
2° Rentes constituées au profit :	Principal. —	Rente. —
Des Ursulines de Ploërmel (15 juillet 1753)	2.000 l.	100 l.
Des Dominicains de Rennes (12 janvier 1774)	3.000 l.	150 l.

(1) Avant 1773, 400 l.; bail de 1773, 450 l.; bail de 1782, 800 l.

	Principal.	Rente.
Des Dominicains de Laval (8 octobre 1787)	3.000 l.	150 l.
Du général de St-Martin de Rennes (6 février 1775)	5.000 l.	250 l.
Du général de Saint-Grégoire (26 janvier 1779)	2.000 l.	100 l.
Id. (11 décembre 1786)	950 l.	47 l. 10 s.
Du général de Vezin (11 déc. 1785)	1.000 l.	50 l.
Des généraux de Pleucadeuc et de Saint-Congard (évêché de Vannes, 26 octobre 1785)	1.100 l.	55 l.
Des sieurs Arot et Danet, administrateurs de l'hôpital (4 mars 1772).	3.000 l.	150 l.
De la d[lle] Tuffin de la Rouërie (6 avril 1772)	3.000 l.	150 l.
De la d[lle] Douët (3 septembre 1773)	2.000 l.	100 l.
De M. Dubourg-Vitrier (11 juin 1781)	4.000 l	200 l.
De M. Marie (28 juin 1781)	3.000 l	150 l.
De la d[lle] Perrine Le Bœux (31 oct. 1782)	1.000 l.	50 l.
De la d[lle] Colin des Graviers (1[er] mars 1786)	1.700 l.	85 l.
De la d[lle] Suzanne Dufresne	400 l.	20 l.
Total	36.150 l.	1.807 l. 10 s.

3° Rentes viagères, au profit :

Des s[r] et d[lle] Allaire (21 juin 1757)	2.000 l.	150 l.
De la d[lle] Julienne Lion (21 sept. 1759)	600 l.	40 l.
Id. (28 mai 1780)	1.200 l.	120 l.
De la d[lle] du Bodéan (19 août 1782).	1.500 l.	150 l.
De la d[lle] Moreau	?	60 l.
De l'abbé de la Tufferie	?	300 l.
Total		820 l.
Total des charges		2.709 l. 17 s.

La communauté a reçu, d'autre part, 2.000 l. de chacune des d[lles] Métivier, Ollivier et La Salle, à charge de leur fournir la

pension aussi longtemps qu'elles le désireront, et de servir, à chacune de celles qui voudraient sortir, une rente viagère de 200 l.

II. — *Comptes :*

Sources : Registres de comptes (1696-1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H3).

1° DU 1er MAI 1787 AU 15 MAI 1788 :

Recette :

A) Le comte de Châteaugiron, aux fins de contrat de constitut et pour les arrérages qu'il devait.	2.064 l. 11 s.
Les Dominicains de Laval (Emprunt par contrat de constitut)	3.000 l.
M. de la Riollais, pour 2 années de la pension viagère de la Mère Saint-Joseph, sa nièce	300 l.
Mlle Métivier, pour reste de sa pension	1.000 l.
M. Gauthier, dot de S. Marie des Anges, sa fille.	2.900 l.
Frais de prise d'habit de S. Marie-Reine	100 l.
Ferme de la Cochardière, demie-année	400 l.
Renouvellement du bail de la dite ferme, épingles.	48 l.
Pour « la cuve de la teinture et vieille poële »	156 l.
Déchets du jardin et oignons	20 l. 14 s.
Ouvrages des religieuses	300 l.
Formulaires de prières	43 l. 5 s.
Total	10.332 l. 10 s.
B) Pensionnaires	14.693 l. 19 s. 6 d.
Total de la recette	25.026 l. 9 s. 6 d.

Dépense :

Nourriture et grosses provisions	17.164 l. 6 s.
Sacristie et messes	642 l. 4 s.
Rentes (1)	3.285 l.
Ouvriers, journaliers et divers	2.068 l. 15 s. 6 d.
Rendu aux pensionnaires et payé aux domestiques.	218 l. 8 s.
Total	23.378 l. 13 s. 6 d.
Excédent	1.647 l. 16 s.

(1) La dépense ne porte pas les rentes dues aux généraux de Pleucadeuc et Saint-Congard (55 l.) et de Saint-Grégoire (47 l. 10 s.), aux Jacobins de Rennes (75 l.) et de Laval (150 l.), et à la Dlle Lion (160 l.).

Dettes de la communauté..... 37.617 l.
Créances..... 2.485 l. 16 s.

Excédent du passif..... 35.117 l. 4 s.

2° SOMMAIRES ANNUELS :

	Recettes			Dépenses.
	Dots et pensions de religieuses.	Pensionnaires.	Total.	
	—	—	—	—
Du 4 oct. 1696 au 30 sept. 1697.	2.726 l. 15 s.	2.397 l. 13 s.	5.124 l. 8 s.	6.063 l.
Du 17 oct. 1710 au 17 oct. 1711.	5.850 l.	2.726 l.	11.452 l. 13 s.	11.202 l. 12 s.
Du 30 nov. 1725 au 27 nov. 1726.	2.536 l. 15 s.	5.770 l. 3 s. 7 d.	9.802 l. 9 s. 4 d.	10.130 l. 19 s.
Du 31 oct. 1740 au 31 oct. 1741.	889 l.	12.512 l. 3 s. 8 d.	16.016 l. 13 s. 6 d.	17.344 l. 4 s.
Du 5 déc. 1755 au 1er janv. 1757.	6.497 l. 10 s.	12.154 l. 2 s. 1 d.	29.029 l. 7 s. 1 d.	30.285 l. 8 s. 6 d.
Du 1er mars 1770 au 30 mars 1771.	7.510 l.	11.172 l. 17 s.	22.367 l. 15 s.	21.648 l. 5 s. 6 d.
Du 15 avril 1785 au 30 avril 1786.	350 l.	13.272 l. 13 s.	18.899 l. 19 s.	21.492 l. 6 s. 6 d.
Du 1er mai 1786 au 30 avril 1787.	350 l.	16.529 l. 6 s.	20.555 l. 7 s.	20.396 l. 2 s.
Du 1er mai 1787 au 15 mai 1788.	3.300 l.	14.693 l. 19 s. 6 d.	25.026 l. 9 s. 6 d.	23.378 l. 13 s. 6 d.
Du 15 mai 1788 au 1er juin 1789.	3.300 l.	15.068 l. 3 s.	21.595 l. 15 s.	19.614 l. 12 s.
Du 1er juin 1789 au 1er juin 1790.	3.050 l.	14.617 l. 10 s.	23.599 l. 19 s.	23.577 l. 16 s.

URSULINES DE HÉDÉ [1]

Sources : Inventaire des commissaires municipaux (22 novembre 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300).

PERSONNEL :

Dames de chœur (19) — Louise-Pétronille de Kerusec (du Cœur de Marie), 43 ans, *supérieure.* — Jeanne-Marie Nolais (de Sainte-Thérèse), 46 ans, *professe, conseillère et générale du pensionnat.* — Jeanne-Françoise Nicole (de Sainte-Anne), 42 ans, *conseillère et générale des classes.* — Jeanne-Marguerite Guitton (de Sainte-Rosalie), 46 ans, *conseillère et maîtresse des novices.* — Jacquette-Jeanne Plihan (de Sainte-Félicité), 45 ans, *procureuse et céllerière.* — Aimée-Geneviève Boisson (de Sainte-Claire), 36 ans, *conseillère et seconde procureuse.* — Nicole-Perrine Carré (de Saint-Charles), 43 ans, *sacristine.* — Renée Ruault (de Sainte-Ursule), 51 ans, *portière et réfectoirière.* — Perrine Farcy (de Sainte-Angélique), 43 ans,

(1) Etablies en 1666. Au XVIII[e] s., la communauté se trouva dans une si mauvaise situation que l'évêque de Rennes proposa sa suppression, en 1752. Cependant elle subsista et reçut diverses subventions de la Commission des Secours ; nous avons retrouvé la trace d'un mandat de 1.800 l., expédié en 1756 (Arch. Nat., G[9] 78), et de deux secours annuels, de 800 l. chacun, accordés en 1767 et 1768 (*Ibid.*, G[9] 111). En 1769, un décret de l'évêque, rendu en exécution d'une décision de la Commission des Réguliers, réunit aux Ursulines de Hédé la communauté des Catherinettes de Rennes. L'inventaire de 1771 (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H 38 S) donne, de la situation de cette dernière, la description suivante :

Actif :	
1° Immeubles occupés par le couvent	71.590 l.
Mobilier	4.889 l. 12 s. 4 d.
2° 3 crédits à recouvrer	1.826 l.
3° 8 contrats de constitut, produisant	920 l.
Passif :	
1° Dettes exigibles	4.709 l. 5 s. 6 d.
2° Charges annuelles :	
Fondations (364 messes basses, 3 chantées, 10 saluts, 2 offices des morts et d'autres prières)	?
Rente foncière à la paroisse de Saint-Jean de Rennes	55 l.
Quelques redevances féodales sans importance	?

Les Ursulines héritaient des revenus et des charges, de l'actif et du passif. Elles devaient en outre faire une rente viagère de 600 l. à chacune des 4 religieuses Catherinettes, et de 200 l. à leur servante, Véronique Choux.

Le principal profit réel de cette réunion, pour les Ursulines, leur vint de la vente du couvent des Catherinettes à l'évêque, qui y voulait installer le Petit Séminaire. Il donna, en échange, à la Communauté une rente foncière de 500 l. et divers contrats, sur les Etats et le Clergé, rapportant 900 l., et se chargea, en outre, de la rente de 55 l. due à Saint-Jean, et de 475 l., par an, sur les pensions dues aux anciennes Catherinettes (Acte du 28 janvier 1772. Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H[3] 88, et Arch. Nat., G[9] 135).

vestière. — Perrine Monnier (Marie de Jésus), 37 ans, *discrète et pharmacienne.* — Perrine Rufflé (Aimée de Jésus), 31 ans, *pharmacienne et infirmière.* — Marie-Jeanne Aubry (de Sainte-Angèle), 40 ans, *dépensière et régente aux classes.* — Servanne Bordier (du Cœur de Marie), 41 ans, *sacristine et régente aux classes.* — Etienne-Louise de Hay Durand (Marie des Anges), 40 ans, *maîtresse des pensionnaires.* — Marie Braut (de Sainte-Pélagie), 29 ans, *jardinière et maîtresse des pensionnaires.* — Marie-Julienne Dupatylhomme (de Sainte-Madeleine), 39 ans, *célleriere.* — Mathurine-Julienne Rébillard (Marie-Céleste), 22 ans, et Françoise-Julienne Richard (de Saint-Louis), 22 ans, *lingères.* — Louise-Henriette du Bois-Adam (de Sainte-Geneviève), 54 ans, de la communauté du prieuré de Châteaubriant, *pensionnaire.*

Sœurs converses (6). — Françoise Olivat (de Saint-François), 42 ans, *cuisinière.* — Charlotte Basiray (de Sainte-Marie), 56 ans, *vestière.* — Gillette Monnier (de Sainte Marthe), 40 ans, *infirmière.* — Angélique Camus (de Saint-Xavier), 49 ans, *portière.* — Marie Gernigon (de Sainte-Geneviève), 33 ans, *boulangère.* — Perrine Allivar (de Saint-Pierre), 48 ans, et Angélique Louis (de Sainte-Agnès), 44 ans, *au service des pensionnaires.*

4 filles affiliées.

ENCLOS DE LA COMMUNAUTÉ :

Chapelle, avec 3 autels et un jeu d'orgues; sacristie; salon du chapelain et 2 parloirs.

Maison principale : 2 dortoirs de 35 chambres en tout, y compris le noviciat, la bibliothèque, la roberie et la lingerie; un grenier inutilisable « vu sa mauvaise construction, et qu'on ne pourrait » rendre utile sans courir le risque de faire tomber la charpente. »

Maison des pensionnaires : Salle de communauté, réfectoire, 2 dortoirs de 13 chambres en tout; grenier.

Cuisine « mal garnie » dans laquelle est une citerne.

Infirmerie, chambre au-dessus et 3 cabinets occupés par des pensionnaires; chambre servant de pharmacie.

Buanderie, avec chambre, cabinet et grenier.

Classes : Salle basse et chambre au-dessus.

Four.

Au bout du jardin, chapelle pour la sépulture des religieuses, et maison des domestiques.

Ces immeubles étaient compris dans un enclos de 4 jx. 35 c.

L'église, la sacristie, l'ancien cloître et un autre bâtiment furent en partie détruits par un incendie, en 1793. L'ensemble fut vendu en deux fois (en l'an IV et en l'an VII), sur une estimation totale de 17.232 l.

ARGENTERIE :

Trois couverts d'argent, une cuiller à bouche, 10 à café et une petite fourchette (total, 18 marcs).

2 calices, un ciboire, un ostensoir, une custode, 2 burettes et leur plateau, un encensoir, une petite lampe.

REVENUS :

1° Rentes :

Sur les Etats de Bretagne :	Principal.	Revenu.
3 contrats du 25 janvier 1721	6.000 l.	120 l.
3 contrats du 30 mars 1721	6.000 l.	120 l.
1 contrat du 7 novembre 1783	2.500 l.	125 l.
Sur le Clergé de France, 2 contrats (11 décembre 1775 et 20 décembre 1778)	17.900 l.	716 l.
Sur les Carmes de Josselin (2 juillet 1718).	5.000 l.	100 l.
Sur M. Broc (14 décembre 1696)		40 l.
Sur M. Dervo (8 mars 1720)	16.000 l.	400 l.
Sur MM. Lemarchand (5 nov. 1729)	1.000 l.	50 l.
Total	54.400 l.	1.671 l.

2° Rente foncière sur le Petit Séminaire de Rennes (25 janvier 1771) 500 l.

3° Immeubles :

A Hédé. — 2 maisons contiguës à leur enclos, louées à divers particuliers	414 l.
En Bazouges-sous-Hédé. — Prairie au Velours (2 jx. 48 c.), affermée à Mathurin Lemarchand...	90 l.
Prairie de Maufant (3 jx. 60 c. 1/2); les religieuses en jouissent par mains. D'après l'estim. de 1791 on peut en évaluer le revenu à	80 l.
Total	584 l.
Total des revenus (non compris celui de l'enclos).	2.765 l.

CHARGES :

Rentes :

Au Roi et au titulaire de la Madeleine	32 l.
Au domaine du Roi	17 l. 13 s.
A l'église de Hédé	7 l.
Décimes	24 l. 14 s.
Fermage de terres	55 l.
Messes de fondation, saluts, honoraires du chapelain, cierges, huile	1.200 l.
Réparations	600 l.
Total (non compris l'entretien de 25 religieuses, les gages et la nourriture de 6 domestiques)	1.936 l. 7 s.

Remarquer qu'il n'est pas question du produit ni de la dépense du pensionnat.

COMPTES :

Ils n'ont pas été arrêtés depuis le 18 juin 1788. De ce jour au 22 novembre 1790, les recettes se sont élevées à 36.587 l. 14 s. 3 d., et les dépenses à 35.096 l. 6 s. 8 d. Il demeure donc aux mains des religieuses 1.491 l. 7 s. 7 d. (Inventaire).

VISITANDINES DE RENNES (Premier Couvent) [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — Extraits des comptes (1650-1750, 1763).

I. — *En 1790 :*

Sources : Etat des revenus (1790. Arch. dép. d'I.-et-V., série Q). — Déclarations de locataires (1790. Ibid.). — Inventaire des commissaires municipaux (5 juillet 1790. Ibid., 1 Q 300).

(1) Etablies en 1628. Le couvent, aujourd'hui détruit à l'exception de la chapelle, fut vendu le 7 messidor IV, sur une estimation de 36.468 l. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, II, 219.

PERSONNEL :

Religieuses de chœur (34). — *Supérieure :* Sœur Marie-Pauline de Lorgeril (52 ans). — *Assistante :* S. Madeleine-Thérèse Lesaige de la Villebrune (54 ans). — *Directrice :* S. Madeleine-Marie de la Motte (69 ans). — *Economes :* S. Marie-Anne-Louise Estin (52 ans); S. Marie-Stanislas Laugée (46 ans). — *Dépensière :* S. Marie-Cécile Guyet (29 ans). — *Réfectoirière :* S. Marie-Thaïs Cuny Dumény (30 ans). — *Lingères :* S. Marie-Emmanuel Abgrall de Lourme (37 ans); S. Marie-Eléonore de Cheffontaine (22 ans); S. Marthe-Séraphique Rouzier (79 ans). — *Robières :* S. Marie de Chantal Desnos (41 ans); S. Marie-Elisabeth Rubin de la Grimaudière (44 ans). — *Portières :* S. Marie-Charlotte Legué (43 ans); S. Françoise-Silenie du Breil de Pontbriant (82 ans); S. Geneviève-Céleste de Kernezne du Kergoat (69 ans); S. Marie-Augustine Dumesnil (37 ans). — *Infirmières :* S. Marie-Aimée de Launay (57 ans); S. Marie-Angélique Banchereau (36 ans); S. Marie de Gonzague Boudoux (37 ans); S. Marie-Catherine du Celier, veuve Servand (53 ans); S. Madeleine-Angélique-Guillemée Brulon (28 ans). — *Apothicaires :* S. Marie de Sales Thomas (36 ans); S. Marie-Prudence de Nouäl de la Houssaye (34 ans). — *Sacristaines :* S. Marie-Anne-Pélagie Péan (66 ans); S. Marie Frémiot Duclos (43 ans); S. Marie-Dosithée Ricard, veuve de l'Isle Bauregard (42 ans). — *Maîtresses des pensionnaires :* S. Marie-Louise Lenaut Descarlets (46 ans); S. Marie-Henriette Lenaut Descarlets (44 ans); S. Anne-Marie-Joseph Bertier (36 ans). — *Sans fonctions indiquées :* S. Victoire-Angélique Thomas de la Raignerais (66 ans); S. Marie-Joseph Pinot du Petitbois (47 ans); S. Marie-Xavier de Saint-Pern (67 ans); S. Marie-Rosalie Macé de la Villéon (67 ans). — *Postulante :* S. Adélaïde-Léandre Lambin de Champthiry, 17 ans.

Sœurs converses (6). — S. Marie-Perrine Landais (*chargée du soin de la chambre de l'assemblée*, 69 ans); S. Marie-Marthe Renault (*réfectoirière*, 50 ans); S. Marie-Madeleine Baron (*cuisinière*, 38 ans); S. Marie-Olive Renault (*jardinière*, 32 ans); S. Marie-Vincente Bourdais (*infirmière*, 26 ans). — *Postulante :* S. Jeanne Malet (23 ans).

Tourières (4). — S. Marie-Gabrielle Laroche (72 ans); S. Céleste-Eugénie Guillemot (58 ans); S. Marie-Jeanne Le Bigot (59 ans). — *Postulante :* S. Anne Cavalon (22 ans).

Agrégée (1). — S. Jeanne Pavoine, 58 ans, « n'a pas fait de vœux, » mais la communauté s'est chargée de la loger, nourrir et entretenir, » saine et malade ».

Chapelain : M. Colin.

Confesseur : M. François.

Domestiques : 2 jardiniers, 2 garçons de sacristie, une servante.

Pensionnaires : 13.

MOBILIER :

Eglise. — « Un rétable de bois doré, une niche pour le Saint-Sacrement, dont le fonds est une glace; un pavillon d'indienne pour couvrir l'autel, des rideaux de serge rouge pour les fenêtres, de serge verte pour les tableaux, et un rideau de serge rouge pour la chaire dorée; une petite chaire de bois, 8 crucifix de bois, un petit crucifix de nacre; 8 statues de saints représentant Sainte Barbe, Saint Michel, Saint François de Sales et différents autres sujets; 7 grands tableaux représentant la Visitation, Saint François de Paule, etc..., et plusieurs petits, 2 petites tables de marbre près de l'autel, 2 bénitiers de marbre, 3 confessionaux, 4 prie-Dieu, 15 bancs, 2 tapis brodés en laine pour couvrir le pupitre, un autre pour le marchepied de l'autel, et 3 mauvais, 5 missels à l'usage de Rome, un rituel, 7 pupitres de bois pour mettre sur les autels. Une cloche pesant 140 livres. »

Chœur. — « Il est boisé; un rang de chaises d'attache à l'entour; 14 tableaux représentant les 15 mystères du Rosaire et qui sont vieux, plusieurs petits, un reliquaire avec une carrée dorée, dans lequel sont renfermés un morceau de la vraie croix et plusieurs autres reliques; 2 statues représentant la Sainte Vierge et Saint Joseph, et 2 autres reliquaires, avec une petite boîte en bois contenant les authentiques des dites reliques. »

Ornements. — 3 crucifix, 18 chandeliers d'autel, 14 petits flambeaux, 2 petits chandeliers d'attache, 2 girandoles, un petit bougeoir, une lampe, 12 vases à bouquets, le tout en argent haché; 4 girandoles de fer doré; 6 chandeliers de cuivre, 30 de bois; un grand, en bois, pour le cierge pascal; 10 vases de bois doré, 30 vases de bois très vieux, 18 de faïence; 10 corbeilles de faïence.

Argenterie. — Un grand et un petit soleil, 4 calices, 2 ciboires, 3 custodes, une patène, 5 paires de burettes avec 4 bassins, un encensoir, une lampe, un petit bénitier, 6 grands chandeliers d'autel, 2 autres plus petits, 6 vases, une clef pour le tabernacle.

Argenterie de table. — 45 couverts d'argent pour les religieuses; « elles ont déclaré qu'elles mangeaient avec des fourchettes de buis ». 19 couverts d'argent pour les pensionnaires et les étrangers.

Bibliothèque. — 10 in-folio, 221 in-4°, 108 in-8°, 93 in-16, 28 in-18.

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :	Principal.	Revenu.
Les Etats de Bretagne (12 contrats au denier 50)...	20.912 l.	418 l. 5 s.
Id. (6 contrats au den. 20).	37.200 l.	1.860 l.

	Principal.	Revenu.
Les tailles et fouages de Bretagne	1.160 l.	58 l.
Le Clergé de France	6.009 l. 12 s.	180 l. 6 s. 4 d.
Id. (8 contrats au den. 25).	45.800 l.	1.832 l.
L'Hôtel de Ville de Paris (2 contrats au denier 25)	10.000 l.	500 l.
L'hôtel de Kergus	10.000 l.	500 l.
L'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt	7.000 l.	350 l.
L'abbaye de St-Mathieu, près Brest	3.000 l.	150 l.
M. Dufou	7.000 l.	350 l.
Les héritiers de feu M. Thomas	5.000 l.	250 l.
M. de Fauville (au den. 20)	3.000 l.	150 l.
Id. (au denier 25)	1.250 l.	50 l.
Total	157.331 l. 12 s.	6.648 l. 11 s. 4 d.

2° Pensions viagères sur [1] :

Mme de Launay	200 l.
M. de Fauville	30 l.
M. Desnos	200 l.
MM. Duclos	18 l.
M. Boudoux	100 l.
M. Duval-Gascher	350 l.
Mlle Guyet	50 l.
Mme Bouteiller	100 l.
M. de Cheffontaine	500 l.
Les Etats de Bretagne	300 l.
M. Renault	6 l.
MM. Thomas de la Raignerais	120 l.
Total	1.974 l.

(1) Payées par les familles de certaines religieuses, en exécution de leurs contrats de dot ou d'actes postérieurs, elles s'éteignent au décès de celles-ci.

3° Immeubles [1], à *Rennes* :	Prix de location.
Rue Reverdiais (d'Antrain). — Four Saint-Mamert et maison (1 locataire)	480 l.
Maison de la Belle-Image (2 locat.)	480 l.
Autre maison, à côté (1 locat.)	185 l.
Maison de la Croix-Verte (5 locat.)	210 l.
Autre maison (3 locat.)	219 l.
Chambre dans la maison des jardiniers (1 locat.)	30 l.
Petite maison, près la porte du monastère (2 locat.)	49 l.
Rue Saint-Melaine. — 13 maisons, louées de 22 à 400 l., dont 7 ont chacune un seul locataire, 4 autres 2 locataires chacune, et les 2 dernières plusieurs locataires...	2.090 l.
Près de l'église. — 2 baraques	15 l.
Total	3.758 l.
Terrains sur les fossés de la ville bordant le monastère, arrentés [2]	628 l. 7 s. 2 d.
Total des revenus	13.008 l. 18 s. 6 d.

CHARGES :

Subvention ecclésiastique	425 l. 12 s.
Au domaine royal	5 l. 17 s. 1 d.
Au Grand Bailliage de Saint-Melaine	25 l. 7 s.

(1) Toutes les maisons sont anciennes et construites principalement en terre. Les baux sont généralement de 6 ans et partent de la Saint-Jean (24 juin). Plusieurs locations sont purement verbales.

(2) « Observe ladite dame supérieure que sa communauté aurait 709 l. 6 s. 8 d. » de revenu, par les arrentements qu'elle a faits successivement, en exécution » d'arrêté du Conseil du 14 août 1736, sur les fossés de la ville bordant leur monas- » tère, dont elle est propriétaire; mais, comme plusieurs des arrenteurs soutiennent » avoir été évincés par la communauté de ville, sans indemnité suffisante, du tout » ou partie des terrains qui leur avaient été concédés à titre de rente foncière, par » l'établissement des rues de Bertrand et de la Motte-Fablet, ils refusent depuis » plusieurs années de servir les rentes, ou parties d'icelles, auxquelles ils étaient » assujettis », d'où diminution de 80 l. 19 s. 6 d. sur le revenu de la communauté. (Inventaire des off. mun.).

Aux Bénédictins de Saint-Melaine, une présentation annuelle d'un cierge de 3 l., et 18 s. en argent	8 l. 14 s.
A la fabrique de Saint-Jean	» l. 4 s. 8 d.
Au titulaire de la chapellenie de Plaisance.	60 l.
Sacristie, fondations, honoraires du chapelain, du confesseur et des prédicateurs	2.188 l.
Médecin et chirurgien	150 l.
Procureur	36 l.
Gages et capitation des domestiques	400 l.
Rente viagère à deux anciens domestiques d'un bienfaiteur de la maison, 60 l. × 2.	120 l.
Réparations	2.000 l.
Total	5.419 l. 14 s. 9 d.

DETTES ET CRÉANCES AU 6 JUILLET 1790 :

Dettes :

1° 6 années de la rente due au bailliage de Saint-Melaine	152 l. 2 s.
2° Emprunt à M. de la Villarmois, d'Avranches	1.800 l.
Total	1.952 l.

Créances :

1° Rentes :	
3 années, sur les fouages et tailles	174 l.
6 mois, sur les Etats de Bretagne	1.289 l. 2 s. 6 d.
6 mois, sur le Clergé de France	90 l. 3 s. 2 d.
3 mois, sur l'hôtel de Kergus	200 l.
2 années, sur l'hôtel de ville de Paris	1.000 l.
1 année, sur l'abbaye de Saint-Mathieu	150 l.
2 années, sur M. Dufou	700 l.
1 année, sur M. de Fauville	200 l.
Total	3.803 l. 5 s. 8 d.
2° Pensions viagères	254 l.
3° Loyers	975 l. 10 s.
4° Arrentements des fossés	955 l. 14 s. 3 d.
Total des créances	5.988 l. 9 s. 11 d.

Loyers de locataires insolvables, sortis sans payer (17 articles de 6 à 91 l.) 628 l.

II. — *Comptes :*

Sources : Registres de comptes (1644-1654 et 1745-1763. Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H³ 93 et 94).

Recette :	1650	1745	1763
1er Rôle. — Dots, remboursements, etc.	21.740 l.	8.250 l.	»
2e R. — Pensions viagères des professes	345 l.	2.180 l.	2.050 l.
3e R. — Pensions des sœurs novices et du petit habit	1.049 l. 11 s.	1.844 l. 8 s.	3.348 l. 9 s.
4e R. — Location des immeubles	378 l. 14 s. 6 d.	3.513 l. 6 s.	2.970 l. 7 s. 10 d.
5e R. — Revenus de l'enclos, des ouvrages et des aumônes	399 l.	2.392 l. 16 s.	5.388 l. 19 s.
6e R. — Rentes constituées	2.637 l. 10 s.	2.636 l. 16 s. 6 d.	3.896 l. 3 s. 2 d.
7e R. — Location des baraques	»	486 l. 4 s. 4 d.	765 l. 6 s.
Au dépôt	690 l. 11 s 10 d.	499 l. 2 s. 11 d.	»
Total	27.240 l. 7 s. 4 d.	21.802 l. 13 s. 9 d.	18.426 l. 7 s. 2 d.

La communauté reçoit en outre, pour la table, des présents qui sont énumérés à la fin des comptes annuels.

Dépense :

1er Rôle :

Subvention ecclésiastique	»	»	394 l. 13 s.
Rentes seigneuriales	60 l.	223 l. 9 s. 9 d.	26 l. 5 s.
Capitation des domestiques	»	18 l. 13 s. 4 d.	12 l. 5 s.
Aumônes à nos pauvres monastères	»	»	110 l.
Sacristie et dépenses religieuses	»	162 l.	186 l. 17 s.
Pensions rendues	»	2 l. 4 s.	56 l. 18 s.
Procureur	»	82 l.	16 l. 12 s. 6 d.
Réparations et constructions	3.290 l.	2.404 l. 18 s. 5 d.	531 l. 13 s. 6 d.
Rentes constituées	405 l. 12 s. 6 d.	»	»
Remboursements	9.578 l.	»	»
Placé à constitut sr les Grands Carmes de Rennes	»	4.000 l.	»
Divers	529 l. 10 s.	975 l. 5 s. 6 d.	»
Besoins extres de nos sœurs	»	»	596 l.
Total	13.863 l. 2 s. 6 d.	7.868 l. 12 s. 6 d.	1.931 l. 14 s.

	1650	1745	1763
	—	—	—
2e Rôle :			
Nourriture	3.197 l. 6 s. 11 d.	5.529 l. 6 s.	8.950 l. 18 s.
Habits et chaussures des sœurs	501 l. 10 s. 5 d.	496 l. 14 s.	908 l. 9 s.
Habits et chaussures des domestiques	23 l. 15 s.	28 l. 1 s.	51 l. 12 s.
Infirmerie et remèdes	251 l. 13 s. 11 d.	236 l. 14 s.	272 l. 10 s.
Aumônes	69 l. 14 s. 8 d.	85 l. 10 s.	151 l. 10 s.
Sacristie	659 l. 6 s. 3 d.	1.131 l. 6 s.	1.227 l. 4 s.
Réparations des maisons du dehors	avec l'article suivant.	443 l. 13 s.	950 l. 3 s.
Divers	3.227 l. 3 s. 5 d.	3.114 l. 9 s.	3.982 l. 7 s. 2 d.
Total	7.930 l. 10 s. 7 d.	11.065 l. 13 s.	16.494 l. 13 s. 2 d.
Total de la dépense	21.793 l. 13 s. 1 d.	18.934 l. 5 s. 6 d.	18.426 l. 7 s. 2 d.

VISITANDINES DU COLOMBIER DE RENNES [1]

Sources : Déclarations de la supérieure (11 mars 1790). — Inventaire des commissaires municipaux (10-12 mai 1790. Ibid., 1 Q 300).

PERSONNEL :

Dames de chœur (28). — *Supérieure :* Marie-Anne Hay de Bonteville (Sœur Thérèse-Amélie, 55 ans). — *Assistante :* Marie-Françoise Eon de Carman (S. Marie de Chantal, 42 ans). — *Conseillères :* Jeanne-Angélique Voisin (S. Marie-Hippolyte, 84 ans); Pauline-Pélagie de Cornulier (S. Marie-Constance, 49 ans). — *Economes :* Bonne-Julie de la Bourdonnaye (S. Madeleine-Thérèse, 57 ans); Perrine-Corentine de Carné (S. Marie-Sidonie, 38 ans). — *Portières et Tourières :* Michelle-Angélique Gentil de l'Etinais (?) (S. Marie de Sales, 69 ans); Catherine-Françoise Lohier (S. Marie-Elisabeth, 63 ans); Elisabeth-Julienne Letellier (S. Marie-Claire, 43 ans); Pélagie-Françoise Richelot (S. Thérèse-Pélagie, 39 ans). — *Dépensière :* Thérèse-Marie du Rumain (S. Marie-Stanislas, 25 ans). — *Sacristines :* Marie-Céleste de Rosnyvinen (S. Céleste-Eugénie, 63 ans); Marie-Anne-Charlotte Stuart de Champeaux (S. Thérèse de Chantal, 37 ans). — *Infirmières :* Renée-Françoise Dacosta (S. Jeanne-Françoise, 55 ans, et *directrice des ouvrages*); Marie-Cécile Lemar-

(1) Etablies en 1641. L'ancien couvent existe encore en partie à l'intérieur de la caserne du Colombier. Il avait été estimé, en 1792, 36.850 l. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 156, et II, 248

chand de l'Epinay (S. Marie-Cécile, 40 ans) ; Marie-Anne Nicole du Mesnil (S. Anne-Sophie, 34 ans, et *robière*). — *Pharmacienne :* Perrine-Françoise du Cosquer (S. Marie-Dosithée, 31 ans). — *Lingère :* Félicité d'Andigné (S. Marie-Fidèle, 54 ans). — *Robière :* Jeanne-Marie Pervinquière (S. Marie-Angélique, 36 ans). — *Maîtresses du pensionnat :* Rose-Mélanie Hervagault (S. Mélanie, 68 ans) ; Anne-Elisabeth Lemarchand de l'Epinay (S. Marie-Thérèse, 34 ans) ; Anne-Françoise Duparc (S. Claire-Félicité, 31 ans) ; Pauline-Olympe Meslé de Grandclos (S. Claire-Amélie, 27 ans) ; Anne-Françoise Jugan (S. Marie-Xavier, 25 ans). — *Sans fonctions indiquées :* Suzanne Goury (S. Suzanne, 85 ans) ; Marie-Victoire de la Choue (?) (S. Marie-Victoire, 71 ans).

Novices : Françoise des Brulais (S. Constance-Angélique, 27 ans) ; Louise Baymé (S. Marie-Louise, 24 ans) ; Marie-Charlotte Taslé (S. Marie-Pauline, 21 ans).

Postulante : Marie-Joseph du Chesnai (19 ans).

Sœurs converses (7). — Jeanne Jourdan (S. Julienne-Marie, 78 ans) ; Marguerite Touché (S. Marie-Marguerite, 56 ans) ; Anne-Marie Beré (S. Marie-Marthe, 72 ans) ; Jeanne Châtel (S. Jeanne-Emmanuel, 56 ans) ; Perrine Briand (S. Marie-Françoise, 32 ans).

Postulantes converses : Jeanne Guillard (23 ans) ; Anne Briette (?) (20 ans).

Sœurs tourières (4). — Julienne Fonclair (S. Marie-Augustine, 56 ans) ; Gillette Chabot (S. Thérèse, 50 ans) ; Marie-Anne Guignard (S. Marie-Anne, 46 ans) ; Perrine-Renée Guinegault (?) (S. Marie-Joseph, 32 ans).

Jeanne-Marie Pervinquière et Marie Béré ne savent signer.

ARGENTERIE :

2 ostensoirs, un ciboire, 4 calices, 3 paires de burettes, une lampe, 2 crucifix, un encensoir, 6 petits flambeaux.

Une cuiller pour chaque religieuse, 12 couverts, 8 cuillers à café, une cuiller à sucre.

REVENUS :

1° Rentes sur :	Principal.	Revenu.
Les Etats de Bretagne.....	45.200 l.	1.030 l.
Le Clergé de France.....	8.000 l.	320 l.
Les Grandes Ursulines de Rennes	6.000 l.	300 l.
Les Dames Budes.....	8.000 l.	400 l.
Les Dames de l'Union chrétienne de Brest.....	13.762 l. 10 s.	275 l. 5 s.

	Principal.	Revenu.
M. Duplessix de la Haye.....	2.000 l.	40 l.
M. et M^me^ Héribelle de Tréguier.	2.400 l.	120 l.
M. Ledain du Cosquer, recteur d'Amanlis.....	1.200 l.	120 l.
Totaux.....	76.562 l. 10 s.	2.545 l. 5 s.

2° Immeubles. — I. *A Rennes :*

Grande maison et petit jardin de la Vayrie.....	170 l.
Petite maison et grand jardin de la Vayrie.....	300 l.
Petite maison et jardin, près le couvent.....	120 l.
Pré André (rue de la Madeleine).....	18 l.
Maison et jardin, à l'orient de la rue de la Madeleine.....	430 l.
Jardin du Pavillon (13 c. 1/2), rue de la Madeleine.....	30 l.
Les 3 maisons du Lion d'Or, rue de la Madeleine.....	460 l.
Pièce du Ronceray (1 jl. 9 c.), affermée à la municipalité.....	70 l.

II. A la campagne :

En Melesse. — Métairie et moulin de la Touche-Allard (bât., 50 c.; jardins, 74 c. 1/2; lab., 51 jx. 62 c.; prés, 7 jx. 14 c.; étang, 4 jx. 40 c.)	1.200 l.
En Moigné et Le Rheu. — Métairie de la Biétais (17 jx. 59 c.).....	240 l.
En Montreuil-le-Gast. — Métairie des Champs-Choirins.....	450 l.
Métairie de la Porte Saint-Amand.....	700 l.
Métairie de Gorzé.....	800 l.
Métairie de la Touche Saint-Amand.....	900 l.
Métairie et moulin de la Jaudière.....	1.100 l.
En Plénée-Jugon (évêché de Saint-Brieuc). — Métairie du Rocher-Bertaud.....	300 l.
Total.....	7.288 l.

3° Pensions régulières et séculières à :	
Mlles de Carné	300 l.
Mme du Lattay	100 l.
Mme Pervinquière	300 l.
Mme Eon de Carman	250 l.
Mme ?	100 l.
Mme de la Choue	150 l.
Total	1.200 l.
4° Pensions casuelles	3.386 l.
Total des revenus	14.419 l. (1)

CHARGES :

Décimes et capitation des domestiques	420 l. 2 s. 6 d.
Fouages, tailles et rentes seigneuriales	160 l.
Droit de rachat, évalué au trentième	52 l. 14 s. 5 d.
Indemnité à Hédé	65 l. 10 s. 7 d.
Indemnité à La Mézière	148 l.
Taillon de mars pour la paroisse de Toussaints	21 l.
Rentes dues par la maison	160 l.
A l'Hôpital, pour l'arrentement de la pièce de la Vayrie	75 l.
Acquit des fondations et frais du culte	950 l.
Honoraires du confesseur, du médecin, du chirurgien et de l'homme d'affaires	850 l.
Réparations	1.350 l.
Total des charges	4.252 l. 7 s. 6 d.

COMPTES DE 1789

(Inventaire des commissaires municipaux).

Recette : 27.005 l. 8 s. 6 d. Dépense : 27.001 l. 6 s. 8 d.

(1) « La supérieure nous a observé qu'il y avait de plus une rente de 20 l., mais » qui depuis longtemps n'avait été payée et qui était inexigible par l'insolvabilité » du débiteur. » (Inventaire des off. mun.).

CURES, FABRIQUES, FONDATIONS, PRIEURÉS, ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION ET D'ASSISTANCE

PAR VILLE OU PAROISSE

VILLE DE RENNES

(4.984 hectares, 42.600 hab.) (1)

PAROISSES

I. — PAROISSE SAINT-AUBIN

Sources générales : Notes sans signature sur les revenus et charges de la cure et de la chapelle de la prison (1790). — Deux états des revenus de la fabrique (l'un, signé des trésoriers, du 1er juillet 1791, Arch. dép. d'I.-et-V., G 222; l'autre, sans signature, de 1792 ou 93, Ibid., série Q). — Comptes de la fabrique (1er mars 1781-1er mars 1790, Ibid., G 222).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Baptiste Bienvenue.

Revenus :

Presbytère et jardin (2 c. 12 p.).....	?
La moitié des dîmes de la paroisse, exploitées par le recteur, évaluées à.....	600 l. (2)
Rente sur le domaine du Roi.....	48 l.
Rente sur une maison appartenant à la fabrique	12 l.
Total.....	660 l.

(1) D'après Ogée. *Dictionnaire de Bretagne*, II, 445. *La Population du Royaume en 1787* donne 32.021 hab. seulement, d'après le mouvement des naissances. La statistique de 1793 attribue 4.034 hab. à la partie rurale de la commune.

(2) Les dîmes du recteur auraient produit net, en 1790, d'après son compte, 948 l. 13 s.

CHARGES :

Décimes	42 l.
Pension du vicaire	350 l.
Rentes féodales	1 l. 5 s.
A l'aumônier des prisons	48 l.
Au général, par abonnement, pour les grosses réparations du presbytère	40 l.
Réparations du chanceau et réparations locatives du presbytère	36 l.
Messes des dimanches et fêtes	86 l. 5 s.
Total	603 l. 10 s.

Un vicaire (Chevet), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — REVENUS :

1° Rentes foncières sur :

Les maisons : de la Tête-Noire, rue St-Michel.	50 l.
de l'Image Saint-Julien, ibid	30 l.
du Flacon, ibid	4 l.
de l'Image Saint-Michel, ibid	» l. 3 s.
du Mouton-Blanc, contour Saint-Aubin	» l. 18 s.
Une maison, boulevard Saint-Michel	15 l.
Une maison, rue aux Foulons	35 l.
La maison du Jeu de Paume	50 l.
La terre de la Corbière, en *Saint-Aubin-d'Aubigné*	64 l.
La terre de la Bretêche, en *Saint-Grégoire*	60 l.
Total	309 l. 1 s.

2° Rentes constituées sur :	Principal.	Revenu.
Les Etats de Bretagne (3 art. au denier 50)	16.500 l.	298 l. 18 s.
Id. (1 art. au denier 20)	1.200 l.	59 l. 18 s.
La communauté des procureurs au Présidial	3.000 l.	120 l.
M. de la Freslonnière	2.000 l.	100 l.
Totaux	22.700 l.	578 l. 16 s.

3° Immeubles :

A Rennes. — Grande Maison, place Sainte-Anne (15 locat.)	1.689 l.
Ecurie et cellier, dans la cour de ladite maison (2 locat.)	93 l.
Autre maison, contour Saint-Aubin (3 locat.)	250 l.
Id. (2 locat.)	186 l.
Maison des Chantres, ibid.; 6 logements occupés par 5 officiers de l'église et le sacriste	Mémoire [1]
En Melesse. — Pré Carré (35 à 40 c.), affermé	28 l.
Total	2.246 l.
4° Du recteur, par abonnement, pour réparations	40 l.
5° Loyer des chaises	515 l.
Total des revenus fixes	3.688 l. 17 s.

Charges (d'après les comptes de 1781 à 1789) :

Décimes	12 l.
Rentes féodales à l'abbaye de St-Melaine.	6 l. 15 s.
Au bureau des pauvres	327 l. 13 s. 6 d.
A l'aumônier des prisons pour fondation.	52 l.
Service de la confrérie des Agonisants	354 l.
Gages de l'organiste	252 l. 10 s.
Entretien de l'orgue, par abonnement	24 l.
Gages du bedeau	204 l.
Total des charges fixes	1.232 l. 18 s. 6 d.

(1) Affermés 258 l. en 1792

Revenus et charges casuels (Extraits des comptes de la fabrique) :

	1er mars 1781 — 1er mars 1782			1er mars 1782 — 1er mars 1783			1er mars 1783 — 1er mars 1784			1er mars 1784 — 1er mars 1785			1er mars 1785 — 1er mars 1786			1er mars 1786 — 1er mars 1787			1er mars 1787 — 1er mars 1788			1er mars 1789 — 1er mars 1790		
Charge :	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Excédent du dernier compte.	74	6		91	6	4	463	10	9	31	19	4	960	17	4	1.115			86	10	9	366	15	11
Quêtes	184	10	3	158	15	3	176	12	3	178	12		187	19	6	212	6		185	10	6	141	5	
Droits de fabrique	1.051	9		1.052	15		604	14		1.308	9	6	796	4		991	16		681	1		606	18	
Total	5.704	4	3	4.980	3	7	4.717	19	3	5.015	»	1	5.657	19	10	11.166	10	8 (1)	4.240	7	3	4.740	7	1
Décharge :																								
Honoraires du sacriste et des officiers	1.832	11	2	1.970	16	2	1.941	8	3	1.846	8		1.859	8	3	1.900	13		1.988	12	6	?		
Prédicateurs	204			165			252			171			190			90			150			?		
Total	5.704	4	3	4.516	12	10	4.686			4.090	5	9	4.542	19	10	11.080			4.142	9	10	4.154	10	

(1) En 1786, les Bénédictins remboursèrent à la fabrique un capital de 5.105 l. qui fut employé à l'achat de rentes sur les Etats de Bretagne.

III. *Chapelle de la Prison.* — Aumônier, M. Martin.

Revenus :

Logement, fourni par le Roi, estim.	120 l.
Rente sur le domaine du Roi, pour assister les prisonniers	75 l.
Rente sur le domaine du Roi, payée par l'intermédiaire du recteur de Saint-Aubin	48 l.
Fondations pour messes	312 l.
Total	655 l.

IV. *Pauvres.* — Voir *Fabrique*. L'enquête de 1770 porte le produit des fondations en faveur des pauvres à 310 l., et celle de 1774 à 363 l.

II. — PAROISSE SAINT-ÉTIENNE

(7.000 hab., d'après le recteur).

Sources générales : Etat des revenus de la fabrique en 1793 (Arch. dép. d'I.-et-V., série Q). — Comptes annuels de la fabrique (1755-1791. Ibid., G 524).

I. *Cure.* — Recteur, Joseph-Eléonore de Forsanz du Houx, seigneur de Lesneven (Déclaration, 1790).

Revenus :

Presbytère et jardin	?
Toutes les dîmes de la paroisse, directement exploitées et évaluées de	1.800 à 2.000 l.
Rente foncière	19 l. 12 s. 6 d.
Casuel	de 300 à 400 l.

Charges :

Décimes	60 l.
Pension de 2 vicaires	700 l.
Au général, par abonnement, pour les grosses réparations du presbytère	45 l.

Réparations et aumônes (de 2.000 à 3.000 pauvres)..... ?

Deux vicaires (Loisance et ?), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

1° Rentes foncières sur :

Les Augustins (3 articles).....	195 l. 10 s.
Les Sœurs de la Sagesse.....	30 l.
Le Chapitre de Rennes.....	» l. 6 s.
Le général de Toussaints.....	» l. 3 s.
La confrérie de Saint-Etienne.....	10 l.
Divers particuliers (22 articles).....	590 l.
Total.....	825 l. 19 s.

2° Rentes constituées sur :

Les Etats de Bretagne (2 articles).....	114 l.
Le Clergé de France.....	180 l.
La d[lle] Tanguy.....	50 l.
Total.....	344 l.

3° Immeubles :

6 petites maisons et 3 jardins, rue Basse (7 loc.)	308 l.
Maison des chantres, avec jardin, ibid., occupée par les officiers de l'église.....	Mémoire (1)
4° Du recteur, pour réparations.....	45 l.
Total des revenus fixes.....	1.422 l. 19 s.

Charges :

Décimes	24 l. 12 s.
Rentes seigneuriales au chapitre et à l'évêché, environ	1 l.
Rente viagère à Julienne Liout, veuve Saint-Jean	60 l.
Pain des pauvres	279 l. 18 s.

(1) Occupée en 1792 par Jacques Biard, prêtre, à titre gratuit, et 3 autres locat. qui payaient en tout 303 l.

Honoraires du sacriste	146 l. 15 s.
Au lecteur de la Passion	15 l.
Collations des prédicateurs	40 l.
Au 1er bedeau pour gages, port de bannière et chevauchée due à la cathédrale	41 l. 2 s.
Aux deux autres bedeaux	39 l. 10 s.
Aux choristes	24 l.
Total des charges fixes	671 l. 17 s.

Revenus et charges casuels. — Les comptes n'étant pas établis suivant des règles constantes, on ne peut comparer ni leurs données ni leurs résultats d'une année à l'autre. Lorsque toutes les dépenses et toutes les recettes y sont intégralement détaillées, les budgets de la seconde moitié du XVIIIe siècle varient, en recettes, de 3.000 l. à 4.500 l., et, en dépenses, de 2.500 l. à 4.000 l. Il n'est jamais compté des excédents d'un compte dans le suivant.

Droits de fabrique. — Il arrive fréquemment que les trésoriers n'en portent en recette que le produit net, déduction faite des honoraires et des frais du sacriste. Dans ce cas, cet article va de 12 à 1.400 l.; sinon il dépasse généralement 1.500 l.

Quêtes. — Le produit des quêtes atteint parfois près de 400 l.; il ne descend jamais au-dessous de 125 l.

Honoraires des prêtres de la paroisse pour messes et services. — De 1.036 l. 14 s. en 1755, cette dépense ne varie guère pendant une dizaine d'années; en 1770, elle s'élève à 1.106 l. 19 s., et, dans les 10 années qui précèdent la Révolution, aux environs de 1.125 l. Les comptes de 1787 et de 1788 portent d'autre part une dépense, le premier de 600 l. pour 1.000 messes, le second de 577 l. 4 s. pour 962 messes, dont nous n'avons pu découvrir l'origine.

Pain des pauvres. — Nous avons compté cet objet parmi les dépenses fixes; le général y consacre en effet un crédit annuel à peu près constant, qu'il paraît vouloir élever au taux normal de 279 l. 18 s. à partir de 1787; de 1755 à 1785, il l'a ordinairement maintenu à 160 ou 165 l.; toutefois, il lui est arrivé de l'abaisser à 140 l. en 1770, 71, 72 et 73, et à 120 l. en 1774, et même de le supprimer en 1756, 57, 58. 60 et 75. Parfois, en revanche, il ajouta au crédit principal quelques aumônes supplémentaires, toujours en pain, allant de 2 l. 10 s. jusqu'à 60 l.; en 1786, enfin, année de grande disette, il dépensa exceptionnellement 2.444 l. 6 s. pour le pain des pauvres.

III. *Chapellenie de Saint-Etienne ou des Moisan.* — Titul., Serrant, prêtre et chantre de Saint-Etienne (Déclaration, 4 mars 1790).

Revenus :

Maison et jardin, rue Basse, affermés..... 73 l. (1)

Charges :

Une messe tous les vendredis.

IV. *Chapellenie de Saint-Julien.* — Titul., Gorre (Déclaration, 24 janvier 1790).

Revenus :

Maison, rue du Griffon, affermée.....	160 l.
Jardin, rue Basse, affermé.....	130 l.
Total.....	290 l.

Charges :

Décimes	18 l.
Réparations	15 l.
Deux messes par semaine	78 l.
Total.....	111 l.

V. *Chapellenie du château de Bréquigny.* — Titul., du Rocher (Déclaration, 1er avril 1790).

Revenus :

Rente payée par M. de Morand..... 300 l.
Logement au château, chauffage et légumes.

Charges :

4 messes par semaine, entretenir la lampe, faire blanchir le linge et fournir la cire, le pain et le vin.

VI. *Pauvres.* — Voir *Fabrique*. D'après l'enquête de 1770, les fondations en faveur des pauvres auraient, à cette époque, formé un revenu fixe de 162 l.

VII. *Prieuré de Saint-Cyr* (2).

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Revenus au XVIIe et au XVIIIe siècle.

(1) Le loyer était de 84 l. en 1792, quand l'immeuble fut vendu nationalement.

(2) Dépendait primitivement de l'abbaye de Saint-Julien de Tours (Voir Guillotin de Corson, *Pouille*, II, 584).

I. — *En 1790.* — Titul., Alexandre-Basile Rozy, chanoine, pénitencier, official et vicaire général de Saint-Malo (Déclaration, 16 décembre 1789).

Revenus :

Métairie de Saint-Cyr (bât. et verger, 54 c.; lab., 49 jx. 6 c.; prés, 19 jx. 47 c.; revenu évalué, par un pr.-v. estimatif de 1790, à 1.660 l.).

Deux petits bailliages (dans le fbg. l'Evêque, à *Rennes*, et à Launay-Denieul, en *Pacé*).

Droits d'indemnité sur les enclos des Calvairiennes de Saint-Cyr et des Filles de la Sagesse.

Le tout affermé à Pierre Bastard, sans aucun pot de vin..... 2.800 l. (1)

Charges :

Décimes ..... 400 l.
Réparations ..... ?

II. — *Revenus au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle :*

D'après la note de 1786 (voir note 1), les revenus du prieuré, affermés 1.200 l. en 1651, auraient rapporté 1.486 l. vers le milieu du XVIII^e^ siècle (dont 200 l. environ de lods et ventes), et la direction des économats les aurait évalués, sur les lieux, à plus de 6.000 l., en 1786. Ces chiffres ne correspondent nullement aux données des deux baux généraux que nous possédons; l'un, de 1728, afferme 600 l. tous les fruits temporel du prieuré, à charge pour le premier de payer les décimes ordinaires jusqu'à concurrence de 85 l. 14 s. 6 d.; l'autre, de 1736, porte le fermage à 700 l., sans imposer au preneur aucune charge nouvelle.

(1) Une note anonyme, postérieure à 1786 (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H^3^ 3), évalue, d'autre part, à 200 l. le produit des lods et ventes. La même note mentionne encore un droit de pêche dans la Vilaine et l'Ille, depuis le moulin du Comte jusqu'aux ponts du faubourg l'Evêque, et rappelle, d'après une déclaration de 1680, les anciens droits féodaux du prieur (« juridiction seigneuriale qui, de temps immémorial, s'exerçait dans la salle basse du Présidial de Rennes, avec droit d'aubaine et succession de bâtards, four à ban, pressoir banal, bouteillage, étalonnage, cep et collier, justice patibulaire à deux piliers »). Rappelons, enfin, que les Calvairiennes de Saint-Cyr devaient au prieur 110 l. 12 s. chaque année, pour 2, 3 ou 4 messes par semaine, suivant les fêtes, dans l'ancienne chapelle priorale cédée à leur couvent. (Voir leur déclaration.)

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 627 et sq. :

VIII. *Chapellenie de la Sainte-Trinité de Malifeu.* — Fondée en 1682 de 45 l. de rente, pour 75 messes par an, le dimanche et certains jours de fête.

IX. *Chapellenie de la Motte-au-Chancelier.* — Fondée en 1682 de 60 l. de rente, pour messe, fêtes et dimanches.

III. — PAROISSE SAINT-GERMAIN

Sources générales : Inventaire des officiers du district (13 mai 1791. Arch. dép. d'I.-et-V., série Q). — Etat des revenus de la fabrique en 1793 (Ibid., série Q). — Comptes de la fabrique (1756-89. Ibid., G 529) — Règlement des chaises (Ibid., G 530).

1. *Cure.* — Recteur, François-Alexis Després (Déclaration, 9 avril 1790).

Revenus [1] :

Presbytère, avec jardin	?
Maison de l'ancien presbytère, rue de Corbin, affermée	300 l.
Casuel, au plus	1.200 l.
Total	1.500 l.

Charges :

Décimes	24 l.
Pension de 3 vicaires	1.050 l.
Réparations de l'ancien presbytère et loyer du presbytère	160 l.
Domestique ...	200 l.
Total	1.434 l.

(1) « Le bénéfice n'a ni dîme, ni pension. Tout le produit, à l'exception d'une » maison nommée l'ancien presbytère, dont le général veut bien laisser au curé » la jouissance et dont il retire 300 l., consiste dans le casuel. »

Trois vicaires (Caron, René Breteau de la Guéretterie, 29 ans, et Lanoë), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

1° Rentes foncières (11 articles).....	778 l. 19 s. 6 d.
2° Rentes sur :	
La confrérie du Saint-Sacrement.....	10 l.
La frairie Blanche.....	6 l.
Total.....	16 l.
3° Immeubles :	
Maison, rue Dauphine (7 locat.)	2.000 l.
Maison, Vau Saint-Germain (5 locat.).....	1.081 l.
Maison, rue du Pont-St-Germain (3 locat.)	633 l.
Autre maison, ibid., en face de la précédente (2 locat.).....	443 l.
Maison des Chantres, rue de Corbin, occupée par les officiers de l'église et un locat. (« appartement du dernier escabeau ») qui paie.....	60 l. (1)
2 échoppes (2 locat.).....	15 l.
Du recteur, pour loyer du presbytère.....	60 l.
Total.....	4.332 l.
4° Revenus particuliers de la confrérie du Saint-Esprit :	
Rentes foncières (4 articles).....	20 l. 12 s. 6 d.
5° Revenus particuliers de la confrérie de Saint-Laurent :	
Rente sur les Etats de Bretagne.....	36 l.
Rentes foncières (2 articles).....	30 l. 18 s.
Total.....	66 l. 18 s.
Total des revenus fixes.....	5.214 l. 10 s.

(1) Occupée en 1792 par 4 locat., payant ensemble 218 l.

CHARGES :

Décimes	22 l. 14 s.
Chevauchées à la Mi-Carême et à la Saint-Pierre	1 l. 15 s.
Rente au domaine du Roi	8 l. 9 s. 3 d.
Rentes constituées (4 art.)	485 l.
Rentes viagères (2 art.)	320 l.
Rente foncière à la fabrique de St-Sauveur.	62 l. 10 s.
A l'abbé Buchet, pour le service d'une fondation	100 l.
Gratifications aux vicaires	36 l.
Prédicateurs	135 l.
A un prêtre étranger, pour station de carême	100 l.
Lampe de la chapelle Sainte-Anne, au moins	6 l.
Organiste	300 l.
Bedeaux	300 l.
Total	1.877 l. 18 s. 3 d.

ARGENTERIE DE LA FABRIQUE ET DES 2 CONFRÉRIES. — Un soleil doré, 3 ciboires, 2 calices de vermeil avec leurs patènes, 4 autres calices avec leurs patènes, une custode dorée en dedans avec son croissant, 6 burettes et 2 plateaux, 2 encensoirs avec une cuiller et une navette, 2 bénitiers et un goupillon, 3 ampoules, une chapelle avec ses ampoules, coquilles et salières, 4 vases d'argent à pied de bois, 8 tasses, 4 chandeliers à patron, 8 autres chandeliers, une croix avec le Christ d'un côté et Saint Germain de l'autre (le fleuron supérieur en est détaché), le bâton de la dite croix revêtu d'argent ciselé ; une croix d'argent « amé », une grande lampe, une moyenne croix « avec un Christ resoudé » (Inventaire des officiers du district, 13 mai 1791 ; on y mentionne les articles vendus en 1790).

EXTRAITS DES COMPTES :

	1784	1785	1786	1787	1788	1789
RECETTES :	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
Excédent du compte précédent	»	755 7 (1)	1.238 5 9	2.570	1.861 17	3.397 3
Confrérie du Saint-Esprit (rentes et quêtes)	21 10 6	20 12 6	20 12 6	29 11 6	29 18	28 16
— de Saint-Laurent —	66 16	72 16	66 16	66 16	66 16	66 16
Excédent du compte du sacriste (2)	»	1.011 2	193	673 9	679 18	435 12
Chaises (3)	1.159	1.159	1.159	»	1.600	»
Quêtes	15	61 » 6	8	24 9 11	24 14	»
TOTAL	5.911 6	7.841 17 6	7.850 9 9	8.145 5 11	9.260 3 9	8.842 8 6
DÉPENSES :						
Honoraires au clergé de la paroisse	2.176 16	2.176 16	2.176 16	2.176 16	2.189 17	2.304 18 1
Bedeaux (gages et frais)	321	326 5	358 15	351 10	412 3	516 10
TOTAL	6.219 19 3	6.603 11 9	5.280 9 9	6.283 8 2	5.862 8 9	9.171 9 10 (4)

(1) C'est l'excédent du compte de 1783, celui de 1784 s'étant soldé par un déficit de 308 l. 13 s. 3 d., porté en dépense en 1785.

(2) Le sacriste reçoit toutes les sommes payées par les fidèles pour enterrements, droits de terre, mariages, services, etc...; il acquitte les honoraires de certaines messes de fondation, les dépenses ordinaires de la sacristie et parfois certaines dépenses pour nettoyage et entretien de l'église; il retient en outre 266 l. 12 s. pour ses propres droits, honoraires et gages. Le produit net de la sacristie est fort variable; depuis 1755 il n'a jamais dépassé 700 l.; la somme de 1.011 l. 2 s. portée au compte de 1785 représente le produit de 1784 et 1785.

(3) Jusqu'en 1769, l'église était meublée de bancs qui, depuis 1755, valaient à la fabrique un revenu annuel de 400 à 525 l. En 1769, les bancs furent remplacés par des chaises et il fut fait un règlement qui fixait le loyer de chacune à 2 liards les dimanches ordinaires et à un sou les jours de grande fête et de sermon; il était interdit de les louer à l'année; l'art. 5 disait qu'il n'en serait fait aucune « à genouillère » et qu'il ne serait permis à personne d'en placer de particulières « quelque loyer qu'on offrit de la place »; on n'en pourrait faire retenir aucune; elles « seront à la disposition des personnes qui se présenteront les premières pour les occuper, sans égard ni préférence »; les jours ouvriers l'usage en devait être gratuit, ainsi que les dimanches et jours de fête avant 9 h. du matin, le général invitant seulement les fidèles à le récompenser de cette faveur inusitée (ailleurs on percevait ordinairement un liard), par de libres offrandes. Le produit des chaises dépassa celui des bancs et approcha, dès le début, de 600 l. par an, et le prix du bail s'éleva rapidement à plus de 1.000 l.; nous ne savons, en l'absence des comptes de 1775 à 1782, quelle en fut la progression; en 1783 il était déjà de 1.159 l.

(4) L'élévation de la dépense en 1789 s'explique en partie par le paiement d'une somme de 576 l. 13 s., pour solde de celle de 626 l., contribution du général de Saint-Germain pour l'acquit des dettes communes des paroisses de Rennes.

III. *Chapellenie de Sainte-Anne*, « dont la ville de Rennes est propriétaire et patron ». — Titul., N.-A.-J. Collet (Déclaration, 1er mars 1790).

Revenus :

Maison, place Sainte-Anne (4 locataires, dont un pour une écurie)	336 l.

Charges :

Décimes	43 l.
Rentes féodales à l'abbaye de Saint-Melaine	1 l.
Réparations locatives	10 l.
Total	54 l.

Argenterie. — Un calice (2 marcs 2 onces) et 2 flambeaux (4 marcs).

IV. *Chapellenie de Saint-Sébastien.* — Titul., J.-F. Sacquet, recteur de Saint-Martin de Rennes (Déclaration, 3 mars 1790).

Revenus :

Maison, rue des Dames, affermée	450 l.

Charges :

Décimes	48 l. 16 s.
Une messe chaque semaine	39 l.
Réparations	?

V. *Chapellenie du Petit-Cordel.* — Titul., Hérambourg de la Rivière, vicaire de N.-D. de Vitré (Déclaration, 28 février 1790).

Revenus :

Mauvaises maisons et jardins, à Saint-Laurent, affermés	220 l.

Charges :

Décimes	8 l.
A l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes	12 l.

60 messes par an.

IV. — PAROISSE SAINT-HÉLIER

(1.800 hab., d'après le recteur).

Sources générales : Etat des biens de la fabrique et baux (Arch. dép. d'I.-et-V., G 535). — Etat des revenus de la fabrique en 1793 (Ibid., série Q).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre-Bénit Touchet (Déclaration, 6 avril 1790).

Revenus :

Presbytère et jardin (30 c.), estim.	60 l.
Pension, par les décimateurs	700 l.
Total	760 l.

Charges :

Décimes	12 l.
Au général, par abonnement, pour les grosses réparations	40 l.
Total	52 l.

Un vicaire (Massiot), pensionné par les décimateurs.

II. *Fabrique.* — Revenus :

1° Rentes constituées sur :

Les Carmélites de Ploërmel	100 l.
Gabriel Lucas	30 l.
Total	130 l.

2° Rentes foncières (10 articles)	95 l. 16 s. 6 d

3° Immeubles, en *Rennes :*	Fermes.
Maison et verger de la Guillois	150 l. (1)
Pré Gras	105 l.
Pièces : des Tertres	81 l. 2 s. (2)
de la Loge aux Moines	60 l.

(1) Bail de 1783, 89 l.; de 1777, 104 l.; de 1770, 80 l.; de 1754, 72 l.
(2) Bail de 1777, 41 l.; de 1770, 40 l.; de 1762, 33 l.

de l'Aumelette	40 l. 1 s. (1)
de Belleville	29 l. 15 s. (2)
Boilard	36 l. (3)
de Riaval ou de l'Église	55 l. (4)
Total	556 l. 18 s.
Total des revenus (5)	782 l. 14 s. 6 d.

III. *Chapellenie des Hautes-Ormes.* — Appartenant à M. Desrieux de la Ville-Aubert, conseiller au Présidial; titul., Serrant, prêtre et chantre de Saint-Etienne (Déclaration, 11 mars 1790).

Revenus :

Rente payée par le propriétaire..... 84 l.

Charges :

Messe les dimanches et fêtes non prohibées.

IV. *Pauvres* (D'après les enquêtes de 1770 et de 1774) :

Rente fondée ..... 9 l.

V. — PAROISSE SAINT-JEAN

Sources générales : Comptes (1754-89) et Rôles rentiers (1761-65-74-88) de la fabrique (Arch. dép. d'I.-et-V., G 337). — Inventaires (1769 et 1791. Ibid., G 337 et 338). — Etat des revenus de la fabrique en 1793 (Ibid., série Q)

I. *Cure.* — Recteur, Pierre Quéru de la Coste (Déclaration, 5 février 1790).

(1) Bail de 1785, 31 l. 10 s.; de 1758, avec la Loge aux Moines, 66 l.; de 1752, id., 63 l.

(2) Bail de 1783 et de 1777, 21 l. 6 s.; de 1771, 18 l. 19 s.

(3) Bail de 1779, 27 l.; de 1760, 24 l.; de 1751, 23 l. 10 s.

(4) Bail de 1770, 43 l.; de 1760 et de 1751, 40 l.

(5) Il faudrait ajouter, sans doute, le revenu des chaises et bancs de l'église; la location en était affermée, par bail de 1755, 77 l. et, par bail de 1760, 103 l. 40 s.

Revenus :

Pension, par l'évêque de Rennes	700 l.
Pour le service des fondations de la paroisse, part d'honoraires	188 l. 7 s.
Casuel	300 l.
Total	1.188 l. 7 s.

Charges :

Décimes	12 l.
Au général, par abonnement, pour les grosses réparations du presbytère	30 l.
Total	42 l.

Un vicaire (Desrieux), pensionné par l'évêque de Rennes.

II. *Fabrique.* — Revenus :

1° Rentes constituées sur :

Les Etats de Bretagne (3 articles)	290 l.
L'Hôtel de Ville de Paris	58 l. 8 s.
Les Bénédictins de Rennes	250 l.
La communauté des Tailleurs de Rennes	32 l. 6 s. 6 d.
La communauté des Perruquiers de Rennes.	46 l.
Les héritiers de Pierre Barré	15 l.
Total	691 l. 14 s. 6 d.
2° Rentes foncières (9 articles)	210 l. 15 s. 6 d.
3° Du recteur, pour réparations	30 l.
Des 3 titul. de la prestimonie de Goussaut et du titul. de la prestimonie de Viel, pour réparations, chacun 10 l., soit	40 l.
Total	70 l.
4° Location de 4 bancs	9 l.
Total des revenus fixes	981 l. 9 s. 6 d.

Les chaises de l'église sont la propriété du bedeau qui les fournit et en perçoit et conserve tout le produit: le général ne lui paie point de gages.

CHARGES :

Décimes de la fabrique	10 l.
Décimes de la prestimonie de Goussaut	4 l.
Décimes de la prestimonie de Viel	2 l. 10 s.
Honoraires du clergé de la paroisse, pour l'acquit des fondations	1.016 l. 17 s.
A l'officier pourvu de la prestimonie de Henry Provot	12 l.
Gages des deux premiers choristes, 8 l. chacun, soit	16 l.
Acquit d'une fondation en faveur des pauvres.	5 l.
Total	1.066 l. 7 s.

Sommes obligatoirement réservées à des objets particuliers :

Pour l'entretien de la lampe	40 l.
Pour les réparations du presbytère et de l'église	105 l.
Pour les réparations des prestimonies du Viel et de Goussaut	40 l.
Total	185 l.

REVENUS CASUELS :

	1760	1770	1774	1777
	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
Quêtes	160 5 9	183 5 4	126 11 7	110
Droits de fabrique	759 5	?	637 7	673 4

	1778	1779	1786	1787
	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
Quêtes	338 10 10	176 1 9	144 5	142 19 9
Droits de fabrique	638 17	706 11	1.060 17	769 12

Les comptes que nous possédons ont toujours été soldés par un excédent. De 1761 à 1788, le produit des rentes appartenant à la fabrique s'est accru de 77 l. 9 s. 6 d. (802 l. 10 s. contre 725 l. » s. 6 d.).

La fabrique administrait les deux confréries suivantes :

1° *Confrérie de Saint-Jean.* — REVENUS : Purement casuels,

le produit des rentes étant abandonné à la fabrique qui couvre le déficit des comptes. Ce casuel consiste en :

1° Une redevance de 2 l. par chaque bulle de la frairie de Saint-Jean décernée, par les prévôts, aux personnes qui en désirent;

2° Un droit de 1 l. 10 s. par enterrement ou service;

3° Le produit des quêtes.

	1777			1778			1781			1782		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Bulles	12			»			12			2		
Droit de 1 l. 10 s.	72			60			76	10		75		
Quêtes	20	5	10	27	12	9	47	18		46	8	9
Total	104	5	10	87	12	9	136	8		123	8	9

	1783			1785			1786			1787		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Bulles	»			»			»			10		
Droit de 1 l. 10 s.	64	10		79	10		85	10		72	10	
Quêtes	39	4	6	38	16	6	25	18	3	40	16	6
Total	103	14	6	118	6	6	111	8	3	123	6	6

Charges :

Honoraires au clergé de la paroisse pour l'acquit des fondations	134 l.
Sermon, le jour Saint-Jean-Baptiste	3 l.
Total	137 l.

2° *Confrérie des Agonisants.* — Revenus :

Rente constituée sur la communauté des tailleurs de Rennes	27 l. 13 s. 6 d.
Rente foncière	28 l.
Total	55 l. 13 s. 6 d.

A quoi s'ajoutait le produit des bulles, à raison de 2 l. l'une, et celui des quêtes. Ce casuel était généralement insignifiant et dépassait rarement 10 l.

CHARGES :

Honoraires au clergé de la paroisse, pour l'acquit des fondations ..... 94 l.

La fabrique se chargeait du déficit des comptes.

PARTAGE DES HONORAIRES DES FONDATIONS entre le clergé de la paroisse (État général arrêté par les délibérations du Général, en date du 21 avril 1765 et du 2 mars 1788; à la suite du rôle rentier de 1788).

Au recteur	188 l. 7 s. 8 d.
Au diacre, au sous-diacre et aux 2 chantres (219 l. 12 s. chacun).....	878 l. 8 s.
Au sacriste	135 l. 3 s. 10 d.
Au bedeau	19 l. 13 s. 6 d.
Aux deux premiers choristes (5 l. 19 s. chacun)...	11 l. 18 s.
Au 3e et au 4e choriste (5 l. 13 s. chacun).....	11 l. 6 s.
Total.....	1.244 l. 17 s.

dont 1.016 l. 17 s. à la charge de la fabrique;
134 l. — confrérie de Saint-Jean;
94 l. — — des Agonisants.

ARGENTERIE DE LA PAROISSE. — Un soleil (12 marcs), 2 ciboires et une custode, 4 calices avec leurs patènes; une boîte avec 2 ampoules, une petite croix et une petite cuvette; un bénitier avec son goupillon (7 marcs 1 once); un encensoir avec sa navette, sa cuiller et sa chaîne (7 marcs 4 onces); une lampe avec sa chaîne (de 9 à 10 marcs); une grande croix (14 marcs); autre croix (9 marcs); 4 tasses pour les quêtes; 6 chandeliers d'autel (49 marcs); 2 chandeliers pour les choristes (9 marcs 4 onces); 2 consoles à 3 branches (Inventaires du 7 août 1769 et du 1er mai 1791, identiques).

III. *Chapellenie de Plaisance.* — Titul., le recteur.

REVENUS :

Rente payée par les religieuses de la Visitation..... 60 l.

CHARGES :

Décîmes	2 l.
Aux Bénédictines de Saint-Melaine.....	30 l.
Total.....	32 l.

IV. *Prestimonie de Goussaut* [1]. — Revenus :

Maison rue Saint-Melaine, affermée (3 locat.)..... 167 l.

Charges :

A la fabrique ..... 30 l.

V. *Prestimonie de Viel.* — Revenus :

Maison et jardin du Ruisseau Courtois, rue de Fougères, affermés..... 110 l.

Charges :

A la fabrique ..... 10 l.

VI. *Chapellenie de Saint-Michel.* — Titul., le secrétaire de Mgr. Boisgelin de Cucé (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus :

Ferme des Grandes Cours (bât.; terres, 7 jx. 30 c.), rue Hue, affermée..... 300 l.

Charges [2] :

Au recteur de Saint-Jean, pour les messes..... 30 l.

VII. *Pauvres.* — Voir *Fabrique*. Cette rente de 5 l. existait déjà en 1774.

VI. — PAROISSE SAINT-LAURENT

(660 hab., d'après le recteur).

Sources générales : Etat des revenus de la fabrique en 1793 (Arch. dép. d'I.-et-V., série Q). — Comptes de la fabrique (1755-87) et délibérations du général (1745-93. Arch. dép. d'I.-et-V., G 538).

I. *Cure.* — Recteur, Guy-Etienne Genouël (Déclaration, 21 décembre 1789).

(1) Nous ne connaissons, des revenus et des charges de cette prestimonie et de la suivante, que ceux mentionnés dans les comptes de la fabrique et l'état de ses revenus en 1793. Les immeubles des 2 prestimonies lui furent en effet annexés en 1790.

(2) Pour les décimes et réparations, voir *Chantepie*, chapellenie des Loges.

Revenus :

Presbytère, avec 2 jardins (60 c.)	?
Pension, par le Chapitre de Rennes	300 l.
Novales, évaluées à	100 l.
2 petits vergers (1 jl. 60 c.), estim	100 l.
Total	500 l.

Un vicaire (Petit), pensionné par le Chapitre de Rennes.

Charges :

Décimes	18 l. 18 s.
Rente au Chapitre de Rennes	10 l.
Au général, par abonnement, pour les grosses réparations du presbytère	36 l.
Réparations locatives	5 l.
Messe dominicale	56 l.
Un service et 5 messes chaque année, pour une petite portion de terre ajoutée par les fondateurs au jardin du presbytère	7 l.
Total	132 l. 18 s.

II. *Fabrique* (Déclaration du général, 22 août 1790).

Revenus :

1° Rentes constituées sur :	
Les Etats de Bretagne, en faveur des pauvres...	60 l. (1)
Le Clergé du diocèse	50 l. (2)
La communauté des Tanneurs de Rennes (principal, 1.500 l.)	60 l.
2° Champ d'Ercé (1 jl. 63 c.), affermé	61 l. (3)
3° Du recteur, pour les réparations du presbytère	36 l.
Total des revenus fixes	267 l.

(1) Il n'est jamais compté du produit de cet article, ni de son emploi, par les trésoriers.

(2) Cet article ne nous est connu que par la déclaration du général; nous n'en avons découvert aucune trace dans les comptes des trésoriers ni dans les délibérations du général; peut-être les comptes, aujourd'hui perdus, de 1788 et 1790 nous auraient-ils éclairés sur son origine et son emploi.

(3) Non porté dans la déclaration du général; nous ne connaissons cet article que par les comptes des trésoriers.

CHARGES [1] :

Décimes	6 l.
Aux pauvres (produit du contrat sur les Etats)...	60 l.
Service de la fondation Alleaume, hypothéquée sur le champ d'Ercé	31 l. 4 s.
Gages du bedeau	26 l.
Total	123 l. 4 s.

REVENUS CASUELS (Extraits des comptes) :

	5 mai 1782 5 mai 1783			5 mai 1783 5 mai 1784			5 mai 1784 5 mai 1785			5 mai 1785 5 mai 1786			5 mai 1786 5 mai 1787		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Droits de fabrique	191	18		140	6		137	18		81	12		123	6	
Chaises	38			39	13		61	10		46			49	1	1
Quêtes	21	18		31	5					31			28	11	
Fruits du cimetière (pommes et noix)	16			45			»			18			30	5	
Vente du fil de l'église	34	10		21	5		17	5		13	11		18		
TOTAL de la recette	425	16		393	9		337	13		603	4	3	440	7	4
TOTAL de la dépense	337	5	6	269	12		317	9	6	577	3	4	397	3	

La fabrique administre la *Confrérie de Saint-Laurent*. Cette confrérie n'a que des charges et des revenus casuels. Ceux-ci consistent dans le produit de la vente des bulles, à raison de 2 l. l'une, dans celui des quêtes et dans celui des cierges vendus pour sépultures et services. La dépense ne consiste que dans les frais de luminaire.

	Saint-Laurent 1782-1783	Saint-Laurent 1786-1787	Saint-Laurent 1787-1788
Recette	36 l. 16 s.	30 l. 18 s.	18 l. 6 s. 6 d.
Dépense	17 l. 18 s.	26 l. 5 s.	8 l. 4 s.

III. *Chapellenie de la Motte-Brulon.* — Titul., Guy Genouël, recteur.

REVENUS :

Maison, jardin et champ, affermés	180 l.

(1) D'après les comptes des trésoriers.

Charges :

2 messes par semaine à l'église de Saint-Laurent, « la chapelle Brulon étant complètement ruinée ».

VII. — PAROISSE SAINT-MARTIN

Sources générales : Inventaire des officiers du district (14 mai 1791. Arch. dép. d'I.-et-V., série Q). — Etat des revenus de la fabrique en 1793 (Ibid., série Q). — Comptes de la fabrique (1770-90. Ibid., G 539).

I. *Cure.* — Recteur, Julien-François Sacquet (60 ans) (Déclaration, 3 mars 1790).

Revenus :

Presbytère et jardin	?
Pension, par les Bénédictins de Saint-Melaine	700 l.

Charges :

Décimes	12 l.
Au général, par abonnement, pour les grosses réparations du presbytère	20 l.
Total	32 l.

Un vicaire (Petit), pensionné par les Bénédictins de Rennes.

II. *Fabrique et confrérie des Agonisants.*

Revenus :

1° Rentes constituées sur :

Les Etats de Bretagne	150 l.
Le Clergé de France	40 l.
Les Petites Ursulines de Rennes	250 l.
Total	440 l.
2° Rentes foncières (10 art.)	318 l.
3° Pré de l'Eglise ou du Pont (67 c.), près le moulin de Trublé, en *Rennes*, affermé	60 l.
4° Du recteur, pour réparations	20 l.
Total des revenus fixes	838 l.

Charges :

Décimes	6 l.
Acquit d'une fondation en faveur des pauvres	75 l.

Les comptes ne nous donnent ni le produit des droits de fabrique, ni le montant des honoraires payés au clergé et aux officiers de la paroisse pour l'acquit des fondations. Tous ceux que nous possédons sont soldés par un excédent de recettes.

Argenterie de la paroisse. — Un soleil, 2 calices avec leurs patènes, 2 burettes avec leur plateau, une boîte avec 3 ampoules, un encensoir avec sa navette et sa cuiller, une grande et une petite croix, un bénitier avec son goupillon, une lampe, 8 chandeliers, 2 tasses, une coquille pour baptêmes (Inventaire des commissaires du district, 14 mai 1791).

III. *Pauvres.* — Voir *Fabrique.* En 1770, les rentes en faveur des pauvres ne s'élevaient qu'à 30 l. 10 s., et, en 1774, à 70 l. 10 s. (Dates des fondations : 1724, 1731 et 1774).

VIII. — PAROISSE SAINT-PIERRE EN SAINT-GEORGES

Sources générales : Comptes de la fabrique (Arch. dép. d'I.-et-V., G. 541). — Etat de ses biens et revenus (11 mars 1787. Ibid., G 542). — Déclaration de fermier (6 avril 1791).

I. *Cure.* — Recteur, François-Antoine Bossard.

Revenus :

Pension, par l'abbaye de Saint-Georges	700 l.
Honoraires, pour le service des fondations de la paroisse	79 l. 2 s.
Total	779 l. 2 s.

Charges :

Décimes	?
Au général, par abonnement, pour les grosses réparations du presbytère	24 l.

Réparations locatives ..... ?
A l'abbaye de Saint-Georges, rente féodale de 12 d. monnaie, et une chevauchée, le jour de la foire Saint-Georges, environ ..... 1 l.

Un vicaire (Deshayes), pensionné par l'abbaye de St-Georges.

II. *Fabrique.* — Revenus :

1° Rentes constituées sur :	Principal.	Revenu.
Les Etats de Bretagne (3 contrats)	6.300 l.	126 l.
Le Clergé de France	9.000 l.	360 l.
M. de Saint-Luc	1.516 l. 10 s.	50 l. 11 s.
M. Ruault de la Tribonnière	1.050 l. 13 s. 8 d.	52 l. 10 s. 8 d.
Totaux	17.867 l. 3 s. 8 d.	589 l. 1 s. 8 d.
2° Rentes foncières (5 art.)		83 l. 14 s.
3° Immeubles, en *Rennes* :		
Maison de la Boëte, rue des Violiers		136 l.
Pièce des Grandes-Iles (1 jl. 40 c.), dans les Bas-Chemins		57 l. (1)
Pré Santerre (2 jx. 40 c.)		60 l.
Total		253 l.
4° Du recteur, pour grosses réparations		24 l.
5° Loyer de bancs dans l'église		36 l.
Total des revenus fixes		985 l. 15 s. 8 d.

Charges :

1° Redevances féodales à l'abbaye de Saint-Georges :	
3 bx. fr., sur les Grandes-Iles, évalués à	10 l. 10 s.
Une chevauchée et 2 rentes	1 l. 19 s. 9 d.
Total	12 l. 9 s. 9 d.

(1) Bail de 1778, 56 l.; de 1753, 41 l.

2° Honoraires pour l'acquit des fondations :	
Au recteur	79 l. 2 s.
Au vicaire	6 l.
Au sacriste	378 l. 18 s.
Total	464 l.
3° Appointements et gages des officiers :	
Sacriste, diacre et sous-diacre (81 l. 12 s. chacun)	244 l. 16 s.
Premier chantre	120 l.
Second chantre	81 l. 12 s.
Bedeau (outre une paire de bas et une paire de souliers)	70 l. 4 s.
Enfants de chœur (9 l. chacun)	18 l.
Total	534 l. 12 s
4° Sermon de la Passion, le vendredi saint	6 l.
Sermons de la Saint-Pierre et de la Toussaint (3 l. chacun)	6 l.
Total	12 l.
Total des charges fixes	1.023 l. 1 s. 9 d.

Nous ignorons le produit des droits de fabrique, les trésoriers ne portant dans leur compte général que l'excédent de celui du sacriste, excédent qui se tient ordinairement aux environs de 600 l. Les quêtes produisent de 100 à 150 l. chaque année. Tous les comptes des trésoriers que nous possédons ont été soldés par un excédent de recettes.

ARGENTERIE DE LA PAROISSE. — 2 tasses et 4 ampoules (l'abbaye de Saint-Georges fournit le reste).

III. *Sacristie de l'abbaye de Saint-Georges.* — Titul., Hardy (Déclaration, 4 mars 1790; compte de 1790).

REVENUS :

De l'abbaye de Saint-Georges, 3 mines de seigle et 2 pipes de vin breton, estimées, en 1790	184 l. 8 s. 6 d.

Rente foncière sur la maison de la Melonnière, rue Hue	40 l.	
Part des 4/5 dans les revenus d'une maison, rue Saint-Germain, en face de la porte du collège	300 l.	
Pièces de la Vigne du Chêne (35 c.), derrière le Thabor, et des Ruberiaux (1 jl.), près le Tertre de Joué, affermées	90 l.	
Total	614 l.	8 s. 6 d.

Charges :

Décimes	22 l.	12 s.
Honoraires d'un prêtre assistant, les jours de grande fête, réparations, etc	200 l.	

2 messes chaque semaine.

IV. *Chapellenie des Le Coq.* — Titul., Decombes, chantre à Saint-Pierre en Saint-Georges.

Revenus :

Rente foncière sur la manufacture de faïences de la rue Hue	25 l.
Petite maison et jardin, rue Hue, affermés	96 l.
Total	121 l.

Charges :

Une messe chaque semaine et administrer les malades.

IX. — PAROISSE SAINT-SAUVEUR

Sources générales : Comptes de la fabrique (1755-88. Arch. dép. d'I.-et V., G 544). — Etat des revenus de la fabrique en 1793 (Ibid., série Q).

I. *Cure.* — Recteur, Joseph-Jean Le Barbier (Déclaration, 1790).

Revenus :

Pension annuelle, payée par le général.....	200 l.
Gratification, « pour les services qu'il a rendus » à l'église, et que ses successeurs n'auront » pas »	100 l.
Pour acquitter les anciennes fondations.....	116 l.
Pour acquitter les nouvelles.....	93 l. 16 s.
Honoraires de messes, d'après le nouveau tarif.	273 l. 15 s.
Fondation de la Prévalaye.....	100 l.
Casuel, environ.....	250 l.
Loyer du presbytère [1].....	250 l.
Baraque près de l'église, affermée 60 l.; mais les locataires n'ont rien payé depuis 7 ans et paraissent insolvables.....	Mémoire.
Total.....	1.383 l. 11 s.

Charges :

Décimes.....	12 l.
A l'un des vicaires.....	200 l.
Loyer d'un logement.....	400 l.
Messes.....	69 l.
Le recteur, étant souvent malade, doit se faire remplacer pour la célébration de 150 messes au moins	112 l. 10 s.
Réparations.....	32 l.
Total.....	825 l. 10 s.

Deux vicaires (Moisina et Hyacinthe de Rengervé, 34 ans).

II. *Fabrique.* — Revenus :

1° Rentes constituées sur :

Les Etats de Bretagne (4 contrats).....	485 l. 16 s.
Les Tailles (1 contrat).....	38 l. 16 s.
La Ville de Rennes (3 contrats).....	495 l.
Les communautés : des Tanneurs de Rennes	85 l.

(1) « Le recteur, étant très souvent malade, a été obligé de quitter son presbytère, » à cause de l'odeur infecte qui s'y répand, [ce presbytère] touchant au cimetière » qui est trop étroit pour inhumer les défunts. » (Déclaration du recteur)

des Blanconniers de Rennes	50 l.
des Procureurs au Présidial de Rennes.	120 l.
Total	1.274 l. 12 s.
2° Rentes foncières, 17 art. régulièrement payés [1]	506 l. 10 s. 10 d.
Total des revenus fixes	1.781 l. 2 s. 10 d.

CHARGES :

Décimes	?
2 rentes foncières	13 l. 5 s. 7 d.
2 rentes au Chapitre	67 l. 8 s. 8 d.
Part de la confrérie des Agonisants, dans les rentes constituées perçues pour la fabrique	65 l. 4 s. 6 d.
Part de la confrérie du Sacré-Cœur de Marie, dans les mêmes	103 l.
Au recteur	300 l.
Aux bedeaux, environ	95 l.
Aux choristes	80 l. 8 s.
Total	724 l. 6 s. 9 d.

La fabrique administre les deux confréries suivantes :

1° *Confrérie des Agonisants.*

REVENUS :

Rentes constituées (6 articles)	117 l. 11 s. 6 d.
Produit des quêtes et de la vente des bulles (à 2 l. l'une)	?

CHARGES :

Honoraires du clergé pour le service des fondations, environ	200 l.
Gages du bedeau	12 l.
Gages des choristes	14 l.
Total	226 l.

La fabrique supporte le déficit.

(1) 6 autres articles, montant à 45 l. 14 s. 6 d., ne sont pas payés depuis longtemps.

2° Confrérie du Sacré-Cœur de Marie.

Revenus :

Rentes constituées (1 article)	103 l.
Produit des quêtes et de la vente des bulles (à 2 l. l'une)	?

Charges :

Honoraires du clergé pour le service des fondations, environ	200 l.
Gages du bedeau	8 l.
Gages des choristes	12 l.
Total	220 l.

La fabrique supporte le déficit.

III. *Chapellenie du Bignon.* — Titul., Pierre Masson, recteur de Saint-Grégoire (Déclaration, 1er mars 1790).

Revenus :

Immeubles, à *Rennes :*

Maison, près de Toussaints	100 l.
Maison, près du collège	100 l.
Boutique et jardin, faubourg de la Madeleine	48 l.
Pièce de la Chouanière (60 c.), en Saint-Laurent	20 l.
Total	268 l.

Charges :

Décimes	10 l. 18 s.

4 messes chaque semaine, à l'autel de la Vierge.

IV. *Chapellenie de la Freslonnière.* — Titulaire, Esprit de Ravenel du Boisteilleul, chanoine de la cathédrale (Déclaration, 3 mars 1790).

Revenus :

Maison, rue de la Psalette, occupée par le titul.; estimée	400 l.
Prairie au terroir de Servigné, près le moulin du Comte, affermée	300 l.
Total	700 l.

Charges :

Décimes	25 l. 4 s.
Rente seigneuriale, à l'évêché	1 l. 5 s.
Chevauchée, à la Saint-Pierre	1 l.
4 messes chaque semaine	187 l. 4 s.
Total	214 l. 13 s.

V. *Chapellenie de Mauléon.* — Titulaire, le recteur.

Revenus :

Maison, faubourg l'Evêque, affermée	300 l.

Charges :

Décimes	6 l. 2 s.
Au domaine du Roi	1 l. 2 s.
A la fabrique	1 l. 10 s.
52 messes chantées (officiant, 1 l. 5 s.; diacre, sous-diacre, 3 chantres et sacriste, chacun 10 s.)	221 l.
Réparations	25 l.
Total	254 l. 14 s.

VI. *Chapellenie du Moulin-Tizon.* — Titul., Moisina, vicaire et sacriste à Saint-Sauveur (Déclaration, 1790).

Revenus :

Dîmes en Landujan (évêché de Saint-Malo, district de Montfort), affermées	926 l.

Charges :

Décimes	64 l.

3 messes chantées et une messe basse, chaque semaine.

VII. *Chapellenie de Saint-James.* — Titulaire, Yves Leker, desservant de La Chapelle-des-Fougerets.

Revenus :

Rente payée par la ville de Rennes	60 l.

X. — PAROISSE DE TOUSSAINTS

Sources générales : Inventaire des effets de la fabrique par les commissaires municipaux (18 juin 1791. Arch. dép. d'I-et-V., série Q). — Etat des revenus de la fabrique (1793. Ibid., série Q). — Rentier de la fabrique (1752-92. Ibid., G 548). — Comptes des trésoriers (1754-93. Ibid., G 549).

I. *Cure.* — Recteur, Jacques-Marie Ruaux de la Tribonnière (Déclaration, 10 mars 1790).

Revenus :

Presbytère, avec jardin et maison adjacente.....	?
Pension, par les décimateurs.....	700 l.

Charges :

Au général, pour la maison jointe au presbytère.....	40 l.

Trois vicaires (Beruel, Duclos et Rebulet). « De temps » immémorial, la paroisse, la plus étendue et la plus peuplée » du diocèse, a trois curés; mais, par un usage dont on ne » peut connaître ni la source ni le motif, deux d'entre eux » seulement jouissent de la pension » (Déclaration du recteur).

II. *Fabrique* (Déclaration du général, 9 avril 1790).

Revenus :

1° Rentes constituées sur :

Les Tailles	158 l.	
Le Clergé de France (principal 2.500 l.)...	100 l.	
Les Bénédictins de Quimperlé (5.500 l.)....	275 l.	
Total.....	533 l.	
2° Rentes foncières (22 articles).....	478 l.	8 s. 3 d.

3° Immeubles, à *Rennes :*

Grande maison, place de Toussaints.....	893 l.
Maison, en face de la porte de l'église.....	100 l.
Maison, devant la porte grillée des Carmes, rue Vasselot	150 l.
Maison joignant le presbytère.....	40 l.

Logement, dans la cour du presbytère.....	15 l.
Appentis, ibid.....	12 l.
2 baraques, place de Toussaints, dont les bedeaux jouissent gratuitement.....	Mémoire.
Un emplacement, rue Baudrairie, non loué.	Mémoire.
Maison et jardin de la prestimonie de Maurepas.....	150 l. (1)
Total.....	1.360 l.
4° Bail des chaises.....	1.750 l.
Total des revenus fixes.....	4.121 l. 8 s. 3 d.

Charges :

Décimes.....	30 l.
Rétribution des officiers de la paroisse....	1.509 l. 5 s.
Au sous-diacre pour le service de la prestimonie de Maurepas.....	80 l.
Gages des 2 bedeaux.....	240 l.
Gages des 4 choristes.....	120 l.
Rente constituée	160 l.
Rentes foncières à la fabrique de Saint-Etienne.....	» l. 3 s.
Rente à la Vicomté de Rennes.....	1 l. 10 s. 1 d.
2 chevauchées	1 l. 15 s.
Total des charges fixes.....	2.172 l. 13 s. 1 d.

Revenus casuels. — *Droits de fabrique*, produit brut d'après les comptes du sacriste :

1783, 2.338 l. 8 s.	1786, 2.719 l. 15 s.
1784, 1.657 l.	1787, 1.910 l.
1785, 2.858 l.	1789, 2.107 l. 5 s.

Biens affectés aux officiers de la paroisse (les réparations restant à la charge du général) :

Au sacriste : Maison près l'église; il l'occupe lui-même; estimée.....	250 l.
Au diacre : Maison et dépendances, jardin et 1 jl. lab. à Cleunay, le tout affermé.....	86 l.

(1) Ferme de 1789, 150 l.; de 1767, au moins, jusqu'en 1789, 80 l.; en 1745, 55 l.

Au sous-diacre : Sur Maurepas, 80 l.....	Mémoire.
Au 1er chantre : 2 boutiques, une salle, un cellier et une cour, près l'église, le tout affermé	190 l.
Au 2e chantre : Maison avec boutique et dépendances, ibid., affermée.....	180 l.
Un jardin qu'il occupe lui-même, près ladite maison, estimé	24 l.
Au 3e chantre : Un logement, affermé.....	120 l.
Un jardin, affermé.....	28 l.
Un logement qu'il occupe, estimé.....	72 l.
Au 4e chantre : Un logement, affermé.....	130 l.
Total.....	1.080 l.

La fabrique administrait la *Confrérie de Saint-Nicolas.*

Revenus :

3 pièces de terres (2 jx. 56 c.), au pâtis des Couënnes, affermées (à charge d'acquitter toutes les impositions et les rentes seigneuriales).....	50 l. [1]
3 rentes foncières, sur des maisons de la rue Parcheminerie	25 l. 10 s.
Total.....	84 l. 10 s.

En outre, revenus casuels (de 6 à 32 l. entre 1783 et 1789).

Charges confondues avec celles de la fabrique.

Argenterie de la paroisse. — Un soleil « orné de 2 boucles d'oreilles en grenat montées en or, avec une petite croix à diamants »; 6 calices, avec leurs patènes, dont un doré et ciselé; 2 ciboires, dont un doré; une « platine » dorée; 3 custodes, 2 boîtes, une ampoule; une « croizille avec son pied, pour servir à verser de l'eau aux fonts baptismaux »; une clef de tabernacle avec gland d'or; un anneau, 2 couronnes et la garniture des 2 baleines des bedeaux (Inventaire des commissaires municipaux, 18 juin 1793).

III. *Chapellenie de la Madeleine.* — Titul., Gilbert Gontier, recteur d'Erbrée (Déclarations, 9 mars et 19 décembre 1790).

(1) Bail de 1792, 39 l.; de 1777, 36 l.; de 1771, 33 l.; de 1756 et 1762, 30 l.; antérieurement, 26 l.

Revenus :

Le douzième des dîmes de Toussaints, affermé	394 l.
Maison, 3 jardins et un champ, faubourg de la Madeleine (de Nantes), affermés	150 l.
Total	544 l.

Charges :

Décimes	30 l.
Le douzième des portions congrues du recteur et des vicaires de Toussaints	116 l. 13 s. 4 d.
Une messe tous les dimanches	80 l.
Entretien et réparations de la chapelle et de ses ornements, réparations du chœur et du chanceau de Toussaints	150 l.
Total	376 l. 13 s. 4 d.

IV. *Chapellenie du château de la Prévalaye.* — Titul., Macé (Déclaration, 16 février 1790).

Revenus :

Ferme de la Donjanière, à Cleunay (bât.; lab., 4 jx.; prés, 2 journées 1/2 de fauche), affermée, à charge de payer les impositions et les rentes seigneuriales, 240 l., avec 24 l. de p. de v. pour 9 ans, soit	242 l. 13 s. 4 d.

Charges : Décimes, réparations et 2 messes chaque semaine.

V. *Chapellenie de Villeneuve.* — Titul., Le Boux de Villeneuve (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus :

Rente sur l'Hôpital Général de Rennes	200 l.
Le Champ-Fleuri (1 jl. 39 c.), près la Mabilais, à Rennes, affermé	80 l.
Le Clos du Chemin, près de l'Hôpital Général, affermé	24 l.
Total	304 l.

Charges :

A la fabrique	6 l.

Au recteur, pour recommandation de l'âme de la fondatrice	1 l. 12 s.
4 messes basses, chaque semaine	187 l. 4 s.
2 services solennels, chaque année, à Toussaints.	9 l.
Total	203 l. 16 s.

VI. *Prieuré de Beaumont.* — Titul., l'abbé Germé (Déclaration, 1790).

Revenus :

Un contrat sur le Clergé de France (1.500 l.)	60 l.
Un contrat sur la Ville de Rennes (1.620 l.)	81 l.
En Saint-Aubin-d'Aubigné. — Un fief...	100 l. (1)
En Rennes. — Ferme de Beaumont, près le Champ Montmorin, affermée	600 l.
Total	841 l.

Charges :

Décimes	120 l.
Rente à l'abbaye de Saint-Georges	16 l.

Réparations; 3 messes par semaine.

VII. *Pauvres.* — Deux contrats sur les Etats de Bretagne (principal, 8.500 l.) ..... 425 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 624 et sq. :

VIII. *Chapellenie de la Guérinais.* — Fondée, en 1676, de 80 l. de rente pour messe, les dimanches et jours de fêtes. Le dernier chapelain connu fut nommé en 1744.

IX. *Chapellenie de Saint-Pierre du Pâtis des Ecolais.* — Fondée, en 1709, de 80 l. de rente, pour messe, les dimanches et jours de fêtes.

(1) « Sans compter les casuels; le revenu devrait aller à 3 ou 400 l., au moins, si » on voulait se procurer certains titres détournés par un de mes prédécesseurs... » Le fief n'a rien produit depuis plusieurs années, parce que je n'ai pas cru » devoir presser le receveur et les redevables. »

XI. — CHAPELLENIES DESSERVIES A L'ÉGLISE CATHÉDRALE

I. *Chap. de Saint-Claude.* — Titul., René-Cyprien Godard (Déclaration, 4 mars 1790).

Revenus :

Rente payée par M. de Moran..... 40 l.

Charges :

15 s. au Chapitre et messes.

II. *Chap. de Sainte-Marguerite.* — Titul., Sébastien du Chastelier (Déclaration, 12 mars 1790).

Revenus :

A Rennes. — Chapelle du Pont-Saint-Martin..... »
Maison de la Chouette, rue du Griffon, affermée... 224 l.
En Melesse. — Un fief, valant environ..... 40 l.

Total..... 264 l.

Charges :

Décimes..... 64 l.
Réparations..... 40 l.
Assistance à la cathédrale; messes à la chapelle.

III. *Chap. de Saint-Nicolas.* — Titul., René-Cyprien Godard (Déclaration, 4 mars 1790).

Revenus :

En Nouvoitou. — Le tiers de la dîme de Malmousse, estimé ..... 100 l.

Charges :

Le revenu suffit à peine aux charges.

IV. *Chap. de Tréal.* — Titul., Julien Garnier, de l'Hermitage, sous-diacre du diocèse de Coutances (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus :

En Saint-Grégoire. — Dîmes, sur lesquelles le titu-

laire donne aux héritiers Viard de Jussé 12 M. de seigle; le reste était affermé..... 48 l. [1]

Charges :

Décimes..... 6 l.
Une messe par semaine.

D'après les documents relatifs aux biens nationaux :

V. *Chap. de Notre-Dame du Pilier.* — Maison, rue du Griffon [2] ..... ?

VI. *Chap. de Sainte-Barbe et Saint-Martin de la Grille.*
En Le Rheu. — Pré Godet, ou de la Fontaine-Marie.
En Vezin. — Pré Dom Pierre.
Affermés ensemble ..... 280 l.

XII. — BÉNÉFICES DONT ON IGNORE LA PAROISSE

I. *Prieuré de Saint-Yves.* — Titul., Jean-André de Fajole, chanoine et vicaire général de Rennes (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus :

A Rennes. — Maison, à l'angle des rues des Violiers et de Corbin, affermée..... 233 l.

Charges :

Rentes seigneuriales ..... 2 l. 7 s. 8 d.
Chevauchée due à l'abbaye de Saint-Georges et impôts..... ?
Une messe par semaine..... 39 l.

II. *Chapellenie du Bois-David* (D'après le pr.-v. adj. du 26 mai 1791).

En Rennes. — Pré Barcaut, au Gué de Baud, affermé 46 l.

(1) Un nouveau bail portait le fermage à 60 l.
(2) Valeur en capital (pr.-v. estim. du 16 nov. 1790), 5.000 l.; vendue, le 24 mai 1791, 8.225 l.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION

GRAND SÉMINAIRE [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. En 1676 et en 1728.

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration du supérieur et des prêtres (30 avril 1790). — Inventaire des commissaires du district (3-6 juin 1791. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 301). — Déclarations de fermiers (1790-91). — Rôle rentier (Arch. dép. d'I.-et-V., G 382). — Baux (Ibid., G 385).

PERSONNEL :

Prêtres (6) :	Age.	Années de congrégation
Guillaume-Joseph Morin, *supérieur*	45	22
François-René Brulon	54	35
Claude-Jean-Marie Cordelier	44	23
Georges Hubert	63	44
Pierre-Jean-Jacques Le Doulleux	32	10
François-Julien Le Tessier, *profess^r de théologie.*	33	16
Frère (1) : Louis-François Marais	38	20

3 domestiques et 2 journaliers.

MOBILIER :

Bibliothèque. — 593 in-folio, 587 in-4°, 524 in-8°, 2.552 in-12 et infra, et plus de 300 vol. de nulle valeur en bouquins, parchemins et livrets; aucun manuscrit ancien ni précieux.

Argenterie de table. — Une cuiller à potage, 3 à ragoût, 6 à café et 27 couverts.

Argenterie d'église. — 2 soleils, 5 calices avec leurs patènes dont une en vermeil, 2 ciboires, une grande et une petite custode, 4 paires de burettes et 3 cuvettes, une croix, une lampe, 2 encensoirs avec leurs navettes, une petite croix renfermant une parcelle de la vraie croix, une clef de tabernacle, 6 chandeliers d'autel et 2 pour les acolytes.

Un reliquaire en ébène garni de lames d'argent.

(1) Fondé en 1661 et dirigé par les Eudistes. Les bâtiments en existent encore (Hôpital militaire, rue Saint-Louis). — Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, II, 76).

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :	Principal. —	Revenu. —
Les Etats de Bretagne, 5 contrats au denier 50 [1]	2.720 l.	136 l.
Le Clergé de France, 2 contrats	2.960 l.	148 l.
L'évêque de Rennes, un contrat [2]	13.204 l.	660 l. 4 s.
M. de Virel, un contrat	1.300 l.	65 l. [3]
Totaux	20.184 l.	1.009 l. 4 s.

2° Immeubles à *Rennes :*

Vieux bâtiment au bas du jardin du Séminaire, servant occasionnellement de caserne, et loué dans ce cas 83 l. 6 s. 8 d. par mois	Mémoire.
Maison neuve, rue Saint-Louis (4 locat., 300 l., 290 l., 90 l. et 146 l.)	826 l. [4]
Autre maison avec jardin, ibid. (1 locat.)	450 l. [5]
Maison du Chantier, ibid. (2 locat., 150 l. et 40 l.)	190 l. [6]
Maison, rue d'Echange (1 locat.)	100 l. [7]
Autre maison, ibid. (1 locat.)	80 l. [8]
Maison, rue du Faubourg-l'Evêque (1 locat.)	60 l. [9]
Total	1.706 l.

3° Immeubles en *Pacé :*

Retenue, non affermée	Mémoire.
Métairie du Bourg, affermée	1.800 l. [10]

(1) 2 de ces contrats, rapportant 64 l. en tout, ont été donnés pour aider les pauvres ordinands à payer leur séminaire; on en distribue le produit à des diacres qui doivent dire 3 messes pour les fondateurs.

(2) Le fonds en provient de la vente de l'argenterie des Jésuites; la moitié, soit 330 l. 2 s., est destinée à aider quelques pauvres ordinands à payer leur pension.

(3) Rente très irrégulièrement payée. Le dernier versement est du 1er août 1785; à cette date M. de Virel resta redevable de 616 l. 2 s. 6 d. En 1790, il devait 941 l. 2 s. 6 d.

(4) Avant 1779, les baux ne montaient qu'à 686 l.

(5) Louée 250 l., jusqu'en 1771, et 310 l., de 1771 à 1779.

(6) Louée 140 l. (100 l.+40 l.), jusqu'en 1779.

(7) Louée 66 l., de 1765 à 1774, et 60 l., de 1774 à 1779.

(8) Louée 72 l. avant 1779.

(9) Louée 50 l., de 1765 à 1772, et 55 l., de 1772 à 1779.

(10) Affermée 1.500 l. à partir de la Saint Michel 1765; à moitié à partir de 1774; 1.400 l. à partir de 1783.

Métairie de Champagne, avec moulin (bât.; lab., 65 jx. 48 c.; prés, 31 jx.; lande, 9 jx.; taillis, 17 jx.), affermée..... 1.300 l. (1)
Métairie de l'Etang, affermée..... 825 l. (2)

Total..... 3.925 l.

Les fermiers de chacune des 3 métairies ont toujours acquitté, depuis 1758, 59 et 65 au moins, en sus du prix de leur bail, 12 journées de harnois et 2 milliers de foin.

4° Prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes :

En Saint-Sauveur-des-Landes. — Maison prioriale, à l'exception de 2 salles, une chambre, un grenier et un jardin à herbes, que le séminaire se réserve. — Métairie du Prieuré (bât. et terres, 105 jx. environ, dont la majeure partie en bois et landes). — Toutes les dîmes de la paroisse, à l'exception du trait du Boisnouault cédé au recteur. — Fiefs (3) et étang. — Le tout affermé à Pierre et François Lesacher, de Romagné ..... 4.200 l. (4)

(1) Affermée 900 l. à partir de la Saint-Michel 1758; 1.000 l. à partir de 1773; 1.300 l. à partir de 1782.

(2) Affermée 700 l. à partir de la Saint-Michel 1759; à moitié à partir de 1777; 825 l. à partir de 1786.

(3) *En Saint-Sauveur.* — Fiefs du Bourg (18 l. 15 s.), de la Carlais (4 l.), de la Coursonnais (17 s. 6 d. payables par ceux qui envoient leurs bestiaux paître sur la lande dudit lieu).

En La Chapelle-Saint-Aubert. — Fief de la Chauvette (2 l. 1 s. 8 d.).

En Romagné. — Fief du Bourg (2 s. 1 d., a valu davantage).

Les fermiers ne peuvent exiger les lods et ventes des terres que le séminaire pouvait acheter ou retirer par droit de fief.

(4) Par les baux de 1740 et 1748, le recteur Collin prit à ferme les mêmes biens, y compris le trait de Boisnouault, au prix de 875 l.; par les baux de 1756 et 1767, il consentit à en donner 1.125 l.; par les uns et par les autres, il renonçait aux portions congrues que le séminaire devait tant à lui qu'à son vicaire (300 l. et 200 l.). Collin étant mort peu de temps après la conclusion du bail de 1767, son frère, vicaire de la paroisse, en acheva l'exploitation. Mais l'édit de 1768 en fit nécessairement modifier les conditions : le recteur Thébault accepta le trait de Boisnouault pour lui tenir lieu de l'augmentation de sa portion congrue et consentit à en laisser la jouissance à Collin jusqu'à l'expiration de son bail, moyennant 200 l. dont le séminaire dut tenir compte à son fermier; celui-ci dut payer désormais 60 l. pour les novales attribuées au séminaire et reçut, en revanche, 50 l. de celui-ci pour augmentation de sa portion congrue de vicaire, si bien que le prix de son bail fut, en définitive, réduit à 935 l. En 1776, le bail

En La Chapelle-Saint-Aubert. — Partie des dîmes, affermée au recteur.....	400 l. (1)
En Chauvigné. — Dîmes de grains, affermées à François-Louis Poinçon de la Blanchardière moyennant 800 l. et le paiement de 20 l. dues au recteur, soit.....	820 l. (2)
En Romagné. — La moitié des dîmes de la paroisse, affermée à Jean-André-Marie Fécelier, marchand à Fougères.....	3.500 l. (3)
En Saint-Etienne-en-Coglès. — Un trait de dîmes, affermé à M. Richer, prieur de Saint-Etienne	60 l. (4)
En Sens-de-Bretagne. — Dîmes des Archères, affermées à Jean Guy, laboureur à Sens.....	800 l. (5)
Total.....	9.780 l.
Total des revenus..... (6)	16.420 l. 4 s.

CHARGES :

Décimes.....	700 l. (7)
Droit de visite du supérieur général.....	48 l.

passa à Jean Vincent, de Fougères, moyennant 4.400 l., et, désormais, le séminaire dut payer 300 l. au recteur pour son ancienne portion congrue et 250 l. au vicaire. Au bout de 3 ans, le bail fut résilié et les nouveaux fermiers, Pierre et François Lesacher, l'obtinrent au prix de 4.000 l. A partir de 1788, ils payèrent 4.200 l.

(1) Affermées 280 l. avant 1774.

(2) Affermées 450 l. avant 1778 et 470 l. de 1778 à 1787.

(3) Affermées 1.500 l., de 1764 à 1773, et 2.000 l., de 1773 à 1782.

(4) Mêmes conditions depuis 1761.

(5) Affermées 350 l., de 1761 à 1783 et 450 l., de 1783 à 1789.

(6) La déclaration de 1790 ne tient pas compte du produit des fiefs; le registre rentier de 1765-1790 ne porte d'ailleurs que l'indication des rentes dues, sans mentionner aucune perception qui en provienne; il paraît donc probable que le séminaire n'en tirait plus rien.

FIEFS UNIS A LA VICOMTÉ DE PACÉ. — *En Pacé :* Fiefs du Bourg (1 l. 9 s. 8 d.), de Noyalet (12 l. 15 s., avec droit de rachat et chambellenage, c'est-à-dire de percevoir une année de revenu à chaque mutation, sur 3 pièces de terre), de Champagne (3 l. environ).

En La Chapelle-des-Fougeretz. — Fief de la vicomté de Pacé (10 l. 15 s.).

FIEFS RELEVANT IMMÉDIATEMENT DE LA VICOMTÉ DE PACÉ. — *En Pacé :* Fiefs d'Eguillon, du Verclé et de la Perdrilais (le premier doit 3 s. environ, et tous doivent rachat et chambellenage).

(7) De 1768 à 1770, le séminaire a payé, chaque année, 598 l. 2 s.; en 1771 et 1772, 605 l. 12 s.; en 1773, 790 l.; de 1774 à 1780, 680 l.; depuis, 700 l.

On n'a pas payé de droits cathédratiques depuis 1782; c'était 6 l. par an.....	Mémoire.
Rentes constituées.....	2.750 l.
Fondations.....	750 l.
Sacristie.....	600 l.
Revenus affectés aux pauvres ordinands....	454 l. 2 s.
A la maison du noviciat.....	500 l.
Réparations, à raison du douzième du revenu	1.331 l.
Charges du prieuré de Saint-Sauveur :	
Au recteur de Saint-Sauveur, ancienne portion congrue	300 l.
Au vicaire de Saint-Sauveur, portion congrue (taux de 1768).....	250 l.
Au recteur de Chauvigné, pour ses novales.	20 l.
A l'abbaye de Marmoutier.....	197 l. 1 s. 6 d.
A l'abbaye de Rillé [1].....	30 l.
Messes, à raison de 15 s. l'une.....	117 l.
Fondation en faveur des pauvres de Saint-Sauveur.....	50 l.
Total des charges.....	8.097 l. 3 s. 6 d.

II. — *En 1676 et en 1728 :*

Sources : Déclaration à la Chambre des Comptes de Nantes pour satisfaire à l'arrêt de la dite Chambre du 19 septembre 1676 (Arch. dép. d'I.-et-V., G 383). — Déclaration faite au Bureau du diocèse de Rennes, le 1er novembre 1728, conformément à la délibération de l'Assemblée de Clergé du 12 décembre 1726 (Ibid.).

Revenu :	1676	1728
1° Rentes constituées.....	251 l.	223 l. 10 s.
2° Immeubles à *Rennes :*		
Vieilles maisons autour de l'enclos.	»	300 l.
Maisons rue d'Echange.....	»	230 l.

(1) Le séminaire devait à l'abbaye de Rillé, à cause du prieuré, 126 bx. fr., 16 de seigle et 140 d'avoine menue; par accord du 14 mai 1703, il céda à l'abbaye 48 bx. fr. et 5 M. d'avoine menue, que devaient respectivement au prieuré le prieur de Landéan et l'abbaye, et s'engagea en outre à lui payer 30 l. par an.

	1676	1728
Maison faubourg l'Evêque	40 l.	40 l.
3° Immeubles et fiefs en *Pacé* :		
4 fiefs	35 l.	50 l.
Métairie du Bourg, affermée	950 l.	950 l.
4 charretées de foin dues par le fermier	»	40 l.
Métairie et moulin de Champagne.	900 l.	900 l.
Métairie de l'Etang	450 l.	450 l.
4° Prieuré de Saint-Sauveur :		
Maisons, terres, dîmes et fiefs en *Saint-Sauveur*	1.400 l.	1.400 l.
Le tiers des dîmes de la *Chapelle-Saint-Aubert*	100 l.	100 l.
2 traits de dîmes en *Chauvigné*	650 l.	330 l.
Un trait de dîmes en *Sens*		300 l.
La moitié des dîmes de *Romagné*	880 l.	900 l.
Un dimereau en *Saint-Etienne*	30 l.	30 l.
Le prieur de Landéan doit 6 M. fr. évaluées	96 l.	90 l.
L'abbaye de Rillé doit 40 bx. d'avoine évalués	12 l.	30 l.
Total des revenus	5.794 l.	6.363 l. 10 s.
CHARGES :		
1° Décimes et capitation	600 l.	560 l. 10 s.
2° Rentes constituées	685 l. 16 s.	790 l.
3° Réparations	210 l.	550 l.
4° Charges du prieuré de Saint-Sauveur :		
Portions congrues du recteur et du curé	450 l.	450 l.
Au curé, pour 3 messes basses par semaine	78 l.	93 l. 12 s.
A l'abbaye de Marmoutier	197 l. 1 s. 6 d.	197 l. 1 s 6 d
A l'abbaye de Rillé, 12 bx. fr., 16 de seigle et 140 d'avoine, évalués.	200 l.	151 l. 10 s.
Aux pauvres	330 l.	150 l.
Réparations et frais divers	470 l.	400 l.
Total des charges	3.220 l. 17 s. 6 d.	3.342 l. 13 s. 6 d.

PETIT SÉMINAIRE [1]

Sources : Inventaire des commissaires du district (3 juin 1791. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 301). — Note sur l'état des séminaires (1791. Ibid., série Q). — Rôle rentier (1767-1791. Ibid., G 389). — Baux, états et autres documents relatifs aux prieurés d'Izé et de Rallion (Ibid., série Q et G 392).

PERSONNEL :

Prêtres (3) :	Age.	Années de congrégation
Pierre-Charles-Toussaint Blanchard, *supérieur*....	37	14
Michel-François Beaumont, *profess^r de théologie*	35	14
Louis-Jean Cardet, *directeur*.....	28	8
Frères (2) :		
Pierre Lefèvre.....	53	28
Jacques Le Roi.....	30	6

« Suivant l'usage de la congrégation, les prêtres n'avaient pas de » traitement fixe ; ils étaient nourris et entretenus aux frais de la » maison ; il en était de même des frères. M. de Beaumont, en qualité » de professeur de théologie au collège, recevait un traitement de » 1.000 l. sur les biens du dit collège. »

Elèves. — « Le nombre des élèves, d'abord fixé à 60, a été successive- » ment porté à 140, à mesure que les biens de la maison se sont » accrus. Les élèves y sont logés, nourris et entretenus aux études » gratuitement, en payant néanmoins 2 l. par mois pour le pain » suivant d'anciens règlements. Dans le nombre des 140 élèves, il y en » a qui sont exempts de payer les 2 l. par mois ; ce sont des places » qui ont été fondées en différents temps.

» Outre les 140 étudiants élevés gratuitement, on reçoit dans cette » maison tous ceux qui s'y présentent, moyennant une très modique » pension. » (Note de 1791).

MOBILIER :

Argenterie de table : 5 couverts d'argent.

Argenterie d'église : Un soleil, un ciboire, 2 calices avec leurs patènes, une custode, une ampoule, 2 burettes et leur bassin, 2 encensoirs avec leurs navettes, une lampe, 2 petites couronnes, un reliquaire contenant des reliques de Saint Jude ; il existe un troisième calice à Rallion.

(1) Fondé en 1684 et dirigé par les Eudistes. Installé depuis 1772 dans l'ancien couvent des Catherinettes, aujourd'hui détruit. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*. I, 316.

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :	Principal.	Revenu.
Les Etats de Bretagne, 4 contrats au denier 50	6.700 l.	134 l.
Id., 4 contrats au denier 20	41.280 l.	2.064 l.
La caisse des mendiants de Rennes, pour cession au roi des anciens bât. du séminaire (1771), un contrat au denier 20	25.600 l.	1.280 l.
Le Clergé de France, un contrat au denier 25	7.000 l.	280 l.
Le Clergé de Rennes, 8 contrats	25.075 l.	1.211 l. 7 s. 7 d.
L'Evêché de Rennes, un contrat au denier 20	6.602 l.	330 l. 2 s.
Les Sœurs de la Charité de Rennes, id. (legs de M. de Bréquigny)	8.000 l.	400 l.
L'Hôtel de Kergus, id	6.000 l.	300 l.
M. Martin, id	2.000 l.	100 l.
Totaux	128.257 l.	6.099 l. 9 s. 7 d.

2° Rentes féodales et droits seigneuriaux :

En Bruz, Laillé, Orgeres et Saint-Erblon. — Fiefs de Tellé et de la Rivière Bizaye, valant : 11 l. 4 s. 5 d., 4 mesures d'avoine grosse, 214 bx. 4 mesures 1/4 d'avoine menue, 57 poules 1/4, 12 poussins 3/4 et 54 corvées, le tout évalué 250 l., et casuel évalué 250 l., soit ..... 500 l. [1]

3° Rente foncière de 2 bx. fr. sur des terres en Bruz, évaluée ..... 7 l.

4° Immeubles :

En Bruz. — Métairie de Bel-Air ..... 60 l. [2]

Métairie de la Haie de Pan (le fermier acquitte sans diminution 3 l. environ et

(1) « Depuis 3 ou 4 ans on n'est pas payé. » (Rôle rentier).
(2) Affermée 56 l. de 1774 à 1783.

14 bx. 1 mesure et 6 écuellées fr., de rentes féodales)	500 l. [1]
Métairie de Lorguenais	140 l. [2]
Métairie de la Rivière-Bizaye	600 l. [3]
Total	1.300 l.

5° Pension sur le clergé de Rennes, dont la charge a été établie et répartie par le synode tenu à Rennes le 4 septembre 1726, pour l'entretien de 60 écoliers au Petit Séminaire ..... 1.500 l.

6° Produit de différents droits sur les dispenses, les pierres sacrées, etc..., accordés au Petit Séminaire par l'évêque et le clergé de Rennes; en moyenne ..... 1.400 l.

7° Versé pour leur pain par 131 boursiers, à raison de 24 l. ..... 3.144 l.

8° Du receveur du collège, traitement de François de Beaumont, professeur de théologie ..... 1.000 l.

9° Prieuré de Saint-Etienne d'Izé [4] :

En Izé. — Maison priorale et dépendances, affermée	65 l.
Maison et terres à Landavran (avec l'immeuble précédent, 8 jx. 40 c.), affermées	100 l. [5]
26 traits de dîmes affermés à divers habitants de la paroisse (220 l., 141 l., 140 l., 130 l., 126 l., 151 l., 100 l., 100 l., 100 l., 130 l., 200 l., 126 l., 120 l., 142 l., 125 l., 106 l., 130 l., 126 l., 482 l., 124 l., 180 l., 140 l., 120 l., 120 l. et 20 l.)	3.778 l.
Total	3.943 l. [6]

(1) Affermée 360 l., de 1776 à 1785.
(2) Affermée 132 l., de 1774 à 1783.
(3) Affermée 498 l., de 1776 à 1785, et 450 l., de 1767 à 1776.
(4) Réuni au Petit Séminaire par lettres-patentes du roi du 10 déc. 1777.
(5) Le fermier précédent payait 120 l. mais n'a pu tenir ses engagements.
(6) Avant 1782, l'ensemble des revenus du prieuré d'Izé était affermé aux demoiselles du Breuil, 2.400 l., par un bail datant de l'ancien prieur.

10° Prieuré de Saint-Pierre d'Allion ou de Rallion [1] :

En La Bouëxière-en-Chevré. — Maison priorale et jardin, laissés au chapelain...	Mémoire.
Métairie (bât.; jardin à chanvre, 1 jl. 12 c.; lab., 47 jx. 45 c.; prés, 11 jx. 48 c.; jannaies, 4 jx. 18 c.; taillis, 1 jl. 5 c.).	Le tout affermé à Jean-Alain Morin, de Liffré, 1.700 l. depuis la St-Georges (23 avril) 1786 (2)
Dîmes (au 11e) des traits de la Chagaudière, de Chevré (1/3 seulement), du Désert, de Drugeon, de la Havardière, de la Pelardais (1/3 seulement) et de Villoreu.	
En Acigné, Dourdain, Izé et Saint-Jean-sur-Vilaine [3]. — Un trait de dîmes en chacune desdites paroisses (au 11e).	
Rente sur la baronnie de Vitré, pour abonnement d'un droit dans ses forêts.....	100 l.
Rente sur l'abbaye de Pont-Levoy.....	45 l.
Rente sur Pierre Boullé, pour affeagements	21 l.
Total.....	1.866 l.
Total des revenus.....	20.759 l. 9 s. 7 d.

CHARGES :

Décimes.....	484 l.
Fouages, pour immeubles en Bruz.....	24 l.
Rentes constituées :	
Aux Ursulines de Hédé, pour l'acquisition du couvent des Catherinettes.....	500 l.
A la fabrique de Parigné (contrat de 2.000 l., 1771).....	100 l.
Rente foncière due au trésor de Saint-Jean de Rennes	55 l.

(1) Réuni au Petit Séminaire en 1786.

(2) L'ancien prieur affermait séparément la métairie, pour 400 l., et les dîmes, pour 808 l.

(3) En Dourdain, dîmes de la Marquerais, sous-affermées 24 l. à Claude Chevrel, d'Izé; en Saint-Jean, trait de Rallion, sous-affermé 120 l. à Gilles Legros, de Saint-Jean.

Rentes féodales dues à la châtellenie de Bruz (payées sans diminution par le fermier de la Haie-de-Pan).....	Mémoire.
A l'abbesse de Saint-Georges, 6 s. monnaie et 2 cierges d'une demi-livre chacun, au jour Saint-Georges; le tout évalué.....	2 l. 17 s.
A l'abbé de Saint-Melaine, 1 l. et un cierge d'une livre, le jour Saint-Melaine; le tout évalué.....	3 l. 12 s.
Charges du prieuré d'Izé :	
Rente foncière à l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, pour dédommagement de la réunion dudit prieuré au séminaire.....	100 l.
A la table abbatiale de Saint-Florent-lès-Saumur	9 l.
Aux Bénédictins de Vitré, 56 bx. fr. évalués	448 l.
Charges du prieuré d'Allion :	
60 messes à 15 s.....	45 l.
Rente féodale à l'abbaye de Gastines, 7 setiers fr. évalués.....	71 l. 17 s. 6 d.
Réparations	600 l.
Total.....	2.443 l. 6 s. 6 d.

COLLÈGE [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. En 1762.

I. — *En 1790 :*

Sources : Déclaration des administrateurs (9 mars 1790). — Déclaration de fermiers (1790-91). — Extraits des déclarations faites pour les communes de La Bouëxière et de Livré (1790).

(1) Ancien collège des Jésuites. Il n'en subsiste que l'ancienne chapelle, devenue l'église paroissiale de Toussaints. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 281 et 363.

A) REVENUS ET CHARGES DES PRIEURÉS :

I. *Prieuré de Saint-Thomas*, « dont la juridiction s'exerce » en la salle basse du Présidial de Rennes ».

Revenus :

1° Rentes féodales et foncières :

Greffe de la juridiction	20 l.
Rentes dues par les vassaux	6 l. 17 s.
Rentes foncières sur 2 maisons de la rue Haute	20 l.
Rentes foncières sur l'hôtel de Kergus	68 l.

2° Dîmes :

En Chantepie. — 1/6 de toutes les dîmes de la paroisse, affermé	366 l.
En Nouvoitou. — Portion des dîmes et des novales de la paroisse, affermée	430 l.
Total	910 l. 17 s.

Charges :

Décimes	81 l. 8 s.	321 l. 8 s.
Portions congrues du recteur et du curé de Chantepie (p[r] 1/6)	175 l.	
Au recteur de Nouvoitou	65 l.	
Revenu net		589 l. 9 s.

II. *Prieuré de Bregain* (paroisse de La Boussac, évêché de Dol).

Revenus :

Une métairie en *La Boussac*, et une portion de dîmes en *La Boussac*, *Epiniac* et *Trans*, le tout affermé	5.000 l.

Charges :

Décimes	812 l. 10 s.	970 l. 1 s. 6 d.
Au recteur d'Epiniac	1 l. 11 s. 6 d.	
Messes	156 l.	
Revenu net		4.029 l. 18 s. 6 d.

III. *Prieuré de Livré :*

Revenus :

1° Cens, rentes et droits seigneuriaux, évalués à 165 l. [1].		
2° Dîmes :		
En Livré. — Toutes les dîmes, évaluées à 3.600 l.		
En Etrelles. — Un trait, évalué à 240 l.		
3° Immeubles :		
En Livré. — Prieuré et dépendances (bât.; 3 jardins, 2 jx. 40 c.; lab., 48 jx. 19 c.; prés, 50 jx.), évalués à 1.515 l.		Le tout affermé 8.400 l.
Métairie de la Halenière (bât. et jardins, 1 jl.; lab., 54 jx. 55 c.; prés, 15 jx. 5 c.), sous-affermée 850 l.		
Métairie de Saint-Modéran (bât. et jardins, 18 c.; lab., 38 jx.; prés, 16 jx.; pât., 53 jx. 40 c.; bois, 36 jx.), sous-affermée 800 l.		
Les deux moulins de Changeon (bât.; jardins, 5 c.; lab., 3 jx. 76 c.; pré, 4 c.; étang, 14 jx.), sous-affermés 1.200 l.		
En Izé. — Un pré (6 jx.), évalué à 72 l.		

Charges :

Décimes	700 l.	
Portions congrues du recteur et des 2 curés de Livré	1.400 l.	2.106 l. 5 s.
Rentes à l'abbé de Saint-Florent	6 l. 5 s.	
Revenu net		6.293 l. 15 s.

(1) Cette évaluation et les suivantes sont empruntées à la déclaration de la municipalité de Livré.

IV. *Prieuré de Noyal-sur-Vilaine* :

Revenus :

1° Droits seigneuriaux :

Greffe, lods et ventes et autres casuels du fief du Prieuré.

Rentes, ayant valu 11 l. 3 s. 8 d. (ne sont plus perçues depuis longtemps).

Halles et auditoire (loués 6 l., dont 3 l. vont au seigneur de Tizé).

2° Dîmes :

En Acigné. — Les 2/3 des grosses et menues dîmes du trait des Onglées.

En Noyal. — Toutes les menues dîmes du trait du Bourg, les 4/5 des menues dîmes dans le reste de la paroisse et le tiers des grosses dans le trait de la Tarterais, évaluées avec les précédentes à 2.928 l.

Saut de la gerbe sur toutes les dîmes de la paroisse, évalué à 1.600 l. (2).

Le tout affermé 4.148 l. (1)

3° Les 2/3 des oblations et offrandes faites en l'église de Noyal.

4° Maison priorale et métairie (bât.; lab., 37 jx. 10 c.; prés, 6 jx. 45 c.); revenu évalué à 620 l.

Charges :

Décimes	244 l. 8 s.	
Droits cathédratiques	11 l. 13 s. 5 d.	406 l. 1 s. 5 d.
Messe du matin	150 l.	
Revenu net		3.741 l. 18 s. 7 d.
Revenu net total des prieurés		14.649 l. 1 s. 1 d.

(1) Nous ne savons qui était fermier du prieuré en 1790. Les Bénédictins de Saint-Melaine l'avaient affermé pendant longtemps, jusqu'en 1773 au moins; le bail de 1764 en accordait la jouissance pour 1.500 l.

(2) Ce droit dérive de l'obligation imposée à tous les décimateurs de la paroisse de conduire leurs gerbes à la grange dîmeresse du prieuré, « pour être déchar-» gées une à une, à pleine terre, dans ladite grange, et les grains qui tombent au

B) AUTRES REVENUS :

A ces revenus, s'ajoutaient au moins ceux de divers immeubles dont le collège conserva la jouissance jusqu'à la loi du 9 octobre 1793. Voici ceux que nous révèlent les documents relatifs aux ventes de biens nationaux :

A Rennes. — 5 maisons, rue Saint-Thomas, revenu total évalué, par pr.-v. de l'an IV et de l'an VII, à	700 l.
Maison, rue du Lycée, revenu évalué, par pr.-v. du 5 thermidor an VII, à	211 l.
3 petites baraques, ibid., revenu évalué, par pr.-v. du 27 messidor an VII, à	117 l.
2 autres maisons et 2 boutiques, ibid., et une maison, rue Saint-Germain	?
Près de Rennes. — Prairie des Clôtures Noblet, près la Taupinais, affermée	270 l.
Petite ferme, près le Tertre de Joué (bât.; jardin, 72 c.; lab., 3 jx. 21 c.; prés, 2 jx. 60 c.), affermée	240 l.

C) AUTRES CHARGES :

Outre les charges particulières aux prieurés, la déclaration des administrateurs porte les charges générales suivantes :

1° Rentes viagères et pensions accordées par le Bureau	2.100 l.
2° Honoraires du principal, du sous-principal et des professeurs	15.100 l.
3° Réparations des immeubles des prieurés et aumônes dans leurs paroisses, environ	2.000 l.
Total	19.200 l.

II. — *Au moment de l'expulsion des Jésuites :*

Sources : Notice manuscrite de 1762 (Arch. munic. de Rennes, 289).

» *saut de la gerbe*, et les épis qui se rompent appartiennent au prieuré, aussi » bien que ce qui reste dans la grange sous les gerbes; comme aussi, après que » les dites dîmes sont battues dans l'aire de la cour du prieuré, toutes les pailles, » balles et cossons et les vannures appartiennent au prieur, sans qu'on puisse » rebattre les épis rompus, les cossons ou vannures »; d'autre part, tant qu'il reste des gerbes dans la grange ou dans l'aire, le prieur a le droit de faire nourrir 4 pourceaux de leurs grains (Bail de 1764).

REVENUS :

1° Rentes constituées (1) :

Un contrat au denier 20, sur le S[r] et la D[lle] de la Josserie Dumaine	300 l.
Deux contrats sur les Etats de Bretagne (1719)...	226 l.
Autre contrat sur les mêmes (principal, 10.000 l.).	?
Un contrat sur les tailles de la généralité de Paris.	177 l.
Un contrat sur les tailles de la province, « dont on ne connaît ni la date, ni le montant ».....	?
Deux contrats sur la ville de Paris (principal, 13.200 l.)	?
Un contrat sur le domaine de Paris (principal, 12.000 l.)	?
2° Du Roi, sur les impôts et billots de la province.	3.000 l.
De la ville de Rennes	2.000 l.
Total	5.000 l.

3° Immeubles. — *A Rennes :*

Buanderie du Collège, affermée	280 l.
Maison, rue Saint-Thomas, affermée	63 l.
Cellier, ibid., affermé	8 l.
3 cabanes, ibid., affermées 60 l. chacune, soit	180 l.
Maison, rue Saint-Germain, affermée	230 l.
Emplacement, ibid., joignant la cour du Collège, affermé	45 l.
6 cabanes, ibid., affermées à divers	217 l.
Total	1.023 l.

Près de Rennes :

Maison de Bellevue et métairie de la Touche, affermées ensemble	300 l.
Lieu du Clos-Pillet, affermé	300 l.
Pré Noblet, au terroir de la Prévalaye, affermé...	140 l.
Petite ferme, au tertre de Joué, affermée	122 l.
Total	862 l. (2)

(1) A l'exception du premier, ces contrats ne nous sont connus que par le registre de délib. du bureau du Collège (10 février 1768 et 21 juin 1769. — Arch. mun. de Rennes, 569). L'auteur de la notice déclare n'en avoir pu donner le détail, parce qu'on ne les avait pas retrouvés à Rennes; ils furent saisis à Paris, par le Parlement de cette ville qui les fit remettre au Collège de Rennes, en exécution des Lettres patentes du 25 juin 1757. L'auteur de la notice estime qu'ils devaient rapporter, en tout, environ 2.000 l.

(2) La maison de Bellevue et les métairies de la Touche et du Clos-Pillet furent adjugées, après enchères, en un seul lot, le 27 avril 1769, à M. Le Boucher, de Rennes, au prix de 26.200 l. (Reg. délib. du bureau, 27 avril 1769). Le revenu des immeubles de campagne se trouva ainsi réduit à 262 l.

4° Prieuré de Saint-Thomas :	
Greffe de la juridiction, affermé	18 l.
Rentes féodales	88 l.
Dîmes, en *Chantepie*, affermées	120 l.
— en *Nouvoitou*, affermées	200 l.
Total	426 l.
5° Prieuré de Bregain (diocèse de Dol), affermé	1.700 l.
6° Prieuré de Livré, affermé	4.400 l.
7° Prieuré de Noyal-sur-Vilaine :	
Greffe de la juridiction, affermé	15 l.
Dîmes en *Noyal*, affermées aux Bénédictins	600 l.
Immeubles du prieuré, affermés	400 l.
Total	1.015 l.
8° Lods et ventes des divers fiefs des prieurés, en moyenne	300 l.
Total des revenus	17.026 l.

(en portant à 2.000 l. celui des contrats restés à Paris).

CHARGES :

1° Décimes (mense du collège et prieuré de Saint-Thomas)	239 l. 16 s.
2° Rente viagère (principal, 2.000 l.)	154 l.
3° Rentes seigneuriales sur les immeubles sis en Rennes	20 l. 14 s. 11 d
4° Réparations du collège et des mêmes immeubles	850 l.
5° Fondations, sur la ferme de Joué	22 l.
6° Charges du prieuré de Saint-Thomas :	
Portions congrues : au recteur de Chantepie	80 l.
Au recteur de Nouvoitou	49 l. 3 s. 4 d.
Total	129 l. 3 s. 4 d.
7° Charges du prieuré de Brégain :	
Décimes	290 l. 16 s.
Rente à l'abbaye de Saint-Florent	3 l.
Portion congrue du recteur d'Epiniac	1 l. 11 s. 6 d.
Trois messes par semaine dans la chapelle du prieuré	80 l.
Réparations	250 l.
Total	625 l. 7 s. 6 d.

8° Charges du prieuré de Livré :			
Décimes	525 l.		
A l'abbaye de Saint-Florent	3 l.		
Rente seigneuriale à la baronnie de Vitré	» l.	1 s.	3 d.
Deux messes par semaine	52 l.		
Portions congrues du vicaire perpét[1] et de son curé.	450 l.		
Réparations	500 l.		
Total	1.530 l.	1 s.	3 d.
9° Charges du prieuré de Noyal-sur-Vilaine :			
Décimes	179 l.	10 s.	
Droits cathédratiques	11 l.	13 s.	5 d
Rente à l'abbaye de Saint-Melaine	6 l.		
Une messe chaque dimanche, à l'église de Noyal...	52 l.		
Réparations	200 l.		
Total	449 l.	3 s.	5 d.
10° Frais de secrétariat du bureau du Collège.	500 l.		
Honoraires : Principal	2.400 l. (1)		
Sous-principaux (1.200 l. chacun)	2.400 l.		
Deux professeurs de théologie (1.200 l. chacun).	2.400 l.		
Professeurs de physique, de logique et de rhétorique (1.200 l. chacun)	3.600 l.		
Régent de seconde	1.000 l.		
Régents de 3e, 4e, 5e et 6e (900 l. chacun)	3.600 l.		
Gages des domestiques	652 l.		
Total	16.552 l.		
11° Prix et récompenses :			
Images et livrets pendant l'année	50 l.		
Prix distribués à la fin des exercices publics, dans le cours de l'année	150 l.		
Prix distribués solennellement à la fin de chaque année	200 l.		
Total	400 l.		
12° Cabinet de physique	100 l.		
13° Chapelle	150 l.		
14° Frais de recette	700 l.		
Total des charges	21.922 l.	6 s.	5 d.

(1) Y compris 400 l. pour menues dépenses d'entretien, telles que les réparations de vitres, chaises, bancs, et fourniture des lumières pour les classes. Le principal est logé; il doit faire dire la messe tous les jours « et procurer aux élèves les » instructions chrétiennes ».

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES (IGNORANTINS) [1]

SOURCES : Inventaires des commissaires municipaux (18-20 septembre 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 301). — Titres divers (Ibid., série D).

PERSONNEL :

FRÈRES (5). — Jean-Simon Perrin (F. Adorateur, 60 ans dont 42 de prof., *supérieur*) ; François-Alexandre Capron (F. Restitué, 37 ans dont 9 de prof.) ; François Silonnier (F. Noël, 44 ans dont 25 de prof.) ; Antoine Pilâtre (F. Abdias, 46 ans dont 19 de prof.) ; Pierre Liévin (F. Valdolen, 22 ans), n'a point fait encore de vœux, bien qu'il soit depuis plus de 5 ans dans la maison.

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :	Principal.	Revenu.
Le Clergé de France (2 articles)	7.750 l.	310 l.
Le même (don Lambin, prêtre)	4.000 l.	160 l.
Les Etats de Bretagne (don Anne de la Roche)	4.000 l.	200 l.
L'Hôtel des Gentilshommes ou de Kergus (don anonyme)	2.400 l.	120 l.
Marie Anne, de Tinténiac (don anonyme).	1.200 l.	60 l.
Totaux	19.350 l.	850 l.
2° Subvention de la Communauté de Rennes... [2]		200 l.
3° Immeubles (rue Haute) :		
Appartement (bail du 7 mars 1789)		200 l.
Boutique, salle basse et grenier (bail du 2 déc. 1789)		90 l.
Boutique à cheminée et caveau (bail du 31 janv. 1791)		105 l.
Total		395 l.
Total des revenus		1.445 l.

(1) Etablis en 1736. Leur établissement, situé rue Haute (n° 64 actuel de la rue Saint-Malo), comprenait 3 corps de bâtiments à un étage, en bordure de la rue et sur les côtés de la cour, une maison au fond de la cour et une autre au fond du jardin. L'ensemble fut estimé 6.638 l. dans le pr.-v. du 12 prairial II.

(2) Accordée par délibérations des 22 et 29 septembre, 18 octobre et 19 décembre 1740, sur les ordres du duc d'Orléans, comme indemnité de logement.

HOTEL DES GENTILSHOMMES OU DE KERGUS [1]

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Extraits des comptes (1784-1790)

I. — *En 1790 :*

« Tableaux des revenus et des charges de l'hôtel des gentilshommes. » (Portés sur le registre de comptes de 1783-1792. Arch. dép. d'I.-et-V., série D).

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :	Principal.	Revenu.
Les Etats de Bretagne (2 contrats de 10.000 l. chacun) [2]	20.000 l.	1.000 l.
Id. (28 septembre 1787)	12.000 l.	600 l.
Les Etats de Languedoc (17 février 1781)	4.000 l.	200 l.
L'Hôtel de Ville de Paris (10 contrats, legs du ch[er] de Kermoisan, pour 2 places, 1765)	?	1.909 l.
2° 18 places fondées par les Etats de Bretagne (délibérations du 13 février 1757 et janvier 1759), à raison de 800 l. chacune		14.400 l.
7 places fondées par les mêmes (délibération du 26 janvier 1785)		4.000 l.
3° *Brevet de M. de la Caunelaye*, en 2 contrats :		
Sur les Etats de Bretagne (7 oct. 1781)	7.200 l.	380 l.
Sur M[me] veuve de Saint-Gilles (24 mars 1781)	2.400 l.	106 l. 16 s.

(1) Fondé en 1746 pour l'éducation des jeunes gentilshommes pauvres de la noblesse bretonne. L'hôtel, situé près des anciens murs (avenue de la Gare), est actuellement occupé par des bureaux militaires. Voir Banéat, *Le Vieux Rennes*, I, 281.

(2) L'un d'eux est tombé en remboursement le 1[er] septembre 1790 et n'a point été recolloqué.

	Principal.	Revenu.
4° *Brevet de Mgr l'Evêque de Rennes :*		
Contrat sur les Etats de Bretagne (11 septembre 1785).....	10.000 l.	500 l.
5° *Brevet de M. Gouyon de Beaufort :*		
Contrat sur les Etats de Bretagne (23 juin 1785).....	10.000 l.	500 l.
6° *Brevet de M. de Montmorin :*		
Contrat sur les Etats de Bretagne (23 juin 1785).....	10.000 l.	500 l.
7° *Brevet de MM. les Commissaires intermédiaires de l'évêché de Nantes* (pour la fondation d'une place d'élève à leur nomination). — 3 contrats sur les Etats de Bretagne :		
3 février 1783.....	4.600 l.	230 l.
5 septembre 1784.....	1.200 l.	60 l.
15 mars 1786.....	4.200 l.	210 l.
8° Immeubles [1] :		
Petite ferme de Quinelcu.....		110 l.
9° « *Collocation sur l'hôtel de ville de Paris » et sur les Etats de Bretagne, en vertu du » don de M. le maréchal de Castries*, pour » former des pensions à ceux de nos élèves » placés dans la marine à sa recommandation » et celle de sa famille » :		

(1) Le tableau des revenus ne mentionne pas le produit des loyers de quelques vieilles maisons situées rue Saint-Thomas et rue au Duc. D'après les baux de 1753 et de 1762, ces loyers s'élevaient à 396 l.; d'après ceux de 1773 et de 1783, à 150 l. seulement. D'après les comptes ils ont produit, de 100 l. à 150 l. jusqu'en 1787, 374 l. en 1788, 438 l. en 1789, 965 l. en 1790 et 827 l. en 1791. L'hôtel jouissait directement de la maison de campagne de Lorette dont les dépendances couvraient 7 jx. environ

A) Sur l'hôtel de ville, 3 contrats reconstitués respectivement, au profit de l'hôtel des Gentilshommes, le 30 avril, le 22 et le 30 juin 1784...	621 l.	3 s.
B) Sur les Etats, 3 contrats (15 mars 1786, 28 septembre 1787 et 20 avril 1788), principal 14.685 l.....	734 l.	5 s.
Total des revenus..... (1)	26.061 l.	4 s.

CHARGES :

1° Rentes foncières :

A la Vicomté de Rennes, pour l'indemnité du jardin de Lorette.....	60 l.	
Au Collège de Rennes.....	68 l.	
Au Chapitre de Rennes.....	26 l.	3 s. 4 d.
Total.....	154 l.	13 s. 4 d.

2° Rentes viagères :

A M. du Perrier, sur le legs de M. de Kermoisan	400 l.	
A M. de Coëtloury, id.....	200 l.	
A M. Tournelot, id.....	400 l.	
A M. l'abbé de la Rive, gratification des Etats	300 l.	
Total.....	1.300 l.	

3° Rentes constituées, au profit :

De la Grande Visitation.....	500 l.	
Du Petit Séminaire.....	300 l.	
Des Frères des Ecoles chrétiennes.....	120 l.	
De M. de Monty.....	240 l.	
De M^me^ veuve Marie (2).....	135 l.	
De M^lles^ Gaudin et Travers.....	116 l.	5 s.
De M^lle^ du Quéreron.....	100 l.	

(1) Le produit des rentes est rapporté net de toute retenue. D'ailleurs tous les contrats, à l'exception d'un seul, en étaient exempts.

(2) Capital remboursé le 9 juin 1789.

De Mlle Diveu (1)	100 l.
De Mlle Radiguet (2)	55 l.
De Mme veuve Burreau-Vatar	60 l.
De Mme Clément	60 l.
Total	1.786 l. 5 s.
Total des charges	3.240 l. 18 s. 4 d.

II. — *Comptes :*

Sources : Registre de comptes (1783-90. Arch. dép. d'I.-et-V., série D).

	1784			1785			1786		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Recettes	20.009	12	3	34.269	4	3	28.846	10	4
Dépenses :									
Rentes	2.597	8	7	2.639	5		2.039	4	1
Dépenses extraordinaires	1.115	12	1	7.329	2		1.202	5	3
Gages, honoraires, remèdes	2.819	10	3	2.784	10	6	2.482	5	9
Total	20.742	9	5	34.381	0	6	26.054	16	10

	1787			1788			1789			1790		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Recettes	31.838	15	2	25.308	9		31.036	17		24.484	10	
Dépenses :												
Rentes	3.082	18	9	2.464	6		6.358	15		2.802	15	9
Dép. extraordinaires	3.444	19	6	5.917	9	1	1.888	19	6	825	15	9
Gages, honoraires, remèdes	3.058	15	2	1.976	»	3	2.452	10	2	2.899	11	8
Total	30.042	3	6	28.517	3	8	32.076	12	8	27.672	2	2

(1) Capital remboursé le 10 juin 1788.

(2) Capital remboursé le 25 juin 1789.

En 1790 le chapitre des rentes se trouve donc réduit à 1.496 l. 16 s.

(3) Dont 12.000 l. provenant d'un don extraordinaire des Etats de Bretagne, et 2.000 l. d'un don de l'évêque de Rennes.

(4) Dont 6.000 l. pour de nouvelles fondations.

HOTEL DES DEMOISELLES DE L'ENFANT-JÉSUS (1)

SOURCES : Déclaration de la supérieure (1er mars 1790). — Inventaire des commissaires municipaux (22 oct. 1792. Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 300). — Déclarations de fermiers (1790). — Titres divers (Ibid., série D).

PERSONNEL :

En mars 1790 et le 22 octobre 1792 : 9 religieuses, dont 2 sœurs converses et 2 postulantes :

Supérieure : Louise-Anne-Françoise de la Noue.

Autres religieuses : Mathurine-Nicole Dayet; Hermine-Julie de la Haye de la Gontraye; Marie-Gabrielle Souëf; Eléonore-Françoise Le Chauff.

Sœurs converses : Louise Guinard et Françoise Gagnoux.

Postulantes : Anne Denis et Marie Maillard.

Un domestique.

Pensionnaires : En mars 1790, 40; le 22 octobre 1792, 26.

REVENUS :

1° Contrats sur les Etats de Bretagne et de Languedoc (principal, 135.000 l.)	6.750 l.
2° Prairie des Perrières et pré Méen, près l'église Saint-Martin, affermés	360 l.
3° Jardins, près du couvent, affermés	350 l.
Total	7.460 l.

Il faudrait ajouter le produit du jardin et du verger de la maison.

CHARGES :

1° Rentes seigneuriales et autres	374 l.
2° Fondations (rente d'un capital de 6.000 l.)	300 l.
3° Somme à remettre annuellement aux élèves placées par les ducs de Penthièvre et de Rohan et par la duchesse d'Elbeuf	750 l.
Total	1.424 l.

(1) Etablissement fondé, en 1778, par les Etats de Bretagne, pour l'éducation des jeunes filles pauvres de la noblesse bretonne. Le couvent fut vendu, le 5 octobre 1793, sur un prix d'estimation de 27.000 l. Il est actuellement occupé par le pensionnat de l'Adoration. Voir BANÉAT, *Le Vieux Rennes*, I, 44.

PENSIONS FONDÉES (1) :

Les évêques de Nantes, Vannes, Quimper, Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol (chacun pour une élève de leur diocèse)	2.400 l.
Mme de Pons, pour une élève	300 l.
La duchesse de Liancourt, pour une élève	300 l.
L'archevêque d'Aix, pour une élève	300 l.
Le comte de Boisgelin, pour 4 élèves	1.200 l.
La famille royale, pour 11 élèves	3.300 l.
Total	7.800 l.

(1) A raison de 300 l. par élève.

HOPITAUX

HOPITAL GÉNÉRAL

Sommaire : I. Etat des revenus et des charges en 1790. — II. Vers 1750 : 1° Etat des revenus et des charges; 2° Situation d'après les comptes de 1752

I. — *En 1790 :*

Sources : Etat des revenus et des charges de l'Hospice Général, avant 1789, vérifié par la Commission des Hospices civils, le 15 germinal VIII (Arch. des Hospices de Rennes, H[1] 170).

REVENUS FIXES :

1° Rentes sur les Etats de Bretagne :	
A l'Hôpital général, 31 contrats	2.726 l.
Aux Incurables, 2 contrats	350 l.
Aux Orphelins, 2 contrats	201 l.
Total	3.277 l.
2° Rentes sur le Clergé :	
A l'Hôpital général	3.428 l.
Aux Incurables	860 l.
Aux Orphelins	1.702 l.
Total	5.990 l.
3° Rentes sur les Petites Ursulines et les Dames Budes de Rennes	300 l.
4° Immeubles, à *Rennes :*	
Lieu de la Gauretais, affermé	300 l.
Pièce de Champeaux	30 l.
Chantier	250 l.
Total	580 l.
Total des revenus	10.147 l.

AUTRES REVENUS :

(Produit moyen des 10 dernières années).

1° Produit net des travaux des hospitalisés :

Sergerie	8.212 l. 19 s.
Ouvrage des filles, et moulins	2.728 l. 7 s. 4 d.
Brocherie	4.874 l. 13 s. 3 d.
Total	15.815 l. 19 s. 7 d.

2° Ventes :

Beurre frais	416 l. 7 s. 1 d.
Légumes	2.995 l. 10 s. 6 d.
Total	3.411 l. 17 s. 7 d.

3° Droits :

Droits sur les boissons	16.912 l. 2 s.
Tentures funèbres	3.050 l. 11 s. 10 d.
Bureaux et convois	495 l. 7 s. 8 d.
Boucherie pendant le carême	4.183 l.
Droits de chapelle et réceptions d'officiers judiciaires	500 l. 12 s. 9 d.
Cris publics	60 l.
Billets aux inhumations, services et convois	495 l. 2 s.
Privilège du papegaut	233 l.
Débit des boissons du papegaut	800 l.
Total	26.729 l. 16 s. 3 d.
4° Legs	459 l. 14 s. 7 d.
5° Aumônes et emprunts	7.062 l.
Total desdits autres revenus	53.479 l. 8 s.
Total général des revenus	63.626 l. 8 s.

CHARGES :

1° Rentes constituées (3 articles)	669 l.
2° Rentes viagères (25 articles)	6.500 l.
Total	7.169 l.

II. — *Vers 1750 :*

1° « ETAT des revenus et des charges des hôpitaux de Rennes, » rédigé par ordre de S. M. sur les registres de recette et de dépense, » et sur les comptes des dix dernières années, dont on a fait une » commune » (Imprimé, sans date [1]. Arch. dép. d'I.-et-V., C 1.266).

REVENUS :

Rentes		4.553 l.
Métairies		592 l.
Aumônes		1.031 l.
Aumônes des Etats, 1.200 l. par terme, soit par an		600 l.
Somme payée par la communauté de Rennes, pour la Tour [2]		1.500 l.
Travaux des hospitalisés :		
Sergerie	2.258 l. 6 s. 1 d.	
Moulins à filer	3.102 l. 10 s. 4 d.	
Brocherie	1.371 l. 16 s. 2 d.	7.954 l. 9 s. 11 d.
Broderie	189 l. 7 s. 10 d.	
Dentelles	1.032 l. 9 s. 6 d.	
Ventes de cidre et de denrées		81 l. 18 s. 1 d.
Beurre		175 l. 11 s.
Jardinage		167 l. 8 s. 4 d.
Octroi sur les boissons [3]		10.807 l. 19 s. 6 d.
Privilège du débit de la viande, en Carême		3.407 l. 8 s.
Monopole des tentures funèbres, net		2.406 l. 19 s. 2 d.
Convois et billets d'enterrements		707 l. 2 s. 1 d
Cris publics [4]		43 l. 7 s. 4 d.
Confiscations		134 l. 10 s.
Réceptions d'officiers au Parlement (6 l. 8 s.) et au Présidial (3 l. 4 s.)		447 l. 7 s. 2 d.
Total		34.610 l. » s. 9 d.

DÉPENSES :

Rentes dues et fermes d'héritages tenues par l'hôpital	3.184 l.

(1) D'après les dates référées dans le texte, on peut placer la rédaction de cet état entre 1749 et 1752.

(2) La tour de l'église de Toussaints, où on logeait les vagabonds et les prostituées.

(3) 4 l. 10 s. par tonneau de vin étranger à la province, 45 s. par tonneau de vin breton ou nantais, 25 s. par tonneau de cidre ou de bière (arrêt du Conseil de 1702).

(4) L'hôpital ne possède ce droit et les deux précédents qu'à titre onéreux, par l'acquisition qu'il a faite, moyennant 25.000 l., de l'office de juré-crieur.

Honoraires, appointements et gages des prêtres, demoiselles, ouvriers et domestiques	1.216 l. 15 s. 11 d.
Grains	12.955 l. 5 s. 6 d.
Viande de boucherie et cochons	4.615 l. 14 s. 8 d.
Beurre et suifs	3.576 l. 9 s. 6 d.
Poisson, œufs, pois, gruau	815 l. 16 s. 7 d.
Gros bois, fagots et charbon	2.149 l. 2 s. 6 d.
Toile et étoffes	1.058 l. 9 s. 1 d
Laine, fil, fournitures et frais divers, pour les travaux	3.784 l. 7 s.
Réédifications et réparations	1.200 l.
Eau-de-vie, huile, savon, épicerie; médecins, chirurgiens, pharmacie; cheval, chariot et dépenses casuelles	3.249 l. 4 s. 4 d.
Dépenses de la tour, non compris ce qui est fourni des provisions de l'hôpital	1.223 l. 8 s. 6 d.
Total	40.991 l. 16 s. 9 d.

Depuis 10 ans, on a comblé le déficit annuel au moyen du produit des dons extraordinaires (30.734 l.) et d'emprunts (34.500 l.).

2° « SITUATION de l'hôpital général de Rennes, par rapport à la » recette et à la dépense faites pendant l'année 1752, à envoyer à » M. de Boullongne, conseiller d'Etat, intendant des finances, chargé » de tout ce qui concerne l'administration des hôpitaux. » (Arch. dép. d'I.-et-V., C 1.266).

RECETTE :

Rentes	3.979 l.
Fonds de terre (1)	821 l. 18 s. 7 d.
Produits casuels	19.527 l. 4 s. 10 d.
Aumônes	2.952 l. 3 s. 8 d.
Travail des pauvres	10.772 l. 11 s.
Tour	1.741 l. 19 s. 4 d.
Emprunts	11.000 l.
Total	50.774 l. 17 s. 5 d.

DÉPENSE :

Rentes	2.565 l. 12 s. 3 d.
Fermages	110 l.
Appointements et nourriture des employés	1.150 l.
Gages et nourriture des domestiques	360 l. 10 s.
Nourriture et entretien de 444 personnes valides	41.289 l. 11 s. 1 d.
Drogues	482 l. 2 s.

(1) Cet article ne devait monter qu'à 581 l.; la différence vient de ce que le fermier de la Gauretais a payé en 1752 le fermage de deux années.

Dépenses casuelles	4.865 l. 1 s. 9 d.
Réparations	590 l. 6 s.
Tour	1.382 l. 10 s.
Achats de matières pour les travaux des hospitalisés.	6.270 l. 13 s. 9 d.
Total	59.066 l. 6 s. 10 d.
Déficit	8.271 l. 9 s. 5 d.

dont 5.931 l. dues au marchand de grain.

Observations. — Le déficit provient « en partie de la disette des » blés qu'on a achetés en 1752, savoir : la mine de froment depuis » 27 jusqu'à 34 l., celle de seigle depuis 21 jusqu'à 25 l., et les autres » grains à proportion. »

Depuis 1734, l'hôpital est privé du secours annuel de 15.000 l., antérieurement accordé par le roi, « ce qui force d'avoir recours à des » emprunts et met dans la dure nécessité de refuser une aide à bien » des gens que leur extrême misère en rendrait dignes.

» Il n'y a point à Rennes d'hôpital particulier pour les enfants » trouvés; cet établissement est seulement projeté et feu M. Fournier, » maître d'hôtel de la Reine, a légué, par son testament fait en 1749, » 10.000 l. pour être employés à un bâtiment pour les enfants trouvés, » et 900 l. de rente pour en commencer la dotation; mais l'insuffi- » sance des fonds n'a pas permis jusqu'à présent de mettre la main » à l'œuvre; un établissement si nécessaire a besoin d'un secours plus » considérable et, malheureusement, on ne peut se le permettre, les » charités étant plus refroidies que jamais. »

Personnel. — 4 prêtres, 8 demoiselles, 7 sœurs, 2 domestiques, un maître cordonnier et un maître tailleur.

Hospitalisés. — Infirmerie des hommes : 150. — Infirmerie des femmes : 184. — Pauvres renfermés : 31 hommes et 44 femmes. — Vagabonds : 5 hommes et 12 femmes. — Total : 426.

HOPITAL SAINT-YVES

Sommaire : I. Etat des revenus et des charges, en 1790. — II. Id., en 1724. — III. Vers 1750 : 1° Etat des revenus et des charges; 2° Situation d'après les comptes de 1752.

I. — *En 1790 :*

Sources : 1° « Etat des biens appartenant aux hôpitaux de Rennes » avant la Révolution et dont ils sont restés en possession. » (Sans date. Arch. des Hospices de Rennes, H[1] 170).

2° « Etat des revenus dont l'hôpital Saint-Yves a cessé de jouir » pendant la Révolution. » (Sans date. Ibid.).

REVENUS :

1° Rentes sur :

Les Etats de Bretagne	4.196 l. 11 s.
Le Parlement de Bretagne	730 l. 10 s.
Le Clergé de France	425 l.
Le Trésor royal	571 l. 9 s.
Divers particuliers	260 l.
L'abbaye de Saint-Melaine (30 M. de seigle)	1.200 l.
La Ville de Rennes	380 l.
Total	7.763 l. 10 s.
2° Rentes foncières	898 l. 10 s. 2 d.
3° Monopole de la vente des cercueils (moyenne des 10 dernières années)	2.017 l. 8 s.

4° Immeubles :

A Rennes. — Bureau d'octroi, chantiers, magasins, caves, remise et glacière, sur la cour ou le port Saint-Yves	1.210 l.
Appartement, port Saint-Yves	370 l.
Jardins, ibid.	675 l.
Boutique, adossée à l'hôpital	24 l.
Maison, près de l'hôpital	275 l.
Maison, rue des Dames	250 l.
Terrain, rue Saint-Germain	54 l.
Chambres, place du Champ-Jacquet	54 l.
Chambre, rue de la Poissonnerie	36 l.
Rez-de-chaussée, près de la Paillette	24 l.
Maison, rue de Bourbon	1.980 l.
Maison, rue du Vau Saint-Germain	2.086 l.
Boutique, rue de Bertrand	36 l.
Maison, ibid., sur les derrières	45 l.
Bureau de l'octroi, près de l'hôpital général	150 l.
Maison et jardin de la Croix-Rocheran, ibid.	400 l.
Maison, jardin et pré des Polieux	500 l.

En Rennes. — Prairie de Salleverte	280 l.
Prairie et grenier, près du Mail	800 l.
Prés de la Sablonnière et du Gast	510 l.
Pièce de Beaumont	120 l.
Pièce du Petit-Fauvel	41 l.
Maison du Ruisseau Courtois, route de Fougères	130 l.
En Acigné. — Métairie du Portail	570 l.
En Cesson. — Métairie de la Frinière	585 l.
En Vezin. — Pièce aux Bœufs	50 l.
Total	11.255 l.
Total des revenus	21.934 l. 8 s. 2 d.

II. — *En 1724* (?) :

Sources : État des revenus et des charges (Sans date [1]. Arch. dép. d'I.-et-V., C 1.267).

PERSONNEL :

3 prêtres logés, nourris, chauffés et payés. Un économe. Un portier, un charretier, 4 valets pour les hommes, une maîtresse des enfants, une maîtresse couturière, 3 aides couturières, 2 cuisinières, 4 servantes pour les femmes, 4 servantes pour les enfants.

200 malades des deux sexes environ. 100 enfants dans les salles de l'hôpital et 150 en nourrice.

Total : 475 bouches à nourrir.

« Nous avons eu jusqu'à 450 enfants aux salles et nourrices, et » 250 malades, alors que tout était bien moins cher. »

Les religieuses de la Miséricorde, employées au service de l'hôpital, vivaient des revenus particuliers de leur communauté.

REVENUS :

Rentes constituées	4.181 l. 7 s. 11 d.
Rentes foncières	559 l. 10 s. 3 d.
Maisons et terres, affermées	2.109 l.
Droit d'entrée sur les boissons	11.000 l.
Casuel	6.000 l.
Total	23.849 l. 18 s. 2 d.

(1) Cet état, certainement postérieur à 1720 et antérieur à 1740, paraît se rapporter à une enquête ordonnée par l'intendant en 1724.

CHARGES :

Rentes viagères	450 l.
Rentes seigneuriales	12 l.
Salaires : Aux prêtres	732 l.
Au médecin	100 l.
A l'apothicaire (avec les dépenses de pharmacie)	600 l.
A l'économe du dedans	120 l.
Aux domestiques	370 l.
Froment	6.000 l.
Viande et cochons	4.500 l.
Beurre	1.400 l.
Lait et légumes	400 l.
Œufs	340 l.
Boissons	1.500 l.
Huile et chandelles	1.100 l.
Bois et charbon	2.200 l.
Entretien d'un cheval et d'une charrette	200 l.
Toile	1.500 l.
Habits	1.600 l.
Souliers et Sabots	150 l.
Blanchissage	750 l.
Ustensiles	150 l.
Menues dépenses	300 l.
Réparations	1.000 l.
Total	25.474 l.

Aucune dette; « mais on sera obligé d'emprunter cette année à » cause d'une grosse réparation absolument nécessaire. » (Réfection des planchers de l'hôpital et changement des poutres, 6.000 l. environ).

II. — *Vers 1750 :*

1° « Etat des revenus et des charges des hôpitaux de Rennes... » Moyenne de 10 ans; rédigé entre 1749 et 1752 (Imprimé. Arch. dép. d'I-et-V., C 1.266. Voir Hôpital Général).

REVENUS :

Rentes constituées	5.384 l. 12 s. 1 d.
Rentes foncières	2.020 l. 7 s. 7 d.
Rentes en grains	372 l.
Maisons de ville et terres	5.051 l.
Monopole des cercueils	2.097 l. » s. 6 d.
Bureaux pour les convois et enterrements	293 l. 16 s. 1 d.
Droits d'entrée sur les boissons	10.008 l. 8 s.
Réception des enfants bâtards, mis à l'hôpital par les sages-femmes et les chirurgiens	4.226 l.

Produit des troncs, sacristie, quêtes et aumônes...	2.327 l. 18 s. 11 d.
Pour les soldats de terre et de mer.....	365 l. 7 s. 7 d.
Total.....	32.146 l. 10 s. 9 d.

CHARGES :

Rentes dues par l'hôpital.....	2.303 l. 16 s. 8 d.
Honoraires des prêtres.....	1.214 l. 15 s. 9 d.
Appointements de l'économe du dedans.....	300 l.
Honoraires du médecin et du chirurgien, à 150 l. chacun.....	300 l.
Apothicairerie et remèdes.....	658 l.
Remise faite aux religieuses d'une rente de 250 l. qu'elles doivent à l'hôpital, et ce pour avoir soin de la pharmacie.....	250 l.
Gages des domestiques, à 30 l. chacun.....	810 l.
Entretien d'un cheval et d'une charrette.....	232 l. 12 s. 9 d.
Grains.....	6.678 l. 7 s.
Viande.....	6.228 l.
Beurre et gruau.....	1.456 l. 8 s. 6 d.
Laitage, œufs, légumes, fruits, pois et fèves.....	630 l. 3 s. 5 d.
Chandelle, huile, sel et épicerie.....	939 l. 13 s. 4 d.
Vin, cidre, eau-de-vie, vinaigre et verjus.....	2.513 l. 2 s. 10 d.
Bois et charbon.....	2.172 l. 10 s. 6 d.
Linge, toile, étoffe et fil.....	1.678 l. 11 s. 4 d.
Blanchissage.....	1.006 l. 5 s.
Sabots.....	144 l. 14 s. 3 d.
Ustensiles et autres dépenses d'entretien.....	564 l. 8 s. 11 d.
Bois pour les bières, façon et clous.....	850 l. 15 s. 6 d.
Pour faire apprendre des métiers à 18 enfants.....	526 l. 11 s. 9 d.
Réparations.....	1.396 l. 12 s. 10 d.
Total.....	33.656 l. 3 s.

2° « Situation de l'hôpital, par rapport à la recette et à la dépense faites en 1752. » (Arch. dép., d'I.-et-V., C 1.266).

RECETTE :

Rentes.....	9.186 l. 5 s. 1 d.
Fonds de terre.....	5.279 l. 1 s. (1)
Produits casuels	24.865 l. 9 s. 7 d.
Travail des pauvres.....	1.296 l. 5 s. 3 d.
Emprunts.....	6.000 l.
Total.....	46.627 l. » s. 11 d.

(1) Le produit des rentes et des terres dépasse de plus de 1.500 l. sa valeur ordinaire, à cause de l'arriéré rentré en 1752.

DÉPENSE :

Rentes dues par l'hôpital	2.513 l. 2 s. 8 d.
Appointements et nourriture des employés	1.442 l. 1 s.
Gages de 34 domestiques	920 l.
Nourriture et entretien	32.105 l. 7 s. 7 d.
Dépenses casuelles et journalières	3.674 l. 15 s.
Pharmacie	636 l. 7 s.
Enfants mis à métier et entretien	1.252 l. 18 s. 2 d.
Réparations	876 l. 7 s. 6 d.
Suite des bâtiments	2.002 l. 7 s. 6 d.
Total	45.423 l. 6 s. 5 d.
Déficit (si l'on défalque de la recette le produit des emprunts et de l'arriéré perçu)	6.297 l. 5 s. 6 d.

Observations. — L'hôpital dispose de 61 lits dans les salles des hommes, de 64 dans celles des femmes et de 5 « dans une chambre » particulière pour les pauvres prêtres ou les personnes de famille » malades, faisant en tout 130 lits, qui ne se trouvent jamais vides, » au contraire ; quoiqu'on soit très souvent forcé de mettre les malades » deux à deux dans des lits destinés pour une seule personne, on se » trouve encore dans la cruelle nécessité de refuser des malades, faute » de place... Il serait très utile d'avoir une salle particulière pour y » mettre les femmes en couche, plusieurs mourant de besoin, faute de » secours, à cause de l'extrême misère du peuple. Outre les malades, » il y a toujours à cet hôpital environ 140 enfants, tant légitimes que » bâtards, à qui on fait apprendre des métiers aux frais de l'hôpital, » sans y comprendre 50 ou plus chez les nourrices. »

Personnel. — 4 prêtres pour le service des fondations « qui sont » considérables, mais dont les fonds sont absorbés. ». — 2 économes, dont l'un s'occupe du service des enfants trouvés. — 2 receveurs, dont l'un pour les droits d'entrée sur les boissons. — 34 domestiques des deux sexes. — ? religieuses.

HOPITAL SAINT-MÉEN

I. — *En 1724* (?) :

Sources : Etat des revenus et des charges (Sans date. Paraît se rapporter à l'enquête de 1724. Arch. dép. d'I.-et-V., C 1.267).

REVENUS :

Rentes constituées	186 l.[1]
Deux métairies, dont une exploitée par l'hôpital, et quelques appartements affermés; le tout produisant	503 l.
Total	689 l.

« On supplée autant qu'on peut à ce modique revenu par les petits » ménagements, par les messes et aumônes, de sorte néanmoins qu'on » est souvent obligé d'emprunter ou de prendre sur les fonds. »

DÉPENSE :

Fouages et tailles	13 l.
Rentes seigneuriales	5 l.
Ferme d'une dîme	300 l.
Nourriture	1.995 l.
Bois et charbon	320 l.
Toile, hardes, ustensiles	140 l.
Drogues et médecines	60 l.
Cierges pour la chapelle	30 l.
Domestiques	200 l.
Réparations	60 l.
1 s. d'aumône aux pauvres de passage, suivant l'acte de fondation	60 l.
Total	3.183 l.

Personnel. — Un prêtre, 3 garçons et 3 servantes.

Il serait nécessaire d'avoir un second prêtre et des sœurs, celles-ci « pour gouverner la maison et soigner les pauvres lépreux dont peu » de personnes veulent approcher. »

On manque de fonds pour avoir du linge et une petite apothicairerie, et pour payer les médecins et chirurgiens.

PAUVRES DE LA VILLE DE RENNES

Nous n'avons aucun état général et détaillé des revenus affectés au service de l'assistance, soit dans la ville en général, soit dans chaque paroisse en particulier. Aucune étude n'a encore été faite de l'organisation de ce service. Nous ne pouvons signaler que l'article consacré par Guillotin de Cosson, dans son *Pouillé*, aux sœurs de la Charité (t. III, p. 194).

(1) Le produit en était antérieurement plus élevé; mais une partie fut remboursée en billets qui ont été employés à la construction du bâtiment des pauvres.

Nous rapportons ici toutes les indications, disparates et incomplètes, que nous ont fournies divers états et notes trouvés dans les archives des hospices de Rennes. On trouvera, d'autre part, dans les chapitres respectivement consacrés à chacune des paroisses de la ville, les renseignements que nous avons pu extraire des déclarations de leurs recteurs et des archives de leurs fabriques.

I. « Note des contrats dus par les Etats de Bretagne aux hôpitaux » et maisons de charité de Rennes. » (Sans date. Arch. des Hospices de Rennes, T 469).

	Capital.	Revenu.
Pauvres honteux	59.760 l.	1.195 l. 4 s.
	159.200 l.	8.010 l.
Pauvres des paroisses	60.000 l.	1.200 l.
Marmite des pauvres	25.300 l.	506 l.

II. Etat des rentes liquidées aux profit des Hospices civils de Rennes. (Sans date. Ibid.).

Pauvres de la commune	50 l.
Pauvres honteux	25 l.
Pauvres de la Marmite	6.360 l. 3 s. 2 d.
Charité de la Marmite	200 l.
Pauvres prisonniers	485 l.
Pauvres : de Saint-Etienne	111 l. 4 s.
de Saint-Melaine	366 l.
de Saint-Pierre	495 l.
de Toussaints	945 l.

III. Etat des rentes sur les Etats de Bretagne appartenant aux pauvres des paroisses de Rennes. (Sans date. Ibid., H[1] 170).

	Capital.	Revenu.
Saint-Aubin	7.200 l.	310 l.
Saint-Germain	4.300 l.	86 l.
	29.800 l.	1.700 l.
Saint-Etienne	5.000 l.	100 l.
	10.000 l.	500 l.
Saint-Laurent	1.200 l.	60 l.
Saint-Martin	3.000 l.	150 l.
Totaux	60.500 l.	2.906 l.

PAROISSES RURALES

ACIGNÉ

(2.953 hectares. — 1.921 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, Paul Le Tranchant, 58 ans (Déclaration, 20 février 1790).

Revenus : Rente due par l'abbé de Saint-Melaine, 50 M. de seigle, abonnée	1.100 l.
Partie des dîmes vertes et des novales, évaluée à	570 l.
Un pré et un trait de dîmes, abandonnés par le chapelain de Sainte-Anne	78 l.
Total	1.748 l.
Charges : Décimes	80 l.
Pension du vicaire	350 l.
Rente au chapitre de Rennes	1 l.
Au général, pour le presbytère	60 l.
Réparations locatives	15 l.
Frais de récolte des dîmes, au moins	60 l.
Deux messes par semaine, pour le chapelain de Sainte-Anne	78 l.

Aumônes à plus de 300 pauvres.

Un vicaire (Levêque), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique et fondations administrées par le général* (Déclaration du général, 12 mars 1790).

Revenus : Dîmes de Saint-Martin et de la Boite, affermées	508 l.	
2 rentes foncières, sur la prairie de la Flacherais (30 l.) et le Clos des Avoines...	31 l.	11 s. 6 d.
Un contrat sur le Clergé de France (principal, 1.000 l.)	40 l.	

5 rentes constituées sur divers particuliers de la paroisse	125 l. 1 s.
Champ Saint-Martin (25 a.), affermé	5 l. 5 s.
Petit verger (30 c.), au terroir des Clouères, affermé	24 l.
Champ Foulard (3 jx. 9 c.), affermé	61 l.
Pièce de la Division (1 jl. 43 c.), au terroir de Montellon, affermée	32 l. 5 s.
Prestimonie de la Lande : Maison et dépendances, jardin, lab. (2 jx.) et prés (60 c.), le tout affermé	83 l.
1/8 de la fondation de la Prée de l'Epine.	3 l.
Revenus particuliers de la confrérie du Saint Nom de Jésus :	
Jardin du Verger (20 c.), près le Chêne-Creux	8 l.
Jardin (15 c.), à la Dalibardière, affermé	4 l. 10 s.
5 rentes constituées sur divers particuliers de la commune	37 l. 10 s.
Revenus particuliers de la Bourse des défunts :	
5 rentes foncières	38 l. 1 s. 6 d.
Pièce du Bocherel, au terroir des Mézeries, affermée	19 l.
Pré Suzain (40 c.), au village de Grébusson, affermé	8 l. 15 s.
Quantité de terre au Boullay, affermée	10 l.
Pièce des Violiers (52 c.), ibid., affermée	15 l.
Clos aux Prêtres (1 jl. 24 c.), affermé	9 l. 10 s.
Champ du Pommier (40 c.), à la Sicotière, affermé	11 l.
Pièce du Closel (42 c.) et jardin (7 c.), à l'Epinay, affermés	9 l.
Pièce de la Fougerouse (71 c.), affermée	28 l.
Jardin des Planches, à la Perlais, affermé	2 l.
Quantité de terre (70 c.) dans la Perrière de Bourgon, affermée	12 l. 12 s.

Maison et jardin, aux Clouères, affermés 9 l.
En Noyal-sur-Vilaine. — Quantité de terre dans la pièce de la Croix-Portal, affermée ..... 15 l. 5 s.

Total..... 1.150 l. 6 s.

Charges : Réparations de l'église et des maisons... 300 l.
Rentes seigneuriales ..... 30 l.
Messes et services.

III. *Chapellenie de Sainte-Anne ou de la Motte.* — Titul., René-Auguste-Toussaint de la Chevière (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : *En Acigné.* — Un trait de dîmes et 2 prés (1 jl. 41 c.), abandonnés au recteur..... Mémoire.
En Servon. — Un trait de dîmes, affermé ..... 120 l.

Charges : Décimes..... 15 l.
Deux messes par semaine, acquittées par le recteur d'Acigné..... Mémoire.

IV. *Chapellenie de la Ville-Guy.* — Propriétaire, dame Marie-Nicole Pélisson, veuve de Jean-Alexis-Marie Sougeré de Kermovivain, procureur au Présidial de Rennes. Titul., Colin (Déclaration, 4 mars 1790).

Revenus : Rente payée par la propriétaire..... 80 l.

Charges : Messe, le dimanche et les jours de fêtes, et catéchisme.

V. *Fondation de l'Ecole.* — Titul., Marie Malherbe (Déclaration, 23 février 1790).

Revenus : Ferme du Chênedai (bât. et jardins, 36 a. 42 c.; lab., 3 h. 86 a. 62 c.; prés, 54 a.; jannaies, 1 h. 21 a. 48 c.; taillis, 72 a. 99 c.), affermée..... 150 l.
Ferme de la Lande (bât.; courtils, 5 a.; lab., 1 h. 49 a. 52 c.; prés, 65 a. 70 c.; jannaies, 75 a. 48 c.), affermée ..... 110 l.
Pièce des Epinettes, affermée..... 24 l.

Total..... 284 l.

Charges : Apprendre à lire et à écrire et le catéchisme aux petites filles (les parents aisés devaient payer 5 l. par an); ensevelir les morts. — Réparations [1].

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 255, et IV, 9 :

VI. *Chapellenie de l'Hôpital.* — Titul., en 1738, Jean-Marie Boutin, chanoine de Dol.

Revenus, en 1751 : Maison et jardin, près des Ponts, affermés 30 l.

Charges : 30 messes par an.

VII. *Chapellenie de Montellon.* — Fondée de 2 messes par semaine au XVII[e] siècle.

VIII. *Chapellenie des Onglées.* — Fondée, au XVII[e] siècle, d'une messe les dimanches et jours de fête, et tous les mercredis.

ANDOUILLÉ (avec la trève de Neuville)

(1.261 hectares. — 642 hab.)

Sources générales : Déclarations de la municipalité d'Andouillé (5 mai et 16 septembre 1790) et du maire de Neuville.

I. *Cure.* — Recteur, Charles-François Boulanger (Déclaration, 20 février 1790).

Revenus : Dîmes grosses et menues, au 11[e], évaluées nettes à	1.200 l. [2]
Droit d'étole sur les fondations	30 l.

(1) « Le revenu de ladite fondation, suivant les baux actuels, est de 300 l., sur » lesquels on doit déduire les réparations manquantes aux maisons de ladite fon- » dation, constatées par procès-verbal et montant à 1.400 l., dont l'acquit ne peut » être fait par la succession abandonnée de l'ancienne titulaire qui est obérée et » ne monte qu'à 400 l. environ. La déclarante, obligée subsidiairement aux répa- » rations comme usufruitière du bien, croit pouvoir fixer le revenu net à 200 l. » par an. » (Déclaration).

(2) Trait de Princé, directement exploité, 450 l.; trait de la Magnanne, affermé à Joseph Loret, 350 l.; trait de Neuville, affermé à François Dauphin, 563 l. Total, 1.363 l. (Déclaration de la municipalité, 16 septembre 1790).

Pré (70 c.) et verger; estim.....	30 l.
Courtil aux Mariés, près l'église de Neuville; estim.....	4 l.
Total.....	1.264 l.

Charges : Décimes.....	60 l.
Pension du vicaire, à raison de 1 l. par jour...	365 l.
Grosses réparations, par abonnement.....	60 l.
Réparations locatives	12 l.
Réparations des chœurs et des chanceaux.....	40 l.
Aumônes	60 l.
Messe, dimanches et fêtes.....	45 l.
Total.....	642 l.

Un vicaire (Guémen), pensionné par le recteur.

II. *Fondations d'Andouillé.*

Revenus : Rente sur les Etats de Bretagne, pour l'entretien de la lampe.....	50 l.	
Rente sur les Cordeliers de Rennes.....	20 l.	
Moitié du revenu des pièces de l'Aubinière et du Creux (2 jx. 50 c.), affermées 64 l. au total, et de la Saveriais (1 jl.), affermée 30 l.	47 l.	
Clos Houlet (1 jl. 10 c.), exploité par le recteur; estim.....	40 l.	10 s.
Courtil Bellon (13 c. 1/2), à Princé, affermé	6 l.	10 s. 3 d.
Champ Boulanger (73 c.), affermé.....	18 l.	10 s.
Champ de la Porte et Noë de l'Eglise (tot., 1 jl. 40 c.), à la Haie Douët, affermés.....	30 l.	
Champ du Pommier (1 jl. 11 c.), affermé	20 l.	
Noë de Princé (7 c.), affermée.....	2 l.	10 s.
En Montreuil-sur-Ille. — Pièces du Closel et de la Coudre (tot., 1 jl. 40 c.), à Villemay, affermées.....	24 l.	9 s. 9 d.
Total.....	259 l.	10 s.
Charges : Honoraires au clergé de la paroisse	144 l.	8 s.

Rentes aux seigneurs de la Magnane, 2 s. 10 d. monnaie, 2 godets de froment et 3 d'avoine..... ?

III. *Fondations de Neuville.*

Revenus : Rente..... 10 l.
Champ du Petit-Bois et Champ Léon (tot., 1 jl. 40 c.), affermés..... 38 l.
Moitié du revenu des pièces de l'Aubinière, du Creux et de la Saveriais..... 47 l.
Champ du Closiau (1 jl.), affermé ..... 27 l.
Courtil aux Mariés, abandonné au recteur..... Mémoire.

Total..... 122 l.

Charges : Messes et services.

AUBIGNÉ

(220 hectares. — 114 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 1790). — Déclaration du régisseur du Bois-Geffroy (1er oct. 1790).

I. *Prieuré-cure* (1). — Prieur-recteur, Olivier-Jean-Joseph Biatte (Déclaration, 21 février 1790).

Revenus : Presbytère et jardin (48 c.).... ?
Verger (71 c.) et 2 prés (1 jl. 62 c.); estim. 50 l.
Le Pêcherot ou Courtil de l'Hôpital; estim..... 2 l. 10 s.
Dîmes, exploitées directement; estim.... 400 l. (2)
Rente sur la terre du Bois-Geffroy, 2 l. 8 s. et 56 bx. fr., pour quoi il fut payé, en 1789..... 612 l. 1 s. 6 d.

Total..... 1.064 l. 11 s. 6 d.

(1) Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 76.
(2) Produit en 1790, d'après le compte du recteur, 600 l. 6 s.; frais de récolte, 63 l. 4 s. Reste net, 537 l. 2 s.

Charges : A la fabrique, sur le Courtil de l'Hôpital. 1 l.
3 messes annuelles.
Pas de vicaire.

II. *Fabrique.* — D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

Revenus : Champ de l'Eglise (61 c.); estim..... 12 l.
Champ Bouvier (1 jl. 64 c.); estim..... 30 l.
Courtil Anger (16 c.); estim..... 4 l.

BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ [1]

(1.426 hectares. — 797 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 3 oct. 1790). — Autre état (s. d. ni s.).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Joseph Ollivier.

Revenus : Pension, sur le prieuré de Hédé..... 700 l.
Un vicaire, pensionné sur le prieuré de Hédé.

II. *Fabrique et fondations.*

Revenus : Métairie de Brigneraut-Bintin, affermée	366 l.	
Pièce au Chênot (11 c. 12 p.), près le bourg.	4 l.	
Un pré (32 c.)	18 l.	
30 jours de terre, de qualité médiocre....	333 l.	
Rente foncière sur la pièce des Prouveries.	10 l.	13 s. 4 d.
Total	731 l.	13 s. 4 d.

Charges : Messes et services.

III. *Prieuré séculier de la Madeleine.* — Titul., François Bazin, recteur de Liffré (Déclaration, 25 février 1790).

Revenus : Rentes foncières, 8 bx. fr., 3 de seigle et 2 l., le tout évalué par le titul	35 l. [2]
Petit pré, affermé	15 l.
Total	50 l.

(1) Sans la trève de Hédé.
(2) La municipalité évalue le produit des mêmes rentes à 60 l.

Charges : Messe hebdomadaire	39 l.
Rente seigneuriale	» l. 5 s.
Réparations de la chapelle	15 l.
Total	54 l. 5 s.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 135 :

IV. *Chapellenie de Bon-Espoir.* — 150 l. de rente pour une messe quotidienne (1665).

BETTON

(2.671 hectares. — 1.810 hab.)

Sources : Aucune déclaration. — D'après le compte de gestion du recteur, pour 1790, et les doc. relatifs aux Bénédictins de Rennes et aux biens nationaux :

I. *Cure.* — Recteur, Jean Duval, 68 ans.

Revenus : Pourpris, 3 pièces évaluées à	90 l.
4 traits de dîmes, produit net, en 1790	2.587 l. 8 s. (1)
Des Bénédictins, pour messes	62 l. 8 s.
Total	2.739 l. 16 s.
Charges : Décimes	?
Pension des deux vicaires	700 l.
Messes fondées	62 l. 8 s.
Au prieuré de Betton, 10 sommes de seigle, valant, en 1790	330 l.

Deux vicaires (Bodin et Saulduny), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.*

Revenus : Des Bénédictins, pour luminaire	7 l. 10 s.
Lieu du Petit-Launay; estim	90 l.
Lieu de la Pierre (2 jx.), affermé, en l'an III	54 l.
9 pièces lab. (8 jx. 74 c.) et 7 prés (7 jx. 21 c.); estim	450 l.

(1) Frais de récolte, 447 l. 18 s.

Deux champs; estim..... 50 l.
En Chevaigné. — Un champ (1 jl.) et un pré; estim..... 50 l.
Pièce des Parvesinais, affermée..... 66 l.

III. *Fondation des Robinet.* — Un champ, affermé 72 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 159 :

IV. *Chapellenie de Rigné.* — Rente de 120 l. pour messe, dimanches et fêtes. Le dernier titul. connu fut désigné en 1744.

V. *Chapellenie de Sainte-Anne de la Hardrouyère.* — Fondée, en 1663, d'une messe, dimanches et fêtes.

VI. *Chapellenie de la Boullaye.* — Fondée d'une messe, dimanches et fêtes; encore desservie en 1774.

BRÉCÉ

(716 hectares. — 657 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 18 nov. 1790).

1. *Cure.* — Recteur, Cyriaque-Nicolas Lodin (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : Jardin (18 c.), îlot, pré (67 c. 12 p.). 36 l.
5 traits de dîmes (Champotin, Montigné, les Iles, la Vilatte et le Bourg) et toutes les dîmes vertes de la paroisse, le tout évalué à..... 2.400 l. (1)

Total..... 2.436 l.

Charges : Décimes..... 80 l.
Pension du vicaire..... 350 l.
Aux Bénédictins de Rennes, sur les dîmes..... 162 l.

(1) Le trait de la Vilatte était affermé 200 l. à Claude Simonneaux (sa déclaration, 30 oct. 1790). Le reste était directement exploité par le recteur et produisit, en 1790, d'après son compte, 1.923 l. 18 s. 4 d.

Rente inféodée, 16 bx. de seigle, mesure de Châteaugiron ..... 80 l.
Grosses réparations du presbytère..... 80 l.
Réparations du chœur et du chanceau..... 36 l.
Soins et secours aux pauvres..... 450 l.

Total..... 1.238 l.

Un vicaire (Paulet), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique* (Déclaration du premier trésorier, 21 mars 1790).
Revenus : Les deux pièces des Paitries..... 53 l.
Deux prés, au terroir des Iles..... 57 l. 10 s.
Jardin de la Colinière (33 c.), près le bourg.... 10 l.

III. Fondations desservies par le clergé de la paroisse :

1° *Fondation d'Yvonne Desmarais* : Clos de la Neude et pièce du Pont-Sec (tot., 2 jx. 38 c.)..... 64 l.

Charges : 2 messes par semaine.

2° *Fondation de Nicolas de la Boucherie* : Rente. 10 l. 6 s.
Charges : A la fabrique..... 1 l. 10 s.
Le reste du revenu en messes.

3° *Fondation de Michelle Delalande* : Rente foncière ..... 6 l.

Charges : Messes.

4° *Confrérie des Agonisants* : Maison et 3 pièces de terre .... 24 l. 10 s.

Charges : Messes.

IV. *Chapellenie des Morin.* — Titul., Paul-François Collet, recteur de Kergrist, à Rostrenen.

Revenus : Rente foncière sur la métairie de la Motte-Mériou, en Saint-Didier..... 54 l.
Pré des Piles..... 18 l.
4 pièces lab. et une jannaie..... 74 l.

Total..... 146 l.

Charges : 2 messes par semaine.

V. *Chapellenie des Préaux.* — Titul., J.-J. Marchand, recteur d'Essé.

Revenus : Bât. et terres, affermés..... 150 l.

Charges : 4 messes par semaine.

CESSON

(3.214 hectares. — 2.173 hab.)

Sources : Aucune déclaration. Nous ne connaissons d'autres revenus ecclésiastiques, dépendant de la fabrique ou de fondations, que ceux des immeubles vendus comme biens nationaux.

I. *Cure.* — Recteur, Louis-Pierre Fontaine (Compte de 1790).

Revenus : Presbytère, affermé en l'an IV.....	58 l. 6 s.
Novales, en 1790.....	536 l. 6 s.
Complément de pension, par les décimateurs...	300 l.
Pré d'En-Bas, affermé en 1793.....	22 l. 5 s.
Total...	916 l. 17 s.

II. *Fabrique.*

Revenus : 10 pièces lab. et 4 prés, affermés à divers, en 1793.....	552 l. 3 s.
Ancien presbytère et jardin, affermés en l'an IV	58 l. 6 s.
En Noyal-sur-Vilaine. — Ferme de l'Ourmel, affermée en 1793.....	100 l. 10 s.

III. *Chapellenie de Calendrou.*

Revenus : Chapelle et cimetière.....	»
Bât. et terres, aux Touches, affermés, avec diverses charges	68 l.
En Betton, Cesson et Saint-Laurent. — Ferme du Ratel; estim.....	90 l.

CHANTEPIE

(1.197 hectares. — 1.447 hab.)

Sources générales : Etat des revenus ecclésiastiques (par la municipalité, 16 mai 1790). — Etat des fermiers (par la même, s. d.).

I. *Curé.* — Recteur, Olivier-Gilles Artur.

Revenus : Presbytère et dépendances (1 jl. 27 c.).	?
Pension, par les décimateurs	700 l.
Charges : Décimes	12 l.
Grosses réparations, par abonnement avec le général	36 l.
Total	48 l.

Un vicaire, pensionné par les décimateurs.

II. *Fabrique* [1]. — Revenus : Pré (40 c.), près le bourg ..... 30 l. [2]

III. *Chapellenie de Cucé.* — Propriétaire : Boisgelin de Cucé, archevêque d'Aix. Titul., son secrétaire (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : 2 aîtres de maison et 10 jours de terre, affermés	212 l.
Charges [3] : 2 messes par semaine, et 3, quand le propriétaire est présent	117 l.

(1) Comptes des trésoriers, pour 1785 (Arch. dép. d'I.-et-V., G 492).

Recettes : Pré de l'Eglise, affermé	19 l. 19 s.
Fil donné	44 l. 11 s.
Denrées données	17 l. 3 s.
Loyer des chaises	46 l.
Casuel, produit net	50 l.
Quêtes	36 l. 3 s.
Total	213 l. 16 s.
Dépenses : Décimes	4 l.
Sonneur	12 l.
Entretien de la sacristie et de l'église, registres, filage, etc	39 l. 2 s.
Cierges et huile	133 l.
Total	188 l. 2 s.

Affermés, en 1793, 26 l.

(3) Voir, pour les décimes et les réparations, la chapellenie des Loges.

IV. *Chapellenie des Loges.* — Même propriétaire et même titul.

Revenus : Maison, jardin et terres (tot., 1 jl. 70 c.), au bourg, affermés	55 l.
Métairie de la Rivière (8 jours lab. et 10 jours de fauche), affermée	200 l.
Maison de la Mintaie (avec 5 jours labour. et 2 jours 1/2 de fauche), affermée	150 l.
En Cesson. — Ferme, au village de Nantivelle, « en saisie au profit du propriétaire du Bois- » Hamon; le titul. en retire »	24 l.
Total	429 l.
Charges [1] : Décimes	83 l. 18 s.
Réparations	150 l.
Deux messes chaque semaine	78 l.

V. *Hôpital.* — Revenus : Bât. à 2 étages, autre maison, jardins et lab. (tot., 7 jours 1/2)... 400 l.
Jardin (15 c.) 64 l.
Rente payée par MM. Du Lou 20 l.

Total 484 l. [2]

Charges : Deux lits pour les hommes et deux pour les femmes.

« Selon la volonté du fondateur, l'hôpital est gouverné par » des filles de campagne intelligentes et vertueuses; elles ne » sont liées que par serment; il y en a deux maintenant, l'une » de 30 ans et l'autre de 50; elles font les petites écoles aux » filles et font acquitter une messe par semaine, pour le fon- » dateur. »

En 1770, le revenu de l'hôpital fut évalué à 200 l., et, en 1774, à 350 l., dont 50 l. provenant des quêtes (Enquêtes de l'intendant).

VI. *Ecole de filles.* — Voir *Hôpital.*

(1) Y compris les décimes et réparations de la chapellenie de Saint-Michel, en Saint-Jean de Rennes, et de la chapellenie de Cucé.

(2) « La paroisse, pour suppléer au peu de bien de cet hôpital, s'est obligée à une » quête qui produit peu. »

LA CHAPELLE-DES-FOUGERETS

(Trève de Saint-Grégoire)

(871 hectares. — 682 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 3 septembre 1790).

I. *Vicaire*, Yves Leker.

Revenus : Pension, par le chapitre de Rennes..... 350 l.

II. *Chapellenie de la Hubaudière.* — Titul., Yves Leker (Déclaration du recteur de Saint-Grégoire, 1er mars 1790).

Revenus : Maison, servant de presbytère, jardin et verger..... ?

III. *Fondations* administrées par le général.

Revenus : Pièce du Moulin-à-Vent (72 a. 89 c.), affermée ..... 28 l.
Clos des Bois (33 a. 40 c.), affermé..... 13 l.

Total..... 41 l.

IV. *Chapellenie de la Vigne.* — Titul., le recteur de Saint-Grégoire.

Revenus : Maison, jardin et pièce lab. (19 c.), affermés..... 55 l.

Charges : Fouages..... 21. 15 s.
Une messe chaque semaine.

V. *Chapellenie de Sèvegrand.* — Titul., Jean Bouëssel, recteur de Guipel (Déclaration, 28 janvier 1790).

Revenus : Deux champs (3 jx. 40 c.), affermés..... 54 l.
Deux autres, évalués à..... 27 l.

Total..... 81 l.

Charges : Une messe chaque semaine.

VI. *Ecole des filles.* — Revenus : Deux maisons, étable, four et 3 pièces lab. (3 jx. 40 c.); estim. net..... 60 l.

CHASNÉ

(947 hectares. — 737 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Eusèbe Leprince (Déclaration, 24 février 1790).

Revenus : Presbytère, dépendances et jardin (1 jl.)	?
Dîmes, affermées pour 900 l., 3 M. fr. mesure de Rennes, 1 M. de blé noir mesure de Saint-Germain, et 20 gerbeaux de paille, avec 120 l. de p. de v. pour 6 ans	?
Complément de pension, par l'abbaye de Saint-Sulpice	133 l. 6 s. 8 d.
Total des revenus, d'après le compte de 1790	1.222 l.
Charges : Décimes	24 l.
Pension du vicaire	350 l.
Grosses réparations, par abonnement avec le général	30 l.
Deux messes chaque semaine, outre la messe dominicale	78 l.
Réparations du chœur et du chanceau, réparations locatives, etc	?

Un vicaire (Mathurin Thébault), pensionné par le recteur.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

II. *Fabrique et fondations.*

Revenus : Clos Derre (12 c.), affermé	10 l.
Champ de la Violette (1 jl. 20 c.), affermé	24 l.
Champ de la Trousselière (1 jl. 60 c.), affermé	40 l.
Masure et 3 pièces lab., affermées	85 l. 9 s.
Clos Colas (18 c.), affermé	3 l. 5 s.
Pièces des Barganes et prés du Clos-Blanchet et de la Fabrique	Mémoire [1]

(1) Voir Saint-Sulpice-la-Forêt.

Fondation pour l'entretien de la lampe (Acte de fondation, série G) : Rente (capital 300 l.).... 15 l.

D'après les mêmes doc. et GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, IV, 372 :

III. *Chapellenie du Haut-Bourg.* — Le dernier titul. connu, J.-B. Despagne, fut nommé en 1740.

REVENUS : Chapelle, maison, cour et jardin (35 c.); pièce de la Champagne (1 jl. 40 c.); estim. (an IV)..... 57 l.

CHARGES : 3 messes par semaine (fondations de 1629, 1640 et 1683).

IV. *Chapellenie de la Mettrie.*

REVENUS : Prés des Douets (1 jour de fauche), du Jaunay (44 a. 3 c.) et de la Planche (65 a. 7 c.); chapelle et pâtis; estim. (an IV et an XI)..... 37 l.

En 1740, quand fut nommé le dernier titulaire connu, J.-B. Despagne, le revenu de cette fondation était de 80 l.

CHARGES : Une messe par semaine.

Ces deux chapellenies dépendaient de la fabrique.

D'après GUILLOTIN DE CORSON, *ibid.* :

V. *Chapellenie de la Roualle* (domestique). — 20 écus de rente, pour 2 messes par semaine, dont une le dimanche (*Pouillé ms. de Rennes*, 1711-1723).

CHATEAUGIRON

(51 hectares. — 1.495 hab.)

SOURCES GÉNÉRALES : Etat des fermiers (1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Baptiste Tual, 30 ans (Déclaration, 26 février 1790).

REVENUS : Presbytère et jardin (64 c.).....	?
Pension, sur le prieuré de Sainte-Croix.....	700 l.
CHARGES : Décimes.....	12 l.
Réparations	30 l.
Total.....	42 l.

Un vicaire (Auffray), pensionné sur le prieuré de Sainte-Croix.

II. *Fabrique* (Déclaration du receveur, 26 février 1790).

Revenus : Rente constituée (principal, 1.000 l.)..... 50 l.
En Domloup. — Pièce du Rosaire (2 jx. 60 c.), affermée ..... 72 l.
Pièce de la Messe (1 jl. 11 c.) et pré de la Lampe (40 c.), affermés..... 43 l.
En Veneffles. — Pièce de Piquebœuf (60 c.), affermée 42 l.

Total..... 207 l.

Charges : Sur la pièce du Rosaire, messe chantée, le premier dimanche de chaque mois, et procession après vêpres, le même jour et à toutes les fêtes de la Vierge.

III. *Pauvres.* — 30 bx. fr. et 30 bx. de seigle, dus par le chapelain de Saint-Nicolas.

IV. *Prieuré de Sainte-Croix* (membre de l'abbaye de Saint-Melaine [1]). — Titul., Joseph Haymonin, recteur de Saint-Louis-des-Français à Rome (Déclaration de son procurateur, R.-A. Gérard, recteur de Saint-Martin de Janzé, à la municipalité de Janzé, 27 février 1790).

Revenus : 1° Un fief en Châteaugiron..... 70 l.
2° Dîmes. — *En Châteaugiron* : La totalité, affermée ..... 36 l.
En Chanteloup : La moitié de la dîme dans une partie de la paroisse, sur quoi le prieur doit au recteur 32 bx. de seigle, mesure de Janzé; reste net ..... 800 l.
En Corps-Nuds : Les deux tiers des grosses dîmes du trait d'Etrelles, exploités directement ; estim..... 60 l. [2]
En Domagné : Petit trait, affermé..... 18 l.
En Domloup : Le tiers des grosses dîmes du trait de Gaigne, affermé..... 100 l.

(1) Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 88.
(2) Affermées autrefois 36 l.

En Ossé : Le tiers des grosses dîmes, exploité directement; estim..... 600 l. (1)

3° Immeubles. — *En Châteaugiron* : Maison, cour, jardin et pièce de la Vigne (tot., 2 jx. 77 c.), le tout attenant à l'église et au cimetière de Sainte-Croix; le pré de la Roche (1 jl. 60 c.). — *En Amanlis* : Deux prés, près le port de Seiche. — Le tout évalué à..... 238 l.

Total..... 1.922 l.

Charges : Décimes..... 271 l. 12 s.

Pensions au recteur et au vicaire de Châteaugiron..... 1.050 l.

Prorata de la pension du curé de Domloup. 26 l.

Au recteur et au curé de Chanteloup, 32 bx. de seigle..... Mémoire.

Redevances à la seigneurie de Châteaugiron, environ..... 33 l.

Deux messes chaque semaine..... 78 l.

Réparations..... 150 l.

Total..... 1.608 l. 12 s.

V. *Chapellenie de Saint-Nicolas.* — Titul., François Mahé (Déclaration à la municipalité de Châteaugiron, 15 février 1790).

Revenus : Chapelle (2)..... » l.

Fief de Saint-Nicolas..... » l. 8 s.

Maison touchant la chapelle, avec trois jardins, affermée..... 110 l.

Pré Bagats (10 jx.), affermé..... 400 l.

En Noyal-sur-Vilaine. — Champ de la Barre, affermé..... 100 l.

Pré de la Bergeotterie (1 jl.), affermé..... 30 l.

En Ossé. — Métairie de la Hautière, affermée, à charge de payer les rentes seigneu-

(1) Affermées autrefois 400 l.

(2) « Susceptible de beaucoup de réparations », et, « dans laquelle il y a 3 mauvais » ornements presque usés, valant à peine 6 l., 3 nappes d'autel, usées et pourries. » et un calice d'argent, très petit. »

riales, de faire 3 charrois et de fournir 13 liv. de beurre..... 700 l.

Total..... 1.340 l. 8 s.

Charges : Décimes, pour ladite chapellenie et pour celles du Bois-Orcan et de Saint-Thomas, en Noyal-sur-Vilaine..... 170 l.
Fouages ..... 27 l.
Rentes seigneuriales, pour la Hautière, un boisseau fr. et une paire de gants appréciée 1 l., payés par le fermier..... Mémoire.
30 bx. fr. et 30 bx. de seigle, mesure de Châteaugiron, payables, le premier jour de l'an, au prévôt des pauvres de la paroisse de la Madeleine..... 526 l. 5 s. 6 d.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 383 :

VI. *Chapellenie de la Trinité.* — 50 l. de rente, pour une messe tous les dimanches et jours de fête (1738).

CHEVAIGNÉ

(1.033 hectares. — 730 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, François Chausseblanche, 63 ans (Déclaration, 6 février 1790).

Revenus : Presbytère..... 30 l.
Pension, par l'évêque de Rennes..... 500 l.

Total..... 530 l.

Charges : Décimes..... 18 l.
Réparations ..... ?
Un vicaire (Lorre), pensionné par l'évêque de Rennes.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

II. *Fabrique.*

Revenus : Les 3 pièces des Fargettes (3 jx.); estim. 56 l.

Pièce de la Priouté (1 jl. 70 c.), affermée, en l'an IV. 45 l.
3 prés (27 c. 3 p.), estim.... ..... 15 l.

III. *Chapellenie de la Riveaudière.* — Titul., Gilles Aubrée, recteur de Saint-Aubin-d'Aubigné (Déclaration, 24 mars 1790).

Revenus : Bâtiments et terres, affermés..... 140 l.
Charges : Décimes..... 31. 18 s.
Grosses réparations; une messe hebdomadaire et 10 autres, aux fêtes de N.-S. et de la Vierge... ?

CINTRÉ

(824 hectares. — 669 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, Mathurin-René Bameulle (Déclaration, 6 mars 1790).

Revenus : Presbytère, clos, avenue et 2 vergers (tot., 2 jx. 15 c.), pré (1 jl. 40 c.), jardin (1 jl. 40 c.), le tout, « étant affermé, pourrait monter à »..... 250 l.
Dîmes ..... 1.500 l. (1)
Total... ..... 1.750 l.

Charges : Décimes..... 112 l.
Pension d'un vicaire..... 350 l.
Frais de récolte des dîmes..... 350 l.
Nourriture et gages de 4 domestiques..... 500 l.
Total..... 1.312 l.

« Les prestimonies qui sont attachées au bénéfice ne pro- » duisent que ce qu'il faut pour l'acquit des fondations y » annexées ». — Les documents relatifs à la vente des biens nationaux ne nous ont révélé d'autre immeuble de fondation que la pièce de la Hennais (affermée 10 l.), en *Mordelles*.

Un vicaire (Mathurin Prioul), pensionné par le recteur.

(1) Le compte de 1790 porte le produit net des dîmes à 2.086 l., et celui du pourpris à 80 l.; frais de récolte des dîmes, 330 l. 16 s.

II. *Fabrique.* — D'après les documents relatifs aux biens nationaux :

Revenus : 3 champs, évalués à.....	36 l.
En Mordelles. — Pièce de la Hennais, affermée....	10 l.

III. *Chapellenie des Vignes.* — Titul., Luc-François Morel (Déclaration, 10 mars 1790).

Revenus : Bât., jardins (1 jl.), lab. (2 jx. 12 c.) et prés (56 c.), au lieu des Vignes; estim.....	90 l.
Charges : Décimes et réparations.....	?
Une messe, chaque dimanche, et deux autres, chaque mois	60 l.

IV. *Chapellenie de Cintré.* — D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

En Mordelles. — 5 pièces de terre; estim.....	53 l.

V. *Pauvres.* — D'après les enquêtes de 1770 et de 1774 :

4 bx. de seigle, distribués en pain par la fabrique.

DOMLOUP

(1.918 hectares. — 1.199 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 26 septembre 1790).

I. *Cure* — Recteur, Rihet (Déclaration, 28 avril 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (50 c.).....	?
Clos Saint-Loup (1 jl. 10 c.), à la Pajotière, affermé	30 l.
Champ et pré des Peaux-Noires (2 jx. 69 c.); estim.....	42 l.
Le tiers des dîmes, évalué à.....	1.500 l.
Total.....	1.572 l.

Charges : Décimes	80 l.
Pension d'un vicaire	500 l.
Réparations du presbytère, par abonnement	50 l.
Total	630 l.

Un vicaire (Jean Primault), pensionné par le recteur.

II. *Cinq fondations* [1].

Revenus : 9 jours 1/2 de terre; estim. 182 l.

Charges : Messes et services, célébrés par le recteur et le vicaire.

III. *Chapellenie de Cornillé.* — Titul., Chefdor, vicaire de Noyal-sur-Vilaine (Déclaration, 9 mars 1790).

Revenus : *En Châteaugiron.* — Maison, les 2 champs Bizeul et 2 jours de fauche dans le pré de Rimon, le tout affermé 200 l.

Charges : Une messe chaque semaine, réparations.

IV. *Chapellenie de la Rivière.* — Même titulaire.

Revenus : Chapelle et ferme, affermées 150 l.

Charges : Une messe chaque semaine, réparations.

V. *Chapellenie de Maubusson.* Titul., Ange-Marie-Eugène Régnier (Déclaration, 24 février 1790).

Revenus : Closerie de Villeneuve (bât. et terres, 7 jx. 78 c.), affermée	130 l.
Closerie des Petites-Noës (bât., jardins et lab., 6 jx. 17 c.; prés, 2 jx. 9 c.), affermée, à charge de payer les décimes et toutes impositions	100 l.
Total	230 l.
Charges : Décimes (2 l. 2 s.), acquittés par un fermier	Mémoire.
67 messes par an	50 l. 5 s.
Réparations	50 l.
Total	100 l. 5 s.

(1) Sans doute, faut-il y comprendre la ferme des Petites Gicquelières (maison et 4 arpents de terre; loyer, 72 l. 10 s.), vendue, en 1793, comme bien de la fabrique.

VI. *Chapellenie de Brouaize.* — Titul., le recteur.

Revenus : *En Cesson.* — 4 champs et 2 jardins (5 jx), au terroir de Rocheblanche, affermés.....	45 l.
En Chantepie. — Champ de la Miserais, affermé.	80 l.
Total.....	125 l.

ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ

(1.578 hectares. — 1.340 hab.)

Sources : Aucune déclaration. — D'après les doc relatifs aux biens nationaux, le compte du recteur pour 1790, et Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 570 :

I. *Cure.* — Recteur, Jean-François Saudrais.

Revenus : Presbytère, jardin et verger.....	?
Toutes les dîmes (au 11e); en 1790.....	2.537 l.
Charges : Décimes.....	?
Pension du vicaire.....	350 l.
Rente au prieuré de Gahard. 22 charges de seigle et 20 s.; en 1790, avec le transport.....	1.031 l.

Un vicaire (Jean Cochard), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.*

Revenus : 8 pièces lab., affermées à divers.....	80 l.
2 pièces lab., affermées séparément.....	32 l.
6 pièces lab. (3 jx. 53 c.); estim.....	165 l.
7 pièces lab.; estim.....	140 l.
2 prés (1 jl. 25 c.); estim.....	27 l.
Un pré (1 jl.), affermé.....	37 l.
En Saint-Aubin-d'Aubigné. — Pré du Fas (2 jx.), affermé	24 l.

GÉVEZÉ

(2.753 hectares. — 1.929 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 8 septembre 1790).

I. *Cure*. — Recteur, Pierre-Louis Feudé (Déclaration, 26 février 1790, et compte de 1790).

Revenus : Presbytère, jardin, verger et courtil...	?
Le tiers des dîmes (au 12e) sur l'ensemble de la paroisse, et la totalité (au 30e ou 36e), sur la ferme de la Motte; en 1790.....	2.951 l.
Charges : Décimes.....	240 l.
Pension de deux vicaires.....	700 l.
Au chapitre de Rennes.....	18 l.
Grosses réparations du presbytère, par abonnement	80 l.
Réparations locatives, réparations du chœur et du chanceau.....	100 l.
Aux pauvres, 6 M. de blé.....	?

Deux vicaires (Palis et ?), pensionnés par le recteur.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

II. *Fabrique et fondations.*

Revenus : Clos Derre (1 jl. 16 c.), Julienne (1 jl. 42 c.) et de la Petite-Gageure (1 jl. 4 c.); estim.	90 l.
Pièce de la Fontaine-Glée (1 jl. 65 c.) et clos Peignoc (75 c.); estim.....	57 l.
Autre clos Peignoc; estim.....	110 l.
27 a. lab. au sol du Pré du Sang; estim.....	10 l.
Clos Michel (1 jl. 40 c.) et des Saudres (64 c.); estim.....	48 l.
Masure et jardin (42 c.); estim.....	40 l.

III. *Prestimonie de la Croix*[1]. — Deux pièces de terre au Tertre, près de Couësté, affermées 50 l.

(1) Fondée d'une messe par semaine, d'après le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723).

IV. *Chapellenie de la Gourantais.* — Bât. et terres (jardins, 13 c. 6 p.; lab., 4 jx. 38 c.; prés. 1 jl. 10 c.); affermés..... 120 l.

V. *Chapellenie des Mesnils* [1]. — Maison, courtil (16 c.) et 4 pièces de terre (8 jx. 4 c.), au Tertre, affermés..... 180 l.

VI. *Fondation de l'Ecole.* — Maison et jardin; estim. 60 l.

VII. *Pauvres.* — 6 M. de blé, dues par le recteur, et 1 M. de seigle, donnée par M. de Rhunefaut, le jour Saint-Etienne (Enquête de 1774).

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 655 :

VIII. *Chapellenie de Beauvais.* — Fondée, en 1647, de deux messes par semaine.

IX. *Chapellenie de Sévigné.* — 95 l. de rente, pour messes tous les dimanches et jours de fête; le dernier titulaire connu fut nommé en 1720.

X. *Chapellenie de Saint-Pierre de la Thébaudaye.* — 60 l. de rente, pour une messe tous les dimanches et jours de fête; le dernier titulaire connu fut nommé en 1748.

Guillotin de Corson ne cite pas la chapellenie de la Gourantais. Il est possible qu'elle doive se confondre avec l'une des trois précédentes.

GUIPEL

(2.511 hectares. — 1.449 hab.)

Sources générales : Etat formé par la municipalité, sur les déclarations des titul. (20 avril 1790); état des fermiers (par la même, s. d.).

(1) D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 655 et 656, cette chapellenie valait, en 1728, 90 l. de rente; elle était alors chargée d'une messe par semaine.

I. *Cure.* — Recteur, René Reuzé, chanoine de Champeaux.

Revenus : Presbytère et dépendances (12 c.), jardin (30 c.), pièce du Verger (66 c.) et Champ Périllet (70 c. 12 p.); estim.	103 l. 10 s.
Grosses et menues dîmes anciennes (5 traits); estim.	1.600 l.
Novales; estim.	9 l.
Total.	1.712 l. 10 s.
Charges : Décimes	?
Pension du vicaire	350 l.
Réparations	?
Aux pauvres, 16 bx. 1/2 de grain, mesure de Hédé	?

Un vicaire, pensionné par le recteur.

II. *Chapellenie de Saint-Vincent* (1). — Propriétaire, M^me^ de Langle.

Revenus : Deux traits de dîmes.	600 l.

(1) « Extrait d'un mémoire, écrit de la main de M. Reuzé, recteur de Guipel... : » Le recteur de Guipel est en même temps chanoine de Champeaux. Autrefois, le » recteur chanoine résidait à Champeaux et ne paraissait que quelquefois en sa » paroisse. C'est une tradition qu'alors il y avait 2 curés; l'un résidait au pres- » bytère actuellement subsistant, et l'autre, près d'une chapelle appelée Saint- » Vincent qu'on regardait comme une succursale. Cette chapelle fut brûlée; on » en voit encore les ruines, également que de la maison qu'occupait le curé. On » dit qu'on transféra l'office à la chapelle du château et que 2 traits de dîme sont » affectés à l'entretien du susdit curé. Plusieurs, et même le recteur actuel, ont » ouï dire à des anciens qu'ils avaient ramassé la dîme de ces 2 traits au profit du » recteur. Le sieur Percevault, recteur en 1775, voulut rentrer dans ses droits. Il » partit pour Rennes avec ses titres; mais une mort subite l'emporta, et on n'a pu » recouvrer ses papiers.

» On ajoute qu'on doit dire la messe fêtes et dimanches à la chapelle du château » qui tient la place de celle de Saint-Vincent incendiée, et, depuis plus de 12 ans, » il n'en a pas été célébré un mois par an, l'un portant l'autre.

» Ne serait-il pas possible d'obtenir : 1° la représentation du titre qui donnerait » à la seigneurie droit à la dîme de deux traits ; 2° de l'acte de fondation de la » chapelle du château; 3° ne pourrait-on point obliger le recteur actuel à donner » à la paroisse deux curés, la paroisse étant très étendue en terrain et ayant plus » de mille communiants, et, comme on n'a point de messe les fêtes et dimanches » à la chapelle qui semble donner droit à la dîme, ne serait-on point fondé à la » refuser jusqu'à ce qu'on y ait mis ordre? » Suit une note de la municipalité demandant qu'on prenne ce mémoire en considération, et rappelant que les 7 boisseaux 1/2 de blé noir dus aux pauvres, sur les dîmes de la chapellenie de Saint-Vincent, ne sont plus donnés.

Charges : 2 bx. 1/2 de blé noir aux pauvres (« ne sont plus » acquittés depuis que la seigneurie possède les dîmes »).

III. *Fabrique.* — D'après les documents relatifs aux biens nationaux :

Revenus : 1 jl. 46 c. 12 p. en prés; estim..... 43 l.
11 pièces lab. et un morceau de pré, affermés à divers..... 195 l. 13 s.

IV. *Pauvres.* — Voir *Cure.*

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé,* V, 696 :

V. *Chapellenie du Chesnay-Piguelaye.* — Fondée d'une messe hebdomadaire; encore desservie après 1758.

HÉDÉ [1]

(26 hectares. — 705 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 29 août 1790).

I. *Fabrique.* — Revenus : Divers, dont deux rentes foncières de 20 l. et 30 l., et, en *Bazouges*, une terre de 31 sillons, affermée 40 l. Total..... 282 l.

Charges : Messes et services. « La fabrique est obligée de » faire une contribution volontaire sur les habitants de la ville » pour se procurer le fonds de la messe du matin ».

II. *Maison de Retraite* ou *Hôpital* [2]. — Revenus :

En Hédé. — Maison et jardin, rue de la Forge.

(1) Hédé n'était qu'une trève de Bazouges. Mais le recteur de cette paroisse y habitait et y desservait l'église N.-D. Hédé possédait d'ailleurs une fabrique et des fonts baptismaux.

(2) Fondé en 1713 (Acte de fondation, 2 H³ 88). En 1723, il possédait 50 l. de rente en terres et devait entretenir 3 pauvres des paroisses de Hédé ou de Bazouges; le président de Blossac venait, d'autre part, d'y fonder un lit pour un pauvre de Saint-Symphorien, moyennant un don de 1.500 l., dont la première moitié versée avait été employée à commencer la construction de la chapelle (Déclaration de la directrice, 5 septembre 1723. Arch. départ. d'I.-et-V., C 1290). D'après l'enquête de 1774, l'hôpital possédait alors 3 morceaux de terre pouvant rapporter 120 l. et ne devait que l'entretien de 3 pauvres de Hédé ou Bazouges.

En Bazouges. — Clos de la Bretaiche (65 c.), clos Rouyer (13 c. 3 p.) et verger (27 c.).

En Saint-Symphorien. — Clos de la Madeleine (51 c.) et des Caves (1 jl. 2 c. 18 p.), et pré des Vignettes (55 c.).

Revenu total évalué à..... 400 l.

Charges : « On n'y reçoit aucun pauvre et elle est absolument inutile » (Déclaration de la municipalité).

L'HERMITAGE

(656 hectares. — 434 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, René-Cyprien Godard (Déclaration, 4 mars 1790; compte de 1790).

Revenus : Toutes les dîmes (au 13e), sauf le trait du Luminaire; en 1790, net..... 1.778 l. (1)

Charges : Pension d'un vicaire..... 350 l.

Réparations ..... ?

5 bx. fr. au prieuré de la Bretonnière (Voir Collège de Quimper)..... ?

Un vicaire (Chauvel), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Dîmes du trait du Luminaire, affermées au recteur..... 50 l.

III. *Chapellenies annexées à la cure.*

Revenus : 7 pièces de terre (9 jx. 68 c.); estim. 210 l.

Charges : Messes et services.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 715 :

IV. *Chapellenie de Saint-Mars-du-Boberil.* — Revenus : Un dîmereau levé sur les fiefs du Boberil, pour 3 messes par semaine, dont une le dimanche; le dernier titulaire connu fut nommé en 1740.

(1) Frais de récolte, 220 l.

LANGOUËT (diocèse de Saint-Malo)

(699 hectares. — 504 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 20 avril 1790).

I. *Curc.* — Recteur, Julien Morin.

Revenus : Presbytère, 3 jardins (2 jx. 4 c.), 2 prés (1 jl. 63 c.), Clos Jeannette (78 c. 12 p.); estim..... 120 l.

Toutes les dîmes de la paroisse, à l'exception d'une portion des dîmereaux de la Huardais et de Pennabat, appartenant à l'abbaye de Saint-Georges; estim..... 1.400 l.

Total..... 1.520 l.

Charges : Grosses réparations, par abonnement. 60 l.

Réparations locatives et réparations du chanceau. ?

Rente seigneuriale de 8 d. monnaie..... ?

Pas de vicaire.

II. *Fondations.* — Revenus :

1° Maison, étable et jardin (3 c. 12 p.), — à charge de messes, suivant le revenu; — estim..... 20 l.

2° Deux pièces de terre, — à charge de 6 messes; — estim..... ?

3° Deux pièces de terre (1 jl. 26 c. 5 p.), près l'Hôtel-Boulou, — à charge de 13 messes; — estim. 30 l.

4° Rente sur la métairie de la Chaponnière, — à charge d'un cierge d'une livre..... ?

LIFFRÉ

(7.372 hectares. — 2.035 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 5 mars 1790).

I. *Cure.* — Recteur, François Bazin, 50 ans (Déclaration, 25 février 1790).

Revenus : Dîmes, évaluées à	1.590 l. (1)
Charges : Décimes	86 l.
Pension de deux vicaires	700 l.
A l'abbaye de Prières, 1/11 des dîmes, abonné	50 l.
Grosses réparations, par abonnement	72 l.
Réparations locatives	40 l.
Réparations du chanceau	50 l.
Deux chevaux (la paroisse a 5 lieues de traverse et 15 lieues de circonférence)	400 l.
Total	1.398 l.

Deux vicaires (François Eon et Joseph Riaux), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique et fondations.* — D'après les documents relatifs aux biens nationaux :

Revenus : Pré Boisdé, affermé	18 l.
Champ des Défunts (1 jl. 30 c.), affermé	16 l. 10 s.
Autre Champ des Défunts (25 a.); estim.	40 l. 8 s.
Deux autres Champs des Défunts, affermés	60 l. 10 s.
Fondation de Breilrond (bât.; lab., 3 jx. 12 c.; pré, 1 jl. 20 c.), affermée	66 l.
Pré Cholet, affermé	60 l.
Masière et petit pré, affermés	12 l.
Prés du Rosaire (82 a.), Lanjuinais (53 a.) et de la Boite (23 a.); estim.	68 l.
Pièce des Filières, Champ Lapson et pré de la Planche (tot., 2 h. 21 a. 45 c.), affermés	114 l. 15 s.
Terrain et baraque (9 c.); estim.	4 l.
Petit Clos, à la Ballie	?

III. *Chapellenie de la Bénazerie.* — Titul., le recteur.

Revenus : Bât., jardins (42 c. 12 p.), lab. (1 jl. 70 c.) et prés (2 jx. 20 c.); estim.	80 l.

(1) En 1790, le recteur en affermait 2 traits pour 700 l.; le reste, directement exploité, lui rapporta net, la même année, 1.454 l. 15 s. (frais de récolte, 160 l.).

Charges : Décimes	51. 10 s.
Rente au domaine royal	» l. 10 s.
Réparations	30 l.
Une messe chaque semaine	39 l.
Total	75 l.

IV. *Prieuré de Sérigné* (1). — Titul., le vicaire Riaux (Déclaration, 5 mars 1790).

Revenus : Un trait de dîmes et 2 champs; estim.	120 l.
Charges : Une messe chaque dimanche et l'entretien de la chapelle	50 l.

V. *Chapellenie de Sérigné.* — Titul., le même.

Revenus : Une closerie, affermée	115 l.
Charges : Rentes seigneuriales et réparations.	15 l.

VI. *Chapellenie de la Gaillardière.* — Titul., le même.

Revenus : Ferme de la Guérinais (bât., 8 c.; lab., 10 jx. 40 c.; prés, 5 jx. 20 c.; jannaies, 5 jx. 60 c.), affermée	160 l.
Charges : Deux messes par semaine et réparations	93 l. 8 s.

MELESSE

(3.276 hectares. — 2.386 hab.)

Sources générales : Etat estimatif et désignatif et état des fermiers (par la municipalité, 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Thomas-Julien Monnier (24 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances	?
Pourpris (2 vergers, 3 jx. 25 c. 12 p.; 2 champs, 4 jx. 40 c.; 2 prés, 5 jx. 15 c.); estim.	300 l.

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 362).

Un trait de dîmes (au 15e), évalué à.....	1.600 l. (1)
De l'abbé de Saint-Melaine.....	40 l.
Total.....	1.940 l.
Charges : Décimes.....	120 l.
Pension de deux vicaires.....	700 l.
Grosses réparations, par abonnement.....	60 l.
Réparations locatives.....	60 l.
Messes des fêtes et dimanches.....	86 l. 15 s.
Total.....	1.026 l. 15 s.

Deux vicaires (Mathurin Lambert et François Simonneau), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — D'après les doc. relatifs à la vente des biens nationaux :

Revenus : 8 pièces de terre (6 jx. 27 c.); estim.	107 l.
Champ des Fondations et champ de la Croix, affermés.....	75 l.
Clos de l'Eglise (1 jl. 30 c.), affermé.....	21 l. 10 s.
Clos du Cormier (1 jl. 40 c.) et clos l'Evêque (1 jl. 16 c.); estim.....	60 l.
7 pièces de terre (5 jx. 26 c.); estim.....	100 l.
Clos Neuf (1 jl. 5 c.), affermé.....	27 l.
Pré de Mainbuet (24 c.), affermé.....	10 l.
Clos Besnard (45 c.), affermé.....	9 l. 16 s.
20 c. dans le clos de la Douëtée, affermées...	2 l. 10 s.
Pièce du Fromadeuc (1 jl.), affermée.....	20 l.
Boutiques, près le porche du cimetière, affermées	4 l.

III. Prestimonies annexées à la cure. — Revenus :

1° *Prestimonie de la Héraudiere* (lab. et pré)...	30 l.
2° *Prestimonie de Messire Georges Priour :* 72 c. dans la pièce des champs, affermées.....	12 l.
Pré de la Fontaine, affermé.....	10 l.

(1) D'après la municipalité. Le recteur ne porte cet article qu'à 1.200 l. La municipalité porte le précédent à 400 l. D'après le compte du recteur, le premier aurait produit, en 1790, 304 l., et les dîmes 1.728 l. 8 s., net.

3° *Prestimonie des Bodin* : Pré de l'Amiral (1 jour 1/2 de fauche); estim..... 18 l.

Total..... 70 l.

IV. *Prestimonie du Plessis.* — Revenus : Jardin (12 c. 16 p.), affermé..... 12 l.

V. *Prestimonie de la Basse-Forge.* — Titul., René-Louis-Marie Chausseblanche (Déclaration, 20 mars 1790).

Revenus : Maison et dépendances (1 jl.), affermées. 40 l.

VI. *Prestimonie du Pressoir.* — Titul., le même.

Revenus : Les deux Clos-Tissus (70 c.), affermés... 40 l.
Pièce de la Piquetière (20 c.), affermée..... 7 l.

Total..... 47 l.

VII. *Prestimonie du Pommeret.* — Titul., le même.

Revenus : Pièce du Petit-Chardronnay (30 c.), affermée..... 15 l.
Champ au Lièvre, affermé..... 12 l.

Total..... 27 l.

Ces trois chapellenies étaient chargées de 122 messes.

VIII. *Chapellenie de la Tour.* — Titul., Riaux, vicaire à Liffré (Déclaration, 5 mars 1790).

Revenus : Maison et jardin (6 c. 16 p.), affermés... 32 l.

Charges : Une messe chaque mois et réparations... 20 l.

IX. *Chapellenie de Rouge-Cotte.* — Titul., Cyriaque-Martin de Boon (Déclaration, 26 mars 1790).

Revenus : Bât., jardins (10 c.), lab. (2 jx. 49 c.), pré (31 c. 16 p.); estim..... 146 l.
En Saint-Grégoire. — 2 pièces au terroir des Préaux (1 jl.); estim..... 18 l.

Total..... 164 l.

Charges : Messes et services	60 l.
Rentes féodales et réparations	50 l.
Total	110 l.

X. *Chapellenie de la Grimaudais* [1].

Revenus : 3 maisons, un jardin et 5 jours lab.; estim. 120 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 192 :

XI. *Chapellenies de Beaucé et du Plessix-Melesse.* — Fondées de messes. Desservies en 1790 par Mathurin Boutier (68 ans).

XII. *Chapellenie des Milleries.* — 28 l. de rente pour 30 messes par an (1746).

XIII. *Pauvres.* — D'après l'enquête de 1770 : Terres au Coudray, affermées..... 19 l. [2]
D'après l'enquête de 1774 : Rente, fondée en 1692. 20 l.

LA MÉZIÈRE

(1.623 hectares. — 1.291 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 2 septembre 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Paul-Charles-Nicolas Meignan (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances	?
Clos Dom Jean (1 jl. 34 c.) et Saint-Martin (56 c.); estim.	35 l.
Le tiers des dîmes anciennes (au 13e) dans l'ensemble de la paroisse, et la moitié dans deux petits traits; les novales; estim.	1.112 l. [3]

(1) Dépendait d'une ancienne chapelle interdite, appartenant à M. de la Goublais, mari de la comtesse du Han.

(2) Il est possible que les doc. relatifs aux biens nationaux les aient confondues avec les biens de la fabrique.

(3) Produit net, en 1790, d'après le compte du recteur, 1.669 l. 16 s. 6 d.

Charges : Décimes	?
Pension d'un vicaire	350 l.
Aumônes et réparations	?

Un vicaire (Joseph Houssay), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* D'après les documents relatifs aux biens nationaux :

Revenus : Les trois pièces du clos du Puits (4 jx. 48 c.), à Montgerval; estim	90 l.
Clos Champagne (1 jl. 40 c.) et Melaine (64 c.); estim	48 l.
Clos Martin (37 a.); estim	16 l.

III. *Pauvres.* — La moitié des dîmes du trait de Saint-Martin et les 2/3 de celles de la Trébestière, affermées, à la d[lle] Mancel, moyennant 24 M. 5 bx. de méteil [1]. (Bail courant en 1790. Arch. dép. d'I.-et-V., série G).

IV. *Prestimonie de Bonne-Voisine.* — Titul., Andrieux, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas, à Paris (Déclaration, 22 février 1790).

Revenus : 6 pièces lab. et 3 prés, affermés	200 l.
Charges : Décimes	3 l. 18 s.
Frais de perception	14 l. 1 s.
Deux messes chaque semaine	78 l.
Total	95 l. 19 s.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 426, et V, 214 :

V. *Ecole de garçons.* — Maison, cour et jardin donnés, en 1693, par le recteur Julien Hiard.

VI. *Chapellenie des Loges.* — 65 l. de rente pour deux messes par semaine, dont une le dimanche. Le dernier titulaire connu fut nommé en 1777.

(1) Le revenu de ces dîmes fut évalué à 128 l. en 1774, et à 240 l. en 1780 (Enquêtes de l'intendant).

MOIGNÉ

(480 hectares. — 386 hab.)

Sources générales : Etat estimatif et désignatif (par la municipalité, 26 avril 1790); état des fermiers (par la même, 19 sept. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Guillaume Le Saint (Déclaration, 4 janvier 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (20 c.)...	30 l.
Pourpris : 2 jardins, verger et 3 champs (tot., 5 jx. 44 c.); estim....	191 l.
Toutes les dîmes, au 13e, directement exploitées; estim....	1.500 l. [1]
Total....	1 721 l.
Charges : Décimes du recteur....	50 l.
Décimes du vicaire....	5 l. 6 s.
Pension du vicaire....	350 l.
Grosses réparations, par abonnement....	36 l.
Réparations locatives....	?
Rente seigneuriale, 4 s. monnaie....	?

Un vicaire (Jean Falaise), pensionné par le recteur.

II. *Chapellenie de Saint-Gilles.* — Titul., le recteur.

Revenus : Jardin et 4 pièces lab. (8 jx. 4 c.); estim.	251 l.
2 prés (3 jx. 26 c.); estim....	35 l.
4 pièces en jannaies (3 jx. 66 c.); estim....	55 l.
Total....	341 l. [2]
Charges : Décimes....	5 l.
Deux messes chaque semaine....	78 l.
Rente seigneuriale, 4 s. monnaie....	?

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 242 :

III. *Chapellenie de Saint-Fiacre de Cherville.* — Messe tous les dimanches et jours de fêtes. Le dernier titul. connu fut nommé en 1770.

(1) D'après le compte du recteur, 1.552 l. 14 s. 6 d.
(2) Les pr.-v. estim. de 1790 ne portent le revenu total des mêmes biens qu'à 210 l.

IV. *Chapellenie de Coutances.* — Dotée, en 1647, de la ferme de la Corbette, qui valait alors 78 l. de revenu; messe tous les dimanches et jours de fête, et distribution de pain aux pauvres, par le seigneur de Coutances, le lundi de la Pentecôte.

MONTGERMONT

(464 hectares. — 394 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 4 septembre 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Léonard Lebreton, 70 ans (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (57 c. 3 p.)...	?
Pension, par l'abbaye de Saint-Georges.....	800 l.
Charges : Décimes.....	12 l.
Grosses réparations, par abonnement.....	30 l.
Réparations locatives	24 l.
Messe dominicale.....	52 l.
Total.....	118 l.

Un vicaire (Morel), que l'abbaye de Saint-Georges se refuse à pensionner.

II. *Fondation de Roland de la Roche.* — Présentée au recteur par le général.

Revenus : Pièce de terre (1 jl. 50 c.), autrefois affermée	39 l.
Charges : A la fabrique.....	3 l. 4 s.
Rente seigneuriale	1 l. 16 s.

Une messe par semaine.

III. *Fondations administrées par la fabrique* (Déclaration de la municipalité, mars 1790).

Revenus : Lieu de Gilbert (maison et terres, 5 jx. 30 c.), affermé.....	190 l.

Lieu roturier de Gilbert (maison et jardin) [1], affermé	30 l.	
Pré (1 jl.), affermé	30 l.	
Pièce de terre (1 jl. 30 c.), affermée	30 l.	
Rentes foncières (2 articles)	39 l.	
Total	319 l.	
CHARGES : Décimes	11 l.	
Fouages et tailles	6 l.	
Rentes seigneuriales	4 l.	5 s.
Un devoir chéant et levant	6 l.	
Rente fixe à la fabrique	3 l.	5 s.
Au curé « pour les catéchismes qu'il fait, fêtes » et dimanches, à la messe du matin »	12 l.	
Réparations	30 l.	
Messes et services	158 l.	10 s.
Total	231 l.	

La fabrique dispose de l'excédent. Les messes et services sont célébrés par les prêtres de la paroisse.

D'après GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, V, 290 :

IV. *Pauvres*. — Rente de 40 l. fondée par le recteur en 1788.

MONTREUIL-LE-GAST

(914 hectares. — 620 hab.)

SOURCES GÉNÉRALES : Etat des fermiers (par la municipalité, 27 février 1790).

I. *Cure*. — Recteur, Louis Guérin.

REVENUS : Pension, par les décimateurs..... 700 l.

Un vicaire, pensionné par les décimateurs.

II. *Fabrique*. — D'après les doc. relatifs aux biens nationaux.

REVENUS : 6 champs et 9 prés, affermés à divers. 314 l. 7 s.

(1) Révélé seulement par les ventes nationales.

Pré de la Soultière (12 a.); estim..... 10 l.
Clos de la Grande-Ferrandière (1 jl. 20 c.)..... ?

III. *Prestimonie de Montifault.*

Revenus : Clos de la Moinerie, affermé..... 18 l.

Charges : Autant de messes que le revenu en comporte.

IV. *Chapellenie de la Rue-Gérard.* — Titul., L. Lebreton, recteur de Montgermont (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Rente constituée.....	50 l.
Maison, courtil et 3 champs (3 jx. 2 c.), affermés	84 l.
En Melesse. — Lieu de la Rue-Gérard (bât., 6 jours lab. et 6 jours de fauche), affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts et de faire divers charrois (le tout évalué à 14 l. 10 s.).....	220 l.
Total.....	354 l.
Charges : 220 messes, 3 services et pain bénit.	189 l.
Rentes seigneuriales.....	15 l.
Réparations.....	30 l.
Fouages.....	4 l. 17 s.
Vingtièmes.....	5 l.
Total.....	243 l. 17 s.

MONTREUIL-SUR-ILLE

(1.515 hectares. — 780 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par P Herbert, recteur et maire, 9 septembre 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre Herbert (Déclaration, 18 janvier 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances..... ?
Pension, par ?..... 700 l.

Charges: Messes fondées sur l'écurie annexée au presbytère.

Un vicaire (Joseph Chevy), pensionné par ?.

II. *Fabrique et fondation.* — D'après les documents relatifs aux biens nationaux :

Revenus : Pré de la Chauvelière (45 c. 3 p.); estim... 8 l.
Pré Bastard (?).

III. *Chapellenie des Fougerets.* — Titul., François Eon, vicaire à Sévignac (évêché de Saint-Malo).

Revenus : 4 champs (4 jx. 20 c.) et un pré (70 c.), affermés au recteur..... 99 l. 10 s.

Charges : Messes..... 51 l.
« Droits royaux et seigneuriaux »..... ?

MORDELLES

(2.984 hectares. — 2.358 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, François-Raoul Vaugeois (Déclaration de son procurateur, le recteur de Bréal, 26 février 1790).

Revenus : Presbytère, pièce du Vieux-Cimetière (26 c. 16 p.) et pré de la Pâture (1 jour de fauche) ..... ?

Dîmes (au 13e) sur les traits de la Violais et de Beaumont, et moitié des dîmes vertes de la trève de la Chapelle-Thouarault, directement exploitées; estim..... 1.500 l. (1)

Des gros décimateurs, 3 M. de seigle et 45 l. ?

Charges : Décimes..... 76 l. 2 s.

Pension de 3 vicaires, dont un pour la Chapelle-Thouarault ..... 1.050 l.

Grosses réparations des presbytères de Mor-

(1) Produit net, en 1790, d'après le compte du recteur, 1.384 l. 10 s.; frais de récolte, 457 l. 15 s.

delles et de la Chapelle-Thouarault, par abonnement ..... 40 l.

Total..... 1.166 l. 2 s.

Deux vicaires (Joseph Lesné, 28 ans, et Paul Perrier), pensionnés par le recteur.

II. *Prieuré de Saint-Gobrien*[1]. — Titul., Joseph-Auguste Chefdehoux, économe de l'hôpital Saint-Méen de Rennes (Déclaration, 11 mars 1790).

Revenus : Chapelle, bât. et terres (14 jx. 74 c. 16 p.); rente foncière de 20 s. monnaie; dîmes en *Mordelles*, *Bréal* et *Le Rheu ;* le tout affermé... 220 l.
En Chavagne. — Dîmereau affermé au recteur. 12 l.

Total..... 232 l.

Charges : Décimes..... 11 l. 10 s.
Deux messes chaque semaine..... 78 l.

Total..... 89 l. 10 s.

III. *Chapellenie de Sainte-Christine d'Artois*. — Titul., l'abbé Drouart, de Paris (Déclaration de son procurateur, 30 janvier 1790).

Revenus : Plusieurs pièces de terres; estim..... 214 l. 11 s.

IV. *Chapellenie de la Rousselais*. — Titul., Pierre-Esprit Cappellier (Déclaration, 24 janvier 1790).

Revenus : Pièce du Haras (1 jl. 20 c.) et dîmes; le tout affermé..... 72 l.

Charges : Décimes ..... 3 l.
Fouages ..... 1 l. 10 s.
Deux messes par semaine..... 62 l. 8 s.

Total..... 66 l. 18 s.

V. *Chapellenie de Saint-André de Beaumont*. — Titul., François Le Tanneur, ancien vicaire de Mordelles (Déclaration, 28 février 1790).

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 106.

Revenus : Un dîmereau dans chacune des paroisses de *Bréal*, *Charayne* et *Mordelles*, affermés..... 250 l.

Charges : Deux messes par semaine, à la chapelle du château de Beaumont.

F. Le Tanneur déclare jouir en outre d'une pension de 200 l., sur le clergé du diocèse, pour 36 ans et 2 mois de service comme vicaire de Mordelles.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

VI. *Chapellenie des Archers* [1] : Clos et pré de la Saudrais (1 jl. 50 c. et 1 jl. 48 c.); estim... 65 l.

VIII. *Prestimonie de Julien Lemétayer* : 2 pièces, terres, affermées à divers..... 76 l. 10 s.

VIII. *Prestimonie de Julien Lemétayer* : 2 pièces, affermées..... 21 l.

IX. *Fabrique* : 10 a. 80 c. de terre, au Haut-Plessis; estim..... 8 l.

MOUAZÉ

(839 hectares. — 580 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, s. d.).

I. *Prieuré-cure* (dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice). — Prieur-recteur, Jean Benis (Déclaration, 21 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (60 c.)..... ?
Pension, par l'abbaye de Saint-Sulpice..... 700 l.

Un vicaire (François Mollié), pensionné par l'abbaye de Saint-Sulpice.

(1) N'est-ce pas la chapellenie de la Haichois, citée par Guillotin de Corson (*Pouillé*, V, 316)? Celle-ci aurait été fondée en 1678, avec un revenu de 60 l., et était pourvue au moment de la Révolution.

II. *Fabrique.* — D'après les documents relatifs aux biens nationaux :

Revenus : Pièce lab. et pré, au terroir de Guénieux, et pré, à la Brosse, affermés..... 33 l.

En Saint-Aubin-d'Aubigné. — Pièce de Leuchette, affermée en l'an IV..... 20 l. 7 s.

III. *Fondation de Michel Neveu.* — Titul., le recteur.

Revenus : Pièce de la Moutonnais (2 jx. 47 c.)... ?

Charges : 2 bx. fr. à l'abbaye de Saint-Melaine, un service solennel le jour de la Saint-Michel, et le reste du revenu en messes basses.

IV. *Chapellenie du Bois-Corbin.* — Titul., J. Jousset, prêtre habitué dans la paroisse (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Terres..... 100 l.

Charges : Décimes..... 3 l. 2 s.
Réparations..... 3 l. 15 s.
Deux messes chaque semaine..... ?

V. *Chapellenie des Vigner.* — Même titul.

Revenus : 3 pièces de terre (tot., 1 jl. 29 c. 12 p.); estim ..... 10 l.

Charges : Une messe chaque mois.

VI. *Chapellenie de Saint-Gabriel.* - Titul., Eusèbe Leprince, recteur de Chasné (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : Maison au bourg, jardin, lab. (58 c. 12 p.) et pré (40 c.); 2 jx. dans la pièce des Grandes-Marres, 40 c. dans celle des Petites-Marres et courtil de la Picquetterie; le tout affermé, à charge d'acquitter 2 bx. 1/2 fr., les décimes (4 l.) et les rentes féodales, et 18 l. de p. de v..... 120 l.

Charges : Décimes, rentes féodales et redevance en grains..... Mémoire.
Une messe basse chaque semaine à l'abbaye de St-Sulpice.
Réparations.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 323 :

VII. *Chapellenie du Gahil-Martin.* — Fondée de deux messes par semaine, dont une le dimanche (1671 et 1677).

VIII. *Chapellenie de la Piguelaye.* — 60 l. de rente pour trois messes par semaine (1679).

NOUVOITOU

(1.894 hectares. — 2.069 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Michel-François Godard (Déclaration, 22 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (44 c.); estim..... 100 l.
Pourpris : Pièces du Lansonnet (20 c.) et de la Garenne (60 c.)..... ?
Partie des novales; estim..... 300 l. (1)
Supplément de pension ..... ?

Un vicaire (Brault), pensionné par les décimateurs.

II. *Fondations* dont le recteur est titulaire :

Revenus : Les 2/3 de la dîme de Malmousse; estim..... 200 l.
7 pièces de terre, affermées au moins..... 230 l.

III. *Fabrique.* — Revenus : Immeubles, affermés au moins..... 78 l. 16 s. (2)

IV. *Fondation du Rosaire.* — Revenus : Maisons et jardin à Olivel, affermés..... 28 l.

(1) Dans le compte du recteur pour 1790, il n'est fait aucune mention des novales. En revanche, il expose que son traitement ordinaire, payé par les décimateurs, est de 700 l.

(2) Les doc. rel. aux biens nat. nous ont révélé 15 pièces de terre et 2 maisons avec jardin, dépendant de la fabrique et des fondations annexées à la cure, et évaluées, en revenu, à 500 l. environ.

V. *Bureau des Pauvres.* — Revenus : Ferme des Entrées, à Chalos, affermée..... 91 l. 10 s. (1)

VI. *Chapellenie de Chambière.* — Titul., Joseph Tizon de Beauchêne, curé de Saint-Erblon (Déclaration, 18 février 1790).

Revenus : 10 contrats de constitution..... 102 l. 5 s. (2)

Charges : Messe du matin, les dimanches et fêtes, et prières à l'intention du seigneur de la paroisse.

NOYAL-SUR-VILAINE

(3.361 hectares. — 3.150 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, René-Alphonse Michelais (Déclaration, 12 mars 1790).

Revenus : Presbytère et très petit jardin..... ?
Le cinquième des grosses dîmes sur une partie de la paroisse, évalué à..... 1.500 l.

Charges : Décimes..... 120 l.
Pension de deux vicaires..... 700 l.
Le cinquième du « saut de gerbe » (3) aux curés primitifs..... 320 l.
Entretien d'un cheval..... 300 l.
Réparations locatives du presbytère (4)..... ?

Deux vicaires (Bourget et Chefdor), pensionnés par le recteur.

(1) Affermée 65 l. en 1774.

(2) En l'an IV, 5 pièces de terres, évaluées en revenu à 334 l. 12 s., furent vendues comme dépendances de la chapellenie de Chambière; pourquoi le titul. n'en fait-il pas mention? S'agit-il d'une autre chapellenie du même nom? Dans sa déclaration J. Tizon dit « que le produit desdits contrats lui était versé par le procu» reur des pauvres désigné par le général de la paroisse; la somme versée était en » réalité de 124 l. 5 s. 2 d. »

(3) Voir *Bénédictins de Rennes*, dîmes de Noyal.

(4) Le recteur était déchargé des grosses réparations, par suite d'un arrangement avec le général; en arrivant, il refit à ses frais la couverture.

II. *Fabrique.* — D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

Revenus : 21 pièces de terre (27 jx. environ), évaluées à ..... 344 l. 10 s.

En Brécé. — Pièce de la Champagne de la Vigne, affermée, en l'an IV..... 37 l. 15 s.

III. *Chapellenie de Tastoux.* — Titul., Mathurin-Anne Lasnet (Déclaration, 1790).

Revenus : Chapelle, maison et terres; estim.	100 l.	
Grosses et menues dîmes (au 13e) sur les villages de Tastoux et de la Prais; estim.....	300 l.	
Portion de dîmes en *la Bouëxière*, sur les fiefs de Neuville et de Montbron; estim.....	30 l.	
Total.....	430 l.	
Charges : Décimes.....	10 l.	
Rentes seigneuriales.....	2 l.	2 s. 6 d.
Messes	49 l.	10 s.
Total.....	61 l.	12 s. 6 d.

IV. *Chapellenie du Bois-Orcan.* — Titul., François Mahé [1].

Revenus : Rente, par le propriétaire du château.	90 l.
Ferme de la Bidoisière (bât. et terres, 6 jx); estim.	150 l.
Pré, à la Brûlerie, affermé.....	18 l.
Champ et pré de la Berthelais, affermés.....	30 l.
Pré de Saint-Aubin; estim.....	38 l. [2]
Ferme du Haut-Villiers, affermée.....	415 l. [3]

Charges : Décimes, trois messes par semaine et réparations.

V. *Chapellenie de Saint-Thomas.* — Même titulaire.

Revenus : Champ (3 jx.) et pré (2 jx. 40 c.); estim...	230 l.
Dîmes sur trois pièces de terre; estim.....	30 l.
Total.....	260 l.

Charges : Décimes et une messe par semaine.

(1) Voir *Châteaugiron*, chapellenie de Saint-Nicolas.
(2) On n'en trouve aucune trace parmi les biens nationaux.
(3) Vendue comme bien national; non portée dans la déclaration du titul.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 372 :

VI. *Chapellenie de Croyal.* — Fondée de 4 messes par semaine au XVII[e] s.; le dernier titul. connu fut nommé en 1677.

VII. *Chapellenie du Gué de Servon.* — 300 l. de rente pour 5 messes par semaine; le dernier titul. connu, François de Goyon, prieur de la Trinité de Fougères, fut nommé en 1777.

VIII. *Chapellenie de Saint-Eutrope de Launay-Déelin.* — Au XV[e] s., le chapelain avait droit à une portion des dîmes de Villiers, en Noyal; le dernier titul. connu fut nommé en 1698.

PACÉ

(3.521 hectares. — 2.419 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, François-Jacques Dumaine de la Josserie (Compte de 1790).

Revenus : 3 pièces de terre (3 jx. 4 c.), bois et rabine (1 jl. 33 c.); estim.	96 l.
Dîmes sur plusieurs traits; en 1790	1.820 l.
Des Bénédictins de Saint-Melaine, 18 M. de seigle.	240 l.
Total	2.156 l.
Charges : Décimes	?
Pensions des deux vicaires	700 l.
Fouages et vingtièmes	6 l.
Messes de fondation	206 l.

Deux vicaires, pensionnés par le recteur.

II. *Bénéfice des Champs-Blancs.* — Titul., Joseph-Bertrand Denais (Déclaration, 16 septembre 1790).

Revenus : Terres, affermées..... 30 l. [1]

Charges : Une messe basse par semaine.

(1) Sans doute s'agit-il des deux pièces des Vignettes, les seuls biens nationaux dont le fermage corresponde au prix indiqué par le titulaire des Champs-Blancs.

III. *Chapellenie des Guillot.* — Titul., Joachim-Joseph Perdriel, prêtre, demeurant à Rennes (Déclaration, 23 février 1790).

Revenus : Pièces des Touches-Audéhart (3 jx.), affermées..... 72 l.

Charges : Décimes..... 2 l. 10 s.
Fouages ..... » l. 15 s.
Rentes seigneuriales..... 2 l. 2 s.
Une messe par semaine..... 39 l.

Total..... ..... 44 l. 7 s.

IV. *Chapellenie des Fréarts.* — Titul., Etienne Sica, prêtre de Saint-Brieuc (Dossier relatif à son traitement, 1791-1792).

Revenus : Maison, jardin et pièce de terre, au Pont de Pacé, affermés..... 60 l.

Charges : Messes et réparations.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

V. *Fondation.* — 3 pièces de terres, en *Pacé*, et une autre, en *Gévezé*, affermées..... 74 l.
2 pièces de terres, évaluées à..... 46 l.

VI. *Chapellenie du Pont de Pacé* [1]. — Chapelle, pré (18 c.) et jannaie de la Prée Neuve (56 c.); estim. 15 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 391 :

VII. *Chapellenie du Bois de Pacé.* — 50 l. de rente pour une messe chaque dimanche; le dernier titulaire connu fut nommé en 1760.

VIII. *Chapellenie de la Rossignolière.* — Titul. nommé en 1785, François Le Lu. — 50 l. de rente pour une messe chaque dimanche.

(1) Le pr.-v. adj. du 11 août 1791 attribue cette chapellenie aux Bénédictins de Rennes. Nous n'en avons trouvé aucune mention dans les déclarations ou autres documents qui proviennent de cette communauté. D'après Guillotin de Corson, le fondateur l'avait dotée, au XIVe s., de 60 l. de dimes en Cesson et Gévezé (*Pouillé*, V, 391).

IX. *Chapellenie de la Touche.* — Messes desservies à l'église paroissiale depuis 1774.

X. *Chapellenies de Texue et de la Glestière.* — Fondées chacune de 3 messes hebdomadaires (XVII[e] s.).

PARTHENAY

(480 hectares. — 320 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif et état des fermiers (par la municipalité, 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jules-Louis-François Paytra (Déclaration, 25 février 1790).

Revenus : Pourpris (6 jx.); estim. 90 l.
Dîmes, directement exploitées; estim..... de 1.000 l. à 1.200 l. [1]

Pas de vicaire.

II. *Chapellenie de Cornillé.* — Titul., Julien Baron [2] (Déclaration de son frère, 2 mars 1790).

Revenus : Ferme de la Croix-Cornillé, affermée 160 l.
Champ Blanc et Clos Cormier, affermés..... 52 l. 4 s.

Total..... 212 l. 4 s.

Charges : Décimes..... 7 l. 4 s.
Deux messes hebdomadaires, desservies par le recteur moyennant..... 100 l.

Total..... 107 l. 4 s.

III. *Chapellenie des Peignes.* — Titul., Ricaut, recteur de Sougéal (Déclaration, 25 janvier 1790).

Revenus : Petit verger (1 jl. 20 c.), près l'église... Néant.

(1) Produit net en 1790, d'après le compte du recteur, 1.531 l. 17 s.; frais de récolte, 196 l. 13 s.

(2) « Absent du royaume pour accompagner, en qualité de gouverneur, le jeune » vicomte de Châteaugiron dans son voyage d'Europe. »

Métairies : des Peignes (10 jx. 54 c.), affermée.. .. 250 l.
de la Besnaudière (5 jx. 64 c.), affermée..... 146 l.
de Maupertuis (6 jx. 20 c.), affermée..... 156 l.

Total..... 552 l.

Charges : Décimes..... 25 l.
A la fabrique..... 20 l.
Deux messes chaque semaine, desservies par Chilon, prêtre de Romillé, moyennant la jouissance du verger et..... 114 l.

Total..... 159 l.

LE RHEU

(1.409 hectares. — 821 hab.)

Sources générales : Déclaration de G.-J. Gérard, recteur et échevin (30 mars 1790). — Son compte pour 1790. — Etat des fermiers (par la municipalité, 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Guillaume-Jacques Gérard.

Revenus : Presbytère et pourpris (jl. 30 c.)... } 3.192 l. (1)
Toutes les dîmes de la paroisse, sauf une partie du trait d'Apigné..... }

Charges : Décimes..... 140 l.
Décimes du vicaire..... ?
Pension du vicaire..... 350 l.
Au Chapitre de Rennes..... 23 l. 8 s.
A M. de Cherville, pour un dîmereau..... 24 l.
Aux charretiers et aux coureurs de dîmes.. .. 300 l.
A la paroisse « pour mon louage »..... 100 l.
Frais des métiviers, ensemencements, gages et capitation de 4 domestiques, fouages, rentes seigneuriales et 156 messes de fondations..... ?

Un vicaire (François Thébaut), pensionné par le recteur.

(1) En 1790, le recteur affermait un trait de dîmes 380 l.; le reste, directement exploité, produisit, net, 2.373 l. (frais de récolte, 400 l.).

II. Fondations desservies par le recteur :

1° *Chapellenie du Bœufru.* — Revenus : Maison et terres (3 jx. 63 c. 12 p.); estim..... 60 l.

Charges : 52 messes..... 39 l.

2° *Fondation du Chardonneret ou Chardonnay.*

Revenus : 4 pièces de terre (3 jx. 12 c.); estim... 32 l. (1)

Charges : Pain bénit de 18 livres.....	3 l.	
Un service.....	7 l.	5 s.
52 messes.....	39 l.	
Rente	5 l.	
Total.....	54 l.	5 s.

3° *Fondation des Curettes.* — Revenus : Un champ (1 jl. 12 c.); estim..... 16 l.

Charges : Un pain bénit et un service.....	10 l.	5 s.
Rente seigneuriale.....	1 l.	5 s.
Total.....	11 l.	10 s.

Le recteur évalue le total de ses revenus, fondations comprises, à 3.300 l. « et plus dans les bonnes années », et le total de ses charges à 1.800 l. au moins.

III. *Chapellenies du château de la Freslonnière.* — Titul., M. Lemarchand, ou Marchand (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : *Chapellenie de la Freslonnière* : Rente sur l'Hôtel de Ville de Paris.....	214 l.	15 s. 6 d.
Chapellenie de Méjusseaume : Rente sur la métairie de la Porte.....	60 l.	
Prestimonie du Pré Brunel. — Prairie (4 jours de fauche), affermée.....	80 l.	
Total.....	354 l.	15 s. 6 d.
Charges : Décimes.....	23 l.	
Fouages	3 l.	

(1) 41 l. 6 s. d'après le pr.-v. estim. de 1790.

3 messes chaque semaine, au château de la Freslonnière [1] ..... »

IV. *Chapellenie de l'Hôpital.* — Titul., Esprit-Félicien de Ravenel du Boisteilleul, chanoine de Rennes.

Revenus : Ferme de l'Hôpital, affermée....	170 l.
Un trait de dîmes, abandonné au recteur pour le service des messes.....	Mémoire.
Charges : Décimes.....	6 l. 8 s.
Rente seigneuriale.....	3 l.
Une messe chaque semaine, desservie par le recteur.....	Mémoire.
Total.....	9 l. 8 s.

V. *Pauvres.* — Revenus :

Rente sur les Etats de Bretagne.....	100 l.
— sur le Clergé de France.....	80 l.
Total.....	180 l.

VI. *Fondation de l'Ecole*, faite par le précédent recteur.
Revenus : Rente sur le Clergé de France..... 200 l.

SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ

(2.354 hectares. — 310 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 1790).

I. *Prieuré-cure* (dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice). — Prieur-recteur, Gilles-Joseph Aubrée (Déclaration, 12 mars 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances; estim.....	36 l.
Pension, par l'abbaye de Saint-Sulpice.....	700 l.
Total.....	736 l.

(1) « Pour acquitter les messes que je dois dans la chapelle dudit château, qui » est situé à cinq quarts de lieue de Rennes, je donne au fermier 1 l. par voyage. » Lorsque je suis obligé de me faire remplacer par maladie, ce qui arrive souvent, » il m'en coûte 3 l. par voyage. »

Charges : Décimes..... 12 l.
Réparations et aumônes (nombreux pauvres)..... ?
Un vicaire (Battais), pensionné par l'abbaye de St-Sulpice.

II. *Chapellenie du Mézeray* [1]. — Titul., Thouin.

Revenus : Lieu de Gâtine, affermé, toutes les charges incombant au fermier..... 165 l.

III. *Prieuré de Branmont.*

Revenus : Fief et casuel..... 100 l.

IV. *Chapellenie de la Gavouyère.* — Titul., Mathurin Bécherie.

Revenus : Métairie de Launay-Blanchet (28 jx. 31 c.), affermée en nature; estim..... 530 l.

Charges : Faire gratuitement l'école aux garçons pauvres, messes, décimes, réparations, etc...

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

V. *Fabrique.* — 6 pièces de terre (6 jx.), affermées 112 l. 10 s.

VI. *Pauvres.* — Champ du Pré Clos..... ?

SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL

(582 hectares. — 577 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations (1790). — Déclaration de la municipalité et compte du recteur pour 1790 (5 mars 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Paul Sauvaget (Déclaration, 5 janvier 1790).

Revenus : Pourpris : 9 pièces de terre (13 jx. 35 c. 12 p.); estim..... 240 l.
Le tiers des dîmes, affermé..... 924 l.

Total..... 1.164 l.

(1) Fondée de 4 messes par semaine. (Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 732.)

Charges : Rente seigneuriale	11. 9 s.
Pas de vicaire.	
II. *Fondations* annexées à la cure. — Revenus : 32 c. 14 p. dans la prairie du Mottay, affermées	6 l.
Rentes constituées (2 articles)	11 l.
Total	17 l.

III. *Bourse des Défunts.*

Revenus : Rentes constituées (5 articles)	91 l.	7 s. 7 d.
Rentes foncières (3 articles)	13 l.	19 s.
48 c. 3 p. dans la prairie du Mottay, affermées	10 l.	
Pièce des Cinq Sillons (20 c.), affermée	3 l.	
En Moulins : Pièce de la Rasnée, affermée	47 l.	
Total	165 l.	6 s. 7 d.

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE

(355 hectares. — 711 hab.)

I. *Cure.* Recteur, Jacques Delanoë (Déclaration, 11 janvier 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (60 c.); estim	50 l.
Maison du vicaire, avec jardin (10 c.); estim	36 l.
Clos aux Prêtres (1 jl. 40 c.); estim	48 l.
Dîmes, au 15e, exploitées directement; estim	500 l. (1)
Total	634 l. (2)

Un vicaire (Gabriel Benis), pensionné par ?.

(1) Produit net en 1790 : d'après le compte du recteur, 559 l. 12 s.; d'après le département, 649 l. 12 s.

(2) Le recteur prétend profiter seul de tous ces biens, à l'exception de la maison du vicaire; il ne doit aucune pension au vicaire qui vit « de la générosité des » habitants. »

II. *Fabrique et fondations* (Etat des biens de la fabrique, 1790) :

Revenus : 1° *Fabrique* : Rentes foncières.... 97 l. 11 s. 3 d.
Clos du Tertre et champ du Queruël (?) (4 jx. 20 c.); estim..... 68 l.
En Saint-Aubin-d'Aubigné : Terre de la Touche-Bouillie (3 jx.); estim..... 67 l.
2° *Fondation de la Lampe* : Ferme de la Petite Touchette; estim..... 30 l.
3° *Fondation du Rosaire* : Rente foncière... 15 l.

III. *Pauvres* (même état). — 2 M. de méteil sur la terre de la Houssaye, en Chevaigné [1]..... ?

IV *Chapellenie du Verger au Coq.* — Titul., Emmanuël le Forestier de la Maîtrie (Déclaration, 1790).

Revenus : Rente sur la terre de la Béchardière..... 150 l.

Charges : Trois messes par semaine.

SAINT-GILLES

(2.072 hectares. — 1.477 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, Auguste Deslions (Compte de 1790).

Revenus : Portion de dîmes (traits de Cacé et de Beaucalan); en 1790, net..... 1.402 l. 18 s.

Charges : Décimes..... ?
Pension du vicaire ..... 350 l.

Un vicaire (Alain André), pensionné par le recteur.

II. *Pauvres* (D'après une déclaration du fermier de la Basse-Fouaye, le 23 nov. 1791, et des soumissions des années III, IV et VI) :

Revenus : Ferme du Champ-du-Feu, affermée en l'an III ..... 221 l.

(1) Donation de 1683; évaluées, en 1774, à 24 l.

Ferme de la Basse-Fouaye, affermée, en 1790, à charge de payer les fouages (3 l.) et les rentes seigneuriales (1 boisseau de froment)..... 120 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 461, et VI, 56 :

III. *Chapellenie de Sainte-Madeleine de Cacé.* — Titul. depuis 1776, Guillaume de Saint-Do.

Revenus : Rente..... 70 l.

Charges : Deux messes chaque semaine.

IV. *Fondation charitable*, faite en 1736 [1].

1° A une maîtresse d'école pour les filles..... 50 l.
2° Aux pauvres..... 10 l.

SAINT-GONDRAN (diocèse de Saint-Malo)

(440 hectares. — 419 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 1790). — Doc. relatifs aux biens nationaux.

I. *Cure.* — Recteur, Jean Mottay (Compte de 1790).

Revenus : 6 pièces de terre (6 jx. 16 c.); estim..... 145 l.
Dîmes; en 1790, net [2]..... 1.164 l. 17 s. 6 d.

Charges : Décimes..... ?
Pension d'un vicaire..... 350 l.

Un vicaire, pensionné par le recteur.

II. *Fondations.* — Rentes..... 93 l.

(1) Nous ne savons si elle doit se confondre avec les fondations du n° II. La réponse à l'enquête de 1774 donne le détail suivant :

1° *Ecole.* — Rente de..... 60 l.
2° *Pauvres.* — Terres et rentes..... 180 l.
2 M. de seigle..... 40 l.

(2) Frais de récolte, 426 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 385 :

III. *Pauvres.* — En 1711, 24 M. de seigle sur le dîmereau de la Racinais.

SAINT-GRÉGOIRE [1]

(1.733 hectares. — 401 hab.)

Sources générales : Déclaration du recteur (1er mars 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre Masson.

Revenus : Pension, par le chapitre de Rennes.... 700 l.

Un vicaire (Biard), pensionné par le chapitre de Rennes.

II. Fondations dont le recteur est titulaire :

1° *Fondation des Galvier :* Maison et terre (25 c.); estim..... 48 l.

2° *Fondation de Gilles Guéhenneuc :* Lieu de la Planche, affermé..... 80 l. [2]

3° *Fondation des Noblet* : Maison et terres, affermées..... 60 l.

Ces trois fondations sont chargées de fouages et de décimes, payés par les fermiers, et de 52 messes chacune.

4° *Fondation des Domalain* : 3 pièces de terre, affermées..... 50 l.

Le fermier acquitte les fouages, les décimes, un boisseau de froment à M. Du Parc-Porée, et 3 écuellées à l'évêque de Rennes. Le recteur doit en outre 52 messes.

5° *Fondation de Perrine Legendre* : Clos de la Croix, affermé..... 30 l.

(1) Sans la trêve de La Chapelle-des-Fougerets.
(2) Affermé 120 l. en 1791.

Charges : 12 messes basses, une messe chantée, fouages et décimes.

6° *Fondation des Georgin* : Deux pièces de terre affermées ..... 42 l.

Charges : Fouages, décimes, 2 bx. fr. à l'évêque de Rennes, et messes au prorata du revenu.

7° *Fondation de la Fontaine :* Maison et terres (45 c.), affermées .... 36 l.

Charges : Fouages, décimes, 4 messes, 2 bx. fr. à l'évêque de Rennes, et 3 l. à la fabrique.

III. *Chapellenies non desservies :*

1° Du *Chênay-Cucé.* — Rente..... 70 l.
2° Du *Chênay-Macé.* — Rente..... 70 l.
3° De *la Saudraie.* — Rente..... 70 l.
4° De *Ville-Asselin.* — Rente..... 70 l.
5° et 6° De *M. de Blossac* et du *Vivier Louis*... Interdites.

IV. *Fondation des Héraut.* — Titul., Bénis, vicaire de Saint-Germain-sur-Ille (Déclaration, 13 janvier 1790).

Revenus : Maison et terres, affermées à divers. 63 l.

Charges : Décimes..... ..... 21. 12 s.
Une messe chaque semaine.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

V. *Fondation de Jean Denieul.* — Titul., l'abbé Postic, grand-vicaire de Narbonne :

Revenus : Masure et terres (1 jl. 26 c.); estim... 31 l. 10 s.

VI. *Fondation des Romoulin.* — Titul., Le Bastard, chanoine d'Avranches.

Revenus : Un champ, affermé, charges en sus. 24 l.

VII. *Fondation des Grandmoulin.* — 4 pièces de terre (6 jx. 22 c.), affermées..... 98 l.

VIII. *Chapellenie de l'Eglise.* — Champ (1 jl. 60 c.), affermé..... ..... 40 l.

IX. Fabrique et pauvres.

Revenus : Pièce du Pain Bénit, affermée..... 51 l.
Champ Renard (48 a.), affermé..... 26 l. 15 s.
Champ des Pauvres (6 jx. 20 c.), affermé..... 156 l.

D'après les enquêtes de 1770 et 1774, le général distribuait aux pauvres 200 l. par an.

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

(1.182 hectares. — 788 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 16 oct. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Julien Doublet (Déclaration, 25 février 1790).

Revenus : Pension, par les décimateurs..... 300 l.
Novales; estim..... 350 l.
Rente foncière sur la métairie de la Haute-Blosne. 20 l.
Portion de lande, de pré et de verger; estim..... 10 l.

Total..... 680 l.

Charges : Décimes..... 60 l.
Grosses réparations, par abonnement..... 40 l.

Total..... 100 l.

Un vicaire (Lemonnier), pensionné par les décimateurs.

II. *Chapellenie de la Teillais.* — Titul., Urien, vicaire à Médréac.

Revenus : Maison et terres (5 jx. 40 c.), affermées au recteur..... 145 l. 1 s.

D'après un état (s. d.) des rentes sur le Clergé de France appartenant à divers établissements (Arch. des Hospices de Rennes, T 469) :

III. *Fabrique.* — Rentes..... 144 l.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

IV. *Fondation.* — 39 c. dans les Bas-Prés; estim..... 12 l.

V. *Pauvres.* — Deux pièces de terre (2 jx. 20 c.)..... ?

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 87 :

VI. *Chapellenie du Haut-Bois.* — 50 l. de rente, pour une messe tous les dimanches et jours de fêtes (1696).

VII. *Chapellenie de la Maltière.* — Fondée de deux messes par semaine, en 1678.

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

(1.825 hectares. — 940 hab.)

Sources : Aucune déclaration. — Compte du recteur pour 1790. — Doc. relatifs aux biens nationaux. — Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 171.

I. *Cure.* — Recteur, Pierre-François Regnault de la Jouardaye.

Revenus : Presbytère; estim., en l'an IV...	50 l.
3 traits de dîmes; produit net, en 1790....	1.756 l. 10 s. (1)
Des Bénédictins de Saint-Melaine.....	22 l. 4 s.
Total.....	1.828 l. 14 s.
Charges : Décimes	?
Pension du vicaire.....	350 l.
Réparations, etc...	

Un vicaire (Bruno), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique et fondations.* — 3 pièces lab. (4 jx. 38 c.), affermées à divers.....	65 l.
2 pièces lab. (1 jl. 60 c.); estim.....	48 l.
2 prés (2 jx. 60 c.), affermés ensemble.....	70 l. 5 s.
Prairie de Tambouvet, affermée.....	52 l. 4 s.
Maison, au bourg, avec jardin (5 c.), affermée...	15 l.
III. *Ecole.* — Maison avec jardin (24 a. 30 c.).....	?
Clos Berthelot, petit bois et vieille garenne (tot., 1 h. 21 a. 48 c.); estim.....	60 l.

(1) Deux traits étaient affermés pour 790 l. Le troisième, exploité directement, produisit 966 l. 10 s. brut; frais de récolte, 110 l.

Pièces des Préaux et de Laumerail (1 h. 41 a. 31 c.); estim..... 50 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 173 :

IV. *Chapellenie du Bois-Geffroy.* — Fondée de 3 messes par semaine au XVIII[e] s.; le dernier titulaire connu mourut en 1750.

SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

(672 hectares. — 377 hab.)

Sources : Aucune déclaration. — D'après les doc. relatifs à l'abbaye de Saint-Sulpice et aux biens nationaux :

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Mathurin Le Beschu.

Revenus : Presbytère, avec jardin et 2 vergers (tot., 31 c.); estim., en l'an IV..... 90 l.
Pension, par l'abbaye de Saint-Sulpice.... 700 l.

Pas de vicaire.

II. *Fabrique.*

Revenus : Deux maisons et un jardin, affermés..... 23 l. 3 s. 6 d.
Deux vergers (1 jl.), affermés..... 45 l.
6 pièces lab. (2 jx. 54 c.), affermées à divers 70 l. 14 s.
Une pièce lab., affermée..... 26 l. 5 s.
Un pré (9 c.), affermé..... 4 l. 8 s.
Deux prés, affermés ensemble..... 33 l. 11 s.
Champ du Cropy, affermé, en l'an IX..... 5 l.
Les 3 pièces des Barganes (1 jl.), et, en *Chasné*, les prés du Clos-Blanchet (1 jl. 25 c.) et de la Fabrique (15 c.); estim..... 45 l. (1)
Les Champs-Thomas (2) ..... ?

(1) Ces 5 pièces de terre sont portées dans la même soumission, comme dépendances des fabriques de Saint-Sulpice et de Chasné.

(2) Portés dans une soumission du 2 mars 1793, sans indication de provenance. On ne sait s'ils dépendaient de l'abbaye ou de la fabrique.

SAINT-SYMPHORIEN

(791 hectares. — 572 hab.)

Sources : Etat des biens ecclés. et état des fermiers (par la municipalité, 1790).

I. *Cure et fondations y annexées.* — Recteur, Julien Costard.

Revenus : Presbytère; estim.	30 l.
Dépendances du presbytère (50 c.); estim.	30 l.
Cinq pièces de terre (7 jx. 20 c.), affermées à divers	90 l.
Toutes les menues dimes et les 2/3 des grosses, directement exploitées; estim.	1.150 l.
Total	1.300 l.
Charges : Décimes	75 l.
Pension d'un vicaire	350 l.
Grosses réparations, par abonnement	36 l.
71 messes basses et 3 services	68 l. 11 s.
Total	529 l. 11 s.

Un vicaire (?), pensionné par le recteur.

II. *Fondation de la Restière.* — Revenus : Clos, affermé 68 l.

Charges : 44 messes basses.

III. *Fondation de Saint-Méloir.* — Revenus : Terres... 6 l.

IV. *Fondation de l'Hôpital.* — Revenus ... ?

Charges : « Entretien d'un pauvre de la paroisse à l'hôpital de Hédé; il n'y en a jamais eu ».

La municipalité déclare que l'ensemble des terres, appartenant aux fondations indépendantes de la cure, couvre 7 jx. 4 c., formant, avec celles de la cure et des fondations y annexées, un domaine de 14 jx. 24 c. Elle évalue le revenu du tout à 272 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 297 :

V. *Chapellenie de Saint-Jacques et Saint-Jean de la Chaltière.* — 80 l. de rente, en terres et en dîmes, pour 3 messes hebdomadaires.

SERVON

(1.524 hectares. — 1.102 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-François Fortin.

Revenus : Presbytère et dépendances (1 jl. 64 c.); estim	160 l.
Prés de la Chaussée et de Guiambourg (1 jl. 59 c.); estim	40 l.
Dîmes	1.800 l. (1)
Total	2.000 l.
Charges : Décimes et frais de récolte	?
Pension du vicaire	350 l.

Un vicaire, pensionné par le recteur.

II. *Neuf fondations*, gérées par la fabrique :

Revenus : Une rente constituée	4 l.
Le Douët Morin (maison et terres, 3 jx. 60 c.); estim	120 l.
La Bretonnière (bât. et terres, 3 jx. 60 c.), affermée au recteur	90 l.
Pré des Landelles (1 jl.), affermé au recteur	20 l.
Jardins, 3 champs et 3 prés (3 jx. 22 c.), à la Cointrie, affermés	50 l. 5 s.
Pièces de Lunel et de Lomelet (4 jx. 20 c.), à la Noë, affermées	72 l.

(1) Produit net en 1790, d'après le compte du recteur, 2.675 l. 15 s. 6 d.; frais de récolte, 675 l. 4 s. 6 d.

Pièces du Cormier et du Puits (1 jl. 20 c.), à la Cossonnière, affermées ..... 23 l.
Pièce de la Haute-Rive et Pré Bisleux (1 jl. 20 c.); estim..... 20 l.
Clos au Coq (60 c. 12 p.), à la Croix-Beillard; estim ..... 4 l.
Pièce du Chemin ou de la Hamonais (1 jl. 20 c.); estim ..... 20 l.
En Châteaubourg. — Champ Pavé (1 jl. 60 c.), au terroir du Breil, affermé..... 20 l.
1 jl. 25 c. dans les prés de la Hamonais, affermés 36 l.

Total..... 479 l. 5 s.

Charges : 104 messes chantées, 249 messes basses, 30 messes de *Requiem* et 3 services.

Rentes seigneuriales : 18 s. 3 d., 5 d. monnaie, 1 bois. fr., 1/2 bois. et 2 mesures d'avoine.

III. Autres revenus *de la fabrique* et *des fondations*. — D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

Pièce du Poncel (32 c.), affermée..... 21 l.
Maison de Saint-Nicolas, masure en ruines, deux quantités de terre, et vieille loge au bout de la chaussée de l'étang..... ?
En Voyal-sur-Vilaine. — Chapellenie des Ridouail : Maison et deux pièces de terre (1 jl. 23 c.), affermées..... 45 l.
Champ du Paty (32 c.); estim..... 8 l.
Terrain au terroir de Gorzé; estim..... 8 l.
Jardin (4 a.), au Clos Renaud; estim..... 3 l. 10 s.

IV. *Pauvres.* — D'après la déclaration du recteur en 1774 :

Rente..... 10 l.

Le recteur ajoutait la somme nécessaire pour distribuer une somme de grain aux pauvres.

V. *Fondation de la Pannetrie.* — Titul., François Vallée, diacre du Petit Séminaire de Rennes (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : Maison et jardin (40 c.), en *Servon*, et pré des Piles, en *Brécé*, affermés, à charge de payer les fouages (2 l. 2 s.) et les rentes seigneuriales (4 bx. d'avoine) ..... 110 l.

Charges : Messe tous les samedis..... 50 l.
Réparations..... 10 l.

Total..... 60 l.

VI. *Fondation de dom James Loyson.* — Même titulaire.

Revenus : Pré dom James (5 jx.); estim..... 50 l.

Charges : Décimes..... 2 l. 2 s.

Une messe chaque lundi: un pain blanc de 3 livres, le premier de l'an, à l'église de Servon: 4 bx. d'avoine à la seigneurie du Gué de Servon.

VII. *Chapellenie du Chêne-Brûlé.* — Titul., Pierre-François Hardy, curé de Bain (Déclaration, 28 février 1790).

Revenus : Trois pièces de terre (2 jx. 35 c.), aux Chênots, affermées ..... 48 l.
En Noyal-sur-Vilaine. — Clos Marchand et Clos Georgin (tot., 1 h. 8 a.); estim..... 60 l.

Total..... 108 l.

Charges : Décimes ..... 2 l. 10 s.

Une messe par semaine.

THORIGNÉ

(672 hectares. — 423 hab.)

Sources générales : Etat (par la municipalité, 16 septembre 1790).

I. *Cure.* — Recteur, François-Jean Anger, 55 ans (Déclaration, 10 février 1790).

Revenus : Pourpris (2 jx. 35 c. 12 p.); estim... 80 l.
Pension, par les Bénédictins de Saint-Melaine. 300 l.

Novales; estim.	200 l.
Casuel, environ	30 l.
Total	610 l. (1)
CHARGES : Décimes du recteur	24 l.
Décimes du vicaire (payés par le recteur)	5 l. 10 s.
A la fabrique, pour le pourpris	10 l.
A la même, pour les grosses réparations	40 l.
Réparations locatives	10 l.
Total	89 l. 10 s.

Un vicaire (Julien Hermenié), pensionné par ?.

II. *Fondations* annexées à la cure.

REVENUS : Pré et taillis des Noës (96 a.); estim.	50 l.
Fondation de la Réauté	25 l.
CHARGES : Deux messes chaque semaine	78 l.

III. *Fondation du Rosaire.* — REVENUS : Rente... 3 l.
Champs; estim. 16 l. 10 s.
CHARGES : Messe chantée, le premier dimanche de chaque mois et aux fêtes de la Vierge..... 22 l. 10 s.

IV. *Fabrique.* — REVENUS : Pièce de la Boîte (1 jl.); estim. 20 l.

V. *Chapellenie de Tizé.* — Titul., de Keroignant-Kerollier (Déclaration, 23 janvier 1790).

REVENUS : *En Cesson.* — 4 traits de dîmes, affermés à François Turmel (300 l.), Pierre Fourel (138 l.), Yves Grondin (116 l.) et la dame Leguay (52 l.)..... 606 l.
CHARGES : Décimes..... 36 l. 6 s.
3 messes par semaine.

MOBILIER : Un calice, une petite cloche et deux mauvais ornements.

(1) Produit net du pourpris en 1790, 45 l.; des novales, 204 l. 13 s. 6 d.; le tout d'après le compte du recteur.

VENEFFLES

(420 hectares. — 402 hab.)

Sources générales : Etat estimatif et désignatif, et état des fermiers (par la municipalité, 17 avril et 3 septembre 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Joseph Bitauld (Déclaration, 1er mars 1790).

Revenus : Presbytère, cour et jardin	60 l.
Champ du Poncel (1 jl.); estim	30 l.
Pension, par la commanderie du Temple de la Guerche	700 l.
Total	790 l.
Charges : Décimes	12 l.
Grosses réparations, par abonnement	30 l.
Total	42 l.

Pas de vicaire.

II. *Fondations* annexées à la cure.

Revenus : Pré du Cadoret (55 c.); estim	30 l.
Champ de la Corbetière (70 c.); estim	15 l.
Total	45 l.
Charges : Une messe basse chaque semaine	39 l.
Un service annuel	2 l.
Total	41 l.

III. *Fondation des Marais.* — Titul., le recteur.

Revenus : 3 pièces de terre (3 jx. 45 c.); estim	80 l.
Charges : Décimes	4 l.
A la fabrique	» l. 5 s.
Une messe basse chaque semaine	39 l.
Total	43 l. 5 s.

IV. *Fabrique* et *fondations* qu'elle administre (Déclaration de la municipalité, 15 mars 1790).

Revenus : Rente sur les Etats de Bretagne	20 l.
Autre rente	20 l. 10 s.
Rente sur la fondation des Marais	» l. 5 s.
Pièce du Stabat (3 jx.), affermée au recteur	51 l.
En Amanlis. — Champ Bref, affermé	13 l. 10 s.
Biens des Agonisants, affermés	50 l.
En Domloup. — Pièce du Jaunay, affermée	38 l. 10 s.
En Nouvoitou. — Pré du Genetay (79 c.), affermé au recteur de Veneffles	21 l.
En Noyal-sur-Vilaine. — Pièce de Gervy (1 jl.), affermée	21 l.
En Piré. — Pièce de la Broce, affermée	15 l. 5 s.
Total	215 l.
Charges : Au recteur de Veneffles, pour messes, saluts et services	89 l. 7 s.
Au sacriste, pour id	21. 10 s.
Rentes seigneuriales : 3 s. d., une demi-poule et 6 bx. 4 mesures d'avoine menue, mesure de Châteaugiron	?

VERN

(1.971 hectares. — 1.503 hab.)

I. *Cure.* - Recteur, Toussaint-Ambroise Hillion (Déclarations à la municipalité de Rennes, 25 février, et au district, 17 décembre 1790).

Revenus : 7 champs (2 jx.) et un pré (1 jl); estim	48 l.
5 traits 1/2 de dîmes, dans la paroisse [1], évalués de 1.000 à	1.500 l.
Les anciennes novales et les dîmes vertes, évaluées à	800 l. [2]

(1) Abandonnés au recteur par les Bénédictins de Rennes, pour lui tenir lieu des 50 M. de seigle qu'ils lui payaient antérieurement.

(2) « S'il n'eût été frustré dans quelques parties, l'évaluation eût été portée à » 900 l. ».

Casuel [1] ..... 200 l.

Charges : Décimes..... 60 l.
Pension du vicaire..... 400 l.
Aux Bénédictins, sur les dîmes abandonnées par eux..... 72 l.
Rente au Chapitre de Rennes..... ..... 1 l. 2 s.
Deux domestiques ..... 500 l.
Entretien d'un cheval..... 200 l.
Aux pauvres..... de 400 à 600 l.
« La paroisse est sur le bord de la grande » route de Rennes à Châteaubriant; nos maisons » sont regardées comme hospices; charge à » compter »..... 100 l.
Grosses réparations, par abonnement..... 50 l. [2]

Un vicaire (Frédéric Fertigné), pensionné par le recteur.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

II. *Fabrique.* — Pré de l'Eglise (1 jl.), affermé..... 51 l.
Pièce de l'Eglise (2 jx.); estim..... 42 l.
Champ du Rosaire, affermé..... 22 l.
En Nouvoitou. — Pièce de la Vigne (1 jl. 9 c.); masure, cour et jardin (13 c.); le tout affermé..... 36 l.

III. *Chapellenie de la Gaillardière.* — Fondée d'une messe tous les dimanches. Le dernier titul. connu fut nommé en 1775.

IV. *Chapellenie du Plessix de Vern.* 60 l. de rente pour deux messes par semaine.

(1) Le recteur jouit en outre de 3 fondations en messes basses et services; mais la rétribution des messes et services en absorbe tout le revenu.

(2) Le recteur, n'ayant jamais payé cette dernière somme, se plaint que ses paroissiens veuillent l'inquiéter à son sujet, et demande à en être décharge. Il représente : 1° que le presbytère, ancienne propriété des Bénédictins, n'a jamais rien coûté à la paroisse; — 2° que la paroisse lui doit un logement ou, à défaut, 60 l. au moins par an « pour louage »; — 3° qu'ayant retenu 2.000 l. sur les 2.400 l. que les héritiers de son prédécesseur furent condamnés à payer pour cause de réparations, elle jouit de la rente de ladite somme, soit 80 l. par an; — 4° qu'enfin il a dépensé plus de 2.000 l. « pour améliorations et bonifications dudit presbytère. »

VEZIN

(786 hectares. — 560 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre Ruault.

Revenus : Pension, par le chapitre de Rennes..... 700 l.

Un vicaire (Tropée), pensionné par le Chapitre de Rennes.

II. *Fondation des Riault.* — Titul., le recteur.

Revenus : Terres (2 jx. 46 c.), affermées, en l'an III. 55 l.

Charges : Une messe basse chaque semaine..... 39 l.

III. *Chapellenie de la Glestière.* — Revenus : Rente. 70 l.

IV. *Fondation de la Rivière.* — Revenus : Rente. 25 l. 10 s.

V. *Hôpital.* — D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

Les bâtiments de l'hôpital (2 maisons avec jardins, 24 a. 30 c.), au bourg..... »

Ferme de la Fourchais, affermée..... 78 l.

VI. *Fabrique.* — Extraits des comptes (Arch. dép. d'I.-et-V., G 570) :

	RECETTES				
	Droits de fabrique (Casuel).	Dons et Quêtes en nature ou en argent.		Rente sur les Petites Ursulines de Rennes.(1)	Un pot de vin breton.
	—	—		—	—
1760....	29 l. 14 s.	103 l. 7 s.		»	» l. 10 s.
1761....	29 l. 15 s.	102 l. 9 s.		»	» l. 10 s.
1762....	43 l. 3 s.	53 l. 16 s.		»	» l. 10 s.
1765....	26 l. 16 s.	66 l. 10 s. 6 d.		»	» l. 10 s.
1767....	35 l. 2 s.	74 l. 14 s.		»	» l. 10 s.
1768....	54 l. 7 s.	94 l. 2 s. 6 d.		»	» l. 10 s.
1769....	44 l. 18 s.	70 l. 7 s. 6 d.		»	» l. 10 s.
1770....	36 l. 15 s.	94 l. 14 s.		»	» l. 10 s.
1773....	83 l. 3 s.	137 l. 10 s.		»	» l. 10 s.
1774....	61 l. 14 s.	133 l. 7 s. 6 d.		»	» l. 10 s.
1783....	78 l. 17 s.	147 l. 10 s. 6 d.		»	» l. 10 s.
		En argent —	En nature —		
1784....	102 l. 15 s.	78 l. 17 s.	90 l.	»	» l. 10 s.
1787....	109 l. 16 s.	57 l. 7 s.	72 l. 14 s.	50 l.	» l. 10 s.
1788....	123 l. 5 s.	52 l. 14 s.	78 l. 6 s.	50 l.	» l. 10 s.

(1) Acquise en 1786.

Total des dépenses : *En 1784*, 141 l. 19 s. — *En 1787*, 146 l. 17 s. 6 d. — *En 1788*, 185 l. 8 s. 6 d.
(Dont 4 l. de décimes et 12 l. au sacristain).

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 454 :

VII. *Chapellenie de Montigné.* — Fondée d'une messe par semaine (1749).

VIGNOC

(1.409 hectares. — 896 hab.)

Sources générales : Etat des fermiers (par la municipalité, 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean Vitré (Déclarations, 24 février et 4 avril 1790).

Revenus : Presbytère et jardin (15 à 18 c.)..... ?
Pension, par les décimateurs..... 700 l.

Un vicaire (Duclos), pensionné par les décimateurs.

II. *Chapellenie laïque des Roncerais.*

Revenus : Rente..... 80 l.

Charges : Deux messes par semaine.

III. — *Chapellenie laïque de la Rochette.*

Revenus : 2 aîtres de maison, 2 jardins, 4 jx. lab. et 2 petites journées de fauche..... ?

Charges : 4 messes par semaine.

IV. *Fondations.* — 1° D'après les déclarations du recteur : 4 jx. en jardins et labours, dont jouit le recteur « lors-» qu'il n'y a aucun prêtre de la famille du fondateur » qui veuille les prendre pour titre clérical, à charge » au possesseur d'une messe par semaine et d'une rente » annuelle de 10 l. à la fabrique ».

2° D'après les doc. relatifs aux biens nationaux : 8 pièces de terre, un jardin et une grange (5 h. 5 a. 65 c.).

Sans doute certains de ces derniers biens doivent-ils se confondre avec ceux que déclare le recteur, et peut-être même avec ceux de la chapellenie de la Rochette.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*. VI, 467.

V. *Chapellenie de Grasserache*. — Fondée d'une messe hebdomadaire au XVIII[e] siècle.

VI. *Chapellenie de N.-D. de la Villouyère*. — Fondée de chapellenie de Launay-du-Han, qui lui fut unie en 1732.

DISTRICT DE FOUGÈRES

Sources générales : Etats généraux des biens et revenus ecclésiastiques du district (1790-91. — Arch. dép. d'I.-et-V., série 1 V).

Ces états intéressant tous les établissements et bénéfices du district, nous avons jugé superflu de les rappeler pour chacun de ceux-ci en particulier.

ABBAYES

ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE RILLÉ [1]

(Chanoines réguliers de Saint-Augustin)

Sommaire : I. Abbaye. — II. Prieurés dépendant de l'abbaye : 1° Apigné; 2° Saint-Denis.

I. — Abbaye

Sources : Déclarations de l'abbé (11 janvier 1790) et des religieux (26 février 1790). — Etat des fiefs et des rentes dues à l'abbaye (1790). — Déclarations de fermiers (1790-91). — Baux et titres divers (Arch dép. d'I.-et-V., 1 H³ 11).

Abbé commendataire. — Thomas-Esprit l'Olivier de Tronjoly [2].

Communauté (4 religieux). — Les PP. de Launay, *prieur;* Jean Beaulieu (28 ans), du Fayel (43 ans) et Marie (72 ans).

(1) Fondée en 1143.

(2) Il déclare « ne pas connaître les biens mobiliers et immobiliers de l'abbaye, » ainsi que les revenus, et qu'il ne peut en donner l'état. Au moyen de la somme » de 3.400 l., payable à 2 termes égaux par le prieur et les religieux, il était » déchargé de toutes réparations et autres charges sur tous les biens qui en dépen- » daient. » (Déclaration, 11 janvier 1790).

Argenterie. — Un soleil, 3 calices dont deux sont dorés, 2 burettes et leur cuvette, 3 ampoules, un encensoir et sa navette, une croix, un crucifix, un bénitier, 2 chandeliers, un bâton de chantre, un reliquaire garni de plaques d'argent.

REVENUS :

1° Fiefs :	En argent.	En nature.
A Fougères. — Bourg de Rillé	64 l. » s. 6 d.	
Bourg l'Echange	5 l. 8 s.	
Fiefs de la ville	33 l. 7 s. 3 d.	
Lods et ventes, en moyenne	500 l.	
Greffe	90 l.	
En Bâzouges-la-Pérouse. — La Barre (dû depuis 1773)	» l. 16 s. 4 d.	
En Cendres. — La Dehollière (dû depuis 1771)	» l. 7 s. 6 d.	
En Fleurigné. — La Taburais	3 l. 19 s. 3 d.	
2 afféagements	1 l. 10 s. 3 d.	
En Hudumesnil. — Fief, affermé avec les dîmes	Mémoire.	
En Laignelet. — La Bretonnière, y compris poule et corvée (2 s. 6 d.)	3 l. 14 s. 6 d.	
Louëdron	1 l. 19 s. 8 d.	25 bx. fr.
En Landéan. — Pérouse (dû depuis 1786)	3 l. 15 s. 8 d.	
Un afféagement, 2 poulets, évalués à	» l. 10 s.	
La Métairie	1 l. 18 s. 5 d.	
4 afféagements	2 l. 5 s. 6 d.	6 chapons et 1 poulet
En Lécousse. — La Belinais (dû depuis 1787)	5 l. 15 s.	
La Dorissais	5 l. 19 s.	4 bx. d'avoine.
La Duchetière	» l. 18 s. 9 d.	13 bx. 1/2 fr.

	En argent.	En nature.
Montaubert (non payé depuis longtemps)	5 l. 3 s. 2 d.	
Le Parc Lodé (dû depuis 1781)	1 l. 5 s. 3 d.	
Les Rochers	» l. 6 s. 8 d.	
En Le Loroux. — Féraud.	3 l.	60 bx. fr.
3 afféagements (dus depuis 1784)	» l. 17 s.	
En Louvigné. — La Herbellerie	3 l.	
En Poilley. — La Michonnais (dû depuis 1758)	» l. 12 s.	
La Violette	1 l. 10 s. 6 d.	
En Romagné. — Bonne-Fontaine	3 l. 16 s. 9 d.	
Un afféagement	» l. 1 s.	
La Louvetière, ou les Louvières	8 l.	
La Meslais	1 l. 1 s. 9 d.	8 bx. seigle [1]
En Saint-Etienne-en-Coglès. — La Chaîne	» l. 19 s. 3 d.	
Un afféagement	» l. » s. 6 d.	
La Chesnardière		10 bx. fr.
Un afféagement	12 l.	
La Flèche-Hamelot	» l. 14 s. 6 d.	
Meslet, etc	3 l. 6 s.	
4 afféagements	4 l. 16 s.	
La Ville-Guillier (dû depuis 1782)	1 l. 10 s.	
En Saint-Georges-de-Reintembault. — Bordeaux	7 l. 12 s. 8 d.	
Un afféagement		3 bx. d'avoine.
L'Eteurie ou Etellerie (dû depuis 1768)	3 l. 4 s. 10 d.	

(1) « Lorsqu'on va sur le lieu requérir la rente, on y porte 3 pains blancs et » 3 pains grisons de 2 livres chacun, pour être distribués aux vassaux par le » sergent du fief. »

	En argent.	En nature.
La Grande Ramée (dû depuis 1782)	1 l. 8 s. 10 d.	
En St-Germain-en-Coglès. — La Beruchère	6 l.	
La Haute-Bressais (dû depuis 1782)	1 l. 16 s.	
Le Rocher-Jaquault	3 l. 10 s.	
Un afféagement	3 l.	
Le Vaugrémiot	1 l. 16 s. 7 d.	4 bx. d'avoine.
2 afféagements	» l. 8 s. 6 d.	
En St-Marc-sur-Couësnon. — La Goupillère	» l. 10 s.	
En Saint-Ouën-des-Alleux. — Le Bourg	2 l. 12 s.	
En La Selle-en-Coglès. — La Ferrière, 12 l. 12 s. et 24 bx. fr. à 3 s. 4 d. le bois.	16 l. 12 s.	
24 afféagements	2 l.	46 mesures de gr. avoine et un chapon
En Sougéal. — Le Bourg (dû depuis 1750)	» l. 9 s.	
En Villamée. — La Bonne (dû depuis 1785)	1 l. 13 s.	
Total	830 l. 19 s. 4 d.	108 bx. 1/2 fr., 8 bx. de seigle, 11 bx. et 46 m. d'avoine, 7 chapons et un poulet.

dont 28 l. 6 s. 1 d. non payés depuis longtemps; reste : 802 l. 13 s. 3 d.

Les afféagements dépendent toujours du fief qui les précède. Sauf indication contraire, les redevances des fiefs et afféagements ont toujours été acquittées jusqu'en 1788 au moins.

2° Rentes foncières, obitières et autres, en argent, sur :

le domaine du roi, en Fougères, Antrain et Bazouges, à raison des péages et des fiefs concédés ..... 1.091 l. 11 s. 6 d.

les coupes de la forêt de Fougères, pour droit de chauffage	172 l. 10 s.
les Tailles de Nantes	56 l. 10 s.
les moûtures des Quatre-Moulins, à *Fougères* (pour dîme)	110 l.
l'abbaye de Saint-Melaine (dîmes de Marcillé-Raoul)	280 l.
l'abbaye de Montmorel	30 l.
le prieuré de *Saint-Rémy du-Plein*, 32 bx. fr. valant	4 l.
le Grand Séminaire de Rennes (prieuré de Saint-Sauveur), 12 bx. fr. et 17 mines 4 bx. d'avoine menue, évalués à	183 l.
le prieuré de *Landéan*	12 l.
— de *Montours*	1 l. 10 s.
— de *Fleurigné*	24 l.
le chapitre d'*Avranches* (pour dîmes)	60 l.
les dames de Saint-Joseph	39 l.
le bénéfice du *Châtelîier*	64 l.
— de *Parigné*	92 l.
la terre du Rocher-Portail	2 l.
le comté de Mortain	14 l.
les moulins à papier du Guélandry, 30 l. 15 s. et une demi-rame de papier, soit	36 l. 15 s.
le fief de la Besnerais, en *Montours*	3 l. 3 s.
— de la Valaine, en *Montours* (dû depuis 1768)	1 l. 4 s.
— de la Couillère, en *Saint-Germain-en-Coglès*, 3 chapons et	1 l. 17 s. 6 d.
la terre de la Bazillais, en id	4 l. 10 s.
le pré Besnou, en id	1 l. 10 s.
les Coudriaux, en *Saint-Ouen-la-Rouërie*	3 l. 12 s. 6 d.
la Haye, en *Luitré* (dû depuis longtemps)	15 l.
En Hudumesnil, rentes affermées avec les dîmes	Mémoire.
Total	2.303 l. 13 s. 6 d. et 3 chapons.

Sauf indication contraire, ces rentes ont été acquittées jusqu'en 1788 au moins.

A déduire, pour rentes non payées depuis longtemps, 16 l. 4 s.; reste : 2.287 l. 9 s. 6 d. et 3 chapons.

3° Rentes en grains sur :

la seigneurie de *Poilley*	48 bx. fr.
— du Rocher-Portail, en *Saint-Brice*	16 —
— de la Vieuxville, en *le Châtellier*	5 bx. de seigle.
la terre de la Houlette, en *Lécousse*	2 —
les héritages du Pré, en *Saint-Germain-en-Coglès*	4 bx. fr.
les dîmes de *la Bâzouges-du-Désert*	120 —
— de *Beaucé*	24
— du *Châtellier*	8 —
— de *Parigné*	16 —
	236 bx. fr. et 7 bx. de seigle.

Toutes sont régulièrement acquittées.

4° Dîmes :

En Bâzouges-la-Pérouse. — Traits du Clocher, du Gros-Chêne, de la Janeautière, de Juillé, de Maugon et de Taillepied, affermés à Renée de Saint-Germain, veuve du s[r] Louis Gaultier de Rontonnay, 3.000 l. (dont 800 l. par contre-lettre) [1], avec 3.000 l. de p. de v. pour 9 ans, soit	3.333 l. 6 s. 8 d.
Trait du Houx, affermé au s[r] Jacques Perrin de la Guermondais	500 l. [2]
En La Fontenelle. — Dîmes, affermées au recteur	200 l. [3]
En Hudumesnil. — Dîmes, fiefs et rentes,	

(1) Bail de 1773, 1.800 l.
(2) Bail de 1773, 450 l.
(3) Bail de 1765, 95 l.; de 1775, 120 l.

affermés à Jacques Pinsord, négociant à Granville, 1.200 l. (dont 400 l. par contre-lettre) [1], avec p. de v. de 600 l. pour 9 ans, soit..... 1.266 l. 13 s. 4 d.

En Laignelet. — Dîmereau, affermé à Mlle Frontin des Buffards..... 15 l. [2]

En Lécousse. — Dîmes, affermées à Pierre-Michel Deshayes, de Fougères..... 130 l. [3]

Autres dîmes, directement exploitées..... 210 l.

En Rimou. — Dîmes, affermées à Anne Boulais, veuve de Jean Maincent, avocat au Parlement..... 350 l. [4]

En Saint-Germain-en-Coglès. — Un trait, affermé à feu André Lemoine 500 l. (dont 150 l. par billet), 2 milliers de paille de seigle, 20 livres de beurre, 6 chapons et 6 poulets; le tout évalué à..... 536 l. [5]

En Saint-Hilaire-des-Landes. — Les 2/3 des grosses dîmes, affermés au sr Jean Guérin de la Villandré, de Saint-Hilaire, 700 l. [6], avec p. de v. de 2.600 l. pour 9 ans, soit..... 988 l. 17 s. 9 d.

En Saint-Marc-le-Blanc. — Les 2/3 du trait de Boussenelle, affermé au sr François Tizon..... 72 l. [7]

En Saint-Marc-sur-Couësnon. — Dîmes, affermées au recteur, à charge d'assurer en outre l'entretien et les réparations de l'église et de la grange dîmeresse..... 1.500 l. [8]

(1) Bail de 1768, 600 l.; de 1780, 800 l.
(2) Bail de 1778, 12 l.
(3) Baux de 1768 et 1778, 110 l.
(4) Bail de 1769, 260 l.
(5) Bail de 1766, 250 l.; de 1773, 300 l. et une charretée de paille blanche.
(6) Bail de 1764, 600 l.; de 1774, 650 l.
(7) Baux de 1767 et 1776, 60 l. — Tizon sous-afferme le trait à Jeanne Pétel, à raison de 72 l. et d'un p. de v. de 14 l. pour 9 ans.
(8) Ces dîmes sont omises dans la déclaration du prieur. — Bail de 1764, 246 l.; de 1772, 250 l.

En Vieuxviel. — Dîmes, affermées à M. de Mézandré, d'Antrain, avocat au Parlement	1.100 l. [1]
Total	10.201 l. 17 s. 9 d.

Le produit des pots de vin est compté dans cette somme pour 688 l. 17 s. 9 d.

5° Immeubles :

A Fougères. — Enclos du monastère (7 jx. 1/2 environ, dont 1 jl. 1/2 pour une pièce de terre située en *Lécousse*)	Mémoire [2]
Four banal, avec maison et jardin, affermé 80 l. [3], avec p. de v. de 24 l. pour 9 ans, à charge de mesurer en outre tous les grains dus à l'abbaye; soit	82 l. 13 s. 4 d.
Maison du presbytère, affermée	51 l. [4]
Maison et jardin de Nazareth, affermés	30 l. [5]
En Lécousse. — Métairie de la Croix-Hamon, affermée 770 l., et divers charrois; le tout évalué à	848 l. [6]
Métairie de Folleville, affermée pour 1.000 l. [7] et diverses redevances; le tout évalué à	1.040 l.
Moulin du Guélandry, avec 2 prés, un champ et un vallon boisé; le tout affermé 600 l. [8], avec 300 l. de p. de v. pour 9 ans, à charge de moudre en outre tous les grains nécessaires à la communauté, soit	633 l. 6 s. 8 d.

(1) Baux de 1768 et 1776, 1.100 l. — La déclaration du prieur ne porte cette dîme qu'à 350 l., sans doute parce que M. de Mézandré acquittait directement la portion congrue du recteur et du curé.

(2) Revenu évalué à 800 l. dans l'état du district.

(3) Bail de 1766, 135 l.; de 1777, 80 l.

(4) Baux de 1770 et 1776, 48 l.

(5) Bail de 1771, 130 l.

(6) Bail de 1765, à moitié et 35 l. d'effouil (ou de détroit); de 1773, id. et 40 l. d'effouil; de 1781, id. et 60 l. d'effouil.

(7) Bail de 1768, 600 l.; de 1778, 900 l.

(8) Baux de 1764 et 1773, 440 l.

Prairie du Gué-Maheu, affermée (non compris une charretée de paille blanche).	160 l. [1]
Pré des Planches (6 jx.), directement exploité; revenu évalué à.....	160 l.
En Romagné. — Moulin et terres de la Louvetière, affermés 400 l. [2] et 4 canards, avec p. de v. de 450 l. pour 9 ans, soit	452 l.
En Saint-Germain-en-Coglès. — Métairie de la Pouardière (bât.; lab., 50 jx.; prés, 9 jx. 52 c.; bois, 10 jx.; étang, 3 jx.), affermée à moitié fruits, avec p. de v. de 600 l. pour 9 ans; produit évalué à	1.400 l.
Les baux mettent toujours à la charge des fermiers le paiement des impôts royaux et des rentes seigneuriales.	
Total.....	4.857 l.

Dans cette somme, le produit des pots de vin est compté pour 152 l. 13 s. 4 d.

Total des revenus : 18.149 l. » s. 6 d., 344 bx. 1/2 de froment, 15 de seigle, 11 et 46 mesures d'avoine, 7 chapons et 1 poulet.

CHARGES :

Décimes de l'abbé et de l'abbaye.....	2.792 l. 6 s.
A la congrégation.....	404 l.
A la procure générale.....	100 l.
Total.....	3.296 l. 6 s.

Portions congrues :

St-Germain-en-Coglès. — Au recteur et au curé.	54 l. 9 s.
Vieuxviel. — Id.....	750 l.
Total.....	804 l. 9 s.

(1) Bail de 1762, 150 l.

(2) Bail de 1764, 240 l.; de 1773, 300 l.; les fermiers ont toujours dû en outre 4 canards.

Rentes constituées :	Principal.	Rente.
A l'hôpital St-Nicolas de Fougères...	4.800 l.	240 l.
A l'abbaye de Montfort.....	1.200 l.	60 l.
A Mlle Jardin.....	2.000 l.	100 l.
A Mlle de la Gaillardière.....	3.000 l.	127 l. 18 s.
Totaux.....	11.000 l.	527 l. 18 s.
Aumône à l'hôpital Saint-Louis de Fougères...		374 l.
Aumônes diverses.....		800 l.
Messes de fondation.....		650 l.
Frais de sacristie, chantres, organiste, etc.....		700 l.
Total.....		2.524 l.
Rente, pour partie du jardin.....		21. 8 s.
Réparations		1.300 l.
Total des charges.....		7.445 l. 1 s.

Reste net : 9.503 l. 19 s. 6 d. (dont 841 l. 11 s. 1 d. de p. de v.), et les revenus en nature. Sur quoi l'abbé commendataire reçoit, en argent, 3.400 l. net.

II. — Prieurés dépendant de l'Abbaye.

1° Prieurés-Cures : Bâzouges-la-Pérouse (district de Dol), Fleurigné, Landéan, Les Loges Marchix (dioc. d'Avranches), Martigny (id.), Montours, Québriac (diocèse de Saint-Malo), Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Rémy-du-Plein (district de Dol), Sens (id.).

2° Prieurés simples :

1° *Prieuré d'Apigné* (diocèse et district de Rennes, paroisse du *Rheu*). — Titul., Jean-François Le Marchand, chanoine régulier et prieur claustral de Rillé (Déclaration, 27 fév. 1790).

Revenus. — *En Le Rheu* : Les 2/3 des dîmes du trait d'Apigné (le plus grand de la paroisse), et une métairie (bât., 41 c.; lab., 5 jx. 20 c. 1/2; prés, 2 jx. 54 c.); le tout affermé..... 700 l. (1)

(1) Le revenu de la métairie fut évalué, en 1790, à 200 l. environ.

Une charretée de foin	20 l.
En Guichen : Deux petites dîmes	75 l.
Total	795 l.
Charges : Décimes	11 l. 16 s.
Réparations de la chapelle et de la métairie	60 l.
Messe, fêtes et dimanches	200 l.
Total	271 l. 16 s.

2° *Prieuré de Saint-Denis* (anciennement uni au chapitre de Rennes)[1]. — Titul., Yves-Jean-Baptiste de Launay, prieur de l'abbaye de Rillé (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : 1° Rentes :	
Sur le bénéfice de *Noyal-sur-Seiche*	19 l. 4 s.
Sur le bénéfice d'*Orgères*	12 l.
Sur le bénéfice de ?	1 l.
2° Fief de Saint-Denis, à *Rennes*	53 l. 6 s. 1 d.
Un fief en *Châtillon-sur-Seiche*	1 l. 16 s. 1 d.
Autre fief	2 l. 1 s. 1 d.
3° Les 2/3 d'une dîme, en *Gévezé*, affermés	40 l.
4° *A Rennes* : Chapelle, près le pont Saint-Yves, avec bât. et cour que le titul. se réserve.	»
Maison avec cour et jardin, rue des Dames, affermée	180 l.
Maison avec jardin, fbg. de la Madeleine, affermée	100 l.
Total	409 l. 7 s. 3 d.
Charges : Rente seigneuriale	» l. 2 s.
Rente à l'abbaye de Saint-Georges (article insignifiant)	?
Réparations	150 l.

(1) Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, I, 235.

COMMUNAUTÉS

CORDELIERS DE LA FORÊT DE FOUGÈRES [1]

(Paroisse de Landéan).

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation vers 1770.

I. — *En 1790 :*

Sources : Etat des biens ecclés. du district de Fougères (1790). — Etat des religieux du district (15 janvier 1791).

Personnel. — En 1791 : Père Cariguel (70 ans); frère Pascal (50 ans).

Revenus : *A Fougères.* — Chapelle de St-Gorgon.	»
Maison, fbg. Roger, servant de caserne aux cavaliers de la maréchaussée de la forêt, affermée.....	340 l.
En Laignelet. — Rente sur le pré de la Burlière.	16 l.
En Landéan. — Couvent et terres de l'enclos (9 jx. 38 c.); estim.....	180 l.
Grande prairie du couvent (6 jx.); estim.....	80 l.
Métairie des Baillées (22 jx.); moulin, prairie, terres et étang (tot., 8 jx. 40 c.); le tout affermé, à charge de fournir 8 poulets et 12 livres de beurre, et de payer les rentes seigneuriales et les impôts...	550 l.
Pré de la Serfilière (2 jx.), affermé.....	24 l.
Jardin, à Pérouse, affermé.....	3 l.
Total.....	1.193 l.

(1) Etablis en 1440.

II. — *Vers 1770 :*

Sources : Etat sommaire des maisons de la province de Touraine (Archives Nationales, Commission des Réguliers, G⁹ 56).

Personnel : 4 religieux profès et un frère convers.

Revenu fixe, net : 1.450 l.

RÉCOLLETS DE FOUGÈRES [1]

Sources : Déclaration du gardien (1790). — Etat du clergé du district (5 janvier 1791).

Personnel : 7 religieux. — En 1791 : Les PP. François Forget (67 ans), Menay (70 ans) et Queré (49 ans). Les frères convers Auguste Chauvel (74 ans) et Sulpice (28 ans).

Argenterie : Un ostensoir, un ciboire, 3 calices dont un est doré, 2 vases.

Bibliothèque : 1.628 vieux volumes.

Revenus. — *A Fougères* : L'enclos du monastère (église, bât., cours, 3 petits vergers et un jardin; tot., 3 jx. 50 c.)..... Mémoire [2]

Maison, près de l'enclos, avec petit jardin (3 c. 16 p.), affermée..... 72 l.

HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE [3]

(Hôpital Saint-Nicolas de Fougères).

Sources : Déclaration des religieuses (26 février 1790). — Déclarations de fermiers (1790-91).

MOBILIER :

Argenterie d'église..... 1.109 l.
Linge et ornements d'église..... 2.600 l

(1) Etablis en 1607.
(2) Revenu évalué, sur l'état du district, à 400 l.
(3) Etablies en 1774.

Chœur et avant-chœur	50 l
Orgue	150 l.
Cloches	180 l.
Bibliothèque	200 l.
Argenterie de table	556 l.
Vaisselle d'étain et de faïence	171 l.
Batterie de cuisine	150 l.
Réfectoire	50 l.
Salle commune	50 l.
Salle du noviciat	20 l.
Chambres des religieuses	1.000 l.
Chambres et réfectoire des pensionnaires	1.000 l.
Infirmerie	150 l.
Pharmacie	400 l
Appartement du chapelain	200 l.
Ouvrages communs des religieuses	250 l.
Lingerie	460 l.
Boulangerie	60 l.
Cave	160 l.
Total	8.966 l.

REVENUS :

1° Rentes constituées : 2 contrats ..... 57 l. 15 s.

2° Immeubles :

A Fougères. — L'enclos du monastère (53 c.)..... Mémoire [1]

Maison, rue du Bourgneuf (Nationale), (plusieurs locataires) ..... 189 l.

En Le Châtellier. — Métairie de Chaumeul (50 jx., dont le quart inculte), affermée 410 l., 12 livres de beurre et 3 bx. de pommes de nigeot; le tout évalué à..... 428 l.

En Parigné. — Métairie de la Grande-Courbe (58 jx., dont 8 en landes et chât.), affermée 800 l., 12 poulets, 6 livres de beurre et 3 charrois; le tout évalué à..... 852 l. 10 s.

(1) Evalué à 800 l. sur l'état du district.

Closerie de la Petite-Courbe (5 jx.), affermée.....	100 l.
En Romagné. — Métairie de la Chapelle-Saint-Etienne (75 jx.), affermée à franche moitié de tous fruits, 300 l. d'effouil (100 l. d'après le bail et 200 l. par contre-lettre), et diverses prestations; le tout évalué à....	1.300 l.
La Selle-en-Luitré. — Closerie du Loisil (bât.; lab., 8 jx.; prés, 2 jx.), affermée, non compris un boisseau de pommes à nigeot.	180 l.
Villamée. — Métairie de Méguerin (bât. et lab., 18 jx. 15 c.; prés, 3 jx. 30 c.), affermée 250 l. et 12 livres de beurre; le tout évalué à.....	260 l.
Métairie de la Pichardais (bât. et lab., 41 jx. 40 c.; prés, 7 jx. 40 c.), affermée à détroit (200 l. d'effouil, la moitié du cidre, 12 livres de beurre, 50 bx. de seigle, 60 de blé noir et 3 charrois; 300 l. de p. de v. pour 9 ans), le tout évalué à.....	818 l. 10 s.
Métairie de Villeperdue (bât. et lab., 9 jx.; pré, 1 jl. 20 c.), affermée 220 l., un fromage et 5 livres de beurre; le tout évalué à.....	230 l.
Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.	
Total.....	4.349 l.
Total des revenus.....	4.406 l. 15 s. (1)

CHARGES :

Rentes foncières.....	65 l. 9 s. 6 d.
Fondations	347 l.

(1) La déclaration des religieuses ne tient aucun compte des prestations et redevances en nature. Nous en avons emprunté l'évaluation aux pr.-v. estim. de 1790-1792.

Aumônes	15 l.
Luminaire	116 l.
Organiste	30 l.
Pension du chapelain	400 l.
Loyer de son appartement	50 l.
Médecin	24 l.
Chirurgien	30 l.
Gages des domestiques	350 l.
Réparations à la ville	200 l.
— à la campagne	400 l.
Charges particulières à l'enclos du monastère	42 l. 3 s. 6 d.
Total	2.069 l. 13 s.

FILLES DE LA SAGESSE DE FOUGÈRES

(Maison de la Providence)

En 1778, M^lle^ Pauline de la Belinaye installa trois religieuses de la Sagesse à la maison de la Providence, qu'elle venait de fonder, et leur assura 800 l. de rente. Ces religieuses devaient desservir une école ouverte gratuitement à un certain nombre de filles pauvres, et un bureau de secours à domicile (Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 225).

FILLES DE L'UNION OU DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE (OU GIGONNES)

Communauté fondée, à Fougères, en 1697, pour l'éducation des filles. Elle possédait une maison d'école à Fougères (paroisse Saint-Léonard) et en desservait une autre à Louvigné-du-Désert, sans aucun revenu particulier (Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 227).

URBANISTES (DE Ste-CLAIRE) DE FOUGÈRES (1)

Sources : Déclaration des religieuses (28 février 1790). — Déclarations de fermiers (1790-91). — Titres et états divers (Arch. dép. d'I.-et-V., 2 H³ 23). — Etat du clergé du district (5 janvier 1791).

PERSONNEL (en 1791) :

Religieuses de chœur (24). — *Supérieure :* Michelle Binet (40 ans). — *Vicaire :* Jeanne Lecoq (66 ans). — *Discrète :* Marie Lottin (80 ans). — *Dépositaires* : Marie Lebreton (38 ans) et Nicolle Pétel (24 ans). — *Dépensière :* Françoise Caperel (29 ans). — *Sacriste :* Mélanie Leboue (40 ans). — *Infirmière :* Perrine Trévard (53 ans). — *Portières :* Jeanne Allard (26 ans) et Marie Raoul (71 ans). — *Maîtresse des novices :* Blanche Binel (43 ans). — *Autres religieuses :* Louise Barbedette (24 ans); Anne Biard (61 ans); Marie Boishy (33 ans); Julie Chevetel (27 ans); Anne et Jeanne Couyer (44 et 80 ans); Charlotte Dupont (30 ans); Marie Duval (56 ans); Perrine Eon (80 ans); Catherine de Morand (43 ans); Françoise Onelleu (47 ans); Sylvie du Pontavice (61 ans); Jeanne Trévard (50 ans).

Sœurs converses (7). — Louise Denancé (28 ans); Anne Deshayes (47 ans); Julienne Dirnellière (43 ans); Angélique Lory (36 ans); Jeanne Royer (60 ans); Perrine Tison (84 ans); Barbe Viard (28 ans).

MOBILIER :

Argenterie. — Un ostensoir, un ciboire, 3 calices, une patène, 4 burettes et un bassin, une custode, un encensoir et sa navette, une statue de la Vierge et une de Sainte Anne. — 8 couverts et 3 cuillers.

Bibliothèque. — 300 volumes.

Cheptel. — 5 vaches, 2 veaux et 2 porcs, dans la basse-cour. 7 pressoirs et 1.200 l. de cheptel sur les métairies.

REVENUS :

1° Rentes foncières ..... 704 l.

2° Rentes viagères ..... 452 l.

3° Immeubles :

En Laignelet (fbg. Roger de la ville de *Fougères*). — Couvent et enclos des Urba-

(1) Etablies en 1633.

nistes, 2 champs et un verger (tot., 8 jx.); estim ..... 600 l.

2 maisons près la butte du Parc, louées 90 l. et 38 l. ..... 128 l.

Métairie de la Fourairie du milieu, affermée 540 l., paille et charrois ; le tout évalué à ..... 564 l.

En Beaucé. — Métairie de la Fumerais (18 jx.), affermée (motte de beurre non comprise) ..... 300 l.

Métairie de la Quenoisière (bât.; lab., 48 jx.; prés, 12 jx. 60 c.; landes, 5 jx.), affermée à moitié fruits avec 500 l. de détroit; estim ..... 1.800 l.

Métairie de la Salle (bât.; lab., 28 jx.; prés, 7 jx. 1/2; landes, 4 jx.), affermée à moitié fruits et 300 l. d'effouil, avec de p. de v. pour 9 ans; le tout évalué à... 500 l.

En Romagné. — Métairie de la Grande-Guéroignerie (61 jx. 35 c.), affermée à moitié fruits et 300 l. d'effouil, avec 124 l. de p. de v. pour 9 ans; le tout évalué à ..... 1.100 l.

Métairie de la Letterie ou Laitrie, affermée (non compris 4 charrois, beurre et 16 poulets), 640 l. avec p. de v. de 24 l. pour 9 ans, soit ..... 642 l. 13 s. 4 d.

Métairie de la Haute-Touche, affermée (non compris 4 charrois, beurre et 8 poulets), 500 l., avec p. de v. de 170 l. pour 9 ans, soit ..... 518 l. 17 s. 8 d.

Métairie de la Basse-Touche, affermée (non compris corvées et redevances) 550 l., avec 24 l. de p. de v. pour 9 ans, soit..... 552 l. 13 s. 4 d.

En Saint-Germain-en-Coglès. — Métairie du Haut-Levaré (37 jx. 20 c.), affermée à franche moitié, avec 287 l. de détroit, redevances et prestations; le tout évalué à..... 650 l.

Métairie du Bas-Levaré (34 jx. 40 c.), affermée à franche moitié, avec 220 l. de détroit, redevances et prestations; le tout évalué à	650 l. (1)
Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.	
Total	4.296 l. 4 s. 4 d.
Total des revenus	5.452 l. 4 s. 4 d.

Nous n'avons pas compté la valeur des charrois et jours de harnais, ni des redevances en beurre, chapons et poulets.

La déclaration des religieuses évalue en bloc :

Les revenus en argent à	4.517 l.
— en nature à	1.504 l.
Soit au total	6.021 l.

CHARGES :

Décimes	207 l. 12 s.
Rentes seigneuriales	86 l.
Rente aux sœurs de la Conception	25 l.
Fondations	254 l.
Honoraires du directeur	500 l.
Réparations du monastère	500 l.
— des immeubles affermés	300 l.
Total	1.872 l. 12 s.

URSULINES DE FOUGÈRES (2)

Sources : Déclaration des religieuses (6 mars 1790). — Déclarations de fermiers (1790-91). — État du clergé du district (5 janvier 1791).

(1) L'état du district porte le revenu total des 2 métairies à 1.100 l.; la soumission de la municipalité de Fougères les estime respectivement 900 l. et 750 l.; nous avons adopté les données des pr.-v. estim. de nov. 1790.

(2) Etablies en 1609.

PERSONNEL (en 1731) :

Religieuses de chœur (24). — *Supérieure :* Jacquine Rosé (47 ans). — *Assistante :* Anne Coupel (41 ans). — *Zélatrice :* Suzanne Guillier (59 ans). — *Portière :* Anne Lebigot (79 ans). — *Autres religieuses :* Etiennette Bernard (45 ans); Michelle Blanchais (45 ans); Catherine Boutrie (37 ans); Françoise Cochet (39 ans); Marie Cogranne (43 ans); Jeanne Collet (26 ans); Françoise Hervelu (53 ans); Perrine Lamy (40 ans); Anne Lecorvaisier (66 ans); Jeanne Legomeriel (55 ans); Jeanne Maùpillé (64 ans); Charlotte Michel (39 ans); Reine Paturel (40 ans); Anne Perrier (58 ans); Marie Perrière (25 ans); Françoise Pichot (36 ans); Julienne Pontallié (26 ans); Renée Ottier (66 ans); Catherine et Jeanne Rigou (36 et 34 ans).

Sœurs converses (7). — Françoise Corvaisier (51 ans); Françoise Dupont (61 ans); Françoise Gaulier (31 ans); Françoise Guillaume (64 ans); Anne Lermenier (30 ans); Guyonne Tiolais (31 ans); Suzanne Tizon (28 ans).

Chapelain. — Joseph Goret des Martinais [1].

MOBILIER :

Argenterie. — Un soleil, 3 calices, 4 patènes, un ciboire, 2 lampes, un encensoir et sa navette, 4 burettes, 4 chandeliers, 2 poteaux (petits vases), un plat et une cuvette, une boîte. — 6 tasses ou gobelets, 24 couverts.

Bibliothèque. — 900 volumes.

REVENUS :

1° Rentes constituées : 11 contrats.....	647 l. 15 s.
2° Rentes viagères : 9 pensions.....	466 l.
3° Immeubles :	
A Fougères. — Le couvent et son enclos (1 jl. 20 c.).....	Mémoire [2]
En Châtillon-en-Vendelais. — Métairies de Balaron, de la Haute-Tesnière et du Plessix (tot. : bât. et terres, 72 jx.; landes et mauvais	

(1) Célèbre pour avoir refusé de se soumettre au Concordat et créé, dans le pays de Fougères, une petite église de « Louisets ».

(2) Evalué à 300 l. sur l'état du district.

prés, 17 jx.), affermées séparément; produit total..... 920 l. (1)

En Javené. — Closerie de Mézaubert (bât.; lab., 11 jx.; pré, 1 jl. 20 c.), affermée (non compris 12 livres de beurre, 4 poulets et 4 chapons) 180 l., avec 9 l. de p. de v. pour 9 ans, soit..... 181 l.

En Lécousse. — Closerie dans le faubourg l'Echange, affermée..... 135 l. (2)

Métairie du Pont (72 jx. 16 c.), affermée à franche moitié avec diverses redevances et prestations; le tout évalué à..... 1.967 l.

Métairie des Bouis, affermée (non compris 9 livres de beurre, 4 poulets et 4 chapons)..... 350 l.

En Romagné. — Métairie de la Clémensais (bât.; lab. et divers, 50 jx.; prés, 7 jx. 70 c.), affermée à franche moitié, avec redevances et prestations, et 24 l. de p. de v.; le tout évalué à ..... 800 l.

En Saint-Georges-de-Chesné. — Closerie du Tertre, affermée (non compris 4 chapons et 4 livres de sucre)..... 100 l.

En Saint-Germain-en-Coglès. — Métairie des Hautes-Tullayes (bât.; lab. et divers, 47 jx. 30 c.; prés, 6 jx. 40 c.), affermée à franche moitié, avec 220 l. de détroit, redevances et prestations.

Métairie des Basses-Tullayes (bât.; lab. et divers, 42 jx. 50 c.; prés, 10 jx.), affermée à franche moitié, avec redevances et prestations.

Les religieuses évaluent le revenu des deux métairies à..... 1.663 l. (3)

(1) C'est la somme donnée par la déclaration des religieuses; d'après les pr.-v. adj. de 1791, ces métairies étaient respectivement affermées 220 l., 324 l. et 360 l., soit 904 l. en tout.

(2) Un nouveau bail porte la ferme à 160 l. à partir de 1791, avec 48 l. de p. de v. pour 9 ans; en outre le fermier devra, le cas échéant, payer au monastère l'impôt qui remplacerait la dîme.

(3) Les pr.-v. estim. de nov. 1790 portent le même revenu à 1.746 l.

En La Selle-en-Coglès. — Métairie de la Pichonnais (bât.; lab. et prés, 12 jx.), affermée 100 l. (non compris 4 livres de sucre), avec 9 l. de p. de v. pour 9 ans, soit.....	101 l.
Total.....	6.217 l.
Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.	
Total des revenus.....	7.330 l. 15 s.

CHARGES :

Décimes.....	207 l. 12 s.
Rentes seigneuriales et domaniales.....	200 l.
Fondations.....	381 l. 8 s.
Luminaire et sacristie.....	300 l.
Pension du directeur.....	400 l.
Réparations.....	900 l.
Total.....	2.389 l.

CURES, FABRIQUES, FONDATIONS, PRIEURÉS, ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION ET D'ASSISTANCE

PAR VILLE OU PAROISSE

VILLE DE FOUGÈRES

(390 hectares, 8.165 hab.)

PAROISSES

I. — PAROISSE SAINT-LÉONARD

Sources générales : Déclaration du recteur (18 février 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Joseph-Georges Meneust des Aulnays.

Revenus : Pension, sur le prieuré d'Iné..... 700 l.

Deux vicaires (Joseph Binel et François Lesné), pensionnés sur le prieuré d'Iné.

II. *Fondations obitières.* — Revenus : Rentes.	2.693 l. 15 s.
Maison, rue du Bourgneuf et rue Derrière, affermée	40 l.
Total.....	2.733 l. 15 s.

III. *Fabrique.* — Revenus :	
Maison, Grande-Rue, affermée	178 l.
Jardin Saint-Roch, affermé.....	10 l.
Chambre et grenier, affermés.....	24 l.
Total.....	212 l.

IV. *Pauvres.* — Revenus : Rentes..... 806 l. 12 s.

V. *Prieuré de Saint-Christophe.* — Titul., le recteur.

Revenus : Un fief en *Saint-Germain*, *Le Châtellier* et *Parigné*, valant 70 bx. d'avoine, mesure de Fougères, et 10 l. en argent..... ?

Charges : Une messe par semaine.

VI. *Ecole de filles.* — Guillotin de Corson (*Pouillé*, III, 227) signale une école fondée et tenue par les religieuses de l'Union ou de l'Instruction chrétienne (1697-1790).

II. — PAROISSE SAINT-SULPICE

Sources générales : Déclaration du recteur (3 mars 1790).

I. *Cure.* — Recteur, François Lesainthomme.

Revenus : Presbytère, 2 jardins (10 c.); estim.....	50 l.
Pension, sur le prieuré de la Trinité.....	700 l.
Total.....	750 l.

Un vicaire, pensionné sur le prieuré de la Trinité.

II. *Fondations obitières.* — Revenus : Rentes.....	1.680 l.
Maison, faubourg du Gas, affermée.....	35 l.
En Luitré. — Métairie de la Saudraye, affermée.	720 l.
Total.....	2.435 l.

III. *Prieuré de N.-D. du Château*[1]. — Titul., Gilles Déru, vicaire général de Dol (Déclaration, 19 février 1790).

Revenus : Fief de la Martinais, en *Lécousse*.....	» l. 8 s. 9 d.
Rente sur le Clergé, pour indemnité d'une carrière ouverte, pour les grands chemins, dans le champ de Vaugarny.....	25 l.

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye de Rillé. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 630.

Rente sur le domaine du Roi, « représentative d'une quantité considérable de grains »	418 l. 4 s.
Rente sur le Gouvernement de Fougères.	150 l.
En Lécousse et Romagné. — Métairie de Vaugarny, affermée, à charge d'acquitter 3 messes hebdomadaires (évaluées à 117 l.), et les impositions et les rentes seigneuriales	624 l.
Total	1.217 l. 12 s. 9 d.
CHARGES : Décimes	237 l. 6 s.
Messes, acquittées par le fermier de Vaugarny	Mémoire.
Grosses réparations de Vaugarny	30 l.
Total	267 l. 3 s.

IV. *Prieuré de la Trinité de Fougères* [1]. Titul., Jean-Ignace de Lordat, vicaire général de Narbonne.

D'APRÈS la déclaration de la dame Fortin, fermière générale, représentée par son fils, Gabriel Laurent Fouasse des Chapelles (15 oct. 1790) :

REVENUS : 1° Rentes sur Monthorin, en *Louvigné-du-Désert* (500 l.), sur la seigneurie de Malhère, en *Laignelet* (87 l.), sur le domaine royal à *Fougères* (35 l. 10 s.) et sur le prieuré de *Landéan* (48 bx. fr.).

2° Toutes les dîmes de *Saint-Sulpice de Fougères;* les 2/3 de celles de *Louvigné-du-Désert* (4.800 l.); le 1/3 de celles d'*Amanlis* et de *Hudimesnil.*

3° Moulins à grain et à tan de la Roche, four banal, prés du Colombier et de l'Angélus (1 jl. 6 c.); le tout en *Saint-Sulpice de Fougères* et en *Lécousse* [2].

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye de Marmoutier. Voir GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, II, 386.

(2) Le moulin à grain et les deux prés étaient sous-affermés 1.050 l., avec 240 l. de p. de v. pour 9 ans, soit 1.076 l. 13 s. 4 d. Le four banal, avec boulangerie et jardin, était sous-affermé 80 l. avec p. de v. de 24 l. pour 9 ans, soit 82 l. 13 s. 4 d. (Déclarations des sous-fermiers, 23 oct. et 6 nov. 1790).

Prix de fermage, 9.050 l., avec 600 l. de p. de v. pour 9 ans, soit..... 9.116 l. 13 s. 4 d.

Les rentes seigneuriales et les lods et ventes n'étaient pas compris dans le bail... ?

Charges (acquittées par la fermière, en diminution du prix de son bail) : Portions congrues du recteur et du vicaire de Saint-Sulpice de *Fougères*..... 1.050 l.

Au chapelain de la Trinité..... 150 l.

A l'abbaye de Marmoutier..... 230 l.

Autres charges..... ?

V. *Maison de la Providence*. — Ecole de filles et bureau de charité (Voir *Filles de la Sagesse*).

HOPITAUX

I. — HOPITAL GÉNÉRAL (OU SAINT-LOUIS)

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation en 1724.

I. — *En 1790 :*

Sources : Etat des biens ecclés. du district de Fougères et déclarations de fermiers.

Chapelain : Jean Menuel (66 ans).

REVENUS :

En Le Châtellier. — Métairie de la Goupillère, affermée..... 182 l.

En Javené. — Ferme de la Brûlerais (bât.; lab., 11 jx.; prés, 1 jl.), affermée..... 255 l.

En Lécousse. — Métairie de Chevaumort, affermée..... 1.010 l.

En Parigné. — Métairie de la Grande-Favrie (36 jx. 65 c.), affermée à moitié; estim..... 500 l.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

On conserve, dans C 1292, un plan détaillé de l'hôpital, datant de 1764 et signé Brochet.

II. — *En 1724 :*

1° Extraits de l'Etat des revenus et des charges des Hôpitaux de la Province (1724. Arch. dép. d'I.-et-V., C 1290).

REVENUS :

1° Rente sur MM. les abbé et chanoines réguliers de Rillé ..... 400 l.

2° Constituts, legs testamentaires et fondations... 321 l. 12 s. 3 d.

3° Immeubles :

A Fougères. — Maison avec jardin, affermée	30 l.
En Javené. — Ferme de la Brûlerais	66 l.
En Lécousse. — Métairie de Chevaumort	250 l.
En Parigné. — Métairie de la Grande Favrie	120 l.
Total général	1.187 l. 12 s. 3 d.

CHARGES :

Au chapelain, pour pension, logement, bois et chandelle	250 l.
Au même, pour desservir les fondations	118 l. 10 s.
Réparations, frais de sacristie, etc	150 l.
Total	518 l. 10 s.

« L'hôpital est privé des revenus franchis en billets de banque, » liquidés à 2.160 l. »

2° Déclaration de l'économe Le Beschu (10 oct. 1723. — Ibid.) :

Dépense annuelle, aumônes, produit des ouvrages. — D'après l'économe, la dépense moyenne annuelle des 6 dernières années s'est élevée à 2.200 l. pour les « dépenses ordinaires » et à 250 l. pour les « dépenses locales ». Il ajoute :

1° « Je ne comprends point les charités de grains que plusieurs » particuliers y font, attendu que les précédents économes ne les ont » employées en leurs comptes, étant dépensées audit hôpital, ce qui » irait encore à loin. »

2° « Dans ma première déclaration, je n'ai fait mention du produit » des ouvrages qui sont faits audit hôpital, n'étant pas de grand » revenu, n'ayant que deux ou trois métiers à faire de la toile et » que ceux qui y travaillent étant si peu actifs qu'à peine font-ils » six aunes de toile par jour...; je peux affirmer qu'ils ne gagnent » pas 100 l., comprenant ce qu'ils en font pour la maison; et quant » aux faiseurs de filet, il n'y a aussi que trois métiers et à si peu » de profit qu'il ne va pas à 30 l. par an; quant au filage, il ne peut » monter à 25 l., au delà de ce qui est filé pour la servitude de la » maison. »

3° Déclaration sans date ni signature (Ibid.) :

Fonctionnement et développement de l'hôpital. — « 4 demoiselles » vertueuses se sont attachées à cette maison; elles y vivent à leurs » frais et font passer au profit des pauvres l'excédent de leur fortune » après leur nourriture et leur entretien pris. Elles y ont établi une » manufacture de toile qui occupe 12 métiers. Les enfants des deux » sexes tirent, écardent et filent de la laine. Ce petit commerce, les » soins et l'industrie de ces demoiselles les a mises en état, par une

» espèce de prodige de faire construire un bâtiment de 230 pieds de » face à deux étages, non compris les salles; mais la mort d'une » dame de qualité, veuve, riche et sans enfants, a privé la maison » de son unique ressource. La moitié du bâtiment est demeuré » imparfait, faute de fonds pour faire les escaliers, portes, fenêtres, » cloisons et planchers.

» La seule voie à prendre pour porter cet établissement à sa per- » fection, ouvrir le moyen de créer des places pour 30 pauvres de » plus et achever en très peu de temps la seconde moitié du bâtiment, » serait de faire sortir à son plein et entier effet l'article IX des » lettres patentes qui assujettit à porter à cet hôpital les aumônes » d'ancienne fondation (1)... Toutes ces aumônes ne sont point faites, » à l'exception de celle de l'abbaye de Rillé pour 374 l. seulement.

» Le peu de revenu de cet hôpital ne permet de recevoir que » 80 personnes, et, quelque nécessiteux que soit un homme âgé, caduc » et incapable de gagner sa vie, il est obligé d'attendre que la mort » d'un des pauvres lui laisse une place vide à remplir. »

II. — HOPITAL SAINT-NICOLAS

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation en 1724.

I. — *En 1790 :*

Sources : Etat des biens eccléS. du district de Fougères et déclarations de fermiers.

(1) Il s'agit des aumônes attribuées sur le domaine royal à divers établissements religieux; comme ces établissements « ne faisaient plus les aumônes qu'ils avaient » accoutumé de faire aux pauvres de la ville », les lettres patentes de fondation de l'hôpital (juillet 1683) ordonnèrent que le domaine royal de Fougères n'en payât plus que la moitié aux anciens bénéficiaires, et donnât le reste à l'hôpital. Ces aumônes, en grains ou en argent, s'élevaient à 1.206 l. 6 s. 6 d. pour l'abbaye de Rillé, à 430 l. pour celle de Savigny, à 330 l. pour celle de la Vieuxville, à 22 l. pour l'abbé de la Luzerne, à 71 l. pour le prieur de la Trinité, à 30 l. pour le chapelain de l'Ermitage, à 4 l. pour celui de Saint-Brice, à 408 l. pour le prieur du château et à 15 l. pour la seigneurie des Portes, soit, en tout, à 2.516 l. 6 s. 6 d.; l'hôpital aurait donc dû recevoir 1.258 l. 3 s. 3 d. En 1764 les commissaires de l'hôpital, répondant à l'enquête sur les mendiants (C 1292), déclarent ne recevoir que 437 l. 10 s., soit 374 l. de Rillé, 11 l. des religieux de la Luzerne, 2 l. du chapelain de Saint-Brice, 15 l. de celui de l'Ermitage et 35 l. 10 s. du prieur de la Trinité. Les déclarations de 1790 nous apprennent que l'abbaye de Rillé et le chapelain de Saint-Brice, au moins, acquittaient toujours les mêmes aumônes. Les lettres patentes de 1683 attribuaient en outre à l'hôpital : 1° le privilège du débit de la viande pendant le carême; 2° celui de la vente des cercueils; 3° 50 c. de bois de chauffage dans la forêt de Fougères.

REVENUS :

1° Droits seigneuriaux :

En Le Loroux. — Sur le fief Ferrand : 60 bx. de froment	?
3 l. en argent	3 l.

2° Immeubles :

A Fougères. — Maison avec jardin, au Nid au Croc, affermée	50 l.
Maison, faubourg Saint-Léonard, affermée	36 l.
Deux salles, avec un jardin et une friche, à Iné, affermées	60 l.
Métairie de la Madeleine, affermée pour 1.480 l., 12 chapons et une charretée de paille, avec p. de v. de 800 l.; estim. (état des biens ecclés.)	1.530 l.
Moulin aux Pauvres, affermé (état des biens ecclés.)	750 l. (1)
En Beaucé. — Métairie de l'Enlaguère, affermée	703 l. (2)
En Landéan. — Ferme de Chiennedé, affermée	360 l.
Ferme de l'Ermitage, affermée	160 l.
En Lécousse. — Ferme de l'Aumônerie ou de la Petite-Bayette, affermée	400 l.
Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers. Ceux de Chiennedé et de l'Ermitage doivent en outre 24 livres de beurre et 6 chapons par an, au total.	
Total général	4.059 l.

II. — *En 1724 :*

1° Extraits de l'Etat des revenus et des charges des Hôpitaux de la Province (1724. — Arch. dép. d'I.-et-V., C 1290);

(1) Un nouveau bail portait le fermage, à partir du 23 avril 1791, à 772 l., le fermier devant en outre les rentes seigneuriales et les impôts, 6 chapons, la mouture des grains de l'hôpital et un cheval pour le transport du linge à la lessive.

(2) Le fermier a payé 6 l. de p de v. et doit rendre un cheptel de 209 l. à la sortie.

REVENUS :

1° Rente sur l'hôtel de ville de Paris (antérieurement, 125 l.), réduite à	65 l.
Sur le domaine royal à Fougères	176 l.
Rentes féodales, foncières, hypothécaires et constituées, et quêtes dans les deux paroisses de Fougères	1.276 l. 9 s. 3 d.
Bois de chauffage, dans la forêt de Fougères	200 l.
2° Immeubles :	
A Fougères. — Maisons, affermées	94 l.
Métairie de la Madeleine	500 l.
Moulin aux Pauvres	240 l.
En Beaucé. — Métairie de l'Enlaguère	250 l.
En Landéan. — Ferme de Chiennedé	45 l.
Ferme de l'Ermitage	24 l.
En Lécousse. — Ferme de l'Aumônerie	155 l.
Total général	3.015 l. 9 s. 3 d.

CHARGES :

Aux Cordeliers de Landéan	10 l.
Aux Récollets de Fougères	6 l.
Au recteur de Vendel, rente viagère	40 l.
Rentes de l'Enlaguère	8 l.
A Madame Beauvais le Pays	3 l.
Aux chapelains de Saint-Léonard de Fougères	41 l.
Fondation de Jean Lecoq	2 l.
Fondations de la Madeleine	50 l.
Au prêtre et gardien des pauvres	256 l.
Au médecin (36 l.), au chirurgien (36 l.) et à l'apothicaire (150 l.)	222 l.
Au boulanger (60 l.) et au fournier (40 l.)	100 l.
Au valet (20 l.) et à la servante (18 l.)	38 l.
Pour l'habit de Tiennette Bonnieuq	5 l.
Réparations	60 l.
Total	841 l.

« L'hôpital possède pour 1.286 l. de billets liquidés de plus grande » somme. »

2° Déclaration signée de l'administrateur Lemoine (25 oct. 1723. — Ibid., C 1290) :

L'hôpital « pouvait avoir, il y a 10 à 12 ans, 4.000 l. de rente, » faisant une année commune; sur quoi il fallait nourrir et loger

» environ 100 pauvres, tant hommes que femmes et enfants, un » portier, un valet et deux servantes ayant gages.

» Il y a pour le moins, de charges ordinaires et locales, 900 l. par » an, sans parler des réparations qui vont souvent à plus de 300 l. » par an, faisant de 6 années une commune...

» Il a été amorti pour 13.000 et tant de livres de billets de banque » qui ont diminué le revenu de plus de 800 l. par an; sans parler » de 125 l. de rente qui ont été perdues sur les mouleurs de bois » de Paris, qui leur avaient été données par un bienfaiteur, et de » plusieurs autres rentes montant à plus de 200 l. par an qu'ils ont » perdues par l'insolvabilité des débiteurs.

» Tellement que, ces pertes et ces charges diminuées, ledit hôpital » n'a pas présentement plus de 15 à 1.600 l. pour nourrir les pauvres. » Ce qui a fait qu'on a été obligé de retrancher presque la moitié » des lits et de renvoyer les pauvres vaguer et mendier leur vie. »

3° Déclaration sans date ni signature (Ibid.) :

« ... On n'a pu former qu'une chambre assez petite pour les hommes, » qui contient 15 lits, une autre chambre pour les femmes, qui en » contient 17, et une salle dans l'en-bas pour les enfants trouvés ou » illégitimes au nombre de 20. De sorte que, quelque maladie épidé- » mique qui puisse arriver, il n'est point possible de recevoir plus » de 30 à 35 malades, et, comme il arrive presque continuellement » qu'il y a des troupes casernées dans la ville, les soldats ont de » droit la préférence et les pauvres habitants malades périssent faute » de secours. »

PAROISSES RURALES

BAILLÉ

(624 hectares. — 340 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Mathurin-Alexis Berda (Déclaration, 24 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (50 c.); estim	66 l.
Champ de l'Eglise (57 c.) et quantité dans le champ des Vallées (25 c.); estim	12 l.
La totalité des dîmes, directement exploitées; estim	1.500 l. (1)
Total	1.578 l.
Charges : Décimes	130 l.
Réparations du presbytère et du chanceau	48 l.
Rente pour aumônes	60 l.
Total	238 l.

II. *Fabrique.* — Revenus : Pièce de terre et portion d'une autre pièce (1 jl. 23 c.); estim | 16 l.

Charges : Décimes | 5 l.

III. *Fondations :*

1° Rente, à charge de 20 messes chantées | 20 l.

(1) Compte du recteur pour 1790 : Produit brut, 1.995 l. 4 s. (dont 114 l. pour les pailles et les dîmes vertes); frais de récolte, 284 l. Reste net, 1.711 l. 4 s.

2° 4 autres rentes (3 l. 15 s., 8 l., 7 l. 10 s. et 18 l. 5 s. 9 d.), à charge de messes chantées et libera 38 l. 9 d.

IV. *Pauvres.* — Voir *Cure.*

LA BAZOUGES-DU-DÉSERT

(2.460 hectares. — 2.200 hab.)

Sources générales : Etat désignatif (par la municipalité, 1790). — Déclarations de fermiers et locataires (du 9 oct. au 22 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Victor de Lesquen (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (bât. et jardins, 3 jx.; 4 champs, 10 jx.); estim..... 200 l.

La totalité des dîmes, affermées par petites portions à divers particuliers de la paroisse, généralement aux fermiers ou propriétaires des terres sur lesquelles elles se lèvent[1]; estim... 8.000 l.

Lods et ventes sur le fief de la Guillerie..... ?

Charges : Décimes ..... 560 l. 12 s.

Pensions de deux vicaires..... 700 l.

Au roi, sur le pourpris du presbytère, 14 bx. d'avoine, mesure de Fougères..... ?

Droit de suite, à l'abbaye de Rillé, 120 bx. fr. ?

A l'archidiacre de Rennes..... 53 l.

Réparations du presbytère, par abonnement avec le général..... 120 l.

Réparations du chanceau..... ?

Deux vicaires (Pierre Guignette et ?), pensionnés par le recteur.

(1) L'état des fermiers des biens ecclésiastiques du district énumère 35 fermiers, payant 7.581 l. par an, et ayant en outre versé 1.386 l. de p. de v. pour 9 ans, ce qui porterait le revenu annuel des dîmes à 7.734 l. 13 s. 4 d. Pour 1790, d'après le compte de liquidation, le montant des baux s'élève à 8.893 l., y compris 308 l. pour les pots de vin.

II. Fondations desservies par le recteur, qui en jouit :

1° *Fondation des Tais.* — Revenus : Bât. et terres (jardins, 10 c.; lab., 12 jx.; prés, 1 jl. 40 c.; lande, 1 jl.), affermés 200 l., à charge de payer tailles et rentes seigneuriales, avec p. de v. de 50 l. pour 9 ans, soit..... 205 l. 11 s. 1 d.

Charges : Aux pauvres..... 20 l.
A la fabrique..... 6 l.
21 messes.

2° *Fondation du Mée.* — Revenus : Bât. et terres (9 jx. 60 c.), affermés, à charge de payer tailles, rentes et corvées, et de fournir 12 livres de beurre..... 150 l.

Charges : Rentes seigneuriales..... 25 l.
A la fabrique..... 5 l.
Messes.

3° *Fondation de la Clintraie.* — Revenus :
La Haute-Clintraie (bât., jardin et terres, 4 jx. 45 c., dont 40 c. en pré), affermée 72 l., avec p. de v. de 100 l. pour 9 ans, soit..... 83 l. 2 s. 2 d.
La Basse-Clintraie (maison, jardin et friche, 60 c.), affermée, avec les grosses dîmes de 2 pièces de terre..... 42 l.

Total..... 125 l. 2 s. 2 d.

Charges : Messes.

4° *Fondation des Noës.* — Revenus : Bât. et terres (lab. et jardin, 3 jx. 15 c.; pré, 30 c.; taillis, 60 c.), affermés 50 l., à charge de payer les rentes seigneuriales, avec p. de v. de 30 l. pour 9 ans, soit..... 53 l. 6 s. 8 d.

Charges : Messes et 1 l. à la fabrique.

5° *Prestimonie de Moncé.* — Revenus : Maison, pressoir, 2 jardins, 3 champs, 1 friche, à Moncé, affermés..... 60 l.

Friche et petit verger du Gasion, affermés 3 l.
Un champ, affermé..... 12 l.

Total..... 75 l.

6° *Prestimonie de M. Lebouc.* — Revenus : Les Clos Hagans (1 jl. 40 c.), affermés 12 l., à charge de payer les rentes seigneuriales, avec p. de v. de 30 l. pour 9 ans, soit..... 15 l. 6 s. 8 d.

7° *Prestimonie de Montigny.* — *En La Chapelle-Janson* : Pièces du Milliard (40 c.), de la Chogonnière (1 jl.), du Champ Devant (1 jl.), du Dreusil (2 jx.); un jardin (6 c.); une châtaigneraie; le tout affermé 50 l., à charge de payer tailles, vingtièmes, rentes seigneuriales, avec p. de v. de 50 l. pour 9 ans, soit 58 l. 6 s. 8 d.

Charges : Messes.

III. Fondations administrées par la fabrique. — Revenus :

1° *Legs des trépassés* : Maison et jardin au bourg, affermés..... 25 l. 5 s.

2° *Legs des Maladries* : Deux pièces de terre (2 jx.), au bourg, affermées..... 50 l.

3° *Fondation*, acquittée par le Chapitre de Rennes..... 49 l. » s. 9 d.

4° *4 autres fondations* : Rentes foncières (6 articles)..... 109 l.

Charges : Messes.

IV. *Chapellenie de la Bâtardière.* — Revenus :

Rente constituée..... 33 l.

Charges : Messes.

V. *Chapellenie de la Raslais.* — Titul., Victor Delaunay, chapelain de Saint-Léonard de Fougères (Déclaration, 23 février 1790).

Revenus : Maison et jardin, affermés.....	12 l.
Rente payée par le sieur de la Lézardière.....	78 l.
Total.....	90 l.

Charges : Deux messes basses par semaine.

Dans l'état dressé par la municipalité, il est en outre fait mention d'une rente en grain de 12 bx., moitié seigle et moitié sarrazin, affectée par le fondateur sur les immeubles de la Raslais. 4 bx. sont donnés à la fabrique, à charge d'une messe par semaine, et les 8 autres aux pauvres.

VI. *Chapellenie de Saint-Clair ou de l'Hermitage.* — Revenus :

Maison et jardin.....	40 l.
Offrandes du tronc.....	6 l.
Revenus du fief de la Ronce (5 s., un poulet, 4 boisseaux de froment, droits de mutation).....	?
Charges : Décimes.....	10 l.

Une messe le jour saint Clair et les réparations.

VII. *Chapellenie du Pont-Dom Guérin.* — Titul., J.-B. Miquelard, d'Avranches.

Revenus : Rente sur le Clergé de France (principal, 1.500 l.).....	60 l.

Charges : Messes.

VIII. *Ecole.* — Guillotin de Corson rapporte, d'après les registres paroissiaux, que « M. Jérôme, *prêtre écolâtre de la Bazouge*, habitait en 1784 une maison du » bourg que l'on désigne encore comme ayant été » l'ancienne maison d'école. » (*Pouillé*, III, 396.)

IX. *Pauvres.* — 1° Rente de 4 bx. de seigle et autant de sarrazin, sur la Raslais. (Cf. *supra*, Chap. de la Raslais). 2° Rente de 22 l. léguée en 1749 par du Bouëxic, recteur. (D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 377.)

BEAUCÉ

(961 hectares. — 458 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, Pierre-Clément Picard, 47 ans (Déclaration, 26 janvier 1790).

Revenus : Prairie (40 c.); estim.....	16 l.
La totalité des dîmes, affermées 2.400 l. pendant la durée du bail qui a fini en 1786; évaluées par le recteur à.....	2.700 l. (1)
Total.....	2.716 l.
Charges : Décimes.....	230 l.
Pension du vicaire.....	350 l.
48 demeaux de seigle ou de froment rouge, évalués à.....	144 l.
A l'abbaye de Pont-Levoy, 48 demeaux de seigle et 72 d'avoine menue, évalués à.....	192 l.
Réparations du presbytère et du chanceau; fourniture et entretien des ornements et vases sacrés, etc.....	?

Un vicaire (Jean-Gilles Rollandin, 33 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fondations annexées à la cure :*

1° Maison, au bourg, avec parterre et friche (tot., 44 c.); estim..... 40 l.
à charge d'une messe basse par semaine.

2° Maison, jardin (60 c.), 5 champs (2 jx. 20 c.), 2 portions de prés (1 jl. 30 c.), à la Valette, affermés 90 l.
à charge d'une messe chantée par semaine.

(1) Compte pour 1790 (exploitation directe) : Produit brut, 3.365 l. 6 s. (dont 100 l. de chanvre); frais de récolte, 450 l.; reste net, 2.915 l. 6 s. Ce sont les sommes portées au compte rectifié par l'administration; celle-ci observe que le recteur « avait porté les grains à un prix bien inférieur à l'apprécis du temps ». Elle lui reproche, d'autre part, de n'avoir estimé que 15 l. le revenu de sa prairie, que les experts des biens nationaux ont porté à 35 l.

3° Rente constituée (11 l.) et rente sur les Etats de Bretagne (120 l.)..... 131 l.
à charge de 78 messes et 17 saluts, le surplus du revenu allant aux pauvres.

4° Rente sur les Etats de Bretagne..... 15 l.
à charge de 20 messes.

Total..... 276 l.

III. *Fabrique.* — Revenus : Rente constituée..... 6 l.

IV. *Pauvres.* — Voir *Fondations.*

BILLÉ

(1.687 hectares. — 1.151 hab.)

Sources générales : Déclaration du recteur (4 mars 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Julien Hunault.

Revenus : La totalité des dîmes (au 11e), affermées..... 5.250 l. (1)

Charges : Décimes..... 400 l.
Pension des deux vicaires..... 700 l.
Leurs décimes..... ?
A la fabrique, 56 boisseaux de seigle..... ?
A la Collégiale de Vitré, une rente foncière... 12 l.
Grosses réparations..... 120 l.
Frais de récolte de dîmes..... 600 l.

Deux vicaires, pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique et fondations.* — Revenus :

Rente sur la cure, 56 bx. de seigle..... ?
Héritages aux environs du bourg, affermés.... 141 l.
Champ Morin, affermé..... 22 l. 5 s.

(1) Compte de 1790 (exploitation directe) : produit brut, 5.953 l. 19 s. 8 d. (dont 494 l. 1 s. pour les pailles et menues dîmes).

Champ du cimetière (60 c.), affermé..... 23 l.
Champ des défunts, affermé..... 36 l.
Lieu du Bussonet, bât. et terres (5 jx. 38 c.), affermé..... 78 l.
La Corvinière, bât. et terres (3 jx. 19 c.), affermée..... 75 l. 5 s.
Pièce des Rochers (30 c.), affermée..... 21 l. 5 s.
Chapellenie de Malaquel et du Haut-Bourg (46 c.), affermée..... 25 l.

Total..... 421 l. 15 s.
et 56 bx. de seigle.

Charges : Messes basses et messes chantées.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 165 :

III. *Chapellenies de Maintibœuf et de Mésaubouin.* — Toutes les deux domestiques et fondées de messes.

LA CHAPELLE-JANSON

(2.674 hectares. — 2.109 hab.)

Sources générales : Etat des biens ecclés. (par la municipalité, 2 sept. 1790). — Déclarations de fermiers et locataires (du 13 oct. au 23 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, René-Mathurin Malle, 67 ans (Déclaration, 29 janvier 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (2 jardins)..... ?
Friche (40 c.); estim..... 16 l.
Champ (60 c.); estim..... 4 l.
Le tiers des dîmes anciennes et les novales; le tout affermé 2.650 l. à Louis Pichon, de La Chapelle-Janson, et à Julien Liron, de Saint-Ellier, avec p. de v. de 72 l. pour 9 ans, soit..... 2.658 l.

Le tiers des grosses et menues dîmes anciennes du dîmereau de la Templerie, affermé 116 l. à Jean Chevaucherie, avec p. de v. de 12 l. pour 9 ans, soit..... 117 l. 6 s. 8 d.
Le tiers du dîmereau de la Lande; estim. 36 l.

Total..... 2.831 l. 6 s. 8 d.

Le produit des p. de v. est compté dans cette somme pour 9 l. 6 s. 8 d.

Charges : Décimes du recteur et des 2 vicaires. 90 l. 12 s.
Pension au sieur Maillard, ancien recteur résignant..... 400 l.
Pension des 2 vicaires..... 700 l.
Réparations, etc..... ?

Deux vicaires (Pierre Jambin et René Tirel), neveux du recteur, pensionnés par lui.

II. *Fondations annexées à la cure.* — Revenus :
Contrat sur le clergé de France..... 20 l.
Deux pièces de terre (2 jx.), au village de la Butte, affermées..... 33 l.
Champ (1 jl.), à la Haute-Lande, affermé..... 12 l.
Champ (1 jl.), à la Vacherie, affermé..... 13 l.
Champ (2 jx.), à Montigné, affermé..... 13 l.
5 fondations en rentes foncières..... 115 l.
13 fondations en rentes constituées sur des particuliers..... 107 l. 4 s.

Total..... 313 l. 4 s.

Charges : Messes et obits..... ?

III. *Fabrique.* — Revenus : Maison au bourg, avec un petit jardin (8 c.), affermés..... 21 l.
Dîmereau de la Lampe, affermé à Jourdan et Gévelinne..... 450 l.

Total..... 471 l.

Charges : 6 messes chantées; réparations; entretien de l'église, des ornements, du luminaire, etc. .

IV. *Ecole.* — Revenus :

Trois contrats sur le clergé de France	140 l.
Charges : Loyer d'une école au passage de la Templerie	60 l.
Salaire de la maîtresse	80 l.
Total	140 l.

V. *Pauvres.* — Revenus : Deux rentes constituées.... 6 l.
Contrat sur le clergé de France, au denier 25..... 100 l.
Trois boisseaux de grain..... ?

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 350 :

VI. *Chapellenie de Montframmery.* — Fondée de deux messes par semaine, dont une le dimanche. Le dernier titul. connu fut nommé en 1720.

LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT

(974 hectares. — 637 hab.)

Sources générales : Déclaration signée du maire (1790). — Déclarations de fermiers et locataires (du 14 oct. au 24 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Raoul Bodin (60 ans) (Compte de 1790).

Revenus : Presbytère et pourpris (1 jl. 50 c.); estim.	100 l.
Partie des dîmes; en 1790, net	2.743 l. 5 s. 4 d. (1)
Total	2.843 l. 5 s. 4 d.
Charges : Pension d'un vicaire	350 l.

Un vicaire (Jacques Gilbert, 60 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fondations.* — Revenus : Le Plantis, affermé..... 8 l.
Le Chêne-Gilier, affermé..... 6 l.

(1) Les pailles et les menues dîmes ont couvert les frais de récolte.

III. *Chapellenie de Gelle ou de La Riboisière.* — Présentateur, Gilles Le Pays (Déclaration, 26 mars 1790). Desservant, Colin, curé de Saint-Sauveur-des-Landes.

Revenus : Maison et terres (3 jx. 60 c.), affermées, à charge de payer les impositions..... 76 l.
Pré, exploité par le présentateur; estim..... 30 l.

Total..... 106 l.

LE CHATELLIER

(1.343 hectares. — 1.000 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 6 avril 1790). — Déclarations de fermiers et locataires (22 et 23 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Georges Bertin (Déclaration, 19 fév. 1790).

Revenus : Presbytère et pourpris (lab., 18 jx.; pré, 60 c.; bois et rochers, 5 jx.); le tout évalué par la municipalité à..... 400 l.
La totalité des dîmes, au 11e, évaluées à..... 4.000 l. (1)

Charges : Décimes..... 340 l.
Pension d'un vicaire..... 366 l.
A l'abbaye de Rillé, une mine d'avoine..... 72 l.
Grosses réparations, par abonnement avec le général..... 140 l.
Réparations locatives, id..... 120 l.
Culture du pourpris (gages de 2 domestiques). 150 l.
Nourriture des domestiques et aumônes (657 demeaux de grains)..... 900 l.
Messe paroissiale, dimanches et fêtes..... 69 l.

Le recteur « ne dit rien des frais de récolte des dîmes... ni » des viandes et bouillons qu'il donne aux pauvres malades. »

Un vicaire (Nicolas Huart), pensionné par le recteur.

(1) Le recteur ne porte le revenu total de son bénéfice qu'à 3.600, 3.800 ou 4.000 l., selon la valeur de la récolte. Il déclare qu'ayant voulu affermer les dîmes en 1778, il n'en trouva que 3.000 l., pourpris compris. Compte de 1790 : Dîmes, affermées à divers, 3.400 l.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Les deux pièces des Champs Gilard et de Guybarry (2 jx. 60 c.), affermées..... 30 l.
Pièce de l'Aumônerie (8 a.), affermée..... 25 l. 10 s.

III. *Fabrique, confrérie du Saint-Sacrement et pauvres.*

Revenus : Métairie de la Ramée (10 jx., dont 100 c. en *Poilley*), affermée..... 205 l.

Charges : Le revenu est partagé également entre les trois propriétaires. La part de la confrérie sert à acquitter 12 messes chantées.

IV. *Prestimonie du Saint-Nom de Jésus.* — Revenus :

Maison et jardin (60 c.), au bourg, affermés à Nicolas Huart, vicaire..... 28 l.

Charges : 12 messes chantées.

V. *Prestimonie de Montgreffier.* — Revenus :

Maison et terres (1 jl. 32 c.), affermées..... 36 l.

Charges : Une messe basse chaque semaine.

VI. *Prestimonie du Bas-Villiers.* — Revenus :

Maison et jardin (10 c.), affermés..... 14 l.

Charges : Messes au prorata du revenu.

Toutes ces prestimonies sont administrées par la fabrique et desservies par les prêtres de la paroisse. Les impôts et les rentes seigneuriales sont toujours à la charge des fermiers.

VII. *Pauvres.* — 1° Le tiers du revenu de la métairie de la Ramée (cf. *supra*, III).

2° D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 379 : « En » 1771, l'évêque de Rennes approuva des contrats de 9.500 l., » produisant environ 400 l. de rente, passés par le recteur au » profit des pauvres de la paroisse; de ces rentes, 350 l. » devaient être employées en distributions de grain et de toile,

» et 50 l. en aliments et médicaments, ces distributions faites » par le recteur sous la surveillance des procureurs fiscaux ». Sans doute s'agit-il des aumônes mentionnées dans les charges de la cure (cf. *supra*, I).

COGLÈS

(1.721 hectares. — 1.429 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, Julien Hamard, 56 ans (Déclaration, 3 mars 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (5 c.); estim	40 l.
Le tiers des dîmes, directement exploité: estim.	1.500 l. (1)
Charges : Décimes du recteur et du vicaire	52 l.
Pension du vicaire	400 l.
Au général, pour les grosses réparations	50 l.
— pour les réparations locatives	50 l.
— pour les ornements et autres fournitures	50 l.
Loyer de 2 greniers, d'une grange, d'une aire et d'un jardin	105 l.
Messe paroissiale	70 l.
Aumônes	300 l.
Total	1.077 l.

Un vicaire (Pierre Pihier), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

6 pièces de terre (8 jx. 20 c.); estim	120 l.
Deux rentes	14 l. 10 s.
Total	134 l. 10 s.

(1) Compte de 1790 : Produit brut, 1.972 l. 10 s.; frais de récolte, 400 l.; reste net, 1.572 l. 10 s.

III. *Chapellenie du château de la Bretonnière.* — Titul., Tréhu, vicaire de *Cesson*.

Revenus : Maisons et terres, affermées..... 200 l.

Charges : 3 messes par semaine, décimes et réparations..... ?

COMBOURTILLÉ

(936 hectares. — 500 hab.)

Sources générales : Mémoire estimatif (par la municipalité, 24 septembre 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Etienne-Mathurin Deshayes (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (45 c.), et 4 pièces de terre (2 jx. 75 c.); estim.....	90 l.
La totalité des dîmes, directement exploitées; estim.....	1.850 l. (1)
Total.....	1.940 l.
Charges : Décimes.....	150 l.
Pension du vicaire.....	350 l.
Réparations du presbytère.....	100 l.
Au prieuré de Livré, 76 bx. de blé; en 1790...	33 l.
Réparations du chanceau, etc.....	?

Un vicaire, pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Closerie (20 jx. 60 c.), affermée.....	233 l.
Champ de l'Epine, affermé.....	210 l.
Pièce de la Chevrotais (1 jl. 70 c.), affermée...	27 l.
Total.....	470 l.

(1) Compte de 1790 : Produit brut, 2.234 l. 13 s. 4 d.; frais de récolte, 309 l. 16 s. Reste net, 1.924 l. 17 s. 4 d.

Charges : Aux pauvres, sur les revenus de la closerie	46 l.
En messes, sur les revenus de la Chevrotais...	23 l.
Total	69 l.

III. *Fondation pour les morts.* — Revenus :

Contrat sur le Clergé de France (principal, 1.500 l.)	60 l.

IV. *Pauvres.* — Revenus :

Contrat sur le Clergé de France (principal, 1.000 l.)	40 l.
De la fabrique	46 l.
Total	86 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 469 :

V. *Chapellenie de Saint-Denis.* — 50 l. de rente sur les terres de Malnoë, pour 2 messes par semaine.

DOMPIERRE-DU-CHEMIN

(968 hectares. — 480 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, Jacques-François-Joseph Royer (44 ans) (Déclaration, 11 avril 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances, prairie (1 jl. 1/2), champ (20 c.); le tout estimé	35 l.
Les deux tiers des grosses dîmes, directement exploitées; estim., d'après le bail de l'autre tiers, à	1.478 l. (1)
La totalité des dîmes vertes et des novales, évaluée à	250 l.
Total	1.763 l.

(1) Dans sa déclaration, le recteur n'évalue ses grosses dimes qu'à 1.282 l., d'après l'ancien bail de celles de la fabrique. Compte de 1790 : Produit net, 1.406 l. 3 s. 4 d.; les pailles et les menues dîmes ont couvert les frais de récolte.

Charges : Décimes	60 l.
Réparations du chœur et du chanceau	200 l.
Au général, pour les grosses réparations du presbytère	40 l.
Au général, pour les réparations locatives	24 l.
Total	324 l.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Deux pièces de terre (1 jl. 1/2) et un affeagement en bruyères (4 jx.); le tout évalué à	40 l.
Le tiers des grosses dîmes, affermé	739 l.

III. *Pauvres.* — Revenus :

Une closerie, près le bourg, affermée	120 l.

IV. *Prieuré du Pont-Rémy-Saint-Blaise* [1]. Titul., dom Charles-Joseph Béry, bénédictin de Saint-Melaine (Déclaration, 13 février 1790).

Revenus : *En Dompierre-du-Chemin.* — Métairie (bât. et jardins, 30 c.; terres médiocres, 55 jx. 46 c.; taillis, 9 jx. 68 c.), affermée à Joseph Delaunay, de Rennes, 300 l., avec p. de v. de 300 l. pour 9 ans, à charge d'acquitter toutes les charges du prieuré; soit, net ..... 333 l. 6 s. 8 d. [2]

Charges, acquittées par le fermier :

Décimes	221. 18 s.	
Rentes seigneuriales	34 l. 3 s. 4 d.	Mémoire.
Fouages et tailles	?	
Réparations	40 l.	
Deux messes par semaine	60 l.	

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne (diocèse de Poitiers); fut cédé aux Bénédictins de Rennes en 1730. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 568.

(2) La municipalité évaluait le revenu de la métairie à 500 l. Elle était sous-affermée à Vincent, de Fougères, moyennant 350 l. et l'acquit des charges (Déclaration de Delaunay).

LE FERRÉ

(1.695 hectares. — 1.840 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (4 sept. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Marcel Loy.

Revenus : Presbytère et dépendances (32 c.), et un champ (74 c.); estim..... 100 l.

Le tiers des grosses dîmes et la totalité des dîmes vertes, le tout directement exploité; estim. 1.500 l. (1)

Total..... 1.600 l.

Charges : Décimes..... ?

Pension du vicaire..... 350 l.

Un vicaire (Julien Letranchant), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Champ du Trésor (30 c.), affermé..... 5 l.

III. *Fondations pour les trépassés.* — Revenus :

3 pièces lab. (4 jx. 40 c.) et un pré (4 c.), affermés..... 112 l.

IV. *Confrérie du Saint-Sacrement.* — Revenus :

Une rente..... 55 l. 12 s.

Charges : 57 messes chantées et une messe basse.

V. *Confrérie du Rosaire.* — Revenus :

Une rente..... 19 l.

Charges : 34 messes chantées.

VI. *Chapellenie de la Philippotière.* — Titul., Etienne Deshayes, recteur de *Combourtillé*.

Revenus : Deux rentes (4 l. et 20 l.)..... 24 l.

Rente de 35 boisseaux de seigle..... ?

(1) Compte de 1790 : Produit brut, 3.220 l. 7 s. 4 d.; frais de récolte, 300 l. Reste net, 2.920 l. 7 s. 4 d.

Charges : Deux messes par semaine sur la rente en grains et une autre sur la rente de 20 l. La rente de 4 l. est affectée aux réparations de la chapelle.

FLEURIGNÉ

(1.708 hectares. — 1.156 hab.)

Sources générales : Déclarations de fermiers de dîmes (du 11 octobre au 24 novembre 1790).

I. *Prieuré-Cure* (membre de l'abbaye de Rillé). — Prieur-recteur, Jean-François Le Marchand (Déclaration, 28 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (1 jl. 40 c.).....	?
La totalité des dîmes, affermées par portions à :	
1° Jean Beaulieu, de Fougères, 1.000 l., avec p. de v. de 144 l. pour 9 ans, soit...	1.016 l.
2° Joseph Chobé, de Fougères, 2.586 l., avec 240 l. de p. de v. pour 9 ans, soit...	2.617 l. 13 s. 4 d.
3° Pierre Boiscourée, de la Poissonnais, en Fleurigné (non compris 12 livres de beurre).....	250 l.
4° Louis Bourdon, du Tertre, en Fleurigné (dîme de ses propres terres).....	120 l.
5° Michel Beaucé, de Lourd, en Fleurigné	34 l.
Le recteur exploite directement un trait dont il évalue le produit à.....	80 l. (1)
Total des dîmes.....	4.112 l. 13 s. 4 d.

Dans cette somme, le produit des p. de v. est compté pour 42 l. 13 s. 4 d.

(1) Compte de 1790 : Produit brut, 247 l. 6 s.; frais de récolte, 36 l. Reste net, 211 l. 6 s.

Charges : Décimes..... 360 l.
Pension des 2 vicaires..... 744 l.
A l'abbaye de Rillé..... 24 l.
Réparations du presbytère, du chanceau et des bâtiments des fondations dont jouit le curé..... 377 l.

Total..... 1.505 l.

Deux vicaires, pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

3 champs (1 jl. 52 c.) et un pré (45 c.), affermés 60 l.

III. *Pauvres.* — Revenus : Rente..... 8 l.

IV. *Fondations*, dont les revenus sont partagés en quatre parts égales entre le prieur, ses deux vicaires et la fabrique :

Revenus : 1° *En Fleurigné.* — La Gamberie (lab., 6 jx.; prés, 40 c.); estim..... 36 l.
2° Fondation de M. Quenouard : 4 champs (6 jx. 22 c.); estim..... 78 l.
3° *En Laignelet.* — Les 2 métairies du Hallay-Robert (bât., 2 jx.; lab., 70 jx.; prés, 8 jx.; châtaigneraie, 1 jl.), affermées (à charge d'acquitter toutes les impositions et corvées royales et seigneuriales). 1.330 l.
4° *En La Selle-en-Luitré.* — Métairie de la Couannerie (13 jx. 30 c.), affermée..... 300 l.
5° Quatre rentes..... 64 l.

Total..... 1.808 l.

Charges : 420 messes, rentes seigneuriales et réparations.

V. *Chapellenie de Saint-Abraham de Patrion.* — Titul., Pierre Laigner, recteur de *la Selle-en-Coglès.*

Revenus..... 105 l.

Charges : Décimes..... 6 l. 12 s.
62 messes par an.

VI. *Prieuré de la Motte-d'Iné.* — Titul., J.-B. Caillère, recteur de *la Chapelle-Erbrée* (Déclaration, 23 février 1790).

Revenus : *En La Chapelle-Janson.* — Les deux tiers du dîmereau de la Lande, affermés à François Bédelet..... 90 l.

Charges : Décimes..... 2 l. 12 s.
30 messes par an.

GOSNÉ

(1.813 hectares. — 920 hab.)

Sources : Déclaration de la municipalité (1er septembre 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Exupère Froc (53 ans).

Revenus : Presbytère et dépendances.....	?
Un champ (1 jl. 24 c.), évalué à.....	6 l.
Partie des dîmes, affermée à François Houëdri.....	1.401 l.
Charges : Décimes.....	70 l. 5 s. 9 d.
Pension du vicaire.....	350 l.
Réparations du presbytère.....	100 l.
Total.....	520 l. 5 s. 9 d

Un vicaire (Guillaume Mouazé), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Portion de dîmes, évaluée à.....	900 l.
Pièces de terre (4 jx.), affermées.....	39 l.
Rente foncière.....	14 l.
Total.....	953 l.
Charges : Décimes.....	50 l.
Aux pauvres.....	70 l.
Un service pour les recteurs, et pain bénit.....	6 l.
Huile et linge.....	72 l.

Cierges et encens..... 100 l.
Entretien du clocher, de la nef, du cimetière, des livres, des ornements, etc..... 200 l.
« Pour coucher dans l'église »..... 36 l.

Total..... 534 l.

III. *Fondation Rouxel.* — Revenus :

Maison et terres, à la Hubertais (3 jx. 30 c.), affermées..... 50 l.

Charges : Une messe chaque semaine et les réparations.

IV. *Fondation de Perrine Lahaye.* — Revenus :

Deux pièces de terre, affermées..... 24 l.

Charges : Trois services par an, et pain bénit le jour Saint-Pierre.

V. *Fondation de la d^lle^ Petit.* — Revenus :

Maison et terres, affermées..... 45 l.

Charges : 2 messes basses par semaine et 2 services annuels.

VI. *Fondation.* — Revenus : Rente..... 10 l.

Charges : Pain bénit à la Fête-Dieu et le jour Saint-Jean; le surplus en messes basses.

VII. *Pauvres.* — En 1747, le dîmereau des pauvres rapportait 150 l. et les pauvres bénéficiaient en outre du revenu d'un capital de 800 l., formé par trois donateurs (Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 381). Nous n'avons trouvé aucune trace du dîmereau ni du capital précités, mais seulement la mention d'une aumône de 70 l., assurée par la fabrique.

JAVENÉ

(1.845 hectares. — 1.246 hab.)

Sources générales : Déclarations de fermiers (8 et 29 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Julien-Pierre Maigné (Déclaration, 22 janvier 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (50 c.); estim	70 l.
Un champ (1 jl.); estim	20 l.
La moitié des dîmes, affermée à Jean-François Lebouc de la Bouteillère, de Fougères	3.200 l.
Total	3.290 l.

Charges : Décimes du recteur (240 l.) et du vicaire (5 l. 6 s.) ..... 245 l. 6 s.
Pension du vicaire ..... 350 l.
Au chapitre de Rennes ..... 17 l. 8 s.
Réparations du presbytère et moitié de celles du chanceau.

Un vicaire, pensionné par le recteur.

II. *Fondations annexées à la cure.* — Revenus :

Maison au bourg, affermée	24 l.
Maison, deux jardins et un champ (tot., 2 jx.), à la Tremblaie, affermés	90 l.
Total	114 l.

III. *Fabrique* (Etat sommaire des rentes, par la municipalité, 20 septembre 1790).

Revenus : 2 maisons de fondations, affermées.	60 l.
Rentes constituées	162 l. 13 s.
Total	222 l. 13 s.

Charges : 1° Les deux tiers des revenus vont aux prêtres de la paroisse, à charge pour eux d'acquitter, chaque année, 133 messes et 17 saluts.

2° La fabrique dispose du dernier tiers pour l'entretien de l'église [1].

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 764 :

IV. *Chapellenie de Saint-Julien de la Rivière.* — 20 l. de rente; encore desservie en 1781.

LAIGNELET

(1.751 hectares. — 1.600 hab.)

Sources générales : « Détail des biens ecclésiastiques, fait par » la municipalité et non par les titulaires » (copie du 3 septembre 1790, signée du maire Lepaige) [2]. — Déclarations de fermiers et locataires (du 13 oct. au 22 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Guillaume Duval (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances, maison du vicaire (tot., 52 c.)	?
Les 2/3 des grosses dîmes et la totalité des dîmes vertes et des novales; le tout affermé 3.000 l. à Jean Vincent, marchand de drap à Fougères, avec 1.000 l. de p. de v. pour 9 ans, soit	3.111 l. 2 s. 1 d.
Rente due par le prieur de Saint-Padvin.	54 l. 12 s.
Charges : Décimes	105 l. 6 s.
Pension du vicaire	350 l.
Aux PP. Récollets de Fougères, pour administrer les sacrements aux malades du faubourg Roger	36 l.

(1) « Il faut observer que le coffre fort est vide, qu'on a été obligé d'emprunter » avec les trésoriers en charge...; il est encore dû, aux sœurs de la Providence de » Fougères, une somme de soixante et quelques livres, pour le reste du paiement » d'un dais neuf qui coûte environ huit cents livres. »

(2) « Comme aucun titulaire n'a fait de déclaration à la municipalité, nous avons » cherché avec la plus grande exactitude le nom et la qualité des biens ecclé- » siastiques..., aussi nous n'avons pu marquer que les charges des titulaires qui » sont à notre connaissance seulement. »

Réparations du presbytère et les deux tiers des réparations du chœur et du chanceau; 54 messes de fondation sur le prieuré de Saint-Padvin.

Un vicaire (Guy Brette), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Pré de la Maladrie (30 c.), affermé..... 31 l.

Charges : Entretien du luminaire, huile, linge d'église, etc.

III. *Fondations.* — Plusieurs petites fondations pour messes (sans détail)..... 75 l.

IV. *Chapellenie de la Cour Gelée.* — Titul., Le Beschu, recteur de *Saint-Sulpice de Fougères* (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : *En Laignelet.* — Maison, jardin (10 c.) et pré (30 c.) à la Gaulardière, affermés verbalement au recteur Duval (non compris un p. de v. de 6 l.)..... 36 l.

Maison et jardin au bourg, affermés verbalement à François Boudier..... 30 l. (1)

En La Chapelle-Janson. — Closerie de l'Eclardière (9 jx.), affermée 165 l. (à charge de payer les rentes seigneuriales), avec p. de v. de 24 l. pour 9 ans, soit..... 167 l. 13 s. 4 d.

Total..... 233 l. 13 s. 4 d.

Dans cette somme, le produit des p. de v. est compté pour 2 l. 13 s. 4 d.

Charges : Une messe chaque semaine; les réparations.

(1) Ces deux propriétés ne sont estimées, au total, par la municipalité, que 46 l.; le titulaire ne les déclare que pour 41 l.

LANDÉAN

(2.731 hectares. — 1.446 hab.)

Sources générales : « Tableau en abrégé », signé de R. J. Thomas, maire, et de Boismartel, procureur de la commune (29 août 1790). — Déclarations de fermiers (du 1er au 24 nov. 1790).

I. *Prieuré-cure* (membre de l'abbaye de Rillé). — Prieur-recteur, Joseph-Claude Proust, chanoine régulier.

Revenus : Presbytère et dépendances (jardin, 46 c.; 2 friches, 68 c.; 2 champs et 2 friches, 3 jx. 66 c.), évalués à	140 l.
La totalité des dîmes, évaluée à	4.100 l. (1)
Total	4.240 l.
Charges : Pension du vicaire	350 l.
Décimes du recteur (243 l. 4 s.) et du vicaire (2 l. 16 s.)	246 l.
Au prieuré de la Trinité, 48 boisseaux de froment rouge, évalués à	480 l.
A l'abbaye de Rillé, même redevance	480 l.
A la même, une rente en argent	12 l.
Total	1.568 l.

Un vicaire (Julien Tréboret), pensionné par le recteur.

II. *Fondations.* — Revenus :

Champ de la Bidois (1 jl. 36 c.); estim	10 l.
Deux pièces de terre à Launay-Ruette (1 jl. 40 c.); estim	15 l.
Maison, jardin, 2 champs et une portion de pré (tot., 2 jx. 50 c.), à la Métairie; estim	55 l.
Total	80 l.

(1) On a les déclarations de 10 particuliers, de Landéan ou des paroisses limitrophes, qui en affermaient diverses portions, pour une somme totale de 2.036 l. et 96 livres de beurre. Compte de 1790 : Produit brut (fermages et exploitation directe), 4.927 l. 13 s.; frais de récolte, 696 l. Reste net, 4.321 l. 13 s.

III. *Chapellenie des Renardières*, fondée par les Du Pontavice. — Titul., Duchemin, vicaire de *Monthault* (ou de *Mellé* ?).

Revenus : Rente, sur la métairie des Renardières, d'après le titul..... 60 l. [1]

Charges : Une messe basse par semaine.

D'après le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)* :

IV. *Chapelle de la Métairie.* — Fondée d'une messe par semaine.

LÉCOUSSE

(1.392 hectares. — 1.123 hab.)

Sources générales : Déclarations de fermiers (du 12 oct. au 6 déc. 1790).

I. *Curé.* — Recteur, Pierre-Vincent Bouchet, 36 ans (Déclaration, 24 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (1 jl.).....	?	
4 pièces lab. (6 jx. 6 c.); estim.....	100 l.	
Rente de 3 bx. de seigle, évalués à.....	12 l.	
Le tiers des grosses dîmes et la totalité des dîmes vertes et des novales; le tout affermé 2.300 l. à François Bellebarbe, avec p. de v. de 1.200 l. pour 9 ans, soit	2.433 l.	6 s. 8 d.
Charges : Décimes.....	105 l.	13 s.
Pension du vicaire.....	350 l.	
Loyer d'une maison, pour le vicaire.....	48 l.	
Grosses réparations, par abonnement avec le général.....	60 l.	

(1) Le titulaire déclare qu'il a « entendu dire que cette fondation était de 150 l. » de revenu autrefois, mais que le présentateur refuse la montrée du titre primor- » dial. » M. du Pontavice dit que « cette chapelle fut fondée à charge de deux » messes, les samedi et dimanche de chaque semaine, pour 50 l. de rente, et non » 100 l. »

Réparations locatives	70 l.
Réparations du chanceau et du chœur...	50 l.
Linge de l'église	60 l.
Aux pauvres	150 l.
Total	893 l. 13 s.

Un vicaire (Pierre Anger, 83 ans), pensionné par le recteur.

II. *Chapellenie de Saint-Jacques-de-la-Garenne.* — Titul., J.-B. Simon, obitier de *Saint-Sulpice de Fougères* (Déclaration, 24 février 1790).

Revenus : Maison, avec étable et jardin; le tout affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 100 l.

Charges : Décimes..... 3 l.
Une messe tous les mercredis.

III. *Pauvres.* — De la cure..... 150 l.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux :

IV. *Fabrique.* — Maison, avec cour et jardin (13 c.), affermée au recteur..... 24 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 65.

V. *Chapellenie de Saint-René de Bliche.* — 55 l. de rente. Le dernier titul. connu, Louis Le Beau, fut nommé en 1780.

LE LOROUX

(1.230 hectares. — 1.171 hab.)

Sources générales : Déclaration et état désignatif et estimatif (par la municipalité, 26 février et 12 septembre 1790). — Déclarations de fermiers (du 13 oct. au 9 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Michel Bernard (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (le tiers seulement de la grange et de l'aire, le reste appartenant à l'abbaye de Savigny); estim.	44 l.
Trois champs (72 c., 1 jl. 10 c. et 60 c.); estim.	30 l.
Le tiers des grosses dîmes; estim.	900 l.
La totalité des menues dîmes; estim.	250 l.
La totalité des novales; estim.	20 l.
Total.	1.244 l. (1)
Charges : Décimes du recteur (60 l.) et du vicaire (5 l. 6 s.)	65 l. 6 s.
Pension du vicaire	350 l.
Au général, pour les grosses réparations	40 l.
Réparations locatives	20 l.
Location d'un jardin	40 l.
Domestiques et frais de récolte des dîmes	300 l.
Rentes seigneuriales : au roi, 4 demeaux d'avoine et 2 s.; à l'abbaye de Rillé, 3 mesures de froment rouge; à l'hôpital Saint-Nicolas de Fougères, même redevance; aux héritiers de M. Benazé, 15 s.	?

Un vicaire, pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Rente. 10 l.

III. *Fondation des trépassés.* — Revenus :

Champ (78 c.), près la Cressonnière, affermé	12 l.
En Fleurigné. — 2 champs (2 jx.), près la Maltière; estim.	18 l.
Total.	30 l.

Charges : Messes.

IV. *Fondation de l'autel de la Vierge.* — Revenus :

Rentes.	7 l.

(1) Produit net des dîmes en 1790, 1.074 l. 6 s. 8 d.; les menues dîmes ont couvert les frais de récolte.

V. *Pauvres.* — Revenus : Rentes..... 51 l.

Toutes ces fondations sont administrées par le général et desservies par les prêtres de la paroisse.

VI. *Fondation de la Bigotière.* — Titul., le recteur.

Revenus : Maison, jardin et friche (tot., 35 c.); estim. 30 l.

Charges : Une messe chaque semaine.

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

(4.166 hectares. — 3.206 hab.)

Sources générales : Déclarations de fermiers (21 nov. et 4 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Joseph Beaucé, 46 ans.

Revenus : Presbytère et dépendances (1 jl. 60 c.); estim.....	150 l.
Trois champs (4 jx. 60 c.) et le pré de la Crochunais (2 jx. 60 c.); estim.....	100 l.
Prairie de Bonne-Fontaine (2 jx. 40 c.); estim.	200 l.
Le tiers des dîmes anciennes, le dîmereau du Petit-Maine et la totalité des novales; le tout évalué à.....	2.800 l. (1)
Total.....	3.250 l.
Charges : Décimes.....	200 l.
Pension à l'ancien recteur.....	900 l.
Pension des deux vicaires.....	700 l.
Réparations	?

Deux vicaires (Alexandre Barbedette et ?), pensionnés par le recteur.

(1) En 1790, le recteur affermait une partie de ses dîmes 2.030 l. Produit brut du reste, 2.759 l.; frais de récolte, 1.072 l. Produit net total, 3.717 l. 18 s.

II. *Fabrique.* — Revenus : La maison de Jovance et dépendances (10 c.), affermée..... 80 l.
Les deux pièces des Maladries et une friche (tot., 3 jx.), affermées..... 66 l.
Redevances sur les fondations suivantes..... 8 l.

Total..... 154 l.

III. *Fondations*, desservies par les prêtres de la paroisse.

Revenus : Métairie de la Noë de Saudre (23 jx.), affermée..... 276 l.
Ferme de la Marche (5 jx. 35 c.), affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts ..... 66 l.
Terre de la Cornillais (8 jx. 9 c., dont 6 jx. 9 c. en *Monthault*), affermée..... 110 l.
Maison avec jardin (3 c.), au bourg, affermée... 36 l.
Autre maison avec jardin (12 c.), affermée..... 50 l.
Plusieurs pièces de terre, à la Chermelais, affermées..... 40 l.
Rentes constituées sur divers particuliers (5 art[les]). 199 l.
Rentes sur les Etats de Bretagne (5 contrats)..... 314 l.

Total..... 1.091 l.

Charges : Aux pauvres..... 100 l.
A la fabrique ..... 8 l.
Messes et services.

Deux des rentes sur les Etats, montant à 253 l., sont « partables entre les prêtres, les pauvres et la fabrique ».

IV. *Ecole de filles* (tenue par les filles de l'Union chrétienne de Fougères). — Revenus : Maison, cour et jardin; estim..... 40 l.
Une petite rente..... ?

V. *Pauvres.* — Voir les charges de la fabrique.

LUITRÉ ET SUCCURSALE DE LA SELLE

(Luitré : 2.916 hectares, 1.750 hab. — La Selle : 732 hectares, 604 hab.)

Sources générales : Déclarations de la municipalité de Luitré (8 sept. 1790) et de la municipalité de la Selle (2 sept. 1790). — Déclarations de fermiers (du 3 au 8 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Joseph Le Bannier, 66 ans (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Presbytère (et dépendances), construit aux frais du recteur, « ce qui lui a coûté 36.000 l. »	?
Les deux tiers des dîmes de *Luitré*, le tiers des dîmes de *la Selle*, et le préciput de 3 M. 3 bx. de seigle et autant d'avoine; estim.	5.400 l. (1)
Charges : Décimes	400 l.
Pensions de trois vicaires	1.500 l.
Réparations du presbytère et du chanceau des deux églises	300 l.
Total	2.200 l.

Trois vicaires (Jean-Louis Dehoux, Mathurin Mauvoisin, 29 ans, et, pour la Selle, Julien Louyer), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Dimes du trait Poutrel, affermées au sieur Helleux, chirurgien au bourg de la Selle	151 l. 10 s.
III. *Fondations pour les trépassés.* — Revenus : 7 petits champs, affermés à divers particuliers	113 l. 9 s.
81 demeaux d'avoine et 54 de seigle, dus par le prieuré d'Iné	?

Charges : « Le prévôt confond ordinairement les fermages » avec sa quête dans l'église, et aux dépens du tout il fait dire

(1) Le tiers des dîmes de la Selle, à l'exception des novales que le recteur exploitait directement, était affermé à Charlotte Levêque, femme de Julien Hubert, 500 l. avec p.-de-v. de pareille somme pour 9 ans. En 1790, les dîmes de Luitré produisirent au recteur, 4.779 l. 1 s. 2 d. (compte).

» des messes basses ou chantées, sans que le nombre en soit » limité par aucun titre. »

IV. *Chapellenie de Saint-Gilles.* — Titul., le recteur.

Revenus : Maison au bourg, jardin et verger (1 jl. 40 c.), champ et portion de pré (3 jx.)..... ?

Charges : Messes; catéchisme « en certains temps, en la cha- » pelle Saint-Gilles, pour la commodité des habitants de » l'endroit. »

V. *Prestimonie du Petit-Bourg.* — Revenus : Biens, affermés par bail du 13 mai 1783..... 78 l.

Les pr.-v. estim. de 1790 à 1793 énumèrent, comme dépendances de la cure et des fondations de la paroisse de Luitré, les biens suivants :

Maison, jardin (4 c.), champ Brochard (1 jl. 40 c.), friche Saint-Gilles (20 c.); le tout évalué à.....	60 l.
Prairie (1 jl. 40 c.); estim.....	60 l.
Champ de la Lande (75 c.), champ du Rocher (75 c.), clos de Larchat (57 c.), pré sur le Mézerai (36 c.); le tout évalué à.....	43 l. 10 s.
Champ Court (70 c.), affermé.....	9 l. 10 s.
Pièces des Touchettes, de Mauchamp et des Petits Bois (total, 3 jx.), affermées.....	22 l. 9 s.
Champ de la Hélotière (1 jl.), affermé.....	11 l.
Champ des Trépassés (1 jl.), affermé.....	14 l. 8 s.
Pièce du Bois Béranger (2 jx.), affermée.....	24 l. 5 s.
Champ du Pommeret (70 c.), affermé.....	13 l. 5 s.
Champ de la Berbitière (60 c.), affermé.....	8 l. 10 s.
Total.....	266 l. 17 s.

MELLÉ

(1.550 hectares. — 1.119 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (17 sept. 1790). — Déclaration du fermier des dîmes du recteur (6 oct. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Vincent Gardais (Déclarations, 22 février et 11 octobre 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (15 c.); 2 jardins (60 c.) [1]	?	
Le tiers des grosses dîmes, la totalité des dîmes vertes et des novales, 96 demeaux 1/3 de seigle et 84 d'avoine, dus par l'abbaye de Pont-Levoy et le prieuré de Saint-Padvin; le tout affermé à Gilles Lebeschu, à l'exception de 100 « sers » du meilleur chanvre et 20 « sers » du meilleur lin, à charge d'acquitter diverses prestations, évaluées à 50 l. dans le bail et 100 l. par le fermier	2.000 l.	
Redevance du prieuré de Saint-Padvin.		34 l. 14 s. 5 d.
Charges : Décimes	160 l.	
Pension du vicaire	350 l.	
Réparations locatives	60 l.	
Le tiers des réparations du chœur et du chanceau	80 l.	
Deux domestiques	300 l.	
Un cheval	150 l.	
Total	1.100 l.	

Un vicaire (Jean Duchemin), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Champ de la Beurière (57 c.); estim	14 l.	
Rente sur les Etats de Bretagne	8 l.	
Total	22 l.	
Charges : Sur le champ de la Beurière, un service le jour saint François		2 l. 15 s.

Luminaire pour 6 messes chantées et 6 saluts.

III. *Fondations*, dont jouit le clergé de la paroisse.

Revenus : Legs des Hivers (maison; jardin, 4 c.; 2 prés, 1 jl. 46 c.; bois taillis, 1 jl. 35 c.); estim. 98 l.

(1) L'état des biens ecclés. du district attribue au pourpris du presbytère, en y comprenant le legs des Hivers, une contenance de 2 jx. 50 c., et un revenu, avec les bâtiments, de 130 l.

Pièce de la Longrais (70 c.); estim.....	18 l.
Pièce de la Pallière (63 c.); estim.....	16 l.
Pièce de l'Aumône (59 c.); estim.....	20 l.
Pièce de la Source (60 c.); estim.....	20 l.
Total.....	172 l.

Charges : 52 messes chantées sur le legs des Hivers et 36 messes basses sur les autres terres.

IV. *Chapellenie de la Vairie.* — Revenus : Bâtiments et terres (6 jx. 31 c.), à Villeneuve; estim.....	145 l.
Jardins, prés et labours, à Villabonnais (3 jx); estim.....	76 l.
Jardins, prés et labours, à la Reculais (1 jl. 25 c.); estim.....	23 l.
Rente.....	2 l.
Total.....	246 l.

MÉZIÈRES

(2.474 hectares. — 1.150 hab.)

Sources générales : Déclarations de fermiers (du 6 au 18 oct. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Joseph Crespel (Déclaration, 20 août 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (25 c.); estim.....	72 l.
Le tiers des dîmes anciennes, directement exploité; estim.....	800 l.
Les novales, directement exploitées; estim.....	100 l.
Total.....	972 l. (1)
Charges : Décimes.....	41 l. 10 s.

Pas de vicaire.

(1) Produit brut des dîmes, en 1790 (compte du recteur), 1.294 l. 3 s.; frais de récolte, 389 l. Reste net, 905 l. 3 s.

II. *Fabrique.* — Revenus : Cimetière de Recouvrance (45 c.); estim..... 3 l.
Landier de la Maladrie (2 jx.), affermé..... 17 l.
Le sixième des dîmes anciennes, évalué à..... 400 l.

Total..... 420 l.

III. *Chapellenie de Saint-Modéran.* — Titul., Mathurin Polet, vicaire de *Brécé* (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : Maison et dépendances, avec 2 jardins (tot., 35 c.), au bourg, affermés 30 l., avec p. de v. de 6 l. pour 6 ans, soit..... 31 l.
Métairie des Ouches (13 jx. 75 c.), affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 72 l.

Total..... 103 l.

Charges : Décimes..... 2 l. 2 s.
2 messes par semaine.

IV. *Chapellenie.* — Revenus : Maison et jardin; estim. 18 l.

« On ne trouve point les titres de fondation; elle retourne au présentateur, M. Dubreuil. »

MONTHAULT

(820 hectares. — 825 hab.)

Sources générales : Déclarations des fermiers des dîmes (17 nov. et 11 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean Pitou, environ 60 ans (Déclaration, 19 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (1 jl.), et pièce de la Petite-Aumône (52 c.); le tout évalué à..... 54 l.

La totalité des dîmes. — 1° Trois portions affermées :

A Jean Ledesdet, 950 l., avec 48 l. de p. de v. pour 6 ans, soit	958 l.	
A Jean Potier, 530 l., à charge de donner, chaque année, un pain de sucre de 5 livres estimé 5 l., avec 54 l. de p. de v. pour 6 ans, soit	544 l.	
A François Tréhu, à charge de donner, chaque année, 24 livres de beurre estimées 10 l., soit	660 l.	
2° Dîmes directement exploitées [1]; produit net, en 1790	724 l.	17 s. 8 d.
Total	2.920 l.	17 s. 8 d.

Charges : Décimes	180 l.	
Pension du vicaire	350 l.	
A l'archidiacre de Rennes, présentateur du bénéfice	6 l.	
Au même, une rente féodale	» l.	1 s.
Au général, pour les grosses réparations du presbytère	70 l.	
Réparations locatives	de 50 à 60 l.	

Réparations du chœur et du chanceau, entretien des ornements, vases sacrés, livres et linge.

Un vicaire (Julien Despas, environ 60 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Pièce de l'Aumône (1 jl. 15 c.), affermée	36 l.
Rentes constituées (2 articles)	11 l.
Total	47 l.

(1) Le recteur s'est réservé une portion de dîmes qui lui a rapporté, en 1789, 50 boisseaux de seigle, 3 boisseaux 1/2 de froment rouge, 13 d'avoine et 70 de blé noir, le tout mesure de Fougères, et 75 « serres » de chanvre et de lin; sur quoi il faut déduire 115 journées d'ouvriers, qu'il évalue à 115 l.

Compte de 1790 : Produit brut des dîmes exploitées, 913 l. 1 s. 8 d.; frais de récolte, 188 l. 4 s. Reste net, 724 l. 17 s. 8 d.

III. *Pauvres.* — Revenus : Rente constituée..... 50 l.

IV. *Chapellenie du Rocher.* — Revenus : Rentes..... 54 l.

Charges : Le revenu est entièrement employé en messes pour les divers fondateurs.

MONTOURS

(1.527 hectares. — 1.628 hab.)

Sources générales : Déclaration du fermier des dîmes (7 oct. 1790).

I. *Prieuré-cure* (dépendant de l'abbaye de Rillé). — Prieur-recteur, François Turge, chanoine régulier (Déclaration, 30 janvier 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances, jardin et verger (2 jx.); le Petit-Champ (65 c.), le Grand-Pré et le pré de la Talvassais (ensemble, 3 jx.); estim. ?

Le Grand-Clos et les 2 Noës (3 jx. 44 c.), le grand et le petit Champ-Gué (1 jl. 70 c.), affermés au fermier des dîmes..... 150 l. [1]

La totalité des dîmes, affermées à M. Julien-Marie Le Harivel, avec l'aire, la grange, la charretterie et partie des greniers du presbytère, 4.100 l., à charge de diverses redevances en nature évaluées à 500 l., soit..... 4.600 l.

De l'abbaye de Rillé, pour réparations du presbytère ..... 358 l.

En Le Ferré. — Pré Guillopé, affermé..... 18 l.

Charges : Décimes..... 400 l.

Pension de deux vicaires, dont l'un dessert la chapelle de Valaine..... 700 l.

Réparations..... De 800 à 900 l.

Messes et aumônes à 46 familles pauvres.

(1) Dans son arrêté du 25 avril 1791, le département évalue à 328 l. le produit des terres dépendant de la cure.

Le recteur évalue à 2.000 l. l'ensemble de ses charges.

Argenterie du recteur. — 20 couverts, 2 cuillers à ragoût, une tabatière et 3 paires de boucles (poids total, 12 à 13 marcs).

Deux vicaires (Julien Boscher, 65 ans, et Julien Gérard), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : 4 rentes..... 80 l.

Charges : Décimes..... 5 l.
Luminaire ..... 100 l.

Total..... 105 l.

Il est réservé « au coffre » de 1.700 à 1.800 l. pour les réparations de la nef et de la sacristie.

Argenterie et ornements de l'église. — Un soleil, une croix, un encensoir et sa navette, 5 burettes, 4 boîtes, une statue de la Vierge, le tout en argent. 24 chandeliers et 5 lampes de cuivre. 9 chapes, 7 chasubles, 5 nappes, 8 surplis, etc...

III. *Fondation du Rosaire.* — Revenus : 4 rentes. 37 l. 10 s.

IV. *Fondation des âmes du purgatoire.* —
Revenus : Les deux champs de l'Aumône (1 h.), affermés..... 30 l.
Rente constituée..... 1 l. 10 s.

Total..... 31 l. 10 s.

V. *Fondation de Raoul Gaucher.* — Revenus :
Capital ou rente de 300 l..... ?

Charges : Deux messes chaque semaine et un salut dimanches et fêtes.

VI. *Fondation de Marguerite Garnier.* — Revenus :
Rente..... 60 l.

Charges : 58 messes par an.

VII. *Fondation Auger.* — Revenus : Rente..... 6 l.

Charges : Un service le 1er septembre.

VIII. *Pauvres.* — Revenus : 3 rentes constituées..... 65 l.

Rente de 1 M. de seigle à distribuer le dimanche qui précède la Saint-Denis.

PARCÉ

(1.688 hectares. — 1.006 hab.)

Sources : Etat des biens ecclésiastiques (par la municipalité, 3 septembre 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Julien Le Saulnier.

Revenus : Presbytère et dépendances (2 jx.); estim.....	60 l.
Partie des dîmes de *Parcé*, directement exploitées; estim.....	1.550 l. (1)
Un trait, affermé.....	550 l.
Champ de la Lande (70 c.); estim.....	8 l.
Petit taillis (5 c.); estim.....	1 l.
En Saint-Christophe-des-Bois. — Un champ (60 c.), affermé.....	15 l.
Total.....	2.184 l.
Charges : Pension du vicaire.....	350 l.

Un vicaire (François Gavard), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Un pré (40 c.), affermé au recteur..... 12 l.

III. *Pauvres* (d'après la déclaration du prieur de la Dauphinais, en *Romagné*). — Revenus : Rente. 30 l.

(1) Nous ne savons s'il faut y comprendre le revenu du trait du Partage, en *Châtillon-en-Vendelais*, évalué à 40 l., dans l'extrait des délibérations de cette paroisse. Compte de 1790 : Produit brut, 2.800 l. 13 s. 7 d.; frais de récolte, 464 l. Reste net, 2.336 l. 13 s. 7 d.

PARIGNÉ

(1.967 hectares. — 1.330 hab.)

Sources générales : Etat des biens ecclés. (par la municipalité, 7 sept. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Patrice Guignette (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (40 c.); estim	50 l.
La totalité des dîmes, évaluées par le recteur à	5.000 l. (1)
Total	5.050 l.
Charges : Décimes	400 l.
Pension des deux vicaires	700 l.
Au général, pour les grosses réparations	120 l.
A l'abbaye de Rillé, 32 demeaux de froment rouge	?

Le recteur déclare avoir dépensé 600 l. pour une chaire à prêcher, et plus de 1.800 l. pour les ornements de l'église.

Deux vicaires (Michel Courtillet et ?), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Closerie de la Gravelais (6 jx. 35 c.), affermée | 110 l.
Champ aux Prêtres, dont jouit le recteur; estim... | 54 l.

Sur le revenu du Champ aux Prêtres, la fabrique ne touche que 4 l. Le clergé garde le reste, à charge de chanter tous les dimanches, au retour de la procession, un verset à l'intention des donateurs.

(1) La municipalité les a affermées au sieur Fécelier, de Fougères, pour la récolte de 1790 seulement, par bail des 17 et 24 juillet 1790, au prix de 7.100 l., à charge de payer, en sus, les décimes du recteur (400 l.) et d'acquitter une redevance de 32 demeaux de froment rouge, due à l'abbaye de Rillé.
Antérieurement, le recteur exploitait lui-même les dîmes, à l'exception de trois portions affermées au total 440 l.

III. *Prestimonie* (titul., M. Courtillet, vicaire de la paroisse). — Revenus : Maison et jardin (70 c.), au bourg; estim..... 52 l.

Charges : Une messe chaque semaine.

IV. *Fondation des Petites Ecoles.* — Titul., M. Courtillet, vicaire. — Revenus : Rente constituée sur les sieur et dame de La Bouteillère-Lebouc, suivant acte du 3 juin 1787 (principal, 2.700 l.)..... 135 l. (1)

Charges : L'instruction gratuite des garçons pauvres; le titulaire ne peut exiger des élèves aisés plus de 10 s. par mois pour la lecture et l'écriture, et plus de 20 s. de ceux qui apprennent le latin.

V. *Chapellenie du Boisguy.* — Titul., Huart, vicaire du *Châtellier.* — Revenus : D'après la déclaration de Mme du Boisguy (28 mars 1790).

Une rente hypothéquée sur la métairie de la Brosse ..... 62 l. 10 s.

La municipalité considère comme biens nationaux une maison et 7 jx. 1/2 de terres dépendant de ladite métairie, et les évalue, en revenu, à..... 140 l.

Charges : Messe, dimanches et fêtes, à la chapelle du Boisguy.

VI. *Chapellenies de la Tendrais et de la Villegontier.* — Titul., Vincent, vicaire de *Pléchâtel.*

Revenus : Maison, dépendances, jardin, friche et champ (tot., 2 jx. 1/2), au village de la Fontaine; estim..... 75 l.

En Fougères. — Champ de la Fontaine de Bonabry, affermé au recteur Guignette, par le tuteur des enfants de la Villegontier..... 45 l. (2)

Charges : Deux messes par semaine.

(1) Cette fondation ne remontait qu'à 1784. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 429.

(2) « D'après la déclaration du sieur Vincent, du 3 mars dernier, il ne jouit pas » de cette pièce et ne sait où elle est. » (Décl. de la municipalité).

VII. *Chapellenie des Acres.* — Revenus : Rente due par le propriétaire du château des Acres, seigneur de Parigné ..... 60 l.

La chapelle est interdite depuis plus de 20 ans; on ne sait si les messes dues sont acquittées ou non (Déclaration de la municipalité).

VIII. *Pauvres.* — Revenus : Rente constituée sur le petit séminaire de Rennes (principal, 2.000 l.) 100 l. (1)

Métairie de la Petite-Favrie (10 jx. 59 c.), affermée à moitié fruits; estim..... 200 l.

Total..... 300 l.

POILLEY

(1.078 hectares. — 961 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (5 et 17 sept. 1790). — Déclaration d'un fermier de dîmes (24 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Alexis-Augustin Dubuisson (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (24 c.); estim..... 57 l.

4 champs (5 jx.); estim... ..... 90 l.

Le tiers des grosses dîmes, la totalité des dîmes vertes et quelques novales; le tout estimé, par la municipalité ..... 1.420 l. (2)

Total..... 1.567 l. (3)

Charges : Décimes..... 100 l.

Pension d'un vicaire..... 350 l.

(1) L'état des biens ecclés. du district porte cette rente à 200 l.; mais nous avons préféré nous en rapporter à la déclaration des biens du Petit Séminaire qui ne mentionne qu'un contrat de 2.000 l., datant de 1771.

(2) Une portion était affermée à Jean Letendre-Basbourg pour 300 l.

(3) Le recteur évalue la totalité de ses revenus à 1.800 l.

Au général, pour les grosses réparations..... 50 l.
Réparations locatives..... 24 l.
Aumônes.

Un vicaire (Pierre Pacorin), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Rente constituée.....	5 l.
Les Aumônes du Haut (5 jx.), affermées.....	100 l.
Les Aumônes du Bas (4 jx. 40 c.), affermées...	128 l.
Le Clos Garenne (55 c.), affermé.....	20 l. 15 s.
Total.....	253 l. 15 s.

III. *Confrérie des Trépassés.* — Revenus :

Rentes constituées (4 articles).....	41 l.
Pré et jardin (40 c.), à la Violette, affermés.....	40 l. 12 s.
Four, fournil et jardin (40 c.), à Méhubert, affermés.....	14 l. 10 s.
Total.....	96 l. 2 s.

IV. *Confrérie du Rosaire.* — Revenus :

Rentes constituées (4 articles)..... 32 l.

V. *Confrérie du Saint-Sacrement.* — Revenus :

Rentes constituées (6 articles)..... 20 l. 14 s. 1 d.

VI. *Fondation de Julien Tumoine pour l'Ecole de charité des garçons.* — Revenus : 2 contrats sur les Etats de Bretagne (4.300 et 4.000 l.).... 166 l.

Charges : 5 messes basses, 5 saluts et un service anniversaire; une école de charité pour les garçons.

VII. *Pauvres.* — Revenus :

Rentes constituées (6 articles)..... 36 l. 2 s.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 510 :

VIII. *Chapelle du Château.* — Fondée de 3 messes par semaine. Le dernier chapelain connu fut nommé en 1711.

ROMAGNÉ

(2.692 hectares. — 1.624 hab.)

Sources générales : Déclarations de fermiers (du 8 oct. au 27 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Georges-François de Mésange, 41 ans (Déclaration, 28 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances, jardin (40 c.)	?
Champ et pré de l'Aumône (3 jx.), près de la Chasse-Beauvais; estim.	35 l.
La moitié des dîmes, affermée	4.000 l.
Charges : Décimes	250 l.
Pension des deux vicaires	700 l.
Réparations du chanceau et du presbytère	?

Deux vicaires (Jean-Pierre Hattais et Dufeu), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus [1] : Chapelle, jardin (4 c.) et pré (3 c. 1/2), au bourg; estim. 12 l.
40 c. dans le champ de l'Aumône; estim. 11 l.

III. *Pauvres.* — Revenus : La Chantellerais (bât. et terres, 10 jx. 10 c.); estim. 140 l. 16 s.

IV. *Chapellenie de Sainte-Anne-de-la-Bosserie.* — Titulaire, Julien-Michel Lagogué, régent au Collège de Vitré (Déclaration à la municipalité de Vitré, 27 février 1790).

Revenus : Closerie de Sainte-Anne (maison, jardin et 2 champs (1 jl. 45 c.), affermée	90 l.
Grande maison de Sainte-Anne, avec jardin, affermée	24 l.
Total	114 l.

(1) Pour la fabrique et pour les pauvres, nous ne connaissons d'autres revenus que ceux qui nous ont été révélés par les pr.-v. adj. et estim. de biens nationaux.

CHARGES : Décimes..... 4 l.
Messe tous les mardis, « à 30 s. attendu l'éloignement de la ville »..... 78 l.
Réparations..... ?

V. *Prieuré de la Dauphinais* (1). — Titul., Georges Léziart de la Villorée (Déclaration, 26 février 1790).

REVENUS :	En argent	En grains.
1° Fiefs et redevances : *En Romagné.* — Fief de la Clémensais...	5 l. 14 s.	8 bx. de seigle.
Sur la métairie de la Clémensais.....	24 l.	»
Fief des Basses-Morières	4 l. 11 s. 6 d.	21 bx. de seigle et 14 bx. d'avoine.
Fief de la Morinais.....	»	23 bx. de seigle.
En La Chapelle-Saint-Aubert. — Fief des Métairies.....	» l. 13 s. 2 d.	»
En Le Loroux. — Fief de la Dauphinais.....	12 l.	10 bx. fr.
Total.....	401 l. 2 s. 4 d.	

(les grains étant évalués à 354 l. 3 s. 8 d.).

2° Dîmes : *En Parcé.* — Sur les dîmes de la paroisse, 101 bx. de seigle et 14 d'avoine, affermés au recteur..... 500 l.
En Saint-Sulpice (diocèse d'Angers). — Un trait, affermé..... 60 l.
Total..... 560 l.

3° Immeubles : *En Romagné.* — Métairie de l'Abbaye, affermée (à charge de payer les impositions et les rentes seigneuriales, et de fournir 24 livres de beurre et 15 livres de sucre en pain)..... 1.000 l.

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye de N.-D. de la Royale (évêché de Poitiers). Voir GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, II, 734.

Métairie de la Haute-Dauphinais (51 jx. 4 c., dont 7 jx. 70 c. en prés), affermée à moitié fruits, avec 350 l. d'effouil et diverses prestations; le tout évalué à	750 l.
En Cuillé (diocèse d'Angers). — 12 quartiers de vigne, affermés	54 l.
Total	1.804 l.
Total des revenus	2.765 l. 2 s. 4 d.
Charges : Décimes	700 l.
Au Petit Séminaire de Rennes	25 l. 18 s.
Au recteur de *Romagné*	1 l. 4 s.
4 messes chaque semaine et un service à la Saint-Georges	250 l.
Réparations	300 l.
Total	1.277 l. 2 s.

Le bail du recteur de *Parcé* l'oblige à distribuer 120 l. en 4 ans aux pauvres de sa paroisse (Déclaration dudit recteur, comme fermier des dîmes, 9 nov. 1790).

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 694 :

VI. *Chapelle de N.-D.* — En 1636, une messe dominicale y fut fondée par François Chevalier, sieur de la Loriais, et, en 1650, la confrérie du Rosaire y fonda également une grand'messe le premier dimanche de chaque mois.

VII. *Chapellenie de Saint-Jacques de Larchapt.* — Fondée de 2 messes par semaine; le dernier titulaire connu fut nommé en 1740.

VIII. *Chapellenie de la Marche.* — Fondée au XVII^e^ siècle d'une messe par semaine.

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

(2.737 hectares. — 1.154 hab.)

Sources : Etat des biens ecclés. (par la municipalité, 20 sept. 1790). — Déclarations de fermiers et locataires (du 1er nov. 1790 au 22 janv. 1791).

I. *Cure.* — Prieur-recteur, Adrien-Julien Dubourg.

Revenus : Presbytère et dépendances, jardin et un champ (tot., 4 jx. 24 c.); estim.....	150 l.
La totalité des dîmes, affermée à Jean-Paul-Guillaume Fontaine et à Souchet, procureur.....	1.500 l.
En La Bouëxière. — Les 2/3 d'un trait de dîmes; estim	80 l. (1)
Total.....	1.730 l.
Charges : Pension du vicaire.....	350 l.

Un vicaire (Beaulieu), pensionné par le recteur.

II. *Fondations annexées à la cure.* — Revenus :

1° *Fondation* : Maison sur poteaux, avec jardin (3 c.), à la porte Carel, affermée.....	24 l.
2° *Fondation de Saint-Joseph* : Maison et terres (3 jx.), à la Boulais, affermées.....	24 l.
3° *Fondation de la Bénardière ou de l'Hôpital* :	
Maison de l'Hôpital, avec jardin, affermée (2 locat.).	150 l.
Pré de l'Hôpital (1 jl. 20 c.), affermé.....	100 l.
En Saint-Georges-de-Chesné. — Métairie de la Grande-Bécandière (70 jx.), affermée 550 l. et 3 l. pour charrois, avec p. de v. de 300 l. pour 6 ans, soit.....	603 l.
Total.....	853 l.

(1) Ce trait ne nous est connu que par la déclaration de la municipalité de la Bouëxière (district de Vitré).

4° *Fondation Cochet.* — Revenus : *En St-Georges-de-Chesné*, pièces des Rumignons, du Grand-Gatz et des Fougerais (tot., 9 jx. 40 c.), affermées..... 104 l.

Charges : Rentes au domaine..... 1 l. 1 s. 1 d.
3 messes chantées par semaine et une messe basse par mois.

VI. *Fondations régies par la fabrique :*

Revenus : 1° Rentes foncières et constituées 170 l. 11 s. 7 d.

2° Immeubles :

En Saint-Aubin. — Champ du Cimetière, affermé	47 l.	
Jardin du Puits de la Noë, au haut de la rue de la Garenne, affermé.....	9 l.	
La petite Marre-Noire (60 c.), affermée.....	19 l.	10 s.
Jardin du Cimetière, affermé.....	9 l.	15 s.
Champ et pré Bossiau, près la Cointrie, affermés	58 l.	
Pré Meslier, près la Longerie, affermé....	12 l.	
Jardin du Breil-Bernier et Friche-Court, affermés	27 l.	
Champ aux Moines, près la Félionnais, affermé	42 l.	
Champ de la Croix-Ferrée (72 c.), près le Bourg-aux-Loups, affermé.....	24 l.	
Clos de la Fontaine et pré des Défunts, affermés	24 l.	5 s.
Pièce du Cruchon (1 jl. 3 c.), affermée....	18 l.	
Champ des Défunts (2 jx. 58 c.), affermé...	36 l.	
Taillis des Défunts, affermé.....	10 l.	
Maison, près le Caroir de la ville, affermée	74 l.	
En Saint-Jean-sur-Couesnon. — Pré du Trésor (1 jl. 5 c.); estim.....	20 l.	
Pré du Fréchot (42 c.); estim.....	18 l.	
Pré des Brosses (1 jl.); estim.....	8 l.	
Total.....	627 l.	1 s. 7 d.

Charges : Rentes au domaine..... 21. 19 s.

VII. *Fondation de Madame Blavon.* — Titul., Lepage, vicaire de *Saint-Jean-sur-Couësnon.*

Revenus : Maison et dépendances, rue Dorée, affermée	100 l.
Étable et jardin (57 c.), rue du Four-à-Ban, affermés	69 l.
Total	169 l.
Charges : Rente au domaine	1 l. » s. 5 d.

Messe du matin, chaque dimanche.

VIII. *Fondation de Saint-Nicolas.* — Titul. ?.

Revenus : Maison, cellier, étable et jardin, affermés	27 l.
Les deux champs de la Douve, affermés	36 l.
En Saint-Jean-sur-Couësnon. — Pièce de la Petite-Tesserie, affermée	6 l.
Total	69 l.
Charges : Rente au Domaine	5 s. 8 d.

SAINT-BRICE-EN-COGLÈS

(1.646 hectares. — 1.272 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, Alexandre-Hyacinthe Gaultier de Rontonnay (Déclaration, 29 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (60 c.); estim	60 l.
Un jardin et 2 champs (tot., 3 jx. 49 c.); estim.	90 l.
Le tiers des grosses dîmes (au 11e), la totalité des dîmes vertes et des novales, le tout directement exploité; estim., par le recteur	900 l. (1)
Total	1.050 l.

(1) L'état des biens ecclés. du district ne porte le tiers des grosses dîmes qu'à 470 l. et les novales qu'à 120 l. Compte de 1790 : Produit brut des anciennes et des novales, 1.352 l. 8 d.; frais de récolte, 208 l. Reste net, 1.144 l. 8 d.

Charges : Décimes du recteur et du vicaire	67 l.
Pension du vicaire	350 l.
Au général, pour les grosses réparations du presbytère	60 l.
Réparations locatives	50 l.
Total	527 l.

Un vicaire (Fourgan), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Rente constituée	7 l. 10 s.
« Droit de servitude à verre dormant de la maison » de Blin donnant sur le cimetière »	1 l.
Total	8 l. 10 s.

III. *Fondations annexées à la cure.*

Revenus : Pré de la Planche (50 c.); estim.	30 l.
Pré de Malaunay (55 c.); estim.	9 l.
Champ Court (50 c.), affermé	10 l.

Charges : Sur le premier, 16 messes; sur le deuxième, une messe chantée et un service; sur le troisième, 2 messes; le tout annuel.

IV. *Autres fondations.* — Revenus : Rentes constituées	132 l.
Charges : A la fabrique	8 l.
Messes et services.	

V. *Chapellenie de Sainte-Catherine.* — Pas de titulaire; M. Le Loup de Chasseloir en est patron.

Revenus : Métairie de la Gréhandière (44 jx.), affermée	400 l.	
Fief de la Brulais	3 l.	
— du Grand-Malaunay	2 l.	15 s.
— du Petit-Malaunay	3 l.	» s. 6 d.
— de la Richerais	1 l.	» s. 3 d.
- des Gontries	» l.	1 s. 3 d.
— du Houx	2 l.	
Total	411 l.	17 s.

CHARGES : Décimes..... 61 l. 12 s.

Réparations de la chapelle et de la métairie, et 5 messes par semaine.

VI. *Prieuré de Saint-Brice-en-Coglès* (1). — Titul., Dom Jean-Marie Gendrot, prêtre et bénédictin de Saint-Florent (Déclaration, 5 février 1790).

REVENUS : *En Saint-Brice.* — Maison, grange dîmeresse et jardin (60 c.); estim.	120 l.		
Les 2/3 des grosses dîmes, affermés au recteur	816 l.	18 s.	5 d.
En Saint-Germain-en-Coglès. — 1/9 des dîmes, affermé à François Gouin, de Fretay, en Le Châtellier, 500 l., avec p. de v. de 300 l. pour 9 ans, à charge de payer la part des portions congrues incombant au prieur (65 l. 14 s. 9 d.), soit au total.....	599 l.	1 s.	5 d.
En *La Selle-en-Coglès.* — La moitié des grosses dîmes, affermée, à Jacques Guenée et consorts, 900 l., avec p. de v. de 1.800 l. pour 9 ans, à charge de payer 31 l. 4 s. pour acquit de messes, soit.....	1.131 l.	4 s.	
Total.....	2.667 l.	3 s.	10 d.
CHARGES : Décimes.....	434 l.	12 s.	
Droits cathédratiques.....	13 l.	18 s.	5 d.
A la table abbatiale de Saint-Florent...	3 l.		
Portions congrues, à *Saint-Germain*...	65 l.	14 s.	9 d.
Trois messes par semaine, à *St-Brice.*	93 l.	12 s.	
Une messe par semaine, à *la Selle*.....	31 l.	4 s.	
Réparations	250 l.		
Total.....	892 l.	1 s.	2 d.

D'après GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, V, 765 :

VII. *Chapellenie de la Villette.* — Fondée de messes; le dernier titulaire connu fut nommé en 1723.

(1) Dépendait anciennement de l'abbaye bénédictine de Saint-Florent de Saumur. Voir GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, II, 294.

SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS

(327 hectares. — 255 hab.)

Sources : Etat des biens ecclés. (par la municipalité, signé de Salmon, recteur et maire, 21 sept. 1790).

I. *Prieuré-cure* (dépendant de l'abbaye de Rillé). — Prieur-recteur, Jean Salmon.

Revenus : Presbytère et jardin; estim.	30 l.
La totalité des dîmes, directement exploitées; estim.	700 l. [1]
Total	730 l.

SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLÈS

(2.265 hectares. — 2.004 hab.)

I. *Prieuré-cure* [2]. — Prieur-recteur, François Richer, chanoine régulier (Déclaration, 24 février 1790).

Revenus : Presbytère, dépendances, jardins (tot., 1 jl. 1/2); estim.	250 l.
Deux jardins (18 c.); estim.	8 l.
6 champs (10 jx.); estim.	220 l.
3 prés (3 jx.); estim.	100 l.
La totalité des dîmes, directement exploitées; évaluée, nette de charges, à	4.000 l. [3]
Total	4.578 l. [4]
Charges : Pension des deux vicaires et autres dépenses	1.200 l.

Deux vicaires (Dupont et Jean-Joseph Turoche), pensionnés par le recteur.

(1) Compte de 1790 : Produit brut, 957 l. 4 s.; frais de récolte, 204 l. Reste net, 753 l. 4 s.

(2) Dépendait primitivement de l'abbaye de Toussaints d'Angers (Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 727).

(3) Compte de 1790 : Produit brut, 5.274 l. 7 s. 6 d.; frais de récolte, 759 l. Reste net, 4.488 l. 7 s. 6 d.

(4) Le prieur évalue en bloc le revenu de sa cure à 4.000 l.

II. *Fabrique.* — Revenus : Fondations et casuels..... 350 l.
Rentes non fondées..... 30 l.

Total..... 380 l.

Charges : Messes et services.

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

(1.162 hectares. — 800 hab.)

Sources générales : Etats de biens ecclés. (par la municipalité, 7 et 17 sept. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Paul-Guillaume Clairay (Déclaration, 28 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardin, 18 c.; lab., 6 jx. 1/2; prés, 5 jx.); estim..... 200 l.
La totalité des dîmes, évaluée par le recteur à 2.250 l. (1)

Total..... 2.450 l.

Charges : Décimes..... 120 l.
Réparations du presbytère et du chanceau..... 150 l.
A la fabrique, 96 demeaux de seigle, évalués à 240 l.
Aux Bénédictins de Vitré, 64 demeaux de froment, affermés au recteur..... 150 l.
A l'abbaye de Saint-Sulpice de la forêt de Rennes, 2 mines de froment, évaluées à..... 80 l.

Total..... 740 l.

Un vicaire (René Potin), pensionné sans doute par le recteur, bien que celui-ci n'en fasse pas mention.

(1) Evaluation de la municipalité, 2.200 l.; du district, 2.870 l. Compte de 1790 : Produit net, 1.718 l. 16 s.; les pailles et les menues dîmes ont couvert les frais de récolte. Dans sa déclaration, le recteur porte le produit des dîmes à 2.400 l.; mais il porte d'autre part, dans ses charges, 150 l. pour frais de récolte.

SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

(3.102 hectares. — 3.073 hab.)

Sources générales : Tableau arrêté par la municipalité (8 sept. 1790). — Déclarations de fermiers (du 16 oct. au 4 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Bertrand Thomas (Déclaration, 5 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (2 jardins et 2 vergers; tot., 2 jx. 2 c.); estim.	180 l.
Pièce des Quatre-Sillons (17 c.); estim.	4 l.
Champ de Longuève (2 jx.); estim.	40 l.
La totalité des dîmes vertes; estim.	1.160 l. (1)
Les novales, évaluées à	60 l.
La dîme des cochons de lait et des agneaux, évaluée à	6 l.
Total	1.450 l.
Charges : Décimes du recteur et des 2 vicaires.	34 l. 12 s.
Pension d'un vicaire	350 l.
Au général, pour les grosses réparations	60 l.
Réparations locatives	40 l.
Messe, dimanches et fêtes	86 l. 5 s.
Total	570 l. 17 s.

Deux vicaires (Pontais et ?), pensionnés l'un par le recteur, l'autre par l'évêque de Rennes.

II. *Fabrique.* — Revenus : Champs du Trésor et de la Maladrie, affermés	23 l. 10 s.
Autres pièces de terre, affermées	11 l. 10 s.
Total	35 l.

La contenance totale des biens de la fabrique est de 3 jx. 10 c.

(1) Le recteur affermait 1.100 l. la majeure partie de ses dîmes et exploitait directement le reste. D'après son compte, les dîmes exploitées par lui ont produit, en 1790, un revenu brut de 228 l. 2 s. 10 d.; après déduction des frais de récolte (45 l. 2 s. 10 d.), il lui est resté, 183 l.

III. *Confrérie du Saint-Sacrement.* — Revenus : Clos de la Ruette (1 jl. 20 c.), près Briand, affermé ..... 30 l.

IV. *Fondation* annexée à la cure. — Pré du Moulin (54 c.), évalué, par le recteur qui l'exploite directement, à..... 20 l.

V. *Prestimonie des Temples.* — Titul., le vicaire Pontais (Déclaration, 6 février 1790).

Revenus : Maison, avec boulangerie et four, jardin et 2 pièces de terre (tot., 2 jx. 20 c.), évaluée par le titulaire à..... 150 l.

Charges : Deux messes par semaine.

VI. *Prestimonie du Pont-Bastillon.* — Même titulaire.

Revenus : Maison avec jardin (20 c.), au bourg, évalués, par le titulaire qui les occupe, à..... 30 l.

Charges : Une messe par semaine.

VII. *Chapellenie d'Ardennes.* — Même titulaire.

Revenus : Le titulaire les porte à un total de 100 l. D'après la municipalité, ils consistaient en 16 boisseaux de seigle, mesure de Fougères, prélevés sur les grosses dîmes de la paroisse, et en 140 l. de rente.

Charges : Une messe par semaine.

La chapelle, construite près du chœur de l'église, était en mauvais état et avait même été interdite par l'évêque, lors de sa dernière visite (Déclaration de la municipalité).

VIII. *Prestimonie de Sainte-Anne.* — Titul., Duhamel, vicaire de *Broons*, évêché de Saint-Malo.

Revenus : Pièce du Réage (72 c.), affermée..... 20 l.
Champ du Rocher (1 jl. 1/2), près le Rocher-Avrillon, affermé ..... 40 l.

Champ Gautier (70 c.), à la Basse-Grésillière, affermé ..... 18 l.

Total..... 78 l.

Charges : Messes à la chapelle Sainte-Anne.

IX. *Prestimonie de Julien Thommelot.* — Titul., feu Lesainthomme, recteur de *Saint-Sulpice de Fougères.*

Revenus : Champ et pré aux prêtres (2 jx. 52 c.), à Beaulieu, affermés..... 42 l.

X. *Prestimonie de Michelle Chauvel.* — Même titulaire.

Revenus : Deux champs (1 jl. 20 c.), à la Farulais, affermés, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 24 l.

XI. *Legs de Georgine Dubois, pour l'Ecole des filles.*

Revenus : Maison et 2 jardins (21 c.), occupés par la maîtresse d'école; estim..... 30 l.

Les évaluations de la municipalité diffèrent pour les biens suivants de celles des titulaires rapportées ci-dessus :

Champ de Longuève..... 50 l.
Pré du Moulin..... 25 l.
Prestimonie des Temples..... 100 l.
— du Pont-Bastillon..... 30 l.
— de Sainte-Anne, total..... 60 l.

SAINT-GERMAIN-EN-COGLÈS

(3.209 hectares. — 2.595 hab.)

Sources générales : Déclarations de fermiers (du 13 oct. au 24 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Louis-Olivier Davoine.
Revenus : Presbytère et pourpris (1 jl.); estim.... 60 l.

Pension, par les décimateurs..... 700 l.

Deux vicaires (Jean Journée et Joseph Tréhu), pensionnés par les décimateurs.

II. *Fabrique.* — Revenus : Champ Guillard et champ Bidault (tot., 2 jx. 20 c.), affermés... 24 l.

Les deux champs des Aumônes et partie du champ de la Rue (tot., 1 jl. 5 c.), affermés..... ?

III. Fondations annexées à la cure. — Revenus :

1° *Prestimonie de la Vollerie* : Maison, jardin, pré et bois de haute futaie (tot., 3 jx. 73 c.); estim. 78 l. (1)

2° *Fondation de Jean Janvier* : Champ et pré (tot., 1 jl. 8 c.), près Loisance; estim..... 20 l.

3° *Prestimonie de la Rozais* : Maison avec refuge à porcs et jardin (tot., 40 c.), affermée..... 60 l.

4° *Prestimonie de la Rondelais* : Maison, jardin et champ (tot., 1 jl.), affermés..... 42 l.

Total..... 200 l.

Charges : 122 messes par an, et obtenir tous les 7 ans une bulle de Rome pour indulgences.

IV. *Chapellenie de Querée.* — Revenus : Rente constituée ..... 35 l.

V. *Prestimonie du Val, pour l'Ecole.* — Titul., Courtoux.

Revenus : Maison et terres (2 jx. 7 c. 12 p.); estim. 36 l.

Charges : Apprendre à lire à 12 pauvres de la paroisse.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 45 :

VI et VII. *Chapellenies du Bas-Châtellier et de la Pouardière.* — Fondées de messes au début du XVIII[e] siècle. A la seconde était alors attribuée une rente de 30 l.

(1) Le pr.-v. estim. du 15 nov. 1790 porte le revenu des mêmes biens à 97 l. 10 s

SAINT-HILAIRE-DES-LANDES

(1.828 hectares. — 1.697 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 16 avril 1790). — Déclarations de fermiers (14 oct., 27 nov. et 31 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Mathurin Coquelin (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Presbytère, dépendances, jardin et terre vague (tot., 79 c. 2/3); estim.		50 l.
Le tiers des grosses dîmes, directement exploité; estim.		600 l.
15 M. de seigle prélevées sur lesdites dîmes avant le partage, évaluées à		720 l.
Toutes les pailles des dîmes, évaluées à		150 l.
Dîmes vertes, évaluées à		200 l.
Novales, évaluées à		150 l.
Total		1.870 l. (1)
Charges : Décimes	63 l. 12 s.	
Pension du vicaire	350 l.	
Réparations du presbytère et du chanceau.	60 l.	
Frais de récolte des dîmes	300 l.	
Rente seigneuriale	» l. 9 s. 8 d.	
Total	774 l. 1 s. 8 d.	

Un vicaire (Duclos), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Les deux pièces des Maladries (1 jl.), affermées	61. 10 s.
Rentes constituées	41 l. 13 s.
Total	48 l. 3 s.

Charges : Fournir les ornements, l'encens et les cierges.

(1) Compte de 1790 : Produit net de toutes les dîmes du recteur, 1.875 l. 11 s.; les frais de récolte ont été couverts par les pailles et les menues dîmes.

III. *Fondations*, desservies par le clergé de la paroisse.

Revenus : Pièce du Stabat (60 c.), affermée 8 l.
Rentes ..... 232 l. 1 s. 10 d.

Total..... 240 l. 1 s. 10 d.

IV. *Confrérie du Rosaire.* — Revenus :
Rente constituée ..... 171. 10 s.

V. *Chapellenie du Bourg.* — Titul., Guillaume Pépin (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Maison, cour et jardin (tot., 44 c.); estim. 50 l.

Charges : Une messe par semaine.

VI. *Chapellenie de Lignière.* — Titul., René-Ange Gérard, recteur de *Saint-Martin de Janzé*.

Revenus : Maison, étable, jardin et terres (tot., 13 jx. 58 c. 1/2), au village de Lignière, affermés 82 l., avec p. de v. de 48 l. pour 6 ans, soit..... 90 l.

Champ des Portes (1 jl. 24 c.), champ de la Route (1 jl. 30 c.) et portion dans le pré de Lignière (25 c.), affermés, à charge de payer tous droits royaux et seigneuriaux, avec p. de v. de 36 l. pour 9 ans, soit... 76 l.

En La Chapelle-Saint-Aubert. — Métairie de la Villeaune-Martin, affermée 120 l., avec p. de v. de 72 l. pour 9 ans, soit..... 128 l.

Total..... 294 l.

Charges : 106 messes par an.

VII. *Petites Ecoles des filles.* — Revenus :
Rentes constituées..... 49 l. 19 s. 9 d.

VIII. *Pauvres.* — Rentes constituées..... 81 l. 1 s. 9 d.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 76 :

IX. *Chapellenie de la Haye.* — Revenus : Dîmereau du Feil, en *Saint-Etienne-en-Coglès*, valant, en 1686. 30 l.

Charges : Messe basse tous les dimanches, et 25 autres messes à diverses fêtes.

SAINT-JEAN-SUR-COUËSNON

(1.832 hectares. — 1.500 hab.)

Sources : Déclarations de fermiers (10 nov. et 4 déc. 1790). — Compte du recteur pour 1790. — Doc. relatifs aux biens nationaux.

I. *Cure.* — Recteur, Julien-Guy Lucas.

Revenus : Presbytère, 2 jardins et un pré (tot., 1 jl. 70 c.); estim. (pr.-v. du 15 nov. 1790)..... 100 l.
Pension, par les décimateurs..... 500 l.
Novales; estim..... 200 l.

Un vicaire (Jean Lepage). Les décimateurs ne parlent pas de sa pension dans leurs déclarations.

II. *Fabrique.* — Revenus : Pièces du Frêche-Vert (60 c.), des Petits-Champs (1 jl.), de la Landelle (30 c.) et de la Croix (1 jl. 20 c.); prés de la Communion (60 c.), de la Danse (40 c.) et de la Taupe-Noire (1 jl.); estim..... 135 l.

III. *Fondations.* — Revenus : Terre de la Hellunais (Bât. et terres, 5 jx. 22 c., dont 1 jl. 42 c. en pré); estim..... 110 l.
Autre terre de la Hellunais (bât. et terres, 6 jx. 15 c., dont 20 c. en pré); estim..... 74 l.
Pré des Rivières (50 c.); estim..... 10 l.
4 pièces de terre (2 jx. 60 c.); estim..... 70 l. 10 s.
Terre de la Galifertière (bât. et terres, 25 jx. 48 c., dont 5 jx. 21 c. en prés); estim..... 324 l.

IV. *Chapellenie de la Grande-Maison.* — Revenus :

Les deux Champs-Dessus, près le Bas-Monchevron. ?

V. *Fondation des Petites Ecoles.* — Revenus :

Maison et 2 jardins (7 c.); estim.....	24 l.
Pré dans le marais de Saint-Jean (22 c.); estim....	6 l.

VI. *Chapellenie de la Dobiais.* — Titul., le recteur.

Revenus : *En Saint-Georges-de-Chesné.* — Métairie de la Bussonais (31 jx.), affermée.....	250 l.
Métairie de la Petite-Bécandière (5 jx. 1/2), affermée	50 l.
Total.....	300 l.

Les baux mettent les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

Charges : Deux messes par semaine.

VII. *Chapellenie de Montchevron.* — Titul., Bruneau.

En Saint-Jean. — Lieu de Montchevron, affermé 72 l., à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts, avec p. de v. de 24 l. pour 8 ans, soit...	75 l.
En La Chapelle-Saint-Aubert. — Terres au Haut-Mousset, affermées.....	220 l.
En Saint-Aubin-du-Cormier. — Maison, rue Dorée, affermée.....	24 l.
En Saint-Georges-de-Chesné. — Fiefs de la Bigotière, des Gatz et de la Poterie, produisant 20 demeaux de seigle, mesure de Fougères, évalués à.....	50 l.
Total.....	369 l.

Charges : Décimes.....	36 l.	
Rente au domaine.....		» l. 6 s. 4 d.
5 messes chaque semaine.....	195 l.	
Réparations	60 l.	
Total.....	291 l. 6 s. 4 d.	

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 91 :

VIII. *Fondation de Jean Le Gouverneur.* — Rente de 50 l. pour messes en mémoire des prêtres défunts de la paroisse (fondée en 1739).

IX. *Prieuré de Saint-Jean-du-Couësnon*[1]. — Titul., l'abbé Soldini, chanoine de Saint-Malo.

Revenus : Le quart des grosses et menues dîmes; grange et aire dîmeresses; verger (1 jl. 20 c.); jardin de Saint-Martin (8 c.); 7 champs (25 jx. 20 c.); 2 prés (6 jx. 57 c.); le tout affermé au recteur, à charge d'acquitter toutes les charges du prieuré (décimes, messes, portion congrue, impositions, le tout évalué à 30 l., et 3 l. à l'abbé de Saint-Florent)..... 188 l.[2]

SAINT-MARC-LE-BLANC

(1.753 hectares. — 1.226 hab.)

Sources générales : Etat des biens ecclés. (par la municipalité, 24 sept. 1790). — Déclarations de fermiers (25, 27 et 29 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Gilles-François Chevalier, 41 ans (Compte de 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (2 jardins, 15 c.; verger, 18 c.; prairie, 33 c.); estim..... 100 l.
Le tiers des dîmes; en 1790, net..... 1.162 l.[3]

Vicaire ?.

II. *Legs de MM. de la Vairie*, au profit des prêtres de la paroisse.

Revenus : Etable, jardin à chanvre (9 c.), deux champs (4 jx. 5 c.) et un pré (1 jl. 45 c.), à la Courlais, affermés..... 50 l. 10 s.

III. *Autres fondations.* — Revenus :

Champ de l'Aumône (70 c.), affermé..... 6 l.

(1) Dépendait anciennement de l'abbaye bénédictine de Saint-Florent de Saumur. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 500.

(2) Le pr.-v. estim. du 5 juillet 1791 porte le revenu des immeubles à 650 l. Dans la soumission de la municipalité de Fougères, on en porte la contenance à 31 jx. 2 c., et le revenu à 700 l.

(3) Produit brut, 1.541 l.; frais de récolte, 379 l.

« ... il existe plusieurs fondations dont la majeure partie » des revenus doivent être employés en messes pour les fon- » dateurs, célébrées par les Messieurs prêtres de la paroisse. » Pour faire la recette de ces fondations, M. Martin, prêtre, » fut nommé receveur et véritablement a reçu depuis environ » quinze ans sans avoir rendu aucun compte, quoique assigné » à cet effet à requête des sieurs recteur et curé de cette » paroisse, dont l'instance existe au présidial de Rennes. » (Déclaration de la municipalité.)

Ces fondations consistaient en rentes; il faut sans doute y comprendre l'article suivant.

IV. *Pauvres* (Enquête de 1770).

Revenus : Rentes constituées..... 64 l. 9 s. 3 d.

On nomme tous les ans un prévôt, qui fait la distribution de ces rentes en présence de quelques notables.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 162.

V et VI. — *Chapellenies de Saint-Crespin et de la Vairie.* — Fondées de messes, tous les dimanches.

SAINT-MARC-SUR-COUËSNON

(1.205 hectares. — 784 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (14 sept. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Joseph Poutard (Déclarations, 27 février et 17 septembre 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardin, 60 c.; 2 vergers, 4 jx. 15 c.); estim.....	90 l.
Le tiers des dîmes; estim.....	800 l.
Total.....	890 l.
Charges : Pension du vicaire.....	350 l.
Décimes	61 l. 8 s.
Réparations.	

Un vicaire, pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Parc Saint-Marc (1 jl.), affermé ..... 18 l.
Clos de la Touche (1 jl. 12 c.), affermé ..... 15 l.
Un canton de dîmes, équivalant au cinquième des dîmes de la paroisse ..... ?

Charges : Deux services annuels, sur le parc Saint-Marc.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 166 :

III. *Chapellenie de Saint-Martin de Beaumont.* — Fondée de messes; le dernier titulaire connu fut nommé en 1728.

IV. *Chapellenie de N.-D. de la Basse-Deyre.* — Fondée en 1740 de 100 l. de rente pour 2 messes par semaine.

SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

(1.520 hectares. — 1.041 hab.)

Sources générales : Etat des biens ecclés. (par la municipalité, 17 sept. 1790).

I. *Prieuré-cure* (dépendant de l'abbaye de Rillé). — Prieur-recteur, François Cadoux (Déclaration, 24 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (tot., 2 jx. 48 c.); estim	150 l.
Petit et Grand champ Bignon (3 jx.); estim	58 l.
Prairies de Planche-Torte et des Petits-Prés (2 jx. 30 c.); estim	130 l.
La totalité des dîmes, directement exploitées; estim	3.000 l. (1)
Total	3.338 l.
Charges : Décimes	220 l.
Pension du vicaire	350 l.
Frais de récolte des dîmes	600 l.
Total	1.170 l.

Un vicaire (François Lebel, 34 ans), pensionné par le recteur.

(1) Compte de 1790 : Produit brut, 3.100 l.; frais de récolte, 603 l. Reste net, 2.497 l.

II. *Fondations pour les défunts.* — Revenus :

Pièce du Robannier (26 c.), affermée	2 l.
Pré des Fondations (24 c.), affermé	2 l. 10 s.
Pièce des Vaux (1 jl. 2 c.), affermée	12 l. 10 s.
Champ de l'Enhaut (2 jx. 74 c.), affermé	47 l. 10 s.
Champ et pré du Haut-Chemin et jardin des Friches (tot., 1 jl. 55 c.), affermés au recteur	27 l.
En Saint-Christophe. — 20 c. dans le pré des Basses-Cours; estim	5 l.
Total	96 l. 10 s.

III. *Fondation de la Lampe.* — Revenus : Pièce des Gas (1 jl. 72 c.), affermée 36 l.

IV. *Chapellenie de la Héraudais.* — Titul., Sorette, recteur de *Drouges* (Déclaration, 7 février 1790).

Revenus : Maison, jardin et champ (tot., 1 jl. 29 c. 14 p.); estim 45 l.

Charges : Une messe basse par mois.

SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES

(1.860 hectares. — 1.020 hab.)

Sources générales : Etat des biens ecclés. (par la municipalité, 1790). — Déclarations de fermiers (24 nov. et 1er déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Baptiste Thébault (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardin, 56 c.); estim 40 l.

Pension et trait de dîmes du Bois cédé au recteur par le Grand Séminaire de Rennes, évalués à 900 l.

Charges : Au général, pour le don gratuit 30 l.

Un vicaire (Collin), pensionné par le Grand Séminaire de Rennes.

II. *Prestimonie du Bourg.* — Titul., le recteur.

Revenus : Maison, dépendances, jardin, 4 champs (4 jx. 45 c.) et un pré (40 c.); estim. 150 l.

Charges : Décimes..... 5 l.
Rente seigneuriale..... » l. 6 s. 6 d.
Réparations ..... 12 l.
Deux messes basses par semaine.

III. *Fabrique et Pauvres.* — 1° *Fondation du Parc-Porée.* — Revenus : Bâtiments et terres (5 jx. 66 c.), affermés, à charge de payer les rentes seigneuriales, les impôts et 16 l. 16 s. au Grand Séminaire de Rennes pour « tenir lieu d'indem-» nité de la partie de ladite métairie relevante » du prieuré de Saint-Sauveur »..... 170 l.

2° A la fabrique seule : Pièce de la Maladrie, affermée 17 l.

La moitié du revenu est destinée aux pauvres; la fabrique dispose de l'autre moitié.

Charges : Messe à l'issue de la messe de minuit. 1 l.
Au Grand Séminaire de Rennes, 16 l. 16 s. payés par le fermier..... Mémoire.

IV. *Fondation Lepage.* — Revenus : Maison au bourg et terres (3 jx.); le tout affermé au même ..... 27 l.

Charges : « Ce revenu appartient aux prêtres de la paroisse, » à charge de célébrer 7 messes chantées et de faire la pro-» cession de la Vierge les cinq fêtes de la Vierge fêtées et » tous les troisièmes dimanches de chaque mois. »

V. *Pauvres.* — Voir art. III.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 251 :

VI. *Chapellenie de Saint-Gilles du Boisnouault.* — Fondée de messes en 1781.

VII. *Chapellenie du Tertre.* — Fondée de deux messes par semaine; le dernier titulaire connu fut nommé en 1734.

LA SELLE-EN-COGLÈS

(823 hectares. — 999 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (1er sept. 1790)

I. *Cure.* — Recteur, Pierre Laigner (Déclaration, 29 janvier 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances, 2 jardins, un pré (35 c.), un verger (1 jl.), 4 pièces de terre (3 jx. 1/2); estim.	160 l.
La moitié des grosses dîmes et la totalité des dîmes vertes et des novales, directement exploitées; estim.	1.500 l. (1)
Total.	1.660 l.
Charges : Décimes	35 l. 6 s.
Pension du vicaire	350 l.
Réparations, frais de récolte des dîmes, etc...	

Un vicaire (Michel de Villegérard, 37 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : 2 pièces de terre (3 jx.), affermées ..... 80 l.

III. *Fondation de Pierre Pougeolle.* — Revenus : Rente, dont jouit le recteur..... ..... 39 l.

Charges : 39 messes chantées.

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Trève de Luitré. — Voir Luitré.

(1) Compte de 1790 : Produit brut, 2.074 l. 9 s. 4 d. (dont 100 l. de menues dîmes); frais de récolte, 450 l. Reste net, 1.624 l. 9 s. 4 d.

LE TIERCENT

(370 hectares. — 331 hab.)

Sources : Lettre signée du recteur-maire et des off. municipaux (4 sept. 1790). — Lettre du recteur (7 sept. 1790). — Compte du recteur (1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-François Duval.

Revenus : Presbytère, dans le champ Madame (50 c.).....	?
Mauvais pré, dit du Vieux-Presbytère (1 jl.); estim.....	20 l.
Dîmes; en 1790, net.....	1.020 l. 18 s. 4 d.

Charges : Le champ où est bâti le presbytère n'a été cédé au recteur qu'à titre de fondation, à charge de messes et services.

Pas de vicaire.

VENDEL

(637 hectares. — 480 hab.)

Sources générales : Etat des déclarations faites à la municipalité par les divers bénéficiaires, les 25 février, 1er mars, 3 avril et 18 août 1790, y compris la déclaration faite par la municipalité pour les revenus et charges de la fabrique, le 18 août (extrait du registre des délibérations de la municipalité, 23 août 1790). — Déclarations de fermiers (du 14 oct. au 20 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre-Claude de la Touche, 81 ans (Déclaration, 25 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (tot., 30 c.); estim.....	30 l.
Terres en lab., friches, landes et mauvaises prairies (tot., 16 jx.), affermées.....	200 l.
Deux autres pièces lab. (2 jx. 1/2); estim.....	60 l.

Les deux tiers des dîmes, directement exploités; estim..... 1.200 l. (1)

Total..... 1.490 l.

Charges : Décimes..... 100 l.
Pension du vicaire..... 350 l.
Grosses et menues réparations..... 60 l.
Au prieuré de *St-Christophe-des-Bois*, 32 boisseaux de seigle, évalués à..... 220 l.

Total..... 730 l.

Un vicaire (André Guyon, 35 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique et fondation de la messe du matin.* — Revenus : Rente fondée par Mme Marie de la Belinaye (principal, 200 l.)..... 80 l.

Charges : Cette rente doit être attribuée à un prêtre originaire de la paroisse ou l'habitant, à charge de dire la première messe, les dimanches et fêtes, et trois autres messes par an, le tout à l'intention de la fondatrice et de son mari. A défaut d'un prêtre qui remplisse les conditions exigées pour desservir la fondation, la rente revient au général. La fabrique ne possède d'autre revenu que le produit du cimetière. Elle paie 4 l. de décimes.

« Notre église est dénuée d'argenterie et d'ornements en » tous genres, sans réserves, et en indigence de réparations. » (Déclaration de la municipalité.)

III. *Fondation de la Jouardais.* — Titul., François Regnault, vicaire de *Saint-Médard-sur-Ille*.

Revenus : Bâtiments et terres (jardin, 3 c.; lab., 6 jx. 63 c.; prés, 1 jl. 60 c.; landes, 3 jx. 40 c.), affermés, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts ..... 150 l.

Charges : Deux messes par semaine et décimes.

(1) Compte de 1790 : Produit net, 1.512 l. 15 s. 6 d.; les frais de récolte ont été couverts par les pailles et les menues dîmes.

D'après GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, VI, 431.

IV. *Chapellenie de Saint-Nicolas.* — Chapelle frairienne fondée de messes.

V. *Chapellenie de Saint-Yves du Moulin-Blot.* — 100 l. de rente pour deux messes par semaine, dont une le dimanche (doc. de 1659, 1732 et 1740).

VILLAMÉE

(1.066 hectares. — 755 hab.)

SOURCES GÉNÉRALES : Tableau arrêté par la municipalité (31 août 1790). — Déclarations de fermiers (du 23 oct. 1790 au 28 janvier 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Nicolas-Julien Gasté.

REVENUS : Presbytère et dépendances (bât. et jardin, 1 jl.; pré, 40 c.; friches, 2 jx.); estim.....	100 l.
Partie des grosses et menues dîmes, évaluée à	1.350 l.
Novales, évaluées à.....	25 l.
Total.....	1.475 l. (1)
CHARGES : Pension au recteur résignataire.....	500 l.
Vicaire ?	

II. *Fabrique.* — REVENUS : Labours (1 jl. 40 c.) et prés (40 c.), estim..... 48 l.

III. *Confrérie de Saint-Roch et Saint-Sébastien.* — REVENUS : *En Fougères* : Clos Bourgeois, faubourg Saint-Léonard, affermé 10 l., avec p. de v. de 60 l. pour 4 ans, soit..... 25 l.

IV. *Pauvres.* — REVENUS : Terres (1 jl.); estim..... 13 l.

(1) Compte de 1790 : Produit net des dîmes directement exploitées, 1.221 l. 10 s.; les frais de récolte ont été couverts par les pailles et les menues dîmes; les dîmes vertes étaient d'autre part affermées 114 l., soit un produit total de 1.335 l. 10 s.

V. *Prieuré de Villamée*[1]. — Titul., Jean-François du Breuilh, acolyte de Paris.

Revenus : Métairie (32 jx.), moulin, étang (1 jl. 60 c.), rentes seigneuriales, dîmes de *Villamée* et la moitié de celles de *Poilley*, le tout affermé à François et Julien Gouin, de Fretay, en Le Châtellier, pour 4.000 l., avec p. de v. de 2.400 l. pour 9 ans (non compris la charge de faire les réparations locatives et de recevoir et nourrir en outre le prieur et sa compagnie, ainsi que leurs chevaux), soit[2] ..... 4.266 l. 13 s. 4 d.

Charges : Décimes, droits cathédratiques, messes à l'église de Villamée.

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 542.

(2) Les fermiers généraux donnent à des sous-fermiers les divers objets de leur ferme :

1° La métairie du Prieuré (Bât. jardins et lab. 23 jx., prés 4 jx. 60 c., étang 40 c.), avec une petite portion de dîmes, pour 850 l. avec p. de v. de 300 l. pour 9 ans, soit 883 l. 6 s. 8 d. « La ferme du Prieuré à 800 l. est, dit-on, trop élevée et le » fermier ne l'aurait pas portée à ce prix sans son commerce et ses tanneries. » (Déclaration de la municipalité).

2° Le moulin pour 700 l. « Le moulin ... a beaucoup diminué de valeur; il peut » être affermé environ 300 l. pour l'avenir. » (Déclaration de la municipalité).

3° Les grosses dîmes pour .....? Elles sont évaluées par la municipalité à 2.000 l.

4° Les rentes seigneuriales sont évaluées par la municipalité à 30 l.

DISTRICT DE VITRÉ

COLLÉGIALES

CHAPITRE DE LA MADELEINE DE VITRÉ

Sommaire : I. Chapitre. — II. Trésorerie.

I. — Chapitre.

Sources : Déclaration du chapitre (6 février 1790). — Compte rendu au district pour l'année 1790 (28 mars 1791). — Déclaration de fermiers et de locataires (1790-91). — Tableau des traitements du clergé (1790). — Baux (Arch. dép. d'I.-et-V., G 397).

PERSONNEL :

Chanoines (11) : Julien Dufeu, Hély, Heulot, Joseph Laizeris, Guillaume Ledoyen, Michel-Olivier Leroux, Levavasseur, Martin, J.-B. Mehaignerie, François Mesnage et Jean Paitel.

Diacre d'office : René Dugué. — *Sous-diacre d'office et sacriste :* René Taburet. — *Organiste :* Lizé. — *Maître de psalette :* Poirier. — 3 enfants de chœur.

REVENUS :

1° Rentes constituées sur :

Les tailles de Bretagne.....	60 l. 9 s.
Le Clergé de France, 2 contrats au denier 25	240 l.
Total.....	300 l. 9 s.

2° Rentes foncières, féodales et autres :

Sur la fabrique de N.-D. de Vitré, le prieuré de Sainte-Croix de Vitré, la baronnie de Vitré (96 bx. de seigle), et divers particuliers, 54 articles.....	1.146 l. 12 s. 3 d.
En Argentré. — 4 art. en argent.....	18 l. 12 s. 4 d.
En Balazé. — 5 art. en argent, et 3 bx. de seigle, le tout valant.....	33 l. 4 s. 6 d.
En Billé. — Sur la cure.....	12 l.
En Brielles. — 1 art. en argent.....	1 l. 5 s. 5 d.
En Champeaux. — 1 art. en argent.....	13 l. 19 s.
En La Chapelle-Erbrée. — Sur la cure....	12 l.
En Domalain. — 1 art. en argent.....	2 l. 14 s.
En Etrelles. — 11 art. en argent.....	54 l. 16 s. 6 d.
En Montreuil-sous-Pérouse. — 3 art. en argent	18 l. 8 s.
En Moulins. — Sur la cure.....	21 l. 12 s.
En Paimpont. — Sur la forêt de Brécilien.	36 l.
En Le Pertre. — 20 bx. de seigle sur le moulin de Biheron.....	80 l.
En Pocé. — 3 art. en argent.....	8 l. 18 s. 6 d.
En Saint-Aubin-des-Landes. — 2 art. en argent	11 l. 1 s. 8 d.
En Saint-Didier. — 3 art. en argent.....	11 l. 14 s.
En Saint-Germain-du-Pinel. — 1 art. en argent	1 l. 10 s.
En Saint-M'Hervé. — Sur la cure, 32 bx. de seigle et 32 bx. d'avoine, valant.....	192 l.
14 art. en argent, sur diverses terres.....	41 l. 14 s. 2 d.
En Taillis. — 6 art. en argent.....	47 l. 1 s. 2 d.
En Torcé. — Sur la cure, 10 bx. de seigle.	40 l.
5 art. en argent, sur des terres.....	25 l. 16 s. 4 d.
En Vergéal. — 2 art. en argent.....	5 l. 14 s. 4 d.
Total.....	1.836 l. 14 s. 2 d.

3° Dîmes :

En Argentré. — Trait du Bourg-Nouveau[1], affermé à Jean Guibert, de la Haussaye, en Argentré	400 l.
En Balazé. — Un canton de dîmes, affermé par petites fractions à divers habitants de la paroisse	1.670 l. [2]
En Etrelles. — Le trait de Rochereuil, pour les 2/3, affermé	162 l. 13 s. 4 d.
En Marcillé-Robert. — Dîmes affermées	500 l.
En Saint-M'Hervé. — Dîmes en 13 traits, affermées à divers	1.486 l. [3]
Total	4.218 l. 13 s. 4 d.

4° Immeubles :

En Vitré. — 12 maisons ou logements affermés par baux notariés; la maison occupée par le maître de la Psalette et 3 enfants de chœur, estimée 60 l.; le logement du sonneur, estimé 12 l.; au total	1.469 l. 13 s. 4 d. [4]

(1) En Argentré, toutes les dîmes se percevaient au 13e, sauf celle du blé noir perçue au 21e seulement.

(2) Nous avons les déclarations de 11 fermiers payant de 12 à 175 l. chacun et 792 l. au total.

(3) Nous possédons 6 baux échelonnés de 1740 à 1776, par lesquels le chapitre et le trésorier afferment conjointement au recteur toutes les dîmes qu'ils possèdent en Saint-M'Hervé et, avec elles, la redevance due par le dit recteur au chapitre. Le prix du bail était au total de 1.000 l. en 1740, 1749 et 1761, de 1.050 l. en 1743, de 1.024 l. en 1766 (la part du trésorier étant de 450 l. en 1740 et de 440 l. dans les autres baux). En 1770, le prix du bail s'éleva à 1.400 l., dont 636 l. pour le trésorier, et, en 1776, à 1.700 l. sans mentionner la part du trésorier (G 397, baux).

(4) La déclaration de la municipalité ne porte le produit de ces immeubles qu'à 1.100 l. Celles des locataires et les pr.-v. d'est. et d'adj. de biens nationaux ne nous révèlent que les biens suivants :

2 maisons au carrefour du Pied de Boulet (4 locat., 317 l.). — La Grande Maison du Chapitre, rue du Pied de Boulet (3 locat., 400 l.). — La maison du Bois-Jaril (3 locat., 136 l.). — Maison et jardin à Villaudin (1 locat., 75 l.). — Maison, rue du Four (1 locat., 54 l.). — 3 maisons dans l'enceinte du cloître, affermées aux anciens chanoines Levavasseur (66 l.), Laizeris (60 l.) et Ménage (80 l.). — Cuisine et chambre affermées au trésorier (20 l.). — Maison du sacristain ou sonneur, estim. 12 l. — Soit un revenu de 1.214 l.

La déclaration ne fait aucune mention des Halles ou Boucherie qui furent vendues, comme dépendances de la collégiale, le 27 mai 1808, à la commune de Vitré; elles avaient été louées 24 l. à Olivier Leroux, par bail du 13 thermidor XI.

En Argentré. — Métairie de la Chalmière, affermée..... 912 l. [1]

En Balazé. — Métairie de la Hairie (bât.; lab., 30 jx.; prés, 3 jx.), affermée..... 620 l.

En Luitré. — Métairie de Loisonnière (70 jx.), affermée..... 493 l. 6 s. 8 d. [2]

En Montjean (Mayenne). — Métairie de la Bergerie, affermée (le fermier paie 36 l. de décimes, au Mans, et les rentes dues au comte de Laval)..... 360 l.

En Montreuil-sous-Pérouse. — Métairie de la Pélerinais (bât.; lab., 34 jx.; prés, 10 jx.; pâtures et landes, 7 jx. Le fermier doit 3 charrois de bois, 4 livres de beurre, et acquitte une rente de 4 bx. de seigle à l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré), affermée..... 562 l.

En Saint-M'Hervé. — Métairie du Gaboreau, affermée..... 456 l.

Métairie des Hautes-Prunelais (bât. et jardins, 1 jl. 40 c.; courtil, 1 jl.; lab., 29 jx. 55 c.; prés, 9 jx.; landes, 12 jx.; chât., 2 jx.; taillis, 6 jx.). — Métairie des Basses-Prunelais (bât. et jardins, 3 jx.; lab., 38 jx. 12 c.; prés, 2 jx. 54 c.; landes, 9 jx. 54 c.; chât., 2 jx.). — Closerie des Prunelais (bât., 50 c.; lab., 6 jx.; prés, 4 jx. 24 c.; landes, 20 jx. 20 c.).

Ces 3 immeubles étaient affermés à détroit (moitié des grains, paiement des impositions, charrois et prestations diverses, et 200 l. pour chacune des deux

(1) On comprend dans le prix des baux la valeur des prestations en nature et des indemnités pour réparations.

(2) Le fermier déclare devoir 500 l. et des charrois, et s'être obligé à défricher et mettre en valeur 2 jx. par an dans le bois de Loisonnière.

métairies). Estim., sur la déclaration des chanoines ..... 1.012 l. (1)

Total..... 5.885 l.

Les baux mettent toujours le paiement des impositions royales et seigneuriales à la charge des fermiers. Ceux de la Chalmière et de la Hairie, conclus en déc. 1789 et avril 1790, disent que les fermiers « feront raison des dîmes de grains » qui se prélevaient sur lesdites métairies et paieront l'impôt » qui tiendra lieu de la corvée ».

Total des revenus..... 12.240 l. 16 s. 6 d.

Les nouveaux trésoriers et les nouveaux chanoines devaient, depuis 1611, payer un droit de chape de 100 l. pour les premiers et de 60 l. pour les seconds; le produit en était destiné à l'entretien des ornements de la Collégiale (Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 27).

CHARGES :

Décimes, à Rennes.....	313 l. 10 s.
— au Mans, payés par le fermier de la Bergerie	Mémoire.
Rentes au trésorier et au massier de la Madeleine, à la Bourse des pauvres malades, au prieuré de Sainte-Croix, à la paroisse Saint-Martin, aux Augustins et à la Baronnie de Vitré....	105 l. 10 s. 8 d. 1/2
Rentes au comte de Laval et 4 bx. de seigle à l'hôpital Saint-Nicolas, payés par les fermiers.....	Mémoire.
Aumônes à 18 pauvres.....	52 l. 4 s.
933 messes à 15 s. et divers obits.....	771 l. 3 s.
365 messes canoniales à 15 s.....	273 l. 15 s.
Frais des 40 heures, de 7 saluts et de 7 libéras.....	90 l. 16 s.

(1) La déclaration de la municipalité de Saint-M'Hervé porte la même estimation à 1.600 l. Les pr.-v. estim. de 1790 portent le revenu respectif de chacune des 3 fermes à 521 l., 581 l. et 150 l., soit à 1.252 l. en tout.

Honoraires du diacre, du sous-diacre sacriste et du maître de psalette.....	1.632 l. 17 s. 1 d.
Gages, gratifications et vêtements des enfants de chœur.....	289 l.
Entretien de la sacristie.....	910 l.
Frais de régie.....	123 l.
Réparations	1.400 l.
Chanter l'office canonial tous les jours.	Mémoire.
Total.....	5.961 l. 15 s. 9 d. 1/2
Reste.....	6.794 l. » s. 8 d. 1/2

pour les gros des 11 chanoines, le trésorier ayant ses revenus particuliers, et les distributions manuelles auxquelles participait le trésorier.

II. — Trésorerie.

Titul., Thomas de la Plesse (Déclaration, 6 mars 1790).

REVENUS :

1° Rentes :

Sur la baronnie de Vitré.....	202 l. 3 s.
Sur la terre de la Chalmière, en *Argentré*.....	4 l. 10 s.

2° Dîmes :

En Saint-M'Hervé. — Parts dans 9 trails, valant	1.300 l. (1)

3° Immeubles :

A Vitré. — Maison de la Trésorerie, évaluée..	132 l.
En Châtillon-en-Vendelais. — Lieu de la Basse-Epine (bât.; jardin, 16 a.; lab., 1 h. 5 a.; pré, 32 a.), affermé.....	54 l.
En Montreuil-des-Landes. — Terre de la Morlière, affermée	220 l.
Total.....	1.912 l. 13 s.

(1) Affermées précédemment 1.500 l., mais délaissées par le fermier qui en trouve le prix trop élevé. Voir Chapitre, même article.

Le trésorier participe en outre, en qualité de chanoine, aux distributions manuelles pour assistance au chœur. La valeur de ces distributions varie suivant le produit net des biens de la collégiale, déduction faite des droits de gros et de chappe prélevés par les autres chanoines.

CHARGES :

Décimes	100 l.
Sur les revenus de la Morlière, 3 messes hebdomadaires	117 l.
Réparations	50 l.
Total	267 l.

CHAPITRE DE LA MADELEINE DE CHAMPEAUX

Sommaire : I. Situation de la Collégiale en 1790. — II. Extrait des comptes (1778-79). — III. Doyenné-cure de Champeaux.

I. — *En 1790 :*

Sources : Etat des revenus de la collégiale (1790). — Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 10 avril 1790). — Déclaration d'Auguste Delaunay, curé de Champeaux (10 mars 1793). — Déclarations de fermiers (1790-91). — Tableau des traitements du clergé (1790). — Baux (Arch. dép. d'I.-et-V., G 431-459).

PERSONNEL :

Chanoines (6) : Beaugeard, Philippe Fouët (58 ans), Pierre Gilbert (43 ans), Legland, Guillaume Mehaignerie (43 ans), Jean Olivier (72 ans).

Diacre d'office : François Georgin (29 ans).

Un organiste, un massier, 3 enfants de chœur.

REVENUS :

1° Rentes constituées, 33 articles	727 l. 5 s.
2° Rentes foncières :	
29 articles en argent	400 l. 9 s. 8 d.

68 bx. de seigle, mesure de Vitré, sur la Rougerie, en Bais	272 l.
32 bx. de seigle sur la Roussière, en Pocé	128 l.
Total	1.527 l. 14 s. 8 d. (1)
3° Rente due par la fabrique de Champeaux, pour la messe du matin	48 l.
Rente due par le doyen-recteur, pour messes de fondation	50 l.
Fief du Bois du Lié, en *Noyal-sur-Vilaine* et *Servon*, produit évalué à	60 l.
Total	158 l.
4° Dîmes :	
En Eancé. — Un trait de dîmes (grains, lins et chanvre), affermé à M. François Le Gay, de La Guerche, avocat au Parlement, et à Germain Blanchet, de Rannée	150 l. (2)
En Chelun. — Les 2/3 des dîmes de la paroisse et du pourpris de la cure, le reste appartenant au général. Le tout affermé à M. Ducrest de Lorgeril, chirurgien à Senones (Anjou), et à Lancelot, de la Besnière, en Chelun, 1.660 l., soit pour le chapitre	1.106 l. 13 s. 4 d. (3)
Total	1.256 l. 13 s. 4 d.
5° Immeubles :	
En Champeaux. — Au bourg :	
8 maisons au Cloître, avec jardin, occupées par 4 chanoines, le diacre et le	

(1) La déclaration du chapitre ne porte le total des art. en argent qu'à 1.127 l. 9 s. 8 d., alors que celle de la municipalité le porte à 1.131 l. 9 s. 8 d.; d'autre part la première n'évalue le boisseau de seigle, mesure de Vitré, qu'à 3 l., alors que, d'après les comptes, il était évalué à 3 l. 10 s. en 1778, et qu'à Vitré toutes les déclarations le portent à 4 l. en 1790; nous avons adopté cette dernière évaluation.

(2) Bail de 1766, au recteur, 55 l.; bail de 1775, à M. Mellet, avocat à Vitré, 70 l.

(3) Bail de 1775, 1.120 l. en tout, soit 746 l. 13 s. 4 d. pour le chapitre.

sous-diacre, le massier et l'organiste; revenu de chacune des 4 premières évalué à 42 l.; de chacune des 2 suivantes, à 36 l., et de chacune des 2 dernières, à 18 l.; total	276 l.
Maison de la Hurie, avec 2 petits jardins, louée	39 l.
Maison et jardin occupés par M. Fouët, chanoine, revenu évalué à	42 l.
Maison au haut du bourg, avec 2 petits jardins, louée	36 l.
Maison et jardin, ibid., loués	16 l.
Total	409 l. (1)

A la campagne :

Ferme de Fourée (bât.; jardin, 50 c.; lab., 14 jx.; prés, 3 jx.), affermée 175 l. et 36 l. de p. de v. pour 9 ans, soit	179 l. (2)
Closerie du Tertre (bât.; jardin, 40 c.; lab., 11 jx.; prés, ?), affermée	160 l. (3)
Ferme de la Motte-au-Porchet (bât.; jardin, 9 c.; lab., 14 jx.; 2 prés, ?), affermée	180 l. (4)
Closerie de la Guerpinais et du Feu-Lambert (en *Izé* et *Champeaux*) (bât.; jardins, 40 c.; lab., 8 jx.; prés, 3 jx.), affermée	200 l. (5)
Closerie du Fresnay (bât.; jardins, 6 c.; lab., 11 jx.; pré, 1 jl.), affermée 120 l. et 6 l. de p. de v. pour 9 ans, soit	120 l. 13 s. 4 d. (6)
Etable et jardin à la Mériais (4 a. 86 c.), affermés	9 l.
Total	848 l. 13 s. 4 d.

(1) Ces évaluations sont rapportées d'après la déclaration de la municipalité. Ces immeubles, à l'exception du premier, furent estimés, en 1791, 6.565 l. au total, et vendus, en 1791 et 1792, 7.904 l.

(2) Bail de 1771, 120 l.; de 1776, 150 l.

(3) [illegible]e 1778, 160 l. Vendue 4.800 l. le 4 juin 1792.

(4) Bail de 1778, 150 l. Vendue 4.425 l. le 19 déc. 1791.

(5) Bail de 1777, 160 l. Vendue 3.960 l. le 1er août 1791.

(6) Bail de 1754, 81 l.; de 1766, 81 l.; de 1770, 90 l.; de 1776, 100 l. Vendue 2.425 l. le 18 avril 1791.

En Brécé. — Métairie de la Grand'-Maison, affermée..... 650 l. (1)

En Broons-sur-Vilaine. — Lieu de la Bévinière (bât. et terres, 8 jx. 11 c.), affermé 120 l., avec p. de v. de 24 l. pour 9 ans, le fermier payant en outre 1 l. 4 s. à la fabrique; soit au total... 122 l. 17 s. 8 d. (2)

En Bruz. — Prairie du Bas-Regnier, affermée ..... 150 l. (3)

En Izé. — Métairie de la Chevalerie (bât.; jardins, 55 c.; lab., 34 jx.; prés, 4 jx.), affermée 550 l., avec p. de v. de 144 l. pour 9 ans, soit..... 566 l.

Métairie de la Hurie et pièces du Pont-Epron (bât.; jardin, 1 jl.; lab., 32 jx.; prés, 9 jx.; pât., 2 jx.), affermée..... 550 l. (4)

Métairie de Launairon (bât.; jardin, 50 c.; lab., 48 jx.; prés, 14 jx.), affermée 650 l., avec p. de v. de 230 l. pour 9 ans, soit..... 675 l. 11 s. 1 d. (5)

Jardin à Launay, affermé..... 3 l.

En Martigné-Ferchaud :

Métairie de la Ballue, affermée..... 170 l. (6)
— de la Bardoulière, affermée. 330 l.
— de la Gehinnière, affermée... 500 l.
— de la Grivelière, affermée.... 300 l.
— du Petit-Breil, affermée..... 240 l.
— des Pilles, affermée..... 440 l. (7)
— de la Poultière, affermée..... 350 l.

En Noyal-sur-Vilaine. — Lieu de la

(1) Bail de 1780, 500 l.
(2) Bail de 1761, 67 l. 4 s.; de 1777, 81 l. 4 s.
(3) Bail de 1766, 110 l.; de 1776, 120 l.
(4) Bail de 1774, 360 l.
(5) Bail de 1766, 372 l.; de 1776, 430 l.
(6) Baux de 1715, 1721 et 1727, 70 l.; de 1733, 80 l.; de 1740 à 1764, 90 l.; de 1770, 1.000 l. avec les 4 suivantes et la Poultière.
(7) Baux de 1709 à 1733, 150 l.; de 1750, 162 l.; de 1764, 172 l.; de 1770, 180 l.

Baratterie et pré du Hodou, affermés ensemble		70 l. (1)
En Pocé. — Métairie de la Grande-Angèlerie, affermée		800 l. (2)
Métairie de la Petite-Angèlerie, affermée 520 l., avec p. de v. de 120 l. pour 9 ans, soit		553 l. 6 s. 8 d. (3)
Closerie de Villaumur (bât.; terres, 7 h. 71 a. 30 c.), affermée		201 l.
En Saint-Jean-sur-Vilaine. — Fondation de l'Aumônerie (jardin, 1 c.; 3 champs, 2 jx.; 1 pré, 27 c.), affermée		30 l. (4)
Revenu total des immeubles affermés.	7.641 l. 7 s. 9 d. (5)	7.959 l. 7 s. 9 d.
— non affermés.	318 l.	
Total des revenus		10.846 l. 15 s. 9 d.

CHARGES (6) :

Nous ne possédons aucune déclaration ni aucun état complet des charges de la collégiale. Des comptes postérieurs à la réforme de 1777, un seul nous est parvenu, le plus ancien (27 juillet 1778-22 juillet 1779. — Arch. dép. d'I.-et-V., G 459) dont nous donnons

(1) Bail de 1783, 70 l.

(2) Bail de 1779, 800 l.; de 1773, 600 l.

(3) Bail de 1779, 410 l.

(4) Bail de 1778, 21 l.

(5) Nous comprenons le montant des pots de vin dans le calcul du revenu; ils y ajoutent 62 l. 2 s. 9 d.; toutefois, en l'absence de déclarations des fermiers, peut-être en fut-il payé que nous ignorons, pour les biens situés en Martigné-Ferchaud, en Noyal et en Bruz.

Tous les baux passés par le chapitre au XVIII[e] s., qui nous sont parvenus, mettent à la charge des fermiers le paiement des impositions royales et des rentes seigneuriales.

Généralement les fermiers des closeries et des métairies devaient 6 ou 12 charrois, et supportaient pour une bonne part la dépense des réparations: ces prestations n'étaient d'ailleurs exigibles qu'en nature, sauf à Martigné-Ferchaud, où le chapitre se réservait de réclamer en leur place une somme de 20 ou 24 l. suivant l'importance des fermes.

Les baux partent de la Saint-Martin (11 nov.), pour les biens situés en Martigné, et de la Saint-Georges (23 avril) pour les autres.

(6) D'après la déclaration d'Auguste Delaunay, curé de Champeaux (10 mars 1793), 476 messes basses et 4 messes chantées étaient fondées dans l'église de Champeaux sur les divers biens appartenant autrefois à la collégiale.

plus bas le sommaire. C'est d'après lui, principalement, et d'après les indications éparses dans les divers états et déclarations rapportés de 1790 à 1793, que nous avons dressé le tableau suivant :

Messe basse du matin	48 l.
Fondation dont les honoraires sont payés par le recteur	50 l.
Autres fondations	?
Rente à la fabrique de *Broons*	1 l. 4 s.
Aux pauvres de *Champeaux*	2 l. 6 s.
Préciput du doyen	300 l.
Au diacre et au sous-diacre (300 l. chacun)	600 l.
Portion congrue du recteur et du curé de *Chelun* (pour les 2/3)	700 l.
Au maître de la psalette (pension de 3 enfants de chœur)	300 l.
Logements des chanoines, du diacre et du sous-diacre, du massier et de l'organiste, évalués dans la recette à	318 l.
Sacristie	?

On remarquera qu'il n'est pas question de décimes; nous n'en avons trouvé trace nulle part.

II. — *Comptes :*

Compte rendu par Julien-Olivier Guyot du Brossay, prêtre chanoine de la Collégiale, receveur du chapitre, au marquis d'Epinay, seigneur fondateur dudit chapitre, représenté par son procureur fiscal, François-Gilles Guyot du Brossay, pour l'année commencée le 22 juillet 1778 et finie à pareil jour de 1779 (Arch. dép. d'I.-et-V., G 459) :

1° *Charge générale :*

Rentes constituées, 48 art.	725 l. 2 s. 9 d.
Rentes foncières :	
En argent, 29 art.	400 l. 9 s. 8 d.
En grains, 2 art., 100 bx. de seigle évalués à...	344 l. 13 s. 4 d.
Fief du Bois du Lié, produit évalué à	70 l.
De la fabrique de la Collégiale, pour fondations.	296 l. 10 s.
Offrandes	12 l. 10 s.
Dîmes de *Chelun*	746 l. 13 s. 4 d.
— d'*Eancé*, affermées avec les terres de *Martigné*	mémoire.

Immeubles :

Tous les immeubles portés plus haut à l'Etat des revenus, sauf les maisons des chanoines, du diacre et du sous-diacre (celles du massier et de l'organiste sont comptées pour 18 l. dont il sera fait reprise plus bas), et en outre les dîmes d'*Eancé*...	5.174 l.	4 s.	
Pot de vin du nouveau bail de la Grande Angèlerie.	72 l.		
Total.....	7.842 l.	3 s.	1 d.

2° *Compte particulier de la « mense fabricale »* :

CHARGE. — Le tiers de la charge générale.....	2.614 l.	1 s.	
DÉCHARGE. — Déficit du dernier compte.....	1.995 l.	14 s.	3 d.
Fondations.....	296 l.	10 s.	(1)
Portion congrue du recteur de *Chelun* (pour 2/3).	500 l.		
Au maître de la psalette.....	300 l.		
Vin de messe.....	84 l.		
Honoraires du comptable.....	150 l.		
Divers.....	11 l.	17 s.	
Reprise pour logements de l'organiste et du massier.....	36 l.		
Total.....	3.374 l.	1 s.	3 d

3° *Compte particulier de la mense canoniale* :

CHARGE. — Les 2/3 de la charge générale.....	5.228 l.	2 s.	
Du Doyen pour messes de fondation.....	43 l.	4 s.	
Du Général pour la messe du matin.....	48 l.		
Pour la desserte d'une messe mensuelle (chapellenie de Saint-André).....	7 l.	4 s.	
Total.....	5.326 l.	10 s.	
DÉCHARGE. — Préciput du Doyen.....	300 l.		
Pour assistances et messes :			
Au Doyen	709 l.	14 s.	3 d.
Aux 5 autres chanoines, respectivement : 713 l. 8 s. 3 d., 710 l. 10 s., 708 l. 6 s., 703 l. 6 s. et 85 l. 11 s. 1d., soit au total.....	2.921 l.	1 s.	7 d.
Au diacre d'office.....	484 l.	» s.	9 d.
Au sous-diacre d'office.....	490 l.	1 s.	3 d.
Total.....	4.904 l.	17 s.	10 d

(1) Cette somme allait au clergé du chapitre, desservant des fondations.

III. *Doyenné-Cure de Champeaux.* Titul., Pierre-Joseph Beaugeard.

Sources : Voir celles du § I.

Revenus. — Préciput sur les revenus du chapitre.	300 l.
La moitié de toutes les dîmes de la paroisse (l'autre moitié appartenant à l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré) [1]	1.010 l.
Maison du Doyenné et dépendances, revenu évalué à	50 l.
Prestimonie de la Noë-Anger (4 pièces lab., 4 jx. 51 c.; un pré, 2 jx. 60 c.), servant de pourpris, revenu évalué à	100 l.
En Izé. — Pré (1 jl. 40 c.), près la Mairie, affermé	44 l.
Total	1.504 l.

Le doyen-recteur jouit en outre, à titre de chanoine, de sa part dans les revenus du chapitre. Pour l'année 1778-1779, il reçut ainsi 709 l. 14 s. 3 d.

Charges. — Au chapitre, pour fondations..... 50 l.

Nous ignorons la nature et le montant des autres charges.

(1) La totalité des dîmes est affermée à Pierre Ferron et Mathurin Parage, pour 2,000 l., une charretée de paille blanche au doyen, et un p. de v. de 48 l. à l'hôpital.

PRIEURÉ CONVENTUEL

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE VITRÉ [1]

(Bénédictins)

Sources : Déclarations du prieur (4 janvier et 4 déc. 1790). — Déclarations de fermiers (1790-91). — Tableau des traitements du clergé (1790). — Papiers du prieuré (Arch. dép. d'I-et-V., série H).

PERSONNEL :

4 Religieux : J.-B. Deroy, *prieur* (69 ans); Louis Durand (68 ans); Charles-Antoine Marie (68 ans); Alexis Moreau (59 ans).

I. — REVENUS COMMUNS AUX DEUX MENSES :

(Appartenant pour 2/3 à la mense priorale et pour 1/3 à la mense conventuelle).

1° Rentes et droits divers :

Rente sur la baronnie de Vitré, pour abandon des fiefs, du moulin et du four banal appartenant autrefois au prieuré.....	350 l.
Droit sur les bestiaux amenés aux foires du 16 août et du 9 septembre, égal à celui perçu par le seigneur de Vitré, ou doublage, affermé.....	6 l. [2]
Rente sur le moulin d'Etrelles, 16 bx. de seigle, mesure de Vitré, évalués à	48 l. [3]
Rente sur le prieuré d'*Izé*, 56 bx. fr., mesure de Vitré, évalués à.....	224 l.
Rente sur la cure de *Mécé*.....	30 l.

(1) Fondé en 1116 comme dépendance de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. L'église du prieuré est devenue l'église paroissiale de N.-D. Les autres bâtiments subsistent encore, occupés par divers services publics; un pr.-v. estim. de 1791 en évalue le revenu à 440 l.

(2) Depuis 1754; la ferme antérieure était de 5 l.

(3) Affermée 30 l. de 1734 à 1749; ferme acquittée en argent de 1740 à 1745, et en nature depuis 1746.

Rente sur la cure de *Saint-Aubin-des-Landes*, 160 bx. de seigle et 96 d'avoine, affermée au recteur..... 340 l. (1)

Rente sur la cure de *Saint-Georges-de-Chesné*, 32 bx. fr., mesure de Fougères, affermée au recteur..... 150 l. (2)

Total..... 1.148 l.

2° Dîmes :

En Notre-Dame et en Saint-Martin de Vitré. — Toutes les dîmes des deux paroisses (6 traits : de Fougeray et de Villaudin, en N.-D.; de Beauchêne, de la Foucherie, de Cantache et d'Entre-Haye, en Saint-Martin), divisées en une multitude de petits cantons, les uns affermés pour un prix généralement inférieur à 50 l., les autres exploités directement; le tout évalué à..... 7.290 l. (3)

En La Bouëxière. — Les 2/3 dans le trait de Chevré et le tiers dans les traits de Haute et Basse-Sévaille; le tout affermé au recteur..... 80 l. (4)

En Cornillé. — La moitié des dîmes et du pourpris de la cure (3 pièces près de la cure et une à la Passais : lab., 2 jx. 48 c.; pré, 1 jl. 60 c.); le tout affermé à Alain Peltier, à sa sœur Perrine et à Louis Hiron, de la Massonnais, pour 500 l., à charge de payer la moitié des pensions du recteur et du vicaire, les fouages, 5 l. à

(1) Toujours affermée au recteur depuis 1735 au moins : bail de 1735, 220 l.; de 1753, 235 l.; de 1761, 240 l.; en 1780 la ferme était encore de 240 l.

(2) Toujours affermée au recteur depuis 1736 au moins : bail de 1736, 72 l.; de 1745, 80 l.; de 1755, 90 l.; en 1780, la ferme était encore de 90 l.

(3) La déclaration du prieur porte 7.300 l., mais nous avons défalqué le montant du dîmereau de Montreuil, porté plus bas.

(4) Bail de 1733, 70 l.; de 1739, 62 l.; de 1748, 55 l.; la ferme était encore au même prix en 1780.

la fabrique pour le vin de communion et 1.200 l. de p. de v. pour 9 ans, soit au total, sans les fouages.....	1.163 l. 6 s. 8 d. (1)
En Louvigné-de-Bais. — Le tiers des grosses dîmes, affermé à M. Hyacinthe Porteu de la Morandière, de Louvigné, 1.446 l., avec 1.000 l. de p. de v. pour 9 ans, soit.....	1.557 l. 2 s. 2 d. (2)
Le tiers des menues dîmes, affermé au recteur	100 l. (3)
En Marpiré. — Dîmes abandonnées au recteur pour sa portion congrue.....	Mémoire.
En Montreuil-sous-Pérouse. — Un dîmereau, affermé	10 l.
En Saint-Jean-sur-Couësnon. — 1/6 des dîmes, affermé au recteur, qui renonce à la partie de sa pension incombant au prieuré.....	100 l. 10 s. (4)
Total.....	10.300 l. 18 s. 10 d.

(Le produit des p. de v. est compté dans cette somme pour 244 l. 8 s. 10 d.).

(1) L'autre moitié des dîmes et du pourpris appartenait aux Bénédictins de Rennes; les mêmes fermiers affermaient le tout par un seul bail. Depuis 1736 jusqu'en 1782, au moins, les Peltier avaient toujours eu les mêmes biens pour 480 l., et l'acquit des mêmes charges. Nous ignorons quels pots de vin ils donnaient alors. Un nouveau bail, du 23 avril 1791, porta le prix total de la ferme à 2.500 l. avec 3.000 l. de p. de v. et l'acquit des mêmes charges, ce qui représentait pour le prieuré de N.-D. un revenu de 1.421 l. 13 s. 4 d.

(2) Jusqu'en 1775, chacun des 23 traits de la paroisse était affermé séparément et adjugé chaque année aux enchères. Le registre de recette nous donne le résultat des adjudications suivantes (tiers des Bénédictins) :

1736.....	429 l. 13 s. 4 d.	1766.....	922 l. 11 s. 8 d.
1737.....	572 l.	1767.....	922 l. 11 s. 8 d.
1738.....	520 l. 16 s. 8 d.	1768.....	1.010 l. 6 s. 8 d.
1739.....	727 l.	1769.....	844 l. 11 s. 8 d.
1740.....	615 l.	.....	.....
.....	.....	1771.....	1.480 l. 5 s. 4 d.
1762.....	584 l. 1 s. 8 d.	1772.....	1.904 l.
1763.....	787 l. 13 s. 8 d.	.....	.....
1764.....	616 l. 15 s.	1775.....	1.500 l.
1765.....	622 l. 1 s. 8 d.	1779.....	1.300 l.

(3) Bail de 1703, 40 l.; de 1735, 50 l.; de 1742, 40 l.; en 1780 la ferme était encore au même prix. La déclaration des Bénédictins ne mentionne pas 2 bx. d'avoine dus pour aliénation de la grange dîmeresse et estimés 5 l. (Déclaration de la municipalité de Louvigné).

(4) Au même : bail de 1734, 60 l.; de 1765, 70 l.; de 1771, 76 l.; de 1779, 70 l.

3° Immeubles :

En Saint-Martin de Vitré. — Métairie de la Grande-Haye (bât.; jardins, 2 jx. 4 c.; lab., 53 jx. 57 c.; prés, 16 jx.), affermée à détroit; estim.....	500 l. (1)
Pré du Béziel, au-dessous du moulin du Pont-Billon (70 c.); estim.....	24 l. (2)
En Bais. — Métairie noble d'Elberte, affermée.....	654 l. (3)
En Saint-Aubin-des-Landes. — Métairie noble de Radray (bât.; jardins, 1 jl. 60 c.; lab., 78 jx.; prés, 11 jx. 50 c.; chât., 3 jx. 75 c.), affermée pour moitié des grains et détroit de 356 l.; estim.....	1.200 l. (4)
Total.....	2.378 l.
Total général.....	13.826 l. 18 s. 10 d.

II. — REVENUS DU PETIT COUVENT :

(particuliers à la mense conventuelle).

1° Rentes foncières pour fondations :

Sur les seigneurs des Rochers, un cierge d'une demi-livre et une rente de 100 l.....	100 l. 15 s.
Sur divers, 4 articles.....	24 l. 4 s.
Total.....	124 l. 19 s.

(1) Le prieur évalue en bloc le revenu du couvent et celui de la Grande-Haye à 700 l.; la municipalité donne la même somme, mais y distingue un revenu de 500 l. pour la métairie. Cette évaluation paraît trop faible, si l'on considère les baux anciens. De 1735 à 1767, la Grande-Haye fut louée à détroit pour 150 l., moitié des grains et 8 charrois; en 1767, elle fut donnée à ferme pour 450 l. et diverses charges, et, en 1775, pour 550 l. et 10 l. de réparations. Le pr.-v. estim. du 18 mars 1790 en porta le revenu à 790 l.

(2) La municipalité le porte à 50 l. et le pr.-v. estim. du 9 déc. 1790 à 40 l.

(3) Bail de 1736, 350 l.; de 1761, 400 l.; de 1775, 410 l.; les fermiers devaient en outre un charroi.

(4) Bail de 1732, détroit 160 l.; de 1764, 200 l.; de 1770, 236 l.; de 1778, 250 l.

2° Immeubles :

En Erbrée. — Métairie de l'Endormière (bât.; lab. et prés, 30 jx.; landes, 8 jx.; taillis, 40 c.), affermée pour 300 l., 4 charrois et 6 livres de beurre	300 l. [1]
En Saint-Aubin-des-Landes. — Métairie noble de la Blanchardière (bât. et jardins, 3 jx.; lab., 35 jx. 57 c.; prés, 5 jx. 46 c.; landes, 8 jx. 30 c.; chât., 4 jx.), affermée à détroit; estim.	550 l. [2]
Total	850 l.
Total général	974 l. 19 s.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

III. — CHARGES :

Le prieur porte le total des charges de la mense priorale à 11.356 l. 17 s. 5 d., *en y comprenant la part de revenu qu'il doit abandonner à la mense conventuelle*, et sans distinguer aucun article.

La déclaration du prieur claustral donne comme charges particulières au Petit Couvent :

Réparations	14 l.
Rentes constituées	144 l.
Total	158 l.

Le prieur ne dit rien des fondations à desservir (2 messes hebd., 1 messe mensuelle et 5 messes annuelles, toutes chantées).

Nous ne pouvons rapporter le détail des charges des deux menses et du Petit Couvent que d'après un tableau placé en tête du dernier registre de recette du prieuré, tableau dont les données primitives, qui datent de 1736, ne paraissent pas avoir

(1) Louée à détroit jusqu'en 1772 au moins : en 1742, 60 l.; en 1761, 81 l.
(2) Pr.-v. estim. du 16 février 1791, 628 l.

subi toujours les corrections nécessaires (voir nos observations en note) :

1° Décimes et subvention	605 l. 5 s. 8 d. [1]
Droits cathédratiques	13 l. 18 s. 5 d.
Droit de visite de l'archidiacre de Rennes	3 l.
2° Portions congrues [2] :	
N.-D. et Saint-Martin de Vitré. — Aux 2 recteurs et aux 4 curés	1.800 l.
Cornillé. — Au recteur et au curé	225 l.
Saint-Jean-sur-Couësnon. — Au recteur.	14 l.
3° A la fabrique de *Cornillé*, pour vin de communion, 5 l. payées par le fermier des dîmes	Mémoire.
A l'Hôpital général de Vitré, 52 bx. de seigle	156 l.
Au sacriste du prieuré	150 l.

4° Rentes constituées [3] :	Principal.	Rente.
Aux Hospitalières de Vitré	9.000 l.	450 l.
Aux chanoines de Champeaux	1.180 l.	59 l.
Aux chanoines de Beaulieu	6.000 l.	300 l.
Aux religieuses de la Trinité de Rennes	2.000 l.	100 l.
A M. Harembert	2.500 l.	125 l.
A M. Rubin de la Grimaudière	4.000 l.	200 l.
Totaux	24.680 l.	1.234 l.

Total des charges..... 4.201 l. 4 s. 1 d.

(1) Aucune correction depuis l'origine du registre.

(2) Le premier article a été corrigé et porté au taux de 1768; les 2 autres sont demeurés tels qu'à l'origine du registre; le second aurait dû être porté à 375 l. au moins, suivant le taux de 1768.

(3) Le registre indique les remboursements effectués jusqu'en 1788.

COMMUNAUTÉS

AUGUSTINS DE VITRÉ [1]

Sources : Déclaration des religieux (23 février 1790). — Déclarations de locataires (1790-91). — Extrait des déclarations de Vitré (1790).

PERSONNEL :

3 Religieux : Nicolas Veillard, de Rennes, *prieur* (43 ans, 23 de profession); Jean-Gaspard Darc, de Paris (41 ans, 23 de profession); J.-B. Gérard, de Bar-le-Duc (50 ans, 23 de profession).

3 domestiques.

REVENUS :

1° Rentes foncières	705 l. 16 s. 4 d.
2° Dîmes :	
En La Chapelle-Erbrée. — Trait du Bois-Orcan (grosses et menues dîmes anciennes), affermé au recteur 90 l. et 216 l. de p. de v. pour un bail de 9 ans, soit	114 l.
En Erbrée. — Dîmes sur les terres de la Ramerie, de la Pinelière et de Taillis, affermées à Gui Baslé 210 l. et 144 l. de p. de v. pour 9 ans, soit	226 l.
Total	340 l.
3° Immeubles :	
A Vitré. — 5 maisons près du couvent (5 locat., 80 l., 75 l., 80 l. et 50 l. pour	

(1) Etablis au XIII[e] s. Leur couvent, situé près de la Vilaine, au pied du château, fut évalué à 7.000 l. par le pr.-v. estim. du 7 oct. 1792. Dans l'extrait des déclarations, le revenu des bâtiments en est porté à 200 l., et celui des jardins à 150 l. (3 jx. 42 c.).

2 maisons louées ensemble à 2 locat.), affermées 285 l. et 454 l. de p. de v. pour 9 ans, soit.....	291 l.	
2 maisons avec jardin, fbg. aux Moines, affermées 152 l., avec 48 l. de p. de v. pour 9 ans, soit.....	157 l.	6 s. 8 d.
Jardin et écurie, près le couvent.....	42 l.	
Jardin et petite maison du Petit-Pavillon, fbg. aux Moines.....	46 l.	
Total.....	536 l.	6 s. 8 d.
En Saint-Martin de Vitré. — Lieu de la Roncinière (bât.; courtils, 1 jl. 21 c.; lab., 19 jx. 45 c.; prés, 4 jx.). Affermé à moitié grains et fruits, 180 livres de beurre, 36 l. pour les porcs, 12 l. pour les chanvres et 16 s. de rente (p. de v., 24 l. pour 9 ans). Estim. (déclaration des Aug.), environ.....	480 l. [1]	
En Sainte-Croix de Vitré. — Lieu du Petit-Pont, affermé 300 l., avec p. de v. de 600 l. pour 9 ans, soit.....	366 l.	13 s. 4 d.
En Argentré. — Closerie de la Mochetterie (bât.; lab. et landes, 7 jx.; prés, 2 jx.), affermée 100 l., avec 90 l. de p. de v. pour 9 ans, soit.....	110 l.	
En Balazé. — Closerie de la Seurairie (bât.; lab., 17 jx. 30 c.; prés, 2 jx.), affermée 300 l., 4 charrois, avec 48 l. de p. de v. pour 9 ans, soit.....	311 l.	6 s. 8 d.
En Izé [2]. — Closerie des Bas-Chemins (bât.; lab., 23 jx.; prés, 3 jx.), affermée		

(1) La déclaration évalue ensemble les revenus de la Roncinière et du Bas-Teilleul (en Pacé), à 700 l. Les pr.-v. estim. du 18 et du 22 déc. 1790 les portent respectivement à 524 l. et à 250 l., soit à 774 l. en tout.

(2) Nous n'avons trouvé, ni dans la déclaration des Augustins, ni dans les pr.-v. estim. et adj. de biens nationaux, aucune trace de la Petite Cabelière (bât.; jardin, 35 c.; lab., 1 jl. 40 c.; revenu évalué, 51 l.), mentionnée dans la déclaration de la municipalité d'Izé. Peut-être était-elle comprise dans le bail des Bas-Chemins.

180 l. et 6 l. pour réparations, avec 30 l. de p. de v. pour 9 ans, soit.....	189 l.	6 s. 8 d.
Métairie du Grand-Breil (bât. et jardins, 40 c.; lab., 22 jx.; prés, 6 jx.; pât., 8 jx.), affermée 200 l., 6 l. pour réparations, et prestations, le tout évalué à.....	221 l.	
En Pocé. — Closerie du Bas-Teilleul (bât. et jardins, 1 jl. 44 c.; lab., 12 jx. 55 c.; landes, 2 jx. 10 c., prés, 2 jours de fauche), affermée à moitié grains et fruits, 40 l. pour les porcs, 24 l. pour les lins et chanvres et 6 l. pour les réparations, le tout évalué par les Augustins à environ (Voir la note relative à la Roncinière).....	220 l.	
Total.....	1.898 l.	6 s. 8 d.

Les baux mettent toujours à la charge des fermiers le paiement des rentes seigneuriales et des fouages.

Total des revenus..... 3.480 l. 9 s. 8 d. (1)

Dans cette somme les p. de v. sont comptés pour 130 l. 13 s. 4 d. Les religieux n'ont pas compté les revenus de leur enclos, évalués à 150 l. au moins dans l'extrait des déclarations.

CHARGES :

Décimes.....	100 l.	
Rentes foncières et rentes constituées.....	970 l.	2 s.
Capitation de 3 domestiques.....	3 l.	12 s. 9 d.
Total.....	1.073 l.	14 s. 9 d.

(1) La déclaration des Augustins ne porte leur revenu qu'à 3.322 l. 16 s. 4 d.; la différence provient de ce que nous avons compté la valeur des pots de vin et rectifié, d'après les déclarations des locataires, le produit des loyers des immeubles situés à Vitré.

DOMINICAINS DE VITRÉ [1]

Sources : Déclaration du supérieur (25 février 1790). — Déclarations de fermiers (1790-91). — Extrait des déclarations de Vitré (1790).

PERSONNEL :

3 Religieux : Jacques-Pierre Morel, de Vannes, *supérieur* (53 ans, 29 de profession) ; Yves Guyomard, de Plouay (41 ans, 17 de profession) ; Jean Lekaer (39 ans, 8 de profession).

REVENUS :

1° Rentes diverses, y compris le produit des abonnements consentis aux confréries des boulangers et des sergers.	659 l. 8 s. 4 d.
2° Immeubles :	
En Vitré. — Champs Antoinette, Boustière et de l'Ecussel (près l'enclos du couvent, tot. 10 jx.), affermés aux cavaliers de la maréchaussée	420 l.
Pré Berthe (3 jx.), affermé	90 l. [2]
Prairie dans l'enclos du couvent, affermée	250 l.
Jardin, ibid., affermé, sauf le carré d'asperges	56 l.
Buanderie, logements, portion de jardin, ibid., affermés, à charge de blanchir gratuitement le linge de la communauté	166 l.
4 appartements dans le vieux couvent, affermés respectivement 30 l., 17 l., 18 l. et 59 l., soit en tout	124 l.
Autres loyers dans le vieux couvent (on en ignore l'objet)	40 l.

(1) Etablis en 1621. Leur couvent, situé faubourg Saint-Martin et aujourd'hui détruit, fut évalué à 17.366 l. par le pr.-v. estim. du 10 mars 1791.

(2) Affermé 45 l. en 1745.

Couvent et vieux couvent, revenu évalué par les religieux	400 l.
Total	1.476 l. (1)
En Argentré. — Closerie du Bois-Gros (bât. et jardins, 20 c.; prés, 7 jx.), affermée 120 l. et 24 l. de p. de v. pour 9 ans, soit	122 l. 13 s. 4 d. (2)
En Izé. — Métairie de Sainte-Anne (bât. et jardins, 1 jl.; lab., 35 jx.; prés, 20 jx.), affermée 850 l. et 12 l. de p. de v. pour 9 ans, soit	851 l. 6 s. 8 d.
En Saint-M'Hervé. — Pré aux Moines, ou pré Gras, près la Gérardière (1 jl. 40 c.), affermé	48 l. (3)
Total	1.022 l.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les fouages et tailles à la charge des fermiers.

Total des revenus ..... 3.157 l. 8 s. 4 d.

Les p. de v. sont comptés dans cette somme pour 4 l.

CHARGES :

Décimes, rentes, abonnements ..... 774 l. 10 s.

RÉCOLLETS DE VITRÉ (4)

Sources : Déclarations du gardien, Zacharie Nicolle (26 février 1790 et 25 février 1791, cette dernière pour les dettes de la communauté).

(1) Tous les biens ci-dessus furent vendus le 18 avril 1791, à l'exception du pré Berthe, 17.366 l., en un seul lot.
(2) Affermée 112 l. en 1773.
(3) Affermé 18 l. en 1734 et 20 l. en 1743.
(4) Etablis en 1612.

Personnel. — *Religieux profès* (4) : Pierre Nicole (P. Zacharie, 39 ans); Ambroise Nolais (37 ans); François Pichard (P. Julien, 34 ans); René Rabier (P. Grégoire, 28 ans).

Frères convers (2) : Augustin Deschaises (50 ans); Henri Guérin (53 ans).

Argenterie. — 1 ostensoir, 1 ciboire, 5 calices.

Ornements. — 32 chasubles, 8 chapes, 40 aubes.

Bibliothèque. — 3.000 vol. environ.

Immeubles. — Couvent, rue de la Mériais (enclos formant cloître, avec église, cour et petit jardin, tot. 60 c.; grand jardin et verger, 2 jx. 40 c.). Le tout fut vendu, par contrat du 4 messidor IV, 9.800 l.

Dettes. — 1.653 l.

BÉNÉDICTINES DE VITRÉ (1)

Sources : Déclaration des religieuses (1er mars 1790). — Déclarations de fermiers et de locataires (1790-91). — Tableau des traitements du clergé (1791).

PERSONNEL (en 1791) :

Religieuses de chœur (13). — Marie Bertin (de Ste Agnès, 66 ans); Andrée Desdouets (de Ste Scholastique, 65 ans); Marie Destais (de Ste Cécile, 39 ans); Olive Dufeu (de Ste Victoire, 57 ans); Marie Gautier (de St Augustin, 60 ans); Henriette Hérembert (de Ste Félicité, 69 ans); Jeanne Lecoursonnais (de Ste Anne, 52 ans); Angélique et Perrine Méhaignerie (de St Joseph et de Ste Thérèse, 42 et 40 ans); Françoise et Marie Mesnage (de St Benoît et de Ste Catherine, 42 et 45 ans); Armande et Renée Radiguer (de St Maur et de St Ignace, 64 et 67 ans).

Sœurs converses (4). — Anne-Marie Fauchard (de Ste Geneviève, 25 ans); Françoise Landais (de Ste Hélène, 83 ans); Françoise Petier (de Ste Monique, 49 ans); Françoise Petier (de Ste Rose, 30 ans).

Chapelain. — René Auffray.

(1) Etablies en 1624. Leur couvent, situé faubourg de la Mériais, fut évalué à 37.400 l., par le pr.-v. estim. des 27-29 prairial II, y compris toutes les pièces de terre de l'enclos.

REVENUS :

1° Rentes constituées ..... 162 l. (1)

2° Pensions viagères de quelques religieuses... 360 l.

3° Immeubles :

A Vitré. — 4 champs et 1 jardin dans l'enclos de la communauté (8 jx.); estim..... 650 l.

Mauvais pré, dit le Marais des Bénédictines (2 jx.), entre le Pont-Billon et le moulin du Rachapt; estim ..... 90 l. (2)

Maison, rue des Fontaines, louée..... 66 l.

En Balazé. — Closerie des Courtils (bât. et jardins, 65 c.; verger, 34 c.; lab., 11 jx. 56 c.; prés, 3 jx. 45 c.), affermée à franche moitié, 36 l. pour les porcs, 115 livres de beurre et 6 l. pour les réparations; estim..... 300 l. (3)

Closerie de la Fleuriais (bât. et jardins, 1 jl. 1 c.; lab., 12 jx. 30 c.; prés, 5 jx. 57 c.), affermée à franche moitié, 45 l. pour les porcs et 135 livres de beurre; estim..... 300 l. (4)

Métairie de la Gillotière ou Gélotière (bât. et jardins, 2 jx.; lab., 40 jx.; prés, 3 jx.; pât., 1 jl. 53 c.), affermée à franche moitié et 60 l. pour les porcs; estim..... 800 l. (5)

En Etrelles. — Closerie du Haut-Plessis (bât.: jardins, 1 jl. 3 c.; lab., 23 jx. 47 c.; prés, 3 jx. 5 c.), affermée à franche moitié, 12 l. pour les réparations et 120 livres de beurre.

Closerie du Bas-Plessis (bât.; jardins, 73 c.; lab., 20 jx. 72 c.; prés, 2 jx. 69 c.), affermée à franche moitié, 12 l. pour les réparations et 150 livres de beurre.

(1) Dont 35 l. sur les tailles.

(2) Le pr.-v. estim. du 30 septembre 1790 ne porte le même revenu qu'à 35 l.; le pré fut vendu 1.425 l. le 7 nov. 1791.

(3) Estimée et vendue 7.414 l. en janvier 1791.

(4) Estimée et vendue 7.194 l. en janvier 1791.

(5) Estimée 16.720 l., en janvier 1791, et vendue 16.820 l., le 1er février suivant.

Les religieuses évaluent le revenu total des deux closeries à	800 l. (1)
En Marpiré. — Les deux métairies du Haut et Bas-Mainberthe (1° bât.; jardins, 1 jl.; lab., 27 jx. 57 c.; prés, 6 jx. 40 c.; vallon, 2 jx. — 2° bât.; jardins, 1 jl. 36 c.; lab., 25 jx.; prés, 4 jx. 40 c.; vallon, 2 jx.), affermées séparément à moitié fruits, avec prestations; estim.	900 l. (2)
Total pour les immeubles	3.906 l.
Total des revenus	4.428 l.

CHARGES :

Décimes	200 l.
Rente foncière au prieuré de Ste-Croix de Vitré	81 l. 10 s.
Fondations (46 messes)	34 l. 10 s.
Sacristie	150 l.
Honoraires des chapelains « et autres personnes nécessaires »	700 l.
Gages, pensions et capitation de 2 tourières et autres domestiques	1.300 l.
Réparations	900 l.
Total	3.366 l.

HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE

(Hôtel-Dieu de Vitré)

Sources : Déclaration de la supérieure (25 février 1790). — Déclarations de fermiers (1790-91). — Extrait des déclarations de Vitré (1790). — Tableau des traitements du clergé (1791).

(1) Elles furent respectivement évaluées, par les pr.-v. estim. du 26 et du 27 nov. 1790, à 9.680 l. et 9.130 l. et vendues, le 19 janvier et le 16 mai 1791, 9.705 l. et 9.800 l.
(2) Elles furent estimées, en bloc, 16.924 l. et vendues 21.100 l., en mars 1791.

PERSONNEL (en 1791) :

Religieuses de chœur (35). — Marie Bellier (de S^te^ Mélanie, 25 ans); Mélanie Bouverie (de S^t^ Charles, 67 ans); Jacquine Bruneau (de S^te^ Marguerite, 65 ans); Jeanne Bulourde (de S^te^ Thérèse, 48 ans); Jacquine et Jeanne Charil (de S^t^ Basile et de S^t^ Augustin, 58 et 59 ans); Rosalie de la Corbière (des Séraphins, 51 ans); Jacquine Corvaisier (de S^t^ François, 37 ans); Thérèse Coyer (S. Marie-Xavier, 29 ans); Jeanne Deberne (de S^te^ Agathe, 34 ans); Françoise Domagné (de S^te^ Reine, 46 ans); Renée Doussaut (de S^te^ Marie, 42 ans); Elisabeth Fournier (de S^te^ Félicité, 38 ans); Louise Gâcher (S. Marie-Victoire, 54 ans); Bonne de Gennes (de S^t^ Paul, 77 ans); Geneviève de la Grézillonaye (36 ans); Modeste Guillaudeux (34 ans); Gilonne Harcher (de S^t^ Jean, 67 ans); Jeanne Harembert (de S^te^ Elisabeth, 65 ans); Marguerite de la Haye-Girard (S. Pélagie, 84 ans); Marie Hutin (de S^te^ Eugénie, 43 ans); Scholastique Jouet (de S^te^ Placide, 34 ans); Angélique et Sainte Lafont (S. Eulalie et de S^t^ Pierre, 25 et 64 ans); Jeanne Laizerie (de S^t^ Benoît, 43 ans); Jeanne Lecoq (de S^te^ Suzanne, 65 ans); Emilie et Thérèse Le Voyer (de S^t^ Laurent et de S^te^ Claire (30 et 41 ans); Jeanne Meneu (S. Marie des Anges, 43 ans); Anne Mesnage (de S^t^ Michel, 37 ans); Anne Martin du Boistaillé (63 ans); Renée Piel (de S^te^ Rosalie, 66 ans); Marie de Ravenel (de S^t^ Ignace, 48 ans); Léonarde Reste (de S^te^ Marie-Céleste, 41 ans); Marie Rubin (de S^t^ Bernard, 35 ans).

Sœurs converses (6). — Renée Bachelot (S. Bonne, 38 ans); Gabrielle et Perrine Bigot (S. Dominique et S. Félix, 38 et 64 ans); Jeanne Marie (S. Marthe, 74 ans); Anne Foucher (S. Alexis, 76 ans); Madeleine Sançon (de S^te^ Luce, 37 ans).

Sœurs données (2). — Julienne Aubin (60 ans) et Jeanne Georgeault (64 ans).

REVENUS :

1° Rentes constituées sur les Etats de Bretagne, le Clergé de France, etc..... 3.648 l.

2° Pensions viagères de 3 religieuses..... 640 l.

3° Immeubles :

En Vitré. — 4 maisons avec jardin, au Rachapt (5 locat., 30 l., 74 l., 250 l., 100 l. et 80 l.)..... 534 l.

Closerie de la Petite-Galiennais (28 jx.), affermée à franche moitié, 120 livres de beurre et prestations; revenu évalué à..... 500 l.

En Etrelles. — Métairie de la Billonière (bât. et jardins, 3 jx. 24 c.; lab., 49 jx. 30 c.; prés, 6 jx.

40 c.; landes, 12 jx. 1 c.; chât., 2 jx. 30 c.), affermée pour la moitié des grains, 306 l. et les prestations; revenu évalué à..... 800 l. (1)

En Pocé. — Métairie de la Cellerie (bât. et jardins, 1 jl. 20 c.; lab., 44 jx.; prés, 9 jx.; chât., 10 jx.), affermée à moitié fruits; revenu évalué à 900 l. (2)

Métairie de la Guitonnais (bât. et terres, 38 jx.), affermée à moitié fruits; revenu évalué à..... 400 l. (3)

Total..... 3.134 l.

Total des revenus..... 7.422 l.

CHARGES :

Décimes, rentes foncières, fondations, sacristie, réparations, etc..... 4.591 l. 16 s.

MAISON DE RETRAITE DE VITRÉ (4)

Déclaration signée des Dlles Duchemin et de la Porte, directrices (26 février 1790) :

« Les immeubles et revenus consistent uniquement dans la » maison vieille et mal bâtie et un jardin dans lequel est bâtie » la chapelle (fbg. de la Mériais, 61 c.). Cette maison et jardin » sont évalués à 150 l., et les réparations annuelles à environ » 50 l. Le surplus des ressources de cet utile établissement » consiste dans le modique bénéfice résultant de la pension » que paient les personnes qui, cinq fois par an, viennent s'y » retirer pendant huit jours, pour s'y renouveler dans l'esprit » du christianisme. On observe que les demoiselles directrices » paient elles-mêmes leur pension, tant la maison est peu » aisée. Les autres charges, outre les réparations, sont une » rente de 30 l. due à Madame de Traissan (propriétaire du

(1) Pr.-v. estim., 15 janvier 1791, 13.300 l. Vendue le même prix, le 27 ventôse II.
(2) Pr.-v. estim. du 7 février 1791, 15.840 l.; vendue 30.200 l. le 1er fructidor II.
(3) Estim. en 1791, 8.316 l.
(4) Fondée en 1716.

» fief du Prieuré de Sainte-Croix) et une rente viagère de 75 l. » à une autre personne ».

La maison fut vendue 4.500 l. par contrat du 20 thermidor IV.

URSULINES DE VITRÉ (1)

Sources : Déclaration des religieuses (28 février 1790) — Déclarations de fermiers (1790-91). — Extrait des déclarations de Vitré. — Tableau des traitements ecclésiastiques (1791).

PERSONNEL (en 1791) :

Religieuses de chœur (21). — Julie-Charles Dubourg, *supérieure* (54 ans); Marie Aubert (de S[t] Augustin, 43 ans); Perrine Bertier (S. Marie-Victoire, 30 ans); Angélique Charil (S. Françoise, 56 ans); Marie Croisé du Fraisier; Perrine Croisé (S. Ursule, 42 ans); Anne Daniel (S. Céleste, 40 ans); Renée Deroy (de S[te] Scholastique, 40 ans); Perrine Dorvo (de S[te] Thérèse, 60 ans); Suzanne Dubourg (S. Mélanie 48 ans); Marie-Anne Giard (S. Marie de Pazzi, 30 ans); Eugénie de Girard (S. Hélène, 40 ans); Renée Girard (S. Madeleine, 71 ans); Françoise Guérin (S. Pélagie, 59 ans) ; Charlotte Hochet (S. Marie-Joseph, 34 ans); Louise Lemonnier (de S[t] François de Sales, 28 ans); Rosalie Mancel (S. Alexis, 52 ans); Thérèse Minguet (27 ans); Marguerite Nouail (S. Angèle, 54 ans); Jeanne Oger (S. Rosalie, 58 ans); Françoise Olivier (S. Constance, 41 ans); Thérèse Picaut (S. Marie-Cécile, 30 ans); Marie Rallier (de S[te] Ignace, 43 ans); Joséphine Rondeau (de S[te] Chantal, 21 ans).

Sœurs converses (8). — Juliette Boulain (S. Suzanne, 27 ans); Marie-Anne Bigot (S. Dominique, 36 ans); Marie Couture (S. Françoise, 61 ans); Jeanne-Marie Fouet (47 ans); Jeanne Jégu (68 ans); Renée Leverrier (S. Rose, 53 ans); Marie Oger (S. Catherine, 74 ans); Julienne Poulain (46 ans).

REVENUS :

1° Rentes constituées sur les Etats de Bretagne, le Trésor Royal, le Clergé de France, l'Hôtel de Ville de Rennes et divers particuliers. 3.378 l. 16 s.

2° Pensions viagères de quelques religieuses 925 l.

(1) Etablies en 1679. Leur couvent, situé faubourg de la Mériais, est actuellement occupé par le collège de garçons.

3° Immeubles :

A Vitré. — Enclos du couvent (3 h. 88 a. 73 c.), produit évalué par les religieuses à.....	400 l.
Pièce de la Grande-Longrais, affermée.....	70 l.
Champ et verger de la Petite-Galiennais, affermés aux Hospitalières de Saint-Nicolas.	48 l.
En Etrelles. — Métairie de la Grande-Baste (bât. et jardins, 2 jx. 51 c.; lab., 44 jx. 10 c.; prés, 13 jx. 21 c.; landes, 3 jx. 55 c.; chât., 2 jx. 75 c.), affermée à moitié des grains et fruits, 450 l. et diverses prestations; estim...	600 l. (1)
Métairie du Bois-Hodais, affermée à franche moitié et 120 livres de beurre; estim.....	330 l. (2)
Métairie du Bas-Pont de Baud (bât. et jardins, 2 jx. 50 c.; lab., 56 jx. 5 c.; prés, 9 jx. 44 c.; chât., 9 jx. 30 c.), affermée à franche moitié, 460 l., 200 livres de beurre et prestations diverses; estim.....	900 l. (3)
Closeries du Haut et Bas-Montperron (bât. et jardins, 72 c.; lab., 19 jx. 77 c.; prés, 3 jx. 50 c.; marais, ?), affermées séparément à franche moitié, 75 l., 200 livres de beurre et diverses prestations; estim.....	420 l. (4)
Jardin de la Masure (7 à 29 c.), affermé.....	10 l.
Total.....	2.778 l.
Total des revenus.....	7.081 l. 16 s.

CHARGES :

Fondations et aumônes.....	450 l.
Décimes, honoraires, gages, réparations, etc.	3.585 l. 14 s.
Total.....	4.035 l. 14 s.

(1) Pr.-v. estim. du 12 janvier 1791, 14.517 l.; vendue 18.000 l. le 4 avril suivant.
(2) Pr.-v. estim. du 1er mars 1791, 5.998 l.; vendue 7.500 l. le 4 avril suivant.
(3) Pr.-v. estim. du 1er mars 1791, 19.000 l.; vendue 25.300 l. le 16 mai suivant.
(4) Pr.-v. estim. du 13 janvier 1791, 3.951 l. et 3.857 l. 8 s.; vendues ensemble 12.000 l. le 29 août suivant.

VILLE DE VITRÉ

(3.679 hectares, 10.850 hab.).

PAROISSES

I. — PAROISSE NOTRE-DAME

Sources générales : Extrait des déclarations (1790). — Déclarations de fermiers et locataires (1790-91).

I. *Cure.* — Recteurs alternatifs : Louis-Joseph Brunet et Jean-Marie Moulin [1].

Revenus : Presbytère commun, avec jardin (5 c.); estim..... 100 l.

Pension, par les Bénédictins de Vitré; à chaque recteur, jusqu'en 1788..... 600 l.

Nous ne savons si les portions congrues furent portées, après cette date, au prix du nouveau tarif.

Deux vicaires (Pierre Châtelais et Hérembourg ou Harembourg), pensionnés par les Bénédictins de Vitré.

II. *Fabrique* et *fondations* qu'elle administre (Déclaration du général, 4 mars 1790).

1° *Fabrique.* — Revenus : Rentes en grains et en argent..... 195 l. 3 s.

Rentes pour fondations..... 150 l. 8 s.

Rentes payées par les titulaires de diverses fondations, pour l'entretien des autels et des ornements..... 60 l. 6 s.

Pour l'entretien de l'orgue, l'organiste jouit d'une rente sur la terre d'Epagne, en *Moutiers;* il remet à la fabrique, pour les grosses réparations. 40 l.

(1) L'un desservait la paroisse Saint-Martin pendant que l'autre desservait celle de N.-D., et ils échangeaient réciproquement leurs services chaque semaine.

Rentes payées par diverses corporations « pour la solennité de leur patron »	14 l. 15 s.
Maison près de l'église, affermée	40 l.
Maison, dans le cimetière, occupée par le sacriste ; estim., 40 l. [1]	Mémoire.
Total	500 l. 12 s.
CHARGES : Décimes	?
Rentes à l'Hôpital et à d'autres établissements charitables	75 l. 19 s.
Acquit de fondations. — Honoraires du clergé pour messes, services et obits divers. — Honoraires et appointements du secrétaire de la fabrique, du sacriste et des chantres. — Sermons, à 15 s. l'un, des fêtes et dimanches. — Frais de la solennité de la Sainte-Barbe. — Grosses réparations de l'église, du presbytère et des maisons.	?
Total, d'après les derniers comptes, de 2.000 à	2.400 l.
2° *Bourse des défunts.* — REVENUS : Rentes sur les Tailles de Bretagne	40 l.
Deux contrats sur le Clergé de France	216 l.
Autres rentes	13 l. 19 s.
Total	269 l. 19 s.
CHARGES : 5 messes par semaine. — Un service le premier jeudi de chaque mois. — 2 s. par messe à chacun des 2 enfants de chœur	?
3° *Bourse du port du Saint-Sacrement aux malades.* — REVENUS : Un contrat sur le Clergé de France	48 l.
Rente foncière, sur les Augustins de Vitré	10 l.
Maison et jardin (20 c.), dans les faubourgs, affermés	70 l.

(1) On vendit, le 1er fructidor II, 2 maisons avec 2 petits jardins, le cimetière et la chapelle de Saint-Pierre, le tout estimé en revenu 150 l. De tous les immeubles mentionnés dans les déclarations, la maison du sacriste est le seul qui puisse avoir été compris dans cette adjudication.

En Izé. — Terre de la Rouvrais (bât. et jardins, 40 c.; lab., 24 jx.; prés, 8 jx.; pât., 8 jx.), affermée 251 l.

Total..... 379 l.

4° *Bourse de l'Annonciation.* — Revenus :

Un contrat sur le Clergé de France..... 64 l.
Rentes foncières ..... 58 l. 7 s. 4 d.

Total..... 122 l. 7 s. 4 d.

Charges : 2 messes par semaine. — Frais de la solennité de l'Annonciation et service le lendemain..... ?

5° *Bourse des pauvres.* — Revenus : Rentes foncières..... 167 l. 16 s.
Produit de la quête des dimanches et fêtes.... ?

III. *Confrérie de l'Ange Gardien* (Déclaration de l'abbé René Auffray, procureur syndic de la confrérie, 15 avr. 1790).

Revenus : 3 contrats sur le Clergé de France. 235 l. 12 s.
Contrat, reçu en remplacement des billets de banque..... 16 l.
Maison et jardin, fbg. du Rachapt, affermés... 36 l.

Total..... 287 l. 12 s.

Charges : Au bedeau..... 18 l.
A la paroisse, pour sonneries et ornements.... 18 l.
Saluts et obits..... 166 l.
Ornements et luminaire de la chapelle, 2 messes par semaine..... ?

IV. *Diaconat de la paroisse N.-D.* — Diacre et sacriste, Caillet (Déclaration, 28 février 1790).

Revenus : Rentes (4 articles)..... 25 l. 19 s.

Charges : Remplir les fonctions de diacre à la messe paroissiale, dimanches et fêtes.

V. *Prestimonies attachées aux fonctions de chantres à N.-D.* — Titul. : 1° Volier (Déclaration, 28 février 1790).

Revenus : *En Izé.* — Métairie du Clos (bât. et jardins, 2 jx.; lab., 32 jx. 48 c.; prés, 5 jx.), affermée..... 600 l.

Charges : Décimes et rentes seigneuriales..... 18 l. 16 s.
Réparations ..... 50 l.

Remplir les fonctions de chantre à tous les offices; « assister » aux sépultures des pauvres qui sont inhumés gratis ».

2° René Auffray (Déclaration, 25 février 1790).

Revenus : Closerie de Brulavoine (bât. et jardin, 1 jl. 20 c.; lab., 22 jx. 45 c.; landes, 5 jx. 70 c.; bois, 3 jx.), affermée à moitié; estim..... 380 l.

Charges : Au seigneur de la Motte, pour indemnité. 15 l.
Au général de N.-D., pour les réparations..... 15 l.

Remplir les fonctions de chantre à la messe paroissiale, dimanches et fêtes.

VI. *Prestimonie.* — Titul., Volier, chantre (Déclaration, voir paragraphe précédent).

Revenus : Rente sur la terre du Pont-Gérault, en *Saint-M'Hervé*..... 200 l.

Charges : A la paroisse N.-D..... 12 l.

4 messes par semaine, dont une le dimanche dans la salle des hommes, à l'hôpital.

6 autres messes dans l'année.

VII. *Prestimonie.* — Titul., René Auffray, chantre (Déclaration, voir § V, 2°).

Revenus : *En Louvigné-de-Bais.* — Closerie de la Richardais (bât. et jardins, 2 jx. 11 c.; lab., 13 jx. 33 c.; prés, 4 jx. 37 c.; landes et chât., 4 jx. 38 c.), affermée 235 l., à charge de payer les fouages (9 l.) et les rentes seigneuriales (27 l.), avec p. de v. de 48 l. pour 6 ans, soit ..... 243 l.

Charges : Au général de N.-D., pour les réparations. 15 l.

2 messes par semaine.

VIII. *Fondation de Jacques Roulleaux.* — Titul., G. Larcher Dumatz, vicaire d'*Etrelles* (Déclarat., 31 mars 1790),

Revenus : Rente sur le Clergé de France (principal, 8.000 l.)..... 320 l.

Charges : Décimes..... 25 l. 4 s.

Au général de N.-D., pour ornements, usage du calice, etc..... 20 l.

100 messes par an.

IX. 3 *fondations*. — Titul., Trouillard de la Passelière (28 février 1790).

Revenus : 1° Rente sur la terre de la Vallerais, en *Balazé*..... 30 l.

2° Rente sur la terre de Boisbide, en *Pocé*.... 100 l.

3° Du général de N.-D..... 40 l. 12 s.

Charges : A la fabrique de N.-D..... 4 l.

Une messe par semaine, pour chacune des 3 fondations.

X. *Prestimonies du Poncel et de la Bâtonnais*. — Titul., l'abbé d'Esperiès (Déclaration, 28 février 1790).

Revenus : 1° Rente de 32 bx. d'avoine, mesure de Vitré..... ?

Rente en argent..... 10 l.

2° Rente foncière..... 43 l.

Charges : A la fabrique de N.-D..... 3 l.

Une messe par semaine pour chacune des prestimonies.

XI. *Prestimonie*. — Titul., Pierre Turquety Meltière (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Maison à l'entrée du cimetière de N.-D., affermée, à charge de payer un boisseau d'avoine au seigneur de Vitré..... 80 l.

En Argentré. — Terre du Champ-Court (7 jx. 40 c.), affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales. 120 l.

Total..... 200 l.

Charges : Au général, pour les réparations..... 15 l.

3 messes par semaine.

XII. *Chapellenie de Saint-Hubert*. — Titul., Jean Dolaine (Déclaration, 27 février).

Revenus : Métairie du Plessis (bât. et jardins, 2 jx. 20 c.; lab., 31 jx. 27 c.; prés, 4 jx. 47 c.; chât., 1 jl.), affermée à détroit (200 l.); estim..... 600 l. (1)
Closerie de la Ganiais (bât. et terres, 9 jx.), affermée..... 250 l.

Total..... 850 l.

Les baux mettent les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

Charges : Rentes seigneuriales..... 30 l.
Au chapitre de la Madeleine..... 20 l.
Réparations ..... 74 l.
Réparation d'un chemin..... 20 l.
Messe quotidienne.

XIII. *Fondation de la Pinelière.* — Titul., J.-A. Heulot, chanoine (4 février 1790).

Revenus : Champ Richard (2 jx. 60 c.), affermé... 100 l.
Charges : Une messe par semaine..... 39 l.

XIV. *Prestimonie de la Pilâtre.* — Titul., Hély, chanoine (Déclaration, 20 février 1790).

Revenus : Maison, place du Marchix, affermée... 125 l.
En Erbrée. — Le Petit-Epinay (bât. et terres, 8 jx.), affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 150 l. (2)
Charges : Décimes ..... 3 l.
Rentes au seigneur des Nétumières, une mesure d'avoine et 1 l..... ?
Deux messes par semaine..... 78 l.
Réparations, au moins..... 36 l.

XV. *Prestimonie.* — Même titulaire et même déclaration.

Revenus : Deux maisons avec jardin, rue des Fontaines, affermées ..... 102 l.
Charges : Réparations..... 24 l.
Une messe par semaine..... 39 l.

Total..... 63 l.

(1) Le pr.-v. est. du 20 août 1791 en porte le revenu à 813 l.
(2) D'après la décl. du fermier. Le titul. ne déclare qu'un revenu de 120 l.

XVI. *Fondation.* — Titul., J.-O. Guyot, recteur de *Saint-Jean-sur-Vilaine* (Déclaration, 20 décembre 1790).

Revenus : Rente foncière sur le lieu de la Barre, en *Izé*, 20 bx. de seigle évalués à..... 128 l. 10 s.

Charges : Messe basse tous les samedis, avec prières nominales, Libera, De profundis et collecte.

XVII. *Fondation de la Porte-Nantaise.* — Titul., Paulmier (Déclaration, 28 février 1790).

Revenus : Chambre et grenier, rue Sainte-Croix, affermés..... 16 l.
Deux maisons, avec jardins, ibid., affermées..... 46 l.
Maison et jardin, ibid., affermés..... 132 l.
Maison, place du Marchix, affermée..... 66 l.

Total..... 260 l.

Charges : Au général de N.-D..... 3 l.
Rente seigneuriale, 3 à 4 bx. d'avoine..... ?
3 messes par semaine.

Fondations connues seulement par les déclarations de fermiers et les doc. relatifs aux biens nationaux :

XVIII. *Fondation.* — Titul., Paitel, chanoine, recteur de *la Croixille.*

En Cornillé : Lieu de la Pâquerie (bât. et jardins, 2 jx. 45 c.; lab., 13 jx.; chât., 16 c.), affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 266 l.

XIX. *Fondation de Renée Fromentin, veuve Malherbe.* — Même titulaire.

Les deux champs de Launay, faubourg Saint-Martin, affermés..... 30 l. 12 s.

XX. *Confrérie du Saint-Sacrement.* — Portion de maison, dans le Rachapt, estim. (an IV)... 15 l.
Rentes foncières, en *Taillis*..... 54 l.

Cette confrérie disposait de la chapelle des Trois-Marie, dans le Rachapt.

XXI. *Confrérie de Saint-Jean.* — Champ, près le Charbonnel, affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 25 l.

XXII. *Confrérie de l'Ascension.* — Champ de la Croix, affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 65 l.

XXIII. *Bourse des pauvres malades.* — Champ du Pré-Clos, affermé..... 92 l.

II. — PAROISSE SAINTE-CROIX

Sources générales : Extrait des déclarations (1790). — Déclarations de locataires (1790-91).

I. *Cure.* — Recteur, François-Julien Levesque de la Mesrie (Déclaration, 8 mars 1790).

Revenus : Presbytère, avec jardin.....	?
Pension, sur le prieuré de Sainte-Croix.....	700 l.
Sur sa pension, le vicaire remet au recteur	48 l.
Casuel, environ.....	70 l.
Charges : Décimes.....	17 l.
Réparations, par abonnement.....	30 l.
Messe paroissiale, dim. et fêtes, de 46 l. à	47 l.

Le recteur déclare n'être titulaire d'aucune fondation.

Un vicaire (Joseph Barbot-Chevry), pensionné sur le prieuré de Sainte-Croix.

II. *Fabrique* (Déclaration du général, 10 mars 1790).

Revenus : Rente sur le champ Pommier.....	5 l.
Rentes diverses (5 art.).....	1 l. 12 s.
Rente due pour le luminaire.....	6 l. 2 s.
Rente pour la confrérie de Tous les Saints.	5 l.
Maison, près le four banal, affermée.....	60 l.
Maison, rue Sainte-Croix, occupée par le sacriste (affermée autrefois 32 l.).....	Mémoire.

Maison près de la Halle, affermée	80 l.
Du recteur, pour réparations	30 l.
Du chapelain de Sainte-Anne, pour id	15 l.
Total	202 l. 14 s. [1]

Charges : Sur les maisons ..... 53 l. 12 s.

Le produit des quêtes pour les défunts est totalement employé en messes.

III. *Chapellenie de Sainte-Anne.* — Titul., J.-F. Cailler (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Maison et jardin, en face l'église, affermés ..... 125 l.

Charges : Décimes ..... 4 l. 10 s.
Au général, pour réparations ..... 15 l.

Deux messes par semaine, l'une à la chapelle Sainte-Anne, l'autre à l'église.

IV. *3 fondations.* — Même titulaire et même déclaration.

Revenus : Rente due par l'évêque de Rennes	15 l.
Rente sur une maison	18 l.
Champ de Saint-Jean-le-Moine (2 jx. 54 c.), affermé	95 l.
Total	128 l.

Charges : 2 messes par semaine.
20 messes par an.

Réparations de deux chemins	12 l.
Rentes seigneuriales	» l. 3 s. 3 d.

3 messes par semaine.

V. *Prieuré de Sainte-Croix* [2].

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation en 1622, 1733 et 1762.

I. *En 1790.* — Prieur commendataire, l'abbé Louis-Clair Le Beau du Bignon, vicaire général de Cambrai (Déclara-

(1) Une soumission du 7 prairial II, donne, comme dépendance de la fabrique de Sainte-Croix, le pré Crossay, dont nous n'avons trouvé nulle mention ailleurs.
(2) Dépendait primitivement de l'abbaye de Marmoutier. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 445.

tion, 3 décembre 1789. Deux mémoires, 21 août et 15 décembre 1790).

REVENUS :

1° Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, la baronnie de Vitré (120 l.), le chapitre de la Madeleine de Vitré, etc...

2° Dîmes en Sainte-Croix de *Vitré*, *Argentré*, *Erbrée*, *Luitré*, *Marcillé-Robert*, *Mézières*, *Mondevert*, *Moutiers* et *Princé*.

3° Petits domaines en Sainte-Croix de *Vitré*. — Une métairie (26 jx.) en *Mondevert*. Un petit pré en *Princé*.

Total.....	15.250 l. 1 s.
Valeur annuelle des pots de vin (révélée seulement par le mémoire du 15 déc. 1790).....	336 l.
Total.....	15.586 l. 1 s.

CHARGES :

Droits cathédratiques.....	6 l.
Au Petit Séminaire de Rennes.....	47 l. 10 s.
Portions congrues des recteurs et curés de Ste-Croix de *Vitré*, *Marcillé-Robert* et *Princé*.	3.450 l.
3 messes par semaine.....	75 l.
Rentes à l'abbaye de Marmoutier (320 l.), au chapitre de la Madeleine (1 l. 4 s.) et à la baronnie de Vitré (2 l. 8 s.).....	323 l. 12 s.
Total.....	3.901 l. 2 s.

Nous avons pu, à l'aide des déclarations des municipalités et des fermiers, retrouver, sur les revenus, les détails suivants :

1° Rentes sur le moulin de Montperron, en *Etrelles*.	38 l.
2° Dîmes :	
En Argentré. — Portion de grosses et menues dîmes, anciennes et novales, affermées à Pierre Perrier, de la Gauvenière, en Argentré.....	400 l.
En Erbrée. — Moitié des dîmes anciennes, le tout affermé au recteur (propriétaire du reste des dîmes d'Erbrée) 2.900 l. et 696 l. de p. de v. pour 8 ans, soit	2.987 l.

En Etrelles. — Rente sur la cure, 16 bx. de seigle et 16 d'avoine, évalués à 96 l.; rente sur le moulin de Montperron, 8 bx. de seigle; le tout abandonné au fermier des dîmes d'Erbrée, qui en paie la valeur suivant l'apprécis ..... ?

En Mézières. — La moitié des dîmes, affermée avec celles de Princé, à Jacques-René Grosset, de Vitré, et René Doussant de Fougères, pour 3.944 l. au total (celles de Mézières sont sous-affermées au recteur 1.196 l.)..... 3.944 l.

En Mondevert. — Toutes les dîmes anciennes (sauf la portion du collège de Saint-Martin de Laval évaluée à 180 l.), affermées avec la métairie du prieuré. mémoire.

En Princé. — La majeure partie des dîmes, affermées avec celles de Mézières..... mémoire.

3° Immeubles :

En Marcillé-Robert. — Chapelle et closerie de la Vigne (lab., 4 jx. 60 c.; prés, 3 jx.), revenu évalué à (pr.-v. estim. du 10 déc. 1790)..... 232 l.

Métairie du Buef (bât.; lab., 30 jx. 50 c.; prés, 7 jx.), sous-affermée 600 l., 20 livres de beurre et 4 volailles, soit..... 615 l.

En Mondevert. — Métairie du Prieuré (bât., 8 c.; jardins, 50 c.; lab. 23 jx.; pré, 6 jx.), affermée à Pierre Oger, de Mondevert, avec les dîmes, 1.100 l. et 264 l. de p. de v. pour 9 ans, soit [1]..... 1.129 l. 6 s. 8 d.

En Princé. — Petit pré, près de la cure; revenu évalué, en 1793, à..... 10 l.

Le 28 avril 1783, Le Beau du Bignon avait vendu à Madeleine-Renée de la Bigotière, veuve d'Olivier Le Gonidec de Traissan : 1° la maison priorale de Sainte-Croix, son four banal, ses jardins et vergers; 2° la seigneurie de Sainte-Croix avec ses droits honorifiques et ses fiefs de Sainte-Croix de Vitré, de Pesselle en N.-D. de Vitré, de Meurillais en Etrelles, de Mésard en Erbrée, de Mondevert en ladite paroisse, et du Prieuré en Marcillé-Robert; 3° les rentes dues par les couvents et hôpitaux de Vitré; 4° les droits de bouteillage et de lods et ventes, avec la juridiction du prieuré en haute, basse et moyenne justice; le tout moyennant 41.440 l. (Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 454).

(1) Le pr.-v. estim. du 15 février 1791 porte le revenu net de la métairie à 376 l.

II. *En 1622, 1733 et 1762.*

Sources : Etats des revenus et des charges (Arch. dép. d'I.-e.-V., 1 H³ 21).

Revenus :	1622	1733	1762
	—	—	—
1° Rentes sur :			
la baronnie de Vitré	»	120 l.	
la fabrique de Sainte-Croix	»	3 l. 10 s.	
les Augustins de Vitré	»	40 l.	
les Bénédictines de Vitré	»	79 l. 18 s.	
les Ursulines de Vitré	»	10 l.	303 l. 19 s. 1 d.
les Sœurs de la Retraite de Vitré	»	30 l. 8 s.	
les Hospitalières de Vitré	»	2 l. 12 s.	
l'Hôpital Saint-Nicolas de Vitré	»	1 l.	
l'Hôpital-Général de Vitré	»	15 l.	
2° Fief de Sainte-Croix à *Vitré :*			
Greffe, affermé	Rentes des divers fiefs du prieuré,	60 l.	60 l.
Rentes		10 l.	?
Lods et ventes	36 l. 2 s.	?	?
3° Dîmes, au 11e, affermées :			
En Argentré	»	130 l.	120 l.
En Luitré	240 l.	370 l.	370 l.
En Mézières	250 l.	500 l.	600 l.
En Moutiers	»	50 l.	50 l.
En Princé	»	630 l.	680 l.
En Sainte-Croix de Vitré	67 l. 10 s.	95 l.	100 l.
4° Immeubles, en Sainte-Croix de *Vitré :*	Pour le jardin et le verger seuls,		
Maison priorale et dépendances, affermées à divers	9 l. 10 s	237 l. 10 s.	234 l.
Four banal, affermé	12 l.	100 l.	150 l.

5° Prieuré de *Marcillé-Robert :* Fiefs et droits divers; les 5/6 des dîmes de *Marcillé;* métairie du Buef et closerie de la Vigne; le tout affermé.....	750 l.	1.000 l.	1.700 l. (1)
6° Prieuré de *Mondevert :* Dîmes en *Erbrée* et *Mondevert;* rentes sur la cure d'*Etrelles* et le moulin de Montperron; métairie du prieuré en *Mondevert* et pré en *Princé;* le tout affermé.....	Rente sur le moulin de Montperron, 8 bx. seigle évalués à 8 l.	1.301 l.	1.400 l.
Total.....	1.373 l. 2 s. (2)	4.724 l. (3)	5.767 l. 19 s. 1 d. (3)
CHARGES :			
Décimes.....		386 l.	»
Droits cathédratiques.....		6 l.	»
Rentes seigneuriales.....		18 l. 14 s.	»
Portions congrues du recteur et du vicaire de *Ste-Croix*.....	Voir ci-après.	450 l.	»
— — — de *Princé*.....		450 l.	»
Messes, à l'église Sainte-Croix.....		75 l.	»
Au diacre d'office de la Collégiale de la Madeleine.....		1 l. 5 s.	»
Au recteur de *Marcillé-Robert*, 4 bx. de seigle et une charretée de foin, valant environ.....		20 l.	»
Total.....	»	1.406 l. 19 s.	1.359 l. 8 s.

(1) Le fermier général donnait à divers sous-fermiers les immeubles du prieuré, pour 380 l., et les dîmes de toute la paroisse, en plusieurs portions, pour 1.997 l., soit 1.664 l. 3 s. 4 d. pour le prieuré; son bénéfice s'élevait ainsi à 344 l. 3 s. 4 d.

(2) « Les ventes ne se peuvent apprécier attendu que cela est chaiant et levant ». On remarquera que l'état de 1622 ne porte aucune des rentes énumérées au § 1°, ni le produit du greffe et des lods et des ventes de la seigneurie de Sainte Croix, ni les dîmes de Moutiers et de Princé, ni les revenus du prieuré de Mondevert, si ce n'est la rente due sur le moulin de Montperron.

(3) Non compris le produit des lods et ventes, et, pour 1762, celui des « mêmes rentes » du fief de Sainte-Croix.

Les charges portées sur l'état de 1622 différant trop, par leur nature même, de celles que mentionnent les états postérieurs, nous les donnons à part :

Décimes ordinaires	114 l.	3 s.	
— extraordinaires	23 l.	10 s.	9 d.
Au prieur commendataire de N.-D. de Vitré	80 l.		
Au curé de Sainte-Croix	240 l.		
Au prêtre qui « fait l'office et service », en l'absence des religieux	70 l.		
Droit de visite de l'évêque de Rennes	6 l.		
— de l'archidiacre	3 l.	10 s.	
A l'abbaye de Marmoutier, pour la table abbatiale	18 l.		
— — 6 setiers de blés, évalués à	36 l.		
Au marchand qui en fait le paiement, pour frais	1 l.	12 s.	
Aux officiers de la même abbaye	1 l.	18 s.	
A la baronnie de Vitré	2 l.	8 s.	
Entretien du luminaire du grand autel	5 l.		
Pour donner à dîner aux officiers du prieuré qui tiennent les plaids et assises 2 fois par an	12 l.		
Total	614 l.	1 s.	9 d.

Il faudrait ajouter à cette somme le coût des réparations.

III. — PAROISSE SAINT-MARTIN

Sources générales : Extrait des déclarations (1790). — Déclarations de fermiers et locataires (1790-91).

I. *Cure.* — Voir paroisse Notre-Dame.

Deux vicaires (Mathurin Haloche et Rouyer), pensionnés par les Bénédictins de Vitré.

II. *Fabrique* et *fondations* qu'elle administre (Déclaration du général, 28 février 1790).

1° *Fabrique.* — Revenus : Rentes foncières	310 l.	16 s.	6 d.
Champ de Launay, ou de la Bénédiction, affermé	140 l.		
Maison, dans le cimetière, affermée	90 l.		
En Taillis. — Champ Maugis ou Mauger, affermé	24 l.		
Total	564 l.	16 s.	6 d.

Charges : Messes et saluts; cire, huile, encens, etc...; sonneurs de cloches, enfants de chœur, réparations, etc..., « à » quoi le revenu et le casuel peuvent à peine suffire ».

2° *Fondation de la Conception.* — Revenus : Rentes. 8 l.
Champ de la Roche (2 jx. 54 c.), affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 108 l.

Total..... 116 l.

Charges : 52 messes chantées, avec exposition du S.-S., luminaire et 2 sermons; total..... 141 l.

3° *Fondation du Saint-Esprit.* — Revenus : Rente... 15 l.
Maison, affermée..... 46 l.
Champ (2 jx. 30 c.), affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 39 l.

Total..... 100 l.

Charges : 3 messes chantées et une basse, chaque semaine.

III. *Prestimonie.* — Titul., Dufeu, chanoine (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Champ, dans le fbg. Saint-Martin, affermé 100 l.

Charges : Une messe tous les vendredis et une autre tous les mois.

IV. — FONDATIONS DESSERVIES A L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE LA MADELEINE

I. *Prestimonie du Bois-Mancel.* — Titul., Michel-Olivier Leroux, chanoine (Déclarations, 25 févr. et 16 déc. 1790).

Revenus : *En La Chapelle-Erbrée.* — Lieu du Bois-Mancel (bât., 4 c.; jardins, 51 c.; lab., 20 jx.; prés, 4 jx.; taillis, 1 jl. 10 c.), affermé, à charge de payer les réparations, les rentes seigneuriales et les fouages..... 360 l.

Charges : Décimes..... 10 l.
2 messes par semaine..... 78 l.

Réparations	30 l.
Une rente	» l. 8 s.
Total	1181. 8 s.

II. *Prestimonie des Bouvrons.* — Même titul., mêmes déclarations.

Revenus : *En Bourgon* (Mayenne). — Une terre, affermée	117 l.
Charges : Rente en avoine à l'abbaye de Clermont, 2 mesures évaluées à	1 l.
Une messe par semaine	39 l.
Réparations	11 l.
Total	51 l.

V. — CONFRÉRIES DE MÉTIERS (1)

I. *Confrerie des Manouvriers* (desservie par H. Trouillard, prêtre, 79 ans).

Revenus : Champ de la Croix (1 jl. 27 c.), au Val de Cantache, affermé	65 l.
Charges : Au desservant	30 l.

II. *Confrérie des Sergères.* — *En Pocé* : Closerie de Villaumeur (bât. et jardin, 57 c.; lab., 3 jx. 20 c.; pré, 45 c.), affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts | 90 l.

III. *Confrérie des Tisserands.* — Champ des Tessiers, près la Ruelle-au-Loup, affermé | 68 l.

(1) Elles ne nous sont connues que par les pr-v. adj. des immeubles qui en dépendent. L'extrait des déclarations ne mentionne que les terres des Manouvriers.

ÉTABLISSEMENTS D'ASSISTANCE ET D'ÉDUCATION

I. — HOPITAL SAINT-NICOLAS ET SAINT-YVES

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation en 1724.

Sources : « Etat des rentes et revenus... fait par nous, adminis- » trateurs du directoire du district, aux fins d'ordres de MM. les » Administrateurs du département » (16 janvier 1791. — Arch. dép. d'I.-et-V., série I V).

REVENUS :

1° Rentes et droits divers, en argent :

Contrats sur les Etats de Bretagne (principal, 22.000 l.)	1.100 l.
Autres rentes constituées	41 l.
Rentes foncières	248 l.
Fiefs du prieuré de Saint-Nicolas-de-Montlevrier, en *Montreuil-sous-Pérouse* (rentes et lods et ventes), environ	43 l.
« Doublage des Marreaux » pendant les deux jours de foire qui se tiennent à Vitré; droit abonné	9 l.
Droit sur les nouveaux mariés de la paroisse Saint-Martin, fixé à 1 l. 16 s. par mariage; abonné	25 l.
Privilège de la vente exclusive des cercueils; produit net	120 l.
De la ferme des devoirs de Bretagne, pour droit de papegai	600 l.
Total	2.186 l.

2° Rentes en grains des fiefs de Montlevrier, et autres :

8 bx. fr.	44 l.

138 bx. de seigle	552 l.
29 bx. d'avoine	43 l. 10 s.
Total	639 l. 10 s.

3° Dîmes :

En Balazé. — Portions, affermées	800 l.
En Champeaux. — Moitié des dîmes, affermée à Pierre Ferron et Mathurin Parage	1.000 l.
En Châtillon et Domagné. — Rentes en grains sur les dîmes : 80 bx. de seigle, à 4 l., et 128 bx. d'avoine, à 1 l. 10 s., soit	512 l.
En Etrelles. — Les 2/3 des dîmes dans deux traits, affermés	516 l.
En Parcé. — Portion de dîmes, abonnée au recteur	300 l.
En Saint-Didier. — Toutes les dîmes, à l'exception de deux traits, affermées au sieur Marie Duhoux	2.780 l.
Total	5.908 l.

3° Immeubles. — *A Vitré* : Carrière de pierre à bâtir dans les champs du Bas-Pont, exploitée directement; produit net	150 l.
Four Saint-Nicolas, affermé	253 l.
Le Grand-Four, affermé	306 l.
Maison, près l'Hôpital, affermée	172 l.
Maison, faubourg aux Moines, affermée	180 l.
Maison, au haut du Rachapt, affermée	73 l.
Boutique, ibid., affermée	27 l.
Maison, dans le Petit-Rachapt, affermée	48 l.
Total	1.209 l.

A la campagne :

En N.-D. de Vitré. — Métairie de Clarisse, affermée	510 l.
Métairie de Saint-Etienne, affermée	700 l.
— du Petit-Villaudain, affermée	216 l.
— du Bas-Pont, affermée	610 l.

Métairie de la Santé, affermée	420 l.
— de Rouffigné [1], affermée à détroit (220 l.); estim.	590 l.
— de la Robasnerie, affermée à détroit (300 l.); estim.	828 l.
Terre de la Petite-Gressière, affermée	63 l.
Champ Saint-Nicolas, avec une grange et un étal dans la boucherie, affermé	150 l.
En Saint-Martin de Vitré. — Pré Pourri, affermé autrefois (l'hôpital en jouit)	15 l.
Métairie du Petit-Boulais, affermée	312 l.
En Montreuil-sous-Pérouse. — Métairie du Haut-Montlevrier, affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts, et de fournir 6 charrois, 2 bx. de pommes, 10 livres de beurre et 12 l. pour réparations	340 l.
Métairie du Bas-Montlevrier [2], affermée, avec les mêmes charges	330 l.
En Pocé. — Ferme du Tertre, affermée, y compris une maison avec étable, au Bas-Teilleul	526 l.
En Saint-Didier. — Métairie du Feil (bât. et jardins, 3 jx. 44 c.; lab., 55 jx. 40 c.; prés, 4 jx. 55 c.), affermée à détroit (250 l.): estim.	682 l. [3]
Total	6.292 l.
Total des revenus	16.234 l. 10 s.

CHARGES :

Décimes de Saint-Lazare	71. 16 s.
Pensions du recteur et du vicaire de *Saint-Didier*	750 l.

(1) Une partie de cette métairie (34 jx.) se trouve en Montreuil-sur-Pérouse.

(2) Les 2 métairies comprennent en tout 57 jx. (jardins, 3 jx.; lab., 44 jx.; prés, 10 jx.). La municipalité de Montreuil mentionne en outre le Champ du Chemin (3 jx.), affermé 30 l., que les administrateurs ne citent pas et ont peut-être confondu avec d'autres biens.

3, La municipalité de Saint-Didier porte le revenu de la même métairie à 901 l. 7 s. 8 d. (Extraits des déclarations).

Rente aux Augustins de Vitré	5 l.
Rente au chapitre de Vitré pour les terres du Feil et de Villaudain	23 l.
Aux pauvres de *Vergéal* et de *Domalain*	500 l.
Rente à la confrérie du Saint-Sacrement de Notre-Dame	3 l.
Pension de l'aumônier	500 l.
Au même, pour les honoraires des messes qu'il doit dire en acquit de l'hôpital, desserte de fondations, saluts, etc	300 l. (1)
Gages des médecins et chirurgiens	360 l.
Gages du secrétaire du bureau	40 l.
Frais du culte	72 l.
Gages et entretien de 9 domestiques	1.200 l.
Réparations	1.200 l.
Total	4.960 l. 16 s.

Excédent des revenus : 11.274 l. 10 s.

Chapelain : Pierre Cousin.
9 domestiques.

Observations au sujet des revenus supprimés. — « ... Quelle » serait la frayeur de cette maison de bienfaisance, déjà si » peu dotée lorsqu'on vient à considérer le peuple pauvre et » nombreux pour lequel elle fut fondée, si — pleine de con- » fiance dans la justice et la charité de nos équitables légis- » lateurs, qui ne suppriment que pour vivifier, qui, sensible- » ment touchés des malheurs du citoyen pauvre et indigent, » s'occupent, pressent les secours à lui procurer — elle n'es- » pérait un remplacement capable de l'indemniser des sup- » pressions qui viennent de frapper ses revenus. En effet, elle » perd en dîmes, en rentes en grains sur des cures, et en » rentes ou droits féodaux, au moins 5.942 l., et, en ce, non » compris 600 l. dues sur les fermes de Bretagne, pour droits

(1) Les conditions arrêtées en 1780, par le bureau de l'hôpital, fixaient à 223 l. 18 s. les honoraires payés au chapelain pour les messes et services dont il était chargé; elles prévoyaient, d'autre part, une dépense de 114 l. 14 s. pour les fondations qu'il ne pouvait acquitter (Paris-Jallobert, *Journal de Vitré*, extrait des délib. du bureau).

» de papegay, dont peut-être essuiera-t-elle encore la sup-
» pression. Outre qu'elle perd plus de la moitié de ses revenus,
» il faut remarquer que c'était une jouissance nette et quitte
» de toutes charges ».

Observations sur la valeur des terres. — « Elles sont affer-
» mées par adjudication, par conséquent à toute leur valeur ».
On ne peut espérer que leur revenu augmente par suite de défrichements: « les landes n'en sont pas susceptibles ».

Edifices de l'hôpital. — 1° Chapelle, 10 toises sur 4; « soli-
» dement bâtie ».

2° Bâtiment avisagé au midi, 9 toises sur 3 1/2. Comprend deux appartements de 25 lits chacun: en bas, celui des femmes; en haut, celui des hommes.

3° A l'ouest, divers logements (cuisine, apothicairerie, bureau, cellier, appartement du chapelain): au sud desdits logements, parterre du chapelain; au nord, cour et maison (cellier, boulangerie et lingerie).

4° Autre bâtiment avisagé au midi, construit avec le produit d'aumônes. Comprend 3 salles basses et 3 chambres au-dessus. Sert de logement à 20 vieillards et à des enfants.

5° Jardin de 75 c., « trop petit pour les besoins de la maison ».

« *Remarques sur le régime et les secours de charité admi-*
» *nistrés dans l'hôpital* ». — L'hôpital est desservi par des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin.

« Faisant notre visite dans les salles des malades, lors de
» la serte du soir, avons trouvé les malades couchés propre-
» ment et couverts de linge assez blanc... Le pain de pâte
» grosse et pesante, de l'espèce la plus commune, nous a paru
» peu convenable pour leur situation et leur état... Contre
» toutes les règles de bonne administration, c'est la principale
» domestique qui fixe le régime et la qualité des vivres pour
» les malades; il convient, il est même nécessaire que cet usage
» abusif cesse et que le médecin, lors de ses visites, soit le
» seul qui puisse régler aux malades le régime des boissons
» et des vivres, tant pour la quantité que pour la qualité :

» Alors on n'aura plus la douleur de voir présenter à des » malades des pois deslay (?) frits, après les secousses de » fièvre violente et presqu'à la sortie du délire.

» Avons appris qu'au mépris des égards dus à la décence » et à la sensibilité des autres malades, les opérations chirur- » gicales de tous genres se faisaient publiquement dans les » salles, ce qui ne devrait s'exécuter que dans un appartement » à ce destiné et loin des autres malades; que, par un abus » contre lequel on ne saurait trop se récrier parce qu'il est » infiniment préjudiciable à la conservation de l'espèce » humaine, on confond indistinctement tous les malades atta- » qués de maladies médicales et chirurgicales dans les » mêmes salles... On pourrait parer à un si grand inconvé- » nient, surtout à la confection prochaine de la nouvelle » bâtisse; mais, au lieu de profiter de la salle qu'on va y » trouver de plus pour remédier à cet abus, on apprend » qu'on se propose de l'y introduire. Elle doit être, en effet, » réservée aux soldats. Ne pourrait-on mettre civils et soldats » atteints de maladies contagieuses dans les mêmes salles ?

» Enfin, avons encore observé qu'il est abusif et contraire » aux intérêts de la société que l'hôpital eût ses chirurgiens » et médecins choisis et attitrés; qu'il serait infiniment plus » avantageux que tous les médecins et chirurgiens de notre » ville, comme cela se pratique ailleurs, exerçassent au turne » dans cette maison; qu'on verrait bientôt le service, qui pour » l'ordinaire s'y fait mal et avec négligence, y être rempli » avec l'exactitude et le zèle que l'émulation peut animer et » exciter...

» Il paraît, au reste, qu'on dépose peu d'enfants bâtards dans » cette maison; que pour l'ordinaire il n'y en a que 4 ou 5 et » rarement plus; que les autres sont enfants légitimes, nés de » parents pauvres, auxquels on procure des secours depuis » la plus tendre enfance jusque vers l'âge de 10 ans. »

D'après l'extrait des déclarations, les terres appartenant à l'hôpital auraient couvert : en jardins, 5 jx.; en lab., 154 jx.; en friches, 29 jx.; en prés, 30 jx.; en pâtures, 40 c.; en bois, 4 jx. 40 c.; le tout évalué en revenu à 3.200 l.

II. — *En 1724 :*

Sources : Etat des revenus et des charges (1724. — Arch. dép. d'I.-et-V., .C 1290).

REVENUS :

1° Un contrat sur les Etats de Bretagne	26 l.
2° Rentes foncières en argent, environ	200 l.
3° Rentes en grains : 8 bx. de froment, 200 de seigle et 100 d'avoine, consommés dans l'hôpital	mémoire.
4° Dîmes en *Balazé, Champeaux, Etrelles, Parcé* et *Saint-Didier;* le produit en est consommé dans l'hôpital	mémoire.
5° Immeubles. — A Vitré :	
Deux fours à ban, affermés	500 l.
Diverses maisons, affermées environ	150 l.
A la campagne :	
En N.-D. de Vitré. — Métairies : de Clarisse	150 l.
de Saint-Etienne	250 l.
de Villaudain	100 l.
de la Santé	110 l.
de Rouffigné	300 l.
des Robanneries	360 l.
En Saint-Martin de Vitré. — Métairie du Petit-Boulais	150 l.
En Montreuil-sous-Pérouse. — Métairies du Haut et Bas-Montlevrier	200 l.
En Poré. — Métairie du Tertre	150 l.
En Saint-Didier. — Métairie du Feil	200 l.
Total	2.620 l.
Total général	2.846 l.

CHARGES :

Aux Augustins de Vitré, rente foncière	5 l.
A Madame Legge, rente viagère	80 l.
Au chapitre de la Madeleine de Vitré	7 l. 4 s.
Au doyen du chapitre de Champeaux	70 l.
Au receveur du prieuré de Sainte-Croix	1 l.
A la confrérie du Saint-Sacrement	1 l. 10 s.
A la bourse des malades	23 l. 2 s. 6 d.

Aux prisonniers	6 l.
Au greffier du bureau	20 l.
Service de la chapelle Saint-Etienne	70 l.
Total	283 l. 16 s. 6 d.

Personnel. — Deux chapelains, un garçon apothicaire, une demoiselle gouvernante servant d'économe, avec 9 domestiques, hommes et femmes, — tous nourris, logés et payés.

En outre, deux médecins et deux chirurgiens, de service chacun pendant 6 mois, et deux prêtres externes pour dire la messe, les dimanches et fêtes, dans les deux dortoirs que ne peuvent desservir les chapelains.

Hospitalisés. — A l'hôpital Saint-Nicolas, deux dortoirs contenant chacun 22 lits. « On y double les malades, suivant la nécessité » des temps »; une salle est affectée aux hommes et l'autre aux femmes.

A l'hôpital Saint-Yves, deux dortoirs de 9 lits chacun, réservés aux incurables. Une troisième salle est occupée par 30 ou 40 enfants abandonnés. L'hôpital entretient en outre une quinzaine d'enfants en nourrice.

II. — HOPITAL GÉNÉRAL

Sommaire : I. Situation en 1790. — II. Situation en 1752.

I. — *En 1790 :*

Chapelain : J.-B. de Bouëssel.

REVENUS :

1° D'après l'Etat des contrats sur les Etats de Bretagne et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214).

3 contrats sur les Etats, au denier 20	11.200 l.	560 l.
1 — au denier 25	7.500 l.	300 l.
1 — au denier 50	1.390 l.	27 l. 16 s.
2 contrats sur le Clergé de France, au denier 25	8.000 l.	320 l.
Totaux	28.090 l.	1.207 l. 16 s.

2° D'APRÈS les extraits de déclarations relatifs aux communes suivantes :

En Vitré. — Maison, jardin et prés de l'enclos. Maison et jardin de la Providence. Deux maisons près de l'enclos. — du Puits Levraut — du Prêche.	Total : 6 jx. 75 c.; estim. 790 l. (1)
En Argentré. — Terre de la Giltière (18 jx.); estim	350 l.
Deux champs (1 jl. 70 c.); estim	24 l.
En Balazé. — Maison et terres (23 jx. 56 c.); estim	394 l.
En Etrelles. — Rente de 9 bx. de seigle, sur le moulin de Badier	36 l.
Métairie de la Rouxière (bât.; jardins, 2 jx. 40 c.; lab., 44 jx. 25 c.; prés, 8 jx.; chât., 5 jx. 24 c.); estim	850 l.
En Louvigné-de-Bais. — Métairie de la Pichardière (bât.; jardins, 2 jx. 49 c.; lab., 28 jx. 14 c.; prés, 10 jx. 27 c.), affermée à détroit (200 l.); estim.	500 l.
En Taillis. — Closerie du Bois-Gautier (22 jx.); estim	250 l.
Total	3.194 l.

II. — *En 1752 :*

A) ETAT des revenus et des charges (1752. — Arch. dép. d'I.-et-V., C 1.285).

REVENUS :

1° Rentes constituées	248 l. 1 s.
2° Rente foncière	10 l.
3° Rentes en grains sur : les Bénédictins de Vitré, 52 bx. de seigle. le Moulin de Ribert, 30 bx. de seigle. la terre de la Motte de Gennes, 80 bx. de seigle Le tout valant	324 l.

(1) D'après diverses soumissions de l'an III, la maison du Prêche était louée 27 l., une autre maison, 150 l., et un jardin, 10 l.

4° Privilège de débiter la viande en Carême, affermé.	340 l.
5° Immeubles :	
A Vitré. — Maison et jardin du Prêche, affermés et arrentés	68 l. 10 s.
Autres maisons, affermées	375 l. 10 s.
En Argentré. — Closerie de la Giltière, affermée	130 l.
En Balazé. — Closerie de la Heuzerais, affermée	100 l.
Lieu de la Frogerie, affermé	100 l.
En Etrelles. — Métairie de la Roussière, affermée	300 l.
En Louvigné de Bais. — Métairie de la Pichardière, affermée	150 l.
En Taillis. — Closerie du Bois-Gautier, affermée	100 l.
Total	1.324 l.
Total général	2.246 l. 1 s.

CHARGES :

Au prieuré de Sainte-Croix	15 l.
Emploi, en secours aux pauvres, de la rente sur la Motte de Gennes	160 l.
Chapelains et service des fondations pieuses	183 l.
Luminaire	100 l.
Vestiaire des religieuses de l'hôpital	120 l.
Au secrétaire du bureau	20 l.
Médecin, chirurgien et pharmacie	100 l.
Gages du jardinier	45 l.
Journées d'ouvriers	180 l.
Réparations	360 l.
Total	1.283 l.

DETTES :

A la duchesse de La Trémoïlle, comme tutrice de son fils.	4.300 l.
Aux religieuses de Saint-Thomas	1.440 l.
Pour achat de fil, destiné à la fabrication de bas	500 l.
Au secrétaire du bureau	40 l.
Total	6.280 l.

B) « SITUATION de l'Hôpital Général par rapport à la recette et à » la dépense faites pendant l'année 1752, à envoyer à M. de Boul- » longne, conseiller d'Etat, intendant des finances, chargé de tout » ce qui concerne l'administration des Hôpitaux », par les administrateurs (Arch. dép. d'I.-et-V., C 1.291) :

RECETTE :

En fonds de terre, tant à moitié grains qu'à prix d'argent		880 l.
En rentes foncières, tant en grains qu'en argent, et loyers de maisons		866 l.
Produits casuels, pour la viande de Carême	340 l.	432 l.
Produit des tentures aux sépultures et des cris publics	92 l.	
Aumônes		30 l.
Travail des pauvres (bas de fil, fabriqués par les filles de 6 à 15 ans), net		500 l.
Total		2.708 l.

DÉPENSE :

Au chapelain, pour le service des fondations	183 l.
Nourriture du chapelain	250 l.
Nourriture de 3 demoiselles de Saint-Thomas et de 2 sœurs	650 l.
Honoraires desdites demoiselles	160 l.
Appointements du greffier	20 l.
Cire et huile dans la chapelle	150 l.
Au prieuré de Sainte-Croix, pour indemnité	15 l.
Honoraires du médecin et du chirurgien, et pharmacie.	150 l.
Gages et nourriture des domestiques et des ouvriers...	450 l.
Nourriture et entretien de 50 valides, à 3 s. par jour.	2.737 l. 10 s.
Id. de 40 malades ou invalides, à 4 s. par jour	2.920 l.
Id. des enfants trouvés et autres	néant.
Réparations	360 l.
Service de fondations	30 l.
Total	8.075 l. 10 s.

DETTES :

Aux demoiselles de Saint-Thomas, pour 16 années d'honoraires, à peu près	2.000 l.
Aux mêmes, avances pour les dépenses journalières de la maison	500 l.

« Les secours extraordinaires qu'il a plu à Sa Majesté d'accorder » à cet hôpital, depuis 1724 jusqu'en 1736, l'ont soutenu pendant » ces 12 années; mais, depuis qu'ils ont cessé, l'hôpital s'est trouvé » obéré et réduit à manger ses fonds. »

III. — MARMITE DES PAUVRES ET SŒURS DE LA CHARITÉ [1]

Sources : Etat des contrats sur la Province et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214).

8 contrats sur les Etats de Bretagne, au denier 20	101.900 l.	5.095 l.
Un contrat sur le Clergé de France, au denier 20	1.800 l.	90 l.
Un contrat sur id., à 4 1/2 %	3.000 l.	135 l.
4 contrats sur id., au denier 25	32.100 l.	1.284 l.
Totaux	138.800 l.	6.604 l.

A Vitré. — Maison et jardin.

IV. — PAUVRES DE VITRÉ

Sources : Le même état.

Un contrat sur les Etats de Bretagne, au denier 20	1.000 l.	50 l.
Un contrat sur le Clergé de France, au denier 25	5.400 l.	216 l.
Totaux	6.400 l.	266 l.

V. — FONDATIONS POUR LES PRISONNIERS

Sources : Etat de 1789 (Arch. des Hospices de Vitré, cité par Paris-Jallobert, *Journal de Vitré*).

Rente foncière, aux Sœurs de la Charité, en faveur des prisonniers malades	50 l.

(1) Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 200.

Rente foncière, aux Hospitalières de la Miséricorde, pour fournir du linge aux prisonniers	60 l.
Rente au bureau de l'Hôpital, pour distribuer aux prisonniers	6 l.
Rente au même, pour le chauffage des prisonniers.	20 l.
Rente foncière	15 l.
Total	151 l.

Nous ne savons si ces diverses rentes n'ont pas été confondues parmi les autres revenus de l'hôpital et des religieuses.

COLLÈGE DE VITRÉ [1]

Fondations annexées à la place de principal. — Titul., Mathurin Fournier (Déclaration, 26 février 1790).

Revenus : 1° Maison du Bourg-Joly et dépendances, en Saint-Martin, affermées	140 l.
2° Maison du Petit-Bouffort, place du Marchix, occupée par le titulaire; estim.	120 l.
3° Métairie du Petit-Mée, en Saint-Martin, affermée	700 l.
Total	960 l.
Charges : Décimes	30 l.
Au troisième régent	20 l.
Réparations	140 l.
7 messes par semaine	273 l.
Total	463 l.

(1) Les origines en sont mal connues. Il dépendait de la communauté de ville et était situé sur la place du Marchix. L'enseignement y était donné par un principal et deux régents (Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 484).

PAROISSES RURALES

ARGENTRÉ

(3.292 hectares. — 2.000 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclaration de la municipalité (25 août 1790). — Déclarations de fermiers et locataires (du 11 oct. 1790 au 15 février 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Julien-Olivier Bouëssée, environ 60 ans (Déclaration, 15 décembre 1790).

Revenus : Presbytère, jardin, 8 pièces lab. (4 jx.) et 3 prés (2 jx. 40 c.); estim.	150 l.
Partie des grosses dîmes, directement exploitées; estim.	2.350 l.
Partie des novales, id.	500 l.
Total	3.000 l.
Charges : Décimes	203 l. 16 s.
Pension de 2 vicaires	700 l.
Grosses réparations, par abonnement	80 l.
Réparations du chanceau et du chœur, en partie	?

Deux vicaires (Droyaux et Hamard), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Pré (8 à 9 c.), affermé	5 l. 12 s.
Rentes	40 l.
Maison de l'école, affermée	6 l.

« N'a point d'argent, ni d'argenterie, que ce qui est absolument nécessaire pour le culte divin ».

III. *Fondations*, desservies par le clergé de la paroisse.

Revenus : Rentes ..... 175 l.

IV. *Chapellenie de Saint-Pierre.* — Revenus : Rente... 30 l.

Charges : Une messe par semaine.

V. *Fondation du Champ-Court.* — Titul., Jean-Nicolas Hamard, vicaire (Déclaration, 12 décembre 1790).

Revenus : Lieu du Champ-Court (bât., lab., 6 jx.; prés, 1 jl. 40 c.), affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impositions..... 150 l.

VI. *Chapellenie de la Fauconnerie.* — Titul., Legge.

Revenus : Chapelle..... »

Maison, 2 jardins, 5 champs (3 jx.) et 2 layées de pré (40 c.), le tout affermé..... 100 l.

Charges : 3 messes par semaine.

VII. *Chapellenie du Pinel.* — Titul., Droyaux, vicaire.

Revenus : Rente en argent..... 30 l.
Rente de 8 bx. de seigle..... 32 l.

Total..... 62 l.

Charges : 78 messes.

VIII. *Fondation de Jacquine Tirel.* — Même titulaire (Déclaration de la municipalité d'Etrelles, 15 avril 1790).

Revenus : *En Argentré.* — Un pré; estim..... 12 l.
En Etrelles. — Lieu de la Savaterais (bât.; jardin, 27 c.; 5 champs, 7 jx.; 40 c. de pré), affermé..... 78 l.

IX. *Ecole.* — Voir *Fabrique.*

BALAZÉ

(4.320 hectares. — 2.036 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations de fermiers (du 4 oct. au 15 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, René Lemarié (Déclaration, 18 déc. 1790).

Revenus : Presbytère et jardin (40 c.)..... ?
Les 2/3 des grosses et menues dîmes anciennes; estim..... 4.300 l.
Novales; estim..... 150 l.
Pré à la Boisnière (3 jx.), exploité par mains; estim..... 66 l.

Charges : Pension de deux vicaires..... 700 l.
Loyer du presbytère..... 120 l.
Réparations du presbytère et du chanceau..... 80 l.

Deux vicaires (Félix Davoine et Joseph Jounot), pensionnés par le recteur.

II. *Fondation* annexée à la cure. — Revenus : Les 3 champs Cardinaux, près le bourg; estim.... 30 l.

Charges : Une messe par semaine.

III. *Fabrique.* — Revenus : 1° Immeubles :

Etable, cour, jardin et pré (tot., 1 jl. 44 c.), et champ de la Nicoullière (50 c.), le tout affermé 33 l. 3 s.
Courtil (15 c.) et champs du Chesnot (70 c.) et du Bézier (2 jx. 53 c.), le tout affermé..... 60 l.
Champs Pontriau (1 jl. 30 c.), de la Cour-Bonnieu (29 c.), de la Filière (1 jl. 4 c.) et de la Fosse-Neuve, avec maison en ruine; 40 c. dans le Champ-Court et 42 c. dans le champ du Bézier; le tout évalué à..... 46 l.
Les deux champs des Euches (2 jx.), près le bourg; estim..... 37 l. 10 s.
Champ Baillé, affermé..... 9 l.

Champ du Maubusson (54 c.), près la Bergerie, affermé	13 l. 5 s.
Pièce de Lourmel (48 a. 59 c.); estim.	15 l.
Confrérie du Rosaire : Champ de l'Eglise (60 c.), près la Clarderie, affermé	3 l.
Total	216 l. 18 s. (1)
2° Rentes constituées : 3 contrats sur les Etats de Bretagne au denier 20 (princ., 5.735 l.)	286 l. 15 s.
Un autre, sur les mêmes, au denier 25 (princ., 1.160 l.)	70 l.
Un contrat sur le Clergé de France (princ., 2.000 l.)	80 l.
Total	436 l. 15 s. (2)
Total général	653 l. 13 s.

IV. *Confrérie du Saint-Sacrement.* — Revenus : 1° Immeubles :

Masure en ruine et terres, à la Basse-Vougerie, affermées	27 l.
Closerie du Bois-Andrault, affermée	81 l.
Total	108 l. (3)
2° Rentes	68 l.
Total général	176 l.

V. *Confrérie de Sainte-Barbe.* — Revenus : 1° Immeubles :

Closerie de Mébrehard, affermée	115 l.

(1) Nous donnons le détail précédent d'après les doc. relatifs aux biens nat. L'extrait des déclarations porte : Corps de ferme, 15 l.; jardins (4 c.), 18 l.; lab. (14 jx.), 207 l.; prés (1 jl. 20 c.), 20 l.; tot., 240 l.

(2) Nous donnons ce total et le détail précédent d'après un état des contrats, sur les Etats de Bretagne et le Clergé, appartenant aux établissements ecclésiastiques du district (1 Q 214). L'extrait des déclarations n'attribue à la fabrique que 182 l. 16 s. de rentes constituées; probablement, la somme de 436 l. 15 s. comprend-elle les rentes des confréries du Saint-Sacrement et de Sainte-Barbe; 2 contrats rapportent 46 l. 8 s. et 66 l. 15 s., sommes voisines des rentes attribuées aux dites confréries; mais cela ne suffirait pas encore à expliquer la différence.

(3) D'après les doc. relatifs aux biens nationaux. L'extrait des déclarations porte : Corps de ferme (2 c.), 24 l.; jardins (1 jl. 62 c.), 30 l.; lab. (8 jx. 30 c.), 80 l.; prés (4 jx. 6 c.), 30 l.; tot., 164 l.

Pièces du Moulin du Feu, affermées.....	37 l. 10 s.
Total.....	152 l. 10 s. (1)
2° Rentes.....	49 l. 5 s.
Total général.....	201 l. 15 s.

VI. *Chapellenies du Châtelet et du Vau-Fleuri.* — Titulaire, Delanoë, recteur de *Caro*.

Revenus : Le Grand Vau-Fleuri (bât. et terres), affermé.....	233 l.
Le Petit Vau-Fleuri (bât. et jardins; 4 champs, 3 jx.; 3 prés, 1 jl.), affermé.....	90 l.
Auditoire et jardin, au bourg, affermés.....	42 l.
Total.....	365 l.

Les fermiers paient les rentes seigneuriales et les impôts.

VII. *Prestimonie de Chavaignel.* — Titul., Paul Meignan, recteur de *La Mézière* (Déclaration, 2 avril 1790).

Revenus : Rentes sur le Clergé de France.	40 l.
4 jx. de terre, affermés 90 l., avec p. de v. de 24 l. pour 9 ans, soit.....	92 l. 13 s. 4 d.
Total.....	132 l. 13 s. 4 d.

Le fermier paie les rentes seigneuriales et les impôts.

Charges : Deux messes par semaine.

VIII. *Maison de Charité* (D'après une note non signée, du 6 septembre 1790).

Revenus : Maison et jardin (15 c.), au bourg, occupés par 3 sœurs de la Charité.....	»
Deux maisons et un jardin (9 c.), au bourg, affermés	30 l.
Deux contrats sur les aides et gabelles (800 l. et 200 l.).....	1.000 l.

(1) D'après les doc. relatifs aux biens nat. L'extrait des déclarations porte : Corps de ferme, 24 l.; jardins (30 c.), 15 l.; lab. (10 jx.), 84 l.; prés (1 jl. 55 c.), 30 l.; tot., 153 l.

Le produit de ces contrats est ainsi employé : « 600 l. pour la pension de 3 sœurs; 50 l. pour » les réparations des maisons; 100 l. pour le » soulagement des pauvres malades; 250 l. » pour l'entretien de la fondation, dans lequel » on comprend les frais de voyage des sœurs, » après 6 années de résidence, et ceux de la » perception des susdites rentes; on y com- » prend encore le linge, consistant en draps et » chemises pour changer les pauvres malades ».

Charges : Rente à l'église de Balazé pour une messe par semaine..... 30 l.
Rente seigneuriale..... 2 l. 10 s.
Capitation des trois sœurs..... 1 l. 10 s.

« Les fonctions de ces sœurs sont d'enseigner à lire et écrire » aux filles, d'aller voir les pauvres malades, les saigner, » panser leurs plaies, leur donner des remèdes, du pain, de » la viande, du bouillon et tous les secours de la main. Ces » sœurs se plaignent qu'elles ont bien de la peine à vivre » avec deux cents livres de rente, vu la cherté des denrées; » elles demandent une amélioration de leur sort. »

LA BOUËXIÈRE

(4.964 hectares. — 1.660 hab.)

Sources générales : Etats des biens ecclés. (par la municipalité, 29 mars et 16 avril 1790). — Extrait des déclarations. — Déclarations de fermiers (du 4 oct. 1790 au 1er février 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Joachim Nivet (Déclarations, 12 février et 29 décembre 1790, et 14 mai 1791).

Revenus : Presbytère, déport (10 c.), 2 jardins (45 c.) [1] et jardin de l'Aumône (3 jx.); estim..... 80 l.

(1) Dont celui de l'Oseraie, disputé au recteur par le prieur de Saint-Etienne.

Le quart des dîmes anciennes, évalué à	1.100 l.
Novales, évaluées à	160 l.
Total	1.340 l.

Le recteur évalue le total de ses revenus à 1.500 l.

Charges : Décimes	140 l.
Pension du vicaire	350 l.
Grosses réparations, par abonnement	72 l.
Contribution aux réparations du chanceau	45 l.
Réparations locatives	?

Un vicaire (Mathurin Guillou), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* (Déclaration du général, 13 mars 1790).

Revenus : Les 2/3 des dîmes du trait de la Boîte, mis en adjudication chaque année ; produit moyen	80 l.
Droit de minage et de hallage	» l. 15 s.

III. *Bourse des Défunts.* (Même déclaration.)

Revenus : Les 2 champs de Bellevue (1 jl. 40 c.), 2 jardins (32 c.) et la pièce du Feu-Goudrée (1 jl.), le tout au terroir de la Haye, affermé	27 l. 10 s.
Pré des Défunts (35 c.), affermé	15 l.
Petite-Noë (25 c.) et 20 c. dans le pré Canu, affermées	8 l.
Petit pré des Défunts (30 c.), affermé	3 l.
Cimetière des Défunts (4 c.), au Désert, affermé	» l. 12 s.
Champ et pré de la Petite-Goupillais (1 jl. 30 c.), affermés	30 l.
Fruits du cimetière, par arrentement	4 l. 10 s.
Champ et jardin de la chapellenie de Saint-Pair, au Haut-Bertry, affermés, à charge de payer les rentes seigneuriales (4 mesures d'avoine estimées 1 l.)	12 l.
2 rentes constituées	20 l.
Total	120 l. 12 s.

Charges : Rentes seigneuriales..... 11. 15 s.
Réparations de la chapelle Saint-Pair..... 3 l.

« En cas d'insuffisance des deniers de l'église, la bourse » des défunts doit frayer aux dépenses nécessaires, et le reste » du produit est pour faire dire des messes ».

IV. *Fondation du Grand-Domaine.* — Titul., le recteur.

Revenus : 2 champs (5 jx. 8 c.) et 3 prés (2 jx. 47 c.); estim..... 120 l. (1)

Charges : Rentes féodales..... 1 l. 18 s.
Fouages..... 2 l. 4 s.
Une messe tous les vendredis, chantée un vendredi sur trois.

VI. *Fondation de Neuville.* — Titul., Mathurin Guillou (Déclarations, 2 février 1790 et 2 janvier 1791). Collateurs, les trésoriers et le seigneur.

Revenus : Grosses et menues dîmes dans les deux tiers de 3 petits traits; estim..... 164 l.

Charges : Une messe tous les vendredis; messe chantée, un vendredi sur trois.

VII. *Fondation des Berhaudières.* — Même titulaire et mêmes collateurs.

Revenus : Les deux pièces des Grandes et Petites Berhaudières (3 jx. 20 c.), le pré au Coq et le petit jardin au bas (3 jx.), affermés, à charge de payer les rentes seigneuriales (1 l. 18 s.) et les fouages (2 l. 4 s.). 95 l.
Un jardin, dont jouit le titulaire..... 8 l.

Charges : Une messe tous les vendredis; messe chantée, un vendredi sur trois.

VIII. *Fondation de la Baudonnière.* — Titul., Mathurin Guillou et François Raguel, vicaire de *Saint-Jean-sur-Vilaine*. Collateur, le général.

(1) Le recteur ne porte les mêmes objets qu'à 100 l.; le pr.-v. estim. du 28 oct. 1790 leur attribue au contraire un revenu de 144 l.

Revenus : Une petite chambre, affermée..... 6 l.

En Saint-Jean-sur-Vilaine. — Bât. et terres (jardins, 50 c.; lab., 15 jx. 51 c.; prés, 5 jx.; chât., 54 c.), affermés 120 l., à charge de fournir 24 livres de beurre à 12 s. la livre, soit..... 224 l. 8 s.

IX. *Fondation de la Franchette et Livrette.* — Titul., François Raguel (Déclaration, 18 décembre 1790). Collateurs, les trésoriers et le seigneur.

Revenus : Prairie de la Franchette (6 jx. 40 c.) et deux terres y joignant (1 jl. 40 c.), le tout affermé.... 153 l.
Rentes constituées..... 24 l.

Total..... 177 l.

Charges : Fouages..... 3 l.
Une messe tous les vendredis; messe chantée, un vendredi sur trois.

X. *Fondation des Loges.* — Titul., Pierre Le Ménager (Déclarations, 28 janvier et 31 déc. 1790). Collateur, le général.

Revenus : Lieu des Loges (bât., 6 c.; jardin, 14 c.; lab., 8 jx. 70 c.; pâtures, 30 c.; taillis, 3 jx. 50 c.), affermé, y compris la fourniture de 6 livres de beurre..... 123 l.
Le titulaire se réverse le bois d'un taillis, estimé 6 l.

Charges : Fouages..... 3 l.
Rentes féodales..... » l. 8 s.
Réparations..... 6 l.
Une messe tous les dimanches, dans la chapelle de Chevré.

XI. *Fondation du Désert.* — Même titul. Collateur, le seigneur.

Revenus : Lieu du Désert (bât., 4 c.; jardin, 22 c.; lab., 65 c.; prés, 40 c.), affermé, à charge de payer les fouages, vingtièmes et rentes seigneuriales (1 l.)..... 42 l.

Charges : Réparations..... 8 l.
Une messe tous les samedis.

XII. *Fondation du Moulin-Ory.* — Même titulaire. Collateurs, les héritiers Tarabeuf.

Revenus : Lieu du Moulin-Ory (bât., 1 c. 1/4; jardin, 1 c.; lab., 3 jx. 75 c.; prés, 2 jx. 10 c.), affermé 50 l., à charge de supporter toutes les rentes et charges royales (1 l. 2 s.) et seigneuriales (2 l.), de fournir 6 livres de beurre et 12 poulets (prestations estimées 6 l.) et de payer 6 l. de p. de v. pour 9 ans, soit..... 56 l. 15 s. (1)

Charges : Réparations..... 3 l.
Une messe par semaine.

XIII. *Fondation du Drugeon.* — Même titulaire.

Revenus : Pièce du Champfleury (5 jx.), près le Drugeon; pré (1 jl.) et pièce en bruyère au haut des landes d'Allion; le tout affermé ? et évalué à (pr.-v. estim. de 1791)..... 71 l.

Charges : 2 messes par semaine dans la chapelle de la Teillaye.

XIV. *Fondation de l'Ecole.* — Même titulaire.

Revenus : Rente constituée, franchissable à volonté. 56 l.

Charges : « Faire l'école aux enfants pauvres de la paroisse. » La rente étant due par différents particuliers, le titulaire » nous a déclaré que les héritiers du fondateur négligeaient » souvent l'acquit de cette rente et qu'elle était presque nulle » pour lui. » (Municipalité).

BRÉAL-SOUS-VITRÉ

(574 hectares. — 505 hab. (2))

Sources générales : Déclaration de la municipalité (11 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 8 au 11 déc. 1790).

(1) La municipalité porte le même objet à 71 l.

(2) D'après les doc. officiels de 1791. La déclaration de la municipalité porte la population à 798 hab.

I. *Prieuré-cure* [1]. — Prieur-recteur, Georges Roger (Déclarations, 8 février 1790 et 26 janvier 1791).

Revenus : Presbytère et jardin (1 jl. 40 c.); estim.	100 l.
Dîmes anciennes et novales, directement exploitées; estim.	1.200 l. [2]
6 pièces lab. (15 jx.), 3 prés (9 jx.) et landes (11 jx.), le tout évalué à	300 l.
Taillis (4 jx.), produisant 100 fagots par an, soit	1 l. 4 s.
Fief de 350 jx., produisant : en rentes	33 l.
en lods et ventes, en moyenne	60 l.
Total	1.694 l. 4 s.
Charges : Décimes	85 l. 13 s.
Pension d'un vicaire	350 l.
A l'abbé de Saint-Serge d'Angers	9 l. 12 s.
Au duc de la Trémoille	14 l. 12 s.
Grosses réparations, par abonnement	50 l.
Réparations « à étanche d'eau »	10 l.
Total	519 l. 17 s.

Un vicaire (Sulblé ou Surblet), pensionné par le recteur.

II. *Fondations*, administrées par la fabrique.

Revenus : Rentes foncières	17 l. 15 s.
Lieu du Mottay (bât. et jardins, 11 c.; lab., 3 jx.; noë, 28 c.; lande, 4 jx.), affermé, à charge de payer 3 journées de travail pour les réparations et 6 s. 3 d. de rentes seigneuriales	65 l.
Lieu des Prises (bât. et jardins, 15 c.; pré, 56 c.; lab., 27 c.), affermé	58 l. 10 s.
Maisons brûlées et portion de champ (20 c.), affermées	3 l.

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers (Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 546).

(2) Compte de 1790 : Produit brut, 1.232 l. 10 s.; frais de récolte, 38 l. Reste net, 1.194 l. 10 s.

Champ des Bouillons (1 jl. 27 c.), affermé...	13 l. [1]
Pré de la Frairie (1 jl. 26 c.), affermé.....	26 l.
En Erbrée. — Champ du Patis-Morin (1 jl.), affermé	18 l. 10 s. [2]
Champ Blanc (54 c.), affermé.....	12 l.
En Mondevert. — A Bellevue, bât. et terres (jardins, 32 c.; lab., 2 jx. 44 c.), affermés.....	64 l. 1 s.
Total.....	277 l. 16 s.
Charges : A la fabrique.....	31 l. 5 s.

Le reste en messes.

« Il n'y a aucune fondation pour l'école, ni aucune insti-» tution de charité pour les pauvres » (Municipalité).

BROONS-SUR-VILAINE

(1.150 hectares. — 400 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (6 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 26 oct. au 11 déc. 1790).

I. *Curé.* — Recteur, Jean Hacquart, 47 ans (Déclaration, 28 décembre 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (2 jx. 40 c.); estim.....	90 l.
Terres (1 jl. 20 c.) et friches (1 jl.); estim.....	10 l.
Dîmes anciennes, directement exploitées; estim	1.700 l. [3]
Charges : Décimes.....	?
Pension du vicaire.....	350 l.
Réparations	?
4 boisseaux d'avoine	10 l. 4 s.

(1) Le bail du 23 janvier 1791 porte le fermage à 20 l.

(2) Le bail du 23 janvier 1791 porte le fermage à 15 l.

(3) D'après la déclaration du recteur, les dîmes ont produit, en 1790, 2.164 l. 13 s. 4 d, dont il faut déduire 514 l. 12 s. pour frais de récolte. Reste net, 1.650 l. 1 s. 4 d.

Un vicaire (Julien Duhamel, 30 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fondation de la Barre.* — Revenus : Pièce de la Barre (3 jx.), louée au recteur..... 52 l. 3 s. 8 d.

Charges : Rentes féodales..... » l. 3 s. 8 d.
52 messes, dites par le vicaire..... 52 l.

Total..... 52 l. 3 s. 8 d.

III. *Confrérie de Sainte-Eutrope.* — Revenus : Rente foncière..... 25 l.

Charges : Une messe par semaine.

IV. *Chapellenie du château de la Baliuère.* — Revenus : Lieu du Gravier (bât. et terres, 10 jx. 5 c.)..... 54 l.

Charges : Rentes féodales..... » l. 7 s. 6 d.
Une messe chaque semaine, à la chapelle du château.

CHAMPEAUX

(957 hectares. — 520 hab.)

Sources : Etat estimatif et désignatif (par la municipalité, 10 avril 1790).

I *Cure.* — Le doyen de la Collégiale remplit les fonctions de recteur (Voir *Chapitre de Champeaux*).

II. *Fabrique.* — Revenus : Rente foncière (1 article)... 5 l.
Rente sur les Bénédictins de Vitré, pour la messe basse du matin..... 30 l.

Total..... 35 l.

Charges : Au Chapitre de Champeaux, pour la messe basse du matin..... 48 l.

III. *Pauvres.* — Revenus (administrés par la fabrique) :

Rente due par le Chapitre de Champeaux.....	2 l. 6 s.
Autre rente due par le même, « résultant d'une » somme de 1.000 l. que M. Beaugeard, recteur et » doyen de la Collégiale, a colloquée en faveur des » pauvres ».....	50 l.
Autre rente sur les Hévin, d'Izé.....	10 l.
Total.....	62 l. 6 s.

LA CHAPELLE-ERBRÉE

(1.740 hectares. — 806 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations de fermiers (du 15 oct. 1790 au 14 février 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Baptiste Caillère (Déclaration, 18 décembre 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (46 c.); estim.....	7 l.
Pourpris (lab., 4 jx.; prés, 25 c.); estim.....	45 l.
Rentes, 4 bx. de seigle.....	16 l.
Partie des dîmes anciennes, directement exploitées; estim.....	1.500 l.
Novales, id.....	300 l. (1)
Total.....	1.868 l.
Charges : Pension d'un vicaire.....	350 l.

Un vicaire (Colin), pensionné par le recteur.

II. *Fondations annexées à la cure.* — Revenus :

Maison et jardin (11 c.), verger (30 c.) et champ (2 jx.) près le bourg; pré Couan et champ de la Refoulée (tot., 70 c.); le tout évalué à.....	50 l.

(1) Le recteur déclare que le produit de ses dîmes peut aller jusqu'à 2.400 l. Compte de 1790 : Produit brut des dîmes, 2.226 l. 19 s.; frais de récolte, 494 l. Reste net, 1.732 l. 19 s.

III. *Fabrique et fondations.* — Revenus :

A la Poupardière, bât. et terres (jardins, 25 c.; lab., 4 jx.; prés, 15 c.); estim.....	42 l.
A l'Orgerie, maison, jardin (8 c.), pièce du Closeau (32 c.) et champ Fitel (1 jl. 67 c.); estim.....	53 l.
Champ de l'Eglise (1 jl.), à la Bucherie; estim.	10 l.
Champ du Gênetay (1 jl. 20 c.), près la Bressinière, affermé	20 l. 5 s.
Champ du Louage et pré (tot., 2 jx.), près le Grand-Village, affermés.....	20 l.
Total.....	145 l. 5 s.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé.* V, 344 :

IV. *Chapellenie de N.-D. des Besneries.* — Rente de 40 l. pour une messe hebdomadaire (1706).

V. *Chapellenie de Saint-Aignan.* — Revenus : Un champ.

Charges : 8 messes annuelles, desservies à l'église à partir de 1747.

CHATEAUBOURG

(1.126 hectares. — 1.161 hab.)

Sources : Aucune déclaration ni aucun état provenant de la municipalité, du recteur, du général ou des titulaires des fondations. Les données suivantes ont été fournies par des déclarations de fermiers (du 8 oct. au 20 déc. 1790) et les doc. relatifs aux biens nationaux.

I. *Cure.* — Recteur, Michel Lemoine, 55 ans.

Revenus : Presbytère, affermé, en l'an VI.....	60 l.
Pension, sur le prieuré.....	700 l.

Un vicaire (Pierre Dréo, 36 ans), pensionné sur le prieuré.

II. *Fabrique et fondations* [1]. — Revenus : Fondation de la Mercerais. — Maisons et terres, affermées au recteur, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts (env. 10 l.). 55 l.
Pré et jardins, à la Houissière, affermés..... 26 l.
Pièce du Vieux-Cimetière (50 c.); estim..... 10 l.
Pièce lab. (3 jx.) et 2 jannaies (3 jx.), dites les Hayes-Thébaut, à la Brémandière; estim..... 72 l.
Fondation des Massais. — *En Domagné* : Lieu de la Pochardière (bât. et jardins, 60 c.; lab., 9 jx.; prés, 3 jx. 10 c.; jannaies et chât., 2 jx. 60 c.), affermé..... 90 l.
Grange et jardin de Saint-André (1 jl. 20 c.), affermés, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 36 l. 10 s.

III. *Prieuré de Châteaubourg* [2]. — Titul., dom Pascal Benoît, prieur claustral de Beaulieu.

Sources : Déclaration de Perrine-Antoinette Lamy, veuve de Christophe Mainbœuf Gault de Beauvais, fermière générale (20 déc. 1790) :

Revenus : Bât. et terres (jardins, 46 c.; lab., 11 jx.; prés, 7 jours de fauche) [3]. —

(1) Etat des fondations de la paroisse, arrêté le 14 juin 1732 (Arch. dép. d'I.-et-V., G 493) :
Fondation des Massais : Rente de 40 l., sur la Pochardière, pour une messe chantée par semaine.
Chapellenie des Chesnelières : Rente de 64 l., pour une messe dimanches et fêtes.
Chapellenie de Montmorel : Rente de 100 l., pour 2 messes par semaine.
2 prés et un jardin, pour une messe par semaine.
Partie de maison et jardin, pour id.
Maison et jardin, pour id.
Rente sur 4 pièces de terre, à la Brémandière, pour id.
Rente sur une maison avec jardin, pour 8 messes et un salut.
Rente sur une maison, pour une messe par mois.
Rente de 100 l., pour 3 messes par semaine, 20 l. revenant à la fabrique.
Rentes de 18 l., 20 l., 24 l. et 25 l., chargées chacune d'une messe hebdomadaire.
2 rentes de 6 l., chargées chacune d'une messe mensuelle.
3 rentes, chargées chacune d'une messe hebdomadaire.
Autre rente, chargée de 3 messes hebdomadaires.
Confrérie du Saint-Sacrement : Une messe chaque jeudi.
(2) Dépendait anciennement de l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur de Redon. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 193.
(3) Sous-affermés, avec un trait de dîmes, pour 650 l. avec p. de v. de 600 l. pour 9 ans, soit 716 l. 17 s. 4 d. (Déclaration du sous-fermier, oct. 1910).

Dîmes [1]. — Rentes (dont une rente de 40 l. sur les moulins de M. le curé), le tout affermé 1.050 l., net, avec p. de v. de 2.400 l. pour 9 ans, soit.....	1.316 l.	17 s.	4 d.
Charges : Outre le prix du bail, la fermière acquittait les charges suivantes :			
Décimes, jusqu'à concurrence de.....	300 l.		
Droits cathédratiques	41 l.	12 s.	6 d.
Portion congrue du recteur et du vicaire (ancien tarif).....	750 l.		
Trois messes par semaine à l'église paroissiale	93 l.	12 s.	
Total.....	1.148 l.	4 s.	6 d.
Le fermage s'élevait ainsi à.....	2.465 l.	1 s.	10 d.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 376 :

IV. *Chapellenie des Chesnelières.* — Fondée en 1647 de 64 l. de rente pour une messe dimanches et fêtes.

V. *Chapellenie de Montmorel.* — Fondée de 100 l. de rente pour deux messes hebdomadaires. Le dernier titulaire connu fut nommé en 1748.

CHATILLON-EN-VENDELAIS

(3.120 hectares. — 1.376 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclaration de la municipalité (11 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 29 nov. au 15 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre Douillet (Déclaration, 15 déc. 1790).

(1) Le trait du Prieuré était sous-affermé à François Martinais, pour 490 l., avec p. de v. de 200 l. pour 9 ans, soit 512 l. 4 s. 5 d. 1/3.

Le trait de Bonne-Maison était sous-affermé à Jean Chérubin, pour 650 l., avec p. de v. de 174 l. pour 9 ans, soit 669 l. 4 s.

(Déclarations des sous-fermiers, oct. 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (40 c.); estim	24 l.
Toutes les dîmes, à l'exception de 2 traits; estim.	3.900 l.
En Parcé. — Un trait de dîmes, affermé au recteur	100 l.
Total	4.024 l.
Charges : Décimes	160 l.
Pension de deux vicaires	700 l.
Réparations du presbytère et du chanceau, environ	250 l.
A l'hôpital Saint-Nicolas de Fougères, 96 demeaux d'avoine et 32 demeaux de seigle	160 l.
Total	1.270 l.

Deux vicaires (François Cochet et Jouannin), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Rente due par le prieur de Saint-Christophe-des-Bois, 8 bx. de seigle. 16 l.

III. *Quatre fondations*, administrées par la fabrique.

Revenus : 3 rentes	75 l.	5 s.
Champ des Portes (3 jx.), près le bourg, affermé	63 l.	

Charges : Messes au prorata des revenus.

IV. Autres fondations administrées par la fabrique, à laquelle revient la part disponible de leurs revenus :

1° *Fondation de N.-D. de Tous les Saints.* — Revenus : Rente foncière sur la Guérinière, en *Balazé*	30 l.	
Lieu des Basses-Courtines (bât. et terres, 11 jx. 40 c.), affermé	42 l.	
Charges : 52 messes et offices	57 l.	7 s.
Réparations	10 l.	

2° *Fondation de la Gâtellerie.* — Revenus : Lieu de la Gâtellerie (bât. et terres, 13 jx. 40 c.), affermé 44 l.

Charges : 50 messes..... 37 l. 10 s.
Réparations ..... ?

3° *Fondation des Epines.* — Revenus : Bât. et terres (1 jl. 60 c.), affermé..... 28 l.

Charges : 30 messes..... 22 l. 10 s.
Réparations ..... ?

4° *Fondation de la Morlière.* — Revenus : Champ de l'Eglise (1 jl. 40 c.), affermé..... 7 l. 10 s.

Charges : Un service, le jour de la Mi-Août... 1 l. 18 s.

Tous les baux des immeubles desdites fondations mettent à la charge des fermiers les rentes seigneuriales et les impôts.

V. *Fondation des Petites Ecoles*, administrée par la fabrique.

Revenus : Maison, étable, jardin et 2 champs (tot., 66 c.), au bas du bourg, affermés, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts... 63 l. 10 s.
Autre maison avec jardin (45 c.), affermée, aux mêmes conditions, au vicaire François-Marie Cochet ..... 66 l.
Mauvaises landes (17 jx.), près du bourg, affermées..... 72 l.
Autres landes (13 jx.), près du bourg, laissées au vicaire Cochet; estim..... 24 l.

Total..... 225 l. 10 s.

Charges : Les revenus de la fondation sont remis au vicaire F.-M. Cochet, à charge :

1° D'instruire gratuitement les enfants pauvres;

2° De présenter au seigneur des Rouxières et Blairons, le lundi de la Pentecôte, un chapeau de fleurs avec 2 pots de vin d'Anjou et une livre de pain blanc, et de payer « le salaire » de deux joueurs de violon qui en jouent à la prestation d'un » droit féodal, laquelle se fait à l'issue de la grand'messe ».

VI. *Pauvres* (D'après l'Etat des rentes sur la Province et le Clergé, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Q 214) :

Un contrat sur les Etats de Bretagne (princ. 2.000 l.). 100 l.

D'après GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, IV, 398 :

VII. *Chapellenie des Masures.* — 50 l. de rente pour 2 messes par semaine. Desservie au XVIII[e] siècle.

VIII. *Chapelles des Rouxières et des Hurlières.* — Fondées de messes au XVIII[e] siècle.

CHAUMERÉ

(274 hectares. — 240 hab.)

SOURCES : Aucune déclaration ni état provenant de la municipalité, du recteur, du général ou de titulaires de fondations. Les indications suivantes proviennent : 1° de la déclaration du fermier du pourpris de la cure (11 oct. 1790); 2° du compte de la dîme de 1790, présenté par le recteur au district, et suivi des observations de la municipalité (11 avril 1791); 3° des doc. relatifs aux biens nationaux.

I. *Cure.* — Recteur, Julien-Jean Vaucelle.

REVENUS : Presbytère, avec 2 jardins (40 c.)..... ?

Pourpris (bât. et terres, 3 jx. 40 c.), affermé en partie, à détroit; estim..... 594 l.

Dîmes (au 11[e]), directement exploitées; elles ont produit en 1790, d'après le compte du recteur, 1.760 l. 14 s., somme de laquelle il faut déduire 521 l. 4 s. 6 d. pour frais de récolte: reste..... 1.239 l. 9 s. 6 d. (1)

Pas de vicaire.

(1) La municipalité observe : 1° Que le recteur n'a pas compté en recette 407 l. de denrées diverses.

2° Que la dépense, pour frais de récolte, « est enflée de plus de 120 l. »

3° « Qu'il ne fait pas les grosses réparations du chancel et du chœur, auxquelles » il est tenu, ni les grosses réparations du presbytère; qu'il ne fait pas mention » qu'il doit 40 l. par an au général pour le luminaire. »

Elle évalue à 1,805 l. le produit net des dîmes.

II. *Confrérie des Cinq Plaies de N.-S.* (D'après le pr.-v. adj. du 29 mai 1792).

En Domagné : Champs de la Haye et du Patis, affermés..... 32 l.

CORNILLÉ

(1.213 hectares. — 820 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (29 mai 1790). — Déclarations de fermiers (du 25 oct. au 27 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Guillaume Vallet de la Touche, 51 ans (Déclaration, 30 décembre 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (36 c.); estim..... 50 l.

Pension, par les Bénédictins de Rennes et de Vitré ..... 700 l.

Total..... 750 l.

Charges : Décimes..... 14 l. 10 s.

Un vicaire (Juère), pensionné par les Bénédictins de Rennes et de Vitré.

II. *Fabrique.* — Revenus[1] : 4 pièces de terre (5 jx. 8 c.), affermées à divers... 96 l. 5 s.

Rentes constituées sur la ville de Vitré, la communauté des bouchers de Rennes et divers particuliers..... 104 l. 16 s.[2]

Rentes foncières sur : 1° les Bénédictins de Rennes, pour le vin de communion..... 10 l.

(1) On ne trouve aucune mention, dans les déclarations de Cornillé, des deux pièces suivantes : *En Louvigné-de-Bais*, Champ des Blés (1 jl. 12 c.), affermé 15 l. 5 s. — *En Saint-Didier*, Pré Pouillet, affermé au recteur d'Etrelles 5 l. 7 s. Toutes les deux sont portées, dans les déclarations de leur paroisse, comme dépendances des fondations de Cornillé.

(2) Nous ne savons s'il faut comprendre dans cette somme la rente de 60 l., sur les Etats de Bretagne (principal, 1.200 l.), que nous révèle l'état des rentes sur les Etats et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214).

2° La confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse..... 15 l.
3° La terre de la Petite-Chevalerie..... » l. 16 s. 10 d.
Revenu des bancs, des chaises et des glas. ?

Charges : « On observe que l'église a besoin de réparations, » tant le dehors que le dedans, n'ayant simplement que pour » servir au culte divin, et que les baux à ferme des biens-» fonds sont près d'expirer, que probablement ils diminueront » de prix vu la diminution des autres fermages. » (Municipalité.)

III. *Fondations*, administrées par la fabrique et desservies par le clergé de la paroisse :

1° *Bourse élémosynaire des défunts.* — Revenus :

Clos Bézier et Courtil Brûlé (2 jx.), affermés.....	18 l.
Pièce du Grosset (1 jl. 10 c.), affermée.....	11 l.
Rentes constituées	15 l.
Revenu du luminaire.....	20 l.
Fruits, herbes, denrées et fil, provenant du cimetière et des quêtes.....	23 l.
Total.....	87 l.

Charges : Une messe chantée chaque semaine et divers services pendant l'année..... de 80 l. à 90 l.

2° *Confrérie du Saint-Sacrement.* — Revenus :

Lieu des Vaux (bât. et jardins, 15 c.; lab., 7 jx.; pré, 36 c.; chât., 2 jx.), à charge de payer la façon des réparations, les rentes seigneuriales et les fouages.....	142 l.	
Rentes constituées.....	25 l.	15 s.
Total.....	167 l.	15 s.

Charges : Rente à la fabrique..... 15 l.
Une messe chantée chaque semaine et divers services pendant l'année..... 100 l.

3° *Confrérie du Rosaire.* — Revenus :

Clos d'En-Bas (1 jl.), à la Bouchardière, affermé.....	14 l.
Pièce de la Tremblais, près la Morinais, affermée	22 l.

Rentes sur la ville de Vitré et la communauté des bouchers de Rennes..... 24 l. 17 s.

Total..... 60 l. 17 s.

Charges : Messe du matin, chaque dimanche, et divers services pendant l'année..... de 60 l. à 70 l.

4° *Fondation de Sainte-Barbe.* — Revenus : Rentes constituées sur un particulier (5 l.) et sur les bouchers de Rennes (5 l.)..... 10 l.

Charges : 3 messes et un service, chaque année 4 l. 16 s.

5° *Fondation du Grand-Cimetière.* — Revenus : Pièce du Grand-Cimetière, affermée..... 7 l. 4 s.

Charges : Une messe basse par mois..... 7 l. 4 s.

6° *Fondation de Saint-Roch et autres fondations.* — Revenus : Deux pièces lab., affermées. 34 l. 5 s.
Rentes constituées..... 39 l. 8 s.
Rentes foncières..... 53 l. 10 s.

Total..... 127 l. 3 s.

Charges : Messes.

IV. *Fondation de la Petite-Chevalerie.* — Titul., le recteur.

Revenus : Rentes..... 52 l.

Charges : Décimes..... 2 l. 2 s.
Une messe basse par semaine..... 39 l.

Total..... 41 l. 2 s.

V. *Fondation de la Bénardais.* — Même titulaire.

Revenus : Chapelle..... »
Six pièces lab. (6 jx.), affermées, à charge de nourrir une vache..... 100 l.
Rentes foncières..... 40 l. 3 s.

Total..... 140 l. 3 s.

Charges : Une messe, chaque semaine, à l'église paroissiale, et une autre à la chapelle, le titulaire fournissant le pain, le vin et les cierges.

VI. *Fondation des Petites Ecoles et des Pauvres*, administrée par la fabrique.

Revenus : Maison et jardin au bourg, affermés	33 l. 5 s.
Lieu de la Baudouinière (bât., 36 c.; jardins, 1 jl. 18 c.; lab., 11 jx.; prés, 33 c.; pât., 1 jl. 75 c.), affermé, à charge de payer la façon des réparations, les rentes seigneuriales et les impôts.....	200 l. (1)
Total.....	233 l. 5 s.

Charges : Aux prêtres de la paroisse, pour l'éducation des garçons.....	100 l.
A la maîtresse d'école des filles.....	60 l.
Rente, pour 2 services fondés sur la Baudouinière	7 l. 10 s.
Réparations	?

Le surplus des revenus est employé en distribution de pain aux pauvres.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 500 :

VII. *Chapellenie de la Bichetière.* — Titulaire nommé en 1775, Jacques Bouvel.

Revenus : Rente	60 l.

Charges : Messe dimanches et fêtes.

DOMAGNÉ

(2.320 hectares (2). — 1.714 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations de la municipalité (11 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 13 oct. au 30 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre-Michel Lajat (Déclarations, 13 janvier et 15 juillet 1790).

(1) Un nouveau bail abaissa le fermage à 180 l., à partir du 23 avril 1791.

(2) Y compris l'ancienne paroisse de La Valette qui comptait, en 1790, 210 hab. Cette population n'est pas comprise dans le nombre de 1.714 hab. qui concerne exclusivement l'ancienne paroisse de Domagné.

Revenus : Presbytère et dépendances (1 jl. 14 c.)..... ?

Toutes les dîmes de la paroisse, à l'exception de deux petits traits valant 42 l.; estim..... 4.758 l. (1)

Charges : Décimes du recteur (300 l.) et des vicaires (11 l. 4 s.)..... 311 l. 4 s.

Pension des deux vicaires..... 800 l.

A l'abbaye de St-Sulpice, 144 bx. de seigle (2). ?

A l'abbaye de la Meilleraye, 8 bx. fr..... ?

A l'hôpital de Vitré, 64 bx. de seigle et 64 d'avoine, mesure de Châteaugiron..... ?

Réparations (3)..... ?

Deux vicaires (Jean Blot et François Marchand, 39 ans), pensionnés par le recteur.

II. *Fondation de messire Jean Pétel*, annexée à la cure.

Revenus : Verger, Courtil aux Malades, Petit Champ Saint-Melaine et Pré Marie (tot., 2 jx. 40 c.), tenus par le recteur; estim..... 60 l.

Charges : A la fabrique..... 20 l.

Un service, le jour de la St-Jean, pour le fondateur. ?

III. *Fabrique et fondations* administrées par le général et desservies par le clergé de la paroisse.

Revenus : Un trait de dîmes; estim..... 24 l.

Rente..... 20 l.

Au Plessix-Raffray, bât. et terres (jardins, 40 c.; lab., 1 jl. 10 c.; pré, 40 c.; bois de Fouësnel, 1 jl. 20 c.), affermés ?; estim..... 100 l.

(1) 17 portions étaient affermées à divers particuliers de la paroisse pour 2.689 l. en tout; le recteur exploitait directement le reste et en évalue le produit, en 1790, à 2.069 l.

(2) Mesure de l'abbaye « dont 5 font 8 de Rennes; l'abbesse n'a jamais rien » donné aux pauvres de la paroisse » (Décl. du recteur).

(3) « Le recteur s'abonna pour les grosses réparations du presbytère, il y a cinq » ans, pour 500 l. et pour 100 l. par an; il fut convenu qu'au bout de cinq ans, il » paierait 1.000 l.; cet abonnement a été homologué au Parlement; aujourd'hui » qu'il n'y a plus de dîmes, il prétend (dit-on) qu'il ne paiera rien, quoiqu'il ait » reçu de l'argent de son prédécesseur et qu'il ait joui 10 ans des revenus du » bénéfice » (Décl. de la municipalité).

Lieu de la Fresnouse (bât. et jardin, 31 c.; lab., 6 jx. 30 c.; pré, 1 jl. 20 c.), affermé...	99 l. 7 s. 6 d.
Lieu du Frêne (bât. et jardin, 1 jl. 20 c.; lab., 9 jx. 30 c.; pré, 50 c.), affermé.....	90 l. (1)
Maison, jardin et champ (1 jl.), aux Vieilles Cours; estim.....	60 l. (2)
Pièce de l'En-Bas, avec un brouillard et une petite avenue, le tout affermé.....	41 l. 10 s.
Pièce de la Chaudemette (45 a. 55 c.); estim.	12 l.
Pièce de la Motte (1 jl.), près le Brossay, affermée	12 l.
Pièce de la Peraudière (60 c.), affermée...	5 l.
Champ Rabaut (1 jl. 40 c.), près le Rougeul, affermé	17 l. 15 s.
Champ et pré de Cranne (tot., 2 jx.); estim.	30 l.
Pièce de la Chapellenie et Pré au Charpentier (tot., 2 jx. 60 c.), affermés.....	54 l.
La Pièce Hayée (2 jx. 20 c.), affermée....	56 l.
Le Grand Clos (2 jx.), affermé.....	35 l.
Pièces de l'Eglise (1 jl. 10 c.) et de l'Epine (1 jl. 10 c.), 60 c. dans le pré des Tevenne et 20 c. de jardin, le tout affermé.....	54 l.
Pièce de la Masure (3 jx.), affermée.....	66 l.
Bois Taillebot (9 c.), affermé.....	2 l.
Total.....	778 l. 12 s. 6 d.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

Charges : Messes au prorata des revenus.

IV. *Chapellenie de la Rabeaudière.* — Titul., Paul de Miniac, prêtre à *Rennes*.

Revenus : *En Ossé*, une ferme; estim..... 100 l. (3)

(1) La municipalité porte le même article à 120 l.

(2) « La maison des Vieilles Cours étant tombée en ruines, cette fondation fut » arrentée il y a plus de 30 ans au procureur fiscal, pour 18 l. par an, dont bien » des années sont dues. » (Décl. de la municipalité).

(3) Affermée pour 48 l., 6 volailles et 30 livres de fil par an, et un pot de lait par jour, pendant les deux mois de vacances que le titul. passe à la Rabeaudière.

V. *Chapellenie de la Pouardière.* — Titul., Bouquerel, recteur de *Tresbœuf*.

Revenus : Rente sur la métairie de la Pouardière...	125 l.
Charges : Décimes.....	6 l.
Messe, dimanches et fêtes.....	?

VI. *Fondation des Petites Ecoles.* — Revenus :

Ferme de Jumelle (bât. et cour, 1 a. 14 c; jardin, 11 a. 55 c.; lab., 3 h. 52 a. 67 c.; prés, 73 a. 95 c.; jannaie, 34 a. 17 c.), affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts.....	140 l.
Ferme de la Blandinière (bât. et cour, 45 c.; jardin, 1 a. 83 c.; lab., 1 h. 70 a. 53 c.; pré, 45 a. 55 c.; jannaie ?); estim.....	55 l.
Total.....	195 l.

Charges : Au maître d'école, « quand il y en a un ».....	72 l. ou	80 l.
A la maîtresse d'école.....		48 l.
Réparations		?

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 520 :

VII. *Chapellenie de Lourme.* — En 1669, 30 l. de rente pour 2 messes par semaine.

VIII. *Chapellenie du Plessix-Raffray.* Fondée au XVII^e^ s. de 2 messes par semaine.

DOURDAIN

(1.378 hectares. — 868 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (1790). — Déclarations de fermiers (du 11 au 18 oct. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, René Dominique Guibourg (27 avril 1791).

Revenus : Presbytère et pourpris (jardins et aire, 53 c. 16 p.; champ de la Hamelinière, 1 jl.; pré de la Noë, 50 c.; pré de la Maladrie, 1 jl. 20 c.); estim	118 l.
3 fiefs	24 l.
Les 2/3 des dîmes anciennes sur toute la paroisse, sauf sur le trait de Luigné, où le recteur n'en possède que les 2/9; estim	1.200 l.
Novales, évaluées à	12 l. (1)
Total	1.354 l.
Charges : Décimes	60 l.
Pension du vicaire	350 l.
A la fabrique, une charge de froment	?
Grosses réparations, par abonnement	40 l.
Réparations du chanceau et réparations locatives	?

Un vicaire (Genis), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

4 pièces de terre (1 jl. 68 c.), entre la Robinais et la Goulafrais, affermées	17 l. 15 s.
Du recteur, une somme de froment	?

III. *Bourse des défunts.* — Revenus :

Champ des Fresnais (55 c.), affermé	7 l.
Clos Gasnier, champ de la Hache et la Landelle (tot., 3 jx. 15 c.), affermés	54 l.
Champ de Cadnais et courtil de la Brémandais (tot., 1 jl. 23 c.), affermés	26 l.
Petit Cimetière (4 c.), affermé	1 l.
Maison et jardin (11 c. 12 p.), à Marquet, affermés	10 l.
Champ du Pont (1 jl.), affermé au recteur	6 l.

(1) Trois portions de dîmes étaient affermées à Gui Colin, de la Chudairie en Liffré, pour 135 l. Compte de 1790 : Produit net de toutes les dîmes de la paroisse, 1.802 l. 13 s.; tiers revenant au prieuré de Saint-Etienne, 624 l. 17 s. 8 d. Reste, 1.177 l. 15 s. 4 d.

Champ Perrot, champ Massé, l'Euche et petit pré des Planches (lab., 1 jl. 37 c.; pré, 3 c. 12 p.), affermés..... 32 l. 4 s.

Baillée Béziel (60 c.) et champ de la Boîte (40 c.), affermés..... 18 l. 4 s.

Total..... 154 l. 8 s.

IV. *Pauvres.* — Revenus : Rente d'un capital de 220 l. ?

V. *Fondation de la Goulafrais*, administrée par la fabrique et desservie par le clergé de la paroisse.

Revenus : Lieu de la Goulafrais (bât. et jardins, 12 c.; lab., 13 jx. 62 c.; prés, 6 jx. 7 c.), affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales, les impôts et les réparations..... 203 l.

Charges : Les 2/3 du prix du bail sont remis au recteur.

VI. *Fondation du Pavillon.* — Titul., J.-P. Beaulieu, vicaire de *Saint-Aubin-du-Cormier* (Déclaration, 28 nov. 1790)

Revenus : Maisons au bourg et terres (jardins, 25 c. 12 p.; lab., 13 jx.; prés, 6 jx. 20 c.), affermées, y compris 10 l. de p. de v. par an..... 130 l.

Charges : Une messe basse chaque dimanche.

VII. *Prieuré de Saint-Etienne.* — Titul., Joseph-Marie Lesné, vicaire de *Mordelles* (28 février 1790 et 4 juin 1791).

Revenus : *En Dourdain.* — Le tiers des grosses dîmes anciennes, sur toute la paroisse, et des dîmes vertes, sur le trait de la Goulafrais, affermé au recteur, à charge d'acquitter les décimes et 2 messes basses par semaine..... 300 l.

En La Bouëxière. — Grosses et menues dîmes anciennes sur les 2/3 du trait du Bourg et sur le tiers des traits du Gui-Oger, de Monbouon, de la Tigardière et de la Vieille-Tarouenne, affermées à Perrine Sais du Breil, de la Ferdonnais, en La Bouëxière..... 300 l.

Charges : Décimes et deux messes basses par semaine, acquittés par le recteur..... Mémoire

---

ERBRÉE [1]

(3.446 hectares. — 1.492 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (6 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 18 oct. 1790 au 11 janvier 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Gilbert-Michel Gontier (Déclarations, 28 février et 19 décembre 1790).

Revenus : Jardin (1 jl. 20 c.); estim.....	24 l.
Champs de Beauvais et des Mottes (67 c.); estim.....	12 l.
Pâtures dans Villepelée (20 c.); estim.....	3 l.
Etang de la Reuzerais (2 c.).....	»
La moitié des dîmes anciennes, évaluée à...	3.196 l. [2]
Novales, affermées à J.-B. Caillère, recteur de *La Chapelle-Erbrée*.....	650 l.
Novales de la succursale de *Mondevert*, évaluées à.....	150 l.
Redevance des habitants de *Mondevert*.....	60 l.
Total.....	4.107 l.
Charges : Décimes.....	231 l. 10 s.
Droits cathédratiques : tantôt 9 l., tantôt 6 l.; moyenne.....	7 l. 10 s.
Pension de 3 vicaires, dont 1 pour *Mondevert*	1.050 l. [3]

(1) Sans la trêve de Mondevert.

(2) Le recteur prend à ferme l'autre moitié des dîmes, appartenant au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, au prix de 2.900 l., avec p. de v. de 696 l. pour 8 ans; dans la même ferme est comprise une redevance en grains, évaluée à 90 l. au moins, due par la cure d'Etrelles au prieuré. L'ensemble des dîmes d'Erbrée et ladite redevance sont, d'autre part, affermés par le recteur à Pierre Louaisil et consorts, au prix de 6.090 l., avec p. de v. annuel de 93 l. Le recteur évalue lui-même son revenu net à 3.196 l., p. de v. compris.

(3) Dans sa déclaration du 28 février, le recteur porte à 500 l. chacune les pensions des deux vicaires d'Erbrée, et à 350 l. celle du vicaire de Mondevert, soit 1.350 l. en tout.

Rentes seigneuriales, en avoine et en argent, environ	1 l.
Grosses réparations, par abonnement	100 l.
Réparations locatives	100 l.
Moitié des réparations du chœur et du chanceau	100 l.
Total	1.590 l.

Trois vicaires (Jamois, Tafforeau et Gallon), pensionnés par le recteur. Gallon dessert *Mondevert*.

II. *Fondations* administrées par la fabrique (Déclaration du procureur de la commune, 28 février 1790. — « Etat et évaluation des fondations de la paroisse », par la municipalité, 26 septembre 1790).

Revenus : Rentes foncières	183 l. 5 s.
Fondation des Berthois : Maison et terre (1 jl.), affermées au recteur	45 l.
Fondation des Denot : Maison et jardin (20 c.), affermés au recteur	40 l.
Fondation des Nétumières : Maison et jardin (5 c.), affermés	21 l.
Fondation de la Rivière : Bât. et terres (10 jx.), affermés	150 l.
Fondation de Baillée : Champ, affermé	9 l.
Total	448 l. 5 s.

Charges : Messes et services.

III. *Fondation de Bouffort.* — Titul., l'abbé Fournier, principal du collège de Vitré.

Revenus : Lieu de Bouffort (bât. et terres, 7 jx.), affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts	150 l.

IV. *Pauvres.* — D'après l'Etat des contrats sur les Etats de Bretagne et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214), et l'enquête de 1770.

Revenus : Un contrat sur les Etats de Bretagne, au denier 50..... 100 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 560 :

V. *Chapellenie de Saint-Jérôme de Boisblin* (au château de Bréal). — Le recteur y dessert une grand'messe à la fête patronale; il reçoit les oblations. En outre, le châtelain paie à la fabrique une rente de 3 l. et lui donne 2 cierges de cire blanche.

VI. *Chapellenie de N.-D. des Nétumières*. — Fondée de trois messes par semaine.

ÉTRELLES

(2.620 hectares. — 1.580 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (15 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 18 oct. au 17 déc. 1790).

I. *Cure*. — Recteur, André Desbois, 56 ans (Déclarations, 18 février et 18 décembre 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardins et prés, 4 jx.); estim.....	176 l.
Champ du Mazé (1 jl. 24 c.); estim.....	24 l.
La totalité des dîmes anciennes sur 19 traits et le tiers sur les 11 autres; la totalité des novales; le tout évalué à.....	4.635 l. (1)
Total.....	4.835 l.
Charges : Décimes du recteur et des vicaires...	218 l.
Pension des deux vicaires.....	700 l. (2)

(1) Dans sa déclaration du 18 février, le recteur ne porte le produit de ses dîmes qu'à 3.228 l. Mais, dans celle du 18 déc., il reconnaît qu'en 1790 les dîmes qu'il a directement exploitées ont produit, net, 3.460 l., et celles qu'il a données à ferme, 1.610 l., soit, au total, 5.070 l. Nous avons adopté, pour le calcul général du revenu, l'évaluation de la municipalité, intermédiaire entre les précédentes.

(2) Le recteur ne porte cet article qu'à 600 l.

Au trésorier de la cathédrale de Rennes.....	24 l.
Au prieur de Sainte-Croix de Vitré, 16 bx. de seigle et autant d'avoine, évalués à.....	120 l.
Réparations du presbytère, par abonnement, à charge en outre de voiturer l'ardoise.....	100 l.
A la fabrique, pour luminaire.....	20 l.
Gages de 4 domestiques.....	200 l.
Aumônes.....	? (1)

Deux vicaires (Guillaume Harcher du Matz et Joseph Morlier, 43 ans), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus : Rentes (7 art.)		36 l. 15 s. 2 d.
Les 2/3 des dîmes anciennes, dans 6 traits, évalués à.....	1.172 l. 10 s.	
4 champs (4 jx. 30 c.); estim.....	72 l.	
Une friche (40 c.); estim.....	1 l. 16 s.	
Un pré (35 c.); estim.....	7 l.	
Total.....	1.290 l.	1 s. 2 d. (2)
Charges : Décimes.....	150 l.	
Secrétaire.....	50 l.	
Sacriste et frais de garde de l'église...	110 l.	
Luminaire.....	100 l.	
Huile.....	90 l.	
Pain à chanter et registres.....	12 l.	
Blanc de linge.....	30 l.	
Grosses réparations.....	350 l.	
Menues réparations.....	30 l.	
Messes fondées.....	10 l.	
« Toutes les rentes et propriétés » autres que les dîmes représentent des » fondations dont les messes et services » sont dits au prorata des revenus », soit	117 l. 11 s. 2 d.	
Total.....	1.049 l. 11 s. 2 d.	

(1) Il n'existe ni bureau, ni fondation pour les pauvres; le recteur doit pourvoir seul à l'assistance. Depuis l'Avent jusqu'au premier dimanche d'août, il distribue le pain chaque dimanche « ce qui emporte, chaque fois, 2 ou 3 bx. de grain, valant » de 4 à 6 l. le boisseau, pendant 36 semaines. » (Décl. du recteur).

(2) On remarquera qu'on n'a pas compté 120 l. payées par le recteur pour réparations et luminaire.

III. *Bourse des défunts*, administrée par le général et desservie par le clergé de la paroisse.

Revenus : Rentes constituées (5 articles)	118 l. 19 s. 6 d. [1]
Rentes foncières (14 articles)	56 l. 11 s. 11 d.
Deux petites closeries (bât. et terres, 4 jx. 10 c.); estim.	62 l. 10 s.
Un jardin (12 c.); estim.	2 l.
16 champs ou parcelles (10 jx. 22 c.); estim.	143 l. 12 s.
10 parcelles, en pré (1 jl. 70 c.); estim.	26 l. 16 s.
Une châtaigneraie (20 c.); estim.	2 l. 10 s.
Total	412 l. 19 s. 5 d.

IV. *Confrérie du Rosaire*, id.

Revenus : Rentes (6 articles)	57 l. 12 s. 3 d.
3 champs (2 jx. 30 c.); estim.	30 l.

La déclaration de la municipalité, que nous avons exactement suivie pour les 3 articles précédents, porte ainsi le revenu total des immeubles de la fabrique, de la bourse des défunts et de la confrérie du Rosaire, à 348 l. 4 s. Les pr.-v. d'adj. et d'estim. des biens nationaux nous fournissent des données sensiblement différentes (revenu total, 467 l. 14 s.); comme ils ne distinguent pas toujours nettement les propriétés respectives de chacun de ces trois établissements, nous n'avons pu dresser, d'après elles, qu'un tableau commun à tous les trois :

Closerie de la Giraudière, affermée en 1790	39 l.
— de la Petite Goibière (bât.; jardin, 6 a.; lab., 81 a. 50 c.; pré, 7 a.; chât., 34 a.); estim., en l'an VIII.	47 l.
Les 2 champs aux Malades (2 jx. 40 c.), affermés en 1790.	72 l.
Lande du Petit Grée, affermée en 1790	3 l. 10 s.
Champ de l'Ormeau Gigon, affermé en 1790	6 l.
Un champ et 2 prés, à la Maillardière, affermés en 1790.	51 l.
15 parcelles lab. et 9 portions de pré, affermées à divers en 1790	175 l. 14 s.
Châtaigneraie (50 a.); estim., en l'an VIII	12 l.
3 Champs (1 ha. 32 a.); id.	33 l.
Champ Hurel (4 a. 59 c.); estim. en 1807	8 l. 10 s.

(1) On y comprend sans doute 80 l. sur le Clergé de France (contrat de 2.000 l., au denier 25. — Etat des contrats sur la Province et le Clergé, Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214).

Jardin de la Masure (5 a. 56 c.); affermé en 1807..... 61.
En Argentré. — Clos des Fontaines (34 c.); estim., en l'an IX ..... 61.
En Erbrée. — Champ du Malabry (36 a.); estim., en l'an VIII ..... 81.

V. *Chapellenie de Marpalus.* — Revenus : Chapelle... »
Rentes (4 articles)..... 131 l.

Charges : Messe, dimanches et fêtes, avec obligation de faire le catéchisme et d'annoncer les fêtes et jeûnes. « La » chapelle est tombante et cependant d'une grande utilité par » sa situation. Non desservie, faute de sujet. » (Déclaration de la municipalité.)

VI. *Chapelle*, près du château des Rochers. « Cette chapelle » est domestique. M. des Nétumières, propriétaire du » château, en fait faire l'acquit sans savoir en quoi » consistent les revenus » (Id.). N'est-ce pas la même que celle de N.-D. des Nétumières, déjà portée à Etrelles d'après Guillotin de Corson ?

VII. *Fondation de l'Ecole.* — Maison et jardin (9 a. 60 c.), au bourg; estim..... 30 l.

IZÉ ET TRÈVE DE LANDAVRAN

(4.703 hectares. — 2.353 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations de fermiers (du 11 oct. 1790 au 4 février 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Siméon-François Thomas (Déclaration, 15 décembre 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardins et vergers, 2 jx. 20 c.; lab., 60 c.; prés, 8 jx. 40 c.); estim..... 260 l.
Partie des dîmes anciennes, affermée en 22 portions à divers particuliers de la paroisse. 3.602 l.

La totalité des novales, évaluées à.....	36 l.
Un trait de dîmes, en *Montreuil-sous-Pérouse*, affermé à Chopin, de Vitré.....	80 l.
Total.....	3.978 l.

Charges : Décimes du recteur, des vicaires et de la fabrique.....	198 l. 10 s.
Pension de deux vicaires, dont un pour *Landavran*.....	700 l.
Réparations.....	383 l.
Total.....	1.281 l. 10 s.

Trois vicaires (Jacques Beaugendre, 37 ans, Jean Bougère et Delaunay), dont deux pensionnés par le recteur et l'autre sans pension. Delaunay desservait *Landavran*.

II. *Fabrique et fondations d'Izé.* — Revenus :

1° Bourse des Défunts. — Lieu du Champ-Ménard, affermé.....	45 l.
Jardin des Défunts (50 c.), affermé.....	7 l. 5 s.
2° Fondation du Rosaire. — Biens à Villenfray, affermés à divers.....	127 l. 6 s.
Maison avec 2 jardins, au bourg, affermés....	36 l.
3° Fondation du Bas-Mée. — Terres, à la Pigeonnais, affermées.....	60 l.
4° Fondation de la Morihaigne. — Terres, à la Barre, affermées.....	15 l.
5° Fondation de la Pigeonnais (desservie par Gorre, recteur de *Montreuil-sur-Pérouse*). — Bât. et terres, affermés.....	40 l.

Ce sont les seuls biens portés à l'extrait des déclarations; ils auraient couvert 19 jx. environ, dont 4 en pré.

Les doc. relatifs aux biens nat. nous ont en outre révélé les immeubles suivants :

1° Bourse des Défunts. — Champ de la Renaudais (60 c.) et pré du Four (30 c.), affermés.....	18 l. 5 s.
Pré des Rivières (24 a. 30 c.), affermé.....	15 l.

2° Fondation du Rosaire. — Champ de la Chaire, affermé	3 l.
3° Autres fondations. — Pièces des Baillées (3 jx. 10 c.) et Champ Bligeard (30 c.), affermés	27 l.
4° Chapelle Saint-Laurent et chapelle Saint-Martin	»
Total	393 l. 16 s.

III. *Fabrique et fondations de Landavran* (D'après les doc. relatifs aux biens nat.) [1].

Revenus : 1° Fondation de la Guitonnière (en jouit le vicaire de Landavran, Delaunay). — Bât. et terres, à la Guitonnière (jardins, 44 c.; lab., 4 jx.; prés, 65 c.; taillis, 1 jl.), et maison au bourg, avec four et jardin (5 c.); estim.	84 l.
2° Fondation de la Chaîne. — Bât. et terres, en *Izé* et *Montreuil-sur-Pérouse*, affermés	210 l. 10 s.
Champ de la Chapelle (50 c.), affermé	5 l.
3° Bourse des défunts et autres fondations. — Pièce à la Charbonnetais, affermée	22 l.
Le Mauvais-Champ, près la Chaîne, affermé	10 l.
Champ Piédeu et champ du Chêne, près la Picotière, affermés	8 l.
Champ des Défunts, près la Pigeonnais, affermé	17 l.
Pré Long (63 c.), ibid., affermé	17 l.
Champ de l'Assette, affermé	10 l.
Pré Robin, affermé	3 l. 10 s.
Pièce des Longrais, affermée	13 l.
Total	400 l.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

(1) L'extrait des déclarations ne porte que les indications suivantes :

1° Bât. et terres (jardins, 40 c.; lab., 1 jl.); estim.	67 l.
2° Autres bât. et terres (jardins, 20 c.; lab., 3 jx.; prés, 1 jl.); estim.	68 l.
3° Fondation de la Chaîne (jardins, 40 c.; lab., 9 jx.; prés, 60 c.); estim.	211 l.
Total	346 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 751 :

IV. *Chapellenies du Bois-Cornillet et de la Boulardrie.* — Fondées, au XVII[e] siècle, de 90 l. de rente pour 4 messes hebdomadaires. Encore desservies au milieu du XVIII[e] siècle.

V. *Chapellenie de Saint-Sébastien* ou de *Saint-Etienne de Villepie.* — Fondée, en 1661, de 30 l. de rente pour une messe dominicale. Encore desservie au XVIII[e] s.

LANDAVRAN

Trève d'Izé. — Voir Izé.

LIVRÉ

(1.578 hectares. — 1.583 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations de fermiers (du 18 oct. 1790 au 24 janvier 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Marie Georgeonnet.

Revenus : Presbytère et dépendances (2 jardins, 20 c.); estim..... 40 l.
Pension par le collège de Rennes..... 700 l.

Deux vicaires (Gohel et Martin), pensionnés par le collège de Rennes.

II. *Fabrique.* — Revenus..... 14 l.

III. *Confrérie du Saint-Sacrement*, desservie par le vicaire Gohel.

Revenus : Rentes constituées (5 articles)..... 53 l. 15 s.
Un champ (1 jl. 20 c.); estim..... 30 l.

IV. *Bourse des défunts.* — Revenus :

Rentes constituées (9 articles)	137 l. 19 s. 2 d.
8 jardins (1 jl. 6 c.); estim	20 l.
9 pièces lab. (6 jx. 5 c.); estim	60 l.
3 prés (2 jx. 14 c.); estim	18 l.
Une pâture; estim	4 l.
Total	239 l. 19 s. 2 d.

V. *Fondations* desservies par le recteur.

Revenus : Maison et jardin; estim	25 l.
Pré (44 c.); estim	9 l.
Champ Traversin (1 jl. 21 c.) et courtil de la Boîte (4 c.), affermés	18 l.
Total	52 l.

VI. *Chapellenie de la Chevalerie*, desservie par le vicaire Martin.

Revenus	65 l.

Les pr.-v. estim et adj. de biens nationaux nous ont révélé, comme dépendances de la fabrique et des fondations administrées par elle, les immeubles suivants. Faute d'indications assez précises sur leur origine, nous n'avons pu les identifier rigoureusement avec les biens mentionnés dans les articles précédents.

Jardin de la Petite Garenne, affermé, en 1790	8 l.
Jardin, près la Gardenais, id	3 l. 5 s.
Courtil des Bas-Patis, id	2 l.
Quantité de terre dans le Champ-Souchet et jardin, près de l'Aubriais, id	1 l. 10 s.
Les Champs Thomas, près la Behorais, affermés, en 1790, 5 l. 12 s., dont la moitié pour la fabrique de Mécé	2 l. 16 s
Champ de la Ville, près la Tremblais, affermé, en 1790	2 l. 12 s.
4 pièces lab., près la Bouverie, id	36 l.
Fresche des Courtils, près la Tréhinais, id	3 l. 15 s.
Champ Traversin et courtil de la Boîte, id	18 l.
Champ des Défunts, près l'Aubriais, id	15 l.
Champ de la Petite-Rivière, jardin de la Baisnière et près de la Marre-Noire, id	15 l.
Champ de la Prée et Prée Bostel, id	15 l.
Pré du Presbytère avec verger, petite chênotière, champ	

du Coin de Beurre et champ de la Haye aux Prêtres, affermés, en l'an II	153 l.
Petite prée des Fresnais, id	223 l.
Chapellenie de Livré, estim	20 l.
En Saint-Aubin-du-Cormier. — Clos des Chemins, affermé	30 l.
Total	548 l. 18 s.

VII. *Fondation de la Boucheriais.* — Titul., Charles-François Boulanger, recteur d'*Andouillé* (Déclar., 20 fév. 1790).

Revenus : Lieu de la Boucheriais (bât.: jardins et verger, 67 c.; lab., 6 jx. 63 c.; prés, 2 jx. 70 c.), affermé 110 l., à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts, avec 12 l. de p. de v. pour 6 ans, soit	112 l.
Charges : 100 messes	75 l.
Réparations	9 l.

VIII. *Fondation des Deguille.* — Titre clérical de M. Guilloux, vicaire de *La Bouëxière* (Déclaration, 2 février 1790).

Revenus : Maison au bourg, 3 jardins (18 c.), 3 champs (4 jx. 2 c.) et un pré (3 jx. 9 c.), affermés	120 l.
Charges : Décimes	5 l.
Aux prêtres habitués de la paroisse	7 l.
A la fabrique	8 l.
Fouages	4 l.
Cens du bourg	2 l.
Deux messes chaque semaine et réparations	?

LOUVIGNÉ-DE-BAIS

(1.493 hectares. — 1.300 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (1790). — Déclarations de fermiers (du 18 oct. au 13 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Charles Gobil de Villeray.

Revenus : Presbytère et dépendances (2 jardins, 1 jl.)	?
4 champs et 3 parcelles lab. (3 jx. 26 c. 20 p.), 2 prés et une parcelle (1 jl. 22 c. 4 p.); estim.	150 l.
Le tiers des grosses dîmes, évalué à	1.600 l.
Les deux tiers des dîmes vertes, évalués à	400 l.
Les novales, évaluées à	100 l.
Charges : Décimes	110 l.
Pension du vicaire	350 l.
Grosses réparations, par abonnement	50 l.
Réparations locatives	30 l.
Rentes seigneuriales	» l. 2 s. 6 d.
Total	540 l. 2 s. 6 d.

Un vicaire (Jean Morin, 33 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique*[1]. — Revenus :

Grande maison du Bourg-Joli avec jardin (20 c.), affermée	50 l.
Petite maison du Bourg-Joli, affermée	10 l. 10 s.

(1) « Revenus et charges de la fabrique en 1757. » (Arch. dép. d'I.-et-V., G 504) :

1° *Fabrique.*

Revenus : Le tiers des dîmes	500 l.
Rentes constituées	202 l.
Maison avec jardin, 3 pièces de terre et fruits du Grand Cimetière, affermés à divers	46 l. 10 s.
Total	748 l. 10 s.
Charges : Décimes	12 l.
Sacristain	50 l.
Cierges, huile, encens	120 l.
23 messes chantées	23 l.
Réparations, ornements, linge	150 l.
Au maître d'école « pour l'attacher davantage » et pour qu'il s'occupe des ornements	60 l.
Total	415 l.

2° *Bourse des défunts.*

Revenus : Rentes constituées	58 l.
Terres, affermées	109 l.
Quêtes	3 l.
Total	170 l.

Pièce et Grand-Cimetière, affermés	48 l.
Pièce de la Haute-Vision (60 c.), près les Patissiaux, affermée	8 l.
Pièce du Bignon, près la Bodinière, affermée	15 l.
Pièce du Tremble (40 c.), près la Rougerie, affermée	2 l. (1)
Rentes constituées (13 articles)	144 l. 12 s.
Cens, rentes et droits seigneuriaux, 3 boisseaux de seigle, estimés	12 l.
Le tiers des grosses dîmes, évalué à	1.600 l.
Pour 3 saluts fondés	12 l.
Total	1.902 l. 2 s.

CHARGES : 117 messes chantées	117 l.
48 messes basses	28 l. 16 s.
Un service à 3 l. et un autre à 6 l.	9 l.
Pain bénit	1 l. 10 s.
Sacristain	4 l.
Total	160 l. 6 s.

3° Confrérie de N.-D. de la Pitié.

REVENUS : Rentes constituées	88 l.
Terre, affermée	30 l.
Autre, id.	8 l.
Offrandes	3 l.
Total	129 l.

CHARGES : 55 messes chantées	55 l.
30 messes basses	18 l.
Luminaire	20 l.
Clergé	32 l.
Sacristain	6 l.
Total	131 l.

4° Petites écoles de garçons.

REVENUS : Rentes constituées (2 articles)	70 l.
Allocation de la fabrique	60 l.
Deux maisons avec jardin, valant	50 l.
Bancs de l'église	30 l.
Double droit, aux sépultures	10 l.
Total	220 l.

« En outre, le maître peut retirer de ses écoliers, s'il est soigneux de leur édu- » cation, plus de 200 l. »

CHARGES : Entretien et réparations locatives des immeubles.

Instruire les enfants pauvres gratis (lecture, prières, catéchisme). — Le maître peut se faire payer des écoliers aisés pour leur enseigner l'écriture, l'arithmétique et le latin.

Chanter au lutrin et apprendre aux enfants de chœur à répondre la messe.

(1) Tous ces biens sont affermés par bail de 6 ans, à partir du 23 avril 1791. Ils couvrent, au total : en jardins, 1 jl. 22 c.; en lab., 2 jx. 46 c.

Charges : Décimes	120 l.
12 messes et 3 saluts fondés	27 l.
Pain béni fondé	4 l.
Sacristes	160 l.
Enfants de chœur	8 l.
Huile et luminaire	260 l.
Au maître d'école	50 l.
Réparations et autres dépenses	450 l.
Rentes féodales	5 l.
Total	1.084 l.

III. *Fondations* administrées par la fabrique et desservies par les prêtres de la paroisse :

1° *Bourse des défunts.* — Revenus : Les 2 prés de Chesnais, dans la champagne des Pommerais, affermés	59 l.
Autre quantité de pré, dans la même champagne, affermée	8 l. 18 s.
Pièce des Melliers, près la Menulière, affermée	23 l. 5 s.
Pré Julienne et quantité dans la prée de Bremeheux, affermés	15 l.
Pré de la Rue (18 c.), près la Bouverie, affermé	8 l.
Pré de la Rougerie, affermé	12 l. 1 s.
Pièce du Chênot (50 c.), près la Fortinais, affermée	9 l.
Pièce des Apris, affermée	26 l. 15 s.
Les Derres de la Bodinière (1 jl.), affermés	24 l.
Pièce des Rôtis, près la Rivière, pièce de la Chouannière, près le pont Dauphin, quantité à l'orient du pré du Pin, petit pré à l'entrée du pré du Pin, et pré de la Rivière, affermés, à charge d'acquitter diverses redevances dont ces biens sont grevés (4 mesures d'avoine, poule et corvée au prorata)	27 l. 10 s.
Pièce de la Porte-d'En-Haut, affermée, à charge de payer à Fouësnel une mesure 1/6 d'avoine, poule et corvée au prorata	20 l. 1 s.

Quantité au haut de la prée du Pin (40 c.), affermée	8 l. 3 s.
Pièce du Frêne, près la Morinais, affermée, à charge d'acquitter 4 mesures d'avoine, poule et corvée au prorata	18 l.
Pièces du Ruel (40 c.), près Vauzé, et de la Pesselière (25 c.), près les Gaudinais, affermées	12 l. 12 s.
Pièce du Tertre, près les Vallées, et pré Bouillon, près la Tannerie, affermés, à charge de payer à Fouësnel 2 boisseaux d'avoine, poule et corvée au prorata	30 l.
Quantité dans le pré du Comptant, ou de la Rivière, près la Frotais, affermée	3 l.
Pièce des Saudriaux, près la Grée, affermée	10 l.
Pré de la Fontaine, près la Couardière, affermé	20 l.
Pré du Franc, et châtaigneraie de la Tempête, près la Chênais, affermés	13 l. 1 s.
Pièce du Verger, au terroir de la Rougerie, affermée	5 l.
En Chancé : La pièce du Clos Camus, affermée 9 l., dont la moitié revient à la paroisse de Chancé [1]	4 l. 10 s.
Rentes constituées (4 articles)	34 l. 5 s.
Total	392 l. 1 s.
Charges : 193 messes	217 l. 5 s.
3 services	5 l. 5 s.
Pain bénit	6 l.
Rentes seigneuriales	24 l.
Total	252 l. 10 s.

2° *Confrérie de N.-D. de la Pitié.* — Revenus : Une pièce de terre (2 jx. 26 c.), affermée 45 l.

(1) Tous ces biens sont loués, par bail de 6 ans, à partir du 23 avril 1790 ou du 23 avril 1791. Ils couvrent, en labours, 10 jx. 47 c., estimés 200 l. 12 s., et, en prés, 7 jx. 47 c., estimés 190 l. 12 s. Les fermiers des biens compris aux 9 premiers articles paient les rentes seigneuriales et les impôts.

En Bais : Le lieu de la Mancellière, affermé	72 l.
Rentes constituées (7 articles)	62 l. 16 s. 8 d.
Total	179 l. 16 s. 8 d.
Charges : 53 messes chantées	66 l. 5 s.
12 messes basses	9 l.
13 saluts et processions	21 l.
Luminaire, blanchissage et entretien des ornements	48 l.
Rentes seigneuriales	» l. 11 s.
Total	144 l. 16 s.

IV. *Fondation des Ecoles charitables de garçons.* — Titul., Messire Anne Herbert des Longrais (48 ans).

Revenus : 2 maisons, cour et jardin (17 c. 1/2); estim	150 l.
« Le pourvu jouit d'une partie de ces maisons et afferme l'autre ».	
Allocation du général	50 l.
Charges : Instruire les garçons « suivant les règlements prescrits par le général »	»
12 messes	15 l.
Réparations	30 l.

V. *Maison de la Providence*, ou *Ecole charitable des filles*, « occupée par 2 filles de la Sagesse, l'une desquelles » voit les pauvres malades; placées et changées par leur » supérieure. »

Revenus : Maison, jardin et verger (tot., 1 jl. 7 c.), occupés par les sœurs; estim	100 l.
Autre maison avec jardin (14 c. 1/2), au bourg; estim	57 l. 10 s.
2 fermes, au bourg et à la Menulière (18 jx. 28 c.); estim., 300 l. et 72 l.	372 l.
En Bais : 3 champs et 2 prés (tot., 5 jx. 18 c.), affermés	42 l.
Rentes	150 l.
Total	721 l. 10 s.

Charges : Réparations (les maisons sont en mauvais état)..... 100 l.
Fouages..... 10 l. 10 s.
Rentes seigneuriales..... 4 l. 10 s.

Total..... 115 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 114, et les doc. relatifs aux biens nationaux :

VI. *Chapellenie de N.-D. de Fouësnel.* — Titulaire, Pierre Bouthemy.

Revenus..... 303 l. (1)

Charges : Messe au château, le mercredi, et à l'église paroissiale, le dimanche et les jours de fête.

VII. *Chapellenie de la Touche.* — Rente de 40 l. pour une messe tous les dimanches (1667 et 1738).

MARPIRÉ

(1.035 hectares. — 394 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (27 mars 1790). — Déclarations de fermiers (du 8 oct. au 8 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Baptiste-François Gendrot (Déclaration, 31 octobre 1790).

Revenus : Presbytère et jardin (3 c.)..... ?
Grosses dîmes, affermées 1.200 l. à Auguste Leclerc, de Rennes, à charge de loger dans le grenier du recteur la paille de 100 gerbes de blé et de 100 gerbes d'avoine, et de payer 2.400 l. de p. de v., soit, pour le fermage en argent et le p. de v. seulement..... 1.600 l.

(1) Immeubles en *Cornillé* : Pièces du Chênot (20 c., 24 l.); de la Vallée (70 c., 16 l.); du Journal (60 c., 10 l.) et du Ricoudet (1 j. 60 c., 30 l.); soit, au total, 3 j. 50 c. valant, en revenu, 80 l.

Dîmes vertes, affermées à Pierre Bertel, de Marpiré ..... 300 l.

Charges : Décimes..... 80 l.
Location du presbytère..... 60 l.
Réparations du presbytère et du chanceau, rentes seigneuriales (1 s. par journal), etc..... ?

Pas de vicaire.

II. *Fondations*, administrées par la fabrique et desservies par le clergé de la paroisse :

1° *Bourse des défunts.* — Revenus : Maison et jardin, affermés, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 9 l.
Maison et jardin, au village de la Croix, affermés..... 30 l.
Champ du Marais et jardin de la Heudinais, affermés au recteur..... 12 l.
Champ de la Petite-Baillée, affermé..... 8 l. 10 s.

Total..... 59 l. 10 s.

Charges : Rentes seigneuriales..... » l. 8 s.
Messes et services.

2° *Fondations diverses.* — Revenus : Rentes foncières (2 articles)..... 32 l.
Maison et terres, à la Tricotière, affermées, à charge de payer fouages et tailles..... 36 l.
Deux prés, affermés au recteur..... 35 l.
Bât. et terres (7 jx. 25 c.), à la Plesse, affermés 75 l.
Terres (1 jl. 40 c.), à la Guiardière, affermées... 18 l. 10 s.
Deux champs (2 jx.), à la Fricaudière, affermés 36 l.
Pré Dom Georges, affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les fouages..... 36 l.
En Champeaux. — Pré des Planches ou du Pont (40 c.), près la Mériais, affermé au recteur de *Saint-Jean-sur-Vilaine*..... 22 l.

Total..... 290 l. 10 s.

Charges : A la fabrique..... » l. 5 s.
Rentes seigneuriales..... 2 l. 16 s.
5 messes au moins chaque semaine et 3 services annuels.

3° *Pauvres* (Enquête de 1770).

Rente, distribuée en pain..... 12 l. (1)

MECÉ

(1.519 hectares. — 880 hab.)

Sources générales : État estimatif et désignatif (par la municipalité, 11 et 19 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 11 oct. au 8 nov. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-François Buron (Déclaration, 17 novembre 1790).

Revenus : Jardin (35 c.); estim.....	18 l.
6 champs (5 jx. 61 c.); estim.....	60 l.
2 prés (1 jl. 25 c.); estim.....	40 l.
Dîmes anciennes et novales, directement exploitées; estim.....	2.400 l.
Total.....	2.518 l.
Charges : Décimes.....	120 l.
Pension du vicaire.....	350 l.
Pension à M. Charlet, ancien recteur.....	400 l.
Réparations du presbytère et du chanceau, environ.....	200 l.
A la fabrique, rente de.....	40 l.
Aux Bénédictins de Vitré, sur les dîmes.....	30 l.
Total.....	1.140 l.

Un vicaire (Guérin), pensionné par le recteur.

(1) L'état des contrats sur les Etats de Bretagne et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214), attribue au général de Marpiré une rente de 80 l. sur le Clergé de France (principal, 2.000 l.). Les déclarations de 1790 n'en font aucune mention; elles ne citent pas davantage la rente des pauvres; peut-être celle-ci est-elle comprise dans la première.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Champ de l'Euchette (60 c.), affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts...	6 l. 1 s.
Layée dans le pré de la Bourgonnière (1 jl. 1/2), affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts.....	55 l. 5 s. (1)
Rente due par le recteur.....	40 l.
Total.....	101 l. 6 s.

Charges : Réparations de la nef et du clocher de l'église; entretien du linge et des ornements; fourniture de l'huile et du luminaire, etc...

III. *Fondations*, administrées par la fabrique et desservies par le clergé de la paroisse :

1° *Bourse des défunts.* — Revenus : Maisons et terres, au bourg, affermées, à charge de payer les rentes seigneuriales	100 l.
Quantité de pré dans la layée vis-à-vis des portes de la Petite-Baudinière, affermée.....	21 l. 5 s.
Champ des Caves, affermé.....	9 l. 12 s.
Champ de la Brosse, affermé.....	18 l. 1 s.
Total.....	148 l. 18 s.

Charges : Messes.

2° *Fondation du Rosaire.* — Revenus : Rente.	12 l.

Charges : Messes et services.

IV. *Chapellenie du château de la Léziardière.* — Titulaire, le recteur (Déclaration, 22 février 1790).

Revenus : Partie de la métairie de la Chédrie (bât. et jardins, 25 c.; lab., 7 jx. 4 c.; prés, 3 jx. 20 c.), affermée.....	104 l.

Charges : Deux messes par semaine dans la chapelle du château.

(1) Affermée précédemment, 66 l. 10 s.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 174 :

V. *Chapellenie de N.-D. des Vertus.* — Fondée d'une messe hebdomadaire en 1639.

VI. *Chapellenie de N.-D. de la Lande.* — Fondée de 2 messes hebdomadaires en 1719.

MONDEVERT (Trève d'Erbrée)

(480 hectares. — 348 hab.)

Sources : Extrait des déclarations. — Pr.-v. adj. (28 mars 1791 et 7 oct. 1793).

I. *Desservant*, Armand Gallon du Tertre, vicaire d'*Erbrée*.

Revenus : Pension, par le recteur d'Erbrée.... 350 l.

II. *Fabrique et fondations* desservies par le curé :

Revenus : Rentes foncières..... 12 l. 12 s.
Autres rentes..... 54 l.
Petite maison au bourg, 6 c. dans le courtil de la Hamonière, 4 quantités de pré (1 jl.) et 2 pièces lab. (44 c.), le tout affermé..... 17 l. 10 s.
Champ de la Croix (1 jl.), pièce de la Sablonnière (50 c.) et 4 autres pièces (1 jl. 40 c.), le tout affermé au curé ..... 36 l. (1)

Total..... 120 l. 2 s.

MONTAUTOUR

(689 hectares. — 380 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations de fermiers (du 15 oct. au 20 déc. 1790).

(1) Cet article n'est pas mentionné dans les déclarations; nous ne le connaissons que par le pr.-v. adj. du 28 mars 1791.

I. *Cure.* — Recteur, Guy Huteau (Déclaration, 6 février 1791).

Revenus : Presbytère, jardin (48 c.) et verger (50 c.); estim	50 l.
Pension, sur le prieuré de Montautour	700 l.
Total	750 l.

Un vicaire (Jean Baslé), pensionné sur le prieuré de Montautour.

II. *Fabrique et fondations.* — Revenus :

Lieu de l'Epine (bât. et jardins, 40 c.; lab., 9 jx.; prés, 2 jx.), affermé	78 l. 10 s. (1)
Terres (jardins, 2 c.; lab., 2 jx. 12 c.; landes, 1 jl. 25 c.), affermées à divers	25 l.
Rentes foncières	27 l.
Total	130 l. 10 s.

Les fermiers paient les rentes seigneuriales et les impôts.

III. *Prestimonie de la Plissière.* — Titul., René Bourcier, vicaire d'*Amanlis* (Déclarations, 6 mars et 7 nov. 1790).

Revenus : Lieu de la Plissière (bât. et jardins, 40 c.; lab., 6 jx.; prés, 3 jx), affermé	100 l. (2)
Charges : Décimes	4 l. 4 s.
Deux messes par semaine	78 l.
Réparations	15 l.
Total	97 l. 4 s.

IV. *Prestimonie de la Louvelais.* — Titul., Dinomais, vicaire du *Pertre* (Déclaration, 1790).

Revenus : Terre de la Louvelais (bât. et jardins, 1 jl. 45 c.; verger, 54 c.; lab., 18 jx. 22 c.; prés, 8 jx.; landes, 2 jx.; chât., 1 jl.), affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales et 3 l. pour les

(1) Affermé au même 65 l. par bail du 9 pluviôse. V.
(2) Affermé précédemment 140 l.

réparations locatives, et de fournir 6 livres de beurre..... 300 l. [1]

Charges : Décimes..... 5 l.
4 messes basses par semaine..... 156 l.

V. *Prieuré de Montautour* [2]. — Titul., dom Pascal Benoît, prieur claustral de l'abbaye de Beaulieu.

D'après la déclaration de Perrine-Antoinette Lamy, veuve de Christophe Mainbœuf Gault de Beauvais, fermière générale (20 déc. 1790) [3] :

Revenus : Bât. du prieuré, clos et parc (tot., 14 jx.). — Métairie (bât., jardins, verger, 3 jx. 50 c.; lab., 17 jx. 40 c.; prés, 1 jl. 50 c.; landes, 14 jx. 34 c.; taillis, 3 jx). — Toutes les dîmes de la paroisse, y compris les novales (estim., 700 l.). — Le tout affermé net 250 l., avec 900 l. de p. de v. pour 9 ans, soit..... 350 l.

Charges : Outre le prix du bail, la fermière acquittait les charges suivantes :

Portion congrue du recteur et du vicaire (ancien tarif) ..... 750 l.
Réparations du chœur et du chanceau.. ?
} Mémoire.

MONTREUIL-DES-LANDES

(913 hectares. — 400 hab.)

I. *Cure*. — Recteur, Joseph Boucherie (Déclarations, 22 février et 22 décembre 1790).

(1) Affermé 260 l., en 1782, avec les mêmes charges.

(2) Dépendait anciennement de l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur de Redon. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 208.

(3) Le bail Gault de Beauvais expirait le 23 avril 1791; le recteur en prit la suite moyennant 200 l., un p. de v. de 288 l. pour 9 ans, et l'acquit des mêmes charges. Il était auparavant sous-fermier de Gault de Beauvais, moyennant l'acquit de toutes ses obligations jusqu'à concurrence de 1.170 l. (Déclaration du recteur, 6 nov. 1790).

Revenus : Presbytère, cour et jardin (1 jl.).....	»
Toutes les dîmes et les deux pièces des Aumônes (2 jx.); estim.....	1.400 l. (1)
Charges : Décimes.....	80 l.
Gages de 3 domestiques.....	300 l.
Réparations, frais de récolte, messe dominicale, etc.....	160 l.
Total.....	540 l.

Pas de vicaire.

II. *Fabrique* (D'après l'Etat des biens nat. restant à vendre le 1er frimaire IX) :

Champs; estim.....	10 l.

MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(1 499 hectares. — 627 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 15 oct. 1790). — Déclarations de fermiers (du 11 oct. au 18 déc. 1790).

I. *Cure*. — Recteur, Louis-Bertrand Gorre, 62 ans (Déclaration, 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardin, 6 c.; lab., 1 jl. 10 c.; pré, 26 c.); estim.....	130 l.
Le tiers des grosses dîmes et la totalité des dîmes vertes, directement exploités; estim.....	1.050 l.
Partie des novales; estim.....	70 l.
Des Bénédictins de Saint-Serge d'Angers, pour messes priorales.....	100 l.
Total.....	1.350 l. (2)

(1) Déduction faite de 300 l. pour frais de récolte. Le pr.-v. estim. du 23 déc. 1791 porte à 20 l. le revenu des Aumônes.

(2) Compte de 1790 : Produit brut des dîmes, 1.411 l.; frais de récolte, 150 l. Reste net, 1.261 l.

Charges : Pension du vicaire..... 350 l.
Décimes, réparations, messes, etc..... ?

Un vicaire (Julien Gueusset, 43 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — L'état des biens nationaux restant à vendre au 1er frimaire IX cite une pièce dite du Malabry, évaluée en revenu à 4 l. N'était-ce pas une ancienne dépendance de la cure ? L'état de la municipalité ne mentionne en effet aucun bien de fabrique.

III. *Prestimonie de Villory.* — Titul., le recteur.

Revenus : Maison, au bourg, affermée..... 6 l.
Closerie de Villory (bât. et jardins, 1 jl. 40 c.; lab., 30 jx.; prés, 7 jx.; landes et chât., 5 jx.), affermée, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 400 l. (1)

Total..... 406 l.

Charges : 3 messes par semaine.

IV. *Prestimonie du Bourg.* — Titul., René Guibourg, recteur de *Dourdain.*

Revenus : Closerie (bât. et jardins, 20 c.; lab., 30 jx.; prés, 8 jx.; pât. et landes, 1 jl.), affermée au recteur Gorre, à charge d'acquitter les rentes seigneuriales, les impôts, les décimes et les messes 250 l.

Charges : Décimes et 2 messes hebdomadaires, acquittés par le fermier..... Mémoire.
A la fabrique, pour les réparations..... 24 l.
— pour une rente foncière..... 1 l. 5 s.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 427, et V, 308 :

V. *Ecole.* — Guillotin de Corson (*Pouillé*, III, 427, et V, 309) rapporte qu'en 1681 Le Moyne de la Taschelais fonda

(1) Le recteur déclare qu'il n'a exigé du métayer que 300 l. en 1790, « étant à la » connaissance de tout le monde que la ferme était trop chère à 400 l. »

2 messes hebdomadaires à la chapelle de son château, à charge pour le chapelain de faire l'école aux enfants de la paroisse. En 1773, René Guibourg, alors recteur de Montreuil, était titulaire de cette chapellenie qui lui valait 120 l. de rente, à charge de 3 messes par semaine. Les déclarations ne font aucune mention de cette fondation; ne se confondait-elle pas avec la prestimonie du Bourg ?

VI. *Chapellenie de la Chevalerie.* — Fondée d'une messe hebdomadaire en 1630.

OSSÉ

(899 hectares. — 891 hab.)

I. *Cure.* — Recteur, Joseph Levieux (Déclaration, 18 mai 1791).

Revenus : Presbytère et dépendances..... ?
Les deux tiers des grosses dîmes et la totalité des dîmes vertes, le tout évalué, net, à..... 2.600 l.

Charges : Pension d'un vicaire..... 350 l.

Un vicaire (Julien Lemaréchal, 25 ans), pensionné par le recteur.

D'après les doc. relatifs aux biens nationaux et l'Etat des rentes sur la province et le clergé (1 Q 214) :

II. *Fabrique, bourse des défunts et fondations.* — Revenus :

3 contrats sur les Etats de Bretagne (principal, 6.900 l.)..... 345 l.
Maison et terres, à la Cleraiserie, affermées... 33 l.
Pièce de l'Ecaubut, à la Lande-Guérif, affermée 5 l. 5 s.
Pièce de la Noë (2 jx.), à la Boucheriais, affermée..... 30 l.
Pièces du Rocher (1 jl. 40 c.), de l'Enclose (1 jl. 40 c.) et du Petit-Riffray (1 jl.), et pré

de la Chaussée de Villemorin (30 c.), le tout affermé ..... 60 l.
Pièce de la Croix (1 jl.), au Hil, affermée..... 20 l.
Champ Long (1 jl. 10 c.), au Hil, affermé..... 16 l.
Pièces des Grandes et des Petites-Vallées, affermées ..... 78 l.
Pièces des Fourgueillets et petit pré, à la Mazure, le tout affermé..... 42 l.
Partie de la pièce des Erables, affermée..... 6 l. 1 s.
Pièce des Marres, à Launay, affermée..... 12 l.
Petit-Bézier, près le village du Champ, affermé 5 l.
Pièces de la Picardie et des Petits-Champs (tot., 5 jx.), et pré du Garet (39 c.), le tout à Maubusson, affermé ..... 73 l. 10 s.
Pièce de la Tortue (55 c.), affermée..... 12 l. 10 s.
Pièce de la Maladrie (3 jx.), affermée..... 36 l.
50 c. dans le pré des Landes; estim..... 15 l.
Quantité de jardin (6 c.) et de pré; estim..... 4 l.
3 pièces de terre; estim..... 40 l.
Chapellenie des Touches : Maison et terres (1 jl. 57 c.), affermées..... 52 l. 5 s.
En Domagné. — Pièce des Alleux (2 jx.), pièce Longue (2 jx. 10 c.), et pièce de la Lande-Meulet (2 jx.), affermées..... 78 l.
Pièces des Verdonnières (2 jx. 52 c.), affermées 48 l.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

III. *Pauvres* [1] (D'après l'enquête de 1774) :

Rentes constituées..... 312 l. 9 s. 9 d.
Terres..... 61 l. 1 s. 5 d.

L'enquête de 1770 n'indique qu'une rente de 200 l.

(1) Il est possible que les rentes et les terres portées ici doivent se confondre avec celles qui sont énumérées au paragraphe précédent.

LE PERTRE

(4.307 hectares. — 2.200 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 3 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 11 oct. au 24 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Denis Després (Déclaration, 21 déc. 1790).

Revenus : Presbytère et jardin (6 c.)	»
Champ de la Fontaine (1 jl. 30 c.); estim.	30 l.
3 prés (4 jx.), près le bourg; estim.	120 l.
Partie des dîmes anciennes, évaluée à	1.000 l.
Novales, évaluées à	300 l.
Total	1.450 l.
Charges : Pension des deux vicaires	700 l.
Réparations du presbytère, par abonnement	30 l.
Contribution aux réparations du chanceau	?

Deux vicaires (Blanchet et Denancé), pensionnés par le recteur.

II. Chapellenie et fondations annexées à la cure :

1° *Chapellenie de Saint-Michel des Drubles.* — Revenus : Closerie des Drubles (5 arpents 1/2), affermée 88 l.
Maison et 2 jardins, au bourg, affermés 18 l. (1)
Pré de la Truallière (1 jl. 20 c.), affermé 21 l.
Total 127 l.

Charges : 4 messes par semaine.

2° *Fondation de la Ruée.* — Revenus : Closerie, affermée 40 l.

3° *Fondation du Perrin.* — Revenus : Closerie

(1) Les deux seuls pr.-v. adj. de biens nationaux qui se rapportent à des maisons avec jardin, situées au bourg, portent que chacune était affermée 30 l.

(bât., 4 c.; jardin, 12 c.; lab., 3 jx. 38 c.; pré, 45 c.), affermée..... 30 l.

Total général..... 197 l. (1)

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

III. *Pauvres* (D'après l'enquête de 1770).

Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris..... 130 l.

IV. *Prieuré de Saint-Martin du Pertre* (2). — Titul., Joseph Le Royer de Forges, recteur de *Bourgneuf-en-Forêt* (diocèse du Mans).

Revenus : Partie des dîmes anciennes de la paroisse; droits seigneuriaux; terres, métairies et moulins; le tout affermé à Martin Buisard, père et fils, 3.600 l., avec p. de v. de 120 l. pour 9 ans, soit..... 3.613 l. 6 s. 8 d. (3)

— Dîmes en *Le Maine*, *Saint-Cyr* et *Saint-Péan* (diocèse d'Angers); estim..... 570 l.

Total..... 4.183 l. 6 s. 8 d.

Charges : Décimes..... 847 l.

Au chapitre de la Madeleine de Vitré, 9 bx. de seigle (boisseau de 24 livres).... ?

(1) Sans donner aucun détail, la municipalité et le recteur évaluent respectivement le revenu total des 3 fondations, exclusivement dotées d'immeubles, à 225 l. et à 219 l. Les déclarations de fermiers, la soumission de la municipalité en 1790 et les autres doc. relatifs aux biens nat. ne nous ont cependant révélé aucun autre immeuble que ceux dont nous donnons la liste.

(2) Dépendait primitivement de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne (diocèse de Poitiers). Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 564.

(3) Détail de la ferme :

Dîmes; estim. de la municipalité..... 2.000 l.
Droits seigneuriaux; id..... 600 l.
Les rentes rapportaient, d'après le fermier, 116 bx. 5 mesures de blé (mesure de Vitré), 80 gélines et 8 l. 3 d.
Maison du Prieuré, jardin (10 c.) et pièces des Vignaux (60 c.); id..... 50 l.
Métairie de la Chaussée (22 arpents), sous-affermée..... 300 l.
Métairie de la Muzerie (bât. et jardins, 25 c.; lab., 39 jx. 40 c.; prés, 5 jx. 60 c.), sous-affermée à moitié; estim. (pr.-v. du 19 nov. 1790)..... 560 l.
Moulin à eau de Biheron et moulin à vent de Clermont (étang, 1 h. 75 a.; terrain, 9 a.), sous-affermés ensemble..... 240 l.

A l'abbaye de la Roë, 8 bx. de seigle, même poids ..... ?
5 messes par semaine au *Pertre*, 2 à *Saint-Péan* et 2 à *Saint-Cyr*..... ?

POCÉ

(1.525 hectares. — 755 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 1790). — Déclarations de fermiers (du 8 oct. au 16 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Julien Rouxel, 50 ans (Déclaration, 27 décembre 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardin, 15 c.; 2 prés, 1 jl., et un champ, 1 jl. 20 c.)..... ?
Le tiers des dîmes, exploité directement par le recteur, évalué, net, à..... 1.500 l. (1)

Charges : Décimes..... 80 l.
Pension du vicaire..... 400 l.
Réparations, par abonnement..... 50 l.
Rentes seigneuriales, 3 mesures 1/4 d'avoine et 11 d. petite monnaie..... ?

Un vicaire (Pierre Brault), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Ancienne chapelle, servant de grange, vacante depuis le 23 avril 1789..... »
Maison et jardin, près le bourg, affermés..... 38 l.
Rente constituée (1 article)..... 15 l.
Rentes foncières (4 articles)..... 5 l. 10 s.
Casuel..... ?
La fabrique jouit des revenus de 2 chapellenies vacantes..... 400 l.

(1) Le recteur, dans sa déclaration du 27 déc., évalue à 1.800 l. le total de ses revenus.

Charges : Décimes (pour la fabrique, 4 l., pour les chapellenies, 15 l.)	19 l.
Registres	6 l.
Luminaire	80 l.
Réparations de l'église	60 l.
Messes et services, pour les 2 chapellenies	70 l.
Total	235 l.

III. *Fondation de la Cour-Bénite.* — Titul., le vicaire Brault (Déclaration, 28 décembre 1790).

Revenus : 1° Maison, jardin, pré (tot., 41 c.) et champ (1 jl.), occupés par le titulaire [1]	?
2° 2 quantités de prés, et un champ, à l'Orbrie, affermés, à charge de payer fouages, tailles et rentes seigneuriales	21 l.
3° Le pré des Piles (75 c.), affermé (3 l. de denier à Dieu)	36 l.
Charges : Messe du matin chaque dimanche. — Rentes seigneuriales, 2 mesures 1/2 d'avoine et 8 d. 1/4 petite monnaie. — Fouages. — Réparations	?

IV. *Chapellenie* desservie dans l'église. — Titul., le vicaire Brault.

Revenus : Sur les dîmes dont jouissent les Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes	200 l.
Charges : Décimes	71. 11 s.
Messes et services	?

V. *Pauvres* (Enquête de 1770). — Rente de 80 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 384, et V, 503 :

VI. *Chapellenie de Saint-Gorgon.* — 8 messes annuelles, fondées en 1702.

(1) Le titul. évalue à 100 l. le revenu tot. de sa chapellenie; le pr.-v. estim. du 4 février 1792 le porte à 105 l.

VII. *Chapellenie de N.-D. du Bois-Bide.* — 100 l. de rente, pour 6 messes annuelles et une messe dimanches et fêtes (1742).

PRINCÉ

(1.236 hectares. — 1.006 hab.)

Sources générales : Déclaration de la municipalité (15 avril 1790). — État désignatif et estimatif (par la même, 1790). — Déclarations de fermiers (du 8 nov. 1790 au 17 février 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre Betton, 74 ans.

Revenus : Presbytère et dépendances (60 c.); estim.	60 l.
Pension, sur le prieuré de Sainte-Croix de Vitré...	700 l.
Total.....	760 l.

Charges : Rentes seigneuriales et réparations, environ ..... 20 l.

Un vicaire (Delaunay), pensionné sur le prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

II. *Fondations* desservies par le recteur :

1° *Fondation du Saint-Sacrement.* — Rente....	10 l.	7 s.
2° *Fondation du Rosaire.* — Maison, jardin (15 c.), pré (20 c.), landes (1 jl.), à la Gilaudière; le tout affermé.....	25 l.	
Maison, jardin (12 c.), lab. (2 jx. 30 c.), prés (1 jl. 20 c.), à Crossot; le tout affermé.....	60 l.	
3° *Autres fondations.* — Rentes (5 articles).....	62 l.	3 s.
Courtil et lande de la Sangle (1 jl. 20 c.), affermés.....	7 l.	
Maison, jardin et lab. (1 jl. 35 c.) et pré (60 c.), à la Haute-Beltière; le tout affermé.....	60 l.	
Ferme de la Boisardière (bât. et jardins, 1 jl. 70 c.; lab., 14 jx.; prés, 1 jl. 60 c.; landes, 4 jx.), affermée	221 l.	
Total.....	445 l.	10 s.

Charges : A la fabrique, 10 % du revenu..... 44 l. 11 s.
Réparations..... 40 l.
246 messes, non comprises celles de la fondation Dupont (6 l. 13 s.), et 2 services annuels.... ?

III. *Fondation des Plantes.* — Titul., René Bourcier, recteur d'*Amanlis* (Déclaration, 7 novembre 1790).

Revenus : Bât. et terres (3 jx. 40 c.), affermés au recteur..... 72 l.

Charges : Un demeau de froment, évalué à. ..... 4 l.
Une messe chaque semaine..... 39 l.

Total..... 43 l.

IV. *Chapellenie de Sainte-Catherine de l'Hôtellerie.* — Titul., Cochet, vicaire de *Châtillon-en-Vendelais.*

Revenus : Dîmes..... 60 l.
En Châtillon-en-Vendelais. — Un trait de dîmes ; estim ..... 196 l. (1)

V. *Fondation des Ecoles ou de Saint-Jean.* — Titul., le vicaire Launay ou Delaunay.

Revenus : Maison et jardins (10 a. 93 c.); estim. 36 l.

Charges : Rentes seigneuriales ..... » l. 16 s.
Réparations..... 12 l.
Instruire les pauvres et dire une messe chaque mois.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 521 :

VI. *Chapellenie de l'Espronnière.* — On en connaît des titul. jusqu'en 1734. — Fondée de 3 messes hebdomadaires.

(1) D'après l'extrait des déclarations de Châtillon.

SAINT-AUBIN-DES-LANDES

(1.028 hectares. — 624 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 11 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 25 oct. 1790 au 22 janvier 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre-Marie Pairel, 62 ans (Déclaration, 21 décembre 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardin, 40 c.; 3 champs, 3 jx.) estim	100 l. (1)
Toutes les dîmes anciennes et les novales, évaluées à	2.325 l. (2)
Casuel	24 l.
Total	2.449 l.
Charges : Décimes	63 l. 12 s.
Droits cathédratiques	4 l. 12 s.
Pension du vicaire	350 l.
Aux Bénédictins de Rennes, pour la portion de dîmes qui leur appartient, 160 bx. de seigle, 60 d'avoine et la ferme de deux petits traits; le tout évalué à	440 l.
Grosses réparations du presbytère et du chanceau	69 l.
Réparations locatives du presbytère	10 l.
Provendier dû à la seigneurie d'Epinay	10 l.
Total	947 l. 4 s.

Un vicaire (Michel Legourd), pensionné par le recteur.

II. *Fondations* administrées par la fabrique et desservies par le clergé de la paroisse :

(1) Les 3 champs étaient affermés 42 l., à charge pour le fermier de payer les rentes seigneuriales et les impôts.

(2) C'est l'évaluation de la municipalité; elle concorde d'ailleurs avec celle du recteur qui déclare affermer la majeure partie de ses dimes en 18 parts, à divers particuliers, au prix total de 1.929 l., tandis qu'il retire du reste 400 l. environ.

1° *Confréries des défunts et du Saint-Sacrement.* — « Elles » ne possèdent aucune rente ni revenu, seulement les fruits » et les herbes du cimetière, et ce que la charité des fidèles » peut donner ».

2° *Autres fondations.* — Revenus : Rentes sur les Etats de Bretagne..... 55 l. (1)
Rentes foncières (5 articles)..... 83 l. 15 s.
20 c. dans la champagne de la Boullerie, affermées..... 2 l. 10 s.
Courtil et champ, à la Poupardière, affermés. 10 l.
Quantité de pré et châtaigneraie, à la Boullerie, affermés..... 4 l. 10 s.
Deux maisons au bourg, affermées chacune 10 l. 10 s., soit..... 21 l.
En Saint-Jean-sur-Vilaine. — Lieu de la Gérardais (bât.; jardins, 58 c.; lab., 3 jx. 40 c.; prés, 60 c.), affermé..... 93 l.

Total..... 269 l. 15 s.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

Charges : Décimes de la fondation de la Gérardais..... 3 l. 18 s.
Réparations (même fondation)..... 20 l.
En messes basses..... 59 l. 12 s.
15 messes chantées, la messe du matin chaque dimanche et 123 messes basses..... ?

La fabrique dispose des revenus disponibles après l'acquit desdites charges.

III. *Pauvres.* — Revenus : Rente sur les Etats de Bretagne..... 139 l. 8 s.

L'enquête de 1770 ne révéla qu'une rente de 50 l.

(1) Ce sont les seules que signalent les déclarations, en outre de celles qu'elles attribuent aux pauvres (139 l. 8 s.). Or l'état des contrats sur les Etats de Bretagne et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214) attribue au général de Saint-Aubin 2 contrats sur les Etats, valant 4.638 l. et rapportant 231 l. 18 s. (150 l. et 81 l. 18 s.).

IV. *Fondation de l'Ecole.* — Revenus : Pré du Gué ou du Curé (60 c.), affermé, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 21 l.
Les 4 pièces de la Guérinais, arrentées..... 18 l.

Total..... 39 l.

V. *Chapelle domestique des Fresnais.* — « Produit 25 l. pour » messes, lorsque les maîtres sont absents. »

SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS

(926 hectares. — 500 hab.)

Sources : Extrait des déclarations des trésoriers et du recteur (24 mars 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Augustin Le Royer, 61 ans.

Revenus : Presbytère, 2 champs et un pré..... ?
Pension, sur le prieuré de Saint-Christophe... 750 l.

Un vicaire (Marion), non pensionné.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Rentes foncières (4 articles)..... 21. 8 s.
Pièce de l'Aumône du Bourg-Chauvel (72 a. 6 c.), affermée..... 10 l. 10 s. (1)
Pré Foulard (40 c.), affermé..... 4 l. 10 s.

Total..... 17 l. 8 s.

III. *Fondations*, administrées par la fabrique et desservies par le général de la paroisse.

Revenus : 1° *Bourse des défunts et confréries du Rosaire et de Saint-Roch.* — Aucun autre revenu que les aumônes et

(1) Affermée 60 l. en 1808.

charités, recueillies par les confrères, et une rente de 1 l., donnée au Rosaire.

2° *Autres fondations.* — Rentes (4 articles).....	60 l. (1)
En Billé. — 3 pièces de terre, affermées.....	8 l. 10 s.
Total.....	68 l. 10 s.
Charges : Rente au Rosaire (voir plus haut).....	Mémoire.
Pain bénit de Pâques.....	2 l.
Messes.....	4 l.
156 autres messes.	

IV. *Chapellenie de Saint-Jean de Malenoë* (D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 782). — Revenus en 1668 : 38 bx. de blé et 16 d'avoine sur les revenus de Malenoë.

Charges en 1713 : 3 messes par semaine.

V. *Prieuré de Saint-Christophe-des-Bois* (2). — Titul., Pierre Douillet, recteur de *Châtillon-en-Vendelais* (Déclaration, 15 décembre 1790).

Revenus : Toutes les dîmes de *Saint-Christophe*.

Rente due par le recteur de Vendel (64 demeaux de seigle, mesure de Fougères).

Maison, grange et 3 jardins. Métairie du Domaine (bât.; jardins, 30 c.; lab., 24 jx.; prés, 5 jx.).

Le tout affermé au recteur de St-Christophe, à charge d'acquitter 3 messes par semaine et deux redevances..... 1.350 l.

Charges : Décimes.....	300 l.
Au recteur et au vicaire de Saint-Christophe.	750 l. (3)
Au Petit-Séminaire de Rennes.....	19 l. 10 s.

(1) L'une de ces rentes, valant 13 l., est assise sur une maison qui tombe en ruines et ne vaut pas plus de 6 l. de revenu; « les propriétaires en sont insolvables » et on ne peut s'en faire payer. »

(2) Dépendait anciennement de l'abbaye bénédictine de Saint-Florent de Saumur. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 498.

(3) Douillet déclare ne recevoir que 600 l. net du recteur. Nous en concluons que celui-ci gardait 750 l. pour sa pension et celle de son vicaire.

Charges acquittées par le fermier :

A la fabrique de Châtillon, 16 demeaux de seigle	?	Mémoire.
Trois messes par semaine	?	
A l'abbaye de Saint-Florent	12 l.	

Total..... 1.069 l. 10 s.

SAINT-DIDIER

(1.144 hectares. — 1.126 hab.)

Sources générales : Déclarations de la municipalité (28 mars et 3 oct. 1790). — Déclarations de fermiers (du 8 oct. 1790 au 10 janvier 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre Clément, 44 ans (Déclaration, 25 nov. 1790).

Revenus : Presbytère et jardin (40 c.); estim...	60 l.
Pièces de la Sablonnière (1 jl. 60 c.) et du Colombier (1 jl. 50 c.); estim	54 l.
Pré de la Possonière (18 c.); estim	2 l.
Cens et rentes seigneuriales	4 l. 11 s.
Pension, par l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré.	700 l.
Total	820 l. 11 s.

Un vicaire (Déan), pensionné par l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Dîmes du trait de la Boîte, affermées au recteur.	48 l.
Rente	7 l. 10 s.
Pièce de Courson (50 c.), près la Sibonnière, affermée	6 l.
Pièce des Closiaux, affermée	10 l. 5 s.
Pièce des Minées (1 jl.), affermée	7 l.
En Cornillé. — Pièce de la Rablais (60 c.), affermée	12 l.
Total	90 l. 15 s.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

Charges : Une messe et 3 services chaque année, et prières nominales tous les dimanches.

III. *Fondations*, administrées par la fabrique et desservies par le clergé de la paroisse :

1° *Bourse des défunts.* — Revenus : Rentes (2 articles) ..... 17 l. 10 s.
Pré des Pierres (25 c.), affermé..... 5 l. 10 s.
Pièce de l'Etang (1 jl.), affermée..... 11 l. 10 s.

Total..... 34 l. 10 s.

Charges : Deux services annuels.

2° *Confrérie.* — Revenus : Rentes (3 articles)..... 28 l.

3° *Fondation de Saint-Gervais.* — Revenus : Chapelle ..... »
En Cornillé et Saint-Didier : Maison et terres (2 jx. 12 c.), à la Gaubertière, affermées..... 50 l.
En La Valette : Deux pièces de terre (60 c.), affermées..... 10 l.

Total..... 60 l.

Charges : Une messe par semaine.

4° *Fondations diverses.* — Revenus : Rente foncière (1 article) ..... 4 l.
Maisons et terres (tot., 1 jl. 40 c.), à la Mesnilière, affermées..... 32 l.
Pré de la Gauffardière, affermé..... 14 l.
Pré des Roches (1 jl.), affermé au recteur..... 24 l.
Maison et terres des Fros (2 jx. 40 c.), affermées... 30 l.
Maison et jardin (40 c.), à la Touche, affermés..... 30 l.
Maison, jardin et pré, au Pont-Rioux, affermés..... 50 l.
Les trois pièces des Nivelières (2 jx. 70 c.), affermées au recteur..... 20 l.
Pièce du Bois-Gérault (1 jl. 60 c.), id..... 20 l.
Pièce de la Champagne (1 jl. 30 c.) et pré des Aubines (2 jx.), affermés..... 24 l.

Total..... 248 l.

Charges : 9 messes par semaine, dont une avec prières nominales et *De Profundis*, une autre tous les 15 jours et une autre chaque mois.

La fabrique met toujours à la charge des fermiers les rentes seigneuriales et les impôts.

IV. *Chapellenie du Val de la Paisnière.* Titul., Pallier, vicaire de *Gévezé* (Déclaration, 24 février 1790).

Revenus : Maison et terres (lab., 6 jx.; prés, 1 jl.), à la Paisnière, affermées, à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts..... 120 l.

Charges : Deux messes par semaine, à la chapelle du Val ..... 78 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, V, 794 :

V. *Chapellenie de N.-D. de la Roche.* — Le dernier titul. connu fut nommé en 1760. Charges et revenus, ?

SAINT-JEAN-SUR-VILAINE ET TRÈVE DE SAINT-MELAINE

(1.591 hectares. — De 1.200 à 1.300 hab.) (1)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations de fermiers (du 11 oct. 1790 au 24 janv. 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Julien-Olivier Guyot du Brossay, 54 ans (Déclaration, 20 déc. 1790).

Revenus : Presbytère et jardins (45 c.)..... ?
Portion de dîmes; estim..... 3.500 l. (2)

(1) D'après la déclaration du recteur. Les doc. officiels de 1791 attribuent 875 hab. à la seule commune de Saint-Jean; Saint-Melaine en aurait donc compté environ 300.

(2) En 1790, le recteur affermait un trait de dîmes, à Hyacinthe Fougères et consorts, pour 373 l., un autre à Simon et Martin, pour 500 l., et le trait de la Roche à Charles Fougères, pour 130 l.; il évaluait le produit net de ses dîmes, pour cette année-là, à 3.956 l. 4 s. 10 d.

Charges : Décimes	205 l.
Pension de deux vicaires, dont un pour Saint-Melaine	700 l.
Réparations, par abonnement	100 l.
Total	1.005 l.

Deux vicaires (François Rageul et Jacques Denis, 67 ans), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Rentes constituées sur les Etats de Bretagne (2 contrats, valant 6.000 l.)	300 l. (1)
Autres rentes, foncières et constituées	311 l. 17 s. 11 d.
Du recteur, pour les réparations du presbytère	100 l.
Total	711 l. 17 s. 11 d.

III. *Fondation de la Bâte.* — Revenus : Bât. et terres (en *Marpiré* et *Saint-Jean*), affermés 50 l., avec p. de v. de 48 l. pour 6 ans, soit... 58 l.

IV. *Fondation de la Butte.* — Revenus : Bât. et terres, affermés ..... 50 l.

V. *Chapellenie de la Chaussée.* — Revenus : La Petite Chouannière (bât. et jardin, 24 c.; lab., 5 jx.; pré, 1 jl.; lande et chât., 1 jl. 20 c.), affermée ..... 66 l. (2)

VI. *Fondation du Petit-Fougeray.* — Revenus : Bât. et terres (en *Champeaux* et *Marpiré*. — Jardin, 36 c.; lab., 13 jx.; pré, 4 jx.; lande, 3 jx.), affermés ..... 170 l. (3)

(1) D'après l'état des rentes sur la Province et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214); l'extrait des déclarations ne porte que 205 l. pour cet article. Sans doute faut-il comprendre, parmi les rentes de la fabrique, celle de 4 l. pour les pauvres, signalée par Guillotin de Corson (*Pouillé*, III, 386) d'après les déclarations de 1770.

(2) Le revenu de cette chapellenie se serait élevé à 150 l. au XVII[e] s., pour le service de 5 messes hebdomadaires (Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 96).

(3) Le dernier bail comportait un pot de vin de 300 l. qui « devait tourner en » réparations. »

VII. *Fondation du Poirier.* — Titul. lignager, Guyot du Brossay, recteur.

Revenus : Lieu du Poirier (bât.; jardins, 18 c.; lab., 6 jx. 70 c.; pré, 18 c.), affermé..... 85 l.
Rentes constituées ..... 11 l. 5 s.

Total..... 96 l. 5 s.

Charges : Deux messes basses chaque semaine. 78 l.
Réparations; 2 bx. 1/2 d'avoine à la seigneurie du Val et « quelque rente en argent » à celle d'Epinay. ?

VIII. *Fondation de la Beaudonnière* (1). — Titul., Gaillon.

Revenus : Lieu de la Beaudonnière, affermé 210 l., à charge de fournir 12 livres de beurre estimées 7 l. 4 s., soit..... 217 l. 4 s.

IX. *Fondations de Saint-Melaine*, administrées par le général et desservies par le vicaire Denis.

Revenus : Une rente foncière..... » l. 4 s.
7 maisons; estim..... 54 l.
10 jardins (2 jx. 33 c.); estim..... 79 l. 9 s.
10 pièces lab. (15 jx.); estim..... 139 l. 15 s.
2 prés (1 jl.); estim..... 30 l.

Total..... 303 l. 8 s. (2)

X. *Fondation de l'Epine*, administrée par le général de Saint-Melaine.

Revenus : *En Broons.* — Lieu de la Fontenelle (bât. et terres, 14 jx.; bois, 7 jx.), affermé..... 210 l.

Pour toutes les fondations de Saint-Jean et de Saint-Melaine, les baux mettent les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

(1) Cette fondation ne nous est connue que par le pr.-v. adj. du 4 avril 1791.
(2) Les déclarations de fermiers nous font connaître les immeubles suivants :
Lieu de Vauboutier, affermé..... 114 l.
Fondation des Taillandier (bât. et terres, 1 jl.), affermée..... 40 l.
Champ du Châtaigner, affermé..... 9 l. 15 s.
Jardin de Saint-Aubin, affermé..... 14 l. 5 s.
Autre jardin, affermé..... 1 l. 5 s.
Courtil de la Chicandière, affermé..... 5 l. 1 s.

SAINT-MELAINE

Trève de Saint-Jean. — Voir Saint-Jean.

SAINT-M'HERVÉ

(2.964 hectares. — 2.200 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations de fermiers (du 2 nov. 1790 au 22 nov. 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-Paul Marquer (Déclarations, ? 1790 et 13 mai 1791).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardins, 20 c.; champ, 30 c.; prés, 2 jx.); estim.	54 l.
Les 3/5 des dîmes anciennes, évalués à	3.600 l.
Partie des novales, évaluée à	200 l.
Total	3.854 l.
Charges : Pension des deux vicaires	700 l.
Grosses réparations, par abonnement	60 l.
Au chapitre de la Madeleine de Vitré, 32 bx. fr. et autant d'avoine	?

Deux vicaires (Joseph Chesnais et Jean Garnier), pensionnés par le recteur.

II. *Fabrique et fondations.* — Revenus :

Maisons et terres (jardins, 12 c.; lab., 6 jx. 40 c.); estim.	90 l. (1)
Rentes	116 l. (2)
Total	206 l.

(1) Parmi les fondations jointes à la fabrique, il faut comprendre une fondation des Petites Ecoles (maison et jardin au bourg; estim., 16 fr. 25), qui nous est révélée par le pr.-v. adj. du 28 vendémiaire, IX.

(2) L'état des rentes sur les Etats de Bretagne et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214) attribue au général de Saint-M'Hervé 2 contrats sur les Etats (1.000 l. au denier 20, et 1.225 l. au denier 25, rapportant 99 l.). Sans doute le revenu en est-il compris dans cet article.

La fabrique administrait les deux confréries suivantes :

1° *Confrérie du Saint-Sacrement.* — Revenus :

Bât. et terres (jardins, 18 c.; lab., 2 jx. 10 c.; prés, 50 c.; landes, 1 jl.); estim..... 50 l.
Rentes..... 34 l.

Total..... 84 l.

2° *Confrérie du Rosaire.* — Revenus :

Bât. et terres (jardins, 30 c.; lab., 3 jx 60 c.; prés, 30 c.; taillis, 30 c.); estim..... 30 l.
Rentes..... 32 l. 10 s.

Total..... 62 l. 10 s.

III. *Fondation des Hérissé.* — Titul., le recteur.

Revenus : Cellier, étable, jardins (20 c.) et 5 pièces lab. (4 jx.); estim..... 72 l.

Charges : Deux messes par semaine..... 78 l.

IV. *Fondation de Bayle.* — Titul., Berthois.

Revenus : Bât. et terres (jardins, 16 c.; lab., 5 jx. 30 c.; prés, 20 c.); affermés..... 54 l.

V. *Fondation de la Jariais.* — Titul., Dinomais, vicaire du *Pertre* (Déclaration, 1791).

Revenus : Bât. et terres (jardins, 50 c.; lab., 10 jx.; prés, 3 jx.; landes, 1 jl.); affermés..... 100 l.

Charges : Deux messes par semaine..... 78 l.

VI. *Fondation de Lanjuère*, dépendant de la seigneurie de la Bougâtrière. — Titul., Royer, recteur de *Saint-Martin de Vitré* (Déclaration, 27 février 1790).

Revenus : Closerie de la Bougâtrière (bât.; aire, 2 a. 25 c.; jardins, 28 a.; lab., 1 h. 61 a.; prés, 70 a.), affermée..... 95 l.

Charges : Réparations..... 12 l.
Une messe par semaine.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers de ces diverses fondations.

TAILLIS

(1.210 hectares. — 566 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations de fermiers (du 11 oct. au 7 déc. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jacques-Etienne Beillard des Fresnais (Déclaration, 12 déc. 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (jardins, lab. et prés, 2 jx. 35 c.); estim.	56 l. 10 s.
Dîmes anciennes et novales, directement exploitées; estim.	1.800 l. (1)
Total	1.856 l. 10 s.

Un vicaire (J.-B. Le Mercier de Montigny, 28 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fondations* (2). — Revenus :

Rentes	80 l.
Lieu de la Vallée (bât. et terres, 12 jx. 30 c.), affermé à charge de payer les rentes seigneuriales et les impôts	100 l.
Fondation des Arcis. — Bât. et terres (1 jl.); estim.	68 l. 5 s.

(1) Compte de 1790 : Produit brut, 2.687 l. 6 s.; frais de récolte, 357 l. 6 s. Reste net, 2.330 l.

(2) Les doc. relatifs à la vente des biens nat. donnent, pour la fabrique et les fondations de Taillis, les immeubles suivants :

Lieu de la Vallée, affermé, en l'an II	144 l.
Fondation des Acris. — Maison, jardin et 3 champs, affermés, en l'an III	73 l.
Confrérie du Saint Sacrement. — *En Châtillon en-Vendelais :* Lieu de la Herlière (bât. et terres, 8 jx. 54 c.), affermés, en 1792	90 l.
Fondation de Pierre Thommelier. — Maison et jardin (13 a. 63 c.), au bourg, affermés en l'an V	43 l.
Autres fondations. — Maison et terres, affermés à divers, en 1793	45 l.
Pré de la Bretais (1 jl. 50 c.); estim.	20 l.
Maison et jardin (3 a. 64), affermés, en l'an IX	18 l.
Total	443 l.

Fondation de Pierre Thommelier. — Bât. et terres (1 jl.); estim..... 39 l. 2 s.
Fondation de la Morlière. — Terres (4 jx.); estim..... 26 l.

Total..... 313 l. 7 s.

III. *Fondation de la Petilais.* — Titul., A. Le Royer, recteur de *Saint-Christophe-des-Bois*.

Revenus : Closerie (bât. et jardins, 35 c.; lab., 16 jx. 12 c.; prés, 2 jx. 52 c.), affermée..... 220 l.

TORCÉ

(1.400 hectares. — 750 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 24 juin 1790). — Déclarations de fermiers (du 25 oct. 1790 au 28 mars 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Etienne Viel (Déclaration, 25 déc. 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances..... ?
Pourpris (7 jx. 52 c.); en 1790..... 85 l.
Les 2/3 des grosses dîmes, toutes les novales et toutes les dîmes vertes, directement exploités; en 1790..... 1.519 l. 17 s.

Total..... 1.604 l. 17 s. (1)

Charges : Décimes..... 160 l.
Pension du vicaire..... 350 l.
A l'abbaye de la Roë, 10 bx. fr..... ?
Au chapitre de la Madeleine de Vitré, 10 bx. de seigle..... ?
Réparations..... ?

Un vicaire (Stéven), pensionné par le recteur.

(1) Compte de 1790 : Produit brut des grosses dîmes, 1.904 l. 7 s. (dont 200 l. de dîmes vertes affermées); frais de récolte et de vente, 384 l. 10 s.; produit net des dîmes, 1.519 l. 17 s. Produit du pourpris, 85 l. Total, 1.604 l. 17 s. La municipalité porte le revenu du presbytère et du pourpris à 250 l., et celui des dîmes à 2.600 l.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Rentes (2 articles)	28 l.
Le tiers des grosses dîmes, évalué à	1.000 l.
Deux closeries, maisons et terres (tot., 24 jx. 30 c.); estim.	392 l.
Total	1.420 l.
Charges : Décimes	100 l.
Réparations	?

III. *Bourse des défunts.* — Revenus :

Rentes	20 l.
Bât. et terres (tot., 25 jx. 18 c.); estim. [1]	300 l.
Total	320 l.

Charges : Messes et services, au prorata des revenus, et réparations.

IV. *Pauvres.* — Revenus :

Closerie de la Rembourgère (3 h. 40 a. 14 c.), affermée	130 l. [2]
Rentes constituées	90 l. [3]

(1) Les déclarations des fermiers et les doc. relatifs aux biens nat. nous ont révélé les immeubles suivants, dépendant de la fabrique et de la bourse des défunts :

Lieu de la Chaussée, affermé	200 l. 5 s.
Closerie de la Maillardière (bât. et terres, 5 jx. 26 c.), affermée	64 l.
Closerie de la Gâtellerie (bât. et terres, 4 jx. 56 c.), affermée	72 l.
Terre de la Petite Conroye, affermée	92 l. 5 s.
Closerie du Mesnil (1 h. 94 a. 37 c.), affermée	80 l.
Maison principale de Saint-Médard, affermée	31 l.
Autre maison avec jardin, affermés	21 l. 5 s.
Jardin de Saint-Médard, affermé	29 l. 6 s.
Fondation d'André Godé : 3 champs et un pré, affermés	88 l.
Champ de la Cordonnais, affermé	12 l.
Pré des Husses (9 a. 11 c.), affermé	5 l.
Pré de la fondation Bouvier (1 jl.); estim.	24 l.
Champ (60 c.) près Louvernière; estim.	10 l.
Total	729 l. 1 s.

Les baux mettent toujours les rentes seigneuriales et les impôts à la charge des fermiers.

(2) Affermée 80 l. en 1770.

(3) Il faut sans doute comprendre dans cette somme la rente de 60 l., sur les Etats de Bretagne (principal, 1.200 l.), attribuée au général par l'état des rentes sur la Province et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214).

V. *Deux chapellenies* (dont celle *des Tesnières*), appartenant à M^me^ de Langle.

Revenus : Rentes..... 36 l.

D'après Guillotin de Corson, *Pouillé*, VI, 387 :

VI. *Chapellenie de N.-D. du Mesbier.* — Rente de 40 l., pour 40 messes annuelles (1734).

LA VALETTE

(Superficie inconnue [1]. — 210 hab.)

Sources générales : Etat désignatif et estimatif (par la municipalité, 10 avril 1790). — Déclarations de fermiers (du 10 oct. 1790 au 28 mars 1791).

I. *Cure.* — Recteur, Pierre Bouthemy (Déclaration, 14 février 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (bât. et terres, 13 jx.); estim..... 225 l.
Dîmes, au 11^e^, directement exploitées; estim... 830 l. [2]

Total..... 1.055 l.

Charges : Pension du vicaire..... 350 l.
Décimes, droits cathédratiques, réparations.

Un vicaire, pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Le recteur déclare qu'elle n'a d'autres ressources qu'une redevance de 4 l. sur les fondations, qu'elle ne possède ni or ni argent monnayés et qu'elle n'a d'autres vases sacrés qu'un soleil, un calice et deux ciboires.

III. *Fondations* administrées par la fabrique et desservies par le clergé de la paroisse.

Revenus : Rentes foncières (4 articles)..... 25 l. 6 s.

(1) Paroisse aujourd'hui supprimée et jointe à celle de Domagné.
(2) Compte de 1790 : Produit des grosses dîmes, 801 l. Les frais de récolte ont été couverts par les dîmes vertes.

Le tiers du produit de la fondation des Fresnouses (voir *Domagné*)	33 l. 6 s. 8 d.
Closerie de la Court-Séquart (jardin, 14 c.; lab., 4 jx. 41 c.; pré, 1 jl. 59 c.), affermée	34 l. 15 s.
Maison et courtil (16 c. 12 p.), aux Richommières, affermés	33 l.
Pièce du Rocher (1 jl. 8 c.), affermée	15 l.
En Domagné. — Pièce de la Fondation (2 jx. 54 c.), à Neuville, affermée	45 l. 11 s.
Total	186 l. 18 s. 8 d.

Charges : Messes, services et œuvres pies.

VERGÉAL

(1.121 hectares. — 800 hab.)

Sources générales : Extrait des déclarations. — Déclarations du général (1790). — Déclarations de fermiers (27 oct. 1790).

I. *Cure.* — Recteur, Jean-François Fouassier, 54 ans (Déclaration, 8 nov. 1790).

Revenus : Presbytère et dépendances (4 jx. 30 c.); estim.	140 l.
Dîmes anciennes, évaluées à	3.000 l.
Total	3.140 l.
Charges : Pension du vicaire	350 l.
A la fabrique, pour la ferme d'une portion de dîmes	220 l.
A l'abbaye de la Roë, 40 bx. fr., évalués à	144 l.
Au chapitre de Champeaux	3 l.
Total	717 l.

Un vicaire (Jacques Bouvet, 37 ans), pensionné par le recteur.

II. *Fabrique.* — Revenus :

Les 2/3 des dîmes du trait de Notre-Dame, affermés au recteur	220 l.

Jardin, affermé au recteur	9 l.
Casuel, quêtes et offrandes, chaises et bancs, herbes et fruits du cimetière	120 l.
Total	349 l.
CHARGES : Décimes	20 l.
Au sacristain	60 l.
Réparations et entretien de l'église et du cimetière, des ornements, du luminaire, etc.	250 l.
Total	330 l.

III. *Fondations.* — REVENUS :

Rente sur le Clergé de France	68 l. 16 s. [1]
Un champ et 2 prés, au Bas-Houzillé, affermés	72 l.
Pré du Pissot (25 c. 8 p.); estim.	18 l. [2]
Pré de la Planche (1 jl.); estim.	18 l.
Champ de Gallardon (1 jl. 2 c.); estim.	12 l.
Revenus de 12 fondations (rentes et terres)	135 l. 10 s.
Total	324 l. 6 s.

CHARGES : Messes et services.

IV. *Pauvres.* — REVENUS :

Rente sur les Etats de Bretagne (principal, 1.200 l.).	60 l.
Autre rente constituée	25 l.
Un boisseau de blé	?
Toile donnée par l'hôpital de Vitré jusqu'à concurrence d'une valeur de	250 l.

L'enquête de 1770 n'indique qu'une rente de 10 l.

V. *Ecoles.* — Trois donations du XVII[e] siècle assuraient au maître d'école un revenu de 48 l. 15 s. Il jouissait, d'autre part, d'une maison et d'un jardin, acquis par le général en 1681. (GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, III, 482.)

(1) L'état des rentes sur la Province et le Clergé (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 Q 214) attribue au général de Vergéal 129 l. de rente sur le Clergé (capital, 3.225 l.).

(2) Le recteur jouissait de cette pièce et des deux suivantes.

DÉPENDANCES D'ÉTABLISSEMENTS ET DE BÉNÉFICES

étrangers aux trois districts

ABBAYE DE MARMOUTIER

Prieuré de la Franceule. — En Saint-Aubin-du-Pavail : les 2/3 des dîmes (au 11e), environ..... 1.800 l.

ABBAYE DE N.-D. DE CLERMONT (Diocèse du Mans).

Sources : Extrait des déclarations. — Déclarations du fermier général, René Lasne de la Rochelle, d'Argentré (11 oct. 1790), et des sous-fermiers (du 7 au 15 février 1791).

Terre et seigneurie du Breil-Benoît :

En Argentré. — Deux traits de dîmes, 5 métairies, un moulin, un étang et le bois de la Branchette.

En Etrelles. — Deux traits de dîmes anciennes (estim., 235 l.).

Deux rentes de 16 bx. de seigle chacune, dues respectivement par le seigneur de la Charonnière et le propriétaire de la Motte de Brielles.

Le tout affermé 4.000 l., avec p. de v. de 600 l. pour 9 ans, soit..... 4.066 l. 13 s. 4 d. (1)

(1) Bois de la Branchette (150 arpents); estim..... 900 l.
Métairie du Haut-Breil Benoît (bât. et jardins, 2 jx.; lab. 43 jx. 74 c.; prés, 23 jx.; landes, 17 jx.; chât., 1 jl. 10 c.), affermée à détroit (200 l.); estim. 786 l.
Métairie du Bas-Breil Benoît (bât. et jardins, 2 jx.; lab., 61 jx.; pré, 10 jx.; landes, 27 jx. 44 c.; chât., 2 jx.), affermée à détroit (200 l.); estim..... 829 l.
Métairie du Grand-Breil Benoît (bât. et jardins, 2 jx. 60 c.; lab., 49 jx.

Le fermier devait en outre 15 charrois à Clermont, pendant son bail.

En Saint-Jean-sur-Couësnon. — La moitié des dîmes, affermée à Tirel du Rocher..... 800 l.

ABBAYE DE PAIMPONT (Diocèse de Saint-Malo).

Prieuré de Saint-Martin [1]. — D'après le Compte général de l'abbaye, pour 1789 (Arch. dép. d'I.-et-V., 1 H³ 7) :

Rente en grain sur les dîmes de *Messac*, affermée. 781 l.

A Rennes. — Maison du Prieuré, rue des Dames, affermée..... 265 l.

Prairie, près le Moulin du Comte, affermée..... 80 l.

ABBAYE DE PONT-LEVOY (Diocèse de Blois).

(Mense conventuelle)

Prieuré de Saint-Pierre d'Iné (paroisse Saint-Léonard de *Fougères*).

Sources : Déclaration des fermiers, Pierre-Michel Deshayes et Jean-François Lebouc, de Fougères (12 nov. 1790).

57 c.; prés, 21 jx.; landes, 28 jx. 30 c.; chât., 1 jl. 50 c.), affermée à détroit (300 l.); estim..... 992 l.

Métairie du Moulin aux Moines (bât. et jardins, 3 jx.; lab., 43 jx. 20 c.; prés, 8 jx. 40 c.; landes, 7 jx. 58 c.; chât., 2 jx.; chênaie, 1 jl. 27 c.), affermée à détroit (160 l.); estim..... 691 l.

Métairie des Rèzes (bât. et jardins, 2 jx. 30 c.; lab., 40 jx. 12 c.; prés et étang, 18 jx.; landes, 28 jx.; chât., 2 jx.); estim..... 685 l.

Moulin et étang; estim..... 450 l.

Contenance totale, 600 jx. environ.

Total..... 5.333 l.

Les estim. précédentes sont empruntées au pr.-v. estim. du 9 février 1791.

L'extrait des déclarations attribue aux mêmes biens une contenance totale de 450 jx. et un revenu de 5.000 l.

(1) Au sujet de son union au Chapitre de Rennes, voir Guillotin de Corson. *Pouillé*, I, 239 et 247. A la fin du XVIII[e] s. la mense capitulaire de l'abbaye jouissait des revenus du prieuré.

Revenus : *En Saint-Léonard de Fougères.* — Métairie à Iné (bât. et terres, 13 jx. 70 c., dont 5 c. en cimetière, 5 jx. 48 c. en prés et 2 jx. 20 c. en marais — le tout évalué à 468 l. dans la soumission de la municipalité).

Dîmes en *Saint-Léonard de Fougères*, *Javené*, *Lécousse*, *Mellé*, *Saint-Germain-en-Coglès* et la *Selle-en-Luitré* (1).

Rente sur la cure de Beaucé (48 demeaux de seigle et 72 d'avoine menue, évalués à 192 l.). — Rente sur les Hospitalières de Fougères (18 l.)

Rentes seigneuriales en *Saint-Léonard*, *Lécousse*, *La Selle*, etc...

Le tout affermé 6.600 l. avec p. de v. de 360 l. pour 9 ans, soit..... 6.640 l.

Charges : Portions congrues du recteur et des vicaires de *Saint-Léonard de Fougères* (ancien tarif) ..... 1.000 l.
Messes..... 93 l. 12 s.

ABBAYE DE N.-D. DE LA ROË (Diocèse d'Angers).

Prieuré de Saint-Michel (2). — Aucune déclaration.

A la fin du XVII^e^ siècle, le *Pouillé de Tours* attribuait audit prieuré un revenu total de 1.200 l., provenant de biens et droits étrangers, pour la plupart, au diocèse de Rennes; le titul. du prieuré n'aurait en effet perçu, dans ce diocèse, que les revenus du fief du Vieux-Châtel, situé à Rennes, dans la rue de la Ferronnerie, rue entièrement détruite par l'incendie de 1720. (Guillotin de Corson, *Pouillé*, I, 237).

(1) *A Javené*, la moitié des dîmes évaluée à 2.000 l. — *A Lécousse*, les 2/3. — *A Mellé*, le tiers sous-affermé 1.200 l. — A Saint-Germain, dîmes, estim. 200 l. — *A la Selle*, les 2/3 (Etat des biens ecclés. du district de Fougères).

(2) Au sujet de son union au chapitre de Rennes, voir Guillotin de Corson. *Pouillé*, I, 239 et 247. A la fin du XVIII^e^ s. la mense capitulaire de l'abbaye jouissait des revenus du prieuré.

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ [1]

(Diocèse de Quimper).

SOURCES : Pr.-v. adj. du 16 mai 1791.

En Vergéal. — Terre de Houzillé (6 métairies, une closerie, un moulin et un étang), affermée 5.600 l., avec p. de v. de 1.200 l. pour 9 ans, soit..... 5.733 l. 6 s. 8 d. [2]

ABBAYE DE SAINT-JACQUES DE MONTFORT [3]

(Diocèse de Saint-Malo).

Prieuré de Saint-Moran. — D'après le « Tableau des » déclarations des revenus faites par le titul. des municipa- » lités des lieux » dans le district de Montfort (1790. Arch. dép. d'I.-et-V., série V), le revenu net du prieuré s'élevait, d'après la déclaration du prieur de l'abbaye, Voillerault, à 990 l. Ce tableau ne donne rien de plus que cette indication sommaire; la déclaration de Voillerault est perdue et nous ne possédons aucun autre document qui nous fournisse le détail exact des revenus et des charges du prieuré, au moment de la Révolution. Nous savons qu'en 1663 le prieur de Saint-Moran vendit aux religieuses de la Trinité le logis prioral, avec chapelle et jardin, qu'il possédait à Rennes, près des Lices, rue de la Cordonnerie. La Réformation de 1646 cite, d'autre part, quelques pièces de terre entre le moulin de Saint-Hélier et les murs de la ville, un pré près le Gué-Torcoul, au bout du Mail, enfin le pré de Saint-Moran, près le vieux Saint-Etienne, sur la rivière d'Ille, le tout à Rennes. (D'après DE LA

(1) GUILLOTIN DE CORSON ne fait aucune mention des propriétés de cette abbaye dans l'évêché de Rennes.

(2) Le fermier général distribuait les terres de Houzillé entre 8 sous-fermiers qui lui payaient, en tout, 5.850 l.

(3) Au sujet de son union au chapitre de Rennes, voir GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, I, 239 et 247. A la fin du XVIII[e] s. la mense capitulaire jouissait des revenus du prieuré

Bigne Villeneuve, *Mél. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 4). Nous n'avons trouvé aucune trace de ces immeubles dans les documents relatifs à la vente des biens nationaux, dont la collection est cependant complète pour la ville de Rennes.

ABBAYE DE SAINT-SERGE D'ANGERS

(Mense conventuelle)

Prieuré de Montreuil-sous-Pérouse (Déclaration du prieur claustral et du fermier, 1790) :

Revenus : Bois taillis (7 arpents 1/2) : estim.		40 l.
Fief (valant 15 l.). — Grange et jardin (3 a. 4 c.). — Les 2/3 des grosses dîmes et une partie des novales de la paroisse. — Le tout affermé à Jacqueline Perrousel, veuve de Pierre Chopin, de Vitré, 1.000 l., avec p. de v. de 1.200 l. pour 7 ans, à charge d'acquitter toutes les charges du prieuré, soit, net		1.171 l. 2 s. 10 d.
Charges :		
Décimes et droits cathédratiques	?	Mémoire. (Articles acquittés par le fermier).
Aux Bénédictins de Vitré, pour dîmes	10 l.	
Au recteur, pour les novales	50 l.	
Au recteur, pour les messes priorales		100 l.
Réparations du chanceau et du chœur		?

ABBAYE DE SAVIGNY (Diocèse d'Avranches) [1].

Sources : « Etat des biens possédés par ladite abbaye dans le » ressort du présidial de Rennes », signé du prieur F. Verdier (17 février 1790). — Déclaration du même, à Fougères (13 février 1790). — Etat des biens ecclés. du district de Fougères (1790).

(1) Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 776

1° Dans les districts de Rennes et de Vitré :

En Cesson. — Terre et seigneurie des Vaux (Maison, jardin, pièces lab., métairie, dîmes, rentes seigneuriales et greffe), affermées, à M. de Mézandré, 1.600 l., avec p. de v. de 3.000 l. pour 9 ans, soit..... 1.933 l. 6 s. 8 d. (1)

Chapelle et bois taillis (61 jx.)..... ?

En Liffré. — Terre et seigneurie de Champfleury (2), affermées avec le Fayel.

En Saint-Jean-sur-Vilaine et Broons. — Terre et seigneurie du Fayel (Prieuré, deux métairies, étang et moulin, dîmes et droits seigneuriaux (3)) affermées avec les précédentes, à Jean-Baptiste Gouin de Martigné, et à Jean-Alain Morin, de Liffré, 4.300 l., avec 4.000 l. de p. de v. pour 9 ans, soit..... 4.744 l. 8 s. 9 d. (4)

2° Dans le district de Fougères :

En Fougères. — Greffe et fiefs, affermés à Liger..... 150 l.

Moulin de Savigné, afféagé moyennant une rente de..... 65 l.

En Le Ferré. — Les 2/3 des grosses dîmes, lods et ventes, et un fief au

(1) Nous connaissons, pour les immeubles, 3 sous-fermes montant à 1.850 l. Une partie du pot de vin, soit 1.200 l., a été employée à payer les frais d'un procès.

(2) Métairie, « quelques menues rentes seigneuriales, greffe, chapelle à laquelle » était ci-devant annexée une portion de dîmes qu'on refuse de payer, prétendant » qu'on doit y dire la messe. » Les immeubles étaient sous-affermés à divers, en 1790, 2.308 l.

(3) Prieuré, estim., 150 l. — Haut-Fayel, sous-affermé 700 l., avec p. de v. de 2.700 l., soit 1.000 l. — Bas-Fayel, sous-affermé 800 l., avec p. de v. de 300 l., soit 833 l. 6 s. 8 d. (contenance des 2 métairies : bât. et jardins, 6 jx. 27 c.; lab., 87 jx. 27 c.; prés, 27 jx.; landes, 10 jx.; bois, 18 jx.). — Moulin et étang, sous-affermés 800 l., avec p. de v. de 800 l., soit 890 l. 17 s. 8 d. — Dîmes, en Saint Jean, sous-affermées 600 l. — Droits seigneuriaux, 63 l. 1 d.

(4) Le p. de v. a été employé à des réparations urgentes.

Quartier Bonnet, le tout affermé, à M. de Mézandré, 3.000 l., avec 300 l. de p. de v. pour 9 ans, soit.....	3.033 l. 6 s. 8 d.
En Le Loroux. — 8 fiefs, 2 afféagements, et droits divers [1], affermés à Nicolas Destais, de Landivy.....	400 l. [2]
Les 2/3 des grosses dîmes, avec les 2/3 de la grange et de l'aire dîmeresses, affermés à Lottin, de la Tiollais, en Le Loroux, 1.100 l., avec p. de v. de 6.900 l. pour 9 ans, soit.....	1.866 l. 13 s. 4 d.
Moulin des Vaux, avec un étang en *Saint-Ellier*, afféagé, pour 300 l. et des redevances en nature (estim. 15 l.), soit.....	315 l.
En Louvigné-du-Désert. — Grand fief de l'Aumône ; estim.....	2.165 l. » s. 10 d. [3]
En Mellé. — Un fief.....	11 l. 14 s.
En Saint-Georges-de-Reintembault. — Un fief	11 l. 10 s.
En Saint-Marc-le-Blanc. — Fief de l'Ecouvrie	» l. 12 s.
Total, pour les 3 districts.....	14.676 l. 12 s. 3 d.

(1) Fiefs de la Boisnière, la Biardière, la Jarretière, la Haute et Basse Blanche-Aveinière, la Ragonnière et la Couprie, valant 205 bx. 4 mesures de froment, qui ne font que 68 bx. 1/3, mesure de Fougères; soit, à 6 l. le boisseau..... 410 l.
Fief du Bourg..... » l. 10 s. 10 d.
2 afféagements (5 l. et 10 bx. fr. mesure de Fougères)..... 65 l.
280 œufs, à 3 d. l'œuf..... 3 l. 10 s.
Corvées, en argent..... » l. 5 s. 5 d.
Total..... 479 l. 6 s. 3 d.

« En outre, tous les droits seigneuriaux attachés à la féodalité dans l'arrondissement desdits fiefs. »

(2) Destais avait signé aux religieux, le 20 oct. 1789, un billet de 1.380 l. 7 s. 6 d. Il consent à l'acquitter à la caisse du district « parce que néanmoins il sera » autorisé à toucher des redevables les rentes qu'ils refusent de lui payer, sous » prétexte que les religieux et lui ont beaucoup plus perçu qu'il ne leur était dû. » On ignore pour quelle raison Destais avait consenti ce billet. Il paraît plutôt représenter des fermages arriérés qu'un pot de vin.

(3) 816 bx. fr. (de 24 livres), 687 œufs, 20 l. 5 s. 7 d. en argent, et lods et ventes.

PRIEURÉ DE GAHARD

(Diocèse de Rennes, district de Dol) [1].

SOURCES : GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, II, 402, les doc. relatifs aux biens nationaux, et l'état des biens eccl. du district de Fougères.

Titul., J.-B. du Voisin, vicaire général de Laon.

REVENUS dans les districts de Rennes et de Fougères .

En Saint-Marc-le-Blanc. — Dîmes du trait de Moulenon, affermées à Jean Breillet ..... 120 l.

En Saint-Médard-sur-Ille. — Les 2/3 des grosses et menues dîmes..... ?

Un champ (2 jx. 7 c.) et un pré (42 c.): estim., en 1790. 33 l.

En Ercé-près-Liffré. — Rentes sur la cure, 22 charges de seigle et 20 s.; en 1790..... 958 l.

Droits d'usage (pasnage, pâturage, bois de chauffage et de construction), dans les forêts de Liffré et de Saint-Aubin-du-Cormier ..... ?

PRIEURÉ DE SAINT-JEAN DE BEUVRON

(A Saint-James, district et diocèse d'Avranches).

En Saint-Georges de Reintembault. — Portion de grosses dîmes, affermée à Pierre Pinel, négociant à Saint-James ..... 200 l. [2]

(Cf. *suprà*. Evêché de Rennes.)

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye de Marmoutier. Voir GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, II, 397.

(2) Le prieur a droit à 6 M. de seigle et 8 M. d'avoine, que doit acquitter le fermier des dîmes de l'évêché, en Saint-Georges.

PRIEURÉ DE SAINT-PADVIN-DES-CHAMPS

(Diocèse du Mans) [1].

Sources : Déclaration du fermier général, Claude-Thomas de la Touche, de Landéan. — Etat des biens ecclés. du district de Fougères.

Revenus : *Au Mans.* Maison priorale (sous-affermée. 120 l.).

Dans le district de Fougères :

En Fleurigné. — Dîmes du trait de la Bellandière (sous-affermées, 200 l.).

En Laignelet. — Le tiers des grosses dîmes et une maison (sous-affermées à Vincent, de Fougères, pour 1.248 l. et 54 l. 12 s. au recteur).

En Mellé. — Le tiers des grosses dîmes (sous-affermé 1.200 l.).

Le tout affermé pour 1.800 l. et l'acquit de toutes les charges, avec p. de v. de 120 l. pour 9 ans, soit, net..... 1.813 l. 6 s. 8 d.

Charges, acquittées par le fermier :

Décimes, tant au Mans qu'à Rennes.....	?	
Au recteur de *Laignelet*, pour acquit de fondation.....	54 l. 12 s.	Mémoire.
Au recteur de *Mellé*, pour id...	34 l. 14 s. 5 d.	
Au même, 21 bx. 1/2 de seigle et 16 d'avoine, pour id.....	?	

(1) Dépendait primitivement de l'abbaye de N.-D. d'Evron. Voir Guillotin de Corson, *Pouillé*, II, 570.

La localité de Saint-Padvin s'appelait encore Saint-Pavace et ce dernier nom est aujourd'hui officiellement adopté.

ORDRE DE MALTE, COMMANDERIE DE LA GUERCHE

Sources : Déclarations et états fournis par les municipalités.

Fiefs et dimes :

En Argentré. — Dîmes, affermées à Pierre Janvier et Bertrand Gravier, tous les deux d'Argentré. 230 l.

En la Chapelle-Janson. — Les 2/3 du dîmereau de la Templerie, affermés à François Moulet, de la Templerie..... 160 l.

En Etrelles. — Fiefs..... ?

En Hédé. — Fief de la Guerche..... 6 l.

En Veneffles. — Toutes les dîmes de la paroisse et un petit fief, affermés ensemble..... 1.473 l.

Charges : Portion congrue du recteur de Veneffles. 700 l.

La déclaration des biens de la Commanderie, faite en 1681, mentionne en outre quelques fiefs à *Rennes*, *Vitré*, *Betton*, *Brécé*, *Cesson*, *Châteaugiron*, *Domloup*, *Nouvoitou*, *Noyal-sur-Vilaine*, *Saint-Jacques de la Lande* et *Saint-Jean-sur-Vilaine;* mais leur revenu était déjà insignifiant à cette époque; on a des aveux qui s'y rapportent, pour tout le XVIII[e] siècle.

La totalité des revenus de la Commanderie était affermée 2.400 l. en 1708 et 2.750 l. en 1741; ils auraient valu 10.000 l. en 1790, d'après de la Bigne-Villeneuve [1].

Les archives d'Ille-et-Vilaine conservent des collections importantes d'aveux, baux et contrats divers intéressant les biens de la Commanderie de la Guerche; nous n'y avons trouvé trace d'aucun immeuble situé dans nos trois districts, ni d'aucun fief ou d'aucune portion de dîmes que nous n'ayons mentionnés plus haut.

COLLÈGE SAINT-MARTIN DE LAVAL

Sources : Extrait des déclarations.

En Mondevert. — Grosses dîmes..... 180 l.

(1) Cf. Guillotin de Corson, *Pouillé*, III, 67 et sq.

COLLÈGE DE QUIMPER

Prieuré de Saint-Etienne de la Bretonnière.

Sources : Aucune déclaration. Les indications suivantes sont empruntées : 1° A la déclaration faite par le procureur du collège, le 1er mars 1679, pour la réformation du 23 mars 1679 (1); 2° aux doc. relatifs aux biens nationaux.

Revenus. — 1° Dans le district de Rennes :

En l'Hermitage. — Chapelle du prieuré (en ruines).

Bailliage du Châtellier : Droits de moyenne et basse justice: seigneurie de ligence, à foi, hommage et obéissance; lods et ventes; droit de fief, et quelques rentes féodales en grains et argent.

Les 2/3 des dîmes (au 12e), sur le lieu de la Bretonnière.

Prairie des Planchettes (5 jx.), évaluée, en 1793, à 1.188 l.

En Montgermont. — Mêmes droits seigneuriaux qu'à l'Hermitage.

En Pacé. — Bailliage du Châtellier : mêmes droits qu'à l'Hermitage. En outre, droits de foire et de coutume, le jour de la foire tenue au pâtis du Châtellier, le premier lundi après la fête du Saint-Sacrement.

Prairie de la Rosaie (3 jx. 20 c.) et 4 autres pièces de terre (3 jx. 10 c.), évaluées, en 1796, à 3.432 francs.

En Saint-Hélier de Rennes. — Mêmes droits seigneuriaux qu'à l'Hermitage.

En Saint-Gilles. — Bailliage du Châtellier : Mêmes droits qu'à l'Hermitage.

En Vern. — Bailliage de Boullais : Mêmes droits seigneuriaux qu'à l'Hermitage.

(1) D'après Ch. Fierville, *Histoire du Collège de Quimper*, p. 149 (Paris, Hachette, 1864).

2° Dans le district de Montfort :

En Bédée. — Mêmes droits seigneuriaux qu'à l'Hermitage.

En Médréac. — Les 2/3 des dîmes (au 12e) sur le lieu de la Bretonnière.

PAROISSE DE BAIS (Diocèse de Rennes).

Sources : Déclarations des municipalités de Bais et de Louvigné.

Fabrique. — En Louvigné-de-Bais : Pré de la Couardière (60 c.), affermé..... ..... 24 l. 5 s.

PAROISSE DE BRIELLES (Diocèse de Rennes).

Sources : Extrait des déclarations du Pertre.

Fondation de la Rubinière. — En Le Pertre : Maison, jardin et pièce lab. (tot., 1 arpent)..... ?

PAROISSE DE GENNES (Diocèse de Rennes).

Sources : Extrait des déclarations du Pertre.

Fondation de la Foucherie. — Titul., Lemoine.

En Le Pertre : Une closerie (4 arpents 1/2), affermée, à charge de fournir 9 livres de beurre, de payer les rentes seigneuriales et les impôts et 12 l. de p. de v., pour un bail de 7 ans..... 96 l.

PAROISSE DE BOURGON (Diocèse du Mans, Mayenne).

Bénéfice des Melotières. — Titul., Dinomais, ancien vicaire du *Pertre* (Déclaration, 29 déc. 1790).

Revenus : *En Montautour et en Saint-M'Hervé.* —
Deux closeries [1]..... 700 l.

Charges : A l'église N.-D. de Vitré..... 10 l.
A l'Hôtel-Dieu de Vitré..... 30 l.
Trois messes par semaine. — Faire l'école aux enfants de Bourgon. — Réparations.

(1) Nous n'avons trouvé aucune trace de ces closeries dans les déclarations des municipalités, ni dans les doc. relatifs aux biens nationaux.

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT SOMMAIRE DES DIMES ET DES IMMEUBLES PAR COMMUNE

DISTRICT DE RENNES

RENNES

Dimes. — Paroisses :

Saint-Aubin (au 11e) : Au recteur et aux Bénédictins de Rennes, par moitiés. Total, environ 1.200 l.

Saint-Etienne : Toutes au recteur; de 1.800 à 2.000 l.

Saint-Hélier (au 11e) : Au chapitre de Rennes, le tiers, 745 l. A l'abbaye de Saint-Georges, les deux tiers, 1.495 l. Total, 2.240 l.

Saint-Jean (au 11e) : Toutes à l'évêque, 66 l.

Saint-Laurent : Au chapitre de Rennes, les anciennes, 1.706 l. Au recteur, les novales, 100 l. Total, 1.806 l.

Saint-Martin (au 11e) : Toutes aux Bénédictins de Rennes (valeur inconnue).

Saint-Pierre (au 13e) : Toutes à l'abbaye de Saint-Georges; 795 l., avec le trait de Coësmes en Toussaints.

Toussaints (au 11e et au 13e) : Au chapitre, le sixième, 707 l. 10 s. A l'abbaye de Saint-Georges, 3.283 l. 15 s. Au chapelain de la Madeleine, un douzième, 394 l. Total,

4.385 l. 5 s., et les dîmes du trait de Coësmes (Voir *Saint-Pierre*).

IMMEUBLES. — *Cures, fabriques, fondations et chapellenies :* 34 maisons, divers logements et boutiques, 5 fermes, 22 pièces de terre (sans les presbytères et 3 maisons directement utilisées) ..... 14.578 l. 11 s. 4 d.

Evêché et Pénitencerie : Maisons, four, 2 moulins, prés ..... 5.243 l. 15 s.

Chapitre et Trésorerie : 24 maisons, un moulin, une ferme, 6 pièces de terre ..... 17.822 l. 6 s.

4 maisons directement utilisées et une autre non évaluée.

Abbaye de Saint-Melaine (mense conventuelle) : Four, maison, jardin, 2 métairies et 2 prés, avec des dîmes valant au moins 1.200 l. (sans le couvent) ..... 5.017 l.

Abbaye de Saint-Georges : 3 maisons, une ferme, 2 moulins et des prés (sans le couvent) ..... 7.974 l.

Communautés d'hommes de la ville : Un hôtel, 46 maisons, 4 métairies, des appartements, écuries, chantiers, baraques et terrains (sans les couvents) ..... 21.423 l. 10 s.

Communautés de femmes de la ville : 57 maisons, 2 appartements et 2 parties de maison, 2 fermes, des terrains, jardins et baraques (sans les couvents) ..... 20.521 l. 17 s. 2 d.

Prieurés : 3 maisons, 2 métairies et un pré ..... 2.885 l.

Etablissements d'éducation de la ville : 12 maisons, 2 boutiques, un appar-

tement, 2 fermes, des prairies et des jardins..... 4.349 l.

Les établissements scolaires, plusieurs maisons non évaluées ou directement utilisées.

Hôpitaux de la ville : 5 maisons; 7 boutiques, chambres ou appartements; 6 magasins, remises ou caves; 4 chantiers; 3 closeries; 7 pièces de terre..... 10.115 l.

Les bâtiments et dépendances immédiates des hôpitaux Saint-Yves, Saint-Méen, des Incurables, de la Madeleine et de l'Hôpital Général.

Total..... 109.929 l. 19 s. 6 d.

ACIGNÉ

Dimes. — Au recteur, une partie des dîmes vertes et les novales, 570 l. A la fabrique, 508 l. A l'évêque de Rennes, 2.625 l. Au chapitre de Rennes, 180 l. A l'abbaye de Saint-Georges, 150 l. Au collège et au Petit Séminaire de Rennes, deux portions non évaluées. Total, environ 4.500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 1 maison, 3 closeries et 20 pièces de terre (sans le presbytère)..... 716 l. 17 s.

Grands Carmes et Dominicains de Rennes : Une closerie et 4 pièces de terre..... 270 l.

Hôpital Saint-Yves de Rennes : Une métairie. 570 l.

Total..... 1.556 l. 17 s.

ANDOUILLÉ-NEUVILLE

Dimes (au 11e). — Toutes au recteur, 1.363 l.

Immeubles. — *Cure et fondations :* 14 pièces de terre, 379 l. » s. 3 d.

Superficie : Au plus 5 h.

AUBIGNÉ

Dimes. — Toutes au recteur, 400 l.

Immeubles. — *Cure et fabrique :* 7 pièces de terre, 96 l. 10 s.

BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ [1]

Dimes. — Toutes au prieuré de Hédé, affermées, avec divers immeubles, 1.500 l.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* Une métairie et des terres..... 736 l.
Fabrique de Hédé : Une terre..... 40 l.
Prieuré de Hédé : Terres..... ?
Ursulines de Hédé : 2 prés..... 170 l.
Hôpital de Hédé : 3 pièces de terre..... ?

Superficie : Au plus 50 h.

BETTON

Dimes (au 13e). — Au recteur, 2.587 l. 8 s. (en 1790). Aux Bénédictins de Rennes (prieuré de Betton), 2.466 l. 13 s. 4 d. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 140 l. Total, 5.194 l. 1 s. 4 d.

(1) Sans la trêve de Hédé.

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :*
2 closeries et 22 pièces de terre..... 806 l.
Chapellenies de Cesson : Une closerie..... 90 l.
Bénédictins de Rennes (prieuré de Betton) :
Bât. et terres..... 200 l.
Grands Carmes, Cordeliers et Minimes de Rennes : 4 métairies et des terres..... 1.246 l.
Calvairiennes de Saint-Cyr et Carmélites de Rennes : 2 métairies..... 1.256 l. 15 s.

Total..... 3.598 l. 15 s.

BRÉCÉ

DIMES (au 13e). — Au recteur, toutes les menues et 5 traits de grosses, 2.400 l. Aux Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes, 162 l. Total, 2.562 l.

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :* Une maison, une closerie et 18 pièces de terre... 487 l.
Fondations de Noyal-sur-Vilaine : Une pièce de terre ..... 37 l. 15 s.
Fondations de Servon : Un pré..... ?
Collégiale de Champeaux : Une métairie..... 650 l.

CESSON

DIMES. — Au recteur (novales), 536 l. 6 s. A l'évêché de Rennes, 3.740 l. Au chapitre de Rennes, 594 l. Au grand-chantre de Rennes, un trait affermé avec les dîmes de Domloup, ?. Aux Bénédictins de Saint-Melaine, 18 l. A l'abbaye de Savigny, ? (affermées 1.933 l. 6 s. 8 d., avec des immeubles). A la chapellenie de Tizé, en Thorigné, 606 l. Total, 7.500 l. environ.

IMMEUBLES. — *Fabrique et fondations :* Une maison, une closerie et 14 pièces de terre. 678 l. 9 s.

Fondations de Chantepie et de Domloup : Terres ..... 69 l.
Abbaye de Savigny : Terres, affermées avec des dîmes; estim..... 1.850 l.
Grands Carmes de Rennes : Terres..... 36 l.
Hôpital Saint-Yves de Rennes : Une métairie. 585 l.

Total..... 3.218 l. 9 s.

CHANTEPIE

Dimes. — A l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, 5/6, 2.470 l. Au collège de Rennes, 1/6, 366 l. Total, 2.836 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 5 closeries et une pièce de terre..... 647 l.
Les bât. de l'hôpital étaient d'autre part évalués à 400 l.
Fondations de Domloup : Un champ..... 80 l.
Abbaye de Saint-Georges : Terres (2 jx.)..... 30 l.

Total..... 757 l.

LA CHAPELLE-DES-FOUGERETS

(Trève de Saint-Grégoire).

Dimes. — Toutes au chapitre de Rennes, 1.703 l.
Il existait d'autre part des dîmes inféodées, évaluées à 900 l. dans le cahier de doléances de la paroisse.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* 2 maisons et des terres ..... 237 l.
Hospitalières de la Miséricorde, de Rennes : Une métairie..... 170 l.

Total..... 407 l.

Superficie : Au plus, 11 h.

CHASNÉ

Dimes. — Au recteur, portion affermée moyennant 920 l., 3 M. de froment, 1 M. de blé noir et 20 gerbeaux de paille. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 400 l. Total, 1.500 l. environ.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* Une maison et 11 pièces de terre.... ..... 256 l. 14 s.
Abbaye de Saint-Sulpice : Une closerie et des terres .... 121 l. 16 s.

Total..... 378 l. 10 s.

CHATEAUGIRON

Dimes. — Toutes au prieuré de Sainte-Croix de Châteaugiron, 36 l.

Immeubles. — *Une chapellenie :* Maison et pré..... 510 l.
Fondations de Domloup : Maison et dépendances... 200 l.
Prieuré de Sainte-Croix de Châteaugiron : Maison et terres ..... 238 l.

Total..... 948 l.

CHEVAIGNÉ

Dimes (au 12e). — Toutes à l'évêché de Rennes, affermées 2.100 l. avec une pièce de terre.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* 7 pièces de terre (5 jx. 17 c.), et une closerie..... 256 l.
Fondations de Betton : 3 pièces de terre..... 116 l.
Evêché de Rennes : Une pièce, affermée avec les dimes..... ?

CINTRÉ

Dimes. — Toutes au recteur, 1.150 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère, une closerie et 9 pièces de terre, 376 l.

Superficie : Au plus, 10 h.

DOMLOUP

Dimes. — Au recteur, le tiers, 1.500 l. Au grand-chantre de Rennes, avec un trait en Cesson, 2.900 l. Au prieuré de Sainte-Croix de Châteaugiron, 100 l. Total, environ 4.500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :*

4 closeries et des terres.....	634 l.
Fabrique et fondations de Châteaugiron et de Veneffles : 4 pièces de terre.....	153 l. 10 s.
Total.....	787 l. 10 s.

Superficie : Au plus, 25 h.

ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ

Dimes (au 11e). — Toutes au recteur; en 1790, 2.537 l.

Immeubles. — *Fabrique* : 26 pièces de terre, 481 l.

GÉVEZÉ

Dimes (au 12e). — Au recteur, le tiers environ; en 1790, 2.951 l. A l'évêque de Rennes, 250 l. Au chapitre de Rennes, 944 l. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 660 l. Au prieuré de Saint-Denis (abbaye de Rillé), 40 l. Total, 4.845 l.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* Une maison, 2 closeries et 12 pièces de terre..... 765 l.
Grands Carmes et Dominicains de Rennes : 3 pièces de terre ..... 95 l.

Total..... 860 l.

GUIPEL

Dimes (au 13e). — Au recteur, 1.609 l. Au chapitre de Rennes (y compris une portion en Saint-Médard), 300 l. A l'abbaye de Saint-Georges, 245 l. Total, 2.100 l. au plus.

Immeubles. — *Cure et fabrique :* Presbytère, pourpris et terres, 342 l. 3 s.

HEDÉ (Trève de Bâzouges).

Dimes. — Néant.

Immeubles. — *Prieuré de Hédé* (Bénédictins de Saint-Melaine) : Bât. et terre, affermés avec les dîmes de Bâzouges ..... ?
Ursulines de Hédé (sans le couvent) : 2 maisons..... 414 l.
Hôpital : Maison et jardin, directement utilisés..... ?

L'HERMITAGE

Dimes (au 13e). — Au recteur, en 1790, 1.778 l. A la fabrique, 50 l. Au collège de Quimper (prieuré de la Bretonnière), les 2/3 d'un trait, ?.

Immeubles. — *Fondations :* 7 pièces de terre..... 210 l.
Collège de Quimper (prieuré de la Bretonnière) : Une pièce de terre..... 55 l

Dominicains de Rennes : 4 pièces de terre..... 36 l.

Total..... 301 l.

Superficie : Au plus, 9 h.

LANGOUËT

Dimes. — Au recteur, 1.400 l. A l'abbaye de Saint-Georges, 200 l. Total, 1.600 l.

Immeubles. — *Cure et fondations :* Presbytère, maison et 8 pièces de terre..... 170 l.

Deux pièces (20 c.), non évaluées..... ?

Superficie : Environ 2 h. 40 a.

LIFFRÉ

Dimes. — Au recteur, 1.590 l. Au prieuré de Sérigné, avec deux champs, 120 l.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* 4 closeries et 15 pièces de terre..... 814 l. 13 s.

Abbaye de Saint-Georges : Un moulin et une métairie..... 1.000 l.

Abbaye de Savigny : Bât. et terres..... 2.308 l.

Total..... 4.122 l. 13 s.

MELESSE

Dimes. — Au recteur, 1.600 l. A l'évêque de Rennes, 6.020 l. Aux Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes, 18 l. Total, 7.638 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 5 maisons, une closerie et de 40 à 50 pièces de terre (50 jx. environ)..... 1.265 l. 16 s.

Fondations de Rennes et de Montreuil-le-Gast : Une closerie et une pièce de terre... 248 l.
Evêché de Rennes : Une métairie..... 1.100 l.
Carmes déchaussés et Dominicains de Rennes : Une métairie et des terres..... 664 l.
Hospitalières de la Miséricorde et Visitandines du Colombier, de Rennes : 2 métairies..... 1.849 l.

Total..... 5.146 l. 16 s.

Superficie : Au plus, 150 h.

LA MÉZIÈRE

Dimes (au 13e). — Au recteur, 1.112 l. Aux pauvres, 240 l. Au chapitre de Rennes, 415 l. Aux Bénédictins de Rennes, 260 l. 10 s. Total, 2.027 l. 10 s.

Le seigneur de la paroisse possédait en outre une dîme inféodée évaluée à 700 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 17 pièces de terre ..... 389 l.
Dominicains de Rennes : Terres..... 90 l.

Total..... 479 l.

MOIGNÉ

Dimes (au 13e) — Toutes au recteur, 1.500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, et 7 pièces de terre..... 562 l.
Visitandines du Colombier, de Rennes : Une métairie (dont une partie en Le Rheu)..... 240 l.

Total..... 802 l.

Superficie : Au plus, 20 h.

MONTGERMONT

Dimes (au 13e). — A l'abbaye de Saint-Georges, les 2/3, 1.335 l. Le dernier tiers était inféodé et appartenait à M. Viart de Jussé.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* Une maison, une closerie et 3 pièces de terre	319 l.
Abbaye de Saint-Georges : Terres	95 l.
Hospitalières de la Miséricorde, de Rennes : 2 métairies	1.758 l.
Total	2.172 l.

Superficie : Environ 62 h.

MONTREUIL-LE-GAST

Dimes. — Au chapitre de Rennes (avec une pièce de terre), 1.380 l. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 218 l. Total, 1.598 l.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* Une closerie et 17 pièces de terre (non compris une pièce de 1 jl. non évaluée)	426 l.
Chapitre de Rennes : Un pré. Une pièce de 64 c. était, d'autre part, affermée avec les dîmes.	15 l.
Carmes déchaussés de Rennes : 2 métairies	1.200 l.
Visitandines du Colombier de Rennes : 5 métairies et un moulin	3.050 l.
Total	4.691 l.

MONTREUIL-SUR-ILLE

Dimes. — Les dîmes de Montreuil appartenaient encore, au début du XVIIIe siècle, au prieur d'Aubigné, qui devait

payer les pensions du recteur et du vicaire (voir GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, II, 76, et V, 303). Nous n'avons trouvé aucune mention de ces dîmes nulle part, ni dans les déclarations du dit prieur, ni dans les documents provenant de l'abbaye de Saint-Melaine, dont le prieuré dépendait.

IMMEUBLES. — *Fabrique et fondations :* 6 pièces de terre ..... 107 l. 10 s.
Une pièce, non évaluée..... ?
Fondations d'Andouillé : Deux pièces de terre..... 24 l. 9 s. 9 d.

SUPERFICIE : Au plus, 4 h.

MORDELLES

DIMES (au 13e). — Au recteur, 1.500 l. Aux chapellenies de la paroisse, 200 l. environ. Au trésorier de l'Eglise de Rennes, 2.778 l. A l'abbaye de Saint-Georges, 3.613 l. Total, environ 8.100 l.

IMMEUBLES. — *Fabrique et fondations :* Terres... 457 l. 1 s.
Une closerie affermée avec des dîmes (14 jx. 75 c.) ?
Fabrique et fondations de Cintré : 6 pièces de terre..... 63 l.

MOUAZÉ

DIMES (au 13e). — Toutes à l'abbaye de Saint-Sulpice, 1.300 l.

IMMEUBLES. — *Fabrique et fondations :* Terres. 253 l.
Une pièce non évaluée (2 jx. 45 c.)..... ?
Abbaye de Saint-Sulpice : Une métairie, un moulin et des terres..... 916 l. 6 s. 8 d.

NOUVOITOU

Dimes. — Au recteur, les novales, 300 l. A des fondations, trait de Malmousse, 300 l. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 94 l. Au collège de Rennes (prieuré de Noyal), 430 l. A l'archidiacre du Désert, la majeure partie, ?

Il existait, en outre, des dîmes inféodées, dépendant de la seigneurie de Châteaugiron et affermées, en 1765, 494 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et dépendances, une maison, une closerie et des terres.....	528 l. 6 s.
Deux pièces de terre non évaluées (1 jl. 40 c.).	?
Fondation de Veneffles et de Vezin : 3 pièces de terre.....	57 l.
Evêché de Rennes et archidiaconé du Désert : Maisons et terres.....	182 l. 10 s.
Cordeliers de Rennes : Une closerie.....	180 l.

NOYAL-SUR-VILAINE

Dimes (au 11e). — Au recteur, la moitié des grosses, 1.500 l. Aux chapellenies de Tastoux et de Saint-Thomas, 330 l. Aux Bénédictins de Rennes, 3.050 l. Au collège de Rennes (prieuré de Noyal), 4.528 l. Total, 9.408 l.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* Une maison, 2 closeries et 27 pièces de terre...	1.325 l. 10 s.
Fabrique et fondations d'Acigné, Cesson, Châteaugiron, Servon et Veneffles : Une maison, une closerie et 11 pièces de terre.	391 l. 5 s.
Collégiale de Champeaux : Une terre.....	70 l.
Collège de Rennes (prieuré de Noyal) : Maison priorale et métairie (43 jx. 55 c.).....	620 l.
Total.....	2.406 l. 15 s.

PACÉ

Dimes (au 11e). — Au recteur, en 1790, 1.820 l. Aux Bénédictins de Rennes, 4.919 l. 4 s. 10 d. et les dîmes du Breil (500 l. ?).

Immeubles. — *Cure et fondations :* Terres..... 287 l.
Bénédictins de Saint-Melaine : Une métairie, avec les dîmes du Breil (500 l. ?)..... 1.721 l. (?)
Grands Carmes et Dominicains de Rennes : Une métairie et 6 pièces de terre..... 372 l.
Grand Séminaire de Rennes : 3 métairies et un moulin..... 3.925 l.
Retenue directement utilisée.
Collège de Quimper (prieuré de la Bretonnière) : 5 pièces de terre..... 170 l.

PARTHENAY

Dimes. — Toutes au recteur; de 1.000 à 1.200 l.

Immeubles. — *Cure et fondations :* 4 closeries et des terres, 854 l. 4 s.

Superficie : Au plus, 25 h.

LE RHEU

Dimes. — Au recteur, presque en totalité, 3.192 l. (avec le pourpris du presbytère). Au prieuré d'Apigné (abbaye de Rillé), environ 500 l.

Immeubles. — *Cure :* Presbytère et pourpris (1 jl. 30 c.), non évalué..... ?
Chapellenies : 2 closeries et 6 pièces de terre. 358 l.
Chapitre de Rennes : Un pré..... 280 l.
Pénitencerie de Rennes : Une closerie..... 135 l.
Prieuré d'Apigné : Une closerie (8 jx. 35 c.)... 200 l.

Dominicains et Minimes de Rennes : Une métairie et une pièce de terre..... 795 l. 10 s.
Colombier de Rennes (Voir Moigné).

SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ

Dimes (au 11e). — Toutes à l'abbaye de Saint-Sulpice, 2.398 l. et 12 bx. de méteil.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations* : Presbytère et pourpris, une métairie, une closerie et 6 pièces de terre..... 843 l. 10 s.
Fabrique d'Ercé et fondations de Mouazé et de Saint-Germain-sur-Ille : 3 pièces de terre.... 111 l. 7 s.

Total..... 954 l. 17 s.

Superficie : Au plus, 28 h.

SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Dimes (au 11e). — Au recteur, le tiers, 924 l. Au prieuré de la Franceule (abbaye de Marmoutier), le reste, environ 1.800 l. Total, environ 2.700 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations* : 12 pièces de terre, 270 l.

Superficie : De 7 à 8 h.

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE

Dimes (au 15e). — Toutes au recteur, 500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations* : Presbytère et dépendances, maison du vicaire, une closerie et 3 pièces de terre, 232 l.

Superficie : Au plus, 5 h.

SAINT-GILLES

Dimes (au 13e). — Au recteur, 1.402 l. 18 s. Aux Bénédictins de Rennes (prieuré de Saint-Gilles), 848 l. 8 s. 8 d. Total, 2.251 l. 6 s. 8 d.

Immeubles. — *Pauvres :* 2 closeries..... 341 l.
Bénédictins de Rennes : Maison priorale..... ?
Dominicains de Rennes : Une closerie..... 200 l.

SAINT-GONDRAN

Dimes. — Toutes au recteur: en 1790, 1.164 l. 17 s. 6 d.

Immeubles. — *Cure :* 6 pièces de terre, 145 l.

Superficie : Environ 3 h.

SAINT-GRÉGOIRE [1]

Dimes. — Au chapitre de Rennes, avec 4 pièces de terre (2 jx.), 3.872 l. et 12 M. de seigle.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* 6 maisons et des terres..... 835 l. 17 s.
Fondations de Melesse : 2 pièces de terre..... 18 l.
Chapitre de Rennes : Une closerie..... 78 l.
4 pièces de terre (2 jx.), affermées avec les dîmes..... ?
Dominicains et Minimes de Rennes : 3 métairies. 734 l.
Calvairiennes de Saint-Cyr de Rennes : Une closerie..... 70 l.

(1) Sans la trève de la Chapelle-des-Fougerets.

SAINT-JACQUES DE LA LANDE

Dimes. — Au recteur, les novales, 350 l. Au chapitre de Rennes, 7/12, 1.162 l. 5 s. A l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, 5/12, 843 l. 15 s. Total, 2.356 l.

Immeubles. — *Cure et fondations :* Maison et terres. 167 l. 1 s.
Pauvres : 2 pièces de terre (2 jx. 20 c.)..... ?
Chapitre de Rennes et abbaye de Saint-Georges :
Terres (2 jx. 15 c.)..... 32 l.

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

Dimes. — Au recteur, 3 traits; en 1790, 1.756 l. 10 s. Au chapitre de Rennes, 300 l. Au prieuré de Gahard, les 2/3 de toutes les dîmes, ?

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* Une maison et 13 pièces de terre..... 360 l. 9 s.
Une maison d'école..... ..... ?
Prieuré de Gahard : 2 pièces de terre..... 33 l.

Superficie : Au plus, 11 h.

SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

Dimes. — Toutes à l'abbaye de Saint-Sulpice, 200 l.

Immeubles. — *Cure et fabrique :* Presbytère, 2 maisons, une vingtaine de pièces de terre ..... 343 l. 1 s. 6 d.
Abbaye de Saint-Sulpice : Une auberge, 4 métairies, 4 pièces de terre, bois.... 2.968 l. 1 s. 6 d.
Couvent et enclos de l'abbaye..... 2.132 l.
Total..... 5.443 l. 3 s.

Superficie : Environ 250 h.

SAINT-SYMPHORIEN

Dimes. — Au recteur, 1.150 l. Aux Bénédictins de Rennes (prieuré de Hédé), 533 l. 6 s. 8 d. Total, 1.683 l. 6 s. 8 d.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et terres..... 302 l.
Hôpital de Hédé : 3 pièces de terre..... ?

Superficie : Au plus, 9 h.

SERVON

Dimes. — Au recteur, 1.800 l. A la chapellenie de la Motte d'Acigné, 120 l. Total, 1.920 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 2 masures, une closerie et 24 pièces de terre, 848 l. 5 s.

Superficie : De 15 à 20 h.

THORIGNÉ

Dimes. — Au recteur, les novales, 200 l. Aux Bénédictins de Rennes (prieuré de Thorigné), les grosses dîmes, avec des terres, 1.812 l. 1 s. 8 d. Total, 2.012 l. 1 s. 8 d.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :*
Terres..... 191 l. 10 s.
Bénédictins de Rennes. — Terres du prieuré, affermées avec les dîmes..... ?

Superficie : Au plus, 9 h.

VENEFFLES

Dimes (au 12e). — Toutes à la commanderie du Temple de la Guerche (Malte), 1.473 l., avec un petit fief.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et 7 pièces de terre..... 266 l.
Fabrique de Châteaugiron : Une pièce de terre..... 42 l.
Grands Carmes de Rennes : 2 pièces de terre..... 100 l.

Total..... 408 l.

Superficie : Au plus, 8 h.

VERN

Dimes (au 12e). — Au recteur, de 1.800 à 2.300 l. Aux Bénédictins de Rennes, 893 l. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 50 l. Total, de 2.743 l. à 3.243 l.

La seigneurie de Châteaugiron possédait, en outre, des dîmes inféodées.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 6 pièces de terre ..... 163 l.
Hospitalières de la Miséricorde de Rennes : Une métairie..... 362 l.

Total..... 525 l.

VEZIN

Dimes. — Toutes au chapitre de Rennes, 3.300 l., avec des terres (2 jx. 6 c.).

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Terres (2 jx. 46 c.)..... 55 l.
Hôpital : Une ferme..... 78 l.

Chapitre de Rennes : Terres (2 jx. 6 c.), affermées avec les dîmes, et un pré (voir Le Rheu)..... ?
Dominicains de Rennes : Une métairie..... 900 l.
Hôpital Saint-Yves de Rennes : Une pièce de terre. 50 l

VIGNOC

Dimes (au 11e). — A l'évêque de Rennes, 400 l. Aux Bénédictins de Rennes (prieuré de Hédé), 852 l. A l'abbaye de Saint-Georges, 725 l. Total, 1.977 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Une closerie et des terres, ?

Superficie : Environ 8 h.

DISTRICT DE FOUGÈRES

FOUGÈRES

DIMES. — Paroisses :

Saint-Léonard : Toutes au prieuré d'Iné (abbaye de Pontlevoy), ?

Saint-Sulpice : Toutes au prieuré de la Trinité, ?

IMMEUBLES. — *Fabriques et fondations :* 2 maisons, un appartement, un jardin.	247 l.	
Fondations de Parigné : Un champ.....	45 l.	
Abbaye de Rillé : Un four et 3 maisons.	163 l.	13 s. 4 d.
Abbaye de Savigny : Un moulin, afféagé.	65 l.	
Prieurés d'Iné et de la Trinité : Moulin, four, prés et une métairie.....	1.627 l.	6 s. 8 d.
Cordeliers de Landéan et Récollets de Fougères : 2 maisons.....	212 l.	
Hospitalières de la Miséricorde de Fougères : Une maison.....	189 l.	
Urbanistes de Fougères : 2 maisons et une métairie	692 l.	
Hôpital Saint-Nicolas de Fougères : 2 maisons, 2 salles, un moulin et une métairie	2.426 l.	
Total.....	5.667 l.	

BAILLÉ

Dimes. — Toutes au recteur, 1.500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et dépendances, et 4 pièces de terre..... 94 l.
Grands Carmes de Rennes : 3 pièces de terre..... 60 l.

Total..... 154 l.

LA BAZOUGES-DU-DÉSERT

Dimes. — Toutes au recteur, 8.000 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 3 maisons, 6 closeries et 6 pièces de terre 951 l. 11 s. 7 d.

Superficie : Au plus 30 h.

BEAUCÉ

Dimes. — Toutes au recteur, 2.700 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 2 maisons et des terres..... 146 l.
Urbanistes de Fougères : 3 métairies..... 2.600 l.
Hôpital Saint-Nicolas de Fougères : Une métairie affermée..... 703 l.

Total..... 3.449 l.

Superficie : Au plus 100 h.

BILLÉ

Dimes (au 11e). — Toutes au recteur, 5.250 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 2 closeries et des terres, 425 l. 15 s.

Superficie : Au plus 12 h.

LA CHAPELLE-JANSON

Dimes. — Au recteur, le tiers environ et les novales, 2.811 l. 6 s. 8 d. A la fabrique, 450 l. Au prieuré de la Motte d'Iné, 90 l. A l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, les 2/3 environ, 4.140 l. A la commanderie du Temple de la Guerche, 160 l. Total, 7.651 l. 6 s. 8 d.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Une maison et 7 pièces de terre..... 112 l.
Fondations de la Bâzouges et de Laignelet : Une closerie et 6 pièces de terre..... 226 l.
Abbaye de Saint-Georges de Rennes : Une closerie. 60 l.

Superficie : Au plus 15 h.

LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT

Dimes. — Au recteur, en 1790, 2.743 l. 5 s. 4 d. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 400 l. Au Grand Séminaire de Rennes (prieuré de Saint-Sauveur), 400 l. Total, 3.543 l. 5 s. 4 d.

Immeubles. — *Cure et fondations :* Presbytère et pourpris, maison et terres..... 220 l.
Fondations de Saint-Hilaire et de Saint-Jean : 2 closeries..... 203 l.

Total..... 423 l.

LE CHATELLIER

Dimes (au 11e). — Toutes au recteur, 4.000 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère, 3 maisons, une métairie et des terres..... 738 l. 10 s.

Hospitalières de la Miséricorde de Fougères :
Une métairie ..... 428 l.
Hôpital général de Fougères : Une métairie. 182 l.

Total..... 1.348 l. 10 s.

Superficie : Au plus 50 h.

COGLÈS

Dimes (au 11e). — Au recteur, le tiers, 1.500 l. Aux Bénédictins de Rennes, les 2/3, 2.000 l. Total, 3.500 l.

Immeubles. — *Cure fabrique et fondations :* Presbytère, maison et terres, 360 l.

COMBOURTILLÉ

Dimes. — Toutes au recteur, 1.850 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, une closerie et 2 pièces de terre, 560 l.

Superficie : Au plus 23 h.

DOMPIERRE-DU-CHEMIN

Dimes. — Au recteur, les 2/3 des grosses, toutes les menues et les novales, 1.728 l. A la fabrique, le tiers des grosses, 739 l. Total : 2.467 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, une closerie et 2 pièces de terre. 195 l.
Prieuré du Pont-Rémy-Saint-Blaise : Une métairie. 495 l.

Total..... 690 l.

Superficie : Au plus 45 h.

LE FERRÉ

Dimes. — Au recteur, le tiers des grosses et toutes les menues, 1.500 l. A l'abbaye de Savigny, les 2/3 des grosses, 3.000 l. Total, 4.500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, et 5 pièces de terre..... 217 l.
Cure de Montours : Une pièce de terre..... 18 l.

Total..... 235 l.

Superficie : Environ 4 h.

FLEURIGNÉ

Dimes. — Au recteur, 4.112 l. 13 s. 4 d. Au prieuré de Saint-Padvin, 200 l. Total, 4.312 l. 13 s. 4 d.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* Une closerie et 7 pièces de terre..... 174 l.
Fondations du Loroux : 2 pièces de terre..... 18 l.

Total..... 192 l.

Superficie : Au plus 9 h.

GOSNÉ

Dimes. — Au recteur, 1.401 l. A la fabrique, 900 l. Total, 2.301 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 2 maisons et des terres, 164 l.

Superficie : Au plus 7 h.

JAVENÉ

Dimes. - Au recteur, la moitié, 3.200 l. Au prieuré d'Iné, le reste, 2.000 l. Total, 5.200 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 3 maisons et un champ..... 174 l.
Ursulines de Fougères : Une closerie (12 jx. 20 c.). 181 l
Hôpital général de Fougères : Une métairie (12 jx.). 255 l.

Total..... 610 l.

LAIGNELET

Dimes. — Au recteur, les 2/3 des grosses et la totalité des menues et des novales, 3.111 l. 2 s. 1 d. Au prieuré de Saint-Padvin, le tiers environ, affermé 1.302 l. 12 s. avec une maison. A l'abbaye de Rillé, 15 l. Total, 4.400 l. environ.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* 2 maisons et des terres..... 182 l.
Fondations de Fleurigné : 2 métairies (81 jx.).... 1.330 l.
Urbanistes de Fougères : Enclos du couvent, 2 maisons et une métairie..... 1.092 l.
Prieuré de Saint-Padvin : Une maison, affermée avec les dîmes..... ?

LANDÉAN

Dimes. — Toutes au recteur, 4.100 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, maison et terres..... 220 l.

Cordeliers de Landéan : Enclos du couvent, une métairie, un jardin et 2 prairies..... 1.017 l.
Hôpital Saint-Nicolas de Fougères : 2 métairies. 520 l.

Total..... 1.757 l.

Superficie : Au plus 50 h.

LÉCOUSSE

Dimes (au 11e). — Au recteur, le tiers des grosses et la totalité des menues et des novales, 2.433 l. 6 s. 8 d. A l'abbaye de Rillé, 340 l. Aux Bénédictins de Rennes, 454 l. (dont partie en Saint-Germain). Au prieuré d'Iné, ?

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 2 maisons et des terres..... 224 l.
Abbaye de Rillé : Un moulin, 2 métairies, et 2 prés..... 2.841 l. 6 s. 8 d.
Ursulines de Fougères : 2 métairies et une closerie..... 2.462 l.
Prieuré du château de Fougères : Une métairie..... 624 l.
Hôpitaux de Fougères : 2 métairies..... 1.410 l.

Total..... 7.561 l. 6 s. 8 d.

LE LOROUX

Dimes. — Au recteur, le tiers des grosses et la totalité des menues et des novales, 1.170 l. A l'abbaye de Savigny, les 2/3 des grosses, 1.866 l. 13 s. 4 d. Total, 3.036 l. 13 s. 4 d.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et dépendances, maison et terres..... 116 l.
Abbaye de Savigny : Un moulin..... 315 l.

Total..... 431 l.

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

Dimes. — Au recteur, le tiers des grosses et la totalité des menues et des novales, 4.800 l. Au prieuré de la Trinité de Fougères, les 2/3 des grosses, 2.800 l. Total, 7.600 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 4 maisons, 2 closeries et des terres, 1.214 l.

Superficie : Au plus 18 h.

LUITRÉ ET TRÈVE DE LA SELLE

Dimes. — Au recteur, les 2/3 en Luitré, et le tiers en la Selle, avec préciput en grains, 5.400 l. A la fabrique, un trait en la Selle, 151 l. 10 s. Au prieuré d'Iné, les 2/3 en la Selle, ? Au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, le tiers en Luitré, ?

Immeubles. *Fondations :* Maisons et terres.....	266 l. 17 s.
Fondations de Fleurigné et de Saint-Sulpice de Fougères : 2 métairies.....	1.020 l.
Collégiale de la Madeleine de Vitré : Une métairie (70 jx.).....	493 l. 6 s. 8 d.
Hospitalières de la Miséricorde de Fougères : Une closerie (10 jx.).....	180 l.
Total.....	1.960 l. 3 s. 8 d.

MELLÉ

Dimes. — Au recteur, le tiers des grosses et la totalité des menues et des novales, 2.100 l. Au prieuré d'Iné, le tiers des grosses, 1.200 l. Au prieuré de Saint-Padvin, id., 1.200 l. Total, 4.500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Une closerie et des terres, 472 l.

Superficie : Environ 9 h.

MÉZIÈRES

Dimes. — Au recteur, le tiers des anciennes et toutes les novales, 900 l. A la fabrique, 1/6 des anciennes, 400 l. Au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, 1.196 l. Total, 2.496 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations* : Presbytère et pourpris, 2 maisons, une closerie et des terres, 213 l.

Superficie : Environ 9 h.

MONTHAULT

Dimes. — Toutes au recteur; en 1790, 2.886 l. 17 s. 8 d.

Immeubles. — *Cure et fabrique :* Presbytère, pourpris et 2 champs, 90 l.

Superficie : Au plus 5 h.

MONTOURS

Dimes. — Toutes au recteur, 4.600 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 10 pièces de terre, 358 l.

Superficie : Au plus 8 h.

PARCÉ

Dimes. — Au recteur, 2.100 l. Au recteur de Châtillon-en-Vendelais, 100 l. A l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, 300 l. A M. Farcy de Mué, 200 l. Total, 2.700 l.

Immeubles. — *Cure et fabrique :* Presbytère et 3 pièces de terre, 81 l.

Superficie : Au plus 2 h.

PARIGNÉ

Dimes. — Toutes au recteur, 5.000 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :*

Presbytère, une maison, 3 closeries et un champ.....	541 l.
Hospitalières de la Miséricorde de Fougères : Une métairie et une closerie.....	952 l. 10 s.
Hôpital général de Fougères : Une métairie.	500 l.
Total.....	1.993 l. 10 s.

Superficie : Au plus 65 h.

POILLEY

Dimes. — Au recteur, le tiers des grosses et la totalité des menues et des novales, 1.420 l. Au prieuré de Villamée, le reste, ?

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère, et 11 pièces de terre, 450 l. 17 s.

Superficie : Au plus 9 h.

ROMAGNÉ

Dimes. — Au recteur, la moitié, 3.500 l. Au Grand Séminaire de Rennes (prieuré de Saint-Sauveur), la moitié, 4.000 l. Total, 7.500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique, fondations et prieuré :*

Une maison, 2 closeries et 4 pièces de terre.....	301 l. 16 s.

Abbaye de Rillé : Un moulin et des terres	452 l.	
Prieuré de la Dauphinais : 2 métairies.	1.750 l.	
Hospitalières, Urbanistes et Ursulines de Fougères : 6 métairies.....	4.914 l.	4 s. 4 d.
Total.....	7.418 l.	» s. 4 d.

Superficie : De 200 à 250 h.

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Dimes. — Toutes au recteur, 1.500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 8 maisons et 17 pièces de terre.....	1.090 l. 10 s.
Fondations de Livré et de Saint-Jean : Une maison et un champ.....	54 l.
Total.....	1.144 l. 10 s.

Superficie : Au plus 20 h.

SAINT-BRICE-EN-COGLÈS

Dimes (au 11e). — Au recteur, le tiers des grosses et la totalité des menues et des novales, 900 l. Au prieuré de Saint-Brice, le reste, 816 l. 8 s. 5 d. Total, 1.716 l. 8 s. 5 d.

Immeubles. — *Cure et fondations :* Presbytère, une métairie et 6 pièces de terre.....	599 l.
Prieuré de Saint-Brice : Maison priorale et dépendances.....	120 l.
Total.....	719 l.

Superficie : Environ 20 h.

SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS

Dimes. — Toutes au recteur, 700 l.

Immeubles. — *Cure :* Presbytère et jardin.....	30 l.
Fondations de Saint-Ouen-des-Alleux : Un champ (20 c.)	5 l.
Total.....	35 l.

SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLÈS

Dimes. — Au recteur, 4.000 l. Au Grand Séminaire de Rennes (prieuré de Saint-Sauveur), 60 l. Total, 4.060 l.

Immeubles. — *Cure :* Presbytère et terres (14 jx. 58 c.).	578 l.
Fabrique : Terres, évaluées avec d'autres revenus.	?

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

Dimes. — Toutes au recteur, 2.250 l.

Immeubles. — *Cure :* Presbytère et pourpris.....	200 l.
Fondations de Saint-Aubin et de Saint-Jean : 4 closeries	1.007 l.
Ursulines de Fougères : Une closerie.....	100 l.
Total.....	1.307 l.

Superficie : Au plus 70 h.

SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

Dimes (au 11e). — Au recteur, menues et novales, 1.226 l. A l'évêque de Rennes, 9.000 l. Au prieuré de Saint-James, 200 l. Total, 10.426 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 3 maisons et des terres, 663 l.

Superficie : Au plus 10 h.

SAINT-GERMAIN-EN-COGLÈS

Dimes. — Au chapitre de Rennes, 1.500 l. Aux Bénédictins de Rennes, ? (voir Lécousse). A l'abbaye de Rillé, 536 l. Au prieuré de Saint-Brice, 599 l. 1 s. 5 d. Au prieuré d'Iné, 200 l. Total, environ 6.000 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 3 maisons et 4 pièces de terre. 320 l.
3 pièces de terre non évaluées..... ?
Abbaye de Rillé : Une métairie..... 1.400 l.
Urbanistes et Ursulines de Fougères : 2 métairies. 1.663 l.

Superficie : Environ 132 h.

SAINT-HILAIRE-DES-LANDES

Dimes. — Au recteur, le tiers des grosses, 15 M. de seigle et la totalité des menues et des novales, 1.520 l. A l'abbaye de Rillé, le reste, 988 l. 17 s. 9 d. Total, 2.508 l. 17 s. 9 d.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, une maison, une closerie et 6 pièces de terre, 280 l. 10 s.

Superficie : Environ 10 h.

SAINT-JEAN-SUR-COUËSNON

Dimes. — A l'abbaye de Saint-Sulpice, 43 l. Au prieuré de Saint-Jean, le quart, ? Aux Bénédictins de Vitré, 1/6, ? A l'abbaye de Clermont, la moitié, 800 l. (?)

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère, une maison, 3 closeries et 14 pièces de terre ..... 924 l. 10 s.
Fondations de Saint-Aubin : 4 pièces de terre. 52 l.
Prieuré de Saint-Jean : Terres, affermées avec des dîmes ..... ?

SUPERFICIE : Au plus 45 h.

SAINT-MARC-LE-BLANC

DIMES. — Au recteur, le tiers; en 1790, 1.162 l. A l'abbaye de Saint-Sulpice, environ 1.470 l. A l'abbaye de Rillé, 72 l. Au prieuré de Gahard, 120 l. Total, 2.824 l.

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère, pourpris et terres (7 jx. 48 c.)..... 156 l. 10 s.
Abbaye de Saint-Sulpice : Terres, au plus.... 80 l.

Total..... 236 l. 10 s.

SAINT-MARC-SUR-COUËSNON

DIMES. — Au recteur, le tiers, 800 l. A la fabrique, un dîmereau, ? A l'abbaye de Rillé, le reste, 1.500 l.

IMMEUBLES. — *Cure et fabrique :* Presbytère et 5 pièces de terre, 123 l.

SUPERFICIE : Environ 3 h.

SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

DIMES. — Toutes au recteur, 2.400 l.

IMMEUBLES. — *Cure et fondations :* Presbytère et pourpris, une maison et 12 pièces de terre, 520 l. 10 s.

SUPERFICIE : Environ 9 h.

SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES

Dimes. — Au recteur, un trait, 200 l. Au Grand Séminaire de Rennes, le reste, affermé, avec des terres et des fiefs, 4.200 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 3 maisons et des terres..... 387 l
Grand Séminaire de Rennes : Maison et métairie du prieuré, affermées avec des dîmes et des fiefs. ?

Superficie : Environ 60 h.

LA SELLE-EN-COGLÈS

Dimes. — Au recteur, la moitié des grosses et la totalité des menues et des novales, 1.500 l. Au prieuré de Saint-Brice, la moitié des grosses, 1.131 l. 4 s. Total, 2.631 l. 4 s.

Immeubles. — *Cure et fabrique :* Presbytère et 10 pièces de terre (tot., 7 jx. 75 c.)..... 240 l.
Ursulines de Fougères : Une closerie..... 101 l.

Total..... 341 l.

Superficie : Environ 12 h. 50 a.

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Trève de Luitré. — Voir Luitré.

LE TIERCENT

Dimes. — Toutes au recteur; en 1790, 1.020 l. 18 s. 4 d.

Immeubles. — *Cure :* Un pré, 20 l.

Superficie : Environ 80 a.

VENDEL

Dimes. — Au recteur, 1.200 l. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 300 l. Total, 1.500 l.

Immeubles. — *Cure et fondations :* Presbytère, une closerie et des terres, 440 l.

Superficie : Environ 15 h. 50 a.

VILLAMÉE

Dimes. — Au recteur, les novales et les pailles de toutes, 1.375 l. Au prieuré de Villamée, 2.000 l. Total, 3.375 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et terres	186 l.
Prieuré de Villamée : Un moulin et une métairie	1.583 l. 6 s. 8 d.
Hospitalières de la Miséricorde de Fougères : 3 métairies	1.308 l. 10 s.
Total	3.077 l. 18 s. 8 d.

Superficie : De 60 à 65 h

DISTRICT DE VITRÉ

VITRÉ

Dimes. — Paroisses :

Notre-Dame et *Saint-Martin :* Toutes aux Bénédictins du prieuré de N.-D. de Vitré, 7.290 l.

Sainte-Croix : Toutes au prieuré de Sainte-Croix, ?

Total, environ 7.500 l.

Immeubles. — *Cures, fabriques et fondations :* Presbytère de N.-D., 17 maisons, une métairie, 2 closeries, 13 pièces de terre ..... 3.386 l. 12 s.

Deux maisons et un presbytère non évalués..... ?

Collégiale de la Madeleine : 15 maisons (sans les bât. de la collégiale)..... 1.601 l. 13 s. 4 d.

Prieuré de N.-D. : Une métairie et un pré..... 524 l.

Prieuré de Sainte-Croix : Maisons (sans importance)..... ?

Augustins et Dominicains de Vitré : 9 maisons, 2 closeries et des terres (sans les couvents)..... 2.469 l.

Bénédictines, Hospitalières et Ursulines : 5 maisons, une closerie et 9 pièces de terre (sans les couvents)..... 1.958 l.

Collège : 2 maisons et une métairie..... 960 l.

Hôpitaux de Vitré : 11 maisons, 2 fours, 8 métairies, une closerie, une carrière, des jardins et des terres..... 5.413 l.

Récollets, Maison de Retraite et Sœurs de la Charité, de Vitré : 2 maisons avec jardins, non évaluées, et un couvent..... ?

ARGENTRÉ

Dimes. — Au recteur, 2.850 l. A la Grande Pénitencerie de Rennes, 328 l. A la collégiale de Vitré, 400 l. A l'abbaye de Clermont, 2 traits, ? Au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, 400 l. A la commanderie du Temple de la Guerche. 230 l. Total, environ 4.500 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère, une maison, 2 closeries et 13 pièces de terre.....	423 l. 10 s.
Fondations d'Etrelles et de Vitré : Une closerie et un champ.....	128 l.
Collégiale de Vitré : Une métairie.....	912 l.
Abbaye de Clermont : 5 métairies, un moulin, un étang et un bois.....	5.333 l.
Augustins et Dominicains de Vitré : 2 closeries	232 l. 13 s. 4 d.
Hôpital général de Vitré : Une métairie et 2 pièces de terre.....	374 l.
Total.....	7.403 l. 3 s. 4 d.

Superficie : Au plus 370 h.

BALAZÉ

Dimes (au 11e). — Au recteur, les 2/3 des anciennes et les novales, 4.450 l. A la collégiale de Vitré, 1.670 l. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 180 l. A l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, 800 l. Total, 7.100 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :*
3 maisons, 6 closeries et 23 pièces de terre..... 482 l. 8 s. 4 d.
Collégiale de Vitré : Une métairie..... 620 l.
Augustins de Vitré : Id..... 311 l. 6 s. 8 d.
Bénédictines de Vitré : Une métairie et 2 closeries ..... 1.400 l.
Hôpital général de Vitré : Maisons et terres ..... 394 l.

Total..... 3.207 l. 15 s.

Superficie : Au plus 110 h.

LA BOUËXIÈRE

Dimes. — Au recteur, le quart des anciennes et toutes les novales, 1.260 l. A la fabrique, 80 l. A la fondation de Neuville, 164 l. A la cure de Saint-Aubin-du-Cormier, 80 l. A la chapellenie de Saint-Etienne, de Dourdain, 300 l. A la chapellenie de Tastoux, de Noyal-sur-Vilaine, 30 l. A l'abbaye de Saint-Sulpice, 316 l. Aux Bénédictins de Vitré, 80 l. Au Petit Séminaire de Rennes (prieuré d'Allion), 1.000 l. Total, 3.310 l.

Immeubles. — *Cure et fondations :* Presbytère et pourpris, 3 closeries, une chambre et 29 pièces de terre..... 845 l. 17 s.
Petit Séminaire de Rennes (prieuré d'Allion) : Prieuré et métairie..... 700 l.

Total..... 1.545 l. 17 s.

Superficie : Environ 62 h.

BRÉAL-SOUS-VITRÉ

DIMES. — Toutes au recteur, 1.200 l.

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 3 closeries et des terres, 565 l. 1 s.

SUPERFICIE : Environ 26 h

BROONS-SUR-VILAINE

DIMES. — Toutes les anciennes au recteur, 1.700 l. Novales, ?

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :*

Presbytère et pourpris, une closerie et des terres	206 l. 3 s. 8 d.
Fondations de Saint-Melaine : Une closerie.	210 l.
Collégiale de Champeaux : Une closerie...	122 l. 17 s. 8 d.
Abbaye de Savigny : Voir Saint-Jean.....	»
Total.....	539 l. 1 s. 4 d.

SUPERFICIE : Environ 23 h.

CHAMPEAUX

DIMES. — Au recteur et à l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, par moitiés, 2.020 l.

IMMEUBLES. — *Doyenné-Cure :*

Presbytère et closerie	150 l.
Fondations de Marpiré et de Saint-Jean : Une closerie et un pré.....	192 l.
Collégiale de Champeaux : 12 maisons et 5 closeries.....	1.257 l. 13 s. 4 d.
Total.....	1.599 l. 13 s. 4 d.

SUPERFICIE : Au plus 45 h.

LA CHAPELLE-ERBRÉE

Dimes. — Au recteur, partie des anciennes et toutes les novales, 1.800 l. Aux Augustins de Vitré, 114 l. Total, 1.914 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 2 maisons, une closerie et des terres..... 247 l. 5 s.
Un champ, non évalué..... ?
Collégiale de Vitré (chapellenies) : Une métairie. 360 l.

Superficie : Environ 23 h.

CHATEAUBOURG

Dimes (au 11e). — Toutes au prieuré de Châteaubourg; pour 2 traits, 1.181 l. 8 s. 5 d. Autres traits, ?

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :*
Presbytère, maisons et terres..... 223 l.
Fondations de Servon : 2 pièces de terre... 56 l.
Prieuré de Châteaubourg : Maison et terres, affermées avec des dîmes..... 716 l. 17 s. 6 d.

Superficie : Au plus 16 h.

CHATILLON-EN-VENDELAIS

Dimes. — Au recteur, la totalité sauf 2 traits, 3.900 l. A la chapellenie de Sainte-Catherine de Princé, 196 l. Total, 4.096 l.

Immeubles. — *Cure et fondations :* Presbytère, une maison, 4 closeries, un champ et des landes... 434 l.
Fondations de Taillis : Une closerie..... 90 l.
Trésorerie de la collégiale de Vitré : Une closerie. 54 l.
Ursulines de Fougères : 3 métairies..... 920 l.

Total..... 1.498 l.

Superficie : Environ 80 h.

CHAUMERÉ

Dimes (au 11e). — Toutes au recteur, 1.239 l. 9 s. 6 d.

Immeubles. — *Cure :* Pourpris, 594 l.

Superficie : Au plus 2 h.

CORNILLÉ

Dimes (au 12e). — Aux Bénédictins de Rennes et de Vitré, par moitiés, 2.276 l. 13 s. 4 d.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère, une maison, 2 closeries et 11 pièces de terre ..... 597 l. 9 s.

Fondations de Saint-Didier et de Vitré : 3 closeries et un champ..... 328 l.

Bénédictins de Rennes et de Vitré : 3 pièces de terre..... 30 l.

Total..... 955 l. 9 s.

Superficie : Environ 33 h.

DOMAGNÉ

Dimes. — Au recteur, 4.758 l. A la fabrique, 24 l. Au prieuré de Sainte-Croix de Châteaugiron, 18 l. Total, 4.800 l.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* 6 closeries et 18 pièces de terre..... 989 l. 12 s. 6 d.

Fondations de Châteaubourg, Chaumeré, Ossé et La Vallette : 2 closeries et 7 pièces de terre..... 363 l. 7 s. 8 d.

Total..... 1.353 l. » s. 2 d.

Superficie : Au plus 50 h.

DOURDAIN

Dimes. — Au recteur, environ les 2/3 des anciennes et toutes les novales, 1.212 l. A la chapellenie de Saint-Etienne, le reste, 378 l. Total, 1.590 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 3 closeries et 18 pièces de terre, 623 l. 3 s.

Superficie : Environ 28 h.

ERBRÉE [1]

Dimes. — Au recteur, la moitié des anciennes et toutes les novales, 3.846 l. Au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, la moitié des anciennes, 2.987 l. Aux Augustins de Vitré, un trait, 226 l. Total, 7.059 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :*

3 maisons, jardins, 2 closeries et 6 pièces de terre	466 l.
Fondations de Bréal, Etrelles et Vitré : Une closerie et 3 pièces de terre	186 l. 10 s.
Bénédictins de Vitré : Une métairie	300 l.
Total	952 l. 10 s.

Superficie : Environ 35 h.

ÉTRELLES

Dimes (au 11e). — Au recteur, 4.635 l. A la fabrique, 1.172 l. 10 s. A la collégiale de Vitré, 162 l. 13 s. 4 d. A l'abbaye de Clermont, 235 l. Au collège de Rennes (prieuré de Livré), 240 l. A l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, 516 l. Total, 6.961 l. 3 s. 4 d.

(1) Sans la trève de Mondevert.

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :*
Presbytère et pourpris, une maison, 2 closeries et 38 pièces de terre..... 578 l. 4 s.
Fondations d'Argentré : Une closerie..... 78 l.
Bénédictines, Hospitalières et Ursulines de Vitré : 4 métairies, 4 closeries et un jardin. 3.860 l.
Hôpital général de Vitré : Une métairie..... 850 l.

Total..... 5.366 l. 4 s.

SUPERFICIE : Environ 200 h.

IZÉ ET TRÈVE DE LANDAVRAN

DIMES. — Au recteur, 3.638 l. Au Petit Séminaire de Rennes (prieuré d'Izé), 3.778 l. Total, 7.416 l.

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, une maison, 4 closeries et des terres..... 1.053 l. 10 s.
Fondations de Vitré : Une closerie..... 251 l.
Collégiale de Champeaux : 3 métairies et un jardin..... 1.794 l. 11 s. 1 d.
Doyenné de Champeaux : Un pré..... 44 l.
Augustins et Dominicains de Vitré : Une métairie et 2 closeries..... 1.261 l. 13 s. 4 d.
Petit Séminaire et collège de Rennes (prieurés d'Izé et de Livré), 2 maisons et un pré..... 237 l.

Total..... 4.641 l. 14 s. 5 d.

SUPERFICIE : Environ 210 h.

LANDAVRAN

Trève d'Izé. — Voir Izé.

LIVRÉ

Dimes. — Toutes au collège de Rennes (prieuré de Livré), 3.600 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère, deux maisons, une closerie et une trentaine de pièces de terre.....	658 l. 19 s. 2 d.
Collège de Rennes (prieuré de Livré) : Prieuré, 2 métairies et 2 moulins.....	4.365 l.
Total.....	5.023 l. 19 s. 2 d.

Superficie : Au plus 200 h.

LOUVIGNÉ-DE-BAIS

Dimes. — Au recteur, un tiers des grosses, les 2/3 des menues et toutes les novales, 2.100 l. A la fabrique, un tiers des grosses, 1.600 l. Aux Bénédictins de Vitré, un tiers des grosses et des menues, 1.657 l. 2 s. 2 d. Total, 5.357 l. 2 s. 2 d.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 6 maisons, 2 closeries et 42 pièces de terre.	1.360 l. 16 s.
Fondations de Bais et de Vitré : Une closerie et un pré.....	267 l. 5 s.
Hôpital général de Vitré : Une métairie.....	500 l.
Total.....	2.128 l. 1 s.

Superficie : Environ 56 h.

MARPIRÉ

Dimes. — Toutes au recteur, 1.900 l.

Immeubles. — *Fondations :* 2 maisons, 2 closeries et 3 pièces de terre..... 295 l.
Bénédictines de Vitré : 2 métairies..... 900 l.

Total..... 1.195 l.

Superficie : De 45 à 50 h.

MECÉ

Dimes. — Toutes au recteur, 2.400 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* 2 closeries et 14 pièces de terre, 431 l. 7 s.

Superficie : Au plus 18 h.

MONDEVERT (Trève d'Erbrée).

Dimes. — Au recteur d'Erbrée, les novales, 150 l. Au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, 750 l. Au collège Saint-Martin de Laval, 180 l. Total, 1.080 l.
Dîmes inféodées, au marquis des Nétumières, 210 l.

Immeubles. — *Fabrique et fondations* : Une maison et 13 pièces de terre..... 53 l. 10 s.
Fondations de Bréal : Une closerie..... 64 l. 1 s.
Prieuré de Sainte-Croix de Vitré : Une métairie. 376 l.

Total..... 493 l. 11 s.

Superficie : Au plus 19 h.

MONTAUTOUR

Dimes. — Toutes au prieuré de Montautour, environ 700 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :*

Presbytère et pourpris, 3 closeries et des terres	553 l. 10 s.
Fondations de Bourgon : 2 closeries (dont partie en Saint-M'Hervé)	700 l.
Prieuré de Montautour : Prieuré et métairie, environ	470 l.
Total	1.723 l. 10 s.

Superficie : Au plus 75 h.

MONTREUIL-DES-LANDES

Dimes. — Toutes au recteur, 1.380 l.

Immeubles. — *Cure et fabrique :* 3 pièces de terre... 30 l.
Trésorier de la collégiale de Vitré : Une terre..... 220 l.

Total..... 250 l.

MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

Dimes. — Au recteur, environ le tiers des grosses, toutes les menues et une partie des novales, 1.120 l. Au recteur d'Izé, 80 l. Au prieuré de Montreuil, environ les 2/3 des grosses et partie des novales, 1.150 l. Aux Bénédictins de Vitré, 10 l. Total, 2.360 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :*

Presbytère et pourpris, une maison et 2 closeries (tot., 54 jx. 52 c.)	786 l.
Prieuré de Montreuil : Bois (7 arpents 1/2)	40 l.
Collégiale de Vitré : Une métairie (51 jx.)	562 l.
Hôpital Saint-Nicolas de Vitré : 2 métairies	670 l.
Total	2.058 l

OSSÉ

Dimes (au 11e). — Au recteur, les 2/3 des grosses et toutes les menues, 2.600 l. Au prieuré de Sainte-Croix de Châteaugiron, un tiers des grosses, 600 l. Total, 3.200 l.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* 2 closeries et 25 pièces de terre..... 542 l. 11 s.
Fondations de Châteaugiron et de Domagné : Une métairie et une closerie..... 800 l.

Total..... 1.342 l. 11 s.

LE PERTRE

Dimes. — Au recteur, une partie des anciennes et toutes les novales, 1.300 l. Au prieuré du Pertre, le reste, 2.000 l. Total, 3.300 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Une maison, 3 closeries et 5 pièces de terre (au plus 20 jx.)..... 347 l.
Fondations de Brielles : Une closerie, non évaluée. ?
Fondations de Gennes : Une closerie..... 96 l.
Prieuré du Pertre : Maison, métairie et moulin (50 jx. 35 c.)..... 1.150 l.

POCÉ

Dimes (au 11e). — Au recteur, le tiers des grosses et la totalité des menues et des novales, 1.500 l. Aux Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes, les 2/3 des grosses, 1.489 l. 6 s. 8 d. Total, 2.989 l. 6 s. 8 d.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* Une closerie et 4 pièces de terre..... 141 l.
Fondations de Vitré : Une closerie (4 jx. 22 c.)..... 90 l.

Collégiale de Champeaux : 3 métairies.	1.554 l.	6 s. 8 d.
Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes : Un terrain	1 l.	10 s.
Augustins de Vitré : Une closerie (18 jx. 29 c.)	220 l.	
Hospitalières de la Miséricorde de Vitré : 2 métairies (102 jx. 20 c.)	1.300 l.	
Hôpital Saint-Nicolas de Vitré : Une métairie	526 l.	
Total	3.832 l.	16 s. 8 d.

PRINCÉ

Dimes. — Au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, 2.758 l. A la chapellenie de Sainte-Catherine, 60 l. Total, 2.818 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère, maison d'école, 4 closeries et des terres	541 l.
Prieuré de Sainte-Croix de Vitré : Un pré	10 l.
Total	551 l.

Superficie : Au plus 18 h.

SAINT-AUBIN-DES-LANDES

Dimes. — Toutes au recteur, 2.325 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, 2 maisons et 6 pièces de terre.	177 l.
Bénédictins de Vitré : 2 métairies	1.750 l.
Total	1.927 l.

Superficie : Environ 80 h.

SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS

Dimes. — Toutes au prieuré de Saint-Christophe, affermées 1.500 l. environ, avec une maison et ses dépendances et une métairie de 30 jx.

Immeubles. — *Fabrique et fondations :* 6 pièces de terre ..... 23 l. 10 s.
Cure de Paré : Un champ..... 15 l.
Prieuré de Saint-Christophe : Prieuré et métairie, affermés avec les dîmes..... ?

Superficie : Environ 16 h.

SAINT-DIDIER

Dimes (au 12e). — A la fabrique, 48 l. A l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, 2.780 l. Total, 2.828 l.

Immeubles. — *Cure et fondations :* Presbytère, 4 maisons, une closerie et des terres, 520 l. 5 s.

Superficie : Au plus 50 h.

SAINT-JEAN-SUR-VILAINE ET TRÈVE DE SAINT-MELAINE

Dimes. — Au recteur, 3.500 l. A l'abbaye de Savigny, 600 l. Total, 4.100 l.

Immeubles. — *Fondations :* 6 closeries et des terres ..... 779 l. 8 s.
Fondations de la Bouëxière et de Saint-Aubin-des-Landes : 2 closeries (26 jx. 78 c.) ..... 317 l. 8 s.
Collégiale de Champeaux : 5 pièces de terre (2 jx. 28 c.)..... ..... 30 l.

Abbaye de Savigny : Maisons, 2 métairies, un moulin et un étang (une partie des dits biens s'étend en Broons)..... 2.674 l. 4 s. 4 d.

Total..... 3.801 l. » s. 4 d.

SAINT-MELAINE

Trève de Saint-Jean. — Voir Saint-Jean.

SAINT-M'HERVÉ

Dimes. — Au recteur, les 3/5 des anciennes et une partie des novales, 3.800 l. A la collégiale de Vitré, le reste, 2.786 l. Total, 6.586 l.

Immeubles. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, et 7 closeries (tot., 48 jx 6 c.) 545 l.
Fondations de Bourgon : Voir Montautour..... »
Collégiale de Vitré : 4 métairies..... 1.468 l.
Dominicains de Vitré : Un pré (1 jl. 40 c.)..... 48 l.

TAILLIS

Dimes. — Toutes au recteur, 1.800 l.

Immeubles. — *Cure et fondations :* Presbytère et pourpris, 4 closeries et des terres..... 589 l. 17 s.
Fondations de Vitré : Un champ..... 24 l.
Hôpital général de Vitré : Une closerie..... 250 l.

Total..... 863 l. 17 s.

Superficie : Environ 33 h.

TORCÉ

DIMES. — Au recteur, les 2/3 des grosses et la totalité des dîmes vertes et des novales, 2.600 l. (1). A la fabrique, un tiers des grosses, 1.000 l. Total, 3.600 l.

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, et 4 closeries..... 1.072 l.
Bénédictins de Rennes et de Vitré : Un pré..... 20 l.

Total..... 1.092 l.

SUPERFICIE : Environ 33 h.

LA VALETTE

DIMES (au 11e). Toutes au recteur, 830 l.

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, une maison, une closerie et des terres..... 307 l. 15 s.
Fondations de Saint-Didier : 2 pièces de terre. 10 l.

Total..... 317 l. 15 s.

SUPERFICIE : Environ 11 h.

VERGÉAL

DIMES. — Au recteur, 3.000 l. A la fabrique, 220 l. Total, 3.220 l.

IMMEUBLES. — *Cure, fabrique et fondations :* Presbytère et pourpris, maison d'école et terre, environ..... 370 l.
Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé : Terre de Houzillé..... 5.733 l. 6 s. 8 d.

Total..... 6.103 l. 6 s. 8 d.

(1) Nous avons adopté les données de la municipalité, qui concordent mieux que celles du recteur avec le produit des dîmes de la fabrique.

ANCIENNES MESURES

D'après les *Usages locaux ayant force de loi en Ille-et-Vilaine* (Rennes, 1901).

Mesures agraires.

Journal	80 cordes	48 ares, 6230
Sillon	4 —	2 — 4310
Corde carrée	» —	» — 6078
Arpent forestier	100 perches	57 — 720
Perche carrée	» —	» — 5777
Jour de terre	120 cordes	72 — 9360
Journée de fauche	40 —	24 — 3115

Mesures de capacité pour les grains.

Mine = 20 boisseaux.
Boisseau = 2 demeaux = 12 godets.

A Fougères et à Saint-Georges-de-Reintembault, le boisseau de blé noir ou d'avoine valait 5 demeaux.

Mesures de	Boisseau à blé.	Boisseau à avoine et à blé noir.
Antrain	70 litres 01	175 litres
Bain	33 — 26	40 — 76
Bâzouges-la-Pérouse	67 — 86	169 — 65
Bécherel	42 — 40	42 — 40
Bédée	28 — 62	28 — 62
Châteaubourg	34 — 48	34 — 48
Châteaugiron	51 — 95	51 — 95
Combourg	96 — 86	96 — 86
Fougeray	40 —	56 — 28

Mesures de	Boisseau à blé.	et à blé noir. Boisseau à avoine
Fougères	43 — 04	107 — 60
Gaël	45 — 70	49 — 51
Guerche (La)	43 — 54	43 — 54
Hédé	46 — 18	46 — 18
Janzé	45 — 70	45 — 70
Montauban	29 — 33	32 — 53
Montfort	28 — 62	32 — 53
Plélan	32 — 61	41 — 98
Rennes	25 — 15	30 — 41
Saint-Aubin-du-Cormier	62 — 14	62 — 14
Saint-Georges-de-Reintembault	43 — 04	107 — 60
Saint-Méen	20 — 98	29 — 92
Sel (Le)	33 — 26	40 — 76
Tinténiac	47 — 04	47 — 04
Vitré	34 — 48	34 — 48

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES [1]

A

Abbayes. — Voir : Beaulieu, Bon-Repos, Boquen, Breteuil, Clermont (N.-D. de), Coëtmaloën, Evron (N.-D. d'), Froidmont, Gastines, Lanvaux, Marmoutier, Meilleraie (La), Montfort, Pont-Levoy, Pornic, Prières, Quimperlé (Sainte-Croix de), Redon, Rillé, Roë (N.-D. de La), Royale (N.-D. de La), Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Evroult, Saint-Florent-lès-Saumur, Saint-Georges, St-Gildas-des-Bois, St-Mathieu,, Saint-Melaine, Saint-Serge d'Angers, Saint-Sever-Cap , Saint-Sulpice-la-Forêt, Toussaints d'Angers, Vieuville (La).

Achards (Abbé Des). — 65, 84.

Acigné (I.-et-V., arr. de Rennes). — xlvi, xlvii, lvi ; 15, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 30, 33, 45, 92, 94, 111, 112, 116, 119, 120, 177, 312, 316, 334, **340-343**, 657, **673**.

Acres (Chapellenie des), en Parigné. — 486.

Agay (D'), intendant de Bretagne. — xxxi.

Allion. — Voir Rallion.

Amanlis (I.-et-V., arr. de Rennes). — 15, 19, 21, 24, 25, 26, 27, 357, 407, 437.

Ambillou (Indre-et-Loire, arr. de Tours). — 150.

Andouillé-Neuville (I.-et-V., arr. de Rennes). — lvi, **343-345**, **674**.

Andrieux, supérieur du séminaire de St-Nicolas, à Paris. — 374.

Anger (Abbé), érudit. — 129.

— (Jean-François), recteur de Thorigné. — 404.

Angers (Maine-et-Loire, ch.-l. du département). — 142.

— (Diocèse d'). — 140, 659, 661.

(1) Nous donnons, dans cet index, parmi les noms propres cités dans la publication : 1° les noms des établissements et des bénéfices (caractères romains), en groupant, toutefois, sous la rubrique particulière à chaque paroisse, les références relatives à la cure, à la fabrique et aux fondations de ladite paroisse; 2° les noms des districts, des diocèses, des villes et des paroisses **(caractères gras)** ; 3° les noms de tous les titulaires de bénéfices, des recteurs, des chanoines, des ecclésiastiques créanciers des établissements de nos districts, ainsi que ceux des principaux fermiers ecclésiastiques, en particulier de tous les fermiers de dîmes dont le fermage atteignait au moins 500 l., et de tous les fermiers généraux (PETITES CAPITALES); 4° les noms des auteurs cités dans l'introduction ou dans le cours de la publication (PETITES CAPITALES). Les pages spécialement consacrées à un établissement, à un prieuré, à un district, à une ville, ou à une paroisse, sont notées en **caractères gras.**

Antrain (I.-et-V., arr. de Fougères). — 30, 416.

Aoustin (Julien), fermier ecclésiastique. — 103.

Apigné (Prieuré d'), en Le Rheu. — **422.**

Archers (Chapellenie des), en Mordelles. — 381.

Archidiacre de Rennes (Grand). — lxxii, lxxxv, 27, 30, **50**, 51, 446, 480, 536, 562.

— du Désert. — lxxxv, 30, 51.

Ardennes (Chapellenie d') en St-Georges-de-Reintembault. — 11, 499.

Argentré-du-Plessis (I.-et-V., arr. de Vitré). — liii, lviii, 29, 518, 519, 520, 522, 538, 541, 553, 558, 560, 573, 574, **578-579**, 612, 666, **709.**

Arribart (Pierre), fermier ecclésiastique. — 103.

Artur (Olivier-Gilles), recteur de Chantepie. — 351.

Arz (Ile d') (Morbihan, arr. de Vannes). — 103, 104, 105, 114, 117, 120, 123.

Aubigné (I.-et-V., arr. de Rennes). — l, lvi, **345-346**, **674.**

Aubrée (Gilles), recteur de St-Aubin-d'Aubigné. — 359, 391.

Auffray (René), chantre à N.-D. de Vitré. — 552.

Augustins de Lannion. — 190, 198.

— de Rennes. — vii, xxix, xci, xcii, xcv, 8, **168-172**, 226, 269.

— de Vitré. — 521, **537-539**, 550, 560, 568, 571.

Avessac (Loire-Infér., arr. de Saint-Nazaire). — 143.

Avranches (Manche, ch.-l. d'arr.) (Chapitre d'). — 417.

— (Diocèse d'). — 98, 113, 661, 664.

B

Baillé (I.-et-V., arr. de Fougères). — lvii, 177, **445-446**, **693.**

Bain (I.-et-V., arr. de Redon). — 15, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 30.

— (District de). — vi.

Bains (I.et-V., arr. de Redon). 140.

Bais (I.-et-V., arr. de Vitré). — 15, 19, 21, 24, 25, 26, 27, 31, 134, 151, 158, 161, 524, 622, **668.**

Balazé (I.-et-V., arr. de Vitré). — lviii, cxii, cxvii, 134, 158, 161, 518, 519, 520, 538, 543, 553, 566, 571, 573, 574, **580-583**, 595, **709-710.**

Balluère (Chapellenie de La), en Broons-sur-Vilaine. — 590.

Bameule (Etienne-Marie), chanoine de Rennes. — 43.

Bameulle (Mathurin-René), recteur de Cintré. — 359.

Barbedienne (Sébastien), de Pléneuf, fermier ecclés. — 17.

Bareau de Girac, évêque de Rennes. — cviii, cxix, 7, 117.

— (Julie), abbesse de St-Georges de Rennes. — 90, 117.

Baron (Julien), précepteur du vicomte de Châteaugiron. — 388.

Bas-Châtellier (Chapellenie du), en Saint-Germain-en-Coglès. — 501.

Basse-Deyre (Chapellenie de N.-D. de La), en Saint-Marc-sur-Couësnon. — 508.

Basse-Forge (Prestimonie de La), en Melesse. — 372.

Bâtardière (Chapellenie de La), en La Bâzouges-du-Désert. — 448.

Bâtonnais (Prestimonie de La), en N.-D. de Vitré. — 553.

Baussaine (La) (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — 101, 104, 113. 114, 121, 125.

Bayle (Fondation de), en Saint-M'Hervé. — 650.

Bazin (François), recteur de Liffré. — 346, 369.

Bâzouges-du-Désert (La) (I.-et-V., arr. de Fougères). — lvii, xcix, 38, 50, 418, **446-449**, **693**.

Bâzouges-la-Pérouse (I.-et-V., arr. de Fougères). — 31, 414, 416, 422.

Bâzouges-sous-Hédé (I.-et-V., arr. de Rennes). — lvi, 68, 83, 100, 252, **346-347**, 366, 367, **674**.

Beaucé (I.-et-V., arr. de Fougères). — xix, lvii, 418, 430, 442, 443, **450-451**, 659, **693**.

Beaucé (Joseph), recteur de Louvigné-du-Désert. — 473.

Beaucé (Chapellenie de), en Melesse. — 373.

Beauchesne (Prieuré de). — 56, 58, 67, 83, 84, 87, 88.

Beaudonnière (Fondation de La), en La Bouëxière. — 585.

— (Fondation de La), en Saint-Jean-sur Vilaine. — 648.

Beaugeard (Pierre-Joseph), doyen du chapitre de Champeaux. — 523, 530, 590, 591.

Beaulieu (Mayenne, arr. de Laval). — 137, 159, 162.

Beaulieu (Jean), de Fougères, fermier ecclésiastique. — 462.

— (J.-P.), vicaire de St-Aubin-du-Cormier. — 491, 606.

Beaulieu (Abbaye de). — 64, 536.

Beaumont (François De), professeur de théologie au Petit-Séminaire de Rennes. — 308, 311.

Beaumont (Prieuré ou chapellenie de), à Rennes. — vii, 112, 123, 300.

— (Chapellenie de St-André de), en Mordelles. — 380.

— (Chapellenie de St-Martin de), en Saint-Marc-sur-Couësnon. — 508.

Beaupréau (Maine-et-Loire arr. de Cholet). — 141.

Beauvais (Oise, ch.-l. du départ.) (Diocèse de). — 7, 42.

Beauveais (Chapellenie de), en Gévezé. — 364.

Bécherie (Mathurin), chapelain. — 392.

Bédée (I.-et-V., arr. de Montfort). — 56, 68, 82, 84, 86, 87, 149, 199, 223.

— (Prieuré de). — 56, **68**, 82, 84, 86, 87.

Beillard des Fresnais (Jacques Etienne), recteur de Taillis. — 651.

Belinaye (Mlle Pauline De la). — 428.

Bellay (Du), abbé de St-Melaine de Rennes (1726). — 26.

— (Marquis Du). — 27.

Bellebarbe (François), fermier ecclésiastique. — 470.

Belle-Saule (Prieuré de), en Savigné (Sarthe). — 143, 155.

Bénardais (Fondation de La), en Cornillé. — 600.

Bénazerie (Chapellenie de La), en Liffré. — 369.

Bénédictines de Vitré. — xcii, **542-544**, 560.

Bénédictins de Quimperlé. — 296.

— de Redon. — Voir Redon (Abbaye de).

— de Rennes. — Voir St-Melaine (Abbaye de).

— de Saint-Gildas-des-Bois. — 193, 198.

— de Vitré. — Voir Notre-Dame de Vitré (Prieuré de).

Bénis (Gabriel), vicaire de St-Germain-sur-Ille. — 395, 397.

— (Jean), prieur-recteur de Mouazé. — 381, 382.

Benoît (Dom Pascal), prieur claustral de Beaulieu. — 593, 629.

Berhaudières (Fondation des), en La Bouëxière. — 585.

Bernard (Jean-Michel), recteur du Loroux. — 471, 473.

Bernardins de Coëtmaloën. — 193.

Berthois, chapelain. — 650.

Bertin (Georges), recteur du Châtellier. — 455.

Béry (Charles-Joseph), religieux bénédictin, prieur du Pont-Rémy-St-Blaise. — 460.

Besneries (Chapellenie des), en La Chapelle-Erbrée. — 592.

Betton (I.-et-V., arr. de Rennes). — lvi, lxxii, 56, 59, 67, 74, 80, 82, 84, 87, 88, 132, 135, 158, 161, 164, 177, 190, 195, 199, 200, 210, 216, **347-348**, 350, 666, **674-675**.

— (Prieuré de St-Martin de). — 56, **67**, 82, 84, 87.

Betton (Pierre), recteur de Princé. — 638.

Biatte (Olivier-Jean-Joseph), prieur-recteur d'Aubigné. — 345.

Bichetière (Chapellenie de La), en Cornillé. — 601.

Bienvenue (Jean-Baptiste), recteur de St-Aubin de Rennes. — 264.

Bignon (Chapellenie du), en St-Sauveur de Rennes. — 294.

Bigotière (Madeleine-Renée De la), veuve d'Olivier Le Gonide Traissan. — 559.

Billé (I.-et-V., arr. de Fougères). — lvii, **451-452**, 518, 643, **693**.

Bitauld (Joseph), recteur de Veneffles. — 406.

Blain (Loire-Infér., arr. de St-Nazaire). — 144.

Blanchet (Germain), de Rannée, fermier ecclésiastique. — 524.

Bliche (Chapellenie de St-René de), en Lécousse. — 471.

Blois (Loir-et-Ch., ch.-l. du dép.) (Diocèse de). — 658.

Blossac (Président De). — 366.

Bodin (Raoul), recteur de La Chapelle-Saint-Aubert. — 454.

Bœda (Mathurin-Alexis), recteur de Baillé. — 445.

Bois-Bide (Chapellenie de N.-D. du), en Pocé. — 638.

Boisblin (Chapellenie de Saint-Jérôme de), en Erbrée. — 609.

Bois-Corbin (Chapellenie du), en Mouazé. — 382.

Bois-Cornillet (Chapellenie du), en Izé. — 615.

Bois-David (Chapellenie du), à Rennes. — 302.

Bois-de-Pacé (Chapellenie du), en Pacé. — 387.

Boisdrottière, en Le Loroux-Bottereau (Chapellenie de La). — 151.

Bois-Geffroy (Chapellenie du), en St-Médard-sur-Ille. — 400.

Boisgelin (Comte De). — 327.

— de Cucé (De), archevêque d'Aix. — 284, 327, 351.

Boisgervilly (Ille-et-V., arr. de Montfort). — 149.

Boisguy (Chapellenie du), en Parigné. — 485.

Bois-Mancel (Prestimonie du), à la Madeleine de Vitré. — 363.

Boisnouault (Chapellenie de St-Gilles du), en St-Sauveur-des-Landes. — 510.

Bois-Orcan (Chapellenie du), en Noyal-sur-Vilaine). — 358, **385**.

Boissière (La) (Loire-Infér., arr. de Nantes). — 145.

Bon-Espoir (Chapellenie de), en Bâzouges-sous-Hédé. — 347.

Bonne-Voisine (Prestimonie de), en La Mézière. — 374.

Bon-Pasteur de Rennes (Filles du). — xciii, xciv, cvii, **201-204**.

Bon-Repos (Abbaye de). — 42.

Boon (Cyriaque-Martin De), chapelain. — 372.

Boquen (Abbaye de). — 42.

Bossard (François-Antoine), recteur de Saint-Pierre en Saint-Georges de Rennes. — 288.

Boucheriais (Fondation de La), en Louvigné-de-Bais. — 617.

Boucherie (Joseph), recteur de Montreuil-des-Landes. — 629.

Bouchet (Pierre-Vincent), recteur de Lécousse. — 470.

Bouëssée (Julien-Olivier), recteur d'Argentré. — 578.

Bouëssel (Jean), recteur de Guipel. — 353.

— (J.-B. De), chapelain de l'Hôpital Général de Vitré. — 572.

Bouëxic (Du), recteur de La Bâzouges-du-Désert en 1749. — 449.

Bouëxière (La) (I.-et-V., arr. de Rennes). — lviii, 98, 135, 151, 158, 161, 312, 313, 385, 491, 532, **583-587**, 606, **710.**

Bouffort (Fondation de), en Erbrée. — 608.

Bouin (Ile de) (Vendée, arr. des Sables-d'Olonne). — 36, 47.

Boulais (Anne), veuve de Jean Maincent, fermière ecclés. — 419.

Boulanger (Charles-François), recteur d'Andouillé. — 343, 617.

Boulardrie (Chapellenie de La), en Izé. — 615.

Boullaire de la Villemoysan (M^lle^), fermière ecclés. — 17.

Boullaye (Chapellenie de La), en Betton. — 348.

Boullier (François), fermier ecclésiast. — 103.

Bouquerel, recteur de Tresbœuf (I.-et-V., arr. de Redon). — 604.

Bourcier (René), vicaire d'Amanlis. — 628, 639.

Bourg (Chapellenie du), en St-Hilaire-des-Landes. — 503.

— (Prestimonie du), en Montreuil-sous-Pérouse. — 631.

— (Prestimonie du), en St-Sauveur-des-Landes, 510.

Bourgine (Jean), fermier ecclés. — 10.

Bourgneuf-la-Forêt (Le) (Mayenne, arr. de Laval). — 132.

Bourgon (Mayenne, arr. de Laval). — 564, **669.**

Bourgon (Prieuré de), en Noyal-sur-Vilaine. — 20.

Boussac (La) (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — 314.

Bouthemy (Pierre), recteur de La Valette. — 623, 654.

Boutier (Mathurin), chapelain. — 373.

Bouvel (Jacques), chapelain. — 601.

Bouvrons (Prestimonie des), à la Madeleine de Vitré. — 564.

Bove (Abbé De la). — 66.

Branmont (Prieuré de), en Saint-Aubin-d'Aubigné. — 392.

Brault (Pierre), vicaire de Pocé. — 636, 637.

Bréal-sous-Montfort (I.-et-V., arr. de Montfort). — 96, 195, 380, 381.

Bréal-sous-Vitré (I.-et-V., arr. de Vitré). — lviii. **587-589, 711.**

Brécé (I.-et-V., arr. de Rennes). — xliv, lvi, 21, 59, 74, 92, 111, 116, 119, **348-350**, 385, 404, 526, 666, **675.**

Brech (Morbihan, arr. de Lorient). — 150.

Bregain (Prieuré de), en La Boussac. — xli, **314**, 319.

Bréhand (C.-du-N., arr. de St-Brieuc). — 17, 22.

Bréquigny (Chapellenie de), en St-Etienne de Rennes. — 271.

Brest (Finistère, ch.-l. d'arr.). — Voir Carmes déchaussés et Union chrétienne (Dames de l').

Bréteil (I.-et-V., arr. de Montfort). — 70, 82, 88.

Breteuil (Mgr De), évêque de Rennes. — 12.

Breteuil (Abbaye de). — 42.

Bretonnière (Chapellenie de La), en Coglès. — 458.

— (Prieuré de La). — lxvi, 367, **667.**

Breuil (Dlles Du), fermières eccl. — 311.

Breuilh (Jean-François Du), acolyte de Paris. — 515.

Brichet, fermier ecclés. — 103.

Brie (I.-et-V., arr. de Rennes). — 83.

Brielles (I.-et-V., arr. de Vitré). — 29, 93, 120, 518, **668**.

— (Prieuré de). — 29.

Broons-sur-Vilaine (I.-et-V., arr. de Vitré). — XLIX, LIX, 110, 526, 528, **589-590**, 648, 662, **711**.

Brouaize (Chapellenie de), en Domloup. — 362.

Bruc (I.-et-V., arr. de Redon). — 96.

Brûlais (Les) (I.-et-V., arr. de Redon). — 56, 83, 85.

— (Prieuré de St-Etienne des). — 56, 67, 83, 85, 86, 87.

Bruneau, chapelain. — 505.

Brunet (Louis-Joseph), recteur de N.-D. et de St-Martin de-Vitré. — 549.

Bruté de Rémur (Mme), fermière ecclés. — XXX, 13, 22, 23, 94.

Bruz (I.-et-V., arr. de Rennes). — LXIX, LXXI, 7, 8, 11, 12, 13, 92, 94, 104, 112, 114, 116, 124, 125, 310, 313, 526.

Buchet (Abbé). — 275.

Budes, de Rennes (Dames). — VII, LXXIX, XCIII, CVII, **219-222**, 229, 261, 328.

Buisard (Martin), fermier eccl. — 635.

Buron (Jean-François), recteur de Mecé. — 625, 626.

Burons, en Thourie (Chapellenie des). — 43.

Busnel (Julien et Sébastien), fermiers ecclés. — 101.

C

Cadoux (François), prieur-recteur de St-Ouen-des-Alleux. — 508.

Cailler (J.-F.), chapelain. — 557.

Caillère (J.-B.), recteur de La Chapelle-Erbrée. — 464, 537, 591.

Caillet, diacre de N.-D. de Vitré. — 551.

Calendrou (Chapellenie de), en Cesson. — 350.

Calvairiennes de Cucé, de Rennes. — VII, XCII, XCIV, **204-208**.

— de St-Cyr, de Rennes. — VII, LXIII, XCII, XCIV, **208-212**, 272.

— de Vendôme. — 209.

Capellier (Pierre-Esprit), chapelain. — 380.

Capucins de Rennes. — VII, XCII, **172-173**.

Cardroc (I.-et-V., arr. de Montfort). — 100, 101, 104, 113, 114, 120, 125.

Carmélites de Ploërmel. — 181, 229, 278.

— de Rennes. — VII, LXXIX, XCII, XCIV, XCV, 55, 57, 74, 186, **213-218**.

Carmes de Carhaix. — 184, 185.

— de Dol. — 175.

— de Josselin. — 252.

— de Rennes (Grands). — VII, LIII, LXVIII, XCII, XCVI, 14, 118, **173-179**, 237, 259.

— de Sainte-Anne. — 179.

Carmes déchaussés de Brest. — 64.

— de Paris. — 185.

— de Rennes. — VII, LXVII, XCI, XCV, XCVI, 55, **179-187**.

Caron (Abbé). — CXVII.

Castries (Maréchal De), bienfaiteur de Kergus. — 323.

Catherinettes de Rennes. — VII, 55, 250, 309, 312.

CAUNELAYE (De la), bienfaiteur de Kergus. — 322.

Cendres (Manche, arr. d'Avranches). — 414.

Cesson (I.-et-V., arr. de Rennes). — XLVII, LVI, XCVIII, 15, 18, 19, 21, 25, 26, 27, 32, 33, 45, 50, 55, 59, 77, 92, 94, 112, 116, 123, 177, 334, **350**, 352, 362, 405, 661, 666, **675-676**.

CHALOTAIS (De la), fermier eccl. — 61.

Chambière (Chapellenie de), en Nouvoitou. — 384.

Champ-Court (Fondation du), en Argentré. — 579.

Champeaux (I.-et-V., arr. de Vitré). — XLV, LIX, C, 518, 523, 524, 528, 529, 530, 566, 571, **590-591**, 624, 647, **711**.

— Voir (Chapitre de la Madeleine de).

Champs-Blancs (Bénéfice des), en Pacé. — 386.

Champtoceaux (Maine-et-Loire, arr. de Cholet). — 146.

Chancé (I.-et-V., arr. de Rennes). — 621.

Chanteloup (Ille-et-Vil., arr. de Redon. — 32, 356, 357.

Chantepie (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — LVI, CVI, CXII, CXIII, 92, 94, 97, 105, 106, 112, 114, 116, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 132, 314, 319, **351-352**, 362, **676**.

— (Hôpital de). — CXIII, **352**.

Chantre (Grand) de Rennes. — LXXXV, **50**.

Chantereine (Prieuré de). — 43.

Chantrerie (Prieuré de La), en Noyal-sur-Vilaine. — 21.

Chapelle-aux-Filtzméens (La) (I.-et-V., arr. de St-Malo). — 101, 102.

Chapelle-Basse-Mer (La) (Loire-Infér., arr. de Nantes). — 146.

Chapelle-Chaussée (La) (I.-et-V., arr. de Montfort). — 68, 101, 105, 106, 113, 114, 125.

Chapelle-des-Fougerets (La) (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, 8, 32, 33, 37, 45, 46, 48, 223, 306, **353**, **676**.

Chapelle-Erbrée (La) (I.-et-Vil., arr. de Vitré). — LIX, 518, 537, 563, **591-592**, 607, **712**.

Chapelle-Janson (La) (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, 92, 94, 97, 111, 117, 120, **452-454**, 464, 468, 666, **694**.

Chapelle-St-Aubert (La) (I.-et-V., arr. de Fougères), LVII, 135, 158, 162, 305, 306, 308, **454-455**, 489, 503, 505, **694**.

Chapelle-Thouarault (La) (I.-et-V., arr. de Montfort). — 49, 379, 380.

Chapitres. — Voir : Avranches, Madeleine de Champeaux, Madeleine de Vitré, Rennes.

Charité (Maisons de). — CXVI, CXVII, CXVIII. — Voir : Balazé, Louvigné-de-Bais, Providence de Fougères.

Charité de Saint-Vincent-de-Paul (Filles de la). — XCIII, XCIV, CVII, CXVII, CXVIII, CXIX, 582.

— de Rennes. — 310

— de Vitré. — CXIX, **576**.

CHARLET, ancien recteur de Mecé. — 625.

CHARTIER, fermier ecclés. — 101.

Chartres (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — 9, 11, 21, 34, 46.

Chasné (I.-et-V., arr. de Rennes). LVI, LXXII, 133, 135, 139, 151, 153, 158, 161, 163, **354-355**, 400, **677**.

CHASTELIER (Sébastien Du), chapelain. — 301.

Château de Fougères (Prieuré de N.-D. du). — **436-437**, 441.

Château de Poilley (Chapellenie du). — 487.

Châteaubourg (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 403, **592-594**, **712**.

— (Prieuré de). — **593-594**.

Châteaugiron (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, **355-358**, 361, 666, **677**.

Châtelaudren (C.-du-N., arr. de St-Brieuc). — 56.

— (Prieuré de). — 56, **67**, 83, 85, 87.

Châtelet (Chapellenie du), en Balazé. — 582.

Châtellier (Le) (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, 417, 418, 426, 436, 439, **455-457**, **694-695**.

Châtellier de Boué (Chapellenie du) (Diocèse de Nantes). — 42.

Châtillon-en-Vendelais (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 432, 483, 522, 566, **594-597**, 639, 644, 651, **712**.

Châtillon-sur-Seiche (I.-et-V., arr. de Rennes). — 15, 17, 21, 24, 26, 33, 34, 46, 55, 63, 78, 177, 423.

Chattière (Chapellenie de la), en Saint-Symphorien. — 402.

Chauméré (I.-et-V., arr. de Vitré). — XIX, L, LIX, 132, 159, **597-598**, **713**.

CHAUSSEBLANCHE (François), recteur de Chevaigné. — 358.

— (René-Louis-Marie), chapelain — 372.

Chaussée (Chapellenie de La), en St-Jean-sur-Vilaine. — 647.

Chauvigné (I.-et-V., arr. de Fougères). — 306, 307, 308.

Chavagne (I.-et-Vil., arr. de Rennes). — 92, 96, 98, 111, 117, 119, 121, 380, 381.

Chavaignel (Prestimonie de), en Balazé. — 582.

CHEFDEHOUX (Joseph-Auguste), économe de l'hôpital Saint-Méen de Rennes. — 380.

CHEFDOR, vicaire de Noyal-sur-Vilaine. — 361, 384.

Chelun (I.-et-V., arr. de Vitré). — 524, 528, 529.

Chêne-Brûlé (Chapellenie du), en Servon. — 404.

Chesnaye-Piguelaye (Chapellenie du), en Guipel. — 366.

Chesné. — Voir Saint-Georges-de-Chesné.

Chesnelières (Chapellenie des), en Châteaubourg. — 593, 594.

Chevaigné (I.-et-Vil., arr. de Rennes). — LVI, 16, 17, 18, 21, 25, 26, 27, 348, **358-359**, 394, **677**.

Chevalerie (Chapellenie de La), en Livré. — 616.

— (Chapellenie de La), en Montreuil-sous-Pérouse. — 632.

CHEVALIER, fermier ecclés.. — 8.

— (François). id. — 136.

— (Gilles-François), recteur de St-Marc-le-Blanc. — 506.

CHEVIÈRE (René-Auguste-Toussaint DE LA), chapelain. — 342.

CHEVY DE LA MARTINIÈRE, fermier ecclés. — 12.

Chienné. — Voir St-Georges-de-Chesné.

CHOBÉ (Joseph), de Fougères, fermier ecclés. — 462.

CHOPIN (Pierre). — Voir PERROUSEL (Jacquine).

Cintré (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, 21, 26, **359-360**, **678**.

— (Chapellenie de), en Cintré. — 360.

CLAIRAY (Paul-Guillaume), recteur de St-Georges-de-Chesné. — 497, 532

Clayes (I.-et-V., arr. de Montfort). — 21, 70.

CLÉMENT (Pierre), recteur de St-Didier. — 644.

Cléré (Indre-et-L., arr. de Chinon). — 150.

CLERMONT (M^me^ DE), abbesse de St-Sulpice, en 1762. — LXIII, 163.

Clermont (Abbaye de N.-D. de). — LIII, 564, **657-658**.

CLOUTIER (J.-B.), de Fougères, fermier ecclés. — 33, 92, 94.

COCHET (François), vicaire de Châtillon-en-Vendelais. — 595, 596, 639.

Cœur Immaculée de Marie (Filles du). — XCIII, CVII, CXVI.

Coëtmaloën (Abbaye de). 43, 193.

Coëtmieux (C.-du-N., arr. de St-Brieuc). — 17, 18, 25, 27.

Coglès (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, 56, 59, 66, 74, 79, 80, 87, 88, **457-458**, **695**.

COLIN, chapelain de la Ville-Guy, en Acigné. — 342.

— (ou COLLIN), vicaire de Saint-Sauveur-des-Landes. — 305, 455.

Collèges. — Voir : Dol, Fougères, Laval, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Vitré.

COLLET (N.-A.-J.), chapelain. — 277.

— (Paul-François), recteur de Kergrist, à Rostrenen (Côtes-du-Nord). — 349.

COLLIOT DE LA GALAIZIÈRE, fermier ecclés. — 15.

Collorec (Finistère, arr. de Châteaulin). — 183, 186.

Colombier de Rennes (Visitandines du). VII, XCII, XCIV, XCVI, 221, 237, **260-263**.

Comblessac (I.-et-V., arr. de Redon). — 85, 88.

Combourg (I.-et-V., arr. de St-Malo). — 100.

Combourtillé (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, **458-459**, **695**.

COMMEREUC (Julien), fermier ecclés. — 103.

Commissaires intermédiaires de l'évêché de Nantes. — 323.

Conception (Religieuses de la). — 431.

Concoret (I.-et-V., arr. de Montfort). — 149, 163.

COQUELIN (Mathurin), recteur de St-Hilaire-des-Landes. — 502.

CORBIN DE PONTBRIAND, fermier ecclés. — 15.

Cordeliers de la Forêt de Fougères. — XXXVIII, LXXXI, **424-425**, 443.

— de Rennes. — VII, LIII, **187-191**, 226.

— de Vannes. — 65.

Cornillé (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 55, 59, 65, 66, 74, 79, 88, 532, 536, 555, **598-601**, 623, 644, 645, **713**.

Cornillé (Chapellenie de), en Domloup. — 361.

— (Chapellenie de), en Parthenay. — 388.

CORNULIER (DE), possesseur de dîmes inféodées. — XLIV.

Corps-Nuds (I.-et-Vil., arr. de Rennes). — 31, 34, 46, 358.

COSTARD (Julien), recteur de St-Symphorien. — 401.

Couëtou (Prieuré de), en Lusanger. — **143**, **155**, 159, 162.

Cour-Bénite (Fondation de La), en Pocé. — 637.

Courcebœufs (Sarthe, arr. du Mans). — 143.

Cour-Gelée (Chapellenie de La), en Laignelet. — 468.

COURTILLET (Michel), vicaire de Parigné. — 484, 485.

COURTOUX, chapelain. — 501.

Coutances (Chapellenie de), en Moigné. — 376.

Crach (Morbih., arr. de Lorient). — 150.

CRESPEL (Joseph), recteur de Mézières. — 478.

Croix (Prestimonie de La), en Gévezé. — 363.

Crollon (Manche, arr. d'Avranches). — 98.

Croyal (Chapell. de), en Noyal-sur-Vilaine. — 386.

Cucé (Chapellenie de), en Chantepie. — 351.

Cuillé (Mayenne, arr. de Château-Gontier). — 490.

D

Dauphinais (Prieuré de la), en Romagné. — 483, **489-490.**

Davoine (Louis-Olivier), recteur de St-Germain-en-Coglès. — 500.

Dayot, fermier ecclés. — 16, 93.

Decombes, chantre de St-Pierre, en St-Georges de Rennes. — 291.

Deguille (Fondation des), en Louvigné-de-Bais. — 617.

De la Croix (Jean-Ange), chanoine de Rennes. — 42.

Delafosse, fermier ecclés. — 63.

Delarue (Paul), érudit. CVIII, CXVII, CXIX.

Delanoë, recteur de Caro (Morbihan, arr. de Ploërmel). — 582.

— (Jacques), recteur de Saint-Germain-sur-Ille. 393.

De la Touche (Claude-Thomas), de Landéan, fermier ecclés. — 665.

— (Pierre-Claude), recteur de Vendel. — 512, 513.

Delaunay, desservant de Landavran. — 613.

— vicaire de Princé. — 638, 639.

— (Auguste), curé de Champeaux en 1793. — 527.

— (Joseph), de Rennes, fermier ecclés. — 460.

— (Victor), chapelain de Saint-Léonard de Fougères. — 448.

De l'Isle (Patrice-Jean-François), prévôt et receveur général du Chapitre de Rennes (1745-1770). — 44.

Denais (Joseph-Bertrand), chapelain. — 386.

Denis (Jacques), vicaire de St-Jean-sur-Vilaine. — 647, 648.

Déric (Gilles), vicaire général de Dol. — 436.

Deroy (J.-B.), prieur claustral de N.-D. de Vitré. — 531.

Desbois (André), recteur d'Etrelles. — 609.

Desclos, prêtre. — 238.

Désert (Fondation du), en La Bouëxière. — 586.

Deshayes (Pierre-Michel), à Fougères, fermier ecclés. — 419, 658.

— (Etienne-Mathurin), recteur de Combourtillé. — 458, 461.

Deslions (Auguste), recteur de Saint-Gilles. — 394.

Despagne (J.-B.), chapelain en 1740. — 355.

Després (Denis), recteur du Pertre. — 634.

(François Alexis), recteur de St-Germain de Rennes. — 273.

Desprez, fermier ecclés. — 10.

Destais (Nicolas), de Landivy, fermier ecclés. — 663.

Dignités de l'Eglise de Rennes. — LXXVII, **49-51.**

Dingé (I.-et-V., arr. de Rennes). — 132, 159.

Dinomais, vicaire du Pertre. 628, 650, 669.

Diocèses. — Voir : Angers, Avranches, Beauvais, Blois, Dol, Evreux, Mans (Le), Nantes, Poitiers, Quimper, Rochelle (La), Rodez, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Tours, Tréguier, Vannes.

Districts. — Voir : Bain, Dol, Fougères, Guerche (La), Montfort, Redon, Rennes, Vitré.

Dobiais (Chapellenie de La), en St-Jean-sur-Couësnon. — 505.

Doctrine Chrétienne (Frères de la). — Voir Ecoles Chrétiennes.

Dol (I.-et-V., arr. de St-Malo) (Collège de). — CIX.

— (Diocèse de). — LXXI, 98, 113, 136.

— (District de). — VI.

— (Evêque de). — 327.

Dolaine (Jean), chapelain. — 553.

Domagné (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 132, 356, 566, 593, 598, **601-604**, 633, 655, **713.**

Domalain (I.-et-V., arr. de Vitré). — 518, 568.

Dominicains de Beauvoir (diocèse de Nantes). — 175.

— de Bonne-Nouvelle de Rennes. — VII, LXIII, LXXXII, XCVI, 20, 184, 185, **191-197**, 246, 248.

— de Coutances. — 175, 193.

— de Laval. — 247, 248.

— de Morlaix. — 193.

— de Vitré. — LXXX, 237, **540-541.**

Domloup (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, 50, 356, 357, **360-362**, 407, 666, **678.**

Dompierre-du-Chemin (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, 83, **459-460**, **695.**

Doublet (Julien), recteur de St-Jacques-de-la-Lande. — 398.

Douët, fermier ecclés. — 49.

Douillet (Pierre), recteur de Châtillon-en-Vendelais. — 594, 643.

Dourdain (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 312, **604-609**, **714.**

Doussaut (René), de Fougères, fermier ecclés. — 559.

Drouart (Abbé), de Paris. — 380.

Drouin (Jean), possesseur de dîmes inféodées. — XLIV.

Droyaux, vicaire d'Argentré. — 578, 579.

Drubles (Chapellenie de Saint-Michel-des-), en Le Pertre. — 634.

Drugeon (Fondation du), en La Bouëxière. — 587.

Dubourg (Adrien-Julien), recteur de St-Aubin-du-Cormier. — 491.

Dubreuil (Léon), érudit. — LI.

Dubuisson (Alexis-Augustin), recteur de Poilley. — 486.

Duchemin (Jean), vicaire de Mellé. — 470, 477.

Ducrest de Lorgeril, chirurgien à Senonnes (Mayenne), fermier ecclés. — 524.

Dudouy (Dom), religieux bénédictin. — 68.

Dufeu (Julien), chanoine de Vitré. — 517, 563.

Dugué (René), diacre d'office du chapitre de Vitré. — 517.

Duhamel, vicaire de Broons (C.-du-N., arr. de Dinan). — 499.

Duhil (Jean), fermier ecclés. — 102.

Duhoux (Marie), fermier ecclés. — 566.

Duine (Abbé F.), érudit. — CIV.

Dumaine de la Josserie, fermier ecclés. — 26, 28.

— (François-Jacques), recteur de Pacé. — 386.

Dupleix, intendant de Bretagne. — XXXI.

Dupuy (Antonin), érudit. — XCVI, CI, CIV.

— (J.-F.), religieux bénédictin. — 70.

Durocher, chapelain. — 276.

Duval (Guillaume), recteur de Laignelet. — 467.

— (Jean), recteur de Betton. — 347.

— (Jean-François), recteur du Tiercent. — 512.

E

Eancé (I-et-V., arr. de Vitré). — — 524, 528, 529.

Ecoles. — Voir les villes ou paroisses suivantes : Acigné, Argentré, Balazé, Bâzouges-du-Désert (La), Bouëxière (La), Chantepie, Chapelle-des-Fougeretz (La), Chapelle-Janson (La),

Châtillon-en-Vendelais, Cornillé, Domagné, Etrelles, Gévezé, Louvigné-de-Bais, Louvigné-du-Désert, Montreuil-sous-Pérouse, Parigné, Poilley, Princé, Rennes, Saint-Aubin-d'Aubigné, St-Aubin-des-La des, Saint-Georges-de-Reintembault, St-Germain-en-Coglès, Saint-Gilles, St-Hilaire-des-Landes, St-Léonard-de-Fougères, Saint-Médard-sur-Ille, St-Sulpice-de-Fougères, Vergéal.

Ecoles Chrétiennes de Rennes (ou de la Doctrine Chrétienne) (Frères des). — VII, XCII, XCIII, CVII, CXI, **321**, 324.

Eglise. — Voir Rennes.

ELBEUF (Duchesse d'). — 326.

ELIAS, fermier ecclés. — 67.

Enfant-Jésus, à Rennes (Dames et Maison de l'). — VII, LXIV, LXXX, LXXXI, XCIII, XCIV, CX, 7, 14, 20, **326-327.**

Enfants-Trouvés de Rennes. — 328, 332.

EON (François), vicaire de Sévignac (Diocèse de Saint-Malo). — 379.

EPINAY (Marquis D'). — 528.

Epine (Fondation de l'), en St-Jean-sur-Vilaine. — 648.

Epiniac (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — 314, 319.

Erbrée (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 535, 537, 554, 558, 559, 561, 589, **607-609**, 612, **714.**

Ercé-en-Lamée (I.-et-V., arr. de Redon). — 140, 151.

Ercé-près-Liffré (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, **362**, 664, **678.**

Ermitage (Chapellenie de l'). — 441.

ESPERIÈS (Abbé D'). — 553.

Espronnière (Chapellenie de l'), en Princé. — 639.

Essé (I.-et-V., arr. de Vitré). — 121, 140.

ESTRADES (Jean-François D'), abbé de St-Melaine de Rennes. — 23.

— (Chevalier D'). — 25.

Etival (Prieuré d'), en Avessac. — **143**, **155**, 159, 160, 162, 163.

Etrelles (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 315, 518, 519, 531, 543, 545, 548, 558, 559, 561, 566, 571, 573, 574, 579, 607, **609-612**, 657, 666, **714-715.**

Eudistes de Rennes. — XCII, XCIII, CIX, 303, 309.

Evêché, Evêques. —, Voir : Dol, Nantes, Quimper, Rennes, St-Brieuc, St-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Vannes.

Evedet (Prieuré d'), en Guenrouët. — **144-155**, 160, 162.

Evreux (Eure, ch.-l. du départ.) (Diocèse d'). — 7.

Evron (Abbaye de N.-D. d'). — 665.

F

FABRE (M^me^), fermière ecclés. — 104.

FAJOLE (Jean-André DE), chanoine et vicaire général de Rennes. — 42.

Fajole (Chapellenie de) (Diocèse de Rodez). — 42.

Fauconnerie (Chapellenie de La), en Argentré. — 579.

Faye (Maine-et-Loire, arr. d'Angers). — 140, 141.

FÉCELIER (Jean-André-Marie), marchand à Fougères, fermier ecclés. — 306, 484.

FÉNIEUX (Joseph DE), chanoine de Rennes. — 43.

Ferré (Le) (I.-et-V., arr. de Fougères. — LVII, **461-462**, 481, 662, **696.**

Ferré (Pierre), fermier ecclés. — 135.

Ferron (Pierre), fermier ecclés. — 530, 566.

Feu (Chapellenie du), en Liffré. — 107, 110.

Feudé (Pierre-Louis), recteur de Gévezé. — 363.

Fierville (Ch.), érudit. — 667.

Fleurigné (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, 414, 417, 422, **462-464**, 472, 665, **695.**

Fondations charitables. — Voir les villes ou paroisses de : Acigné, Baillé, Balazé, Bâzouges-du-Désert (La), Beaucé, Champeaux, Chantepie, Chapelle-Janson (La), Châteaugiron, Châtellier (Le), Châtillon-en-Vendelais, Cintré, Combourtillé, Cornillé, Dompierre-du-Chemin, Dourdain, Erbrée, Fleurigné, Gévezé, Gosné, Guipel, Hédé, Lécousse, Loroux (Le), Louvigné-de-Bais, Louvigné-du-Désert, Marpiré, Melesse, Mézière (La), Montgermont, Monthault, Montours, N.-D. de Vitré, Nouvoitou, Ossé, Parcé, Parigné, Pertre (Le), Pocé, Poilley, Rennes, Rheu (Le), Romagné, St-Aubin de Rennes, Saint-Etienne de Rennes, St-Germain-sur-Ille, St-Gilles, St-Gondran, Saint-Grégoire, St-Hélier de Rennes, St-Hilaire-des-Landes, Saint-Jacques-de-la-Lande, St-Jean de Rennes, Saint-Laurent de Rennes, Saint-Léonard de Fougères, St-Marc-le-Blanc, Saint-Martin de Rennes, St-Sauveur-des-Landes, St-Sulpice de Fougères, Servon, Torcé, Toussaints de Rennes, Vergéal, Vezin, Villamée, Vitré.

Fontaine (Jean-Paul-Guillaume), fermier ecclés. — 491.

— (Louis-Pierre), recteur de Cesson. — 350

Fontaine-St-Martin (Paroisse et prieuré de **La**) (Diocèse du Mans). — 152.

Fontenelle (La) (I.-et-V., arr. de Fougères). — 136, 159, 162, 418.

Forsanz du Houx (Joseph-Eléonore), recteur de St-Etienne de Rennes. — 268.

Fortin (Jean-François), recteur de Servon. — 402.

Fouassier (Jean-François), recteur de Vergéal. — 655, 656.

Foucherie (Fondation de La), en Gennes. — 668.

Fouësnel (Chapellenie de N.-D. de), en Louvigné-de-Bais. — 623.

Fouët, chanoine de Champeaux. — 523.

Fougères (I.-et-V., ch.-l. d'arr.). — VII, XXXVII, LIII, LVII, LXI, LXXVII, XCIII, CXI, CXIII, CXVII, CXIX. — **435-444**, **692.** — Voir : Château (Prieuré du), Iné (Prieuré d'), Miséricorde (Hospitalières de la), Providence (Maison de la), Récollets, Rillé (Abbaye de), Sagesse (Filles de la), St-Léonard (Paroisse), St-Nicolas (Hôpital), St-Sulpice (Paroisse), Trinité (Prieuré de la), Union ou de l'Instruction chrétienne (Filles de l'), Urbanistes, Ursulines.

— (Biens ecclésiastiques à). — 414, 416, 417, 420, 424, 425, 428, 429, 430, 432, 435, 436, 437, 440, 442, 485, 514, 659, 662.

— (Collège de). — CIX.

— (District de). — VI, VIII, XIII, XXV, XXXII, XXXVI, XLIV, XLV, XLVI, XLIX, LVII, XCVIII, CII, CIV, **413-415**, 662-663, 664, **692-707.**

— (Hôpital Général ou Saint-Louis de). — LXIV, LXXIII, CXIV, CXV, 422, **439-441.**

Fougerets (Chapellenie des), en Montreuil-sur-Ille. — 379.

Fougerouse (Prieuré de La) (Ancien diocèse de La Rochelle). — 151, 152.

Fourché (Michel), fermier ecclés. — 95.

Fournier (Mathurin), principal du collège de Vitré. — 577, 608.
— (Pierre-Pélage), chanoine de Rennes. — 42.
Franceule (Prieuré de la). — **657.**
Franchette et Livrette (Fondation de La), en La Bouëxière. — 586.
Fréarts (Chapellenie des), en Pacé. — 387.
Freslonnière (Chapellenie de La), en Saint-Sauveur de Rennes. — 42, 294.
— (Chapellenie du Château de La), en Le Rheu. — 390.
Fresnais (Chapellenie des), en St-Aubin-des-Landes. — 642.
Fresnaye (Prieuré de La), en Cléré. — **150**, **156**, 160, 163, 164.
Froc (Jean-Exupère), recteur de Gosné. — 464.
Froidmont (Abbaye de). — 7.
Frontin des Buffards (D^lle), fermière ecclés. — 419.

G

Gaël (I.-et-V., arr. de Montfort). — 148, 149.
Gahard (Prieuré de). — 362, **664.**
Gahil-Martin (Chapellenie du), en Mouazé. — 383.
Gaillardière (Chapellenie de La), en Liffré. — 370
— (Chapellenie de La), en Vern. — 408.
Gallais (Laurent), religieux bénédictin. — 69.
Gallon du Tertre (Armand), desservant de Montdevert. — 608, 627.
Gandon de la Mettrie, procureur au Présidial de Rennes, fermier ecclés. — 9.
Gardais (Vincent), recteur de Mellé. — 476.
Garenne (Chapellenie de Saint-Jacques de La), en Lécousse. — 471.
Garlaye (Marie-Angélique-Henriette De la), abbesse de Saint Sulpice-la-Forêt. — 129.
Garnier (Julien), sous-diacre du diocèse de Coutances. — 301.
Gascher du Val (René-François), chanoine de Rennes. — 43.
Gasté (Nicolas-Julien), recteur de Villamée. — 514.
Gastines (Abbaye de). — 313.
Gault (Jacques), substitut du P. C. du Parlement de Bretagne, procureur de l'abbé du Bellay (1726). — 26.
Gault (ou Groult) de Beauvais, fermier ecclés. — 60, 75, 593, 629.
Gaultier de Rontonnay (Alexandre-Hyacinthe), recteur de St-Brice-en-Coglès. — 493.
— (Louis), fermier ecclés. — 418.
Gavouyère (Chapellenie de La), en St-Aubin-d'Aubigné. — 392.
Gelle (Chapellenie de), en La Chapelle-Saint-Aubert. — 455.
Gendrot (Jean-Baptiste-François), recteur de Marpiré. — 533, 623, 624.
— (Jean-Marie), religieux bénédictin. — 495.
Gennes (I.-et-V., arr. de Vitré). 93, 221, **668.**
Genouël (Guy-Etienne), recteur de Saint-Laurent de Rennes. — 284, 286.
Gentilshommes de Rennes (Hôtel des). — Voir Kergus.
Georgeonnet (Jean-Marie), recteur de Livré — 615, 616.
Georgin (François), diacre d'office du chapitre de Champeaux. — 523.

Gérard (Jacques-Guillaume), recteur du Rheu. — 389.

— (R.-A.), recteur de Saint-Martin de Janzé. — 356, 503.

Germé (Abbé). — 300.

Gersin, fermier ecclés. — 61.

Gesté (Maine-et-Loire, arr. de Cholet). — 145.

— (Prieuré de). — 87.

Gévezé (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, 16, 21, 26, 31, 33, 45, 135, 158, 162, 178, 195, **363-364**, 387, 423, **678-679**.

Gibon du Pargo (Olivier), trésorier de l'Eglise de Rennes. — 49.

Gicquel (P.-G.), archiviste de l'évêché de Rennes. — LXVIII, LXIX, 13, 20.

Gigonnes de Fougères. — Voir Union Chrétienne (Dames de l').

Gilbert (Pierre), chanoine de Champeaux. — 523.

Gillet (Gabriel), fermier ecclés. — 17.

Ginguené, fermier ecclés. — 100.

Giraudière (Prieuré de La), en St-Amand. — 144, **147**, **156**, 160, 162, 163, 164.

Giron (J.-B.), religieux bénédictin. — 68.

Glemée (François), fermier eccl. — 101.

— (Joseph), fermier ecclés. — 101.

Glestière (Chapellenie de La), en Pacé. — 388.

— (Chapellenie de La), en Vezin. — 409.

Goasmoal de Kerbost (Mlle De), fermière ecclés. — 17.

Gobil de Villeray (Charles), recteur de Louvigné-de-Bais. — 533, 617.

Godard (Michel-François), recteur de Nouvoitou. — 383.

— (René-François), recteur de l'Hermitage. — 301, 367.

Gontier (Gilbert), recteur d'Erbrée. — 298, 558, 607.

Goret des Martinais (Joseph), chapelain des Ursulines de Fougères. — 432.

Gorre, chapelain. — 271.

— (Louis-Bertrand), recteur de Montreuil-sous-Pérouse. — 613, 630, 631.

Gosné (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, **464-465**, **696**.

Gouin (François et Julien), de Fretay, en Le Châtellier, fermiers ecclés. — 515.

Gouin de Martigné (Jean-Baptiste), fermier ecclés. — 662.

Gourantais (Chapellenie de La), en Gévezé. — 364.

Goussaut (Prestimonie de), en St-Jean de Rennes. — 280, 281, 284.

Gouyon de Beaufort, bienfaiteur de Kergus. — 323.

Goven (I.-et-V., arr. de Redon). — 102, 121.

Goyon (Benjamin-René De), chanoine de Rennes et abbé de Coëtmaloën. — 43.

— (François De), prieur de la Trinité de Fougères. — 386.

Grand-Domaine (Fondation du), en La Bouëxière. — 585.

Grande-Maison (Chapellenie de La), en St-Jean-sur-Couësnon, — 504.

Grannec (Seigneurie du). — LXVII, 181, 184.

Grassevache (Chapellenie de), en Vignoc. — 411.

Greslan (Thomas-Pierre), chanoine de Rennes. — 43.

Griffon (Orphelinat du). — CXVII.

Grimaudais (Chapellenie de La), en Melesse. — 373.

Grosset (Jacques-René), de Vitré, fermier ecclés. — 559.

Gué de Servon (Chapellenie du), en Noyal-sur-Vilaine. — 386.

Guenrouët (Loire-Infér., arr. de St-Nazaire). — 144.

Guer (I.-et-V., arr. de Redon). — 16, 21, 24. — Voir Visitandines.

Guerche (La) (I.-et-V., arr. de Vitré) et Prieuré de St-Nicolas. — 58.

— (Commanderie du Temple de **La**). — LXVI, **666**.

— (District de **La**). — VI, 668.

GUÉRIN (Louis), recteur de Montreuil-le-Gast. — 377.

GUÉRIN DE LA VILLANDRÉ (Jean), en St-Hilaire-des-Landes, fermier ecclés. — 419.

Guérinais (Chapellenie de La), en Toussaints de Rennes. — 300.

GUIBERT (Jean), de La Houssaye, en Argentré, fermier ecclés. — 519.

GUIBOURG (René-Dominique), recteur de Dourdain. — 604, 606, 607, 631, 632.

Guichen (I.-et-V., arr. de Redon). — 16, 18, 19, 21, 24, 25, 26, 27, 423.

Guignen (I.-et-V., arr. de Redon). — 148, 178, 193, 221.

GUIGNETTE (Patrice), recteur de Parigné. — 484.

Guillot (Chapellenie des), en Pacé. — 387.

GUILLOTIN DE CORSON, érudit. — XI, XXXVI, XXXVII, CXI, CXVIII, CXXVII.

GUILLOU (Mathurin), vicaire de La Bouëxière. — 584, 585, 617.

Guingamp (C.-du-N.). — 56, 68, 85, 88.

— (Prieuré de St-Sauveur de). — 56, **68**, 83, 85, 87, 88.

Guipel (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, 33, 46, 95, 112, 124, **364-366**, **679**.

Guipry (Chapellenie de N.-D. de) (I.-et-V., arr. de Redon). — 43.

GUY (Jean), laboureur à Sens, fermier ecclés. — 306.

GUYOT DU BROSSAY (François-Gilles), procureur fiscal du marquis d'Epinay, en 1778-1779. — 528.

— (Julien-Olivier), chanoine et receveur du chapitre de Champeaux, en 1778-1779, recteur de St-Jean-sur-Vilaine. — 528, 555, 624, 646, 648.

H

HACQUART (Jean), recteur de Broons-sur-Vilaine. — 589.

Haichois (Chapellenie de La), en Mordelles. — 381.

HAMARD (Jean-Nicolas), vicaire d'Argentré. — 578-579.

— (Julien), recteur de Coglès. — 457.

HARCHER DU MATZ. — Voir Larcher.

HARDY, chapelain de l'abbaye de St-Georges de Rennes. — 91, 290.

— (Pierre-François), curé de Bain. — 404.

Haut-Bois (Chapellenie du), en St-Jacques-de-la-Lande. — 399.

Haut-Bourg (Chapellenie du), en Chasné. — 355.

Hautes-Ormes (Chapellenie des), en St-Hélier de Rennes. — 279.

Haye (Chapellenie de La), en St-Étienne-en-Coglès. — 503.

HAYMONIN (Joseph), recteur de St-Louis-des-Français, à Rome. — 356.

Hédé (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, CXIII, 56, 68, 85, 93, 112, 251, 252, 253, 263, 346, **366-367**, 666, **679**. — Voir Ursulines

— (Hôpital de). — CXIII, **366**, 401.

— (Prieuré de N.-D. de). — LXVI, 56, **68**, 83, 85, 86, 88.

Helleux, chirurgien à La Selle-en-Luitré, fermier ecclés. — 475.

Hélo (André), sous-chantre du Chapitre de Rennes. — 44.

Hély, chanoine de Vitré. — 517, 554.

Hennebont (Morbihan, arr. de Lorient). — Voir Ursulines.

Hénon (C.-du-N., arr. de Saint-Brieuc). — 22, 57.

Hérambourg de la Rivière, vicaire de N.-D. de Vitré. — 277, 549.

Héraudais (Chapellenie de La), en St-Ouen-des-Alleux. — 509.

Herbert (Pierre), recteur de Montreuil-sur-Ille. — 378.

Héric (Loire-Infér., arr. de Châteaubriant). — 144.

Hérissé (Fondation des), en St-M'Hervé. — 650.

Hermitage (L') (I.-et-V., arr. de Rennes). — lvi, 31, 195, **367**, 667, **679-680.**

Hermitage (Chapellenie de l'), en La Bâzouges-du-Désert. — 449.

— (Prieuré de l'), en Savigné-l'Evêque (Diocèse du Mans). — **143**, 159, 160, 162, 163, 164.

Heulot (J.-A.), chanoine de Vitré. — 517, 554.

Hiard (Julien), recteur de La Mézière en 1693. — 374.

Hillion (Toussaint-Ambroise), recteur de Vern. — 407.

Homo, avocat à Guingamp, fermier ecclés. — 68.

Hôpital (Chapellenie de l'), en Acigné. — 343.

— (Chapellenie de l'), en Le Rheu. — 42, 390.

Hôpitaux. — Voir : Chantepie, Fougères, Hédé, Martigné, Rennes, Saint-Méen de Rennes, St-Nicolas de Fougères, Saint-Nicolas de Vitré, Saint-Yves de Rennes, Vezin, Vitré.

Hospitalières (Religieuses). — Voir Miséricorde.

Hospitalières de Vannes. — 65.

Hôtellerie (Chapellenie de Ste-Catherine ou de l'), en Princé. — 639.

Houëdri (François), fermier eccl. — 464.

Hourdin (François), de Pléneuf, fermier ecclés. — 17.

Huart (Nicolas), vicaire du Châtellier. — 455, 485.

Hubaudière (Chapellenie de La), en La Chapelle-des-Fougerets. —353.

Hubert (Julien). — Voir Lévêque (Charlotte).

Huchet (Michel), fermier ecclés. — 136.

Hudimesnil (ou Hudumesnil) (Manche, arr. de Coutances). — 414, 417, 418, 437.

Hunault (Julien), recteur de Billé. 451.

Hurlières (Chapellenie des), en Châtillon-en-Vendelais. — 597.

Huteau (Guy), recteur de Montautour. — 628, 629.

I

Iffendic (I.et-V., arr. de Montfort). — 149.

Iffs (Les) (I.-et-V., arr. de Montfort). — 101.

Ignorantins de Rennes. — Voir Ecoles chrétiennes.

Ile Fleurie ou de St-Grégoire (Prieuré de l'), en St-Herblain. — **144**, **155**, 160, 162, 163.

Iles Corbières (Prieuré des), en Le Pellerin. — **144**, **145**, 160, 162.

Incurables de Rennes (Hôpital des). — cvii, 216, 328.

Iné (Prieuré d'), en St-Léonard de Fougères. — lxvi, 475, **658-659.**

Irodouër (I.-et-V., arr. de Montfort). — 149.

Issé (Loire-Infér., arr. de Châteaubriant). — 140, 143.

Izé (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, CII, 311, 312, 315, 525, 526, 530, 531, 538, 541, 551, 552, 555, **612-615**, **715**.

— (Prieuré de St-Etienne d'). — **311**, **313**.

J

Jacobins. — Voir Dominicains.

JAMES LOYSON (Fondation de Dom), en Servon. — 404.

Jariais (Fondation de La), en St-M'Hervé. — 650.

Javené (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, 31, 38, 433, 439, 440, **466-467**, 659, **697**.

JÉRÔME, « prêtre écolâtre » de La Bâzouges-du-Désert. — 449.

Jésuites de Rennes. — XCIV, CIX, CX, 304, 313, 317.

JOLLIVAULT (Julien), fermier eccl. — 94.

JOSSE (Mathurin), fermier ecclés. — 101.

Josselin (Paroisse Ste-Croix de) (Morbihan, arr. de Ploërmel). — 38.

Jouardais ou Jouardaye (Fondation de La), en Vendel. — 513.

JOUSSET (J.), prêtre habitué de Mouazé. — 382.

Juilley (Manche, arr. d'Avranches). — 98.

K

Kéranlian ou Kerléans (Prieuré de), en Maël-Carhaix. — **147**, **156**, 160.

Kerbors (Trève de) (Paroisse de Pleubian, Côtes-du-N., arr. de Lannion). — CII, 105.

Kergus (Hôtel de). — VII, XXIX, LXIV, LXXX, LXXXI, 256, 258, 310, 314, 321, **322-325**.

Kerléano (Prieuré de). — **150**, **156**, 160, 163.

Kerléans (Prieuré de). — Voir Kéranlian.

Kernouès (Finistère), arr. de Brest). — 143.

KEROIGNANT-KEROLLIER (DE), chapelain. — 405.

L

LA BIGNE VILLENEUVE (Paul DE), érudit. — 51, 90, 660, 666, 667.

LAGOGUÉ (Julien-Michel), régent au collège de Vitré. — 488.

Laignelet (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, 414, 419, 424, 429, 437, 463, **467-468**, 665, **697**.

LAIGNER (Pierre), recteur de La Selle-en-Coglès. — 463, 511.

Laillé (I.-et-V., arr. de Redon). — 9, 33, 46, 95, 112, 123, 310.

LAIZERIS (Joseph), chanoine de Vitré. — 517.

LAJAT (Pierre-Michel), recteur de Domagné. — 601.

LAMANDÉ (Raoul), religieux bénédictin. — 67.

Lambart (Jean), fermier ecclés. — 49.

Lamy (Perrine-Antoinette), veuve de Christophe Mainbœuf Gault de Beauvais, fermier ecclés. — 593, 629.

Lancelot, de La Besnière en Chelun, fermier ecclés. — 524.

Landavran (I.-et-V., arr. de Vitré). — lix, 311, **612-615**, **715.**

Lande (Chapellenie de N.-D. de La), en Mécé. — 627.

Landéan (I.-et-V., arr. de Fougères). — lvii, 308, 414, 417, 422, 424, 437, 442, 443, **469-470**, **697-698.**

Landemont (Maine-et-L., arr. de Cholet). — 145, 146.

Lande-Moulin (De la), fermier ecclés. — 15.

Landujan (I.-et-V., arr. de Montfort). — 295.

Langeais (I.-et-L., arr. de Chinon). — 150.

Langouët (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — lvi, 102, 113, 125, **368**, **680.**

Lanjuère (Fondation de), en St-M'Hervé. — 650.

Lanvaux (Abbaye de). — 42.

Larchapt (Chapellenie de Saint-Jacques de), en Romagné. — 490.

Larcher (ou Harcher) du Matz (Guillaume), vicaire d'Etrelles. — 552, 610.

Lasne de la Rochelle (René), d'Argentré, fermier ecclés. — 657.

Lasnet (Mathurin-Anne), chapelain. — 385.

Lattay (Prieuré de), en Faye. — **140**, 141, **155**, 159, 162.

Launay (De) (Jean), prieur de Rillé. — 413, 423.

Launay-David (M^lles^ De), fermières ecclés. — 16.

Launay-du-Han (Chapellenie de). — 411.

Laval (Mayenne, ch.-l. du dép.) (Collège St-Martin de). — xli, 559, **666.**

Laveille (Abbé), érudit. — xcvii.

Le Bannier (Joseph), recteur de Luitré. — 475, 476.

Le Barbier (Joseph), recteur de Saint-Sauveur de Rennes. — 28, 291, 295.

Le Bastard, chanoine d'Avranches. — 397.

Le Beau du Bignon (Abbé Louis-Clair), vicaire général de Cambrai, prieur de Sainte-Croix de Vitré. — 471, 557, 559.

Le Beschu, économe de l'Hôpital Général de Fougères en 1723. — 440.

— (Gilles), fermier ecclés. — 477.

— (Jean-Mathurin), recteur de St-Sulpice-la-Forêt. — 400, 468.

Lebouc (Jean-François) de Fougères, fermier ecclés. — 658.

Lebouc de la Bouteillère, avocat à Fougères, fermier ecclés. — xlvii, xlix, 10, 466, 485.

Le Boux de Villeneuve, chapelain. — 299.

Lebreton (Léonard), recteur de Montgermont. — 376, 378.

Leclerc (Auguste), de Rennes, fermier ecclés. — 623.

Leclerc des Aulnais, avocat à Lamballe, fermier ecclés. — 17.

Le Comte (Jean), fermier ecclés. — 49, 95.

Le Coq (Chapellenie des), en St-Georges de Rennes. — 291.

Le Corsin (Jean-Baptiste), chanoine de Rennes et abbé de Lanvaux. — 42.

Lécousse. — lviii, 59, 74, 414, 418, 419, 420, 433, 436, 437, 439, 440, 442, 443, **470-471**, 659, **698.**

Ledesdet (Jean), fermier ecclés. — 480.

Ledoyen (Guillaume), chanoine de Vitré. — 517.

Le Forestier de la Maitrie (Emmanuel), chapelain. — 394.

Le Gall de Ruphervé, fermier ecclés. — 17.

Le Gay (François), de La Guerche, avocat au Parlement, fermier ecclés. — 524.

Legge (De), chapelain. — 579.

Legland, chanoine de Champeaux. — 523.

Le Gonidec de Traissan. — Voir Bigotière.

Legrand (Paul), greffier au Présidial de Rennes, fermier ecclés. — 17.

Le Guay, de Châteaugiron (et Veuve), fermiers ecclés. — 15, 16.

Le Harivel (Julien-Marie), fermier ecclés. — 481.

Leker (Yves), vicaire de La Chapelle-des-Fougerets. — 295, 353.

Le Lu (François), chapelain. 387.

Le Maine (?). — 635.

Le Maître (François-Marie), chanoine de Rennes. — 43.

Le Marchand (J.-F.), prieur claustral de Rillé, prieur d'Apigné et recteur de Fleurigné. — 422, 464.

Le Marchand ou Marchand, chapelain au Rheu (sans doute le même que le précédent). — 390.

Lemarié (René), recteur de Balazé. — 580.

Le Ménager (Pierre), chapelain. 586, 587.

Le Mintier (Jean-Marie), chanoine de Rennes et abbé de Boquen. — 42.

Le Mintier de la Motte-Basse (Louis-Alexandre), archidiacre du Désert. — 42, 50.

Lemoine, administrateur de l'hôpital St-Nicolas de Fougères, en 1723. — 443.

— chapelain. — 668.

— (André), fermier ecclés. — 419.

— (Michel), recteur de Châteaubourg. — 592, 593, 594.

Le Monnier, possesseur de dîmes inféodées. — xliv.

Le Moyne de la Taschelais, fondateur. — 631.

Lepage (Jean), vicaire de Saint-Jean-sur-Couësnon. — 493, 504.

Le Prévost de Bourgerel (Simon), chanoine de Rennes. — 42.

Leprince (Eusèbe), recteur de Chasné. — 354, 382.

Leroux (Michel-Olivier), chanoine de Vitré. — 517, 563, 564.

Le Royer (Augustin), recteur de St-Christophe-des-Bois. — 642, 643, 652.

Le Royer de Forges (Joseph), prieur du Pertre. — 635.

Lesacher (Pierre et François), fermiers ecclés. — 305.

Lesage, chanoine de St-Brieuc. — xcvii.

Lesage de la Haye, fermier ecclés. — 10.

Le Saint (Guillaume), recteur de Moigné. — 375.

Lesainthomme (François), recteur de St-Sulpice de Fougères. — 436, 500.

Le Saulnier (Julien), recteur de Parcé. — 483, 489, 490.

Lesné (Joseph-Marie), vicaire de Mordelles. — 380, 606.

Lesné de Penfantan (Yves-Joseph), chanoine de Rennes. — 43.

Lesneven (Finistère, arr. de Brest). — 143, 151.

— (Prieuré de). — **143**, **155**, 159, 160, 162, 163.

Lesort (André), érudit. — xxxii, xliii, xliv.

Lesquen (Victor De), recteur de La Bâzouges-du-Désert. — 446, 447.

Le Tanneur (François), ancien vicaire de Mordelles. — 380, 381.

Letendre-Basbourg (Jean), fermier ecclés. — 486.

Le Tournoux (Olivier et Guillaume), fermiers ecclés. — 16.

Le Tranchant (Paul), recteur d'Acigné. — 340.

Levavasseur, chanoine de Vitré. — 517.

Lévêque (Charlotte), femme de Julien Hubert, fermier ecclés. — 475.

— (Pierre), fermier ecclés. — 102.

Lévêque de la Mesrie (François-Julien), recteur de Ste-Croix-de-Vitré. — 556.

Levieux (Joseph), recteur d'Ossé. — 632.

Léziardière (Chapellenie du château de La), en Mecé. — 626.

Léziart de la Villorée (Georges), prieur de la Dauphinais. — 489.

Liancourt (Duchesse de). — 327.

Litré (I.-et-V., arr. de Rennes). — L, LVI, LXXIII, 93, 98, 110, 113, 122, 133, 151, **368-370**, 662, 664, **680.**

Liger, fermier ecclés. — 662.

Lignière (Chapellenie de), en St-Hilaire-des-Landes. — 503.

Liron (Julien), de St-Ellier, fermier ecclés. — 452.

Livré (I.-et-V., arr. de Rennes). — LIX, 313, 315, 319, **615-617**, **716.**

— (Prieuré de). — **315**, 319, 320, 458.

Loc-Maria (Paroisse et prieuré de) (Finistère, arr. de Châteaulin). — 151, 152.

Locmariaquer (Prieuré de) (Morbihan, arr. de Vannes). — 152.

Lodin (Cyriaque-Nicolas), recteur de Brécé. — XLIV, 348.

Loges (Chapellenie des), en Chantepie. — 352.

— (Chapellenie des), en La Mézière. — 374.

— (Fondation des), en La Bouëxière. — 586.

Loges-Marchix (Les) (Manche, arr. de Mortain). — 422.

Lohéac (I.-et-V., arr. de Redon). — 148.

Loisel de la Villedeneu (Louis-Armand), grand-chantre de Rennes. — 41, 50.

L'Olivier de Tronjoly (Thomas-Esprit), abbé commendataire de Rillé. — 413.

Longchamp de l'Aune (M^lle^), fermière ecclés. — 17.

Longrais (Anne-Herbert Des), chapelain. — 622.

Lordat (Jean-Ignace De), vicaire général de Narbonne. — 437.

Loroux (Le) (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 415, 442, **471-473**, 489, 663, **698.**

Loroux-Bottereau (Le) (Loire-Inf., arr. de Nantes). — 144, 145, 146, 151.

Lottin, de la Tiollais, en Le Loroux, fermier ecclés. — 663.

Louail (Françoise, veuve Brunet), fermière ecclés. — 16.

Louaisil (Pierre), fermier ecclés. — 607.

Lourmais (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — 100.

Lourme (Chapellenie de), en Domagné. — 604.

Loutchisky (Jean), érudit. — LI, LII.

Louvelais (Prestimonie de La), en Montauban. — 628.

Louvigné-de-Bais (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, XCIV, CXII, CXVII, 533, 552, 573, 574, 598, **617-623**, 668, **716.**

Louvigné-du-Désert (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, LXX, LXXI, LXXII, XCIII, 415, 428, 437, **473-474**, 663, **699.**

Louyer (Julien), vicaire de La Selle-en-Luitré. — 475.

Loy (Jean-Marcel), recteur du Ferré. 461.

Lucas (Julien-Guy), recteur de St-Jean-sur-Couësnon. — 504, 505, 506, 533.

Luitré (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 31, 417, 436, **475-476**, 520, 558, 560, **699**.

Lusanger (Loire-Infér., arr. de Châteaubriant). — 143.

Luzerne (Abbaye de La). — 441.

M

MACÉ, chapelain. — 299.

Madeleine (Chapellenie de La), en Toussaints de Rennes. — 298.

— de Champeaux (Chapitre de La). — XLV, LXXXV, LXXXVI, **523-530**, 536, 571, 590, 591, 655.

— de Vitré (Chapitre de La). — LXXVII, LXXXV, LXXXVI, CXIX, 451, **517-523**, 554, **563-564**, 568, 571, 635, 649, 652.

— (Prieuré séculier de La), en Bâzouges-sous-Hédé. — 345.

Maël-Carhaix (C.-du-N., arr. de Guingamp). — 147.

MAHÉ (François), chapelain. — 357, 385.

MAIGNÉ (Julien-Pierre), recteur de Javené. — 466.

MAILLARD, ancien recteur de La Chapelle-Janson. — 453.

MAINCENT (Jean), avocat au Parlement de Rennes, fermier ecclés. — 419.

Maintibœuf (Chapellenie de), en Billé. — 452.

Malenoë (Chapellenie de St-Jean-de), en St-Christophe-des-Bois. — 643.

MALHERBE (Marie), institutrice à Acigné. — 342.

Malifeu (Chapellenie de), en St-Etienne de Rennes. — 273.

MALLE (René-Mathurin), recteur de La Chapelle-Janson. — 452.

Malte (Ordre de). — Voir Guerche (Commanderie de La).

Maltière (Chapellenie de La), en St-Jacques-de-la-Lande. — 399.

Manouvriers de Vitré (Confrérie des). — 564.

Mans (Le) (Sarthe, ch.-l. du dép.). — 665.

— (Diocèse du). — 137, 143, 151, 152, 657, 665, 669.

MARCHAND (J.-J.), recteur d'Essé. — 350.

Marche (Chapellenie de La), en Romagné. — 490.

Marcillé-Raoul (I.-et-V., arr. de Fougères) — 56, 60, 63, 65, 66, 81, 88

— (Prieuré de). — 56, 60, **63**, 78, 80, 81, 88.

Marcillé-Robert (I.-et-V., arr. de Vitré. — 519, 558, 559, 561.

MARION (Marcel), érudit. — LXXVIII.

Marmites des Pauvres de Rennes. — CXVII, 226, 339.

— de Vitré. — **576**.

Marmoutier (Abbaye de). — — CXVIII, 89, 307, 308, 437, 438, 557, 562, **657**, 664.

Marpalus (Chapellenie de), en Etrelles. — 612

Marpiré (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 533, 544, **623-625**, 647, **717**.

MARQUER (Jean-Paul), recteur de St-M'Hervé. — 649, 650.

Martigné-Briand (M.-et-L., arr. de Saumur). — 141.

Martigné-Ferchaud (I.-et-V., arr. de Vitré). — 526, 528.

Martigné, en Anjou (Hôpital de). — 65.

Martigny (Manche, arr. de Mortain). — 422.

MARTIN, aumônier des prisons de Rennes. — 268.

— prêtre de Saint-Marc-le-Blanc, fermier ecclés. — 136, 507.

— chanoine de Vitré. — 517.

— vicaire de Livré. — 615, 616.

Massais (Deux-Sèvres), arr. de Bressuire). — 147.

Masson (Pierre), recteur de St-Grégoire. — 294, 353, 396.

Masures (Chapellenie des), en Châtillon-en-Vendelais. — 597.

Maubusson (Chapellenie de), en Domloup. — 361.

Mauléon (Chapellenie de), en St-Sauveur de Rennes. — 295.

Maure (I.-et-V., arr. de Redon). — 21.

Mecé (I.-et-V., arr. de Vitré). — lix, 531, **625-627**, **717.**

Médréac (I.-et-V., arr. de Montfort). — 667.

Méhaignerie (Guillaume), chanoine de Champeaux. — 523.

— (J.-B.), chanoine de Vitré. — 517.

Meignan (Paul-Charles-Nicolas), recteur de La Mézière. — 373, 582.

Meilleraye (Abbaye de la). — 602.

Melesse (I.-et-V., arr. de Rennes). — xliv, lvi, 16, 17, 19, 21, 24, 25, 27, 60, 77, 183, 185, 195, 223, 262, 266, 301, **370-373**, 378, **680-681.**

Mellé (I.-et-V., arr. de Fougères). **476-478**, 659, 662, 665, **699-700.**

Mellet du Louvre, de Vitré, fermier ecclés. — 61, 524.

Melotières (Bénéfice des), en Bourgon. — 669.

Meneust des Aulnays (Joseph-Georges), recteur de St-Léonard de Fougères. — 435.

Méral ou **Méréal** (Mayenne, arr. de Château-Gontier). — 137, 159.

Mésange (Georges-François De), recteur de Romagné. — 488, 490.

Mésaubouin (Chapellenie de), en Billé. — 452.

Mesbier (Chapellenie de N.-D. du), en Torcé. — 654

Mesnage (François), chanoine de Vitré. — 517.

Mesnils (Chapellenie des), en Gévezé. — 364.

Messac (I.-et-V., arr. de Redon). — 34, 46, 658.

Métairie (Chapellenie de La), en Landéan. — 470.

Mettrie (Chapellenie de La), en Chasné. — 355.

Mézandré (De), d'Antrain, avocat au Parlement de Rennes, fermier ecclés. — 420, 662.

Mézeray (Chapellenie du), en St-Aubin-d'Aubigné. — 392.

Mézière (La) (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — xliv, lvi, 21, 33, 46, 60, 75, 195, 198, 263, **373-374**, **681.**

Mézières (I.-et-V., arr. de Fougères). — lviii, **478-479**, 558, 559, 560, **700.**

Michelais (René-Alphonse), recteur de Noyal-sur-Vilaine. — 384.

Milleries (Chapellenie des), en Melesse. — 373.

Miniac (Paul De), prêtre de Rennes. — 603.

Miniac-Morvan (I.-et-V., arr. de St-Malo). — 142.

Miniac-sous-Bécherel (Ille-et-Vil., arr. de Montfort). — 16, 21, 24, 26.

Minimes de Rennes. — vii, xcii, xcv, 152, 164, **197-201.**

Miquelard (J.-B.), prêtre d'Avranches. — 449.

Miséricorde de Fougères (Hospitalières de la). — xciii, xciv, xcvi, cxvi, **425-427**, 659.

— de Rennes (Hospitalières de la). — xciii, xciv, xcvi, cxvi, **222-224**, 334.

— de Vitré (Hospitalières de la). — lxxx, xciii, xciv, xcvi, cxvi, 64, 164, 536, **544-546**, 560, 577.

Moidrey (Manche, arr. d'Avranches). — 99, 105, 106, 118.

Moigné (I.-et-V., arr. de Rennes). — lvi, 262, **375-376**, **681.**

Moisan (Chapellenie des), en St-Etienne de Rennes. — 270.

Moisina, sacriste de St-Sauveur de Rennes. — 295.

Molac (Morbihan), arr. de Vannes). — 150.

Moncontour (Prieuré de Saint-Michel de) (C.-du-N., arr. de St-Brieuc). — 57, 67, 84, 85, 87, 88.

Mondehair de la Galonnais, fermier ecclés. — 16.

Mondevert (I.-et-V., arr. de Vitré). — lix, 558, 559, 561, 589, 607, **627**, 666, **717.**

Monnier (Thomas-Julien), recteur de Melesse. — 370.

Montauban-de-Bretagne (I.-et-V., arr. de Montfort). — 22, 149.

Montautour (I.-et-V., arr. de Vitré). — lix, **627-629**, 669, **718.**

— (Prieuré de). — **629.**

Montchevron (Chapellenie de), en St-Jean-sur-Couësnon. — 505.

Montellon (Chapellenie de), en Acigné. — 343.

Montfort-sur-Meu (I.et-V., ch.-l. d'arr.). — 57, 70, 82, 84, 88, 149.

— (Abbaye de St-Jacques de). — 442, **660.**

— (District de). — vi, 667.

— (Prieuré de St-Nicolas de). — 57, 58, **69**, 82, 84, 86, 87, 88.

Montframmery (Chapellenie de), en La Chapelle-Janson. — 454.

Montgermont (I.-et-V., arr. de Rennes). — lvi, cii, cxix, 56, 78, 93, 95, 98, 105, 111, 112, 114, 117, 119, 124, 125, 224, **376-377**, 667, **682.**

Monthault (I.-et-V., arr. de Fougères). — lviii, 50, 51, 474, **479-481**, **700.**

Montifault (Prestimonie de), en Montreuil-le-Gast. — 378.

Montigné (Chapellenie de), en Vezin. — 410.

Montigny (De), subdélégué de Fougères. — cxix.

Montjean (Mayenne, arr. de Laval). — 137, 159, 520.

Montlevrier (Prieuré de Saint-Nicolas de), en Montreuil-sous-Pérouse. — 565.

Montmorel (Chapellenie de), en Châteaubourg. — 593, 594.

Montmorin (De), bienfaiteur de Kergus. — 323.

Montours (I.-et-V., arr. de Fougères). — lviii, cvi, 417, 422, **481-483**, **700.**

Montreuil-des-Landes (I.-et-Vil., arr. de Vitré). — lix, 522, **629-630**, **718.**

Montreuil-le-Gast (I.-et-V., arr. de Rennes). — lvi, 33, 36, 37, 46, 47, 48, 135, 153, 158, 162, 163, 183, 184, 185, 262, **377-378**, **682.**

Montreuil-sous-Pérouse (I.-etV., arr. de Vitré). — l, lix, 518, 520, 533, 565, 567, 571, 613, 614, **630-632**, 661, **718.**

— (Prieuré de). — **661.**

Montreuil-sur-Ille (I.-et-V., arr. de Rennes). — lvi, 344, **378-379**, **682-683.**

Mordelles (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — lvi, 49, 50, 95, 105, 106, 110, 112, 114, 117, 119, 120, 124, 126, 359, 360, **379-381**, **683.**

Morel (Luc-François), chapelain. — 360.

Morel du Verger (Olive), religieuse. — cvii.

Morin (Jean-Alain), de Liffré, fermier ecclés. — 312, 662.

— (Julien), recteur de Langouët. — 368.

Morin (Chapellenie des), en Brécé. — 349.

Morlaix (Finistère). — 17, 19, 22, 27, 184.

— (Prieuré de Saint-Melaine de). — l, lxxi, 14, **17**, 19, 20, 22, 24, 26, 27.

Mottay (Jean), recteur de St-Gondran. — 395.

Motte (Chapellenie de La), en Acigné. — Voir Sainte-Anne.

Motte-au-Chancelier (Chapellenie de La), en Saint-Etienne de Rennes. — 273.

Motte-Brulon (Chapellenie de La), en St-Laurent de Rennes. — 286.

Motte d'Iné (Prieuré de La), en Fleurigné. — 464.

Mouazé (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, LXXII, CXIX, 132, 135, 139, 151, 153, 157, 158, 162, 164, **381-383**, **683**.

MOULIN (Jean-Marie), recteur de N.-D. et de St-Martin de Vitré. — 549.

Moulin-Blot (Chapellenie de St-Yves du), en Vendel. — 514.

Moulin-Ory (Fondation du), en La Bouëxière. — 587.

Moulins (I.-et-V., arr. de Vitré). — 135, 158, 162, 393, 518.

Moulin-Tizon (Chapellenie du), en Saint-Sauveur de Rennes. — 295.

Moutiers (Deux-Sèvres, arr. de Bressuire). — 148.

— (I.-et-V., arr. de Vitré). — 550, 558, 560, 561.

N

Nantes (Loire-Infér., ch.-l. du dép.) (Diocèse de). — 42, 99, 113, 143, 151.

— (Evêque de). — 327.

Néron, en Amanlis (Prieuré de). — 21, 25.

NÉTUMIÈRES (Marquis DES), possesseur de dîmes inféodées. — XLIV.

Nétumières (Chapellenie de N.-D. des), en Erbrée. — 609, 612.

Neuville (Trève d'Andouillé). — Voir Andouillé.

Neuville (Fondation de), en La Bouëxière. — 585

NEVEU (Jean), fermier ecclés. — 102.

NIVET (Joachim), recteur de La Bouëxière. — 532, 583, 585.

NODAY (Hippolyte-Charles DU), chanoine de Rennes. — 43.

Notre-Dame (Chapelle de), en Romagné. — 490.

Notre-Dame de la Charité (Filles de). — Voir Trinité (Religieuses de la).

Notre-Dame de Vitré. — 531, 532, 536, **549-556**, 669, **708**.

(Prieuré conventuel de). — XXIX, LXXXVIII, LXXXIX, 229, 313, 497, **531-536**, 562, 590, 625, 661.

Nouvoitou (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — XLIV, LVI, 8, 10, 11, 50, 135, 158, 162, 164, 190, 301, 314, 319, **383-384**, 407, 408, 666, **684**.

Noyal-sur-Seiche (I.-et-V., arr. de Rennes). — 9, 11, 12, 21, 60, 65, 75, 79, 423.

Noyal-sur-Vilaine (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, 20, 21, 60, 75, 80, 87, 89, 112, 121, 316, 319, 320, 342, 350, 357, **384-386**, 403, 404, 407, 524, 526, 666, **684**.

— (Prieuré de). — 58, 75, 80, **316**, 319, 320.

O

Officiers de l'évêché de Rennes. — **28-29**.

OGER (Pierre), de Mondevert, fermier ecclés. — 559.

OLIVIER (Jean), chanoine de Champeaux. — 523.

OLLIVIER (Jean-Joseph), recteur de Bâzouges-sous-Hédé. — 346.

Onglées (Chapellenie des), en Acigné. — 343.

Orgères (I.-et-V., arr. de Rennes). — 34, 47, 310, 423.

Orphelins de Rennes. Voir Enfants trouvés.

Ossé (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 357, 603, **632-633**, **719**.

Ouëssant (Ile d') (Finistère, arr. de Brest). — 17, 18, 22.

P

Pacé (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVI, LXVIII, 14, 22, 56, 60, 63, 65, 66, 75, 77, 80, 88, 89, 178, 195, 272, 304, 306, 308, **386-388**, 667, **685**.

Paimpont (I.-et-V., arr. de Montfort). — 148, 149, 518.

— (Abbaye de). — 148, **658**.

PAIREL (Pierre-Marie), recteur de St-Aubin-des-Landes. — 532, 640.

PAIRIER DE SAINT-BAUT, fermier ecclés. — 101.

Paisnière (Chapellenie du Val de La), en Saint-Didier. — 646.

PAITEL (Jean), chanoine de Vitré, recteur de La Croixille (Mayenne, arr. de Laval). — 555.

PALLIER (ou PALIS ?), vicaire de Gévezé. — 363, 646.

Pancé (I.-et-V., arr. de Redon). — 16, 19, 22, 27.

Pannetrie (Fondation de La), en Servon. — 403.

PARAGE (Mathurin), fermier ecclés. — 530, 566.

Parcé (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, **483**, 489, 490, 566, 571, 595, **700-701**.

Parigné (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, CXII, 312, 417, 418, 426, 436, 439, 440, **484-485**, **701**.

Parlement de Rennes. — LXXIV, CXVII.

Parthenay (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — LVII, **388-389**, **685**.

PARTHON (Pierre), régisseur de l'abbaye de Saint-Melaine (1688-90). — 23.

Pâtis des Ecotais (Chapellenie du), en Toussaints de Rennes. — 300.

PAULMIER, chapelain. — 555.

Pauvres. — Voir Fondations charitables.

— (Petites Sœurs des). — CXVII.

Pavillon (Fondation du), en Dourdain. — 606.

PAYTRA (Jean-Louis-François), recteur de Parthenay. — 388.

Peignes (Chapellenie des), en Parthenay. — 388.

Pellerin (Le) (Loire-Inf., arr. de Paimbœuf). — 144.

PELTIER ou PELLETIER (Alain, Georges, Perrine et autres), de Cornillé, fermiers ecclés. — 99, 74, 532, 533..

Pénitencier (Grand-) de Rennes. — LXXXV, **28**, 30.

PENTHIÈVRE (Duc de). — 326.

PÉPIN (Guillaume), chapelain. — 503.

PERDRIEL (Joachim-Joseph), chapelain. — 387.

PERRIER (Pierre), de la Gauvenière, en Argentré, fermier ecclés. — 558.

PERRIN DE LA GUERMONDAIS (Jacques), fermier ecclés. — 418.

PERROUSEL (Jacquine), veuve de Pierre Chopin, de Vitré, fermier ecclés. — 661.

Pertre (Le) (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 133, 518, **634-636**, 668, **719**.

— (Prieuré de St-Martin du). — **635-636**.

Petilais (Fondation de La), en St-Christophe-des-Bois. — 652.

Petit-Cordel (Chapellenie du), en St-Germain de Rennes. — 20, 277.

Petite-Chevalerie (Fondation de La), en Cornillé. — 600.

Petit-Pilier (Chapellenie du), à Rennes. — 29, 302.

Pézée (Abbé De). — 64.

Philippotière (Chapellenie de La), en Le Ferré. 461.

Philouze (Mathurin), fermier ecclés. 135.

Picard (Pierre-Clément), recteur de Beaucé. — 450.

Pichon (Louis), de La Chapelle-Janson, fermier ecclés. — 452.

Piederrière (Abbé), érudit. — cx.

Pierre-Aubrée (Prieuré de La), en Beaupréau. — **141**, **155**, 159, 162.

Piguelaye (Chapellenie de La), en Mouazé. — 383.

Pilâtre (Prestimonie de La), en N.-D. de Vitré. — 554.

Piletière (Hospice de la). — cxvii, cxix.

Pinel (Pierre), négociant à St James, fermier ecclés. — 664.

Pinel (Chapellenie du), en Argentré. — 579.

Pinelière (Fondation de La), en N.-D. de Vitré. — 554.

Pin-en-Mauges (Le) (Maine-et-L., arr. de Cholet). — 141.

Pinsord (Jacques), négociant à Granville, fermier ecclés. — 419.

Piré (I.-et-V., arr. de Rennes). — 407.

Pitou (Jean), recteur de Monthault. — 479.

Plaisance (Chapellenie de), en St-Jean de Rennes. — 58, 77, 258, 283.

Planguenoual (Prieuré de) (C.-du-N., arr. de St-Brieuc). — l, **17**, 19, 20, 22, 24, 25, 26, 27.

Plantes (Fondation des), en Princé. — 639.

Pleine-Fougères (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — 98.

Plélan (I.-et-V., arr. de Montfort). — 22, 26.

Plémy (C.-du-N., arr. de Loudéac). — 57.

Plénée-Jugon (C.-du-N., arr. de Dinan). — 262.

Pléneuf (C.-du-N., arr. de Saint-Brieuc). — 230.

Plesse (Thomas de la), trésorier du chapitre de Vitré. — 519, 522.

— subdélégué de Vitré. cxix.

Plessé (Loire-Infér., arr. de St-Nazaire). — 143, 162.

Plessis (Prestimonie du), en Melesse. — 372.

Plessis de Vern (Chapellenie du), en Vern. — 408.

Plessis-Melesse (Chapellenie du), en Melesse. — 373.

Plessis-Raffray (Chapellenie du), en Domagné. — 604.

Pleubian (ou **Pleubihan**) (C.-du-N., arr. de Lannion). — 103, 105, 107, 113, 120, 122, 126.

Pleucadeuc (Morbihan, arr. de Vannes). — 247, 248.

Pleudihen (Côtes-du-N., arr. de Dinan). — 43, 164.

Pleumeleuc (Ille-et-Vil., arr. de Montfort). — 68, 70, 82, 83.

Plissière (Prestimonie de La), en Montautour. — 628.

Plouagat (C.-du-N., arr. de Guingamp). — 67.

Plouasne (Côtes-du-N., arr. de Dinan). — 43, 216.

Plouénan (Finistère, arr. de Morlaix). — 17, 19, 22.

Plougasnou (Finistère, arr. de Morlaix). — 103, 107, 114, 117, 120, 122.

Ploujean (Finistère, arr. de Morlaix). — 17.

Pocé (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 61, 63, 66. 76, 80, 88, 518, 524, 527, 539, 546, 553, 564, 567, 571, **636-638, 719-720.**

Poilley (I.-et-V., arr. de Fougères). — L, LVIII, 415, 418, 456, **486-487**, 515, **701.**

POINÇON DE LA BLANCHARDIÈRE (François-Louis), fermier eccl. — 306.

Poirier (Fondation du), en St-Jean-sur-Vilaine. — 648.

Poitevinière (La) (Maine-et-Loire, arr. de Cholet). — 141.

Poitiers (Vienne, ch.-l. du dép.) (Diocèse de). — 147.

POLET (ou PAULET) (Mathurin), vicaire de Brécé. — 349, 479.

Pommeret (C.-du-N., arr. de St-Brieuc). — 17, 19.

Pommeret (Prestimonie du), en Melesse. — 372.

Poncel (Prestimonie du), en N.-D. de Vitré. — 553.

PONS (Mme DE). — 327.

PONTAIS, vicaire de St-Georges-de-Reintembault. — 498, 499.

PONTALLIÉ, fermier ecclés. — 92.

Pont-Bastillon (Prestimonie du), en St-Georges-de-Reintembault. — 499.

Pont-de-Pacé (Chapellenie du), en Pacé. — 387.

Pont-Dom-Guérin (Chapellenie du), en La Bâzouges-du-Désert. — 449.

Pont-Levoy (Abbaye de). — 312, 450, 477, **658-659.**

Pont-Rémy-St-Blaise (Prieuré du). — 56, 83, 85, 87, **460.**

Pordic (C.-du-N., arr. de Saint-Brieuc). — LXIX, 32, 38, 47.

PORÉE (Ch.), érudit. — LI.

Pornic (Abbaye de) (Loire-Infér., arr. de Paimbeuf). — 50.

Porte-Nantaise (Fondation de La), en N.-D. de Vitré. — 555.

Portes (Seigneurie des). — 441.

PORTEU DE LA MORANDIÈRE (Hyacinthe), de Louvigné-de-Bais, fermier ecclés. — 533.

POSTIC (Abbé), grand vicaire de Narbonne. — 397.

POTIER (Jean), fermier ecclés. — 480.

POTIER DE LA GERMONDAYE, avocat au Parlement de Rennes. — CIV.

Pouardière Chapellenie de La), en Domagné. — 604.

— (Chapellenie de La), en St-Germain-en-Coglès, 501.

POUTARD (Joseph), recteur de St-Marc-sur-Couësnon. — 419, 507.

Préaux (Chapellenie des), en Brécé. — 350.

PRESCHOUX (François), fermier ecclés. — 102.

Pressoir (Prestimonie du), en Melesse. — 372.

Prévalaye (Chapellenie du château de la), en Toussaints de Rennes. — 299.

Prières (Abbaye de). — 43.

PRIGENT (Jean), fermier ecclés. 103.

Princé (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 558, 559, 560, 561, **638-639, 720.**

Prisonniers de Vitré. — **576.**

Prisons de Rennes (Aumônier des). — 265, 266, 268.

— (Chapellenie des). — 268.

Prissiac (Prieuré de). — **150**, 157, 160, 163.

Priziac (Morbihan, arr. de Pontivy). — 99, 113, 121.

PROUST (Joseph-Claude), prieur recteur de Landéan. — 469.

Providence (Maison de la), à Fougères. — CXVII, CXIX, 428.

Q

Québriac (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — 422.

QUÉNARD (Martin), fermier eccl. — 16.

Querée (Chapellenie de), en St-Germain-en-Coglès. — 501.

QUÉRU DE LA COSTE (Pierre), recteur de St-Jean de Rennes. — 279.

Quimper (Finistère, ch.-lieu du dép.) (Diocèse de). — 42, 99, 113, 147, 151, 152, 181, 185, 660.

— (Collège de). — XLI, **667.**

— (Evêque de). — 327.

Quimperlé (Finistère, ch.-lieu d'arr.). — Voir Sainte-Croix (Abbaye de).

QUINQUET (Antoine), cellérier de St-Melaine (1754-1769). — 86-89.

Quiou (Le) (C.-du-N., arr. de Dinan). — 43.

R

Rabeaudière (Chapellenie de La), en Domagné. — 603.

RACINAIS, fermier ecclés. — 99.

RAGUEL (François), vicaire de St-Jean-sur-Vilaine. — 585, 586.

Rallion (Prieuré de), en La Bouëxière. — 309, 312, 313.

Rannée (I.-et-V., arr. de Vitré). — 8, 9, 11, 26.

RAOUL ou ROUL (Françoise), fermière ecclés. — 34, 94, 96.

RAPATEL, notaire à Rennes, fermier ecclés. — 14.

Raslais (Chapellenie de La), en La Bâzouges-du-Désert. — 448, 449.

RAVENEL DU BOISTEILLEUL (Esprit-Félicien de), chanoine de Rennes. — 42, 294.

RAZEAU DES BEAUVAIS (Joseph), scholastique de Rennes. — 51.

Récollets. — XCII.

— de Fougères. — XXXVIII, LXXXI, **425**, 443, 467.

— de Vitré. — **541-542.**

Redon (I.-et-Vil., ch.-l. d'arr.) (Abbaye de St-Sauveur de). — 89, 209, 593, 629.

— (District de). — VI.

Refuges. — Voir : Bon Pasteur de Rennes et Trinité de Rennes.

REGNAULT DE LA JOUARDAYE (Pierre-François), recteur de St-Médard-sur-Ille. — 399, 513.

RÉGNIER (Ange-Marie-Eugène), chapelain. — 361.

Renardières (Chapellenie des), en Landéan. — 470.

Renaudière (La) (M.-et-L., arr. de Cholet). — 146.

RENAUDIN (Nicolas), religieux bénédictin. — 67.

Rennes (I.-et-V., ch.-l. du dép.). — V, VII, XXI, XXXVII, LIII, LV, LVI, LXXVII, LXXXII, XCIII, CXI, CXIII, CXVI, CXVII, CXVIII, CXIX, **264-339, 671-673.**

Voir : Archidiacre, Augustins, Beaumont (Prieuré de), Bon-Pasteur, Calvairiennes de Cucé, Calvairiennes de Saint-Cyr, Capucins, Carmélites, Carmes (Grands), Carmes déchaussés, Catherinettes, Chantre, Charité (Filles de la), Colombier, Cordeliers, Dignités, Dominicains, Ecoles chrétiennes (Frères des), Enfant-Jésus (Maison de l'), Enfants-Trouvés, Kergus (Hôtel de), Marmite des Pauvres, Minimes, Miséricorde

(Hospitalières de la), Orphelins, Piletière (Hôpital de la), Prisons, Retraite (Filles de la), St-Aubin (Paroisse), Saint-Cyr (Prieuré de), St-Denis (Prieuré de), St-Etienne (Par.), Saint-Georges (Abbaye de), St-Germain (Par.), St-Hélier (Par.), St-Jean (Par.), Saint-Laurent (Par.), St-Martin (Par.), St-Martin (Prieuré de), St-Méen (Hôpital), St-Melaine (Abbaye de), Saint-Michel (Prieuré de), St-Moran (Prieuré de), Saint-Pierre-en-St-Georges (Par.), St-Sauveur (Par.), St-Thomas-de-Villeneuve (Hospitalières de), St-Yves (Hôpital), Saint-Yves (Prieuré de), Sagesse (Filles de la), Séminaire (Grand et Petit), Toussaints (Par.), Trinité (Religieuses de la), Ursulines (Grandes et Petites), Visitandines.

— (Biens ecclés. en). — 7, 10, 16, 18, 20, 29, 31, 35, 45, 47, 50, 62, 77, 78, 93, 96, 110, 111, 112, 116, 117, 118, 119, 122, 124, 133, 169, 173, 176, 177, 180, 183, 187, 190, 191, 193, 194, 195, 199, 205, 207, 210, 215, 219, 223, 230, 237, 246, 257, 262, 265, 266, 269, 271, 272, 274, 277, 279, 284, 287, 289, 291, 294, 296, 297, 299, 300, 301, 302, 304, 307, 317, 318, 321, 323, 326, 328, 333, 350, 423, 658, 659, 660, 666, 667.

— (Chapitre et chanoines de). — VII, XXIX, XLVIII, LIII, LXVII, LXIX, LXX, LXXI, LXXII, LXXVII, LXXXV, LXXXVII, 11, 19, 25, 27, 29, **29-49**, 50, 51, 55, 57, 80, 91, 107, 115, 126, 152, 164, 178, 230, 232, 235, 269, 285, 293, 324, 340, 363, 389, 408, 448, 466, 658, 659, 660.

— (Collège de). — VII, XLI, XLVI, LXIV, LXVII, LXVIII, LXIX, LXXVIII, LXXX, LXXXI, XCIV, CIX, CX, CXXII, 88, 178, **313-320**, 324.

— (District de). — VI, VIII, XIII, XXIII, XXIV, XXXII, XLIII, XLIV, XLV, XLVI, XLIX, LVI, XCVIII, CIV, CXVIII, **7-411**, 661-662, 664, 667, **671-691**.

— (Ecoles de). — 14, 20.

— (Eglise de). — **7-51**. — Voir Dignités de l'Eglise de Rennes.

— (Evêché et Evêque de). — VII, XXIX, XLVI, XLVII, XLVIII, LXII, LXIX, LXX, LXXI, LXXII, LXXVI, LXXVII, LXXXIV, LXXXV, LXXXVII, XCIX, CXXI, **7-29**, 30, 37, 52, 55, 58, 104, 122, 134, 171, 217, 230, 232, 235, 246, 269, 280, 295, 304, 310, 323, 325, 396, 557, 562, 664.

— (Hôpital Général de). — VII, XXIV, LXXIII, LXXX, LXXXI, CVII, CXIII, CXIV, CXV, CXVI, 109, 206, 221, 231, 299, **328-332**. — Voir Enfants-Trouvés, Incurables, Orphelins.

— (Hospices de). — XXIV.

— (Hôtel-Dieu de). — Voir St-Yves (Hôpital).

— (Pauvres de). — 266, 269, **338-339**.

Rétiers (I.-et-V., arr. de Vitré). — 135, 158, 162.

Retraite de Rennes (Filles de la Vierge ou de la). — Voir Budes (Dames).

— (Maison de), Vitré. — **546-547**, 560.

REUZÉ (René), recteur de Guipel et chanoine de Champeaux. — 365.

REVEL (D^lle^), fermières ecclés. — 50.

Rheu (Le) (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — LVII, 29, 31, 195, 199, 216, 262, 302, 380, **389-391**, 422, **685-686**.

RIAUX (Joseph), vicaire de Liffré. — 369, 370, 372.

Riboisière (Chapellenie de La), en La Chapelle-St-Aubert. — 455.

RICAUT, recteur de Sougéal (I.-et-V., arr. de St-Malo). — 388.

RICHELOT, de Rennes, fermier ecclés. — 14.

RICHER (François), prieur-recteur de St-Etienne-en-Coglès. — 306, 496.

Rigné (Chapellenie de), en Betton. — 348.

Rihet, recteur de Domloup. — 360, 362.

Rillé (Abbaye de St-Pierre de). — XXVII, XLIX, LXII, LXIV, LXIX, LXX, LXXI, LXXVII, LXXVIII, LXXXVIII, LXXXIX, CII, 66, 81, 307, 308, **413-424**, 437, 439, 446, 455, 462, 463, 469, 472, 481, 484, 496, 508.

Rimou (I.-et-V., arr. de Fougères). — 419.

Rive (Abbé De la). — 324.

Riveaudière (Chapellenie de La), en Chevaigné. — 359.

Rivière (Chapellenie de La), en Domloup. — 361.

— (Chapellenie de St-Julien de La), en Javené. — 467.

Roche (Chapellenie de N.-D. de La), en St-Didier. — 646.

Rodez (Aveyron, ch.-l. du dép.). (Diocèse de). — 42.

Rochelle (La) (Char.-Inf., ch.-l. du dép.) (Diocèse de). — 148, 151, 152.

Rocher (Chapellenie du), en Monthault. — 481.

Rochette (Chapellenie de La), en Vignoc. — 410.

Roë (Abbaye de N.-D. de la). — 636, 652, 655, **659**.

Roger (Georges), recteur de Bréal-sous-Vitré. — 588.

Rohan (Duc De). — 326.

Romagné (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 305, 306, 308, 415, 421, 427, 430, 433, 437, **488-490**, **701-702**.

Romazy (I.-et-V., arr. de Rennes). — 31, 221.

Romillé (Châtellenie de) (I.-et-V., arr. de Montfort). — 22.

Romilley (François-Ange De), grand-archidiacre de Rennes. — 50.

Roncerais (Chapellenie des), en Vignoc. — 410.

Rossignolière (Chapellenie de La), en Pacé. — 387.

Roualle (Chapellenie de La), en Chasné. — 355.

Rouge-Cotte (Chapellenie de), en Melesse. — 372.

Rousselais (Chapellenie de La), en Mordelles. — 380.

Rouxel (Julien), recteur de Pacé. — 636.

Rouxières (Chapellenie des), en Châtillon-en-Vendelais. — 597.

Royale (Abbaye de N.-D. de La). — 489.

Royer (Jacques-François-Joseph), recteur de Dompierre-du-Chemin. — 459.

— (ou Rouyer), vicaire de St-Martin-de-Vitré. — 562, 650.

Roz-sur-Couësnon (I.-et-V., arr. de St-Malo). — 98.

Rozy (Alexandre-Basile), prieur de St-Cyr de Rennes. — 272.

Ruaudel (Joseph), de la Rebourssais, en St-Aubin-d'Aubigné, fermier ecclés. — 136.

Ruault (Pierre), recteur de Vezin. — 409.

Ruaux de la Tribonnière (Jacques-Marie), recteur de Toussaints de Rennes. — 296.

Rubinière (Fondation de La), en Brielles. — 668.

Rue-Gérard (Chapellenie de La), en Montreuil-le-Gast. — 378.

S

Sacquet (J.-F.), recteur de St-Martin de Rennes. — 277, 287.

Saffré (Loire-Inf., arr. de Châteaubriant). — 144.

Sagesse (Filles de la). — XCIII, CVII, CXVI, CXVII, 622.

— de Fougères (Filles de la). — XCIV, **428**, 438, 467.

— de Rennes (Filles de la). — VII, XCIV, **225-227**, 269, 272.

Saint-Abraham de Patrion (Chapellenie de), en Fleurigné. — 463.

Saint-Aignan (Chapellenie de), en La Chapelle-Erbrée. — 592.

Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres, arr. de Bressuire). — 147.

Saint-André (Chapellenie de), en Champeaux. — 529.

Sainte-Anne ou de la Motte (Chapellenie de), en Acigné. — 340, 342.

— (Chapellenie de), en Sainte-Croix de Vitré. — 557.

— (Chapellenie de), en Saint-Georges-de-Reintembault. — 499.

— (Chapellenie de), en Saint-Germain de Rennes. — 275, 277.

Sainte-Anne de la Bosserie (Chapellenie de), en Romagné. — 488.

Sainte-Anne de la Hardrouyère (Chapellenie de), en Betton. — 348.

Saint-Aubin-d'Aubigné (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVII, 133, 135, 151, 153, 154, 158, 162, 164, 265, 300, 362, 382, **391-392**, 394, **686.**

Saint-Aubin de Rennes. — VII, CI, CV, 58, 62, 74, **264-268**, 339, 671.

Saint-Aubin-des-Châteaux (Loire-Infér., arr. de Châteaubriant). — 143.

Saint-Aubin-des-Landes (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 518, 532, 534, 535, **640-642**, **720.**

Saint-Aubin-du-Cormier (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, LXXIII, 93, 133, **491-493**, 505, 664, **702.**

Saint-Aubin-du-Pavail (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVII, CXVIII, **392-393**, 657, **686.**

Saint-Augustin (Chanoines réguliers de). — Voir Rillé (Abbaye de).

Sainte-Barbe et Saint-Martin-de-la-Grille (Chapellenie de), à Rennes. — 302.

Saint-Benoît-des-Ondes (Abbaye de) (I.-et-V., arr. de St-Malo). — 12.

Saint-Brice-en-Coglès (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 418, **493-495**, **702.**

— (Prieuré de). — 441, **495.**

Saint-Brieuc (Côtes-du-N., ch.-l. du dép.) (Evêque de). — 327.

Saint-Brieuc-des-Iffs (I.-et-V., arr. de Monfort). — 69, 83.

Sainte-Catherine (Chapellenie de), en Saint-Maden. — 43.

— (Chapellenie de), en Saint-Brice-en-Coglès. — 494.

— (Prieuré de). — 132.

Sainte-Christine-d'Artois (Chapellenie de), en Mordelles. — 380.

Saint-Christophe (Prieuré de), en Saint-Léonard de Fougères. — 436.

Saint-Christophe-des-Bois (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, CII, 483, **642-644**, **721.**

— (Prieuré de). — 513, 595, **643-644.**

Saint-Christophe-de-Valains (I.-et-V., arr. de Fougères). — 422, **496**, 509, **703.**

Saint-Clair (Chapellenie de), en La Bâzouges-du-Désert. — 449.

Sainte-Claire (Religieuses de). — Voir Urbanistes.

Saint-Claude (Chapellenie de), à Rennes. — 30, 301.

Sainte-Colombe (I.-et-V., arr. de de Vitré). — 96, 112, 121, 123.

Saint-Congard (Morbihan, arr. de Vannes). — 247, 248.

Saint-Crespin (Chapellenie de), en St-Marc-le-Blanc. — 507.

Sainte-Croix de Châteaugiron (Prieuré de). — 356.

Sainte-Croix de Quimperlé (Abbaye de). — 660.

Sainte-Croix de Vitré. — XXVIII, **556-562, 708.**

— (Prieuré de) — LXXXV, LXXXVII, 521, 544, 547, **557-562**, 571, 574, 575, 607, 610.

Saint-Cyr de Rennes (Prieuré de). — VII, LXVI, LXXXV, 30, 211, 226, **271-273.** — Voir Calvairiennes.

Saint-Cyr près Versailles (Maison de). — 104, 116.

Saint-Cyr-le-Gravelais (Mayenne, arr. de Laval). — 635, 636.

Saint-Denis (Chapellenie de), en Combourtillé. — 459.

— (Prieuré de), à Rennes. — 423.

Saint-Didier (I.-et-Vil., arr. de Vitré). — LIX, 16, 22, 24, 26, 349, 518, 566, 567, 571, 598, **644-646, 721.**

SAINT-DO (Guillaume DE), chapelain. — 395

Saint-Domineuc (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — 99, 100, 102, 105, 114, 121, 125, 126.

Saint-Ellier (Mayenne, arr. de Mayenne). — 663.

Saint-Erblon (I.-et-Vil., arr. de Rennes). — 31, 34, 47, 310.

Saint-Etienne (Chapellenie de), en St-Etienne de Rennes. — 270.

— (Prieuré de), en Dourdain. — 583, 605, 606.

Saint-Etienne de Rennes. — VII, CI, CV, 38, 178, 226, **268-273**, 297, 339, 671.

Saint-Etienne-en-Coglès (I-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 306, 308, 415, **496-497**, 503, **703.**

Saint-Eustache (Chapellenie de). — 34.

Saint-Eutrope-de-Launay-Déelin (Chapellenie de), en Noyal-sur-Vilaine. — 386.

Saint-Evroult (Abbaye de). — 7.

Saint-Fiacre-de-Cherville (Chapellenie de), en Moigné. — 375.

Saint-Florent-lès-Saumur (Abbaye de). — 313, 315, 319, 320, 395, 506, 643, 644.

Saint-Gabriel (Chapellenie de), en Mouazé. — 151, 382.

Saint-Georges-de-Chesné (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 132, 159, 433, 491, 492, **497**, 505, 532, **703.**

Saint-Georges-de-Grehaigne (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — 98, 99, 113, 117, 118, 120.

— (Prieuré de). — **98-99**, 113, 120, 122.

Saint-Georges-de-Reintembault (I.-et-V., arr. de Fougères). — XLVII, XLIX, LVIII, XCIX, 10, 11, 12, 415, **498-500**, 663, 664, **703-704.**

Saint-Georges de Rennes (Abbaye de). — VII, XXX, XLVIII, L, LXIII, LXVII, LXIX, LXX, LXXI, LXXIII, LXXVI, LXXXIII, LXXXVIII, XC, XCI, CII, **90-128**, 132, 238, 288, 289, 290, 300, 302, 313, 376, 423.

Saint-Germain (M.-et-L., arr. de Cholet). — 146.

Saint-Germain de Rennes. — VII, XLV, XCVIII, CI, CV, 238, **273-277**, 339.

Saint-Germain-des-Prés, près Lohéac (I.-et-V., arr. de Redon). — 148, 151, 156, 160, 162,

— (Prieuré de). — **148**, **156**, 160, 162.

Saint-Germain-du-Pinel (I.-et-V., arr. de Vitré). — 518.

Saint-Germain-en-Coglès (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 33, 37, 46, 59, 66, 74, 80, 87, 416, 417, 418, 419, 421, 430, 433, 436, 495, **500-501**, 659, **704.**

Saint-Germain-sur-Ille (I.-et-V., arr. de Rennes). — XIX, LVII, **393-394**, **686.**

Saint-Gildas-des-Bois (Abbaye de) (Loire-Inf., arr. de St-Nazaire). — 193, 198.

Saint-Gilles (I.-et-Vil., arr. de Rennes). — LVII, 57, 70, 84, 85, 89, 196, **394-395**, 667, **687.**

— (Prieuré de). — 57, **70**, 84, 85, 86, 87.

Saint-Gilles (Chapellenie de), en Luitré. — 476.

— (Chapellenie de), en Moigné. — 375.

Saint-Gobrien (Prieuré de), en Mordelles. — 380.

Saint-Gondran (I.-et-V., arr. de Rennes). — XLIX, LVII, 106, **395-396**, **687**.

Saint-Gonlay (I.-et-Vil., arr. de Montfort). — 149.

Saint-Gorgon (Chapellenie de), en Pocé. — 637.

Saint-Grégoire (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVII, LXX, LXXI, LXXII, 8, 32, 33, 37, 45, 46, 47, 48, 132, 159, 196, 199, 210, 247, 248, 265, 301, 372, **396-398**, **687**.

Saint-Grégoire (Prieuré de), en Miniac-Morvan. — **142**, **155**, 160, 163.

— (Prieuré de), en St-Herblain. — Voir Prieuré de l'Ile-Fleurie.

Saint-Hélier de Rennes. — VII, 32, 33, 37, 45, 46, 48, 93, 104, 110, 114, 120, 125, **278-279**, 667, 671.

Saint-Herblain (Loire-Infér., arr. de Nantes). — 144.

Saint-Hernin (Finistère, arr. de Châteaulin). — 184.

Saint-Hilaire-des-Landes (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVII, C, 419, **502-504**, **704**.

Saint-Honoré (Prieuré de), en Héric. — 140, **144**, **155**, 160, 162, 163.

Saint-Hubert (Chapellenie de), en N.-D. de Vitré. — 553.

Saint-Jacques-de-la-Lande (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVII, XCVIII, 8, 34, 37, 46, 92, 96, 98, 105, 110, 112, 124, 126, **398-399**, 666, **688**.

Saint-James (Manche, arr. d'Avranches). — 10, 664.

Saint-James (Chapellenie de), en St-Sauveur de Rennes. — 295.

Saint-Jean (Chapellenie de), unie à la Pénitencerie de Rennes. — 29.

Saint-Jean-de-Beuvron (Prieuré de), en Saint-James. — 10, **664**.

Saint-Jean-de-Rennes. — VII, 14, 18, 24, 26, 27, 58, 64, 78, 217, 250, 258, **279-284**, 312, 671.

Saint-Jean-sur-Couësnon (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 136, 153, 159, 162, 164, 492, 493, **504-506**, 533, 658, **704-705**.

— (Prieuré de). — **506**.

Saint-Jean-sur-Vilaine (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 31, 312, 527, 586, 641, **646-649**, 662, 666, **721-722**.

Saint-Joseph (Chapellenie de), unie à la Pénitencerie de Rennes. — 29.

Saint-Joseph (Dames de), de Fougères (?). — 417.

Saint-Jouin-de-Marnes (Abbaye de) (Deux-Sèvres, arr. de Parthenay). — 460.

Saint-Julien, près d'Angers (Ancien diocèse d'Angers). — 142, 146.

Saint-Julien (Chapellenie de), en St-Etienne de Rennes. — 271.

Saint-Julien-de-Goulias (Chapellenie de), en Brielles. — 93.

Saint-Laurent de Rennes (I.-et-V., arr. de Rennes). — 8, 14, 32, 33, 37, 45, 48, **284-287**, 339, 350, 671.

Saint-Laurent-des-Autels (Maine-et-L., arr. de Cholet). — 146.

Saint-Laurent (Chapelle), en Izé. — 614.

Saint-Lazare (Prieuré de) (Diocèse de Rodez). — 42.

Saint-Léonard de Fougères. — **435-436**, 443, **692**.

Saint-Léonard-de-la-Vieille-Forêt (Prieuré de). — **151**, **157**, 160, 163, 164.

Sainte-Lienne-de-Vrillé (Prieuré de), en Moutiers. — **148**, **156**, 160, 163.

Saint-Louis de Fougères (Hôpital). — Voir Fougères (Hôpital Général de).

Sainte-Madeleine-de-Cacé (Chapellenie de), en Saint-Gilles. 395.

Saint-Maden (C.-du-N., arr. de Dinan). — 21, 43.

Saint-Malo (I.-et-V., ch.-l. d'arr.) (Collège de). — CIX.

— (Diocèse de). — LXXI, 99, 113, 148, 151, 368, 395, 658, 660.

— (Evêque de). — 24, 104, 105, 122, 327.

Saint-Marc-le-Blanc (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 136, 159, 162, 419, **506-507**, 663, 664, **705.**

Saint-Marc-sur-Couësnon (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 416, 419, **507-508**, **705.**

Sainte-Marguerite (Chapellenie de), à Rennes. — 30, 301.

Saint-Mars-du-Boberil (Chapellenie de), en L'Hermitage. — 367.

Saint-Martin de Rennes. — VII, XCIX. 59, 63, 65, 74, 79, 87, 247, **287-288**, 339, 671

Saint-Martin-des-Renaudières (L.-Inf. ou Maine-et-L.). — 145.

Saint-Martin de Vitré. — 521, 532, 534, 536, **563-564**, 565, **708.**

Saint-Martin-sur-Oust (Morbih., arr. de Vannes). — 151.

Saint-Martin (Chapelle), en Izé. — 614.

— de Laval (Collège). — Voir Laval.

— de Rennes (Prieuré de). — VII, **658.**

Saint-Mathieu, près Brest (Abbaye de). — 256, 258.

Saint-Médard-sur-Ille (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVII, 33, 37, 46, 48, 132, 159, **399-400**, 664, **688.**

Saint-Méen (I.-et-Vil., arr. de Montfort) (Fontaine miraculeuse de). — CXIII.

Saint-Méen de Rennes (Hôpital). — CXIII, CXIV, 152, 164, 193, **337-338.**

Saint-Melaine (I.-et-Vil., arr. de Vitré). — Voir Saint-Jean-sur-Vilaine.

Saint-Melaine de Rennes (Abbaye de). — VII, XXIX, XXX, L, LXVII, LXVIII, LXIX, LXX, LXXI, LXXIII, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXXIII, LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX, XC, XCIX, 7, **13-29**, 32, 34, **52-89**, 134, 153, 164, 178, 184, 216, 217, 238, 246, 257, 258, 266, 277, 280, 283, 287, 313, 319, 320, 333, 340, 347, 348, 371, 380, 382, 384, 386, 387, 399, 407, 408, 531, 533, 573, 598, 637, 640,

Saint-M'Hervé (I.-et-Vil., arr. de Vitré). — LIX, 518, 519, 520, 521, 522, 541, 552, **649-651**, 669, **722.**

Saint-Michel (Chapellenie de), en St-Jean de Rennes. — 284.

— (Prieuré de). — **659.**

Saint-Modéran (Chapellenie de), en Mézières. — 479.

Saint-Moran (ou Morand) (Prieuré de) à Rennes. — 107, 230, 232, 235, **660.**

Saint-Nicolas (Chapellenie de), à Rennes. — 38, 301.

— (Chapellenie de), en Vendel. — 514.

— (Prieuré de). — Voir Iles Corbières (Prieuré des).

Saint-Nicolas-de-Châteaugiron Chapellenie de). — 357.

Saint-Nicolas de Fougères (Hôpital). — LXIV, LXXIII, CXIV, 422, 425, **441-444**, 472, 595.

— de Vitré (Hôpital). — XXI, XXIV, XLVI, LXVII, LXXI, LXXIII, LXXX, LXXXI, CXIV, CXV, 521, 560, **565-572**, 602, 656, 669.

Saint-Ouen-des-Alleux (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 416, 422, **508-509**, **705.**

Saint-Ouen-la-Rouërie (I.-et-V., arr. de Fougères). — 417.

Saint-Padvin. — Voir St-Pavace.

Saint-Pair (Chapelle), en La Bouëxière. — 584, 585.

Saint-Pavace ou **Saint-Padvin-des-Champs** (Prieuré de) (Sarthe, arr. du Mans). — 467, 468, 477, **665.**

Saint-Péan (?) (Diocèse d'Angers. — 635, 636.

Saint-Pern (I.-et-V., arr. de Montfort). — 34, 46.

Saint-Pierre (Chapellenie de), en Argentré. — 579.

Saint-Pierre en Saint-Georges de Rennes. — VII, 93, 104, 106, 110, 114, 125, **288-291**, 339, 671, 672.

Saint-Poix (Mayenne, arr. de Château-Gontier). — 137, 159.

Saint-Pol-de-Léon (Finistère, arr. de Morlaix) (Diocèse de). — 143, 151.

— (Evêque de). — 327.

Sainte-Radegonde (Prieuré de), en Le Loroux-Bottereau. — **144**, **156**, 160, 162, 163.

Saint-Rémy-du-Plein (Prieuré-cure de) (I.-et-V., arr. de Fougères). — 417, 422.

Saint-Sauveur (Prieuré de), près Angers. — **142**, **155**, 159, 160, 162, 163, 164.

Saint-Sauveur de Rennes. — VII, XLV, XCVIII, 28, 275, **291-295.**

Saint-Sauveur-des-Landes (Paroisse de) (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, LXVIII, 305, 307, 308, **509-510**, **706.**

— (Prieuré de). — LXVIII, **305**, **307**, 308, 510.

Saint-Sébastien (Chapellenie de), en Saint-Germain de Rennes. — 277.

Saint-Séglin (I.-et-Vil., arr. de Redon). — 100, 105, 114, 121, 122, 123.

Saint-Senoux (I.-et-Vil., arr. de Redon). — 178.

Saint-Serge d'Angers (Abbé de). — 588.

— (Abbaye de). — 630, **661.**

St-Sever-Cap (Abbaye de). — 7.

Saint-Suliac (I.-et-V., arr. de St-Malo). — 149.

Saint-Sulpice (M.-et-L., arr. d'Angers). — 489.

Saint-Sulpice de Fougères. — **436-438**, **692.**

Saint-Sulpice-la-Forêt (I.-et-Vil., arr. de Rennes). — LVII, LXXII, 132, 134, 137, 151, 152, 153, 158, 161, 163, 164, **400**, **688.**

— (Abbaye de). — XXI, XXVIII, XXIX, XXX, XLVII, XLVIII, L, LXVII, LXVIII, LXX, LXXIII, LXXVII, LXXVIII, LXXXIII, LXXXVII, LXXXVIII, LXXX'X, XC, 31, 58, 74, 115, 126, **129-167**, 198, 256, 381, 382, 391, 497, 602.

Saint-Symphorien (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVII, 56, 61, 66, 76, 80, 88, 366, 367, **401-402**, **689.**

Saint-Thomas (Chapellenie de), en Noyal-sur-Vilaine. — 358, 385.

— (Prieuré de), à Rennes. — 178, **314**, 319.

Saint-Thomas de Villeneuve de Rennes (Hospitalières de). — XCIII, CXVI, **224-225.**

— de Vitré (Hospitalières de). — CXVI, 574, 575.

Saint-Vincent (Chapellenie de), en Guipel. — 365.

St-Vincent-de-Paul (Sœurs de). — Voir Charité (Filles de la).

Saint-Vincent-des-Landes (Loire-Infér., arr. de Châteaubriant). — 143.

Saint-Yves de Rennes (Hôpital). — VII, XXIV, LXXIII, CXV, CXVI, 19, 23, 25, 27, 38, 207, 216, 238, **332-337.**

— de Vitré (Hôpital). — Voir Saint-Nicolas.

— (Prieuré de), à Rennes. — 42, 302.

SAIS DU BREIL (Perrine), de la Ferdonnais, en La Bouëxière, fermière ecclés. — 606.

SALMON (Jean), recteur de Saint-Christophe-de-Valains. — 496.

Sarzeau (Morbihan, arr. de Vannes). — 104.

Saudrais (Jean-François), recteur d'Ercé-près-Liffré. — 362.

Sauvaget (Paul), recteur de St-Aubin-du-Pavail. — 392.

Savigné-l'Evêque (Sarthe, arr. du Mans). — 143.

Savigné-sur-Lathan (I.-et-L., arr. de Tours). — 150.

Savigny (Abbaye de) (Manche, arr. de Mortain). — LXVII, LXIX, LXXI, LXXII, 441, **661-663.**

Scholastique de Rennes. — LXXXV, 51.

Sée (Henri), érudit. — XXXII, XLIII, XLIV, LXI.

Sel (Le) (I.-et-V., arr. de Redon). — 34, 46, 140.

Selle-en-Coglès (La) (I.-et-V., arr. de Fougères). LVIII, C, 416, 434, 463, 495, **511**, **706.**

Selle-en-Luitré (La) (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 427, 463, **475-476**, 659, **699.**

Séminaire (Grand) de Rennes. — VII, XXIX, XLVI, LXIII, LXVI, LXVIII, CIX, **303-308**, 417, 509, 510.

— (Petit) de Rennes. — VII, XXIX, XLVI, LXIII, LXVIII, LXX, CIX, 8, 13, 55, 104, 153, 250, 252, **309-313**, 311, 324, 486, 490, 643.

Sens-de-Bretagne (I.-et-Vil., arr. de Rennes). — 306, 308.

Sépouse (Joseph De la), chanoine de Rennes. — 43.

Sergères de Vitré (Confrérie des). — 564.

Sérigné (Chapellenie de), en Liffré. — 370.

— (Prieuré de), en Liffré. — 151, 370.

Serrant, chantre de St-Etienne de Rennes. — 270, 279.

Servon (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVII, 31, 132, 159, **402-404**, 524, **689.**

Sévegran (Jean), fermier ecclés. — 102.

Sévegrand (Chapellenie de), en La Chapelle des-Fougerets. 353.

Sévigné (Chapellenie de), en Gévezé. — 364.

Simon (J.-B., obitier de Saint-Sulpice de Fougères. — 471.

Sica (Etienne), prêtre de Saint-Brieuc. — 387.

Soldini (Abbé), chanoine de St-Malo. — 506.

Sorette, recteur de Drouges (I.-et-V., arr. de Vitré). — 509.

Souchet, procureur, fermier eccl. — 491.

Sougéal (I.-et-V., arr. de Saint Malo). — 416.

T

Taburet (René), sacriste et sous-diacre du chapitre de Vitré. — 517.

Taillis (I.-et-V., arr. de Vitré). — LIX, 518, 555, 562, 573, 574, **651-652**, **722.**

Talensac (I.-et-V., arr. de Montfort). — 102, 114, 125, 149.

Tastoux (Chapellenie de), en Noyal-sur-Vilaine. — 385.

Teillais (Chapellenie de La), en St-Jacques-de-la-Lande. — 398.

Teillay (Prieuré du), en Ercé-en-Lamée. — **140**, 153, **154**, 159, 160, 162, 163.

Teillaye (Chapelle de La), en La Bouëxière. — 587.

Temples (Prestimonie des), en St-Georges-de-Reintembault. — 499.

Tendrais (Chapellenie de La), en Parigné. — 485.

Tertre (Chapellenie du), en St-Sauveur-des-Landes. — 510.

Tesnières (Chapellenie des), en Torcé. — 654.

Texue (Chapellenie de), en Pacé. — 388.

THALOUËT (Frédéric DE), possesseur de dîmes inféodées. — XLIV.

Thébaudaye (Chapellenie de St-Pierre de La), en Gévezé. — 364.

THÉBAUDEAU, procureur au Parlement de Rennes, fermier eccl. — 9, 17.

THÉBAULT (J.-B.), recteur de St-Sauveur-des-Landes. — 509, 510.

Thélouët (Prieuré de), en Paimpont. — **148**, **156**, 160, 163.

THOMAS (Bertrand), recteur de St-Georges-de-Reintembault. — 498.

— (Siméon-François), recteur d'Izé. — 612

Thorigné (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — LVII, XCVIII, 56, 61, 64, 66, 79, 81, 88, 89, **404-405**, **689**.

— (Prieuré de). — 56, 61, **64**, 79.

Thouarcé (Maine-et-L., arr. d'Angers). — 141.

THOUIN, chapelain. — 392.

Thourie (I.-et-V., arr. de Vitré). — 43.

Tiercent (Le) (I.-et-Vil., arr. de Fougères). — LVIII, **512**, **706**.

Tinténiac (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — CII, 68, 99, 100, 102, 105, 106, 107, 113, 114, 117, 120, 121, 122, 125, 126.

TIREL DU ROCHER, fermier ecclés. — 658.

Tisserands de Vitré (Confrérie des). — 564.

Tizé (Chapellenie de), en Thorigné. — 405.

TIZON (François), fermier ecclés. — 419.

TIZON DE BEAUCHÊNE (Joseph), curé de Saint-Erblon. — 384.

Torcé (I.-et-V., arr. de Vitré). — — LIX, 518, **652-654**, **723**.

Touche (Chapellenie de La), en Pacé. — 388.

TOUCHET (Pierre-Bénit), recteur de St-Hélier de Rennes. — 278.

Tour (Chapellenie de La), en Melesse. — 372.

Tours (I.-et-L., ch.-l. du dép.). (Diocèse de). — 150.

Toussaints de Rennes. — VII, CII, CV, 33, 37, 45, 48, 93, 94, 104, 123, 125, 269, **296-300**, 313, 330, 339, 671.

Toussaints d'Angers (Abbaye de). — 496.

Trans (I.-et-V., arr. de St-Malo). — 51, 314.

Tréal (Chapellenie de), à Rennes. — 301.

Trédaniel (C.-du-N., arr. de St-Brieuc). — 17, 230.

Tréguier (C.-du-N., arr. de Lannion) (Diocèse de). — 42, 103, 114.

— (Evêque de). — 24, 327.

TRÉHU, vicaire de Cesson. — 458.

— (François), fermier ecclés. — 480.

Tremblay (Prieuré de) (I.-et-V., arr. de Fougères). — 30.

Tresbœuf (I.-et-V., arr. de Redon). — 83.

Trésorier de l'Eglise de Rennes. — LXXXV, 30, 49, 110, 610.

— du chapitre de Vitré. — LXXVII, LXXXV, 519, 521.

Trévérien (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — 99, 120.

Trinité (Chapellenie de la), en Noyal-sur-Vilaine. — 358.

— de Fougères (Prieuré de la). — LXVI, LXXXV, **437-438**, 441, 469.

— de Rennes (Religieuses de la). — VII, XCIII, XCIV, CXVI, 8, 12, 221, **222-235**, 536, 660.

Trois-Marie (Chapelle des), à Vitré. — 555.

TROUILLARD (H.), chapelain. — 564.

Trouillard de la Passelière, chapelain. — 553.

Tual (J.-B.), recteur de Châteaugiron. — 355.

Tufferie (Abbé de la). — 247.

Turge (François), prieur-recteur de Montours. — 481.

Turquety, fermier ecclés. — 16.

Turquety Meltière (Pierre), chapelain. — 553.

U

Union chrétienne de Brest (Dames de l'). — 261.

Union ou de l'Instruction chrétienne (Filles de l'), de Fougères, ou Gigonnes. — xciii, xciv, cvii, **428**, 436, 474.

Urbanistes de Fougères. — xcii, **429-431.**

Urien, vicaire à Médréac (I.-et-V., arr. de Montfort). — 398.

Ursulines. — xciii, cvii, cx.

— de Fougères. — **431-434.**

— de Hédé. — xxi, xciv, **250-253**, 312.

— de Hennebont. — 58, 65, 77.

— de Ploërmel. — 238, 246.

— de Rennes (Grandes). — vii, liii, xciii, xciv, xcvi, cvii, 14, 20, 175, **235-244**, 261.

de Rennes (Petites). — vii, xciii, xciv, xcv, cvii, 14, 20, 55, 193, 245-249, 287, 328, 409.

— de Vitré. — **547-548**, 560.

V

Vairie (Chapellenie de La), en Mellé. — 478.

— (Chapellenie de La), en Saint-Marc-le-Blanc. — 507.

Val (Prestimonie du), en Saint-Germain-en-Coglès. — 501.

Valaine (Chapelle de), en Montours. — 481.

Valette (La) (I.-et-Vil., arr. de Vitré). — lix, 601, 645, **654-655**, **723.**

Vallée (François), diacre du Petit-Séminaire de Rennes. — 403, 404.

Vallet de la Touche (Guillaume), recteur de Cornillé. — 598, 600.

Vallot (Abbé), pénitencier de Rennes en 1699. — 230.

Vannes (Morbih., ch.-l. du dép.). — 93. — Voir Cordeliers et Hospitalières.

— (Diocèse de). — 42, 43, 103, 114, 150, 152.

— (Evêque de). — 327.

Vau-Fleuri (Chapellenie du), en Balazé. — 582.

Vaucelle (Julien-Jean), recteur de Chauméré. — 597.

Vaucouleurs (Prieuré de), en Massais. — **147**, **156**, 160, 162, 163.

Vaugeois (François-Raoul), recteur de Mordelles. — 379.

Vaurouil (Chapellenie du), à Rennes. — 29.

Vaux (Prieuré des), en Cesson. — 30, 48.

Vendel (I.-et-V., arr. de Fougères). — xliv, lviii, c, 136, 159, 162, **512-514**, 643, **707.**

Veneffles (Ille-et-Vil., arr. de Rennes). — lviii, 178, 356, **406-407**, 666, **690.**

Vergéal (I.-et-V., arr. de Vitré). — liii, lix, 518, 568, **655-656**, 660, **723.**

Verger (Le) (Ille-et-Vil., arr. de Montfort). — 102.

Verger-au-Coq (Chapellenie du), en St-Germain-sur-Ille. — 394.

Vergoncey (Manche, arr. d'Avranches). — 98.

Vern (I-et-V., arr. de Rennes). — XLIV, LVII, 31, 56, 61, 75, 78, 136, 162, 224, **407-408**, 667, **690.**

Vertus (Chapellenie de N.-D. des), en Mecé. — 627.

Vezin (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVII, CVI, CXIII, 34, 36, 37, 45, 46, 47, 196, 247, 302, 334, **409-410**, **690-691.**

— (Hôpital de). — CXIII, **409.**

VIART DE JUSSÉ, possesseur de dîmes inféodées. — XLIV, 302.

VIEL (Etienne), recteur de Torcé. — 652.

Viel (Prestimonie de), en Saint-Jean de Rennes. — 280, 281, 284.

Vierge (Filles de la), de Rennes. — Voir Budes (Dames).

Vieux-Viel (I.-et-V., arr. de St-Malo). — 420, 421.

Vieuville (Abbaye de La). — 441.

Vigne (Chapellenie de La), en La Chapelle-des-Fougerets. — 353.

— (Chapelle de La), en Marcillé-Robert. — 559.

Vigner (Chapellenie des), en Chasné. — 382.

Vignes (Chapellenie des), en Cintré. — 360.

Vignoc (I.-et-V., arr. de Rennes). — LVII, 16, 19, 22, 24, 26, 69, 83, 85, 88, 96, 105, 112, 124, 126, **410-411**, **691.**

Villamée (I.-et-V., arr. de Fougères). — LVIII, 416, 427, **514-515**, **707.**

— (Prieuré de). — LXVI, LXXXV, **515.**

Ville-aux-Nonnains ou Ville-ès-Nonais (Prieuré de La) (I.-et-V., arr. de Saint-Malo). — 142, **149**, **156**, 160, 163.

Villegontier (Chapellenie de La), en Parigné. — 485.

Ville-Guy (Chapellenie de La), en Acigné. — 342.

Villeneuve (Chapellenie de), en Toussaints de Rennes. — 299.

Villepie (Chapellenie de Saint-Sébastien ou de St-Etienne de), en Izé. — 615.

Villette (Chapellenie de La), en St-Brice-en-Coglès. — 495.

Villory (Prestimonie de), en Montreuil-sous-Pérouse. — 631.

Villouyère (Chapellenie de N.-D. de La), en Vignoc. — 411.

VINCENT, vicaire de Pléchâtel. — 485.

(Jean), de Fougères, fermier ecclés. — 306, 460, 467, 665.

Visitandines de Guer. — 21.

— Rennes (Premier monastère ou Grande Visitation). — VII, XCII, XCIV, 20, 55, 57, 152, 164, 202, **253-260**, 283, 324. — Voir Colombier.

Visseiche (I.-et-V., arr. de Vitré). — 31.

Vitré (I.-et-V., ch.-l. d'arr.). — VII, XXXVII, LIII, LVIII, LXI, XCIII, CXI, CXIII, CXVII, **549-577**, **708-709.**

Voir : Augustins, Bénédictines, Charité (Filles de la), Dominicains, Madeleine (Chapitre de la), Miséricorde (Hospitalières de la), N.-D. (Paroisse), N.-D. (Prieuré de), Prisonniers, Récollets, Retraite (Maison de), Sainte-Croix (Paroisse), Ste-Croix (Prieuré de), St-Martin (Paroisse), Saint-Nicolas (Hôpital), Trésorier, Ursulines.

— (Biens ecclésiastiques à). — 133, 519, 522, 532, 534, 537, 540, 542, 543, 545, 546, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 571, 573, 574, 576, 577, 666.

— (Collège de). — CIX, CXXII, **577.**

— (District de). — VI, VIII, XII, XIII, XVIII, XXIII, XXIV, XXV, XXXII, XLIV, XLVI, LVIII, XCVIII, CIV, CVI, CXVIII, **517-656**, 661-662, **708-723.**

— (Hôpital Général de). — CXIV, CXIX, 536, 560, **572-575**, 577.
(Pauvres de). — 576.

VITRÉ (Jean), recteur de Vignoc. — 410.

VOILLERAULT, prieur de l'abbaye de Montfort. — 660.

VOISIN (J.-B. DU), vicaire général de Laon. — 664.

VOLIER, chantre à N.-D. de Vitré. — 551, 552.

Vrillé. — Voir Sainte-Lienne-de-Vrillé.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION V

Chapitre premier. — *Les Sources* IX

I. — Les enquêtes de l'époque révolutionnaire (1789-1793) XI

§ 1. — Les documents d'origine ecclésiastique. XI

§ 2. — Les déclarations des fermiers et des locataires XX

§ 3. — Les documents d'origine administrative XX

II. — Les documents relatifs aux biens nationaux... XXVI

III. — Les anciens fonds ecclésiastiques et scolaires... XXVII

IV. — Les anciens fonds administratifs XXXI

V. — Les cahiers des paroisses et du bas-clergé, en 1789 XXXII

Chapitre II. — *Méthode de publication* XXXIV

Chapitre III. — *Les biens et les revenus du clergé* XL

I. — Les dîmes XLII

II. — La propriété foncière LI

III. — Les rentes LXIV

IV. — Les droits seigneuriaux LXVI

V. — Privilèges et droits divers LXXII

VI. — Pensions des recteurs et des vicaires LXXIII

Chapitre IV. — *Les charges du clergé* LXXV

I. — Les impositions royales et seigneuriales LXXVI

II. — Les impositions ecclésiastiques LXXVII

III. — Les rentes passives LXXIX

IV. — Les réparations LXXIX

V. — Les frais du culte LXXXII

VI. — Les portions congrues et l'acquit des fondations. LXXXIII

Pages

Chapitre V. — *La situation matérielle des différentes catégories d'établissements et de bénéfices* LXXXIV

I. — Le haut-clergé LXXXIV

II. — Les abbayes et leurs prieurés LXXXVII

III. — Les communautés modernes XCI

IV. — Le clergé paroissial XCVI

V. — Les fabriques CIV

VI. — Les établissements d'éducation et d'assistance. CVII

§ 1. — Séminaires et collèges CVIII

§ 2. — Les petites écoles CX

§ 3. — Les hôpitaux CXIII

§ 4. — Orphelinats, maisons de refuge et maisons de charité CXVI

§ 5. — Les fondations charitables et les bureaux d'assistance CXVII

Conclusion CXX

Bibliographie CXXVII

Pages

Abréviations 1

PREMIÈRE PARTIE

Situation économique des établissements et des bénéfices.

Etat sommaire des sources 3

DISTRICT DE RENNES

Eglise de Rennes.

Evêché de Rennes 7

1° *Evêché* 7

2° *Mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Melaine* 13

3° *Officiers de l'évêché* 28

Chapitre de l'église cathédrale de Rennes 29

Dignités de l'église de Rennes 49

Abbayes.

PAGES

Abbaye de Saint-Melaine de Rennes (Bénédictins) 52
Abbaye de Saint-Georges de Rennes 90
Abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt 129

Communautés.

Augustins de Rennes 168
Capucins de Rennes 172
Carmes (Grands) de Rennes 173
Carmes déchaussés de Rennes 179
Cordeliers de Rennes 187
Dominicains ou Jacobins de Bonne-Nouvelle de Rennes 191
Minimes de Rennes 197
Bon Pasteur de Rennes (Filles du) 201
Calvairiennes de Cucé de Rennes 204
Calvairiennes de Saint-Cyr de Rennes 208
Carmélites de Rennes 213
Retraite de Rennes (Filles de la Vierge ou de la) ou Dames Budes 219
Hospitalières de la Miséricorde de Rennes 222
Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve 224
Sagesse de Rennes (Filles de la) 225
Trinité de Rennes (Filles de N.-D. de la Charité ou de la) 228
Grandes Ursulines de Rennes 235
Petites Ursulines de Rennes 245
Ursulines de Hédé 250
Visitandines de Rennes (Premier couvent) 253
Visitandines du Colombier de Rennes 260

Cures, fabriques, fondations, prieurés, établissements d'éducation et d'assistance (par ville ou paroisse).

VILLE DE RENNES :

Paroisses :

Paroisse Saint-Aubin 264
Paroisse Saint-Etienne 268
Paroisse Saint-Germain 273
Paroisse Saint-Hélier 278
Paroisse Saint-Jean 279
Paroisse Saint-Laurent 284

Pages

Paroisse Saint-Martin 287
Paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges..... 288
Paroisse Saint-Sauveur 291
Paroisse de Toussaints..... 296
Chapellenies desservies à l'église cathédrale..... 301
Bénéfices dont on ignore la paroisse..... 302

Etablissements d'éducation :

Grand Séminaire 303
Petit Séminaire 309
Collège 313
Frères des Ecoles chrétiennes (Ignorantins)..... 321
Hôtel des Gentilshommes ou de Kergus..... 322
Hôtel des Demoiselles ou de l'Enfant-Jésus..... 326

Hôpitaux :

Hôpital Général 328
Hôpital Saint-Yves 332
Hôpital Saint-Méen 337
Pauvres de la ville de Rennes..... 338

Paroisses rurales :

Acigné 340
Andouillé-Neuville 343
Aubigné 345
Bâzouges-sous-Hédé 346
Betton 347
Brécé 348
Cesson 350
Chantepie 351
Chapelle-des-Fougerets (La) 353
Chasné 354
Châteaugiron 355
Chevaigné 358
Cintré 359
Domloup 360
Ercé-près-Liffré 362
Gévezé 363
Guipel 364
Hédé 366
Hermitage (L') 367
Langouët 368
Liffré 368
Melesse 370
Mézière (La) 373

Pages

Moigné 375
Montgermont 376
Montreuil-le-Gast 377
Montreuil-sur-Ille 378
Mordelles 379
Mouazé 381
Nouvoitou 383
Noyal-sur-Vilaine 384
Pacé 386
Parthenay 388
Rheu (Le) 389
Saint-Aubin-d'Aubigné 391
Saint-Aubin-du-Pavail 392
Saint-Germain-sur-Ille 393
Saint-Gilles 394
Saint-Gondran 395
Saint-Grégoire 396
Saint-Jacques-de-la-Lande 398
Saint-Médard-sur-Ille 399
Saint-Sulpice-la-Forêt 400
Saint-Symphorien 401
Servon 402
Thorigné 404
Veneffles 406
Vern 407
Vezin 409
Vignoc 410

DISTRICT DE FOUGÈRES

Sources générales 413

Abbaye.

Abbaye de Saint-Pierre de Rillé :

1° *Abbaye* 413
2° *Prieurés* 422

Communautés.

Cordeliers de la forêt de Fougères 424
Récollets de Fougères 425
Hospitalières de la Miséricorde de Fougères 425
Sagesse de Fougères (Filles de la) 428

Pages

Union chrétienne (Filles de l') ou Gigonnes 428
Urbanistes (de Sainte-Claire) de Fougères 429
Ursulines de Fougères 431

Cures, fabriques, fondations, prieurés, établissements d'éducation et d'assistance (par ville ou paroisse).

Ville de Fougères :

Paroisses :

Paroisse Saint-Léonard 435
Paroisse Saint-Sulpice 436

Hôpitaux :

Hôpital général (ou Saint-Louis) 439
Hôpital Saint-Nicolas 441

Paroisses rurales :

Baillé 445
Bâzouges-du-Désert (La) 446
Beaucé 450
Billé 451
Chapelle-Janson (La) 452
Chapelle-Saint-Aubert (La) 454
Châtellier (Le) 455
Coglès 457
Combourtillé 458
Dompierre-du-Chemin 459
Ferré (Le) 461
Fleurigné 462
Gosné 464
Javené 466
Laignelet 467
Landéan 469
Lécousse 470
Loroux (Le) 471
Louvigné-du-Désert 473
Luitré et La Selle-en-Luitré 475
Mellé 476
Mézières 478
Monthault 479
Montours 481
Parcé 483
Parigné 484
Poilley 486

Pages

Romagné 488
Saint-Aubin-du-Cormier 491
Saint-Brice-en-Coglès 493
Saint-Christophe-de-Valains 496
Saint-Etienne-en-Coglès 496
Saint-Georges-de-Chesné 497
Saint-Georges-de-Reintembault 498
Saint-Germain-en-Coglès 500
Saint-Hilaire-des-Landes 502
Saint-Jean-sur-Couësnon 504
Saint-Marc-le-Blanc 506
Saint-Marc-sur-Couësnon 507
Saint-Ouen-des-Alleux 508
Saint-Sauveur-des-Landes 509
Selle-en-Coglès (La) 511
Selle-en-Luitré (La) 511
Tiercent (Le) 512
Vendel 512
Villamée 514

DISTRICT DE VITRÉ

Collégiales.

Chapitre de la Madeleine de Vitré :

1° *Chapitre* 517
2° *Trésorerie* 522

Chapitre de la Madeleine de Champeaux 523

Prieuré conventuel.

Prieuré de N.-D. de Vitré 531

Communautés.

Augustins de Vitré 537
Dominicains de Vitré 540
Récollets de Vitré 541
Bénédictines de Vitré 542
Hospitalières de la Miséricorde de Vitré 544
Maison de Retraite de Vitré 546
Ursulines de Vitré 547

Cures, fabriques, fondations, prieurés, établissements d'assistance et d'éducation (par ville ou paroisse).

VILLE DE VITRÉ :

PAGES.

Paroisses :

Paroisse Notre-Dame 549
Paroisse Sainte-Croix 556
Paroisse Saint-Martin 562
Fondations desservies à l'église collégiale de la Madeleine. 563
Confréries de métiers 564

Etablissements d'assistance :

Hôpital Saint-Nicolas et Saint-Yves 565
Hôpital général 572
Marmite des Pauvres et Sœurs de la Charité 576
Pauvres de Vitré 576
Fondations pour les prisonniers 576

Collège de Vitré 577

PAROISSES RURALES :

Argentré 578
Balazé 580
Bouëxière (La) 583
Bréal-sous-Vitré 587
Broons-sur-Vilaine 589
Champeaux 590
Chapelle-Erbrée (La) 591
Châteaubourg 592
Châtillon-en-Vendelais 594
Chaumeré 597
Cornillé 598
Domagné 601
Dourdain 604
Erbrée 607
Etrelles 609
Izé et Landavran 612
Livré 615
Louvigné-de-Bais 617
Marpiré 623
Mecé 625
Mondevert 627
Montautour 627
Montreuil-des-Landes 629
Montreuil-sous-Pérouse 630

Pages

Ossé 632
Pertre (Le) 634
Pocé 636
Princé 638
Saint-Aubin-des-Landes 640
Saint-Christophe-des-Bois 642
Saint-Didier 644
Saint-Jean-sur-Vilaine et Saint-Melaine 646
Saint-M'Hervé 649
Taillis 651
Torcé 652
Valette (La) 654
Vergéal 655

DÉPENDANCES D'ÉTABLISSEMENTS ET DE BÉNÉFICES

étrangers aux trois districts

Abbaye de Marmoutier (Prieuré de la Franceule) 657
Abbaye de N.-D. de Clermont 657
Abbaye de Paimpont (Prieuré de Saint-Martin) 658
Abbaye de Pont-Levoy (Prieuré d'Iné) 658
Abbaye de N.-D. de la Roë (Prieuré de Saint-Michel) 659
Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé 660
Abbaye de Saint-Jacques de Montfort (Prieuré de St-Moran). 660
Abbaye de Saint-Serge d'Angers (Prieuré de Montreuil-sous-Pérouse) 661
Abbaye de Savigny 661
Prieuré de Gahard 664
Prieuré de Saint-Jean-de-Beuvron 664
Prieuré de Saint-Padvin ou de Saint-Pavace 665
Ordre de Malte (Commanderie de La Guerche) 666
Collège Saint-Martin de Laval 666
Collège de Quimper (Prieuré de La Bretonnière) 667
Paroisse de Bais 668
Paroisse de Brielles 668
Paroisse de Gennes 668
Paroisse de Bourgon 669

DEUXIÈME PARTIE

État sommaire des dîmes et des immeubles par commune.

DISTRICT DE RENNES

	Pages
Rennes	671
Acigné	673
Andouillé-Neuville	674
Aubigné	674
Bâzouges-sous-Hédé	674
Betton	674
Brécé	675
Cesson	675
Chantepie	676
Chapelle-des-Fougerets (La)	676
Chasné	677
Châteaugiron	677
Chevaigné	677
Cintré	678
Domloup	678
Ercé-près-Liffré	678
Gévezé	678
Guipel	679
Hédé	679
Hermitage (L')	679
Langouët	680
Liffré	680
Melesse	680
Mézière (La)	681
Moigné	681
Montgermont	682
Montreuil-le-Gast	682
Montreuil-sur-Ille	682
Mordelles	683
Mouazé	683
Nouvoitou	684
Noyal-sur-Vilaine	684
Pacé	685
Parthenay	685
Rheu (Le)	685
Saint-Aubin-d'Aubigné	686
Saint-Aubin-du-Pavail	686
Saint-Germain-sur-Ille	686
Saint-Gilles	687
Saint-Gondran	687
Saint-Grégoire	687
Saint-Jacques-de-la-Lande	688
Saint-Médard-sur-Ille	688
Saint-Sulpice-la-Forêt	688
Saint-Symphorien	689
Servon	689
Thorigné	689
Veneffles	690
Vern	690
Vezin	690
Vignoc	691

DISTRICT DE FOUGÈRES

	Pages
Fougères	692
Baillé	693
Bâzouges-du-Désert	693
Beaucé	693
Billé	693
Chapelle-Janson (La)	694

	Pages
Chapelle-Saint-Aubert (La)	694
Châtellier (Le)	694
Coglès	695
Combourtillé	695
Dompierre-du-Chemin	695
Ferré (Le)	696
Fleurigné	696
Gosné	696
Javené	697
Laignelet	697
Landéan	697
Lécousse	698
Loroux (Le)	698
Louvigné-du-Désert	699
Luitré et La Selle-en-Luitré	699
Mellé	699
Mézières	700
Monthault	700
Montours	700
Parcé	700
Parigné	701
Poilley	701
Romagné	701
Saint-Aubin-du-Cormier	702
Saint-Brice-en-Coglès	702
St-Christophe-de-Valains	703
Saint-Etienne-en-Coglès	703
Saint-Georges-de-Chesné	703
St-Georges-de-Reintembault	703
Saint-Germain-en-Coglès	704
Saint-Hilaire-des-Landes	704
Saint-Jean-sur-Couësnon	704
Saint-Marc-le-Blanc	705
Saint-Marc-sur-Couësnon	705
Saint Ouen-des-Alleux	705
Saint-Sauveur-des-Landes	706
Selle-en-Coglès (La)	706
Selle-en-Luitré (La)	706
Tiercent (Le)	706
Vendel	707
Villamée	707

DISTRICT DE VITRÉ

Vitré	708
Argentre	709
Balazé	709
Bouëxière	710
Bréal-sous-Vitré	711
Broons-sur-Vilaine	711
Champeaux	711
Chapelle-Erbrée (La)	712
Châteaubourg	712
Châtillon-en-Vendelais	712
Chaumeré	713
Cornillé	713
Domagné	713
Dourdain	714
Erbrée	714
Etrelles	714
Izé et Landavran	715
Livré	716
Louvigné-de-Bais	716
Marpiré	717
Mecé	717
Montdevert	717
Montautour	718
Montreuil-des-Landes	718
Montreuil-sous-Pérouse	718
Ossé	719
Pertre (Le)	719
Pocé	719

	Pages
Princé	720
Saint-Aubin-des-Landes	720
Saint-Christophe-des-Bois	721
Saint-Didier	721
St-Jean-sur-Vilaine et St-Melaine	721
Saint-M'Hervé	722
Taillis	722
Torcé	723
Valette (La)	723
Vergéal	723

Appendice : Anciennes mesures 725

Index alphabétique 727

IMPRIMERIE OBERTHUR, RENNES-PARIS (1504-13

BX 1531 I3R4
Rebillon, Armand (ed.)
Département d'Ille-et-Vilaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
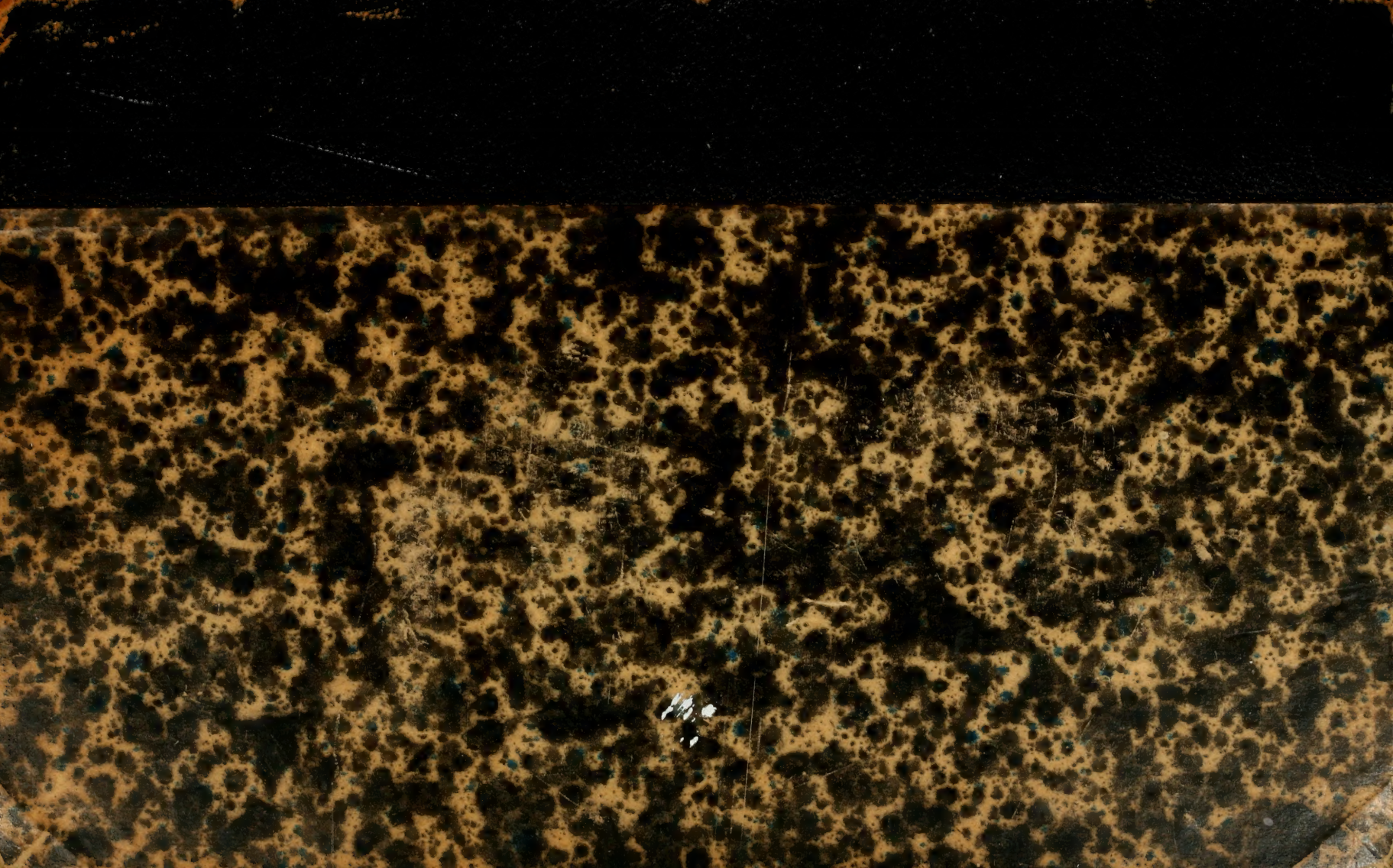
NOT WANTED IN RBSC